



HAL
open science

Migrations des Saxons de Roumanie en Allemagne. Mythe, interdépendance et altérité dans le “ retour ”

Bénédicte Michalon

► **To cite this version:**

Bénédicte Michalon. Migrations des Saxons de Roumanie en Allemagne. Mythe, interdépendance et altérité dans le “ retour ”. Sciences de l’Homme et Société. Université de Poitiers, 2003. Français. NNT: . tel-00330004

HAL Id: tel-00330004

<https://theses.hal.science/tel-00330004>

Submitted on 13 Oct 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Poitiers
U.F.R. des Sciences Humaines et Arts
Département de Géographie

Bénédicte MICHALON

MIGRATIONS DES SAXONS DE ROUMANIE EN ALLEMAGNE
MYTHE, INTERDEPENDANCE ET ALTERITE DANS LE « RETOUR »

Thèse
pour l'obtention du doctorat en Géographie
Sous la direction de Mme Michelle GUILLON

Soutenue à Poitiers le 12 décembre 2003

Jury :

M. Laurent CARROUE, Professeur de Géographie, Université Paris VIII
Mme Michelle GUILLON, Professeur émérite de Géographie, Université de Poitiers
M. Emmanuel MA MUNG, Directeur de recherche au CNRS, Migrinter, Poitiers
Mme Mirjana MOROKVASIC, Directrice de recherche au CNRS, L.A.S.P., Paris
Mme Violette REY, Professeur de Géographie, Ecole Normale Supérieure des Lettres
et Sciences Humaines, Lyon

REMERCIEMENTS

A l'issue de cette thèse, je remercie Madame Michelle Guillon pour m'avoir encadrée et encouragée depuis la licence.

Je remercie Emmanuel Ma Mung et tous les membres de Migrinter pour m'avoir accueillie parmi eux. J'adresse une attention particulière à Isabelle Bouhet, toujours disponible pour la statistique et les cartes, et à Gilles Dubus, toujours enthousiaste pour la documentation et les bibliographies de fin de thèse.

Je remercie également Monsieur Paul Niedermaier, directeur de l'Institut en Recherches sociales de l'Académie roumaine à Sibiu d'avoir bien voulu me recevoir dans le centre qu'il dirige, et ainsi m'aider à approcher le terrain.

Je tiens enfin à remercier Madame Violette Rey et les membres de Géophile d'avoir bien voulu me transmettre le fond de carte de la Roumanie avec découpage communal que j'ai utilisé dans mon travail, ainsi que les données des recensements roumains. Sophie Vernicos a accepté d'être mon interlocutrice sur ces sujets, je l'en remercie.

Je remercie les responsables des associations de migrants en Allemagne, qui m'ont aidée à rencontrer leurs proches : Hans Schmidts à Geretsried, Michael Koppi à Reutlingen et Helmut Berner à Ravensburg. Je remercie ces migrants, installés depuis plus ou moins longtemps en Allemagne, qui ont accepté de me raconter un morceau de leur vie.

Je remercie les personnes rencontrées en Roumanie lors de l'enquête qui m'ont soutenue dans ma recherche. Parmi elles, Paul Philippi, Hermann Pitters, Anneliese Thudt, Nadia Badrus de Sibiu, Walter Gottfried Seidner de Slimnic, Eginald Schlattner de Roşia. Je remercie Christiane, Joachim et David Lorenz, Natalia et Cristina pour leur accueil à Mălâncrav. Je remercie également les membres du conseil communal de Slimnic pour leur aide. Merci à tous les habitants des villages qui m'ont consacré du temps et de l'intérêt, et auxquels ce travail doit tout.

Merci à Anne pour les semaines passées ensemble là-bas, et à Swanie pour les ballades en Bulgarie. Merci à Cerasela pour son aide pour les transcriptions d'entretiens et son amitié. Merci à Cornel, Larissa et Paul, les amis de Sibiu. Merci à Fanny et Stéphanie pour leur soutien et leur patience pendant toute la rédaction, merci à Florence pour ses bonnes idées. A la fin de la rédaction, un grand merci à Lucine et Aurélie pour leur aide et à Thomas pour la vaisselle du dernier week-end.

Merci à mes parents, à ma sœur Anissa, à mes frères Aubin et Amaël, à Issé et Ludovic.
Merci à Antoine.

A mes amis de Roumanie et d'Allemagne.

INDICATIONS POUR LA LECTURE

La langue roumaine utilise des lettres et des sons inconnus en français et utilisés dans le texte.

-Ș ou ș se prononce –ch (comme dans cheval),

-Ț ou ț se prononce –ts (comme dans tzigane),

-Ă ou â, Î ou î se prononce comme un intermédiaire du i et du u français,

-Ă ou ă se prononce comme un « euh » accentué.

Dans le corps du texte, deux types de notes sont utilisés :

-les notes de bas de page, en chiffres arabes, pour des informations complémentaires sur le texte ;

-les notes de fin de chapitre, en chiffres latins, pour les citations en langue originale des entretiens et des références bibliographiques.

Les noms des personnes rencontrées lors de l'enquête sont remplacés par des pseudonymes.

SOMMAIRE

R

CHAPITRE INTRODUCTIF : LE « RETOUR », UN LIEN SOCIO-SPATIAL..... 1

**PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE : UNE APPROCHE EMPIRIQUE DU « RETOUR »
DES SAXONS 30**

**PREMIERE PARTIE : LA FONDATION DU « RETOUR » DES SAXONS DE
TRANSYLVANIE EN ALLEMAGNE..... 47**

**CHAPITRE 1: LE « RETOUR », CREATION DE LA LOI ET DES FILIERES DE
MIGRANTS 50**

I. INTERVENIR SUR L'ETHNICITE PAR LA MOBILITE SPATIALE : LE DROIT A L'IMMIGRATION DES
AUSSIEDLER (1949-1992) 51

II. RENVERSEMENTS DE L'INTERVENTION POLITIQUE SUR L'ETHNICITE : DES RESTRICTIONS A
L'IMMIGRATION VERS UNE POLITIQUE DE LA SEDENTARISATION HORS ALLEMAGNE (1990-2003) 60

III. DYNAMIQUE SPATIALE DU « RETOUR » DES SAXONS DE TRANSYLVANIE EN ALLEMAGNE
FEDERALE : L'IMBRICATION DES LOIS ET DES FILIERES MIGRATOIRES (1950-2001) 71

**CHAPITRE 2: L'ETHNICISATION PROGRESSIVE DES SAXONS EN TRANSYLVANIE :
INTERDEPENDANCE ET REVERSIBILITE 88**

I. UNE CONSTRUCTION POLITIQUE DU GROUPE DANS LE CONTEXTE TRANSYLVAIN ET LA RELATION A
L'ALLEMAGNE (XII^e SIECLE-1918) 89

II. LA RECHERCHE DES ORIGINES : UNE GENEALOGIE EVOLUTIVE 114

III. EN ROUMANIE, LES SAXONS SONT DES ALLEMANDS 121

**CHAPITRE 3: L'ALTERITE DES SAXONS: UNE RESSOURCE SEDENTAIRE ET
MIGRATOIRE DANS L'ESPACE ROUMAIN 140**

I. L'ETHNICISATION : UNE RESSOURCE SPATIALE DANS LA SEDENTARITE 142

II. UN ESPACE D'EMIGRATION ORGANISE PAR L'ETHNICISATION (1948-1989) 165

III. DES USAGES MIGRATOIRES DE L'ETHNICITE EN COURS DE REDEFINITION 183

**DEUXIEME PARTIE : CONSTRUCTION, MAINTIEN ET REDEFINITION DU MYTHE
DU « RETOUR ». DE LA SEDENTARITE A LA CIRCULATION MIGRATOIRE DES
SAXONS DE TRANSYLVANIE..... 200**

**CHAPITRE 4: LA PAROLE ET L'ACTE : L'ELABORATION DU MYTHE DU « RETOUR »
..... 203**

I. LA PAROLE COLLECTIVE : UN MYTHE DE LA RUPTURE 204

II. LA PAROLE PRIVEE : UN MYTHE AUX FORMES MULTIPLES 212

III. CONCRETISER LE « RETOUR » : LA PERSPECTIVE DU NON-RETOUR EN TRANSYLVANIE 225

**CHAPITRE 5: PROLONGER LE MYTHE DU « RETOUR » POUR MAINTENIR LE
GROUPE SAXON 234**

I. UNE REPARTITION SPATIALE PROPICE AU TRAVAIL SUR LE MYTHE DU « RETOUR » 235

II. PROLONGER LE MYTHE DU « RETOUR » POUR ASSURER LA CONTINUTE GENEALOGIQUE 261

III. PRODUIRE DE LA DISTANCE SOCIO-SPATIALE POUR TRANSMETTRE LA CONTINUTE GENEALOGIQUE
..... 273

CHAPITRE 6 : REDEFINIR LE MYTHE POUR POUVOIR CIRCULER. L'OUVERTURE DE LA MIGRATION ETHNIQUE	283
I. UNE CIRCULATION SAXONNE DANS LA CONTINUITÉ DU « RETOUR » DES <i>AUSSIEDLER</i>	285
II. REDEFINIR LE MYTHE POUR CIRCULER : L'INTERVENTION DES NOTABLES SAXONS.....	298
III. LES SAXONS « NON MIGRANTS » DE ROUMANIE : L'OUVERTURE DE LA MIGRATION ETHNIQUE PAR LA MIGRATION DE MAIN-D'OEUVRE.....	315
TROISIEME PARTIE : L'INTERDEPENDANCE AU CŒUR DU « RETOUR ». LE FACTEUR DE LA RECOMPOSITION POST-MIGRATOIRE EN ROUMANIE	335
<hr/>	
CHAPITRE 7 : L'ETHNICITE INSTITUTIONNALISEE : UN ACTEUR EFFICACE DE L'INTERDEPENDANCE.....	338
I. L'ETHNICITE INSTITUTIONNALISEE : UN OUTIL D'INTERVENTION SUR L'ESPACE.....	339
II. UN FORUM EFFICACE DANS L'INTERDEPENDANCE : SIBIU.....	357
III. UNE ORGANISATION A L'EFFICACITE INEGALE : ETUDES DE CAS.....	378
CHAPITRE 8 : L'INTERDEPENDANCE DANS LES RECOMPOSITIONS POST-MIGRATOIRES. LE BATI DES MIGRANTS, ENJEU DU RENFORCEMENT DES DIVISIONS LOCALES	399
I. UNE TYPOLOGIE DES FORMES D'INTERDEPENDANCE.....	400
II. DES ACTEURS SEDENTAIRES LIES PAR DES RAPPORTS ANCIENS.....	408
III. UNE INTERDEPENDANCE GENEREE PAR LA GESTION DU BATI.....	421
IV. DES ENJEUX RELATIONNELS UNILATERAUX, INTERNES A QUELQUES GROUPES.....	438
CHAPITRE 9 : L'INTERDEPENDANCE DANS LES RECOMPOSITIONS POST-MIGRATOIRES. LE BATI DES MIGRANTS, ENJEU DES VARIATIONS LOCALES.....	448
I. PROFIL DE MOINDRE VARIABILITE : UNE INTERDEPENDANCE LIMITEE AUX ACTEURS MIGRANTS...	452
II. PROFIL CIBLE : UNE INTERDEPENDANCE CENTREE SUR LES SAXONS	464
III. PROFIL OUVERT : UNE INTERDEPENDANCE EN VOIE DE DIVERSIFICATION	486
IV. PROFIL MULTIFORME : UNE INTERDEPENDANCE COMPLEXE	505
CONCLUSION GENERALE : LE « RETOUR », UN PARADOXE SPATIAL.....	523
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	533
ANNEXES.....	555
TABLE DES CARTES.....	568
TABLE DES DOCUMENTS	568
TABLE DES GRAPHIQUES.....	569
TABLE DES PHOTOS.....	569
TABLE DES TABLEAUX	570
TABLE DES MATIERES	571

Chapitre introductif

CHAPITRE INTRODUCTIF : LE « RETOUR », UN LIEN SOCIO-SPATIAL

Soient deux flux migratoires installés entre la Roumanie et l'Allemagne à partir de 1989–1990. Les deux flux sont animés par des ressortissants roumains ; l'un par des Saxons de Transylvanie et qualifié de « migration ethnique », l'autre par des Roumains installés dans une circulation de type économique. Ces flux connaissent une croissance remarquable à la suite du changement de régime en Roumanie, mais sont dans les années suivantes restreints par des contraintes légales. Leurs déroulements respectifs sont articulés autour d'une phase nommée « retour », au cours de laquelle les migrants sont censés revenir dans leur pays de départ après avoir passé un certain temps dans un autre [King R., 2000, p.8]. Pourquoi le déplacement qualifié de « retour » intervient-il, dans le cas d'une migration ethnique, au début du processus migratoire alors qu'il ne constitue qu'une phase intermédiaire ou ultime dans le second cas ? Pourquoi, dans le premier cas, le mouvement migratoire est-il conçu comme unique et unidirectionnel, alors qu'il est, dans le second cas, construit autour du binôme départ/retour ?

Ces deux approches de la migration, définitive ou alternante, reposent d'abord sur l'encadrement législatif. La migration dite ethnique est appuyée sur une loi dans laquelle l'installation en Allemagne est irréversible (alors même que, on le verra, cette loi n'est pas pensée comme étant une loi d'immigration), alors que les déplacements de Roumains à visée économique sont soit hors de tout cadre légal s'ils sont clandestins, soit insérés dans des statuts de migrants temporaires. Le second type de migration est, par la loi, fait de l'alternance entre le départ et le retour en Roumanie, à la différence du premier. Ces deux approches reposent aussi sur la composante ethnique des flux. L'immigration des *Siebenbürger Sachsen* (les Saxons de Transylvanie) en Allemagne est guidée par la germanité supposée des migrants, alors qu'aucun argument ethnique n'intervient dans la mise en place et le fonctionnement de la seconde mobilité, motivée par la recherche de revenus complémentaires ou plus élevés que ceux récoltés en Roumanie. Ces deux approches reposent enfin sur l'histoire migratoire. L'immigration saxonne est déjà quarantenaire en 1989-1990 : en dépit des périodes de fermeture de la Roumanie, le flux ethnique est bien établi entre les deux pays. En revanche, l'immigration économique roumaine est quasi inexistante en République fédérale d'Allemagne jusqu'à la destitution de Nicolae Ceaușescu ; seuls les demandeurs d'asile apparaissent en tant que groupe roumain migrant, mais là aussi sans possibilité de retour dans le pays de départ.

Ces différences de conception de la mobilité internationale font toutefois face à une similitude manifeste des deux flux : leur ampleur sans précédent après 1989. L'Allemagne est alors la destination privilégiée des ressortissants roumains, tous types de migrants confondus. A propos des Saxons, l'immigration définitive en Allemagne apparaît, aux migrants et aux autorités

allemandes, comme le meilleur moyen de réduire la distance qui éloigne jusqu'alors une minorité de sa « mère-patrie », de gérer les relations établies depuis longtemps entre les Saxons et l'Allemagne dans la distance. Dans le cas des migrants économiques, à l'inverse, le retour définitif ou répété en Roumanie garantit, aux yeux des gouvernants allemands, le maintien d'une distance sociale entre les migrants et la société allemande ; il rend plus difficile ou empêche leur installation durable en Allemagne. Ces conceptions initiales donnent-elles effectivement lieu à des processus migratoires différenciés ? Ou ne sont-ce là que deux manières particulières, contextualisées, de répondre au problème général du maintien du lien social dans la distance ? L'une par la volonté de rupture du lien avec la société de départ pour une concentration des dynamiques relationnelles sur la société d'arrivée ; l'autre par la conservation de liens forts avec la société de départ par un ou plusieurs aller et venues entre les deux pôles de la migration ?

Au delà, c'est l'exceptionnalité de la migration saxonne vers l'Allemagne qui est en jeu, et plus largement encore de la migration des *Aussiedler*, provenant des diverses minorités dites « allemandes » des pays d'Europe centrale et orientale et de l'ancienne Union soviétique. Cette spécificité migratoire est appuyée pendant les quarante années de séparation longitudinale de l'Europe par les gouvernants allemands, qui en font un outil de leur politique étrangère à l'Est [Wolff S., 2002, p.10]. Face à la fermeture de certains régimes socialistes, dont celui de Roumanie, l'accueil de membres de minorités dites « allemandes » fait figure de méthode de dénonciation du manque général de liberté individuelle et des répressions appliquées à ces minorités. Une des répercussions frappante de cette instrumentalisation politique et diplomatique de ceux que l'on peut, avec Rogers Brubaker, qualifier d'« ethnomigrants » [Brubaker R., 1998, p.1048], réside dans le fait que la loi fédérale de 1953 qui encadre l'arrivée des *Aussiedler* n'est pas conçue comme une loi d'immigration.

La spécificité de la mobilité saxonne est en outre appuyée sur le contexte politique roumain de l'après-guerre et ses évolutions au cours des quatre décennies de régime communiste. La volonté politique de contrôle de tout déplacement de population, interne et externe, est réaffirmée avec le durcissement du régime de Nicolae Ceaușescu à partir du milieu des années soixante-dix. Elle rend effectivement problématiques et rares les sorties du pays. On le verra, ce sont avant tout les citoyens roumains se déclarant membres d'une minorité ethnique ou religieuse qui parviennent à quitter le pays. Jusqu'au tout début des années quatre-vingt dix, les migrations roumaines tiennent essentiellement de l'émigration ethnique. La Roumanie n'apparaît comme pays d'émigration que pour un nombre restreint de ses citoyens.

Toujours à l'appui de cette comparaison liminaire entre la migration dite « ethnique » et la circulation migratoire, les difficultés contemporaines à immigrer de manière légale et durable en Allemagne. L'entrée sous statut de *Aussiedler* (ou de *Spätaussiedler* à partir de 1993) constitue une des rares voies d'entrée et d'installation dans la République fédérale réunifiée. La fermeture aux autres formes d'immigration accroît d'autant l'importance sociale du statut de *Aussiedler*. Elle tend donc à favoriser un groupe par rapport aux autres, à instaurer entre eux des disparités de traitement, de droits telles que qu'il semble peu probable d'observer des similitudes entre les

différents processus migratoires. En dépit des récents et houleux débats sur le sujet, la loi d'accueil des *Spätaussiedler* n'est toujours pas considérée comme une loi d'immigration.

En fin de compte, c'est la dimension mobile de l'installation des Saxons en Allemagne qui est occultée, face à une circulation économique roumaine souterraine ou légale de plus en plus vivace. L'antinomie des formes sociologiques et juridiques d'entrée en migration signifie-t-elle une antinomie des logiques relationnelles induites par la migration ? La comparaison entre migrations ethniques et migrations économiques pose la question du rôle des politiques migratoires dans la structuration sociale des espaces de mobilité internationale. Les divergences apparentes de l'immigration de *Sachsen* et de l'immigration de ressortissants roumains *lambda* sont-elles définitives, non négociables car issues de cadres législatifs distincts ? En d'autres termes : les Saxons en restent-ils à l'Allemagne, à la différence de la majorité des migrants roumains installés dans le couple départ-retour ?

Une première réponse infirmante provient des marques de l'intervention des Saxons émigrés en Allemagne dans les paysages de Transylvanie méridionale. L'hypothèse sous-jacente selon laquelle les Saxons émigrés n'auraient maintenu aucun contact avec des proches, des amis, des anciens voisins ou collègues de travail en Roumanie, saxons non émigrés, roumains, tsiganes, magyars ou autres, est difficilement tenable. Les pistes de réflexion sont à rechercher dans les dynamiques relationnelles générées par le déplacement, plutôt que dans sa formalisation légale.

LE « RETOUR » : UNE NOUVELLE NOTION POUR DESIGNER UN LIEN DANS L'ESPACE MIGRATOIRE

L'immigration saxonne en Allemagne est intégrée, dans les études migratoires, à la catégorie des « migrations ethniques ». Des migrations que l'on qualifie aussi de « retour ». Dans le cas présent, l'homonymie migrations ethniques - retour est féconde : elle attire l'attention sur la place de l'ethnicité au sein des phénomènes migratoires ainsi désignés. On placera toutefois la notion de retour au centre de l'analyse (plutôt que celle de migration ethnique), car elle met bien en évidence le paradoxe fondateur de ce type de mouvement migratoire : les (futurs) migrants migrent vers un pays dans lequel ils n'ont jamais vécu, et auquel ils sont considérés comme affiliés par l'ethnicité, l'identité, l'ascendance. L'enjeu, ici, n'est pas de définir la population concernée par ce « retour »¹. Mais de cerner la nature du lien établi entre deux entités socio-spatiales, la Roumanie et l'Allemagne, par un groupe en migration. Pour ce faire, revenons-en aux essais de formalisation théorique du « retour ».

DEFINITION GENERALE DU « RETOUR » : L'ETHNICITE AU CŒUR DE L'EMIGRATION

La notion de « retour » (ou son homonyme « migration ethnique ») a fait l'objet de peu de travaux de théorisation. Elle transparaît toutefois dans de nombreux écrits sur les migrations de *Aussiedler* vers l'Allemagne, de Juifs vers Israël, de Grecs pontiques vers la Grèce, de Magyars vers

¹ On conservera les guillemets pour cette seconde acception du retour, afin de la distinguer du sens classique du terme.

la Hongrie, ou encore de Japonais d'Amérique latine vers le Japon, de ressortissants russes vers la Finlande ou la Pologne, de Russes de la Communauté des Etats Indépendants (dits « Russes de l'intérieur ») vers la Russie, sans être nécessairement formalisée en tant que telle². C'est donc à partir de ce corpus bibliographique large et diversifié que les éléments constitutifs du « retour » peuvent être synthétisés dans une définition première de la notion³ : le terme de « retour » désigne une migration au cours laquelle l'ethnicité des migrants guide le processus migratoire.

L'ethnicité est supposée intervenir en premier lieu dans *l'espace de départ*, sous la forme de conflits ou discriminations interethniques. L'ethnicité des migrants potentiels est tenue pour acquise ; elle ne fait pas l'objet du débat, puisque c'est en appui sur elle que tout le mouvement migratoire est mis en place. Parfois cette ethnicité est légalement reconnue par les autorités de l'Etat dans lequel le groupe vit. Cela n'empêche pas que le groupe concerné est présenté comme étant en situation de minorité, tant par le nombre que par le pouvoir politique et social qu'il détient. En fait, la position de minoritaires est souvent associée de manière automatique à la position de dominés : la différence ethnique vis-à-vis de la majorité est tenue pour la cause d'une répression, certes variable en intensité dans le temps et l'espace, à laquelle les membres de la minorité doivent se soumettre. La présentation faite de l'organisation spatiale du collectif potentiellement migrant soutient cette approche de l'ethnicité du groupe. Le regard est centré sur l'espace d'arrivée, l'espace de départ en étant une périphérie. Mais les deux espaces sont regroupés au sein d'un espace unique : celui de l'ethnicité censée relier les migrants et futurs migrants aux habitants du pays d'arrivée. De telles conditions sociales et spatiales fournissent les arguments nécessaires d'émigration : elles représentent le facteur « *push* » du phénomène migratoire.

L'ethnicité est supposée intervenir en second lieu dans *l'espace d'arrivée* des migrants. Elle est censée être partagée avec les habitants du pays d'accueil. Cela correspond aussi à un changement de rapport de force : les arrivants deviennent dès lors majoritaires, puisque semblables à la majorité. Dans le cas allemand, cette mise à égalité avec les autres citoyens est concrétisée par la Loi fondamentale, qui fait des immigrants provenant de minorités dites « allemandes » d'Europe centrale, orientale et de l'(ancienne) U.R.S.S. des citoyens allemands à part entière. Sur le plan spatial, cela correspond à un recentrage du groupe migrant, désormais installé dans le centre névralgique de la nation à laquelle il « appartient » (on reviendra sur les termes de nation et de groupe ethnique). Ces différents arguments exercent un effet attractif sur les membres de la minorité non émigrés : ce sont les facteurs « *pull* » du mouvement migratoire.

Enfin, l'ethnicité est présumée jouer dans l'établissement d'une *politique* par les autorités de l'Etat d'accueil, à destination des membres de la minorité concernée. Cette politique vise à faciliter l'immigration des membres de la minorité ou des minorités « affiliées » à l'Etat d'accueil, et à constituer un corpus législatif qui leur permette de bénéficier de droits larges lors de leur

² Voir par exemple, parmi de multiples écrits, Iglicka K., 1998 ; Könitz B., 1986.

³ Je m'appuie aussi sur les éléments de définition générale que propose Rogers Brubaker des « *migrations of ethnic unmixing* », dans un essai de théorisation de ce type de migration [Brubaker R., 1998, p.1047].

arrivée. La place de l'ethnique dans la migration repose donc sur l'intervention volontaire des dirigeants du pays d'accueil.

Cette approche générale du « retour » ou de la migration ethnique enrichit la réflexion de deux manières. Elle attire l'attention sur les politiques migratoires élaborées dans les Etats d'arrivée. Dans de telles configurations, le cadre politique et juridique joue en effet un rôle primordial dans la mise en place et le déroulement de la migration, et ce d'autant que les législations élaborées pour encadrer les flux provenant de minorités sont en général distincts des cadres migratoires généraux, destinés aux migrants « non ethniques » de main-d'œuvre, du regroupement familial, ou des réfugiés. L'approche générale du « retour » met par ailleurs l'accent sur le fait que l'ethnicité n'intervient pas seulement dans les pays d'installation, qu'elle n'est pas seulement un produit final de la migration (par exemple lorsque des groupes migrants constituent peu à peu des « minorités ethniques » dans leur pays d'immigration). Certains types de migration diffèrent bel et bien des autres parce que les processus de catégorisation ethnique (et non l'ethnicité en tant que donnée : j'insiste sur la nuance) y interviennent en différents stades du mouvement migratoire et sous des formes multiples.

Ces avancées théoriques présentent pourtant leurs limites. D'une part, le rôle des politiques spécifiques aux membres de minorités ne doit pas être surestimé. Si les « migrations ethniques » s'appuient souvent sur des dispositions juridiques qui leur sont favorables, elles reposent aussi beaucoup sur les initiatives prises par les migrants, sur leur organisation de part et d'autre de l'espace migratoire. Un tel constat peut sembler relever de l'évidence, et pourtant les migrants sont souvent les acteurs absents des analyses de migrations de « retour ». Par ailleurs, on peut remettre en question l'attention parfois trop grande portée à l'ethnicité dans ce type de phénomène migratoire. Faire de l'ethnicité l'argument migratoire comporte le risque de véhiculer une vision ethnicisée et ethnicisante du mouvement migratoire, des migrants, et des espaces concernés : il serait alors « normal » que les membres de la minorité rejoignent leurs « semblables ». Le recours à la théorie du *push and pull* augmente le risque : tout est interprété en fonction des intérêts que les membres d'un groupe minoritaire calculeraient de manière rationnelle afin de « préserver » leur spécificité. Enfin, et cela peut sembler paradoxal, le « retour » n'est pas conçu comme une migration : le déplacement du pays de départ vers le pays d'arrivée est vu comme un événement exceptionnel, en tous les cas unique, unidirectionnel et définitif. C'est plus une rupture qu'un mouvement de mise en relation de deux espaces ou plus. Du coup, tous les types de mobilités antérieures ou postérieures au « retour » sont écartés de l'analyse, de même que les espaces intérieurs ou intermédiaires parcourus au cours de ces mobilités. La structure spatiale du « retour » est binaire et hiérarchisée, l'espace d'arrivée en formant le centre. Tout est envisagé à partir de ce centre, qui est l'espace de référence. L'espace de départ est appréhendé en contre-jour seulement, pour expliquer les causes de l'émigration. Finalement, l'écueil principal de la définition générale du « retour » est d'en écarter la dimension migrante pour en faire un phénomène sédentaire ! Ces trois limites (vision mécaniciste, instrumentaliste et cloisonnée) expliquent que l'acception générale du « retour » est hétérogène et faite de contradictions.

En somme, le « retour » est une immigration générée par de la discrimination ethnique dans le pays de départ, orientée vers une société dans laquelle l'ethnicité des émigrants pourra être préservée ; le courant migratoire s'établit sur une loi d'immigration destinée au groupe à protéger, promulguée dans le pays de destination. La préservation de l'ethnicité commune aux membres du groupe migrant est au centre de cette définition.

Les limites de cette première définition proviennent notamment du fait qu'une partie importante de la littérature disponible sur de tels flux migratoires est rédigée par des migrants, et ce tout particulièrement dans le cas des Saxons de Transylvanie. En effet, l'immigration saxonne en Allemagne donne lieu à des débats scientifiques au sein du collectif migrant. Les publications proviennent à la fois de scientifiques saxons et des migrants eux-mêmes : l'expérience migratoire individuelle est l'occasion de dresser des récits migratoires et des monographies des localités d'origine, qui prennent progressivement valeur de bilan collectif. Nombre des travaux produits dans ce contexte visent à la légitimation de l'immigration par la « préservation de la germanité ». Tout en insistant sur le fait que d'autres interprétations existent et que certains Saxons ont une approche critique de ce mouvement migratoire, certains travaux affirment les *Sachsen* seraient depuis 1945 dans l'impossibilité de sauvegarder leur germanité ; l'émigration vers la « mère-patrie » aurait été le seul moyen d'assurer la pérennité du groupe [Wagner E., 1990, pp.91-105]. Ce schéma interprétatif global des causalités de l'émigration s'appuie sur un ensemble de faits, repris de manière récurrente dans ce type d'analyses :

- Les droits accordés aux Allemands en Roumanie sont comparés à leur condition antérieure. Les Saxons ont bénéficié d'une autonomie large jusqu'en 1876, dans le cadre habsbourgeois et austro-hongrois. Les modifications apportées par les gouvernements hongrois et roumains après 1876 et 1918 sont interprétées comme des restrictions au « droit à la différence ».
- Les années trente, marquées par le rapprochement avec l'Allemagne et la Seconde Guerre mondiale, sont presque systématiquement effacées de la chronologie ayant mené à l'émigration. En revanche, les lendemains du conflit marquent une étape décisive dans les interprétations du processus migratoire (déportation en Union soviétique ; privation de droits civiques et expropriations ; « vente » des émigrants par Nicolae Ceaușescu à la R.F.A.).
- Les exactions supposées commises par la majorité roumaine sur la minorité doivent témoigner de l'impossibilité faite aux Saxons de rester en Roumanie. Elles se multiplient au lendemain de la guerre, en parallèle aux mesures de rétorsion du gouvernement. « *Man kann nicht mehr deutsch sein hier* »⁴ : telle en est la répercussion dans certains écrits.
- Le maintien de la germanité est réputé être d'autant plus difficile que la population saxonne diminue avec l'émigration, ce qui accroît les obstacles rencontrés par les institutions communautaires, Eglise et système scolaire au premier plan.

La migration est également abordée à partir d'Allemagne, bien que de façon secondaire. Deux angles de lecture sont proposés :

⁴ « On ne peut plus être allemand ici ».

- La reconstruction d'institutions communautaires en Allemagne occupe une large place dans les publications internes. Les activités de l'Association des Saxons de Transylvanie en Allemagne et de ses antennes locales, les célébrations diverses et rencontres par localité de provenance sont l'occasion d'affirmer des liens dont les migrants connaissent la précarité.
- La « perte du pays natal » et les difficultés de la vie en Allemagne demeurent plutôt sous la forme de témoignages.

Cette lecture interne de la migration constitue une nouvelle ramification de la *Volksgeschichte* réactualisée⁵ : elle donne une nouvelle base à la défense des intérêts collectifs, et ainsi, alimente le mythe du « retour » au *Vaterland*. Mais cette position est sévèrement remise en cause par les difficultés rencontrées par les immigrants *Aussiedler* après leur arrivée en République fédérale, difficultés dont de nombreuses recherches scientifiques et la presse allemande se sont fait l'écho. Elle est en porte-à-faux avec d'autres lectures de la migration, de plus en plus affirmées et appuyées sur les restrictions croissantes de la politique gouvernementale vis-à-vis des *Aussiedler*. Klaus J. Bade répète depuis plusieurs années que les *Aussiedler* « ne devraient pas être considérés et traités seulement comme des Allemands ou seulement comme des immigrants, mais comme des immigrants allemands »^I, qu'ils « arrivent dans une vraie situation migratoire, sur les plans culturels, mentaux et sociaux »^{II} [Bade K.-J., 1998, pp.5-6]. Ils « ne sont que de véritables immigrants »^{III} [Bade K.-J., 1994, p.8] : l'auteur plaide pour une réelle prise en compte de l'expérience migratoire des *Aussiedler*. Il rejoint en cela un courant plus vaste, constitué au sein des études migratoires en Allemagne, qui visent à désethniciser l'approche de la migration des *Aussiedler*. En l'intégrant aux études sur les phénomènes migratoires, quelles que soient leurs spécificités, et en la replaçant dans le débat sur la société d'immigration allemande, ces travaux tendent à « normaliser » l'approche de ce flux⁶.

DEPASSER L'ETHNICITE : LES « MIGRATIONS OF ETHNIC UNMIXING » SELON ROGERS BRUBAKER

C'est aussi dans une perspective de relativisation des processus d'ethnicisation sous-jacents à ces flux que Rogers Brubaker propose en 1998 une définition globale des « migrations ethniques », qu'il nomme « *migrations of ethnic unmixing* » [Brubaker R., 1998, pp.1047-1065]. Il compare pour cela trois exemples de « retours » ultérieurs à 1989 : celui des *Aussiedler* vers l'Allemagne, celui des Magyars vers la Hongrie, et celui des Russes « de l'intérieur » vers la Russie.

La définition de Rogers Brubaker fait considérablement avancer la conceptualisation des « *migrations of ethnic unmixing* » ou du « retour ». Ses apports proviennent de sa volonté de rechercher des points communs entre les « migrations ethniques » et d'autres types de flux afin d'y interroger la place de l'ethnicité⁷. Il distingue pour cela l'ethnicité formelle, légale, reconnue par l'Etat et codifiée par des textes de lois, de l'ethnicité informelle, telle qu'elle est vécue au

⁵ La *Volksgeschichte* désigne l'histoire centrée sur les minorités dites « allemandes » hors Allemagne.

⁶ Ce courant n'est pas institué en tant que tel, il consiste en un ensemble de travaux qui tentent de poser à propos des *Aussiedler* les mêmes questions que celles que l'on pose à tout autre groupe migrant, non « ethnique ». Voir notamment les travaux de Klaus J. Bade.

⁷ L'auteur entend par ethnicité « une large gamme d'identités ethnolinguistiques ou ethnoreligieuses », qui « organise la perception, l'expérience et les relations sociales dans la vie quotidienne » [ibidem, pp.1047-1051].

quotidien par les individus. Il intègre à sa démonstration les dimensions temporelle et évolutive de la migration : celle-ci est un processus au cours duquel l'ethnicité intervient plus ou moins et sous différentes modalités en fonction des phases.

Rogers Brubaker part de la définition « classique » des migrations ethniques présentée ci-dessus et fondée sur l'articulation du conflit interethnique dans l'espace de départ à l'« *affinité ethnique* »⁸ dans le pays d'arrivée. Il centre son attention sur le second élément du binôme pour tenter de comprendre comment « *les processus sociaux induits dans les migrations ethniques non forcées – et en particulier la manière dont les compréhensions officielle et officieuse de l'affinité ethnique ont aidé à la formation de telles migrations* »^{IV} [*ibidem*, p.1048]. Les deux ethnicités sont souvent en discordance et c'est sur ces discordances que reposent les ambiguïtés des « migrations ethniques ».

A propos du départ, Brubaker insiste sur le fait que l'ethnicité vécue a une prégnance sociale plus ou moins forte selon les populations. Pour ce qui concerne les Allemands, il considère que cette ethnicité informelle ne constitue pas l'argument décisif du projet et de l'acte migratoires parce qu'elle est d'une pertinence sociale faible. A tel point qu'elle est réinventée, revigorée afin de correspondre aux critères établis par les autorités fédérales pour l'obtention du droit à l'immigration [*ibidem*, pp.1052-1053]. L'auto-définition allemande résulte donc de la volonté d'émigrer, pour une large part tout au moins. A preuve de cet argument, l'auteur revient sur les rapports entre les minorités dites « allemandes » de l'ancien bloc communiste et les majorités de leurs Etats d'implantation (roumaine, magyare, russe). Il relativise l'idée d'une quelconque répression ethnique après l'immédiat après-guerre. Dans certains cas, les Allemands bénéficient aussi de positions sociales plutôt confortables (en Roumanie notamment). L'émigration allemande n'est somme toute pas due à une quelconque discrimination, ni même à une idéologie par trop pangermaniste des migrants. En revanche, l'efficacité de l'ethnicité informelle est plus affirmée dans les cas magyars et russes, et intervient davantage dans les relations migratoires. R. Brubaker récuse ainsi une lecture fondée uniquement sur l'opposition entre groupes ethniques, et qui plus est sur l'idée de discrimination du groupe allemand concerné. Il préfère insister sur la diversité des causes de l'émigration, économiques, politiques, juridiques grâce aux lois fédérales sur l'immigration des *Aussiedler*, ethniques enfin lorsque les candidats à la migration peuvent s'appuyer sur les filières migratoires mises en place par les primo-migrants entre Allemagne et pays de départ. Ces mêmes causalités variées fonctionnent comme facteurs attractifs en République fédérale. Brubaker réfute de ce fait l'organisation spatiale concentrique contenue dans la définition générale du « retour » : puisque l'ethnicité vécue est d'une pertinence très relative dans le cas de la migration des *Aussiedler*, il n'y a plus lieu de considérer que les régions d'implantation de minorités dites « allemandes » sont des périphéries du centre « Allemagne ». Le pays de départ n'est plus seulement le « là-bas » lointain, mais un espace pleinement intégré à l'espace migratoire et à son analyse.

R. Brubaker défend l'hypothèse que l'immigration de *Aussiedler* en République fédérale d'Allemagne repose avant tout sur le système politique et juridique mis en place à cet effet : « *la*

⁸ « *Ethnic affinity* », selon l'expression de R. Brubaker.

migration des Allemands ethniques a été construite sur le statut plutôt que sur des réseaux»^V [ibidem, p.1053]. Cette prépondérance de l'ethnicité légalisée dans l'installation du courant migratoire est due à la construction d'un « *mythe légal* »^{VI} par les dirigeants de la R.F.A., visant à l'immigration de membres de minorités allemandes implantées dans des Etats communistes. Un « *mythe légal* » ou encore un « *discours* » de la migration à motivation ethnique, construit autour de l'idée de répression de l'identité ethnique allemande dans les Etats communistes et de la nécessité de préserver cette ethnicité par l'immigration en R.F.A. Ainsi l'immigration repose sur une « *fiction légale* » de la migration ethnique, traduite par un appareil législatif d'accueil des immigrants et par le statut de *Aussiedler*. Les autorités allemandes de l'après-guerre sont par conséquent responsables de la mise en place de ce courant migratoire. R. Brubaker est plus clément vis-à-vis des autorités hongroises et russes, car les dispositifs d'immigration magyar et russe sont plus modestes que le dispositif de la R.F.A. (il n'existe pas de dispositif spécifique à l'immigration magyare en Hongrie, les arrivants bénéficient seulement de facilités pour leur installation dans le pays) voire inexistantes (les lois russes sur l'immigration et la citoyenneté ne prévoient pas de dispositions spéciales pour les Russes « de l'intérieur »). La Loi fédérale allemande fait donc fonction de facteur attractif (ou « *pull* ») du processus migratoire. Les membres de minorités y voient l'opportunité de s'installer en Allemagne non pas parce que le pays est « *un paradis dans lequel l'identité ethnique pourrait être cultivée et exprimée librement, mais [parce que c'est] un marché du travail plein de ressources, un Etat-providence généreux et un exemple de démocratie libérale et stable* »^{VII} [ibidem, p.1052]. Du côté des migrants potentiels, c'est donc un calcul d'intérêts économiques et politiques qui est à la base du projet migratoire. Le facteur répulsif (ou « *push* ») du mouvement migratoire est clair : les sociétés d'Europe centrale, orientale et ex-soviétiques n'offrent pas assez d'opportunités économiques et politiques aux yeux de leurs ressortissants pour que ceux-ci y restent. La théorie du *push and pull* fait partie intégrante du modèle de R. Brubaker. Mais une fois la décision migratoire établie et une fois reçu l'accord des autorités fédérales, les migrants allemands trouvent appui dans les filières migratoires construites par leurs prédécesseurs. Comme dans de nombreuses migrations (et R. Brubaker insiste sur ce point), l'ethnicité intervient dans le maintien de relations entre les migrants et leurs proches restés au pays de départ.

Du côté de l'espace d'arrivée, l'auteur réexamine également l'idée de pleine reconnaissance des immigrants sur base de leur ethnicité supposée. Certes les définitions légales de la germanité et de la citoyenneté allemande font d'eux des Allemands et des citoyens de la République fédérale, mais l'ethnicité vécue des immigrants n'est pas nécessairement reconnue comme telle par les habitants de l'Allemagne. Il affirme par ce biais que les *Aussiedler* se trouvent dans une nouvelle situation minoritaire : la perspective est inversée par rapport à celle véhiculée par la définition générale du « *retour* ». A preuve de sa démonstration : les difficultés rencontrées par les *Aussiedler* une fois arrivés en Allemagne. Etant donné que ceux-ci ne partagent rien d'une ethnicité commune avec les habitants de l'Allemagne, « *ils peuvent devenir plus conscients de leur différence ethnique en Allemagne (...) qu'ils ne l'étaient dans leur pays d'origine. Ainsi, les migrations ethniques peuvent dans les faits générer de nouvelles formes d'hétérogénéité ethnique ou de quasi-hétérogénéité ethnique dans les pays d'accueil* »^{VIII} [ibidem, p.1053]. Seule l'ethnicité formelle définie par le législateur allemand

crée alors un lien entre les habitants de l'Allemagne et les nouveaux arrivants. Les cas hongrois et russe diffèrent bien du cas allemand sur ce point, selon Brubaker : les relations familiales maintenues entre citoyens hongrois ou russes et membres de minorités magyares ou russes expliquent que la proximité est plus grande. Finalement, les *Aussiedler* se trouvent dans une nouvelle situation de minorité, au sein de la « mère-patrie » cette fois-ci.

Enfin, l'auteur introduit un troisième espace dans sa réflexion : l'espace de circulation qui joint les deux pôles principaux de l'espace migratoire. Cet espace intermédiaire est fondamental car il invalide l'idée d'espaces disjoints, telle qu'elle est présente dans la définition générale. Sur ce point, R. Brubaker s'inspire de travaux sur des migrants économiques. Les deux pôles principaux de l'espace migratoire sont reliés par des réseaux sociaux construits et maintenus par les migrants avec leurs proches dans l'espace de départ. Ils servent de support à des échanges migratoires autres que définitifs, par exemple à de la circulation de main-d'œuvre dans le cas des Magyars entre la Roumanie et la Hongrie. Le principe d'un « retour » unique, unidirectionnel et définitif est infirmé : d'autres formes de mobilité peuvent lui coexister. Ce dernier point sur l'espace de circulation constitue une avancée remarquable. Pourtant, cette avancée même indique les limites de l'entreprise de Rogers Brubaker.

R. Brubaker ne considère l'espace circulatoire que dans le cas des Magyars (pour le cas russe, les investigations empiriques ne sont pas suffisamment avancées). Mais il exclut la mobilité des *Aussiedler* de cette nouvelle configuration socio-spatiale du « retour ». Cet espace intermédiaire n'existe selon lui que si trois conditions sont remplies. Il faut que l'ethnicité soit effectivement vécue, qu'elle relie bel et bien les actions et pensées des migrants et candidats migrants à celles des habitants du pays d'arrivée ; or, il tient cette condition pour inopérante chez les Allemands d'Europe centrale, orientale et ex-soviétique. Il faut aussi que des filières migratoires soient actives entre habitants de l'Etat d'immigration (et non uniquement les immigrants) et membres de la minorité concernée, dans l'Etat de départ. Condition non remplie dans la configuration migratoire des *Aussiedler*, d'après Brubaker. Ces deux premières exigences ne peuvent être remplies si la troisième ne l'est pas : les Etats impliqués doivent être frontaliers, car cela facilite les échanges. A l'exception de la Pologne et de la République Tchèque, l'Allemagne n'est frontalière d'aucun des pays de provenance des *Aussiedler*. Finalement, en ce qui concerne la migration dite « allemande » en République fédérale, on en reste à la combinaison du *push and pull* (une émigration due à un contexte économique et politique peu favorable ; une immigration due à des conditions économiques, politiques jugées attrayantes et avec une loi d'immigration adéquate). On en reste aussi à un modèle binaire d'espace migratoire : tous les types de mobilités autres que la migration définitive et tous les espaces parcourus lors de ces mobilités autres sont écartés de l'analyse.

Selon Rogers Brubaker, le « retour » des Allemands des P.E.C.O. et de l'ex-U.R.S.S. en Allemagne est une immigration à vocation essentiellement économique justifiée par des arguments ethniques, et ce grâce à une loi du pays d'arrivée qui instaure un mythe légal du rapatriement. La loi d'immigration ethnicisée est au centre de cette seconde acception de la migration ethnique allemande.

Ces différentes définitions et les ambiguïtés internes de chacune montrent que définir le « retour » est une tâche malaisée. Et ce d'autant que depuis 1989, l'essor très brutal de l'immigration de *Aussiedler* en République fédérale, les restrictions consécutives à cette hausse et les difficultés économiques et sociales croissantes rencontrées par les nouveaux arrivants ont provoqué des mutations sensibles des formes migratoires recouvertes par les notions de « retour » ou de migration ethnique. C'est en confrontant le « retour » ethnique au retour classique en migration que l'on peut sans doute préciser la manière d'appréhender les migrations ethniques.

QUELLES DIFFERENCES AVEC LA NOTION CLASSIQUE DE RETOUR EN MIGRATION ?

La notion de retour revient fréquemment dans les analyses de phénomènes migratoires, dans des acceptions bien différentes de celle placée au cœur de la présente étude. De manière générale, le retour désigne la phase au cours de laquelle le migrant revient, pour une période plus ou moins longue, dans son espace de départ après avoir séjourné ailleurs. Cette définition globale recouvre cinq composantes principales du retour en migration.

La première de ces composantes est l'idée qui préside à la concrétisation du retour. La grande majorité des migrants partent avec la conviction de revenir un jour : les migrations non contraintes se différencient de l'exil par le fait que les migrants partent en pensant revenir. Mais de nombreux migrants s'installent de manière plus durable que prévue dans leur pays d'accueil, et ce pour un ensemble complexe de raisons (économiques, familiales, politiques...). L'idée de retour au pays d'origine n'est cependant pas nécessairement abandonnée par ceux qui pérennisent leur situation migratoire : on continue à parler du retour sans pour autant passer à l'acte. C'est cette distorsion entre discours, intention et actes effectifs qui génère l'expression « mythe du retour » : « *un ensemble contrasté de croyances et d'actions par lequel, quel que soit leur mode d'installation, les migrants parlent et se comportent comme s'ils retourneront un jour* »⁹ [King R., 2000, p.12]. L'expression est d'emploi courant, parfois remplacée par les synonymes « illusion du retour » ou « idéologie du retour ». Sur ce point, le « retour » des ethnomigrants diffère : ils émigrent en ne pensant pas revenir. Il n'y a pas de couple départ – retour à la base de leur migration. Dans les intentions, leur « retour » à la « mère-patrie » ne s'accompagnera pas d'un retour au pays de départ ! Mais qu'en est-il dans les faits ?

La régnance sociale de l'illusion du retour est telle chez les migrants « non ethniques » qu'elle est à l'origine de l'essor de mouvements de va-et-vient entre le pays d'installation et le pays de départ. Car « *la décision de passer le reste de ses jours loin de la terre d'origine revient à renoncer définitivement au projet de retour, et par là, à faire une croix sur l'élément fondateur du départ* » [Schaeffer F., 2001, p.164]. L'exemple des Marocains de France est éclairant : une partie importante de la circulation migratoire instaurée entre France et Maroc par différents segments de la population marocaine de France repose sur la nécessité de combiner l'idée du retour à sa non-concrétisation. Peu à peu, le retour au pays d'origine ne devient qu'une étape d'un parcours fait de l'alternance

⁹ « *A contrasting set of beliefs and actions whereby, no matter how settled, migrants talk and behave as if one day they will return* ».

entre des départs et des retours multiples. La croyance dans le retour est par conséquent une des causes de l'expansion de pratiques circulatoires intenses : il accroît la mobilité. A nouveau, la logique de la migration ethnique diffère : l'immigration dans la « mère-patrie » ne s'accompagne pas de l'intention de circuler, car faire le va-et-vient remettrait en cause deux des éléments centraux de l'idée de « retour » : son caractère unique et son caractère unidirectionnel. Les observations menées auprès de migrants saxons m'amèneront à revenir sur ce point.

L'intensification de la mobilité n'a pas pour seule fonction de combler la non-concrétisation du retour définitif au pays d'origine. Elle exerce aussi une fonction identitaire, tant individuelle que collective. En fréquentant à intervalles réguliers et par alternance leur société d'émigration et leur société d'installation, les migrants en viennent à s'interroger sur la dimension spatiale de leur identité : sont-ils du pays de départ, ou du pays d'arrivée ? En fait, le va-et-vient leur permet de valoriser tant la socialisation antérieure à l'expérience migratoire, acquise dans la société d'origine, que la socialisation reçue en migration. Ainsi se forment des identités migrantes, faites du recours à des espaces et des sociétés multiples. La distance n'empêche pas ces nouveaux processus d'identification simultanée à « ici » et « là-bas » ; à l'inverse, elle en est partie intégrante. En outre, les fonctions identitaires du retour touchent à la fois les personnes migrantes et les groupes, car les identités individuelles et les identités sociales sont interdépendantes [Lipianski E.-M., 1998, p.144]. Ainsi se fondent des collectifs sur la base d'une expérience migratoire partagée.

Le maintien de relations est par conséquent au centre des usages sociaux de la mobilité spatiale fondée sur le mythe du retour. Maintien de relations entre ceux qui circulent, l'ensemble du groupe en migration, et les « non migrants » liés aux migrants tant dans la société de départ que dans la société d'arrivée. Faire le va-et-vient donne à ceux qui circulent une fonction sociale particulière : celle de réduire les effets de la distance qui sépare les migrants de leurs proches restés au pays, de contribuer à préserver une vie collective en dépit de l'éloignement. La logique diffère dans l'idée de « retour » : ceux qui veulent le pratiquer ne se voient pas comme des migrants mais comme des minoritaires sédentaires qui effectuent, en une fois, le voyage qui les ramène à la « mère-patrie » et clôt un parcours historique. Ils nient de ce fait que la circulation entre leur pays de départ et celui d'arrivée puisse avoir une fonction sociale autre que celle de faire émigrer ceux du groupe qui n'ont pas encore franchi le pas. Puisqu' « il n'y a plus personne là-bas », propos maintes fois réaffirmé par mes interlocuteurs en Allemagne, entretenir des relations avec « là-bas » (l'espace de départ) ne mène à rien. Une fois encore, le travail empirique amènera à réviser une telle assertion.

En réalité les significations sociales du retour au pays sont multiples ; elles dépendent de l'échelle à partir de laquelle on les observe. Motivations d'ordre économique, motivations familiales ou identitaires sont souvent imbriquées. L'une peut prédominer sur les autres en fonction de l'échelle d'analyse (l'Etat, le groupe migrant, le groupe circulant, la famille, l'individu) [King R., 2000, pp.15-17].

Mythe, alternance des allers et venues, fonctions identitaire et relationnelle, échelle socio-spatiale d'analyse sont les éléments constitutifs principaux du retour « classique » en migration.

Les tensions entre les trois définitions du retour (au sens classique du terme) et du « retour » (au sens de migration ethnique) se nouent autour de ces quelques éléments.

Pour en revenir aux Saxons de Transylvanie, la mise en place d'un flux migratoire vers l'Allemagne, auquel succèdent d'autres types de déplacements des *Sachsen* entre région de départ et régions d'arrivée, est une réponse originale, influencée par les évolutions politiques en Europe depuis plus de cinquante ans, à un problème qui se pose à propos de toutes les minorités (à l'exception des Tsiganes) : le jeu sur l'identité dans la distance, et sur l'altérité dans la proximité. *Quels sont les modes et fondements du maintien du lien à l'intérieur de l'espace migratoire ?* Sur ce point, la Roumanie attire l'attention. Car après le « retour » d'une majorité des Saxons en Allemagne, la décrispation politique autour des minorités dites « allemandes » en Roumanie favorise l'intensification des échanges entre les deux pays grâce à ces migrants¹⁰.

LE « RETOUR » : LE ROLE DU LIEN SOCIO-SPATIAL DANS LA DISTANCE

Ce préambule sous forme de définition ouvre à trois questions sur le « retour » ou la migration ethnique. Il existe un double niveau d'identification des Saxons de Transylvanie, saxons et « allemands ». Quels en sont les effets au niveau de la migration ? Comment construire le groupe saxon en Roumanie, dans l'éloignement à l'espace social de référence, l'Allemagne (et les Etats qui lui ont précédé) ? Quels sont les fondements des dynamiques relationnelles générées par la migration ethnique ? Ces trois questions sont intimement liées. Elles se posent à propos de la place des catégorisations ethniques dans l'organisation d'un espace migratoire, ici celui des Saxons entre la Roumanie et l'Allemagne.

IL EXISTE UN DOUBLE NIVEAU D'IDENTIFICATION DES SAXONS DE TRANSYLVANIE, SAXONS ET « ALLEMANDS ». QUELS EN SONT LES EFFETS AU NIVEAU DE LA MIGRATION ?

Les trois définitions du « retour » (migration ethnique) et du retour (dans la circulation) présentées ci-dessus considèrent le groupe migrant à des échelles diverses. La définition générale du « retour » utilise deux niveaux de définition du groupe en fonction des types d'étude et de leurs réalisateurs. Certaines sont placées au niveau de la délimitation endogène du groupe (par exemple, les Saxons de Transylvanie) ; c'est notamment le cas lorsque les investigateurs sont en eux-mêmes membres. D'autres posent le regard au niveau des Etats de provenance des migrants, et ce tout particulièrement lorsque les auteurs cherchent à restreindre l'importance accordée à l'ethnicité dans l'étude de ce type de phénomènes migratoires. Le choix de l'une ou l'autre des échelles n'est bien entendu pas strictement dépendant des auteurs, la définition générale du « retour » balance entre plusieurs niveaux d'analyse. En revanche, Rogers Brubaker procède à une sélection plus stricte en fondant toute sa démonstration sur le groupe des *Aussiedler*, dans la

¹⁰ Le cas de la Roumanie diffère sensiblement de celui d'autres pays de départ ; en Pologne ou en République Tchèque, le fait que les Allemands émigrés puissent racheter des maisons ou des terres provoque des débats très virulents. La situation est sensiblement plus tendue.

confrontation aux cas magyar et russe. Il utilise la catégorie de population définie par la loi allemande, et considère donc ses conclusions comme applicables à l'ensemble des migrants regroupés sous cette appellation. Il appelle toutefois à diversifier les niveaux d'approche de l'immigration en Allemagne de membres de minorités dites « allemandes » des P.E.C.O. et de l'ancienne Union soviétique et d'intégrer les échelles de l'individu et des réseaux migratoires. Enfin, les multiples études consacrées au retour dans son sens classique placent la réflexion à des échelles très diversifiées (pays de départ, collectif migrant étendu¹¹, groupe migrant, groupe pratiquant le va-et-vient, collectivité villageoise, famille, individu...). L'ethnicité n'y est pas traitée de manière particulière, c'est une des nombreuses justifications du retour.

De la confrontation des trois définitions ressort donc la multiplicité des possibles échelles socio-spatiales d'analyse. J'ai pour ma part choisi de travailler sur le groupe des Saxons de Transylvanie, et non sur l'ensemble des Allemands de Roumanie ou des *Aussiedler*. La démonstration passe bien entendu par des changements d'échelle, puisqu'il est impossible de procéder à une enquête auprès de tous les *Sachsen* ; cadrages théorique et bibliographique portent plutôt sur les Saxons en tant que groupe, alors que la recherche empirique et son exploitation portent sur des individus, des familles ou des collectivités villageoises.

Dans de nombreux travaux, l'insertion des *Sachsen* à la germanité se fait par l'intermédiaire de plusieurs catégories d'analyse : la germanité serait à géométrie variable, en fonction des thématiques traitées et des objectifs poursuivis. Les migrants germanophones de Transylvanie sont en premier lieu intégrés à la rubrique « *Siebenbürger Sachsen* », qui correspond effectivement à leur auto-désignation. En d'autres circonstances, ils sont qualifiés d'« Allemands de Roumanie » (*Rumäniendeutsche*) ; en d'autres encore, de « *Aussiedler* ». Ces catégories élargies sont en général admises et employées telles qu'elles. Pourtant, un examen rapide en montre les implications pour la recherche empirique et l'interprétation des données.

La catégorie « Allemands de Roumanie » : une troncature de la diversité historique régionale

La désignation « *Allemands de Roumanie* » est employée à la fois par les autorités allemandes et roumaines. La désignation a été diffusée pendant l'entre-deux guerres, sous l'influence de l'idéologie pro-allemande alors propagée parmi les germanophones de Roumanie. De manière parallèle, elle a été employée par les gouvernants roumains comme catégorie statistique (utilisée notamment dans les recensements de population). Aujourd'hui, le terme d'« Allemands de Roumanie » est utilisé, en Roumanie, pour l'administration (enregistrement civil de la nationalité et recensements de population) et la représentation politique des Saxons, Souabes et autres Allemands. Or, elle ne correspond pas aux auto-désignations auxquelles les membres de minorités dites « allemandes » de Roumanie ont recours : les appellations historiques régionalisées sont en vigueur (Saxons de Transylvanie, Souabes du Banat, Souabes de Satu Mare). En République fédérale, la catégorie « Allemands de Roumanie » est employée pour recenser les

¹¹ J'appelle « collectif migrant étendu » les migrants ainsi que les personnes avec lesquelles ils entretiennent des relations étroites dans le pays de départ et dans le pays d'arrivée.

Aussiedler en provenance de Roumanie. Cette classification pose un problème d'ordre méthodologique difficile à surmonter : les statistiques de l'immigration des *Aussiedler* recensent les arrivants en fonction de leur pays de provenance seulement. Il n'existe pas de donnée officielle sur les localités ou régions de départ. En conséquence, il est impossible de procéder à une analyse géographique multiscalaire de l'immigration des *Aussiedler* à partir des statistiques publiées par le Ministère allemand de l'Intérieur. D'autres méthodes d'investigation ont été sollicitées afin de contourner cet obstacle. Par ailleurs, la publication de données chiffrées à la seule échelle étatique induit souvent les analystes à en rester eux-mêmes à cette même échelle. Les entités régionales sont alors passées sous silence : grave problème, dans la mesure où les définitions endogènes se font avant tout au niveau historico-régional. Il y a finalement « étatisation » des groupes migrants dans les catégories élaborées par le Ministère allemand, reprise et consolidée dans des études scientifiques.

La catégorie « *Aussiedler* » : soutenir la croyance dans le « retour »

Les « *Aussiedler* » représentent un type d'immigrants défini par la Loi qui leur est spécifique, promulguée en 1953. Le substantif même de *Aussiedler* contient l'idée d'un départ définitif des zones d'origine, par le préfixe *aus-*. L'idée de liens à l'Allemagne est exprimée par le terme *Siedler* (colons) : ceux-ci ont émigré de longue date des pays allemands afin de coloniser (au sens de rendre vivables) diverses régions d'Europe centrale et orientale. En réalité, les *Aussiedler* succèdent aux *Vertriebenen* des années du direct après-guerre ; ils sont remplacés dès 1993 par les *Spätaussiedler*. Les trois substantifs correspondent aux divers statuts des immigrants provenant de minorités allemandes d'Europe centrale, orientale et de l'(ex-)Union soviétique. Le terme de *Aussiedler* peut être employé pour désigner l'ensemble de ces immigrants réputés membres de la nation allemande, sans prise en considération de leur statut juridique lors de l'arrivée en Allemagne. Dans une telle utilisation, il participe alors d'une généralisation, d'une mise en catégorie englobante des immigrants : les spécificités historiques et migratoires des entités régionales sont recouvertes par un statut juridique commun. En 1993, un nouveau niveau de différenciation des arrivants est introduit par la révision de la loi : les immigrants sont désormais qualifiés de *Spätaussiedler* ; l'idée d'arrêt du flux est ainsi introduite. Les droits attribués en vertu de ce nouveau statut ne sont pas égaux pour tous. Les possibilités d'immigration sont très fortement restreintes pour les ressortissants de tous les P.E.C.O. ; seuls les ressortissants des Etats issus de l'U.R.S.S. ont encore la possibilité d'immigrer en République fédérale. La Loi différencie donc les membres de minorités allemandes en fonction de leur Etat d'installation. Dès lors, le substantif de *Aussiedler* devient quasiment synonyme d'Allemands de l'ex-U.R.S.S. Le problème des collectivités régionales se pose pourtant aussi dans ce dernier cas : les Allemands de l'ancienne Union soviétique sont d'ailleurs dénommés « Allemands de Russie » (*Rußlanddeutsche*) dans les expressions courantes, écartant ainsi la multiplicité interne au groupe ainsi formé (mennonites de Sibérie, Allemands de la Volga déportés en Asie centrale, Allemands urbains de Moscou ou Saint-Petersbourg...). La très nette prédominance numérique des Allemands de l'ex-U.R.S.S. parmi les *Aussiedler* dans les années quatre-vingt dix s'est traduite par la confusion de ces diverses catégories

en une seule, celle de *Aussiedler*. Les arrivants des pays baltes et de la C.E.I. sont parfois aussi qualifiés de « Russes ». Dans l'usage courant, *Aussiedler* signifie aujourd'hui Allemands de l'ex-U.R.S.S. Catégories d'usage courant et catégories d'analyse scientifique finissent par être indifférenciées, sans qu'elles ne recouvrent le vécu et les pratiques migratoires des individus concernés.

Cette évolution sémantique est problématique lorsque l'on souhaite travailler sur des migrants provenant de pays autres que l'ex-U.R.S.S. C'est d'ailleurs sur ce point que je m'éloigne du raisonnement de Rogers Brubaker : ses conclusions portent de toute évidence sur les Allemands en provenance de l'ancienne Union soviétique, et sont généralisées à l'ensemble des personnes auxquelles le statut de *Aussiedler* (ou *Spätaussiedler*) est attribué.

Des choix empiriques conséquents

Les difficultés soulevées par les catégories « Allemands de Roumanie » et « *Aussiedler* » m'ont poussée à décider, après une première enquête de doctorat en Allemagne, à restreindre ma recherche aux seuls Saxons de Transylvanie. J'étais au préalable entrée dans le sujet par le biais des statistiques du Ministère allemand de l'Intérieur sur l'immigration sous statut de *Aussiedler*, recensant les arrivants en fonction de leur Etat de provenance. Une interprétation peu distanciée de ces sources m'avait induite à croire possible une analyse de l'immigration des « Allemands de Roumanie » dans leur globalité. Les difficultés de l'enquête en Bavière et dans le Bade-Wurtemberg, et les résultats obtenus, démontrent finalement la nécessité de cibler la réflexion sur une seule des collectivités concernées. J'ai finalement centré mon attention sur les *Sachsen* en considérant la documentation disponible sur chacun des groupes : il aurait été difficile de mener une analyse géohistorique de l'émigration pour les Souabes du Banat et de Satu Mare. L'appareil scientifique élaboré autour des Saxons est unique, et considérable pour une population somme toute restreinte. En outre, il existe peu de relations entre les membres des trois collectivités considérées ; l'existence de structures associatives distinctes en Allemagne, et l'inexistence d'une association regroupant l'ensemble des migrants « Allemands de Roumanie », en sont un indicateur. Le recours aux instances associatives comme porte d'entrée dans l'enquête introduit enfin une troisième réserve quant à une analyse ciblée sur l'ensemble des « Allemands de Roumanie » : il existe également une association des Allemands de Dobroudja, une autre regroupant les Allemands de Bucovine. Dès lors, pourquoi la réflexion devrait-elle être restreinte aux trois groupes les plus importants en nombre ? Mes choix empiriques auraient dans ce cas été ramenés à la problématique de la classification interne aux germanophones de Roumanie.

Le choix de travailler sur les Saxons de Transylvanie m'amènera à des conclusions parfois éloignées de celles de Rogers Brubaker. Les propositions émises dans cette thèse doivent énormément à cette décision ; elles auraient été tout autres si j'avais étudié la migration d'Allemands de Sibérie ou du Kazakhstan.

COMMENT CONSTRUIRE LE GROUPE SAXON EN ROUMANIE, DANS L'ÉLOIGNEMENT A L'ESPACE SOCIAL DE REFERENCE, L'ALLEMAGNE ET SES PREDECESSEURS ?

Les trois définitions du « retour » et du retour appréhendent l'ethnicité des migrants et lui accordent une place plus ou moins importante. Dans la définition générale de la migration ethnique, l'ethnicité des immigrants est admise ; les *Aussiedler* sont des Allemands, et à ce titre ils est légitime qu'ils bénéficient du droit à immigrer dans la « mère-patrie ». Le courant réformateur qui émerge en marge, à l'inverse, minimise autant que possible l'idée d'une germanité fondatrice de l'immigration et les liens éventuels des arrivants à l'Allemagne, pour en faire des immigrants parmi d'autres. On balance donc entre deux positions opposées. R. Brubaker choisit pour sa part une autre stratégie, qui consiste à différencier deux formes d'ethnicité (la forme légale et la forme vécue) et à en évaluer le poids respectif en fonction des étapes du processus migratoire. Il retient une définition de l'ethnicité dans laquelle les marqueurs « objectifs » de l'altérité (la langue et la religion) sont importants, ainsi que le facteur national. Selon cet auteur, l'ethnique diffère donc du national ; en considérant d'autres de ses textes, on comprend qu'il en réfère au « modèle » de la nation allemande (sur lequel on reviendra plus loin). Dans le cas des *Aussiedler*, l'ethnicité construite par la loi est (d'après lui) beaucoup plus forte et active que l'ethnicité vécue. Enfin, dans le retour classique, l'ethnicité n'intervient que comme un élément structurant parmi d'autres ; elle agit avant tout au niveau des réseaux migratoires, sur lesquels le migrant peut s'appuyer pour retourner.

A partir de ces définitions disparates ou absentes de l'ethnicité, on la considère de trois manières : elle a peu d'importance, elle a toute l'importance, ou elle a de l'importance lorsqu'elle est manipulée par le pouvoir en place. La difficulté réside en réalité dans la notion que l'on utilisera pour désigner et déconstruire la spécificité des Saxons. Trois champs lexicaux sont généralement convoqués, dont les apports doivent être clarifiés : la nation, la nationalité¹², l'ethnicité.

On admet communément l'idée que les Saxons ont droit à l'immigration et à l'installation en République fédérale en vertu de leur « appartenance » à la nation allemande. C'est par leur germanité supposée, c'est-à-dire par leur catégorisation ethnique endogène et exogène que ce droit leur est reconnu. Pourtant, seul l'Etat allemand dispose d'une réelle politique d'immigration des membres de minorités allemandes d'Europe centre-orientale et de l'ex-U.R.S.S.¹³. Seules les autorités fédérales allemandes retiennent l'idée d'une responsabilité historique vis-à-vis des membres de ces minorités. La reconnaissance par l'ethnicité n'est par conséquent pas l'unique paramètre pris en compte : si tel était le cas, l'immigration devrait logiquement être soutenue par d'autres Etats germanophones. Il y a, au sein de ce processus migratoire, une disjonction entre la catégorisation germanisante des migrants et la définition politique des Etats à partir desquels une reconnaissance leur est officiellement accordée ou non par le droit à l'immigration. Le problème

¹² Je distingue, dans tout le texte, la nationalité de la citoyenneté, l'appartenance juridique à un corps de citoyens étant désignée par la seconde notion.

¹³ D'autres pays ont accueilli des migrants germanophones, sans toutefois leur offrir un cadre d'accueil aussi élaboré que l'Allemagne : l'Autriche, la Suisse, mais aussi la République Démocratique d'Allemagne ont reçu quelques Saxons depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

de la différenciation de l'ethnicité et de ce qui est aujourd'hui généralement nommé « identité nationale » est ici posé. Cette question d'ordre sémantique souligne les difficultés à penser les relations socio-spatiales impliquées dans la migration des *Sachsen* vers la R.F.A. Le problème dépasse le strict cadre de l'expression : les notions utilisées contiennent déjà des présupposés théoriques. Les définitions de la nation, de la nationalité ou de l'ethnicité sont déjà des théories implicites de ces trois formes de lien socio-spatial.

Le positionnement de l'Allemagne au rang de « mère-patrie » protectrice et accueillante introduit de la confusion dans la définition du collectif migrant, en assignant la germanité des Saxons à une référence exclusive à la République fédérale : l'ethnicité est ainsi territorialisée, c'est-à-dire définie par sa relation au territoire de l'Etat allemand¹⁴. En outre, les Saxons de Transylvanie font partie des groupes minoritaires officiellement qualifiés d' « ethniques » ou « nationaux », voire de « nationalité » au XXe siècle en Roumanie¹⁵. Or, la différence de signification qui pourrait exister et justifier l'emploi de ces deux qualificatifs, « ethnique » et « national », et justifier aussi le recours à la « nationalité », est le plus souvent passée sous silence. Il est fondamental d'éclairer ce point, et ce pour plusieurs motifs. L'utilisation indifférenciée des termes pose question quant aux processus socio-spatiaux désignés : elle suppose que ces processus sont de même nature, puisqu'ils sont désignés par des qualificatifs placés côte à côte, parfois interchangeables et généralement non définis¹⁶.

La confusion tient au fait que, depuis les premières formulations nationales au XIIIe siècle et jusqu'à la diffusion de l'Etat-nation comme modèle politique dominant, ce que nous dénommons aujourd'hui « ethnie » ou « groupe ethnique » était nommé « nation » (*natio*) par les contemporains [Schnapper D., 1994, p.29] (cette affirmation sera affinée dans un chapitre sur la formation historique du collectif saxon). En outre, les nations politiques « modernes » ont hérité de certaines spécificités des nations médiévales, les *nationes* qui organisent la société transylvaine par exemple et qui jouent un rôle déterminant dans la constitution du collectif des *Siebenbürger Sachsen* en Transylvanie. Chacun de ces termes conduit la réflexion dans des domaines théoriques vastes et complexes : celui de l'ethnicité d'une part, celui de la nation et du nationalisme d'autre part. Les clarifications sémantiques sont décisives, car elles justifient le recours à des corpus théoriques précis.

Nation « à l'allemande » ?

Lorsque l'on dit que l'appartenance supposée des Saxons à la nation allemande est le fondement de leur « retour » vers la République fédérale d'Allemagne depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, cela revient à affirmer que nation et « germanité » sont synonymes. Est-ce

¹⁴ Je retiens une définition simple du territoire : un espace politique correspondant à la surface de compétence d'un Etat, ou un espace juridiquement attribué à un groupe.

¹⁵ Voir les traductions : *națiune* (nation), *național* (national), *naționalitate* (nationalité). La différence entre nation et nationalité est bien rendue par la langue roumaine.

¹⁶ A ce stade de la réflexion, l'ethnicité renvoie à l'ethnie ; la nationalité renvoie à la nation. Les premières seraient les résultats des processus créateurs des deuxièmes ; les premières deviendraient ainsi des qualités intrinsèques aux personnes considérées comme membres des deuxièmes, formes de regroupement social.

pertinent, ou est-ce que cela complique la réflexion ? L'idée de nation est faite de trois dimensions principales, identitaire, politique, hiérarchique. Dès les moments initiaux de formulation de l'idée nationale, une confusion apparaît entre la dimension identitaire (individuelle et collective) et la dimension politique de la nation.

De nombreuses analyses ont été produites sur la nation, convoquant les « modèles » allemand et français en la matière. Les idées conjointes de nation et nationalité sont formulées dans les pays allemands et en France à partir du XVIII^e siècle. Bien souvent, ces « modèles » sont présentés dans leurs oppositions : à la conception particularisante et ethnicisante de la nation allemande répondrait la conception française, réputée fondée sur le contrat et insérée dans une perspective universaliste et cosmopolite. Leurs diverses facettes, résultant de l'histoire politique et philosophique tourmentée à l'origine de l'idée de nation, expliquent les difficultés à cerner de manière précise la nationalité et l'ethnicité. Les ambiguïtés internes à ces deux « modèles » et à leurs relations résident dans une confusion initiale entre la dimension identitaire et la dimension politique de la nation. Les conceptions dites « allemande » et « française » de la nation mêlent toutes deux mais selon des agencements opposés la composante identitaire et la volonté de traduction politique de la nation dans des Etats-nations, lesquels génèrent de nouveaux rapports de domination. Les combinaisons des dimensions identitaire et politique de la nation prennent des figures différentes dans chacun des deux Etats. En France, les composantes identitaire et politique sont soudées au sein de la vision républicaine de l'Etat et de la nation, vision héritée des idéaux universalistes de la Révolution : « *l'unité politique y a été conçue comme constitutive de la nation, alors que l'unité culturelle en était l'expression* » [Brubaker R., 1997, p.32]. L'histoire et la géographie sont convoquées pour légitimer et diffuser cette conception de l'unité politique. En revanche, identité nationale et appartenance au collectif politique sont opposées en Allemagne : l'identité allemande, traduite par l'utilisation de la langue allemande, s'incarne dans un esprit national. L'existence de ce *Volksgeist* justifie l'unification politique des membres de la nation allemande au sein d'un Etat : « *l'unité ethnoculturelle [qui] est constitutive de la nation, l'unité politique n'en étant que l'expression* » [*ibidem*, p.32]. Les « modèles » allemand et français en la matière sont tous deux empreints de cette ambiguïté originelle. La combinaison des deux dimensions est traduite par les modes d'octroi de la citoyenneté. La définition de la citoyenneté allemande incarne la disjonction faite entre l'identité nationale et l'organisation de l'Etat. La citoyenneté française incarne la fusion de l'identité nationale et de l'Etat-nation.

Or, d'autres analyses ont fait apparaître les nombreux points de convergence de ces deux conceptions (voir aussi Noiriol G., 2001). Dominique Schnapper définit ainsi la nation : « *comme toute unité politique, la nation se définit par sa souveraineté qui s'exerce, à l'intérieur, pour intégrer les populations qu'elle inclut et, à l'extérieur, pour s'affirmer en tant que sujet historique dans un ordre mondial fondé sur l'existence et les relations entre nations-unités politiques. Mais sa spécificité est qu'elle intègre les populations en une communauté de citoyens, dont l'existence légitime l'action intérieure et extérieure de l'Etat* » [Schnapper D., 1994, p.28]. Elle souligne que la présentation binaire souvent usitée (la nation « à la française » opposée à la nation « à l'allemande ») empêche somme toute de penser les processus sociaux qualifiés selon les circonstances de nationaux, de nationaux ou d'ethniques. Selon elle il n'est

pas pertinent de différencier et opposer ces deux modèles car « *c'est l'effort d'arrachement aux identités et aux appartenances vécues comme naturelles par l'abstraction de la citoyenneté qui caractérise en propre le projet national*. Il existe une seule idée de la nation » [ibidem, p.24].

On retient la position de D. Schnapper, sans nier les spécificités intellectuelles et politiques qui ont mené à la formulation du projet national dans ce qui est aujourd'hui l'Allemagne. Ainsi, on entend par *nation une ambition de société politique, jamais pleinement réalisée, qui dépasse les problèmes vécus d'ascription ou de prescription à une identité (par exemple à l'ethnicité), et formalisée par la citoyenneté*. La nation allemande désigne donc l'ensemble des citoyens de l'Allemagne (et de ses prédécesseurs à partir du *Reich* de 1871). Cette définition détermine le sens du qualificatif « national ». En revanche, elle est à distinguer de l'idée de nation allemande, expression qui indique les courants intellectuels et politiques qui ont mené à la formulation et la concrétisation du projet d'Etat-nation allemand. La conception de la nation ici retenue est évidemment critiquable, mais elle présente l'avantage de bien séparer et délimiter les champs du national et de l'ethnique. Elle peut également s'appliquer à la Roumanie comme forme de société politique, alors qu'en en restant aux « modèles », il aurait fallu dresser les contours d'une nation « à la roumaine ».

Par voie de conséquence, on définit dans un premier temps le groupe ethnique comme une forme de société ne revendiquant pas d'organisation politique propre. Mais pour autant que l'on différencie la nation du groupe ethnique, cela ne signifie pas que ces deux types de groupement social entretiennent entre eux une relation évolutive : il n'y a pas d'antériorité d'une forme sur l'autre. Il n'y a pas non plus d'opposition de type construction/naturel. La nation et le groupe ethnique sont deux construits sociaux, historiques. Il n'existe donc pas de différence objective entre eux (les membres d'un groupe national ne possèdent pas de « marqueurs » les distinguant des membres d'un groupe dit « ethnique », tels la langue, la religion, etc.), ce sont deux types de liens établis entre des individus qui peuvent ainsi se revendiquer d'un même collectif¹⁷.

A propos des Saxons, la situation est plus complexe qu'il n'y paraît. En Roumanie, ils peuvent effectivement être qualifiés de groupe ethnique, puisqu'ils n'expriment pas de revendication politique autre que celle d'une représentation dans la vie politique de la société roumaine. Mais en Allemagne, et surtout par et dans la migration, ne convergent-ils pas vers le national ? Car les lois sur l'immigration des *Aussiedler* prévoient l'octroi automatique de la citoyenneté aux arrivants, ce dont les candidats à l'émigration sont bien informés avant de quitter la Transylvanie. Ils optent donc volontairement pour entrer dans le corps national allemand, défini par la citoyenneté de la République fédérale.

La nationalité en Roumanie : quelle signification ?

Au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, les réflexions menées en Allemagne et en France sont reprises par les tenants d'une pensée socialiste de la question nationale. Des théories austro-marxistes de la nation sont élaborées en Europe centrale et orientale et en Russie. Elles y

¹⁷ Ce point de vue sera affiné dans un chapitre historique, puisqu'au Moyen Age les Saxons étaient regroupés au sein d'une *natio*, garante de leur autonomie politique ; ils étaient toutefois soumis à un souverain hongrois.

adjoignent une dimension sociale : celle de rapports de domination appuyés ou non sur un territoire national. A parti d'exemples puisés dans les sociétés d'Europe centrale, orientale et d'Union soviétique, les théoriciens socialistes reformulent la problématique nationale en termes de lutte des classes et d'accès au territoire et formalisent la notion de nationalité [Freitag. M., 1981; Weill C., 1977].

Le « Printemps des peuples », entre février et juin 1848, vise à instaurer la démocratie politique et la démocratie sociale. L'idée de nationalité est mobilisée pour exprimer le sens politique des aspirations des groupes minoritaires en révolte face aux pouvoirs centraux (l'Empire Habsbourg notamment) [Noiriel G., 2001, p.157]. La nationalité désigne désormais les minorités entrées en résistance face aux Etats dans lesquels elles ne peuvent exercer de fonction directrice. Les Etats sont nommés « nations », appellation destinée à rendre compte de leur dimension historique. Une signification supplémentaire est de ce fait ajoutée aux termes de nation et nationalité : désormais, ils désignent des rapports de pouvoir, de domination entre des entités collectives.

Le principal bilan des austro-marxistes en matière de nation et de nationalité (comme forme de collectivité) réside dans la complexification des notions, par l'intégration des enjeux de pouvoir, des rapports de domination. Les relations dites nationales ou nationalitaires sont marquées par une inévitable hiérarchisation des groupes impliqués. La nationalité n'est plus seulement la qualité de celui qui est membre d'une nation, d'un groupe national ; c'est une nouvelle forme de regroupement social, une population qui revendique l'accès à une organisation politique propre, mais qui ne l'a pas encore obtenue. Cette nouvelle définition justifie l'emploi de l'adjectif « nationalitaire ».

Préciser le passage de la dimension identitaire de la nation à une autre forme de collectivité est crucial, car le terme de nationalité est aujourd'hui toujours employé dans sa signification collective en Roumanie (on peut parler de la nationalité allemande au sens du groupe allemand). Mais le mot a un autre sens dans la Roumanie contemporaine, davantage empreint de la composante identitaire. La nationalité d'un individu, c'est ce qu'on appellera plus tard son ethnicité. Cette seconde signification imprègne la vie de toute personne car elle est à la base de la déclaration de l'identité civile ; elle est aussi relevée lors des recensements de la population. On reviendra sur ce dernier point, pour comprendre la qualification d' « Allemand » pour les Saxons (et les Souabes et les autres germanophones).

Depuis la formulation du vocabulaire national, diverses sciences sociales se penchent sur la constitution desdits groupes nationaux. Les géographes sont saisis de manière plus particulière de la relation entre nation et Etat. Les géographes allemands du XIXe siècle ont attribué à la nation des propriétés déterminées par la nature [Korinman M., 1990]. La puissance des nations est alors réputée provenir des caractéristiques du milieu naturel de chacune des nations : les ambitions politiques de la Prusse sont légitimées. En face, les géographes français de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle sont influencés par les travaux de leurs homologues allemands. Les rivalités entre les Etats prussien et français les incitent pourtant à prendre

volontairement leur contre-pied ; ils diffusent une approche de la nation enracinée dans le sol et dans le temps. En fin de compte, les géographes promeuvent une nation immuable, à l'immuabilité due à la nature ou à l'histoire. Naturalisation, organicisme et pérennité sont les ingrédients utilisés par les géographes pour renforcer les Etats. L'engagement politique et naturaliste des géographes autorise d'autres sciences sociales, alors en plein essor, à voir dans l'identité nationale, un type de lien social.

Les premiers rapprochements avec une pensée de l'ethnicité ont alors lieu. Max Weber met en relief la dimension construite et relationnelle des identités nationales et ethniques. Arnold Van Gennep propose une définition nouvelle de la nationalité et met en relief sa dimension construite : de par son degré de structuration politique, elle devient un nouveau type d'entité collective (à l'instar de la nation ou du groupe ethnique), et non plus uniquement une qualité des membres d'une nation, sans nécessairement en référer aux travaux des socialistes. La nationalité est un « *sentiment* » générateur et régulateur des rapports de force politiques. Ce « *sentiment* » est un processus (et non un état ou un révélateur de cet état), complexe : c'est « *un mouvement tendanciel, qui résulte du changement de rapport entre les forces en présence* ». La nationalité est toujours dans un équilibre instable. Son instabilité résulte des pressions antinomiques exercées sur elle par des forces internes (forces de cohésion et forces de dissociation) et externes (politiques, administratives...) [Van Gennep A., 1995 [1921], pp.10-15]. Il fait ainsi changer le sens du terme « nationalité », pour en faire une forme de collectivité intermédiaire entre le groupe ethnique et la nation. Grâce aux recherches de Weber et Van Gennep, nation et nationalité sont désormais comprises comme les résultats de processus sociaux à visée politique.

Si ces scientifiques insistent sur les processus socio-spatiaux à l'œuvre dans les catégorisations nationales, nationalitaires et ethniques, ils demeurent cependant dans une démarche classificatoire qui les empêche de renouveler profondément l'approche de l'ethnicité. L'élan vient de la recherche nord-américaine.

L'ethnicité : la croyance en une généalogie partagée

A partir des travaux réalisés sous l'égide de l'Ecole de Chicago, les relations de domination en cours entre minorités migrantes et majorités dans les définitions ethniques sont mises en lumière. Plus tard, Fredrik Barth place les frontières ethniques au cœur des processus sociaux d'ethnicisation, et de l'analyse scientifique de ces processus. En cela, il bouleverse les travaux sur l'ethnicité.

Fredrik Barth publie en 1969 un texte intitulé « *Ethnic groups and boundaries* »¹⁸. Prenant le contre-pied des théories jusqu'alors dominantes, l'anthropologue norvégien démontre que les groupes ethniques posent une question d'organisation sociale, et non de groupes concrets et stables à identifier et caractériser. Les processus d'interaction et de catégorisation sont placés au cœur de l'analyse ; ils prennent forme par la production de « frontières » entre les groupes. Barth renouvelle les études de l'ethnicité en mettant en lumière l'importance du processus de

¹⁸ Barth F., « Les groupes ethniques et leurs frontières », traduit et publié par Poutignat P., Streiff-Fénart J., 1995, pp.203-249.

production, de maintien et d'évolution des frontières ethniques, à partir desquelles les groupes ethniques sont délimités. L'ethnicité ou l'identité ethnique selon Barth n'est pas synonyme de contenu culturel (langue, religion, coutume...) : « *l'attribution du statut [ethnique] ne dépend pas du contrôle de ressources spécifiques, mais repose sur des critères d'origine et d'engagement personnel* » [Barth F., in Poutignat P., Streiff-Fénart J., 1995, p.233]. L'espace est convoqué de façon explicite et récurrente dans la théorie de Barth : c'est l'un des facteurs présidant à la création, à la réactivation et au maintien de la différence entre les collectivités ethniques. Il ne s'agit toutefois que d'un espace support, qui modèle les rapports ethniques en fonction de la distance ou de la proximité géographique qu'il instaure entre eux.

F. Barth veut remettre en cause la vision essentialiste et statique de l'ethnicité qui prédomine jusqu'alors. En dépit des répercussions très importantes de ses écrits, des critiques lui sont aujourd'hui adressées. Jean-François Gossiaux estime que Barth sous-estime la puissance de la prescription, de l'assignation extérieure à l'ethnicité [Gossiaux J.-F., 2002, pp.14-15]. Et François Laplantine va jusqu'à affirmer qu'en dépit des avancées théoriques certaines réalisées dans le champ de l'ethnicité, celle-ci reste un « *principe classificatoire de l'humanité* » [Laplantine F., 1999, p.56]. La notion d'ethnicité reste vivement critiquée et controversée, c'est un outil théorique à mobiliser avec moult précautions. Je choisis toutefois de la conserver, dans un sens admis par différents auteurs contemporains.

Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fénart suivent F. Barth et préconisent de considérer que « *l'ethnicité est une forme d'organisation sociale, basée sur une attribution catégorielle qui classe les personnes en fonction de leur origine supposée, et qui se trouve validée dans l'interaction sociale par la mise en œuvre de signes culturels socialement différenciateurs* » [Poutignat P., Streiff-Fénart J., 1995, p.154]. Danielle Juteau en réfère pour sa part à Max Weber, qui a le premier évoqué le thème de l'origine commune dans l'ethnique : « *l'ethnicité est une croyance en des ancêtres communs, réels ou putatifs. Le concept de frontières facilite l'appréhension des dimensions objectives des groupes et des identités qui y sont imbriquées, les premières engendrant les secondes et inversement* » [Juteau D., 1999, p.15]. Je m'appuie ainsi sur plusieurs travaux qui placent au centre de l'ethnicité la croyance en une généalogie partagée. On admettra, au fil de la démonstration, que *l'ethnicité est principalement définie par la croyance en une généalogie commune, croyance partagée par un nombre variable d'individus (entre deux et plus), et sur laquelle le groupe est construite, tant de l'intérieur que de l'extérieur*. On considèrera comme acquis les points suivants : l'ethnicité est relationnelle et non essentielle, elle résulte de la communication entre différents partenaires, de l'interaction et non de l'isolement ; l'ethnicité est dynamique et non statique, c'est un processus évolutif, jamais figé [Poutignat P., Streiff-Fénart J., 1995, pp.134-136]. Ces deux caractéristiques sont intimement liées. Pour les intégrer de manière explicite au raisonnement, on emploiera les expressions « ethnicisation » et « catégorisation ethnique », qui expriment le côté construit de l'ethnicité.

Définir l'ethnicité par la croyance en une généalogie partagée présente plusieurs avantages. D'abord, le problème des marqueurs « objectifs » de l'ethnicité en est écarté ; l'ethnicisation peut fonctionner sans marqueurs distinctifs du groupe (langue, religion, pratiques diverses), et sans participation à des organisations de représentation du groupe. C'est ce qu'a

démontré Herbert Gans dans ses écrits sur l'« ethnicité symbolique » [Gans H., 1979, pp.1-19]. Ceci peut expliquer pourquoi les Souabes de Satu Mare continuent à se revendiquer comme allemands, voire affirment cette revendication depuis le changement de régime en Roumanie, alors qu'ils sont largement magyarisés. L'important n'est donc pas de savoir si les Saxons partagent bien des traits « objectifs » avec les Allemands d'Allemagne et si leur immigration est légitimée ou délégitimée par ces traits. Contrairement à R. Brubaker, qui argue des mariages mixtes et de la dispersion spatiale des « Allemands » dans les ex-Etats communistes pour soutenir que l'ethnicité vécue est faible dans la mise en place de l'émigration vers l'Allemagne. Par ailleurs, avancer l'importance d'une croyance partagée comme élément central de l'ethnicité souligne le fait que l'ethnisation peut avoir lieu même si les membres du groupe ainsi formés sont éloignés les uns des autres. Emmanuel Ma Mung a bien montré que la généalogie peut être mobilisée dans la dispersion géographique [Ma Mung E.,1999, pp.89-103].

Ces deux points représentent des avancées importantes dans la définition du « retour ». La croyance n'est pas intégrée dans les formulations du « retour » exposées plus haut, ou de manière pas suffisamment évidente. Pourtant, les Saxons rencontrés en Allemagne et en Roumanie disent avoir une ascendance commune avec les Allemands, que seule l'émigration pourra préserver. Cette croyance est dite, répétée, transmise de génération en génération par le discours. Or, lors des entretiens, cette croyance a été énoncée comme justification collective de l'émigration beaucoup plus que comme une justification individuelle : elle participe de ce fait à l'élaboration d'un mythe collectif du « retour ». Les propositions émises dans la démonstration doivent énormément à ce choix d'une définition de l'ethnicité par la croyance, grâce à laquelle le « retour » devient un mythe.

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES RELATIONNELLES GENEREES PAR L'EXPERIENCE MIGRATOIRE FONDEE SUR UNE ETHNICITE SUPPOSEE COMMUNE ?

Les trois définitions du « retour » et du retour accordent plus ou moins d'attention aux dynamiques relationnelles créées par l'expérience migratoire. Dans la définition générale, ces dynamiques ne sont pas prises en considération : l'émigration des Allemands de l'est est une rupture avec la société de départ, sauf dans le cas où il reste sur place des proches qu'il faut soutenir, ou le cas échéant, aider à émigrer à leur tour. Rogers Brubaker intègre pour sa part la fonction relationnelle de la migration à sa théorisation des *migrations of ethnic unmixing*. A l'instar de ce qui se produit dans de nombreux phénomènes migratoires non fondés sur l'ethnicité des migrants, dans le « retour », l'ethnicité soutient l'essor de réseaux entre les migrants et la collectivité migrante élargie, tant dans l'espace de départ que dans l'espace d'arrivée. Il n'y a pourtant là rien de propre à la migration ethnique. Ces réseaux favorisent les mouvements de va-et-vient entre les pôles migratoires qui, progressivement, sont élargis à des non-minoritaires : la migration sort du domaine de l'ethnique pour être diversifiée. L'auteur écarte toutefois les *Aussiedler* de ces processus relationnels, sur l'argument de la distance par trop grande entre l'Allemagne et les Etats de départ, sur l'argument aussi de la faiblesse des échanges préalables entre la société allemande et les minorités dites « allemandes » concernées. En revanche, le retour

tel qu'il est entendu au sens classique est fait de relations multiples : par exemple, par ses fonctions identitaires, par la circulation migratoire qu'il engendre en tant que mythe.

Dans ces définitions, les relations issues de l'expérience migratoire du « retour » sont par conséquent traitées de deux manières opposées : soit par leur absence, soit par leur grande fréquence. La recherche empirique auprès de *Sachsen* en Transylvanie méridionale et en Allemagne incite à préciser l'importance des dynamiques relationnelles au sein du « retour ». Le « retour » des Saxons génère des contacts originaux et variés entre les migrants, la société de départ et la société d'installation. Et ce sans que l'ethnisation dont les Saxons sont et se font l'objet ne soit reniée. C'est dans certains écrits de Georg Simmel qu'on peut trouver des outils théoriques adaptés au traitement de cette configuration socio-spatiale nouvelle.

Simmel : l'altérité dans le lien socio-spatial

Est-il possible de penser l'altérité des minoritaires autrement que comme un écart à la « norme » incarnée par les majoritaires ? Est-il envisageable de penser les minoritaires, les migrants comme intérieurs à une société donnée, et non irréductiblement extérieurs, voire déviants ? Il existe des possibilités théoriques de penser le minoritaire, l'étranger, du groupe et à l'intérieur du groupe. C'est la mobilité spatiale qui lui permet d'être dans le groupe, et du groupe, tout en étant autre. La posture de l'« étranger de l'intérieur » est possible grâce au jeu sur la distance socio-spatiale.

Georg Simmel propose dans « *L'étranger dans le groupe* » une lecture de l'altérité dans le lien social. Il y démontre que l'on peut être dans un groupe tout en étant autre. Ce statut d'« étranger » est rendu possible grâce aux ressources qu'offre la mobilité. Son questionnement porte sur la manière dont « *les facteurs de mise à distance et de répulsion constituent une forme d'être-ensemble et d'unité interactive* » [Simmel G., 1994 [1908], p.200]. A cela, Simmel répond que le rapport existant entre la distance et la proximité, le jeu sur la distance et la proximité est un élément constitutif du lien social. Distance et proximité sont à saisir dans leurs significations sociales et spatiales : parce que Simmel annonce, dès les premières lignes du texte, que « *le rapport à l'espace constitue à la fois la condition et le symbole des rapports à l'être humain* ». Sa pensée semble particulièrement propice à une interrogation de la position des Saxons de Transylvanie dans la société roumaine : les membres de minorités font partie intégrante de la société roumaine et, à ce titre, contribuent à l'élaboration de liens sociaux originaux.

Le texte donne des clés pour penser celui qui est dans un collectif tout en étant autre, celui qui participe à produire de la distance (sociale) dans la proximité (spatiale). L'étranger est, chez Georg Simmel, celui qui vient d'ailleurs, mais aussi celui qui surgit à l'intérieur d'une société donnée. L'étranger est intérieur au groupe ; à l'instar des « non étrangers », il fait partie du groupe, il le constitue. En cela, il représente l'un des fondements de la société. Il y introduit à la fois altérité et confrontation. Les mots-clé de Simmel peuvent être mis en couple : l'altérité renvoie à la mise à distance ; la confrontation renvoie à la répulsion. Ils ne sont pourtant pas synonymes : l'enjeu est de comprendre les modalités du passage de l'altérité à la mise à distance, et de la

confrontation à la répulsion. Les trois caractéristiques principales de l'étranger dans le groupe en résultent.

L'étranger est celui qui ne possède pas de terre (au sens propre comme au sens figuré de « *substance vitale fixée dans un environnement spatial ou social* »¹⁹ [*ibidem*, p.200]). Il doit par conséquent être mobile pour vivre. En se déplaçant pour exercer une activité et survivre, il assure aussi la survie des groupes dans lesquels il entre et sort. Ses ressources socio-spatiales sont mobiles ; sa mobilité est une ressource partagée avec son environnement. La mobilité est donc intrinsèque à la qualité d'étranger. De par sa mobilité, l'étranger est à la fois dans le groupe et en dehors du groupe : tout en en faisant partie, il n'a pas de lien organique avec les autres membres. L'intériorité et l'extranéité sont entremêlées. En termes géographiques, cela peut signifier que l'étranger crée du lien entre proximité et distance. Il les met en contact, et plus : il les rassemble, les place l'une au cœur de l'autre dans le lien socio-spatial. Il les dépose dans les sociétés traversées. La complexité des processus socio-spatiaux est mise en avant, ainsi que leur réciprocité. La démonstration est fondée sur quelques célèbres figures de l'étranger : le commerçant et surtout le Juif commerçant, les juges des villes italiennes venus de l'extérieur. L'étranger y est observateur extérieur et partie prenante. Simmel explique ceci par la mobilité de l'étranger (il est « *celui qui change de lieu* » [*ibidem*, p.201]) : elle lui octroie un point de vue plus libre, exempt de préjugés quoi que partie prenante. Il est donc dans une position d'objectivité par rapport au groupe. Cette objectivité résulte à la fois de l'activité intellectuelle individuelle, et des cadres sociaux dans lesquels elle s'insère sans que ceux-ci la déforment pour autant. Dimensions individuelle et sociale de l'exercice réflexif interagissent pour le placer en position d' « arbitre ». Ainsi, l'étranger a une fonction régulatrice du lien social grâce à sa mobilité.

Le recours à ces figures particulières autorise G. Simmel à généraliser son propos : la réflexion est placée dans un jeu entre le singulier et le général. On perçoit l'étranger comme inclus dans un collectif autre, mais on perçoit également son individualité. La pensée de l'altérité est faite d'une tension singulière entre le particulier et le général : « *la conscience de n'avoir en commun que ce qui est général, fait porter l'accent sur ce qui, précisément, n'est pas commun* »²⁰ [*ibidem*, p.204]. L'étranger n'est, dès lors, plus considéré dans ses particularités individuelles, mais inclus par les autres dans une catégorie de personnes perçues comme différentes, dans une catégorie de l'extranéité : « *les étrangers ne sont pas véritablement ressentis comme des individus, mais comme les étrangers d'un type déterminé* » [*ibidem*, p.204]. Une telle mise en catégorie a une implication spatiale : ce qui est en dehors du lien spatial semble différent de manière générale, et non différent de manière particulière.

Le propos de Simmel attire l'attention sur le caractère paradoxal de la figure de l'étranger, à la fois membre et extérieur au groupe. Les interdépendances entre individu et société sont analysées sous l'angle de l'extériorité, de l'altérité. Extranéité et altérité sont par conséquent des dimensions constitutives du lien social et de l'identité. Elles n'en sont pas les zones frontalières,

¹⁹ C'est moi qui souligne le « fixée ».

²⁰ Par l'expression « ce qui est général », Georg Simmel fait ici référence au caractère humain de l'étranger, auparavant évoqué dans le texte.

les symétriques, mais des composantes internes. *Le lien social, selon Simmel, repose sur la présence de l'Autre en son sein.*

Les Saxons, des « étrangers » simmeliens

La théorie de G. Simmel présente des intérêts certains pour analyser le positionnement post-migratoire des Saxons, entre la Transylvanie et l'Allemagne. Car sa réflexion insiste non pas tant sur les modes de construction de l'altérité (ici l'ethnicisation), mais sur les usages sociaux et spatiaux qui peuvent en être faits. Ce positionnement est utile pour penser les relations des *Sachsen* aux autres habitants de la Roumanie et aux habitants de l'Allemagne avec lesquels ils entrent en contact. Parmi ces nouveaux interlocuteurs, les décideurs politiques des deux pays tiennent une position déterminante. Ainsi, les migrants saxons ne sont pas envisagés seulement et avant tout par leur croyance en la germanité, en une généalogie germanique, mais dans et par leurs interdépendances à des acteurs variés et éloignés géographiquement les uns des autres. Ce positionnement autorise aussi à appréhender les Saxons comme ayant la capacité d'agir sur l'espace, c'est-à-dire sur la distance, sur les écarts et les contacts. L'émigration saxonne est-elle un rapprochement social et spatial de la nation allemande (entendue comme l'ensemble des citoyens allemands) ? Avec comme corollaire l'éloignement de la société roumaine. C'est là la position induite dans la définition générale du « retour » : celle de la rupture par la mise à distance. Ou bien, à la suite des constats empiriques faits en Transylvanie du sud et en Allemagne, est-ce une manière de faire de la distance une ressource : de jouer sur les écarts et les contacts aux sociétés roumaine et allemande pour négocier une nouvelle position sociale ? Ces interrogations renvoient à une thématique centrale de la géographie : les usages sociaux de la distance spatiale.

Les usages sociaux de l'écart et du contact

La problématique des utilisations et significations sociales de la distance est formulée dans plusieurs ouvrages récents de géographie [Lévy J., 1999 ; Lévy J., Lussault M. (dir.), 2003 ; Retaille D., 1997]. Plus encore selon ce positionnement, elle est au cœur de l'espace et de la géographie puisque « *la problématique de la distance n'est pas séparable des conditions de vie en société* », et « *l'interaction, qui suppose des actants, c'est-à-dire des opérateurs humains (agents, acteurs) ou objets humanisés, incorporant, d'une manière ou d'une autre, une part d'intentionnalité, appelle le contact plutôt que l'écart : affaire de distance, donc* » [Lévy J., Lussault M. (dir.), 2003, p.268]. La distance est par conséquent à la fois spatiale (par l'écart physique) et sociale. Tout le pari, dans la thèse, est de cerner comment un déplacement bouleverse cette « affaire de distance » entre une collectivité définie par son ethnicité et les sociétés qu'elle parcourt.

Subséquentement à cette option théorique centrée sur la distance, on retiendra comme définition de l'espace que c'est « *l'ensemble des relations que la distance établit entre différentes réalités* » [Lévy J., 1999, p.395]. Et lorsque l'on parlera de spatialité, on désignera les actions par lesquelles les acteurs agissent sur les écarts. Une fois de plus, le choix des mots et des significations qui leur sont attribuées peut être critiqué. Mais j'ai sélectionné les sens des termes qui me semblent les

plus adaptés à la configuration migratoire contemporaine des Saxons, et donc, à la compréhension du « retour ». Car la relation sociale est au centre de ces orientations théoriques.

C'est dans le sens du jeu sur la distance que j'emploierai les expressions d'« espace migrant » pour désigner la manière dont une pratique migratoire amène à considérer et tenir compte de cette distance, et d'« espace sédentaire » pour indiquer le rôle de la distance entre les individus et groupes lorsque ceux-ci ne migrent pas.

Les relevés empiriques m'encouragent à soutenir que le tissu de relations dans lequel les migrants saxons sont insérés est de plus en plus complexe et pas seulement recentré sur l'espace d'arrivée, mais aussi étendu sur l'espace de départ. A titre de preuve, deux indicateurs qui seront analysés dans le texte. En premier lieu, l'essor de la circulation de Saxons émigrés, entre l'Allemagne et la Roumanie, démontre que ceux qui ont fait le « retour » ne rompent pas nécessairement les liens avec leur lieux d'origine, mais à l'inverse en profitent pour intensifier les échanges. En second lieu, le positionnement idéologique d'une partie de l'élite intellectuelle et politique saxonne, composée d'émigrés revenus en Roumanie, qui a mené en 1990 à la représentation politique des Saxons et autres Allemands en Roumanie : le Forum Démocratique des Allemands en Roumanie (*Forumul Democrat al Germanilor din România* ou *Demokratisches Forum der Deutschen in Rumänien*). Ce positionnement idéologique et les actions qu'il sous-tend prônent que le groupe des « *Siebenbürger Sachsen* » est défini par l'interdépendance aux autres populations de Transylvanie, voire de Roumanie, et non par des qualités intrinsèques. Être saxon signifie être en interdépendance. Tout bien considéré, la configuration spatiale contemporaine des Saxons en migration est plutôt faite d'interdépendances complexes à des partenaires multiples, que de simples relations.

Définir le « retour » des Saxons de Transylvanie en Allemagne nécessite finalement de décortiquer les composantes qui en ont jusqu'alors écartées : le mythe et l'interdépendance.

La dimension mythique du « retour » : le mythe intervient dans le jeu social sur la distance spatiale. C'est « une construction narrative qui contient une représentation du monde dans laquelle les individus ou les groupes sociaux sont soumis à un processus d'intégration grâce auquel ils trouvent "leur place" » [Turco A., 2001, p.371]. Le mythe est constitué de trois éléments : le projet ou élément fondateur ; l'acte ; l'attribution de sens à l'acte par sa reconstruction. Pourquoi intégrer le mythe au « retour » des Saxons ? Parce que leur émigration repose notamment sur la croyance dans l'immigration dans la « mère-patrie » comme seul moyen de préserver le groupe, de rester saxon. Par la narration et la transmission, cet élément fondateur prend un sens collectif et légitime peu à peu l'organisation socio-spatiale des Saxons en migration ; le mythe est créé. L'enjeu sera d'analyser les pratiques spatiales qui en découlent, les migrations entre la Roumanie et l'Allemagne en l'espèce ; l'enjeu sera aussi d'analyser la manière dont le sens attribué à cet acte qu'est la migration reconstruit l'élément fondateur transmis par la narration.

L'interdépendance au cœur du « retour » : je crois nécessaire de distinguer la relation de l'interdépendance. La relation rapproche deux entités (ou plus) qui existent de façon autonome l'une par rapport à l'autre, et qui entrent en contact à un moment donné pour une raison donnée.

L'interdépendance relie des entités qui n'existent que les unes par rapport aux autres ; le lien, l'échange, le rapport les constitue ; elles ne se préexistent pas les unes aux autres. L'interdépendance désigne donc un ensemble, un système. Pourquoi l'idée d'interdépendance convient-elle mieux à la description de la migration saxonne que l'idée de relation ? Parce que cette migration des *Sachsen* est indissociable de la société allemande, tant par les politiques migratoires qui la soutiennent que par la croyance transmise parmi les Saxons d'une généalogie commune. Cette migration est aussi indissociable de la société roumaine : la reconnaissance d'un collectif saxon réside dans le fait que l'altérité est reconnue et formalisée en Roumanie.

Etudier le « retour », c'est étudier la construction, la mobilisation et l'attribution de sens, réciproques, du mythe et des interdépendances socio-spatiales. C'est étudier la dimension paradoxale du « retour ». *Le « retour » des Saxons de Transylvanie en Allemagne est un mythe fait de l'idée de sédentarité, mais qui produit de la migration et de l'interdépendance.*

La première partie retrace la mise en place du « retour » des Saxons de Transylvanie en Allemagne, dans ses composantes mythique et d'interdépendance. Le « retour » repose sur la croyance, aujourd'hui toujours présente parmi les Saxons, en une généalogie germanique qui les relierait aux Allemands. Il repose aussi sur le contexte législatif et politique de l'immigration des *Ausiedler* en République fédérale d'Allemagne à la fin de la Seconde Guerre mondiale, à partir duquel le flux s'est établi. Il repose enfin sur la capacité des catégorisations ethniques à organiser les spatialités, tant sédentaires avant l'émigration (par la structuration des localités dans lesquelles vivent les Saxons en Transylvanie méridionale) que migrantes (par l'agencement de l'espace migratoire des ressortissants roumains par des flux dits « ethniques » entre la fin de la guerre et la destitution de N. Ceaușescu).

La seconde partie analyse la première composante du « retour » : le mythe. Le mythe est un processus de long terme, évolutif. Il apparaît dans les discours *a posteriori* des Saxons vivant en Allemagne, rapportant leur expérience migratoire comme une rupture. Il est repris et maintenu en Allemagne afin de préserver la cohésion interne du groupe. Mais il est finalement redéfini depuis l'ouverture de la Roumanie à la fin 1989 dans le sens d'une intensification des échanges avec la société de départ. La composante mythique du « retour » évolue de la rupture aux relations intenses par la circulation.

La troisième partie analyse enfin la seconde composante du « retour » : l'interdépendance. L'interdépendance insère les migrants saxons à un ensemble complexe d'acteurs vivant en Allemagne et en Roumanie. Elle est tout d'abord de nature institutionnelle, à travers l'organisation représentative des Saxons et autres minorités dites « allemandes » auprès des autorités roumaines. Elle est aussi informelle, issue des échanges quotidiens entre habitants des localités rurales de la Transylvanie du sud. Elle contribue à remodeler les villages, auparavant agencés selon les catégories ethniques en vigueur ; elle participe donc à faire émerger de nouvelles lignes de solidarité et de rupture dans les espaces locaux recomposés après le départ de nombreux Saxons.

Préambule méthodologique

PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE : UNE APPROCHE EMPIRIQUE DU « RETOUR » DES SAXONS

Quelle méthodologie élaborer pour questionner le « retour » ? Comment approcher les implications spatiales d'une migration fondée sur un mythe de la sédentarité ? Le but du présent exposé méthodologique est de mettre à plat la construction de la réflexion à partir d'un parcours propre. Le tableau ici dressé de la Roumanie, et plus exactement de la Transylvanie méridionale et de ses habitants, et de certains lieux en Allemagne, est avant tout le produit d'un cheminement particulier²¹. Cette connaissance morcelée du terrain, inévitablement orientée, dépend à la fois de mes parcours dans la région explorée, seule ou accompagnée, et de ma plus ou moins grande habileté dans les langues de mes interlocuteurs. Etant moi-même autre et venue de l'extérieur, je suscite diverses réactions chez mes interlocuteurs quant à ma différence : les uns soulignent leur latinité pour montrer la force des liens qui nous unissent ; les autres insistent sur ma pratique de la langue allemande et tentent (laborieusement !) de me familiariser avec les dialectes saxons pour créer entre nous de la proximité.

UNE ETUDE AUX DEUX POLES DE L'ESPACE MIGRATOIRE

Etudier le « retour » des Saxons en Allemagne est avant tout une question de choix d'espace d'observation.

Les études existant sur le sujet dissocient les deux pôles de l'espace migratoire des *Sachsen* (Roumanie et Allemagne Fédérale) tant dans l'empirie que dans l'interprétation. Les nombreux travaux existant sur l'immigration et l'insertion des immigrants dans la société allemande sont centrés sur le pays d'arrivée. La Roumanie n'est intégrée à la réflexion que pour comprendre les causalités de l'émigration, et donc seulement envisagée comme un espace répulsif. Les études les plus récentes et les plus novatrices n'intègrent pas plus l'ensemble de l'espace migratoire parcouru par les Saxons [Motte J., Ohliger R., von Oswald A. (d.), 1999 ; Wolff S., 2000]. En Roumanie, le sujet a longtemps été écarté de la recherche scientifique pour des raisons politiques aisément compréhensibles. A la fin des années quatre-vingt dix, plusieurs études marquent toutefois l'essor de ce champ scientifique [Sandu D., 1999 ; Sandu P., Tufiş C., 2000, pp.207-283]. Sous l'impulsion de la Banque Mondiale, qui finance les premiers travaux afin d'y effectuer d'éventuels

²¹ Deux séjours de cinq mois et des séjours ponctuels en Roumanie, ainsi que trois mois de terrain en Allemagne au cours du doctorat. Les recherches de terrain effectuées en maîtrise et D.E.A. interviennent également dans la réflexion.

investissements, des recherches sont effectuées sur les répercussions locales de l'émigration de la majorité des *Sachsen*. Mais ces recherches restent très monographiques, et à cause de difficultés financières évidentes, excluent l'Allemagne de la réflexion.

J'ai donc cherché à lier les deux pôles migratoires des Saxons dans ma propre recherche. Ce lien entre les deux espaces représente une première forme de va-et-vient entre Allemagne et Roumanie, tant au cours de mes années de travail qu'au cours de la rédaction.

BALANCEMENTS ENTRE LA RECHERCHE STATISTIQUE ET LA RECHERCHE EMPIRIQUE

L'usage croisé du quantitatif et du qualitatif est la seconde forme de balancement présente dans ce travail.

UNE APPROCHE QUANTITATIVE LIMITEE

Le passage des catégories « Allemands de Roumanie » et « *Aussiedler* » à la catégorie « Saxons », justifié plus haut, pose un problème statistique. Les Saxons n'apparaissent pas dans les différentes sources publiées par les institutions statistiques roumaines et allemandes. Il n'existe pas de données sur les Saxons à partir des recensements de population effectués en Roumanie : les minorités sont certes recensées, mais les germanophones sont regroupés sous la rubrique « Allemands ». On peut procéder par extrapolation spatiale : étudier les données relevées dans les départements et localités d'implantation historique des Saxons, en supposant que tous les Allemands recensés se définiraient effectivement comme Saxons. Par ailleurs, les données sur l'immigration des *Aussiedler* en Allemagne recensent les Saxons dans la catégorie « Allemands de Roumanie » (*Rumäniendeutsche*). Il est impossible de retracer l'existence et l'évolution de filières migratoires locales ou régionales par l'intermédiaire de ces informations. Des recherches empiriques doivent être menées auprès des associations locales de migrants en Allemagne, afin de tenter de reconstituer de telles filières. La diversification des pratiques migratoires des *Sachsen* n'est pas non plus lisible à partir de données quantitatives. Les statistiques publiées par le Ministère allemand de l'Intérieur portent uniquement sur les individus auxquels le statut de *Aussiedler* a été accordé. Les décomptes effectués sur d'autres types de migrations (par exemple les migrations saisonnières de main-d'œuvre réglementées par des accords germano-roumains) n'intègrent pas la variable « nationalité » des migrants : les germanophones n'y sont pas différenciés du restant des ressortissants roumains.

Il est finalement hasardeux de vouloir cerner l'organisation spatiale des Saxons à travers des statistiques. Ainsi, le recours aux chiffres est un point de départ et de cadrage, et non un objet de la réflexion. Les principales sources utilisées sont les suivantes :

- Les statistiques du Ministère allemand de l'Intérieur sur l'immigration des *Aussiedler* et *Spätaussiedler* ;
- Les recensements habsbourgeois et austro-hongrois de la population, entre 1857 et 1910 ;

- Les Recensements Généraux de Population de la Roumanie, de 1930 à 2002²² ;
- Les statistiques de l'Association des Saxons de Transylvanie, à Munich.

Elles seront commentées dans le texte même afin d'éclairer la démonstration. Quantitatif et qualitatif ne sont pas séparés dans la réflexion. Mais l'exposé des techniques d'enquête employées doit restituer la manière dont j'ai procédé pour recueillir ce que les statistiques ne disent pas. Ce sont les pratiques spatiales situées aux interstices, entre les catégories mobilisées au quotidien et dans les politiques de gestion des migrations, qui sont au cœur de la démarche. La présentation des techniques et réalisations suit un plan chronologique : l'objet a peu à peu été construit dans le parcours de la recherche.

QUELQUES PREALABLES TECHNIQUES POUR L'EMPIRIE

Il m'a semblé pertinent de privilégier une démarche plutôt qualitative au cours de cette recherche, afin de questionner faits et acteurs socio-spatiaux, qui « *actualisent et "fabriquent" un monde social au moyen de certaines méthodes* » [Staszak J.-F., 1997, p.30]. Il n'est pas question d'opposer le quantitatif et le qualitatif, mais de cerner la plus grande adéquation de l'un sur l'autre selon les moments et les objectifs de la recherche.

Les enquêtes sont réalisées à une échelle locale, en milieu rural et en milieu urbain. Un tel choix résulte d'abord de l'impossibilité évidente de couvrir un espace très large au cours d'une enquête finalement courte. L'échelle locale semble adéquate pour replacer les trajectoires individuelles rencontrées dans des « systèmes » socio-spatiaux d'échelles et de nature variées (famille, voisinage, groupe « ethnique », groupe « confessionnel », village). Ainsi apparaissent des liens tissés dans l'histoire et dans l'espace que les travaux statistiques non seulement ne rendent pas, mais bien souvent poussent à occulter. Ces trajectoires individuelles et leur contextualisation sont recueillies grâce à des techniques qui exigent différents modes de présentation et de positionnement de l'enquêteur. J'ai privilégié trois techniques d'enquête, entretien, observation et description. Ces corpus sont séparés dans la présentation méthodologique. « En situation », les techniques sont employées de façon mêlée : les entretiens sont aussi des moments privilégiés d'observation.

La pratique de l'entretien a pour objectif de compenser le côté impersonnel du travail documentaire et statistique, de rendre aux migrants la force de leur capacité d'action, de pouvoir les considérer comme les « *dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur, par le biais du système de valeur des individus* » [Kaufmann J.-C., 1996, p.23]. En fonction du contexte, l'entretien fut plus ou moins dirigé. Après coup, l'entretien libre me paraît plus riche, même si plus difficile à exploiter, car mes propres conceptions y sont (peut-être) moins prégnantes que dans l'entretien semi-dirigé, pour lequel je me fonde sur une grille préparée au préalable, et dont la trame, en dépit de réajustements constants, me tient un peu « prisonnière » (voir annexes). La technique de l'entretien vise à la production d'un récit chez l'interlocuteur, « *un énoncé rapportant un enchaînement d'actions ou une suite d'événements* » [Berdoulay V., 2000, p.120]). Elle vise à prendre en considération

²² Je remercie à nouveau l'équipe Géophile pour le prêt des données du Recensement de 1992.

des articulations permanentes et indissociables du contenu du discours aux formes de ce discours. Ce choix technique paraît d'autant plus favorable qu'il intègre, grâce à la nécessaire fluidité du discours, le mouvement, la mobilité, et compense la fixité de la statistique.

Mes propres modes de présentation et de positionnement face aux interlocuteurs interviennent dans la conduite des entretiens. Je me présente le plus souvent comme étudiante en quête d'informations ; ma présence a alors pour objectif affiché le recueil d'informations et de données, du point de vue de l'autre, et ce dans une situation alors officialisée. L'officialisation est d'autant plus grande que je viens parfois par l'intermédiaire d'une association, voire parfois en compagnie même d'un membre associatif. L'intérêt du matériau ainsi recueilli me semble à réévaluer : si de nombreux faits sont mis en lumière, dont je n'aurais pu cerner les contours par une autre approche, la mise en scène qui entoure l'interaction éclipse de beaucoup les sentiments, l'affect liés aux destins restitués. En d'autres cas, notamment lors de séjours prolongés en un lieu, ma qualité d'enquêtrice semble être reléguée sur un second plan (je n'ai pas pour autant d'illusion là-dessus : je le reste toujours, mais parfois de façon plus ténue), au bénéfice de relations plus proches de la collaboration, voire de l'amitié. Ce second type de positionnement s'avère contraignant au niveau du recueil de l'information (pas de magnétophone, pas de crayon, pas de photo, et la nécessité de tout mémoriser, ou plus exactement, de prendre conscience de l'importance et de la signification des propos entendus), mais est sans doute le plus riche en découvertes et éclaircissements de tous genres. Enfin, bien que j'aie au préalable pris soin d'exposer ma position, on me prend parfois pour une autre que moi-même, ce qui me place dans des situations cocasses (à Slimnic je passe auprès des Tsiganes pour la nouvelle institutrice), ou très embarrassantes (toujours à Slimnic, le personnel communal me soupçonne un temps d'être un agent du F.B.I.), mais finalement très instructives.

Trois thématiques principales se dégagent de ces entretiens. Certaines n'avaient pas été prévues et ont émergé du terrain. Les entretiens réalisés en Allemagne sont les plus formalisés. Ils mènent au recueil de « récits migratoires », qui diffèrent des autres types d'entretiens car ils consistent en un moment privilégié de construction de la mémoire collective de la migration, de par l'articulation des mémoires individuelles qu'ils sollicitent [Benvéniste A., 1998]. En Roumanie, l'objectif de l'enquête est de cerner les recompositions socio-spatiales locales liées à l'émigration saxonne. Le thème est volontairement très vaste : il faut « coller au terrain », laisser des aspects s'imposer à partir des observations sur place. La préparation des deux enquêtes peut sembler déséquilibrée. Elle l'est effectivement, car mes connaissances de la Roumanie antérieures à l'enquête sont réduites. Lorsque je travaille en binôme avec une autre doctorante, nous choisissons d'entrer dans la conversation par son sujet portant sur une institution sociale spécifique à la Transylvanie méridionale. Cette thématique est non conflictuelle, et permet ensuite d'ouvrir les conversations à des domaines plus sensibles. Cela explique, après coup, les difficultés que j'ai à entrer dans mon sujet propre. L'émigration saxonne demeure très chargée affectivement, symboliquement. Il reste malaisé de l'aborder sans mise en confiance préalable. Il faut en fait une porte d'entrée moins délicate. Enfin, l'importance de la circulation migratoire apparaît tardivement, à la fin du premier séjour en Roumanie. Je creuserai le sujet un an plus

tard ; j'ai l'impression qu'il est moins politisé, moins conflictuel que l'émigration définitive : le fait que ceux qui circulent détiennent en réalité l'autorisation d'immigrer définitivement en Allemagne en tant que *Spätaussiedler* (...mais ne le concrétisent pas) contribue probablement à aplanir le débat.

L'observation est une pratique sociale et individuelle avant même d'être élevée au rang de technique scientifique. Sur le plan scientifique, elle est un complément indispensable des statistiques, des sources écrites, des constructions discursives suscitées dans le cadre ou hors le cadre de l'entretien. Par le recours au visuel, elles sont des techniques centrales dans la géographie. L'observation peut se présenter sous deux figures, en fonction de la position adoptée par l'observateur, deux figures endossées de façon alternative sur le terrain. Dans le cas de l'observation directe, je suis reconnue dans mon rôle d'observatrice : tout en prenant place à l'intérieur des micro-sociétés que j'étudie, je m'y donne un rôle et, en échange, on me donne un rôle (témoin du désastre que représentait pour les églises luthériennes l'émigration massive des Saxons, témoin des conditions de vie souvent déplorables des Tsiganes...). Rôle qui amène à interroger la place que j'ai à tenir dans cette interaction, des devoirs auxquels je me dois de me soumettre dans cette société à laquelle je me suis imposée, en quelque sorte. Dans le cas de l'observation participante, j'endosse un rôle qui me préexiste : membre de l'assistance lors d'un enterrement, d'une cérémonie religieuse ou d'un discours politique ; participante à une procession avec des Souabes du Banat. De par le partage de la vie quotidienne des populations prises à témoin qu'elle implique, l'observation, directe ou participante, est l'une des techniques à mobiliser lors d'une première entrée sur le terrain. Si elle peut s'avérer être un préalable indispensable au questionnaire ou à l'entretien, elle les complète de manière indubitable en offrant la possibilité d'atteindre ce qui est du ressort du non-dit, du non-verbal.

La description demeure parmi les plus usitées des techniques d'investigation en géographie : sa complémentarité à la fois au discours et à l'observation tient dans le fait qu'elle permet de retrouver le rôle de la matérialité. J'aborde les villages du sud de la Transylvanie par la partie matérielle de leur organisation spatiale, traduite par les différents styles architecturaux et par la répartition de bâtiments symboles : églises, cimetières, écoles, mairie. D'autres objets spatiaux sont également décrits, notamment des dispositifs mobilisés en certaines occasions (par exemple lors de la réunion annuelle de l'un des voisinages de Slimnic le 1^{er} janvier 2001, ou lors de l'enterrement d'une Saxonne de Slimnic en juin 2000). François Laplantine recommande de procéder à des descriptions de processus plutôt que d'états : la démarche doit intégrer le temps, le mouvement, le changement [Laplantine F., 1996, p.91]. Un tel choix s'avère difficile à mettre en pratique dans le type de terrain réalisé. Les trois séjours en Roumanie se déroulent en un laps de temps somme toutes réduit. La prise en compte de la durée se fait par une concentration de l'attention sur les traces du passé, mises face à des éléments observés semblant plus récents : par exemple, les façades des maisons d'architecture dite « saxonne », parfois démolies pour laisser place à des couvertures plus « modernes », parfois choyées et réhabilitées selon des techniques traditionnelles.

J'ai, dans ces parcours de chemins villageois creusés d'ornières, le crayon et l'appareil photographique en main, peut-être le plus bénéficié d'un certain anonymat, que les entretiens ou les situations d'observation participante ne me conféraient pas. Ma présence et mon attitude, cependant, paraissaient suffisamment incongrues aux locaux pour qu'elles suscitent interpellations multiples et réels attroupements dont je m'échappais le rouge au front. Finalement, et c'est là une contrepartie inhérente à la position d'observateur, j'ai rarement eu l'occasion de me fondre complètement « dans le paysage », d'adopter une forme de non-présentation, car face à celui qui me croise en route et m'adresse la parole, mes connaissances linguistiques, associées à des attitudes dont il est improbable de se défaire, me trahissent immédiatement et me poussent inévitablement à justifier ma présence en un lieu.

LA GEOGRAPHIE « DE PLEIN VENT »²³

Complémentaire à la froideur et à la rigidité de la statistique vient l'enquête empirique, situation de co-présence avec les individus pris à témoins. Je reprends une définition de l'enquête utilisée en anthropologie, dans laquelle l'interaction entre le chercheur et les individus rencontrés est au cœur de la démarche : « *une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du "point de vue de l'acteur", des représentations ordinaires, des pratiques visuelles et de leurs significations autochtones* » [Olivier de Sardan J.-P., 1995, p.73].

J'« entre en terrain » avec l'idée encore confuse d'y chercher les traces des interrelations entretenues entre des pratiques spatiales, centrées sur la migration, et l'expérience de l'altérité, à la fois dans les villes et confins campagnards transylvains et dans les centres urbains du sud de l'Allemagne, espaces de vie des Saxons, migrants ou demeurés au pays. Cette présentation des techniques employées lors des investigations de terrain se veut être un exercice de prise de recul par rapport aux journées, semaines et mois passés dans le vif du sujet.

Une présentation chronologique est retenue afin de montrer la progressive construction de la réflexion. Trois aspects des périodes évoquées y sont mêlés, à savoir les thématiques abordées, les questionnements théoriques auxquels elles mènent, et les articulations de ces deux premiers aspects aux terrains suivants. Ainsi, le constant va-et-vient, les « itérations » qui constituent la recherche seront mis à jour : « itérations concrètes » entre la France, l'Allemagne et la Roumanie, mais également « itérations abstraites » entre théorie et empirie²⁴. J'essaierai enfin de mettre en évidence l'une des particularités de cette expérience, à savoir la pratique de l'enquête à deux.

²³ Citations d'Eric Dardel [Dardel E., 1990].

²⁴ Le terme d'« itération » est employé par J.-P. Olivier de Sardan [Olivier de Sardan J.-P., 1995].

L'ENQUETE EN ALLEMAGNE

Premiers terrains en Allemagne : la nation « à l'allemande » au quotidien des *Aussiedler*

C'est en licence que je débute un travail sur les *Aussiedler*. L'approche n'est que bibliographique et grossière, mais l'expérience tellement stimulante que je décide de poursuivre mes recherches sur les Allemands de l'ex-U.R.S.S.²⁵ en maîtrise et en Allemagne, sur le lieu même de leur « retour ». Inscrite à la Faculté de Géographie de Göttingen dans le cadre des échanges Erasmus, j'ai l'opportunité de prendre part à un séminaire sur les *Aussiedler* en Basse-Saxe. Le séminaire doit déboucher sur une enquête collective à Grone-Sud, le quartier de Göttingen accueillant la majorité des *Aussiedler* de la commune. Par des entretiens avec des travailleurs sociaux, l'objectif est de décortiquer la stigmatisation dont cette population fait l'objet, notamment dans la presse locale : bien qu'Allemands aux yeux de la Loi fondamentale allemande, les immigrants allemands de l'ex-U.R.S.S. passent pour des « Russes » auprès des locaux. La conception allemande de la nation, tout ce qu'elle véhicule et implique, trouve là de quoi être sérieusement ébranlée.

J'élabore aussi ma propre enquête en contactant plusieurs organismes chargés de l'accueil des *Aussiedler* à Göttingen et dans le *Land* de Basse-Saxe (le camp d'accueil de Friedland et le Département pour l'accueil des *Aussiedler* de la mairie de Göttingen), afin de comprendre comment l'Etat fédéral organise, de façon concrète et à différentes échelles, l'installation dans le pays (voir carte 1). Leur immigration en Allemagne est encadrée, du point de départ jusqu'au nouveau domicile²⁶. Il y a lieu de parler ici de véritable politique d'immigration, même si l'idée n'est pas aisément acceptée par les gouvernants du pays.

A la faveur de ces travaux, je rencontre pour la première fois la thématique de l'ethnicité, mais la barrière de la langue étant encore substantielle, ce n'est pas dans ce domaine que la lumière se fait mais plutôt dans la pratique concrète de l'enquête. Le fond bibliographique alors constitué est assez révélateur de l'importance du thème « *Aussiedler* » dans la recherche germanophone, et de la focalisation de celle-ci sur l'insertion des migrants dans la société allemande. Au gré de ce séjour outre-Rhin, je peux enfin entre-apercevoir le regard porté sur ces *Rußlanddeutsche* et autres migrants venus de Pologne, de Roumanie ou d'ailleurs « grâce aux bontés d'une grand-mère allemande ». Regard traduit par les articles de presse, souvent enclins à susciter l'émotion chez le lecteur, regard traduit aussi par les réactions suspicieuses de mes amis allemands lorsque je leur expose mes centres d'intérêt.

²⁵ Mes recherches ont porté en licence et en maîtrise sur les Allemands de l'ex-U.R.S.S., et ont été orientés vers la Roumanie en D.E.A. à la faveur d'un terrain plus probable en Transylvanie qu'en Kirghizie.

²⁶ Cette situation est observée en 1996-1997, alors que les *Aussiedler* proviennent en majorité de l'ex-U.R.S.S. L'arrivée des ressortissants roumains de nationalité allemande, avant 1989 et dans les premières années du post-communisme, s'est fait selon des modalités différentes.

Carte 1 : La connaissance directe : lieux et types d'enquête en Allemagne (1996-1999)

L'Institut sur la Transylvanie de Gundelsheim : les réseaux académiques saxons

Pour qui travaille sur les minorités de Roumanie, et plus précisément sur les Saxons de Transylvanie, le *Siebenbürgen Institut*, situé à Gundelsheim (Bade-Wurtemberg) est un lieu de passage obligé. L'Institut concentre la grande majorité de la documentation disponible sur cette population, documentation ayant elle-même suivi les chemins qu'emprunte la migration depuis les années cinquante. L'organisme a été créé il y a plus de 160 ans en Transylvanie même alors que celle-ci était encore sous souveraineté austro-hongroise, et par la suite transféré en Allemagne. L'existence de plusieurs groupes de recherche sur la Transylvanie coordonnés par des membres du *Siebenbürgen Institut* donne la possibilité d'approcher un des types de réseaux donnant force, visibilité et reconnaissance aux *Sachsen* : les réseaux intellectuels, regroupant les élites saxonnes à la fois en République fédérale et en Roumanie. Au-delà des bénéfices purement documentaires qui peuvent être tirés de la fréquentation de l'Institut, il apparaît que celui-ci et ses correspondants en Roumanie sont d'un intérêt fondamental pour comprendre du devenir contemporain de ceux qui se revendiquent comme *Siebenbürger Sachsen*. Il y a là un véritable système de recherche qui explore la société saxonne sous ses nombreuses facettes, mais aussi le cadre de vie transylvain dans une très grande variété d'orientations disciplinaires (botanique et géologie sont également convoquées par les Saxons pour participer à cette exploration minutieuse et presque frénétique de « leur » territoire transylvain). L'histoire, la linguistique, l'architecture historique et la généalogie prédominent dans ce panorama. Les analyses qui en résultent paraissent dans les quelques périodiques publiés par le *Arbeitskreis für Siebenbürgische Landeskunde* (Groupement de recherche sur la Transylvanie).

Le vécu de la migration ethnique

Deux ans plus tard, après avoir déplacé ma thématique vers la migration des Allemands de Roumanie, je retourne en Allemagne pour une enquête de trois mois. Munie de l'expérience de Göttingen, je veux interroger cette « migration ethnique » de l'intérieur : comment fonctionne ce flux aux fondements particuliers ? Que devient dans la migration la « germanité » supposée être à l'origine du flux ?

Le questionnement porte alors sur l'ensemble des minorités allemandes de Roumanie, Saxons de Transylvanie sur lesquels la recherche est par la suite recentrée, mais aussi Souabes du Banat et Souabes de Satu Mare. Une approche à partir de ces trois communautés régionales se justifie parce que les trois collectivités considérées se différencient par leur histoire, leurs langues germaniques, voire leur religion (les Souabes du Banat et de Satu Mare sont en majorité catholiques, les Saxons luthériens). L'hypothèse sous-jacente est que chacune de ces collectivités fonctionne selon des pratiques migratoires propres, basées notamment sur l'existence de filières communautaires. Des comités associatifs, les *Heimatortsgemeinschaften* (H.O.G), regroupent en République fédérale les migrants issus des mêmes localités roumaines ; ces comités s'avèrent être les intermédiaires les plus directs pour parvenir aux migrants et aux zones de regroupement, en l'absence de données statistiques sur la répartition géographique des groupes migrants étudiés en

Allemagne²⁷. Je sélectionne trois lieux d'enquête (un par population) sur la base d'informations communiquées par ces comités. En fonction de la proportion d'Allemands du groupe enquêté au sein de la population communale totale d'une part, ce qui signifie que les lieux choisis ne sont pas ceux où les migrants sont les plus nombreux, mais ceux où ils sont les plus regroupés. En fonction de la période d'arrivée d'autre part : les lieux de regroupement sélectionnés se sont constitués au cours de la décennie quatre-vingt dix, et ce grâce à des liaisons familiales ou communautaires créées de plus longue date avec la Roumanie, par les premiers migrants installés en R.F.A. au milieu du siècle. L'enquête a donc lieu à Geretsried pour les Saxons de Transylvanie, à Reutlingen pour les Souabes du Banat et à Ravensburg pour les Souabes de Satu Mare. C'est dans ce contexte que je réalise une soixantaine d'entretiens, individuels ou collectifs, dont près de la moitié auprès de *Siebenbürger Sachsen*, et que l'occasion se présente de participer à des festivités diverses.

Lors de l'enquête en Allemagne, un propos revient de façon régulière : d'après mes interlocuteurs, la Transylvanie serait aujourd'hui vide, abandonnée et désertée. Les séjours que j'y avais moi-même effectué ne m'avaient pas laissé cette impression. Mais, de fait, la question de la recomposition de cette région, touchée par le départ brutal et massif d'une partie considérable de ses habitants, se pose. La recomposition de la région marquée par la présence séculaire des Saxons suit une dynamique spécifique, au sein de laquelle les institutions saxonnes, soutenues sur différents plans par le gouvernement roumain et par le gouvernement allemand, prennent une position originale. Ce sujet de départ s'articule autour de quelques thématiques secondaires. On peut se pencher sur les acteurs des recompositions en cours : les migrants installés en Allemagne contribuent-ils, tel que cela se produit pour d'autres populations migrantes, à l'évolution de leur région de départ ? Les dynamiques de recomposition de l'espace transylvain sont en relation avec la multiplicité des groupes dits « ethniques » : dans quelle mesure ces deux paramètres sont-ils interdépendants ? Les institutions saxonnes en Roumanie et en Allemagne interviennent-elles dans ces mutations ? Le questionnement passe aussi par une réflexion sur les hiérarchies sociales : quelles sont les populations ou groupes concernés, de quelle manière les évolutions en cours peuvent-elles bouleverser des hiérarchisations antérieures ? Je pars pour Sibiu, sorte de capitale des Saxons en Transylvanie, où j'ai prévu de séjourner cinq mois.

²⁷ Ces comités locaux sont reliés aux associations des Saxons de Transylvanie, Souabes du Banat et Souabes de Satu Mare en Allemagne (*Landsmannschaft der Siebenbürger Sachsen in Deutschland*, *Landsmannschaft der Banater Schwaben in Deutschland*, *Landsmannschaft der Sathmarer Schwaben in Deutschland*), dont les sièges se trouvent respectivement à Munich pour les deux premières, et Ravensbourg pour la troisième.

L'ENQUETE EN ROUMANIE

L'Institut de Recherches Socio-Humaines de Sibiu : un contexte roumain marqué par la présence saxonne

C'est à Sibiu que se situe l'un des correspondants privilégiés du *Siebenbürgen Institut* : l'Institut de Recherches Socio-humaines de l'Académie Roumaine (*Institutul de Cercetări Socio-Umane*). Grâce à des contacts établis par l'intermédiaire de chercheurs de Gundelsheim, j'y arrive en mars 2000, l'institut m'offrant un accueil scientifique officiel. L'Institut, fondé à la fin des années cinquante, est aujourd'hui dirigé par un Saxon et est animé par une équipe de recherche composée pour partie de Saxons. L'activité menée porte pour bonne part sur la Transylvanie, la linguistique et la littérature saxonnes. La revue publiée est germanophone (*Forschungen zur Volks- und Landeskunde*). Les orientations des recherches menées sont similaires à celles de Gundelsheim : volonté de constitution d'une histoire collective, mais aussi de valorisation du patrimoine saxon en Transylvanie. Le contexte local de l'Institut explique que les interrelations avec les autres composantes de la société régionale soient intégrées à la réflexion. L'attention porte davantage sur les Saxons en Transylvanie que sur les seuls Saxons.

Sibiu : que reste-t-il des Saxons en Transylvanie ?

Mon enquête en Roumanie commence par une découverte du fonctionnement de ce qu'il reste de la population saxonne à travers ses institutions publiques : il faut approcher la manière dont elles interviennent dans les recompositions en cours, et ce notamment grâce à un éventuel soutien financier et matériel du gouvernement roumain, du Ministère allemand de l'Intérieur et des migrants implantés en République fédérale. Parmi ces institutions (elles feront l'objet d'une présentation plus détaillée dans la suite du texte) :

- Le *Forum Démocratique des Allemands en Roumanie* est une « association ethnique » qui fait fonction de parti politique pour les différentes minorités allemandes en Roumanie.
- L'*Eglise Luthérienne* de Sibiu : la population luthérienne de Roumanie étant majoritairement de nationalité allemande, l'Eglise Luthérienne fait fonction d'instance représentante religieuse des *Siebenbürger Sachsen*.
- L'association *Arche Noah*, association des migrants d'Allemagne en Roumanie, et notamment des Saxons émigrés puis revenus en Transylvanie.
- Le *Hermannstädter Zeitung*, journal germanophone bi-hebdomadaire.

Carte 2 : La connaissance directe : lieux et types d'enquête en Transylvanie (2000-2001)

Des rencontres et entretiens effectués avec des représentants de ces institutions émergent deux angles de réflexion imbriqués. Il semble, d'une part, que le fonctionnement des institutions saxonnes, voire allemandes en Roumanie²⁸, soit centré sur la place que la minorité peut occuper au sein de la société roumaine, et ce à différentes échelles. Cette place de la minorité, remise en cause de façon brutale et profonde par l'émigration de masse et de par les changements de régime politique au début des années quatre-vingt dix, conduit à interroger les rapports majoritaires/minoritaires dans la Roumanie contemporaine. Par ailleurs, les négociations en cours autour des redistributions de rôles dans la société roumaine actuelle passent par une réflexion et des actions sur la défense des droits des minorités du pays. Une question particulière se pose pour les Saxons et les autres groupes allemands de Roumanie : comment préserver, conserver ce qui reste des Saxons après l'émigration massive du début des années quatre-vingt dix ? La question a un sens matériel : elle désigne la problématique de la récupération des biens collectifs et privés ayant appartenu à des Saxons et nationalisés lors de la période communiste. Ce point rejoint la thématique vaste et complexe du retour à la propriété privée en Roumanie.

Au hasard d'un cheminement, un duo décisif : la souffrance de la solitude n'est plus le passage obligé pour l'enquête

Si j'ai rencontré à Sibiu de multiples accompagnateurs, il me faut mentionner et rendre toute son importance au binôme constitué avec Anne Schiltz, doctorante en anthropologie à l'Université Libre de Bruxelles. Elle vient travailler sur les « voisinages ». L'institution du voisinage, nommée *Nachbarschaft* en allemand et *vecinătate* en roumain, est à l'origine un mode d'organisation sociale saxon. Importé des pays germaniques par les colons du Moyen Age, ce modèle désigne l'organisation des collectivités villageoises en systèmes de rues : les habitants d'une même rue font partie d'un voisinage dirigé par un « père de voisinage » (*Nachbarschaftsvater* ou *tatăl de vecinătate*). Dans le voisinage saxon, les habitants se doivent une aide mutuelle et sont assignés à certains devoirs, notamment lors des enterrements ; le voisinage fait ainsi fonction à la fois d'organe de contrôle social et d'assistance sociale, le tout sur une base spatiale. A l'heure actuelle, cette institution ne subsiste plus qu'en Transylvanie, dans les zones de présence saxonne. Si les voisinages saxons ont *de facto* disparu avec l'émigration de masse, le modèle a été repris de longue date par les populations ayant vécu au contact des Saxons. Il subsiste aujourd'hui grâce aux Roumains, Tsiganes et Magyars, qui l'ont adopté et adapté.

Notre rencontre, due à plusieurs hasards heureux et successifs, donne une tournure inattendue à nos deux recherches. En élargissant nos perspectives afin d'y intégrer celles de l'autre, nous décidons de partir ensemble à la découverte de ce terrain, rugueux et rural le plus souvent, qui nous fascine mais que, isolément, nous peinons à aborder.

²⁸ Il convient de bien différencier les institutions représentatives de l'ensemble des minorités dites allemandes de Roumanie des institutions mises en place en Roumanie par le Gouvernement allemand, à l'adresse de ces minorités.

Slimnic : des migrants aux recompositions villageoises

Une semaine après notre rencontre à Sibiu, nous commençons notre première enquête commune à Slimnic, village situé à 20 km au nord de Sibiu. Nous choisissons ce village pour le maintien d'une petite population saxonne, et pour l'existence de voisinages pour chaque groupe en présence (Saxons, Roumains « locaux » ou immigrants d'autres localités, Tsiganes). Nous le choisissons aussi pour les contacts noués avec le prêtre luthérien saxon du village, ainsi qu'avec le médecin du village. Enfin, des considérations d'ordre pratique interviennent, proximité de Sibiu et accès possible en bus, possibilité de logement sur place dans une famille baptiste roumaine. Au cours des mois de juin, juillet et août 2000, nous réalisons une quarantaine d'entretiens en allemand et en roumain, pour l'essentiel à deux. Nous mettons en commun nos grilles d'entretien respectives, le thème du voisinage servant d'introduction à d'autres facettes de la vie locale. Mes propres interrogations sont centrées sur les recompositions spatiales postérieures à l'émigration saxonne. Je concentre ainsi mon attention sur les Saxons demeurés à Slimnic ; sur les Saxons émigrés qui reviennent de temps en temps au village et ont parfois conservé leurs biens immobiliers ; enfin, sur les réseaux socio-spatiaux articulés autour de la réoccupation des maisons laissées vacantes par les émigrants saxons : réseaux de migrants internes, mais aussi réseaux des élites villageoises.

Nous retournons en Transylvanie au début du mois de janvier 2001. Il s'agit alors de parcourir les petites routes de Transylvanie méridionale, de nous renseigner sur les villages traversés, et de trouver un lieu, le lieu dans lequel nous pourrions nous immerger quelques mois plus tard. Nous élaborons une liste de critères que le lieu concerné doit remplir. Subsistance, à l'heure actuelle, d'une population saxonne encore « importante » sur le plan numérique, aux côtés de Roumains, Tsiganes et si possible Magyars. Existence, pour chacun de ces groupes, de voisinages. Présence éventuelle, dans le village, de « colons »²⁹, et de migrants venus après 1990. Présence d'une antenne locale du Forum Démocratique des Allemands de Roumanie. Position géographique du village, plus reculée que Slimnic et ayant connu une évolution totalement différente sur un plan historique du fait de la condition passée de paysans libres ou de paysans asservis. Nous découvrons Mălâncrav, au bout d'une piste boueuse de treize kilomètres, dans un vallon boisé surplombé par la présence imposante d'une église fortifiée.

Mălâncrav : l'immersion à deux

Le séjour à Mălâncrav doit durer six semaines complètes entre mi-avril et mi-août 2001. Logées dans une petite maison appartenant à un prêtre venu de l'ancienne R.D.A., nous passons plusieurs semaines à arpenter les allées poussiéreuses du village, coincé entre deux vallons recouverts jusqu'à mi-pente de vignes et de jardins potagers soignés, afin de rencontrer près d'une centaine de son millier d'habitants et de participer avec eux, pour un temps, à la vie locale. Si l'expérience reste unique pour nous en ce qu'elle représente comme pénétration dans la vie rurale

²⁹ Dans les villages transylvains, on nomme « colons » (*coloniști* en roumain, *Kolonisten* en allemand) les personnes venues s'installer dans les maisons des Saxons expropriés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

de Roumanie, elle l'est également en ce qui concerne la mise en pratique du travail d'enquête en duo. Ce travail à deux mérite d'être exposé : repose-t-il, au-delà de ses avantages pratiques, intellectuels et humains indéniables, sur une nécessité de sens ? Nous ne réfléchissons guère, au moment de la constitution de l'équipe, à la manière dont cette enquête s'insérera dans nos démarches respectives.

Si notre mode de logement nous garantit une relative indépendance, il oriente de façon déterminante nos contacts avec les habitants. Lorsque nous arrivons pour la première fois en un site, nous prenons en général contact avec le prêtre luthérien s'il y en a un, ou nous nous faisons recommander une personne importante pour la population saxonne. C'est ce que nous avons fait à Mălâncrav en janvier 2001 ; au printemps suivant nous nous trouvons à proximité des Saxons, du moins de ceux ayant des relations suivies avec la paroisse. A leurs yeux, nous sommes venues pour enquêter « sur eux », et le fait que notre équipe soit à moitié luxembourgeoise accroît considérablement ce phénomène : dès les premiers mots échangés, la proximité de leur dialecte saxon avec la langue luxembourgeoise établit une sorte de complicité. Mais au bout de quelques jours, alors que nous regardons un cortège funéraire passer vers le cimetière orthodoxe, nous sommes abordées par des adolescents tsiganes qui assistent également à la scène, et qui nous croient du même âge que le leur. Par la suite, nous sommes invitées à de nombreuses reprises, et ces relations nous guident vers des personnes auxquelles nous n'aurions probablement pas eu accès par l'intermédiaire de Saxons (je pense ici aux pentecôtistes tsiganes).

Avant d'arriver à Mălâncrav, nous mettons nos interrogations respectives en commun et élaborons un canevas d'entretien. Nous pensons en faire quelques-uns ensemble, puis nous séparer après avoir cerné des pistes d'investigation plus particulières aux préoccupations de l'une ou de l'autre, et ce afin de maintenir un équilibre entre les thématiques abordées et de veiller à la longueur des entretiens. Dès les premiers jours, la méthode semble être efficace : malgré l'appareillage matériel dont nous disposons, nous avons le sentiment de parvenir assez vite à des situations de conversation plutôt que d'interview. Ces situations sont selon toute vraisemblance facilitées par le fait que nous sommes installées dans le village, et que des rencontres ultérieures sont possibles. Or, il s'avère rapidement qu'après avoir mené ensemble un certain nombre de discussions, au cours desquelles une répartition des rôles de chacune s'est en quelque sorte instaurée, nous peinons à aborder la phase de séparation... qui ne se produit pas réellement. Probablement par appréhension de la solitude face à l'interlocuteur, probablement aussi parce que nous avons en parallèle aménagé des moments de travail en solitaire. Ce jeu entre travail en commun et travail en solitaire se retrouve d'ailleurs dans la phase d'interprétation, qui débute sur le lieu même de l'enquête. C'est là l'un des avantages principaux du travail à deux que de pouvoir immédiatement mettre en discussion ce qui a été entendu, vu, ressenti ou compris, que de pouvoir pratiquer la « triangulation » dans la confrontation permanente aux phénomènes étudiés. Enfin, nous prolongeons cette phase d'explicitation et de début d'interprétation des données par l'élaboration d'un compte-rendu de terrain commun. A nouveau, il faut discuter les idées, et surtout essayer de donner un sens global à ce qui a été au cours de ces quelques semaines, chose bien difficile à réaliser « à vif » et sans transcription intégrale des entretiens.

Il est évident que la suite des recherches respectives est fortement influencée par cette expérience commune. D'abord, le retour à des projets distincts et à des propres thématiques est un peu douloureux : c'est là l'une des conséquences du fait que nous nous sommes très peu séparées sur le terrain, et que le « je » s'est parfois fondu dans le « nous ». Si cette séparation s'estompe le temps de l'enquête, elle réapparaît lors de l'exploitation personnelle des données, postérieure aux investigations communes. Néanmoins, et c'est un second point, il ne faut pas confondre le retour nécessaire à nos propres thèses avec l'attribution systématique, à l'une ou à l'autre, de telle ou telle idée : nombre des propositions émises dans ce travail résultent de longues discussions et pérégrinations partagées qui rendent l'identification des idées problématique, voire sans intérêt.

Au terme de cette expérience, trois aspects théoriques se dessinent. Au départ, un des critères de sélection de Mălâncrav comme site d'enquête est l'existence d'une population saxonne encore conséquente³⁰. Ceci met en évidence un phénomène auquel je n'avais pas été sensible jusqu'alors : il est assez fréquent que les Saxons non émigrés, mais dont la grande majorité a des parents installés outre-Rhin, aillent et viennent entre la Roumanie et l'Allemagne, et ce notamment pour travailler de façon temporaire dans le pays d'accueil de leurs proches. Ce phénomène est lié à la politique fédérale menée vis-à-vis des membres de minorités allemandes en Roumanie. En rapprochant ce type de circulation migratoire des déplacements effectués par les Magyars de Roumanie, un nouveau visage des migrations dites « ethniques » apparaît. Au-delà des droits à l'émigration définitive, y aurait-il des formes de circulation spécifiques aux groupes concernés ? A Mălâncrav, la thématique du devenir des biens immobiliers des Saxons apparaît une nouvelle fois comme un élément central des recompositions en cours. Du fait de son isolement géographique, il y a, dans ce village, peu de migrants venus depuis la fin des années quatre-vingt.

Il nous faut enfin procéder à deux autres formes d'investigation, plus extensives, afin de mettre en perspective ce qui a été recueilli lors de l'enquête intensive à Mălâncrav, afin de sortir de la longue durée pour obtenir de nouvelles perspectives. Nous avons pour cela cinq semaines à notre disposition, au cours desquelles nous parcourons la région, interrogeons des villageois assis sur un banc devant leur maison, attendons, des heures durant, des personnes qui nous ont été recommandées, discutons avec des paysans aux champs. De ces pérégrinations, nous retenons deux villages propices à l'enquête extensive, indispensable complément à notre séjour à Mălâncrav, et récoltons des informations précieuses quant à la possibilité de généraliser nos analyses (ou non).

Fișer et Laslea, des terrains ponctuels

Au mois de juin 2001 nous effectuons quelques séjours ponctuels dans de nouveaux villages. Conçues comme mise à l'épreuve des investigations menées à Mălâncrav, ces quelques

³⁰ Les Saxons, au nombre de 150, représentent alors près de 10% de la population totale du village, ce qui est nettement supérieur aux taux rencontrés dans l'ensemble des anciens villages saxons. Les chiffres varient en général entre quelques individus isolés et quelques dizaines de personnes (30 à 40).

jours doivent favoriser le passage à une nouvelle forme de travail en binôme. Contrairement à ce que nous avons fait jusqu'alors, nous menons les entretiens de façon disjointe, chacune contactant les personnes clés pour sa propre approche pour obtenir rapidement une vision globale des phénomènes en cours dans ces villages.

Nous sélectionnons Fișer, localisé entre Brașov et Sighișoara, pour la présence, au sein de sa population, de nombreuses familles venues dès le milieu des années quatre-vingt de la région de Buzău, et installées dans des maisons de Saxons émigrés. Il s'agit pour moi de cerner les ressorts de leur immigration dans le village, ses articulations éventuelles avec l'émigration saxonne, et pour Anne de travailler sur leur insertion (ou non insertion) dans les voisinages locaux, qui représente une forme de leur participation à la vie locale.

Plus tard, nous retournons pour deux jours d'enquête à Laslea. Il faut repérer les contours d'une autre forme de migration interne liée à l'émigration saxonne : celle de quelques familles adventistes roumaines venues de Tecuci depuis le milieu des années quatre-vingt dix. Le phénomène n'est pas considérable sur le plan numérique, mais représente un complément intéressant aux informations recueillies à Slimnic sur les réseaux néo-protestants, articulés dans la migration interne et la migration internationale. L'enquête à Laslea a aussi pour objectif de compléter les données sur Mălâncrav, puisque la mairie de la commune de Laslea, à laquelle Mălâncrav est rattaché, s'y trouve. Je rencontre le maire et deux de ses adjoints, afin d'obtenir des données sur la gestion des maisons et terres ayant appartenu à des Saxons.

Un parcours aux lieux multiples

Enfin, la connaissance du terrain d'enquête est affaire de parcours. Parcours au sens figuré puisqu'elle représente une période de vie et une expérience personnelle unique. Parcours au sens propre du terme puisqu'elle n'est possible que par de nombreux allers et venues dans la région étudiée. Ces allers et venues participent à l'imprégnation du chercheur : familiarisation avec les paysages de Transylvanie, les modes d'organisation des villages autour des églises fortifiées, les silhouettes fragiles des maisonnettes dans la *țigănie*. Familiarisation aussi avec les rythmes de la vie locale, l'heure des cérémonies religieuses, l'arrêt du travail aux champs puis le retour des troupeaux à la tombée du jour. L'autre forme d'enquête extensive est faite de ces va-et-vient entre lieux, va-et-vient situés à mi-chemin entre le passage exploratoire et l'exploration elle-même. En un lieu, un ou deux entretiens seulement, avec une personne recommandée au préalable, ou au hasard des rencontres dans le village ou sur les chemins du parcours. Il ne s'agit pas là d'analyser des situations locales, mais plutôt de tester la fréquence des phénomènes observés ailleurs, voire d'éprouver la validité des analyses. Au total, nous parcourons une petite trentaine de villages.

PREMIERE PARTIE

PREMIERE PARTIE : LA FONDATION DU « RETOUR » DES SAXONS DE TRANSYLVANIE EN ALLEMAGNE

Introduction de la première partie

La définition du « retour » des Saxons de Transylvanie en Allemagne consiste à analyser ses dimensions les plus méconnues : mythe et interdépendance. La première idée à défendre est la suivante : *le « retour » est fait de l'imbrication du mythe et de l'interdépendance.*

La construction du couple constitué du mythe du « retour » d'un côté, du système d'interdépendance liant les migrants aux collectifs migrants élargis en Roumanie et en Allemagne de l'autre côté, représente l'étape initiale de cette argumentation. Ce couple rétroactif résulte de la politique d'immigration des *Aussiedler* instaurée par les gouvernants de la République fédérale d'Allemagne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'implication de l'ethnicité formelle (selon les mots de Rogers Brubaker) dans la formation de ce binôme est évidente. Mais la loi n'est pas seulement un déclencheur tangible de l'immigration saxonne en Allemagne fédérale. Elle comporte aussi une part de mythe et résulte elle-même de l'interdépendance qui lie par la croyance les *Sachsen* à la société allemande.

Avant même la concrétisation du « retour », mythe et interdépendance sont associés dans la construction de la croyance en une généalogie germanique des Saxons en Transylvanie. Cette généalogie est élaborée dans le temps long, depuis l'arrivée des colons en Transylvanie au Moyen Age, et dans l'interdépendance des Saxons aux sociétés transylvaines d'abord, puis roumaine et allemande³¹. Les paramètres de définition de l'altérité saxonne sont le préalable à l'installation du « retour ». Il faut de l'altérité dans le pays de départ pour que le « retour » puisse être créé. Or, l'altérité au sens de Georg Simmel est faite notamment du caractère indissociable des groupes en présence. L'interdépendance des Saxons à divers acteurs, en Transylvanie, Roumanie, et Allemagne, intervient dans l'élaboration du mythe du « retour » vers la « mère-patrie ».

Le « retour » s'appuie sur les spatialités des Saxons qui lui préexistent, en Transylvanie. Le « retour » a des fondements spatiaux, en la division des espaces locaux de Transylvanie méridionale (la région d'implantation des *Sachsen*) par la croyance généalogique élaborée au fil des siècles. La concrétisation du mythe par l'émigration des Saxons influence elle-même les spatialités, migrantes cette fois. Le mythe agit sur l'interdépendance, antérieure et parallèle à l'émigration.

Le plan choisi ne rend pas la chronologie des événements. Les nœuds autour desquels mythe et interdépendance sont intriqués gagnent à être présentés en tant que tels, de manière dissociée. Loi, altérité et spatialités sont les trois plans d'imbrication des deux composantes centrales du « retour », mythique et relationnelle. Dans un premier temps, c'est le nœud juridique

³¹ Le terme recouvre aussi les formes de société antérieures à l'apparition du premier Etat allemand en 1871. La complexité historique de cette région rend problématique l'emploi d'autres adjectifs ; c'est donc pour une raison pratique qu'il est conservé.

qui est étudié : l'émigration saxonne n'apparaît que lorsque le gouvernement allemand de l'après guerre élabore un cadre législatif à cet effet. Le premier chapitre couvre la seconde moitié du XXe siècle. Pour comprendre les raisons sociologiques de cette loi, le nœud « altérité » est défilé : c'est par la compréhension qui est faite de leur altérité, tant au niveau endogène qu'exogène (en Roumanie et en Allemagne), que les Saxons ont pu élaborer un mythe du « retour ». Le second chapitre couvre donc une longue période, du Moyen Age à l'instauration de la démocratie dans la Roumanie contemporaine. Cet argument de l'altérité trouve un soutien fort dans l'organisation des espaces ruraux d'échelle locale en Transylvanie du sud : l'altérité y est le principal facteur spatial structurant. L'efficacité spatiale de l'altérité est également manifeste dans la structuration de l'espace migratoire roumain : celui-ci est pour bonne partie articulé par des migrations dites « ethniques ». Pour démontrer cela, le troisième chapitre s'étend de la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'ouverture de l'espace Schengen aux migrants roumains, en 2002.

Chapitre 1

CHAPITRE 1 : LE « RETOUR », CREATION DE LA LOI ET DES FILIERES DE MIGRANTS

« *L'immigration et les privilèges à la citoyenneté réservés aux Allemands ethniques en Europe de l'Est et en Union soviétique ont été justifiés par un discours – ce que l'on pourrait appeler un “mythe légal” – de la migration à motivation ethnique* »^{IX} : voici ce que dit Rogers Brubaker du « *mythe légal du rapatriement* »^X [Brubaker R., 1998, p.1051-1052]. Dans son travail de théorisation de la « migration ethnique », l'auteur présente la législation fédérale comme fondatrice de l'immigration des *Aussiedler* en République fédérale d'Allemagne, à partir d'une définition double de l'ethnicité. Il oppose l'ethnicité « informelle », vécue, à l'ethnicité « officielle » des textes de loi et de l'administration^{XI}. Selon lui, c'est la conception officielle de l'ethnicité qui explique la mise en place de l'immigration des *Aussiedler*, limitant d'autant le rôle effectif joué par l'ethnicité vécue et par les réseaux relationnels reliant les Allemands « ethniques » migrants et non-migrants. L'accent est mis sur la conception et la formalisation du document législatif, et sur la définition et la place que l'ethnicité légale y détient. Ici, la loi résulte du travail des gouvernants ; elle est antérieure au phénomène migratoire.

Pourtant, l'histoire de la législation sur l'immigration des *Aussiedler* montre que l'élaboration des textes de loi par les gouvernants allemands n'est pas totalement détachée des logiques socio-spatiales à l'œuvre dans le processus migratoire. *Contexte légal et fonctionnement de la migration sont interdépendants, et ce dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'interdépendance se noue sur deux registres : celui du mythe du « retour », celui des contacts maintenus entre les premiers immigrants et leurs proches demeurés en Roumanie. Le support juridique de l'immigration n'est pas uniquement un déclencheur tangible et fixe du flux ; il comporte aussi une part importante de mythe et connaît une évolution certaine au cours de ses cinquante années d'application.* Cela s'explique par le fait que le cadre législatif de l'immigration saxonne est, pour les autorités allemandes, un mode d'intervention sur la croyance en une généalogie commune aux Saxons ; une intervention faite d'une alternance entre migration et sédentarité.

On montrera que, dans un premier temps, il n'est plus possible d'envisager ce lien dans la distance : un appareil législatif d'immigration en R.F.A est instauré (I). Dans un second temps, pourtant, les gouvernants allemands renvoient leur position ; la politique d'immigration est ralentie à la faveur de la sédentarisation en Roumanie (II). Ce renversement est lisible dans le déroulement et l'organisation spatiale du flux de *Aussiedler* qui touche l'Allemagne fédérale depuis 1953 (III).

I. INTERVENIR SUR L'ETHNICITE PAR LA MOBILITE SPATIALE : LE DROIT A L'IMMIGRATION DES AUSSIEDLER (1949-1992)

Les Saxons rencontrés en Allemagne et en Roumanie font remonter la formulation du mythe du « retour » vers la « mère-patrie » à la deuxième guerre mondiale et à ses lendemains. Les fondements de ce mythe collectif, et de sa concrétisation à travers l'émigration vers la République fédérale, résident selon eux essentiellement dans le traitement réservé aux minorités allemandes par le gouvernement roumain de l'après-guerre, vécu comme discriminatoire. Si les *Sachsen* y font peu référence, le « retour » et sa mythification résultent pourtant aussi des lois mises en place en Allemagne dès la fin de la guerre pour autoriser l'immigration des membres de minorités allemandes des nouveaux Etats communistes. A la suite du conflit mondial, il est plus que problématique de maintenir dans l'éloignement les liens fondés sur la croyance généalogique, tel que cela avait été le cas jusqu'alors. Les expulsions d'Allemands de plusieurs Etats d'Europe centrale et orientale en sont une des manifestations. Face à cette impossibilité, le Conseil de contrôle formé par les forces alliées implantées en Allemagne³², puis les premiers gouvernants allemands fédéraux, mettent en place un appareil d'accueil des membres de minorités allemandes de l'Europe centrale, orientale et de l'Union soviétique. Le contexte législatif est par conséquent un outil spatial de gestion de l'ethnisation : puisqu'il est impossible de la maintenir dans la distance, les autorités fédérales favorisent le rapprochement des Allemands « ethniques » du *Waterland* ainsi mythifié.

Les Saxons émigrés accordent peu d'importance à cette facette du processus dans leurs propos. A l'inverse, de multiples analyses ne portent que sur la politique allemande d'accueil des immigrants allemands de l'Europe communiste. A l'inverse encore, les écrits de nombreux intellectuels saxons installés en Allemagne traitent la question en faisant de la germanité et de la supposée responsabilité ethnique et historique de l'Allemagne le cœur du processus³³. Enfin, les documents publiés par le gouvernement allemand font une large place aux responsabilités de l'Etat allemand et aux solutions choisies pour y subvenir.

Il y a en réalité une tension, un rapport de force entre cinq types de partenaires impliqués dans ce fait majeur de l'après-guerre. Un des partenaires principaux est constitué par des individus se sentant menacés par leur « appartenance » à un collectif dit allemand ; une partie d'entre eux est déjà installée en Allemagne lorsque l'armistice est signée, et va œuvrer en faveur du regroupement familial en Allemagne tant par des actions individuelles que collectives [Bade K.

³² Le Conseil de contrôle réunit les commandants en chef des quatre zones d'occupation alliées. Il est mis en place à la Conférence de Potsdam et fonctionne jusqu'en août 1949.

³³ « *Les Saxons de Transylvanie et Souabes du Banat souhaitent avant tout vivre comme Allemands parmi des gens de la même langue et du même cercle culturel et ne plus avoir le sentiment d'être tolérés comme étrangers dans leur propre pays natal (Heimat). Le motif suivant est à peu près aussi fort : être chez soi dans un Etat dans lequel n'existe pas un appareil tout-puissant contrôlant tout, mais dans lequel les droits sont identiques pour tous, dans lequel la liberté de chacun est prise en considération et dans lequel chacun peut mener la vie qu'il entend. En comparaison à ces motivations principales, toutes les autres raisons jouent un rôle minime* » (« *Die Siebenbürger Sachsen und Banater Schwaben möchten vor allem als Deutsche unter Menschen gleicher Sprache und des gleichen Kulturkreises leben und nicht mehr das Gefühl haben, wie Fremde in der eigenen Heimat geduldet zu sein. Etwa ebenso stark ist das Motiv, in einem Staat zu Hause zu sein, in dem nicht ein allmächtiger Apparat über alles bestimmt, sondern in dem gleichem Recht für alle gilt, in dem die Freiheit des einzelnen geachtet wird und in dem jeder sein Leben nach eigenen Vorstellungen gestalten kann. Im Vergleich zu diesen Hauptmotiven spielen andere Gründe eine untergeordnete Rolle* ») [Wagner E., 1990, pp.96-97].

1998, p.2]. Les forces alliées stationnées en Allemagne jouent aussi un rôle prépondérant, en décidant du sort des membres de ces minorités et de leur relation à l'Allemagne. A titre d'exemple, ce sont les forces américaines installées dans le Bade-Wurtemberg qui, en 1946, s'adressent au Ministre-Président du *Land* pour que les Allemands en provenance d'Europe centre-orientale présents dans la région obtiennent la citoyenneté allemande. Ils demandent l'extension de cette mesure aux futurs arrivants. L'objectif des autorités militaires américaines est de préserver les immigrants d'un traitement discriminatoire que pourraient leur faire subir les administrations allemandes. Il s'agit aussi d'accélérer leur participation à la représentation politique ; celle-ci ne doit pas se faire par la constitution de partis politiques propres aux immigrants, mais à travers la pénétration de leurs leaders dans les partis politiques locaux préexistants [Innenministerium Baden-Württemberg, 1993, pp.166-168]. C'est la raison pour laquelle les associations d'immigrants allemands, nommées « *Landsmannschaften* », n'apparaissent que quelques années plus tard, en 1949 pour les Saxons de Transylvanie. Un troisième partenaire principal est, à partir de 1949, l'Etat Fédéral allemand, qui acquiert rapidement le statut de « protecteur » des minorités allemandes de l'Europe orientale. En face, l'Etat roumain, dont les gouvernants vont être plus ou moins souples face aux possibilités d'émigrer offertes aux Saxons de Transylvanie, Souabes du Banat et de Satu Mare. Les associations de *Vertriebenen*³⁴ interviennent enfin, à travers leurs actions répétées en faveur d'une politique d'accueil des Allemands demeurés dans les nouveaux Etats communistes d'Europe et du soutien qu'elles apportent aux filières migratoires³⁵. L'immigration allemande, c'est « *ce qui a été publiquement introduit et défendu de manière démonstrative pendant des décennies par des organisations de Vertriebene très influentes, sous le terme du "droit au Heimat"* »^{XII} [Bade K. 1998, p.2].

Les négociations et rapports de force entre ces cinq partenaires principaux débouchent sur l'élaboration d'un cadre juridique et social d'accueil des immigrants allemands. Il est placé sous la responsabilité du Ministère Fédéral pour les Expulsés, les Réfugiés et les Victimes de guerre³⁶, créé en 1949 à la suite de l'élection de Konrad Adenauer au poste de chancelier [Levy D., 2002, p.23]. Un corpus de lois est promulgué à cet effet entre 1945 et 1955 ; trois champs de législation et d'action sont convoqués : la définition de la citoyenneté allemande, les modalités d'immigration et le dispositif d'accueil des arrivants.

³⁴ Les premiers arrivants allemands de l'Est sont appelés *Vertriebene* : les expulsés. Le terme fait référence aux mesures d'expulsion des membres de minorités allemandes mis en place dans plusieurs Etats (Pologne, Hongrie, Yougoslavie...).

³⁵ La notion de filière migratoire est adaptée au cas traité. Bien que la circulation des individus et des biens matériels soit malaisée (mais pas inexistante) pendant les quatre décennies du régime communiste roumain, la circulation d'informations a bel et bien lieu entre les Saxons installés en R.F.A. et leurs proches en Transylvanie. Preuve en est le fait que ceux d'Allemagne aident ceux de Roumanie à émigrer. Bien que les expressions matérielles des filières soient réduites, elles existent bel et bien (sur la notion de filière migratoire, voir Schaeffer F., 1999, pp.5-6).

³⁶ *Bundesministerium für Vertriebene, Flüchtlinge und Kriegsgeschädigte*, ou B.M.V.

I.1. UNE LOI SUR LA CITOYENNETE POUR INCORPORER LES MIGRANTS DE LA GUERRE

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le code de citoyenneté allemand est fondé sur la « Loi sur la citoyenneté impériale et étatique »³⁷ de 1913, promulguée sous Wilhelm II. Le *jus sanguinis* ou l'ascendance est bien placé au cœur de cette loi, mais la citoyenneté allemande ainsi définie n'est pas aussi ethnicisée et exclusive que cela est souvent écrit [Klekowski von Koppenfels A., 2002, p.103]. Selon l'auteur, l'ethnicisation de la citoyenneté allemande résulte de la Deuxième Guerre mondiale, et des mesures prises à l'encontre des membres de minorités allemandes en Europe centre-orientale et en U.R.S.S. (notamment à travers la déportation par Staline des Allemands de Russie vers l'Asie centrale et la Sibérie)³⁸. Cette hypothèse fait avancer la définition du « retour ». La définition ethnique de la loi fédérale sur la citoyenneté est le résultat d'une immigration : l'arrivée des millions de réfugiés allemands en provenance d'Europe centrale, orientale et de l'U.R.S.S. entre la guerre et 1947. La loi est faite pour inclure des individus dans une société sédentaire sur la base de leur ethnicité putative, mais ce à la suite de la migration contrainte de ces individus. Trois textes promulgués après 1945 attestent de cette évolution ethnicisante ; ils définissent la position de la République fédérale face à la question des minorités allemandes d'Europe de l'Est. Deux traitent de la citoyenneté : la « Loi fondamentale » allemande de 1949, qui sert de Constitution à la R.F.A.³⁹, et la « Loi de règlement des questions relatives à la citoyenneté »⁴⁰ de 1955. La troisième traite de l'immigration des Allemands d'Europe centrale, orientale et de l'Union soviétique : la « Loi fédérale sur les expulsés et les réfugiés »⁴¹ de 1953.

C'est le célèbre article 116 de la Loi fondamentale de 1949 qui permet aux autorités fédérales d'inclure les immigrants de l'est dans le corps des citoyens allemands. L'article 116 reprend la Loi de 1913, laquelle reste donc considérée comme le socle juridique de définition d'une citoyenneté allemande unique⁴². Le paragraphe 1 de l'article 116 inclut de manière explicite les immigrants allemands (réfugiés et expulsés) dans le corps des citoyens allemands : « *Est Allemand au sens de la Loi fondamentale, qui prévaut à toute autre législation, une personne qui possède la citoyenneté allemande ou qui, en tant que réfugié ou expulsé de nationalité allemande, ou conjoint ou descendant de celui-ci, a trouvé refuge dans le territoire de l'Empire allemand dans ses frontières du 31 décembre 1937* »^{XIII} [ibidem, p.103]. Notons le référent spatial employé dans cette définition : l'Allemagne y demeure dans sa forme impériale et étendue, et non dans ses frontières issues de la deuxième guerre mondiale et encore moins dans sa forme bipartite officialisée en 1949. Par l'article 116, les réfugiés et expulsés allemands sont par conséquent mis à égalité juridique avec les Allemands résidant en Allemagne ; la Loi fondamentale leur attribue les mêmes droits et devoirs. L'emploi

³⁷ « *Reichs- und Staatsangehörigkeitsgesetz* ».

³⁸ La période nazie est écartée de sa démonstration, car elle constitue selon elle plus une parenthèse extrémiste dans la définition allemande de la citoyenneté qu'un élément de continuité.

³⁹ « *Grundgesetz* ». La R.F.A. n'adopte pas de nouvelle constitution car cela reviendrait à reconnaître et officialiser la partition allemande entre R.F.A. et R.D.A. A la Réunification, une nouvelle Constitution aurait dû être votée, ce qui n'a à l'heure actuelle pas fait. La *Grundgesetz* de 1949 demeure en vigueur.

⁴⁰ « *Gesetz zur Regelung von Fragen der Staatsangehörigkeit* ».

⁴¹ « *Bundesvertriebenen und Flüchtlingsgesetz* », ou B.V.F.G.

⁴² Ces choix en matière de citoyenneté doivent également être interprétés à la lumière de la scission de l'Allemagne : la volonté de non-reconnaissance de l'Etat démocratique allemand exprimée par les autorités fédérales est traduite notamment par le refus d'instituer une citoyenneté fédérale allemande.

du terme de « *deutsche Volkszugehörigkeit* », en général maladroitement traduit par « nationalité allemande », « ethnicité allemande » ou encore « germanité » alors qu'il signifie littéralement « appartenance au peuple allemand », manifeste l'ethnicisation sous-jacente de la définition du collectif des citoyens allemands. La citoyenneté se transmet par la filiation entre citoyens allemands ; elle peut être acquise à la condition de l'« appartenance allemande », à la condition de pouvoir attester de sa germanité supposée.

La Loi de règlement des questions relatives à la citoyenneté (1955) fait explicitement référence à l'article 116 de la *Grundgesetz*. Elle fixe le droit à la naturalisation des membres de minorités allemandes, immigrés en République fédérale ou non : l'ethnicité est étroitement liée à l'octroi de la citoyenneté [*ibidem*, pp.105-106]. La loi de 1955 relative à la citoyenneté est l'un des derniers textes législatifs consacrés aux immigrants et membres des collectivités dites allemandes d'Union soviétique et d'Europe centrale et orientale.

Finalement, le premier texte juridique qui reconnaît la mobilité à base ethnique (la *Grundgesetz*) n'est pas promulgué dans cette perspective, mais pour régulariser après coup l'arrivée de l'est de millions d'Allemands. Le dispositif doit être limité dans le temps ; il est pourtant prolongé en 1953 par une nouvelle loi, qui, elle, est explicitement vouée à encadrer l'immigration.

I.2. UNE LOI D'IMMIGRATION SOUS LE SIGNE DE LA GERMANITE NEGOCIEE

Près de dix ans après les premières arrivées massives d'Allemands, et quelques années après l'arrêt des mesures d'expulsion prises par différents gouvernements d'Europe centrale, orientale et d'Union soviétique, les autorités de la République fédérale promulguent la Loi fédérale sur les expulsés et les réfugiés (B.V.F.G.). La loi doit réglementer l'intégration des arrivants dans la société allemande ; elle englobe en cela un vaste champ d'action législative et sociale. La Loi de 1953 est ethnicisée et spatialisée, car elle ne s'applique qu'aux membres de minorités allemandes d'Europe de l'est et d'U.R.S.S. Elle représente cependant une première forme de loi d'immigration dans le pays. Le contenu du texte met à jour ce paradoxe, issu des ambiguïtés de la position des autorités fédérales face aux deux questions de l'immigration et de la germanité : elles refusent l'idée d'immigration, tout en la soutenant pour les membres de minorités dites « allemandes » de l'Est.

La B.V.F.G. de 1953 complète des lois préexistantes sur les aides à apporter par l'Etat fédéral aux arrivants de l'est. Il s'agit d'une « Loi d'aide immédiate »⁴³ de 1948, qui fixe des allocations et aides à l'intégration à attribuer à une partie des *Vertriebene* et des blessés de guerre. Elle est remplacée le 1^{er} septembre 1952 par une « Loi d'indemnisation des dommages de guerre »⁴⁴ : les immigrants reçoivent des dédommagements financiers pour les biens mobiliers et immobiliers perdus lors du départ de leur lieu de vie. Le statut même des migrants n'est pas défini avant 1953 ; il dépend jusque là de réglementations régionales [Innenministerium Baden-Württemberg, 1993, pp.188-192].

⁴³ « *Soforthilfegesetz* ».

⁴⁴ « *Lastenausgleichgesetz* ».

La Loi de 1953 est le texte de référence pour l'analyse de l'immigration des Saxons de Transylvanie. Elle définit les catégories de personnes auxquelles elle peut être appliquée. Le statut d'expulsé (« *Vertriebener* ») est reconnu à « celui qui, de citoyenneté allemande ou de nationalité allemande [« *deutscher Volkszugehöriger* »], avait son domicile dans les anciens territoires allemands orientaux placés sous administration étrangère ou dans les territoires placés à l'extérieur des frontières de l'Empire Allemand du 31 décembre 1937, et qui a perdu son domicile dans le contexte des événements de la deuxième guerre mondiale à la suite de persécutions, et plus particulièrement d'expulsion ou d'exil »^{XIV} (B.V.F.G., art.1⁴⁵). Les composantes ethnique et spatiale convoquées dans la Loi fondamentale à propos de la citoyenneté allemande sont ici reprises. La catégorie « *Aussiedler* » apparaît en second lieu : elle désigne le « citoyen allemand ou personne de nationalité allemande qui a quitté ou quitte les territoires orientaux anciennement allemands, Danzig, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, l'Union soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie et la Chine »⁴⁶ [B.V.F.G., art.1]⁴⁷. Il y a dès lors un changement terminologique : le terme de *Vertriebene* est remplacé par celui de *Aussiedler*. L'appellation « *Aussiedler* » désigne un statut juridique, accordé à un type particulier d'immigrants en Allemagne. L'introduction de cette nouvelle catégorie de population est significative à plusieurs titres. Elle signifie la possibilité légale, pour les membres de minorités allemandes d'Europe centre-orientale et d'U.R.S.S., d'immigrer en République fédérale au double titre de leur germanité et des discriminations subies au lendemain de la guerre. Le mythe du « retour » trouve là un support législatif et idéologique solide, abondamment sollicité dans les développements consécutifs des flux de « retour » en R.F.A. Cette autorisation d'immigration est appuyée sur la germanité, définie dans la B.V.F.G. de manière plus précise que dans les textes relatifs à la citoyenneté. Est membre du peuple allemand (« *deutscher Volkszugehöriger* ») « celui qui, dans son pays natal, a conservé des liens avec la germanité grâce à des caractères tels que l'ascendance, la langue, l'éducation, la culture »^{XV} [B.V.F.G., art.6]. La définition légale de l'ethnicité allemande induit que l'administration allemande a les moyens de « tester » les preuves de germanité apportées par les candidats à l'immigration sous statut de *Aussiedler*. Une sorte d' « étalon » de la germanité est finalement déterminé au moyen de procédures bureaucratiques ; l'ethnicité est réifiée.

Le texte brut pousse effectivement à une telle interprétation. Toutefois, un examen détaillé de procédures individuelles d'attribution du statut de *Aussiedler* amène à nuancer ce jugement. Bien que réservée à un groupe délimité par l'ethnicité, l'obtention du statut de *Aussiedler* passe par la prise en considération, par les autorités compétentes, des processus d'ethnisation sous-jacents, qu'ils soient endogènes ou exogènes. Ces processus sont liés, dans les faits et dans les jugements rendus par l'Office Fédéral d'Administration responsable du traitement des dossiers (le *Bundesverwaltungsamt*), aux pressions exercées sur les Allemands dans les

⁴⁵ A consulter sur le site <http://jurcom5.juris.de/bundesrecht/bvfg/inhalt.html>

⁴⁶ Un *Aussiedler* est « *wer als deutscher Staatsangehöriger oder deutscher Volkszugehöriger, die ehemals unter fremder Verwaltung stehenden deutschen Ostgebieten, Danzig, Estland, Lettland, Litauen, die Sowjetunion, Polen, die Tschechoslowakei, Ungarn, Rumänien, Bulgarien, Jugoslawien, Albanien oder China verlassen hat oder verläßt* ».

⁴⁷ La Loi définit également le statut de « réfugié » (« *Flüchtling* »), réservé aux personnes fuyant les régions orientales de l'Allemagne placées sous le contrôle de l'U.R.S.S. : le refus de reconnaissance de la R.D.A. est traduit par une possibilité d'accueil de ses habitants.

Etats communistes. Ils ne sont donc pas purement « naturels », transmis par l'ascendance, mais également soumis aux conditions de vie locales et aux tissus relationnels dans lesquels les Allemands sont impliqués [Senders S., 2002, p.96]. Enfin, sous les pressions des Alliés, la zone d'application de la loi est restreinte à l'Europe centrale et orientale et à l'Union soviétique. La loi sur les expulsés et les réfugiés a officiellement pour but de compenser les répressions collectives subies au motif de la collaboration avec l'Allemagne hitlérienne [Münz R., Ohliger R., 1998, p.16]. L'affrontement idéologique auquel les gouvernants allemands se livrent contre les régimes communistes, de concert avec les grandes puissances occidentales, transparait dans la délimitation spatiale de la loi. Seuls les gouvernements communistes du « bloc » de l'Est ont pris des mesures de « punition collective » à l'égard de leurs ressortissants de nationalité allemande⁴⁸. La B.V.F.G. est promulguée pour garantir aux membres de minorités dites « allemandes » vivant dans ces Etats communistes la possibilité d'en sortir, et d'être acceptés en R.F.A. en tant que citoyens allemands. L'importance de la dimension politique (et non seulement ethnique) de la Loi est à souligner⁴⁹. Le législateur présume que les Allemands d'Europe centrale, orientale et d'Union soviétique ne sont plus exposés à des politiques d'expulsion (d'où l'abandon du terme de *Vertriebene*), mais qu'ils quittent encore leur pays sous la contrainte. La migration des *Aussiedler* est considérée comme résultant des pressions exercées par les autorités communistes sur les membres de minorités allemandes. Cette idée de migration forcée est exprimée par le terme de « *Vertreibungsdruck* »⁵⁰. Elle occupe une position centrale dans la reconnaissance et l'attribution du statut de *Aussiedler* : les arrivants sont admis au titre de cette *Vertreibungsdruck*, et non au simple titre de leur germanité. En conséquence, il est primordial d'insister sur le fait que la politique d'immigration des *Aussiedler* en Allemagne est fondée sur l'idée de compenser la *Vertreibungsdruck* exercée au nom de la germanité supposée de certaines catégories de population, et non uniquement sur le principe d'une « appartenance » présumée au peuple allemand. La Loi sur les expulsés et les réfugiés oblige à différencier, dans l'analyse, les discriminations subies au nom d'une définition ethnique particulière d'une part, la catégorie ethnique même d'autre part. Jusqu'à l'effondrement du bloc communiste, les autorités fédérales partent du principe que les Allemands sont soumis à des discriminations, au nom de leur germanité, dans leur pays. En conséquence, la quasi-totalité des candidats à l'immigration en R.F.A. obtient l'attribution du statut de *Aussiedler*. Cela explique que discriminations subies au nom de la germanité et germanité deviennent alors presque synonymes. Il faut attendre l'accroissement brutal des arrivées à la fin des années 1980, et surtout après 1989, pour que les deux idées soit dissociées. La B.V.F.G. est révisée le 1^{er} janvier 1993 ; les modifications apportées à la politique d'accueil des immigrants allemands sont décisives pour l'évolution du flux.

⁴⁸ C'est la raison pour laquelle ceux qui sont tenus pour être des Allemands d'Europe occidentale (Tyrol du sud, Belgique, Alsace...), et les Allemands implantés dans les anciennes colonies allemandes ou en Amérique, sont exclus du champ de compétence de la B.V.F.G.

⁴⁹ L'inclusion de la Chine dans la zone d'application de la loi en témoigne.

⁵⁰ Littéralement : « pression à l'expulsion ».

I.3. LES LOIS D'INSTALLATION EN R.F.A. : INSERER LES IMMIGRANTS DANS LE CORPS DES CITOYENS SEDENTAIRES

La Loi sur les expulsés et les réfugiés allemands de 1953 détermine non seulement les modalités d'entrée en République fédérale, mais aussi les domaines d'insertion des immigrants allemands et leur mise à égalité avec les « Allemands d'Allemagne » aux niveaux résidentiel, éducatif, social, économique, professionnel. Le premier principe de cette insertion est la distribution des arrivants sur l'ensemble du territoire de la République fédérale. Cette répartition doit se faire volontairement, selon les choix de résidence des *Aussiedler*. Ce qui laisse la porte ouverte à la constitution et à l'entrée en action de filières migratoires, qui orientent les choix des nouveaux arrivants. Le but est de favoriser l'accès à l'emploi et au logement, dans une Allemagne en pleine reconstruction. Pour ce faire, les immigrants obtiennent des droits sociaux égaux à ceux des autochtones : retraites, indemnités de maladie et de chômage sont déterminées selon les mêmes modalités que celles appliquées aux résidents de la R.F.A. Les *Aussiedler* tombent sous le coup des lois appliquées à l'ensemble de la population du pays. Mais les *Aussiedler* bénéficient aussi d'un ensemble de dispositions spécifiques. Une partie d'entre elles concerne l'installation des arrivants en République fédérale. Une aide financière au logement est fournie à chaque famille. Des dédommagements sont attribués pour couvrir les pertes financières liées à une émigration généralement définitive, sans possibilité de déménagement de meubles et d'effets personnels (les *Aussiedler* rencontrés ont insisté sur cet aspect de l'émigration). Les immigrants bénéficient de cours de langue allemande, ainsi que de mesures de requalification professionnelle, toutes d'une durée limitée cependant. D'autres aides spécifiques leurs sont accessibles, notamment dans le domaine scolaire. Enfin, des dédommagements financiers sont alloués au titre de compensation de discriminations subies en tant qu'Allemands (déportation, ...). Ce dernier point est capital, car il témoigne de la portée compensatrice donnée à la loi par le législateur.

La prise en charge des immigrants *Aussiedler* est organisée selon la structure fédérale de l'Etat allemand. A chaque niveau spatio-administratif de la Fédération (Etat fédéral, *Länder*, communes) sont attribuées des fonctions propres dans l'accueil et l'aide aux immigrants. L'ensemble du système repose sur les complémentarités instaurées entre ces trois niveaux de compétence. Ainsi, il est important de signaler que l'autonomie garantie au sein de la structure fédérale à chaque échelle administrative explique qu'il n'existe pas de système unifié d'insertion des *Aussiedler*. Les dispositifs précités sont mis en application de manière différenciée en fonction des régions et communes d'accueil.

L'Etat fédéral détient des responsabilités centrales. Il est garant de la procédure administrative d'immigration, menée par l'Office Fédéral d'Administration situé à Cologne. Elle consiste d'une part en l'examen des dossiers d'attribution du statut de *Aussiedler*, d'autre part en le recensement des arrivants lors du séjour en camp d'accueil [Baumann J., 1994, pp.45-48 ; Claus W., 1994, p.82]. Le *Bund* est donc en charge des étapes premières du processus d'immigration. Les mesures prises dans ce cadre fédéral de la politique des *Aussiedler* sont placées sous la responsabilité d'un secrétaire d'Etat, rattaché au Ministère de l'Intérieur. Ceci fait représente un nouvel argument en faveur de l'interprétation du « retour » par le prisme de la sédentarité :

l'immigration des *Aussiedler* est traitée comme une question de politique interne, et non internationale. En ce sens, les immigrants allemands ne sont pas des immigrants ! Le secrétaire d'Etat doit défendre les intérêts des *Aussiedler* dans le cadre des mesures dont ils peuvent bénéficier.

Les *Länder* sont pour leur part impliqués dans la prise en charge des arrivants, fonction qui leur est attribuée par la Loi sur les expulsés et réfugiés. Certains choix politiques et certaines tâches sont imposées par le *Bund*, d'autres prises en charge de manière autonome. Les politiques régionales sont donc différenciées, ce qui explique en partie le regroupement de certains groupes des *Aussiedler* en fonction de leur pays de provenance dans quelques régions (la Bavière et le Bade-Wurtemberg pour les Saxons de Transylvanie, Souabes du Banat et de Satu Mare). La B.V.F.G. oblige les *Länder* à mettre sur pied des « Administrations régionales pour réfugiés »⁵¹. Un équivalent régional du secrétaire d'Etat aux *Aussiedler* y est nommé. Sont de leur ressort : le transport depuis l'arrivée en Allemagne jusqu'à un des centres d'accueil spécifiques ; le séjour dans le centre d'accueil ; le transfert jusqu'au lieu de résidence ; dans certaines régions, la mise à disposition d'un logement temporaire [Claus W., 1994, p.61] (voir carte 3).

Troisième instance impliquée dans l'accueil des *Aussiedler*, les communes interviennent de manière déterminante dans le processus d'installation. Elles sont à la fois représentations locales de l'Etat fédéral et des *Länder*, mais aussi auto-administrées. Ainsi, elles sont responsables de l'application des mesures d'aide à l'insertion décidées au niveau fédéral (formations professionnelles, programmes de construction de logement prévus par le gouvernement fédéral). Par ailleurs, elles sont autonomes en matière d'aides sociales, de formation scolaire et professionnelle, de construction et d'aménagement urbain (par exemple, politique de concentration des arrivants dans certains quartiers, ou de dispersion). Elles entretiennent enfin des services communaux consacrés à l'accompagnement des *Aussiedler*.

Une quatrième instance, extérieure à la structure fédérale de l'Etat allemand, est impliquée dans un travail de suivi psychologique proposé aux arrivants. L'intervention des associations caritatives est indissociable de celle de l'Etat central, des *Länder* et des communes. Les efforts de ces structures associatives sont concentrés dans trois domaines : soutien matériel (vêtements, nécessaire de toilette...) et psychologique lors du séjour dans le camp d'accueil ; aide à la recherche d'un emploi et d'un logement ; soutien personnel et rencontre de groupes, pendant les premières années de vie en Allemagne. De nombreuses associations sont engagées dans ce travail : des organisations humanitaires « classiques » (Croix-Rouge, Caritas), mais aussi des associations d'immigrés allemands, des Eglises, des organismes spécialisés dans le suivi des adolescents.

⁵¹ « *Landesflüchtlingsverwaltungen* ».

Carte 3 : Une répartition déséquilibrée des centres d'accueil pour les *Aussiedler*

Les *Aussiedler* bénéficient finalement d'un ensemble de lois particulièrement favorables : leur installation en République fédérale est facilitée tant lors de l'étape même d'entrée dans le pays, que lors de l'installation. Les immigrants sont immédiatement inclus dans le corps des citoyens allemands et sont redevables des mêmes droits et devoirs. Les immigrants disparaissent, dans les statistiques tout du moins, dans la population globale du pays.

C'est dans les premières années de l'après-guerre qu'un corpus de lois est mis en place, dans les quatre zones placées sous commandement allié puis dans la République fédérale, pour encadrer l'arrivée de membres de minorités allemandes d'Union soviétique, d'Europe centrale et orientale. Parmi les premiers venus, des *Siebenbürger Sachsen*. S'ils parviennent à s'installer dans l'Allemagne érigée au rang de « mère-patrie », c'est en premier lieu parce que la nouvelle définition de la citoyenneté allemande est construite autour de leur ethnicité putative. Mais cette nouvelle citoyenneté est aussi définie autour de l'idée de sédentarité. Bien que migrants, ils sont immédiatement reconnus comme membres du corps social des citoyens de la R.F.A. Cette négation de l'expérience migratoire intervient à nouveau, et c'est là un paradoxe, lorsque le premier texte encadrant l'immigration des membres de minorités dites « allemandes » est promulgué. La définition des *Aussiedler* comme membres supposés de la nation allemande écarte leur migration (donc leur éloignement socio-spatial initial) pour insister sur la croyance généalogique qui les relie au *Vaterland*. Enfin, les textes encadrant l'installation des *Aussiedler* dans le pays en font des égaux des citoyens non-migrants : le passé migratoire est occulté aussi vite que possible pour une insertion aussi rapide que possible (au moins sur le plan légal !) dans la société allemande de l'ouest.

Le contexte législatif de l'immigration des *Aussiedler* (dont des Saxons de Transylvanie) est souvent présenté comme le modèle même de la loi ethnique, ethnicisée et ethnicisante. Or, l'étude de ce contexte amène à conclure que ce n'est pas seulement la définition de la germanité qui le caractérise, mais aussi la manière dont cette croyance généalogique entre Saxons (et autres membres de minorités allemandes) et Allemagne est envisagée dans l'espace par le législateur. Ce lien ne peut plus être envisagé dans l'éloignement, donc une immigration est autorisée (et encadrée) pour pouvoir le maintenir dans la proximité spatiale. A cette étape du processus migratoire, le mythe du « retour » émergeant prévaut sur les interdépendances spatiales : il les détermine.

II. RENVERSEMENTS DE L'INTERVENTION POLITIQUE SUR L'ETHNICITE : DES RESTRICTIONS A L'IMMIGRATION VERS UNE POLITIQUE DE LA SEDENTARISATION HORS ALLEMAGNE (1990-2003)

La chute des régimes communistes d'Europe de l'Est, entre 1989 et 1992, se traduit par un accroissement brutal des arrivées de *Aussiedler* dans une Allemagne elle-même profondément

perturbée par les mutations politiques en cours. Le droit à une plus grande liberté de circulation est rétabli dans les anciens Etats communistes, jusqu'alors plutôt hostiles à la mobilité de leurs ressortissants. En outre, près de deux millions de *Aussiedler* (1.978.624 exactement selon les données du Ministère fédéral de l'Intérieur) sont déjà installés en République fédérale : ils fournissent à leurs proches le soutien relationnel et matériel dont ils ont besoin pour pouvoir immigrer dans la « mère-patrie » mythifiée. Les filières migratoires montrent toute la puissance de leur capacité d'action. En quelques semaines, au début de l'année 1990, des dizaines de milliers d'Allemands de Pologne, Roumanie, Union soviétique, Hongrie, etc... entrent en Allemagne. Ils bénéficient souvent d'un visa touristique, et demanderont leur reconnaissance en tant que membres de la nation allemande, garante de l'octroi du statut de *Aussiedler*, une fois sur place. Une autre part importante des arrivants entre dans le pays en détenant déjà le fameux statut : il leur avait été attribué par les instances fédérales avant la destitution des dirigeants communistes, mais il leur avait jusqu'alors été interdit de sortir de leur pays (c'est la situation dans laquelle se trouvent de nombreux *Sachsen* en 1990). Cette explosion du flux d'entrée pousse le gouvernement d'Helmut Kohl à revoir profondément les procédures d'admission et d'insertion des immigrants allemands. Les limitations à l'immigration des *Aussiedler* sont accompagnées du développement des aides apportées par l'Allemagne aux minorités dites « allemandes » dans leurs régions d'implantation (Transylvanie, Sibérie, proximité de Saint-Petersbourg ou bords de la Mer Noire en Ukraine) : le second volet de la politique fédérale doit compenser le premier. Le contexte législatif, outil spatial de gestion de l'ethnisation, évolue : face à l'essor de l'immigration, le gouvernement fédéral préfère favoriser le maintien de la distance spatiale entre les Allemands « ethniques » et le *Vaterland* mythifié. L'approche spatiale du lien par la croyance généalogique est renversée.

II.1. LA CROYANCE GENEALOGIQUE DEPASSEE PAR LES RELATIONS INTER-INDIVIDUELLES : UNE POLITIQUE D'ACCUEIL RESTREINTE

La politique consacrée aux *Aussiedler* est modifiée de manière sensible au niveau des procédures d'admission des candidats à l'immigration entre 1990 et 1992-1993. La croyance généalogique installée entre l'Allemagne et les minorités dites « allemandes » dans les P.E.C.O. et l'ancienne Union soviétique n'est plus suffisante, au regard de la loi, pour garantir le droit à l'immigration. Il faut des relations entre candidats migrants et citoyens allemands (*Aussiedler* ou non) pour obtenir le droit d'immigrer en République fédérale. La mobilité spatiale est désormais en bonne partie conditionnée par la relation effective à des habitants de l'Allemagne.

La « Loi d'accueil des *Aussiedler* » du 28 juin 1990⁵² a pour finalité, au moyen de procédures de contrôle plus sévères, de mieux encadrer et limiter les arrivées. Dès l'entrée en vigueur du nouveau texte, l'« appartenance » au peuple allemand doit être démontrée avant l'émigration : il est désormais impossible (du moins en théorie) d'entrer en République fédérale avec un simple visa touristique. L'examen des critères d'admission incombe aux représentations

⁵² « *Aussiedleraufnahmegesetz* ».

diplomatiques allemandes implantées dans les Etats de résidence des candidats. La migration définitive vers l'Allemagne sous statut de *Aussiedler* est conditionnée par l'obtention préalable du droit à venir s'installer dans le pays. Jusqu'alors, les situations pouvaient être régularisées en Allemagne. Ce qui explique en partie l'arrivée brusque de 398.000 *Aussiedler* en 1990, dont 111.150 en provenance de Roumanie et 133.872 de Pologne : grâce aux proches et parents déjà installés outre-Rhin, ceux-ci ont pu entrer en République fédérale avec des visas touristiques et régulariser leur situation sur place [*Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, janvier 2001, p.9]. Par ailleurs, et ceci va contribuer à réorienter de manière décisive la distribution des *Aussiedler* sur le territoire allemand, les restrictions à l'immigration fixées dans la Loi de 1990 renforcent le principe de répartition spatiale des immigrants, principe établi en 1989. En effet, la « Loi d'attribution d'un lieu de résidence »⁵³ de 1989 vise à résoudre les problèmes de concentration des nouveaux arrivants dans certains *Länder* (Rhénanie du nord-Westphalie, Bavière, Bade-Wurtemberg). Chaque immigrant est orienté vers une commune d'accueil, dans laquelle il doit s'installer et rester pendant trois ans, sous peine de perdre les aides sociales et les cours de langue auxquels lui ouvre droit le statut de *Aussiedler*. Des exceptions sont faites pour ceux que des parents de premier degré peuvent accueillir et aider. Au lendemain de la Réunification, les *Länder* de l'ancienne République Démocratique sont intégrés au système de répartition. Et au début de l'année 1993, la Loi d'accueil des *Aussiedler* réitère comme principe préalable à l'immigration l'acceptation du candidat par un *Land*, selon un quota fixé par les autorités fédérales. A partir de 1990, la distribution spatiale des immigrants est donc officiellement déterminée par le gouvernement, et non plus par les logiques de fonctionnement des filières migratoires.

Autre texte de loi qui modifie le déroulement de l'immigration en Allemagne, la « Loi de règlement des conséquences de la guerre »⁵⁴ du 21 décembre 1992 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1993) renforce une nouvelle fois les procédures d'entrée par quatre mesures décisives. En premier lieu, le statut de *Aussiedler* est remplacé par celui de *Spätaussiedler* (littéralement : « *Aussiedler* tardif »). La nouveauté principale consiste en ce que les conjoints et enfants ne sont pas automatiquement inclus dans le statut de *Spätaussiedler* obtenu par le chef de famille. Peut obtenir le statut de *Spätaussiedler* « un membre de la nation allemande qui a quitté les Républiques de l'ancienne Union soviétique, l'Estonie, la Lettonie, ou la Lituanie après le 31 décembre 1992 dans le cadre de la procédure d'admission, et a établi son domicile actuel dans la zone d'application de la loi dans les six mois suivants »^{XVI}, ou encore un membre de la nation allemande en provenance des autres Etats ex-communistes, à condition qu'il puisse prouver qu'il a subi, « le 31 décembre 1992, ou après, des discriminations ou les répercussions de discriminations antérieures liées à sa nationalité allemande »^{XVII} [B.V.F.G., art.4]. Une différence est donc introduite entre les Allemands de l'ex-U.R.S.S. et les autres minorités allemandes d'Europe centrale et orientale. Seuls les premiers sont encore considérés comme soumis à la *Vertreibungsdruck*, victimes à l'heure actuelle encore des déportations et discriminations de la deuxième moitié du vingtième siècle. Il leur reste à prouver leur germanité. En revanche, les Allemands de Roumanie et des autres P.E.C.O. doivent

⁵³ « *Wohnortzuweisungsgesetz* ».

⁵⁴ « *Kriegsfolgenbereinigungsgesetz* ».

démontrer avoir été l'objet de discriminations depuis 1992, ou subir encore les répercussions d'anciennes mesures de rétorsion. Et ce tout en manifestant de nombreuses attaches à la germanité. Si les droits ouverts aux minorités germanophones dans la Roumanie communiste ont permis aux *Sachsen* et Souabes de conserver un mode de vie spécifique et une pratique quotidienne de la langue allemande (dans sa forme *Hochdeutsch* et dans ses variantes dialectales), car la langue est une des marqueurs retenus par l'administration fédérale pour attester de la germanité, il leur est difficile d'apporter les preuves des discriminations subies ou de discriminations contemporaines. La signature d'un traité bilatéral entre la Roumanie et la République fédérale, en 1992, marque l'engagement des autorités roumaines pour la préservation des droits des membres des minorités allemandes du pays. En fin de compte, depuis 1992, germanité et discriminations subies au nom de la germanité ne sont plus synonymes, et sont de plus en plus dissociées. La disjonction est traduite par un accroissement sensible du nombre de rejets de dossiers de candidature à l'immigration en Allemagne, et à un déclin numérique certain du flux d'arrivées en provenance des P.E.C.O. La Loi de 1992 contient en outre une liste d'arguments de rejet des candidatures ; sont notamment rejetés les anciens associés aux forces nazies... Singulier retournement de l'histoire, puisqu'en Allemagne les plus ardents partisans de la politique du « retour » ont été, depuis les prémisses du processus, ceux des Saxons ayant pris part à la guerre aux côtés de l'Allemagne hitlérienne.

La Loi de réparation des conséquences de la guerre établit par ailleurs une nouvelle définition de la germanité : est allemand de nationalité « *celui qui est né après le 31 décembre 1923, s'il est le descendant d'un citoyen allemand ou d'un Allemand de nationalité ; si avant de quitter son lieu d'origine, il a officiellement déclaré sa nationalité allemande, ou a uniquement reconnu sa germanité d'une manière semblable ; ou si, suivant le droit de son Etat de provenance, il a appartenu à la nationalité allemande. La reconnaissance de la germanité ou l'affiliation juridique à la nationalité allemande doit être confirmée par la transmission familiale de la langue allemande* »^{xviii}. La langue devient le principal mode de reconnaissance de la germanité, à travers un test de langue organisé à l'arrivée en République fédérale. Ce nouveau critère d'identification des *Spätaussiedler* prendra de l'importance dans les années ultérieures.

La Loi fixe en troisième lieu la fin prochaine de la politique d'accueil des *Spätaussiedler*. Seules les personnes nées avant le premier janvier 1993, date d'entrée en vigueur de la loi, peuvent encore candidater à l'immigration en Allemagne. Une large brèche est ouverte, que le secrétaire d'Etat chargé des *Aussiedler* défend en insistant sur le fait que la loi de 1953 n'accordait le statut de *Aussiedler* qu'aux personnes nées avant 1945 et à leurs enfants. Le nouveau cadre juridique permet pour sa part aux petits-enfants d'immigrer, d'obtenir la citoyenneté allemande et les aides à l'intégration... sans toutefois entrer dans le statut de *Spätaussiedler*. Enfin, un quota annuel d'environ 250.000 entrées est fixé [*Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, 1994, n°49, pp.18-21]. Accompagnée de nombreuses restrictions dans les aides à l'intégration, la Loi de 1992 débouche sur une nette diminution des arrivées. La fin du flux migratoire est désormais annoncée.

II.2. UNE PRATIQUE LINGUISTIQUE CONTEXTUALISEE QUI PREVAUT SUR LA CROYANCE GENEALOGIQUE

A partir du milieu des années quatre-vingt dix, certains critères de sélection des immigrants allemands sont renforcés pour limiter encore le nombre des arrivées et mieux sélectionner les « vrais » Allemands « ethniques ». C'est une logique de substantialisation qui oriente la procédure d'immigration car la germanité supposée doit être prouvée. Certains « marqueurs » de la germanité sont passés au crible : la langue devient un élément déterminant pour l'acceptation en Allemagne. Toutefois, des études approfondies menées auprès des administrations fédérales en charge des dossiers ont montré que le contexte de la pratique linguistique est également pris en compte dans les décisions. Finalement, les négociations sociales menées autour des marqueurs de la germanité, dans les pays de départ, sont intégrées aux décisions même si la loi reste restrictive. Les négociations sociales peuvent, dans certains cas, dépasser le critère de la langue.

Pour obtenir le droit à l'immigration en Allemagne il faut au préalable obtenir un « ordre d'admission » (« *Aufnahmebescheid* »), attribué par l'Office Fédéral allemand d'Administration sur la base de la Loi sur les réfugiés et les personnes déplacées, après que l'une des représentations consulaires allemandes en Roumanie lui a communiqué le dossier, ou que le candidat l'a déposé lui-même auprès de l'Office d'Administration. Les hypothèses ici formulées se fondent sur l'examen d'un dossier de candidature à l'ordre d'admission, garant du droit à l'immigration en Allemagne⁵⁵. L'organisation et la formulation mêmes du dossier donnent des idées précieuses quant à la manière dont l'ethnisation est réifiée par l'administration fédérale pour en faire un outil de sa politique. Ce qui, par rétroaction, en fait un instrument tangible mobilisable par les migrants ou candidats à la migration. Ainsi, l'ethnisation sert de nœud à l'action des lois allemandes et à celle des filières existant entre Saxons émigrés et non-migrants. Cet aspect du fonctionnement législatif est primordial : l'efficacité de l'ethnicité légale et la pertinence relationnelle de l'ethnicité vécue ne sont pas dissociables.

La première étape de la demande d'autorisation à l'immigration consiste en l'élaboration d'un dossier écrit d'une vingtaine de pages, destiné aux citoyens de nationalité allemande de Roumanie, Albanie, Bulgarie, Chine, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, ex-Yougoslavie, les ressortissants des Etats issus du démembrement de l'Union soviétique bénéficiant de procédures différentes. Ce document concerne le candidat, son conjoint et ses enfants mineurs. Trois thèmes principaux y reviennent au fil des pages, qui permettront à l'administration fédérale de décider si le candidat et sa famille satisfont aux critères d'obtention du droit d'admission.

Le dossier vise en premier lieu à tester la germanité du candidat, c'est-à-dire à établir la légitimité de sa requête auprès de l'Etat allemand. Les contours de cette « appartenance » à la nation allemande sont dessinés au moyen de trois types d'informations. Il s'agit d'abord d'informations officielles, destinées à établir si le candidat est recensé, dans le pays dont il est

⁵⁵ Le dossier et certaines informations complémentaires m'ont été fournis par le juriste et attaché culturel du consulat général de la République fédérale d'Allemagne de Sibiu lors d'entretiens en juillet 2001.

ressortissant, comme allemand de nationalité. De nombreuses questions concernent ensuite la pratique de la langue allemande : cet angle de définition de la germanité est central car c'est essentiellement sur la pratique de l'allemand dans le milieu familial que repose la reconnaissance ou non de la « qualité » de membre de la nation allemande par les autorités fédérales. Depuis juin 1996 et après examen du dossier de candidature par le *Bundesverwaltungsamt*, un test oral de langue est organisé par la représentation consulaire compétente. Le dossier comporte en troisième lieu des interrogations sur la pratique et le maintien de l'« appartenance » au peuple allemand (« *deutsches Volkstum* »), définie par l'entretien, dans le milieu familial, de « mœurs et habitudes allemandes » (« *deutsche Sitten und Gebräuche* »), par la participation à des manifestations culturelles ou religieuses de la minorité allemande, enfin par l'adhésion à des organisations ou associations de cette minorité.

Un second volet du dossier a pour but d'établir si le candidat a été ou est victime, du fait de sa nationalité, de discriminations dans son pays d'origine. Quelques rubriques portent de manière explicite sur ces possibles discriminations, que le candidat doit décrire. Le dossier est très détaillé sur les parcours des parents et grands-parents des candidats, de même que sur la manière dont certains événements clés du XXe siècle ont été vécus dans le cercle familial (des informations sont par exemple demandées sur les déportations consécutives à la deuxième guerre mondiale). Il s'agit là de rappeler que le statut de *Spätaussiedler* est réservé à ceux des membres de minorités allemandes qui peuvent être considérés comme victimes de discriminations liées à leur nationalité. La loi est à l'origine conçue comme une loi de réparation des préjudices subis pendant et juste après la guerre. Mais sa signification deviendra toute autre après la fin du régime communiste.

Enfin, le dossier accorde une importance particulière aux possibilités de regroupement familial concernant le candidat en Allemagne. Dans les années 1950, la politique des *Aussiedler* avait d'ailleurs été mise en place sur le principe du regroupement familial réclamé par les associations de *Vertriebene*. Cinquante ans plus tard, cette dimension de la migration est toujours déterminante. Les autorités s'efforcent de savoir si des membres de la famille ont déjà été reçus en Allemagne en tant que *Aussiedler* ou *Spätaussiedler*, si d'autres sont susceptibles d'accueillir le candidat lors de son arrivée sur le territoire fédéral, si celui-ci a déjà prévu un logement pour ses premiers jours outre-Rhin. A ce sujet, il est fort révélateur que l'ensemble des informations livrées au cours des vingt pages doit pouvoir être confirmé par une personne connaissant le candidat et vivant en Allemagne ! L'examen du dossier de candidature dévoile en somme le rôle fondamental attribué au paramètre relationnel : l'existence de relations entre candidats au départ et émigrés est l'un des arguments mobilisés pour l'octroi de l'ordre d'admission, et par conséquent, du droit à immigrer en République fédérale. Les relations sont de ce fait légitimées par le contexte juridique.

Une fois arrivés en Allemagne, les immigrants doivent passer un nouveau test de langue. L'examen est oral, et consiste en une simple conversation sur la vie quotidienne. Au cas où le niveau de langue est jugé inférieur à celui déclaré par le candidat dans son dossier, celui-ci peut se voir refuser l'attribution du statut de *Spätaussiedler*, voire être renvoyé dans son pays de provenance [Info-Dienst *Deutsche Aussiedler*, 2001, n°111, pp.12-13]. En fin de compte, les

compétences en langue allemande sont le paramètre qualificatoire ou disqualificatoire à l'entrée dans le corps des *Spätaussiedler*. Ce choix politique et juridique est toutefois bien plus ambivalent qu'il n'y paraît au premier abord. La langue fait effectivement partie des critères dits « objectifs » à partir desquels les autorités allemandes s'octroient le droit de décider de la germanité ou non germanité du candidat. Elle est donc considérée comme un marqueur de l'ethnicité, marqueur endogène au groupe. Pourtant, les instances décisionnelles fédérales connaissent les interdictions d'enseignement et d'emploi public de la langue allemande dans la majorité des Etats ex-communistes et plus particulièrement en Union soviétique. Seuls les gouvernements roumains ont officiellement permis, quarante années durant, l'emploi de l'allemand comme langage minoritaire. Ici, les éléments de sélection des *Spätaussiedler* prévus par le législateur allemand entrent en contradiction les uns avec les autres. Un faible niveau de connaissance de la langue allemande doit, selon la logique du test de langue, être interprété comme un « déficit » d'identification à la nation allemande, comme une insuffisance de germanité. Face à cela, l'interdiction de l'emploi et de l'enseignement de l'allemand peut pourtant être tenue pour une preuve des discriminations subies par les membres des minorités allemandes dans les anciens pays communistes. C'est ce que la Cour d'appel retient parfois pour contrer la décision de l'Office Fédéral d'Administration lorsque celui-ci a rejeté un dossier pour incompétences linguistiques [Senders S., 2002, pp.87-101]. Les tests sur l'ascendance allemande peuvent être mis à mal par une réflexion approfondie sur les conditions des pratiques linguistiques dans le pays de départ.

Les durcissements législatifs témoignent d'un déclin de la croyance en une généalogie partagée dans l'attribution du statut de (*Spät*)*Aussiedler* au profit d'éléments tenus pour plus « palpables » : la langue, les relations maintenues avec des proches déjà installés en migration. Si l'on considère que la pratique linguistique témoigne également de dynamiques relationnelles, à l'œuvre dans le pays de départ, on peut en conclure que la loi vient finalement reconnaître et formaliser les espaces relationnels qu'elle a contribué à créer dans les décennies précédentes. Et ce en dépit du fait que la perspective est de moins en moins favorable à l'immigration en Allemagne.

II.3. UNE NOUVELLE INTERVENTION DES AUTORITES ALLEMANDES : LA SEDENTARISATION EN ROUMANIE

En parallèle au durcissement des conditions d'immigration, le gouvernement de Helmut Kohl élabore une politique d'aide directe aux minorités dites « allemandes » dans leurs Etats d'implantation. Désormais, il paraît possible de maintenir dans la distance des effectifs fondés sur la croyance généalogique et des liens entre la « mère-patrie » mythifiée et les minorités.

A partir de 1990 les gouvernants allemands entament des négociations et une collaboration étroite avec l'institution représentative des Allemands en Roumanie : le Forum

Démocratique des Allemands en Roumanie⁵⁶. Un intérêt partagé lie les deux instances : œuvrer contre l'émigration allemande de Roumanie. Le gouvernement fédéral octroie pour ce faire d'importants financements à l'organisation ethnique, en Roumanie : bien que partie intégrante de l'appareil d'Etat roumain, le Forum ne pourrait fonctionner sans les financements venus d'Allemagne. Les dirigeants allemands participent ainsi à faire du Forum, association du droit roumain, un acteur structurant de l'espace migratoire des Allemands de Roumanie.

Le durcissement des critères d'admission qui a lieu tout au long de la décennie quatre-vingt dix est à la fois la traduction et un des outils de la nouvelle orientation gouvernementale allemande : il faut soutenir les membres de minorités dites « allemandes » dans leurs pays, y améliorer les conditions de vie sur les plans politiques, économiques et culturels et, par ce moyen, tenter de réduire l'immigration en R.F.A. Etre reconnu comme membre putatif de la nation allemande et être admis à l'immigration en République fédérale deviennent deux choses distinctes : la reconnaissance de la première n'entraîne plus nécessairement l'autorisation d'immigrer, mais la migration ne peut se faire sans la reconnaissance de l'« appartenance » à une collectivité allemande. La politique d'assistance aux minorités allemandes dans leurs Etats d'origine concrétise cette scission. Les gouvernants allemands préfèrent bien entendu insister sur les futures améliorations des conditions de vie générées par cette politique ; en revanche, l'argument du frein migratoire est passé sous silence : « *outre les améliorations apportées aux droits des minorités, le gouvernement fédéral contribuera à réduire les discriminations continues dont souffrent les minorités allemandes depuis la période communiste. Grâce à des aides localisées, les membres des minorités doivent être dans la possibilité de participer à la construction de leur pays comme citoyens responsables et prendre part de manière active aux relations avec l'Allemagne* »^{xix} [Info Dienst Deutsche Aussiedler, 1999, n°103, p.13]. En réalité, le discours de lutte contre la discrimination s'adresse avant tout aux Allemands de l'ancienne Union soviétique : les statuts juridiques et les relations des Allemands aux majorités dans les Etats d'Europe centrale et orientale sont considérablement améliorés dès la chute des régimes communistes. La politique allemande doit cependant éviter de créer des disparités par trop importantes avec les populations voisines : c'est pourquoi les aides sont prévues pour des régions (la Transylvanie par exemple) plus que pour les seuls membres de minorités allemandes (ainsi, des Roumains peuvent déposer des demandes de prêts auprès des fondations économiques financées par des deniers allemands).

L'apport d'aides financières et matérielles du gouvernement fédéral aux minorités allemandes en Roumanie repose sur le traité germano-roumain du 21 avril 1992 [Info-Dienst Deutsche Aussiedler, 1995, n°79, p.19]. Il est négocié chaque année dans le cadre de la Commission intergouvernementale germano-roumaine pour les questions relatives aux minorités allemandes. La Commission est réunie une fois l'an ; elle est constituée de représentants du Ministère allemand de l'Intérieur, du gouvernement roumain, et du Forum Démocratique des Allemands en Roumanie. La priorité est donnée aux investissements susceptibles de permettre à long terme le maintien d'activités économiques et culturelles dans les régions d'installation d'Allemands en

⁵⁶ *Demokratisches Forum der Deutschen in Rumänien* (D.F.D.R.), ou *Forumul Democrat al Germanilor din România* (F.D.G.R.). Cette organisation ethnique fera l'objet d'un chapitre (chapitre 6).

Roumanie. Si la partie la plus conséquente des aides extérieures accordées par l'Allemagne est destinée aux Allemands de l'ex-U.R.S.S., plus de cent vingt millions de marks ont été attribués aux Allemands de Roumanie entre quatre-vingt dix et 1995 [*Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, 1995, n°68, p.2], auxquels ont été ajoutés près de seize millions de marks entre 1999 et 2003 (voir tableau 1). Les réalisations, concentrées dans le Banat, le Maramureş (autour de Satu Mare) et la Transylvanie méridionale, suivent trois axes majeurs. Le premier est structuré par la création d'emplois et d'activités économiques : conseils et subventions sont attribués à des entrepreneurs potentiels, essentiellement dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie. Depuis 1992, ces aides ne sont plus gérées directement par les antennes régionales du Forum, qui en avaient jusqu'alors la charge, mais par des fondations économiques régionales. Le second axe de travail touche le domaine médical : des médicaments, du matériel hospitalier sont distribués, ainsi qu'une aide alimentaire et vestimentaire. Parmi les initiatives importantes, l'ouverture de deux hospices, à Sibiu et Timișoara. Enfin, le troisième domaine d'assistance (les affaires culturelles) représente la majorité des aides attribuées à la Roumanie. Environ soixante centres de rencontre ont été construits, y compris hors des régions d'installation allemande, et gérés par le Forum Démocratique des Allemands en Roumanie. Par ailleurs, le gouvernement fédéral soutient la parution de quatre journaux germanophones, édités à Bucarest, Sibiu, Braşov et Timișoara. Les comités de rédaction reçoivent des aides financières et techniques ; des programmes de formation au journalisme ont été élaborés et profitent aussi aux antennes de radio et de télévision qui relient les collectivités dites « allemandes » en Europe centrale et orientale. Des actions sont menées pour développer les contacts culturels avec l'Allemagne, tels tournées de chorales, stages de danse. Les théâtres de langue allemande de Timișoara et Sibiu disposent d'aides financières et techniques. Enfin, les fonds allemands visent au maintien des jardins d'enfants, écoles et lycées germanophones.

Cette politique autorise les autorités fédérales à estimer en 1999, par la voie de l'attaché gouvernemental aux affaires des *Aussiedler*, que « *la situation des Allemands en Roumanie peut aujourd'hui être considérée comme sûre* »^{xx} [*Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, 1999, n°100, p.27]. La volonté de restriction de l'immigration des *Aussiedler* trouve là de quoi être confortée, et ce d'autant plus qu'elle rencontre en Roumanie les intérêts du Forum Démocratique.

Tableau 1 : Une diminution des fonds attribués par le Ministère allemand de l'Intérieur au Forum Démocratique des Allemands de Roumanie

Année	Sommes attribuées
1999	5,2 millions de marks*
2000	5,3 millions de marks**
2001	?
2002	2,5 millions d'euros
2003	2,3 millions d'euros

* soit 17,42 millions de francs ou 2,66 millions d'euros environ

** soit 17,75 millions de francs ou 2,70 millions d'euros environ

Source : *Curier F.D.G.R.*, août 1999, n°4, p.11 ; décembre 1999, n°6, p.4 ; octobre 2000, n°5, p.6.

Il faut ajouter aux fonds annuels alloués par le Ministère allemand de l'Intérieur les financements en provenance du Ministère des Affaires Etrangères de l'Allemagne, destinés aux domaines de l'enseignement et de la culture. Ces financements sont également considérables : 900.000 marks en 1999 (soit 3.015.000 francs), 650.000 euros en 2003. Enfin, des dons ponctuels sont versés par le Ministère de l'Intérieur, sous forme monétaire ou matérielle : en avril 2000, le Forum Démocratique reçoit dix-sept minibus (soit une valeur de 920.000 marks, 470.000 euros) pour le ramassage scolaire d'enfants suivant une scolarité germanophone [*Hermannstädter Zeitung*, 6/4/2000].

En parallèle, d'intenses débats animent la classe politique allemande à propos de l'immigration en Allemagne. Le gouvernement de Gerhard Schröder souhaiterait une réduction de l'immigration allemande de l'Est pour une meilleure prise en compte globale des migrants, sans condition ethnique. Le gouvernement rencontre aussi des difficultés économiques constantes depuis la fin des années quatre-vingt dix. Ces deux facteurs sont à l'origine d'une diminution des aides allouées aux minorités allemandes (ainsi que de nouvelles mesures de restriction de l'immigration des *Spätaussiedler* dans le pays). Si les fonds attribués au Forum augmentent jusqu'en 2002, ils sont revus à la baisse en 2003. La tendance touche tous les groupes allemands d'Europe centrale, orientale, des Etats baltes et de la Communauté des Etats Indépendants : à l'issue de la réunion de la commission intergouvernementale germano-roumaine à la mi-janvier 2003, à Sibiu, le représentant du Ministère allemand de l'Intérieur précise que le budget consacré par le gouvernement fédéral au soutien des minorités allemandes connaît une baisse de 11% par rapport à celui de 2002 [*Hermannstädter Zeitung*, 24/1/2003]. Une autre difficulté survient lors de la répartition régionale des fonds ministériels : certains représentants des groupes régionaux se plaignent d'inégalités de traitement (Bucovine, Satu Mare, Valachie et Moldavie). Le bureau du Forum national décide finalement de les répartir en fonction des résultats du recensement roumain de mars 2002 : c'est dans le Banat que se trouve le plus grand nombre de personnes s'étant déclarées de nationalité allemande (et le nombre le plus élevé d'adhérents à l'organisation), donc le Forum du Banat reçoit la part la plus importante des financements alloués par le gouvernement allemand (voir tableau 2).

Tableau 2 : Une distribution des fonds attribués au Forum selon la répartition régionale des Allemands en Roumanie (2002-2003)

Région	Nombre d'Allemands (2002)	Proportion du total des Allemands (2002)	Proportion de fonds obtenus
Banat	26.401	44%	40%
Transylvanie	18.366	31%	30%
Satu Mare	8.391	14%	16%
Valachie-Moldavie	5.124	8,5%	9%
Bucovine	1.806	3%	5%
Total	60.088	100%	100%

Source : *Hermannstädter Zeitung*, 24/1/2003 ; Recensement de la Population et des Logements 2002.

La répartition financière en fonction des activités mérite également d'être questionnée : en 2003, le bureau central du Forum décide d'allouer 40% des 2,3 millions d'euros au fonctionnement des hospices germanophones, aujourd'hui au nombre de cinq (Sibiu, Timișoara, Brașov, Sântana et Bacova). Les projets d'entreprises agricoles, artisanales et industrielles, en revanche, ne se voient attribuer que 400.000 euros : le nombre réduit de candidatures déposées auprès des fondations économiques justifierait, selon le bureau du Forum, la faiblesse des sommes investies. Qui plus est, les grands projets agricoles financés au cours des années précédentes (dans le Banat, fromagerie, silo à grains, moulin ; en Transylvanie, élevage animalier) seraient arrivés à leur terme et les prêts remboursés. Enfin, la reconstruction d'un internat pour le centre de formation d'enseignants germanophones à Mediaș est crédité de 275.000 euros.

Le soutien politique et financier apporté par les gouvernants allemands au Forum depuis 1989-1990 se révèle finalement indispensable à l'existence et au fonctionnement de l'organisation ethnique. D'une part parce qu'il fait partie intégrante de l'espace migratoire des Allemands de Roumanie, tout en étant idéologiquement positionné contre l'émigration. D'autre part parce que les fonds octroyés par les autorités roumaines ne sauraient couvrir les besoins du Forum ; une partie du succès du Forum repose donc dans le fait qu'il est soutenu, financièrement et politiquement, par les dirigeants allemands. La baisse des fonds alloués augure toutefois de difficultés : les responsables de l'organisation ont désormais pour tâche de rechercher des financements complémentaires, sous peine de devoir renoncer au Forum.

L'ouverture aux migrations internationales des pays d'Europe centrale et orientale et de l'ancienne Union soviétique provoque, par le biais de l'accroissement extraordinaire des flux en direction de l'Allemagne fédérale, un renversement de la politique d'immigration des *Aussiedler*. Paradoxalement, la possibilité nouvelle de réduire la distance spatiale entre les groupes de *Volksdeutsche* et leur *Vaterland* mythifié, de réaffirmer par des relations migratoires (immigration définitive, circulation ...) la croyance en la germanité censée rattacher les minorités dites « allemandes » à l'Allemagne, trouve un écho peu favorable du côté des dirigeants allemands. Alors même que ce rapprochement était au cœur de leur action dans les décennies précédentes. A l'opposé, c'est une politique de maintien de la distance et de sédentarisation qui est rapidement installée à partir de 1990. Elle passe tout d'abord par un durcissement des procédures d'immigration en Allemagne sous statut de *Aussiedler* ; il faut désormais de bonnes compétences linguistiques en allemand et des relations avec des citoyens allemands (anciens migrants ou non) pour pouvoir avoir droit à immigrer en tant que membre putatif de la nation allemande. Mais surtout, il faut apporter les preuves de discriminations subies au nom de cette germanité putative. Ce qui, de fait, limite singulièrement les entrées : depuis le début de l'an 1993, seuls les ressortissants des Pays baltes et de la Communauté des Etats Indépendants peuvent encore

argumenter dans ce sens. Ailleurs, les gouvernants allemands considèrent la situation des minorités dites « allemandes » comme suffisamment sûre pour que la politique menée à leur égard soit renversée. Ils ne les aident plus à immigrer, mais à rester sur place. Ils préfèrent désormais envisager la croyance en une germanité partagée dans la distance ; la proximité spatiale ne paraît plus être indispensable à son activation. En cette fin du processus migratoire, l'interdépendance spatiale (en la forme d'une politique de sédentarisation) prévaut sur le lien généalogique et le mythe du « retour ».

III. DYNAMIQUE SPATIALE DU « RETOUR » DES SAXONS DE TRANSYLVANIE EN ALLEMAGNE FEDERALE : L'IMBRICATION DES LOIS ET DES FILIERES MIGRATOIRES (1950-2001)

Les évolutions des interventions sur la croyance généalogique reliant la minorité saxonne de Transylvanie à l'Allemagne ont-elles affecté le déroulement du flux migratoire, entre sa mise en place à la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début des années 2000 ? Pour répondre à cette interrogation, il existe un outil statistique : les données établies par le Ministère allemand de l'Intérieur lors de l'arrivée dans le pays des (*Spät*).*Aussiedler*. Ces données sont publiées une fois par an dans la revue *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, consacrée aux immigrants allemands⁵⁷. Certaines informations importantes pour la compréhension de l'organisation géographique du flux de *Siebenbürger Sachsen* en sont néanmoins absentes, ce qui pose des limites incontournables à plusieurs pistes de recherche. Il est d'une part impossible, d'après l'état actuel des données, de procéder à une étude en termes de localisation des filières migratoires : la relation n'est pas faite entre les lieux de provenance des arrivants et ceux de première installation en République fédérale. D'autre part, les immigrants, dans la plupart des cas, obtiennent la citoyenneté allemande peu après leur arrivée. De ce fait ils disparaissent des données portant sur la population étrangère du pays. Il n'existe pas de dispositif complémentaire permettant un suivi statistique de ces migrants et de leur répartition détaillée dans l'espace. Les organismes sociaux chargés des cours de langue, formations professionnelles ou suivis psychologiques possèdent un certain nombre d'informations. Mais elles ne sont pas centralisées ni suivies : dès leur sortie du système d'aide sociale, les *Aussiedler* disparaissent de toute statistique. Il est somme toute relativement difficile de procéder à une étude quantitative détaillée de l'immigration des Saxons (et de tous les groupes *Aussiedler*) en Allemagne.

⁵⁷ Voir le site <http://www.aussiedlerbeauftragter.de>. La revue diffuse les informations officielles sur les *Aussiedler* (vote de nouvelles lois, financements, visites mutuelles des représentants officiels, projets locaux...). D'autres statistiques sont également publiées : des évaluations du nombre d'Allemands dans les pays de départ avec les recensements locaux, la structure par âge des arrivants, la répartition socioprofessionnelle antérieure au départ, les affiliations religieuses des arrivants). Il s'agit de la seule source statistique officielle sur ce flux migratoire, la plus complète et la plus fiable. La brochure reflète également la ligne politique tenue par les gouvernements face à l'accueil des *Aussiedler* dans le pays. Seules les données sur les entrées et la répartition en Allemagne ont été analysées ici, car les informations sociales et professionnelles sont construites à l'échelle des *Aussiedler* et donc très peu détaillées.

Deux types de données ont été sélectionnés ici : celles qui décrivent les flux d'entrée en Allemagne en fonction des Etats de provenance ; celles qui décrivent la répartition des arrivants dans les *Länder*, en fonction de leur premier lieu d'installation. La période d'étude va de 1950 à 2001 (les données complètes de 2002 et 2003 ne sont pas encore disponibles). En dépit du caractère détaillé de ces données, l'analyse se heurte au problème des catégories employées dans leur construction. Car la catégorie « Saxons de Transylvanie » n'y apparaît jamais. Il faut donc reporter la réflexion sur deux autres niveaux : celui des Allemands de Roumanie d'une part, celui des *Aussiedler* d'autre part, deux catégories d'analyse critiquables pour leur décalage avec la catégorie « Saxons de Transylvanie ». La catégorie « Allemands de Roumanie » englobe tous les immigrants allemands en provenance de Roumanie : Saxons, Souabes du Banat et de Satu Mare, quelques Allemands de Valachie et Moldavie. Retenons simplement que les Saxons représentent à peu près un tiers de ces Allemands pendant les cinquante années considérées. La dénomination « Allemands de Roumanie » est d'ailleurs utilisée dans le présent travail parce qu'elle correspond à une catégorie officielle établie par les autorités roumaines et allemandes.

Ces données donnent à lire les dynamiques relationnelles établies entre les *Aussiedler*, leurs proches déjà installés en Allemagne et leurs proches candidats à l'immigration. En dépit des retournements législatifs récents, et en dépit du rôle central joué par la loi dans l'établissement du flux saxon, on affirme que le processus migratoire repose en bonne partie sur l'action de filières de migrants.

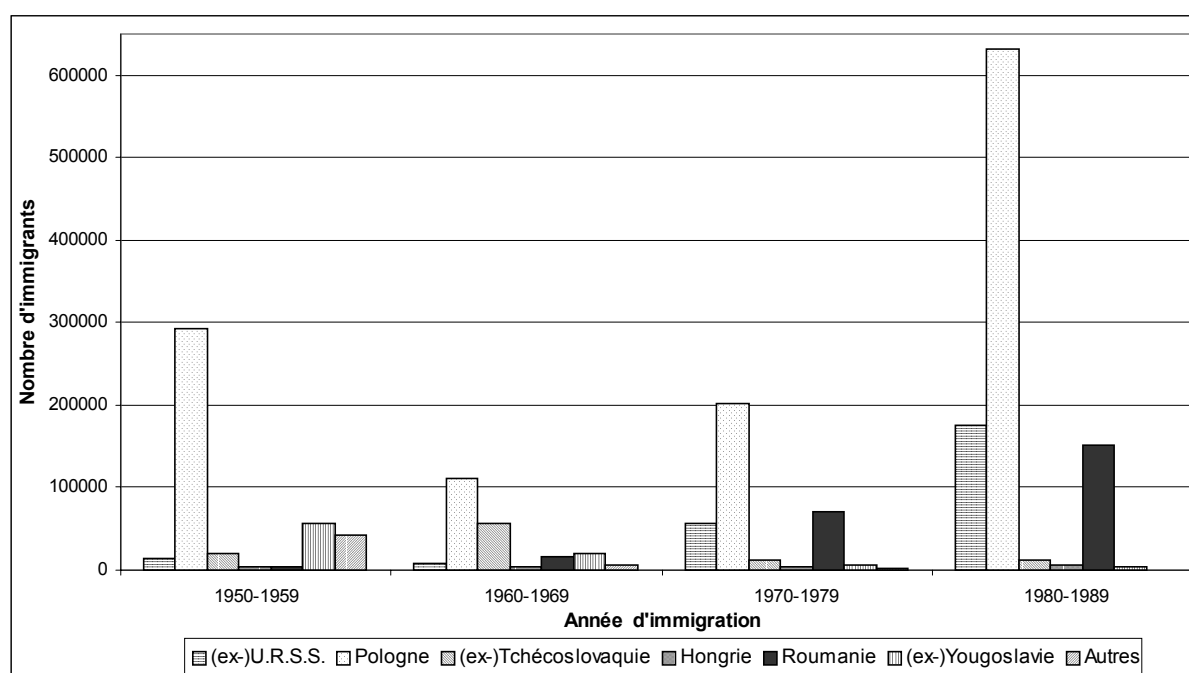
III.1. LES ALLEMANDS DE ROUMANIE DANS LE FLUX DES *AUSSIEDLER*: UN GROUPE MIGRANT PEU IMPORTANT ET A LA TRAJECTOIRE HEURTEE

Au lendemain du second conflit mondial, plus de douze millions d'Allemands « ethniques » s'enfuient ou sont expulsés de régions occupées par l'Allemagne nazie à l'est de l'Europe (Pologne, Pays Baltes, Bohême et Moravie, Slovaquie, Serbie, Ukraine) et de régions contrôlées par des régimes d'extrême droite alliés à Hitler (Slovaquie, Hongrie, Croatie et Roumanie). Jusqu'en 1950, les deux-tiers d'entre eux s'installent dans les régions constitutives de la future R.F.A., 30% dans la future R.D.A et les 4% restants en Autriche [Fassman H., Münz R., 1995, pp.47-48]. Parmi eux, 250.000 Allemands « évacués » de Roumanie et des territoires transylvains repassés sous contrôle hongrois au cours du conflit⁵⁸. Il ne s'agit pas d'une expulsion planifiée par le gouvernement roumain, au contraire ce qui se produit en Pologne et en Tchécoslovaquie ; les trois-quarts des *Rumäniendeutsche* demeurent d'ailleurs dans le pays. Les *Vertriebene* venus de Roumanie ne représentent qu'une partie minime des personnes déplacées (2%) : sept millions d'entre elles viennent de Pologne, en particulier de territoires ayant appartenu à l'Allemagne (Prusse orientale, Poméranie, Brandebourg, Silésie).

⁵⁸ Les Saxons « évacués » viennent de Transylvanie du nord. La majorité des *Sachsen* vivant dans la région de Bistrița en partent alors, pour ne plus y revenir. C'est la raison pour laquelle la présente étude est centrée sur la Transylvanie méridionale et exclut les implantations plus septentrionales des Saxons : à l'heure de l'enquête, il n'y a quasiment plus de Saxons là-bas.

En réalité, le courant migratoire des *Aussiedler* est quarante ans durant essentiellement composé d'Allemands de Pologne. Les immigrants de Roumanie représentent un groupe plus ou moins important, dont le volume varie au gré des relations diplomatiques entretenues par la R.F.A. et la Roumanie. Mais la croissance régulière du flux témoigne aussi de l'intervention des *Aussiedler* déjà implantés en migration. Les Allemands de Roumanie constituent le troisième groupe immigrant lorsque Nicolae Ceaușescu est renversé. De 1950 à 2001, l'immigration allemande en provenance de Roumanie est structurée en quatre étapes, autour des années charnières 1968, 1989, 1993 (voir graphique 1).

Graphique 1 : Les Allemands de Roumanie parmi les *Aussiedler* (1950-1989). Une population moyennement importante



Source : *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, janvier 2001, n°110.

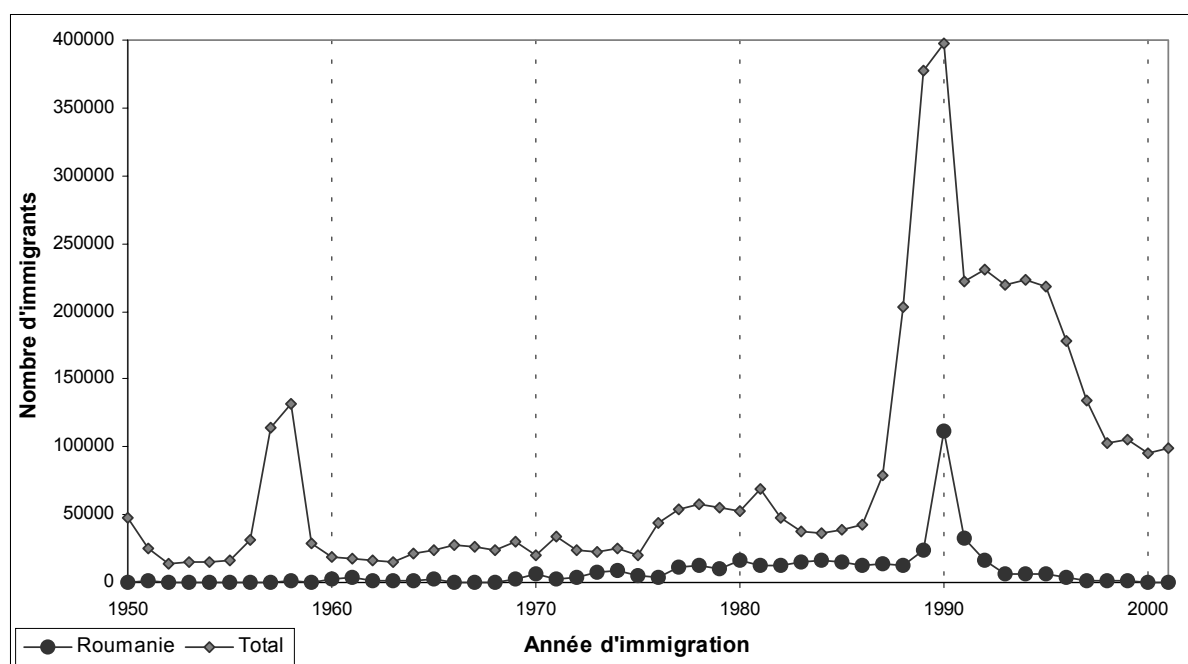
III.1.1. De 1950 à 1968, un flux réduit mais en essor

L'immigration allemande de Roumanie est, dans une première phase étalée entre 1950 et 1968, réduite. Le nombre d'immigrants varie entre quelques individus (8 en 1954) et quelques centaines d'entre eux dans les années cinquante (1.383 en 1958), jusqu'à ce que la Croix Rouge allemande intervienne pour que les regroupements familiaux soient facilités. Plusieurs dizaines de milliers de Saxons et Souabes vivent en effet déjà en Allemagne de l'ouest ; ils y sont restés après la guerre, ou y ont été transférés en 1950-1951 après avoir été déportés en Union soviétique. Ils tentent de faire venir leurs conjoints et enfants demeurés en Roumanie, ce pour quoi la Croix Rouge allemande les assiste. La répercussion en est une hausse rapide du nombre d'immigrants à partir de 1960. En 1961, plus de 3.000 personnes arrivent à entrer en République fédérale. Le flux demeure toutefois irrégulier, variant de plusieurs centaines de personnes d'une année à l'autre. On assiste en réalité à la mise en place des filières familiales, préfiguratrices de futures filières

migratoires plus larges. Les fondements relationnels du mouvement de masse sont construits dès cette époque (voir graphique 2).

Ces dix-huit années sont aussi celles de la mise en place progressive du flux de *Aussiedler* dans sa globalité. Les arrivées sont irrégulières, oscillant entre quelques 13.000 (1952) et 132.200 personnes (1958). Le pic de la fin des années cinquante est dû à l'arrivée brutale de nombreux Allemands de Pologne ; ceux-ci constituent le principal groupe immigrant, loin devant les arrivants de Yougoslavie (deuxième groupe) et d'un ensemble de pays regroupés sous la catégorie « autres » : Albanie, Bulgarie et Chine. Les Allemands de Roumanie sont pour leur part peu représentés dans ce flux global. Entre 1950 et 1959, ils forment même le groupe le moins important parmi les sept identifiés (Union soviétique, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Yougoslavie et « autres »). Au cours de la décennie suivante, leur part relative augmente nettement, pour en faire le quatrième groupe migrant. Il arrive presque quatre fois plus de *Aussiedler* de Roumanie que dans les dix années précédentes. Le flux est réduit, mais va croissant.

Graphique 2 : Evolution du flux des Allemands de Roumanie par rapport au total des *Aussiedler* (1950-2001)



Source : *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, janvier 2001, n°110.

En fin de compte, les 17.073 immigrants de Roumanie ne représentent que 2,8% des 608.632 *Aussiedler* arrivées en République fédérale au cours des dix-huit premières années du flux.

III.1.2. De 1969 à 1988 : un flux croissant soutenu par des accords entre la R.F.A. et la Roumanie

La seconde étape de l'immigration en provenance de Roumanie est marquée par une croissance nette du flux provoquée par deux événements.

En premier lieu, les départs s'accélérent après que Nicolae Ceaușescu, devenu premier secrétaire du Parti Communiste Roumain en 1965, a rétabli les relations diplomatiques avec la R.F.A. en 1967. La conséquence en est un assouplissement relatif des conditions de sortie du pays pour les membres des minorités dites « allemandes » du pays. La hausse du nombre d'entrées en R.F.A. est nette : à partir de 1969, plus de 2.600 Allemands rejoignent le pays à partir de la Roumanie. Le flux demeure cependant heurté jusqu'en 1977, variant du simple au triple, jusqu'à plus de 8.400 personnes. En fin de période, l'assouplissement politique est répercuté par une croissance nette des entrées en R.F.A.

L'augmentation de la fin des années soixante-dix doit à un second événement : la signature, en 1978, d'un accord entre le chancelier fédéral Helmut Schmidt et Nicolae Ceaușescu. Ce célèbre accord, connu sous le nom d' « accord Schmidt-Ceaușescu », vise à faciliter les regroupements familiaux en République fédérale. Les deux chefs d'Etat fixent un quota annuel de 12.000 à 15.000 émigrants allemands, en échange desquels la R.F.A. verse une contribution financière de 5.000 marks par personne à la Roumanie. Les conséquences de cet accord se font immédiatement ressentir : jusqu'à l'effondrement du régime communiste roumain en 1989, plus de 100.000 *Rumäniendeutsche* rejoignent le sol allemand. A partir de 1980, le nombre d'immigrants de Roumanie correspond au quota fixé (15.767 en 1980, 12.031 en 1981, etc.), jusqu'à le dépasser en 1984 (16.553 entrées). Le flux migratoire reliant la Roumanie à la R.F.A. est consolidé.

En parallèle, le mouvement total des *Aussiedler* connaît une croissance très nette, passant de 30.000 entrées en 1969 à plus de 202.000 en 1988. Les ressortissants polonais représentent toujours le contingent le plus volumineux. Ils occasionnent un pic brusque en 1988, lorsqu'ils utilisent des visas touristiques pour entrer dans le pays et régulariser leur situation une fois sur place. Les positions relatives des groupes migrants sont toutefois modifiées. Dans la seconde moitié des années soixante-dix, puis à la fin des années quatre-vingt, les ressortissants soviétiques sont de plus en plus nombreux ; ils forment le troisième, puis le second groupe migrant par le volume. Une évolution similaire est constatable à propos des Allemands de Roumanie. Au cours de ces dix-neuf années, leur nombre augmente tellement qu'ils se trouvent finalement en second (entre 1970 et 1979) et troisième groupe migrant (entre 1980 et 1988-1989).

L'immigration allemande de Roumanie en République fédérale est consolidée dans cette seconde phase ; les arrivants représentent plus de 20% des 992.937 *Aussiedler* entrés dans le pays entre 1969 et 1988.

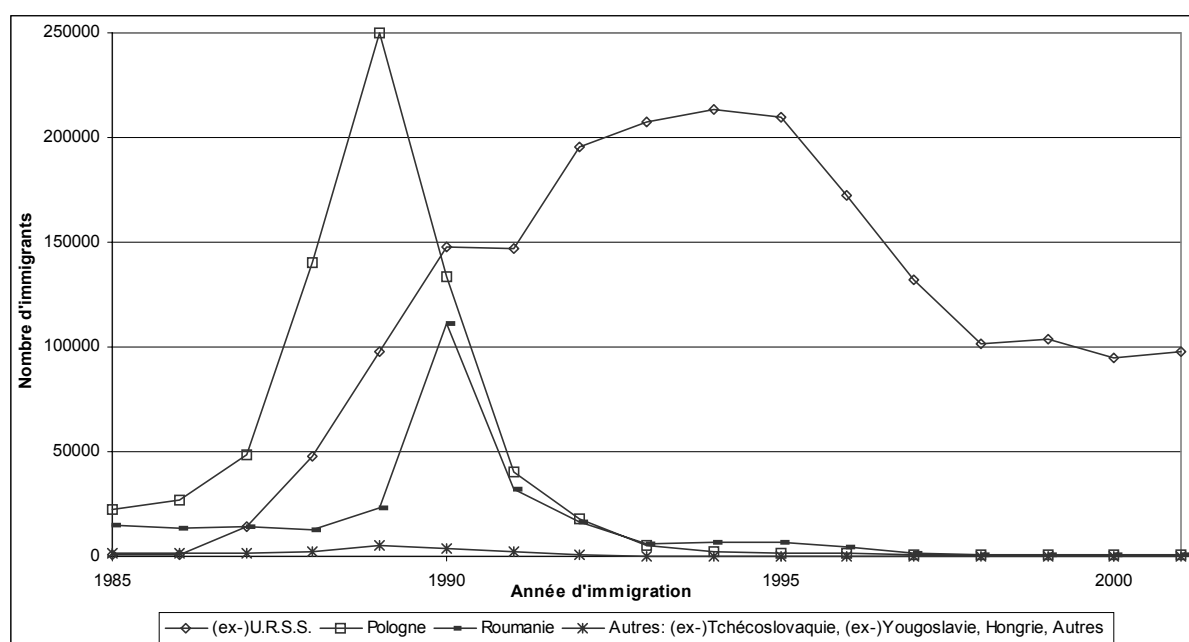
III.1.3. De 1989 à 1992 : une brève émigration en masse

L'augmentation des décennies 1970 et 1980 préfigure le mouvement de masse qui touche la Roumanie lorsque le régime communiste roumain est renversé. En quatre années en effet,

189.000 membres des minorités allemandes rejoignent la R.F.A. : ceci constitue la troisième étape du mouvement migratoire, entre 1989 et 1992 (voir graphique 3).

Si la hausse est très brutale, le terme d' « exode » n'est pourtant utilisable que pour l'année 1990, puisque le nombre d'immigrants (111.150) y est trois à quatre fois supérieur à ceux des années 1989 et 1991. En fait, il y a un pic unique en 1990. Cette accélération est rendue possible par deux faits combinés. D'une part, les relations maintenues malgré la distance et les difficultés politiques avec les proches déjà installés en migration montrent là toute leur efficacité. Les filières familiales et villageoises jouent en plein, ceux d'Allemagne fournissant les conseils, les invitations et l'accueil matériel nécessaire aux demandes de visas touristiques. L'immigration se fait souvent en tant que touristes (les procédures sont plus courtes que pour l'obtention du statut de *Aussiedler*), les demandes d'attribution du statut de *Aussiedler* étant effectuées directement en Allemagne. D'autre part, la majorité des Allemands vivant en Roumanie ont déjà obtenu le précieux « ordre d'admission » de l'Office Fédéral allemand d'Administration ; s'ils sont restés en Roumanie, c'est parce qu'ils n'ont pas été autorisés à sortir du pays. Avec l'ouverture des frontières, ils utilisent donc l'autorisation d'immigrer en République fédérale en tant que *Aussiedler*, détenue depuis des années parfois. Le ralentissement du flux immédiatement après 1990 s'explique aussi par ce même motif : les plus pressés quittent la Roumanie dès que l'opportunité apparaît. Mais les changements juridiques introduits par les gouvernants allemands expliquent aussi le déclin rapide du flux. Il est plus difficile d'obtenir l'ordre d'admission que dans les années précédant la charnière de 1989-1990.

Graphique 3 : Les Allemands de Roumanie parmi les *Aussiedler* : une population davantage représentée (1985-2001)



Source : *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, janvier 2001, n°110.

Ces modifications de la politique et des lois d'immigration des *Aussiedler* sont consécutives à l'accroissement du mouvement migratoire global. Celui-ci atteint des sommets, avec plus d'un million deux cent mille entrées en quatre ans (jusqu'à 377.000 en 1989 et 397.000 en 1990). Les arrivées de Pologne connaissent une accélération sans précédent, jusqu'à atteindre les 250.340 personnes en 1989. Les ressortissants polonais forment de loin le groupe migrant le plus important. Le profil migratoire est similaire pour les Allemands de l'U.R.S.S., quoi que légèrement décalé dans le temps : la hausse est rapide et marquée, jusqu'à 195.576 individus en 1992. Mais, à la différence des autres flux, il s'agit là du début de la vague migratoire alors celles de Roumanie et de Pologne touchent à leur fin. Face à ces trois groupes d'immigrants (Allemands de Pologne, de Roumanie et d'Union soviétique), les autres groupes sont quasiment inexistantes. Un nouveau profil spatial de l'immigration des *Aussiedler* marque ces années charnières.

III.1.4. De 1993 à 2001 : la fin de l'immigration allemande de Roumanie

Les restrictions légales introduites par le gouvernement allemand à la suite de cette hausse spectaculaire des arrivées de *Aussiedler* ont un effet immédiat. Pour les Allemands de Roumanie, les arrivées chutent à quelques 6.000 personnes dès l'entrée en vigueur de la Loi de règlement des conséquences de la guerre du 21 décembre 1992. Le flux décline régulièrement au long des neuf années de cette quatrième phase, jusqu'à n'être plus composé que de moins de 400 personnes en 2001. Les quelques milliers d'immigrants encore acceptés doivent leur immigration au fait qu'ils détenaient, pour la plupart d'entre eux, l'ordre d'admission avant que la loi n'entre en vigueur. Ils avaient donc l'autorisation d'immigrer en Allemagne, mais ne l'avaient pas mise en application. En revanche, il est très difficile d'obtenir ce précieux *Aufnahmebescheid* depuis 1993. Comme l'avait prévu la loi, l'immigration allemande en provenance de Roumanie s'achève. Elle ne représente plus que 2% du flux global.

L'efficacité de la loi se lit sur le profil du flux global de *Spätaussiedler* : il ne cesse de décliner depuis, passant de 218.888 entrées en 1993 à moins de 100.000 (98.484) en 2001. Ce sont tout de même 1.373.642 individus qui immigrent au cours de ces neuf années. Tous les groupes migrants subissent une réduction drastique de leurs effectifs, à l'instar des *Rumäniendeutsche*. Seuls les ressortissants de l'ancienne Union soviétique migrent sur un régime plus soutenu : entre 1993 et 1995 ils sont chaque année plus de 200.000 à immigrer en Allemagne, et leur volume le plus élevé est atteint en 1994 (213.214 personnes). Le déclin survient à partir de 1996, et est rapide. L'immigration massive de *Aussiedler* est terminée.

Carte 4 : L'organisation du flux de *Aussiedler* en fonction des Etats de provenance des immigrants (1953-2001)

Entre 1950 et 2001, ce sont 4.201.899 individus qui immigrent en République fédérale d'Allemagne en tant que *Aussiedler* puis *Spätaussiedler* (voir carte 4). La réduction récente du flux ne doit pas masquer son ampleur humaine remarquable, ni le volume considérable de celui-ci dans la période de déconstruction des régimes communistes soviétique et d'Europe centrale et orientale. Cela donne une moyenne de 80.805 immigrants allemands de l'Est au cours des cinquante-deux années d'existence légale du flux. Dans ce panorama général, les Allemands de Roumanie forment le troisième groupe migrant par le nombre : 429.593 personnes ont rejoint la « mère-patrie » pendant ces quelques cinq décennies. Le nombre est élevé, si l'on considère que la Roumanie comptait environ 450.000 membres de minorités allemandes à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il ne représente toutefois que 10% du nombre total de *Aussiedler* acceptés. Le décalage est important entre les deux premiers contingents (ressortissants ex-soviétiques et polonais), qui dépassent pour l'un le million de migrants, pour l'autre les deux millions. En revanche, l'écart est plus réduit avec les groupes suivants (105.071 citoyens de l'ancienne Tchécoslovaquie, 90.358 ex-Yougoslaves, etc.). Si la chute du Rideau de fer et la progressive ouverture des frontières ont favorisé un courant migratoire de vaste ampleur, les Allemands de Roumanie n'y occupent finalement qu'une importance relative.

La réduction du courant migratoire provoquée par les retournements de la politique fédérale signifie-t-elle aussi un affaiblissement des filières migratoires installées entre la Roumanie et l'Allemagne ? Les modalités de répartition des immigrants saxons et souabes sur le territoire fédéral démontrent que l'hypothèse ne tient pas la route.

III.2. UNE REPARTITION REGIONALISEE GUIDEE PAR LES FILIERES MIGRATOIRES

Les données publiées dans *Info-Dienst Deutsche Aussiedler* informent, à partir de 1990, sur la répartition des *Aussiedler* sur le territoire allemand, en fonction des Etats de provenance et des *Länder* d'installation de ceux-ci. On sait que, avant 1991, les lieux d'établissement privilégiés des Allemands de Roumanie (Souabes et Saxons confondus) dépendent de la proximité de la famille, d'amis, d'autres *Rumäniendeutsche* (notamment dans des régions d'installation de réfugiés de l'après-guerre), après seulement du marché de l'emploi. Cela se traduit par une préférence prononcée pour les agglomérations industrielles et les régions méridionales du pays, dans lesquelles de nombreux immigrants de Roumanie sont déjà installés et dans lesquels le taux de chômage est plus bas que la moyenne nationale [Hofmann H.-J., Heller W., Bürkner H.-J., 1991, p.738; Sprink J., Hellmann W, 1989, p.325]. Le phénomène de regroupement est classique en migration ; il explique des concentrations différenciées des *Aussiedler* dans les *Länder* du pays en fonction de leur Etat de provenance. Ainsi, d'après l'analyse de Hofmann, Heller et Bürkner, les immigrants de Roumanie sont regroupés en Bavière et Bade-Wurtemberg. Les *Aussiedler* d'U.R.S.S., de leur côté, s'installent en Basse-Saxe et en Rhénanie-Palatinat ; les Allemands de Pologne, enfin, se répartissent dans les *Länder* restants (Slesvig-Holstein, Brême, Berlin, Hambourg, Rhénanie du Nord-Westphalie, Hesse et Sarre).

Une telle répartition selon les groupes migrants démontre bien l'existence de filières migratoires entre migrants installés en République fédérale et futurs ou nouveaux migrants. Si l'immigration des *Aussiedler* doit beaucoup au cadre législatif qui la fonde, elle est aussi fortement organisée par les dynamiques relationnelles maintenues entre *Aussiedler* et leurs proches dans le pays de départ, en dépit de la distance et du contexte politique de la seconde moitié du vingtième siècle. Afin de contrer ces concentrations régionales, qui reposent en fait sur des concentrations locales (à titre d'exemple pour les Saxons de Transylvanie : Wiehl-Drabenderhöhe en Rhénanie du nord-Westphalie), des mesures de répartition des immigrants sont prises au début des années quatre-vingt dix. L'analyse des données à deux dates différentes (1992 et 1999) démontre toutefois que la répartition des nouveaux arrivants demeure fortement régionalisée : les filières migratoires établies entre Saxons d'Allemagne et Saxons de Transylvanie continuent à œuvrer dans le sens d'un regroupement régional.

III.2.1. Un système de répartition régionale pour réduire les regroupements d'immigrants

Afin de limiter la concentration locale et régionale des groupes de *Aussiedler*, le gouvernement fédéral met au point un système de répartition géographique des immigrants. Ce système puise ses origines dans la loi de 1953 sur les expulsés et les réfugiés. La loi organise l'accueil des arrivants et leur distribution entre les *Länder* grâce à un quota de répartition fixé par les régions elles-mêmes [Hofmann H.-J., Heller W., Bürkner H.-J., 1991, p.737]. Le quota, mis à jour en 1972, ne limite pas la liberté de circulation des arrivants. Par conséquent, ceux-ci parviennent à se regrouper en certains points, et la Rhénanie du Nord-Westphalie, le Bade-Wurtemberg et Hambourg reçoivent une proportion élevée de *Aussiedler*.

Le principe d'une répartition par quota est réaffirmé au début des années quatre-vingt dix, lorsque le flux atteint son paroxysme. Il faut, selon les autorités compétentes, rééquilibrer la répartition des immigrants et le coût de leur prise en charge par les instances publiques. Et ce d'autant plus que la République fédérale s'est agrandie de six régions avec la Réunification, régions peu prisées par les arrivants. Les *Länder* les plus touchés par l'installation de *Aussiedler* doivent être déchargés par une prise en charge accrue dans les « nouveaux *Länder* » (Brandebourg ; Berlin ; Mecklembourg-Poméranie du nord ; Saxe ; Saxe-Anhalt ; Thuringe). Le quota de répartition aujourd'hui en vigueur a été calculé par le *Bundesrat* en 1992, puis a été inscrit dans la loi de 1993. Il a été déterminé en fonction de quatre critères principaux : la superficie, la population et l'activité économique de chaque *Land* [Veith K., 1994, p.364] (voir tableau 3 et carte 5). Il inclut les régions de l'ex-R.D.A, vers lesquelles 20% des *Aussiedler* sont orientés. La Rhénanie du Nord-Westphalie est définie comme première région d'accueil avec 21,8% des immigrants par an ; viennent ensuite la Bavière et le Bade-Wurtemberg. Les immigrants doivent accepter de s'installer pendant trois ans dans le *Land* et la commune qui leur sont indiqués, sous peine de perdre les aides sociales auxquelles ils ont droit. Seuls peuvent y déroger ceux des arrivants qui bénéficient de parents de premier degré dans la localité de leur choix. Le système de répartition ne contre pas les filières familiales.

Carte 5 : Un système régionalisé de répartition des *Aussiedler*

Tableau 3 : Un quota inégal de répartition des *Aussiedler* par *Länder*

Land d'accueil	Quota de <i>Aussiedler</i>
Bade-Wurtemberg	12,3 %
Bavière	14,4 %
Berlin	2,7 %
Brandebourg	3,5 %
Brême	0,9 %
Hambourg	2,1 %
Hesse	7,2 %
Mecklembourg-Pomméranie du nord	2,6 %
Basse Saxe	9,2 %
Rhénanie du nord-Westphalie	21,8 %
Rhénanie-Palatinat	4,7 %
Sarre	1,4 %
Saxe	6,5 %
Saxe-Anhalt	3,9 %
Slesvig-Holstein	3,3 %
Thuringe	3,5 %

Source : *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, janvier 2001, n°110.

Les trois principales régions d'installation avant le quota restent les principales régions d'installation avec quota. Pour les Allemands de Roumanie, l'entrée en vigueur du système de répartition exerce un effet réduit sur la répartition des arrivants.

III.2.2. La répartition des Allemands de Roumanie témoigne de l'activité des filières migratoires

L'étude des données de répartition des groupes de *Aussiedler* sur le territoire allemand porte sur deux dates éloignées : 1992, immédiatement après l'entrée en vigueur du quota de répartition incluant les nouveaux *Länder* ; 1999, pour des données plus récentes et alors que le système a pu être mis à l'épreuve. Pour chaque *Land*, deux types de données sont disponibles : le taux officiel de *Aussiedler* répartis ; le nombre d'immigrants effectivement installés, en fonction de leur Etat de provenance. A partir de là, il a été possible de calculer l'écart à la moyenne, pour chaque groupe, dans chaque région. On a d'abord calculé pour chaque *Land* la différence du taux de *Aussiedler* effectivement reçus par rapport au taux officiel. On a ensuite calculé le pourcentage de chaque groupe dans chaque *Land*, et le pourcentage moyen de chaque groupe migrant sur l'effectif total. Les notions de sur-représentation, sous-représentation ou représentation moyenne font référence à ces écarts aux moyennes. Ainsi, une sur-représentation des Allemands de Roumanie (par exemple) signifie qu'ils se sont installés dans le *Land* dans une proportion plus élevée que leur représentativité globale au sein du flux de *Aussiedler* pour l'année. En croisant ces deux traitements, on obtient un classement à trois catégories d'espaces en 1992, à cinq en 1999 (voir carte 6).

Carte 6 : L'inégale répartition des *Aussiedler* en Allemagne (1992-1999)

- *En 1992* : avant d'entrer dans l'interprétation des données, notons qu'en 1992, seuls les Allemands de Pologne et de l'ex-U.R.S.S. font l'objet d'un traitement statistique propre. Les Allemands de Roumanie sont regroupés dans la catégorie « autres » avec les arrivants d'Albanie, Bulgarie, Chine, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, et ex-Yougoslavie. Mais les ressortissants roumains y représentent le contingent de migrants le plus important ; les conclusions tirées sur cette catégorie sont donc généralisables aux Allemands de Roumanie.
- Les *Allemands de Roumanie*, avec les *Aussiedler* venant des sept pays « autres », sont sur-représentés dans les deux *Länder* méridionaux de la nouvelle Allemagne réunifiée. Alors qu'ils représentent en moyenne 7,48% des *Aussiedler* à l'échelle des régions fédérées, les taux atteignent 20,63% pour la Bavière et 16,06% pour le Bade-Wurtemberg. En 1992, les regroupements se font donc dans les régions d'installation traditionnelle des immigrants de ces quelques huit Etats. Ils sont en revanche sous-représentés dans tous les autres *Länder*, avec des taux de représentation compris entre 0,67% des immigrants à Brême et 6,21% en Saxe-Anhalt ; les arrivants de Roumanie et des pays autres sont particulièrement sous-représentés dans les régions orientales du pays. Les effectifs de ce groupe sont toutefois réduits, atteignant un total de 17.247 personnes pour l'année. Les effectifs les plus importants sont identifiés en Bavière (7.174 immigrants) et dans le Bade-Wurtemberg (4.638), le plus faible à Brême (17 personnes). On en conclut que les nouveaux arrivants continuent à rejoindre des proches déjà installés dans les deux *Länder* méridionaux du pays. L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable que la majorité des immigrants de Roumanie entrent en Allemagne alors qu'ils détiennent le droit d'immigrer depuis plusieurs années déjà, et qu'ils ont été répartis sur le territoire fédéral avant d'immigrer effectivement. L'organisation spatiale des Allemands de Roumanie en Allemagne (et des *Aussiedler* en provenance des pays autres) repose par conséquent sur l'intervention des filières migratoires établies plus tôt.
- Les *Allemands de l'ex-U.R.S.S.* sont sur-représentés par rapport à leur moyenne nationale (84,82%) dans dix des seize régions d'Allemagne. Ils sont sur-représentés dans les nouveaux *Länder*. La sur-représentation la plus haute concerne toutefois la Basse Saxe, dans laquelle ces *Rußlanddeutsche* représentent 95,61% des *Aussiedler* arrivées au cours de l'année. Leur sous-représentation est la plus forte dans les *Länder* du sud du pays (seulement 73,26% des arrivants en Bavière et 79,74% dans le Bade-Wurtemberg). Cela n'empêche pas que les effectifs d'Allemands de l'ex-U.R.S.S. y sont les plus importants : 25.476 personnes en Bavière, et 23.024 pour la région voisine du Bade-Wurtemberg. La répartition des Allemands de l'ex-U.R.S.S. à l'entrée en Allemagne témoigne donc de l'absence de filières migratoires qui leur permette de se soustraire au quota de répartition : les régions orientales sont peu prisées, et seuls ceux qui ne peuvent bénéficier de l'accueil de parents déjà sur place sont finalement orientés vers ces six *Länder*. Le flux n'ayant pas encore atteint son *summum*, une telle conclusion n'est pas étonnante.

- Les *Allemands de Pologne* sont en sur-représentation dans quatre *Länder* occidentaux et septentrionaux. Les sur-représentations les plus hautes concernent le Slesvig-Holstein (18,59%) et la Rhénanie du nord-Westphalie (13,91% des *Aussiedler* alors que la moyenne nationale des ressortissants polonais parmi les immigrants allemands est de 7,70%), dont on sait qu'elle sont les régions d'installation ancienne de ce groupe migrant. L'effectif le plus important est identifiable en Rhénanie du nord-Westphalie, avec 7.112 immigrants sur un total de 17.742 Allemands de Pologne entrés cette année-là en Allemagne.

Les six *Länder* orientaux reçoivent un taux de *Aussiedler* inférieur à ceux fixé par la loi, et ce à l'opposé des *Länder* occidentaux : tous les taux d'immigrants accueillis y sont supérieurs aux taux officiels, sauf pour la ville-Etat de Hambourg. En 1992, le principe de répartition ne fonctionne donc pas encore. Le déséquilibre est-ouest est très marqué : tous les *Länder* de l'ouest reçoivent une proportion de *Aussiedler* supérieure à celle déterminée par le taux légal, à l'exception de Hambourg et du Slesvig-Holstein. En revanche, les *Länder* de l'est reçoivent moins d'immigrants que prévu. Cela s'explique notamment par l'activité des filières migratoires déjà établies au sein de certains groupes migrants (Allemands de Pologne et de Roumanie surtout) ; la répartition selon le quota ne s'applique qu'à ceux qui n'ont pas de parenté du premier degré dans le pays, c'est-à-dire aux membres du groupe migrant le plus tardivement apparu des Allemands de l'ancienne Union soviétique. Les phénomènes de concentration des groupes dans certaines régions prévalent toujours.

- *En 1999* : les Allemands de Roumanie font l'objet d'un traitement statistique propre, les ressortissants d'Albanie, Bulgarie, Chine, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, et ex-Yougoslavie restant regroupés au sein de la catégorie « autres ».
- Les *Allemands de Roumanie* sont très peu représentés au sein du flux de *Spätaussiedler* (0,81% des arrivants, avec 855 personnes). Les résultats suivants doivent être interprétés au regard de ce faible contingent. Les effectifs vont d'une absence d'immigrants de Roumanie (Brême, Saxe-Anhalt) à 316 individus (Bavière). Les représentations des Allemands de Roumanie sont faibles dans tous les *Länder*, allant de 0% (Brême) à 2,09% (Bavière) des arrivants. Mais à la fin de la décennie quatre-vingt dix, le groupe est encore sur-représenté dans les régions méridionales du pays (Bavière et Bade-Wurtemberg). On remarque une sur-concentration exceptionnelle dans la Sarre (1,19%) ; une autre en Saxe (0,89% des *Spätaussiedler* installés, soit 61 migrants) est probablement due à quelques cas exceptionnels d'attribution récente du droit à l'immigration. En conclusion, même si les effectifs d'immigrants sont très faibles, les logiques spatiales des filières migratoires sont toujours à l'œuvre pour ce groupe migrant. A titre d'explication, toujours le fait que les nouveaux arrivants détiennent pour la plupart le droit à l'immigration depuis plusieurs années ; ils ne sont donc pas soumis au quota de répartition. Citons aussi les relations familiales préétablies, qui leur permettent de s'y soustraire.
- Les *Allemands de l'ex-U.R.S.S.* sont répartis suivant des logiques similaires à celles identifiées sept ans auparavant, des logiques davantage accentuées. Ce groupe représente une proportion

encore plus élevée du flux total de *Spätaussiedler* (98,74%) même si son effectif est en baisse (91.977 personnes de moins qu'en 1992). Le groupe est en sur-représentation dans douze des seize *Länder*, atteignant 100% des *Spätaussiedler* installés en Saxe-Anhalt. Les taux les plus élevés concernent les six régions orientales. Les Allemands de l'ancienne Union soviétique partagent cette sur-représentation avec les Allemands de Roumanie dans la Saxe, mais les effectifs des deux groupes sont totalement déséquilibrés (6.804 immigrants pour les premiers, 61 pour les seconds). En revanche, le groupe est sous-représenté en Allemagne méridionale (il constitue pourtant 97,62% des arrivants en Bavière !), là où les Allemands de Roumanie sont en sur-représentation. Cette répartition des Allemands de l'ex-U.R.S.S. témoigne de l'efficacité du quota national : les pourcentages d'immigrants installés dans les nouveaux *Länder* sont enfin égaux aux taux officiels.

- Les *Allemands de Pologne* et les *Allemands des pays autres* sont très peu représentés au sein du flux de *Spätaussiedler* en 1999. Ils constituent 0,41% des immigrants pour les premiers, 0,03% pour les seconds. On constate toutefois un phénomène de sur-représentation régionale similaire à celui identifié en 1992 : les Allemands de Pologne atteignent un taux de 1,03% en Rhénanie du nord-Westphalie, leur région traditionnelle d'implantation, et un taux de 0,63 % dans le Slesvig-Holstein, où ils étaient également sur-représentés sept ans auparavant. Mais en 1999, ils partagent cette sur-représentation septentrionale avec les Allemands de l'ex-U.R.S.S. : ce type de configuration spatiale mixte est nouveau. Avec 34 individus, les Allemands en provenance des pays autres sont quasiment absents du flux. Les quelques sur-représentations constatées (0,20% en Rhénanie-Palatinat, 0,06% en Bade-Wurtemberg) incluent entre 8 et 10 personnes seulement ! C'est pour cela qu'on a choisi de ne pas les représenter sur la carte.

En 1999, le quota de répartition fonctionne : dix *Länder* accueillent un taux de *Spätaussiedler* égal à celui fixé par la loi, les six autres étant même en dessous du seuil officiel. Le rééquilibrage vers l'Est a eu lieu. Mais cette évolution en faveur d'une répartition plus égale des immigrants ne doit pas qu'à la politique des quotas ; elle doit aussi au fait que les arrivants les plus nombreux (ceux de l'ex-U.R.S.S.) ne disposent pas de ressources relationnelles suffisantes en Allemagne pour pouvoir se soustraire au quota. S'ils s'installent dans les *Länder* orientaux, c'est parce qu'ils ne peuvent faire autrement. Ce constat est d'autant plus fort que les autres groupes migrants continuent à faire fonctionner les filières migratoires : ils sont globalement répartis selon les mêmes modalités que sept ans plus tôt. Ainsi, le système de répartition mis en place par les autorités fédérales parvient bel et bien à une meilleure distribution des immigrants sur le territoire allemand, mais n'empêche pas les relations établies entre anciens migrants et nouveaux arrivants de fonctionner dans le sens de concentrations régionales.

Au terme de l'immigration en Allemagne, dans laquelle les Saxons de Transylvanie sont englobés, les Allemands de Roumanie représentent le troisième groupe par le nombre d'arrivants. Depuis 1953, l'évolution du flux a été heurtée, fortement conditionnée par les relations

diplomatiques entre les dirigeants romains et fédéraux. Le retournement de la politique d'immigration en Allemagne en 1992 a de fait mis fin au mouvement migratoire en provenance des pays d'Europe centrale et orientale. Cependant, les filières de migrants établies entre la Roumanie et les régions d'installation des Saxons et Souabes continuent à fonctionner. En dépit des contraintes législatives, ceux qui peuvent aujourd'hui encore immigrer mobilisent des ressources relationnelles à celles utilisées par leurs prédécesseurs. En témoignent les dynamiques de regroupement au niveau régional. A propos des Allemands de Roumanie, la loi joue donc bien sur le processus migratoire contemporain, mais elle ne peut contrer les logiques relationnelles établies dans la longue durée par les migrants.

Rogers Brubaker défend l'hypothèse d'une immigration des *Aussiedler* construite par le législateur de la R.F.A. Au terme de cette analyse, on conclut effectivement que le mythe du « retour » développé parmi les Saxons de Transylvanie repose bien sur les lois instaurées en Allemagne fédérale. Il influence la logique d'interdépendance qui lie les *Sachsen* à la société allemande en autorisant l'essor du flux migratoire. Mais après l'effondrement du régime communiste roumain et la hausse brutale du nombre d'arrivées, la posture des dirigeants allemands est renversée. Le renversement est consécutif au succès de leur politique migratoire, mais aussi au mouvement de nationalisation de l'ethnicité : l'identité allemande est peu à peu recentrée sur l'Etat allemand, agrandie de l'ancienne R.D.A. [Le Gloannec A.-M., 1993]. La croyance en une généalogie commune perd en capacité mobilisatrice en Allemagne. La logique d'interdépendance privilégiée est dès lors celle de la sédentarisation en Transylvanie. Les possibilités de concrétisation du mythe du « retour » sont flagrantes. Les mutations des modalités d'intervention des gouvernants fédéraux sur le « retour », sa mythification et ses répercussions spatiales sont traduites dans le déroulement concret du processus migratoire. Le déclin drastique du flux témoigne du contrôle du mythe par la loi. Mais les logiques de regroupement identifiées parmi les Allemands de Roumanie en migration montrent que l'interdépendance entre ceux qui sont déjà installés et les nouveaux arrivants continuent à fonctionner.

Le gouvernement allemand peut intervenir sur la croyance en une généalogie partagée en soutenant deux types de pratiques spatiales : l'immigration et la sédentarisation. Le statut est bel et bien central dans la création du mouvement migratoire, comme le dit Brubaker. Mais son pouvoir est limité une fois le flux mis en place : les dynamiques relationnelles qui lient les migrants à la collectivité migrante élargie sont suffisamment fortes pour continuer à fonctionner en dépit des lois. Les migrants et leurs proches non migrants, en Transylvanie et en Allemagne, ont la capacité d'agir sur le flux. R. Brubaker a aussi évoqué le fonctionnement des réseaux de migrants après la création du processus migratoire par la loi. Or, il s'avère que les candidats migrants et les migrants agissent dès avant la mise en route du flux, par une croyance en une généalogie germanique.

Chapitre 2

CHAPITRE 2 : L'ETHNICISATION PROGRESSIVE DES SAXONS EN TRANSYLVANIE : INTERDEPENDANCE ET REVERSIBILITE

Dans sa théorisation des migrations ethniques, Rogers Brubaker avance que la germanité des *Aussiedler* accueillis par la République fédérale d'Allemagne est un « mythe légal » avant tout, l'ethnicité vécue des immigrants jouant un rôle réduit dans la mise en place du flux car elle est d'une faible prégnance sociale [Brubaker R., 1998, pp.1052-1059]. Il prend en cela le contre-pied de la définition générale du « retour », qui fait de l'ethnicité vécue des migrants une donnée acquise. Les deux propositions sont donc radicalement opposées, l'une réfutant l'ethnicité vécue des *Aussiedler*, l'autre l'acceptant sans questionner son mode de construction. Est-il possible de trouver une alternative ? Le terrain est glissant ; on peut toutefois affirmer que l'enjeu n'est pas de savoir si les Saxons sont allemands, mais de comprendre comment ils ont accédé à cette position d'« étrangers de l'intérieur » dans la société transylvaine puis, à partir de 1918, dans la société roumaine. Et ce en analysant mes fondements de leur conception de l'altérité, sa construction et sa mobilisation dans le contexte roumain, et ce notamment pour pouvoir immigrer en Allemagne. A l'appui de cette suggestion, les propos recueillis lors de l'enquête. Les Saxons rencontrés affirment leur altérité vis-à-vis des autres populations de Transylvanie, et sont reconnus dans leur différence par ces autres populations. A l'appui de cette suggestion encore, l'analyse de l'ethnicité de P. Poutignat et J. Streiff-Fénart, pour lesquels il est acquis que l'ethnicité est un phénomène relationnel et dynamique : « *le Nous se construit par opposition au Eux* », « *l'ethnicité ne se définit pas comme une qualité ou une propriété attachée de façon inhérente à un certain type d'individus ou de groupes, mais comme une forme d'organisation ou un principe de division du monde social dont l'importance peut varier selon les époques et les situations* », les deux composantes relationnelle et dynamique étant interdépendantes [Poutignat P., Streiff-Fénart J., 1995, pp. 134-136]. On peut formuler l'hypothèse que *le groupe des « Saxons de Transylvanie » résulte d'un processus d'ethnicisation de long terme, endogène et exogène, conduit dans l'interdépendance à trois types d'acteurs principaux : les autorités régnautes sur la Transylvanie, les autres groupes en présence dans la région (définis par des critères variables en fonction des périodes), les dirigeants politiques de l'Allemagne et des Etats qui lui ont précédé*. Les acteurs politiques et intellectuels de ce processus sont ici privilégiés pour montrer que les autorités allemandes ne sont pas les seules à avoir utilisé et à utiliser la germanité supposée des immigrants dits « allemands » : les représentants politiques saxons ont eux-mêmes joué et jouent de cette forme d'altérité, et ont été et sont soutenus en cela par les autorités de la Transylvanie puis de la Roumanie. L'ethnicité, la croyance en une origine

germanisée n'a pas toujours été le signe distinctif des Saxons en Transylvanie. La différenciation des *Sachsen* par leur ethnicité putative est le résultat à long terme d'une configuration relationnelle complexe aux sociétés transylvaine et allemande. Les dirigeants politiques et les intellectuels des groupes concernés y interviennent de manière déterminante.

On verra dans un premier temps que le groupe des *Sachsen* a été lentement construit dans le contexte socio-politique transylvain, entre le Moyen Age et l'intégration de la Transylvanie à la Roumanie en 1918 (I). On verra ensuite que, de manière parallèle à cette élaboration politique de l'altérité dans une relation de proximité spatiale à d'autres groupes, un autre processus a lieu : celui d'une recherche généalogique, interne aux Saxons, heurtée, et qui intègre peu à peu la relation à une « mère-patrie » éloignée (II). La définition des *Sachsen* par l'ethnicité résulte de ces deux processus imbriqués, recherche généalogique et positionnement politique. Les conséquences de ces évolutions sont les plus manifestes une fois que la Transylvanie est intégrée à la Roumanie à la fin de la première guerre mondiale. En Roumanie, les Saxons sont officiellement définis comme des « Allemands » : l'ethnicisation et la réification de l'altérité des Saxons touchent à leur paroxysme dans le cadre de l'Etat roumain (III).

La délimitation temporelle de l'étude du processus d'ethnicisation des Saxons peut surprendre : elle ira jusqu'au recensement de population conduit en Roumanie en 1992, c'est-à-dire jusqu'à ce que le flux migratoire en direction de l'Allemagne soit ralenti. Ce choix diachronique est justifié par le fait que, alors que l'émigration saxonne vers la R.F.A. a déjà commencé, les dirigeants de la Roumanie communiste continuent à essayer d'intervenir sur l'altérité des Saxons (et des autres Allemands de Roumanie), et ce principalement lors des recensements de la population.

I. UNE CONSTRUCTION POLITIQUE DU GROUPE DANS LE CONTEXTE TRANSYLVAIN ET LA RELATION A L'ALLEMAGNE (XII^e SIECLE-1918)

L'historiographie officielle des Saxons fait remonter leur présence en Transylvanie à une migration médiévale en provenance de l'ouest de l'Europe. Le flux est étalé dans le temps et touche une zone de départ étendue, sans que les migrants ne proviennent d'un groupe social identifié en tant que tel avant la migration. Le groupe nommé *Siebenbürger Sachsen* est progressivement constitué en Transylvanie. Sa formation suit plusieurs étapes, au fil desquelles l'ethnicisation intervient de manière croissante, soutenue par d'autres paramètres de définition du groupe : juridiques, politiques, territoriaux, religieux.

Document 1 : organisation socio-spatiale transylvanie

I.1. LA NATIO SAXONNE MEDIEVALE : UNE SOCIETE JURIDIQUE ET SPATIALEMENT DISCONTINUE (XIIe-XVe SIECLES)

La colonisation de la Transylvanie est en général reliée à l'*Ostsiedlung*. L'*Ostsiedlung* consiste en un mouvement migratoire généré par des besoins en nouvelles terres agricoles, parti de régions occidentales de l'Europe et développées sur les plans agricoles, urbains et commerciaux pour aller vers des régions plus orientales, peu peuplées et peu mises en valeur. « *L'installation des Allemands à l'Est de l'Elbe, de l'Oder, de la Vistule et plus loin jusqu'en Galicie, Slovaquie, Transylvanie, n'a pas été une recolonisation mais une véritable colonisation du sol et un peuplement, Ostsiedlung, souvent en symbiose avec les populations autochtones, créant ainsi pour des siècles une civilisation originale* » : Charles Higounet, dans son ouvrage de référence sur la migration occidentale vers l'Est européen, annonce d'entrée les principales caractéristiques de cette migration médiévale majeure. Les contacts et échanges entre groupes sont au cœur de sa « *géographie* » de la colonisation » [Higounet C., 1989, pp.12-19]. L'*Ostsiedlung* est édifée sur des conquêtes territoriales de l'Empire des Romains ; elle prend également la forme parallèle de courants d'émigration pacifiques. Le mouvement dirigé vers la Transylvanie naît d'accords avec les autorités du Royaume de Hongrie, créé autour de l'an mil. Il se développe à la fin du processus de féodalisation dans les régions situées, de manière schématique, entre le Rhin et la Moselle. L'essor rapide de la productivité y mène à un accroissement net de la population, soumise à des différenciations sociales amplifiées. La dépendance de la majorité paysanne s'accroît, et se double d'un accès à la propriété foncière très restreint. Les conflits politiques touchent une partie de la noblesse, qui trouve un exutoire dans l'émigration vers l'Est [Nägler T., 1972, p.31-32].

I.1.1. Un collectif migrant défini par un statut juridique

Le premier appel à la colonisation en Transylvanie est lancé par le roi hongrois Geysa II (1141-1162) au milieu du XIIe siècle. Il porte sur des terres déjà peuplées de Roumains, Hongrois et Szeklers⁵⁹. La Transylvanie, zone frontalière orientale et méridionale du Royaume, doit être consolidée par un peuplement plus dense. Szeklers, agriculteurs venus de l'ouest de l'Europe et Chevaliers Teutoniques représentent les trois principaux groupes de colons. Le nombre de ceux qui viennent de l'aire rhénano-mosellane est peu élevé : 2.600 individus environ, soit quelques 520 foyers. Le courant initial est d'une faible ampleur. L'installation des colons en Transylvanie est accompagnée de l'attribution d'un statut spécial à la région. Zone militaire, elle a le statut de voïvodat et est placée sous la domination d'un voïvode [Verdery K., 1983, p.82]. Après l'arrivée en Transylvanie, un collectif migrant prend forme : il repose sur un statut juridique partagé par ses membres.

L'appel à la colonisation touche des terres appartenant au roi, situées dans la zone méridionale de la Transylvanie (autour de la future Sibiu). Ces terres ne sont attribuées à aucune autre population. Et la possibilité de devenir propriétaires terriens fait partie des avantages promis

⁵⁹ Les Szeklers ou Sicules sont des nomades, proches des Magyars par la langue, stabilisés en Transylvanie orientale (à la frontière avec la Moldavie) entre 1100 et 1150.

aux candidats à la colonisation. En outre, le roi promet l'exclusion de la noblesse du territoire concerné : l'émigration doit permettre aux paysans d'échapper à la hiérarchie médiévale, à la dépendance à laquelle ils étaient soumis dans leurs espaces d'origine [Nägler T., 1972, p.137]. Les droits garantis par le roi sont accompagnés de devoirs : la colonisation, fortement imprégnée par le féodalisme allemand, est intégrée dans le fonctionnement de l'Etat féodal hongrois. L'installation des colons se déroule en plusieurs phases, à partir de la deuxième moitié du XIIe siècle. Elle dure près de deux cent ans, et est encadrée de manière stricte par les autorités hongroises. La constitution d'un espace propre aux colons résulte aussi de vagues successives d'intégration d'enclaves à la zone colonisée (voir carte 6). La répartition géographique des migrants prend un sens fort, en ce qu'elle détermine leurs statuts juridiques individuels. En effet, les promesses formulées lors de ce premier appel à la colonisation vont être reprises, consolidées et consignées par le souverain hongrois Andrea II (1205-1235). En 1224, il promulgue l'*Andreanum*⁶⁰, sorte de constitution des terres royales attribuées aux colons occidentaux. Dès 1224, les colons constituent une collectivité, dont les limites sont définies par l'*Andreanum* (voir document 2). Les premiers jalons de la construction collective sont posés.

Document 2 : L'*Andreanum* de 1224 : le texte fondateur d'un collectif de « Saxons » en Transylvanie

Une première version de l'*Andreanum* est promulguée en 1222 à l'attention de la noblesse. Les nobles y deviennent un corps privilégié, doté de droits spécifiques, séparé des autres corps sociaux. Le pouvoir du roi est ainsi lié à celui des nobles privilégiés, qui sont hongrois pour la majorité. En 1224, l'*Andreanum* est élargi aux colons installés dans la Province de Sibiu, rattachée en 1224 à l'espace administré par le roi. L'*Andreanum* est progressivement appliqué aux autres comtés de colonisation « saxonne ». Il régit les relations politiques, administratives, juridiques, militaires, économiques et sociales entre le roi et les représentants des colons. Il garantit la dimension collective de l'installation en Transylvanie. Il ne repose ni sur le droit hongrois, ni sur le droit coutumier allemand importé par les migrants, mais fait figure de création originale. Les privilèges collectifs et individuels des colons et de leurs descendants peuvent être regroupés en trois rubriques :

- garantie de l'autonomie religieuse : les colons mettent en place leur propre clergé ;
- garantie de la liberté économique et sociale, grâce à des relations directes au roi et une absence de noblesse à laquelle se soumettre ;
- impossibilité de vente de propriétés foncières à la noblesse, ce qui doit empêcher la mainmise de la classe nobiliaire sur les terres placées sous l'*Andreanum* ;
- les colons sont seuls responsables du domaine juridique ; le roi n'y intervient qu'en juge suprême, lorsque le comte (*Comes*) de la Province ne parvient à régler le conflit.

En empêchant l'installation de nobles magyars sur les terres royales attribuées aux colons, l'*Andreanum* renforce le pouvoir du roi, et fait bénéficier les colons de conditions favorables à leur développement économique. Il fait fonction de document fondateur d'une population saxonne en Transylvanie. Mais le document, s'il instaure une classe de colons privilégiés, ne place pas pour autant les Roumains présents dans les espaces colonisés sous la domination des colons. Les localités roumaines incluses dans la Province de Sibiu et dans les *Stühle* (les entités territoriales attribuées aux colons) n'y sont pas soumises

Source : Gündisch K., 2001, pp.38-39; Nægler T., 1979, p.163; Nægler T., 1999, p.49; Verdery K., 1983, p.80.

⁶⁰ Le document est dénommé *Goldener Freibrief* en allemand et *bulă de aur* en roumain : la « lettre dorée de liberté ».

Le collectif des « Saxons » est construit sur la base d'un statut juridique partagé : celui de *hospites*, ou hôtes. Les colons sont qualifiés de *saxoni* dans l'administration hongroise, qui emploie alors la langue latine. Le terme ne renvoie pas à une origine géographique ou ethnique des colons (les *saxoni* ne viennent pas de Saxe). Il désigne, de manière large, tous les colons venus d'Europe occidentale. Le collectif des « Saxons » est donc initialement défini par un statut juridique construit autour de l'expérience migratoire, et ne contient aucun référent ethnique ou géographique.

I.1.2. Une organisation juridico-administrative dotée d'un territoire discontinu

La promulgation de l'*Andreanum* a pour conséquence l'organisation de la population transylvaine en trois sociétés distinctes ; elle conjugue ses effets à un découpage particulier de l'espace régional. Un groupe de « Saxons » est progressivement constitué : c'est un collectif juridique, doté d'un territoire discontinu. Dès 1200, la Transylvanie est scindée en trois entités géographiques, dotées de régimes administratifs propres. La division politique et administrative du voïvodat formé entre le XIe (période de conquête de la Transylvanie) et le XIVe siècle (fin de la colonisation médiévale) va se maintenir jusqu'au milieu du XIXe siècle quand la Principauté est intégrée au Royaume de Hongrie. L'unité spatiale y est le comté (*comitat*), placé sous l'autorité d'un comte (*comes*). Celui-ci est nommé par le roi à partir de l'élite militaire. Cette organisation administrative de l'espace domine sur les propriétés régaliennes, ecclésiastiques et nobiliaires.

Le « Domaine Royal » ou *fundus regius* regroupe les *Stüble* des Saxons, et les districts de Braşov et Bistriţa⁶¹. Il englobe la majeure partie de la population saxonne. Le « Comitatus » désigne les huit comtés des Magyars, qui recouvrent les deux tiers de la superficie de la Transylvanie. Enfin, le « Pays Szekler » est constitué de cinq comtés ou *székék* de Szeklers dans la frange transylvaine orientale. Les dénominations usuelles de ces « pays » évoquent une délimitation calquée sur la répartition spatiale des divers groupes ethniques. Il n'en est toutefois rien : la population roumaine, tenue pour majoritaire à l'époque [Gündisch K., 2001, p.35 ; Verdery K., 1983, p.84], n'y apparaît pas. En outre, à l'exception des *székék* szeklers, les populations des comtés magyars et saxons sont hétérogènes : Magyars, Roumains, Saxons, Tsiganes (à partir de la fin du Moyen Age) et autres populations y cohabitent. Une telle dissociation des découpages spatiaux et des groupes juridiques ou « ethniques »⁶² s'explique notamment par les modalités de formation de l'Etat médiéval hongrois, fondées sur des droits corporatifs. Le roi Andrea II souhaite attribuer des espaces nettement délimités à chacun des groupes de colons (Szeklers puis Saxons), afin de leur garantir des régimes administratifs distincts. Les économies érigées par les colons sont difficilement compatibles (les Szeklers sont décrits comme pratiquant le nomadisme, alors que les Saxons pratiquent une agriculture de sédentaires) ; deux systèmes administratifs séparés paraissent plus à même de les gérer [Verdery K., 1983, p.83].

⁶¹ Respectivement *Țara Bârsei* ou *Burzenland*, et *Țara Năsăudului* ou *Bistrița*.

⁶² L'emploi des guillemets pour le terme de « groupe ethnique » est justifié par le fait que, à l'époque, les groupes ne sont pas identifiés à partir de variables ethniques : c'est une reconstruction *a posteriori*.

Carte 7 : Une colonisation médiévale progressive en Transylvanie du sud

Les comtés sont alors transformés en unités administratives autonomes de la noblesse et des *hospites*, aux privilèges fixés par l'*Andreanum*. Ces groupes privilégiés deviennent progressivement des « ordres » (*Stände* ou *stãri*), nommés *nationes* et définis par des statuts juridiques propres. La *natio* médiévale est définie par Hans-Dietrich Kahl comme un « *ordre juridique héréditaire* »^{XXI} [Kahl H.-D., cité par Gündisch K., 2001, p.49]. Elle détient un droit d'auto-administration, une juridiction propre, participe et contrôle la vie de l'Etat. Elle représente donc un mode de structuration collective de la population. Jusqu'à la fin du XIXe siècle et avec quelques transformations, elle est la base de l'organisation socio-spatiale des Saxons en Transylvanie.

La *natio* saxonne est formée dans les années 1430, soit peu après les *nationes* magyare et sicule. Les membres de chaque *natio* détiennent le privilège de la liberté ; les populations asservies n'y sont donc pas intégrées. Les membres des *nationes* sont en fait définis par deux statuts juridiques distincts. Sous statut de citoyens, ils sont considérés à l'égal des nobles ; à l'opposé le statut de sujet, ou de dépendant, qui concerne la majorité de la population régionale, dépendante d'un système hiérarchique féodal en voie de constitution. Il n'y a pas non plus de correspondance exacte entre les « pays » et les *nationes*. Le Domaine royal correspond *grosso modo* à la zone d'extension de la *natio* saxonne ; il en va de même pour la *natio* szekler, puis progressivement, pour la *natio* magyare. Des nobles magyars sont pourtant présents dans l'ensemble de la région, y compris en dehors des comitats magyars ; de même les paysans asservis sont disséminés à l'intérieur des trois régions.

Les Roumains forment la majeure partie de la population asservie ; ils sont laissés à l'écart du système des *nationes*, et ne bénéficient d'aucune reconnaissance juridique collective au sein du Royaume de Hongrie. Les relations des Saxons aux collectivités voisines sont également façonnées par les statuts en vigueur. La colonisation du sud et des marges de la Transylvanie porte sur des espaces déjà peuplés par des Roumains. Ces derniers sont placés sous la domination des Magyars ; la colonisation et l'extension des propriétés foncières royales vont modifier la configuration initiale. La diversité des relations de dépendance ou indépendance entre Roumains et autorités locales doit être mise en parallèle à celle qui prévaut parmi les *Siebenbürger Sachsen*. Dans le Comitat, Roumains et Saxons sont juridiquement soumis à la noblesse magyare : la relation de dépendance est statutaire et effective⁶³. En d'autres espaces en revanche, les Roumains détiennent un statut de paysans libres, et participent aux travaux agricoles de non-Roumains. Le devenir des Roumains du *Königsboden* est placé entre ces deux configurations extrêmes. Ils y sont libres sur le plan juridique, aussi bien dans les *Stühle* méridionaux que dans les districts du nord transylvain. L'essor de la noblesse saxonne, aux XIIIe et XIVe siècles, débouche cependant sur un accroissement du servage chez les paysans roumains. Ainsi, les hiérarchisations sociales des Saxons et des Roumains demeurent similaires jusqu'au XIVe siècle. Au sein des *Stühle* et districts,

63 Thomas Nægler, dans un ouvrage consacré aux relations roumano-saxonnes depuis le Moyen Age, insiste sur le fait que l'opposition entre le *Königsboden* et le Comitat par la relation de dépendance s'est construite dans la durée. Lors de l'immigration, les colons y connaissaient des conditions similaires. La distinction résulte du processus de féodalisation de la société transylvaine [Nægler T., 1999, p.33].

tous les paysans sont libres mais ont des obligations vis-à-vis de l'administration et de l'Eglise. Les règles en vigueur sur les terres des ordres religieux et de l'évêque saxon instaurent une relation de dépendance accrue [Nägler T., 1999, pp.51-72].

En conséquence, ce qui caractérise la Transylvanie du bas Moyen Age, c'est sa grande hétérogénéité socio-spatiale interne. Malgré une superposition croissante entre les *nationes* et les territoires d'auto-administration, la question de la nation, de la nationalité, ou des « groupes ethniques » n'imprègne pas encore les relations sociales. Le statut juridique prévaut ; droits et devoirs dépendent de la position de chacun au sein de cette hiérarchie juridique. Mais les statuts sont bien plus que juridiques ; ils encadrent toute la vie sociale. La localisation des groupes n'y est pourtant pas décisive, elle ne détermine pas les relations sociales. Le sens des catégories sociales va évoluer au fil des siècles, pour modifier la relation établie entre statuts juridiques et ethnicisation.

Lors de la colonisation, les migrants ne constituent pas de collectivité au sens ethnique du terme, car ils ont des origines géographiques et sociales multiples. Seule l'expérience migratoire les rapproche. L'unification juridique a lieu en Transylvanie, aux XII et XIIIe siècles, grâce aux droits et privilèges garantis. Elle mène, à la fin du XIVe siècle, à une population nommée « Saxons de Transylvanie » (ou *Siebenbürger Sachsen*). Les éléments du droit qui en ont assuré la genèse ont été en partie importés des pays germaniques par la migration : ils représentent une forme de lien avec l'espace de provenance. Mais ce processus d'unification du groupe des *hospites* n'est pas accompagné d'une réduction des hiérarchies sociales et des discontinuités spatiales. A l'inverse, la fracture que représente l'obtention ou la non-obtention de privilèges gagne en puissance avec l'essor du féodalisme⁶⁴. La société saxonne présente, quelques trois cent ans après les débuts de la colonisation, une organisation typique du féodalisme. Paysans asservis, paysans libres et petite noblesse en sont les principales composantes, communes à l'ensemble de la Transylvanie féodale. Par ailleurs, l'attribution d'un territoire autonome aux *hospites* ou *saxoni* par l'autorité royale n'aboutit pas à la constitution d'une « enclave ethnique ». Des non-Saxons vivent dans les comtés administrés par les Saxons, des Saxons vivent en dehors de ces comtés. Les catégories juridiques en voie d'ethnicisation et les territoires autonomes ne sont pas superposables.

I.2. MISE EN COHERENCE DES PARAMETRES DE CATEGORISATION : LES DEBUTS DE L'ETHNICISATION DE LA NATIO SAXONNE (XVe SIECLE-1687)

L'*Andreanum* a fait de ces colons, installés dans la province de Sibiu, une entité caractérisée par des droits collectifs et individuels, et lui a donné la possibilité d'être autonome sur le plan politique. Ces spécificités ont progressivement été étendues aux autres territoires saxons du domaine royal. A partir du XVe siècle, un vaste mouvement de positionnement des représentants

⁶⁴ Vers l'an 1500, les villages saxons asservis représentent le tiers des implantations saxonnnes. La perte de liberté des descendants de colons est à relier d'une part à la présence de la noblesse magyare, d'autre part à la constitution d'une classe nobiliaire saxonne, formée par dotations du roi [Nägler T., 1972, pp.42-43].

saxons au sein de la population régionale se met en place. Il va, trois cent ans durant, conduire à la consolidation du collectif saxon. L'entité saxonne est peu à peu ethnicisée, dans une relation au territoire autonome du groupe de plus en plus forte. Le processus se déroule en trois étapes, délimitées par les étapes-clé que sont 1437 (l'union de la *natio* saxonne aux deux autres *nationes*), 1486 (affirmation du collectif saxon par la création d'une *universitas*) et la diffusion de la Réforme dans la Principauté.

I.2.1. Ordre juridique et ordre social en interdépendance pour une autonomie accrue

Le passage du XIV^e au XV^e siècle est marqué par des troubles divers en Transylvanie, troubles extérieurs, internes au Royaume de Hongrie et à la société transylvaine⁶⁵. Ce contexte d'instabilité pousse les représentants des trois *nationes* (magyare, saxonne et szekler) à s'allier. En 1437, l'*Unio Trium Nationum* est promulgué. Le document renforce l'autonomie juridique du groupe « saxon », tout en s'appuyant sur une inscription spatiale précise : cadre juridique et cadre territorial se renforcent mutuellement. Les trois ordres privilégiés s'y promettent secours mutuel face à toute attaque extérieure. Le terme d'« extérieure » réfère ici non à des éléments externes à la Transylvanie, mais externes aux trois ordres impliqués : les noblesses s'allient contre le pouvoir central, certes, mais aussi contre les populations paysannes soulevées, libres et asservies. L'*Unio* n'est pas une alliance destinée à protéger l'ensemble des Magyars, *Sachsen* et Szeklers ; elle vise à préserver les droits et privilèges acquis de leurs noblesses. Les intérêts à défendre sont bien plus d'ordre socio-juridique qu'ethnique. En outre, l'*Unio* est conçue pour tenir lieu de constitution transylvaine. Elle régule la relation juridique établie entre les trois *nationes*. Deux types de mesures prédominent : la représentation politique, administrative et juridique des collectivités susdites, et leur organisation territoriale [Roger A., 2002, p.58]. Le texte instaure la représentation des *nationes* à la Diète de Transylvanie, de même qu'au sein de l'administration et de l'appareil judiciaire transylvains. Il impose aussi un nouveau découpage administratif de la région⁶⁶.

En conséquence, chaque *natio* est dotée d'une autonomie politique et d'institutions administratives et judiciaires propres valables sur un territoire clairement circonscrit. Les droits et devoirs des classes privilégiées et non privilégiées y sont examinés. Les territoires délimités par le texte sont toutefois placés sous une direction commune : la Diète de Transylvanie. La mise en application de l'*Unio* aboutit, en fin de compte, à une institutionnalisation accrue de l'organisation de la société transylvaine autour des *nationes*, chacune étant dotée d'une autonomie avancée et multiforme.

⁶⁵ L'expansion ottomane s'approche de la région ; des rebellions paysannes ont lieu en 1437-1438 ; les nobles transylvains s'élèvent contre le pouvoir central de Budapest, qui essaye d'élargir sa puissance dans la région [Gündisch K., 1990, pp.71-75].

⁶⁶ La Transylvanie est désormais organisée en onze *comitats* magyars, huit *székerek* szeklers, et onze *Stüble* saxons (il s'agit en réalité des terres royales placées sous administration saxonne ; à l'inverse des espaces magyars et szeklers, les *Stüble* saxons sont fortement morcelés). Les *Comitats* magyars représentent les trois cinquièmes de la superficie concernée par le texte. Les *székerek* szeklers en constituent un cinquième, de même que les *Stüble* saxons.

I.2.2. Les débuts de l'ethnisation : une opposition catégorielle

L'institutionnalisation croissante des *nationes*, si elle doit en un premier temps être interprétée en termes politiques, administratifs, juridiques et territoriaux, agit pourtant sur les processus de différenciation ethnique. La *natio* saxonne est progressivement dotée d'une instance représentative aux compétences politiques, administratives et judiciaires. Afin de répondre aux termes de l'accord passé avec les noblesses magyare et szekler en 1437, les représentants des *Sachsen* se doivent d'être les plus unis possible. L'amorce du processus d'ethnisation provient de la volonté des dignitaires saxons de se démarquer de la noblesse magyare (et szekler dans une moindre mesure). Une minorité s'affirme face à la majorité (en pouvoir politique), toutes deux désormais définies par leur statut juridique et par leur ethnicité putative.

En février 1486, le roi Mathias Corvin proclame une plus grande autonomie saxonne par la création de l'*Universitas Saxonum*⁶⁷. Il est assez difficile de distinguer la *natio* de l'*universitas*, deux formes d'organisation juridique. L'*universitas* médiévale est définie par Hans-Dietrich Kahl comme une « association de droit personnel à caractère d'ordre »^{xxii} [Kahl H.-D., cité par Gündisch K., 2001, p.49]. La différence principale entre les deux structures réside dans le caractère héréditaire ou non de l'appartenance à l'ordre. Regardons plutôt les modalités concrètes de passage de l'une à l'autre forme pour saisir le sens de cette évolution.

L'*Universitas* consiste en l'élargissement des privilèges de l'*Andreanum*, auparavant réservés au Domaine Royal, à toutes les localités saxonnnes libres (et non aux localités asservies) situées dans les onze circonscriptions administratives placées sous l'autorité de la *natio* saxonne : les neuf *Stüble*, et les deux districts de Braşov et de Bistriţa. Le rapprochement des entités territoriales autonomes des Saxons est ainsi accéléré. A l'instar de la noblesse magyare, l'*Universitas Saxonum* ne représente ni les serfs présents sur les territoires saxons, ni les Saxons installés en dehors des territoires saxons : « dans l'expression "Nationsuniversität" (ensemble de la nation), le terme de nation n'exprime donc pas une appartenance ethnique, mais un ordre social »^{xxiii} [*ibidem*, p.49]. Ces propos doivent toutefois être nuancés : l'*Universitas* ne représente que des Saxons ; elle est fondée sur un statut privilégié accordé aux colons au Moyen Age et hérité de l'*Andreanum*. En ce sens, elle peut être considérée comme un organisme d'unification politique et ethnique des Saxons, dont l'action sera par la suite renforcée par la diffusion des idées de la Réforme. Par ailleurs, la rupture établie entre hommes libres et hommes asservis prend plus de sens encore ; seuls les individus libres sont dotés d'une représentation au sein de l'*Universitas*. Cette rupture ne doit pas être considérée comme relevant du détail historique : les propos recueillis pendant l'enquête ont maintes fois fait référence à cette hiérarchie interne à la population saxonne.

L'organisation administrative et juridique de l'*Universitas* saxonne reproduit celle de la ville de Sibiu, faite capitale du territoire de l'*Universitas*. Le maire de la ville représente cette institution ; à partir du XVI^e siècle, il porte le titre de « Comte des Saxons » (« *comes Saxonum* »). Les compétences de l'*Universitas* sont exercées dans deux domaines principaux : la législation et la juridiction, compétences pour partie issues des privilèges médiévaux. Elles garantissent

⁶⁷ Traduction germanophone : *Sächsische Nationsuniversität*.

l'autonomie des membres de la collectivité vis-à-vis des autres *nationes* et vis-à-vis du pouvoir central [Tontsch G.-H., 2001, p.59]. L'*Universitas* incarne dès lors l'instance représentative saxonne la plus haute, et ce pour quelques trois cent années (elle est dissoute en 1876).

Cette évolution politique des Saxons a lieu dans un contexte agité. La Transylvanie connaît une organisation interne complexe lorsqu'en 1526, elle est intégrée à l'Empire ottoman et transformée en 1541 en une principauté autonome (un *pachalik*⁶⁸). Elle le demeure jusqu'en 1687, date à laquelle elle passe sous domination des Habsbourg. Les représentants des trois *nationes* continuent de siéger à la Diète de la Principauté, dirigée par un prince élu par cette même haute chambre. Les *nationes* demeurent puissantes et autonomes. La *natio saxonica* est considérée par les historiens saxons comme étant alors au zénith de ses responsabilités politiques et juridiques, inscrites dans un cadre territorial clairement délimité : l'autonomie saxonne y connaît son expression la plus marquée [Philippi P., 2001, p.182]. La société de Transylvanie est en outre d'une grande complexité interne : territoire, privilèges juridiques, religion, langues, classes s'entrecroisent de manière de plus en plus subtile [Verdery K., 1983, pp.82-83].

I.2.3. Le renforcement de l'ethnicisation, un effet de la Réforme

L'expansion de l'Empire ottoman vers la péninsule balkanique et les plaines d'Europe centrale et l'expansion de la Réforme se déroulent de manière parallèle. Le début du XVI^e siècle est en effet marqué par un affaiblissement du gouvernement de Budapest, lequel laisse place à la diffusion de doctrines religieuses nouvelles. La Transylvanie offre un terrain particulièrement propice à l'introduction et à la propagation du protestantisme. D'une part, l'*Unio Trium Nationum* a consolidé le contrôle de la *natio* saxonne privilégiée sur son territoire, et ce au détriment de l'action du pouvoir central hongrois. D'autre part, l'influence de l'Humanisme se fait fortement ressentir dans la région et rend les autorités catholiques favorables à la rénovation religieuse [Philippi P., 1974, p.54]. Le processus d'ethnicisation du groupe « saxon » résulte des relations maintenues avec l'espace de l'émigration médiévale, relations incarnées par la diffusion de la Réforme. L'ethnicisation va donc de pair avec l'essor de la spécificité religieuse en la forme du luthéranisme. Dès 1542, la Diète de Transylvanie décide d'une plus grande liberté religieuse ; confessions anciennes et nouvelles (luthéranisme, calvinisme et unitarisme) sont désormais acceptées.

Les idées de la Réforme sont également acceptées par les dirigeants saxons de l'*Universitas* ; en 1550, l'« Ordre religieux de tous les Allemands en Transylvanie »⁶⁹ rédigé par Johannes Honterus⁷⁰ doit être introduit dans toutes les villes et paroisses du territoire saxon⁷¹. La

⁶⁸ La Transylvanie doit payer un tribut aux autorités ottomanes ; elle bénéficie toutefois d'une autonomie élevée.

⁶⁹ « *Kirchenordnung aller Deutschen in Siebenbürgen* ».

⁷⁰ L'implantation durable de la Réforme dans la région, et plus particulièrement chez les Saxons, doit beaucoup à la personnalité de Johannes Honterus (1498-1549), né à Braşov et formé à l'Humanisme à Rotterdam. Son accès à de hautes fonctions intellectuelles, politiques et religieuses après son retour à Braşov l'autorise à publier un ouvrage sur la Réforme, destiné aux Saxons, sur un terreau préparé par des marchands et des étudiants saxons proches des idées de Martin Luther.

promulgation de ce qui est dès lors tenu pour une loi marque en réalité la création d'une Eglise propre aux Saxons, l'*Ecclesia Dei Nationis Saxonicae*. Sa portée est double. D'une part, l'organisation du système scolaire des villes et villages du domaine saxon, dépendante des hiérarchies religieuses, est revue. L'allemand remplace le latin et devient langue d'église et d'enseignement. D'autre part, et ceci résulte de la première portée de la Réforme, confession et ethnicité sont mises en correspondance, ce qui complexifie la structuration sociale de la population tout en individualisant davantage le collectif saxon. Les citoyens du Royaume et de la Principauté étaient catholiques, alors que les sujets étaient à la fois catholiques et orthodoxes. L'organisation religieuse de la société transylvaine était donc relativement simple jusqu'à l'introduction de la Réforme. Or, l'évolution des Saxons vers le luthéranisme se double d'un déplacement des ordres privilégiés magyar et szekler vers le calvinisme et l'unitarisme. Les conversions ne suivent pourtant pas les divisions socio-spatiales des *nationes* : Magyars et Szeklers s'orientent à la fois vers le calvinisme et l'unitarisme. Seuls les Saxons, et c'est un effet de l'Ordre religieux de 1550, passent massivement au luthéranisme. Les serfs germanophones installés dans les chapitres saxons des comitats magyars, qui forment entre un cinquième et un sixième de la population saxonne, se convertissent. La diffusion du luthéranisme à l'ensemble des Saxons repose également sur l'interdiction, par l'*Universitas* saxonne, de toute conversion à une autre religion par des Saxons sur l'ensemble du territoire qu'elle administre [Zach K., 2001, p.74]. Les dispositions légales prises par les ordres privilégiés saxons font par conséquent du luthéranisme un outil d'inclusion ou d'exclusion dans le corps social compris comme saxon. Définitions politico-juridique et socio-religieuse se rejoignent : est dès lors *Sachse* l'individu qui, placé sous la juridiction de l'*Universitas saxonum*, devient luthérien et pratique l'allemand dans la vie publique (religion, enseignement). Le recours au terme d'« Allemands » dans l'Ordre religieux de 1550 (« *Kirchenordnung aller Deutschen in Siebenbürgen* ») est à cet égard révélateur. L'appellation « *Sachse* » est de nature juridique et politique, alors que le terme « *Deutsche* » désigne désormais des caractéristiques socio-culturelles (pratique de l'allemand, luthéranisme) [Philippi P., 1978, p.235]. Il s'agit ici d'une preuve de l'intérêt croissant porté par les élites saxonnnes pour l'aire germanophone, à partir du milieu du XVI^e siècle et de la Réforme. Cet intérêt aura des répercussions fondamentales sur la situation des Saxons en Transylvanie.

Le climat de mutation confessionnelle instauré depuis le début du XVI^e siècle mène à un « Edit de tolérance religieuse » conclu entre les représentants des *nationes* saxonne, magyare et szekler dans la seconde moitié du XVI^e siècle⁷² [Zach K., 2001, p.71]. L'Edit instaure une hiérarchie officielle entre les confessions désormais représentées dans la Principauté. Quatre religions sont « reconnues » : le catholicisme, le luthéranisme, le calvinisme et l'unitarisme. Elles sont égales devant la loi, et leur pratique est libre. Elles regroupent l'ensemble des membres des *nationes* établies. Mais l'Edit statue également sur une religion « tolérée » : l'orthodoxie des

⁷¹ L'introduction de l'Ordre religieux succède à la publication, en 1542-1543, d'un « Livret de la Réforme » (« *Reformationsbüchlein* ») destiné à Braşov et à sa région. Les deux éléments contribuent à la consolidation légale d'une Eglise saxonne.

⁷² Les dates de cet Edit varient ; reviennent le plus souvent celles de 1557 et 1568.

Roumains. La pratique en est libre, mais l'orthodoxie ne bénéficie d'aucun droit politique. L'Edit renforce donc la structure hiérarchique régionale amorcée par l'Union de 1437 : les Roumains, orthodoxes, en sont exclus. Si tolérance il y a selon l'intitulé de l'Edit, elle ne concerne qu'une partie de la population transylvaine. Elle rencontre également des variations en fonction des groupes qui l'appliquent : alors que les noblesses magyare et szekler acceptent la pratique de l'ensemble des religions sur leurs domaines, et par conséquent une mobilité entre elles (de nombreux Saxons présents dans les centres urbains des comitats magyars passent au calvinisme), les territoires administrés par l'*Universitas* saxonne sont soumis à une monoconfessionalité rigoureuse. Seuls les Roumains orthodoxes peuvent maintenir leurs propres pratiques. La reconnaissance des quatre religions devient, au XVI^e siècle, un nouveau facteur évolutif de la vie politique régionale. La mise en adéquation progressive des statuts juridiques, basés sur des entités territoriales précises, et des catégories confessionnelles et linguistiques, annonce l'emprise croissante des processus d'ethnisation dans la région.

Au cours du siècle et demi de rattachement de la Principauté de Transylvanie à l'Empire ottoman, les structures héritées du Moyen Age sont maintenues et renforcées. Les *nationes* sont des entités juridiques et territoriales puissantes et autonomes ; leur autonomie est renforcée dans la deuxième moitié du XVI^e siècle par des accords reconnus par la Diète⁷³. Chaque *natio* obtient une législation autonome, à laquelle la Diète transylvaine ne peut opposer ses propres codes de droit. Ce nouvel agencement législatif se superpose aux effets de la Réforme pour renforcer les processus de division de la population régionale. L'évolution est capitale pour les Saxons. La Réforme témoigne en effet d'une revivification des liens avec l'aire germanophone. Par ailleurs, elle adjoint une composante religieuse et linguistique au groupe dit « saxon » : désormais, on est considéré comme saxon si on parle allemand et que l'on se reconnaît comme luthérien. La catégorie « Saxons » porte un contenu culturel, issu des contacts aux pays germanophones touchés par la Réforme. Les spécificités culturelles des Saxons, par effet de retour, sont traduites dans la codification juridique du groupe.

Car en 1583, l'*Universitas Saxonum* se dote d'un code civil propre, le « *Sachsen in Siebenbürgen Statuta oder eigen Landrecht* »⁷⁴. Ce code civil reprend l'ensemble des documents législatifs valables sur le Domaine royal : il est donc placé dans la filiation directe de l'*Andreanum* et des lois établies par l'*Universitas* saxonne [Gündisch K., 1991, p.18]. Mais il introduit plusieurs réformes capitales. L'allemand obtient le statut de langue juridique : la consolidation du lien juridique entre Saxons passe par la germanophonie. Le code concerne toutefois aussi les Roumains vivant dans le Domaine royal ; il est traduit par les autorités roumaines des localités, pour être appliqué à leurs conationaux. La norme juridique saxonne y est par conséquent supérieure à toute autre norme juridique. Le *Eigen-Landrecht* reste en vigueur jusqu'en 1853, date à laquelle il est dissout et

⁷³ Les Magyars concluent un accord en 1514, valable dans les *comitats*. Les *székerek* szeklers sont placés sous une « Constitution et privilèges des Szeklers nobles » à partir de 1555 [Gündisch K., 2001, p.55].

⁷⁴ « *Statuta jurium municipalium saxonum in Transilvania* ». Il est en général nommé « *Eigen-Landrecht der Siebenbürger Sachsen* ».

remplacé par un autre code de lois. Il est aujourd'hui considéré par les Saxons comme ayant été le garant d'une autonomie prononcée des Saxons dans la Principauté ; les quelques trois siècles de son existence font figure d' « âge d'or » dans la libre expression politico-juridique des Saxons. Les traits culturels de la population dite « saxonne » ont été renforcés par la Réforme et l'autonomie juridique tout en restant ancrées dans la région transylvaine ; mais ils passent désormais par une référence à l'aire germanophone et protestante.

I.3. UNE *NATIO* SAXONNE GERMANISEE DANS L'EMPIRE HABSBOURG : DES SPATIALITES DE L'ETHNICITE ET DU POLITIQUE DISSOCIEES (1687-1867)

La *natio* saxonne bénéficie d'une autonomie substantielle au sein de la Principauté de Transylvanie. L'adjonction de la région à l'Empire autrichien entraîne une modification progressive de l'ordre socio-politique établi sur les fondements médiévaux. Les deux cents ans de règne autrichien sur la Principauté constituent une période-clé pour la compréhension du lien par la croyance en une généalogie partagée qui fonctionne aujourd'hui encore entre les *Sachsen* et l'Allemagne. En effet, deux évolutions indissociables conduisent à une redéfinition du groupe saxon en Transylvanie : l'ethnicisation de la catégorie « *Sachsen* » et l'affirmation du lien politique à l'Empire Habsbourg. Les deux tendances peuvent sembler contradictoires, voire incompatibles. Il n'en est rien : à la fin du règne Habsbourg, l'endo-définition des Saxons est faite de la dissociation de l'ethnique et du politique. C'est en cela qu'elle est originale. Plus précisément, on avancera que les intellectuels saxons, promoteurs de la définition interne du groupe, placent deux types de spatialités différentes au cœur de leur réflexion. D'un côté, la croyance généalogique (la germanité putative des Saxons) qui peut être maintenue dans la distance ; de l'autre, les relations politiques (la participation des représentants saxons à la politique transylvaine, voire impériale) qui doivent être maintenues dans la proximité.

I.3.1. Une ethnicisation issue de la limitation de l'autonomie politique

En 1687, la Transylvanie est intégrée à l'Empire des Habsbourg. L'Empereur Léopold Ier, également prince de Transylvanie entre 1680 et 1690, promulgue peu après le *Diploma Leopoldinum*. Ce Diplôme limite l'autonomie politique des Saxons pour mettre l'accent sur la germanité putative du groupe. La définition ethnique remplace sa définition juridique, ancienne et en partie vidée de son contenu.

Le Diplôme élève les codes de loi des trois *nationes* au rang de constitution transylvaine. Les pouvoirs des ordres et de la Diète régionale sont préservés. Il garantit l'autonomie, la constitution interne et l'ordre juridique prévalant en Transylvanie [Verdery K., 1983, p.87]. La Principauté conserve ses propres institutions, sa complexité interne, tout en étant placée dans une relation de dépendance vis-à-vis de la couronne impériale. La protection accordée par l'autorité centrale à la province témoigne d'une politique particulière : la Transylvanie est traitée comme une région frontalière. Les mesures mises en place doivent soutenir cette fonction, par laquelle l'Empire est protégé des attaques ottomanes. L'autonomie juridique des Saxons est, dans un premier temps, maintenue. Si le Diplôme reste en vigueur jusqu'en 1848, les réformes des

successeurs de Léopold Ier modifient pourtant les droits et privilèges alloués à chacune des *nationes*.

Il faut attendre l'accès de Joseph II (1780-1790) à la couronne pour que les relations féodales en vigueur en Transylvanie soient régulées. Une régulation qui bouleverse les droits du collectif saxon. Joseph II a la volonté de faire de son Empire un Etat moderne, unitaire, libéré des droits spécifiques des ordres médiévaux. Selon lui, il faut pour cela intégrer les Roumains au fonctionnement régional : bien que représentant la moitié de la population, ceux-ci demeurent en dehors de la constitution transylvaine. Les principaux apports de la réforme « josphine » portent sur : la fin de la constitution transylvaine et donc de l'*Universitas saxonum* ; l'introduction de l'allemand comme langue d'administration ; l'abolition du servage ; l'introduction du recensement général de population. L'Empereur rencontre une forte opposition des nobles transylvains qui voient en ces réformes des menaces à l'ordre ancien et à leurs privilèges. Il doit également affronter des révoltes paysannes dans la région [*ibidem*, pp.100-107]. Les Saxons s'y opposent, car ils y voient un élément menaçant leur autonomie politique⁷⁵. Les vives contestations d'une bonne partie de la population de Transylvanie l'obligent finalement à renoncer à ses projets.

Les Saxons sont particulièrement touchés par l'Edit de concivilité de 1781. Joseph II conçoit l'Edit comme une première étape vers une unification de la population transylvaine, dépassant les fractures de statut, de religion, de groupe ethnique. L'Edit accorde le droit de citoyenneté (tel que défini plus haut) et de propriété pour tous les habitants des villes et localités du territoire saxon, et ce indifféremment de leur ordre, religion ou « groupe ethnique ». Il annule en cela un privilège accordé aux colons à l'époque médiévale dans l'*Andreanum*. L'*Universitas saxonum* dispose en effet d'un droit exclusif sur les villes situées dans le Domaine Royal, du droit de contrôler l'installation de membres d'autres *nationes* sur le territoire auto-administré. L'Edit de Joseph II le remplace par le droit général, appliqué dans les autres territoires de la Principauté. Il accorde des droits égaux à tous les habitants d'une même entité administrative. Ce qui, de fait, abolit le système tripartite des *nationes* et le privilège octroyé aux Saxons sur le Domaine Royal. Le « *Territorium clausum* » avait été étendu à l'ensemble de l'espace placé sous le contrôle de l'*Universitas* saxonne au milieu du XVe siècle par Mathias Corvin. Il avait cependant remis en question, à la fois par la noblesse magyare et szekler, et par les Roumains vivant sur le territoire saxon. Il suscitait également des débats parmi les élites saxonnes. Le terme de *populus* qu'il contenait n'avait pas de signification ethnique, mais juridique : le privilège touchait les colons et leurs descendants, installés dans l'entité territoriale définie juridiquement par l'*Andreanum*. Or, le recouvrement croissant entre statut juridique, ethnicité et religion, chez les Saxons, menait à des interprétations de plus en plus ethnicisées de ce droit à la citoyenneté et à la propriété. Afin d'obtenir citoyenneté et propriété sur le *Fundus regius*, les nobles magyars et szeklers eurent, dans les années 1450, recours à l'argument de leur antériorité sur les Saxons. Pour y répondre, l'*Universitas* saxonne décida en 1453 que chaque individu installé dans le Domaine royal serait placé sous sa juridiction. Il en résulta un accroissement certain des résidents non saxons sur le

⁷⁵ Les travaux contemporains continuent d'ailleurs de dater le « déclin » de la *natio* saxonne des réformes josphines. Le processus reste présenté comme un élément déterminant dans la perte d'autonomie juridique des *Sachsen*.

Domaine royal. Une partie d'entre eux obtint le statut de citoyens. Une centaine d'années plus tard, les Roumains du Domaine, installés le plus souvent dans des communes à population saxonne majoritaire, contestèrent à leur tour la clause territoriale. Un nombre croissant de Roumains vint toutefois s'installer dans le *Fundus regius*, avec l'accord plus ou moins explicite de fonctionnaires locaux saxons : « *ils se considéraient comme les propriétaires uniques de toutes les maisons dans le Fundus regius, y compris des Roumains qui y étaient installés, comme de n'importe quel étranger qui pouvait y arriver* »^{XXIV} [*ibidem*, p.64].

L'annulation de ce privilège territorial à la fin du XVIII^e siècle bouleverse ce que les Saxons considéraient comme l'une des garanties d'existence de la *natio* saxonne. Le cloisonnement socio-spatial jusqu'alors géré par les dignitaires saxons sort de leur domaine de compétence exclusive. Ceci bouleverse l'agencement des localités rurales et urbaines de Transylvanie méridionales : la mixité sociale s'y accroît sans que la hiérarchie saxonne ne puisse s'y opposer. Face à cette évolution imposée par l'Empereur, l'*Universitas* saxonne reconnaît le 3 avril 1848 l'égalité juridique des Roumains sur le Domaine Royal. L'événement détient une portée centrale dans les processus d'endo-définition des Saxons : ils se définissent désormais comme un groupe ethnique et religieux, et non plus comme un ordre. Le nouveau statut alors établi est appliqué aux Saxons installés à l'extérieur du territoire saxon, dans les comitats magyars notamment [Verdery K., 1983, p.64]. Déclin de la *natio* juridique, ethnicisation et ouverture territoriale vont de pair.

I.3.2. Ethnicisation versus ancrage politique régional : le thème de la « double loyauté »

Les restrictions portées à l'autonomie séculaire des Saxons par l'Empereur Habsbourg, et l'ethnicisation croissante qui en résulte, amènent les dignitaires saxons à redéfinir leur position dans le contexte politique transylvain. Ce mouvement de repositionnement prend deux voies éloignées mais pourtant combinées : l'adhésion à la vision romantique de la nation allemande, et le soutien aux revendications politiques des Roumains en Transylvanie. Affirmation ethnique et affirmation politique sont clairement dissociées, pour le renforcement de l'une et de l'autre. Cette disjonction de l'espace de la germanité romantique et de l'espace de la participation politique est synthétisée dans une nouvelle notion : celle de la « double loyauté », qui guide désormais l'auto-définition des *Sachsen*. Paul Philippi résume la situation des *Sachsen* au début du XVIII^e siècle en quelques lignes : « "Saxones", "saxon", "saxonica" est un concept politico-juridique, alors que "allemand" doit désigner un état des faits culturel et sociologique. Les Saxons accordent de l'importance aux deux dans leur auto-définition »^{XXV} [Philippi P., 1978, p.235].

A la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles, les penseurs saxons prennent connaissance des travaux des philosophes allemands sur l'idée de nation. Bien que des points de vue distincts coexistent, les penseurs dits « romantiques » élaborent une nouvelle idée de nation qui va s'imposer sur les autres. L'acception identitaire du concept y reçoit une attention toute particulière. Les écrits de Fichte et Herder rencontrent un fort écho auprès des intellectuels saxons. L'idée de *Volksgeist* (l'« esprit du peuple »), travaillée par Herder et ses adeptes, convoque le point de vue suivant : au travers de la langue, le *Volksgeist* transporte le mythe d'une filiation, laquelle est plus d'ordre culturel que naturel (quoique cette deuxième dimension y soit également

présente) [Parfait N., 1999, p.57]. Langue et « esprit » cristallisent les attentes des penseurs saxons. La définition romantique de la nation allemande les convainc qu'ils font bel et bien partie de cette même nation allemande⁷⁶. Cette croyance est immédiatement diffusée à travers des hommes d'église et des enseignants. Ainsi, c'est « *L'Histoire des Saxons de Transylvanie pour le peuple saxon* »⁷⁷ de Georg Daniel Teutsch, publiée en 1852, qui rend cette conception accessible à un large public, notamment scolaire.

La diffusion de l'idéal romantique de la nation en Transylvanie rend compte des contacts intellectuels établis entre les Saxons et les penseurs de langue allemande dans des parties occidentales de l'Europe. La diffusion de cet idéal fait basculer l'endo-définition du groupe saxon du côté de l'ethnicité. En convoquant la germanophonie et les idées de peuple et de filiation, c'est une nouvelle conception du collectif « *Siebenbürger Sachsen* » qui prévaut désormais. L'ethnicité en est une composante renforcée ; l'acception juridique du groupe est reléguée en arrière plan. Par ailleurs, une nouvelle compréhension de l'organisation spatiale de la population saxonne accompagne cette ethnicisation de la définition endogène. Si l'acception juridique passait par une inscription territoriale régionale, donc par une spatialité de proximité, la germanisation passe par une capacité nouvelle à envisager la généalogie partagée dans la distance spatiale. C'est la première facette de la « double loyauté ». Une fois les Saxons définis par eux-mêmes comme membres de la nation allemande, les relations aux autres populations transylvaines prennent un tour nouveau.

Tout en se voulant rattachés au *Heimat*, les dignitaires saxons souhaitent rester actifs au sein de l'espace politique impérial. Les mesures de rénovation politique, administrative et juridique entreprises par l'Empereur leur donnent le goût amer d'une restriction forte de leurs droits de minoritaires. Par ailleurs, la première moitié du XVIIIe siècle est marquée par une stagnation économique et des tensions politiques en Transylvanie. Ces éléments contextuels combinés soutiennent l'évolution politique et philosophique des penseurs saxons ; entre 1790 et 1850, leur positionnement politique régional est lié à l'apparition des mouvements nationaux roumains en Transylvanie.

L'argument des droits historiques des peuples est mobilisé lors du mouvement nationaliste magyar, à son apogée en 1848 ; la création du Royaume de Hongrie dans le cadre de l'Empire austro-hongrois est la réponse apportée par Vienne aux révolutionnaires. Les autorités magyares exercent ainsi un contrôle de plus en plus pressant sur les minorités présentes dans le Royaume (dont les *Sachsen*) ; elles espèrent affirmer leur puissance politique face au centre autrichien auquel elles s'opposent. Ce basculement de forme des revendications nationales

⁷⁶ Lisons à nouveau les écrits de P. Philippi à ce sujet : « *C'est ce que nous voulons dire, ce que nos grands-pères voulaient dire quand ils insistaient sur le fait que nous, Saxons, nous serions des Allemands : nous, qui sommes évidemment et pour le monde entier les Saxons de Transylvanie, ce dont on ne peut douter du fait de notre identité corporative – c'est-à-dire notre identité sociale et politique – de Saxons, et du fait de notre pleine appartenance à la Transylvanie par cette identité corporative même ; nous, les Saxons de Transylvanie, nous considérons comme membres à part entière de la tradition culturelle allemande, comme membres de la "nation culturelle" qui, indépendamment de son appartenance politique, utilise la langue allemande (...). On considérerait aussi cette communauté de langue allemande comme guidée par un "esprit allemand", que l'on comprenait dans le sens herdérien (...) comme venant de profondeurs irrationnelles et naturelles et dans la proximité de révélations divines (...). Et avec Fichte et d'autres penseurs ou poètes de la guerre de 1813-1814 on remplissait l' "esprit allemand" ainsi mythifié avec des valeurs morales. (...) Cette conception de la "germanité" était totalement apolitique* » [Philippi P., 1977, p.77].

⁷⁷ « *Geschichte der Siebenbürger Sachsen für das sächsische Volk* ».

magyares affecte les mobilisations politiques des minorités, et notamment celles des Roumains et des Saxons de Transylvanie. Entre 1790 et 1850, les élites politiques et intellectuelles roumaines transylvaines veulent obtenir le droit de participer pleinement à la vie politique régionale.

Les élites politiques et intellectuelles roumaines transylvaines mobilisent l'argument de la reconnaissance des droits historiques des Roumains dans leurs revendications. Ils répondent en cela aux thèses avancées par les nationalistes hongrois. Antériorité et particularisme ethnique sont au centre de l'affrontement. Les Magyars arguent du fait que les Roumains ne se seraient implantés en Transylvanie que bien après eux. Le corpus idéologique élaboré par les Roumains repose sur des arguments similaires : la thèse de la continuité daco-romaine est alors avancée. L'objectif est de démontrer que les revendications roumaines sont fondées sur le plan historique. Ils peuvent prétendre à une reconnaissance politique pleine, puisqu'ils détiennent un passé aussi ancien et aussi « noble » que celui des Magyars. Les requêtes roumaines sont formulées dans une zone précise de la Transylvanie : les terres d'administration saxonne. Les Roumains y sont libres alors qu'ils sont asservis dans les comitats magyars. Le décret d'émancipation des paysans de 1854 et la constitution de l'Etat hongrois au sein de la Double Monarchie en 1867 donnent aux revendications roumaines une nouvelle incurvation.

Les intellectuels saxons apportent leur soutien aux Roumains : ensemble ils espèrent faire contrepoids aux Magyars et obtenir davantage de droits politiques. La particularité des revendications saxonnes et roumaines de l'époque réside dans le fait qu'aucun des deux groupes ne souhaite sortir du cadre impérial. L'autorité de l'Empereur n'est pas remise en question ; ce qui l'est, ce sont les modes de représentation et participation politique des minorités. La seconde facette de la théorie de la « double loyauté » est là : la reconnaissance politique des *Sachsen* doit continuer à se faire dans le contexte transylvain, et ce quelle que soit la puissance régnante sur la région. L'activité politique doit se faire dans la proximité spatiale.

L'inclusion de la Transylvanie à l'Empire Habsbourg marque le début d'une période de profonds bouleversements pour les Saxons. Des bouleversements tels que certains penseurs saxons d'aujourd'hui datent le « présent saxon » de 1791, année de rattachement de la Principauté à l'Empire [Philippi P., 1994, p.9]. Les bouleversements résultent tout d'abord de la remise en question par Joseph II de l'autonomie politique, juridique et administrative dont les *Sachsen* avaient jusqu'alors bénéficié. Pour contrecarrer l'affaiblissement du collectif juridique « Saxons » tel qu'il avait été instauré puis précisé au cours des siècles précédents, les dignitaires saxons accordent une importance croissante à une définition du groupe par l'ethnique. Le glissement vers l'ethnisation doit en garantir le maintien : c'est un processus de substitution. Les bouleversements résultent aussi de deux contextes politiques et idéologiques plus larges, dans lesquels les responsables et penseurs saxons vont puiser les instruments de la nouvelle affirmation collective. Les idéaux romantiques sur la nation « à l'allemande » et la Révolution de 1848 formulée en termes d' « esprits nationaux » leur apportent les arguments pour une conception plus germanisée du groupe. Dès lors, les *Sachsen* (ou du moins une partie de leurs intellectuels) se veulent membres de la nation allemande, à partir d'éléments culturels et psychiques. La forte

opposition à la majorité politique magyare implantée en Transylvanie les conduit ensuite à soutenir les Roumains dans leur mouvement d'affirmation politique. Les minorités s'allient pour parvenir à davantage de droits tout en acceptant et affirmant la légitimité de l'Empire. Au terme de ces deux cents ans de règne Habsbourg, croyance en la germanité et affirmation politique sont clairement dissociées dans les définitions endogènes et exogènes des Saxons : l'une réfère à une « mère-patrie » redécouverte et lointaine, l'autre à la société transylvaine.

I.4. CODIFICATION DE LA GERMANITE DANS LA DOUBLE MONARCHIE (1867-1918)

Une nouvelle phase de la construction du groupe des Saxons commence avec l'instauration du Dualisme en 1867 ; la Principauté de Transylvanie est intégrée au Royaume de Hongrie. Cela se solde par des réformes administratives importantes, qui abolissent de fait le système tripartite en place depuis le Moyen Age. L'argument de la « double loyauté », forgé sous le régime Habsbourg, est à nouveau mobilisé par les Saxons pour s'affirmer dans cette situation nouvelle, vécue par nombre d'entre eux comme un « déclin ». Le mouvement de dissociation de l'ethnique et du politique prend de l'ampleur, dans un contexte social et politique de plus en plus placé ethnicisée.

I.4.1. Dissolution de l'autonomie saxonne et émergence du débat en termes nationaux

Dès l'intégration de la Transylvanie au Royaume de Hongrie, des mesures de rénovation de l'ordre politique sont prises par les dirigeants hongrois. L'autonomie des *Sachsen* est rapidement dissoute ; en réponse, ceux-ci se tournent vers le *Reich* allemand, né en 1871, et l'Eglise luthérienne.

En 1867, la Diète de Transylvanie est dissoute : le principal organe de participation politique des Saxons et Szeklers à la politique régionale disparaît, laissant les Magyars seuls détenteurs du pouvoir décisionnel. Le système de gestion tripartite de la Principauté qui a prévalu pendant plusieurs siècles disparaît définitivement. Un an plus tard, c'est une Loi sur les « nationalités » qui est promulguée dans le Royaume ; elle impose la pratique de la langue magyare. De manière parallèle, un recensement général de la population est effectué, dans lequel une importance certaine est attribuée au dénombrement des langues maternelles des habitants du Royaume. Dans la Monarchie, la langue fait de plus en plus fonction d'outil politique. Le corpus législatif alors mis en place est reçu de manières variées par les représentants des Saxons. Certains y voient un outil d'assimilation contrainte, d'autres un vecteur de modernisation politique. Le « coup fatal » à l'autonomie séculaire des *Sachsen* est porté neuf ans plus tard, en 1876, lorsque l'*Universitas Saxonum* est de fait dissoute par le pouvoir royal. Tout pouvoir politique retiré à l'instance représentative des Saxons ; ses prérogatives sont réduites à la gestion des biens collectifs saxons, parmi les quels les biens de l'Eglise luthérienne sont les plus importants. L'*Universitas* continue à exister sur le plan légal, mais elle est réduite à une institution culturelle et doit être mise à disposition de tous les habitants des anciennes terres royales, quelle que soit leur ethnicité putative. De manière parallèle, les *Sachsen* sont intégrés dans la liste des « minorités nationales » habitant le Royaume de Hongrie. Ce passage forcé de *natio* à minorité est perçu

comme une humiliation [Konrad E., 1998, p.238]. La dissolution de l'autonomie des *Sachsen* est finalement soldée par la décomposition du *Königsboden*, ce territoire royal attribué aux colons par les rois du Moyen Age. La *natio* des Szeklers est également déchue de toute fonction politique. Les comités et districts saxons et szeklers sont redistribués et réorganisés dans le cadre d'une réforme administrative de vaste ampleur. La *natio* saxonne séculaire, autonome et privilégiée a disparu.

Pour tenter de sauvegarder une parcelle de leur indépendance, les dignitaires saxons choisissent deux voies complémentaires. La Loi des nationalités de 1868 a laissé quelques brèches ouvertes dans la politique de magyarisation, notamment du côté des instances religieuses liées aux minorités. L'Eglise luthérienne est dès lors investie de tous les espoirs des Saxons ; elle devient rapidement une sorte d'Eglise « ethnique », unique instance représentative des Saxons. Ce glissement du pouvoir vers l'autorité ecclésiastique est traduit par le fait que l'archevêché luthérien, jusqu'alors implanté à Biertan, est transféré à Sibiu. Puisque Sibiu ne peut plus être une capitale politique au sens premier du terme, elle sera donc capitale religieuse... et officieusement politique. Par ailleurs, la langue de culte reste l'allemand, et les écoles dépendant de l'Eglise luthérienne, l'enseignement en langue allemande est garanti. L'organisation politique des Saxons est donc entièrement remodelée dans les dernières décennies du XIXe siècle. L'Eglise luthérienne est désormais l'institution garante de la représentation politique des *Sachsen*.

L'autre issue dans laquelle s'engagent les dirigeants et penseurs saxons s'appelle, depuis sa fondation en 1871, le *Reich* allemand. Cette orientation prolonge le mouvement amorcé au cours des cent ans précédents sous l'influence des Romantiques. Mais l'idéal de la nation peut désormais être incarné : le *Reich* est érigé au statut de « mère-patrie ». L'adhésion au mythe de ce *Vaterland* allemand est telle que certains penseurs saxons envisagent déjà l'émigration comme unique chance de sauvegarde de la collectivité des « *Siebenbürger Sachsen* » ! Voici ce qu'en dit Friedrich Teutsch en 1876, penseur saxon de renommée : un sentiment de « *perte du pays natal sur une terre héritée, le sentiment du désespoir exerçait un effet destructeur sur tous. Emigrer, émigrer, il ne reste plus rien d'autre, tel était le sentiment de couches sociales entières...* »⁷⁸ [cité par Philippi P., 1994, p.79]. L'émigration n'aura pas lieu à ce moment-là. Mais la relation idéologique à l'Empire allemand est solidement installée.

I.4.2. Des revendications roumaines en termes de droits politiques (1860-1918)

La dissolution de la structure politique transylvaine séculaire et la politique de magyarisation menée par les régnants hongrois rencontrent aussi un écho remarquable chez les Roumains de la Principauté. De 1860 à la dissolution de la Double Monarchie, leurs requêtes sont fondées sur la reconnaissance de droits politiques aux Roumains de la Principauté [Roger A., 2000, pp.129-130]. Les droits historiques, privilégiés au cours de la période précédente, sont relégués au second plan.

⁷⁸ « *Heimatlosigkeit auf erbgesessener Scholle, das Gefühl der Verzweiflung übte eine zersetzende Wirkung auf alle aus. Auswandern, auswandern, es bleibt nichts anders übrig, das war die Empfindung ganzer Volkssichten...* ». Paul Philippi, qui relate ces propos, ne manque de souligner avec humour qu'ils auraient pu émaner en 1989 de certains Saxons installés en R.F.A. !

Plusieurs mouvances politiques se forment, dont l'objectif commun est la constitution d'un gouvernement roumain autonome en Transylvanie. Les doléances des responsables politiques roumains ne remettent pas en cause l'existence de l'Empire austro-hongrois, mais souhaiteraient en modifier le fonctionnement. A la fin du XIXe siècle, une de ces mouvances s'inspire fortement de l'organicisme développé chez les philosophes allemands romantiques. Les théories formulées par certains austro-marxistes sur la question des nationalités les intéressent également. Les membres de cette mouvance établissent des contacts avec des personnalités influentes en Valachie et Moldavie : il s'agit de la première jonction entre les trois Principautés fondée sur la « question roumaine ». Pourtant, il n'est pas encore question d'une union nationale roumaine impliquant les trois ensembles géopolitiques roumains ; le point de rencontre est la résistance à l'Etat hongrois [*ibidem*, pp.166-170].

La politique de magyarisation est ressentie comme une véritable humiliation par une génération ultérieure de leaders roumains. Dans les dernières années du XIXe siècle, l'influence de cette autre génération devient prédominante parmi les Roumains de Transylvanie. Là, un Etat roumain autonome est revendiqué ; il pourrait être créé après une réforme administrative et spatiale de la Double Monarchie. Mais les autorités hongroises persistent dans la politique de magyarisation (notamment à travers les lois de 1907 sur le système éducatif). Les Roumains se tournent alors vers l'extérieur de l'Empire austro-hongrois pour trouver un appui.

Saxons et Roumains se retrouvent autour de la politisation croissante de l'ethnicité. Les rapports de force entre la majorité magyare et les minorités les poussent finalement à utiliser certains éléments ethnicisés pour se positionner sur le champ politique. L'émergence d'une statistique de l'altérité en est une des preuves.

I.4.3. De la nationalité à l'ethnicité : les variables de l'altérité pour la légitimité politique

Si le premier recensement d'Autriche a lieu vers 1753-1754, le XIXe siècle est celui de l'essor de l'usage des données chiffrées dans le domaine social : dès les années 1850, des efforts d'harmonisation de recueil des données sont faites au niveau international. Des Congrès internationaux de statistique sont organisés dans différentes villes d'Europe. C'est aussi à partir du milieu du XIXe siècle que la statistique devient un outil politique dans l'Empire Habsbourg, puis dans la Double Monarchie. Un outil usité à la fois par les pouvoirs en place et ceux qui contestent l'ordre établi. Dans le cas de la Transylvanie : les Saxons et les Roumains. Les premiers recensements de population de grande échelle se font à partir de 1850 sur l'ensemble du territoire impérial. Ils englobent des variables de décompte de l'altérité : la langue (maternelle ou pratiquée), la religion, la « nationalité », qui passent pour autant d'instruments de mesure concrète et intangible de l'altérité. Pour les Saxons (comme pour les autres populations), les chiffres produits grâce aux recensements deviennent rapidement un moyen de négocier des droits politiques et institutionnels. L'encodage de la germanité et son évaluation numérique exercent en retour un effet sur les processus de définition parmi les *Sachsen* : la croyance en une généalogie germanisée est concrétisée, matérialisée par les recensements.

On a évoqué plus haut l'influence des théories austro-marxistes de la nationalité sur les mouvements nationaux roumains à la fin du XIXe siècle. La construction d'un appareil statistique accordant de l'importance à la question de l'altérité, dans l'Empire Habsbourg puis en Autriche-Hongrie, repose aussi sur cette armature théorique [Gossiaux J.-F., 1997, p.37].

Cette jonction de l'idée de nationalité et du relevé statistique invite à considérer avec prudence la notion de nationalité. Elle demeure polysémique : dimension individuelle et dimension collective de la nationalité continuent à coexister, de même que ses composantes identitaires et politiques. Avec la revendication de droits spécifiques aux minorités, elle devient aussi juridique. La transposition des affrontements politiques dans le domaine du chiffre n'aboutit pas à la clarification des termes du débat. Les évolutions de la notion sont pourtant capitales, car elle va être utilisée dans l'administration roumaine après 1918, et l'est aujourd'hui encore. Ainsi, les gouvernants organisent la différence à travers le recensement, et pas seulement à travers la loi.

Les Saxons sont recensés à cinq reprises dans les Empires Habsbourg et austro-hongrois : en 1850, 1857, 1880, 1900 et 1910. Les résultats de ces recensements ont été retravaillés, actualisés et publiés récemment par des enseignants du département de sociologie de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj, dans la série *Studia Censualia Transsilvanica*⁷⁹. Les modalités d'enregistrement de l'altérité varient au fil du temps, révélant les difficultés, voire l'impossibilité de fixer par la statistique les processus évolutifs de différenciation sociale (voir tableau 4).

- *Recensement de 1850* : un des premiers actes du gouvernement autrichien sur le sol transylvain. Le recensement a un but militaire (recrutements pour l'armée) et économique (un prélèvement de l'impôt mieux réparti entre les groupes de population). L'altérité est recensée par les variables « nationalité » et religion. Dans les classes de nationalité, les Saxons sont distingués des Allemands : Varga E. Árpád, démographe hongrois commentateur des cinq volumes publiés, précise que « leur distinction n'était pas de nature ethnolinguistique, elle dérivait plutôt de leur situation juridique spécifique, enracinée dans leur histoire »^{xxvi}. Dans la rubrique « autres » figurent les Souabes du Banat et de Satu Mare. C'est le seul des recensements effectués jusqu'en 1918 dans lequel la nationalité est enregistrée. Le principe retenu est celui de l'auto-déclaration : chaque personne déclare sa nationalité à la commission de recensement à laquelle elle doit s'adresser. Mais les résultats déçoivent : on évalue à 5-6 % la part de population de l'Empire non recensée, notamment du fait que les habitants doivent faire la démarche de se faire enregistrer (il n'y a pas d'agents recenseurs). En outre, « les instructions pour le recensement ne clarifiaient pas le sens de la notion de nationalité, ce qui explique qu'au moment de compléter les rubriques afférentes, plusieurs points de vue sur la détermination de la nationalité se sont interpénétrés »^{xxvii}.
- *Recensement de 1857* : l'enregistrement de l'altérité passe par le relevé de la religion des habitants. La nationalité n'est plus recensée, car l'expérience de 1850 est considérée comme un échec et d'autres moyens sont recherchés pour relever et consigner les divers groupes sociaux en présence. Les Saxons sont dans leur majorité luthériens, mais il n'y a pas de concordance exacte entre les catégories « Saxons » et luthériens.

⁷⁹ Rotariu T. (coord.), Semeniuc M., Mezei E., 1996 ; 1997a ; 1997b ; 1999a ; 1999b.

- *Recensement de 1880* : relevé de la langue maternelle et de la religion. Le recensement est conduit sous la direction du nouvel *Institut National Royal Magyar de Statistique*, créée en 1871. Il est organisé selon les recommandations du Congrès international de Statistique qui a eu lieu à Saint-Pétersbourg en 1872. Pour la première fois dans l'Empire, des fiches individuelles de recensement sont utilisées. Une autre innovation consiste en l'introduction de questions relatives à la langue maternelle. Elle doit permettre de déterminer l'« appartenance nationale », car les statisticiens n'ont pas réussi jusqu'alors à trouver de critère « scientifique » pour l'établir. La croissance importante de la population totale due à une immigration en provenance de certaines régions de l'Empire vers les localités industrialisées de Transylvanie. En parallèle, une forte émigration a lieu vers les Etats-Unis.
- *Recensement de 1900* : enregistrement de la langue maternelle et de la religion. Les phénomènes migratoires entamés dans les décennies précédentes se poursuivent. Quelques précisions sur la langue : ce n'est plus nécessairement celle transmise par la mère qui doit être déclarée, mais celle dans laquelle l'individu considère s'exprimer le mieux.
- *Recensement de 1910* : c'est le recensement austro-hongrois le plus connu car le découpage des Etats issus de l'Empire après la première guerre mondiale a été fait sur ces résultats et fortement contesté. Sont enregistrées : la confession et la langue maternelle. De nouvelles précisions sont apportées sur le critère linguistique : on s'oriente de plus en plus vers la langue parlée, davantage que vers la langue transmise par la mère.

Les hésitations des statisticiens à propos des variables à employer pour le recensement de l'altérité rendent difficilement comparables les résultats obtenus entre 1850 et 1910 à propos du nombre et de la proportion de Saxons dans la population totale des Empires. En fonction des recensements et des variables retenues, les Saxons sont plus ou moins germanisés : ils apparaissent parfois comme un groupe spécifique (c'est le cas en 1850), le plus souvent comme un élément inclus dans un groupe « allemand ».

En 1857, les Saxons représentent quelques 8,5% des quelques deux millions d'habitants de la Transylvanie à l'époque de l'Empire Habsbourg selon la variable « nationalité » ; la proportion de luthériens est légèrement supérieure, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'une partie des Saxons se soient déclarés comme « Allemands ». Après cette date, aucune estimation n'est disponible quant au nombre et au pourcentage de Saxons

**Tableau 4 VARIABLES DU RECENSEMENT DES SAXONS DANS LA TRANSYLVANIE
HABSBOURGEOISE ET AUSTRO-HONGROISE (1850-1910)**

Il est connu qu'une petite partie des Saxons est catholique ou affiliée à une des Eglises néo-protestantes, qui prennent leur essor à la fin du XIXe siècle. Les données par religion montrent une division par deux de la proportion de luthériens entre 1857 et 1880 : la population totale est quasiment multipliée par deux entre ces deux dates, et les proportions de gréco-orthodoxes (orthodoxes), catholiques et juifs augmentent de façon nette. Ces modifications résultent des migrations internes à la Double Monarchie. Au début du XXe siècle, les luthériens ne représentent plus que 5% de la population transylvaine ; leur représentation dans la population a été divisée par deux.

L'introduction de la variable « langue maternelle » n'apporte aucune information complémentaire sur l'évolution démographique des *Siebenbürger Sachsen*. Ce n'est pas le dialecte saxon, parlé en famille, qui est décompté alors qu'il est la langue maternelle effective des Saxons. C'est l'allemand écrit et langue publique qui est décompté, et dont les Saxons ne sont pas les uniques locuteurs. Les chiffres le démontrent bien d'ailleurs : la proportion des Transylvains de langue maternelle allemande est, entre 1880 et 1910, plus de deux fois supérieure à la proportion de luthériens.

A l'échelle de la Principauté, seule la variable « religion » est finalement utilisable pour une étude diachronique. Il faut attendre l'intégration de la Transylvanie à l'Etat roumain en 1918 pour obtenir des données suivies sur les variables « nationalité » et linguistiques.

L'instauration de la Double Monarchie marque, pour les Saxons, le début d'une période d'attention accrue pour la germanité et la « mère-patrie » désormais incarnée par le *Reich* allemand. Cette évolution est encouragée par le contexte européen de politisation de la question nationale, « nationalitaire » ou, selon un vocable contemporain, ethnique. Les réformes ressenties comme de fortes atteintes à l'autonomie politique saxonne amènent les *Sachsen* à faire de l'Eglise luthérienne leur instance représentative. Le mouvement d'intérêt pour la germanité et le *Reich* se double donc d'une importance accrue accordée à la dimension religieuse du groupe (les Saxons sont majoritairement luthériens). L'endo-définition collective des Saxons est en voie d'ethnisation, alors que sa dimension juridique perd de la force puis disparaît. La germanisation du groupe compense sa désintégration juridique. En parallèle, l'évolution générale de politisation de la question nationale sous influence des austro-marxistes amène les représentants de groupes minoritaires à faire de leur altérité un instrument de mobilisation politique. Les recensements de population alors de plus en plus fréquents, servent à réifier l'altérité et en faire un outil des luttes entre la majorité politique magyare et les minorités, roumaine et saxonne. Dans le cadre austro-hongrois de revendication de droits politiques par la minorité saxonne, la germanité devient un outil politique.

Le passé des Saxons entre le XIIe siècle et le rattachement de la Transylvanie à l'Etat roumain (1918), a révélé que l'ethnisation (endogène et exogène) du groupe s'est faite de manière progressive, suivant quatre phases majeures. Au Moyen Age, la catégorie « Saxons » désigne une entité juridique, sans contenu ethnique ni spatialité compacte. Si un territoire auto-administré est attribué aux Saxons, il n'existe pas d' « enclave ethnique ». Dans un second temps, la définition du groupe est complexifiée. Les significations juridiques et territoriales sont maintenues, en parallèle à l'autonomie politique avancée dont dispose chacune des entités juridiques reconnues, les trois *nationes*. Mais le processus de catégorisation ethnique est mis en place chez les Saxons, sous l'influence de la revivification des relations avec le Saint-Empire romain germanique et l'introduction de la Réforme. Dans un troisième temps, c'est la dimension ethnique du terme « *Sachsen* » qui est affirmée, sans que la participation politique des Saxons à la société transylvaine, et au-delà à l'Empire Habsbourg, ne soit remise en cause. Enfin, dans le cadre de la Double Monarchie, la germanité putative est politisée : elle devient un outil de revendication et d'affirmation du groupe sur la scène politique hongroise.

Ce bref historique démontre que tant que l'altérité du groupe « saxon », distinct des populations magyare, *szekler*, roumaine, tzigane... de Transylvanie, peut être exprimée sur le plan politique régional, la définition ethnicisée du groupe reste secondaire. Elle n'organise pas l'espace d'implantation des Saxons, ni leurs relations aux autres. En revanche, cette définition par la germanité passe au premier plan lorsque la représentation politique et territoriale des Saxons est contrariée par les pouvoirs en place (Habsbourg et Hongrois). Ce renversement peut être interprété comme un passage d'une auto-compréhension spatiale du groupe à une autre. Lorsque la participation à la politique régionale et locale est possible, la composante juridique demeure première pour l'endo-définition du groupe. Mais quand cette participation est restreinte ou n'est plus possible, il faut la remplacer par une autre forme de lien spatial : dans le cas des Saxons, ce lien consiste en l'affirmation de la germanité dans la distance. L'organisation territoriale régionale est remplacée par une spatialité de l'éloignement, germanisée et idéalisée.

II. LA RECHERCHE DES ORIGINES : UNE GENEALOGIE EVOLUTIVE

La construction du groupe des *Siebenbürger Sachsen* passe par le politique, entre le Moyen Age et 1918. Elle est accompagnée par un phénomène interne aux Saxons, qui y joue un rôle tout aussi important : la recherche des origines du groupe. Les historiens spécialistes de la colonisation soulignent les difficultés d'accès à des sources écrites de l'époque ; les documents relatifs à l'arrivée des colons ont en général été rédigés ultérieurement. La provenance des migrants n'y est que rarement abordée. La quasi-absence de données sur les espaces de départ témoigne, selon Thomas Nägler, du peu d'importance de la question pour les colons et leurs premières générations de descendants [Nägler T., 1992, pp.90-92]. S'il est aujourd'hui fondamental, pour les Saxons, de croire avoir connaissance de leur « ascendance », la thématique des origines a eu une importance variable en fonction des époques, des contextes politiques et sociaux. La provenance des *Sachsen* a aujourd'hui valeur de question centrale à leurs yeux, car elle doit justifier ce qu'ils

tiennent pour leur relation à l'Allemagne, leur « appartenance » à la nation allemande. Or, des travaux menés récemment par des historiens saxons ont montré que la recherche des origines menée au sein même du groupe saxon n'a pas toujours eu pour objectif de faire ressortir le lien à la germanité et à la « mère-patrie ». A l'inverse, la reconstruction généalogique du collectif par ses intellectuels a fortement évolué au fil du temps, alternant entre deux formes principales. Au Moyen Age puis plus tard, après l'introduction de la Principauté à l'Empire Habsbourg, la recherche généalogique introduit une continuité entre les *Sachsen* et l'aire germanophone d'Europe occidentale d'abord, l'Allemagne et ses quelques prédécesseurs ensuite. La dispersion géographique est contrôlée au moyen d'une continuité temporelle. Mais entre ces deux périodes survient un autre épisode au cours duquel la généalogie est ancrée dans le sol transylvain ; la contiguïté géographique fait le lien entre les individus.

La construction généalogique du collectif par l'intérieur a une importance fondamentale pour l'analyse de l'émigration saxonne vers l'Allemagne au XXe siècle. La croyance en la germanité partagée par ceux qui se disent *Sachsen* est un des fondements socio-spatiaux les plus profonds du mythe du « retour » (voir tableau 5).

II.1. UNE GENEALOGIE DE COLONISATION MEDIEVALE A VOCATION DEFENSIVE (XIIe-XVe SIECLE)

Jusqu'au milieu du XVe siècle, les définitions endogènes sont organisées autour de trois axes principaux [Roth H., 1998, p.180]. Les colons (ou plus précisément, les élites maîtrisant l'écriture) se considèrent en premier lieu comme des avant-postes de la chrétienté, en position de défense face à la menace ottomane islamisée. Les croisades et l'expansion des ordres religieux (dont celui des Chevaliers Teutoniques) empruntent parfois des parcours communs à la colonisation. Migrations et diffusion de la chrétienté sont liées de manière étroite, et ce bien que l'appel à la colonisation du roi Geysa II n'ait pas pour objet central la question religieuse. Le second élément d'endo-définition est celui de colons protecteurs de l'Occident, à nouveau face aux Ottomans et aux migrations en provenance de l'Est. Cette fonction, fortement valorisée dans les écrits de la fin du Moyen Age, correspond effectivement à l'un des objectifs fixés par le souverain lors de l'organisation de la colonisation. L'image d'une population chrétienne, protectrice et avant-poste de l'Occident chrétien face à l'expansion de l'islam ottoman, est commune à d'autres groupes migrants d'Europe centrale et orientale. La particularité de la vision développée au fil du temps parmi ceux qui forment progressivement la collectivité saxonne de Transylvanie réside dans le troisième élément d'identification. Les colons se définissent en effet par une relation étroite avec l'Empire romain, l'Empire des Hohenstaufen puis le Saint Empire romain germanique. A charge de preuve, le qualificatif d' « allemands » apparaît dans divers écrits du milieu du XVe. Ceux que l'on nomme les « Saxons » se prennent alors pour une colonie allemande, à fonction défensive. L'apparition d'un référent ethnique mérite une attention particulière. Le statut politico-administratif des colons et de leurs descendants en a toutefois montré le caractère relatif : les *Sachsen*, dans les premiers siècles de présence en Transylvanie, ne se définissent pas par la germanité.

Tableau 5 du mythe

Si l'unité de la collectivité saxonne est aujourd'hui soulignée, unité supposée fondée sur la germanité, il est désormais connu que la population dénommée « *Siebenbürger Sachsen* » n'existait pas avant l'immigration en Transylvanie : elle en résulte. Les trois axes d'identification évoqués ci-dessus ont participé à la construction progressive d'un lien fort entre les divers groupes de colons et leurs descendants. Dans un premier temps, l'unité du groupe a donc été construite par une continuité temporelle destinée à contrôler l'éloignement du lieu de départ. Cette croyance est mise à mal avec la diffusion de la Réforme dans la Principauté.

II.2. RETOURNEMENT : LA CONTINUITÉ GOTHICO-DACE, OU LA GENEALOGIE DE LA GERMANITE EN TRANSYLVANIE (XVe-XVIIIe SIECLE)

Les années charnières entre XVe et XVIe siècles sont caractérisées par la diffusion de la Réforme dans l'espace transylvain. L'apparition de nouvelles croyances religieuses a des répercussions importantes mais ambivalentes sur le fonctionnement de la société transylvaine : la recherche des origines vise à prouver que les Saxons sont des autochtones en Transylvanie.

Bien que l'introduction de la Réforme rende compte d'échanges concrets et soutenus avec le Saint-Empire romain germanique, elle débouche sur un mouvement global de distanciation de la région transylvaine avec l'Occident européen. La vie politique est désormais axée sur la Hongrie et la noblesse magyare, et mène à un éloignement des Saxons du Saint Empire romain germanique [*ibidem*, p.182]. Les Saxons tentent d'obtenir des fonctions de gouvernement, afin de parvenir à une plus grande égalité politique avec les Magyars et Szeklers.

Après la Réforme, la volonté d'affirmation politique des leaders saxons face aux noblesses magyare et szekler va trouver dans cette théorie un appui de premier ordre, appui surprenant. A la fin du XVIe siècle, les élites intellectuelles saxonnes prônent une nouvelle continuité généalogique : la continuité « gothico-géto-daco-saxonne » en Transylvanie, selon l'expression de Harald Roth. Cette nouvelle généalogie fait descendre les Saxons à la fois des Goths et des Gétodaces⁸⁰ [Horvath F., 1999, pp.226-228 ; Roth H., 1998, p.182]. Personnages, lieux et événements fondateurs de la généalogie saxonne seraient liés au passé géto-dace de la région. La nouvelle généalogie s'appuie sur une langue alors réputée être de l'« allemand dace », une langue spécifique qui n'aurait aucun lien avec les dialectes ouest-allemands. La thèse de la continuité « gothico-géto-daco-saxonne » est défendue par des personnages-clé de l'historiographie saxonne. Ainsi, Albert Huet, *comes* de l'*Universitas Saxonum*, la défend en 1591 devant la Diète transylvaine. Cette continuité construite joue par conséquent un rôle social et politique majeur pour la structuration du collectif saxon dans la société transylvaine.

La thèse de la continuité « gothico-géto-daco-saxonne » soulève pourtant trois remarques. Elle résulte en premier lieu d'une confusion entre Goths et Gètes, confusion faite lors des développements initiaux de la théorie en Transylvanie. Une telle confusion résulte du manque de sources alors disponibles ; l'essor de la recherche linguistique, dès le XVIe siècle, a pour objectif

⁸⁰ Les Gètes (appellation grecque) ou Daces (appellation latine) sont réputés avoir occupé la Transylvanie avant l'arrivée des Grecs et des Romains.

d'y pallier [Nägler T., 1992, p.81]. En second lieu, elle intègre des éléments de la mythologie germanique, éléments qui seront repris plus tard dans les mythes fondateurs de la nation roumaine : Decebal, Sarmizegetusa, personnage et lieu centraux dans la construction généalogique saxonne du moment, seront également mobilisés dans la constitution et la diffusion d'un imaginaire national roumain à la fin du XVIIIe et au XIXe siècle. Près de deux cent ans durant, *Sachsen* et Roumains sont réputés procéder d'une ascendance commune, implantée en Transylvanie. Pourtant, s'il est aujourd'hui possible de repérer des éléments mobilisés de manière commune par la généalogie saxonne entre XVIe et XVIIIe siècles, et par la généalogie nationale roumaine élaborée plus tard et à ce jour encore d'actualité, la création d'une origine saxonne transylvaine ne s'est pas faite dans un mouvement de positionnement par rapport aux Roumains. Ceux-ci ne bénéficiaient d'aucun statut reconnu au sein du Royaume de Hongrie et de la Principauté de Transylvanie. Les enjeux de la délimitation collective étaient localisés dans la rivalité entre Saxons d'une part, Magyars et Szeklers d'autre part, pour l'accès à l'autorité politique. Enfin, la nouvelle généalogie saxonne fait appel au thème de la continuité localisée, de l'enracinement. En effet, les éléments historiques instrumentalisés par les penseurs saxons font référence à l'ancienneté de la présence saxonne en Transylvanie : en descendant des Géo-Daces, les *Sachsen* sont placés en position d'antériorité sur les Magyars et Szeklers. Leur passé migratoire est occulté ; leur statut de *hospites* est dépassé. Pourtant, lors de sa création, ce statut d'hôte n'induisait pas un séjour temporaire. Il s'agissait à l'inverse d'implanter les nouveaux venus de la manière la plus durable possible : les privilèges accordés par le Roi devaient l'assurer [Sundhausen H., 1993, p.39]. Néanmoins, être un *hospites* signifiait que l'on n'était pas autochtone : la création d'une origine locale, quelques centaines d'années après la colonisation, a donc pour but de faire des Saxons de « vrais » Transylvains. Le processus de création de « groupes ethniques », s'il utilise les caractéristiques culturelles propres à chaque groupe, passe dans ce cas par l'identification au sol. Il faut être transylvain pour devenir aussi « autochtone » que la noblesse magyare et les Szeklers, et s'affirmer égal à eux. La légitimation de la présence saxonne en Transylvanie passe, dès le XVIe siècle, par l'idée d'enracinement local.

La courbure transylvaine de la généalogie saxonne est accompagnée de l'apparition du thème des origines dans l'historiographie saxonne [Nägler T., 1992, p.81] : affirmation politique et recherche des origines se combinent dès lors. La croyance dans la continuité généalogique et dans l'enracinement devient un outil des conflits politiques. La liaison établie entre la continuité généalogique et l'obtention de pouvoirs politiques passe par l'inscription spatiale. Les interconnexions entre rapports de pouvoir politique et ethnicisation se dessinent : elles sont aujourd'hui fréquemment instrumentalisées, en Transylvanie comme ailleurs. La durabilité de ces interconnexions sera manifeste au cours du XXe siècle, et ce de deux manières différentes. Le conflit roumano-magyar sur l'antériorité en Transylvanie fera appel à des éléments convoqués dans la généalogie gothico-géo-daco-saxonne : la compréhension scientifique et politique du passé saxon est fortement dépendante de celle des autres populations en présence. Par ailleurs, l'essor du pangermanisme parmi les Saxons dans l'entre-deux guerres se fondera sur cette

reconstruction généalogique, afin de « *présenter la Transylvanie comme un bastion de l'Occident civilisé contre une menace asiatique toujours mal définie* »^{XXVIII} [Horvath F., 1999, p.231].

Dans un but d'affirmation politique et religieuse régionale, la généalogie des Saxons est donc réorientée : la proximité spatiale fait la continuité sociale.

II.3. PROVENANCE ET GERMANITE : L'INVENTION DE LA « MERE-PATRIE » (XVIIIe-XXe SIECLE)

La croyance en l'enracinement transylvain de la généalogie saxonne est mis à mal par les retournements politiques qui touchent la Transylvanie au début du XVIIe siècle. Une troisième phase généalogique est amorcée, caractérisée par la redécouverte et l'affirmation de la germanité et de la condition passée d'immigrants. L'endo-définition du groupe commence à être ethnicisée.

Bien que la Réforme a été liée à une nouvelle prise d'intérêt pour les pays allemands chez les intellectuels saxons, la théorie de la continuité « gothico-géto-daco-saxonne » n'est remise en question qu'à la fin du XVIIe siècle. Elle a prévalu pendant près de deux cent ans. Les idées d'une expérience migratoire ancienne et de la germanité sont en fait redécouvertes au XVIe siècle, mais non exploitées du fait des rivalités politiques existant entre l'*Universitas* saxonne et les noblesses magyare et szekler. Le renversement de la théorie est intimement lié aux bouleversements politiques de l'époque, dominés par l'intégration de la Transylvanie dans l'Empire des Habsbourg en 1687. La fin de l'autonomie de la Principauté signe le déclin de l'autonomie des *nationes*. Afin d'y faire face, les responsables politiques saxons se tournent en un premier temps vers l'Empereur autrichien, puis vers l'Empereur allemand [Roth H., 1998, p.181]. Situation géopolitique de la population saxonne en Transylvanie et processus d'auto-définition évoluent dans une direction nouvelle.

Il faut pourtant attendre le XVIIIe siècle pour qu'apparaisse une nouvelle étape dans la recherche des origines des *Sachsen*. Elle est promue de l'extérieur : par un historien de Göttingen, August Ludwig Schlöser, puis par les Roumains de Transylvanie. L'« Ecole Transylvaine » entreprend en effet des travaux sur les origines des Roumains. Les membres de l'Ecole veulent démontrer que la présence roumaine en Transylvanie est antérieure à l'arrivée des Magyars et divers groupes de colons (Saxons et Szeklers). Ils contestent aussi l'idée d'une composition sociale roumaine uniquement pastorale et paysanne, sur laquelle a été fondée des siècles durant l'exclusion de la population roumaine des classes dirigeantes de la région, par les membres des trois *nationes* reconnues. Petru Maior, membre du mouvement, redécouvre l'appel à la colonisation lancé par Geisa II, alors écarté de la généalogie officielle des *Sachsen* prônant la continuité gothico-saxonne. Il réfute ainsi la thèse de l'origine géto-dace des Saxons [Nägler T., 1992, pp.91-92]. Cet épisode atteste que les processus de catégorisation ethnique se font nécessairement dans l'interrelation. Le mouvement de recherche des origines, chez les Saxons et chez les Roumains de Transylvanie, a une source commune : la thèse originelle d'un groupe ne peut être élaborée sans l'intégration du passé des autres groupes en présence. En un sens, la narration nationale roumaine élaborée aux XVIIIe et XIXe siècles est liée à la généalogie saxonne. Elles le sont par plusieurs éléments : les personnes qui les élaborent, et qui les intègrent toutes

deux dans leur réflexion ; des emprunts mutuels (voir l'utilisation de Sarmizegetusa et Decebal par les Saxons à l'époque de la Principauté) ; des oppositions (ici la thèse de l'origine gëto-dace).

Par ailleurs, les idées romantiques allemandes se diffusent dans le sud-est de l'Europe aux XVIIIe et XIXe siècles ; elles agissent en faveur d'une pensée de plus en plus ethnicisée de la différence chez les penseurs saxons, roumains, et hongrois. La notion de *Siebenbürger Sachsen*, dotée de son contenu ethnique, est élaborée dans ce contexte. A partir du milieu du XIXe siècle, les définitions et désignations endogènes des élites intellectuelles saxonnes sont tournées vers la germanité. Elles sont par la suite diffusées au sein de la population saxonne. Elles s'articulent autour de deux directions opposées [Konradt E., 1998, p.238 ; Roth H., 1998, p.183]. D'une part, les penseurs saxons veulent accentuer la distance sociale en Transylvanie, à la fois par rapport à l'Etat austro-hongrois et par rapport aux autres populations régionales. Pour ce faire, ils mettent en avant leurs propres « mérites » : leur fonction défensive de l'Occident chrétien, en relation avec l'*Andreanum* de 1224, exercée au Moyen Age et sous la Principauté. Ils insistent aussi sur leur mission civilisatrice, liée à la fonction défensive. Ce corpus leur permet de se distancier des autres collectivités régionales, et de conférer un sens particulier à cette distanciation. D'autre part, ils soulignent leur croyance dans leur « appartenance » à la nation allemande. Le *Hochdeutsch* (l'allemand écrit construit par croisement de multiples dialectes germaniques) est de plus en plus utilisé dans la vie publique saxonne, et employé pour l'enseignement. Le dialecte employé jusqu'alors, n'ayant plus assez de puissance politique, est confiné au rang de « saxon ». L'image d'un « Etat » saxon libre, construite à partir des privilèges et possibilités d'autonomie rencontrés depuis la colonisation médiévale, est mobilisée pour légitimer un rapprochement avec l'Etat allemand en voie de constitution. Dans ce cadre, le thème de la double loyauté des *Sachsen* au cours de leur histoire rencontre un écho certain : tout en ayant su s'intégrer au fonctionnement politique de la Transylvanie, les Saxons sont réputés avoir conservé un lien politique fort avec l'Etat allemand et ses précurseurs. Ainsi, les intellectuels saxons veulent affirmer les deux niveaux d'identification des Saxons, tenus pour allemands sur le plan ethnique et transylvains sur le plan politique.

Cette évolution est répercutée par les outils sémantiques à disposition des intellectuels saxons. Le terme de *Volk* remplace peu à peu de celui de *natio* à partir du XIXe siècle [*ibidem*, p.237] : la conception ethnique du groupe dépasse sa définition juridique, abolie en 1876 lors de la dissolution de l'*Universitas Saxonum*. La diffusion du vocabulaire ethnique et national (le *Volk*) signifie le remplacement d'un raisonnement juridique par un raisonnement ethnique. Le qualificatif « saxon » (« *sächsisch* ») désigne désormais une entité ethnique, implantée en Transylvanie de par sa reconnaissance en tant qu'entité politique. Le qualificatif « *deutsch* » signifie la revendication d'appartenance à la nation allemande [*ibidem*, p.237] selon les idéaux romantiques de l'époque. La politisation du concept d'« allemand » ne se fera que dans la deuxième moitié du siècle, pour aboutir à une confusion entre les deux catégories, « saxon » et « allemand ».

A la veille de l'intégration de la Transylvanie à la Roumanie, la généalogie officielle des *Siebenbürger Sachsen* en fait des membres à part entière de la nation allemande, dans sa conception romantique. Pourtant, les représentants du groupe ne remettent pas en cause leur participation à la vie politique transylvaine dans le cadre de l'Empire austro-hongrois. Bien au contraire : ils affirment le thème de la « Double Loyauté » vis-à-vis de leur « mère-patrie » lointaine et de l'Etat dans lequel ils vivent. Contrôle de la distance spatiale par la continuité généalogique réinventée et implication dans les interdépendances locales sont combinées, chacune ayant une fonction précise (l'une « identitaire », l'autre politique). L'entrée dans la Roumanie de l'entre-deux guerres et l'affirmation des idéologies extrémistes annoncent le recouvrement de la généalogie par le politique.

III. EN ROUMANIE, LES SAXONS SONT DES ALLEMANDS

En 1918, la Transylvanie est rattachée à la Roumanie, jusqu'alors composée de la Valachie et de la Moldavie, ainsi que le Banat, la Crişana et le Maramureş (autour de la ville de Satu Mare) jusqu'alors intégrées au Royaume de Hongrie. D'autres régions sont rattachées à l'Etat roumain reconstitué, prises à l'Autriche-Hongrie démembrée, à la Russie ou la Bulgarie. La Bucovine du Nord, la Bessarabie, la Dobroudja méridionale sont en partie peuplées de Roumains, et c'est la raison pour laquelle elles sont regroupées en Roumanie. Mais elles sont également habitées d'autres populations, dont d'Allemands, venus pour l'essentiel aux XVIIIe et XIXe siècles (voir annexes). La « Grande Roumanie » de l'entre-deux guerres regroupe donc plusieurs populations, dotées d'appellations régionales (tels les Saxons de Transylvanie, les Souabes du Banat et de Satu Mare), ou simplement nommés « Allemands ». Ces diverses collectivités sont regroupées sous le terme générique d'« Allemands », choisi par l'administration roumaine : une nouvelle minorité est formée par les autorités, celle des « Allemands de Roumanie » (*germani din România*)⁸¹. La germanité supposée des membres de chacun de ces groupes, aux histoires très diverses, est le critère retenu pour créer de toute part une population dont les composantes régionales n'entretenaient jusqu'alors que peu de liens, voire pas de liens. Finalement, ce sont les gouvernants roumains d'après la Première Guerre mondiale qui se servent de la germanité pour définir un groupe minoritaire dans la nouvelle société roumaine. L'emploi du terme « Allemands » accroît l'ambiguïté en introduisant une référence explicite à l'Empire allemand, puisque les groupes les plus anciens (les Saxons de Transylvanie, les Souabes du Banat et les Souabes de Satu Mare) possèdent des dénominations qui font référence à leurs régions d'implantation et non à l'Allemagne. Alors qu'ils soutiennent leur intégration à la Grande Roumanie et croient obtenir une représentation politique satisfaisante, les Saxons (et les autres Allemands de Roumanie) voient leurs espoirs déçus à partir des années trente. Les collusions des Saxons et dignitaires nationalistes allemands dans l'entre-deux guerres accroissent le trouble.

⁸¹ L'expression de minorité allemande (sans pluriel et sans guillemet) utilisée dans le présent texte correspond donc à une catégorie administrative reconnue dans l'Etat roumain.

III.1. UNE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DE L'ETHNICISATION DES SAXONS : LA MINORITE « ALLEMANDE » DE ROUMANIE

Dans le nouvel Etat roumain, les *Sachsen* sont reconnus dans leur altérité. Mais obtenir une reconnaissance institutionnelle et une représentation politique exige qu'ils se fondent dans les Allemands de Roumanie. Cette situation attribue un pouvoir accru à l'ethnicité : les Saxons ne sont identifiés, au plan légal, que par une germanité à laquelle ils n'ont eux-mêmes pas conféré de rôle politique.

III.1.1. La Grande Roumanie, Etat national ou multiethnique ?

Le 1^{er} décembre 1918, une Grande Assemblée Nationale des Roumains de Transylvanie a lieu à Alba Iulia. L'unification avec le Vieux Royaume (Moldavie et Valachie) créé en 1857 y est réclamée, et le principe du rattachement des trois principautés est voté. En 1920, le Traité de Trianon entérine la création de la Grande Roumanie.

Cette Grande Assemblée est retenue par les historiens comme le début du processus d'unification des provinces peuplées de Roumains. Un document est rédigé qui se réfère aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il invoque en cela le droit des Roumains de Transylvanie et du Vieux Royaume à l'autodétermination, mais également à la reconnaissance officielle qu'obtiendraient les minorités en cas de création d'un Etat roumain agrandi⁸². Les Roumains de Transylvanie tiennent à assurer aux minorités futures les droits dont eux-mêmes considèrent n'avoir pu bénéficier. Ils veulent par là assurer le rôle que celles-ci joueront dans la construction et le fonctionnement de l'Etat roumain. Les intentions exprimées et consignées lors de l'Assemblée se heurtent pourtant rapidement aux vues des leaders roumains du Vieux Royaume. Si les Roumains transylvains tiennent à préserver la dimension multiethnique du nouvel Etat, dont plus du quart des habitants se déclarent de nationalité autre que roumaine, ils participent à ce gouvernement dès sa constitution. Les nouveaux gouvernants roumains signent pourtant le Traité des minorités le 10 décembre 1919, qui garantit aux minorités le droit de présenter leurs doléances aux Nations unies. Le démantèlement de l'Empire austro-hongrois se fait en effet au nom du « Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » de Wilson. Les Etats créés sur ses décombres sont pourtant tout aussi multiethniques que leur prédécesseur⁸³. Mais les autorités roumaines conservent une attitude ambiguë, ratifiant avec une grande réticence la Déclaration d'Alba Iulia et le Traité de protection des minorités conclu avec les Alliés. Chacun

⁸² L'union au Vieux Royaume de la Bessarabie, jusqu'alors rattachée à la Russie, de la Bucovine du nord (alors en Autriche) et de la Transylvanie (en Hongrie) se déroule selon des modalités similaires. Les Roumains de Bessarabie se prononcent pour l'entrée dans l'Etat roumain lors du Conseil National du 27 mars 1918 (à Chişinău) ; les Roumains de Bucovine en font de même lors du Congrès Général de Bucovine le 28 novembre 1918, à Cernăuţi/Cernowitz. L'octroi de droits aux minorités y est garantie dans les deux cas.

⁸³ La situation des Juifs de Roumanie inquiète tout particulièrement les autorités américaines ; des négociations sur le statut des minorités sont incluses dans la Conférence de paix de Paris (1919), dont elles deviennent un point central. Les forces alliées soumettent les tractations à la signature d'un Traité de protection des minorités entre chacun des nouveaux Etats d'une part, les partenaires occidentaux d'autre part. La délégation roumaine, conduite par le Premier Ministre Ion I.C. Brătianu, y oppose une résistance affirmée. Toutes les dispositions nécessaires auraient déjà été intégrées à la législation roumaine ; en outre, un tel Traité porterait atteinte à la souveraineté nationale de l'Etat roumain, défini comme « *un et indivisible* » [Corbea-Hoisie A., 1995, p.45]. Il faut de multiples pressions de la part des Alliés, et l'intervention d'un nouveau gouvernement roumain, pour qu'un accord soit trouvé.

des deux textes porte en lui les germes des controverses futures, controverses entre majorité et minorités, mais aussi au sein de la majorité roumaine.

Les difficiles rapports entre majorité roumaine et minorités dans la nouvelle Grande Roumanie proviennent également de la Constitution du 29 mars 1923 qui instaure la Monarchie constitutionnelle. Elle proclame que l'Etat roumain est « national, unitaire et indivisible ». Les deux formes de diversité interne que représentent les régions historiques et les minorités ethniques et religieuses en semblent écartées. La Constitution de 1923 garantit toutefois l'égalité en droits de tous les citoyens, définis comme « Roumains », et ce quelle que soit leur nationalité déclarée. La définition par la citoyenneté prédomine donc sur la définition par la nationalité ou la religion.

III.1.2. Réversibilité de la représentation des minorités dans la Grande Roumanie

Les dissonances entre représentants politiques roumains du Vieux Royaume et représentants politiques roumains de Transylvanie génèrent une politique des minorités instable, dès la création du nouvel Etat. Les orientations et réalisations politiques sont organisées en deux phases, différenciées par le type de reconnaissance des minorités et la participation active d'hommes politiques saxons.

Une première phase couvre la décennie 1920. Dès le début des années vingt, une première institution de gestion des minorités est créée au sein du gouvernement roumain. Octavian Goga, alors Ministre des cultes, crée au printemps 1921 un sous-secrétariat d'Etat aux minorités⁸⁴, responsable des relations entre l'Etat et les minorités ; un projet de loi doit être mis sur pied. Mais l'opposition le contre lors de la discussion au Parlement. Les représentants des minorités sont eux-mêmes circonspects face au projet, pour lequel ils n'ont pas été sollicités [Ciobanu V., 1992, pp.46-47 ; Roth H., 1990, pp.56-58]. Il faut attendre 1928 et l'accession au pouvoir de personnalités ayant rédigé la Déclaration d'Alba Iulia pour que la question minoritaire soit réellement prise en considération. Un texte de loi est préparé avec l'aide des députés saxons Hans Otto Roth (1890-1953) et Rudolf Brandsch (1880-1953). Le sous-secrétaire d'Etat aux minorités collabore donc avec les instances politiques représentatives des minorités⁸⁵, et plus encore avec celles de la minorité allemande⁸⁶. Deux lois sont promulguées sur le système éducatif propre aux minorités⁸⁷. Les changements réitérés de gouvernements freinent la concrétisation des projets. Les membres des minorités sont profondément déçus : les promesses d'Alba Iulia ne sont pas réalisées.

En avril 1931, un gouvernement est formé autour de la personne de Nicolae Iorga. Sur demande expresse du roi Carol II (1893-1953 ; il règne de 1930 à 1940), le sous-secrétariat aux

⁸⁴ Jusqu'alors seules la Lituanie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie ont mis en place des institutions étatiques chargées des droits des minorités. Il est également remarquable que ce soit le ministre aux cultes qui prenne la question à bras le corps : on conçoit la diversité sociale à partir de la diversité religieuse.

⁸⁵ Le Parti Magyar et l'Union des Ukrainiens lui font parvenir des propositions de loi.

⁸⁶ Les deux députés saxons représentent en fait la minorité dite « allemande », telle qu'elle est conçue depuis la formation du nouvel Etat roumain.

⁸⁷ La Loi du 26 juillet 1924 sur l'enseignement primaire en langues minoritaires ; la Loi de décembre 1925 sur l'enseignement des minorités, qui ont droit à leur propre système scolaire.

minorités est maintenu et transformé en ministère. R. Brandsch est placé à la tête d'une équipe composée de Saxons et de Magyars⁸⁸. Le sort des minorités roumaines des Etats voisins lui incombe également ; minorités internes et externes au pays sont liées dans une même problématique. Le ministère n'a toutefois qu'une fonction consultative. Le projet de loi semble abandonné de manière définitive, les fonctions du ministère s'avèrent finalement être restreintes à « *la cohabitation harmonieuse des minorités avec le peuple détenteur du pouvoir étatique* »^{XXIX}...[Roth H., 1990, p.61]. Brandsch est démis de ses fonctions lors d'une nouvelle crise, en octobre 1932. Sa démission provoque des réactions virulentes parmi les minorités. En dépit de l'étroitesse de sa marge d'action, l'existence de l'organe étatique a suscité des espoirs d'une meilleure prise en compte de la problématique minoritaire par les dirigeants de Bucarest. Les Allemands et Magyars exprimaient des attentes particulièrement élevées, du fait de leur position ancienne de détentrices du pouvoir politique ; elles réclamaient la reconnaissance de droits collectifs à l'autonomie. Pourtant, les rares travaux consacrés à cette institution ne manquent pas de relever la faiblesse des réalisations effectives. R. Brandsch n'a pas atteint son objectif principal : la question des minorités reste encombrée des querelles de partis et des divergences entre minorités ; il n'est pas parvenu à en faire une priorité d'intérêt commun.

Une seconde phase couvre la période 1933-1940. Suite à des querelles de palais répétées, les gouvernements continuent à se succéder à un rythme accéléré. Le sous-secrétariat aux minorités est conservé ; des personnalités roumaines sont placées à sa direction, les minorités n'y sont plus représentées. La position adoptée sur le fait minoritaire diffère à de nombreux égards de celles jusqu'alors exprimées. « *Moi-même et le gouvernement refusons que les minorités mènent une politique divergente des intérêts roumains* »^{XXX}, dira Iancu Nistor, sous-secrétaire aux minorités jusqu'en 1934 [*ibidem*, p.67] : les nouvelles autorités s'en désintéressent, et se bornent à veiller aux intérêts des Roumains. Il faut attendre mai 1938 pour qu'une institution étatique en charge des minorités soit recréée. Le Commissariat Général aux Minorités⁸⁹ est dirigé par Silviu Dragomir, enseignant de Cluj, qui fait voter une loi sur les droits et devoirs des minorités en août 1938 et parvient à faire accepter des mesures favorables aux membres de minorités (règlement des problèmes de citoyenneté roumaine, assouplissement des conditions d'enseignement en langue minoritaire, ...). Mais ces droits ne sont pas attribués sans arrière-pensées : les analystes insistent sur les enjeux internationaux de cette politique. En reconnaissant les minorités allemande et magyare, le régime veut et parvient à améliorer ses relations avec l'Allemagne et la Hongrie. Le gouvernement roumain est sous l'influence de mouvements fascistes très actifs, qui rencontrent une idéologie nationaliste répandue. L'accroissement des mesures anti-juives en est la preuve, dans un contexte d'antisémitisme quotidien croissant. Le Commissariat Général est transformé en ministère en 1939, et demeure sous la direction de S. Dragomir. La ligne directrice demeure ; la politique anti-juive est étouffée. Le retrait du souverain au bénéfice de son fils et l'instauration de l'Etat

⁸⁸ La nomination d'un Saxon au poste de ministre provoque d'ailleurs la colère des représentants magyars, qui arguent de leur supériorité numérique (et de leur plus grande légitimité supposée à ce type de poste).

⁸⁹ *Comisariatul General al Minorităților*.

légionnaire sous la direction du général Ion Antonescu mettent une fin temporaire à tout organe d'Etat préposé aux minorités [*ibidem*, pp.66-72].

III.1.3. Des Saxons pour représenter les Allemands

En dépit des obstacles rencontrés dans l'instauration d'un système de représentation politique des minorités, les membres des divers groupes dits « allemands », nouvellement regroupés dans un même Etat, parviennent à mettre sur pied un appareil politique commun. La participation allemande repose sur deux formations politiques, dans lesquelles quelques Saxons jouent des rôles de premier plan.

En 1919, un parti de représentation des Allemands au Parlement roumain est créé : le « *Deutsche Partei* » (« Parti Allemand »), en 1929 renommé « Parti Parlementaire Allemand »⁹⁰. Le Parti est créé par des députés et sénateurs saxons, souabes, allemands de Bucovine et de Bessarabie. Il est dirigé par R. Brandsch (de 1919 à 1922), puis par H.-O. Roth (de 1922 à 1937). Les représentants politiques allemands décident de participer à la politique roumaine pour parvenir à une meilleure intégration de la diversité territoriale et ethnique dans le fonctionnement du pays. A l'instar du Parti Magyar, ils souhaitent une protection des minorités en termes de droits collectifs. Les divergences sont pourtant telles, entre les réclamations des Allemands, des Magyars, et des Roumains de Transylvanie (ces derniers accusent les partis des minorités d'aller à l'encontre d'un Etat roumain centralisé et unitaire), qu'ils ne parviennent à s'unir. Trois courants politiques transylvains prennent forme (un roumain, un magyar, un allemand), qui ne se rejoignent pas [Lengyel Z., 2001, pp.201-202]. Effectivement, le Parti Allemand refuse la Constitution promulguée en 1923 au motif que les promesses formulées à Alba Iulia en 1918 n'y sont pas respectées : les minorités n'ont pas obtenu de droits collectifs.

Toujours en 1919, une « Union des Allemands en Roumanie »⁹¹ est créée par R. Brandsch pour représenter les membres de toutes les minorités dites « allemandes » du pays : du Banat, de Satu Mare, de Transylvanie, de Bucovine, de Bessarabie, de Dobroudja, et de Moldo-Valachie. L'Union réclame l'attribution de droits collectifs aux Allemands, sans pour autant contester leur insertion dans l'Etat roumain. La formation politique évolue, jusqu'à ce qu'à la fin des années trente, elle soit dirigée par des adeptes du national-socialisme. Ses membres initiateurs en ont été écartés.

La représentation politique des Allemands en Roumanie repose aussi sur les deux personnalités saxonnes que sont Rudolph Brandsch et Hans-Otto Roth (voir document 3). Tous deux défendent l'idée d'une participation des minorités dites « allemandes » au fonctionnement de l'Etat roumain : le thème de la Double Loyauté, vis-à-vis de leur germanité supposée et de l'Etat roumain dans lequel ils vivent, guide leurs actions. Ils perdent toutes leurs fonctions avec l'avènement du régime légionnaire en Roumanie et la montée en puissance d'autres hommes politiques acquis au national-socialisme. Ils seront cependant condamnés après la guerre par les nouveaux dirigeants communistes, et meurent tous deux en déportation.

⁹⁰ « *Deutsche Parlamentspartei* », ou D.P.P.

⁹¹ « *Verband der Deutschen in Rumänien* ».

Document 3 : Deux Saxons représentants politiques des Allemands dans la Grande Roumanie

Parmi les leaders politiques des Allemands de Roumanie, deux personnalités saxonnes émergent : R. Brandsch et H.-O. Roth.

Rudolph Brandsch a déjà été député au Parlement hongrois entre 1910 et 1918. A l'époque, il s'est activé pour développer les relations entre les différentes populations germanophones du Royaume hongrois, et ce à la différence de la majorité des représentants politiques saxons, centrés sur le groupe saxon. Brandsch entretient cependant aussi des liens étroits avec des hommes politiques roumains du Vieux Royaume. Il est élu député au Parlement roumain entre 1919 et 1933, puis nommé sous-secrétaire d'Etat aux minorités de 1931 à 1933. Il crée l'Union des Allemands en Roumanie, puis en 1922 une « Union des Groupes Ethniques Allemands d'Europe » (« *Verband der deutschen Volksgruppen in Europa* »). Il perd toutes ses fonctions avec la montée du national-socialisme et du régime légionnaire roumain, mais meurt en déportation en 1953.

Hans-Otto Roth prend ses premières fonctions politiques au cours de la première guerre mondiale, en étant élu président du « Comité Central des Saxons de Transylvanie » (« *Zentralausschusses der Siebenbürger Sachsen* ») de 1917 à 1922, puis du « Conseil National Allemand-Saxon pour la Transylvanie » (« *Deutsch-Sächsisches Nationalrate für Siebenbürgen* »). De 1919 à 1938, il est député au Parlement roumain, puis nommé sénateur en 1938. En parallèle, il exerce la fonction de président de l'Union des Populations Allemandes d'Europe. Il est exclu de la vie politique par les nouveaux représentants allemands en Roumanie en 1940, alors que ces nouveaux représentants sont acquis à la cause du national-socialisme et de l'union de la Roumanie légionnaire à l'Allemagne hitlérienne. Il meurt en déportation dans le Bărăgan en 1953.

Source : Myß W., 1993, p.69; p.416; pp.547-548

Lorsque la Grande Roumanie est créée en 1920, l'engagement est pris par les nouveaux gouvernants de donner aux minorités les moyens de leur participation à la vie politique du pays. En réalité, les attentes des représentants des minoritaires sont déçues par le faible nombre des réalisations des nombreux gouvernements qui se succèdent à la tête du pays. Pour les dignitaires saxons, la seule possibilité de défendre leurs intérêts est s'investir dans les organisations politiques communes aux Allemands de Roumanie. Mais ceux qui veulent défendre la tradition de non-politisation de la germanité sont évincés de la scène politique dans les années précédant le second conflit mondial. L'heure est aux idéologies extrémistes, tant du côté des gouvernants roumains que des nouveaux leaders politiques saxons.

III.2. UNE ETHNICISATION EXACERBÉE DANS LA ROUMANIE DE L'ENTRE-DEUX GUERRES

Le contexte politique roumain de l'entre-deux guerres est favorable à une politisation extrême de l'ethnicité des Saxons (et autres Allemands de Roumanie) et à la « mère-patrie ». A partir du milieu des années vingt, la scène politique roumaine est fortement influencée par une idéologie nationaliste et antisémite. Des connexions sont établies avec l'Allemagne, une fois que celle-ci est dirigée par Hitler. Plusieurs étapes marquent le renforcement de l'union de la Roumanie et de l'Allemagne dans une voie ultra-nationaliste. Ces étroites relations entre régimes roumain et allemand offrent un contexte idéal pour ceux des Saxons (et d'autres Allemands de Roumanie) qui souhaitent faire de leur germanité supposée un instrument politique.

III.2.1. Un contexte roumain favorable à l'exacerbation du lien à l'Allemagne

En 1926, un parti est formé en Roumanie qui prend de plus en plus de pouvoir à partir de 1930 : la « Garde de Fer ». Le parti développe une idéologie d'extrême droite qui le rapproche d'autres régimes ultra-nationalistes émergeant dans plusieurs pays de l'Europe, et notamment la Hongrie horthyste et l'Allemagne hitlérienne. Corneliu Codreanu, chef de file de la Garde, incite à la violence politique et raciale, et va jusqu'à commanditer l'assassinat du Premier ministre en 1933. Sa formation remporte un succès électoral tel aux élections de décembre 1937 qu'elle devient la troisième formation politique du pays. En février 1938, le Roi Carol II déclare une dictature royale pour faire face à ces désordres politiques croissants. Le Parlement est dissout, une nouvelle constitution est promulguée qui accroît considérablement les pouvoirs régaliens. Les partis politiques sont interdits, et regroupés dans un parti d'Etat unique (le « Front de Renaissance Nationale »)⁹². Les formations politiques des minorités sont dissoutes, mais leurs membres peuvent rejoindre le parti d'Etat. En septembre 1940, le général Antonescu renverse finalement le Roi et décrète un Etat national légionnaire qui s'allie à l'Allemagne hitlérienne.

III.2.2. Des organisations politiques des Allemands en Roumanie tournées vers le national-socialisme

Tandis que le régime roumain rejoint l'extrême-droite, des organisations orientées vers le national-socialisme sont constituées parmi les Allemands de Roumanie, et ce dès les années vingt.

Le premier mouvement créé est, en 1932, le « Mouvement d'Autodéfense National-socialiste des Allemands de Roumanie »⁹³. Il regroupe des Saxons de Transylvanie et des Souabes du Banat, et bénéficie de la protection de l'Allemagne hitlérienne au bout de quelques années d'activité. Son créateur Fritz Fabritius ne parvient pas à l'imposer aux autres formations politiques allemandes, car les gouvernements roumains deviennent eux aussi de plus en plus nationalistes et rétifs aux organisations de minorités et interdisent le mouvement en 1934. Cela ne signe pas l'arrêt des organisations national-socialistes des Allemands en Roumanie, bien au contraire. R. Brandsch et H.-O. Roth sont écartés des organismes représentatifs des Allemands, et en 1935, F. Fabritius est élu président de l'Union des Allemands. D'autres personnalités partageant ses idées arrivent à s'implanter dans le Parti Parlementaire Allemand, et à lui donner une orientation extrémiste. Leur prise de pouvoir se fait non sans peine, des hauts dignitaires saxons de l'Eglise luthérienne ayant exercé des fonctions politiques sous l'Autriche-Hongrie s'opposant à eux [Myß W., 1993, p.117].

L'instauration de la dictature par le Roi en 1938 dissout ces organisations ; mais leurs membres peuvent rejoindre le Front de Renaissance Nationale. Les Allemands et les Magyars le font en janvier 1939 en tant que « groupes nationaux ». Mais toute leur activité est réduite à la défense de leurs droits culturels. Ils vont cependant trouver appui dans les partenaires internationaux de Bucarest. L'alliance avec l'Allemagne hitlérienne est particulièrement bénéfique pour les représentants allemands attirés par le national-socialisme. Grâce à la « Loi sur les groupes

⁹² « *Frontul de Renaşterii Naţionale* ».

⁹³ « *Nationalsozialistische Selbsthilfebewegung der Deutschen in Rumänien* » (N.S.D.R.).

nationaux » du 20 novembre 1940, une représentation politique national-socialiste des Allemands en Roumanie est instituée : le « Parti national-socialiste des Travailleurs du groupe ethnique allemand en Roumanie »⁹⁴. Le passage du pluriel au singulier, à propos des ou du groupes ethniques allemands, traduit bien la croyance en une parenté biologique ; jusqu'alors, la diversité historique et régionale était exprimé à travers l'expression de la diversité des populations concernées (Souabes, Saxons, Allemands de Bessarabie, de Bucovine, etc.). Ce Parti national-socialiste est l'unique instance représentative des Allemands ; toutes les autres formes de regroupement lui sont subordonnées. Peu après sa création, le Parti reçoit le statut de personne juridique du droit public : Antonescu accorde (enfin et pour la dernière fois jusqu'à aujourd'hui !) la reconnaissance collective, à travers l'octroi de droits collectifs, réclamée depuis 1918 par les organisations allemandes. C'est finalement sous le régime fasciste roumain que les Allemands obtiennent ce qu'ils revendiquent depuis plus de vingt ans. Nuls doutes que le général Antonescu cherche ainsi à avoir bonne presse auprès des dignitaires nazis. Le « *deutsche Volksgruppe in Rumänien* », le « Groupe Ethnique Allemand en Roumanie » est donc une institution ; il regroupe tous les citoyens roumains qui se déclarent de nationalité allemande et qui ont été reconnues par la direction de cette institution. Il a pour mission de défendre les droits politiques et culturels des Allemands en Roumanie. Il exerce une influence très forte sur les individus se déclarant de nationalité allemande, et ce notamment du fait du soutien que les autorités de l'Eglise évangélique lui apportent et des accords passés avec l'Allemagne.

La collusion entre le régime fasciste roumain et l'Allemagne nazie monte d'un cran encore lorsqu'en 1943 un traité est signé entre les deux pays pour autoriser les citoyens roumains de nationalité allemande à servir dans l'armée allemande. Pour ce faire, la citoyenneté allemande leur est même attribuée sur décret du *Führer* : ils sont doubles nationaux, ce qui va expliquer que nombre d'entre eux puissent rester dans l'Allemagne vaincue à la fin du conflit. Et une fois installé, le gouvernement communiste roumain leur retirera d'office la citoyenneté roumaine, ainsi qu'à l'ensemble des membres des minorités dites allemandes. En vertu de cet accord, 75.000 ressortissants roumains sont intégrés à l'armée allemande.

III.2.3. Une ethnicisation traduite dans le recensement de la « nationalité allemande »

Dans le Vieux Royaume, comme dans l'Empire Habsbourg puis austro-hongrois, on a tôt commencé à pratiquer le recensement de population. La formation du nouvel Etat roumain par adjonction de régions multiethniques et les tensions vite apparues entre représentants des minorités et gouvernants roumains donnent au décompte de l'ethnicité un sens tout particulier. Un recensement est organisé en 1930, qui contribue à rigidifier le processus d'inclusion des Saxons dans la nouvelle catégorie sociale des « Allemands » de Roumanie. Il y contribue par deux moyens complémentaires. D'une part les statisticiens cherchent les moyens les plus « fiables » de recenser l'ethnicité ; ils introduisent pour cela la variable « groupe ethnique ». D'autre part, les Saxons sont amenés à se déclarer comme Allemands ; les entités régionales ne sont plus

⁹⁴ « *Nationalsozialistische deutsche Arbeiterpartei der deutschen Volksgruppe in Rumänien* ».

recensées. Grâce à ce décompte de la population, la nouvelle classification en « *germani* » des Saxons et autres membres de minorités dites « allemandes » devient politique, administrative et statistique.

Les statisticiens roumains de l'Institut Central de la Statistique (Bucarest) mettent au point la variable « *neam* » pour le recensement de 1930. Le terme *neam* n'est pas choisi au hasard ; il désigne le peuple, la nation, ou encore l'origine, l'ascendance, voire la parenté. Dans une longue introduction au recensement, le célèbre statisticien roumain Sabin Manuilă justifie ce choix et annonce d'emblée que « *le groupe ethnique, la langue maternelle et la confession (...) ont acquis une grande importance ces derniers temps, du fait qu'ils ont créé dans certains pays un axe d'orientation politique* » [Manuilă S., 1938, pp.XV-XXII]. Trois variables sont enregistrées pour obtenir des « *données statistiques irréfutables* » sur l'altérité, selon « *un procédé éminemment scientifique et patriotique* ». La langue maternelle et la religion ne posent pas de problème particulier, car elles apparaissent au statisticien comme des critères objectifs et stables. En revanche, recenser l'ethnicité s'avère problématique, les expériences censitaires précédentes ayant démontré qu' « *il n'existe pas de critérium [critère] d'appréciation sûr dans le domaine de la statistique ethnique* ». La difficulté est posée en ces termes aujourd'hui surprenants mais très parlants : « *il fallait choisir entre le postulat d'une constatation objective, capable d'établir, sur la foi de documents, l'appartenance ethnique de chaque individu, et la déclaration subjective des intéressés (les mineurs bénéficiant de la déclaration de leurs parents), qui n'indique pas toujours l'origine ethnique mais plutôt l'assimilation de l'individu par un certain groupe ethnique et mesure ainsi l'intensité du phénomène dans l'ensemble de la population. La définition subjective présente le grand inconvénient des imprécisions anthropo-biologiques. Son emploi n'est justifié que dans les cas où la science manque de critères [critères] objectifs de la différenciation des races, ce qui est justement notre cas. Nous avons dû nous contenter de connaître le sentiment individuel des citoyens à l'égard de leur appartenance ethnique ; ce sentiment n'est guère immuable mais il a l'avantage de faire connaître l'importance des groupes ethniques selon que les citoyens se considèrent eux-mêmes comme appartenant à tel ou tel groupe. (...) On a donc adopté la définition suivante : chaque citoyen sera tenu d'inscrire sur le bulletin le groupe ethnique auquel le lien la tradition et ses propres sentiments* ». Continuité généalogique mais aussi choix individuel sont donc au centre de la définition de la nouvelle variable *neam*, traduite par « *groupe ou appartenance ethnique* » (et non par « *origine ethnique* ») pour rendre compte de la subjectivité qui l'imprègne.

La liste des groupes ethniques recensés inclut les Allemands, et le statisticien précise que « *les Allemands ont déclaré appartenir au groupe ethnique allemand, bien que dans l'histoire et dans la conscience publique ils soient connus sous le nom de Saxons, Souabes, etc., et qu'ils parlent le dialecte saxon, souabe, etc.* » [ibidem, p.XXII]. Il faut donc analyser les données à l'échelle des régions historiques pour rendre lisible la position démographique des Saxons parmi les Allemands de Roumanie (voir carte 8). Ces régions historiques n'ont pas d'existence administrative ; les données sont calculées par addition des données d'échelle départementale. On s'autorise à extrapoler les données régionales aux groupes régionaux (saxons, souabes...), car il existe peu de mobilité interne entre les différentes collectivités dites « allemandes ».

Carte 8 : Une répartition inégale des Allemands dans la Grande Roumanie (recensement de 1930)

En 1930, les Allemands représentent quelques 4,13% des 18 millions d'habitants de la Grande Roumanie. Ils forment la seconde minorité par les effectifs, après les Magyars. Parmi ces Allemands, ceux qui vivent en Transylvanie sont les plus nombreux (plus de 250.000 personnes) ; les Banatais viennent en second rang, avec 30.000 personnes de moins. Ces données doivent être rapportées aux populations régionales : la Transylvanie est la région de Roumanie la plus peuplée après la Munténie (partie orientale de la Valachie qui englobe Bucarest). En revanche, le Banat compte un nombre total d'habitants trois fois et demi inférieur à celui de la Transylvanie (939.958 habitants contre 3.217.988). La répercussion en est que c'est dans le Banat que les Allemands constituent la proportion la plus élevée de la population régionale, soit près du quart des habitants. La Bucovine, la Transylvanie et les zones de la Crişana et du Maramureş (Satu Mare) sont les autres régions dans lesquelles les pourcentages régionaux d'individus s'étant déclarés de groupe ethnique allemand sont supérieurs à la moyenne des Allemands dans la population nationale.

Ainsi, la répartition des Allemands en Roumanie est discontinue et inégale. Les pourcentages d'Allemands dans les populations régionales montrent une nette scission du pays entre régions du Vieux Royaume de Roumanie (Olténie, Munténie, Dobroudja et Moldavie), dans lesquelles les proportions d'Allemands sont largement inférieures à la moyenne nationale (entre 0,23% et 1,54% des habitants), et régions intégrées à l'Etat roumain en 1918, dans lesquelles les proportions régionales d'Allemands sont supérieures à la moyenne nationale. Cette discontinuité est d'autant plus frappante qu'elle ne correspond pas aux disparités de peuplement total.

Quels sont les apports politiques du recensement ? En imposant une catégorie unique pour les Allemands, le gouvernement diffuse l'idée d'un Etat centralisé, dans lequel les régions sont subordonnées au centre. Les collectivités régionales perdent de la légitimité au profit d'une nouvelle entité sociale, d'échelle nationale. Cela permet aussi de réduire la part des Allemands dans la population totale, et donc de freiner les éventuelles revendications dans des régions dans lesquelles les *germani* représentent des parts de population plus élevées. Enfin, les représentants politiques allemands désireux d'attirer l'attention des dirigeants allemands disposent d'un instrument attestant de l'« existence » d'une minorité allemande en Roumanie.

L'instrumentalisation politique de la catégorie « Allemands de Roumanie » connaît un brusque renversement à la fin de la Seconde Guerre mondiale. En octobre 1944, la Roumanie change de camp et rejoint les Alliés. Immédiatement, les droits spécifiques de la minorité allemande lui sont retirés ; c'est le début d'une longue période de rétorsions collectives vis-à-vis des citoyens roumains du « groupe ethnique » allemand, qui durera jusqu'au milieu des années cinquante. En septembre 1944, les Saxons installés au nord de la Transylvanie, autour des villes de Bistriţa et Reghin, quittent la Roumanie lors du retrait des troupes allemandes. La région est occupée par la Hongrie depuis 1941, puissance alliée à l'Allemagne et battue. Les Allemands vivant en Bessarabie, Bucovine et en Dobroudja partent de la Roumanie pour l'Allemagne. A la fin de la guerre, il ne reste plus que quelques centaines d'Allemands dans ces régions. Seuls les Saxons et les Souabes du Banat et de Satu Mare restent en nombre important dans le pays. Ces

« évacuations » (c'est le terme employé par les Allemands de Roumanie pour désigner ces déplacements) sont un événement clé dans la mise en place du flux migratoire entre la Roumanie et l'Allemagne : les Allemands « évacués » en sont en fait les premiers migrants de l'immigration des *Aussiedler*.

III.3. LA CATEGORIE « ALLEMANDS DE ROUMANIE » PREDOMINE APRES 1945

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il ne fait plus de doute pour les nouvelles autorités roumaines que les Saxons sont des « Allemands », étroitement liés à l'Allemagne, et qu'ils doivent être punis pour leur collaboration active avec le régime national-socialiste. C'est donc sur la base de l'ethnicité qui leur est attribuée que des mesures de « punition » collective sont prises (expropriations, déportation, privation de droits civiques...) : la définition exogène d'un groupe à partir de la germanité est renforcée par ce biais. Et c'est là que réside le point central du processus d'ethnisation du groupe saxon, qui, au départ, n'avait aucune signification ethnique : la réification de la catégorie « Allemands » est prolongée et renforcée dans la Roumanie communiste. Elle est consolidée par la politique des minorités conduite par les dirigeants communistes, qui ne reconnaît qu'une minorité « allemande ». Les catégories utilisées dans les recensements conduits entre 1948 et 1977 permettent toutefois de préciser cette appréciation, en montrant comment les entités régionales (Saxons, Souabes...) sont ponctuellement instrumentalisées par N. Ceaușescu. Le recensement de 1992 ne tranche pas avec ses prédécesseurs.

III.3.1. Les Saxons représentés par les « Allemands » dans la Roumanie communiste

Entre l'après-guerre et la chute de Nicolae Ceaușescu, les Saxons restent englobés dans les « Allemands de Roumanie » pour ce qui est de leur représentation politique. Trois phases peuvent être identifiées, caractérisées par une plus ou moins grande ouverture des gouvernants roumains vis-à-vis de leur participation et représentation politique. Le mythe du « retour » en Allemagne est nourri des tensions nouées autour de cette représentation politique des Saxons et des autres minorités dites « allemandes » de Roumanie.

Jusqu'au début des années cinquante, des mesures « punitives » sont prises à l'encontre des membres de minorités allemandes par le nouveau gouvernement communiste. Le décret-loi de 1945 sur le statut des minorités nationales de Roumanie, qui établit que « *tous les citoyens roumains sont égaux devant la loi et bénéficient des mêmes droits politiques et civils sans distinction de la race, de la nationalité, de la langue et de la religion* »^{xxxI} (art.1) [cité par Wagner E., 1981, p.339], n'est appliqué aux Allemands qu'à partir de décembre 1948. Entre temps, les citoyens roumains déclarés comme ayant été affiliés au « Groupe Ethnique Allemand en Roumanie » sont déchus de leurs droits civiques (ils perdent le droit de vote). Une partie des Saxons est déportée en Union soviétique (voir chapitres 3 et 4). Dans le cadre de la Réforme agraire de 1945, les paysans propriétaires et les grands propriétaires terriens perdent leurs terres, leurs fermes, leur matériel et leur bétail. Dans certains villages de Transylvanie méridionale, des « colons » (selon l'expression des Saxons interrogés) roumains venus du Massif du Bihor sont installés dans les fermes des Saxons

expropriés ou déportés. Des Tsiganes des villages sud-transylvains sont également installés dans ces fermes, que les propriétaires saxons peuvent récupérer à partir de 1952. En parallèle, une partie des Souabes du Banat est déportée à l'intérieur de la Roumanie, dans la plaine du Bărăgan⁹⁵. En 1948, les industries et transports sont nationalisés ; les Saxons sont particulièrement touchés, car ils représentent une part importante des entrepreneurs en Transylvanie⁹⁶. En 1948, le système scolaire est nationalisé : les Saxons perdent leur enseignement traditionnellement lié à l'Eglise luthérienne, mais des cours en langue allemande sont maintenus dans certaines conditions⁹⁷. Enfin, un décret de 1950 nationalise certains biens immobiliers ; les propriétés immobilières de l'Eglise luthérienne passent pour bonne partie au domaine public, à l'exception des bâtiments de culte même et des maisons paroissiales⁹⁸. Ces divers éléments seront évoqués par la majorité des interlocuteurs saxons rencontrés, tant en Allemagne qu'en Roumanie, pour expliquer la mise en place de l'émigration vers la République fédérale : ce sont les éléments rassemblés pour former la colonne vertébrale du mythe du « retour ». Les Saxons obtiennent toutefois une instance représentante auprès du gouvernement roumain : en février 1949, un « Comité antifasciste allemand en Roumanie » est créé.

La promulgation de la Constitution de la République Populaire de Roumanie, en 1952, marque le début d'une seconde phase, une phase de détente et de normalisation de la situation politique des membres de minorités allemandes. L'introduction annonce que « *les minorités nationales de la République Populaire de Roumanie bénéficient de droits égaux à ceux du peuple roumain* »^{xxxii} [ibidem, p.370]. Les déportés peuvent revenir d'Union soviétique, les fermes expropriées sont restituées (mais pas les terres, qui sont passées aux structures agraires collectivisées), les droits civiques sont rétablis, et les premiers émigrants rejoignent la nouvelle R.F.A. En 1965, Nicolae Ceaușescu est nommé secrétaire général du Parti Communiste. Les droits des « *minorités cohabitantes* » sont confirmés dans une nouvelle constitution du 21 août 1965. L'expression mérite attention : elle remplace le simple terme de « minorités » jusqu'alors employé dans les textes législatifs, parfois accompagné de la précision « nationales » ou « religieuses ». La nouvelle expression (*naționalități conlocuitoare*) doit mettre en relief l'égalité de droits pour tous les citoyens roumains, l'inégalité de rapport traduite par les termes « minorité » et « majorité » étant censée disparaître. De fait, les institutions destinées aux membres de « nationalités cohabitantes » se multiplient : écoles, institutions culturelles, presse, médias, et une maison d'édition destinées aux œuvres en langues « cohabitantes » (*Kriterion*). L'amélioration est en outre concrétisée par la création en 1968 du « Conseil des ouvriers de nationalité allemande dans la République Socialiste de Roumanie ». Un Conseil similaire est mis en place pour les Magyars. Ils sont fondés sur décision du comité central du Parti Communiste roumain, et décomposés en comités départementaux (au nombre de dix pour le Conseil des Allemands). Ces conseils ont pour vocation officielle la représentation des intérêts des « nationalités cohabitantes ». Il semble

⁹⁵ La déportation dans le Bărăgan ne touche pas seulement des Souabes du Banat, mais plus largement des Banatais réfractaires à la mise en place de l'économie collective.

⁹⁶ Par le décret-loi nr.119 de 1948.

⁹⁷ Par le décret-loi nr.176 de 1948.

⁹⁸ Décret nr.92 de 1950.

pourtant que, étant des œuvres du Parti, ils ne jouent qu'un rôle de façade [Behrmann S., 1996, p.41]. Enfin, la reprise des relations diplomatiques entre la Roumanie et la République fédérale d'Allemagne, en 1967, signifie pour les Saxons et les Souabes des possibilités accrues d'émigrer.

Quelques années plus tard, Nicolae Ceaușescu durcit pourtant son attitude vis-à-vis des minorités. Son objectif est de parvenir à une « nation socialiste » unifiée, une société sans classes et sans entités ethnoculturelles internes. Les minorités sont touchées par des réformes des systèmes d'enseignement en langues minoritaires, l'interdiction de la double toponymie, un contrôle accru de la presse des « nationalités cohabitantes ». Cette utopie d'une société roumaine sans différences internes est manifeste dans le nouveau changement de désignation des membres de minorités : à partir de 1985, on ne parle plus que de « Roumains de nationalité allemande ». Leur appartenance à l'Etat roumain doit primer sur leur ethnicité putative. Mais cette appellation ne servira pas dans les relevés statistiques, puisque N. Ceaușescu est destitué avant qu'un nouveau recensement de population ne soit conduit.

III.3.2. La nationalité allemande prévaut dans la statistique sociale

Tout au long du régime communiste roumain, trois variables reviennent dans les recensements pour tenter de fixer l'altérité : langue maternelle et « nationalité » sont convoquées à quatre reprises entre 1948 et 1989. Le recensement conduit peu après le changement de régime n'introduit pas de modification (voir tableau 4).

Tableau 4 : Variables du recensement de l'altérité en Roumanie (1948-1992)

Date du recensement	Variable langue maternelle	Variable nationalité
25 janvier 1948	X	-
21 février 1956	X	X
15 mars 1966	X	X
5 janvier 1977	X	X
1992	X	X

Légende : X : variable recensée ; - : variable non recensée.

Sources : recensements roumains de 1948, 1956, 1966, 1977, 1992.

Le terme de *neam* utilisé en 1930 est remplacé par celui de « nationalité » (*naționalitate*) à partir du recensement de 1956. On rompt ainsi avec la rhétorique qui prévalait avant l'instauration du régime communiste, et on en revient à une notion mise en place par les théoriciens du socialisme. Le contenu est pourtant inchangé, puisque c'est la recherche de l'ascendance qui en est au cœur.

Le jeu sur l'ethnicité des divers groupes désignés comme « allemands » de Roumanie est aussi à rechercher dans les indicateurs proposés aux recensés pour leur auto-déclaration. Ces indicateurs reflètent en effet le positionnement politique des autorités vis-à-vis de l'altérité des minoritaires, et plus largement, une nouvelle conception de la nation roumaine. Jusqu'en 1977, les membres des divers groupes dits « allemands » sont fortement incités à se déclarer de nationalité

allemande. Ils n'ont pas le choix : seul l'indicateur « nationalité allemande » leur est proposé. En revanche, en 1977, les indicateurs régionaux « Saxon », « Souabe » (qui sont aussi les appellations endogènes aux groupes concernés) sont introduits en plus de l'indicateur « Allemand ». Selon Anton Sterbling, ces modifications sont introduites à la demande de Nicolae Ceaușescu, qui cherche à l'époque à accréditer la thèse selon laquelle les Allemands vivant en Roumanie constitueraient des îlots germaniques indépendants, détachés de l'Allemagne occidentale, ayant leur propre histoire et leur propre identité notamment grâce à l'influence exercée sur eux par la société roumaine socialiste. L'objectif est de nier toute relation avec la société allemande occidentale et de promouvoir la spécificité de la société roumaine. Les membres des groupes concernés sont incités à se déclarer sous leurs auto-affiliations régionales, et non comme allemands. Car opter pour l'option « allemands » revient à prendre position pour une filiation avec l'Allemagne fédérale, et non avec la société socialiste roumaine. Pourtant, la majorité se déclare sous l'indicateur « nationalité allemande » ; seules quelques 10.000 personnes inscrivent une nationalité saxonne ou souabe [Sterbling A., 1995, pp.31-32].

Après le renversement du régime communiste, c'est à nouveau la nationalité allemande qui prévaut sur le plan politique. Il est possible de se déclarer saxon ou souabe dans le recensement de 1992, mais des appels sont lancés à la population pour une déclaration sous la nationalité allemande. Lorsque j'arrive à Mălâncrav pour la première fois en janvier 2001, une Allemande d'Allemagne qui vit dans le village me dit trouver incongrue la méthode de déclaration de la nationalité utilisée dans les recensements, puisque, selon elle, les Saxons sont saxons et non pas allemands ! Incongruité que souligne également une Saxonne présente lors de la conversation, et qui précise qu'en 1992, consigne leur a été donnée de se déclarer comme allemands. Par qui et pourquoi ? Elle ne le sait, mais une chose est sûre : le plus fort de la vague d'émigration est passée, les collectivités locales et régionales des Saxons ont été touchées de plein fouet. Par ailleurs, les gouvernants de la nouvelle Allemagne réunifiée ont instauré une politique d'aide directe aux minorités dites « allemandes » dans leurs Etats d'installation, et le Forum démocratique des Allemands en Roumanie a été fondé quelques mois plus tôt. Il est dans l'intérêt des représentants du Forum, du gouvernement allemand et du gouvernement roumain que la minorité allemande soit la plus importante possible...

On comprend que les trois acteurs que sont le Forum, le gouvernement roumain et le gouvernement allemand soient préoccupés par le nombre d'Allemands en Roumanie lorsque l'on constate qu'entre 1956 et 1992, ce nombre a été divisé par plus de trois fois, passant de 385.000 personnes environ à moins de 120.000. Ce déclin numérique est plus frappant encore si l'on rappelle qu'en 1930, 745.000 citoyens roumains se sont déclarés de groupe ethnique allemand. Avec la guerre, les « évacuations » et les redécoupages frontaliers de la Roumanie en 1945 (elle perd la Bessarabie, la Bucovine du nord et la Dobroudja du sud acquises à la fin du conflit précédent), le nombre total d'Allemands en Roumanie a quasiment été divisé par deux, ainsi que leur proportion de la population totale du pays (4,13% en 1930, 2,19% en 1956) (voir carte 9).

Carte 9 : Evolution de la répartition des Allemands de Roumanie (recensements de 1956, 1966, 1977, 1992)

En 1956, les Allemands sont les plus nombreux dans le Banat, puis en Transylvanie et, avec quelques milliers de personnes en moins, en Valachie. Cela correspond pour les deux premières régions aux pourcentages d'Allemands dans les populations régionales : le taux est le plus élevé dans le Banat (9,39% de la population régionale), puis en Transylvanie. Le Maramureș (autour de Satu Mare) vient en troisième position (0,89%), mais la part des Allemands y est déjà bien inférieure à leur moyenne nationale (2,20% de la population de Roumanie). Dix ans plus tard, les *germani* sont légèrement plus nombreux dans le centre du pays que sur sa bordure occidentale banataise, et leur nombre dans le Maramureș augmente. Ce sont pourtant les trois seules régions dans lesquelles les effectifs d'Allemands ne déclinent pas, alors qu'ils baissent légèrement au sud et à l'est du pays. Cette baisse légère est aussi celle de l'effectif total d'Allemands. Les proportions d'Allemands dans les populations régionales suivent la même hiérarchie numérique, le Banat, la Transylvanie et le Maramureș étant en tête. En fait, il n'y a pas de changement brutal entre 1956 et 1966 ; la légère baisse de la population allemande de Roumanie est essentiellement due à l'émigration vers l'Allemagne.

En revanche, le recensement de 1977 marque une rupture. Le nombre total d'Allemands baisse de quelques 25.000 individus alors que la population totale de la Roumanie augmente de plus de deux millions d'habitants, faisant par là même baisser le taux des Allemands à moins de 2% des citoyens roumains. Ces résultats sont contestés : les méthodes de décompte sont en cause. Auraient été comptés comme Roumains ceux qui se sont déclarés soit de nationalité roumaine, soit de langue maternelle roumaine ; alors que pour les minorités, seuls auraient été décomptés comme membres de minorités ceux pour qui les deux variables correspondent (nationalité allemande et langue maternelle allemande, par exemple) [Wagner E., 1986, p.75]. La proportion de Roumains aurait donc été gonflée de manière artificielle. L'organisation interne au groupe « allemand » reste toutefois similaire à celle des recensements antérieurs. Seuls le Banat et la Transylvanie hébergent des proportions d'Allemands supérieures à leur moyenne nationale (7,23% et 4,03%). Les effectifs baissent d'un millier de personnes environ pour chacune des régions. Le Maramureș suit, en troisième position mais sous la moyenne ; l'effectif d'individus de nationalité allemande y augmente, ce qui prolonge la tendance déjà identifiée en 1966.

La hausse du nombre d'Allemands dans le Maramureș est le résultat le plus surprenant de l'épisode censitaire suivant, réalisé après la destitution de N. Ceaușescu. En effet, le nombre de personnes s'y déclarant de nationalité allemande est quasiment double à celui enregistré en 1977, avec plus de 17.000 personnes. Le phénomène a attiré l'attention de nombreux commentateurs, et vient soutenir l'argument de Rogers Brubaker pour qui la possibilité d'émigrer grâce à la germanité est une incitation à « *cultiver, retrouver, revigorer, inventer, ou acquérir par d'autres moyens l'ethnicité officielle* »^{XXXIII}, et « *en provoquant de la réidentification ethnique, de telles émigrations [ethniques] peuvent accroître plutôt que faire baisser le réservoir d'ethnomigrants potentiels restant dans les pays d'origine* »^{XXXIV} [Brubaker R., 1998, pp.1052-1053]. Cette croissance du nombre d'Allemands au nord-ouest de la Roumanie est en général expliquée par le fait que les Souabes qui y vivent ont été particulièrement touchés par la magyarisation au XIXe siècle et au début du XXe siècle, et qu'il

« redécouvrent » leur germanité depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale⁹⁹. Notons aussi qu'en dépit de l'émigration massive de 1990-1991, le nombre total d'Allemands vivant en Valachie et Moldavie n'a pas baissé. Seuls la Transylvanie et le Banat sont donc touchés de plein fouet par le départ des Allemands. Les effectifs y sont divisés par quatre dans le centre du pays, et par trois dans le Banat frontalier de la Hongrie. Ainsi, la proportion d'Allemands en Transylvanie passe en dessous des 1% (0,91%), se rapproche de la moyenne nationale (0,52%), et place la Transylvanie en troisième rang après le Maramureș !

Dans les années quatre-vingt dix, les Allemands ne représentent donc plus qu'une petite minorité parmi les nombreuses minorités de Roumanie. Mais leur ethnicité n'est plus questionnée, et les relations à l'Allemagne passent pour un acquis à valoriser auprès des représentants politiques de la minorité et des gouvernants roumains.

Que faire de la place attribuée par les Saxons à l'ethnicité dans leur immigration en Allemagne ? En réfuter la dimension vécue pour privilégier sa formalisation par la loi, ou l'intégrer au raisonnement sans en questionner le sens social ? On a plutôt choisi d'approcher les modalités de construction de l'ethnique dans le groupe migrant, une construction de longue durée, non linéaire, heurtée.

Car le groupe saxon ne prend forme qu'en Transylvanie ; avant la colonisation médiévale de la Transylvanie dans le cadre de l'*Ostsiedlung*, il n'existe pas. C'est dans le contexte socio-politique transylvain qu'il est défini, d'abord dans un sens juridique, puis dans un sens de plus en plus ethnique, sous l'influence de la Réforme, de l'idéal romantique de la nation allemande, de la nationalisation des luttes sociales. Cette évolution va de pair avec une élaboration généalogique endogène. Certains des intellectuels recherchent les origines du groupe, intégrant son passé migratoire, puis le nient pour légitimer les *Sachsen* par l'autochtonie, redécouvrant et affirmant finalement une continuité généalogique avec la nation allemande. Cette maturation longue de plusieurs siècles, ici trop rapidement synthétisée, mène à une dissociation complète du politique et de l'ethnique dans la définition interne des Saxons. Affirmation de la germanité mais pleine reconnaissance de l'autorité en place et participation à la vie politique régionale sont les deux lignes directrices de cette définition endogène.

La superposition des deux dimensions constitutives du groupe est toutefois encouragée par le nouveau contexte social et politique dans lequel les *Sachsen* sont intégrés après 1918 : celui de la Roumanie, agrandie des nombreux territoires gagnés sur les puissances voisines vaincues.

⁹⁹ A titre d'information, le responsable de l'Association des Souabes de Satu Mare en Allemagne a commencé par m'expliquer qu'il serait difficile pour moi de conduire des entretiens avec des immigrants, car beaucoup d'entre eux sont magyarophones et parlent mal l'allemand. Dans les faits, seules quelques-unes des plus jeunes des personnes interrogées, ayant entre 20 et 40 ans, avaient des difficultés d'expression en allemand... et continuent à parler le hongrois dans la sphère privée bien que vivant en Allemagne depuis le début des années quatre-vingt dix. D'ailleurs, certains d'entre eux ont commencé par immigrer en Hongrie avant de rejoindre l'Allemagne et ont eu des difficultés pour obtenir le statut de *Aussiedler*.

Dans ces nouvelles régions de Roumanie vivent d'autres populations qualifiées (et dont les membres se qualifient) d' « allemandes », ou revendiquant un lien à la germanité. Les diverses collectivités avaient entretenu peu de relations jusqu'alors ; elles sont encouragées à le faire pour parvenir à une représentation politique satisfaisante au sein des institutions roumaines. L'élément commun à toutes est cette croyance en une germanité partagée, croyance des individus qui se qualifient d'Allemands et des dirigeants roumains qui les encouragent dans cette voie. La croyance prend du poids car elle est réifiée dans l'administration et la statistique roumaines : les « Allemands de Roumanie » forment une nouvelle catégorie de la population du pays. La réification est exacerbée dans les années précédant la Seconde Guerre mondiale, puis au cours de la guerre. Les gouvernants communistes installés au pouvoir après le conflit en restent eux aussi à cette politisation de l'ethnicité, ou à cette ethnicisation par le politique.

Ce bref historique de l'ethnicisation des *Sachsen* montre le rôle central tenu par les décideurs politiques dans l'espace de départ des ethnomigrants. Si l'ethnicité est légalisée dans une migration ethnique, elle ne l'est pas seulement par la politique migratoire élaborée pour la soutenir. Elle l'est aussi dans la société de départ : les Saxons peuvent se proclamer allemands parce que les systèmes politique et administratif roumains les y autorisent, comme les pouvoirs monarchiques et impériaux l'ont fait auparavant. L'ethnicisation formelle est donc double. Certains épisodes ont néanmoins rappelé que l'ethnicité légale n'est pas indissociable de la croyance, vécue par les individus concernés, en une généalogie germanique : c'est dans un jeu subtil de dépendance réciproque que les deux facettes de l'ethnicisation prennent forme, sous l'effet des interactions, quotidiennes ou plus espacées dans le temps, qui rapprochent les dirigeants politiques de la Transylvanie (hongrois, habsbourgeois, austro-hongrois, roumains), les représentants politiques et intellectuels saxons, les dirigeants et penseurs allemands, tous insérés dans les populations qui interagissent. S'ils donnent une forme légale à l'ethnicité, ils sont eux-mêmes partie prenante des processus vécus au quotidien.

La croyance dans la généalogie germanique des Saxons, affirmée au fil des siècles, est telle qu'elle est mobilisée au plan spatial. Les espaces locaux sont organisés selon les divisions ethniques de leurs occupants. Alors que les dirigeants de la R.F.A. mettent sur pied le système d'immigration des *Aussiedler*, les *Sachsen*, en Transylvanie, s'appuient sur leur altérité pour émigrer. L'altérité des Saxons structure les spatialités sédentaires et migrantes.

Chapitre 3

CHAPITRE 3 : L'ALTERITE DES SAXONS : UNE RESSOURCE SEDENTAIRE ET MIGRATOIRE DANS L'ESPACE ROUMAIN

La fin des régimes socialistes a signifié l'ouverture des frontières de pays longtemps fermés et, en corollaire, l'entrée du thème des migrations en provenance de l'Europe orientale dans le débat public et scientifique des Etats de l'Ouest européen. La discussion s'est rapidement centrée sur l'inévitable masse de migrants qui s'abattraient très bientôt sur l'Europe communautaire. Ce discours largement relayé par les médias occidentaux a eu au moins deux effets. En premier lieu, il a largement occulté l'ancienneté d'une migration intra-européenne déjà active pendant la première moitié du XXe siècle et les quatre décennies de l'affrontement est-ouest. En second lieu, l'ampleur du flux a été surévaluée ; les mouvements qui se sont effectivement installés au cours des années quatre-vingt dix n'ont rien d'une déferlante menaçante.

Les migrants roumains se sont vite distingués parmi les ressortissants est-européens. Ils représentent, après les Polonais, le groupe le plus important en nombre de personnes dans l'Union européenne¹⁰⁰. Mais leur spécificité principale est d'occuper une position centrale dans le débat : une des images stéréotypées de « l'immigrant de l'Est » est forgée autour de l'image dépréciative des Roumains nouveaux venus, diffusée par les médias en Allemagne et en France notamment. Cette stigmatisation passée et présente cache le fait que les migrants originaires d'Europe centrale et orientale demeurent somme toute peu nombreux dans le total des migrants dans l'Union européenne¹⁰¹. Elle cache également l'extrême complexité des phénomènes esquissés depuis une petite quinzaine d'années. Aux émigrations définitives d'avant 1989 se sont substituées des formes de mobilité très diversifiées. Les migrations internationales, autrefois réservées à une frange restreinte de la population, sont aujourd'hui diffusées à l'ensemble des citoyens roumains et de l'espace du pays. Le fait le plus marquant au plan migratoire est le passage d'un régime migratoire essentiellement composé d'émigrations ethniques, à un régime complexe, fait d'une multitude de types de migration.

¹⁰⁰ 450.000 Polonais et 160.000 Roumains, sur un total de 3,5 millions de ressortissants d'Etats candidats à l'adhésion à l'Union européenne, ayant conservé leur citoyenneté d'origine et étant en situation légale dans le pays d'immigration. Recensés par Eurostat pour l'année 2000. Les Turcs y sont très largement majoritaires, avec 2,7 millions de personnes [cité par *Le Monde*, 10/6/2002, p.16].

¹⁰¹ Selon les données Eurostat pour l'année 2000, le nombre de ressortissants d'Etats d'Europe centre-orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne est donc de 800.000 personnes environ, soit près de 6,5% des 12,4 millions de ressortissants extra-communautaires dans l'U.E.

Les changements radicaux intervenus à la suite de la chute de Nicolae Ceaușescu doivent être lus comme une mutation du rôle de l'ethnisation dans l'organisation de l'espace migratoire roumain. Ces mutations sont de plusieurs ordres imbriqués. Elles sont politiques et législatives, avec l'évolution des lois roumaines sur les entrées et sorties du territoire roumain, et sur la citoyenneté roumaine. Elles sont de l'ordre des objectifs, des stratégies : l'émigration définitive comme moyen de sortir de la dictature est remplacée par une généralisation des circulations migratoires, circulations témoignant de stratégies de vie fondées sur la recherche d'alternatives aux difficultés économiques contemporaines. Les configurations migratoires post-communistes justifient l'emploi du terme « mobilité », qui rend compte de la complexité des processus désignés. La mobilité peut être considérée comme une ressource, « *une stratégie pour finalement rester chez soi, une alternative à l'émigration* » [Morokvasic M., 2002, p.27 ; voir aussi Morokvasic M., 1999, pp.75-125]. Elles sont aussi socio-spatiales : l'ensemble de la population roumaine est aujourd'hui concernée, alors que les minorités faisaient figure de « privilégiées » avant 1989. Le corollaire en est la diffusion des effets des migrations sur l'ensemble du territoire roumain¹⁰².

Ce constat d'un changement brutal du rôle de l'ethnisation dans l'organisation de l'espace migratoire roumain amène à reconsidérer un point précis des définitions de la migration ethnique. La définition générale du « retour » évoquée en introduction générale admet que les migrants font partie de tel ou tel groupe ethnique et que l'ethnicité est l'élément déterminant de leur mobilité. A l'opposé, Rogers Brubaker cherche à minimiser le poids de l'ethnicité vécue dans le cas de l'immigration des *Aussiedler* en République fédérale d'Allemagne : elle n'y intervient que peu, pour la raison qu'elle n'existe pas vraiment (il dresse une liste de traits censés démontrer que la germanité supposée des émigrants ne fonctionne pas : de nombreux mariages mixtes, pas de regroupement spatial des Allemands, etc.) [Brubaker R., 1998, pp.1056-1057]. Ces deux positions sont antinomiques. Mais on a démontré précédemment que le processus d'ethnisation des *Sachsen* est le résultat de long terme des interdépendances nouées avec les autres populations dans le cadre transylvain ; on a démontré aussi que l'Etat roumain concourt à la formalisation de l'ethnicité des Saxons de Transylvanie. On avancera sur le rôle de l'altérité dans le « retour » des Saxons en Transylvanie en formulant l'hypothèse que *les processus d'ethnisation à l'œuvre avant l'émigration sont un facteur d'organisation de l'espace roumain, tant par la sédentarité que par la migration. Il n'est pas possible d'écarter d'emblée l'altérité de la construction du « retour », car elle structure l'espace de départ. La croyance en la germanité organise les espaces.*

Avant 1989, les espaces locaux de Transylvanie méridionale, région d'implantation des Saxons, sont structurés par les phénomènes de catégorisation ethnique qui les touchent et

¹⁰² Ces derniers propos s'appuient sur un sondage effectué en 2001, à partir duquel il a été évalué que 29% des personnes interrogées avaient l'intention d'émigrer prochainement [Comșa M., 2001, p.39-50]. Les résultats de ce sondage sont abondamment repris en Roumanie dans les études sur les migrations roumaines. Une enquête menée par l'antenne bucarestois de l'Organisation Internationale pour les Migrations (O.I.M.) en 1998 indique que 48% de personnes interrogées sont désireuses d'émigrer de façon plus ou moins durable ; elle mentionne cependant le fait complémentaire que, selon les statistiques roumaines officielles, seulement 2 à 4% des Roumains mettent en pratique ce souhait [O.I.M., 1998, p.67]. Il est évident que de telles évaluations doivent être considérées avec une grande prudence. Elles soutiennent toutefois le constat que l'hypothèse de la mobilité internationale s'est diffusée dans la population roumaine après 1989.

touchent les populations voisines. L'ethnicité intervient dans l'agencement des spatialités sédentaires (I). Avant 1989, l'ethnisation est aussi, à travers la mise en pratique du « retour », le principal élément de structuration de l'espace d'émigration roumain (II). Le rôle de l'ethnisation est toutefois réévalué dans les années quatre-vingt dix, par le développement des mobilités des Roumains (non minoritaires et minoritaires) à travers l'Europe (III).

I. L'ETHNICISATION : UNE RESSOURCE SPATIALE DANS LA SEDENTARITE

Tout parcours en Transylvanie méridionale laisse le voyageur avec le sentiment d'une ressemblance prononcée entre les villages traversés, ressemblance tant par le style architectural du bâti que par les plans des localités, resserrées le long d'une rue principale mais polarisées par les églises fortifiées. L'unité visuelle de ces villages tranche singulièrement avec ceux que l'on aura traversés avant ou que l'on traversera en sortant de la zone d'implantation saxonne. L'histoire des *Siebenbürgen* se donne à voir dans la configuration matérielle de cette région en bordure des Carpates. Comment ce passé collectif construit, déconstruit et reconstruit autour du lien généalogique à un « là-bas » éloigné incarné par la « mère-patrie », peut-il donner lieu à un tel marquage de l'espace ? Par la capacité des membres supposés du groupe « *Sachsen* » à jouer de cette généalogie pour en faire un facteur organisationnel des espaces locaux, bien avant leur émigration. L'ethnisation leur sert non seulement à se différencier des autres groupes sociaux de la région, mais aussi à se créer des spatialités propres, dans la sédentarité.

Exposer ici l'organisation de quelques villages de Transylvanie du sud revient à aller plus avant dans la présentation de la principale région d'étude, en Roumanie. L'espace étudié en Allemagne sera présenté lorsque l'analyse le demandera (voir le chapitre 5). Cela revient aussi à montrer que la Transylvanie est le « terrain » pertinent pour étudier le « retour », celui des saxons plus précisément. Enfin, cela autorise à affirmer, une fois de plus en géographie, l'importance du changement d'échelle de réflexion. En déplaçant le regard du pays ou de la région aux localités, il apparaît nettement que les *Sachsen* changent de statut social : ils passent de minorité à majorité. Les processus d'ethnisation y sont tellement prégnants qu'ils orientent les classifications sociales, et autorisent les Saxons à être « en haut » des hiérarchies sociales locales. Des positions rendues par l'agencement spatial des villages.

I.1. DIVISION SOCIO-SPATIALE ET EMPIRIE : LA HIERARCHISATION AU CŒUR DES ARTICULATIONS SPATIALES

La spécificité socio-spatiale des villages dits « saxons » est telle qu'elle rend compte de ce qu'on appellera un modèle sud-transylvain d'organisation villageoise. Tous les villages d'enquête sont organisés selon les traits généraux de ce modèle ; l'émigration des Saxons le remet en cause, de nouveaux types de structuration socio-spatiale sont en train d'être élaborés. Il faut donc connaître ce modèle pour pouvoir en apprécier les modifications contemporaines issues du « retour » en Allemagne. La différenciation socio-spatiale des Saxons n'est pas un phénomène récent ; elle est bien antérieure à la réactivation de la généalogie germanisée des Saxons. Elle date

de la colonisation médiévale. Elle n'est pas non plus limitée aux Saxons ; en fait, chaque groupe aujourd'hui qualifié d' « ethnique » s'organise dans l'espace selon des modalités propres. A travers l'étude de marqueurs matériels et de discours sur l'espace, on montrera donc que dès avant le départ de nombreux Saxons l'ethnisation est un facteur organisationnel ancien et efficace des espaces locaux.

Pour comprendre l'importance de la construction généalogique établie par les Saxons dans l'organisation de leurs spatialités avant l'émigration vers la « mère-patrie », il faut rendre compte des grands traits de l'organisation « classique » des villages marqués par la présence des *Sachsen*¹⁰³. Cela ne va pas sans poser des problèmes méthodologiques importants. En effet, il est illusoire de vouloir passer par les statistiques de l'ethnicité pour étudier la répartition des groupes dans l'espace et ses significations. Les données des recensements de population ne vont pas jusqu'à l'échelle des domiciles ; or, elles constituent la seule source construite par auto-déclaration. Toutes les autres données disponibles sont faites par hétéro-déclaration de l'agent en charge du comptage. Cet état des faits est problématique car il existe des écarts non négligeables entre auto- et hétéro-déclarations, notamment dans le cas des Tsiganes. Leur nombre est largement supérieur dans les données construites par hétéro-déclaration à ce qu'il est par l'auto-déclaration. Ceci explique qu'on évitera autant que possible la cartographie des données recueillies par hétéro-déclaration. Les autres méthodes choisies sont l'analyse de discours des habitants et l'étude des marqueurs spatiaux. La présentation ici faite du modèle d'organisation socio-spatiale en est une synthèse, destinée à en faire ressortir les traits principaux.

La division spatiale est porteuse de sens : elle rend visible les hiérarchisations sociales. C'est donc une relation de pouvoir qui préside à l'articulation des spatialités [Raffestin C., 1980, p.52]. Du fait de la prégnance des relations de domination sociale, les espaces ne sont pas égaux dans les relations qui les mettent en contact. Hiérarchisations spatiales et hiérarchisations sociales sont interdépendantes. Rapports de pouvoir et évolution de ces rapports sont la pierre d'angle de l'analyse des configurations spatiales locales en Transylvanie méridionale, car ils interviennent dans la construction du mythe du « retour ». En effet avant la deuxième guerre mondiale, les Saxons détenaient une position sociale dominante dans leurs localités d'implantation (et ce en dépit de leur statut minoritaire à l'échelle de la Roumanie) ; mais l'après-guerre s'est traduit pour eux par une remise en question complète des rapports sociaux. La réversibilité des hiérarchies socio-spatiales amène à s'interroger en fin de compte sur les possibles recours des sociétés aux catégories spatiales, inscrites dans le temps. Les exemples ici exposés montrent que les espaces peuvent être vus et mobilisés comme des ressources. Le corollaire en est la dimension contraignante des spatialités : par exemple, les Tsiganes cantonnés dans des quartiers de concentration ethnique subissent l'action performative des catégorisations spatiales. La référence généalogique à la germanité et à un « là-bas » incarné par l'Allemagne sert aux Saxons à se positionner dans les hiérarchies locales.

¹⁰³ La description ici proposée repose sur des observations réalisées dans une trentaine de villages. Elle ne tient pas compte des villages également peuplés de Magyars, notamment autour de Braşov et Sighişoara, dans lesquels les enquêtes ont été trop rapides pour dégager des tendances explicatives générales.

I.1.1. Lecture des productions spatiales par les marqueurs spatio-temporels : faire clôture par l'ethnisation

Une première manière d'aborder par l'empirie le rôle spatial des processus de catégorisation ethnique est d'étudier des marqueurs spatio-temporels, combinant une dimension matérielle et une dimension abstraite. Leur facette concrète est celle qui se présente au premier abord, notamment par le regard. Elle véhicule la dimension abstraite, faite de représentations et de stéréotypes. Les deux composantes, matérielle et idéale, sont interdépendantes : elles sont à la fois constitutives et vecteurs l'une de l'autre. Il faut aussi insister sur la composante diachronique de ces marqueurs ; ils ont été construits dans la longue durée, et expriment des processus de long terme. Plusieurs modèles de marqueurs sont identifiables dans les localités d'implantation saxonne.

L'agencement spatial du site étudié en est un premier exemple. En Transylvanie, le type de plan des localités donne des indications quant à la composition et à l'organisation sociale de la population. Les colons de l'*Ostsiedlung* ont en effet transposé en Transylvanie des trames villageoises élaborées dans leurs régions d'origine, situées entre Rhin et Moselle. Les villages de présence saxonne sont caractérisés par la prédominance du modèle des villages-rues, au sein duquel les maisons sont alignées le long d'une rue principale, voire unique [Higounet C., 1989, ill.28]. Les jardins sont à l'arrière des fermes, dans le prolongement de celles-ci. Ils ont une forme de « lanière flamande ». Les terres agricoles sont dispersées autour du noyau villageois, ainsi que les aires de pâture et les forêts vouées à une exploitation collective. Ce modèle a été mis en place afin de permettre l'installation des *hospites* sur des terres déjà peuplées : Roumains, Szeklers et autres populations vivaient déjà en Transylvanie méridionale. Les colons ont alors fondé de nouveaux villages à proximité de ceux de ces populations, et ont parfois été rejoints par des membres de ces autres groupes. Le modèle villageois sud-transylvain résulte donc d'un nécessaire partage de l'espace entre groupes voisins (plan 1 et photo 1).

Les villages organisés selon ce modèle sont également caractérisés par la continuité du bâti le long des axes de circulation : les fermes y sont reliées les unes aux autres par des frontons, sans toutefois être mitoyennes. Ces frontons, situés à proximité directe de la rue, délimitent les parcelles, de largeur réduite. D'autres éléments architecturaux accumulés au fil des siècles caractérisent le bâti, qualifié par les habitants et les spécialistes de « saxon » : toits à pente coupée, façades colorées et ornementées, localisation du corps de bâti voué à l'habitat sur la rue et des bâtiments agricoles en arrière de la cour.

Photo 1 : Organisation spatiale de Mălâncrav et plan de Viscri

Cette disposition du bâti a été reprise par les populations installées au contact des Saxons ; les architectures conservent toutefois des différences notables, notamment dans l'ornement des façades. Dans les villages, on parle de maisons « saxonnes », « roumaines » ou « tsiganes », en fonction de la localisation, du style architectural, et de la solidité du bâti concerné. L'agencement spatial des localités sud transylvaines tranche donc nettement avec la configuration observable dans d'autres régions de Roumanie (par exemple, en Moldavie et Valachie, le bâti est discontinu, les maisons étant séparées les unes des autres par des parcelles agricoles et situées en retrait des axes de circulation). La configuration des lieux informe immédiatement de l'immigration médiévale en Transylvanie, et de la présence de groupes aux pratiques architecturales différentes (voir photos 2, 3, 4).

Les *lieux symboliques* constituent un deuxième type de marqueurs des processus d'ethnicisation à l'œuvre au niveau local. Ces lieux symboliques sont de plusieurs échelles (il ne s'agit ici que d'exemples, la présentation détaillée des zones vient plus loin) :

- un site ou un bâtiment particulier : les églises protestantes fortifiées des Saxons, autrefois catholiques ; les cimetières, confessionnels et « ethniques » ;
- un quartier : le centre dit « saxon » ou les « *țigănie* » de concentration tsigane ;
- une localité : Sibiu fait aujourd'hui fonction de « capitale » pour les Saxons migrants et non migrants ;
- une région : l'ensemble de la Transylvanie méridionale est identifiée par les *Sachsen* comme étant « leur » région, ce que l'appellation *Siebenbürger Sachsen* exprime : la qualité de Saxon ne va pas sans l'ancrage régional.

Les lieux symboliques ont une fonction sociale forte. D'abord parce que les lieux sont des espaces dans lesquels « *la distance n'est pas pertinente* » [Lévy J., Lussault M., 2003, p.560] : elle n'éloigne pas les individus, au sens social du terme. Elle ne les empêche pas de développer et entretenir des relations sociales. La fonction sociale de ces lieux vient aussi de leur usage du temps : ce sont des lieux sur lesquels les usages sociaux du passé peuvent trouver appui. L'ensemble des lieux symboliques forme une armature réticulaire plus ou moins serrée. L'identification de *Siebenbürgen* comme espace référentiel des Saxons repose sur le tissu de lieux porteurs de sens pour les Saxons.

Photo 2 : Le bâti « saxon » à Mălâncrav

Photo 3 : Les styles architecturaux à Mălâncrav

Photo 4 : La « tsiganie » de Viscri

La *toponymie* est une troisième variété de marqueur spatio-temporel. Elle est le véhicule sémantique des représentations socio-spatiales, qu'elle regroupe au sein des noms de lieux pour diffuser l'information constituée sur ces lieux. Citons la « rue des colons » (*strada coloniștilor*) (sur la photo 3) ou encore la « rue des briquetiers » (*strada cărămidarilor*) rencontrées à Mălâncrav et Slimnic. Ce ne sont pas des toponymes officiels, mais des éléments d'un système de toponymie populaire forgé sur les structures sociales locales. La « rue des colons » existe depuis que des Roumains, migrants internes installés dans certains villages de Transylvanie du sud juste à la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont obtenu terrains et financements pour quitter les maisons saxonnes jusqu'alors occupées. La « rue des briquetiers » est sise dans la *țigănie* de Slimnic, et fait référence au métier de briquetier traditionnellement exercé par les Tsiganes du village en question. Le toponyme de *țigănie* dénonce lui-même les relations existant entre les Tsiganes et les autres groupes de population dans le village : c'est un terme stigmatisant pour l'espace de concentration d'une population stigmatisée. Les référents toponymiques bénéficient également d'une traduction dans toutes les langues employées localement ; chaque rue, chaque bâtiment significatif, chaque lieu-dit ou chaque village possède une double, voire une triple dénomination germanophone, roumanophone, voire magyarophone.

Les marqueurs spatio-temporels ont pour fonction centrale de rendre visible par l'espace et dans l'espace la structuration sociale des différentes populations. La configuration villageoise énonce clairement la séparation passée (et présente) des groupes sur la base des catégorisations ethniques (aujourd'hui, cette séparation demeure, tout en évoluant vers de la mixité dans la zone centrale). Elle la rend visible, sans automatiquement la rendre lisible. La répercussion des distanciations sociales est la concentration de chacun des groupes dans une zone particulière, où ils deviennent majoritaires. De la sorte, l'altérité est immédiatement repérable : elle devient une réalité objective. Les positions de majoritaire ou de minoritaire (position numérique et symbolique) sont donc renversées en fonction de l'échelle à partir de laquelle elles sont considérées. La substantialisation de l'altérité fait oublier que les différences sociales sont construites et non primordiales. Revenons ici à l'exemple de la *țigănie* : la forte capacité évocatrice du terme signifie la différence des Tsiganes qui y habitent par rapport au reste de la collectivité villageoise. Cette altérité est ainsi socialement définie et spatialement circonscrite. Le terme amplifie la clôture sociale qu'il véhicule. Il peut ensuite être manipulé par les Tsiganes eux-mêmes, pour pouvoir en sortir et s'extraire de la condition de Tsigane.

Finalement, bien qu'ils n'aient pas nécessairement été construits pour matérialiser l'ethnisation qui fonde l'altérité des Saxons, les marqueurs spatio-temporels en sont porteurs.

I.1.2. L'histoire orale : un discours pour articuler les spatialités collectives

Une seconde manière d'aborder par l'empirie le rôle spatial de l'ethnisation est de recueillir des propos des habitants sur l'organisation sociale et spatiale du village. Des individus insérés dans différents groupes ethniques ou religieux, qui parlent des habitants du village, de leur localisation, et ce dans le passé et le présent. On essaie de saisir la signification collective de ces propos individuels. Ils constituent la trame à l'aune de laquelle une signification sociale est

attribuée à la répartition des différents groupes dans la localité. Il existe deux modes divergents d'interpréter l'articulation des spatialités aux temporalités par la narration : l'un par la sédentarité, l'autre par la migration.

Dans l'approche scientifique centrée sur la sédentarité, on considère qu'en imprimant sa trace dans l'espace, une collectivité peut inscrire les lieux dans la durée. La société investit l'espace d'une dimension temporelle durable afin de se doter elle-même de longévité. Or, le groupe est en contrepartie conditionné à son tour par les images spatiales qui l'entourent : s'il veut durer, il faut que ses souvenirs restent dans la pensée collective. Pour ce faire, le recours à l'espace est à nouveau nécessaire : les usages sociaux du passé, pour s'inscrire dans la durée, ont en effet besoin de s'appuyer sur des images spatiales [Chivallon C., 1994, pp.1-2]. Ce qui nécessite que le groupe demeure durablement sur un même sol, puisque celui-ci est détenteur de « *tous les souvenirs d'événements et de formes qui y ont pris place* » [Halbwachs M., 1997, pp.205-214]. Il n'y a donc pas d'usage social du passé sans cadre spatial, selon M. Halbwachs, et ainsi, pas de groupe historiquement constitué sans support spatial¹⁰⁴. Il est de ce fait pertinent de reconsidérer la manière dont l'utilisation sociale du passé est convoquée dans la construction et la compréhension des spatialités. Usages du passé et espaces sont des construits sociaux, et sont en tant que tels en mutation constante.

Ce positionnement théorique géographique pose toutefois quelques difficultés. En effet, il présuppose que le sens des espaces véhiculé à travers la mémoire est immuable. Selon cette conception, la signification contemporaine de la division socio-spatiale des villages d'implantation saxonne, signification restituée lors des entretiens, serait identique à celle des années de l'après-guerre. Or, ceci est remis en question par l'enquête. Si le centre villageois reste en général associé aux Saxons, le sens de cette association est aujourd'hui multiple. Il renvoie à la présence saxonne ancienne, ce qui était déjà le cas après la guerre. Il se double aujourd'hui aussi d'une dimension socio-économique : désormais, ceux qui habitent les maisons du centre ne sont plus seulement des Saxons, mais aussi ceux qui possèdent les ressources sociales et économiques pour y accéder. Soulignons enfin la forte charge symbolique de cette localisation centrale, toujours associée dans les représentations des habitants à la position des *Sachsen* dans les hiérarchies sociales.

L'intégration de la migration à la réflexion va dans la direction d'une réévaluation de la place du temps dans les spatialités. Emmanuel Ma Mung a mis en évidence le fait que la mémoire des lieux peut exister malgré la distance créée par la migration entre la zone de départ et la zone d'installation [Ma Mung E., 1999, pp.89-103]. Elle transporte alors des images différentes de celles qui auraient été mobilisées dans la sédentarité. L'interprétation qu'il propose est que les fonctions mnémoniques des spatialités peuvent s'exercer dans la distance et transmettre des significations variables de l'espace.

La construction et la mise en relation des espaces ne peuvent se passer des usages sociaux du passé. Car ces usages, en gommant certaines images et en recourant à un imaginaire temporel

¹⁰⁴ Maurice Halbwachs utilise en fait la notion de « mémoire collective », puis de « cadres sociaux de la mémoire ».

particulier, participent à la constitution d'un ensemble unifié de représentations. Ils participent de ce fait à l'élaboration de spatialités communes aux membres d'un groupe.

Les marqueurs spatio-temporels et les discours tenus sur l'espace local par ses habitants rendent compte de l'organisation sociale de l'espace local. La généalogie entretenue par les Saxons est donc pour eux un moyen de se positionner dans la hiérarchie locale. C'est également un moyen de stabiliser ce positionnement, de le rendre difficilement accessible à des individus tenus pour extérieurs au groupe saxon. D'une part, marqueurs spatio-temporels et narrations sur l'espace participent à la construction sociale de l'altérité et de son corollaire, l'identité. Ils sont à la fois éléments constitutifs de la différenciation sociale, et expression de cette différenciation. D'autre part, le recours à la construction généalogique de la germanité exerce un effet spatial certain : tous les villages d'implantation saxonne connaissent le même type d'organisation socio-spatiale (que l'on a qualifié de modèle sud-transylvain).

I.2. UNE DIVISION SPATIALE ANCIENNE, FONDÉE SUR LES CATEGORISATIONS ETHNIQUES

La configuration spatiale propre aux localités situées dans le quadrilatère Sibiu – Mediaș – Sighișoara – Brașov, zone de concentration des Saxons, prévaut jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle est modifiée une première fois dans l'immédiat après-guerre, puis dans les décennies suivantes sous le coup de l'émigration de la majeure partie des *Sachsen* de Transylvanie. Si cette configuration est aujourd'hui bouleversée, elle demeure visible par le paysage et les propos des habitants. Ainsi, le modèle sud-transylvain d'organisation villageoise est caractérisé par une nette séparation spatiale des groupes aujourd'hui qualifiés d'« ethniques », et par des positionnements significatifs de ces groupes dans l'espace villageois. Le modèle est à la fois concret et symbolique ; il est structuré autour du centre dit « saxon », défini par l'altérité de ses occupants.

Précisons que Mălâncrav servira de cas de référence, puisque c'est là que les données recueillies sont les plus complètes. Précisons aussi que des personnes ont été interrogées dans tous les groupes identifiés, ethniques, religieux, locaux ou venus d'autres localités, de tous âges et de toutes professions. Précisons enfin qu'on distinguera, tout au long de l'analyse, ce qui tient du matériel identifié par les habitants selon l'ethnicité supposée du premier habitant ou de l'utilisation du bâti en question (on parlera par exemple de bâti « saxon ») d'une part, des endo- et hétéro-définitions ethniques des habitants d'autre part (voir carte 10).

Carte 10 : Le modèle sud-transylvain d'organisation villageoise : une forte division spatiale. L'exemple de Mălâncrav

I.2.1. Le centre « saxon » : l'espace attribué à la majorité saxonne, au cœur de toutes les recompositions

Le centre géographique du village est défini par tous les habitants interrogés comme étant historiquement lié aux *Sachsen*. On le repère dès que l'on entre dans un village, car il est organisé autour de trois lieux symboliques érigés par les Saxons : l'église, fortifiée ou non, catholique au Moyen Age puis luthérienne après la Réforme ; la maison paroissiale, souvent proche de l'église ; l'école de langue allemande, propriété de l'Eglise luthérienne jusqu'en 1948. Le cimetière est placé sur un versant opposé, de manière à faire face à l'église. Cet ensemble tripartite forme le cœur « triangulaire » de nombreux villages d'implantation saxonne, et est localisé en hauteur de manière à surplomber les habitations.

Tel est le cas à Mălâncrav, dont la fondation est datée du milieu du XIII^e siècle ; l'église est mentionnée pour la première fois en 1305 [Boltres K., 1988, p.1¹⁰⁵]. Le village est créé par des colons auparavant installés « entre les deux Târnava », en dehors du Domaine Royal attribué aux *hospites* : les paysans y sont soumis à la noblesse magyare, asservis. On les nomme « *iobăgi* » en roumain, ou « *Iobaggen* » en allemand : les deux termes sont formés à partir du vocable magyar, pour désigner les serfs. Jusqu'au XIX^e siècle, une famille noble magyare règne sur le village : la famille Apáfi, qui fait construire un château à proximité de l'église en 1650. Pouvoir religieux et pouvoir politique sont donc concentrés et positionnés de manière à exercer un contrôle sur le reste du village. La structure villageoise initiale est similaire à Slimnic, en dépit des différences sociales entre les deux localités. Le village est fondé dès la fin du XII^e siècle sur les terres royales, les paysans y sont libres. Une église fortifiée, la maison paroissiale et l'école anciennement germanophone en constituent le centre. Deux cent ans plus tard, le village compte quelques 1.800 à 2.000 habitants [Schenk A., 1984, p.20]. Des non-Saxons peuvent s'installer à proximité directe des Saxons, mais peu d'informations sont disponibles à ce sujet avant le XVIII^e siècle.

Les autres éléments tenus pour caractéristiques des centres « saxons » sont organisés autour de ce « triangle du pouvoir ». Il s'agit d'abord de la disposition en lanières du bâti et des jardins privatifs. Il s'agit aussi de l'architecture dite « saxonne ». Cette architecture a (et cela est évident) connu de nombreuses évolutions au fil des siècles, tant dans les matériaux utilisés que dans le dessin même du bâti. Ce qui est aujourd'hui considéré comme « typiquement » saxon date en réalité du XIX^e siècle : « *le caractère typiquement saxon, les frontons de rue serrés et les magnifiques pentes de toit coupées, tout cela doit être considéré comme une forme tardive, apparue au XIX^e siècle et qui est en fait "typiquement habsbourgeoise", qui s'est aussi répandue dans les villages roumains et magyars situés sur les chemins de l'administration centrale* »^{xxxv} [Schenk A., 1984, p.44]. Il existe de fait des proximités certaines entre les fermes construites par des Saxons et celles construites par des Roumains à Mălâncrav et Slimnic. Certains éléments architecturaux, pointés par les habitants, permettent toutefois de les distinguer (voir photos 5 et 6).

¹⁰⁵ Archive non publiée.

Photo 5 : Le centre « saxon » de Mălâncrav

Photo 6 : Délabrement et entretien des maisons de migrants à Mălâncrav

Ces éléments matériels sont associés dans les propos des habitants à l'importance numérique et politique des Saxons au cours de l'histoire transylvaine. Dans la narration, ce centre géographique devient le pôle social central dans l'espace villageois. A la position sociale des Saxons correspond par conséquent une inscription spatiale centrale : le cœur du village était saxon, tant socialement que spatialement, et continue de l'être dans les récits sur l'histoire locale.

I.2.2. Des périphéries « roumaines » plus récentes

Autour du centre saxon, des zones « non-saxonnes » sont désignées par les habitants de Mălâncrav et Slimnic. Ce sont des zones « roumaines » et des espaces marqués par la présence tsigane (voir photos 7 et 8).

Les lieux d'implantation des Roumains se trouvent de manière générale à proximité directe du centre habité par les Saxons. Les informations collectées sur Mălâncrav et Slimnic indiquent un accroissement rapide de la population roumaine à partir du milieu du XVIIIe siècle, c'est-à-dire après que le droit d'acheter des parcelles sur les terres royales a été attribué aux non-Saxons (alors qu'il était jusqu'alors réservé aux saxons). Dès 1776, les magistrats de Sibiu autorisent les Roumains de huit localités du Domaine Royal à s'installer à Slimnic (Șura Mare, Hamba, Vurpăr, Noul Săsesc, Casolț, Gușterița, Brad, Roșia). Les nouveaux arrivants ne parviennent pourtant à s'installer au centre des villages : « *dans les villages saxons de Transylvanie, les Roumains ne pouvaient en général que s'installer aux marges des villages, sur les versants des vallées ou à l'entrée d'une vallée, c'est-à-dire sur des parcelles impropres à la construction. Le centre villageois avec les meilleurs parcelles était détenu par des Saxons* »^{xxxvi} [*ibidem*, p.49].

Ces périphéries roumaines sont elles aussi organisées autour d'un lieu de culte orthodoxe. Parfois, la maison du prêtre et une école de langue roumaine sont construites à sa proximité. On devrait rattacher ces nouveaux centres aux orthodoxes plutôt qu'aux Roumains, puisque les Tsiganes sont en général affiliés à l'Eglise orthodoxe. Cependant, leur marginalisation par les autres habitants leur complique l'accès à ces infrastructures ; celles-ci sont dans les discours tenues pour « roumaines ». A Mălâncrav, un premier quartier roumain est construit à la sortie du village, au bout de la rue principale le long de laquelle les maisons de Saxons sont alignées. La route carrossable s'arrête là ; on passe la ligne de crête à pied. Ce quartier est polarisé par l'église orthodoxe, construite au XVIIIe siècle selon le prêtre orthodoxe responsable de la paroisse en 2001. Le cimetière orthodoxe est installé juste derrière le bâtiment. On ne sait pas où se trouve l'ancienne maison paroissiale. Le prêtre vit dans une maison achetée par l'évêché orthodoxe en 1974 à des Saxons en partance pour l'Allemagne, une maison située à l'extrémité de la zone dite « saxonne ». La première école a été construite après le rattachement de la Transylvanie à la Roumanie, en plein centre du village. Il semble que quelques Roumains se sont aussi installés à l'entrée du village. L'architecture des zones « roumaines » de Mălâncrav diffère sensiblement de celle du centre ; les maisons et parcelles sont plus carrées que rectangulaires, les façades sont décorées avec d'autres motifs et d'autres couleurs. C'est d'abord par le passage d'un type

architectural à l'autre que la transition entre centre et périphérie « roumaine » était (et demeure) visible.

La position périphérique des premiers quartiers de Roumains est interprétée par les habitants à l'aune de leur position sociale minoritaire jusqu'en 1918. Rappelons que dans la Transylvanie habsbourgeoise et austro-hongroise, les Roumains ne sont pas reconnus comme population constitutive de la Principauté, et ne bénéficient à cet égard d'aucune représentation politique, ni locale ni au niveau de l'Empire. Ils doivent leur présence dans des villages de Saxons à un assouplissement des conditions d'installation et d'accès à la propriété sur le domaine de l'*Universitas Saxonum* à partir du milieu du XVIII^e siècle. Jusqu'en 1918, les périphéries roumaines le sont doublement : elles sont des périphéries spatiales et sociales.

I.2.2. Les périphéries éloignées et stigmatisées : les *țigănie*

Plus loin encore, souvent à l'extérieur même du village se trouvent aujourd'hui encore les espaces attribués aux Tsiganes. On sait peu de choses sur l'arrivée des Tsiganes dans les villages du *Königsboden* des Saxons. On admet que leur présence en Transylvanie remonte aux XIV^e et XV^e siècles. Marie-Thérèse et Joseph II tentent d'améliorer leurs conditions de vie, et ainsi d'éliminer un mode de vie jugé « primitif ». Sous le coup de diverses lois réduisant leur liberté de circulation, ils se sédentarisent. Ils restent cependant dépendants des propriétaires terriens et paysans propriétaires, en travaillant pour eux comme journaliers. Les Saxons rencontrés ont souvent répété que « là où il y a des Saxons, il y a des Tsiganes » : cela s'explique par le fait que certains paysans libres saxons, sur le Domaine Royal, parvenaient à être suffisamment riches pour employer de la main d'œuvre tsigane. Une longue relation hiérarchique lie Saxons et Tsiganes.

Bien qu'employés par des Saxons (et des Roumains), les Tsiganes s'installent à l'extérieur des noyaux villageois organisés autour des églises luthérienne et orthodoxe. Ces marges d'installation des Tsiganes sont identifiables par la précarité du bâti (constructions de petite taille en torchis), et la faiblesse voir l'absence d'infrastructures élémentaires (mauvaise qualité des voies d'accès, absence de réseau hydraulique, etc.). Elles le sont aussi par le toponyme qui leur est assigné par les autres habitants : *țigănie*. Les quartiers sont nommés en fonction de l'ethnicité putative de leurs habitants. Le terme de *țigănie* fonctionne comme un véritable facteur de stigmatisation de ces espaces : la fragilité des conditions de vie y est signifiée, en association avec un ensemble de stéréotypes négatifs sur les Tsiganes¹⁰⁶. La relégation spatiale traduit la relégation sociale de ceux qui sont considérés comme des Tsiganes.

¹⁰⁶ Pour preuve la définition du terme donnée par un dictionnaire de langue roumaine [Rex, 1998, p.1126] :

1. Ensemble des Tsiganes qui vivent en un lieu ; par extension, quartier d'une localité dans lequel vivent des Tsiganes.
2. Au sens figuré : fait condamnable, mauvaise manière.
3. Au sens figuré : tapage, boucan, esclandre.

Photo 7 : La « rue des colons » à Mălâncrav

Photo 8 : Une rue de Mălâncrav créée pour les colons et Tsiganes dans les années cinquante

A propos des Tsiganes, il est important d'insister sur l'écart qui peut exister entre les auto-désignations et les hétéro-désignations : lors de l'enquête, il était fréquent qu'une personne interrogée se dise roumaine alors que d'autres la qualifiaient de « Tsigane ». Par ailleurs, les non-Tsiganes ont élaboré une typologie hiérarchisée des Tsiganes, à partir de laquelle ils parviennent à justifier leurs discours et pratiques discriminatoires. A Slimnic, il y a trois groupes de Tsiganes. Les « Tsiganes de velours » (*țigăni de mătase*) sont placés en haut de cette hiérarchie. Ils ont obtenu des emplois salariés dans les structures de l'agriculture collectivisée, et ont pu acheter ou construire des maisons plus solides dans les quartiers « roumains » du village. Ce même groupe est identifié à Mălâncrav ; son statut social supérieur aux autres Tsiganes vient du fait que ses membres ont pu nouer des relations étroites (quoi que hiérarchiques) avec des Saxons du village, parfois aussi avec des Roumains (voir les chapitres 8 et 9). Les « orpailleurs » (*băieși*) de Slimnic sont également assez bien considérés par rapport à d'autres groupes. Certains sont parvenus à s'installer à proximité directe des rues « roumaines » du village. Toujours à Slimnic, il y a les « briquetiers » (*cărămidari*) : ceux-là sont au bas de la hiérarchie. Ils vivent dans la *țigănie*, faite de maisonnettes fragiles. Non seulement ils vivent dans un quartier dont l'appellation véhicule leur propre mise à l'écart, mais la rue dans laquelle ils sont installés est nommé « rue des briquetiers » (*strada cărămidarilor*) dans la toponymie populaire locale. La qualification des espaces traduit leur position sociale. A Mălâncrav, le groupe placé au bas de la hiérarchie construite par les non-Tsiganes est celui des « chasseurs de chiens errants » (*bingheri ou hoheri*). Ses membres arrivent tardivement dans le village, entre les deux guerres. Ils s'installent complètement à l'extérieur. Ils remplissent les fonctions d'équarisseurs et vidangeurs du village. Ils sont à l'époque chargés du ramassage des cadavres d'animaux, de leur incinération, du nettoyage des fosses d'aisance et de la récupération des ordures. Grâce à l'agriculture collectivisée, ils parviennent à sortir de cette fonction et à rejoindre le corps du village.

L'agencement des localités rurales de Transylvanie méridionale associe hiérarchies sociales et positionnements spatiaux. La position dominante ou dominée des uns et des autres est inscrite dans l'organisation géographique des lieux de vie. Ce constat frappe par la nécessaire relecture des positions de majoritaire ou de minoritaire qu'il implique : à l'échelle de l'Autriche-Hongrie, puis de la Roumanie, les Saxons ont certes toujours été minoritaires (à la fois en nombre et en pouvoir). En Transylvanie méridionale, les *Sachsen* ont détenu une autonomie politique jusqu'au milieu du XIXe siècle, tout en demeurant dans une relation de dépendance face aux autorités centrales. Mais au niveau des localités, les Saxons ont jusqu'à récemment tenu une position de majorité, dans la mesure où ils ont imposé la norme sociale. Division et hiérarchie ne signifient pourtant pas cloisonnement total : les habitants des villages sont interdépendants les uns des autres, quels que soient leur ethnicité putative, leur pouvoir politique, leurs professions, leur niveau de richesse économique. Annemie Schenk va jusqu'à affirmer que la principale spécificité du modèle villageois dit « saxon » (mais qu'elle qualifie elle-même de « *saxon-roumain* ») est que

« c'est un modèle évident de la cohabitation et du vivre ensemble des Saxons et des Roumains au fil du temps »¹⁰⁷
[Schenk A., 1984, p.55].

I.3. MUTATIONS DE L'APRES-GUERRE : PERTURBATIONS DES HIERARCHIES SOCIO-SPATIALES

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'organisation socio-spatiale des localités rurales de Transylvanie du sud est bouleversée par des mesures gouvernementales prises à l'encontre de la minorité saxonne (et des minorités souabes dans le Banat et la région de Satu Mare), en représailles à leur association à l'armée allemande pendant le conflit. Parmi ces mesures, trois vont avoir des répercussions durables sur la position sociale et spatiale des Saxons au sein des collectivités villageoises : la déportation d'une partie importante des Saxons en U.R.S.S., l'expropriation des *Sachsen* de tous leurs biens, et l'installation de Roumains et Tsiganes dans les fermes ainsi libérées. Ces trois mesures sont également d'un intérêt capital car elles génèrent de nouvelles divisions sociales et spatiales dans les localités touchées. Enfin, elles contribuent au soubassement sociologique sur lequel le mythe du « retour » vers la « mère-patrie » Allemagne est rapidement élaboré, au lendemain de la guerre. Les modifications apportées à l'organisation de l'espace de sédentarité des Saxons favorisent l'apparition du mythe du « retour » (voir carte 11).

I.3.1. Déportation et expropriation : l'espace « saxon », un enjeu

Au cours de la guerre, de nombreux Saxons et Souabes de Roumanie s'engagent de façon plus ou moins volontaire aux côtés de l'Allemagne nazie. En mesures de représailles, en janvier 1945, le gouvernement roumain décide la déportation des Saxons (et Souabes) d'âge adulte en Union soviétique. Près de 75.000 personnes déclarées de nationalité allemande, venant de Transylvanie, du Banat et de la région de Satu Mare, sont déportées vers le bassin minier du Donets (en Ukraine), et vers l'Oural. La déportation se termine en 1949 pour la plupart des déportés, quelques milliers de personnes ayant été libérées de manière plus rapide.

A Mălâncrav et Slimnic, comme dans toutes les localités rurales où vivent des Saxons, la majeure partie des Saxons, hommes et femmes, sont déportés. Ne sont épargnés que ceux qui ont combattu dans l'armée roumaine et non dans l'armée allemande, et leurs familles. Pendant plusieurs années, les centres villageois sont donc vidés d'une part importante de leurs habitants. Aucune des fermes n'est totalement abandonnée, il reste toujours une grand-mère et des petits-enfants. Mais l'absence de plusieurs classes d'âge laisse le champ libre pour de nouveaux occupants des lieux, qui viennent bientôt s'installer dans les fermes des Saxons.

¹⁰⁷« Die sächsisch-rumänische Dorfanlage (...) ist ein sinnfälliges Charakteristikum für das Neben- und Miteinander von Sachsen und Rumänen im Verlauf der Zeiten ». Son étude est malheureusement limitée aux Roumains et Saxons, d'où l'absence des Tsiganes de cette conclusion.

Carte 11 : Un modèle sud-transylvain d'organisation villageoise bouleversé après la Seconde Guerre mondiale. L'exemple de Mălâncrav

Ceux qui ont pu rester en Roumanie sont touchés par des mesures d'expropriation, dans le cadre de la Réforme agraire de 1945. Les textes de loi promulgués à cet effet donnent peu d'indications quant aux modalités de réalisation de la réforme. Mais des abus et des irrégularités de procédure sont signalés par les habitants et les directions départementales ou locales de la réforme. Selon Dumitru Șandru, qui a rédigé une étude approfondie sur le sujet, les abus les plus importants et les plus nombreux sont constatés à propos des expropriations de paysans saxons ou souabes. Ces abus sont rendus possibles par les imprécisions de la loi : la notion de « biens agricoles » (*bunuri agricole*), qui occupe une place centrale dans la réforme, n'est jamais définie clairement [Șandru D., 2000, p.146]. A titre d'exemple, l'auteur étudie l'application de la réforme agraire dans la région des deux Târnava, à proximité de laquelle se situe Mălâncrav. En quelques mois, les agents responsables de l'application de la réforme parviennent à exproprier tous les Saxons ; ailleurs, les délais sont beaucoup plus étendus car il faut réunir les arguments nécessaires à l'expropriation. En outre, les *Sachsen* y sont expropriés de tous leurs biens, sans distinction de ce qui est agricole ou de ce qui ne l'est pas : terres, bétail, maisons leur sont pris. Finalement, « *les Saxons ont été expropriés sans prise en considération de leur attitude vis-à-vis de l'Allemagne ou de la Roumanie* »^{xxxvii} alors que la loi indique clairement que seuls ceux qui ont collaboré de manière active avec l'Allemagne nazie doivent se soumettre à la procédure d'expropriation. Finalement, 33.700 des 34.500 fermes possédées par des Saxons en Transylvanie sont expropriées ; les 800 restantes appartiennent à des Saxons ayant combattu dans l'armée roumaine [Wittstock W., 1997a, p.3].

Les biens expropriés sont en partie restitués à leurs propriétaires en 1954, alors que le gouvernement communiste a décidé d'assouplir sa politique vis-à-vis des membres de minorités¹⁰⁸. Les corps de bâtiments retournent à leurs propriétaires et les occupants installés entre temps doivent quitter les lieux. En revanche, terres et matériels agricoles restent dans le domaine public et autorisent leurs anciens propriétaires à entrer dans le système agraire collectivisé [*ibidem*, p.3]. Au milieu des années cinquante, la situation politique des Saxons semble « normalisée ». Les retombées socio-spatiales des mesures d'expropriation et de déportation seront toutefois de longue durée. Les personnes installées dans les maisons de Saxons pendant quelques années vont former de nouveaux groupes dans la population locale, et modifier l'organisation spatiale des villages. Le modèle villageois précédemment étudié est définitivement bouleversé.

I.3.2. L'immigration de « colons » roumains : le primat de l'autochtonie

« Je suis venu de Crăniș, près de Vlădeasa. Près des montagnes. De grandes montagnes. Je suis venu de là-bas. Et je suis venu en tant que colon. Mais pas tout seul. Nous sommes venus à 40, des hommes, des pères de

¹⁰⁸ Les restitutions sont basées sur les textes législatifs suivants : le « Décret pour l'acquisition et la perte de droits sur certaines catégories de biens » du 18 mars 1954, qui est complété par la « Décision relative aux conditions d'application du Décret nr. 81 du 18 mars 1954 » du 19 mars 1954. Ces deux textes sont remplacés en 1956 par le « Décret de rectification des Articles 1 et 2 du Décret nr.81/1954 pour l'acquisition et la perte de droits sur certaines catégories de biens » du 26 mai 1956 et par la « Décision pour la modification de la décision du conseil ministériel nr.370/1954 sur les résolutions d'application du Décret nr.81 du 18 mars 1954 », du 26 mai 1956.

famille, et de ces 40 il ne reste que moi. (...) J'ai 82 ans, et j'ai traversé beaucoup d'épreuves. Chez nous il y avait les Hongrois, ils nous ont occupé. (...) Nous venons d'une région montagneuse, c'était dur, c'est pour ça que nous sommes venus ici. Nous sommes venus ici parce que nous étions pauvres. (...) Nous sommes venus à pied de lâ-bas, de Cluj. Nous n'avions pas d'argent pour venir en train. (...) Nous sommes tous venus en une seule fois. Certains sont morts, d'autres sont repartis. (...) Je suis resté un été entier sans ma femme. Je suis venu au printemps, à Pâques, et elle est venue à l'automne. (...) J'habitais plus bas, chez un Saxon. Un vieux. (...) Les deux vieux sont morts. Ils ont toujours voulu que je reste chez eux. Lui il était invalide de guerre. Et il a toujours voulu que je reste chez eux. Et moi j'ai dit non, je m'achète une maison et toi tu as de la famille... ».

- « Mais qui vous a dit qu'il y avait de la place ici ? »

- « Je ne sais pas comment. Mais en tous les cas il y avait ce problème avec les Saxons qui étaient du côté des Allemands. Et quand la guerre s'est finie, ils ont dû partir en Allemagne, ceux qui sont partis sont partis, mais il y en a d'autres ici aujourd'hui. Oui, il y avait aussi cette loi... Ils ont pris la terre aux Saxons et nous l'ont donnée à nous. Et eux ils les ont envoyés en Allemagne, et ils sont partis. Pas tous, ils sont partis les uns après les autres, un aujourd'hui, l'autre demain... Dans cette commune il y a beaucoup de Saxons, pas comme ailleurs. Nous nous entendons plutôt bien avec eux. »

- « Mais qui vous a répartis dans les maisons ? »

- « C'est le maire d'ici qui s'est occupé de ça. Ils nous a installé dans les maisons. Moi, en fait, personne ne m'a orienté. Je suis allé tout seul voir ce vieux et je lui ai dit : "allez, je peux habiter chez toi". "Ben, jeune homme", il a dit, "viens mais je n'ai que deux pièces". Et moi je me suis installé, j'ai fait une porte dans le mur. (...) C'était un invalide de guerre, je me suis installé et je suis resté six ans chez eux. Après six ans on s'entendait très bien ».

Les propos précédents ont été recueillis pendant l'été 2001 à Mălâncrav auprès d'un Roumain installé à Mălâncrav au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les faits relatés et la suite d'épisodes tragiques dans laquelle ils s'inscrivent expliquent la forte charge émotive aujourd'hui encore présente dans les récits. Le rôle primordial ici accordé à l'histoire orale est d'autant plus nécessaire que les rares archives qui auraient pu être consultées dans les mairies lors l'enquête ont souvent « disparu ».

En 1947, des Roumains en provenance de la région de Cluj arrivent dans plusieurs villages à propos desquels il leur a été dit que des maisons et des terres y sont disponibles, et ce du fait du départ des Saxons vers l'Allemagne. Les origines de cette migration interne demeurent peu claires dans les propos : les entretiens sont contradictoires à ce sujet, et hésitent entre des mesures prises par le gouvernement roumain de l'époque, et des mesures prises au niveau villageois par les autorités locales. La monographie de D. Șandru indique que cette migration a été organisée par les autorités roumaines en direction des régions d'installation de minorités allemandes, moins nombreuses du fait des déportations et des départs vers l'Allemagne (les départements de Timiș-Torontal, Făgăraș, Sibiu, Târnava Mare, Târnava Mică et la Dobroudja sont concernés) [Șandru D., 2000, p.155]. Les terres des Saxons absents sont mises à disposition des migrants internes par l'Office National de la Colonisation¹⁰⁹, créé par la Loi de colonisation

¹⁰⁹ *Oficiul Național al Colonizării* (O.N.A.C.).

du 25 avril 1940¹¹⁰ et placé sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et des Domaines. La colonisation est plus ou moins encouragée par l'Etat en fonction de la densité de population et du manque de main-d'œuvre. Des investissements lourds sont faits dans ce sens dans le Banat ; ils sont plus réduits en Transylvanie, plus densément peuplée et où les Saxons non déportés ont pris en charge les exploitations des absents. En Transylvanie, les colons proviennent des Monts Apușeni, de quelques communes des départements Alba et Turda.

Mălâncrav compte un millier d'habitants environ à l'époque. Une quarantaine de familles de Cluj s'y installe dans les maisons appartenant à des Saxons : le centre du village est profondément modifié par l'arrivée de ces migrants. Une période de cohabitation d'une dizaine d'années commence alors, au cours de laquelle l'agencement des espaces privés est modifié pour permettre la coexistence des familles saxonnes et de leurs « hôtes » immigrants. Les propos de Saxons ayant vécu cette cohabitation mettent en relief la portée symbolique des partages spatiaux alors effectués. Outre qu'elle a été ressentie comme une véritable occupation, l'installation des immigrants dans les pièces frontales des maisons, accompagnées d'une concentration des personnes saxonnes dans la ou les pièce(s) de l'arrière-cour, est emblématique pour les Saxons des nouvelles relations de pouvoir au niveau local. La relégation des Saxons se matérialise selon eux dans leur relégation spatiale au sein de leurs propres domiciles. Cette vision des nouvelles hiérarchisations sociales s'exprime dans le terme forgé pour désigner les immigrants : *Kolonisten*, colons, la dénomination est également employée dans la langue roumaine (*coloniști*).

La cohabitation forcée prend fin après dix ans environ, lorsque les autorités nationales décident de l'octroi de terrains à bâtir et de prêts bancaires aux « colons ». Cette décision est en fait contrainte par les événements : une partie des Saxons déportés en U.R.S.S. et expropriés de tout revient, et manifeste son mécontentement. Les conflits éclatent. Dans la région des deux Târnava les colons entrent en conflit avec les autorités locales, accusées de s'accaparer une bonne partie des biens confisqués. La situation dégénère à Mălâncrav, où les fraudes sont tellement importantes qu'un fonctionnaire local les dénonce au Ministère de l'Agriculture. Des personnalités locales (un médecin d'une petite ville proche, un notaire, un directeur d'école, un sous-préfet, un fonctionnaire de l'Administration financière) sont accusées d'avoir obtenu des autorités locales l'attribution de terres initialement destinées aux colons. Cela entraîne des conflits avec les habitants : 41 familles de colons séjournent dans l'école germanophone pendant un été entier, en attendant la régularisation de leur situation [*ibidem*, p.213]. Mais les financements octroyés par l'Etat après la restitution des maisons de Saxons ont entraîné la construction de plusieurs milliers d'habitations en Transylvanie [Wittstock W., 1997b, p.3]. C'est alors que l'organisation ancienne des localités est modifiée de façon durable : de véritables quartiers de migrants surgissent dans les espaces périphériques encore non bâtis, sur des terres appartenant jadis aux Saxons. Aux zones saxonnes, roumaines et tsiganes s'ajoutent des zones de migrants roumains.

¹¹⁰ *Legea de Colonizare.*

Deux aspects importants de cet épisode méritent d'être soulignés. En premier lieu, le substantif « colons » (*Kolonisten* ou *coloniști*) est employé à l'égard des Roumains immigrants par les Saxons, mais aussi par les Roumains et les Tsiganes se considérant comme étant autochtones¹¹¹. Ceci souligne la constitution d'une nouvelle ligne de clôture sociale entre les locaux et les nouveaux venus. Les frontières mobilisées pour séparer les habitants sur base de leur ethnicité sont relayées au second plan ; le critère de l'autochtonie est mis en saillance. Ce nouveau processus de différenciation sociale est d'autant plus marquant qu'il se produit dans une période fortement troublée sur le plan des relations entre majorité et minorités en Roumanie, les minorités allemandes étant toujours sous le coup des mesures prises à leur rencontre.

En second lieu, la division sociale nouvelle est traduite dans l'espace villageois par la construction de rues habitées uniquement par des immigrants. Leur séparation du reste du collectif villageois se retrouve dans les pratiques de l'espace. La toponymie orale véhicule les stéréotypes liés à leur statut putatif de « colons » : à Mălâncrav, leur rue est toujours appelée « rue des colons » (*strada coloniștilor*). A Laslea, on l'appelle la « rue de la banque » (*strada băncii*), en référence aux prêts bancaires qui leur sont accordés dans les années soixante. En outre, une analyse des parcours suivis par les individus dans le village montre aujourd'hui encore la puissance de la clôture sociale : les petits commerces situés dans des rues d'immigrants ne sont que peu fréquentés par des « locaux ». Cette division socio-spatiale accrue par des phénomènes de migration interne joue dans la mise en place du mythe du « retour » : la présence des *coloniști* est souvent dénoncée par les Saxons rencontrés en Allemagne comme un argument d'émigration.

I.3.3. Sortir des quartiers tsiganes pour échapper à la stigmatisation

L'arrivée des migrants roumains en provenance de Cluj est accompagnée dans de nombreuses localités par l'installation de Tsiganes autochtones dans les domiciles des Saxons. A nouveau, les interprétations divergent quant aux personnalités ayant décidé de cette mesure. Elle vient aussi du Ministère de l'Agriculture et des Domaines. Les Tsiganes obtiennent les titres des propriétés appartenant à des Saxons, à titre provisoire. Ils quittent les quartiers tsiganes pour les maisons saxonnes du centre. Ils partent ensuite de ces logements, car ils reçoivent des terres d'une superficie maximale de 5 hectares sur lesquelles construire de nouvelles habitations. La mesure est contestée : l'idée se répand parmi les villageois que la réforme a été faite avant tout pour les Tsiganes des villages saxons [Sandru D., 2000, p.215].

A Mălâncrav, les Tsiganes vivaient pour la plupart dans la *tigănie*, c'est-à-dire dans des conditions de grande précarité. Le changement de type d'habitat s'accompagne par conséquent d'une nette amélioration de leurs conditions de vie. La répartition des Tsiganes dans les demeures saxonnes semble avoir suivi une logique très particulière, et qui renvoie au temps long des collectivités villageoises de la Transylvanie méridionale. Plusieurs interlocuteurs soulignent l'existence de liens anciens entre certaines familles saxonnes et certaines familles tsiganes (analysés en troisième partie). Après la guerre, ces familles tsiganes s'installent chez les Saxons

¹¹¹ Sont ici désignés comme « autochtones » les individus installés dans le village lors de l'arrivée des migrants roumains en 1952.

avec lesquels ils entretiennent des contacts serrés. Bien que les interlocuteurs tsiganes dressent souvent un tableau très positif de ces liens anciens, les faits relatés témoignent d'une forte dépendance des Tsiganes à leurs patrons saxons. Il n'en reste pas moins que les attaches alors nouées se révèlent durables, et ce en dépit des bouleversements de la Deuxième Guerre mondiale.

Le partage du bâti entre Saxons et Tsiganes se fait selon des modalités similaires à celles élaborées entre migrants roumains et Saxons : les Tsiganes occupent en général les pièces frontales de la maison, les Saxons celles du fond de la cour. Cette nouvelle organisation des espaces privés est ressentie de façon très dure par les *Sachsen*. Le sentiment d'humiliation est rendu de manière d'autant plus forte dans les entretiens que les Tsiganes étaient (et sont) positionnés au bas de l'échelle sociale. Ainsi, les Saxons insistent fortement sur des dégradations commises dans le bâti par les Tsiganes : la perception de l'illégitimité de leur présence est manifestée par leur supposée incapacité à vivre dans le confort, l'ordre et la propreté. Finalement, la position d'infériorité sociale des Tsiganes est exprimée par leur « nature » incapable d'entretenir une habitation. Ce stigmatisme renvoie en réalité à un stéréotype positif véhiculé sur les Saxons, par les Saxons eux-mêmes mais également par leurs voisins : ils sont considérés comme possédant un sens aigu de l'ordre et du travail bien fait, lequel peut être appréhendé par l'état de leurs demeures. Tsiganes et Saxons, placés aux deux extrémités de l'échelle des stigmatisations collectives, sont ici opposés dans les représentations par leur capacité ou incapacité présumée à conserver un domicile en bon état.

Deux aspects de ces relations méritent à nouveau d'être soulignés. En premier lieu, les conflits évoqués dans les entretiens entre Saxons et Tsiganes autour de la période de présence des seconds dans les domiciles des premiers gagnent à être interprétés en termes d'antagonismes de hiérarchie sociale, et non seulement en termes de conflits interethniques. Car si la différence ethnique putative des Tsiganes est évoquée dans le discours des Saxons, c'est toujours en association avec la position sociale que les Saxons leur attribuent : l'ethnicité est invoquée pour signifier et argumenter la différence irréductible, et l'infériorité des Tsiganes. Ceci fournit un élément de compréhension du traumatisme ressenti par les *Sachsen* lors de l'arrivée des Tsiganes dans leurs fermes : les rôles sont inversés, et les anciens maîtres se retrouvent en position de subalternes. Plus qu'un conflit d'ethnicité, il s'agit d'un conflit dans la relation de domination. En second lieu, l'installation des Tsiganes dans les maisons saxonnes représente la première véritable « sortie » des Tsiganes de la *țigănie*. Les limites des espaces auparavant clairement marqués deviennent plus floues, autorisant des non-Saxons à vivre dans le cœur « saxon » des localités. Le franchissement de certaines clôtures sociales s'accompagne d'un franchissement des clôtures spatiales. La division socio-spatiale appuyée sur l'ethnicité perd en lisibilité.

Après dix années de voisinage, les Tsiganes ont la possibilité de s'installer dans le village même et de ne pas retourner dans les quartiers de concentration tsigane. Les relations inévitablement nouées ou renouées avec les familles saxonnes pendant la période de cohabitation vont en fin de compte ressurgir lors de l'émigration des *Sachsen* : aujourd'hui, les quelques familles

tsiganes qui parviennent à sortir des quartiers de concentration sont celles ayant des liens assez étroits avec des familles saxonnes (émigrées ou non).

Grâce au recueil de discours d'habitants sur l'organisation sociale et spatiale des villages de Transylvanie du sud, et grâce à l'analyse de marqueurs spatio-temporels identifiés dans ces villages, on a mis en évidence l'organisation des espaces locaux par les processus de catégorisation ethnique, avant que l'émigration des *Sachsen* vivant sur place ne commence. Le modèle villageois identifié est caractérisé par une séparation nette des groupes sur base de leur ethnicité putative. Les Saxons en forment le centre, tant au plan spatial que social : le village est agencé autour du cœur réputé avoir été fondé par les *Sachsen*, et les hiérarchies sociales sont articulées autour de la position dominante des Saxons. Ainsi, en Roumanie avant l'émigration, l'ethnisation des Saxons est suffisamment forte pour qu'elle marque les spatialités locales.

Mais les perturbations que subit cet arrangement spatial propre à la région d'implantation médiévale des colons de l'*Ostsiedlung* témoignent de bouleversements dans l'ordre social établi de longue date. Déchus de leur position dominante, les Saxons ne voient d'issue que dans l'émigration vers l'Allemagne. Le mythe du « retour » vers la « mère-patrie » est rapidement élaboré, et débouche, grâce au corpus législatif mis en place par les autorités fédérales allemandes, sur le flux de départ. L'espace migratoire qui en résulte porte les traces de l'altérité sous-jacente : jusqu'en 1989, l'ethnisation est le principal facteur organisationnel de la spatialisation de l'émigration de Roumanie.

II. UN ESPACE D'EMIGRATION ORGANISE PAR L'ETHNICISATION (1948-1989)

Si la Roumanie apparaît aujourd'hui en premier lieu comme un pays d'émigration, il n'en a pas toujours été ainsi. Au tournant des XIXe et XXe siècles, le Vieux Royaume (Valachie et Moldavie) accueille une immigration juive importante en provenance de Galicie et de Russie. Les arrivants s'installent dans les centres urbains du nord de la Moldavie ; ils demeurent sous la protection de l'Autriche-Hongrie, ce qui leur confère un statut distinct de celui des Juifs déjà présents dans le Vieux Royaume [Iancu C., 1998, pp.20-21]. Pendant les vingt années suivantes, le profil migratoire est inversé : dans le contexte européen d'émigration vers les Amériques, de nombreux citoyens roumains rejoignent les Etats-Unis, le Canada et le Brésil entre 1900 et 1924. Il s'agit alors d'une migration de main-d'œuvre, constituée par des paysans provenant surtout des régions rattachées à la Roumanie en 1919 (Transylvanie, Banat, Crișana, Maramureș) ; elle se termine par le retour de la majorité des protagonistes dans leurs villages d'origine. En parallèle, les minorités sont également touchées : quelques 90.000 Juifs émigrent vers les Amériques, l'Europe occidentale et la Palestine entre 1899 et 1914 [*ibidem*, p.37]. Près de 200.000 Magyars rejoignent la Hongrie, et 290.000 Turcs s'installent en Turquie [Fassmann H., Münz R., 1995, p.44-46 ; De Tapia S., 2001, p.129]. Enfin, la Deuxième Guerre mondiale est synonyme d'émigration d'une

partie des minorités, avec un nouveau flux de Magyars vers la Hongrie, un flux de Juifs vers les Etats-Unis, la France et Israël, et surtout le retrait de nombreux Allemands de Transylvanie du nord, de Bucovine, de Bessarabie et de Dobroudja. Cette rapide évocation des courants d'émigration de la Roumanie dans la première moitié du XXe siècle rend compte de l'apparition de la problématique des migrations de membres de minorités après la création de la Grande Roumanie en 1919. Elle dresse le cadre dans lequel les flux ultérieurs vont s'établir.

Le panorama des migrations de Roumanie dans la première moitié du XXe siècle montre que la thématique ethnique (à travers la présence accrue de minorités au sein de l'Etat roumain) et la thématique migratoire sont liées depuis longtemps en Roumanie. Les Saxons et autres Allemands du pays ne sont pas les seuls minoritaires à migrer, loin de là. Leur mobilité doit par conséquent être replacée dans le cadre des migrations dites « ethniques » en Roumanie. Cette relation ethnicité/migration ne relève toutefois pas de l'évidence : il faut chercher à comprendre pourquoi et comment une partie minoritaire (par le nombre) des citoyens roumains, considérée et se considérant comme différente de la majorité roumaine orthodoxe, occupe une position centrale dans l'établissement et le déroulement des flux migratoires en partance de Roumanie. L'analyse des faits migratoires, pendant la deuxième moitié du XXe siècle, montre que ce binôme ethnicité/émigration fonctionne encore. Jusqu'à la fin du régime communiste roumain, l'ethnicité est un facteur structurant déterminant dans l'espace migratoire roumain. Trois précisions préalables sont nécessaires pour entrer dans la démonstration.

La notion d'espace migratoire désigne l'ensemble des espaces touchés par des déplacements internationaux de Roumains. Il faut toutefois préciser qu'au cours de la période considérée, ces déplacements sont en forte majorité des départs de Roumanie pour d'autres Etats : la Roumanie fait fonction quasi-exclusive de pôle d'émigration, la relation aux autres pôles de l'espace migratoire étant par conséquent unidirectionnelle.

Les données relatives aux migrations internationales ont relevé du secret d'Etat jusqu'en 1990. Une collaboration ultérieure entre la Commission Nationale des Statistiques et le Ministère roumain de l'Intérieur a débouché sur la publication de statistiques sur les migrations postérieures à 1975. En revanche, le laps de temps compris entre 1948 et 1975 demeure peu documenté sur les plans statistiques et bibliographiques. L'analyse ici présentée est par conséquent construite à partir de sources éparses : c'est plutôt du côté des espaces d'arrivée que l'information a pu être recueillie, espaces d'arrivée étroitement noués à la problématique minoritaire. Le plan suivi correspond aux types de sources mobilisées : une première étape décrit les courants compris entre 1948 et 1974, sur la base de sources secondaires. Un examen détaillé des flux compris entre 1975 et 1989 est fait dans un second temps, à partir des données du Ministère roumain de l'Intérieur. L'organisation de la démonstration privilégie donc les temporalités des données, et non celles des flux migratoires : la non comparabilité des sources pose une limite forte.

En outre, le corpus constitué oriente la lecture vers l'idée d'une émigration fortement liée aux minorités. L'accent est mis ici sur un type de migration : le « retour », pratiqué à partir de la Roumanie par des Saxons et des Allemands, mais aussi par des Juifs, des Magyars... Les autres types de mobilité passent au second plan, ils sont évoqués pour éclairer la signification du

« retour ». Or, les ethnomigrants pratiquant le « retour » ne représentent que près des deux-tiers des individus émigrant de Roumanie entre 1975 et 1989 (soit 233.889 des 362.464 émigrants), ce qui signifie qu'un tiers des partants se déclare de nationalité roumaine (ou ne se déclare pas sous une nationalité autre que roumaine) donc ne réalise pas de « retour ». L'émigration des Roumains non minoritaires est difficile à documenter, l'espace d'immigration étant plus éclaté que celui des quelques flux dits « ethniques ». En outre, elle est secondaire pour la présente démonstration visant à faire apparaître les *Sachsen* dans le contexte migratoire roumain et ainsi éclairer le caractère fréquent des migrations ethniques au cours de la seconde moitié du vingtième siècle. Je choisis donc de n'évoquer que ponctuellement l'émigration roumaine, mais il est indispensable d'insister sur le fait qu'elle représente une part non négligeable de l'émigration de Roumanie au cours des quatorze années documentées sur le plan statistique. Seuls les flux les plus marquants pour chaque période considérée seront étudiés. Le but n'est pas l'analyse exhaustive de la configuration migratoire mais la compréhension des capacités spatiales de l'altérité.

Il apparaît dans un premier temps que le rôle de l'ethnicité dans l'organisation de l'espace migratoire roumain est dû tant à la politique des gouvernants roumains, une politique de fermeture aux migrations internationales, qu'aux politiques du « retour » de quelques Etats occidentaux. L'ethnicité formelle organise les spatialités migrantes, car c'est un outil des relations internationales fréquemment utilisé à l'époque. Dans un second temps, l'ethnicité intervient aussi sous sa forme vécue et historiquement construite en Roumanie, car elle structure les spatialités sédentaires antérieures à la migration.

II.1. DES MIGRATIONS DE « RETOUR » DURABLES: UNE GESTION INTERNATIONALISEE DE L'ETHNICITE (1948-1974)

La tendance à l'émigration s'installe de façon durable avec l'instauration du régime communiste en 1948. Elle est structurée par deux types de flux principaux, différenciés par leur composition sociale, leur soubassement politique, et leurs orientations géographiques. Le premier de ces deux flux présente la particularité d'émaner de minorités (dites ethniques ou religieuses), et d'être soutenu par des Etats auxquels les membres des minorités sont crus et se croient reliés par l'ethnicité ou la religion. Ce sont les flux d'Allemands, parmi lesquels des Saxons, de Juifs et de Magyars. Le second type de flux est constitué de Roumains non minoritaires ; leur migration suit des canaux différents. Ce constat amène à formuler l'hypothèse que le rôle de l'ethnicité dans l'espace migratoire des ressortissants roumains repose sur l'instrumentalisation de la migration par les autorités roumaines d'une part, par les dirigeants d'Etats ayant élaboré des politiques du « retour » d'autre part.

Il faut évoquer rapidement la politique des gouvernants roumains pour cerner le poids de l'ethnicité dans les migrations internationales. On peut en effet arguer du fait que les dirigeants du pays contribuent à la jonction ethnicité/émigration de par leur politique de fermeture aux déplacements internationaux et de plus ou moins grande sévérité vis-à-vis des minorités. La question a d'autant plus d'importance que le contrôle des déplacements de personnes (internes et internationaux) est un instrument central du pouvoir communiste (citons les « répartitions »

(*repartizare*) des travailleurs à l'intérieur du pays, ou le fait que la mobilité résidentielle est soumise à l'obtention préalable du droit de s'installer dans telle ou telle commune). La répercussion en est l'impossibilité, pour les citoyens roumains, d'entrer dans des circuits de migration de main-d'œuvre ou de migration familiale. Les quelques exceptions à ce régime général de non-migration reposent sur des accords de main-d'œuvre signés par la Roumanie avec des pays pétroliers du Golfe. Dans un tel contexte, s'affirmer membre d'une minorité devient un moyen de contourner la pression idéologique et politique, ce qui peut paraître paradoxal pour une période de négociations intenses autour des droits des minorités. Car revendiquer une nationalité autre que la nationalité majoritaire roumaine peut s'avérer avantageux : cela autorise les membres de certains groupes à demander à immigrer dans un autre Etat. Les autorités roumaines sont par conséquent à l'origine des flux ethniques de départ, en restreignant les sorties. En poussant le trait, on peut affirmer que ceux qui peuvent s'appuyer sur une politique du « retour » extérieure à la Roumanie sont les seuls à pouvoir quitter le pays.

C'est au cours de ces années d'après-guerre que l'émigration saxonne vers la R.F.A. est amorcée. Ce n'est pas l'unique flux d'émigration dite « ethnique » en partance de Roumanie. En fait, la première période migratoire (peu documentée par les statistiques roumaines, de 1949 à 1974) est avant tout marquée par l'émigration juive roumaine.

Les premières années du régime communiste sont synonymes de mutations profondes au sein des *minorités allemandes* du pays. Le gouvernement roumain décide de déporter une partie des adultes en Union soviétique et à l'intérieur même de la Roumanie, dans la plaine du Bărăgan¹¹². De manière parallèle, l'émigration vers la jeune République fédérale d'Allemagne (mais aussi vers la R.D.A. et l'Autriche) voit le jour. Les émigrants rejoignent pour la plupart des proches installés en Allemagne par le biais de la guerre, et participent à la mise en place des filières sur lesquelles l'émigration saxonne et souabe s'étoffera au cours des décennies suivantes. Lorsque Nicolae Ceaușescu arrive à la tête du Parti Communiste roumain en 1965, il rétablit les relations diplomatiques avec la République fédérale d'Allemagne. Il en résulte un accroissement du flux d'émigration allemande, grâce aux procédures de regroupement familial facilitées par le gouvernement roumain.

L'émigration juive, déjà amorcée au cours des décennies précédentes, prend une nouvelle configuration avec l'avènement de l'Etat israélien en 1948. La question migratoire y est érigée en prérogative de l'Etat, car elle est au fondement même de la survie d'Israël. La Loi du Retour, votée par la Knesseth le 5 juillet 1950, introduit la problématique migratoire dans la proclamation d'indépendance d'Israël. Dans cette optique, des instances organisatrices de l'immigration sont mises en place ; l'Agence Juive, est en charge de l'organisation du voyage et de l'accueil des nouveaux arrivants [Sitton S., 1963, p.77]. Dès lors, plusieurs vagues migratoires vont être observées, au sein desquelles les Juifs roumains occupent une position variable.

¹¹² Il s'agit en cela d'un « modèle » de déportation interne élaboré en U.R.S.S., avec le déplacement forcé d'Allemands, Tatars et autres minorités en Asie centrale.

Document 4 : Un espace migratoire roumain marqué par le départ des Juifs

La Roumanie a hébergé l'une des populations juives les plus importantes d'Europe ; en 1930, les données varient entre 728.115 et 756.930 personnes se déclarant comme juives de nationalité ou de religion pour une population totale de dix-huit millions d'habitants [*Recensement Général de Population de Roumanie du 29 décembre 1930*, 1938, p.XXIV]. Il s'agit alors de la troisième collectivité juive européenne, après celles d'Union soviétique et de Pologne, et avant celles d'Allemagne et de France. L'importance numérique des Juifs dans le pays a été considérablement accrue avec les modifications frontalières consécutives à la première guerre mondiale, et le rattachement au pays de la Bucovine du nord et de la Bessarabie. Le Traité de Paris conclu au lendemain du conflit contraint par ailleurs la Roumanie à accorder un certain nombre de droits aux minorités nombreuses qui se trouvent désormais sur son sol. La nouvelle constitution, promulguée en mars 1923, accorde par conséquent la citoyenneté roumaine à tous les individus nés sur le territoire roumain, ou de parents nés sur le territoire roumain, et tous les droits liés à la possession de cette citoyenneté. Cette nouvelle disposition diffère profondément de la situation faite jusqu'alors aux personnes se reconnaissant du judaïsme, placées en dehors du corps des ressortissants roumains, et rompt brutalement l'ensemble législatif défavorable aux Juifs élaboré dans le pays dès la deuxième moitié du XIXe siècle (y étaient incluses l'interdiction d'installation des Juifs non ressortissants roumains dans des localités rurales, l'interdiction de résidence en milieu rural, de détention de biens fonciers et immobiliers en milieu rural faite à tous les Juifs, etc). Toutefois, dès la fin des années 1930, les mesures d'attribution de la citoyenneté roumaine aux Juifs sont « révisées », et augurent de la progressive dégradation de leur traitement dans le pays.

Le profil migratoire de la population juive de Roumanie reflète les revirements de la politique élaborée par les autorités à son égard. Dès la deuxième moitié du XIXe siècle, un courant migratoire s'installe vers l'Amérique, et se mêle ainsi à l'ensemble de l'émigration juive d'Europe orientale et occidentale ; une petite partie du flux est cependant dirigée vers la Palestine, laquelle destination prend de l'importance après 1905 : l'Europe occidentale et les Etats-Unis se ferment à l'immigration, alors qu'une politique attractive est mise en place en Palestine sous mandat ottoman. Ainsi, les Juifs roumains s'insèrent dans ce que Schlomo Sitton définit comme la Première *Aliyah* (de 1882 à 1903), constituée de pionniers sionistes issue de la petite bourgeoisie juive de Russie, Pologne et Roumanie, et qui sera au commencement d'une colonisation juive agricole en Palestine. Une trentaine d'années plus tard, la Cinquième *Aliyah* (1932-1938) voit 200.000 migrants s'installer en Palestine, et ce à la suite des mesures antijuives prises par les gouvernements polonais et roumain, allemand, hongrois et tchécoslovaque. Entre ces deux *Aliyoth*, les départs de Juifs roumains se sont prolongés de façon plus ténue. Mais la détérioration du climat politique en Europe et l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale sont à l'origine d'une nouvelle vague d'immigration en Palestine : de 1939 au 14 mai 1948 (date de la proclamation de l'Etat d'Israël), 153.000 personnes rejoignent la « Terre Promise » ; un cinquième provient de Roumanie, ce qui représente le second contingent d'immigrants après celui des ressortissants polonais. Plus du tiers des arrivants s'installe de manière clandestine en Palestine : les autorités britanniques sont alors réticentes à l'immigration juive. Ainsi, en une trentaine d'années (de 1919 à 1948), environ 500.000 personnes s'installent en Palestine ; les trois-quarts d'entre elles proviennent d'Europe orientale (U.R.S.S., Pologne, Roumanie, Pays Baltes) et centrale (Allemagne, Autriche, Hongrie, Tchécoslovaquie). Les Juifs roumains représentent l'un des groupes les plus importants, après les migrants russes, polonais, allemands et autrichiens.

A la fin du conflit, le nombre total de Juifs roumains est divisé par deux (420.000 personnes), conséquence à la fois de la mondiale, de l'émigration et du nouveau découpage des frontières de la Roumanie. Cette population est alors la deuxième en Europe par son volume, après l'Union soviétique.

La création de l'Etat d'Israël marque une étape fondamentale dans le déroulement de l'émigration juive de Roumanie : l'immigration devient une affaire d'Etat, et va dès lors être sous le contrôle des autorités israéliennes, associées de manière plus ou moins étroite aux tutelles roumaines.

Synthèse établie à partir de : Iancu C., 1998, 2000 ; Ioanid R., 1998 ; Sachar H.M., 1985 ; Seguev T., 1998 ; Sitton S., 1963 ; Turliuc C., 2000.

Les premières années de l'Etat israélien (1948 à 1952) sont celles d'une immigration massive : 687.000 personnes y parviennent, survivants des camps (Juifs allemands, autrichiens, italiens, polonais, baltes), mais aussi immigrants en provenance du Moyen Orient et d'Afrique du

nord. Près de 330.000 Juifs sont « transférés » d'Irak, du Yémen et de Libye. Les « Démocraties populaires » en revanche s'opposent à l'émigration juive. La progressive fermeture de leurs frontières s'accompagne d'interdits sur les départs des Juifs, et ce sous les pressions de Moscou (la Bulgarie fait figure d'exception dans ce domaine, en n'entravant pas les départs). L'Etat israélien et le Congrès Juif Mondial négocient alors avec les gouvernements communistes d'Europe, pour obtenir une libéralisation de leur politique d'émigration : des accords sont signés avec la Pologne (en 1951) et la Roumanie (en 1952), qui aboutissent à un assouplissement du régime d'émigration juive. Cet épisode est remarquable à plusieurs égards. Il représente en premier lieu la véritable entrée de l'Etat israélien dans la problématique migratoire : celui-ci milite en faveur de l'immigration juive, et accueille les arrivants. Il représente en second lieu pour les Juifs roumains la possibilité de quitter leur pays. En dépit des aléas de la politique roumaine vis-à-vis de l'émigration, 118.000 Juifs roumains rejoignent Israël au cours de ces cinq années, un pic étant atteint en 1950-1951 (87.000 immigrants). Ils constituent le groupe le plus nombreux des 300.000 Juifs en provenance des « Démocraties populaires » [*ibidem*, p.83]. L'épisode est marquant à un troisième titre : les accords passés entre Etats sur les mobilités internationales des Juifs sont doublés d'accords commerciaux qui indemnisent les pays de départ pour la perte d'une partie de leur population. Ainsi, en 1949, le gouvernement roumain exige une somme de cent dollars par émigrant [Seguev T., 1998, p.122]. Ce type de négociation réapparaît quelques années plus tard à propos des Allemands de Roumanie.

Suit une période de faible immigration en Israël. L'arrivée de ressortissants roumains reprend en 1958, du fait de la libéralisation de l'octroi de visas de sortie par les autorités roumaines. En l'espace de deux années, 32.462 Juifs roumains immigrent en Israël avec le soutien de leur Etat d'installation. En 1961, en échange de l'octroi de la clause de la Nation la plus favorisée, le gouvernement roumain autorise à nouveau les départs : 63.549 personnes émigrent entre 1961 et 1965 [Turliuc C., 2000, p.9]. L'arrivée au pouvoir de Ceaușescu se traduit par un net ralentissement de l'émigration juive. Le rétablissement des relations diplomatiques entre la Roumanie et la République fédérale d'Allemagne, en 1967, annonce en revanche une reprise de l'émigration des Allemands. Dès 1969, ils représentent entre la moitié et les deux-tiers des émigrants.

Finalement, près de 220.000 citoyens roumains arrivent en Israël entre 1948 et 1965. Lorsque leur immigration ralentit, au milieu des années 1960, ils forment le cinquième de la population israélienne totale [*ibidem*, p.12] et représentent le deuxième groupe migrant, le premier étant constitué par les Juifs polonais. La migration internationale des Juifs roumains est l'un des piliers de la construction de l'Etat d'Israël, par l'apport démographique qu'elle constitue. Elle est également un fait démographique marquant dans la Roumanie de l'après-guerre, par la baisse de la population juive qu'elle entraîne (le Recensement Général de Population de 1966 donne le chiffre de 42.888 Juifs en Roumanie, selon la variable nationalité [*Recensământul Populației și Locuințelor României*, 1966, p.153]. Enfin, pendant plus de quinze ans, elle fait la particularité de l'espace migratoire roumain.

Les années de l'après-guerre et du régime communiste naissant sont caractérisées par des migrations directement reliées au conflit mondial et à ses conséquences immédiates. Les émigrations juive et allemande de Roumanie s'inscrivent dans un contexte européen bouleversé, dans lequel plus de vingt millions de personnes se déplacent, souvent sous la contrainte. Si des groupes minoritaires sont en général placés au cœur de la crise, l'instauration des régimes communistes se traduit en outre par l'essor de courants d'émigration au sein des populations majoritaires. Ces départs, parmi lesquels l'émigration des Juifs représente un élément majeur, organisent l'espace migratoire roumain.

La Roumanie est, au cours des trois décennies de l'après-guerre, un espace d'émigration, caractérisé par sa forte composante minoritaire. L'émigration allemande se met en place, en parallèle aux départs de Juifs et de quelques Magyars. Les processus ici relatés de manière succincte traduisent les évolutions suivies par les instances gouvernementales roumaines face à la thématique des mobilités internationales : à l'approche restrictive des débuts du communisme roumain succède une permissivité accrue (quoi que toute relative) dès l'accès au pouvoir de Gheorghiu-Dej (en 1948), puis de Nicolae Ceaușescu. Ces processus traduisent par ailleurs les interventions d'Etats extérieurs, avec lesquels la Roumanie négocie l'émigration d'un segment particulier de sa population. Les gouvernants de l'Allemagne fédérale ne sont les seuls interlocuteurs de la Roumanie dans ce domaine, les gouvernants israéliens et hongrois participant aussi aux négociations. Les déplacements internationaux ne relèvent pas uniquement de la pratique volontaire des migrants, mais aussi d'enjeux géopolitiques nationaux et internationaux. Les migrations roumaines sont finalement un outil dans les rapports de force entre Est et Ouest, plus que l'un des objectifs de ces négociations. La combinaison de la politique roumaine de fermeture aux politiques occidentales de « retour » donne un profil socio-spatial particulier aux flux de départs. Ceux-ci sont polarisés par les espaces de localisation des minorités en Roumanie d'une part, par les Etats promulgateurs de politiques d'accueil des migrants ethniques d'autre part. La configuration migratoire observée pour les Allemands (dont les Saxons), dirigée vers l'Allemagne fédérale, prévaut aussi pour d'autres migrations dites « ethniques » à partir de Roumanie.

II.2. UN ESPACE MIGRATOIRE ROUMAIN POLARISE PAR LES FLUX DE « RETOUR » (1975-1989)

La composition socio-spatiale des flux migratoires en provenance de Roumanie peut être analysée de manière détaillée à partir de 1975 : les données communiquées par l'Institut National de la Statistique¹¹³, constituées à partir des informations transmises par le Ministère Roumain de l'Intérieur, commencent cette année-là [synthétisées par Gheorghiu D., 2000, 20p.]. Toutes précautions prises, les statistiques roumaines corroborent le postulat formulé ci-dessus selon

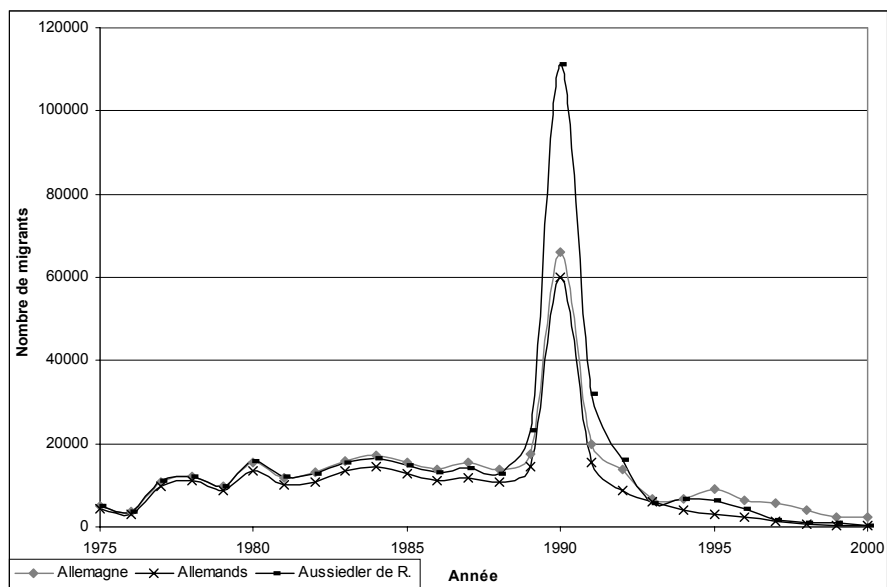
¹¹³ La Commission Nationale des Statistiques est l'organisme d'Etat chargé de travaux statistiques sur le pays. Son appellation a changé à plusieurs reprises au cours du siècle. En 1919, la Direction Générale de la Statistique (*Dirrecția Generală de Statistică*) est créée ; elle est renommée en 1925 Institut Général de la Statistique (*Institutul General de Statistică*), puis en 1951 Direction Centrale de la Statistique (*Dirrecția Centrală de Statistică*). En 1989, un décret la renomme Institut National de la Statistique (*Institutul Național de Statistică*). Les appellations correspondantes aux périodes traitées seront employées dans le texte. Voir le site officiel : <http://www.ins.ro>.

lequel l'ethnicité organise l'espace d'émigration roumain. L'effet de l'ethnicité sur les spatialités migrantes est durable, car il repose notamment sur les filières établies entre zones de départ et zones d'arrivée au cours des décennies précédentes.

L'analyse de la jonction ethnicisation/émigration entre 1975 et 1989 pose le problème de définition des notions d'émigré et d'émigration clandestine. Sont considérés dans les statistiques de l'I.N.S. comme émigrés, et recensés comme tels, les individus ayant déclaré leur souhait d'établir leur domicile principal à l'étranger et les individus établis à l'étranger sollicitant le renouvellement de leur passeport auprès des représentations diplomatiques roumaines. Ces statistiques sont à considérer avec prudence. Une première limite réside dans le fait que les destinations indiquées sont celles qui le sont avant l'émigration effective. Les possibles réorientations de parcours migratoires n'y apparaissent pas. En outre, les émigrants ont été déchus de leur citoyenneté roumaine avant même de quitter le pays. Ils n'ont donc pas pu solliciter de renouvellement de passeport auprès des représentations diplomatiques de la Roumanie à l'étranger, et ne sont pas comptés parmi les Roumains résidant à l'étranger avant 1989. Enfin, l'émigration clandestine est estimée dans les données de l'I.N.S. à 27% pour la période considérée (1975-1989), et connaît des variations en fonction des destinations. Cette précision amène à réévaluer à la hausse les statistiques du Ministère roumain de l'Intérieur. Par ailleurs, le terme d'émigration clandestine manque de précision ; il peut en effet désigner des cas de sortie illégale du pays, sans visa de sortie. D'après les enquêtes réalisées, des Allemands vivant à proximité de la frontière roumano-magyare (dans le Banat ou la région de Satu Mare) ont pratiqué ce type d'émigration illégale¹¹⁴. Le taux élevé d'émigration clandestine vers la Hongrie est peu surprenant, et est à mettre sur le compte de la proximité des deux pays et aux relations familiales transfrontalières. L'émigration clandestine désigne aussi des sorties légales, effectuées le plus souvent avec des visas de tourisme, mais soldées par un non-retour en Roumanie. Les Allemands ont également eu recours à cette procédure. Un retour était en général inenvisageable, puisqu'il pouvait se terminer par un emprisonnement. L'existence de cette émigration clandestine est attestée par l'écart constaté entre données du Ministère roumain et données du Ministère allemand de l'Intérieur à propos des migrants de nationalité allemande (voir graphique 4). Les statistiques allemandes recensent les individus ayant obtenu le statut de *Aussiedler* lors de leur arrivée en République fédérale. Avant 1989, le statut était accordé à la quasi-totalité des requérants.

¹¹⁴ Citons la trajectoire d'un Souabe de Satu Mare, passé à pieds en Hongrie, ou encore celle d'un Souabe du Banat, qui a longuement étudié le tracé de la frontière avant de la passer clandestinement, de nuit.

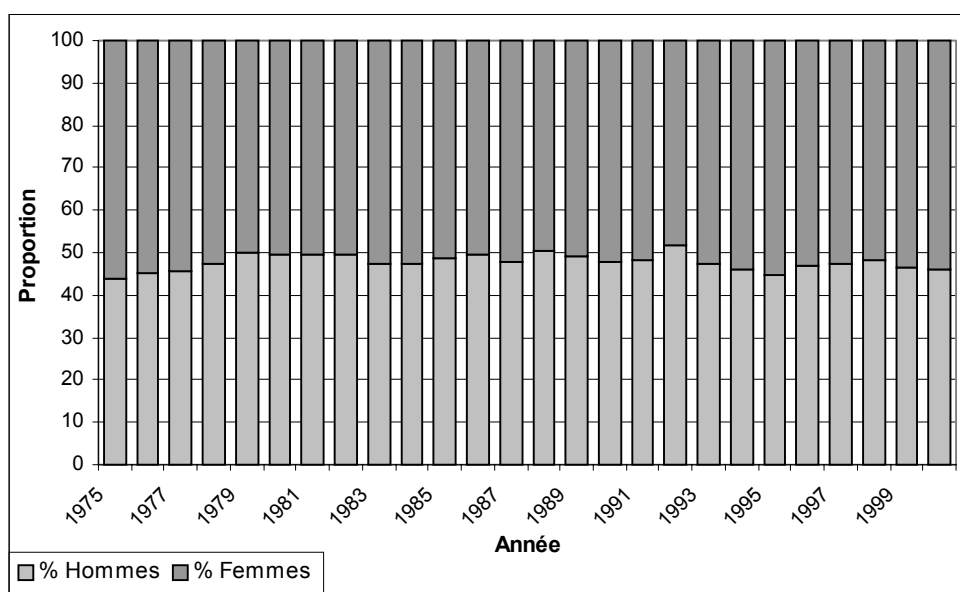
Graphique 4 : Les migrations des ressortissants roumains en Allemagne fédérale (1975-2000). Comparaison des données roumaines sur l'émigration aux données allemandes sur l'immigration



Source : *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, n°110; n°113; Commission Nationale des Statistiques, Bucarest.

Les caractéristiques générales de l'émigration roumaine que donnent à lire les statistiques officielles confortent la théorie du « retour » définitif. A travers trois groupes de données statistiques (démographiques, socio-économiques, et spatiales), les spécificités des migrations roumaines se dessinent. L'émigration roumaine est une émigration familiale : les proportions d'hommes et de femmes sont à peu près équivalentes (voir graphique 5). Le rapport entre hommes et femmes est remarquablement stable dans l'émigration roumaine pendant ces vingt-cinq années.

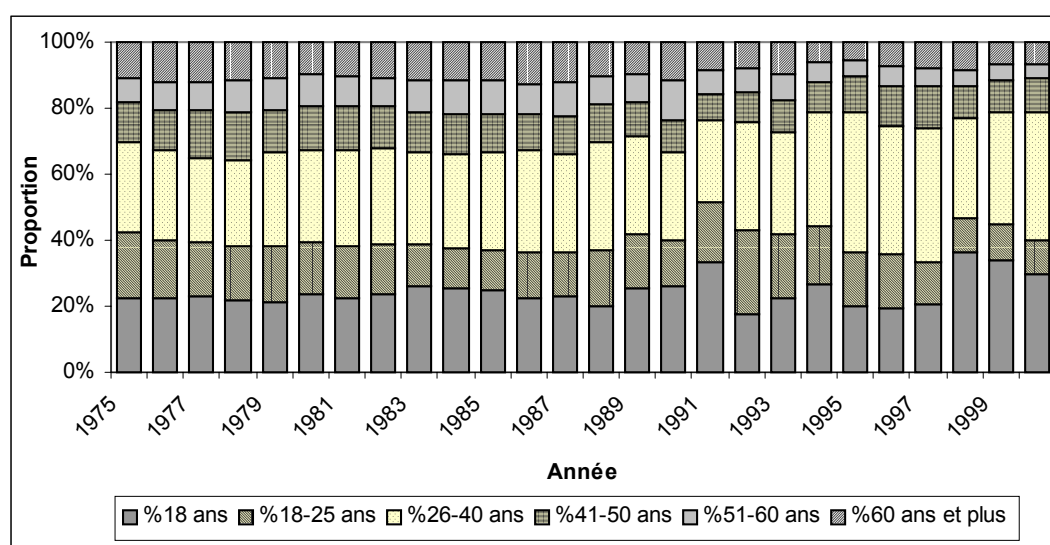
Graphique 5 : La structure par sexe de l'émigration de Roumanie (1975-200) : une égale répartition



Source : Commission Nationale des Statistiques, Bucarest.

Toutes les classes d'âge sont représentées parmi les émigrants. Les deux classes d'âge les plus représentées sont celles de 26 à 40 ans et de moins de 18 ans (voir graphique 6). En fait, les moins de 40 ans représentent entre 60% et 70% des émigrants pendant les quatorze années considérées. Cela indique que l'émigration est de dimension familiale : les enfants émigrent avec leurs parents, ou les rejoignent une fois que ceux-ci sont établis en migration. Ce constat correspond bien à la définition du « retour » selon la loi allemande, qui autorise les membres de la famille de l'individu ayant obtenu le statut de *Aussiedler* à immigrer¹¹⁵.

Graphique 6 : La structure par âge de l'émigration de Roumanie (1975-2000) : une émigration familiale



Source : Commission Nationale des Statistiques, Bucarest.

La structuration par nationalité et départements de départ des flux donne les contours d'un espace migratoire solidement polarisé par les migrations ethniques. Les émigrants se concentrent dans les régions d'implantation des minorités allemande et magyare. Les destinations correspondent pour bonne partie aux Etats ayant mis sur pied des politiques du « retour ». Enfin, les membres de minorités sont nombreux au sein de l'émigration de Roumanie.

II.2.1. Une forte régionalisation de l'émigration liée à la répartition des minorités dans l'espace roumain

La composante ethnique de l'émigration de Roumanie amène à une distribution géographique très contrastée des départs dans le pays. Les groupes allemands et magyars en Roumanie sont concentrés en quelques régions ; la répartition spatiale des départs rend compte de cette régionalisation (voir carte 12).

¹¹⁵ La majeure partie des émigrants a un niveau de formation élémentaire, ce dont les données par profession ne rendent pas compte car seules des professions de qualification moyenne à élevée y sont répertoriées.

Carte 12 : L'émigration de Roumanie par département en 1977, 1989, 1992 et 2000

De 1975 à 1989, le municipe de Bucarest est toutefois parmi les principaux pôles de départ des émigrants. Jusqu'à ce que l'émigration allemande prenne son véritable essor au tout début de 1980, la capitale est le principal foyer d'émigration de Roumanie avec 18% à 26% des émigrants chaque année. Il y a là une répercussion de l'importance démographique de la capitale, et l'expression de la très forte polarisation géographique des départs de Roumains. Ce fait se manifeste en outre par le faible nombre de départs à partir des *județe* de Valachie et de Moldavie : les données les plus basses sont enregistrées de manière récurrente à Călărași, dans le Gorj, à Giurgiu, dans l'Olt ou à Vrancea, ou encore dans les départements de Brăila et Buzău. La partition du pays autour de l'axe des Carpates se manifeste dans le domaine de l'émigration internationale.

En effet, l'intérieur des Carpates est caractérisé par plusieurs départements de forte émigration. Le *județ* de Timiș, dans lequel sont implantés de nombreux Souabes du banat et Magyars, est en tête des foyers de départ : de 1975 à 1980, il se positionne après le municipe de Bucarest. Dès l'essor de l'émigration allemande en 1980, il devient même le premier département d'émigration dans le pays. Il le demeure jusqu'à la chute du régime communiste. Bien que les données publiées n'établissent pas de relation entre départements de départ et nationalité des émigrants, ces données confrontées à la répartition des groupes minoritaires dans l'espace roumain, permettent d'affiner la compréhension des modalités et temporalités d'émigration des diverses minorités allemandes du pays¹¹⁶. Les données roumaines sur la répartition départementale de l'émigration autorisent en revanche à formuler des hypothèses qui complètent (de manière partielle tout au moins) les informations publiées par les autorités fédérales allemandes. Ainsi, les troisième et quatrième foyers départementaux de départ sont celui de Sibiu, caractérisé par l'implantation de la population saxonne, et celui d'Arad, qui accueille à la fois des Souabes du Banat et des Magyars. Entre 1985 et 1987, le *județ* de Brașov devance celui d'Arad ; Saxons et Magyars y sont implantés. Enfin, les toutes dernières années de la décennie quatre-vingt (de 1986 à 1989) voient d'autres départements touchés par l'émigration : Cluj, le Bihor, Covasna et Harghita, et Satu Mare sont les espace de départ des Magyars, pendant que les Allemands continuent à quitter la Transylvanie (le Mureș apparaît dans les zones les plus touchées), le Banat (Arad et Timiș), et le nord du pays (dans le département de Satu Mare).

Par conséquent, l'émigration est fortement régionalisée sous le régime communiste ; ceci peut sans doute aucun être mis en relation avec la composante ethnique des flux de départ. Car en dehors de la capitale, ce sont les régions de concentration des minorités magyares et allemandes qui sont les plus touchées. Ce constat peut sembler relever de l'évidence. Pourtant, il mérite d'être mentionné car il montre bien que les catégories ethniques jouent un rôle similaire, pour les Allemands et les Magyars, dans la spatialisation des flux de départ.

¹¹⁶ Car les statistiques du Ministère allemand de l'Intérieur ne prennent pas en compte les localités ou départements de provenance des *Aussiedler*, ce qui empêche l'identification et l'analyse de filières migratoires ; seules des investigations empiriques s'avèrent instructives à cet égard.

II.2.2. Quelques destinations prédominantes : les pays du « retour »

L'activation des filières de migrants, en dépit des obstacles posés par le régime de plus en plus répressif de Nicolae Ceaușescu, détermine l'orientation géographique des flux. Les principaux pays de destination des ressortissants roumains ont mis en place des politiques de migration ethnique, et accueilli les primo-migrants des décennies antérieures. Il s'agit ici d'une hypothèse de travail et non d'une information vérifiable par les statistiques roumaines officielles. Les données utilisées ne croisent pas les variables nationalité et pays de destination. Il est cependant pertinent de formuler cette idée à partir des éléments d'analyse recueillis sur les différentes vagues migratoires et leur encadrement politique : la R.F.A. est ouverte aux Allemands et à leurs conjoints, Israël aux immigrants juifs, la Hongrie accueille des Magyars « de l'étranger ». (voir carte 13)

Les données du Ministère roumain de l'Intérieur, pour la période 1975-1989 montrent que la République fédérale d'Allemagne est la destination privilégiée des émigrants roumains. Cette prédominance nette et continue s'explique par l'accueil fait aux Allemands de Roumanie. Elle s'explique également par une immigration roumaine (et non allemande) ancienne et continue, l'Allemagne de l'ouest étant une destination prisée des Roumains. Les mariages avec des Allemands expliquent enfin l'attrait qu'exerce le pays sur les ressortissants roumains. La dimension ethnique de l'émigration roumaine se retrouve dans le positionnement d'Israël comme second pôle d'arrivée ; ceci n'est toutefois le cas que jusqu'au milieu des années 1970 : dès 1976, les Etats-Unis reçoivent davantage d'immigrants roumains. Cela est dû notamment à l'immigration de Juifs roumains aux Etats-Unis entre les deux guerres mondiales. La Hongrie n'apparaît comme deuxième destination qu'à la fin du régime communiste ; jusqu'alors, les arrivées officielles y sont réduites. Enfin, l'espace migratoire roumain est marqué par une forte dispersion des flux : un ensemble de pays variés (Australie, Autriche, Canada, France ...), dont certains sont non déterminés dans les statistiques (mais au sein desquels sont probablement inclus la Belgique, la Suisse, les Pays scandinaves, la Turquie et l'Amérique latine) accueille le cinquième (20,67%) des émigrants roumains pendant les quinze dernières années du régime communiste. Chacun de ces Etats reçoit un nombre réduit d'immigrants roumains, oscillant entre quelques dizaines et quelques centaines d'individus. Ainsi, entre 200 et 600 Roumains environ arrivent en France chaque année, ce qui constitue une faible proportion du total de partants. Seule l'Autriche dépasse les mille immigrants roumains, et ce uniquement à la fin des années quatre-vingt ; ceci tient notamment à l'implantation dans le pays d'une partie des Allemands de Roumanie, dont l'espace d'émigration couvre les pays européens germanophones et l'Amérique du nord. Parmi les destinations les plus prisées, les Etats détenteurs de politiques du « retour. Rappelons que certains de ces flux ont commencé pendant l'entre-deux guerres, et les primo-migrants installés en Allemagne pendant la guerre sont également intervenus dans la mise en place de ces politiques. Le choix des pays d'immigration dépend aussi de l'activité des filières migratoires préétablies.

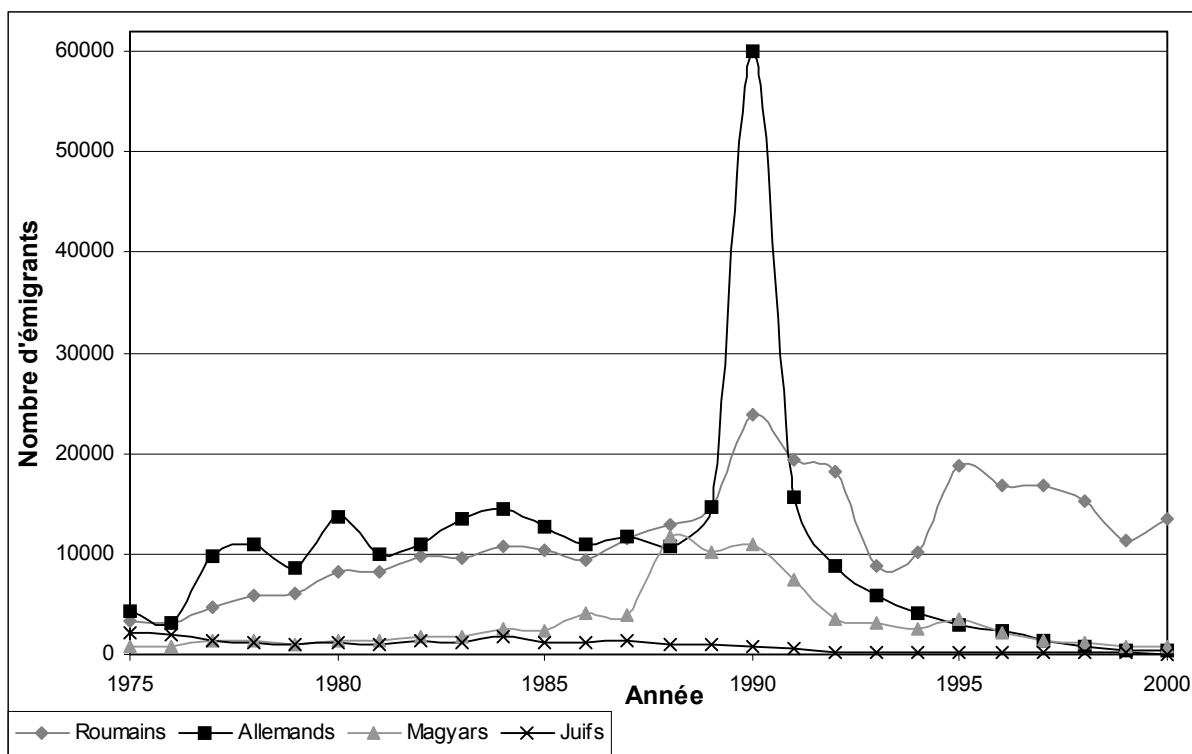
Carte 13 : Les flux d'émigration en provenance de la Roumanie entre 1979-1989 et 1990-2000

Ce bref panorama appelle une double conclusion. Dans un premier temps, deux types de flux sont identifiés. Les migrations ethniques sont de façon générale centrées sur un Etat d'accueil, ce dont la prédominance de la R.F.A. et l'alternance entre Israël et la Hongrie rendent compte. Les migrations de Roumains (ou de nationalité non précisée) touchent quant à elles un espace migratoire élargi et diversifié, dont il est difficile d'avoir une vision satisfaisante au vu des données disponibles. L'Europe occidentale et l'Amérique du nord y forment les pôles d'attraction les plus marqués. Dans un second temps, les sorties clandestines du pays se multiplient avec le durcissement du régime de Nicolae Ceaușescu. Elles n'apparaissent pas dans le tableau ici dressé. Pourtant, les entretiens réalisés en Allemagne auprès de *Aussiedler* ont témoigné de l'importance de ces émigrations cachées : les sorties, autorisées ou non, se sont bien souvent appuyées sur des relations et filières souterraines.

II.2.3. Une présence marquée des minoritaires au sein des départs

Entre 1975 et 1989, l'émigration de membres de minorités ethniques, amorcée à la fin des années 1940, devient durable (voir graphique 7). La prégnance du fait minoritaire au sein des flux ne doit toutefois pas cacher l'importance et l'augmentation du nombre de Roumains quittant leur pays : ceux-ci représentent en réalité le second groupe d'émigrants après les Allemands, l'écart entre les deux mouvements étant somme toute très réduit. On note les 9.750 migrants roumains en 1982 (pour 10.954 Allemands) ; le chiffre s'élève à 11.477 en 1987 (pour 11.639 Allemands) ; en 1989 les Roumains sont légèrement plus nombreux à quitter la Roumanie que les membres des minorités germaniques (14.745 pour 14.598).

Graphique 7 : Une émigration de Roumanie prédominée par les flux dits « ethniques » (1975-2000)



Source : Commission Nationale des Statistiques, Bucarest.

L'émigration de Roumanie se singularise à partir de la fin des années 1970 par la prédominance du flux émanant des *minorités allemandes*. Tout au long de la période considérée (de 1975 à 1989), les Allemands dépassent en nombre les autres groupes de migrants, définis par l'indicateur « nationalité ». Leurs départs augmentent de façon très nette en 1977 : il s'agit là de la répercussion de l'accord passé entre le chancelier de la République fédérale d'Allemagne Helmut Schmidt et N. Ceaușescu sur l'émigration des membres des minorités dites « allemandes » du pays, en vertu duquel la Roumanie s'engage à laisser sortir quelques 12.000 Allemands chaque année. En contrepartie, la R.F.A. verse un dédommagement financier à la Roumanie pour chacun des partants. Dès la signature de l'accord, le volume d'émigrants de nationalité allemande est multiplié par trois, et dépasse chaque année les 10.000 individus alors qu'il demeurait jusqu'alors entre 3.000 et 4.000. Cette hausse brutale accroît d'autant le nombre total d'émigrants, qui oscille entre 17.810 personnes en 1977 et 41.363 en 1989. L'émigration allemande est combinée à l'émigration des *Magyars*, qui croît de manière sensible pendant les douze dernières années de la dictature communiste. L'émigration allemande demeure toutefois supérieure à l'émigration magyare, et ce à l'exception de l'an 1990 (11.728 Magyars et 10.738 Allemands). Les départs des Magyars ont connu des temporalités particulières depuis les changements frontaliers issus de la première guerre mondiale.

Document 5 : Des liens migratoires anciens entre Roumanie et Hongrie

Les modifications frontalières issues de la première guerre mondiale ont pour répercussion la constitution d'une importante minorité magyare sur le nouveau territoire roumain. Un courant d'émigration s'établit immédiatement au sein de la minorité, en direction de la Hongrie ; des phénomènes similaires se développent dans les autres Etats remodelés à la suite de la disparition de l'Empire austro-hongrois (la Tchécoslovaquie et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes). Ainsi, de 1918 à 1924, 197.000 Magyars quittent la Roumanie ; ils représentent une large moitié des immigrants de nationalité magyare. Considérés comme des « réfugiés » dans leur pays d'accueil, ces immigrants en provenance des Etats voisins de la Hongrie provoquent un accroissement considérable de la population en l'espace de ces cinq ans (ils en représentent 12%). Les liens de parenté existant entre la Hongrie et les groupements désormais minoritaires dans les pays proches expliquent à la fois la rapidité et l'ampleur du flux. Ils expliquent en outre la localisation des immigrants sur le territoire hongrois : les Magyars de Roumanie s'installent à Budapest et dans les régions frontalières de la Roumanie.

A cette première vague de citoyens roumains de nationalité magyare succède une seconde, au cours de la deuxième guerre mondiale. Entre 1944 et 1945, 125.000 Magyars quittent les régions centrales et occidentales de la Roumanie pour la Hongrie ; ils sont rejoints par 25.000 membres de la minorité magyare d'Ukraine, et 40.000 Magyars de Voïvodine. Dans le même laps de temps, la majeure partie des Allemands de Hongrie quittent leur pays pour l'Allemagne, lors du retrait des troupes allemandes, puis sous les pressions de l'Etat hongrois. Les « réfugiés » magyars nouveaux arrivants s'installent alors dans les villages déserts de la minorité allemande, c'est-à-dire dans le sud de la Hongrie essentiellement (régions de la Baranya et de la Batschka).

Les relations entre la minorité magyare de Roumanie, formée en 1918, et la Hongrie sont par conséquent de nature familiale et migratoire : les deux dimensions s'entrecroisent et s'alimentent mutuellement. Elles tissent la trame sur laquelle le flux va s'appuyer pendant la période communiste.

Synthèse établie à partir de : Dövényi Z., 1997 ; Gheorghiu D., 2000 ; Redei M., 1994 ; Stola D., 1992 ; Szoke L., 1992.

Ces temporalités ont abouti à la constitution de filières de part et d'autre de la frontière roumano-hongroise, filières familiales et migratoires. Grâce à ces relations, l'immigration légale se densifie peu à peu au cours des années 1980 ; elle se fait le plus souvent au moyen de visas touristiques. L'immigration illégale de citoyens roumains s'intensifie de manière parallèle, à mesure du durcissement des conditions de vie en Roumanie. Les situations sont régularisées par la suite en Hongrie [Szoke L., 1992, p.308].

L'existence de ces filières transfrontalières, alimentées dans les décennies de l'après-guerre par des migrations plus sporadiques, fait partie des éléments explicatifs de la rapidité et de l'ampleur de l'émigration magyare à la fin de la dictature de N. Ceaușescu. Dans un intervalle de deux années (1988, 1989), près de 23.000 Magyars quittent la Roumanie, selon les sources roumaines ; les données hongroises, qui incluent les Roumains de nationalité roumaine, vont jusqu'à 30.000 arrivants [Dövényi S., 1997, p.21]. Enfin, les événements s'accélérent parce que la Hongrie s'ouvre de manière officielle à l'accueil de réfugiés et de demandeurs d'asile. Le gouvernement hongrois ratifie la Convention de Genève à l'automne 1989, ce qui provoque un afflux massif d'Allemands de la R.D.A. Les Magyars des Etats voisins, sans rentrer dans les cadres définis par les textes internationaux, sont également considérés par la Hongrie comme des demandeurs d'asile [Sopemi, 1993, p.141]. Ainsi, au cours des années 1980, la majorité des arrivants proviennent de Roumanie ; parmi eux se trouvent essentiellement des Magyars.

Le profil des flux d'immigration en Hongrie est significatif à plusieurs égards. Il traduit les ambiguïtés de la politique hongroise vis-à-vis des minorités magyares des Etats voisins, politique oscillant entre deux tendances contradictoires. Une première tendance est à l'accueil des immigrants en provenance de ces minorités, dans une volonté de protection de ceux qui sont considérés comme des nationaux ; une seconde tendance est au soutien apporté aux minorités magyares dans leur pays [Redei M., 1994, p.88]. Ce profil d'immigration est également parlant quant au rôle attribué à la Hongrie par ses gouvernants face aux immigrants de nationalité magyare : face à des Etats considérés oppresseurs de la culture magyare, dont la Roumanie de Ceaușescu apparaît comme l'archétype, la Hongrie est érigée en « mère-patrie » protectrice et accueillante. Enfin, il apparaît que si la Hongrie attire des Magyars vivant dans les pays voisins, elle attire également des non-Magyars, et notamment des Roumains : à la fin de l'an 1989, un cinquième des 36.000 ressortissants roumains bénéficiant d'un titre de séjour en Hongrie sont de nationalité roumaine [Szoke L., 1992, p.308]. Il s'agit pour partie de conjoints de Magyars, mais aussi d'une immigration roumaine dont les prolongements seront saillants après la chute de Nicolae Ceaușescu. La Hongrie est depuis un pôle d'attraction central dans l'espace migratoire roumain.

Il convient de conclure sur la prédominance *relative* des membres de minorités au sein de l'émigration roumaine : cette prédominance est à rapporter au nombre absolu des citoyens de nationalité autre que roumaine. Les émigrations allemande, magyare ou juive sont importantes proportionnellement à la part des minorités allemandes, magyares ou juives dans la population totale du pays. Elles le sont aussi quant à la configuration socio-spatiale des déplacements : l'espace d'émigration repose pour partie sur l'activation de filières tissées entre les minorités et

leurs émigrés à l'étranger. L'organisation tripartite de l'émigration (membres de minorités, gouvernants roumain, gouvernants occidentaux) pérennise l'émigration ethnique.

Dans le contexte de fort contrôle des sorties du pays par le pouvoir communiste, la Roumanie est, plusieurs décennies durant, presque exclusivement un pays d'émigration. Les obstacles rencontrés par les candidats au départ donnent à celle-ci un profil particulier. En premier lieu, l'émigration est conçue comme définitive : les grandes difficultés à circuler et à recourir à des contrats de main-d'œuvre, la détérioration des conditions économiques et politiques expliquent l'absence de perspective de retour en Roumanie. Les politiques migratoires du « retour » appliquées par les gouvernements de la R.F.A., d'Israël, de la Hongrie, favorisent dans ce contexte le rapprochement des problématiques ethnique et migratoire. En accueillant des individus se revendiquant de certains groupes définis par leur ethnicité putative, elles participent à l'essor et à l'ethnisation des départs de Roumanie. La durabilité de la composition ethnique, due à l'activation de filières de migrants créés antérieurement, est reliée à la concentration des départs dans les *județe* de localisation des minorités, et les arrivées dans les Etats érigés en « mères-patries » protectrices. La configuration spatiale de la migration allemande de Roumanie est similaire à celles des deux autres minorités touchées par l'émigration (juive et magyare) : régionalisation des départs, orientation du flux vers une destination privilégiée, et forte représentation des membres de la minorité concernée parmi les migrants sont les trois caractères constitutifs d'un modèle spatial du « retour ».

L'importante composante roumaine des flux doit toutefois être rappelée, bien qu'elle soit écartée de la présente démonstration. Elle se retrouve dans la place prédominante de Bucarest comme foyer de départ, et dans la diversité des pôles d'arrivée, en Europe occidentale et en Amérique du nord. Il faut également évoquer les lacunes et zones d'ombre des statistiques officielles qui témoignent du bras de fer engagé entre le pouvoir en place et la population : les sorties clandestines du pays sont multipliées dans les dernières années du règne de Nicolae Ceaușescu, les demandes d'asile font partie des échappatoires pratiquées par des individus qui voient en l'émigration le seul moyen de fuir la dictature. Un nombre croissant de ressortissants roumains a recours à la porte de sortie que représente l'asile politique à la fin des années 1980. Ceci annonce les mutations à venir, consécutives à l'effondrement de la dictature. Les nouvelles stratégies de mobilité internationale donnent une configuration renouvelée à l'espace migratoire roumain, dans lequel la relation de l'ethnicité à l'émigration est redéfinie.

III. DES USAGES MIGRATOIRES DE L'ETHNICITE EN COURS DE REDEFINITION

La fin de la dictature de Nicolae Ceaușescu est aussi la fin d'un « totalitarisme de la sédentarité » appliqué aux migrations internationales. L'ouverture de la législation et son progressif alignement sur les normes européennes et internationales constituent le fondement sur lequel les Roumains vont élaborer des pratiques migratoires novatrices. Du côté des possibles espaces d'arrivée des migrants, on annonce un véritable exode des ressortissants des pays ex-communistes ; or, les faits démentent ces prévisions alarmistes. Seules les minorités allemandes de Roumanie sont confrontées à un mouvement de départ massif. Les courants migratoires qui se renforcent ou s'établissent à partir de la Roumanie post-communiste sont finalement modérés dans leur ampleur, mais suffisamment élevés pour placer le pays au second rang des pôles émetteurs d'émigrants, derrière la Pologne. Plus que dans le volume des flux, les spécificités des migrations roumaines sont à chercher dans les pratiques développées. En effet, il apparaît dès le début des années quatre-vingt dix que les Roumains élaborent de véritables compétences dans le domaine des déplacements à l'étranger. Utilisation des procédures de demande d'asile, contournement des contrôles exercés au niveau local par les représentants des Etats traversés sont les prémisses d'un savoir-faire qui aboutit à l'entrelacement de formes de migration variées et complexes. Mirjana Morokvasic attire l'attention sur la difficile catégorisation des pratiques migratoires élaborées depuis 1990, multiples dans leurs formes et organisations géographiques, fluctuantes¹¹⁷ [Morokvasic M., 1996, p.121]. Et ce d'autant plus que dans ces sociétés, la forte médiatisation dont les migrants roumains font l'objet introduit une distorsion entre leurs actions réelles et supposées. Dans ce mouvement d'élargissement et de diversification de l'espace migratoire roumain, le rôle de l'ethnicité est renégocié. Quelques Etats occidentaux ont joué le rôle de « havre de paix » pour certaines catégories des ressortissants roumains dans le contexte bipolaire, et ce à travers les politiques du « retour ». Mais la charnière de 1990 inaugure une fermeture progressive de ces politiques particulières. Elle signifie aussi la réouverture des lois roumaines sur les déplacements de personnes, ainsi que la ratification par les autorités roumaines de textes internationaux relatifs aux droits des minorités. Ancien moteur de l'émigration de Roumanie, l'ethnicité disparaît-elle des causalités migratoires nouvelles ? On démontrera que si les migrations roumaines post-communistes sont appuyées sur des arguments nouveaux (accès à l'emploi, amélioration des conditions de vie au pays d'origine...), l'ethnicité ne disparaît pourtant pas de l'armature des migrations. Elle change de signification : les migrations ethniques ne sont plus seulement la concrétisation du mythe du « retour ». Elles représentent un fondement parmi d'autres de la récente circulation des citoyens roumains. L'ethnicité est insérée dans un ensemble de stratégies qui visent à une circulation migratoire intensifiée dans des espaces variés.

Les nouvelles mobilités roumaines se nourrissent des interstices des législations nationales et internationales sur les déplacements de population. Les données statistiques peinent à cerner les contours de ces mobilités, qui échappent pour partie à des modalités de contrôle voulues de

¹¹⁷ Sa réflexion porte plus particulièrement sur les migrants polonais, mais de nombreuses similarités avec les pratiques des migrants roumains ont depuis été analysées.

plus en plus restrictives. Les données roumaines utilisées ne concernent que l'émigration définitive, ou du moins, durable. Elles rendent mal compte des migrations temporaires, pratiquées au moyen de visas de tourisme ou dans la clandestinité. Seuls des suivis empiriques dans les nœuds et trajets constitutifs des mobilités roumaines donnent à voir l'évolution rapide de la Roumanie de l'émigration.

Les mutations du rôle de l'ethnicité dans les migrations roumaines suivent les trois phases de la structuration de l'espace migratoire roumain¹¹⁸. La première phase peut être qualifiée de « transition migratoire » : migrations ethniques et circulation naissante cohabitent, avant que lors d'une seconde phase, les migrations circulatoires fondées sur des arguments économiques et des « retours » antérieurs deviennent majoritaires parmi les Roumains migrants. Finalement (troisième phase), dans un contexte d'essor de la coopération entre les pays visés par les migrants et la Roumanie, les ethnomigrants sont en position d'intermédiaires.

III.1. De 1990 à 1992 : un régime de transition migratoire

La fin du régime de Ceaușescu signifie la libéralisation de la circulation des Roumains, à partir de Roumanie. Tous les citoyens sont égaux dans ce domaine, alors que les membres des minorités allemandes, magyare et juive passaient pour des « privilégiés » avant 1989. On peut se demander quelles répercussions immédiates cette mise à égalité exerce sur les départs de membres de minorités, comment ceux-ci utilisent cette libéralisation en matière de déplacements. Il apparaît que l'ouverture de la Roumanie se traduit dans un premier temps par un essor brutal des migrations ethniques mais aussi des migrations de Roumains non minoritaires. L'immédiat post-communisme donne lieu à des processus qualifiables de « transition migratoire » : après deux ans de fortes migrations de « retour », l'ethnicité perd en force mobilisatrice. Elle devient un facteur organisationnel des nouvelles migrations roumaines parmi d'autres. Les restrictions progressives des politiques allemande, israélienne ou magyare du « retour » soutiennent cette évolution. De manière parallèle, des pratiques circulatoires sont développées et ce y compris parmi les minoritaires : un type de migration en remplace peu à peu un autre. Les divers types de migration ne sont pas dissociés les uns des autres, mais interdépendants.

Les *migrations ethniques*, principales échappatoires sous la dictature, connaissent un pic très net au lendemain de la Révolution, puis diminuent. Plus de 60.000 Allemands quittent le pays en 1990 selon les sources roumaines, 111.150 selon les sources de la République fédérale réunifiée : le différentiel s'explique par les nombreux départs effectués avec de simples visas touristiques (voir graphique 4) [Gheorghiu D., 2000, p.13 ; *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, 2001, n°110, p.9]. Toutes les régions de localisation de minorités dites « allemandes » sont touchées ; à lui seul, le

¹¹⁸ Dana Diminescu a procédé à ce découpage, dont les phases s'étendent entre 1990-1993, 1994-1999, puis après 2000 [Rey V. (dir.), 2001, pp.4-9]. J'ai décidé pour ma part d'arrêter la première période en 1992 : une année charnière pour les migrations ethniques, puisque qu'elle correspond à la fermeture partielle de la politique d'accueil des *Aussiedler* par la R.F.A., laquelle freine l'arrivée d'Allemands de Roumanie. C'est aussi l'année des arrivées massives de réfugiés magyars de l'ex-Yougoslavie en Hongrie, qui font passer les migrants originaires de Roumanie à un second plan. 1992 est en quelque sorte l'année du ralentissement des migrations ethniques, et du passage à un mode migratoire autre.

département de Sibiu voit près de 21.000 de ses résidents émigrer par les voies officielles (toutes nationalités confondues) : d'après les recensements de 1977 et 1992, il perd 80.000 personnes de nationalité allemande (voir carte 9). Viennent ensuite les *județe* de Timiș, Brașov, Arad, Mureș, Satu Mare. En 1991-1992, ce courant demeure important quoique désormais inférieur aux départs de Roumains, jusqu'à ce que l'Allemagne durcisse sa législation en 1992-1993 sous l'afflux massif de *Aussiedler*. L'écart croissant entre les données roumaines et les données allemandes dénote une immigration massive en Allemagne au moyen de visas touristiques : en 1991, 15.567 Allemands émigrent selon le Ministère roumain, alors que 32.178 immigrèrent en R.F.A. selon le Ministère allemand. La présence de membres de famille de nationalité autre est à prendre en compte, mais le principal facteur différentiel est celui des visas de tourisme. En 1992, les migrants allemands sont 8.852 selon la Roumanie, 16.146 selon l'Allemagne. Le durcissement de la législation fédérale a pour but de mettre un frein à ces arrivées de « touristes ». Par ailleurs, l'émigration magyare est également particulièrement élevée en 1990-1991 : les filières transfrontalières et le précédent constitué par les départs de 1988 et 1989 combinent leurs effets aux heurts entre Hongrois et Roumains qui ont lieu en mars 1990 à Târgu Mureș. 11.000 Magyars quittent le pays (selon le Ministère roumain) ; le chiffre est supérieur de deux tiers du côté hongrois (18.000), ce qui est à nouveau lié au recours aux visas touristiques [Dövényi Z., 1997, p.21]. En l'espace de trois ans, les citoyens roumains constituent à nouveau le principal groupe immigrant en Hongrie ; les Magyars y sont également majoritaires. Ce processus est stoppé en 1992 par deux facteurs. En premier lieu, la Hongrie accueille de nombreux Hongrois de la Yougoslavie alors en feu : les contingents de ressortissants roumains laissent place aux ressortissants yougoslaves. Les Magyars de Roumanie expérimentent par ailleurs un nouveau type de mobilité, celui de la circulation transfrontalière. Ils s'insèrent en cela dans l'émergence du trafic transfrontalier, autre caractéristique de l'espace migratoire roumain et centre-européen de l'époque¹¹⁹.

Les relations migratoires entre la Roumanie et la Hongrie sont caractéristiques des premières années du post-communisme, que Dana Diminescu qualifie de « *migrations de tâtonnement* » [*in* Rey V. (dir.), 2001, p.4]. À l'émigration ethnique succède une forte circulation migratoire, liée d'une part au petit commerce, d'autre part à l'accès des Roumains (qu'ils soient de nationalité magyare ou roumaine) au marché de l'emploi hongrois. Cette circulation témoigne des mutations de la Hongrie au sein de l'Europe : pays d'émigration pendant le communisme, puis pays de transit, elle fait fonction, depuis 1992, de véritable pays d'immigration¹²⁰. Les migrants roumains en situation irrégulière fournissent de la main-d'œuvre bon marché dans les secteurs classiques de l'économie souterraine (textile, bâtiment, agriculture). Par ailleurs, des mobilités temporaires vers les pays proches de la Roumanie sont mises en place ; la stratégie prédominante est celle du commerce à la valise. Turquie, Yougoslavie, Hongrie, voire Bulgarie sont concernées

¹¹⁹ L'O.C.D.E. estime à trois millions et demi le nombre de ressortissants roumains ayant traversé la frontière avec la Hongrie en 1990-1991. Pour chacune de ces deux années, plus de cent millions de passages ont été enregistrés [Sopemi, 1993, p.140].

¹²⁰ Une immigration chinoise souterraine s'y développe dès 1992, de manière parallèle à la circulation roumaine croissante [Redei M., 1994, p.92], et élargit l'espace de recrutement des immigrants, qui proviennent le plus souvent d'anciens « pays frères » (Pologne, ex-U.R.S.S., Slovaquie, ex-Yougoslavie).

par ces mouvements qui tiennent plus du va-et-vient que de la migration définitive, et qui placent la Roumanie au sein d'un espace régional des mobilités.

Selon des observations livrées par Dana Diminescu [*in* Rey V. (dir.), 2001, p.5], le rapide essor des migrations circulatoires dans l'espace régional sud-est européen doit être interprété en termes de prolongement de mobilités internes anciennes. En effet, les pratiquants du va-et-vient, dans les premières heures du post-communisme, ont connu un mode de vie mobile au sein de la Roumanie. Travailleurs saisonniers, Tsiganes nomades, ou « navetteurs » de régions industrielles alimentent le va-et-vient régional de petit commerce. L'expérience de l'international est finalement la continuation logique d'un savoir-faire déjà éprouvé dans l'intérieur de la Roumanie. Ce processus est commun à d'autres migrations (voir notamment les migrations tunisiennes ou marocaines vers la France). De tels phénomènes interviennent dans les recompositions des espaces locaux sud-transylvains touchés par l'émigration saxonne. Par exemple, à Laslea, des familles adventistes ont quitté la Moldavie pour s'installer en Transylvanie. Elles ont récolté les fonds nécessaires en travaillant en Israël. Ou encore à Fișer, les négociations contemporaines autour des centres villageois touchés par le départ des Saxons incluent des migrants internes, travailleurs agricoles venus de Moldavie et du Maramureș dans les années quatre-vingt. Par ce biais, diverses migrations sont mises en relation.

En dépit d'un contexte international peu favorable à la libre circulation des Roumains, des pratiques migratoires déjà rencontrées en divers espaces, en diverses sociétés, en divers temps, naissent en Roumanie. L'émigration justifiée par l'ethnicité, privilège réservé à une frange minoritaire des citoyens roumains seulement, se raréfie. Migrations de travail et de commerce la supplantent.

III.2. De 1993 à 1999 : une circulation économique facilitée par les migrations ethniques

L'essor des mobilités internationales à partir de 1990 donne lieu à une diversification des zones d'arrivée des ressortissants roumains. Les obstacles rencontrés en Europe les poussent à s'orienter vers d'autres pays : l'espace migratoire est élargi et diversifié. Le durcissement des politiques du « retour » et la généralisation de la circulation roumaine en Europe génèrent des recompositions des migrations ethniques, pour en faire non plus une émigration définitive fondée sur le mythe du « retour », mais une circulation à objectifs multiples, facilitée par des auto-et hétéro-définitions ethniques. Les transversalités entre flux dits « ethniques » et flux économiques croissent (voir carte 13).

Le tarissement de l'émigration minoritaire est compensé par une accélération des entrées de migrants dans l'Europe communautaire autour de 1993, avec un accroissement net du recours aux procédures de *demande d'asile* comme mode de migration. La France et l'Allemagne sont les destinations privilégiées par des demandeurs d'asile très au fait de l'évolution des législations. Une étude menée dans la région lyonnaise auprès de demandeurs d'asile roumains a démontré que « *le recours à la demande d'asile vise moins à obtenir le statut de réfugié qu'à se ménager la possibilité de résider provisoirement en France et sans doute dans d'autres pays européens et mettre à profit ce séjour pour se constituer une épargne au moyen d'activités multiples* » [Benattig R., Brachet O., 1998, p.2]. Cette modalité d'entrée

et de séjour en Europe est pratiquée par divers segments de la population roumaine, sans prédominance d'une nationalité sur les autres : les Tsiganes ne représentent qu'une partie des Roumains requérant l'asile. L'habileté avec laquelle les ressortissants roumains se saisissent des opportunités offertes par le statut de demandeur d'asile en fait le premier groupe de demandeurs d'asile en France. Mais des mesures sont prises pour endiguer les demandes : les dossiers de Roumains, en France, bénéficient d'un traitement prioritaire et rapide, qui aboutit dans la quasi-totalité des cas à un refus d'attribution du statut de réfugié. D'autres pays européens prennent des mesures similaires. La presse germanophone de Roumanie fait un large écho à cette évolution : le *Allgemeine Deutsche Zeitung* titre, le 21 mars 2000, « *La Grande-Bretagne en a assez des Tsiganes roumains. Tony Blair veut accélérer les mesures d'expulsion* »^{xxxviii}. La position de l'Europe face aux migrants roumains est faite de fermeture et de sévérité. Au-delà des possibles managements du statut de réfugié révélés par ces événements, il apparaît que les restrictions alors instaurées par les Etats d'immigration ont pour effet de modifier le profil des migrations roumaines [Diminescu D. *in* Rey V. (dir.), 2001, p.8].

Dès le milieu des années quatre-vingt dix, les migrants roumains trouvent des échappatoires au durcissement des politiques d'accueil de réfugiés. C'est essentiellement vers les pays du *bassin méditerranéen* qu'ils s'orientent : Italie, Espagne, Israël, Turquie, Grèce, voire Portugal sont les nouvelles destinations privilégiées par des migrants qui s'insèrent dans les filières du travail au noir et contribuent à la mutation de ces anciens pays d'émigration en nouveaux espaces d'immigration. La circulation migratoire roumaine est alimentée par les primo-migrants du post-communisme, petits porteurs du commerce à la valise des années 1990 à 1993, fins connaisseurs des mobilités internes en Roumanie. Leur espace migratoire s'élargit, et prend un nouveau visage avec l'insertion des migrants dans les marchés locaux du travail. Le va-et-vient roumain est désormais lié à l'exercice d'activités professionnelles.

Dans ce contexte, l'Espagne prend une position particulière : l'agriculture de la côte méditerranéenne s'ouvre à la main-d'œuvre de l'est de l'Europe (et notamment roumaine), plus disponible et malléable encore que la main-d'œuvre marocaine et sub-saharienne déjà en place. La région madrilène offre de nombreuses possibilités d'emploi dans la construction (pour les hommes) et les services aux particuliers (pour les femmes). Deux nouvelles dimensions des processus migratoires roumains apparaissent en Espagne. Des observations personnelles réalisées en Transylvanie, et confirmées par des enquêtes menées dans le *județ* du Teleorman [Șerban M., Grigoraș V, 2000, pp.31-55 ; Potot S., 2000, pp.101-119], témoignent de la dimension confessionnelle propre à certaines filières reliant la Roumanie à l'Espagne, et à d'autres destinations probablement. Des groupes néo-protestants sont souvent impliqués dans la circulation Roumanie-Espagne. Les filières qui relient le sud de la Roumanie à la capitale et à la côte méditerranéenne espagnole sont bâties sur des réseaux adventistes, très développés en Roumanie, aptes à trouver un support au sein des collectivités adventistes de l'étranger. L'accès à l'emploi en Espagne et la circulation se font avec le soutien des réseaux religieux. L'ampleur du phénomène est telle que des dignitaires adventistes roumains ont été envoyés en Espagne pour l'encadrement religieux des migrants circulants. L'évolution du va-et-vient avec l'Espagne

souligne en outre le progressif réaménagement de l'espace migratoire roumain autour du bassin méditerranéen : les bordures orientales (Israël et la Turquie) sont des postes de transition dans un projet global tourné vers l'ouest de la Méditerranée. La position dévolue à Israël illustre cette articulation.

La relation migratoire qui lie la Roumanie à Israël est faite de deux dimensions complémentaires. L'arrivée de Juifs roumains en Israël est limitée depuis 1990 ; environ 5.900 Roumains y sont accueillis au titre de l'*Aliyah* selon les données du Ministère roumain de l'Intérieur. La réouverture de la Roumanie après 1989 et la mise en place progressive d'un retour à la propriété privée marquent, de manière parallèle, le signal déclencheur pour des mouvements de rotation entre Israël et la Roumanie par des Juifs roumains installés en Israël. Ces mouvements sont liés à deux types majeurs de projets, l'un concernant la récupération de biens particuliers perdus lors de l'émigration pendant le communisme, l'autre les possibilités nouvelles de création d'entreprises (ces projets sont cités par D. Diminescu *in* Rey V. (Dir.), 2001, pp.41-42). En témoignent notamment les demandes de réacquisition de la citoyenneté roumaine par des ressortissants israéliens. Ces pratiques sont d'autant plus intéressantes qu'elles se dessinent également au sein d'autres minorités émigrées de Roumanie ; la circulation des *Sachsen*, et autres *Schwaben* désormais installés en Allemagne sera l'un des points ultérieurs de l'analyse. Il y a donc un processus général à questionner : celui de la transformation des migrations ethniques en circulation migratoire à visées multiples.

La Roumanie est en outre l'un des principaux pays fournisseur de main-d'œuvre à Israël. Ce fait est à rapporter à l'ouverture d'Israël à une immigration non juive depuis le début des années quatre-vingt dix, ouverture consécutive au manque de travailleurs dans certains secteurs de l'économie. Le nombre de ces travailleurs étrangers non-juifs a augmenté en 1993, avec le raidissement du conflit israélo-palestinien ; ils remplacent pour partie les employés palestiniens jusqu'alors engagés par les entrepreneurs israéliens. La difficulté des conditions de séjour et de travail rend l'installation en Israël improbable. Israël ne représente finalement qu'une étape, nécessaire dans la constitution d'un « pactole » salvateur : les séjours de travail en Israël ont souvent comme but le gain des sommes nécessaires à l'achat de visas Schengen, ou à un parcours vers l'Europe dans les voies de la clandestinité.

L'élargissement de l'espace migratoire roumain obéit par conséquent à des logiques de hiérarchisation des pôles migratoires. L'Est du bassin méditerranéen est une zone de séjour temporaire, palliative à une incertaine entrée dans l'Union européenne. L'objectif à atteindre demeure l'Europe occidentale. Le passage par le Moyen-Orient s'insère dans des projets migratoires de plus en plus élaborés, et dont la complexité s'accroît avec le durcissement des politiques migratoires des Etats européens. Ainsi, les différents pôles de l'espace migratoire roumain, en cours d'élargissement, paraissent étroitement imbriqués : la présence en l'un d'eux doit rendre possible une présence ultérieure en d'autres pôles. De telles configurations migratoires, si elles sont récentes pour les Roumains, sont toutefois développées par d'autres populations migrantes : l'élargissement du parcours devient une stratégie de contournement fréquente.

III.3. Depuis 2000 : les ethnomigrants, intermédiaires de la circulation

Les migrations roumaines entrent dans une troisième phase à partir de l'an 2000, caractérisée par l'intensification des relations de la Roumanie avec les Etats membres de l'Union européenne sur le plan des migrations. Elle est délimitée par l'amorce des négociations pour l'adhésion de la Roumanie à l'U.E., datant de février 2000, et définie par trois phénomènes croisés : l'installation de migrants dans quelques espaces de destination ; la signature d'accords de main-d'œuvre entre la Roumanie et certains pays d'immigration ; enfin, l'abolition de l'obligation de visa Schengen de courte durée au premier janvier 2002. Si les migrants roumains étaient jusqu'alors parvenus à créer un espace migrant dans les interstices des législations nationales et européennes, dès 2000, les législations finissent par « rattraper » les migrants à la marge. Ce phénomène ne signifie pas la fin des flux clandestins, ni l'arrêt définitif et complet des migrations ethniques. Il désigne plutôt des tendances nouvelles, qui cohabitent avec les pratiques antérieures. Ainsi, la demande d'asile est toujours utilisée au sein de filières tsiganes. Les exemples les plus récents en date sont ceux des requêtes déposées en Grande-Bretagne, en Pologne et en Finlande. Les destinations changent au gré des durcissements législatifs successifs, mais les genres de mobilité demeurent. Les réponses apportées par les Etats membres à la circulation roumaine peuvent dans un premier temps laisser penser que les migrations ethniques sont désormais marginales. En réalité, arguments ethniques et arguments économiques sont aujourd'hui combinés à des degrés divers : les migrants dits « ethniques » peuvent devenir des intermédiaires dans la migration de Roumains non minoritaires.

La nouvelle combinaison de l'ethnique à l'économique passe par deux voies interdépendantes. D'une part, les contacts humains dépassent les strictes catégorisations ethniques ; ils donnent aux migrants ethniques la possibilité d'aider des proches non minoritaires à accéder à certains secteurs du marché de l'emploi. Ainsi, les Saxons installés en Allemagne aident des proches et des connaissances vivant en Roumanie, Saxons ou Roumains, à obtenir des emplois temporaires en Allemagne ou dans d'autres Etats Schengen. Ils leur fournissent pour cela les invitations et les garanties nécessaires à l'obtention d'un visa touristique¹²¹. D'autre part, certaines dispositions des lois sur le « retour » combinent intérêts économiques et arguments ethniques (le cas de la « Loi sur le statut » de Hongrie est exemplaire à ce sujet ; voir ci-dessous). Les négociations pour l'insertion de la Roumanie à l'espace Schengen et à l'Union européenne octroient à l'ethnicité un nouveau positionnement dans les migrations.

La « Loi sur le statut » de Hongrie, une loi ethnique ou économique ? Le projet de loi hongrois relatif aux minorités magyares des pays frontaliers provoque, depuis le printemps 2001, d'intenses débats au sein de la classe politique et intellectuelle roumaine. La « Loi sur le statut » votée le 19 juin 2001 par l'Assemblée nationale de Hongrie permet, depuis le 1^{er} janvier 2002, aux membres de ces minorités qui le désirent, d'obtenir un certain nombre d'aides économiques et culturelles accordées par Budapest, ainsi qu'une carte d'identité hongroise. Si certains

¹²¹ Ceci est valable jusqu'au premier janvier 2002, puisque les ressortissants roumains n'ont plus besoin de visa depuis.

gouvernements des pays qui abritent des Magyars potentiellement concernés par la loi ont réagi de façon positive au projet (l'Ukraine, la Croatie), en Roumanie de nombreuses et virulentes discussions ont eu cours et ont porté sur l'introduction, par ce biais, de possibles différenciations entre les citoyens roumains sur la base de leur nationalité. Elles ont en outre abordé le fait que la Hongrie pourrait ainsi se fournir de façon aisée en main-d'œuvre bon marché dans les pays voisins. Au cours de ces débats, le rapprochement a parfois été fait avec l'action du gouvernement allemand auprès des minorités allemandes de Roumanie. Dans l'hebdomadaire 22, Renate Weber écrit ainsi que « *l'Allemagne accorde toutes sortes de privilèges aux citoyens d'autres Etats d'origine allemande, qui vont de l'application d'un régime spécifique d'attribution des visas, respectant bien entendu les principes des Accords de Schengen, mais comportant certaines facilités dont ne peuvent bénéficier, par exemple, les citoyens roumains de nationalité autre, jusqu'à l'attribution de la citoyenneté allemande aux personnes d'origine allemande dans des conditions totalement différentes de celles appliquées à d'autres demandeurs* »¹²².

Si les études des mouvements migratoires reliant la minorité magyare de Roumanie à la Hongrie peuvent apporter des éclairages substantiels à ce débat, celui-ci met également en évidence la nécessité de questionner, une dizaine d'années après l'émigration de plus de 180.000 Allemands de Roumanie, la politique entretenue par la République fédérale vis-à-vis de ces minorités, et ses répercussions sur les pratiques migratoires de leurs membres. Loin de représenter la face « négative » du mouvement des années quatre-vingt dix, les Saxons demeurés en Roumanie malgré le départ de la majorité de leurs proches interrogent la migration saxonne par ses marges - par le truchement de ceux que de nombreux Saxons vivant outre-Rhin décrivent comme « les derniers », comme les survivants d'une histoire en fin de vie, et par les mobilités spécifiques qu'ils ont déployées en réponse à l'installation des Saxons *Aussiedler* en Allemagne. La combinaison de la politique migratoire allemande en direction des *Aussiedler*, fondée sur une catégorisation ethnique (la « germanité »), aux filières de migrants saxons créées entre Roumanie et Allemagne, semble produire des mobilités hybrides au sein de cet espace migratoire (voir chapitre 6).

Le nouveau positionnement de la Roumanie dans l'espace européen des migrations repose en second lieu sur *la multiplication des accords de main-d'œuvre* avec des Etats d'immigration. Face aux pénuries de travailleurs dans certains secteurs d'activité, plusieurs pays ont réinstauré au cours des années 1990 le système des accords inter-étatiques de main-d'œuvre. L'Allemagne réunifiée s'est rapidement installée dans ce créneau, avec trois programmes de migration temporaire légale destinés aux pays d'Europe centrale et orientale [Sopemi, 1993, p.86 ; Weber F-P., 1996, p.162] :

- le programme « Travailleurs saisonniers » repose sur l'octroi de contrats de trois mois dans des secteurs d'emploi saisonniers ;
- le programme « *Werkverträge* » (« Contrats de travail et services ») passe par la signature d'accords entre sociétés dans les pays concernés, et ce pour des projets précis ;

¹²² 22, n°22, 29 mai-4 juin 2001, p.10.

- le programme « *Gastarbeiter* » (« Travailleur Immigré temporaire ») propose des formations professionnelles et linguistiques à des ouvriers qualifiés¹²³.

Le système des *Green Card* « à l'allemande » instauré en août 2000 complète ce dispositif de sélection des migrants¹²⁴. Les principaux bénéficiaires des trois premiers programmes sont en majorité des ressortissants polonais, dont les effectifs annuels oscillent entre 200.000 et 400.000 personnes. Les Roumains y représentent quelques dizaines de milliers de personnes, employées dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, du bâtiment, et de diverses industries. Les *Green Card*, conçues pour remédier à une pénurie en informaticiens, ont attiré quelques 9.000 personnes. Les Roumains constituent le troisième groupe de techniciens (779 personnes), après les Indiens (1.935) et les ressortissants d'Etats issus de l'ex-Union soviétique (1.281) [*Migration und Bevölkerung*, 22/5/2000 ; 26/3/2001 ; 11/3/2001]. La Roumanie a depuis signé des accords similaires avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Suisse, la Hongrie ; des négociations sont en cours pour une amélioration des conditions de travail et de séjour des Roumains en Israël. Ces faits témoignent d'une évolution plus générale de la gestion des migrations au niveau de l'Europe : la sélection des immigrants sur la base de leur degré de qualification s'impose peu à peu comme un principe régulateur des économies des pays de destination. La multiplicité croissante des statuts de travailleurs temporaires (en Allemagne notamment) compense la politique officielle de fermeture et d'arrêt de l'immigration de travail [Morokvasic M., 2002, p.26]. A la volonté de réduction du nombre de travailleurs permanents est substitué un accroissement des contingents de travailleurs temporaires : « *la rigueur affichée pour le contrôle des flux n'as pas empêché de préserver l'emploi d'une main-d'œuvre de supplément que l'on s'est efforcé d'ajuster au plus près de la demande des marchés* » [Marie C.-V., 2002, p.63]. La circulation des Roumains est désormais l'objet de politiques de main-d'œuvre, et non de politiques d'immigration¹²⁵.

Les accords signés par la Roumanie font par ailleurs émerger de nouvelles spécificités des migrations roumaines, identifiables à partir d'observations de terrain : l'établissement et le bon fonctionnement de tels accords sont pour partie liés à la présence de minorités. Ainsi, les accords entre Roumanie et Hongrie régulent entre autres les va-et-vient de Magyars de Roumanie. Un point ultérieur de la réflexion sera consacré à la place de Saxons de Transylvanie dans le recrutement de travailleurs roumains par des entreprises allemandes. Les mutations des

¹²³ Ce programme comporte également des accords de travail pendulaire pour des travailleurs frontaliers ; ils ne concernent donc que les Tchèques et Polonais.

¹²⁴ Le système des *Green Card* entre en vigueur le 1^{er} août 2000. Il consiste en l'attribution d'autorisations de séjour et de travail à durée limitée (cinq ans) pour des techniciens étrangers hautement qualifiés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Le gouvernement à l'origine du dispositif prévoit initialement le recrutement de 20.000 personnes. Un an après, le programme s'avère moins attractif que les autorités ne l'avaient pensé ; seulement 9.200 contrats sont passés (état de la fin août 2001). Les entreprises intéressées sont essentiellement localisées dans les *Länder* de l'Allemagne occidentale, avec une prédominance de la Bavière et de la Hesse.

¹²⁵ Selon la typologie élaborée par Claude-Valentin Marie, qui distingue la « *politique de main-d'œuvre* », laquelle vise à répondre aux besoins en main-d'œuvre souple, peu chère et facilement accessible sur les marchés, des « *contrôles de l'immigration* », destinés à restreindre l'installation de longue durée de migrants. Les « *politiques d'immigration* » consistent selon lui en une « *politique active d'accueil et d'établissement durable d'étrangers* » sur le territoire des Etats concernés. Il les oppose aux « *polices de l'étranger* » en vigueur dans les Etats européens, censées contrôler rigoureusement les entrées sur les territoires nationaux et y limiter les installations durables d'étrangers [Marie C.-V., 2002, p.63].

migrations ethniques sont clairement influencées par les transformations globales des contextes migratoires. La « normalisation » de la Roumanie est par conséquent à penser avec les métamorphoses des pays européens dans le domaine des migrations. Le fait que l'Allemagne soit progressivement devenue un pôle d'immigration agit de manière indéniable sur l'intensité et les spécificités des mobilités roumaines, dont elle représente la première destination. En retour, les migrants des P.E.C.O. contribuent à l'évolution des régimes migratoires d'anciens pays de départ, tels la .R.F.A., l'Italie, le Portugal, etc.

Les années quatre-vingt dix ont été caractérisées par d'intenses mouvements de va-et-vient entre la Roumanie et l'ensemble de l'Europe, dont les statistiques, élaborées en Roumanie ou dans les Etats de migration, peinent à rendre compte. Pendant la dizaine d'années écoulée, la circulation a été privilégiée par les migrants. La logique dominante reposait sur une complémentarité entre l'espace d'origine et le(s) espace(s) de circulation, l'objectif final demeurant d'améliorer le quotidien de la vie « au pays ». Cette logique subsiste après 2000 ; en témoignent des déplacements toujours intenses.

Toutefois, une nouvelle logique s'instaure peu à peu dans les Etats touchés les premiers par les déplacements de Roumains, logique qui privilégie *l'installation progressive* et dénote un ralentissement des va-et-vient. Les mutations des parcours de Roumains en France ou en Italie attestent de ce dédoublement des stratégies migratoires. L'Italie est l'une des destinations privilégiées par les Roumains depuis le début des années 1990 [Rey V. (dir.), 2001, pp.29-37]. Les flux qui y parviennent reposent pour bonne partie sur des entrées et sorties en marge de la légalité, sur la relative facilité de l'accès au marché du travail souterrain, et sur les possibilités de régularisation liées à l'obtention d'un titre de travail. La migration roumaine y prend un profil particulier, symétrique inverse de celui qu'elle prend en d'autres espaces : elle y est fortement familiale et féminine. Ce phénomène est lié à l'accessibilité, pour les migrants roumains, des secteurs économiques particuliers ; les services domestiques sont en effet largement représentés dans le marché informel. Le mécanisme de stabilisation en Italie, après une durée plus ou moins étendue de circulation avec la Roumanie, suit deux étapes principales. Les possibilités d'accès aux emplois chez les particuliers favorisent l'installation de relations privilégiées entre employeurs italiens et employé(e)s roumain(e)s. La confiance réciproque ainsi instaurée participe aussi à leur reconnaissance institutionnelle : la situation administrative est bien souvent régularisée après plusieurs mois ou plusieurs années de travail en Italie. L'établissement officiel des migrants dans les structures de l'emploi aboutit rapidement à un ralentissement de la circulation avec la Roumanie. La vente de journaux de rue en France agit de façon similaire sur l'implantation des Roumains, grâce aux liens passés par les vendeurs et « leurs » acheteurs fidélisés [Diminescu D., 2001 (b), p.108-116]. Un processus d'installation des migrants roumains est amorcé, avec l'aide active des autochtones rencontrés.

Enfin, *la suppression de l'obligation de visa Schengen de courte durée*, entrée en vigueur au premier janvier 2002, dessine les nouvelles conditions des déplacements de Roumains en Europe. La Roumanie était le dernier des Etats candidats à l'adhésion à l'Union européenne auquel les Etats Schengen imposaient une obligation de visa. Les ressortissants polonais avaient été les premiers

concernés, en avril 1991, et les Bulgares en avaient été exemptés deux ans plus tôt, le 1er janvier 2000. Cette mesure était durement ressentie par les Roumains et leurs autorités, qui y voyaient un signe de la relégation de la Roumanie au rang de pays « non fiable ». La levée des visas Schengen de courte durée est un des éléments primordiaux pour la circulation migratoire, car elle autorise une véritable « installation dans la mobilité », alternative à une émigration définitive¹²⁶. Les migrants en provenance des P.E.C.O. circulent bien souvent sous le statut officiel de « touristes ». De nouvelles conditions restrictives sont toutefois imposées, puisque les Roumains doivent présenter une somme de 500 euros et une assurance médicale à l'entrée dans l'espace Schengen. La frontière qui sépare les Roumains de l'Europe en voie d'élargissement n'est plus tant législative qu'économique : la somme requise équivaut à plusieurs salaires mensuels moyens. Il convient de souligner que l'obligation de visa n'a été levée qu'après que la Roumanie a apporté les « preuves » de sa bonne volonté quant à la gestion commune des migrations. Il lui a d'abord fallu accroître ses contrôles aux frontières, lutter contre l'émigration clandestine (notamment par la création d'un nouveau type de passeport et de sanctions pénales pour les émigrés illégaux), et signer des accords de réadmission avec les Etats Schengen. Les modalités d'entrée et de séjour des étrangers en Roumanie ont été revues (Loi L123/2001 du 3 avril 2001), de même que le régime des frontières de l'Etat, l'organisation et le fonctionnement de la police des frontières. Ces avancées ont pour la plupart été réalisées depuis la réélection de Ion Iliescu à la présidence, en 2000. Les visas ne sont levés que depuis que les gouvernants des Etats membres jugent la Roumanie capable d'assumer leur propre « sécurité ». La Roumanie n'accède à la « norme » européenne que lorsqu'elle s'avère capable de contrôler à la fois les déplacements de ses propres ressortissants, et ceux de ressortissants de pays extra-européens. Par un processus désormais classique car répété pour chaque candidat, les pays de l'espace Schengen se déchargent d'une partie de leurs prérogatives en matière de migrations ; le postulant en est désormais responsable. Ce processus aboutit à un durcissement des politiques migratoires des Etats concernés, et ce notamment par rapport à leurs voisins orientaux. Les difficultés rencontrées à cet égard par la Pologne avec l'Ukraine, la Biélorussie et la Russie, ou encore par la Roumanie avec la République de Moldavie et l'Ukraine, sont symptomatiques. Il est par conséquent possible d'affirmer que, si les citoyens des Etats membres de l'espace Schengen disposent effectivement d'un droit à la libre circulation, les ressortissants roumains sont sous « libre circulation surveillée ». La suppression du régime de visa est conditionnée par les « succès » de la Roumanie en matière de contrôle des flux, et peut être révisée.

¹²⁶ L'abolition du régime de visa pour les citoyens roumains a été prise par le Conseil des ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'Union européenne le 7 décembre 2001 à Bruxelles. Elle prévaut pour l'ensemble des Etats Schengen, à l'exception de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ; des accords ont été passés avec la Norvège et l'Islande pour une libre circulation des citoyens roumains. Les séjours autorisés sont de trois mois, et ne s'accompagnent pas de droit au travail.

La décennie écoulée depuis la chute de Ceaușescu est caractérisée par trois tendances principales des migrations roumaines. Les flux tolérés sous le régime communiste, après un bref pic au début des années quatre-vingt dix, se ralentissent, voire se tarissent. Les migrants ethniques ont fait figure de privilégiés pendant une quarantaine d'années, face à un pouvoir qui a fait du contrôle autoritaire des déplacements de ses citoyens l'un de ses outils les plus redoutables. La libéralisation du système et l'ouverture des frontières fin 1989 ont favorisé l'émergence de nouvelles pratiques migratoires, qui touchent aujourd'hui une partie importante de la population roumaine. Les déplacements apparus depuis lors tiennent davantage de la circulation que de l'émigration définitive, et ce y compris pour les migrations dites « ethniques ». L'ethnicité est peu à peu insérée dans un ensemble de ressources et de stratégies qui visent à une densification et à un élargissement de la circulation migratoire roumaine en Europe et au Proche Orient. Les restrictions apportées aux politiques du « retour » par les Etats qui les pratiquent (Allemagne, Israël, Hongrie) en ont fait, dès les premières années du post-communisme, un facteur organisationnel parmi d'autres des migrations de Roumanie. Une douzaine d'années après l'ouverture du pays aux migrations internationales, l'ethnicité détient une nouvelle signification dans la mise en place et le fonctionnement des flux migratoires roumains. Elle ne sert plus seulement à la réalisation du « retour » ; elle est un fondement parmi d'autres des mobilités roumaines, aujourd'hui de plus en plus encadrées par des accords bilatéraux de main-d'œuvre. L'ethnicité est combinée à des arguments diversifiés.

En effet, en dépit du caractère temporaire et évolutif des circulations migratoires, ces déplacements ont rencontré pendant la dernière décennie une forte opposition dans la fermeture des pays d'immigration, situés pour majorité dans l'Union européenne. La reprise des accords de main-d'œuvre est un signe de renouveau dans les relations entretenues par les autorités roumaines et celles des Etats convoités par les migrants. Pourtant, une vision temporaire et utilitariste des migrations préside à ce type d'accord. Elle est en porte-à-faux avec les débuts de l'installation des migrants roumains (les phénomènes en cours en Italie en témoignent). Seuls les derniers destinataires des politiques du « retour » conservent le droit à l'installation dans le pays d'accueil. Ils participent par cela même à la mobilité (la leur et celle d'individus non initialement visés par ces politiques), et à la problématique du retour des émigrants de Roumanie vers leur Etat de départ (la Roumanie).

Avec l'ouverture des négociations pour l'adhésion du pays à l'Union européenne, le positionnement de la Roumanie par rapport à l'espace communautaire européen est revu. Ces autorités sont désormais tenues pour responsables du contrôle des migrations qui y transitent ou convergent. L'approche sécuritaire des déplacements de personnes est déplacée vers l'est, et réside désormais dans les relations de la Roumanie avec ses voisins orientaux. Finalement, une clôture succède à une autre ; les lignes de rupture sont déplacées mais ne disparaissent pas.

Les pratiques migratoires des Saxons de Transylvanie sont à replacer au sein des migrations en Roumanie pour comprendre comment l'ethnisation devient un facteur organisateur des spatialités saxonnes avant l'immigration en Allemagne, avant le « retour ». La mise en liaison des trois termes de la réflexion : altérité, migrations, spatialités a pu être décomposée en trois phases interreliées depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, période de lancement de l'émigration des *Sachsen* vers la R.F.A. Une première étape prolonge l'histoire longue des *Sachsen* en Transylvanie, et commence à évoluer au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cette étape est marquée par le fait que l'ethnicité intervient dans les spatialités sédentaires, en étant le principal facteur d'organisation des localités rurales de Transylvanie méridionale. Les logiques de catégorisation ethnique, qui touchent les Saxons et les autres populations locales et sont à la fois endogènes et exogènes, sont tellement fortes qu'elles orientent les divisions et relations socio-spatiales locales. Elles placent les *Sachsen* au sommet des hiérarchies locales. Cette organisation sédentaire par l'ethnicité est bouleversée de façon irréversible au lendemain de la guerre, bouleversement prolongé et accentué par l'émigration de la majorité des Saxons des villages.

Une seconde phase a eu lieu sous le régime communiste roumain, et illustre la capacité de l'ethnicité à structurer les spatialités migrantes. La Roumanie est alors un espace d'émigration ; une émigration ciblée sur les membres de quelques minorités ethniques, dont les Saxons de Transylvanie. La forte représentation des membres de minorités dans les départs s'explique en premier lieu par les obstacles dressés aux déplacements de personnes sous les divers gouvernements communistes. Elle s'explique en second lieu par les politiques spécifiques instaurées par quelques Etats occidentaux (Allemagne Fédérale, Israël, Hongrie), construites autour de mythes du « retour ». Elle s'explique enfin par la création et l'activation de filières de migrants marquées par l'ethnicité entre les pôles migratoires. De 1948 à 1989, l'altérité (en la forme de l'ethnicité) est la composante dominante de l'organisation de l'espace migratoire roumain.

Depuis 1990, une troisième phase a cours. L'ouverture à la démocratie et l'amorce des négociations pour l'adhésion du pays à l'Union européenne donnent une nouvelle impulsion aux phénomènes migratoires. La diversification des pratiques migratoires se fait par étapes spatio-temporelles. L'éloignement du centre roumain est de plus en plus marqué ; le volume des échanges migratoires va croissant, entre la Roumanie et les divers pôles de l'espace migratoire. La position de la variable « ethnicité » dans l'organisation de la migration est remise en question. Après avoir atteint son paroxysme au début de la décennie 1990, elle ne disparaît pas totalement et change de fonction et de statut. Les cas juif, magyar et saxon sont révélateurs de l'évolution suivie par les migrations de « retour ». La dimension mythique n'en est plus qu'une composante parmi d'autres. L'objectif, commun à d'autres flux en provenance de Roumanie, est plutôt une circulation avec rentabilité économique. Membres de minorités, émigrés ou non, mais aussi leurs proches « non ethniques » (c'est-à-dire roumains !) peuvent accéder à des circuits migratoires et économiques à travers l'Europe.

Les migrations de « retour » représentent aujourd’hui une porte d’entrée dans la circulation, et ce y compris pour des individus extérieurs aux minorités désignées par les politiques migratoires ethniques. L’organisation de l’espace migratoire roumain par les « retours » ne repose plus sur une relation à sens unique entre le pays de départ et celui d’installation, relation ciblée sur une catégorie déterminée de population. Les catégorisations ethniques participent aujourd’hui à des filières migratoires élargies, sous-jacentes de la circulation des ressortissants roumains à travers l’Europe. Les filières fondées sur ou articulés aux migrations de « retour » participent à la multipolarité et à l’interpolarité des migrations roumaines. Le sens même du terme « retour » est à reconsidérer. La relation de l’ethnicité aux spatialités est complexifiée.

Conclusion de la première partie

Conclusion de la première partie : Le mythe et l'interdépendance sont les composantes indissociables du « retour »

Mythe et interdépendance, les deux dimensions constitutives du « retour » des Saxons de Transylvanie en Allemagne, sont imbriqués dans la loi d'immigration des *Aussiedler* mise en place par les gouvernants fédéraux en 1953. Cette loi véhicule un paradoxe : le mythe du « retour » est un mythe de la sédentarité, car le « retour » n'est pas perçu par les parties en présence comme une migration. Or, à travers le déplacement vers la « mère-patrie », déplacement autorisé et soutenu par un cadre législatif idoine, le « retour » devient bel et bien une migration. Une migration qui complexifie le système d'interdépendance : ses acteurs sont désormais aussi des migrants, ayant des relations multiples et complexes avec les sociétés de départ et d'arrivée.

Mythe et interdépendance sont également imbriqués dans le rôle joué par l'altérité (en la forme d'ethnicité) dans la création du mythe du « retour ». L'ethnicité consiste en la croyance, développée par les protagonistes, en une généalogie partagée par les Saxons et la société allemande. Cette croyance fondatrice de l'altérité saxonne résulte du tissu d'interdépendances, complexe et ancien, dans lequel les Saxons sont impliqués en Transylvanie d'abord, puis en Roumanie, et à l'Allemagne (et ses prédécesseurs). L'interdépendance influe sur le mythe à travers l'altérité des Saxons.

Mythe et interdépendance, enfin, sont imbriqués dans les fondements spatiaux du « retour ». L'altérité (dans l'interdépendance) des Saxons est répercutée dans l'agencement des espaces locaux sédentaires de Transylvanie du sud, et dans l'organisation de l'espace migratoire roumain. La configuration de ce même espace migratoire résultant de la concrétisation du mythe du « retour » élaboré chez les *Sachsen* et autres Allemands de Roumanie, mais aussi parmi d'autres populations minoritaires de Roumanie (magyars, juifs). Le mythe du « retour » bouleverse en Roumanie le système d'interdépendance spatialisé.

Loi, altérité, spatialités sont finalement les trois nœuds d'imbrication du mythe et de la dynamique d'interdépendance dans la mise en place du « retour » des Saxons en Allemagne. Le « retour » est fait non seulement de l'imbrication de ses deux dimensions constitutives, mais de leur caractère indissociable.

La compréhension du « retour » passe par l'analyse de sa première composante identifiée : le mythe qui le constitue.

- ¹ « Sie sollten nicht nur als Deutsche oder nur als Einwanderer, sondern als deutsche Einwanderer betrachtet und behandelt werden ».
- ^{II} « Die Aussiedler aber kommen kulturell, mental und sozial in eine echte Einwanderungssituation ».
- ^{III} « These Neubürger, who are nothing else but true immigrants ».
- ^{IV} « The social processes involved in noncoerced migrations of ethnic unmixing – in particular, the manner in which official and unofficial understandings of ethnic affinity ».
- ^V « The migration of ethnic Germans has been status-driven rather than network-driven ».
- ^{VI} « Legal myth ».
- ^{VII} « A haven where ethnic identity could be freely cultivated and expressed, but to a richly rewarding labor market, to a generous welfare state, and to an exemplary, stable liberal democracy ».
- ^{VIII} « Some ethnomigrants (...) may be more aware of their ethnic distinctness in Germany (..) than they were in their country of origin. Thus, migrations of ethnic unmixing may in practice generate new forms of ethnic or quasi-ethnic heterogeneity in the receiving countries ».
- ^{IX} « The continuing immigration and citizenship privileges for ethnic Germans in Eastern Europe and the Soviet Union have been justified by a narrative – what one might call a “legal myth” of ethnically motivated migration ».
- ^X « Legal myth of resettlement ».
- ^{XI} « Informal ethnicity » et « official ethnicity ».
- ^{XII} « Was in der Bundesrepublik jahrzehntelang von einflussreichen Vertriebenenorganisationen öffentlich als “Recht auf Heimat” eingefordert und demonstrativ offengehalten wurde ».
- ^{XIII} « Deutscher im Sinne dieses Grundgesetzes ist vorbehaltlich anderweitiger gesetzlicher Regelung, wer die deutsche Staatsangehörigkeit besitzt oder als Flüchtling oder Vertriebener deutscher Volkszugehörigkeit oder als dessen Ehegatte oder Abkömmling in dem Gebiet des Deutschen Reiches nach dem Stande vom 31. Dezember 1937 Aufnahme gefunden hat ».
- ^{XIV} « Vertriebener ist, wer als deutscher Staatsangehöriger oder deutscher Volkszugehöriger seinen Wohnsitz in den ehemals unter fremder Verwaltung stehenden deutschen Ostgebieten oder in den Gebieten außerhalb der Grenzen des Deutschen Reiches nach dem Gebietstande vom 31. Dezember 1937 hatte und diesen im Zusammenhang mit den Ereignissen des zweiten Weltkrieges infolge Vertreibung, insbesondere durch Ausweisung oder Flucht, verloren hat ».
- ^{XV} « Deutscher Volkszugehöriger im Sinne dieses Gesetzes ist, wer sich in seiner Heimat zum deutschen Volkstum bekannt hat, sofern dieses Bekenntnis durch Bestimmte Merkmale wie Abstammung, Sprache, Erziehung, Kultur bestätigt ist ».
- ^{XVI} « Spätaussiedler ist in der Regel ein deutscher Volkszugehöriger, der die Republiken der ehemaligen Sowjetunion, Estland, Lettland, Litauen nach dem 31. Dezember 1992 im Wege des Aufnahmeverfahrens verlassen und innerhalb von sechs Monaten im Geltungsbereich des Gesetzes seinen ständigen Aufenthalt genommen hat ».
- ^{XVII} « Glaubhaft macht, daß er nach dem 31. Dezember 1992 oder danach Benachteiligungen oder Nachwirkungen früherer Benachteiligungen auf Grund deutscher Volkszugehörigkeit unterlag ».
- ^{XVIII} « Wer nach dem 31. Dezember 1923 geboren worden ist, ist deutscher Volkszugehöriger, wenn er von einem deutschen Staatsangehörigen oder deutschen Volkszugehörigen abstammt und sich bis zum Verlassen der Aussiedlungsgebiete durch eine entsprechende Nationalitätenerklärung oder auf vergleichbare Weise nur zum deutsche Volkstum bekannt oder nach dem Rechte des Herkunftsstaates zur deutschen Nationalität gehört hat. Das Bekenntnis zum deutschen Volkstum oder die rechtliche Zuordnung zur deutschen Nationalität muß bestätigt werden durch die familiäre Vermittlung der deutschen Sprache ».
- ^{XIX} « Die Bundesregierung wird neben weiteren Verbesserungen beim Minderheitenrecht durch gezielte Hilfsmaßnahmen dazu beitragen, daß fortdauernde Benachteiligungen der deutschen Minderheiten aus der kommunistischen Zeit abgebaut werden. Sie sollen durch gezielte Bleibehilfen in die Lage versetzt werden, als eigenverantwortliche Staatsbürger ihres Landes an dessen Aufbau mitzuwirken und aktiv an den Bindungen zu Deutschland teilzuhaben ».
- ^{XX} « Die Lage der deutschen Minderheit in Rumänien kann heute als gesichert angesehen werden ».
- ^{XXI} « Stare de drept înăscut ».
- ^{XXII} « Asociațiile de drept personal cu caracter de stare ».
- ^{XXIII} « Termenul de națiune din cuvântul “Nationsuniversität” (universitatea națiunii) nu este deci expresia unei apartenențe etnice, ci a unei stări sociale ».
- ^{XXIV} « Ei se considerau proprietarii unici asupra tuturor locurilor de cașă în Fundus regius, iar pe românii așezați acolo, ca pe niște străini pe care-i pot alungă oricând ».
- ^{XXV} « “Saxones”, “sächsisch”, “saxonica” ist ein politisch-rechtlicher Begriff, während “deutsch”, “detsch” einen kultursozziologischen Tatbestand bezeichnen will. Auf beides legen die Sachsen in ihrem Selbstverständnis Wert ».
- ^{XXVI} « Deosebirea lor nu era de natură etnico-lingvistică, ea deriva mai degrabă din situația lor juridică specială care-și avea rădăcinile în trecutul lor istoric » [Rotariu T. (coord.), Semeniuc M., Mezei E., 1999b, p.696].
- ^{XXVII} « Instrucțiunile recensământului nu au clarificat sensul noțiunii de naționalitate, astfel că, în momentul completării rubricii respective, în determinarea ei s-au întrepătruns diverse puncte de vedere » [ibidem, p.697].
- ^{XXVIII} « Siebenbürgen als Bollwerk des zivilisierten Abendlandes gegen eine weiter undefinierte asiatische Bedrohung hinstellen ».
- ^{XXIX} « Das harmonische Zusammenleben der Minderheiten mit dem Staatsvolk ».
- ^{XXX} « Ich und die Regierung leben es ab, daß Minderheiten eine andere Politik treiben, als eine den rumänischen Interessen entsprechende ».
- ^{XXXI} « Alle rumänischen Staatsbürger sind vor dem Gesetz gleich und erfreuen sich ohne Unterschied der Rasse, Nationalität, Sprache, und Religion derselben politischen und zivilen Rechte ».
- ^{XXXII} « Die nationalen Minderheiten der Rumänischen Volksrepublik genießen volle Gleichberechtigung mit dem rumänischen Volk ».
- ^{XXXIII} « To cultivate, retrieve, reinvigorate, invent, or otherwise acquire the requisite official ethnicity ».

RINGRING^{xxxiv} « *By inducing ethnic reidentification, such outmigrations may increase rather than decrease the reservoir of potential ethnomigrants remaining in the countries of origin* ».

^{xxxv} « *Das typisch Sächsische, die kompakte Straßenfront mit den aufragenden Giebelseiten, ist als eine späte Erscheinung anzusehen, die ins 19. Jahrhundert gehört und ist eigentlich eine habsburgisches "typisch", das auf dem Wege der amtlichen Verwaltung auch in die rumänischen und ungarischen Dörfer eingedrungen ist* ».

^{xxxvi} « *In den siebenbürgisch-sächsischen Dörfern konnten sich die Rumänen im allgemeinen nur an den Ortsrändern am aufsteigenden Talaustritt oder am Eingang eines Seitentals niederlassen, das heißt in zum Bauen nicht besonders gut geeignetem Gelände. Der Dorfkern mit den besseren Hausplätzen war in sächsischen Besitz* ».

^{xxxvii} « *Sașii au fost expropriați fără a se lua în considerație atitudinea lor față de Germania ori față de România* ».

^{xxxviii} « *Großbritannien hat rumänische Tsigeuner satt. Tony Blair will Abschiebungsverfahren beschleunigen* ». Le *Allgemeine Deutsche Zeitung* est l'un des organes de presse germanophones de Roumanie.

DEUXIEME PARTIE

DEUXIEME PARTIE : CONSTRUCTION, MAINTIEN ET REDEFINITION DU MYTHE DU « RETOUR ». DE LA SEDENTARITE A LA CIRCULATION MIGRATOIRE DES SAXONS DE TRANSYLVANIE

Introduction de la deuxième partie

Un mythe est fait de trois composantes : un élément fondateur (un événement, une croyance...) ; un acte qui provient de cet élément fondateur ; l'attribution *a posteriori* d'un sens à l'acte, sens transmis par un récit. Bernard Debarbieux va jusqu'à dire que c'est un « *système de représentations collectives, prenant souvent l'aspect d'un récit, qui met en ordre les connaissances et les expériences des membres d'un groupe et instaure un rapport de celui-ci au monde* » [in Lévy J., Lussault M. (dir.), 2003, p.647]. Comment un discours à visée mythifiante peut-il contribuer au « retour » des Saxons de Transylvanie en Allemagne ? L'analyse du rôle spatial du mythe sera la deuxième étape de cette argumentation sur l'immigration en Allemagne des *Siebenbürger Sachsen*. L'idée à défendre est que *le « retour » change sous les effets de sa dimension mythique, continue et elle-même évolutive dans le temps. D'une organisation spatiale sédentaire fondée sur la rupture, il devient, au fil des transformations du mythe, une organisation spatiale migrante.*

Le mythe intervient dès la première étape du processus migratoire, qui prend ses origines dans la Seconde Guerre mondiale. Le mythe influence la migration parce qu'il lui fournit des arguments. De manière parallèle, le processus migratoire prend appui sur les relations entretenues, en dépit des obstacles politiques et économiques, entre ceux qui ont quitté la Roumanie et ceux qui y vivent encore. Le mythe contribue donc à la mise en route du « retour » des *Sachsen* en République fédérale.

Le « retour » est concrétisé par l'immigration et l'installation des Saxons en Allemagne. Le mythe initiateur du mouvement n'est toutefois pas abandonné. Il est maintenu afin de garantir la préservation du groupe saxon en migration, en dépit de son éloignement du collectif migrant élargi demeuré en Transylvanie. L'expérience migratoire ne peut en être exclue : elle est intégrée au mythe, qui reste ainsi vivace. Le mythe est vivifié par le vécu migratoire, et doit servir à la continuité généalogique des Saxons.

Dans un troisième temps, le mythe du « retour » est profondément redéfini. Les nouvelles possibilités de circuler à travers l'Europe, à partir de 1989, préfigurent une dynamisation des relations conservées par les Saxons migrants avec leurs proches de Roumanie. Le mythe du « retour » doit autoriser ces échanges, appuyés sur de la circulation et des réseaux de migrants. Il est redéfini par l'intégration de la distance en son sein : celle-ci n'est pas un obstacle mais une richesse à valoriser.

Le plan choisi rend compte du caractère évolutif du mythe. Les trois étapes que représentent l'entrée en migration, l'installation en Allemagne et l'intensification des relations entre Allemagne et Roumanie peuvent coexister depuis 1989. Avant cette date, la fermeture du pays rendait le troisième aspect du « retour » (la circulation) difficile à mettre en œuvre. La coexistence des trois étapes est liée aux rythmes privés du processus - rythmes individuels et familiaux qui peuvent être en décalage par rapport à la dynamique globale du flux. Cette chronologie générale du « retour » structure la démonstration ; elle rend compte d'un mouvement collectif (et non plus privé). Le mouvement de « retour » est né de la guerre. Il est étalé sur la seconde moitié du vingtième siècle. Il est réorienté à partir de l'ouverture de la Roumanie à la fin de l'année 1989. C'est donc l'histoire de ce mythe collectif qui forme l'armature du propos.

Chapitre 4

CHAPITRE 4 : LA PAROLE ET L'ACTE : L'ELABORATION DU MYTHE DU « RETOUR »

Si l'on suit la définition générale du « retour » donnée en introduction, on peut être amené à en déduire que l'élément fondateur de l'émigration des Saxons de Transylvanie, comme de l'émigration de tous les *Aussiedler*, résiderait dans la croyance dans l'immigration en Allemagne comme unique moyen de préserver la germanité et le groupe. Cette interprétation suppose que des recherches empiriques puissent être menées auprès des individus concernés avant qu'ils n'émigrent, ou au moment même de leur émigration. Or, étant données les circonstances dramatiques dans lesquelles le flux s'est mis en place au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, ces recherches n'ont pu être menées, et à ma connaissance, il n'existe pas de recherche réalisée sur ce sujet en Roumanie pendant les décennies qui ont suivi. Interroger aujourd'hui en Transylvanie ceux qui ont l'intention et la possibilité d'émigrer n'aurait pas la même signification, puisque les conditions de vie en Roumanie et le contexte migratoire contemporains tranchent très nettement avec ceux des quarante années de communisme. Par conséquent, le corpus bibliographique constitué sur la question de l'acte migratoire provient d'enquêtes conduites après l'expérience migratoire.

C'est également le cas pour les recherches ici présentées sur le déroulement de l'émigration de *Sachsen* vers la République fédérale. Les personnes interrogées en Bavière en 1999 y vivent depuis des durées variables, remontant parfois jusqu'à la guerre ; seule une minorité d'entre elles est arrivée sur place après 1989. Les propos recueillis passent donc inévitablement par le crible de la migration : ils sont reconstruits à la lumière de l'expérience migratoire. On ne sait pas ce qui a motivé les candidats avant l'émigration. Tous les discours recueillis sur le projet migratoire et le passage à l'acte doivent par conséquent être considérés pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des interprétations après coup.

Les personnes interrogées en Bavière ont livré des explications de leur émigration différentes de celle que l'on peut croire nichée au cœur du « retour ». Le but était de cerner un discours sur les motivations de l'émigration (et non d'établir une liste de causalités explicatives de l'émigration saxonne), prises au niveau individuel ou familial. L'interprétation que les migrants livrent, plusieurs années après, de leur propre émigration, participe tout autant à l'élaboration du « retour » que des causes « concrètes » (des difficultés économiques certaines ou l'absence de liberté d'expression). Toujours à l'appui de ces précisions méthodologiques, seuls les propos des migrants sont analysés (et non ceux de leurs enfants nés en Allemagne). Les personnes ayant rapporté leurs motivations ont elles-mêmes pris la décision, ou étaient en âge de comprendre la décision de leurs parents lorsqu'elles ont émigré. Les personnes interrogées essaient d'expliquer

leurs motivations d'alors, mais ce faisant elles les reconstruisent, leur attribuent le sens d'un « retour ».

La parole des migrants façonne un discours mythique sur le « retour » qui utilise et transforme la réalité vécue de l'émigration. Mythe et processus migratoire sont élaborés de manière concomitante. Le discours mythique est construit à deux niveaux emboîtés. Les premiers propos avancés par les Saxons vivant en Allemagne portent sur les causalités collectives de l'émigration : les analyses livrées sont supposées s'appliquer à l'ensemble des *Sachsen* ayant quitté la Roumanie à une époque ou une autre. Il faut aller plus avant dans les entretiens pour que la narration soit recentrée sur les motivations privées, individuelles ou familiales.

Ces deux niveaux de discours véhiculent des interprétations différenciées de l'émigration. Au plan collectif, le départ de Roumanie est présenté comme détaché de tout projet migratoire mais engendré par les troubles de la Seconde Guerre mondiale. La logique de rupture inscrite dans l'idée de migration ethnique ou de « retour » au sens général du terme fait partie intégrante du mythe collectif du « retour » (I). Au plan privé en revanche, le « retour » découle d'un projet migratoire. L'intention migratoire ne compose pas nécessairement avec la logique de rupture (II). Tout au long de la période communiste, les conditions de l'émigration, pourtant, concrétisent la rupture (III).

I. LA PAROLE COLLECTIVE : UN MYTHE DE LA RUPTURE

La parole collective est forgée par la répétition, au cours des entretiens, de quelques éléments visant à donner une interprétation de l'émigration saxonne valable pour l'ensemble des personnes concernées. Cette parole est faite surtout de la sélection des événements qu'elle induit : elle en met certains en avant pour mieux en oublier d'autres ; la construction du mythe du « retour » des Saxons de Transylvanie en Allemagne repose sur l'oubli tout autant que sur la remémoration. C'est par le récit qui est fait de ces événements survenus pendant et peu après le second conflit mondial que ceux-ci prennent un sens collectif et sont mythifiés.

Les événements insérés dans cette parole à valeur collective présentent deux facettes imbriquées. Ils impliquent une mobilité spatiale des Saxons, contrainte ou plus ou moins libre : l'entrée dans l'armée allemande, la déportation en Union soviétique, l'expropriation des biens immobiliers. La rupture que représente la Seconde Guerre mondiale est par conséquent une rupture d'ordre spatial : une partie des Saxons entrent ainsi dans une mobilité plus ou moins forcée, alors que la population saxonne était peu mobile jusqu'alors (ceci vaut surtout pour les paysans). Ces événements ont aussi, pour certains, des effets directs sur la mise en place du flux migratoire : la libération en Allemagne des anciens militaires saxons, des prisonniers de guerre ou de déportés en sont des déclencheurs efficaces. Le mythe du « retour », dans sa formulation *a posteriori* et collective, n'utilise pas les arguments de la germanité mais ceux de la rupture des socialités antérieures. C'est un mythe du « retour » sans projet migratoire, fondé sur la rupture.

Le mythe suit les étapes du processus migratoire. Les anciens militaires sont les primo-migrants d'un mouvement qui dure jusqu'à aujourd'hui. Le retour de déportation accroît le

nombre de familles séparées, dont une partie des membres vit en Allemagne, l'autre en Roumanie. Ces deux étapes initiales participent directement à la mise en route du mouvement migratoire. Le troisième élément historique du mythe du « retour, en revanche, n'intervient qu'indirectement : il consiste dans les mesures punitives prises à l'encontre des minorités dites « allemandes » en Roumanie entre la fin des années quarante et le milieu des années cinquante (déjà évoquées dans le chapitre 3) ; des mesures qui impliquent une mobilité des Saxons, à l'échelle résidentielle et locale.

I.1. UN MYTHE ANCRE DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE : LES PRIMO-MIGRANTS

Munich, le 15 juillet 1999. J'ai rendez-vous chez un couple de Saxons âgés de 75 à 80 ans. Je les ai rencontrés quelques jours auparavant, lors d'une fête organisée par l'Association des Saxons de Transylvanie de Geretsried. Le représentant de cette association m'avait alors présentée à l'assistance, et incité les volontaires à venir me rencontrer. Monsieur Schuster s'était présenté, car il avait « *beaucoup de choses importantes à raconter* ». La démarche volontaire de mon interlocuteur m'avait incitée à accepter l'entretien, même s'il résidait en dehors de la zone d'enquête, limitée à Geretsried. Me voilà donc chez lui, dans un pavillon cossu de la banlieue munichoise. Il me fait visiter le jardin, pendant que son épouse continue la préparation de confitures. Monsieur Schuster commence par m'expliquer qu'il n'est pas un « vrai » Saxon : son père, Autrichien, a quitté l'Autriche à la fin du XIXe siècle pour s'installer en Transylvanie, car étant luthérien et non catholique, il ne pouvait enseigner dans son pays. La propre histoire de Monsieur Schuster débute, selon ses propos, en 1940 : c'est alors qu'il quitte la Roumanie pour l'Allemagne. Il entre dans l'armée allemande. A ma question sur les motifs de ce départ, il hésite avant d'affirmer ne pas avoir quitté la Roumanie pour s'engager dans l'armée allemande : « *La Roumanie était neutre, et voulait conserver sa neutralité. Du coup, des milliers de jeunes hommes ont pu venir en Allemagne, pour suivre une formation professionnelle. Mais en fait il ne s'agissait pas de formation professionnelle ; elle consistait en réalité en un entraînement dans l'armée. Nous sommes donc entrés dans l'armée, et je suis devenu soldat en 1940. Je le suis resté jusqu'en 1944. En 1944, j'ai été emprisonné en Italie. J'ai ensuite été transféré en Afrique, dans des prisons américaines, ils nous ont emmenés en Afrique, au Maroc et à Oran. Puis nous avons été transportés en bateau aux Etats-Unis ; j'y suis resté presque deux ans, et j'ai été libéré à cause de mes blessures. Le trajet vers l'Allemagne passait par la France ; nous sommes arrivés au Havre, puis nous avons pris le train jusqu'à Paris, et de là jusqu'en l'Allemagne, dans la région de Hambourg. A ce moment-là, je me suis installé en Allemagne, près de Hambourg, et j'ai commencé à travailler. J'ai alors entendu parler de chez moi, je n'avais pas eu de nouvelles depuis longtemps de chez moi, je ne savais pas ce qui se passait en Transylvanie, après que les Russes y sont arrivés. J'ai appris par ma famille que mon frère était à Munich. Je suis donc allé à Munich, de toute façon les Allemands du Nord ne s'entendent pas bien avec les Allemands du sud et avec les Saxons de Transylvanie. A Munich j'ai retrouvé mon frère, et j'ai donc commencé à travailler ici, je suis serrurier de métier. Ensuite je me suis marié, j'ai construit cette maison moi-même, j'ai eu deux fils... Voilà. A partir de là, la vie s'est déroulée normalement* »¹. Son épouse est également une Saxonne, venue en Allemagne à la suite de sa déportation en Union soviétique. Les membres de leurs familles respectives immigreront en R.F.A. une vingtaine d'années plus tard, au titre du regroupement familial.

L'entretien avec les Schuster annonce la relation directe entre la Deuxième Guerre mondiale et l'amorce de l'immigration saxonne en Allemagne, bientôt en République fédérale allemande. Les interlocuteurs rencontrés en Bavière en 1999 évoquent à maintes reprises le fait qu'ils avaient des parents (proches ou éloignés) installés en Allemagne depuis la guerre. Ceux-ci les ont poussés et aidé à obtenir le droit d'immigrer. Il apparaît, à la lumière de ces évocations, que l'immigration saxonne repose sur l'installation en Allemagne d'anciens militaires saxons progressivement devenus les primo-migrants d'un flux étalé sur plus de cinquante années. L'engagement d'une partie des hommes dans l'armée allemande est à l'origine de cette présence saxonne en Allemagne. L'exposé de cet épisode n'a pas pour objectif de trancher la question portant sur l'engagement volontaire ou forcé des *Sachsen* auprès de la cause national-socialiste et de l'armée hitlérienne. En revanche, la compréhension de la formulation du mythe du « retour » et de sa réalisation à travers l'immigration en Allemagne passe par l'intégration de l'épisode à la réflexion. La participation saxonne à la guerre aux côtés de l'Allemagne est un des éléments fondateurs du mouvement de « retour ».

A l'inverse de ce qu'affirme Monsieur Schuster, la Roumanie entre dans la Seconde Guerre mondiale aux côtés du Troisième Reich. En 1944, la Roumanie change de camp et se rapproche des Alliés contre l'Allemagne. En vertu des accords militaires passés entre les deux Etats, et du départ de nombreux Allemands de Bucovine, Dobroudja et Transylvanie du nord avec les troupes allemandes, une partie des Allemands de Roumanie et des *Sachsen* se trouve en Allemagne à la fin de la guerre. Les Saxons ayant combattu dans l'armée allemande retournent à la vie civile en Allemagne ; les prisonniers libérés peu après sont renvoyés en République fédérale, et non en Roumanie. Par ces deux voies (emprisonnement et déplacement), près de deux millions d'Allemands d'Europe centrale et orientale et de l'U.R.S.S. immigrèrent en Allemagne entre 1940 et 1944 [Münz R., Ohliger R., 1998, p.5]. A ce premier contingent d'arrivants s'ajoute, dès la fin de la guerre, celui des « *Vertriebene* ».

Les familles sont désormais séparées : la rupture familiale est à maintes reprises évoquée par les Saxons rencontrés en Bavière comme l'un des principaux motifs de départ de Roumanie. C'est en outre à partir de ces premières installations que des structures collectives saxonnes sont constituées en Allemagne : l'Association des Saxons de Transylvanie en Allemagne¹²⁷ et le *Siebenbürgische Zeitung* sont créés à Munich à la fin des années 1940 par les Saxons immigrés. Ils oeuvrent dès lors avec d'autres groupes de *Vertriebenen* au sein du *Bund der Vertriebenen* (l'« Association des Expulsés ») pour la venue en Allemagne de leurs proches. Ces pressions aboutissent finalement à la promulgation d'une loi d'immigration des membres de minorités allemandes d'Europe centre-orientale et d'U.R.S.S. en 1953. Ces événements représentent le socle socio-spatial de l'immigration des décennies ultérieures.

¹²⁷ *Landsmannschaft der Siebenbürger Sachsen in Deutschland*

I.2. LA DEPORTATION EN U.R.S.S. : UN ELOIGNEMENT SOUS CONTRAINTE

L'entretien se poursuit avec Monsieur Schuster. Il appelle soudainement son épouse pour qu'elle raconte sa déportation. Les propos précédents portaient sur un thème bien différent (leurs voyages en Roumanie depuis les années 1960) : Monsieur Schuster réoriente l'entretien vers un aspect de l'immigration en Allemagne qui lui paraît avoir plus de valeur. Son épouse raconte. Elle vient de Gusu, au nord-ouest de Sibiu. « *Chez nous ça a commencé en 1945. Je crois qu'ailleurs, ils savaient déjà depuis la fin 1944 ce qui se passait. Chez nous, ça a commencé le 7 ou le 12 janvier 1945. Un policier est venu, un policier roumain et un Russe ; ils allaient de maison en maison, ils avaient déjà une liste des gens qui avaient le bon âge, entre 18 et 38 ans pour les femmes, et entre 18 et 45 ans pour les hommes. Ils allaient de maison en maison avec la liste et disaient, il a tant et tant de temps pour se préparer. Ensuite ils se sont tous regroupés, et sont partis ensemble, c'était le premier transport, on les a accompagnés avec de la musique jusqu'au village voisin, et de là ils sont partis en bus vers une localité plus grande et ont été hébergés dans une école. Mon père était parmi eux. Du coup, beaucoup se sont cachés, à tel point qu'ils n'arrivaient plus à remplir leur liste, et du coup ils ont décidé d'organiser rapidement un nouveau convoi. Je devais y être. Nous nous sommes cachés, un oncle avait déjà creusé un trou ; nous avons rampé sous la mangeoire dans l'étable et nous nous sommes cachés dans ce trou. Nous y étions à cinq ou six, il y avait ma sœur, des camarades d'école et des cousins. Ils nous amenaient à manger la nuit en cachette, nous ne sortions que la nuit pour qu'on ne nous voit pas. Voilà. Mais les Russes ont dit, telle et telle personne sont sur la liste, et j'ai dû sortir. Un jour ma mère est venue et m'a dit : "si tu ne sors pas et ne pars pas avec eux, je vais devoir y aller moi-même" ; elle avait encore un petit enfant de neuf mois (madame Schuster pleure). J'ai cru que je ne pouvais pas ne pas y aller, alors je suis sortie, il y avait déjà chez nous à la maison un Russe, ivre, et un policier roumain. J'ai dû me préparer très vite, prendre ce que je pouvais, il y avait aussi ma sœur et ma tante, ma sœur était la plus jeune et ma tante la plus vieille [des femmes à déporter]. Et le Russe voulait les emmener, ça lui était égal, qu'on ait 14 ans ou... J'avais 17 ans, pas encore 18. Mais ma sœur et ma tante ont réussi à disparaître dans le jardin. Ils nous ont aussi rassemblés dans la mairie. Ensuite on nous a fait monter dans les wagons, il y avait quatre wagons (...); au milieu, il y avait un petit poêle, c'était l'hiver, et nous sommes restés là, assis sur les bagages. De temps en temps les Russes passaient, ils ouvraient les portes et nous avions l'autorisation de sortir. Une fois nous avons pensé : cette fois-ci, nous rampons sous le wagon, de l'autre côté personne ne nous voit. Mais les Russes étaient toujours avec leurs armes, nous n'aurions pas réussi. Nous avons amené chacun quelque chose à manger, nous n'avons rien reçu pendant le trajet. Je ne me souviens pas qu'on nous ait donné quelque chose à un moment ou à un autre, non. Nous avons voyagé pendant douze jours, puis nous sommes arrivés en Russie, il y avait beaucoup de neige mais un beau soleil. Nous avons eu du chou à manger ; beaucoup de chou, même du chou cru. Il y en avait tellement qu'on ne pouvait même pas tout manger. On l'a donc tout simplement jeté dans la neige. Plus tard nous en aurions bien eu besoin et nous en aurions bien voulu, mais nous ne savions pas ce qui allait arriver. Ensuite nous avons eu chaque jour une soupe au chou avec du riz, pas de viande, pas de pomme de terre, nous les recevions quand elles étaient gelées ; le matin, nous avons une infusion. C'était tout, pour un travail difficile, le travail le plus difficile qui existe : la fabrication de briques. Quelque fois on est allé voler dans les champs, des pommes de terre ou du maïs. Quand j'étais libre, je tricotais, je suppose que c'était des pull-overs pour les soldats ; j'ai tricoté des chaussettes pour une femme, et grâce à ça j'ai reçu un peu de lait et un peu de beurre. Nous n'avions le droit d'aller nulle part, il n'y avait pas non plus de vrai village aux environs ; c'était une briqueterie. Les quelques gens qui y habitaient, ou ceux des villages un peu plus*

éloignés, je ne sais pas de quoi ils vivaient, probablement du peu qu'ils avaient dans leur jardin. Les hommes étaient encore à la guerre, ou en prison en Allemagne (...). Mais finalement j'ai eu de la chance là-bas, je dois dire ; j'ai travaillé à faire des briques. Nous étions un groupe, seulement des filles du Banat et de Transylvanie. En été nous travaillions dehors et nous avons fait des briques [elle explique en détail comment]. Tous les trois mois il y avait une visite médicale, et ceux qui étaient malades et faibles partaient. J'ai été malade une fois en hiver, mais ça n'a pas duré longtemps (...). Le médecin a écrit : "avec des problèmes cardiaques" ; du coup j'ai été sélectionnée pour le convoi. Je suis vite revenue à la maison, j'ai préparé mes affaires, et ensuite grâce à Dieu nous sommes partis. Ensuite, j'ai eu la chance qu'on ne me renvoie pas en Roumanie, le convoi a été envoyé vers Francfort-sur-l'Oder. Là-bas nous nous sommes lavés et habillés et nous avons reçu de la nourriture pour quatorze jours, et ensuite on nous a emmené vers Leipzig. Là, celui qui voulait travailler devait se trouver un emploi. J'ai trouvé du travail dans un hospice, j'ai aidé à la cuisine. Il y avait des Russes partout dans la rue, ce que nous n'aimions pas. Nous avons décidé de partir. C'était aussi difficile, nous devions dormir dehors etc. Ici nous sommes arrivées exactement le jour de la Saint-Nicolas, le 6 décembre 1947. Tout était démoli par les bombes, il n'y avait pas de lumière dans les rues, et c'est de cette manière que nous sommes arrivées chez un cousin. Depuis je suis toujours ici »^{II}.

Je ramène la conversation sur son séjour en Union soviétique : elle était en Ukraine. « J'étais en Ukraine, mon père aussi ; le lieu s'appelait Čason Yar [dans la région de l'actuelle Donetsk, nommée Stalino à l'époque], et mon père était à Dniepopetrovsk. Il a été libéré en Roumanie ; il s'est vite rétabli, et je me suis vite rétablie ici aussi. Ici nous n'avions pas de logement, pas de travail ; la plupart devait retourner dans un camp, mais le cousin nous a hébergé. J'ai alors fait la connaissance de mon mari par des amis ; à l'époque, nous faisons de grandes réunions de Saxons, comme à Geretsried. Maintenant je n'y vais plus, je suis trop vieille (...). Ensuite j'ai travaillé dans une entreprise, c'était un très bon travail, je dois dire (...). A l'époque je ne pouvais pas rentrer à la maison ; j'y serais pourtant bien allée ; aujourd'hui je dis, heureusement que je suis arrivée ici (...). Ici j'étais tellement seule... C'était vraiment difficile. Mais aujourd'hui je suis contente de ne pas être retournée là-bas, sinon j'aurais passé cinquante ans sous le communisme et je n'aurais pas pu sortir (...). Mon père n'a pas eu de chance, il a été libéré en Roumanie ; nous étions séparés, nous ne savions rien les uns des autres ; nous étions dans des villes et des camps de travail complètement différents »^{III}.

Parmi les personnes rencontrées en Allemagne et en Roumanie, trois seulement ont raconté avoir été déportées et ont accepté de relater leur vécu. Pourtant, l'épreuve de la déportation en Union soviétique revient dans de nombreux propos d'explication de l'émigration de Roumanie. La déportation est vécue et relatée comme une nouvelle rupture des familles et collectivités par l'éloignement forcé. La mise à distance justifie la nécessité ultérieure de se retrouver : les effets sur l'émigration sont directs. L'événement est important pour la compréhension de l'émigration massive des *Sachsen* pendant la seconde moitié du XXe siècle, et ce à un double titre.

La déportation en U.R.S.S. de Saxons de Transylvanie a lieu en janvier 1945. Elle fait partie d'un mouvement plus large, qui touche l'ensemble des minorités allemandes d'Europe centrale et orientale. Des publications récentes estiment entre 360.000 et 500.000 le nombre de déportés allemands pour une période de quatre ans (de 1945 à 1949), en provenance de Pologne, des Pays baltes, de Hongrie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie et Bulgarie [Weber G. et

al., 1995, p.72]. La déportation en Union soviétique a été planifiée en vue de la reconstruction de l'économie soviétique détruite au cours du conflit, et organisée et menée par les autorités soviétiques. Dès 1941, les Alliés admettent le principe de réparations à fournir par les Allemands à l'issue de la guerre, qui interviendra plusieurs années plus tard. Staline pense à des dédommagements financiers et au démontage d'installations industrielles ; en 1943, l'idée d'une déportation et du travail forcé d'Allemands est admise parmi les trois forces alliées principales, Etats-Unis, Grande-Bretagne et U.R.S.S. Finalement, c'est lors de la Conférence de Yalta en février 1945 qu'un accord est signé. La réparation peut prendre trois formes, parmi lesquelles le recours à de la main-d'œuvre allemande recrutée au sein des minorités dites « allemandes » des pays d'Europe centrale et orientale¹²⁸. L'accord intervient en réalité après que les opérations de déportation ont commencé, puisque les Allemands de Hongrie, Yougoslavie et Bulgarie sont déjà déportés [*ibidem*, pp.75-80].

La déportation des *Sachsen* a lieu en janvier 1945 ; le rassemblement des individus et l'organisation du transport jusqu'aux camps de travail semblent être pris en charge par les forces commandantes de l'Armée rouge. Une étude des archives gouvernementales montre que les autorités roumaines tentent de s'opposer à cette mesure que les forces alliées leur imposent, en application de l'« Ordre de déportation » du 6 janvier 1945. Les autorités roumaines craignent un manque de main-d'œuvre pour la reconstruction du pays, notamment dans le domaine industriel. Des motifs politiques (attaque à la souveraineté nationale roumaine) et humanitaires (séparation des familles et transport en hiver) sont également opposés à un projet qui doit uniquement servir à la reconstruction de l'économie soviétique [Weber R., pp.5-6¹²⁹]. Des commandos spéciaux sont créés à cet effet, dirigés par la police secrète soviétique et appuyés sur les autorités locales [Weber G. *et al.*, 1995, p.80]. 30.336 Saxons en provenance de 217 localités de Transylvanie sont déportés en quelques semaines : cela représente près de 15% de la population saxonne d'alors. Les femmes représentent un peu plus de la moitié des déportés. Au total, plus de 75.000 Allemands de Roumanie sont contraints à rejoindre les camps de travail soviétiques. La déportation touche officiellement les personnes en âge d'activité, soit les femmes de 18 à 30 ans et les hommes de 17 à 45 ans. Ainsi que Madame Schuster en témoigne, dans les faits la répartition par classes d'âge n'est pas respectée : plus de 10% sont plus jeunes ou plus âgés. Le trajet dure de deux à quatre semaines, avec des étapes dans des camps intermédiaires situés sur les nœuds des axes de transport. Les déportés sont acheminés dans deux régions industrielles de l'Union soviétique : le bassin du Donets en Ukraine (pour les neuf dixièmes des déportés), et la région de l'Oural en Russie (un dixième des déportés). Les arrivants sont dispersés dans quelques quatre-vingt camps de travail. Ils sont employés dans des fabriques, dans le domaine de la construction ou de l'agriculture. Les conditions de vie déplorables expliquent le fort taux de maladie et de décès parmi les détenus. Finalement, les malades sont relâchés. De 1945 à 1947, les déportés libérés sont acheminés par les autorités soviétiques en Allemagne, dans la zone occupée par l'U.R.S.S.

¹²⁸ Les réparations consistent également en la déstructuration du tissu industriel allemand ayant servi à la guerre (par exemple à Geretsried), et en des livraisons de matériels industriels à l'U.R.S.S.

¹²⁹ Archive non publiée.

Ces libérations en Allemagne concernent un quart des déportés. La majorité d'entre eux passe dès que possible dans les régions occidentales de l'Allemagne ; une petite partie parvient à revenir en Roumanie. Pendant les deux années suivantes et jusqu'à la libération des déportés en 1949, les retours se font en direction de la Roumanie. A la libération, la plupart des Saxons revient en Transylvanie [Myß W., 1993, pp.98-99 ; Weber R., pp.5-6].

La déportation est présentée comme un motif de départ : en tant que répression appliquée collectivement aux Saxons pour l'engagement de leurs représentants auprès de l'Allemagne nazie, elle témoigne d'un véritable renversement des rapports de pouvoir dans lesquels les Saxons étaient insérés en Transylvanie. Ce renversement mobilise la germanité : elle n'est plus un facteur de puissance pour les Saxons et membres des autres minorités allemandes de Roumanie, mais un élément justificatif de punitions collectives. En cela, la déportation joue un rôle central dans l'élaboration du mythe du « retour » : les Saxons ne peuvent rester au sein d'un Etat qui les a condamnés à la déportation. En outre, le déroulement même de la déportation participe à l'émigration saxonne, de par le « rapatriement » d'un quart des déportés en Allemagne. Il représente une deuxième étape dans la séparation des familles saxonnes. Ces séparations reviennent dans les discours individuels contemporains comme un facteur central de l'émigration. A l'instar de l'engagement de Saxons dans l'armée allemande, la déportation est par conséquent un événement central dans l'apparition et la consolidation de filières d'émigration entre la Transylvanie et l'Allemagne. C'est par conséquent à un double niveau que la déportation en Union soviétique intervient dans la migration ethnique des *Sachsen* vers l'Allemagne : elle contribue à asseoir le mythe du « retour » ; elle active les filières familiales et collectives qui donnent corps à ce « retour ».

I.3. EXPROPRIATIONS ET RESTRICTION DES DROITS : RUPTURE DES SPATIALITES LOCALES EN TRANSYLVANIE

Un régime communiste est instauré en Roumanie en 1947 (la République Populaire de Roumanie est créée le 30 décembre 1947). Un traitement spécifique est réservé aux populations germanophones du pays, en raison de la collaboration avec l'Allemagne hitlérienne. Trois événements reviennent dans les propos des Saxons vivant à Geretsried, ayant d'après eux justifié leur émigration. Ils ne contribuent pas directement au renforcement des filières migratoires, alors naissantes, entre la Transylvanie et les régions occidentales de l'Allemagne. En revanche, ils jouent un rôle prépondérant dans l'affirmation du mythe du « retour ».

Jusqu'au milieu des années cinquante environ, les Allemands sont de fait exclus de la participation citoyenne par trois types de privations décidées par les gouvernements de Radescu (1945) et de de Petru Groza (1945) : privation de droits civiques ; expropriations menées dans le cadre de la réforme agraire de 1945 ; « colonisation » de certaines localités d'implantation saxonne.

- *Bannissement et privation de droits civiques* : le « Décret-loi sur le statut des minorités nationales de Roumanie » du 6 février 1945 établit officiellement l'égalité en droits civiques et politiques de tous les citoyens roumains, quelles que soient leurs « *langue, religion race ou nationalité* » (art.1). Le

décret précise quelques droits spécifiques aux minorités, et instaure un principe de non-discrimination des minorités. Il est pourtant inapplicable aux membres de minorités dites « allemandes » du pays : l'organisation du « Groupe Ethnique Allemand de Roumanie » formée à la fin des années trente est interdite, et ses anciens membres se voient retirer la citoyenneté roumaine ainsi que le droit de vote. Or, les autorités partent du principe que tous les individus recensés de nationalité allemande adhéraient à l'organisation. La répercussion en est la privation de droits civiques et le bannissement de tous les Allemands de Roumanie. Il leur faut attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution en 1948 pour retrouver leur citoyenneté et d'une nouvelle loi sur le vote en 1950 pour qu'ils recouvrent le droit de vote [Myß W., 1993, p.363 ; Wagner E., 1981, p.339].

Les deux éléments suivants ont pour partie déjà été traités dans les détails (chapitres 2 et 3) ; c'est la raison pour laquelle ils sont ici simplement rappelés dans leurs dimensions explicatives de l'émigration.

- *Expropriations et réforme agraire* : la réforme agraire de 1945 a pour objectif la redistribution des terres inégalement répartie entre grands propriétaires, petits propriétaires et paysans sans terre. Elle n'est donc pas destinée uniquement aux Saxons, Souabes et autres Allemands en Roumanie, quoi que certaines dispositions prévoient explicitement l'expropriation des individus ayant collaboré avec le « Groupe Ethnique Allemand » (on sait que les autorités partent du principe que tous les individus déclarés allemands en ont fait partie). A l'exception de ceux des Allemands qui ont combattu dans l'armée roumaine, tous les Allemands sont donc expropriés de leurs terres, de leur bétail et matériel agricole, mais aussi de leurs bâtiments d'habitation et de travail agricole [Sandru D., 2000, p.147]. Ces expropriations bouleversent l'organisation socio-spatiale des localités rurales : les migrants reviennent fréquemment sur cet épisode, sur leur passage du statut local de majorité (en pouvoir symbolique) au statut de minorité officiellement discriminée.
- « *Colonisation* » : en concomitance avec les expropriations, des immigrants roumains venant de l'ouest du pays et des Tsiganes autochtones s'installent dans les fermes des Saxons déportés et expropriés. Les familles saxonnes doivent cohabiter avec les nouveaux propriétaires et nouveaux occupants des maisons, ou trouver un autre logement. Les spatialités privées sont bouleversées. Aux ruptures de la guerre et de la déportation s'ajoutent aussi les ruptures des spatialités locales : les Saxons ne sont plus les uniques occupants des centres villageois, ils sont relégués dans l'espace qu'ils considéraient (et qui était jusqu'alors considéré) comme étant le « leur ».

La première mesure est appliquée aux seuls Allemands de Roumanie et constitue en cela une réelle différenciation des habitants sur base de leur ethnicité putative. Les deux autres concernent un ensemble plus large de population, mais prennent une dimension particulière du fait de leur implication dans le processus d'émigration des Saxons et des Souabes. A l'instar de la déportation en Union soviétique, ils sont vécus comme des mesures de répression collective. Ils passent pour une répression de la germanité. L'Allemagne gagne en capacité attractive : elle est

désormais garante de l'ethnicité des *Sachsen* et Souabes de Roumanie. A la lumière de ces épisodes, il est clair que les évolutions politiques roumaines de l'après-guerre contribuent à faire de l'Allemagne un refuge.

Les récits recueillis à Geretsried sur les causalités collectives de l'émigration saxonne font référence à quelques événements, vécus ou non par ceux qui les rapportent : les plus jeunes les intègrent à leur discours. Cette série d'événements présentés comme à l'origine de l'émigration de Roumanie a pour matrice la Seconde Guerre mondiale et ses répercussions directes. La guerre et l'après-guerre composent la période-pivot dans la reconstruction mythique de la migration saxonne de Transylvanie. Les événements relatés ont une deuxième matrice commune : ils ont bouleversé l'organisation socio-spatiale et les pratiques spatiales des Saxons. La guerre a éloigné, une première fois, les familles de quelques-uns de leurs membres. La déportation a accentué la scission, ne laissant que peu de familles intactes. Les privations de droits civiques et la construction de l'agriculture collective ont modifié les agencements socio-spatiaux locaux. Enfin, les deux premières causalités avancées ont une dernière matrice commune : la guerre et la déportation ont exercé des effets directs sur la migration car elles ont abouti à l'installation de plusieurs dizaines de milliers de Saxons (et Souabes) en Allemagne au milieu et à la fin des années quarante. Le groupe des primo-migrants est né à la suite de ces faits. La construction du mythe reprend les étapes constitutives du processus migratoire réel.

La narration de l'émigration montre l'absence de projet migratoire à l'origine du flux : le « retour » n'était pas prévu. Elle montre ensuite les bouleversements spatiaux générateurs du flux : c'est l'introduction d'une distance importante au sein des familles et des collectivités villegoises saxonnes qui remet en cause les socialités préexistantes. Le mythe du « retour » est fait de ces deux composantes. Les perturbations des relations d'écart et de proximité sont donc au cœur du mythe du « retour », tel qu'il est reconstruit *a posteriori*. La reconstruction privée du mythe, en revanche, fait appel à des arguments assez éloignés.

II. LA PAROLE PRIVÉE : UN MYTHE AUX FORMES MULTIPLES

Décortiquer le discours des *Sachsen* installés en Allemagne sur les causes de leur propre émigration revient à mettre en lumière une nouvelle facette du processus de construction mythique du « retour », complémentaire des causalités collectives explorées plus haut. Les intentions privées (individuelles et familiales) montrent la complexité du phénomène, les nuances à apporter. Ces propos dénotent une tension entre la dimension ethnique de l'émigration saxonne et des aspects du fonctionnement migratoire communs à d'autres déplacements, non qualifiés d'« ethniques ». Au plan privé, la reconstruction mythique du « retour » implique un projet migratoire, et c'est là la différence essentielle avec la reconstruction d'échelle collective. La reconstruction mythique suit la progression de la migration effective : on passe d'événements

subis à des événements choisis, de la mise à distance suite à un rapprochement en Allemagne choisi. L'argument central du mythe du « retour » n'est plus la rupture mais son corollaire : le rapprochement de ceux qui sont « là-bas », dans l'Allemagne en reconstruction puis fédérale.

La reconstruction privée du mythe du « retour » mobilise trois grands types de causalités explicatives, qui relativisent les interprétations en termes de conflits ou discrimination liés à la germanité, qui aident à mieux saisir le poids de l'ethnicité dans le processus migratoire. Ces causalités sont d'ordre familial (le regroupement familial), d'ordre politique et économique (le contexte général en Roumanie), et d'ordre ethnique (le rôle ambivalent de l'ethnicité).

Je rencontre Walter Müller lors d'une fête à Geretsried. Historien, journaliste à l'occasion, il est très impliqué dans les activités collectives des Saxons dans la bourgade bavaroise et les réseaux scientifiques saxons en Allemagne. Il a émigré de Sibiu en 1977 avec sa famille de trois enfants, commence l'entretien en affirmant que « *en Roumanie, nous avions tout ce dont nous avons besoin. Nous avons construit une maison, en 1970, mon beau-père avait le terrain, et ma femme était sa fille unique. Mais nous savions que plus tard nous partirions en Allemagne, et malgré cela nous nous sommes construit une maison. Et cette maison avait un beau jardin, nous avions une voiture, nous avions du travail, tout allait bien, y compris les relations avec nos collègues roumains* »^{IV}. Il explique lui-même les raisons de ce « plus tard » de l'émigration : regroupement familial, difficulté des conditions de vie en Roumanie, et préservation de la germanité sont les trois corpus légitimateurs invoqués, sous diverses formes et en divers moments, par les interlocuteurs rencontrés à Geretsried en 1999.

II.1. REGROUPEMENT FAMILIAL : FAIRE FONCTIONNER LES FILIERE MIGRATOIRES POUR SE RAPPROCHER

J'interroge Walter sur le sens de son « *nous savions que plus tard nous partirions en Allemagne* » : comment se faisait-il qu'ils pensaient à l'émigration depuis longtemps déjà ? La réponse ramène directement aux troubles de la Deuxième Guerre mondiale, et à l'installation consécutive des primo-migrants en Allemagne: « *nous avions déjà rempli le dossier depuis 1950 ; nous avions de la famille en Allemagne, la sœur de ma mère y vivait, et elle a déposé le dossier d'immigration pour nous. Nous avons alors compris que nous vivrions dans le futur en Allemagne. Nous avons tout de même construit cette maison* »^V. A l'époque, Walter était enfant (il a largement dépassé la cinquantaine lorsque je le rencontre). Sa réponse annonce les multiples facettes de l'une des principales modalités d'entrée en migration : le regroupement familial. L'argument du regroupement familial est le premier évoqué dans les causalités privées de l'émigration. Les Saxons disent avoir émigré pour retrouver quelqu'un et ce grâce à l'intervention de cette personne en faveur de leur émigration.

Le regroupement familial initiateur de pratiques migratoires chez les Saxons prend sa source dans la Seconde Guerre mondiale, et l'installation plus ou moins volontaire de plusieurs dizaines de milliers d'entre eux en Allemagne. Le phénomène est largement répandu, et l'ensemble des personnes rencontrées à Geretsried avaient des membres de leur famille proche (jusqu'aux grands-parents, oncles et tantes) arrivés en Allemagne pendant ou immédiatement après la guerre. Prisonniers de guerre (l'oncle de Michael Strecker a été emprisonné pendant cinq ans pour son engagement dans l'armée allemande. ; à sa libération, il s'est installé à Munich, y a

construit une maison et monté une entreprise), déportés en Union soviétique (la mère de Madame Schultz a été libérée à Francfort-sur-l'Oder à la fin des années quarante, et est restée en Allemagne), anciens soldats de l'armée allemande interdits de séjour en Roumanie pendant les premières années de l'après-guerre (la belle-mère de Frau Schmuck a émigré dès le début des années cinquante, parce que deux de ses trois fils s'étaient engagés dans l'armée allemande et se sont implantés à Geretsried dès la fin du conflit) sont de fait les primo-migrants saxons. Par leur action en faveur de l'immigration en République fédérale de leurs proches, ils jouent effectivement un rôle pivot dans l'essor du flux.

Les Saxons installés en Allemagne fédérale à la fin de la guerre exercent des pressions sur leurs parents demeurés, ou revenus de déportation ou de prison, en Transylvanie. Ces pressions passent d'une part par le maintien d'un tissu relationnel entre les deux espaces qui deviennent dès lors les deux pôles principaux de l'espace migratoire saxon (Allemagne du sud et Transylvanie). A partir des années cinquante, ceux d'Allemagne obtiennent parfois l'autorisation de retourner au pays pour de courts séjours. Les proches de Transylvanie arrivent de temps à autre à décrocher un visa de touriste, et à rendre visite à leurs parents d'Allemagne. Ces déplacements, limités en nombre, participent toutefois de manière cruciale et à divers titres à la densification de l'émigration de Roumanie. Les incitations à l'émigration passent aussi par des propos engageants sur la vie en Allemagne, dont la reconstruction est amorcée dès après la guerre. L'essor économique du pays, un régime démocratique et le soutien apporté par le gouvernement fédéral aux immigrés allemands d'Europe centrale, orientale et de l'U.R.S.S. sont les ingrédients de la valorisation de l'immigration par les *Sachsen* installés outre-Rhin¹³⁰. Ce discours positif ne doit pas faire oublier que les primo-migrants ne le sont devenus que par la force des événements, et non à la suite d'un réel projet migratoire. Ceci les distingue des arrivants suivants. Les primo-migrants taisent les difficultés rencontrées en Allemagne, lorsqu'ils rendent compte de leur expérience. L'engrenage familial du processus migratoire n'est en rien spécifique à la migration saxonne.

Ces incitations à l'émigration créent parfois des tensions au sein des familles mêmes ; elles placent parents et enfants en porte-à-faux : Madame Schmuck, après avoir insisté sur le fait que son époux et elle avaient des situations qui leur convenaient en Roumanie (elle était institutrice dans une école primaire germanophone de Sighișoara, son mari était également enseignant), avoue qu'ils ont fini par céder aux pressions de leurs fils alors jeunes adultes et par obtenir l'autorisation de quitter la Roumanie en 1977. Elle dit être partie « *pour les enfants* », comme de nombreux autres Saxons âgés (elle avait alors déjà plus de cinquante ans) : « *les plus âgés ont émigré à cause des enfants* »^{VI}. Plusieurs entretiens rendent compte des négociations familiales antérieures au projet de départ : entre générations et entre époux. Ainsi Madame Strecker a-t-elle toujours incité son mari à déposer le dossier de demande d'émigration : elle avait passé son enfance en Autriche avec sa mère, libérée de déportation, et depuis son retour en Transylvanie à l'âge adolescent, elle souhaitait réémigrer. Lors de l'entretien, Monsieur Strecker éprouve le besoin d'appuyer sur le fait qu'il ne lui a pourtant « *jamais promis d'émigrer* »^{VII}. L'idée de départ ne s'impose que dans le

¹³⁰ Les *Aussiedler* de la fin des années quatre-vingt, et surtout des années quatre-vingt dix, rencontrent effectivement des obstacles plus importants, dans un contexte économique, politique et social moins favorable à leur immigration.

compromis. La dimension domestique de l'émigration oblige les divers membres de la cellule familiale à trouver un accord avant de mettre la procédure en œuvre.

Cette tension entre l'individuel et le collectif dans la décision migratoire peut être interprétée comme le résultat de la politique d'immigration mise en place par la R.F.A., qui intègre le paramètre familial dans l'octroi du statut de *Aussiedler*. Elle résulte aussi de l'impossibilité (ou tout du moins, des très grandes difficultés) à quitter la Roumanie de manière temporaire : la fermeture et l'absence de perspective de va-et-vient ou de remises importantes au pays¹³¹ incitent à une émigration de l'ensemble de la structure familiale. Elle est enfin liée à la composante ethnique de la migration saxonne : les derniers partants, après 1989, disent « *ne pas vouloir rester les derniers* » en Transylvanie¹³².

Les fortes incitations au départ diffusées par les émigrés sont concrétisées dans la démarche même de départ. Les dossier de demande d'immigration en Allemagne sous statut de *Aussiedler* peuvent être déposées auprès de l'Office Fédéral d'Administration par les proches installés en R.F.A. ; les candidats à l'émigration peuvent donc déléguer cette tâche à ceux qui vont servir de « tête de pont » au regroupement familial. La tante de Walter Müller est l'instigatrice d'une procédure qui va se solder par un échec (elle dépose la demande en 1950 pour la venue de sa sœur, mère de Walter Müller, et sa famille ; ce n'est qu'en 1977 que Walter Müller obtient l'autorisation de quitter la Roumanie, par l'intermédiaire de la famille de son épouse).

Walter Müller a vécu vingt-cinq ans en Roumanie dans l'idée du départ vers l'Allemagne fédérale. Il émigre finalement en 1977, alors qu'il a déjà plus de trente ans : toute sa vie en Roumanie aura été marquée par l'attente. La composante familiale de l'émigration saxonne fait de la perspective du départ une sorte de ressource familiale, transmise de génération en génération : le choix parental d'émigrer est légué aux enfants les plus jeunes, qui grandissent dans cette attente. « *J'ai été élevé de telle manière que je savais qu'un jour nous irions en Allemagne (...). Chez nous dans la famille c'était clair qu'un jour nous partirions (...). J'ai en fait grandi avec l'idée que nous ne resterons pas toujours, que nous partirons à un moment donnée* »^{VIII} : Wilhelm Tabbert, quarante-cinq ans lorsque je le rencontre et arrivé en Allemagne en 1972, rend compte d'une expérience similaire. La durée d'attente imposée à la majorité des candidats à l'émigration, liée d'une part aux difficultés opposées par le gouvernement roumain, d'autre part à l'examen des dossier en R.F.A., contribue à la mythification du départ. Les obstacles rencontrés en Roumanie renforcent la vision de l'Allemagne comme pays d'accueil, voire de refuge : la fermeture de l'une fait ressortir l'ouverture tenue pour bienveillante de l'autre. Les aspects enjolivés de la vie outre-Rhin n'en prennent que plus de relief, et alimentent le rêve de départ.

La prise de décision du départ se fait dans la longue durée et selon des voies sinueuses. L'étape première du départ de Roumanie représente déjà en elle-même un réel parcours, un

¹³¹ Les entrées de devises étant strictement contrôlées, les émigrés ne pouvaient pas mettre à profit leur absence par des remises ou des investissements au pays.

¹³² Cette dimension familiale de la décision d'émigration doit être distinguée des justifications, livrées *a posteriori*, qui font du sort des enfants le motif d'émigration des parents.

processus complexe. A la suite de ce parcours, les nouveaux émigrés, fraîchement installés en R.F.A., incitent à leur tour leurs proches de Transylvanie à prendre la route de l'émigration. Peu après son immigration, Madame Schmuck aide sa sœur cadette à rejoindre l'Allemagne. Au terme de sa déportation en U.R.S.S., celle-ci revient en Transylvanie et exerce le métier d'institutrice. Célibataire, elle quitte la Roumanie après sa sœur, alors qu'elles n'ont plus que peu de parents en Roumanie. L'installation du processus d'émigration prend aussi appui sur les couples : dans de nombreux cas, seul un des conjoints parvient à quitter la Roumanie. Michael Strecker obtient un visa de touriste pour l'Allemagne en 1973 ; il n'y entre pas en tant que candidat à l'immigration sous statut de *Aussiedler*. Sur l'insistance de son oncle qui l'héberge, il finit pourtant par décider de rester en Bavière ; suit une séparation de deux ans de sa famille. Il lance à son tour une procédure de regroupement familial, qui aboutit en 1975. Pendant ce laps de temps, son épouse fait face aux ennuis engendrés par son départ définitif non autorisé. A Mediaș, où elle réside avec leurs deux enfants, elle rencontre une situation fréquente pour les conjoints de Saxons émigrés avec un simple visa de tourisme : « *il y avait beaucoup d'hommes qui étaient restés ici [en Allemagne] ; à la fin, ils étaient 47 [à Mediaș]. Mais ils avaient tous laissé leur famille là-bas [elle utilise l'expression « en bas » (« unten »), fréquemment employée par les émigrés pour désigner la Transylvanie], leurs enfants, leurs femmes (...). Après six mois, on les convoquait à la police, on les créait des ennuis, on leur disait : ton mari doit revenir. Ensuite, j'ai reçu l'autorisation de demander les papiers de sortie (...). Je suis allée seule au bureau des passeports à Sibiu ; c'était un des trois endroits où on pouvait demander l'autorisation de sortie. Le problème était que les femmes dont les époux étaient restés en Allemagne n'avaient pas le droit de travailler, elles étaient expropriées de tout. Si j'étais restée un mois de plus, j'aurais dû payer un loyer dans ma propre maison ! C'est seulement lorsque je suis arrivée ici que j'ai appris que nous avions été expropriés* »^{IX}. C'est dans ce type de configuration migratoire que les familles endurent les répressions les plus dures de la part des autorités roumaines. La décision de quitter le pays n'en est que plus forte. La rigidité du système roumain finit de vaincre les réticences.

Finalement, l'émigration des uns incite les autres à partir à leur tour. Le nœud gordien de l'auto-entraînement du processus réside dans les cellules familiales. C'est au niveau domestique que la décision d'émigrer se prend, que les procédures administratives sont lancées, et que la transmission du mythe du « retour » est réalisée. L'émigration prend alors une dimension collective. L'intervention active des *Sachsen* émigrés est en outre justifiée par les obstacles opposés par les autorités roumaines aux citoyens roumains candidats à l'émigration : interrogatoires répétés, exclusion de la profession ou rétrogradation à un poste de qualification inférieure, mutation forcée à l'intérieur du pays, paiement de pots-de-vin à divers niveaux de l'administration, prise en filature par la *Securitate*. Ces difficultés ne sont pas réservées aux membres de minorités allemandes ; elles résultent de la politique de fermeture et de sévère contrôle de la circulation. Les récits des Saxons témoignent d'un accroissement certain de ces complications dans les années quatre-vingt, lors du durcissement de la politique de Nicolae Ceaușescu. Mais les Saxons, Juifs ou Magyars candidats à l'émigration bénéficient de l'appui de leurs proches déjà émigrés, et dont les actions auprès des Etats d'accueil sont déterminantes pour le prolongement des flux de départ. L'ethnicité intervient ici, en ce qu'elle insère les candidats à

l'émigration dans des filières de migrants soutenues par des autorités étrangères. Les candidats roumains ont, dans ce domaine, des difficultés plus grandes encore.

II.2. ECHAPPER AUX CONDITIONS DE VIE DE ROUMANIE (POLITIQUES, ECONOMIQUES)

Walter Müller commence par affirmer que « *en Roumanie, nous avions tout ce dont nous avions besoin* ». Près de la moitié des Saxons rencontrés à Geretsried précise explicitement que les conditions de vie dans la Roumanie communiste étaient convenables, tout du moins ne correspondaient pas à l'image entièrement négative que l'on pouvait s'en faire de l'extérieur. La rupture générationnelle autour de cette affirmation est nette : les personnes émigrées dans leur enfance, adolescence ou jeune âge adulte n'hésitent pas à relater les aspects plaisants de leur période de vie passé en Transylvanie. Wilhelm Tabbert raconte par exemple : « *j'avais des amis et l'école tout était merveilleux ; pour moi, à dix-sept ans, il n'y avait aucune raison de partir. Je ne me sentais pas étranger, ou quoi que ce soit d'autre. Au contraire. Mais à travers l'éducation, c'était clair que nous ne resterions pas* »^X. Les plus âgés, ayant directement vécu la guerre et ses lendemains, sont plus réticents. Il convient également de nuancer ce propos en fonction des périodes du régime communiste : les années comprises entre 1967 et 1971 sont connues pour leur « détente », au regard des répressions antérieures (G. Gheorghui-Dej) et ultérieures (sous N. Ceaușescu). Les catégories socio-professionnelles interviennent également : certaines professions intellectuelles font l'objet de mesures d'émigration accélérée (ainsi les enseignants dans la deuxième moitié des années soixante-dix) ; les paysans ne sont pas touchés. De nombreuses considérations contextuelles sont pourtant mise en avant dans les justifications *a posteriori* de l'émigration. Elles font référence aux conditions de vie dans la Roumanie communiste. Le projet migratoire individuel et familial repose aussi sur la volonté de vivre dans d'autres conditions que celles de la Roumanie communiste.

L'émigration est justifiée, par la quasi-totalité des interlocuteurs, par le manque de liberté et les contraintes d'ordre politique prévalentes pendant l'ensemble de la période communiste. L'épouse du premier fils de la famille Roth (je rencontre successivement les parents, âgés de soixante-dix ans environ, et leurs deux fils, accompagnés de leurs épouses respectives, âgés de 35 à quarante ans) dit avec retenue : « *je crois que nous avons souffert de cette privation de liberté* »^{XI}. Son mari décrit pour sa part l'embrigadement de mise dans le système éducatif de leur jeunesse, à la fin des années soixante (« *à l'école, on a éduqué les enfants selon la politique du Parti, dès la cinquième classe [équivalent de la sixième française actuelle]. C'était communiste, il y avait les réunions de pionniers, c'était génial. Ensuite c'était à l'école professionnelle, il y avait une formation militaire, puis on devait entrer dans les Jeunesses Communistes, sinon on n'avait aucune chance* »^{XII}). Wilhelm Tabbert complète ces impressions de jeunesse par la perception qu'il avait des pressions pesant sur ses parents : « *comme enfant on n'a plutôt pas de problème. Mais j'ai déjà commencé à comprendre que mon père devait aller au Parti et qu'il n'y est pas allé, ou bien qu'il aurait pu obtenir un meilleur boulot en y allant* »^{XIII}.

Monsieur Fabritius va plus loin, décrit son propre mal-être face au régime ; il évoque ainsi les causes de son départ, après avoir évoqué le thème du regroupement familial et des

motivations économique, répandus « chez les autres »^{XIV} : « du fait de ma formation¹³³ et de mes attentes de la vie, j'avais des problèmes dans le sens où que je me suis mis à l'écart de la société communiste et socialiste. Je n'en suis pas arrivé à des conflits au sens juridique du terme, mais j'avais déjà compris ce monde à l'époque du baccalauréat ou pendant mes études. J'ai vu l'écart entre la pratique et ce qui était professé, et la décision était pour moi : (...) pourquoi sommes-nous enfermés, pourquoi ne pouvons-nous pas vivre comme les autres hommes libres, pourquoi devons-nous toujours avoir peur, lorsque nous discutons, que l'un d'entre nous soit de la police d'Etat et nous écoute... Je ne me sentais pas libre dans l'ancienne forme socialiste de société, je me sentais à l'étroit, et j'ai constaté que ce qui était professé ne correspondait absolument pas à la réalité. Voilà en fait mes motivations. Je me suis dit, je veux aller dans le monde libre, et je veux prendre un nouveau départ, un départ juste »^{XV}. A nouveau, une rupture générationnelle apparaît : les propos rapportés ci-dessus ont été recueillis auprès de personnes ayant quitté la Roumanie à un âge relativement jeune (moins de trente ans environ) ; en conséquence, elles n'ont pas toujours été réellement impliquées dans le fonctionnement du système communiste. En revanche, les générations de leurs parents et grands-parents, touchés en plein âge actif par la mise sur pied du régime communiste et de l'économie collective, ont des propos plus lapidaires. Michael Strecker, la soixantaine lors de l'entretien, parle seulement de la « pression du système »^{XVI}.

Les discours relatifs au manque général de liberté sous Gheorghiu-Dej et Ceaușescu laissent planer une ambiguïté ; dans de nombreux cas, ces discours sont directement articulés avec la thématique de la discrimination ethnique, et plus particulièrement de la discrimination anti-allemande. Ces deux niveaux de considération sont alors placés sur un même plan, voire amalgamés. Reprenons les propos du deuxième fils Roth et de son épouse : elle rend compte de l'obligation, pour les écoliers de sa génération, d'intégrer les organisations de la Jeunesse Communiste. Selon elle, les réunions de ces organisations avaient lieu le dimanche matin, dans le but explicite d'empêcher les enfants de participer aux enseignements et célébrations religieux, et ce en dépit de l'officielle liberté de culte. Elle interprète pourtant cela comme une discrimination ouverte à l'encontre des minorités allemandes : les orthodoxes (c'est-à-dire : les Roumains) n'avaient pas d'enseignement religieux à l'époque ; leur éducation religieuse ne souffrait donc pas des empêchements liés à la propagande du dimanche matin. En outre, lorsque l'on consultait la liste des enfants effectivement présents, les Roumains en étaient le plus souvent absents sans qu'ils soient punis pour autant. Pendant ces matinées, des films soviétiques étaient projetés aux écoliers, dans lesquels « la vérité n'était absolument pas représentée »^{XVII}, selon son mari. Par conséquent, seuls les enfants saxons subissaient les répercussions de la propagande. De générale, celle-ci devient particulière, destinée aux seuls Saxons, dans le discours *a posteriori*. Ces interprétations, livrées par les immigrés saxons, sont à rapprocher des justifications de la politique d'accueil des *Aussiedler* livrées à l'opinion publique par les autorités allemandes fédérales au cours de la Guerre Froide. Germanité et affrontement idéologique contre des régimes socialistes y sont amalgamés. L'imbrication des niveaux de considération est reprise dans certains des propos de Saxons *Aussiedler*. Après leur installation en R.F.A. tout du moins (la méthodologie employée ne permet

¹³³ Il est ingénieur en électronique.

pas de connaître les interprétations retenues à l'époque de leur émigration), discours politique allemand et légitimation des migrants se rejoignent sur ce point.

Si les pressions liées à la germanité y apparaissent, les discours sur les motivations individuelles de l'émigration insistent davantage sur un autre type de pression interne au système communiste roumain : les pressions de type socioprofessionnel. Il faut préciser la forte représentation des personnes ayant exercé le métier d'enseignant en Roumanie parmi les interlocuteurs de Geretsried (une partie d'entre elles a changé de profession après l'immigration en République fédérale). Du fait de la méthode d'enquête employée (dite « par effet boule de neige »), la structure socioprofessionnelle du corps des « enquêtés » n'est en rien représentative de l'équilibre socioprofessionnel de la population saxonne émigrée. La forte présence enseignante rencontrée en 1999 peut s'expliquer par les relations interpersonnelles dans lesquelles l'enquête a inévitablement été insérée, et dont on peut supposer qu'elles rapprochent des individus de même provenance locale, de même famille, ou ici de même profession. Renate Seiwert a enseigné vingt ans à Sebeș, sa vie natale, dans des classes germanophones. Ses propos soulignent à la fois l'ambivalence de la « question ethnique » dans l'émigration saxonne, et les mesures prises pour accélérer l'émigration de certaines catégories socioprofessionnelles sous Nicolae Ceaușescu : *« je me suis toujours bien entendue avec mes collègues roumains, je ne peux pas dire qu'il y a eu de la discrimination. Qu'on ait été, comment dire, traité autrement. Je ne peux pas le dire. Jusqu'en 1959 nous avions une direction allemande autonome ; puis les écoles allemandes ont été intégrées au sein des écoles roumaines, de sorte que nous n'avions plus qu'une filière germanophone »*^{XVIII}.

-« Cela vous a-t-il dérangé » ?

-« Eh bien, ce n'était pas facile pour nous, mais nous avons également enseigné en roumain, allemand et roumain en parallèle »^{XIX}.

Elle décide toutefois, une dizaine d'années après ce qui est compris comme une restriction du droit à l'enseignement autonome de la population germanophone, de déposer un dossier d'émigration. L'attente n'est pas longue : une politique d'autorisation d'émigration des enseignants germanophones est inaugurée, qui va durer pendant la deuxième moitié des années soixante-dix (et qui explique, selon eux, une partie des parcours d'enseignants rencontrés à Geretsried). *« C'est allé très vite, car en 1973 Ceaușescu est venu ici en Allemagne et a ensuite essayé de faire sortir les enseignants allemands le plus vite possible »*^{XX}. Pourquoi ? *« Parce que c'étaient des intellectuels, et qu'il voulait faire de la roumanisation. Il s'agissait de ça, l'assimilation, que nous les Allemands nous soumettions au peuple roumain, pour ainsi dire. Il y a tellement de couples mixtes, précisément à l'école, beaucoup d'enfants issus de couples mixtes, et aussi de purs Roumains. Dans la dernière classe dans laquelle j'ai enseigné, il y avait huit Roumains purs. Parce que la couche intellectuelle roumaine s'efforçait d'envoyer ses enfants dans des classes germanophones »*^{XXI}.

Le parcours de la famille Müller est à rapprocher de celui de Renate Seiwert : les Müller ont quitté le pays de manière précipitée en 1977. Chacun des conjoints avait déposé de longue date une demande d'immigration auprès de l'Office Fédéral d'Administration. Selon un mécanisme exposé par plusieurs des enseignants rencontrés, Madame Müller est d'abord

destituée de son poste alors qu'elle travaille dans une filière germanophone dans la petite ville de Cisnădie, située à une quinzaine de kilomètres de Sibiu. Elle reçoit peu après une convocation des autorités locales, afin de remplir le dossier de demande d'émigration. Les fonctionnaires de l'Etat roumain lui disent de se préparer au départ : compte tenu des difficultés rencontrées par les candidats, cela témoigne bien du fait que les enseignants germanophones sont à ce moment-là « privilégiés » dans les mesures d'autorisation d'émigration du pays. Deux mois plus tard (« incroyablement vite »^{xxii}, dit son époux), elle reçoit pour elle et sa famille le droit de quitter le pays définitivement, au titre de l'immigration en R.F.A., et de faire établir son passeport. Ils quittent la Transylvanie peu après, dans un groupe constitué de cent autres enseignants germanophones de la région de Sibiu.

Les enseignants ou anciens enseignants interrogés ne sont pas les seuls *Sachsen* à placer les difficultés d'ordre professionnelle parmi les motifs d'émigration. Walter Müller travaille comme économiste dans une entreprise d'Etat à Sibiu ; il dénonce les pressions exercées sur lui par certains de ses collègues. Selon lui, ces derniers lui demandent de ne plus parler en allemand, y compris dans son cadre familial. A nouveau, le discours glisse d'un niveau de considération généralisable à l'ensemble du système communiste roumain (celui du fort encadrement des corps de métier) au niveau des charges accumulées contre quelques « nationalités ». Les propos mêlent difficultés socioprofessionnelles et considérations particularistes. Les restrictions posées par le gouvernement de Ceaușescu au « droit d'être allemand », sont, dans la majorité des entretiens analysés, placées en relation directe avec d'une part le manque général de liberté, avec d'autre part les obstacles posés à certains corps de métier considérés comme « bourgeois ».

Un tel constat ne doit toutefois pas laisser penser à une ethnicisation automatique et abusive des causes de l'émigration dans le discours *a posteriori* des Saxons émigrés. L'ethnicisation du processus à travers le discours est limitée à la constitution d'un contexte social handicapant, mais non réellement discriminant ou dangereux. Différence est bien faite entre la situation des *Sachsen* sous le régime communiste roumain, et des mouvements d'émigration forcés et dramatiques. Les interlocuteurs se réfèrent à plusieurs reprises à la guerre du Kosovo, battant son plein pendant l'été 1999, ou aux expulsions de l'après-guerre pour fixer les bornes de leur malheur : « à la différence d'autres, nous sommes partis volontairement ; je voulais partir, mais je n'ai pas dû partir, comprenez-vous ? Non pas sous la contrainte ; sous la contrainte des circonstances, c'est autre chose. Mais les Allemands des Sudètes et de Hongrie ont été contraints, ils ont été expulsés, ce qui n'était pas le cas chez nous ; nous sommes venus volontairement »¹³⁴. L'émigration saxonne est, selon les propos mêmes de ses participants, une émigration volontaire et non forcée.

A titre de preuve de ce point de vue partagé par les *Aussiedler* saxons immigrés lors de la période communiste, le statut accordé aux motivations économiques du départ. Elles sont

¹³⁴ Propos de Madame Giebel, 55 ans environ, immigré en 1970 en provenance de Brașov : « *Im Unterschied zu anderen, wir sind freiwillig gegangen, ich wollte gehen, nicht, weil ich gehen musste, verstehen Sie? Also nicht gezwungenermaßen, gezwungenermaßen von den Umständen, das ist wieder etwas anderes, aber die Sudetendeutschen und die Ungarndeutschen mussten ja, die sind ja ausgewiesen worden, was bei uns nicht war, wir sind freiwillig gekommen* ».

essentiellement évoquées par les émigrés les plus jeunes ; une majorité des personnes rencontrées les passent sous silence. Mais lorsque des facteurs d'ordre économique apparaissent dans le discours, c'est pour tenir une position première parmi les causalités explicatives des départs de Roumanie. Monsieur Fabritius relativise ainsi la portée du regroupement familial, sans toutefois approfondir la dimension économique du processus : « *il y a divers aspects ou points de vue sur le thème des causes de l'émigration. Le premier est le thème du regroupement familial, qui vaut effectivement chez beaucoup. L'aspect du regroupement familial était autrefois mis de côté, y compris pendant la période de ma scolarité, c'est-à-dire que les Roumains ont dit que ce n'est pas un problème, le regroupement familial peut aussi se dérouler dans d'autres directions, ils peuvent revenir en Roumanie. C'était une conception parmi d'autres, contre laquelle on a pu beaucoup argumenter. Le deuxième aspect, qui peut peut-être être considéré comme ambivalent, est que parmi les Allemands de Roumanie qui sont venus en Allemagne, le thème du regroupement familial n'était pas si présent, parce qu'ils n'avaient pas de proches parents ici. Pour moi, le thème du regroupement familial est valable seulement si mes grands-parents ou mon frère, des parents proches, sont là. A mon avis, le phénomène n'était pas celui-ci chez beaucoup, ce qui nous amène à l'aspect économique. Il n'est pas facile d'en discuter ou de le décrire ici, il a deux facettes, mais on ne peut pas le sous-estimer ni le mettre de côté* »^{XXIII}.

Wilhelm Tabbert mobilise pour sa part l'argument économique pour questionner le rôle de la germanité : « *si on émigre à cause de la germanité, on doit aussi immigrer en R.D.A. ; là-bas aussi on parlait allemand. Mais ils sont tous venus à l'ouest. Ça s'est produit ainsi parce qu'ici, à partir des années soixante, c'était le miracle économique. Mais on aurait dû voir ça, parce que beaucoup disent, je suis venu ici pour la liberté et la germanité... Mais moi je ne le crois pas (...). J'ai étudié l'histoire et la politique, et je me suis aussi un peu penché sur la question*¹³⁵. *On pourrait juste faire l'expérience : comment est-ce que ça se passerait si toute l'Allemagne était communiste, et si la Roumanie n'était pas communiste ? Qui irait où ? Aucune famille n'aurait émigré ! Parce que l'émigration est une réaction en chaîne, et qu'elle a une fonction économique. Une réaction en chaîne, ça veut dire toujours plus de familles et toujours plus d'argent. La Roumanie avait une mauvaise situation économique, ici la situation économique était meilleure ; dans la politique d'immigration des Aussiedler, ça s'appelait le système Push and Pull. Si je suis ici tout seul, qu'est-ce que je dois faire ? (...) Ça a été un mouvement de pression et d'attraction, et de Russie c'est exactement la même chose. Quelqu'un qui a un parent allemand en un seul endroit, s'il peut s'y raccrocher, il sort. Simplement parce qu'ici c'est toujours mieux sur le plan économique que là-bas. Tout simplement. Et non pas à cause de la germanité. Les enfants que j'ai maintenant à l'école, qui ne parlent que le russe, qui pensent en russe, rêvent en russe, ça ne leur serait jamais venu à l'idée de dire : nous allons en Allemagne. Ce n'est pas ainsi que le phénomène se déroule* »^{XXIV}. J'interromps sa démonstration élaborée pour rappeler la différence de situation entre les Allemands provenus de Roumanie de ceux arrivant en masse à partir de l'ex-U.R.S.S. au cours des années quatre-vingt dix. Il reconnaît ces différences, notamment le maintien du système scolaire germanophone dans la Roumanie communiste : « *mais la décision était alors plus simple à prendre, et elle était purement économique, purement économique. La décision de partir est cependant compréhensible, on a été exproprié en 1948 ; le futur était communiste, et ça, on n'en voulait pas (...). Il arrivait tellement de gens tous les jours, et ils*

¹³⁵ Wilhelm Tabbert est enseignant dans une école professionnelle avec des classes d'adaptation destinées aux Aussiedler adolescents. Il exerce donc une activité directement liée à la question de la migration des membres de minorités allemandes d'Europe centre-orientale et de l'ex-U.R.S.S.

ne venaient pas ici à cause de la germanité. La liberté politique joue certainement un rôle, mais ça n'a rien à voir avec la germanité»^{XXV}. La difficulté à séparer la composante ethnique des autres composantes du processus est, une fois encore, éclatante. Wilhelm Tabbert veut mettre en relief la dimension économique de l'immigration des *Aussiedler* (saxons et autres) en République fédérale. Mais ce faisant, il retourne à des arguments mobilisant la germanité et les discriminations supposées subies au fait de la germanité : « *il y a eu de la discrimination [collective à l'encontre des Allemands en Roumanie], aussi des désagréments individuels. Mais par exemple si on avait eu un statut économique là-bas, une liberté d'activité sur le plan économique, et un avenir aussi, un avenir dans la mesure où cette germanité ne se serait pas constamment amoindrie à travers l'émigration ; parce que je ne peux pas dire, je reste ici, alors je dis, si je veux rester allemand, je dois partir, parce qu'il n'y a plus personne ici* »^{XXVI}.

Ceux qui osent aborder la dimension économique de l'immigration en République fédérale le font toutefois en désignant « les autres » : à l'exception de Monsieur Lorentz (« *l'agriculture marchait très mal, mes parents n'avaient aucun métier, ils étaient paysans, et le père de ma mère était déjà ici. Les causes sont plus matérielles et économiques que politiques. (...) Nous avons eu ici de meilleures chances matérielles* »^{XXVII} ; originaire de Richiș, il immigre en 1973 avec ses parents à l'âge de dix-huit ans), aucun des interlocuteurs n'admet avoir choisi l'exil pour une amélioration matérielle de ses conditions de vie ou de celles de sa famille.

Accepter que l'immigration en Allemagne est une migration dite « économique » revient pour eux à renoncer à la spécificité sociale du phénomène. Cela équivaut à nier leur histoire, individuelle et collective. Cela revient à nier à la fois la spécificité de leur situation passée et présente en Roumanie, et l'originalité de leurs relations avec la « mère-patrie » allemande. Cela équivaut enfin à placer leur migration à égalité avec d'autres types de mouvements migratoires, non fondés sur une relation matricielle avec l'Allemagne, et donc à les placer dans un statut de migrants qu'ils refusent le plus souvent.

II.3. UN ROLE AMBIVALENT DE L'ETHNICITE DANS LE PROJET MIGRATOIRE

L'émigration de Roumanie est en troisième lieu expliquée par la germanité des migrants. Précisons tout d'abord qu'une partie seulement des interlocuteurs de Geretsried explique les départs individuels, ou le mouvement collectif, par la spécificité des *Sachsen* et les éventuelles discriminations liées à ces spécificités. En outre, seulement certaines périodes ou certains faits reviennent dans ces évocations : la dimension ethnique du flux est d'une prégnance variable. Enfin, les interprétations des personnes interrogées sont rarement extrêmes, dans le sens où (et cela peut sembler contradictoire) les propos sur la volonté ou la nécessité de préserver la germanité sont souvent accompagnés de précisions sur la qualité de la bonne entente avec les « non-Saxons ». Le thème de l'absence de conflit est aussi présent que celui du conflit par l'ethnicité. La place attribuée à la germanité dans l'émigration dans le discours *a posteriori* rend compte du fait qu'ils sont bien partie prenante de la société roumaine tout en étant autres.

Les personnes émigrées à l'âge adolescent s'attachent à décrire de manière particulièrement précise les types de contact noués entre les Saxons et les autres groupes locaux. Elles minorent ainsi la dimension ethnique du mouvement d'émigration. Helga Thud, cousine de

Wilhelm Tabbert, est claire à cet égard : « *mes parents avaient décidé depuis très longtemps d'émigrer parce qu'il savaient que les Allemands ou les germanophones n'étaient qu'une minorité (...). Et ils avaient tout simplement peur que ce soit de plus en plus dur pour les minorités ; il faut tout de même dire qu'ils avaient aussi l'expérience personnelle de temps plutôt difficiles pour les minorités. Avec mes seize ans [elle quitte la Roumanie en 1975], je n'avais absolument pas cette expérience, j'étais obligée d'apprendre le roumain comme langue étrangère dès la première classe [équivalent du cours préparatoire] mais j'étais dans une école allemande ; ça ne m'a pas plus dérangée que ça, à vrai dire. Je n'ai pas non plus vraiment souffert de pressions, je n'ai pas été discriminée... alors que mes parents avaient tout simplement vécu tout ça. (...). J'ai vécu dans un village où rien ne manquait ; nous avions assez pour vivre, il n'y avait pas vraiment de pauvreté... Donc moi, en fait, il ne me manquait rien* »^{xxviii}. Je lui demande de préciser les relations qu'elle avait alors avec des Roumains : « *mes amis étaient en majorité allemands, mais j'avais aussi des contacts avec des Roumains, mais pas de réelle amitié. A l'école on était vraiment séparé, il y avait des classes roumaines et des classes allemandes. C'était une communauté très protégée. Dans ce sens, autant qu'une île, je dirais. Où il n'y avait pas beaucoup de contacts... Bien sûr mes parents avaient peur que ça puisse changer, que cette protection disparaisse, ce fait d'être comme une île, qu'il y ait de plus en plus de pression provenant du côté roumain. Et on s'est toujours démarqué de façon consciente, toujours. Ce n'était pas une différenciation inamicale, je dirais, mais il n'y avait pas d' "être ensemble" ["Miteinander"]. Ce n'était pas non plus une confrontation ["Gegeneinander"]. Il n'y avait pas de haine, on avait aussi des voisins roumains, ça allait bien. On s'empruntait des choses, par exemple, mais je ne crois pas qu'il y avait un réel "être ensemble". C'était vraiment des domaines séparés* »^{xxix}. La rupture générationnelle est évidente dans ces propos : la guerre et l'après-guerre vécus par les générations plus âgées expliquent leur désir de quitter la Roumanie, alors que les plus jeunes ont une expérience plus sereine de la vie en Transylvanie en tant que membres de minorités. Finalement, la question de l'ethnicité dans la migration saxonne ne peut être abordée sans être temporalisée.

Les interlocuteurs font apparaître la dimension ethnique de leur émigration à travers la composante linguistique de la germanité. La langue allemande est traitée à travers deux thématiques : celle des difficultés d'emploi de la langue allemande rencontrées dans le monde du travail, déjà évoquées plus haut, et celle du système scolaire germanophone. La sensibilité à l'existence d'un système scolaire germanophone est évidemment liée au nombre élevé d'enseignants rencontrés à Geretsried. Mais elle est également et surtout due à l'importance de l'école dans l'histoire saxonne. Dépendante de l'Eglise luthérienne, elle est considérée par les Saxons eux-mêmes comme l'une des institutions garantes de la spécificité culturelle saxonne. En 1948 les écoles germanophones sont détachées de l'Eglise luthérienne et intégrées au système éducatif national roumain. Ce changement de statut prend valeur de première étape de destitution du système scolaire saxon, expérimenté dans la longue durée. En 1973 une deuxième barrière est franchie : les écoles germanophones sont remplacées par des écoles roumaines avec des filières germanophones. Les enseignants saxons acceptent la réforme avec beaucoup de réticences ; à leurs yeux l'autonomie et la liberté des germanophones du pays sont menacées. Madame Giebel date d'alors sa décision de quitter la Roumanie : « *dans les années 1968-1970, le système scolaire allemand a commencé à être démantelé. Je suis allée dans un lycée allemand, le lycée Honterus [de Braşov], il y avait des professeurs allemands, des recteurs allemands, bref, c'était allemand. Mais il était prévisible que ça allait*

*changer et ça a changé rapidement entre 1970 et 1980 ; les écoles allemandes ont été dissoutes et remplacées par quelques filières et sections dans des écoles roumaines. Et c'était la raison pour nous, et nous avons dit : nous ne voulons pas rester ici, parce que nous voulons rester Allemands. (...) Il aurait fallu que nous puissions conserver les écoles allemandes, comme c'était avant la Deuxième Guerre mondiale»^{xxx}. C'est finalement dans la langue allemande que les *Sachsen* rencontrés estiment que leur germanité réside (Wilhelm Tabbert est d'avis que « la germanité n'est plus seulement l'ascendance, le sang, mais aussi la langue allemande, la culture allemande »^{xxxI}). Les éventuelles restrictions à l'usage de l'allemand (ou des dialectes saxons) dans la vie publique sont interprétées comme des limitations du droit à être saxon. Walter Müller finit par définir cela en termes d'incompréhension de la part des Roumains : « nous n'avions pas la compréhension de nos concitoyens roumains sur le fait que nous voulons rester allemands »^{xxxII}.*

Ladite incompréhension des concitoyens roumains semble être d'autant plus mal acceptée que plusieurs des personnes rencontrées à Geretsried insistent sur ce qu'elles qualifient de « nationalisme » des Saxons. Ce « nationalisme » est légitimé par l'histoire du groupe, et ainsi présenté comme une valeur positive : sans lui, le collectif des *Siebenbürger Sachsen* n'aurait pu subsister à travers 850 ans d'histoire : « Il est possible que les Saxons soient un peu nationalistes. C'est comme ça. Je peux vous dire que je peux aussi le justifier : sinon nous ne serions plus Allemands au bout de 800 ans »^{xxxIII} : telle est l'interprétation de Michael Strecker.

Secourir le groupe saxon, selon les interlocuteurs ayant des enfants, passe par les générations les plus jeunes. Les Müller disent avoir voulu un « futur allemand »^{xxxIV} pour leurs enfants et y être parvenus, avoir voulu « leur donner la possibilité de rester allemands »^{xxxV} alors que cela devenait de moins en moins possible en Roumanie du fait des attaques portées contre les Saxons et les autres Allemands. Ce dernier point (préservation du groupe saxon, notamment par les enfants) témoigne d'un renversement de statut de la variable « germanité » dans les discours de *Aussiedler* saxons. Dans les usages précédents (relations aux autres populations locales, restrictions des spécificités culturelles notamment linguistiques), l'ethnicité apparaît à la source des projets d'émigration : elle représente une cause de départ. Dans ce dernier usage, la préservation de la germanité du groupe devient un objectif à atteindre grâce à l'émigration. En cela l'émigration saxonne vers l'Allemagne, pendant la période communiste, peut être qualifiée d'« ethnique » et tenir du « retour » : l'argumentation ethnique est mobilisée dans la reconstruction discursive des deux extrémités du processus migratoire, causalités et desseins. Cette dernière position devient de plus en plus fréquente avec l'allongement dans le temps du mouvement de départ : les « restants » sont de plus en plus les derniers. L'argument est mobilisé avec plus d'ampleur encore après 1989, lors de la vague massive d'arrivées de 1990-1991.

La germanité apparaît bel et bien dans les discours *a posteriori* des Saxons installés en Allemagne avant 1989. On est pourtant bien loin du « être Allemands en Allemagne » (« *deutsch in Deutschland sein* »), ou du « rester allemand entre Allemands » (« *deutsch unter Deutschen bleiben* ») assésés dans de nombreuses publications. Les propos sont nuancés et fondés sur des expériences vécues, et non seulement sur une construction idéologique et politique pro-allemande, tel qu'il serait aisé de le laisser croire. L'ethnicité a un statut délicat dans l'explication du processus migratoire des Saxons (ou d'autres collectifs de *Aussiedler*) : elle est placée au cœur du discours des

émigrés, sans toutefois être élevée au rang d'unique horizon de pensée. La germanité est à la fois présente et discrète dans les propos recueillis.

La série de facteurs présentés comme favorables à l'émigration de Roumanie témoigne de l'existence d'un projet migratoire dans la reconstruction du mythe du « retour » aux plans individuel et familial. A l'inverse du plan collectif, la mythification entre dans la pensée de la migration par ses acteurs. Le projet migratoire inclut dans le mythe du « retour » mobilise des arguments qui n'ont rien de spécifique à la migration ethnique : le regroupement familial d'une part, entendu dans un sens étendu jusqu'aux parentés de second degré ; l'accès à un contexte politique et économique perçu comme plus favorable que celui vécu en Roumanie, d'autre part. Mais le projet migratoire mythifié mobilise aussi un argument qui renvoie à l'altérité des Saxons en Transylvanie : les arguments fondés sur l'ethnicité ne sont pas centraux dans ce discours *a posteriori*, même si les Saxons croient en une généalogie commune avec la nation allemande.

La perspective de la rupture n'est par conséquent pas présentée comme telle dans la mythification privée du « retour ». En revanche, elle structure la narration de la concrétisation du « retour » en Allemagne fédérale sous le régime communiste roumain.

III. CONCRETISER LE « RETOUR » : LA PERSPECTIVE DU NON-RETOUR EN TRANSYLVANIE

L'émigration effective vers la République fédérale intervient après une longue durée de maturation du projet migratoire : quelques-uns des migrants rendent compte, plutôt que d'un projet migratoire au sens de préparation du voyage dans un objectif précis, d'un mode de vie dans l'attente du départ. A l'attente de l'obtention d'immigration en R.F.A. succèdent les préparatifs « concrets » de l'émigration de Transylvanie. Une analyse détaillée de ces préparatifs permet de questionner les pratiques migratoires saxonnes sous un angle complémentaire de celui des explications *a posteriori* du départ. Les spécificités de l'émigration saxonne y interviennent-elles ? La germanité supposée des partants donne-t-elle aux préparatifs de la « mise en route » une tournure particulière, différente de mouvements non « ethniques », non soutenus par un Etat d'accueil ? On défendra l'hypothèse selon laquelle les conditions du départ renforcent la perspective de « rupture » dans le mythe du « retour », et ce d'autant que l'émigration n'est possible que parce que les filières de migrants interviennent dans le processus. Les réticences des autorités roumaines communistes face à l'émigration sont traduites par des obstacles multiples dressés aux candidats au départ : si elle est parfois autorisée, l'émigration est rendue irrévocable par des mesures de confiscation du passé des émigrants.

Rappelons, avant d'entrer dans le vif du sujet, que les propos suivants ne portent que sur les départs effectués entre 1947 et 1989. Après la destitution de N. Ceaușescu, la législation roumaine sur la circulation des personnes est libéralisée, alignée sur les normes internationales en

la matière. Dès lors, la perspective de la rupture sort de l'émigration saxonne : il leur est possible de revenir et de circuler entre Roumanie et Allemagne.

III.1. OBTENIR LE DROIT DE SORTIR

La migration saxonne vers l'Allemagne Fédérale, pendant la période communiste, est une migration légale, fortement encadrée par l'Etat de départ (la Roumanie) et celui d'accueil (la R.F.A.). La concrétisation du projet migratoire passe par la constitution d'un dossier de demande d'immigration en République fédérale d'Allemagne. Après que l'Office Fédéral d'Administration de Cologne a délibéré sur la requête, une notification est envoyée au candidat. Celui-ci doit alors déposer une demande d'autorisation d'émigration définitive auprès des autorités roumaines. Le déroulement complexe de ces démarches met en lumière le fait qu'elles sont bien plus qu'administratives. L'aboutissement de la procédure repose sur des relations diplomatiques entre la Roumanie et l'Allemagne fédérale. Elle repose aussi sur les filières de migrants tissés entre les deux pôles de l'espace migratoire saxon. En dépit de la politique de fermeture de la Roumanie aux migrations internationales, les filières migratoires saxonnes interviennent de manière active dans la concrétisation du départ. Elles sous-tendent les stratégies de contournement de la fermeture de la Roumanie élaborées par les candidats à l'émigration et leurs proches installés en Allemagne de l'ouest.

La première étape de la trajectoire migratoire consiste en l'obtention du droit à immigrer en R.F.A. sous le statut de *Aussiedler*. La procédure est lente, et peut mener à un refus de l'Office d'Administration. En cas d'acceptation, un « ordre d'admission » (« *Aufnahmebescheid* ») est délivré aux demandeurs et aux membres de la famille auxquels l'autorisation est étendue sur la base de la Loi sur les réfugiés et les personnes déplacées de 1953¹³⁶. Jusqu'en 1989-1990, les autorités fédérales considèrent les discriminations à l'encontre des minorités allemandes d'Europe centre-orientale et d'Union soviétique comme acquises : les dossiers refusés sont par conséquent peu nombreux. Il reste ensuite à obtenir l'autorisation de quitter la Roumanie. C'est alors que commencent les difficultés réelles. Deux solutions sont offertes : une autorisation de départ définitif, ou l'obtention d'un visa de tourisme. Une partie des émigrants saxons profite d'un séjour touristique en Allemagne de l'ouest pour demander l'attribution du statut de *Aussiedler*. Les dossiers sont en général refusés à de multiples reprises, d'autant plus que les autorités en charge savent bien que les séjours touristiques servent à l'émigration définitive. A cette occasion, les requérants subissent de multiples pressions de la part des autorités roumaines locales. Les Saxons installés à Geretsried rendent compte, les uns après les autres, des obstacles rencontrés lors des demandes de sortie de Roumanie. La tension décroît seulement dans le cas de mesures exceptionnelles et rapides, décidées par le gouvernement roumain (par exemple pour les enseignants germanophones).

Les obstacles opposés par les autorités locales sont de plusieurs types. Ce sont d'abord de « petits ennuis », des « chicanes » (« *Schikanen* ») selon les mots des émigrés : convocations

¹³⁶ Cet ordre d'admission est nommé « numéro » (« *Nummer* ») par les Saxons, émigrés, migrants circulants ou non migrants, par référence au numéro de code inscrit sur la notification.

multiples et sans objet, menaces d'emprisonnement ou de perte d'emploi, menaces sur les parents. Paul Wolff narre avec force détails ses entrevues houleuses avec la police locale : « *ils m'ont convoqué à la police, ils voulaient savoir pourquoi je veux aller en Allemagne, pourquoi je veux quitter le pays. Alors je leur ai tout raconté (...). Oh là là, qu'est-ce que j'ai eu comme terreur avec eux ! Ils ont crié, ils étaient six ou sept dans la commission, et moi tout seul. J'avais vraiment peur, à un moment ils m'ont frappé. Mais je ne leur ai dit que la vérité ! Un d'entre eux a dit : si vous ne vous calmez pas, nous avons des méthodes pour vous calmer. Je le sais que vous les avez, je leur ai répondu, vous me frappez à mort, vous m'amenez à la Securitate, vous me frappez à mort et ensuite il faut que je me calme ! Et tout d'un coup un autre a dit : vous voulez fuir illégalement ? Non, j'ai dit, je ne le ferai pas, même pas si vous me mettez sur la ligne de frontière, je ne ferai pas un pas. Je ne vous donnerai pas l'occasion de me tirer comme un lapin. Alors il a dit : "est-ce qu'on tire sur les gens à la frontière ?" ! Oh oh oh, j'ai dit, vous en avez déjà tué beaucoup à la frontière. Ils en ont tué, de ceux qui sont passés illégalement, ils en ont fusillé. C'est à cause de ça que j'ai dit, plus jamais, je ne reste plus chez vous* »^{xxxvi}. Paul Wolff, toujours prolix, insiste sur ses relations avec les autorités locales : car l'obtention des documents de voyage procède aussi des négociations menées individuellement entre les candidats et les représentants de l'Etat roumain. La scène se passe en octobre 1979 dans un village des environs de Sibiu, et à Sibiu même. Un général présent lors de l'interrogatoire évoqué précédemment intervient : « *on allait toujours à l'audience, comme ils disent en roumain, chez ces bonzes de la police. Il y avait des centaines de personnes qui faisaient la queue ; chacun remplissait une demande, a écrit son nom et tout, et qu'il demandait l'autorisation du gouvernement roumain pour l'émigration, etc. Et il m'a reconnu là-bas, c'était un général gradé, un homme très brutal. Il m'a reconnu, et du coup, personne n'est venu chercher les autres. Il n'a fait entrer que moi. Rentre, passe la porte, a-t-il dit. Je suis donc entré, et il a mis le journal devant moi. C'était souligné en rouge, un journal national roumain, et il avait souligné en rouge que Ceaușescu a fait un discours devant le Parlement et a dit que personne n'a plus le droit de quitter le pays. Personne n'a le droit de sortir du pays, chacun doit rester là où il est né. Et donc qu'il n'y avait plus de possibilité d'émigrer. J'avais déjà lu ça à la maison, c'était aussi dans le journal allemand. Je lui ai rendu le journal. Il a dit : "tu as lu ?" Oui, j'ai dit, j'ai lu. "Et qu'est-ce que tu en dis ?" Oui, je dis, ça va, c'est juste, le camarade Ceaușescu a raison, mais j'ai appris la Constitution quand j'étais en septième classe, je lui dis, et dedans il est écrit : chaque citoyen roumain a le droit de se déplacer où il veut, et a le droit de dire ce qu'il veut. La liberté d'expression et de déplacement existe en Roumanie, d'après la Constitution. Alors il s'est mis à crier en roumain : sors d'ici, tu n'auras jamais ton passeport ! Je vais te prouver que tu n'auras jamais ton passeport ! Et tes os vont pourrir ici en Roumanie ! Bien, je dis, et je suis sorti. J'étais en vacances, c'était le mois d'octobre, et le jour d'après, à six heures et demi du matin, la police est venue chez moi à la maison, la milice. Et alors un d'entre eux entre dans la maison et dit : "tu dois aller tout de suite voir le général X". "Qu'est-ce que je dois aller encore faire là-bas, j'y étais hier soir ?" "Je crois que tu vas avoir ton passeport, il y a quelque chose dans l'air". Dans le village, la milice, tout le monde la connaît. J'ai pris le premier bus et je suis allé en ville, l'autre était à sa fenêtre, j'ai frappé. Il a ouvert la fenêtre. Ouais, il a dit, attends que je t'attrape... Et il a jeté les papiers par la fenêtre, "remplis le truc et tu auras ton passeport". Comment ça, je dis, hier soir tu m'as mis à la porte et maintenant tu me donnes mon passeport ? Attends que je t'attrape, il a crié, il a ouvert la fenêtre et lancé les papiers. Ensuite il a fallu payer. Il a dit : "va là-bas, il y a une filiale bancaire, tu payes", je ne sais plus combien il fallait payer. Tu remplis les papiers et tu me les ramènes. Bon, j'ai rempli tous les papiers à la maison. Puis on m'a téléphoné pour le passeport. Et là ça a*

commencé : il fallait les actes de naissance, les actes de décès et tout ce que tu as, pour chaque personne il fallait tout copier. Il fallait laisser les originaux là-bas, on devait aussi laisser la carte d'identité là-bas. Et il fallait à nouveau tout apporter, à nouveau attendre pour obtenir le passeport. Et pendant ce temps, tu liquidais tout ce que tu avais dans la maison »^{xxxvii}. Paul Wolff quitte finalement la Roumanie le 10 janvier 1980.

L'émigration ne dépend pas seulement de la reconnaissance de la germanité et des discriminations par le gouvernement allemand, mais aussi et surtout des capacités et possibilités individuelles de négociation avec les représentants locaux de l'appareil d'Etat roumain. Le dénouement de l'« affaire » Wolff repose sans doute aucun sur l'intervention de personnalités de rang supérieur à celui du général mentionné, et extérieurs à la relation houleuse entretenue par Wolff et ce général (voir ci-dessous la suite des opérations). Mais il est, à la lumière de ce morceau de vie de Paul Wolff, indéniable que l'obtention du droit à l'émigration repose sur des stratégies et rapports de force interpersonnels tout autant que sur les relations diplomatiques R.F.A.-Roumanie.

La soumission aux membres de l'appareil d'Etat ne représente qu'une facette de ces négociations interpersonnelles, dont dépend l'obtention des autorisations voulues. Il y a aussi la corruption, sous la forme de versement de pots-de-vin par les candidats pour le traitement de leurs requêtes. La dimension financière et monnayable de la sortie de Roumanie surgit dans tous les propos des interlocuteurs rencontrés à Geretsried, puis plus tard en Transylvanie même. Il est très rare que des publications mentionnent ce sujet, qui témoigne pourtant des relations maintenues entre les Saxons émigrés et leurs proches demeurés en Roumanie. Anton Sterbling rapporte qu'au plus tard depuis la fin des années soixante-dix, les autorités roumaines locales et départementales encaissent systématiquement des pots-de-vin allant de 5.000 à 12.000 marks par personne simplement pour accepter d'enregistrer le dossier de demande de sortie du pays, parfois pour accélérer la procédure [voir Sterbling A., 1995, p.39].

Face aux difficultés (notamment financières) soulevées par le dépôt d'une demande d'autorisation de sortie du pays, les candidats à l'émigration font intervenir les filières migratoires et leurs proches installés en République fédérale d'Allemagne. L'intercession des Saxons émigrés se déroule selon une procédure relatée par maints interlocuteurs. Les émigrés collectent la somme officieuse nécessaire à l'obtention de l'autorisation de sortie de Roumanie. La collecte est réalisée dans le milieu familial, en cas de besoin aussi dans le milieu associatif, autour des délégations locales de l'Association des Saxons de Transylvanie en Allemagne ou autour des comités associatifs locaux. Une personne est « mandatée » pour amener l'argent récolté en Transylvanie. L'apport de devises étant strictement réglementé et contrôlé, cette étape représente un risque certain pour le « porteur » d'argent non déclaré. Sa venue doit donc nécessairement être justifiée auprès des autorités roumaines par un prétexte crédible : les délégués des associations jouent par conséquent souvent ce rôle de « porteurs de devises de l'émigration », puisque leurs fonctions associatives justifient des voyages assez fréquents en Roumanie. L'argent est remis au candidat à l'émigration, qui contracte par ce biais une dette auprès des émigrés qui le soutiennent. Les sommes sont considérables, de plusieurs milliers de marks par personne (une des familles

rencontrées contracte une dette de 15.000 marks¹³⁷). Plus la famille est nombreuse, plus les dettes contractées sont importantes. Le remboursement s'effectuera après l'installation en Allemagne, et pourra être échelonné sur plusieurs années.

Le candidat remet cette somme aux autorités locales en charge de l'attribution des passeports ; ses chances d'obtenir ses papiers de sortie du pays s'accroissent d'autant. Mais le statut de la remise financière demeure opaque : le paiement n'est pas officiel, même si certains émigrés disent qu'il est « *organisé par l'Etat roumain* »^{xxxviii}. Il convient de bien le différencier des sommes remises à la Roumanie par le gouvernement de la R.F.A. après l'accord passé entre le chancelier Schmidt et N. Ceaușescu en 1978, en vertu duquel la Roumanie reçoit 12.000 à 15.000 marks pour chaque Allemand immigré en Allemagne sous statut de *Aussiedler*. Il existe donc une double manne financière liée à l'émigration allemande : l'une issue de traités inter-étatiques et constituée par les versements du gouvernement allemand, l'autre souterraine, issue de la corruption en Roumanie et provenant des économies personnelles des candidats au départ ou des collectes organisées en R.F.A.

L'opacité de la procédure rend son aboutissement incertain. De même, l'obligation de versement de ces pots-de-vin varie en fonction des périodes et des localités ; elle ne représente pas une charge égale pour tous les requérants à l'émigration. Monsieur Fabritius insiste sur sinuosités de cette procédure répandue quoi que non officielle : « *on a essayé de payer cet argent là où on pouvait. Le premier problème était d'avoir l'argent. Le deuxième était que quelqu'un accepte l'argent ; il fallait encore les prier pour que quelqu'un accepte. Vu notre situation à l'époque, mon père a dit : maintenant c'est fini, prends l'argent et sors, cette fois-ci nous faisons la demande d'émigration. C'était en 1986, à une époque où beaucoup ont payé d'après ce que je sais, peut-être que 95% des gens ont payé, mais l'Etat roumain ne pouvait pas laisser tout le monde payer et certains ont pu passer quand même* »^{xxxix}.

La complexité et le coût financier des négociations avec les autorités roumaines font dire à Madame Strecker qu'elle a « *acheté sa liberté* »^{xl}. L'expression revient chez d'autres Saxons. La dimension monétaire du processus migratoire démontre que seuls ceux ayant des ressources financières ou des ressources migratoires peuvent distribuer les pots-de-vin indispensables à l'obtention du passeport roumain. Les disparités économiques des *Sachsen*, en Transylvanie, interviennent de manière prépondérante dans le déroulement de l'émigration. Un de mes interlocuteurs indique finalement que seuls ceux des Saxons qui en ont les moyens (financiers ou relationnels) parviennent à émigrer avant 1989. Les arrivants des années quatre-vingt dix n'ont parfois pu, faute de ressource à marchander, obtenir le droit de quitter la Roumanie auparavant. Il en résulte une structuration socioprofessionnelle du flux différente en fonction des périodicités de l'émigration : les paysans ont davantage de difficultés à réunir les sommes requises que les urbains qualifiés ; ils émigrent les derniers, après la chute de Nicolae Ceaușescu. En ce sens, la migration saxonne a un point commun supplémentaire avec des migrations « non ethniques » ; il est connu que seuls les individus bénéficiant de ressources pécuniaires et sociales suffisantes

¹³⁷ D'après leurs informations, un mark vaut alors à peu près un leu roumain. Le revenu annuel du père est de 45.000 lei environ ; les pots-de-vin représentent donc un tiers de son salaire annuel. D'autres interlocuteurs payent davantage ; les sorties illégales rapportées par des Souabes du Banat coûtent jusqu'à une année entière de salaire.

peuvent « faire le retour ». Le constat prévaut pour les Allemands de Roumanie également. Quoique soutenue par les gouvernements allemands de l'ouest, le « retour » vers la « mère-patrie » est dépendant de préoccupations financières. La croyance généalogique et le mythe du « retour » sont des valeurs marchandables.

L'obtention du droit à quitter la Roumanie est une histoire de la débrouille et de l'arbitraire, plus que de l'émigration organisée, encadrée. Les approches englobantes en termes de migrations ethniques laissent croire à une gestion strictement rationnelle du flux par les gouvernements allemand et roumain. L'analyse détaillée du fonctionnement migratoire à partir du récit du vécu des migrants, révèle des faces cachées du phénomène. Le départ de Transylvanie a peu de chance d'aboutir sans la mise au point de réelles stratégies migratoires. Les filières de migrants établies entre Allemagne fédérale et région de départ depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale jouent un rôle souterrain mais prépondérant dans la réussite du projet.

III.2. UN PASSE CONFISQUE POUR EMPECHER LE RETOUR EN ROUMANIE

L'obtention problématique du droit de sortie de Roumanie n'est que la première étape d'un parcours semé d'embûches. Après avoir accordé (de mauvaise grâce) cette autorisation, les autorités roumaines rendent le départ irréversible. Si l'émigration saxonne est définitive, c'est, pendant le régime communiste et plus particulièrement sous N. Ceaușescu, du fait des barrières dressées contre les Saxons (et les autres émigrants internationaux). Les éléments discursifs ici analysés sont tirés de réponses à quelques questions relatives à la préparation du départ et au déroulement du voyage¹³⁸. Ils sont complétés par des épisodes de narration sur les conditions de vie en Roumanie, souvent suscités par les interlocuteurs eux-mêmes.

Après acceptation du dossier d'émigration, les obstacles dressés par les autorités touchent d'abord le domaine de l'emploi. Les futurs partants voient souvent leur situation professionnelle bouleversée. Certains perdent purement et simplement leur travail. D'autres sont renvoyés de leur poste, et affectés à des tâches subalternes, ne correspondant en rien à leurs qualifications ni à leur emploi précédent. Les mesures de rétorsion sont d'autant plus fortes que le conjoint a quitté la Roumanie ou est resté en Allemagne sans l'autorisation préalable du gouvernement roumain (par exemple avec un visa de tourisme). Tel est le sort de Madame Giebel : son mari parvient à rejoindre la R.F.A. à partir de Prague, où il se trouve en 1968. Son épouse dépose un dossier d'émigration, à une époque où cela implique des difficultés certaines. Elle travaille jusqu'alors comme documentaliste dans un institut universitaire de Brașov. Dès son dépôt de dossier, elle perd son poste et doit travailler comme femme de ménage au sein du même institut. Une telle relégation a pour effet direct d'informer tous ses collègues de sa démarche ; selon la propagande de l'époque, elle est officiellement désignée de « traître à la patrie », puisque désireuse de quitter la Roumanie. Cette situation dure deux ans ; elle émigre finalement en 1970.

Suit la préparation des bagages. L'opération peut sembler banale, mais tourne au drame dans le cas des émigrants sous le régime communiste roumain. Le contenu et la quantité de

¹³⁸ « Comment avez-vous préparé le départ ? » ; « comment avez-vous pris congé de vos proches et connaissances ? » ; « Pouvez-vous me raconter le jour de l'émigration ? ».

bagages des partants sont strictement contrôlés par la police roumaine. Par cela, les autorités s’immiscent plus encore dans l’intimité des émigrants et introduisent de la crainte dans les moindres de leurs préparatifs. Le volume des bagages est limité à 70 ou 40 kilogrammes par personne, en fonction des périodes et selon l’âge de l’émigrant (les enfants ont droit à un volume plus réduit). Des listes détaillées des affaires à emporter doivent être communiquées à la police avant le départ. Puis chaque paquet est inspecté avec circonspection. L’inspection apparaît dans plusieurs récits comme un moment de peur intense : avoir un objet non autorisé risque de faire échouer tout le projet, voir de mener la personne en prison. L’épouse de l’un des fils Roth témoigne de cette étrange préparation sous surveillance et de ses répercussions durables et douloureuses : *« ce que je trouve particulièrement affreux aujourd’hui, c’est qu’on avait une maison pleine de choses de nous. J’avais tous mes cahiers d’école, mes livres. Je n’avais pas le droit de les emmener, mais à qui les laisser là-bas ? Ce sont des objets qui n’intéressent personne d’autre. Qu’est-ce qu’on a fait ? Un immense feu. On a détruit chaque cahier, chaque livre, chaque morceau de moi-même. Je suis un être sans passé. Je ne peux pas montrer mes cahiers d’école à mes enfants, regarde, ça je l’ai fait à l’école. Je le ressens maintenant. Au moment où je l’ai fait, ça ne m’a pas fait mal et ça ne m’a pas fait mal pendant longtemps. Maintenant ça me manque. Je n’ai aucun bout de mon enfance ici. Dans les valises on avait des draps, de la vaisselle, des habits, des choses dont on a besoin. Mais un morceau de mon enfance, une poupée ou un cahier, un livre, rien ! Nous sommes des êtres sans passé ! Mon fils fait des collections, et dit qu’il les donnera à ses enfants. Nous n’avons rien à donner à nos enfants de notre propre enfance. C’est ce qui me manque aujourd’hui. A l’époque, on a fait un immense feu de camp, on s’est amusé à ça, ça ne nous a pas paru dur. Mais je devais tout laisser là-bas et partir. C’était le prix. Je payerais le même prix aujourd’hui s’il fallait recommencer, il n’y a aucun doute. Seulement, ça ne m’a pas fait de mal pendant longtemps, mais des années après. Sur le moment on n’avait pas le droit de tout emmener. C’est de l’espionnage ! On avait le droit à des affaires personnelles, mais ils ont regardé toutes les photos une par une ! Ce que je voulais emporter, ils l’ont regardé pièce par pièce. Chaque chose, ils ont retourné chaque sous-vêtement, chaque chose, même les photos. Du coup on n’osait pas [emmener davantage], on voulait partir sans problème. Et à qui laisser ces affaires pendant des années ? J’espérais qu’un jour le communisme serait dépassé et que je pourrais aller chercher mes affaires. Mais on ne pouvait pas compter là-dessus. Alors il ne restait plus qu’à tout anéantir. A tout faire brûler »^{XLI}.*

La pression franchit une étape avec une nouvelle mesure du gouvernement roumain, prise en 1974. Le « Décret du Conseil d’Etat nr.223 du 3 décembre 1974 sur la réglementation de la situation de certains biens »¹³⁹ introduit l’expropriation des émigrants de Roumanie [Buletin Oficial nr.152, 1974, pp.908-909]. Avec ce décret, toute personne qui quitte le pays de manière légale n’a plus le droit de décider du sort de ses propriétés immobilières ; elle est obligée de les vendre à l’Etat roumain. Les contreparties financières versées par l’Etat sont fixées selon un barème, de loin inférieur au prix effectif des propriétés ainsi confisquées. Les émigrants illégaux, eux, voient leurs biens nationalisés sans compensation financière : l’Etat confisque leurs propriétés à titre de dédommagement pour leur départ non autorisé. Cette mesure prévaut pour l’ensemble des

¹³⁹ « Decret al Consiliului de Stat nr.223 din 3 decembrie 1974 privind reglementarea situației unor bunuri ».

émigrants à l'étranger (et non seulement pour les Allemands, comme certains interlocuteurs le disent) ; des problématiques similaires existent donc à propos des Magyars, Juifs et autres ressortissants roumains émigrés entre 1974 et 1989. Les recompositions contemporaines des localités rurales de Transylvanie méridionale doivent pour beaucoup aux effets de ce décret, appliqué pendant une quinzaine d'années. Les stocks de logements publics de ces localités sont en effet été constitués en bonne partie à partir des logements des émigrants. De nouveaux occupants y ont donc été installés. Aujourd'hui, le processus de privatisation autorise les émigrés à réclamer (sous certaines conditions) la restitution de leurs biens immobiliers confisqués sous le régime communiste. Les échanges entre Saxons émigrés, Saxons non émigrés et autres habitants des localités concernées font de cette thématique un aspect central des recompositions post-migratoires.

La concrétisation du projet migratoire joue un rôle déterminant dans la reconstruction *a posteriori* du mythe du « retour ». La concrétisation du projet migratoire dans les conditions sociales, politiques et économiques de la Roumanie communiste revient à réaliser la rupture au pays de départ, rupture sur laquelle l'idée de « retour » est fondée. Car avant même le départ, tout est mis en œuvre par les autorités roumaines, tant au plan national qu'au plan local, pour que les candidats au départ soient en rupture avec la société roumaine. D'abord par les obstacles dressés à l'obtention du droit à sortir du pays. Ce fait rappelle que la migration n'est pas simplement une affaire d'entrée dans un Etat, mais aussi l'affaire de sortir d'un premier Etat. Paradoxalement, ces difficultés visant à empêcher le maintien de relations entre émigrés et Saxons demeurés en Transylvanie renforcent les interdépendances entre ces deux types d'acteurs. Indirectement, elles refoulent aussi les relations créées avec les autorités roumaines. Tout un jeu hiérarchique apparaît à partir des contraintes à la sortie imposées aux candidats migrants. Les autorités ont le pouvoir politique, mais les *Sachsen* en Roumanie parviennent à composer avec ce pouvoir politique grâce à leurs ressources économiques récoltées grâce aux filières migratoires et leurs proches en migration. Les obstacles à l'émigration renforcent finalement les relations entre migrants et candidats migrants : les filières migratoires sont en pleine activité pour aider ceux qui le désirent à sortir de Roumanie. Leur capacité d'action est révélée à cette occasion.

La rupture est imposée par le pouvoir roumain lors de l'étape ultime en Roumanie : celle du départ. Les émigrants sont privés de tout ce qui peut matériellement les rattacher à la Roumanie : citoyenneté, maison, biens matériels divers. Les traces du passé sont effacées lors de la sortie du pays. La rupture est la plus concrète en cette étape du processus migratoire.

A propos des interactions entre mythe et spatialités, il est désormais acquis que la narration de l'expérience migratoire est un discours mythifiant sur le « retour », qui instrumentalise et modifie l'expérience vécue. La reconstruction *a posteriori* du « retour » est d'ordre collectif. Le propos transmet l'idée d'un groupe saxon éclaté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ; un groupe à ressouder, consolider après une période fortement troublée. Sur ce plan, le « retour » n'est pas fait d'un projet migratoire mais d'une rupture à dépasser. La mythification porte aussi l'idée d'une volonté d'émigrer ; elle émane des motivations privées au départ. Le propos est diffus, dispersé dans une multitude d'arguments. Mais le thème revient. Cette fois-ci, on décide de rejoindre ceux qui ont émigré tout en désirant vivre dans un contexte plus favorable à plusieurs titres (économique, politique). L'argument décisif dans la perspective du « retour » est finalement celui de la rupture que représente de fait l'étape du départ de Roumanie, dans la période communiste. Le départ est long, douloureux, contrecarré par les autorités ; il nécessite des ressources multiples et inscrites dans la migration. Il doit être définitif : avant 1989, le « retour » en Allemagne se fait au prix d'un non-retour en Transylvanie.

Le mythe du « retour » est fait de ces trois dimensions : la mise à distance spatiale d'une partie du groupe saxon, la rupture avec la société de départ, et le rapprochement du groupe grâce aux relations maintenues envers et contre les autorités roumaines entre les migrants et les *Sachsen* demeurés en Transylvanie. Dans cette formule, il ne résiste pas à l'épreuve de la migration : la reconstitution d'un groupe saxon en Allemagne fédérale implique le maintien du mythe.

Chapitre 5

CHAPITRE 5 : PROLONGER LE MYTHE DU « RETOUR » POUR MAINTENIR LE GROUPE SAXON

Le « retour » des *Sachsen* vers la « mère-patrie » est un mythe, construit dans le temps long. Il repose sur la catégorie « Saxons de Transylvanie », elle-même fondée sur des logiques complémentaires d'ethnisation et de sédentarité. Sa puissance de persuasion entraîne les immigrants à *présenter* leur installation en Allemagne comme légitime. Bien que formulé dans un but de légitimation interne et externe, le mythe du « retour » implique de croire en la germanité des Saxons *Aussiedler*. Or, cette germanité est un produit de l'histoire, un produit manipulé de l'intérieur et de l'extérieur pour en faire l'outil d'une relation exclusive avec l'Allemagne. C'est à partir de cette relation exclusive que la dynamique migratoire est élaborée. On peut dès lors hésiter sur l'évolution du mythe du « retour » une fois la migration réalisée. La croyance en leur germanité est-elle suffisante pour que le mythe devienne réalité ? Dans ce cas, les répercussions de l'immigration en Allemagne seraient telles que la dimension mythique du processus pourrait disparaître au profit de l'affirmation de liens irrévocables entre les immigrants et la société d'accueil. Ou, à l'inverse, la mythification du mouvement de migration est-elle tellement avancée qu'elle ne puisse être renversée en un tour de main en Allemagne ? Que la mise en catégorie nécessaire à la création du mythe soit tellement forte, persuasive qu'elle ne puisse être déconstruite aisément une fois le mythe accompli ? Dans ce second cas, la mythification produirait un phénomène inverse à celui attendu par les migrants et les autorités allemandes, promotrices du mythe du « retour ». Tel est le questionnement ici retenu pour l'analyse des modalités de recomposition socio-spatiale du groupe saxon en migration.

La réflexion passe par un travail d'enquête dans les espaces mêmes de l'immigration saxonne. Une démarche monographique a été privilégiée, à partir d'une étude conduite au cours de l'été 1999 dans la petite ville de Geretsried. Située au sud de la Bavière, Geretsried est caractérisée par son passé de ville d'immigrants allemands de l'Est, créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec les arrivées massives de réfugiés d'Europe centrale et orientale (les *Vertriebene*). Elle l'est aussi par l'originalité de la situation des *Sachsen* qui y vivent ; bien que constituant un groupe peu étoffé au regard du volume d'autres groupes d'Allemands de l'Est (Sudètes, Silésiens...), les Saxons connaissent une concentration élevée à Geretsried : rares sont les localités allemandes où ils représentent une proportion aussi importante de la population locale, soit plus du dixième des habitants.

A l'issue de cette enquête, l'hypothèse suivante peut être formulée : *si le mythe du « retour » est construit sur une classification fondée sur la germanité, et qu'il fonctionne de manière exclusive par cette*

classification, alors il a pour effet un renforcement (et non un affaiblissement) de la catégorie en question : celle des « Saxons de Transylvanie ». Le mythe du « retour » est prolongé en migration afin de garantir le maintien du groupe. De ce fait, les immigrants se placent en porte-à-faux avec la germanité dont ils sont supposés provenir : la même généalogie est employée en Allemagne pour affirmer la spécificité saxonne. Le prolongement du mythe du « retour » est favorisé par la distribution géographique des Saxons en Allemagne (I). Il passe par des négociations internes : la proximité spatiale soutient la transmission généalogique endogène au groupe (II), et produit de la distance sociale et spatiale vis-à-vis des locaux (III).

I. UNE REPARTITION SPATIALE PROPICE AU TRAVAIL SUR LE MYTHE DU « RETOUR »

L'immigration des *Sachsen* en Allemagne sous statut de *Aussiedler* tient, dans son déroulement, à la fois de la migration ethnique privilégiée par une politique spécifique et du fonctionnement en filières commun à de nombreux flux tenus pour « non ethniques ». Les étapes préparatoires au départ et le moment même de la migration sont marqués par leur ambivalence. Le mythe du « retour » à l'origine du mouvement migratoire intervient-il à nouveau dans les modalités d'organisation socio-spatiale de la population saxonne en Allemagne ? L'immigration saxonne génère une réorganisation spatiale faiblement diffuse des Saxons en Allemagne. L'originalité de cet agencement spatial réside dans le fait qu'il favorise le travail de prolongement du « retour ». Il est apparu plus haut que le déroulement du flux repose sur les interactions nouées entre politiques migratoires (qui visent à faire de la migration saxonne une migration ethnique) et les filières de migrants. La distribution géographique des Saxons résulte de ces mêmes interactions. Le regard sera donc successivement porté sur chacun des deux éléments. La répartition faiblement diffuse des Saxons en Allemagne repose sur l'application de politiques spécifiques d'aide à l'insertion, mises en place au lendemain de la guerre. Cette distribution est polarisée par quelques localités urbaines issues de l'immigration allemande en ses diverses composantes. Tel est le cas de Geretsried, un « entre-soi » recréé grâce aux filières migratoires saxonnes.

I.1. UNE POPULATION CONCENTREE AUX ECHELLES LOCALE ET REGIONALE

L'immigration saxonne en République fédérale est caractérisée par la réification d'une catégorie ethnique (« Saxons de Transylvanie ») au moyen de politiques migratoires élaborées par les gouvernements allemands fédéraux de l'après-guerre. Si ce processus d'instrumentalisation par la Loi de l'ethnicisation intervient dans la mise en place et dans le déroulement du projet migratoire, est-il aussi efficace lors de la troisième phase du mouvement de migration : celle de l'installation dans le pays d'arrivée, ici la République fédérale d'Allemagne ? Ces politiques, destinées à l'insertion des immigrants dans la société allemande, favorisent un double phénomène de concentration des *Sachsen*. L'hypothèse ici proposée est à réserver à l'immigration saxonne, tôt installée : l'évolution de la législation sur les *Spätaussiedler*, après 1992, modifie les logiques de

répartition. En outre, l'accent est volontairement mis sur le cadre législatif de la répartition des Saxons en Allemagne ; ainsi pourra être examiné le phénomène dans sa particularité, sous l'angle d'une migration ethnique. Le constat d'une concentration spatiale des immigrants saxons repose sur une analyse de données statistiques produites de l'intérieur même du groupe migrant : la lecture doit être faite à la lumière des intérêts mis en jeu par la connaissance chiffrée de leur distribution en Allemagne. La concentration est observable à l'échelle régionale, avec une forte présence saxonne dans des *Länder* méridionaux et occidentaux favorables à l'installation de *Aussiedler*. Elle est également observable à l'échelle locale, autour de quelques communes tournées vers l'accueil d'immigrants saxons.

I.1.1. Production endogène du chiffre : la *Landsmannschaft* et le contrôle des connaissances

L'analyse de la répartition spatiale des Saxons en Allemagne pose un sérieux problème d'ordre méthodologique. Les données officielles sur la provenance exacte et la répartition des *Aussiedler* en Allemagne font défaut, ce qui empêche de localiser les *Sachsen* avec précision. Il s'agit là d'un obstacle considérable à la compréhension des spatialités issues de la migration. Cette absence peut pourtant être considérée en accord avec la logique contenue dans l'argumentation sur le « retour », véhiculée par les autorités fédérales : si les *Aussiedler* sont des Allemands, alors il est logique et légitime de ne pas les distinguer du reste de la population totale de l'Allemagne, de ne pas en faire une catégorie statistique. La seule issue possible et usitée dans de nombreux travaux scientifiques est de passer par les données des associations d'immigrés allemands. L'étude de l'organisation spatiale saxonne en République fédérale est ici réalisée grâce à l'unique source existant sur le sujet : les données de l'Association des Saxons de Transylvanie en Allemagne (*die Landsmannschaft der Siebenbürger Sachsen in Deutschland*). La production de la connaissance statistique sur les Saxons de Transylvanie en Allemagne est endogène, soumise aux objectifs assignés à l'Association émettrice des données. Ces données mettent en relief l'importance numérique du groupe et sa concentration : la cohésion sociale postérieure à l'émigration doit ainsi être réaffirmée.

Créée en 1949 et localisée à Munich, l'Association se présente comme l'organisme représentatif des Saxons auprès des autorités allemandes à divers échelons (local, régional, national). L'Association possède une structure pyramidale : elle est elle-même rattachée au *Bund der Vertriebenen* (Union des Expulsés), qui représente l'ensemble des immigrants allemands d'Europe centrale, orientale, et de l'ex-U.R.S.S. et est une force politique importante au plan national. A chaque *Land* correspond une délégation régionale de l'Association des Saxons ; la délégation régionale est elle-même divisée en de multiples antennes locales nommées « groupes de district » (*Kreisgruppe*). Les Saxons de Geretsried font partie du groupe de Bad Tölz-

Wolfratshausen, fondé en 1956. Un journal bimensuel est publié au siège de l'Association, le « Journal saxon » (*Siebenbürgische Zeitung*)¹⁴⁰.

Les statistiques employées représentent les seules données délivrées par l'Association¹⁴¹. Elles portent sur les abonnements au *Siebenbürgische Zeitung* : l'analyse présentée repose donc sur le nombre d'abonnés à ce journal. Les abonnés sont automatiquement inclus dans la liste des adhérents, et vice-versa : adhérents et abonnés sont synonymes dans le vocabulaire de l'Association. Les abonnements ou adhésions se font par foyer. Afin d'obtenir des estimations quant au nombre de Saxons dans le pays, quant à leur localisation, leur âge, les responsables de l'Association considèrent que chaque abonnement correspond à six personnes dans la réalité. Le chiffre de six est censé inclure à la fois les Saxons non adhérents de l'Association, et les membres du foyer concerné : dans ces données, les enfants et conjoints nés en Allemagne continuent à être appréciés comme des *Sachsen*. La méthode est approximative et inclusive. Elle constitue un premier indice de la conception particulière du groupe développée au sein de la structure associative. Les représentants associatifs ont retenu cette méthode de calcul car elle autorise une évaluation élevée du contingent de Saxons en Allemagne, de 200.000 à 250.000 individus. Avoir un nombre d'adhérents-abonnés aussi important que possible renforce le poids politique de l'Association, au sein de l'Union des Expulsés d'une part, face aux autorités allemandes d'autre part. C'est également un atout dans les négociations pour l'obtention de financements publics locaux, régionaux ou nationaux. Avant de procéder à l'analyse, retenons donc que les données examinées portent sur les abonnés ou adhérents, et non sur le nombre estimé de Saxons.

Les chiffres couvrent la période 1988-1998¹⁴². L'étape charnière de la fin des années quatre-vingt et du début des années quatre-vingt dix peut être analysée. L'absence d'informations sur les années 1999, 2000, 2001 est regrettable, mais peu préjudiciable dans la mesure où l'immigration en provenance de Roumanie est quasiment tarie et influe peu sur l'importance numérique de l'Association. Par ailleurs, les renseignements sur les *Länder* orientaux de l'Allemagne sont intégrés aux données de la Bavière, et ce à l'exception du *Land* de Berlin : le nombre d'adhérents y est tellement faible que les statisticiens de l'Association ont jugé inutile d'en donner le détail. Un nouvel indice quant à la compréhension spatiale du groupe développée au sein de l'Association apparaît là : les Saxons sont dans le sud et le sud-ouest de l'Allemagne occidentale. A l'aide de ces données à manipuler avec circonspection, il apparaîtra dans un premier temps que les Saxons sont concentrés dans les régions du sud de l'Allemagne occidentale. A l'intérieur de ces *Länder* privilégiés, la répartition est inégale : il existe des phénomènes de concentration locale.

¹⁴⁰ Les Saxons emploient souvent le terme de « transylvain » (« *siebenbürgisch* ») pour désigner les seuls *Sachsen*... qui ne sont pourtant pas l'unique population de la Transylvanie.

¹⁴¹ Elles m'ont été aimablement communiquées au siège de l'Association lors du séjour d'enquête à Munich et Geretsried.

¹⁴² Les statistiques communiquées portent sur :

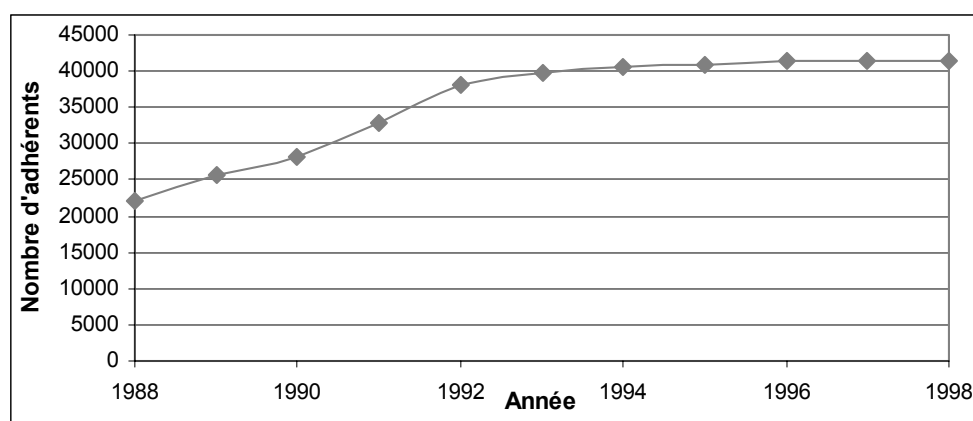
- l'évolution du nombre d'adhérents dans chaque délégation régionale (*Länder* orientaux exclus, sauf Berlin), entre 1988 et 1998 ;
- l'évolution du nombre total d'adhérents entre 1988 et 1998.

I.1.2. Une population concentrée dans les *Länder* du sud de l'Allemagne occidentale

Les données de la *Landsmannschaft* des Saxons en Allemagne révèlent un phénomène de concentration au niveau régional. Les adhérents sont concentrés dans les *Länder* méridionaux de la partie ouest du pays. Leur réorganisation géographique résulte pour partie des politiques spécifiques d'accueil élaborées dans quelques régions de la Fédération allemande.

Entre 1988 et 1998, le nombre total d'adhérents à l'Association est multiplié par deux, et atteint les 41.000 individus en 1998. La croissance la plus nette est à observer entre 1990 et 1992, avec plus de 10.000 recrues. Les arrivées massives de Saxons au cours de ces deux ans sont bien reflétées aux différents échelons de la structure associative. L'essor se prolonge au cours des années suivantes, mais de manière ralentie : l'immigration suit elle-même une courbe moins accentuée. Jusqu'en 1994, la *Landsmannschaft* gagne quelques 1.000 adhérents par an. Jusqu'à la fin de la décennie 1990, les adhésions stagnent, voire commencent à décliner. Cette dernière tendance s'explique par le tarissement du flux en provenance de Transylvanie. Des débats ont également lieu parmi les immigrés à propos de l'intérêt que portent à l'Association les plus jeunes d'entre eux ou leurs enfants nés en migration. Un certain désengagement est parfois regretté ; les derniers arrivés témoigneraient d'un manque de reconnaissance vis-à-vis de l'Association, selon les membres installés de longue date dans la « mère-patrie ». Pourtant, la hausse des adhésions constatée à la charnière des décennies 1980 et 1990 semble attester du fait que les *Aussiedler* du post-communisme sont tout aussi attachés à leur instance représentante en Allemagne que leurs prédécesseurs (voir graphique 8).

Graphique 8 : Un nombre total d'adhérents à l'Association des Saxons en Allemagne lié à l'évolution du flux migratoire

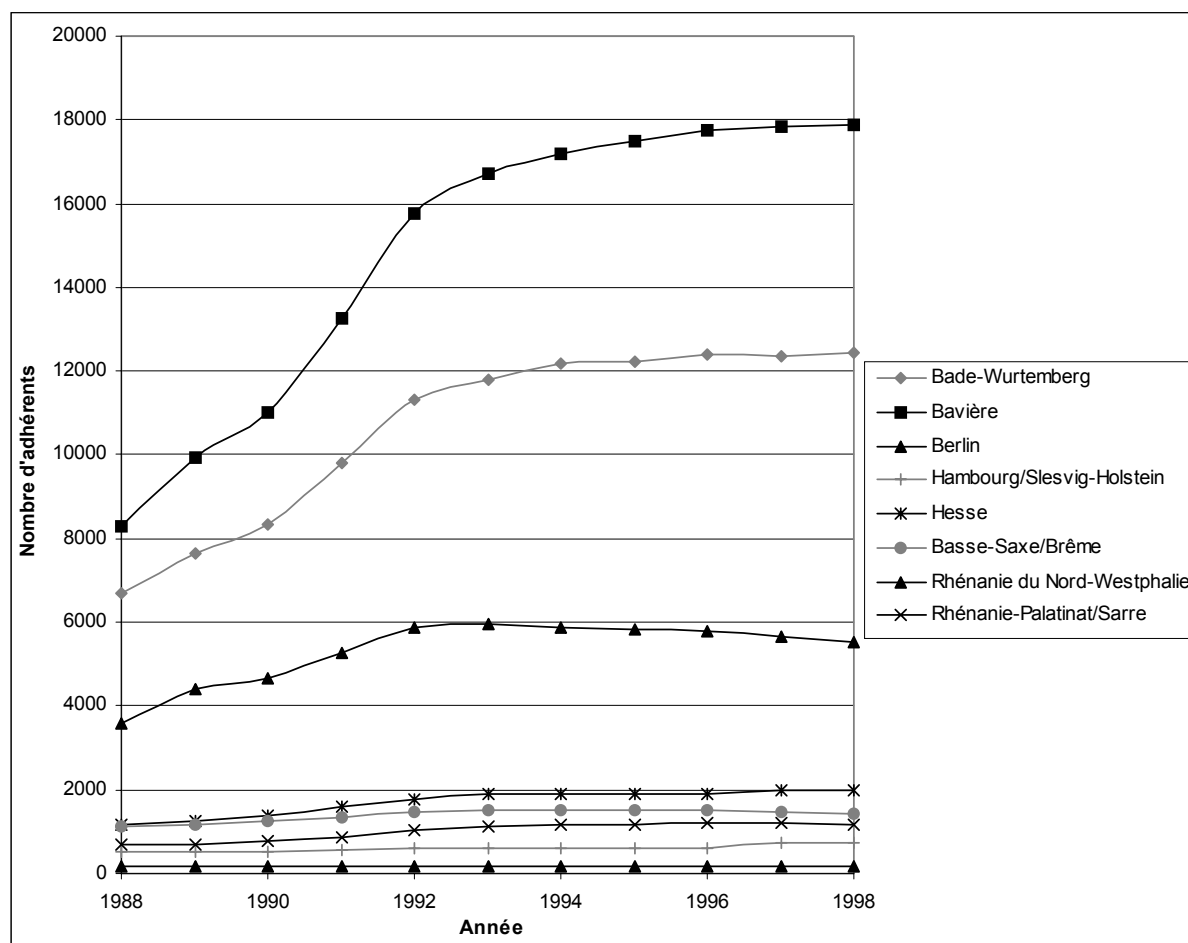


Source : Association des Saxons de Transylvanie en Allemagne.

La répartition des adhérents dans l'Allemagne réunifiée révèle deux formes de discontinuité : l'une, orientée d'est en ouest, l'autre, du nord au sud. La discontinuité est-ouest résulte du très faible nombre de Saxons adhérents dans les *Länder* orientaux, ex-communistes. A l'exception du *Land* de Berlin, les données n'apparaissent même pas. La faiblesse de la présence saxonne à l'est est à expliquer par le fait que les émigrants saxons ne cherchaient pas, avant 1989-1990, à rejoindre la R.D.A. (et ce à quelques exceptions près). Après la chute du Communisme,

les arrivants s'orientent vers leurs familles et connaissances : ceux-ci sont déjà implantés dans le sud et sud-ouest de l'Allemagne occidentale, et attirent vers eux les nouveaux immigrants. Les quotas de répartition sont précisément renforcés en 1992 pour freiner cette tendance, également observable parmi les autres groupes de *Aussiedler*. Ils sont toutefois appliqués alors que le courant en provenance de Transylvanie est fortement réduit : ils exercent peu d'influence sur la répartition des Saxons dans le pays. Seul le *Land* oriental de Berlin apparaît dans les statistiques étudiées. Il ne représente que 0,5% des adhérents sur l'ensemble de la période observée, avec un effectif stable et réduit (de 159 à 191 membres entre 1988 et 1998). La structure par âge montre par ailleurs que la seule délégation régionale au sein de laquelle les 56-75 ans ne sont pas majoritaires est celle de Berlin. Il y a en revanche un quasi-équilibre entre les tranches 36-55 ans, 56-75 ans, et 76-99 ans. Les 16-35 ans sont plus largement représentés que dans les autres délégations. Deux explications sont à retenir : d'une part l'attrait qu'exerce aujourd'hui la métropole berlinoise sur les jeunes, et notamment les étudiants, d'autre part, l'ancienneté de la présence saxonne à Berlin, capitale avant la Deuxième Guerre mondiale, des *Sachsen* qui venaient suivre leurs études en Allemagne s'y installaient, et y sont demeurés en dépit des tourments de l'histoire. Une hypothèse similaire peut être dressée pour le *Land* de Hambourg et du Slesvig-Holstein, où les plus âgés sont également sur-représentés (voir graphique 9).

Graphique 9 : Une répartition inégale des adhérents à l'Association des Saxons sur le territoire allemand



Source : Association des Saxons de Transylvanie en Allemagne.

La concentration saxonne dans quelques régions méridionales résulte aussi de la discontinuité nord-sud. La rupture est très nette entre les *Länder* occidentaux du nord (Hambourg et le Slesvig-Holstein, Brême, la Hesse et la Basse-Saxe) et du sud (Bavière et Bade-Wurtemberg, Rhénanie du nord-Westphalie, Rhénanie-Palatinat et Pays de la Sarre). Les effectifs les plus importants se trouvent en Bavière et dans le Bade-Wurtemberg. La Bavière détient sur toute la période l'effectif le plus large du pays ; elle enregistre aussi la croissance la plus forte entre 1988 et 1998, avec un doublement du nombre de ses adhérents (8.295 en 1988, 17.887 dix ans plus tard). L'essor est le plus marqué entre 1990 et 1992, puis la courbe ralentit et se stabilise : les répercussions du flux global de Saxons se font remarquer. Le second contingent de membres de l'Association est localisé dans le Bade-Wurtemberg ; il est dédoublé au cours des années quatre-vingt dix. A nouveau, le développement le plus fort a lieu au début de la décennie. A eux deux, ces *Länder* regroupent les trois-quarts des adhérents de la *Landsmannschaft*. Cela s'explique par les politiques ouvertes mises en place dans les deux Länder. On ira plus avant sur ce thème pour la cas bavarois à partir de la situation observée à Geretsried.

La Rhénanie du nord-Westphalie connaît une situation intermédiaire, avec de 3.500 à 5.500 abonnés, soit respectivement 15,78% et 13,3% en 1988 et 1998. L'évolution globale du courant migratoire s'y lit également, mais le ralentissement postérieur à la vague de 1990-1992 y est plus marqué. La présence saxonne dans le *Land* résulte notamment d'un contrat de parrainage signé le 26 mai 1957 par les autorités régionales vis-à-vis des *Sachsen* immigrés [Myß W., 1993, p.383]. Ce parrainage consiste en un soutien politique et financier accordé aux initiatives prises par les Saxons implantés dans la région, dans les domaines culturels et sociaux. Il est lancé par l'attribution d'aides financières à la construction de foyers d'accueil pour Saxons et pour personnes âgées, en diverses localités : Bergbau an der Ruhr, Niederrhein, et surtout dans le *Oberbergischem Land*. La mise en place de cette politique régionale de soutien à l'implantation de Saxons est à l'origine de concentrations locales, qualifiées de « *Siedlungen* »¹⁴³ dans les écrits relatifs à ce sujet. La plus célèbre se trouve dans le *Oberbergischem Land* : il s'agit de Drabenderhöhe, incluse dans la commune de Wiehl et située à quelques dizaines de kilomètres à l'est de Cologne. Ainsi, les soutiens politiques apportés par les instances de certaines régions, dans les décennies d'après-guerre, ont des répercussions profondes et durables sur la structuration spatiale de la population saxonne en Allemagne.

Entre quelques centaines et 1.200 Saxons membres de l'Association résident dans les régions du nord de l'Allemagne de l'ouest (Hambourg et Slesvig-Holstein, Brême, Hesse et Basse-Saxe). Une hausse légère démarque la période 1990-1992, par l'arrivée de quelques dizaines de membres nouveaux. Ensuite, les courbes stagnent. Ces *Länder* jouent un rôle peu important dans l'organisation spatiale de la population saxonne.

L'analyse régionale de la répartition des membres de la *Landsmannschaft* des Saxons en Allemagne montre finalement que les arrivées massives de 1990 à 1992 ne changent pas l'organisation spatiale antérieure. A l'inverse, les ruptures régionales nord-sud et est-ouest son

¹⁴³ Le terme signifie littéralement installation ou lotissement, mais aussi colonie... Les trois traductions peuvent ici être considérées comme adéquates !

accentuées : 67, 6% des adhérents résident en Bavière et Bade-Wurtemberg en 1988 ; ils sont plus de 73% dix ans plus tard.

I.1.3. Une population concentrée au niveau local

L'analyse de la répartition locale des Saxons en Allemagne est fondée sur des données statistiques de la *Landsmannschaft* exploitées par Peter Roth dans un mémoire de fin d'études consacré aux Saxons à Munich¹⁴⁴ [Roth P., 1998, pp.47-55]. Ces données portent sur le nombre d'abonnés au *Siebenbürgische Zeitung*, en octobre 1997, selon le découpage postal du pays (qui ne correspond pas au découpage des districts). Il y apparaît que les *Sachsen* sont concentrés dans une frange de communes qui s'étend du sud de la Bavière au nord du Bade-Wurtemberg. Cette concentration locale s'explique pour partie par des politiques locales, destinées à favoriser l'implantation des immigrants allemands.

L'installation de nombreux Saxons dans des communes de Bavière et du Bade-Wurtemberg est à relier aux politiques élaborées par les autorités de ces deux *Länder* au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, aux modalités du regroupement familial et de l'accès à l'emploi et au logement (par les centres et foyers d'accueil). Les districts d'implantation des Saxons sont le plus souvent des districts périphériques des centres urbains majeurs : Munich pour la Bavière, Stuttgart pour le Bade-Wurtemberg. Les immigrants choisissent des zones périurbaines ou rurales, ou de petits centres urbains, à l'image de Geretsried. C'est dans ces zones qu'ont été érigées les « villes d'expulsés » : Waldkraiburg (district de Mühldorf am Inn) et Traunreuth (district de Traunstein), également en Haute-Bavière, sont désignés par mes interlocuteurs comme deux autres *Vertriebenenstädte* à forte composante saxonne. Ces deux communes font en outre partie du tissu des villes dont le développement industriel a été impulsé par les expulsés, en provenance des Sudètes notamment : les Saxons s'orientent vers les centres d'activité, même si ceux-ci ne représentent pas des centres urbains de premier rang.

La forte présence saxonne à *Nuremberg*, située en dehors de la zone de concentration des *Sachsen*, repose sur deux facteurs principaux. D'une part, la grande majorité des Saxons immigrants en Allemagne fédérale a séjourné dans le centre de transit (*Grenzdurchgangslager*) qui s'y trouve. Les premiers moments de vie dans la « mère-patrie » ont lieu à Nuremberg. A la sortie du centre d'autre part, certains d'entre eux ont choisi de rester sur place. Les possibilités locales en matière d'emploi et de logement, ainsi que la présence de proches saxons déjà sur place, exercent une attraction forte sur les nouveaux arrivants. Il en résulte que les Allemands en provenance de Roumanie (dont les Saxons) constituent le groupe de *Aussiedler* le plus important dans la commune [*Nürnberger Zeitung*, 29/12/1998]. En novembre 1998, l'Office des statistiques de la ville annonce que quelques 53.000 *Aussiedler* y résident, et représentent près de 11% de la population totale (de 487.779 habitants) ; les étrangers (*Ausländer*) y sont au nombre de 86.323. Les *Aussiedler* ont été retrouvés dans les données communales grâce aux indications retenues sur les lieux et pays

¹⁴⁴ Les informations qui m'ont été communiquées n'intègrent malheureusement pas l'échelle locale.

de naissance, lieux de provenance, citoyenneté. Parmi eux, 17.700 personnes en provenance de Roumanie. Les *Rumäniendeutsche* représentent plus du tiers (35%) des immigrants allemands vivant à Nuremberg. Il s'avère par ailleurs que les *Aussiedler* sont davantage représentés dans certains quartiers méridionaux de la ville (Sündersbühl, Schweinau, Röthenbach am Schweinau, Landwasser). L'article de presse ici utilisé pose à nouveau le problème de la présence des immigrants allemands d'Europe centrale, orientale, et ex-soviétique, en termes de logement (et d'encadrement scolaire et préscolaire).

Le cas de *Drabenderhöhe* est remarquable en ce qu'il résulte d'une politique volontaire d'installation de Saxons dans la commune de Wiehl, soutenue par les autorités du *Land* de Rhénanie du nord-Westphalie. A la suite de la signature du contrat de parrainage des Saxons immigrants par le *Land*, des aides publiques régionales sont accordées pour favoriser l'implantation de *Sachsen*. Un quartier résidentiel est construit et leur est destiné dans la commune de Wiehl, sur le lieu-dit « Drabenderhöhe ». Les habitants du lieu-dit sont pour partie des *Vertriebene* arrivés à l'issue de la guerre, et qui ont aidé à la reconstruction locale. En 1953, Drabenderhöhe compte 531 habitants, dont 116 Allemands d'Europe centre-orientale¹⁴⁵. La première pierre du lotissement pour Saxons localisé en périphérie du centre ancien du village est posée en 1963. Les premiers logements sont inaugurés trois ans plus tard [Myß W., 1993, p.108]. Les Saxons s'y installent progressivement, jusqu'à représenter les deux-tiers de la population (2.500 des 3.500 habitants du village en 1984 [Heller W., Koch F., 1987, p.27]). En l'espace de vingt ans, le lotissement devient en réalité le lieu de la concentration la plus élevée de Saxons dans toute l'Allemagne, par rapport à la population locale (71% des habitants). D'autres *Aussiedler* s'y installent, car un centre de transit pour immigrants allemands y est érigé ; mais les Saxons demeurent les plus nombreux.

Une deuxième implantation pour Saxons voit le jour à Gummersbach dans le même district. Les travaux de Friedhelm Koch portent sur ces deux espaces de concentration d'Allemands de Roumanie. Son enquête l'amène à déduire, à la fin des années quatre-vingt, que les Saxons ruraux ou originaires de petits centres urbains s'installent à Drabenderhöhe. A l'inverse, les Saxons urbains, en provenance des villes les plus importantes de Transylvanie méridionale (Braşov, Mediaş, Sibiu, Sighişoara) privilégient Gummersbach, plus urbaine [Koch F., 1991a, p.351]. Les dissensions existant entre ruraux et urbains saxons interviennent dans les modalités d'installation en République fédérale : les conflits et rivalités ne sont pas effacés et, bien au contraire, sont ravivés pour limiter les voisinages. Lors de son enquête, cela lui est affirmé à la fois par un employé municipal en charge du logement, et par des Saxons urbains : « *son propos [celui de l'employé municipal] est toujours confirmé par les Aussiedler qui proviennent des grandes villes de Roumanie : ils ne veulent pas avoir à faire avec "ceux de Drabenderhöhe", parce que ce quartier est majoritairement habité par des ruraux de Roumanie* »^{XLII} [Heller W., Koch F., 1987, p.37].

¹⁴⁵ Informations tirées du site Internet consacré à Drabenderhöhe : <http://www.drabenderhoehe.de>.

L'essor de Drabenderhöhe est pourtant ralenti dès le milieu des années quatre-vingt : l'absence de nouveaux espaces constructibles bloque le développement urbain. La commune perd en attractivité auprès des immigrants, saxons ou autres. Aujourd'hui, le site internet officiel de Drabenderhöhe annonce un total de plus de 4.000 habitants. Les Saxons y proviennent de 190 localités transylvaines. Leur présence demeure prédominante dans l'organisation socio-spatiale locale. La toponymie urbaine fait référence aux lieux de provenance de Transylvanie (voie de Sibiu, voie de Braşov, voie de Sighişoara...). Les institutions collectives élaborées en Roumanie sont reconstruites en migration : institution du voisinage, orchestre de cuivres, groupes de danse folklorique, groupes de femmes. De nombreuses associations locales sont liées aux *Sachsen*¹⁴⁶.

En dépit des particularités de Drabenderhöhe, j'ai décidé de mener ma recherche à Geretsried pour plusieurs raisons. Les personnes contactées au siège de l'Association des Saxons à Munich m'y ont incitée parce que l'immigration saxonne de masse est plus ancienne à Drabenderhöhe (années soixante) qu'à Geretsried ; or, les migrants de la période post-communiste devaient être représentés parmi mes interlocuteurs afin de pouvoir analyser les mutations migratoires liées au changement de régime. Ensuite, la concentration saxonne à Drabenderhöhe connaît un léger déclin depuis les années quatre-vingt : la commune a perdu en attractivité. Les jeunes Saxons ne cherchent pas nécessairement à y rester ou à s'y implanter car, cela m'a été dit à plusieurs reprises : « *Drabenderhöhe, c'est l'enfer* »¹⁴⁷ (sous-entendu : un enfer issu des conflits entre Saxons). Enfin, le passé singulier de Geretsried en fait un laboratoire urbain des immigrations allemandes.

Les statistiques produites par la *Landsmannschaft* indiquent une tendance à la concentration parmi les adhérents, concentration observable aux échelles régionales et locales. La présence d'immigrés saxons dans les *Länder* du sud et du sud-ouest de la R.F.A. est à mettre en relation avec l'application de politiques régionales d'installation des arrivants d'Europe de l'est, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'est notamment par des mesures d'aide au logement, à l'emploi, à la formation réservées aux *Vertriebene* et *Aussiedler* que la distribution régionale des arrivants prend des formes particulières. La tendance est renforcée au niveau local et explique l'apparition de véritables « villes » d'immigrés saxons ou allemands. Si la répartition spatiale des nouveaux arrivants doit également être élucidée à la lumière des initiatives des migrants, force est de constater que les décisions institutionnelles déterminent les choix des immigrants. En cela, les politiques de soutien à l'installation favorisent le regroupement des Saxons, regroupement observé à plusieurs échelles. A ce point, n'entrent-elles pas en contradiction avec la logique intrinsèque au « retour » tel que promu dans la rhétorique gouvernementale allemande et proclamé par les immigrants eux-mêmes ? Car leur existence même érige les *Aussiedler*, Saxons et

¹⁴⁶ L'Union de soutien des Saxons de Transylvanie Adele Zay (*Hilfsverein der Siebenbürger Sachsen Adele Zay*) fondée en 1962; le Groupe de danse folklorique saxon (*Siebenbürger Volkstanzgruppe*), 1965 ; la Chorale Honterus (1965) ; le groupe de costumes traditionnels saxons de Drabenderhöhe (*Siebenbürger Trachtenkapelle Drabenderhöhe*), 1966 ; le Groupe de femmes de l'Association (*Frauengruppe der Landsmannschaft*), 1966, et l'« Atelier germano-saxon du pays natal » germano-saxon (*Siebenbürgisch-Deutsche Heimatwerk*), 1967.

¹⁴⁷ L'expression exacte est : « *Drabenderhöhe-Drabenderhölle* », avec un jeu de mot sur *-höhe* ou *-hölle*, *Hölle* étant l'enfer.

autres, en catégorie distincte de la population de l'Allemagne. Si des politiques leur sont réservées, c'est bel et bien parce qu'ils ont des besoins particuliers et donc différent du reste des habitants. En cela, la logique proclamant que les Saxons sont allemands est prise à défaut : la spécificité des *Sachsen* est reconstruite, réinstitutionnalisée en R.F.A. par les instruments censés la défaire. De là à formuler l'hypothèse d'une refondation des cloisonnements socio-spatiaux adjacents à la catégorie « Saxons », il n'y a qu'un pas. En rester à une lecture fondée sur les particularités législatives et statistiques de la phase terminale du mouvement migratoire revient pourtant à en rester à une lecture maintenant la différence, confinant l'arrivée des Saxons dans la rubrique des migrations ethniques. C'est par un changement d'échelle que la réflexion peut être ouverte. A partir d'une enquête menée dans une localité caractérisée par le nombre élevé de ses résidents provenant de Transylvanie, Geretsried, il apparaît que la politique mise en oeuvre est complémentaire des stratégies individuelles encadrées par les réseaux migratoires.

I.2. GERETSRIED : UNE VILLE FONDÉE SUR L'IMMIGRATION ALLEMANDE

L'enquête réalisée à Geretsried en juin et juillet 1999 auprès d'une trentaine de Saxons venus de Transylvanie a pour objectif de questionner les modes d'organisation locale issus de la migration saxonne. En arrivant sur place, je sais simplement que les Saxons représentent légèrement plus du dixième de la population locale. Une telle concentration de migrants saxons est peu fréquente. Après quelques semaines d'exploration et d'observation sur place, il semble que l'immigration saxonne participe à un modèle urbain spécifique. Geretsried est une « *Vertriebenenstadt* », une « ville d'expulsés » allemands : elle existe par la transmission des catégories de migrants allemands. Le mythe du « retour » est reconstruit par les différents groupes d'immigrants allemands : les Saxons ne sont pas les seuls concernés.

Ville née de l'immigration de l'après-guerre, la présence migrante allemande d'Europe de l'est en est la raison d'être et l'armature contemporaine. Geretsried est créée quelques années après la fin du conflit, sur les restes d'une industrie de guerre alors placée sous le contrôle de l'armée américaine installée en Bavière. L'arrivée des premiers réfugiés allemands d'Europe de l'est marque un accroissement rapide de la population et une organisation de la vie locale autour des groupes d'immigrants. Au cours des décennies suivantes, le développement du peuplement, de l'industrie et de l'économie repose sur les arrivées continues de *Aussiedler*, dont des Saxons, destinataires de politiques publiques spécifiques. Il repose aussi sur la transmission des catégories d'immigrants allemands et de l'expérience migratoire.

I.2.1. Traces de guerre

En 1938-1939, le Ministère de la Guerre du Troisième Reich ordonne la construction d'établissements spécialisés dans l'industrie de l'armement au sud de la commune de Wolfratshausen, dans un espace boisé et peu occupé jusqu'alors. La zone est choisie pour sa discrétion, dissimulée par une couverture forestière dense, et pour sa localisation à proximité du centre urbain de première importance qu'est Munich. Elle ne correspond à aucune entité administrative propre, et est partagée entre plusieurs communes voisines. L'apparition de la

commune de Gerestried se fera sur les lieux mêmes d'implantation de cette industrie secrète de l'Allemagne nazie. La guerre est l'événement fondateur partagé par les immigrants allemands et leur lieu d'accueil.

Deux entreprises nationales créent des succursales dans la zone industrielle ainsi ouverte et organisée autour des centres industriels émergents [Maurer K., pp.10-12¹⁴⁸ ; *Heimatmuseum*, pp.4-5]. L'entreprise « *Dynamit Allgemeine Gesellschaft* » (D.A.G.) construit un bâtiment spécialisé dans l'utilisation de substances chimiques (la « *Fabrik zur Verwertung Chemischer Stoffe* »), localisé à Gartenberg. Quatre foyers sont érigés pour le logement des travailleurs et des employés de l'entreprise. Dans le lieu-dit Geretsried, la « *Westfälisch-Anhaltische Sprengstoff Allgemeine Gesellschaft* » (W.A.S.A.G.) ouvre son antenne spécialisée dans les explosifs (la « *Deutsche Sprengchemie* », ou D.S.G.), accompagnée de deux foyers de logement du personnel.

La production débute en 1941. Les installations comportent plus de 550 bâtiments, et entre 70 et 100 kilomètres d'équipements routiers et ferroviaires de desserte. Des infrastructures d'adduction d'eau, de gaz, d'électricité sont construites. Quelques 4.300 personnes travaillent dans les deux usines (environ 2.800 chez la D.A.G., 1.500 chez la D.S.C.). Les travailleurs sont des ouvriers, des journaliers, individus soumis aux travaux forcés dont des déportés allemands et étrangers, femmes allemandes enrôlées dans les travaux obligatoires.

Les usines chimiques fonctionnent quatre années, pour finalement être prises par les forces américaines parvenues dans la région en avril 1945. Les Alliés décident que toutes les industries allemandes ayant participé à la guerre doivent servir à l'effort de réparation et de dédommagement imposé au pays. Les installations industrielles sont démontées, les machines et équipements divers étant répartis entre les industries de plusieurs pays vainqueurs ; les bâtiments, enfin, sont partiellement détruits par les troupes américaines stationnées dans le sud de la Bavière. Le désarmement des industries sera terminé en octobre 1948.

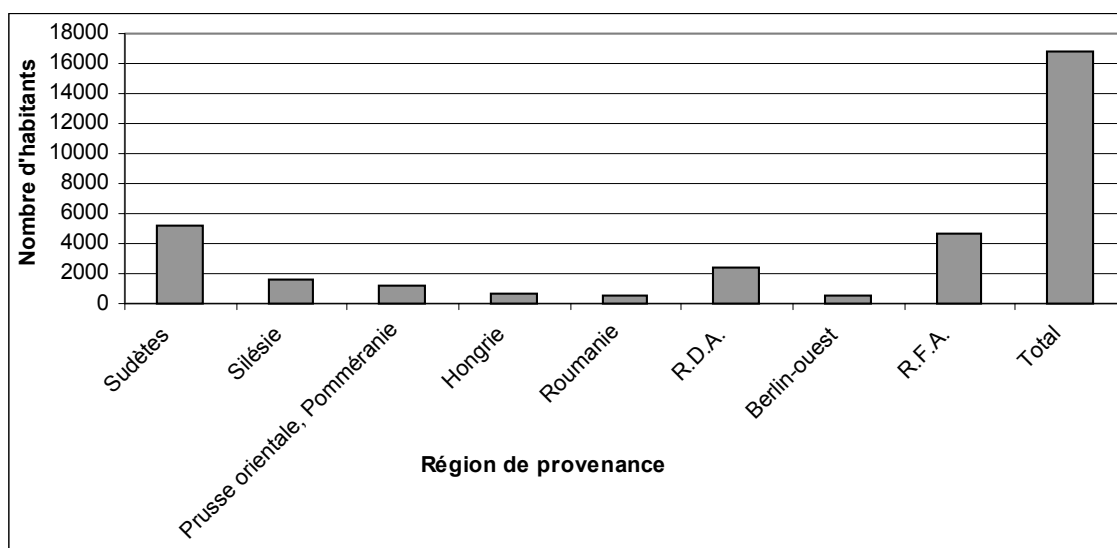
I.2.2. Créer la ville par l'exil

C'est dans ce contexte de destruction partielle et de réorientation du tissu industriel local qu'arrivent le 7 avril 1946 les premiers immigrants allemands [Maurer K., pp.13-15 ; *Heimatmuseum*, pp.4-5]. En provenance de Bohême, quelques cinq cent Allemands des Sudètes parviennent à Geretsried par la *Reichsbahn* ; ils constituent le premier contingent des personnes touchées par les mesures d'expulsion des Allemands d'Europe centrale, orientale, d'Union soviétique et de Prusse orientale décidées aux Conférences de Téhéran, Yalta et Postdam (chapitre I). Le flux en provenance des Sudètes se prolonge dans les mois suivants ; il est le plus remarquable en nombre d'immigrants : la Bavière accueille pendant les années du direct après-guerre la majeure partie des *Sudetendeutsche*. Des réfugiés proviennent également de Yougoslavie et de Hongrie, de Silésie désormais incluse dans le territoire polonais, et pour quelques-uns du nord de la Transylvanie. La présence saxonne est à l'époque réduite, car la Roumanie ne participe pas aux mesures d'expulsion des Allemands. Les premiers *Sachsen* ou Souabes du Banat parviennent à

¹⁴⁸ Archive non publiée.

Geretsried au terme de trajectoires individuelles complexes (anciens combattants dans l'armée allemande, prisonniers de guerre, anciens déportés...). Les flux en provenance de Roumanie sont par conséquent à différencier de ceux des *Vertriebene* de l'après-guerre : ces derniers sont les premiers et principaux piliers de la constitution de la commune de Geretsried. L'immigration saxonne est en revanche amorcée à la suite de ces arrivées individuelles, selon le processus de regroupement familial décrit plus haut (voir graphique 10).

Graphique 10 : Une population de Geretsried essentiellement composée d'immigrants allemands de l'Est (1970)

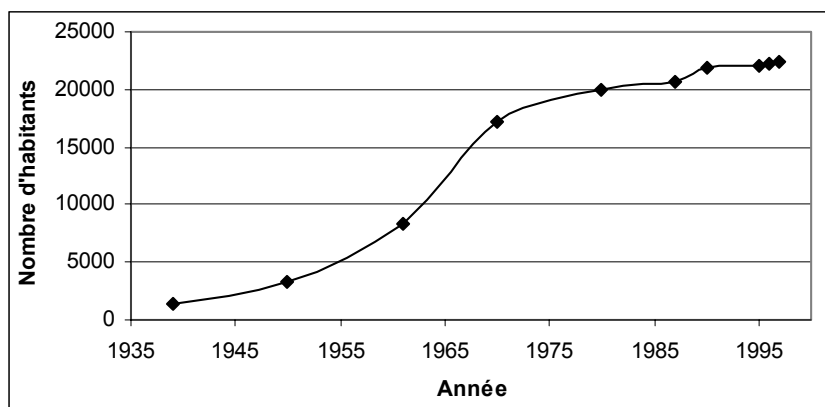


Source : mairie de Geretsried.

Les forces de commandement américaines autorisent la conservation d'une partie des bâtiments et des infrastructures (eau, gaz, électricité...) pour le logement des nouveaux venus. Ironie de l'histoire, les premiers *Vertriebene*, qui sont aussi les premiers habitants de Geretsried, sont installés dans les baraquements et les décombres de l'industrie militaire nazie. Le foyer construit sur le lieu dit de Burgberg et l'ancien siège administratif de la D.A.G. sont leurs premiers lieux d'installation (l'ancien siège administratif de la D.A.G. est aussi le bâtiment de l'actuelle mairie !). D'autres sont répartis dans les villages environnants, dont la population s'accroît ainsi ; c'est notamment le cas de Gelting, plus tard incorporé à la commune de Geretsried. Les arrivées et installations se déroulent de manière peu encadrée. Les immigrants parviennent à trouver des emplois, notamment dans le démontage des industries de guerre. Lors de négociations sur le devenir de l'ancienne zone industrielle d'armement, en juin 1946, le Conseil régional (*Landrat*) de Bavière crée un Office de l'installation (*Verein Siedlungswerk*) à Wolfratshausen (la commune proche des installations de Geretsried). En coordination avec l'Office économique de la commune de Wolfratshausen, il doit construire et gérer des logements et des activités à Geretsried. Une seconde étape d'organisation locale est à repérer lors des élections municipales de Gelting en 1947 : pour la première fois, les *Vertriebene* (essentiellement des Allemands des Sudètes) y présentent des délégués politiques. En outre, un Comité du foyer

de Burgberg est créé sur initiative des forces militaires américaines, du Conseil régional de Bavière et du Gouvernement central allemand. La population s'accroît sous l'effet des immigrations allemandes et de l'arrivée de techniciens appelés pour le développement industriel local. Le tissu économique est revivifié. L'ensemble du dynamisme socio-économique exerce une pression forte sur le marché du logement, rapidement insuffisant (voir graphique 11).

Graphique 11 : Une population croissante pendant la seconde moitié du vingtième siècle



Source : mairie de Geretsried.

La création d'une entité administrative propre à Geretsried apparaît comme le moyen de contrôler et de soutenir le rapide essor local. Le 21 avril 1949, le Conseil régional de Bavière attribue à l'espace examiné le statut de « zone de peuplement » (« *Wohnsiedlungsgebiet* »). Ce statut implique des allègements dans l'établissement de la planification d'occupation des sols, dans l'installation d'industries et d'activités économiques, d'allocation de financements publics pour la construction de logements... Une deuxième étape est franchie avec un vote des habitants en faveur de la création d'une nouvelle commune : la commune de Geretsried est fondée le 29 avril 1950, avec une population de 2.500 personnes environ. Le premier maire est Karl Lederer, lui-même immigré des Sudètes quelques années auparavant. Ses successeurs sont tous des *Vertriebene* : Hans Schneider vient de Silésie, et en 1999, le maire Hans Schmid, âgé d'une quarantaine d'années, est fils d'immigrants allemands de Hongrie. Dès les années cinquante, les immigrants prennent donc part de manière active à la vie politique locale. Des représentations locales de partis propres aux immigrants allemands sont créées : la Fédération des Expulsés et Privés de droits (*Bund der Heimatvertriebenen und Entrechteten*, B.H.E.) ; la Communauté des Expulsés (*Gemeinschaft der Heimatvertriebenen*). Des antennes de partis politiques nationaux le sont également : l'Union Chrétienne Sociale (*Christliche Soziale Union*, ou C.S.U.) en 1954, le Parti Social-Démocrate d'Allemagne (*Sozialdemokratische Partei Deutschlands*, ou S.P.D.) en 1956, le Parti Démocratique Libre (*Freie Demokratische Partei*, F.D.P.) en 1973. Le conseil municipal de 1999 est constitué de représentants de la C.S.U. (le maire est lui-même un élu de la C.S.U.), de la F.D.P., des Verts allemands (*Grüne*), des *Republikaner* et de la S.D.P. (*Sozialistische Partei Deutschlands*) [*ibidem*, p.21]. Dès sa fondation, Geretsried est par conséquent organisée autour des divers

groupes d'immigrants allemands : la structuration de la population reprend les catégories ethnicisées, réinventées en R.F.A. par l'expérience migratoire.

I.2.3. Organiser la ville autour des catégories migrantes

L'agencement de la ville par l'immigration allemande de l'après-guerre n'est pas seulement d'ordre politique et social ; il touche le développement urbain de la commune. La création de la commune de Geretsried est accompagnée de l'établissement d'un premier plan d'aménagement local [*ibidem*, pp.18-21]. Etabli en 1949, il reprend les grandes lignes organisatrices des installations industrielles des années de guerre. Les quelques bâtiments et infrastructures conservés servent de point d'appui aux développements ultérieurs. La présence migrante allemande marque également la planification des aménagements du territoire : chaque groupe d'immigrants trouve une inscription dans l'espace public au travers de la toponymie locale. Le même principe est repris dans les plans d'aménagements ultérieurs (de 1952 et 1962), pour donner à Geretsried :

- une Rue de la forêt de Bohême (*Böhmerwaldstraße*),
- une Voie de Wroclaw (*Breslauerweg*),
- une Voie de Dantzig (*Danziger Weg*),
- une Rue du Pays d'Eger (*Egerlandstraße*)¹⁴⁹,
- une Voie de Königsberg (*Königsberger Weg*),
- une Voie de Maribor (*Marienburgweg*),
- une Rue silésienne (*Schlesische Straße*),
- une Rue transylvaine (*Siebenbürger Straße*),
- une Rue des Sudètes (*Sudetenstraße*).

Le problème majeur auquel les nouvelles autorités communales sont confrontées est celui du logement. Pendant vingt années, la population croît de quelques 730 personnes par an ; le rythme est ensuite ralenti (220 personnes en moyenne annuelle, entre 1970 et 1990). L'offre en logement est insuffisante pour faire face à un tel essor. Le foyer de Gartenberg, dans lequel une partie des nouveaux arrivants d'Europe centre-orientale trouve un accueil temporaire, est détruit en 1950 et ce bien que les capacités soient insuffisantes face aux besoins en hébergement. Le foyer est remplacé par de l'habitat pavillonnaire dans la zone centrale de la commune, dite de Gartenberg, autour de la « *Egerlandstraße* ». Un effort de construction de logements est entrepris grâce aux aides publiques aux immigrants, auxquelles s'ajoutent des prêts octroyés par les directions d'entreprises à leurs employés (la plupart d'entre eux étant des Allemands d'Europe centrale et orientale), grâce aussi aux Eglises et au développement du secteur du bâtiment.

L'expansion rapide de la commune en matière de population, de logement et d'activité mène, le 27 juin 1970, à son accession au statut administratif de ville (*Stadt*). Le jour même est proclamée l'ouverture d'une antenne des musées bavarois, consacrée au *Egerland* et à la Bohème

¹⁴⁹ Le Pays d'Eger ou *Egerland* est situé au nord-ouest de la Bohême, autour de la ville de Eger (Cheb en langue tchèque). L'appellation germanophone est ici conservée, comme le fait Charles Higounet dans son ouvrage sur l'immigration allemande vers l'Europe orientale [Higounet C., 1989].

orientale (« *Archiv und Museum Bayer. Nordgau Egerland und Westböhmen* »), d'où proviennent les Sudètes installés dans la commune. Cette antenne est rapidement transformée en « *Heimatmuseum* », ou Musée du Pays Natal, lequel devient une institution centrale de Geretsried¹⁵⁰.

Le Musée doit rendre compte de l'histoire particulière de la ville, et des espaces de provenance des habitants¹⁵¹. Son mode de fonctionnement et son contenu rendent compte de la prégnance de la présence immigrante allemande dans la ville. Selon son organigramme, six groupes de population sont à l'origine de la création de la commune de Geretsried et doivent à ce titre faire l'objet d'expositions : les Allemands de l'ancienne Union soviétique (ou plus précisément de Poméranie), de Silésie, des Sudètes, de Hongrie, de Transylvanie et de Bucovine¹⁵². La partie du musée consacrée à Geretsried même comporte une partie importante sur les années 1945-1950 et témoigne de l'acuité du thème de l'immigration allemande : les expulsions des Etats d'Europe centrale et orientale, la période de fonctionnement du centre de Burgberg et des autres hébergements de fortune de l'après-guerre, le début de l'industrie des immigrants, les constructions de logements, la formation de la commune de Geretsried. La documentation sur la période 1970-1980 porte entre autres sur les arrivées de *Aussiedler* dans la commune. Parmi les projets se trouve la constitution d'un domaine d'information sur l'*Ostsiedlung* médiévale et des siècles suivants.

La ville de Geretsried devient le principal centre d'habitation et d'activité du cercle de Bad Tölz-Wolfratshausen : la croissance continue et la diversification des industries locales appellent une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse, pour partie constituée de *Aussiedler*.

I.2.4. Développer la ville grâce aux savoir-faire migrants

Le développement économique et industriel de Geretsried reprend dans les années d'après-guerre : il est appuyé sur la transmission des catégories de migrants. Seize entreprises locales créent une coopérative industrielle ; les restes des infrastructures de la guerre profitent aux initiatives émergentes. Financements fédéraux et régionaux sont mobilisés pour les projets locaux. En 1950, le *Land* de Bavière instaure une Centrale régionale pour le Financement de la Construction (*Landesanstalt für Aufbaufinanzierung*) qui offre des crédits à la construction aux

¹⁵⁰ Les informations ici relatées proviennent d'un entretien daté du 11 juillet 1999 avec le Directeur du Musée, et de documents d'archive du Musée, aimablement communiqués par le Directeur :

- un formulaire de présentation de l'association du Musée (*Förderverein « Geretsrieder Heimatmuseum »*), de ses objectifs et de l'organisation du musée,
- la brochure de présentation du Musée distribuée aux visiteurs [*Heimatmuseum, Geretsried*].

¹⁵¹ « *Le Musée du Pays Natal de Geretsried doit devenir un lieu de documentation pour la recherche, l'information et la formation sur l'histoire particulière de la ville. Pour pouvoir présenter les collections sur les différents pays de provenance et le nouveau pays natal bavarois, il est nécessaire d'agrandir l'espace du musée et les collections présentées. (...) La ville de Geretsried a la possibilité quasiment unique de présenter son histoire et l'histoire de ses habitants depuis le tout début avec l'aide témoins d'époque. Puisque le nombre de témoins de l'époque de création de Geretsried va en diminuant, il est nécessaire de réaliser rapidement ce projet. Cela représente le seul moyen de conserver les informations sur les racines, la création et le développement de la ville pour les générations futures. Le Musée existant depuis plus de vingt-cinq ans aujourd'hui doit être agrandi avec les collections des associations d'immigrants allemands et en collaboration avec les archives municipales* » [*Heimatmuseum, Geretsried*].

¹⁵² Les Allemands de Bucovine étaient répartis entre la Bucovine du sud, aujourd'hui en Roumanie, et la Bucovine du nord, en Ukraine actuelle.

Vertriebene puis *Aussiedler*. Cette initiative est à relier à l'ensemble de mesures d'aide à l'installation des immigrants allemands mis sur pied par les autorités de la région bavaroise. Dès les années cinquante, des aides publiques sont versées aux immigrants allemands par l'Etat central : prêts pour la construction (« *Aufbaudarlehen* »), crédits de production pour les réfugiés (« *Flüchtlingsproduktivkredite* »), fonds pour la création d'emplois de longue durée (« *Dauerarbeitsplätzen* »), fonds de dédommagement (« *Lastenausgleich* »), « aide immédiate » versée à l'arrivée dans le pays (« *Soforthilfe* ») [Maurer K., pp.15-18].

L'effort de financement accordé aux immigrants allemands par divers échelons de l'administration du pays explique qu'en 1954, les deux tiers des entreprises de Geretsried appartiennent à des *Vertriebene*. La présence immigrée exerce également une influence sur les branches d'activité privilégiées : des spécialisations et techniques développées dans les régions de provenance sont reprises en Allemagne. Ainsi, les industries du bois sont particulièrement nombreuses dans la commune : les Allemands des Sudètes sont souvent qualifiés dans ce domaine, connu pour être une des spécialités industrielles de Bohême. Les ouvriers recrutés par les entrepreneurs sudètes sont eux-mêmes des *Sudetendeutsche* ayant déjà exercé dans les métiers du bois [Bayerland, p.42]. Les réclames publiées pour le bénéfice des entreprises mobilisent d'ailleurs à la fois le passé migratoire des entrepreneurs, et l'histoire particulière de la commune de Geretsried (voir document 6).

La publicité montre que les entrepreneurs immigrés peuvent appuyer leurs activités sur le prolongement des flux d'arrivées, voire les orienter en direction de Geretsried : l'attribution de la responsabilité de la répartition des arrivants aux *Länder* et aux communes a rendu possibles de telles tractations. Par effet d'appel, l'offre en emploi favorise l'orientation des personnes tout juste entrées sur le territoire allemand vers les foyers d'accueil de Geretsried. En outre, les conditions d'arrivée des *Vertriebene* et *Aussiedler* influencent les choix de production : ayant tout abandonné dans leur pays de départ, les immigrants doivent progressivement accumuler un certain nombre de biens de première nécessité (ameublement, vêtements, objets domestiques divers...). Les entrepreneurs locaux s'efforcent de répondre à la demande, et des biens estimés comme secondaires ne seront produits que plusieurs années après le rétablissement d'un certain niveau de confort (la publicité donne ici l'exemple des jouets pour enfants). Il faut enfin conclure sur l'expansion remarquable du tissu industriel bavarois, liée à l'arrivée de 1.025.000 Allemands des Sudètes entre 1945 et 1950 [Glettler M., 1993, p.659]. L'ensemble du *Land* est touché par l'implantation de Sudètes, et la création par ces immigrants d'industries diversifiées. Ces compétences industrielles s'expliquent par l'industrialisation précoce de leur région de provenance. Industries du verre, du textile et du tricot, du cuir, du mobilier, du jouet et des instruments de musique sont montées en Bavière, et justifient la création du terme d'« industrie des expulsés » (« *Vertriebenenindustrie* »)... lequel désigne en réalité l'économie industrielle mise sur pied par les Allemands des Sudètes [Glettler M., 1993, p.664].

Document 6 : Publicité pour une entreprise de *Sudetendeutsche*, spécialisée dans le bois et les matières synthétiques : Heinz Z. Lorenz, Holz- und Kunststoff GmbH

« Lorsque à la fin de l'année 1945 les deux ingénieurs allemands des Sudètes Hein Z. Lorenz et Franz Fleißner prirent la décision, peu après leur expulsion du pays natal, de conserver la tradition ancienne d'industrie du bois développée à Tachov¹⁵³, l'initiative semblait vouée à l'échec. Il n'y avait pas d'espace disponible dans les villes bombardées et quasiment aucune machine pour les finitions requises. Au début de 1946, les deux associés parvinrent à faire venir un transport de 400 personnes expulsées de Tachov dans notre district [celui de Wolfratshausen]. Parmi ces réfugiés se trouvaient quelques artisans spécialisés dans l'industrie du bois de Tachov.

A Wolfratshausen existait à l'époque une petite menuiserie, qui fut louée pour le lancement de l'entreprise. Le programme d'activité fut restreint aux articles domestiques les plus nécessaires, lampes de bois, boîtes, assiettes, etc. Ce n'est qu'en 1949 que la production de jouets fut lancée. Pièces de jeu d'échec, dés, boules et autres articles de même genre constituaient la majeure partie de la production.

Entre temps, la menuiserie louée devint bien trop petite. A Geretsried-Gartenberg, et avec le soutien du Président de région Dr. Reichold, un bunker en partie détruit fut loué et l'entreprise y fut installée à la fin de l'an 1950. Les conditions pour un essor rapide étaient désormais réunies. Au cours des années suivantes et jusqu'à aujourd'hui [la publicité est publiée en 1975], nous sommes parvenus à monter un complexe industriel important. Les machines spécialisées manquantes ont été et sont toujours construites par Monsieur l'ingénieur Lorenz lui-même, en collaboration avec les spécialistes venus de Tachov et dans son propre atelier. Plus de 50% du parc de machines provient de la production interne, ce qui assure la compétitivité de l'entreprise dans tous les pays de la terre.

Le laquage des pièces de bois produites suit une technique spéciale élaborée à Tachov. Cette technique n'était auparavant connue que dans les Sudètes. C'est la raison pour laquelle la majeure partie du personnel est constituée de réfugiés ayant autrefois travaillé dans l'industrie du bois de cette région.

Avec la croissance de l'entreprise se sont accrus les problèmes sociaux. A l'instigation et avec la coopération de l'établissement, un important projet de logement a été monté en 1955, concrétisé par la construction de 25 logements indépendants par l'Archevêché de Munich-Freising et par la construction en 1966 d'un foyer pour 50 *Gastarbeiter*.

Aujourd'hui, l'entreprise Hein H. Lorenz KG organise sa production autour de trois secteurs. Le premier est consacré aux articles de bois, tels figurines de jeu d'échec, dés à jouer, boules de bois, perles de bois. Dans le second secteur sont produits des pièces de jeu en bois, tels que figurines, vis, et voies de chemins « de fer » en bois. Le troisième secteur est spécialisé dans la production de matériel de dessin en plastique tels qu'équerres, règles, et toutes sortes de patrons techniques pour les planches à dessin et l'ingénierie.

Chaque semaine, 15 à 20 millions de pièces sortent des machines sur lesquelles près de 500 personnes travaillent, dont 100 à domicile. Il ne s'agit pas seulement de couvrir les besoins des « petits consommateurs », mais aussi d'offrir aux adultes le plaisir et la détente, compensations nécessaires au rythme de vie contemporain. Une grande partie de la production est livrée dans cinquante pays.

Aujourd'hui, l'entreprise Hein H. Lorenz est la firme la plus importante d'Europe dans ce domaine (...).

Le tronc d'arbre brut qui entre dans l'entreprise autonome quitte l'atelier sous la forme de produit fini, pour son voyage dans le monde. »

Extrait et traduit de : « Geretsried. Die neue Stadt im Isartal », in *Bayerland*, 1975, n°15, p.57.

La présence saxonne dans le sud et le sud-ouest de l'Allemagne ne donne pas lieu à un essor industriel et économique aussi marquant (ne fût-ce que par le nombre considérablement plus réduit d'immigrants, et le déroulement plus progressif du flux). Si Geretsried peut être qualifiée de « ville d'expulsés », c'est par les arrivées et l'essor économique et urbain lié aux Sudètes : les *Sachsen* n'y jouent qu'un rôle secondaire.

Le principal secteur d'emploi à Geretsried demeure, jusqu'aux années soixante-dix, celui de la construction : immigration allemande, besoin en logement et en emploi, développement de l'habitat et de l'économie vont de pair ; les arrivants sont à la fois les bénéficiaires et les employés

¹⁵³ Tachau en allemand : petite ville des Sudètes, à la frontière germano-tchèque occidentale. La majeure partie des Allemands des Sudètes installés à Geretsried proviennent de Tachov.

du secteur du bâtiment. L'essor socio-économique de Geretsried est le plus soutenu entre 1955 et 1969. Après 1970, les secteurs d'activité sont diversifiés ; cela n'empêche cependant pas un ralentissement économique certain, traduit par une chute des offres d'emploi. La prédominance dans la longue durée du problème du logement des immigrants allemands s'explique notamment par ce ralentissement net de l'économie locale : dès les années quatre-vingt, foyers d'accueil et logements sociaux sont en nombre insuffisant pour faire face à la demande. La presse locale fait écho à ce phénomène : à Geretsried, la venue des *Aussiedler* pose le problème du logement et des capacités publiques d'accueil, et non le problème de l'« intégration ».

Geretsried fait partie des quelques « villes de réfugiés » de l'Allemagne du sud/sud-ouest. La qualification de « *Vertriebenenstadt* » fait référence à trois particularités locales. La ville est bel et bien une ville de réfugiés, puisque son existence même (en tant que lieu de regroupement humain) date de l'arrivée des premiers Allemands expulsés d'Europe centrale et orientale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La population de la commune est d'abord constituée d'immigrants allemands. Cette composition sociale détermine l'essor urbain ultérieur. La société locale est progressivement réorganisée autour des groupes migrants, étoffés au fil des années par les arrivées constantes de *Aussiedler* puis *Spätaussiedler*. La trame politique et relationnelle locale reprend les contours de ces groupes, saxons, sudètes, silésiens... Lesquels trouvent une inscription matérielle dans l'espace partagé au moyen du développement urbain : la morphologie urbaine laisse à voir les catégories germanisées reprises en migration. Enfin, le tissu industriel et économique de Geretsried est articulé à la transposition, en Allemagne, des processus de définition collective fondés sur la germanité et l'exil. La formation de la ville de Geretsried est inséparable de l'expérience migratoire allemande. Les stratégies élaborées par les Saxons renforcent la composante migratoire urbaine : leurs actions, soutenues par des réseaux de migrants, visent à recréer à Geretsried un « entre-soi » saxon. Il faut limiter les effets de l'éloignement de ceux qui sont restés en Transylvanie en se regroupant.

I.3. CHOISIR GERETSRIED POUR PROLONGER L'ENTRE-SOI

Geretsried est construite et définie par les immigrants allemands d'Europe centrale et orientale, fortement représentés au sein de la population locale. Face aux Allemands des Sudètes, de Silésie et de Prusse orientale-Poméranie, les *Sachsen* constituent un groupe finalement réduit. Mais il est rare qu'ils représentent une proportion aussi élevée des habitants au niveau communal. En ce sens, Geretsried est un espace de concentration des migrants transylvains. Le contexte général de la petite ville est un facteur explicatif de ce phénomène. Mais celui-ci résulte également du mode de fonctionnement particulier des filières migratoires saxonnes. Lors de l'immigration en République fédérale, les filières migratoires saxonnes déterminent le choix du lieu d'installation (ici Geretsried). En dépit du présupposé d'une ethnicité partagée entre les arrivants et la société d'accueil, les filières saxonnes agissent de manière déterminante dans la réorganisation spatiale de la population migrante. La caractéristique migrante prédomine sur la germanité supposée.

Les premiers moments vécus en Allemagne par les *Aussiedler* ont lieu dans les quelques centres de premier accueil dispersés sur le territoire fédéral. Les personnes rencontrées à Geretsried ont, dans leur majorité, transité par le centre de Nuremberg (celles qui sont passées par d'autres centres se sont alors d'abord installées dans une autre région, et sont arrivées plus tard en Bavière méridionale). Lors de ce court séjour dans un centre les arrivants peuvent, jusqu'en 1992, choisir le lieu de leur résidence ultérieure. Depuis 1993, ils sont répartis par les autorités compétentes des divers *Länder*. Les interlocuteurs rencontrés à Geretsried ont pour la plupart immigré avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, et ont par conséquent eu la possibilité d'opter par eux-mêmes pour leur nouvelle domiciliation. En réalité, la décision est souvent déjà prise avant l'arrivée en Allemagne : les *Aussiedler* saxons connaissent leur destination précise avant même d'avoir quitté la Transylvanie [Koch F., 1987, p.39]. L'explication de cette orientation précoce est à rechercher dans le fonctionnement efficace des relations maintenues entre émigrés et futurs émigrants. Ainsi, l'arrivée des *Sachsen* à Geretsried est liée en premier lieu à l'action des filières migratoires et familiales dans le choix du lieu d'installation en Allemagne. Elle repose ensuite sur la localisation, en Bavière, des centres et foyers d'accueil destinés aux immigrants allemands : une partie d'entre eux demeure dans la commune dans laquelle ils bénéficient de ces logements temporaires. Les initiatives migrantes croisent l'encadrement institutionnel du flux. Enfin, les implantations saxonnnes à Geretsried résultent des opportunités locales en matière d'emploi. Les filières de migrants s'appuient sur la vivacité du tissu économique local. Les causalités se croisent, mais les relations communautaires demeurent présentes et actives. Selon le représentant local de l'Association des Saxons, les Sachsen proviennent de 87 localités transylvaines. Le seul groupe important est celui de Noistat (près d'Agnita) ; pour les autres localités, quelques familles seulement se sont regroupées à Geretsried.

I.3.1. Un encadrement institutionnel par les centres d'accueil

L'installation en Allemagne, guidée par les relations entretenues avec des Saxons immigrés plus tôt, est appuyée sur la localisation des centres et foyers d'accueil destinés aux *Aussiedler*. Le partage des responsabilités, entre régions et communes, constitue l'armature institutionnelle de l'installation des nouveaux arrivants. Filières de migrants et soutien des autorités compétentes sont entrecroisés dans le choix d'un premier lieu de résidence.

Monsieur Fabritius quitte illégalement la Roumanie en 1979 et immigré en République fédérale (voir son parcours dans le chapitre 4). Il se retrouve avec deux compagnons dans le centre de transit de Nuremberg ; ils doivent exprimer un vœu pour leur prochaine destination, celle d'un foyer de résidence temporaire dans une commune du *Land* de Bavière. Lui-même n'a aucune idée sur la question, et laisse un des amis décider : « *je ne savais même pas comment on écrit "Bavière", ni où c'était ! J'étais seul, je n'avais aucun lien nulle part, alors j'ai suivi !* »^{XLIII}. L'absence de relations familiales explique cette orientation hasardeuse (« *pour moi, la Bavière, c'était un peu le hasard* »^{XLIV}, ajoute-t-il). L'ami, en revanche, a une connaissance à Geretsried : c'est ainsi que les trois partenaires de route parviennent au centre localisé dans le quartier Stein. Ils y rejoignent d'autres Saxons, et s'établissent de manière durable dans la commune.

Le centre local (*Durchgangslager*) de Stein est créé en 1959, dans le *Kochelseeweg*¹⁵⁴. Il est fait de sept baraquements inconfortables, qui peuvent accueillir quelques 900 personnes de manière temporaire. Les arrivées massives de *Vertriebene* sont terminées ; la politique d'immigration des *Aussiedler* fonctionne depuis quelques années, mais le flux demeure relativement réduit. Les arrivants à Geretsried viennent majoritairement de la République Démocratique Allemande, et sont accueillis en R.F.A. sous le statut de « réfugiés » (« *Flüchtlinge* »)¹⁵⁵. La construction du mur de Berlin en 1961 met un terme brutal à ce courant migratoire. Au cours des années soixante et soixante-dix, l'amélioration des relations diplomatiques avec certains Etats communistes préfigure un accroissement des entrées de membres de minorités allemandes, sous le statut de *Aussiedler*. Les passages annuels par le centre sont en nombre irrégulier. Les capacités d'accueil se révèlent insuffisantes et justifient la construction d'un foyer pour *Aussiedler*, à proximité directe du centre. Erigé en 1972, il est prévu pour 330 personnes. Une dizaine d'années plus tard, les baraquements initiaux sont détruits ; le foyer est conservé, mais ne suffit à couvrir les besoins en hébergement. Les conditions de vie sont spartiates : les baraquements anciens sont dotés d'un confort sommaire ; chaque famille ne dispose que d'une pièce, y compris dans le foyer le plus moderne. Le manque d'espace oblige à des restrictions de la sphère privée, à une perte d'intimité familiale. Des conflits éclatent fréquemment entre familles voisines, voire à l'intérieur même des familles.

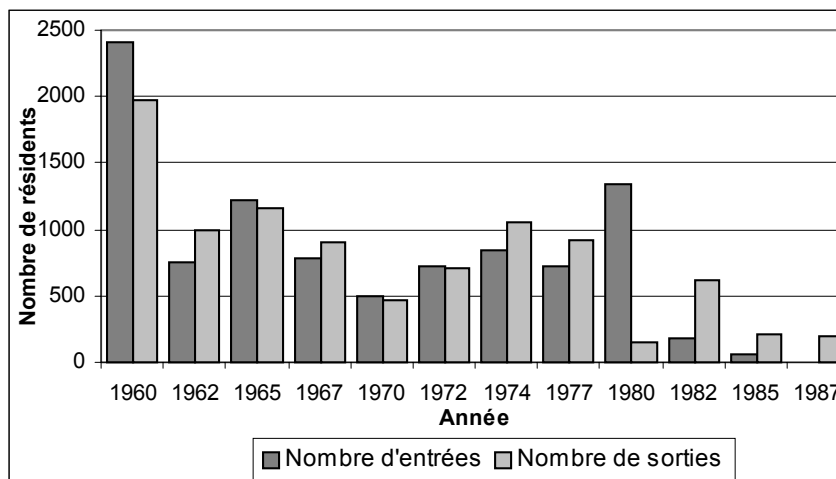
Dans de nombreux entretiens, le bilan du séjour est pourtant nuancé : « *nous avons vécu deux ans dans le foyer, c'était encore les baraquements avec de l'eau froide et les sanitaires dehors, et chauffé au charbon à l'intérieur. C'était complètement primaire, mais ça nous était égal. Nous étions tellement heureux d'être à nouveau ensemble, c'était totalement secondaire* »^{XLV}, dit Madame Giebel, arrivée à Geretsried deux ans après son époux, en 1970. Les souvenirs déplaisants liés aux difficultés matérielles et à l'incertitude des débuts en Allemagne sont compensés par une socialisation particulièrement active à l'intérieur du foyer. Renate Seiwerth raconte cette période avec nostalgie : « *nous n'avions qu'une seule pièce ; mais je me souviens volontiers de cette période car c'était comme une grande famille* »^{XLVI}. Le foyer est un lieu de rencontre avec d'autres immigrants allemands, venus de Transylvanie ou d'ailleurs. Monsieur Lorentz ne connaît personne à Geretsried ; alors en pleine adolescence, il noue rapidement des contacts : « *j'en ai connu quelques-uns à Stein, au centre, une camarade de classe... Ensuite nous avons emménagé dans un immeuble de cinquante appartements, dans lequel vivaient beaucoup de Saxons [il s'agit d'un foyer de logement temporaire, situé dans la *Siebenbürger Straße*]. On a fait connaissance, on a tout de suite formé une bande de gens du même âge... Personnellement, ça m'a beaucoup plu. Ma mère a beaucoup pleuré, elle voulait rentrer à la maison, mais ça ne m'a posé aucun problème. Pour moi c'était idéal* »^{XLVII}. La période du foyer est en réalité l'un des rares moments de contact avec d'autres immigrants, non saxons ; Walter Müller donne ainsi quelques éléments de compréhension des relations ambivalentes nouées entre migrants de provenances diverses, et entre ces migrants et les locaux : « *nous avons eu beaucoup de chance, parce qu'en 1977 nous étions parmi les premiers à arriver dans ce*

¹⁵⁴ Les informations sur le centre de Stein sont extraites d'archives municipales, transmises par le Directeur du Musée.

¹⁵⁵ Ce statut était réservé aux ressortissants de la R.D.A. immigrés à l'ouest. Bien que le terme soit aussi employé pour les réfugiés au sens de la Convention de Genève (dont le statut juridique diffère de celui des ressortissants de l'Allemagne de l'est), il doit ici être restreint aux Allemands de l'est passé en R.F.A.

centre¹⁵⁶. Nous avons dû partager la salle de bain et la cuisine avec des Allemands de Russie et de Pologne et nous avons dû dormir dans des lits superposés. Mais nous avons le grand avantage de maîtriser la langue et la musique. Dès le premier soir nous sommes allés à la chorale de la paroisse luthérienne de Rottweil et nous avons chanté. Grâce à ça, nous avons très rapidement eu des relations avec des autochtones et nous avons été beaucoup soutenus »^{XLVIII}. Mais les relations ne sont pas assez fortes pour qu'un collectif migrant unique émerge : la catégorisation des groupes migrants en fonction des régions et temporalités de provenance est maintenue. En revanche, la reconstitution de la collectivité saxonne en migration commence dès ce séjour : les antennes locales des associations d'immigrants allemands (dont l'Association des Saxons de Transylvanie en Allemagne) y interviennent auprès des derniers arrivés : « ici ce sont tous des immigrants, tous des déracinés. Des Allemands des Sudètes, des Silésiens, des Saxons de Transylvanie, et l'Association a essayé de maintenir tous ces gens en relation pour les aider à dépasser leur mal du pays, pour qu'ils pensent encore un peu à chez eux. C'est une aide très importante. Une aide très importante »^{XLIX} (propos de la sœur de Madame Schmuck). Le lien socio-spatial entre *Sachsen* émigrés est reconstruit dès le passage par le centre et le foyer. L'importance de cette étape dans la réorganisation de la population saxonne en migration croît avec l'allongement de la durée du séjour en centre ou foyer, conséquence de la saturation du marché local du logement à la fin des années quatre-vingt, et l'accroissement brutal des arrivées de *Aussiedler* puis *Spätaussiedler* après 1990. Les familles y demeurent désormais de cinq à six ans en moyenne, contre quelques mois dans les années 1960 à 1980.

Graphique 12 : Evolution des entrées et sorties de résidents au centre Stein pour *Aussiedler* de Geretsried (1960-1987)



Source : mairie de Geretsried.

Au total, 25.226 immigrants ont résidé dans le centre et le foyer de Stein, entre 1959 et 1997. La grande majorité d'entre eux (24.917) est finalement parvenue à s'installer dans un

¹⁵⁶ La famille Müller a été dirigée de Nuremberg vers le centre de Rastatt (Bade-Wurtemberg), puis, après cinq jours, un logement leur a été attribué dans un foyer pour *Aussiedler* situé à Rottweil (sud-ouest de Stuttgart). Ils ne s'installent à Geretsried que plusieurs années plus tard.

logement individuel (la différence désigne le nombre de 309 résidents du foyer en 1997). L'accroissement de la commune ne profite que partiellement de ces transits : seuls 5.929 immigrants demeurent à Geretsried à l'issue de leur passage à Stein ; les trois-quarts (18.988) se dispersent dans les localités environnantes. Pourtant, il est indéniable que la combinaison des politiques nationales, régionales et locales de répartition, de construction et d'entretien des infrastructures nécessaires à leur accueil joue sur les choix d'installation durable des immigrants allemands. Les migrants cherchent un emploi dans la commune de localisation du centre ou foyer de logement temporaire. En cas de succès dans leur entreprise, ils s'établissent dans ladite commune (ici Geretsried).

Tel est le parcours de Renate Seiwert ; elle immigré en R.F.A. en 1973, en compagnie de sa mère et de son frère. Elle enseigne à nouveau, quatre mois seulement après son arrivée dans le pays. Après un séjour de six mois dans une pièce unique d'un baraquement de Stein, ils obtiennent un petit deux-pièces dans le foyer de la *Siebenbürger Straße*. Ils y restent deux ans. Le frère quitte la famille pour se marier ; R. Seiwert et sa mère obtiennent alors un logement social, dans lequel Renate habite seule en 1999 après le décès de sa mère. Les parcours relatés par les interlocuteurs suivent fréquemment une progression similaire : lors du séjour en centre d'accueil, les Saxons parviennent à trouver un emploi sur place. La conjoncture locale de Geretsried est globalement favorable à l'accès à l'emploi, et ce en dépit du ralentissement observé après 1990. Leur situation financière étant plus confortable, ils peuvent alors accéder à un foyer ou un logement individuel, plus onéreux que le centre. F. Koch établit le constat suivant, à partir d'une étude de grande ampleur menée entre 1984 et 1990 : l'offre supérieure en places de centres ou foyers d'accueil pour *Aussiedler* explique l'installation d'un nombre important de ceux-ci en dehors des centres urbains majeurs et dans les campagnes bavaoises [Koch F., 1991, p.225]. Les politiques de répartition interviennent dans la reconstitution des spatialités migrantes en Allemagne.

I.3.3. Un marché de l'emploi attractif

Les filières de migrants sont appuyées sur la vivacité du tissu économique local : les possibilités d'emploi, liées à l'activité industrielle développée au sein de la commune par les premiers des réfugiés allemands, sont un troisième facteur de choix du lieu d'installation. A nouveau, filières et politiques spécifiques se croisent : l'accès des *Aussiedler* au marché de l'emploi est soutenu par des aides publiques.

La vivacité du marché de l'emploi de Geretsried a été et demeure, en dépit d'un ralentissement certain ces dernières années, un facteur attractif pour les *Aussiedler* saxons. Les personnes rencontrées en 1999 sont pour la plupart entrées en R.F.A. avant 1989 ; seules quelques-unes ont immigré après la chute du régime communiste roumain. Cette précision est fondamentale pour la compréhension des modes de répartition géographique liés à l'emploi : mes interlocuteurs et la documentation récoltée mettent en avant les difficultés croissantes d'obtention d'un emploi après 1990. Les mutations économiques locales compliquent l'installation des derniers arrivés.

L'accès au marché de l'emploi de Geretsried et de ses environs immédiats suit deux voies complémentaires. Dans plusieurs parcours relatés par des *Sachsen*, l'obtention d'un poste résulte de l'intervention de proches, parents, amis ou connaissances plus ou moins lointaines : les filières familiales et migratoires reconstruites en Allemagne sont les intermédiaires de l'entrée dans le monde du travail. Tel est le cas de Michaël Strecker, qui vient en R.F.A. pour la première fois en 1973 avec un visa de touriste. Son oncle l'a invité et l'incite à ne pas retourner en Roumanie. La proposition est tentante : l'oncle lui offre un emploi dans son entreprise. « *L'oncle n'avait pas d'enfant ; il est sorti de prison en 1950, il a passé cinq ans en prison, et il a construit une maison ici, une petite entreprise, et n'avait pas d'enfant. Il m'a toujours dit, reste ici, je n'ai personne* »¹. Il aborde à nouveau la question plus tard dans l'entretien : « *mon oncle avait une entreprise à Munich, et habitait ici à Wolfratshausen. C'est comme ça que je suis venu à Geretsried. Il y avait aussi des Saxons ici, une femme de ma localité, et ici à Geretsried c'était organisé, il y avait un centre où les gens pouvaient obtenir une chambre. Mais j'ai trouvé un logement une semaine après ; depuis, je suis toujours dans la même entreprise* »¹¹. Dans ce premier cas de figure, l'entrée en action des filières saxonnes débouche sur un emploi au sein même de la collectivité saxonne en Allemagne.

Les primo-migrants de la guerre ont eu le temps et parfois les ressources nécessaires pour créer leur propre entreprise ; le prolongement du flux d'immigration leur permet d'accéder à une main-d'œuvre saxonne, familiale, ou encore issue de relations amicales ou du même village. On se connaît déjà ; si on ne se connaît pas ou peu (c'est finalement la situation de M. Strecker et de son oncle : ce dernier a quitté la Roumanie alors que son neveu n'était qu'un enfant), les membres de la parenté ou de la sphère amicale attestent des qualités du futur employé. Un tissu économique « saxon » de petites entreprises familiales est constitué de par ce processus ; il n'exclut pas l'embauche de « non-Saxons », mais les Saxons sont préférés, à compétences égales. Pour les arrivants, le bénéfice est grand : les incertitudes liées à la réinsertion dans la vie professionnelle et à la coopération avec des autochtones sont réduites d'autant. La précarité est d'autant moins grande que les membres de la famille peuvent avoir déjà trouvé un emploi pour chacun des immigrants, avant même que ceux-ci n'arrivent à Geretsried. Monsieur Lorentz immigré à l'âge de dix-huit ans ; il vient d'un petit village. Ses parents y étaient paysans dans la ferme coopérative locale ; un parcours « classique » d'enfant de la campagne l'aurait probablement mené à travailler la terre. L'absence de perspective dans le domaine de l'agriculture en Allemagne pose le problème de la reconversion des paysans. Dans cette famille, la question est résolue dès avant l'arrivée à Geretsried, par le grand-père qui les attend : « *Geretsried était déjà connu, par les lettres, les appels téléphoniques, ma mère était venue en 1968, on savait déjà exactement comment c'était ici ; et le grand-père avait déjà trouvé un boulot pour chacun d'entre nous. Nous ne sommes restés que deux semaines à la maison, le temps de faire les papiers, puis nous sommes tous allés travailler. Ça allait vite à l'époque, après la Révolution c'est devenu autrement* »¹¹¹. Herr Lorentz est engagé dans une entreprise d'énergie électrique ; il suit une formation, et y exerce depuis. Il faut le soutien des Saxons arrivés plus tôt pour que la trajectoire soit aussi directe, de la paysannerie transylvaine aux emplois de techniciens en Allemagne.

Souvent, l'intervention des proches installés en Bavière méridionale mène à des emplois dans des entreprises « non saxonnes » : « *alors que j'étais encore en Roumanie, je savais déjà où j'allais*

*travailler lorsque je viendrais en Allemagne. J'avais déjà un poste, j'avais des amis, des collègues qui avaient parlé dans l'entreprise : il y en a un qui vient maintenant, et il travaille aussi bien que nous. Nous étions appréciés là-bas, nous étions très bien vus, parce que nous étions travailleurs et devons l'être, parce que quand tu dois tout recommencer depuis le début... »^{LIII}. Paul Wolff est accepté ; il rejoint le contingent d'employés saxons de l'entreprise ; l'intervention des proches aboutit à des regroupements d'immigrants *Sachsen* dans certains établissements créés par des autochtones ou d'autres Allemands d'Europe centre-orientale. Des processus similaires ont été relatés par les Souabes du Banat rencontrés à Reutlingen quelques semaines auparavant ; l'industrie des Allemands des Sudètes en Bavière a également été formée selon un schéma proche. Les interactions nouées entre filières de migrants, demandeurs d'emploi saxons et employeurs seront à reconsidérer dans la perspective de l'essor de pratiques circulatoires entre Allemagne et Transylvanie : les *Sachsen* émigrés aident quelques Saxons de Roumanie à accéder à des emplois temporaires en Allemagne, et contribuent de ce fait à leur installation dans le va-et-vient migratoire (voir chapitre 6).*

Dans d'autres parcours, l'installation dans la commune est directement et principalement liée à des opportunités locales en matières d'emploi. Walter Müller et sa famille arrivent à Geretsried en 1983, après sept ans passés dans la Forêt Noire (Bade-Wurtemberg) ; les débuts sont marqués par l'incertitude : *« je n'étais encore jamais venu en Allemagne, je ne savais pas ce qui m'attendait sur le plan professionnel, où je pourrais obtenir un emploi. (...) Nous ne savions pas où nous pourrions trouver un toit pour la famille, nous savions que les débuts professionnels seraient difficiles parce que nous étions déjà à un âge où une reconversion serait problématique. Mais j'ai tout de même fait une reconversion, j'ai trouvé une entreprise informatique qui a accepté de me former pendant une demi année. (...) Je suis donc resté dans cette entreprise en Forêt Noire pendant sept ans, je me suis fortement engagé dans ce travail et j'ai ensuite été muté à Munich. Puis l'entreprise a été vendue et j'ai été mis en retraite anticipée à même pas 53 ans. J'ai reçu des indemnités et des allocations de chômage, j'ai refusé le chômage et je travaille aujourd'hui encore »^{LIV}. Comment ce parcours professionnel les a-t-il finalement menés à Geretsried ? *« J'ai été muté à Munich et je devais trouver un logement pour la famille restée en Forêt Noire. Louer un logement de cinq pièces était très très cher. Au lieu de louer un logement à 2.000 marks¹⁵⁷ à Munich ou dans sa banlieue, nous avons contracté une grosse dette, mes collègues allemands m'ont pris pour un fou d'avoir fait un tel emprunt, pour pouvoir nous construire notre propre maison »^{LV}. Mais pourquoi Geretsried précisément ? *« Entre temps, deux de mes frères et sœurs se sont installés ici, mon frère est vétérinaire, ma sœur vit dans l'Allgäu »^{LVI}. La cause première du déménagement en Bavière est professionnelle ; le choix de Geretsried est à la fois économique et familial. Les causalités sont par conséquent imbriquées. Les propos de Walter Müller donnent en outre quelques pistes quant aux modalités concrètes d'installation en Allemagne : la construction d'une maison en est un élément central, si les ressources financières le permettent.***

Le déroulement effectif de l'accès à l'emploi est à considérer à la lumière des aides publiques attribuées à cet effet aux immigrants et à leurs employeurs. La combinaison des financements publics attribués aux Aussiedler pour l'accès à l'emploi au contexte économique local expliquent que l'insertion au marché local de l'emploi n'apparaît pas comme un problème

¹⁵⁷ Soit 6.700 francs environ en 1999, ou 1.007 euros en 2002.

pour les *Aussiedler* saxons à Geretsried. Peu des personnes rencontrées sont au chômage ; les propos sur l'accès à l'emploi sont en général centrés sur les facilités, et non les obstacles en la matière. Beaucoup évoquent pourtant le resserrement du marché local du travail depuis 1990 et les difficultés des derniers arrivés (« à l'époque, dans les années 1970, c'était beaucoup beaucoup plus facile qu'aujourd'hui pour l'intégration et pour trouver du travail. Ça ne posait pas de problème. Mon mari a immédiatement trouvé du travail, car il avait un métier technique, et moi j'étais bibliothécaire, j'ai reçu une attestation de la mairie [de Geretsried] disant qu'un poste ou qu'une bibliothèque allaient être ouverts. (...) Mais j'ai attendu jusqu'à ce que le poste soit créé ici en 197, et je suis donc devenue bibliothécaire pour la ville de Geretsried. (...) Globalement, dans les années soixante-dix c'était très facile, il y avait beaucoup d'offres d'emploi, chacun était content d'avoir trouvé quelque chose, un travail de bureau ou quoi que ce soit d'autre... (...) Tout était en chamboulement à l'époque, ici aussi, et c'était bien plus facile de s'en sortir, de commencer à travailler, que maintenant »^{LVII}, selon Madame Giebel). Les interrogations sur l'immigration des Saxons convergent vers la thématique de l'habitat ; le domaine de l'emploi apparaît plutôt comme un témoin de la réussite de leur projet migratoire.

Pourtant, de nombreux travaux scientifiques consacrés à l'insertion des *Aussiedler* dans le marché du travail allemand avant les arrivées massives d'Allemands de l'ex-U.R.S.S. insistent sur les déclassements professionnels consécutifs à l'immigration. Les arrivants sont plus vulnérables face à la perte d'emploi, et le taux de chômage est plus élevé parmi les *Aussiedler* qu'au sein de la population allemande totale¹⁵⁸ [Koller B., 1993, pp.19-21]. L'acceptation d'emplois sous-qualifiés est liée à des pratiques spatiales particulières. A partir d'une étude de longue durée consacrée aux mobilités spatiales des Allemands provenant de Roumanie (Souabes du Banat et Saxons de Transylvanie), W. Heller et F. Koch déduisent que l'acceptation d'emplois sous-qualifiés est liée au souhait de ne pas déménager en Allemagne. Ceci se traduit par une mobilité interne plus faible parmi les personnes observées qu'au sein de la population globale [Heller W., Koch F., 1987, p.44]. La faible mobilité géographique des Saxons en Allemagne est par conséquent une des causes des fréquentes déqualifications professionnelles.

La forte présence saxonne à Geretsried repose en premier lieu par l'activité des filières migratoires, entre la Transylvanie et la République fédérale. Mais la capacité de rassemblement des filières atteint son apogée lorsqu'elle peut prendre appui sur des éléments qui lui sont extérieurs. Tel est le cas à Geretsried. Les politiques et structures d'accueil pour *Aussiedler* représentent un des facteurs attractifs de la commune. Les potentialités économiques et professionnelles locales sont aussi à prendre en considération. Initiatives migrantes, soutien offert par la société d'arrivée et conditions économiques locales se combinent pour déterminer le choix du lieu de résidence.

¹⁵⁸ Barbara Koller indique bien qu'il n'est pas possible de donner un taux exact de chômage pour les *Aussiedler* : l'attribution automatique de la citoyenneté allemande ne permet pas de les identifier dans les statistiques spécifiques. Les études menées le sont auprès de ceux qui suivent des cours de langue ou de requalification professionnelle, et ne touchent donc qu'une petite partie des immigrés allemands.

Ces trois facteurs de concentration saxonne à Geretsried interviennent de manière différenciée dans la définition du groupe saxon en migration. L'intégration au tissu économique fait fonction d'ouverture du groupe. En revanche les politiques publiques qui leur sont destinées contribuent à en maintenir les spécificités : bien que supposés Allemands, leurs besoins particuliers et les réponses qui y sont apportées au niveau institutionnel les placent à la marge de la société dominante. Enfin l'activité des filières saxonnes entre la Roumanie et l'Allemagne indique à la fois l'ethnicisation et une possible ouverture de la migration. De nombreux phénomènes migratoires évoluent sur une logique de filière ou de réseau, ce qui indique finalement un point commun à la migration saxonne et à d'autres types de flux, tenus pour « non ethniques » (la circulation migratoire des Marocains ou des Maliens de France, par exemple). A l'inverse de la particularité que laisse entendre l'idée de « retour » ou de « migration ethnique », la migration saxonne possède de nombreuses caractéristiques communes à d'autres mouvements migratoires. En ce sens, passer par les filières de migrants est un moyen de « déspecialiser » l'immigration des *Sachsen* en Allemagne. Pourtant, la genèse et le rôle des filières migratoires saxonnes doivent être réévalués : elles demeurent structurées et qualifiées par ceux qui, malgré le « retour » dans la « mère-patrie », se définissent et sont encore définis par leur spécificité ethnique putative : les Saxons de Transylvanie, en Allemagne. R. Brubaker a bien souligné que de façon générale, les réseaux reproduisent les phénomènes de catégorisation ethnique [Brubaker R., 1998, p.1049]. La structuration en filières de la migration saxonne a donc une influence paradoxale : elle « déspecialise » le flux mais ne le désethnicise pas.

L'immigration saxonne en République fédérale d'Allemagne, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, mène à une distribution géographique particulière des *Sachsen* dans le pays. Cette distribution, concentrée dans le sud et le sud-ouest de l'Allemagne occidentale, résulte de politiques régionales et locales attractives. Elle est polarisée par quelques localités dont l'urbanité est organisée par les groupes d'immigrants allemands. En cela, Geretsried représente un poste d'observation privilégié du fonctionnement migratoire du groupe saxon. La présence saxonne y est issue des interactions nouées au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle entre les politiques d'aide à l'intégration et l'encadrement des nouveaux arrivants par les filières. Cette présence saxonne représente une partie non négligeable de la population locale et constitue en cela un fait exceptionnel pour les *Sachsen* en migration. C'est dans un tel contexte de concentration que les modalités de réinvention de la « saxonitude » sont observables et ont été observées. Le lien généalogique saxon y est reconstruit par des négociations internes : la proximité spatiale est rétablie entre les migrants pour que le groupe saxon soit transmis.

II. PROLONGER LE MYTHE DU « RETOUR » POUR ASSURER LA CONTINUITE GENEALOGIQUE

L'installation des Saxons à Geretsried emprunte à la fois à la migration ethnique, enserrée dans le particularisme par les politiques qui lui sont destinées, et au fonctionnement en filières commun à des flux tenus pour « non ethniques ». Un nouvel angle de lecture du « retour » est ainsi ouvert : celui de l'organisation sociale du groupe, dans sa nouvelle distribution géographique. Faible diffusion spatiale et polarisation par quelques centres urbains particuliers sont les traits remarquables de cette répartition. On peut dès lors questionner leurs effets sociaux : comment interviennent-ils sur le « retour », sur la place de l'imaginaire de la germanité parmi les immigrants ? Ont-ils ainsi un rôle à jouer dans l'effacement, la préservation ou le renforcement de la catégorie « Saxons » mobilisée par la migration ? On avance l'hypothèse que cette répartition est favorable à la transmission endogène de la catégorie « Saxons » : la proximité spatiale est utilisée de l'intérieur pour réinventer les Saxons en migration. Le « retour » mythique est prolongé grâce à la transmission de la croyance généalogique fondatrice du groupe. Ce processus de réinvention de la « saxonitude » en migration est initié et propagé par un acteur principal : l'ensemble des organisations associatives saxonnes en République fédérale, elles-mêmes générées par la réinvention. La reconstruction du groupe passe par des pratiques festives créatrices d'une spatialisation symbolique de la continuité ainsi réinventée.

II.1. DES ASSOCIATIONS POUR ASSURER LA CONTINUITE GENEALOGIQUE

Le paradoxe de la réinvention de la généalogie saxonne, en Allemagne, est appuyé sur une tension instaurée entre la diffusion (limitée) des Saxons à l'échelle nationale, et la concentration rencontrée à l'échelle de la commune de Geretsried. Il repose sur un second agent, actif à ces deux niveaux d'interprétation : les associations de Saxons. Ces associations de migrants se trouvent au cœur de la réflexion, parce qu'elles sont le principal initiateur et vecteur du processus de réinvention du collectif saxon en Allemagne. Cette imputation est liée à leur nature même : fondées sur une logique de défense de la « saxonitude », elles peuvent être tenues pour des associations à base ethnique. Le « retour » avait pour vocation l'annulation de l'ethnisation ; à l'inverse, les associations de *Sachsen* immigrants l'instrumentalisent et ainsi la reconstruisent. Cette lecture repose sur trois éléments analytiques. D'une part, les associations représentent l'unique possibilité d'accès aux immigrants, ce qui peut induire à privilégier leur rôle (et non celui d'autres organismes migrants) dans le phénomène étudié. D'autre part, elles visent à recréer un lien sur la base de l'ethnicité : tel est le but de la *Landsmannschaft*, association centrale des Saxons en Allemagne. Enfin, elles tendent à inscrire l'ethnicité reconstruite dans le local : à reconstruire l'enracinement mythifié.

II.1.1. Une porte privilégiée d'accès aux migrants

Si une attention particulière est apportée au rôle des associations dans la construction de spatialités par les Saxons en République fédérale, c'est en partie du fait de la méthodologie d'enquête retenue. L'enquête s'est faite par l'intermédiaire de représentants de l'Association des

Saxons de Transylvanie en Allemagne et ce pour plusieurs motifs. L'impossibilité de repérer les *Sachsen* par des statistiques officielles, après leur installation en Allemagne, pose un obstacle non seulement à l'analyse statistique de leurs spatialités, mais aussi à l'enquête empirique auprès de ces immigrés. Il n'existe pas d'autre instance représentative des Saxons en Allemagne. Il est parfois possible de passer par des institutions publiques ou privées spécialisées dans le soutien aux *Aussiedler*, lors de leurs débuts dans le pays (institutions d'apprentissage de la langue allemande, de requalification professionnelle, d'encadrement des adolescents...). Mais les temporalités de l'enquête, menée bien après que l'essentiel du flux de Saxons a eu lieu, invalident cette deuxième solution : les immigrants saxons ne sont plus aujourd'hui un groupe cible privilégié de ces établissements¹⁵⁹. Le simple fait que l'immigration saxonne soit quasiment tarie depuis le milieu des années quatre-vingt dix rend une telle démarche inopérante. Dans d'autres circonstances, il serait envisageable de recourir aux Eglises ; mais les Saxons sont luthériens dans leur majorité, ce qui ne permet pas de les différencier des autochtones luthériens. En conséquence, le recours à l'Association des Saxons s'impose rapidement comme moyen d'entrer en contact avec les migrants recherchés. Cela pose un problème d'ordre méthodologique : si les structures associatives jouent un rôle déterminant dans l'analyse, c'est aussi parce qu'elles ont été un intermédiaire privilégié lors de l'enquête. L'implication des associations dans le processus de transmission de la continuité généalogique en migration est à relier à leur position clé dans les possibilités d'accès aux migrants dans la recherche empirique.

La coopération avec l'Association suit plusieurs étapes. Par téléphone, des informations me sont communiquées sur les divers points de regroupement de migrants saxons dans le pays. C'est ainsi que je choisis Geretsried, après qu'il m'est confirmé qu'il s'agit d'une commune à forte proportion de population saxonne ; que celle-ci s'est constituée sur l'ensemble de la durée d'existence du flux migratoire, et ce y compris après 1989-1990 ; que l'Association y est représentée ; que l'environnement socio-spatial local présente la particularité de pouvoir être qualifié de « ville d'expulsés ». Je prends contact avec le représentant de l'antenne du district de Bad Tölz-Wolfratshausen à laquelle Geretsried est intégrée, Hans Schmidts. Quelques semaines plus tard, lors de mon arrivée sur place, nous avons une première entrevue. J'expose mes projets et l'interroge sur son parcours personnel de migrant et de représentant de l'Association¹⁶⁰. A Geretsried, je noue les premiers contacts lors d'une fête saxonne organisée par l'Association¹⁶¹.

¹⁵⁹ De nombreux travaux réalisés actuellement sur les *Aussiedler*, dans leur écrasante majorité en provenance de l'ancienne Union soviétique, passent par ce type d'organismes.

¹⁶⁰ A l'inverse de ce que vient de faire le délégué local de l'Association des Souabes du Banat en Allemagne (*Landsmannschaft der Banater Schwaben in Deutschland*) rencontré auparavant à Reutlingen, H. Schmidts ne me met en relation directe qu'avec un nombre réduit de personnes. Son collègue souabe a pour sa part organisé une partie des rendez-vous et communiqué mes coordonnées à d'autres interlocuteurs potentiels. Plus tard, à Ravensburg, les entretiens seront aussi et le plus souvent organisés par le Président de l'Association des Souabes de Satu Mare (*Landsmannschaft der Sathmarer Schwaben in Deutschland*).

¹⁶¹ C'est à Geretsried que je rencontre le plus de réticences chez mes interlocuteurs, à la fois pour la narration de leur vécu et pour la mise en relation avec quelques-uns de leurs proches. Mais une fois passée cette réserve initiale, les réseaux relationnels me sont largement ouverts et me permettent de sortir du champ strict de l'Association. La procédure suivie recèle des limites évidentes, qui expliquent la mise en avant de certaines composantes de l'organisation spatiale des Saxons en République fédérale. Une enquête menée par exemple auprès d'étudiants saxons nés en Roumanie aurait certainement conduit à des analyses et conclusions éloignées de celles ici présentées. Le

II.1.2. Au cœur de la continuité généalogique : la *Landsmannschaft*

La configuration associative des *Sachsen* installés en République fédérale est structurée par l'Association des Saxons de Transylvanie en Allemagne (*Landsmannschaft der Siebenbürger Sachsen in Deutschland*) à Munich. La *Landsmannschaft* est une instance déterminante dans la réinvention du groupe saxon, en cours en Allemagne. Elle est au cœur de la majorité des manifestations organisées par et pour les Saxons émigrés, dont elle promeut une vision particulièrement cloisonnée. Elle est le principal vecteur de transmission de la « saxonitude », et ce du fait de sa nature même, de sa position sociale, de ses objectifs et de ses activités. La *Landsmannschaft* vise à recréer en Allemagne un lien exclusif et ethnicisé, présumé garant de la survie du groupe « saxon de Transylvanie ».

L'Association est créée en 1949 par des Saxons implantés en Allemagne depuis la guerre, avec l'accord des forces militaires américaines stationnées dans le *Land* de Bavière. Les primo-migrants en sont les initiateurs. L'Association succède à l'Union des Saxons de Transylvanie et Souabes du Banat (*Verband der Siebenbürger Sachsen und Banater Schwaben*), première instance associative des immigrants allemands provenus de Roumanie créée quelques mois auparavant, à Munich toujours. De cette Union naissent les deux *Landsmannschaften* (des Saxons et des Souabes du Banat). La naissance de la structure associative des Saxons et des Souabes n'est pas un fait isolé ; elle doit être abordée dans le mouvement plus vaste d'organisation socio-politique des réfugiés, expulsés et immigrés allemands d'Europe centrale, orientale, et d'Union soviétique. Ce mouvement intervient après que les forces alliées lèvent l'interdiction qu'elles avaient posée à toute création d'organisation politique des réfugiés et expulsés.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la principale tâche de l'Association était de négocier pour les regroupements familiaux avec les gouvernements allemands et roumains. L'Association affiche aujourd'hui plusieurs objectifs. Ils sont ici analysés à partir d'entretiens avec des délégués de l'Association¹⁶², et à partir de brochures publiées par l'Association pour sa promotion : elles résument en quelques pages les points essentiels du discours, hautement politique, des représentants associatifs¹⁶³. Ce discours est diffusé en République fédérale auprès

caractère partiel et sans doute aucun partial de la réflexion est incontournable. Mais en dépit de ces biais et grâce à ces biais, des cohérences apparaissent entre les diverses phases du travail. Le choix d'entrer sur le terrain par l'Association est plutôt contraint par les circonstances, même s'il est assumé. Il présente pourtant la facette empirique de l'étude statistique fondée sur les données de l'Association. Sources chiffrées et empiriques sont en concordance. En outre, de nombreuses publications de l'Association ont été utilisées, et entrent dans la constitution de ce corpus informatif axé sur le fait associatif. Enfin, cette démarche offre un miroir à ce qui sera fait par la suite en Roumanie auprès des représentants politiques et religieux des Saxons. Précisons toutefois que ni le fait associatif, ni les représentations politiques ou religieuses des *Sachsen* ne forment le cœur de la réflexion : ce sont bien plutôt des opportunités parmi d'autres d'accéder aux spatialisés.

¹⁶² Entretien le 6 juillet 1999 avec Hans Schmidts, délégué local de l'antenne de Bad Tölz-Wolfratshausen, et le 19 juillet 1999 avec le Directeur du Centre des œuvres sociales de la *Landsmannschaft*. Complétés par les discussions avec d'autres membres de l'antenne locale, ayant des responsabilités diverses (trésorier, secrétaire...).

¹⁶³ Voir les trois brochures suivantes :

- « *Unsere Landsmannschaft und ihre Aufgaben. Informationen zu den Fragen : was ist die Landsmannschaft der Siebenbürger Sachsen ? Welches sind ihre Ziele und Aufgaben ? Was leistet sie ?* » (« Information pour les questions suivantes : qu'est-ce que l'Association des Saxons de Transylvanie ? Quels sont ses objectifs et devoirs ? Que réalise-t-elle ? »), publiée par la direction de l'Association et distribuée en 1999 ;

des autorités des divers échelons administratifs et plus particulièrement auprès des responsables gouvernementaux de l'immigration allemande et du soutien aux minorités dans leur Etat d'origine ; auprès aussi des formations politiques du pays, et notamment celles qui manifestent une certaine sensibilité à la question des minorités et migrants allemands d'Europe centre-orientale (faisons ici référence aux partis politiques de droite, telle la C.S.U.). Il est en outre distillé en Roumanie, auprès des Saxons non émigrés par le biais de l'aide humanitaire dispensée par la *Landsmannschaft*¹⁶⁴ ; auprès du Forum, représentant les Saxons devant le gouvernement roumain : les relations nouées et entretenues entre les deux institutions représentatives des *Sachsen*, en migration ou non, sont houleuses et témoignent de deux conceptions divergentes du rôle des Saxons dans la société roumaine.

Dans la première des brochures, le président de l'Association annonce qu'après l'émigration, il faut remettre en place « *ici* » (c'est-à-dire en Allemagne) des structures qui permettent de « *maintenir vivace notre conscience saxonne chez autant de compatriotes que possible et de la transmettre aux générations suivantes* »^{LVIII}. La suite de son propos concentre les ingrédients constitutifs de l'orientation politique de l'Association : « *l'association offre le cadre dans lequel la communauté de tous les Saxons de Transylvanie peut continuer à se développer, grâce aux traditions héritées dans les domaines de la culture et des coutumes [Brauchtum], et grâce aux expériences économiques et sociales transférées [par la migration]. Et avec cela nous avons de fortes chances de nous insérer dans une "Europe commune et sans frontières", qui est devenue entre temps plus qu'une simple vision. Le futur montrera que dans ces conditions, la prise de conscience des racines est le point de départ nécessaire pour un être ensemble profitable. Nous sommes donc dans la tendance et nous pouvons apporter une expérience pluriséculaire de tolérance et de conscience de soi [Selbstverständnis] démocratique pour le développement de notre nouveau pays natal. L'association est pleinement reconnue comme représentation des Saxons de Transylvanie par les autorités politiques en Allemagne, et également sollicitée comme conseillère pour les aides économiques, sociales et caritatives à la Transylvanie. Pour que cela demeure et que nous puissions remplir notre devoir dans le futur, tous les Saxons de Transylvanie devraient si possible adhérer à notre communauté et par leur adhésion et leur coopération, contribuer à la réussite commune* »^{LIX}. Les quelques thèmes introduits par ces propos reviennent de manière récurrente dans les discours des différents responsables associatifs et dans les brochures de publicité.

Le thème le plus prégnant est, sans surprise aucune, celui de la préservation de l'entité saxonne, et ce après la migration : la « communauté » doit être maintenue « en vie » en Allemagne. Deux corpus sont à mobiliser dans cette perspective. D'une part, le passé collectif est convoqué ; il est le fondement ancien et solide du lien social constitutif de la population dite saxonne de Transylvanie. Les « traditions » culturelles, économiques et sociales et les « racines » sont les ingrédients constitutifs de ce passé en commun : la vision ici diffusée de la collectivité saxonne

-
- « *Wer sind die Siebenbürger Sachsen ?* » (« Qui sont les Saxons de Transylvanie ? »), publiée par la direction de l'Association et distribuée en 1999 ;
 - « *Erfüllt unsere Landsmannschaft ihre Aufgaben ? Informationen zu den Fragen : wer ist "die Landsmannschaft" der Siebenbürger Sachsen ? Was ist ihre Aufgabe ? Wie funktioniert sie ? Was leistet sie ?* » (« Notre association remplit-elle ses obligations ? Information pour les questions suivantes : qui est "l'Association" des Saxons de Transylvanie ? Quel est son devoir ? Comment fonctionne-t-elle ? Que réalise-t-elle ? »), publiée en 1999 par l'antenne régionale de Bavière.

¹⁶⁴ Cette aide humanitaire est envoyée en Roumanie par le Centre des œuvres sociales de l'Association.

est essentialisée par l'enracinement dans un passé immuable. D'autre part, le groupe des *Siebenbürger Sachsen* pourra « survivre » en Allemagne si ses compétences particulières sont reconnues : compétences en matière de tolérance et de conscience démocratique. La référence aux éléments mythifiés de l'histoire saxonne endogène est éclatante : tolérance religieuse et ethnique, cohabitation pacifique séculaire en Transylvanie, lesquelles, comme il se doit, écartent la situation des Roumains et Tsiganes en Transylvanie au fil des siècles. Les mythes historiques saxons sont transférés dans le pays d'immigration, où ils sont censés servir à la reconstruction socio-spatiale de la population saxonne. Le changement d'espace et de société par la migration ne modifie pas les référents historiques utilisés : la reconstruction du collectif saxon et du « là-bas » en Allemagne passe par la mobilisation de mythes historiques construits en Transylvanie pour la légitimation régionale de la présence saxonne, marquée par son ethnicité putative. Mais la mise en application des compétences propres aux Saxons repose sur un nouveau référent, qui attire l'attention sur les ambivalences auxquelles les immigrés saxons et plus particulièrement leurs responsables associatifs doivent faire face. Référence est ici faite à la construction européenne.

L'apparition du référent européen dans le discours politico-associatif d'immigrants allemands n'est pas réservée aux *Sachsen*. Michel Korinman a montré comment, dès les années cinquante et les premiers pas en direction d'un édifice européen, les expulsés des Sudètes s'attèlent à l'idée d'une Europe communautaire par le biais de leur association. Après 1989, les Allemands de Pologne suivent ostensiblement la même voie. L'idée sous-jacente est que, puisque les anciennes frontières du *Reich* allemand ne peuvent être rétablies et qu'une récupération totale des biens laissés au pays est impossible¹⁶⁵, « l'Europe des régions donnera aux minorités le cadre géopolitique dans lequel elles pourront s'autogérer » [Korinman M., 1993, p.54]. Un « tournant géopolitique » est à l'œuvre au sein des organisations d'immigrés allemands : l'Europe est leur chance unique d'obtenir une nouvelle reconnaissance internationale. Le transfert effectué entre les gouvernements allemands, jusqu'alors tenus pour garants du devenir des minorités allemandes et de leurs membres, et l'instance européenne, désormais indispensable à la concrétisation des objectifs des associations, indique les contradictions internes à la collectivité saxonne en migration (ainsi qu'à d'autres collectivités, non étudiées ici). En dépit de l'immigration en Allemagne, censée être la « mère-patrie » commune, la volonté de préservation de la spécificité saxonne est clairement exprimée. Les responsables associatifs saxons se placent de ce fait dans une perspective géopolitique et sociologique (voire ethnique) de plus en plus décriée outre-Rhin. Un mouvement de territorialisation de la nation allemande sur la R.F.A., aujourd'hui agrandie des *Länder* orientaux, est en cours : les minorités allemandes dispersées dans l'(ancien) bloc communiste en font de moins en moins partie. Or, les responsables de la *Landsmannschaft* véhiculent une conception de la nation allemande disséquée en sous-groupes : on peut y voir une compréhension classificatoire, hiérarchisable et hiérarchisée de la nation. Par l'enracinement dans

¹⁶⁵ Référence est ici faite aux revendications des Allemands de Pologne sur la frontière Oder-Neisse, anéanties par la signature du Traité de bon voisinage et de coopération amicale signé entre le gouvernement polonais et Helmut Kohl le 17 juin 1991 ; et au désir exprimé par les Allemands des Sudètes de retrouver leurs biens perdus et leur autonomie en République Tchéque.

le temps et dans l'espace mythifiés de la nation allemande, étendu à la Transylvanie, *leur* sous-groupe saxon est plus ancien donc plus légitime que l'entité socio-spatiale constituée autour de la R.F.A. Il est par conséquent logique, selon eux, que leurs valeurs et compétences (incarnées par les *Bräuchtüme*, traditions et expériences passées) servent en quelque sorte de « modèle » dans la société d'installation, et de là, dans l'Europe en construction. En outre, le soutien proclamé aux Saxons en Roumanie nécessite la préservation de la spécificité saxonne en Allemagne : la conservation de la différence en Roumanie repose sur la recréation de cette différence en Allemagne... alors même que le « retour » est censé permettre l'annulation de cette altérité génératrice de discrimination. La référence au seul contexte étatique allemand fédéral ne permet pas de dépasser cette contradiction entre la préservation de la « saxonitude » et le « retour » au sein de la « mère-patrie » : c'est l'Europe communautaire qui, de par son soutien affirmé aux minorités et aux régions, offre une perspective de reconnaissance nouvelle et internationale. Le changement de référent spatial doit soutenir le maintien de la collectivité saxonne, organisée autour de la Transylvanie et du sud de l'Allemagne.

Les buts affichés par l'Association sont multiples¹⁶⁶ et peuvent être résumés en un objectif large : le maintien d'un lien social particulier, de la cohésion de la population saxonne en dépit de la distance spatiale. La lutte de l'Association est une lutte contre les effets possibles de l'éloignement géographique, de la désorganisation et réorganisation socio-spatiale des *Sachsen* après l'émigration. Il s'agit finalement de la volonté de maintien d'une continuité sociale malgré la distance, construite et renforcée sur et par l'ethnicisation.

Le corollaire de ce dessein global est le cloisonnement, voire la rupture. La *Landsmannschaft* est la seule instance représentative des Saxons en République fédérale ; en cela, ses dirigeants ont le pouvoir de propager un point de vue unique qui devient, de ce fait même, dominant. Pourtant, il est certain que ce point de vue n'est pas partagé par une partie des immigrés saxons ; ceux-là sont exclus de la représentation politique particularisante. Ce point de vue est aussi en opposition avec certains des positionnements du Forum Démocratique en Roumanie, notamment sur le rôle à jouer par la population saxonne dans la région transylvaine. En conséquence, l'Association produit des modes d'exclusion internes à la population saxonne : exclusion des non-membres, exclusion des non-partisans des lignes politiques choisies.

¹⁶⁶ Ces objectifs consistent en :

- La représentation politique des Saxons en Allemagne ;
- La défense d'intérêts propres, notamment en matière de protection sociale liée à l'immigration ;
- La préservation de la spécificité saxonne ;
- Un soutien économique et psychologique aux immigrés ;
- Un soutien matériel aux *Sachsen* en Transylvanie. Celui-ci est réalisé grâce au Centre des œuvres sociales des Saxons de Transylvanie (*Sozialwerk der Siebenbürger Sachsen e.V.*). Créé en 1950 et localisé à Munich dans les locaux même de l'Association dont il constitue une ramification, le Centre coordonne des programmes d'aide humanitaire destinés aux Saxons nécessiteux en Allemagne et en Roumanie.
- La préservation de liens entre les Saxons émigrés dans des pays autres que l'Allemagne. En 1984, la Fédération des Saxons de Transylvanie (*Föderation der Siebenbürger Sachsen*), d'échelle mondiale, est mise sur pied. Elle regroupe des *Sachsen* installés en Autriche, Suisse, Canada et Etats-Unis, représentés par leurs *Landsmannschaften* respectives. En 1993, elle accueille le Forum Démocratique des Allemands de Transylvanie. Grâce à cette Fédération, l'organisation des Saxons en migration acquiert une dimension supra-européenne.

L'exclusion des non-membres revient à une exclusion de certaines tranches d'âge : les plus jeunes éprouvent un intérêt réduit pour une telle forme de regroupement, de certaines générations de migrants : les derniers arrivés sont réputés plus éloignés de l'Association, ce que les données sur l'adhésion infirment toutefois.

La structure pyramidale de la *Landsmannschaft* se décompose en huit antennes régionales et une centaine de délégations locales. La délégation Bad Tölz-Wolfratshausen de l'Association est créée en 1956 par une quinzaine de Saxons installés à Geretsried¹⁶⁷. L'utilité de la structure associative est d'autant plus grande que le centre de Geretsried-Stein cause des arrivées de plus en plus nombreuses de *Sachsen* dans la petite ville. Une des premières réalisations concrètes consiste en la formation d'un groupe de danses saxonnes en 1970, visant à « *favoriser l'entretien des coutumes et la cohésion dans la nouvelle patrie* »^{1X} [40 Jahre Landsmannschaft..., 1996, p.12]. En 1976, quelques 200 personnes adhèrent à la délégation locale. La prise en charge des adhérents est organisée selon le système de rues déjà éprouvé dans les *Nachbarschaften* ou voisinages de Transylvanie. La délégation se développe, les membres sont en nombre croissant et les activités diversifiées (troupe de théâtre, chorale, aménagement des salles réservées aux Saxons au Musée local). En 1988, Hans Schmidts est élu par les 523 membres. L'expansion de la structure est nécessaire à l'accueil des *Aussiedler* venus en masse à partir de 1989. Les associés du président leur offrent un soutien matériel et psychologique (aide dans les démarches administratives diverses, dans la recherche d'un logement ou d'un emploi...). L'immigration massive se traduit par une hausse des adhésions locales (900 personnes en 1995), et la multiplication des activités proposées dans le cadre associatif. Enfin, la déportation vers l'Union soviétique en 1945 est commémorée en février 1995, en collaboration avec les Souabes du Banat et Allemands de Hongrie également déportés. La mairie consacre une exposition à cet épisode.

H. Schmidts a alors une soixantaine d'années et vient de Ghimbav (Weidenbach), un important village saxon situé à proximité de Braşov ; il vit à Geretsried depuis 1987. Il s'investit dans la *Landsmannschaft* pour pouvoir soutenir la « *vie communautaire* »^{1XI} : c'est cette vie communautaire qui a permis aux Saxons d'exister au cours des 850 années passées. Pour cela, ils doivent préserver leurs coutumes et leurs dialectes multiples. Sa narration l'amène à préciser que les Saxons de Geretsried portent leurs costumes traditionnels plus souvent en Allemagne qu'en Transylvanie. Avant la migration, ils n'étaient plus guère sortis qu'à l'occasion des messes dominicales. En migration, chaque représentation publique (concert, fête organisée par des structures associatives saxonnes, groupe de danse...) donne à l'inverse lieu au port des vêtements traditionnels. Selon H. Schmidts, la difficulté d'attirer les jeunes générations, de moins en moins intéressées ; une tactique d'attraction est mise au point qui passe par des visites répétées aux groupes de catéchisme. Une des préoccupations principales des responsables associatifs réside là : ainsi que l'annonce la brochure de 1996, « *dans le futur le travail culturel effectué par la délégation locale*

¹⁶⁷ Les informations sont extraites de la brochure publiée à l'occasion du quarantième anniversaire de la délégation locale [40 Jahre Landsmannschaft der Siebenburger Sachsen in Deutschland e.V. Kreisgruppe Bad Tölz-Wolfratshausen, 1956-1996, publié par la délégation locale, 1996], et de l'entretien avec son délégué Hans Schmidts.

dépendra de l'investissement des jeunes compatriotes vivant ici, de leur attachement à conserver ce qui a été fait et à construire, et à apprendre des responsables précédents. Et ainsi, à apporter leur contribution à la conservation de la spécificité saxonne de Transylvanie et des coutumes, dans une communauté éprouvée et dans une cohabitation pacifique [Miteinander] »^{LXII} [40 Jahre Landsmannschaft..., 1996, p.17].

II.1.3. Dans l'inscription locale de la continuité généalogique : les Comités associatifs locaux

La *Landsmannschaft* couvre l'ensemble du territoire allemand occidental grâce à sa structure pyramidale, et est destinée à l'ensemble des immigrants saxons. D'autres types d'associations apparaissent en parallèle : les *Heimatortsgemeinschaften* (H.O.G.), ou « Communautés du lieu d'origine » (on préférera la traduction suivante : « Comités associatifs locaux »). Ceux-ci regroupent les immigrants en fonction de leur localité de provenance (et non d'installation). Ils interviennent donc dans la reconstitution des spatialités saxonnes en migration. Les délégations locales établissent des interrelations entre Saxons installés en un même lieu en Allemagne : des liens spatiaux sont créés sur la base des deux proximités géographique et ethnique dans le pays d'immigration. À l'inverse, les comités locaux ont pour objectif de maintenir des relations préexistantes entre Saxons venus d'une même localité transylvaine. Le lien est recréé en Allemagne sur une double base, ethnicisée et localisée. De par leur nature (des associations à vocation ethnique et localisatrice), leurs objectifs (la préservation de liens dit ethniques antérieurs à l'émigration) et leurs activités, les comités locaux jouent les seconds rôles dans la transmission de la généalogie des « *Sachsen* » en migration.

L'apparition des H.O.G. entretient des liens étroits avec une autre forme d'organisation spatiale propre aux Saxons : le voisinage. L'institution du voisinage, nommée *Nachbarschaft* en allemand et *vecinătate* en roumain, est à l'origine un mode d'organisation sociale dit saxon. Supposé avoir été importé des pays germaniques au Moyen Âge, ce modèle désigne l'organisation des collectivités saxonnes villageoises en systèmes de rues : les habitants d'une même rue font partie d'un voisinage dirigé par un « père de voisinage ». Les habitants se doivent une aide mutuelle et sont assignés à certains devoirs, notamment lors des enterrements¹⁶⁸ ; le voisinage fait ainsi fonction à la fois d'organe de contrôle social et d'assistance sociale, le tout sur une base géographique. À l'heure actuelle, cette institution ne subsiste plus qu'en Transylvanie, dans les zones de présence saxonne. Le modèle a été repris de longue date à la fois en milieu urbain (notamment à Sighișoara et Mediaș), et par les populations ayant vécu dans les villages mixtes. L'institution du voisinage présente un double intérêt quant à l'analyse du « retour » des Saxons vers l'Allemagne. D'une part, après l'immigration, la première modalité de rapprochement ou regroupement des immigrants consiste souvent en la reconstitution des voisinages préexistants dans les localités de provenance. La restauration de ces organismes ne peut cependant reprendre le schéma de l'organisation par rue : il est très rare que les Saxons soient suffisamment concentrés

¹⁶⁸ La veillée mortuaire, le creusement de la tombe, le transport du cercueil et sa mise en terre, le financement des cercueils et de la cérémonie pour les membres du voisinage sont les obligations les plus récurrentes. En cas de manquement, une amende financière est infligée au membre non respectueux des conventions fixées dans ce cadre.

localement en Allemagne pour qu'ils occupent des logements situés à proximité directe les uns des autres. Le seul exemple connu est celui de Drabenderhöhe. Parfois, l'installation de plusieurs familles saxonnes dans un bâtiment d'habitat collectif peut remplacer le système des rues. Mais la norme est plutôt de réinstaurer les dynamiques relationnelles antérieures induites par le voisinage, et ce en dépit de la dispersion géographique des anciens et nouveaux membres. Deux solutions se présentent alors. Soit le voisinage est reconstitué sur une base relationnelle, entre ses anciens membres souvent dispersés en République fédérale. Soit le voisinage est recréé sur une base géographique : les membres ne sont plus ceux d'avant l'émigration, mais des *Sachsen* installés dans une même localité. Ce double schéma de réorganisation des *Nachbarschaften* explique qu'il est parfois difficile de distinguer l'une et l'autre formes dans les propos des interlocuteurs, et plus encore de différencier les voisinages issus de l'émigration des H.O.G., voire des délégations locales de l'Association : le terme de voisinage est parfois employé pour chacune, alors que les structures socio-spatiales sous-jacentes au voisinage sont spécifiques.

L'origine des H.O.G. est parfois à rechercher dans des voisinages reconstitués. Prenons l'exemple du village de Cristian, situé à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Braşov dans le *Burzenland*¹⁶⁹. Avant l'éclatement du second conflit mondial, les Saxons représentaient quelques 1.555 des 2.873 habitants du village (données du recensement roumain de 1930, selon la variable « groupe ethnique »)¹⁷⁰. La première rencontre en Allemagne des Saxons de Cristian date d'octobre 1946 ; elle est organisée par les primo-migrants de la guerre. Elle a lieu à Munich, et rassemble dix-sept personnes. Dix ans plus tard, un premier voisinage est fondé par ces immigrants et leurs quelques successeurs. Une rencontre annuelle est organisée à Dinkelsbühl, lors du grand rassemblement des *Sachsen* en Allemagne. Tous les trois ans, l'ensemble des anciens habitants de Cristian se retrouve. A partir de cette première structure, le Comité associatif local de Cristian est fondé (« *Heimatortsgemeinschaft der Neustädter* »). Mais le voisinage ne disparaît pas pour autant : certains des émigrés détiennent encore la fonction de « pères du voisinage ». Cela entraîne un entremêlement des activités conduites par l'une ou l'autre des organisations : le texte de présentation affiché sur Internet les associe, pour faire émerger deux grands domaines d'action. Une partie des réalisations vise à la préservation d'un lien particulier entre les membres du collectif émigré de Cristian, de par la transmission de la mémoire du lieu d'origine : albums de photographies (paysages locaux, photos des adolescents confirmés, des personnes décédées pendant la guerre et la déportation...), recueil de poésie, album consacré au bâtiment de l'école germanophone du village, album de recherche généalogique. L'autre partie des tâches vise au maintien de relations avec les *Sachsen* demeurés à Cristian : envois réguliers de colis, donations pour la réparation de la cloche de l'église luthérienne et pour la remise en état des peintures murales... : « *la relation au pays natal n'est jamais rompue* »^{LXIII}. Soulignons le fait que les relations sont maintenues avec les Saxons de Cristian, et non avec Cristian même ; cette tendance ethnocentrée des dynamiques relationnelles avec le lieu de provenance a des conséquences certaines sur les spatialités générées par la migration. L'ensemble des œuvres concrétisées doit beaucoup, selon le

¹⁶⁹ Appellation germanophone du *Tara Bârsei*, ou Pays de la Bârsa, affluent de l'Olt qui s'y jette au nord de Braşov.

¹⁷⁰ Informations extraites de la page http://www.sibiweb.de/orte/neustadt_kr/index.html.

texte de présentation, aux « pères de voisinage » maintenus actuellement dans leurs fonctions, et au président élu de la H.O.G. : les deux institutions se fondent dans l'effort de réorganisation socio-spatiale des Saxons de Cristian en migration.

La forte implantation des formes associatives est une caractéristique des Saxons en migration. Ces structures associatives ont pour objectif principal le maintien d'un lien social spécifique entre les *Sachsen* installés en République fédérale. Elles contribuent ainsi à définir et à ordonnancer les pratiques spatiales des individus concernés. Par là même, elles délimitent de l'intérieur le groupe saxon en migration. La délimitation endogène promue par les institutions associatives passe par la mise en valeur de certains traits culturels tenus par les Saxons comme « traditionnels ». Ces traits relèvent d'une vision particularisante du collectif saxon : après le « retour », les associations maintiennent la catégorie « Saxons » en vigueur. La continuité généalogique est reconstruite pour pérenniser l'« être saxon », dès lors en marge de la société allemande. L'instrumentalisation et la reconstruction de la continuité saxonne en migration passe par des pratiques festives, une spatialisation symbolique de la continuité généalogique.

II.2. DES FETES POUR UNE SPATIALISATION SYMBOLIQUE DE LA CONTINUITE

Les diverses associations de Saxons installés en République fédérale accordent une grande importance aux activités festives, moments de rassemblement des parents, amis, connaissances dispersées dans les *Länder* du sud du pays. Les fêtes sont multiples, variées dans leurs formes, leur localisation, leurs finalités. Elles structurent la transmission généalogique : la continuité du groupe est inscrite dans les spatialités festives. L'espace est le support et le vecteur symbolique de la filiation. Trois types de dispositifs spatiaux à fonction mnémotique sont identifiables à partir des festivités de *Sachsen* en Allemagne.

La fête annuelle organisée par la *Landsmannschaft* active l'ensemble des liens créés entre les Saxons dans la dispersion, en Allemagne : l'« être saxon » est au centre des manifestations, l'espace symbolique activé est celui du collectif saxon émigré. Le rassemblement le plus important est organisé chaque année à Dinkelsbühl en Bavière, lors de la Pentecôte. C'est un événement structurant du groupe par sa régularité, son ancienneté, le nombre de Saxons qui y participent, émigrés ou vivant en transylvanie. A une autre échelle les fêtes des comités associatifs locaux recréent les collectivités villageoises d'antan : l'espace symbolique est organisé par des relations de proximité spatiale antérieures à la migration. D'autres festivités, enfin, mobilisent les ressources concentrées en un lieu : l'espace symbolique est créé à partir des proximités locales établies en migration.

C'est à Geretsried que j'ai pu participer à cette troisième forme de mobilisation généalogique : la fête doit permettre des retrouvailles des Saxons vivant dans la commune. C'est sur la base du lieu d'installation en Allemagne que le travail de transmission doit se faire. Les proximités locales établies en migration spatialisent la transmission généalogique.

La « *Waldfest* » ou « Fête de la Forêt » a lieu chaque année au début du mois de juillet, à Geretsried comme en Transylvanie. H. Schmidts, délégué local de l'Association des Saxons, m'y

invite. J'aurai dit-il, l'opportunité de rencontrer des immigrés de Transylvanie, et de convenir avec eux de rendez-vous. J'arrive en milieu de matinée dans la salle des sports communale dans laquelle les festivités vont avoir lieu. Trois cent à quatre cent personnes sont présentes, dont Monsieur le Maire. Nombreux sont ceux qui ont revêtu le costume traditionnel. Un prêtre luthérien saxon a été invité pour l'événement ; il a fait le déplacement depuis le Bade-Wurtemberg. Hannelore Scheiber, déléguée régionale de l'Association des Saxons en Allemagne, fait également l'honneur de sa présence. La musique assourdissante de l'orchestre de cuivres pèse dans la salle ; il règne déjà l'odeur de viande grillée et d'essence des barbecues. Un groupe d'écoliers roumains est là, venu de Sibiu pour un échange scolaire ; des danseurs grecs de Geretsried ont aussi été conviés. Chacun prend place. On m'installe à la table des invités d'honneur, entre les personnalités religieuses et politiques et à proximité directe de H. Schmidts.

Hans Schmidts se lance dans un discours de bienvenue, privilège et responsabilité que lui accorde sa fonction de délégué associatif local. Suit un discours de la déléguée régionale ; elle rappelle les actions de la *Landsmannschaft* et leur importance pour le maintien d'une cohésion entre les Saxons émigrés. Il faut veiller à maintenir la transition, la transmission entre les générations, afin que l'héritage commun soit préservé. Elle souligne également le rôle crucial qu'a joué et que joue l'Association dans la défense des droits des *Aussiedler*, droits à l'immigration et aides sociales en Allemagne. Puis le prêtre prend la parole. Il accorde quant à lui une grande importance au fait que ce sont désormais des enfants roumains qui font vivre le collège-lycée germanophone de Sibiu (le lycée Bruckenthal), car c'est par leur intermédiaire, dit-il, que la langue et la culture allemandes survivront en Roumanie. Monsieur le Maire met son énergie au service de l'histoire de Geretsried et des groupes migrants qui en constituent aujourd'hui la population. Selon lui, il ne faut pas oublier ses origines, et continuer à employer les dialectes germanophones. Je suis finalement présentée par H. Schmidts parmi les personnalités de la journée ; il expose mon travail comme centré sur l'émigration des Saxons et les souffrances qui les ont contraints à quitter la Roumanie. Bien entendu, cela ne correspond pas tout à fait à la présentation que je lui ai faite moi-même quelques jours auparavant, lors de notre première entrevue. Il souligne que je ne suis pas saxonne. Cela témoigne d'après lui de l'importance de leur destinée, qui intéresse au-delà des frontières de l'Allemagne ; cela doit aussi permettre, toujours selon lui, une présentation « objective » des faits... et qu'il ne leur soit pas reproché d'être trop nationalistes ! A cet instant, je remarque une légère agitation dans la salle : tous ne doivent pas être convaincus du bien-fondé de l'immixtion d'une étrangère dans leurs histoires personnelles et collectives. Des chants religieux sont entonnés par l'assemblée debout. La cacophonie de l'orchestre couvre les voix. Suit l'homélie (*Andacht*) du prêtre, consacrée aux liens profonds qui unissent la communauté saxonne et la confession luthérienne : l'un ne peut être conçu sans l'autre. Tout saxon est luthérien. La religion est également liée au *Heimat* : sans religion, point de *Heimat*.

Le repas est lancé. Il est constitué de *mici*, ces petites boulettes de viande farcies et grillées que les Roumains revendiquent comme un « plat national ». A Geretsried, il s'agit d'un plat typiquement saxon. Je provoque mon voisin de table qui m'avait informé de la « saxonitude » des *mici* : comment se fait-il que j'ai jusqu'alors cru qu'il s'agissait d'une spécialité roumaine ? « *Ils n'ont*

pas que du mauvais»^{LXIV}, répond-il laconiquement. Puis viennent les *Baumstritzel*, biscuits enroulés sur des rouleaux de bois et caramélisés. Le tout est arrosé de bière bavaroise dans des choppes non moins bavaroises d'un litre. Peu après, trois journalistes me demandent une interview. Je retrace rapidement mon parcours ; ma qualité de géographe les intrigue ; la discipline est selon eux centrée sur le milieu physique. Quelques photos rapides avec les deux représentants de la *Landsmannschaft*, et j'aurai droit à des encadrés dans deux des journaux locaux parus les jours suivants.

Après le repas viennent les danses traditionnelles. Les enfants saxons en costumes saxons ouvrent les festivités. On essaye de reconnaître la provenance des habits : chaque village a un costume particulier. C'est le tour des écoliers roumains ; ils portent eux-mêmes un costume jugé traditionnellement roumain, blanc et ceinturé aux couleurs du drapeau national. Un de leurs enseignants les encadre. Lorsqu'il s'avise, à la fin du tour de danse de lancer un chant d'« appel à la danse »¹⁷¹, des sifflets se font entendre et une partie de l'assistance quitte bruyamment la salle. On fait oublier l'incident en remplaçant les enfants roumains par les danseurs grecs de Geretsried, dans leurs propres costumes. L'ambiance se détend. Les Saxons adultes leur succèdent. Les hommes se différencient les uns des autres par les broderies de leurs lourds manteaux de fourrure. Les femmes portent des coiffes qui désignent leur village d'origine. Chacun peut être identifié à partir du costume, cousu à la main et transmis de génération en génération. Puis l'orchestre reprend et l'on se remet à table, jusqu'à ce que la journée prenne fin. Avant de se séparer, il faut chanter l'« hymne » saxon. Je suis intégrée à la ronde qui se forme autour de l'orchestre. Seule une partie de l'assemblée participe au chant et au recueillement : la fête s'est en réalité terminée avec les danses roumaines.

Une fois le « retour » en Allemagne concrétisé, le mythe est prolongé. Il l'est grâce à la proximité spatiale recrée entre les Saxons à Geretsried. Le prolongement du mythe sert la transmission généalogique interne au groupe. La croyance en la spécificité saxonne est réactivée, et l'expérience migratoire sert à sa redéfinition. La généalogie saxonne est transmise par deux canaux complémentaires. D'une part, les structures associatives, multiples, sont d'échelles sociales et spatiales variées. Elles mettent en relation l'ethnicité et le lieu de provenance pour certaines ; d'autres relient l'ethnicité au lieu d'installation. Elles inscrivent la croyance en la généalogie saxonne dans la nouvelle organisation spatiale du groupe : l'espace migratoire. D'autre part, des fêtes sont organisées ; elles le sont en général par les associations. Elles mobilisent des pratiques culturelles considérées par les migrants comme « typiquement » saxonnes, et les inscrivent ainsi dans les spatialités migrantes des *Sachsen*. A travers les associations et les fêtes, c'est tout un ensemble de socialités antérieures à la migration qui est réactivé mais qui passe obligatoirement

¹⁷¹ Les appels à la danse sont tenus pour faire partie des pratiques « typiquement » roumaines.

par le filtre de la migration. Ces socialités réactivées et transformées doivent garantir le maintien du mythe du « retour » et ainsi assurer la transmission de la spécificité du groupe.

Le travail de préservation du groupe en migration ne repose pas que sur des processus internes ; il passe aussi par les relations négociées avec les locaux : la mise à distance marque les propos des Saxons rencontrés à Geretsried.

III. PRODUIRE DE LA DISTANCE SOCIO-SPATIALE POUR TRANSMETTRE LA CONTINUITÉ GENEALOGIQUE

Le « retour » dans la « mère-patrie » a pour effet la réinvention de la continuité généalogique fondatrice du groupe saxon de Transylvanie, à partir de pratiques spatiales favorables à un travail de transmission. La reconstruction est endogène, et porte sur les éléments de définition interne du groupe. Elle porte aussi sur la délimitation externe de ce groupe par les relations que ses membres entretiennent avec les locaux. Comment maintenir le mythe du « retour » pour assurer la préservation du groupe dans la relation avec les locaux ? Le prolongement du mythe du « retour » passe par la distanciation vis-à-vis des locaux. Les Saxons sont dans une position ambivalente : ils se disent membres de la nation allemande, mais une fois en migration, cherchent à maintenir leur différence face aux locaux.

La définition des frontières de la « saxonitude » en migration est analysée à partir du point de vue des membres du collectif saxon uniquement ; les actions des autres acteurs impliqués sont écartées de l'analyse, et ce du fait de la méthodologie d'enquête employée, centrée sur les migrants saxons. Le thème des différenciations collectives a été sciemment introduit lors des entretiens. Il convient toutefois d'insister sur le fait que les interlocuteurs rencontrés ont souvent abordé la question avant même d'être interrogés sur le sujet. Les dynamiques relationnelles font partie intégrante du projet migratoire et du vécu quotidien à Geretsried. La production de l'altérité/identité saxonne passe par les dynamiques relationnelles quotidiennes des *Sachsen* à ceux qu'ils tiennent pour « non Saxons ». Ces dynamiques consistent en une distanciation volontaire par le cadre du logement. Elles passent aussi par des usages divergents de la territorialité. Elles se traduisent enfin par une assignation des Saxons à leur identité migrante : les locaux les assignent à la roumanité.

III.1. LE LOGEMENT : REINSTAURER LA TRANSMISSION GENEALOGIQUE PAR LA FAMILLE

L'arrivée à Geretsried est fortement encadrée par les filières migratoires et familiales. L'étape de l'accès à un logement indépendant, après les séjours en centre d'accueil et logements sociaux spécifiques, est décisive pour l'établissement de spatialités saxonnnes en Allemagne. Le contexte local de saturation du marché du logement à partir des années quatre-vingt contribue à déterminer les modalités d'accès au domicile. Les difficultés rencontrées amplifient les relations de dépendance nouées entre immigrés anciens et nouveaux arrivants. L'organisation de l'habitat individuel procède, à nouveau, de l'intervention des filières familiales et migratoires saxonnnes. L'interpénétration des questions de logement et de relations internes au groupe migrant génère

une proximité quotidienne entre migrants de diverses générations (en âge et en périodes d'arrivée en Allemagne). Les processus de définition endogène résultent pour partie de cette cohabitation intergénérationnelle des immigrants. Le logement est un espace de reconstitution de la cellule généalogique de base : la famille élargie. La proximité spatiale doit garantir la conservation du mythe du « retour », et ainsi, la transmission généalogique.

L'accès à la propriété immobilière est soutenu par des aides publiques réservées aux immigrants allemands venus de l'Est européen. Ces financements sont octroyés à tout adulte ayant obtenu le statut de *Aussiedler* : les conjoints non allemands ne peuvent bénéficier des aides spécifiques, et ce en dépit du fait qu'ils sont autorisés à immigrer en République fédérale. L'assistance financière est allouée en vue de l'achat ou la construction d'une résidence. Elle est réduite depuis 1992 dans le mouvement général de restriction des programmes de soutien réservés aux *Aussiedler* et *Spätaussiedler*. Les arrivants reçoivent des aides de l'Etat central, du *Land* de Bavière, de la commune de Geretsried. Ces aides publiques expliquent pour partie la forte proportion d'immigrants ayant fait construire une maison. Elles sont donc initialement destinées aux immigrants ; mais en même temps, elles règlent (au moins partiellement) le problème de la pénurie du logement et soutiennent secteur de la construction.

L'allocation des aides au logement génère des pratiques spécifiques. Elle incite en effet les foyers nucléaires membres d'une même famille élargie à s'associer. Les usages résidentiels observés à Geretsried sont caractérisés par quelques traits principaux. Le parcours de la famille Roth les illustre. La famille étendue est composée des grands-parents, des couples de leurs deux fils et de leurs épouses, et des quatre petits-enfants. Chaque cellule nucléaire occupe un étage du petit immeuble construit par la famille. En premier lieu, les fonds publics reçus sont mis en commun afin de construire un bâtiment nouveau, dans lequel chaque foyer s'installe dans un appartement indépendant. Les bâtiments érigés pour une configuration familiale élargie tiennent plus de l'habitat collectif que du pavillon individuel. Ils sont dotés de deux, trois ou quatre niveaux en fonction du nombre de ménages à loger. Chaque appartement est indépendant ; comme dans tout habitat collectif, la jonction des niveaux se fait par un escalier central et fermé. Mais la famille élargie constitue l'ensemble de la maisonnée. Les différentes générations de la famille cohabitent donc dans le bâtiment. Ce type d'organisation est observé pour des ruraux ; les Saxons urbains semblent préférer l'accès à des logements (pavillon ou appartement) limités au foyer nucléaire. Cette organisation familiale et spatiale du bâti peut être rapprochée des formes d'habitation développées dans la Transylvanie rurale avant l'émigration. La ferme familiale est souvent occupée par les parents et un des enfants entouré de son conjoint et de leurs enfants.

En second lieu, les constructions nouvelles sont l'occasion d'en appeler aux solidarités migrantes. On ne recourt à une entreprise du bâtiment que pour les travaux les plus ardues. L'essentiel des tâches est réalisé grâce à la coopération de Saxons, membres de la parenté, amis, et parfois membres d'associations d'immigrés saxons. Ces collaborateurs ne vivent pas nécessairement à Geretsried, ni en Allemagne : des proches demeurés en Roumanie peuvent être sollicités pour de tels événements. L'aide à la construction représente par conséquent une forme d'entraide communautaire, une composante des dynamiques relationnelles recrées après la

migration. Elle est mobilisée à la fois dans l'espace d'installation, et dans l'espace de migration. Dans le second cas de figure, elle entraîne des migrations temporaires de *Sachsen* résidant en Roumanie et génère de la circulation entre les deux pôles du champ migratoire.

En troisième lieu, ces pratiques résidentielles connaissent des fluctuations dans le temps. Les premiers arrivés ont connu un contexte plus favorable à la construction que les *Aussiedler* et *Spätaussiedler* des années quatre-vingt dix. Le raidissement de la situation est dû à la restriction continue des aides aux immigrants depuis la Réunification d'une part. Il résulte d'autre part de la fermeture du marché de l'emploi et du logement dans la décennie 1990 : les situations les plus instables concernent les derniers des arrivants, ceux-là mêmes dont les droits et avantages acquis sont inférieurs à ceux de leurs prédécesseurs. La mise en chantier d'un nouveau bâtiment d'habitation n'intervient que plusieurs années après l'immigration en Allemagne. Il faut attendre une stabilisation de la situation professionnelle et la constitution d'un pactole suffisant aux emprunts pour pouvoir entreprendre de tels travaux.

Le choix de l'habitation partagée exerce plusieurs effets sur les pratiques spatiales développées par chacun des membres de la sphère familiale élargie. La décohabitation des générations se fait plus tardive. Elle intervient pour les petits-enfants, immigrés pendant leur enfance ou nés en Allemagne. La première (grands-parents) et la deuxième (parents) générations partagent la résidence. De ce fait, les pratiques spatiales sont fortement polarisées autour de l'espace de résidence de la famille élargie : les relations intra-familiales se déroulent dans un espace restreint, réduit au bâtiment commun. Les dynamiques relationnelles les plus fortes sont recréées à l'intérieur même du cadre résidentiel commun (et non dans une ou entre plusieurs communes). Enfin, la cohabitation des générations intervient de manière prépondérante dans les processus de transmission générationnelle.

L'organisation de l'espace privé que représente le logement est telle qu'elle doit assurer la transmission de la généalogie saxonne dans la cellule sociale de base : la famille, nucléaire et élargie. Le processus de transmission de la croyance en une généalogie propre passe par un second type de spatialité : la territorialisation, l'inscription des groupes en présence (Saxons migrants et locaux) dans des étendues définies par des Etats.

III.2. LES MOTS DE LA DIFFERENCIATION DES AUTOCHTONES PAR LA TERRITORIALISATION

Les relations établies avec les autochtones sont placées sous le signe du maintien de la différence. En dépit de leurs revendications à la germanité, exprimées de part et d'autre l'espace migratoire saxon, les *Sachsen* de Geretsried qualifient leurs voisins d'Allemagne par leur altérité, par des dissemblances supposées entre « nous » (les Saxons) et « eux » (les « Allemands d'Allemagne »). Membres putatifs de la nation allemande, les Saxons n'en veulent pas moins préserver et mettre en évidence leur caractère particulier. Cela passe par des qualifications

territorialisées des autochtones¹⁷² ; cela passe également par l'accentuation des catégories internes au groupe « allemand ». La différence utilisée pour maintenir la différence entre les Saxons et les locaux est le critère territorial. Selon les Saxons interrogés, la germanité des locaux est territorialisée ; elle est définie par les limites de l'Etat allemand. Elle repose donc sur des relations spatiales de proximité. A l'inverse, les Sachsen se définissent par une ethnicité non territorialisée, maintenue en dépit de l'éloignement. Les migrants réaffirment ainsi leur lien aux Saxons non migrants, puisque l'ethnicité des Saxons peut exister en dehors de tout territoire.

Les mots employés pour la désignation des autochtones ont des implications spatiales nettes. Au cours des entretiens, plusieurs termes reviennent ; ils seront entendus en Roumanie aussi, dans des emplois semblables à ceux identifiés en Allemagne.

Les « Allemands d'Allemagne » peuvent être « *die Deutschen* », soit « les Allemands ». Cette première désignation est la plus fréquente dans les propos recueillis. Le récit de Monsieur Lorentz est très précis à cet égard. Alors qu'il explique le pourquoi de son engagement dans le Comité associatif local de son village Richiș, il use du mot « *Deutsche* » de manière répétée : « *ceux qui épousent des Allemands ou des Allemandes, ils perdent le contact avec la H.O.G.* »^{LXV} ; « *ils ont probablement une belle vie avec des Allemands... Nous aussi, nous sommes aussi en contact, nous faisons aussi des fêtes avec des Allemands* »^{LXVI}. Plus tard, il parle des « *Westdeutschen* », Allemands de l'ouest, et finit par décrire des modes de vie « typiquement allemands » (« *typisch deutsch* »). La réitération de la désignation « *deutsch* » m'amène finalement à lui demander pourquoi il l'utilise aussi souvent. Sa réponse opère une distinction nette entre diverses catégories d'Allemands : « *mais nous aussi nous sommes des Allemands ! Nous sommes tous des Allemands ! Seulement, aucun d'entre nous n'est né ici. Les Allemands [die Deutschen], ils ont toujours été des Allemands. Bon, nous aussi nous avons toujours été allemands... Les Allemands, ils ont toujours vécu ici (...). Les Allemands, ce sont ceux qui ont toujours été sur le territoire. Mais ce n'est pas un propos négatif !* »^{LXVII}. C'est donc l'ancienneté de la présence sur le territoire de l'Etat allemand qui qualifie les autochtones : les membres supposés de la nation allemande nés sur le territoire de l'Etat allemand sont ceux que l'on désigne par le terme générique « Allemands ». La délimitation d'un cadre étatique crée donc une catégorie distincte d'Allemands, au sein du vaste corps de la nation allemande. Cette catégorie est en réalité restreinte aux Allemands de la R.F.A. : le recentrage territorial de la nation allemande est effectué sur la République fédérale (certes aujourd'hui constituée des deux parties réunifiées), et non sur l'ex-R.D.A. [Le Gloannec A.-M., 1993]. Le premier des mots employés pour la désignation des autochtones comporte par conséquent une dimension territoriale forte : la catégorie « *Deutsche* » recouvre ceux du territoire de l'Etat allemand fédéral.

Cet usage territorialisé du terme découle en fait d'une désignation plus ancienne : les autochtones sont aussi « *die Reichsdeutschen* », soit « les Allemands du Reich ». « *En Roumanie, nous disions : "nous partons pour le Reich", à cause du Troisième Reich ; ça venait des grands-parents* »¹⁷³ : l'autre désignation évoquée par Monsieur Lorentz sera entendue à plusieurs reprises en Roumanie. Les

¹⁷² Rappelons que le territoire est ici entendu comme portion d'espace juridiquement attribuée à un groupe, à un Etat.

¹⁷³ « *Wir haben auch in Rumänien gesagt, "wir fahren ins Reich", weil das Dritte Reich, das hat sich übertragen von den Großeltern* ».

personnes les plus âgées emploient la référence au *Reich* : l'expérience passé est maintenue par le recours mnémonique à cette entité socio-spatiale ancienne pour la désignation des Allemands de l'Allemagne d'aujourd'hui. La dimension territoriale est à nouveau présente, mais dans une acception révolue. Pour les plus âgés des Saxons tout du moins, qu'ils aient émigré ou non, la catégorisation actuelle des autochtones peut prendre appui sur l'entité étatique impériale, antérieure à la République. Les deux désignations évoquées jusqu'ici font mention explicite de la qualité allemande des autochtones : quelle que soit l'échelle étatique territoriale de référence (l'Etat-République ou l'Etat-Empire), les Allemands qui s'y trouvent sont définis en premier lieu par leur germanité. Si l'organisation territoriale distingue ces Allemands des Saxons (ou de toute autre minorité allemande d'Europe de l'est), les divers groupes possèdent toutefois la germanité en commun. La mise en catégorie passe par l'inscription territoriale, et non par l'ethnicité. En revanche, les deux désignations suivantes brouillent davantage les lignes de démarcation.

Dans certains entretiens, les « Allemands d'Allemagne » sont qualifiés de « *Einheimischen* » ou encore de « *Hiesigen* ». Les deux mots, proches en sens, signifient littéralement les indigènes, les natifs, ou les autochtones, les locaux. Le second est en général employé sous sa forme adjectivale. La référence à la germanité n'est pas explicite : la différenciation passe par la territorialité. Les « autres » sont nés et ont vécu en Allemagne, voire en Bavière. Le « nous » est défini par une provenance géographique autre. L'expérience migratoire est donc contenue dans ces deux usages lexicographiques, même si c'est en miroir : si les « autres » sont les locaux, les indigènes, alors « nous » sommes les non-locaux, ceux venus d'ailleurs. On pourrait penser que ces locaux sont aussi des descendants de courants migratoires autres que ceux des *Aussiedler* et *Vertriebene*, puisque l'arrivée en Allemagne va de pair avec l'expérience de la réalité migratoire contemporaine du pays. Les discours recueillis associent pourtant la natalité, l'implantation locale à la germanité ; les « *Einheimischen* » sont bel et bien les « Allemands d'Allemagne » : « *je sais que les Saxons sont travailleurs. Je ne connais personne de mon village qui soit au chômage. Alors qu'il y a des autochtones [Einheimischen] qui sont au chômage. C'est la mentalité ici. Nous disons aussi toujours que nous sommes plus allemands que les Allemands [Deutschen]. Nous avons résisté pendant huit cent ans comme Allemands là-bas ; mais les Allemands ici, ils se sont gâtés avec le miracle économique* »^{LXVIII} (Monsieur Lorentz). L'emploi des deux termes apparaît souvent dans des contextes discursifs de mise en avant des cloisonnements existant entre Saxons et indigènes : non seulement ils constituent des compartiments de la germanité séparés par leurs organisations spatiales respectives (phénomène éclairé par les deux premiers qualificatifs analysés, « *Deutsche* » et « *Reichsdeutsche* »), mais les entrées en contact ne relèvent pas de l'évidence. Les négociations sur le groupe sont problématiques, et les dépassements ou décloisonnements peu aisés. Michael Strecker insiste sur le fait que « *nous avons aussi d'autres amis, c'est-à-dire des autochtones ; mais avec un ami, avec un Saxon on a à notre âge plus de matière à conversation. Avec un autochtone tu ne peux parler que de politique ou de football ou de musique, mais avec un compatriote, avec un Saxon tu peux discuter la nuit entière. C'est la vérité ! C'est comme ça !* »^{LXIX}. Walter Müller va jusqu'à affirmer que « *nous avons à Geretsried deux mille Saxons, parmi lesquels nous avons beaucoup d'amis, et surtout parmi les intellectuels. Ceux que nous ne connaissions pas, nous les avons connus ici, et nous vivons actuellement plus parmi nos compatriotes qu'avec les autochtones* »^{LXX}. Cette

affirmation ne manque pas de susciter l'ire de son épouse, qui insiste pour sa part sur ses bonnes relations avec des locaux. Ces quelques phrases d'affirmation de la différence et de la distance soulignent les processus de catégorisation à l'œuvre parmi les Saxons, parmi certains Saxons du moins.

L'utilisation d'un champ lexical propre à la désignation des « Allemands d'Allemagne » est accompagnée d'une procédure de catégorisation à l'intérieur même de la rubrique « Allemands » ou « *Deutsche* », dans son acception générale (l'ensemble des membres putatifs de la nation allemande) ou territorialisée (les habitants allemands de l'Etat allemand). Nombre de mes interlocuteurs insistent, en divers moments des entretiens, sur l'existence de multiples « *Volksstämme* »¹⁷⁴ au sein de la nation allemande. Le terme peut être traduit par « peuplade », « tribu », « lignée » ; il est employé par les Saxons pour désigner des entités socio-spatiales censées être incluses dans la nation allemande : Bavaois, Wurtembergeois, Prussiens... et *Sachsen* !

Le déroulement sinueux de l'entretien auprès de Michael Strecker rend compte des préconceptions inhérentes à cette infra-catégorisation de la germanité, et de leurs ambiguïtés. Alors que je le questionne sur son activité auprès de la délégation locale de l'Association des Saxons de Transylvanie en Allemagne, dont il est un des piliers à Geretsried, ses propos se font de plus en plus lents et réticents. Pour justifier son investissement dans l'Association, il explique : « *je suis un Saxon et je ne veux pas laisser tomber mes compatriotes ! Chacun doit entretenir sa langue et ses coutumes ! Si j'allais au club d'aviron qu'est-ce que ça apporterait ? Mais là, nous avons nos traditions, nous avons nos coutumes, nos costumes populaires...* »^{LXXI}. Comprenant à son ton que mon insistance commence à déranger, j'essaye de ramener la conversation à ce je crois être le plus intéressant pour lui : les spécificités des Saxons en Allemagne... Je comprends à la transcription que ce thème est précisément la source de son irritation. Les réponses sont laconiques : « *oui, je suis un Saxon... Nous sommes allemands. Je suis un Volksdeutscher. Je ne suis pas un Roumain !* »^{LXXII}. Oui, c'est clair, mais... « *Je suis un Saxon de Transylvanie et je meurs en Saxon de Transylvanie !* »^{LXXIII}. Certes, mais est-ce à dire qu'il existe des différences entre les Saxons et les locaux ? « *Vous voulez dire, pourquoi est-ce que je ne m'intègre pas ici et pourquoi je ne prends pas le style allemand ?... Geretsried est une ville de réfugiés, une ville de Aussiedler. Il y a ici des gens de chaque peuple, il y a des centaines d'associations ethniques à Geretsried. Pourquoi est-ce que je ne devrais pas aller avec mes Saxons et aller vers d'autres ? Ils ne m'accepteraient même pas ! Qu'est-ce que vous voulez dire, avec les Allemands ? Les Bavaois et les Prussiens, ce sont bien deux lignées différentes !* »^{LXXIV}. Quelques jours plus tôt, Monsieur Hayek avait affirmé que « *nous sommes aussi allemands que les gens du Bade-Wurtemberg. A notre accent on entend tout de suite d'où nous venons, mais je ne veux pas le cacher, pourquoi ?... Je suis allemand, je suis né là-bas, maintenant j'habite ici, ça n'est pas grave, non ?* »^{LXXV}. De toute évidence, le sujet provoque quelques remous.

Ces agitations sont à la fois le résultat et la manifestation de l'ambiguïté du statut des Saxons et autres *Aussiedler* en Allemagne. Les sous-groupes évoqués dans les entretiens sont le plus souvent implantés sur le territoire de l'Etat allemand (République ou Empire, pour les

¹⁷⁴ Pluriel de *Volkstamm*, ou encore *Völkerstamm* (pluriel *Völkerstämme*).

Prussiens notamment). Il y a par conséquent report sur la population de la R.F.A., par les immigrés *Sachsen*, de la catégorisation dont ils sont l'objet en tant que Transylvains. Car pour légitimer leur présence dans le pays, ils doivent affirmer leur appartenance à la nation allemande : c'est la condition même du « retour » dans la « mère-patrie ». La logique sous-jacente à ce point de vue est une logique de la sédentarité, promue par la Loi d'immigration destinée aux Allemands d'Europe de l'est et de l'ex-U.R.S.S. Or, faisant le « retour », les Saxons expérimentent la migration et endossent le statut de migrant : l'ambivalence de leur position en Allemagne est le résultat éclatant de ce nouveau statut, fondé sur la mobilité et l'altérité. Statut en contradiction avec le discours officiel sur l'immigration allemande... paradoxalement conçue comme une non-immigration. A ce point, la situation d'immigré saxon en Allemagne, migrant mais non nécessairement reconnu comme tel car supposé semblable à la population dominante dans le pays, paraît périlleuse. L'échappatoire choisie par les Saxons rencontrés est de procéder à un découpage de ladite population dominante, afin de pouvoir occuper un des compartiments ainsi créés. Si les autochtones, ces « *Deutsche* », sont eux-mêmes partagés en entités régionales fortement différenciées les unes des autres, alors les nouveaux arrivants ne font qu'ajouter une nouvelle ramification à la typologie préexistante (Bavarois, Wurtembergeois, Franconiens, Brandebourgeois, Berlinois, Rhénans, etc...). Ainsi, ils s'insèrent dans la nation allemande territorialisée sur le sol de la République fédérale, tout en conservant leur altérité migrante. Tout en se définissant comme Allemands, ils créent un espace de possible préservation de la « saxonitude »¹⁷⁵. Les rapports avec les autochtones sont finalement placés sous le signe de la négociation de la germanité. Distanciation et rapprochement, différenciation et ressemblance sont les termes d'un jeu dans lequel les Saxons tentent d'être allemands tout en conservant leur statut de migrants. La territorialisation sur le sol de l'Allemagne est une clé de voûte de ce jeu.

III.3. LE « RETOURNEMENT DE L'ETHNICITE » POUR STIGMATISER LES SAXONS

Si les négociations sur la distanciation avec les autochtones passent par le territoire, elles reposent également sur la dénonciation des amalgames dont les *Sachsen* disent faire les frais en Allemagne. Ces amalgames peuvent être qualifiés de « retournement de l'ethnicité ». Le phénomène n'est pas réservé aux Saxons et Allemands de Transylvanie, et touche en réalité tous les immigrants allemands ; il a été observé lors d'une enquête à Göttingen, dans un quartier à forte population allemande de l'ex-Union soviétique. La distanciation exogène est mal vécue par les migrants saxons : l'opposition aux locaux par le territoire s'accompagne d'une relégation à une ethnicité à laquelle les Saxons refusent de s'identifier. Les Saxons ne sont par conséquent pas les seuls à agir sur le prolongement du mythe du « retour » pour le maintien du groupe : les autres, les locaux les assignent ainsi à une place dans la société qui les renvoie à leur condition de migrants.

La dénonciation de cette relation imposée par les autochtones pose question. Certes, le « retournement de l'ethnicité » renvoie les *Sachsen* à leur étrangeté, comprise comme de la « roumanité », et à leur caractère migrant. La différence est ainsi marquée entre les autochtones et

¹⁷⁵ Précisons toutefois que ce type de différenciation de niveau régional est fréquent en Allemagne, et non réservé aux Saxons : les revendications particularisantes des Bavarois en sont une illustration célèbre.

les Allemands des P.E.C.O. : les seconds sont finalement tenus pour non-allemands par les premiers, et renvoyés au groupe dominant du pays dont ils proviennent (les Allemands de l'ex-U.R.S.S. sont qualifiés de « Russes », ceux de Pologne de « Polonais »...). La sœur de Madame Schmuck a ressenti cette mise à distance dès l'arrivée au centre de Nuremberg : « *là-bas ils m'ont demandé : mais êtes-vous réellement une Allemande ? Je me suis énervé ! J'ai pensé, maintenant je viens en Allemagne et on demande si on est vraiment allemand !* »^{LXXVI}. Mais les Saxons dénonçant ce qu'ils tiennent pour un amalgame profitent de ce même amalgame pour réaffirmer la spécificité de leur statut en migration. D'une part, la récusation de la roumanité attribuée en Allemagne par les majoritaires les autorise à se distinguer avec force des Roumains de Roumanie. Les entretiens regorgent de détails censés témoigner de l'altérité des Roumains. L'histoire de la collectivité saxonne est souvent convoquée dans cette démonstration. Le « retournement de l'ethnicité » subit une nouvelle distorsion, si l'on peut dire, pour maintenir les Roumains dans leur roumanité et les Saxons dans leur germanité. Par là, les Saxons essayent de combler le déni de légitimité qui leur est fait en Allemagne, ce dont Walter Müller rend compte : « *j'ai pu constater qu'au début, beaucoup de mes collègues de travail ne nous comprenaient pas. Pourquoi n'êtes-vous pas devenus roumains, pourquoi êtes-vous venus ici ? Au début, nous avons rencontré beaucoup d'incompréhension, mais après puisque nous étions très persévérants au travail, nous avons gagné une certaine... comment dire ? Une certaine estime...* »^{LXXVII}. D'autre part, la dénonciation de l'amalgame est un moment privilégié de réaffirmation de la spécificité saxonne au sein de la nation allemande. Si les Allemands acculent les Saxons à la roumanité, c'est, selon les interlocuteurs de Geretsried, parce qu'ils sont ignorants de l'histoire particulière du groupe, voire de l'histoire de la nation allemande : « *par mon accent, par ma langue allemande je ne peux pas nier que je ne suis pas d'ici. Et je suis fier de venir d'où je viens ; mon histoire, mon passé et mon origine me donnent une certaine position et je ne la renie pas. Ce serait faux de la renier. Mais je dois aussi avouer qu'il n'est pas facile de s'affirmer dans tous les milieux. Je travaille à Bad Tölz avec de vrais Bavarois qui ne comprennent pas, il me semble, qu'il y a aussi de belles montagnes ailleurs ; seules leurs montagnes sont les plus belles (...). Ou alors, quand un collègue dit : c'est qui l'étranger, là ? et me désigne. Mais on doit pouvoir supporter ça, nous avons toujours joué ce rôle d'intermédiaire entre les Roumains et les Magyars en Transylvanie, et cela nous a poussé à nous adapter ici* »^{LXXVIII} (propos de W. Müller).

Par le « retournement de l'ethnicité », les Saxons sont qualifiés de Roumains par certains autochtones. Ils sont renvoyés à une catégorie de population dont ils tiennent à se différencier, aussi bien en Roumanie qu'après la migration. On peut interpréter cela comme la résultante d'un processus de territorialisation de la croyance en la germanité, à l'œuvre parmi la population de la République fédérale : la nation allemande est de plus en plus centrée sur la seule R.F.A., ce qui en exclut de fait les minorités dites « allemandes » des P.E.C.O. [Le Gloanec A.-M., 1993]. Ce processus crée un conflit entre les diverses conceptions de la nation allemande véhiculées d'une part en Allemagne (de plus en plus centrée sur l'Etat allemand), d'autre part au sein des minorités allemandes (une conception ancienne, extensive et non territorialisée). Le « retournement de l'ethnicité » peut par conséquent être interprété comme un conflit de spatialisations divergentes de la nation allemande. Proximité *versus* distance : telle est la formule du « retournement de l'ethnicité » dont pâtissent les Saxons en migration.

Quelles sont les conditions du prolongement du mythe du « retour » après l'immigration saxonne en Allemagne et la construction de relations aux locaux ? A un premier niveau, les migrants maintiennent la sphère privée loin des locaux. L'organisation résidentielle en famille élargie, favorisée par les dispositions légales pour l'accès des *Aussiedler* à la propriété foncière, leur permet de conserver de la distance vis-à-vis des autres habitants. La résidence représente donc une première rupture destinée à favoriser la préservation de l'entre-soi. A un deuxième niveau, la différenciation endogène et exogène passe par le critère territorial. La germanité des autochtones est, selon les migrants, territorialisée, efficace dans la proximité spatiale. A l'inverse, leur généalogie est déterritorialisée, valide dans la distance spatiale. En soutenant ce principe d'une altérité par la distanciation spatiale, les *Sachsen* réaffirment leur solidarité avec ceux du groupe qui n'ont pas concrétisé le « retour », avec ceux qui sont restés en Transylvanie. A un troisième niveau enfin, le groupe est maintenu par assignation exogène à la différence : par le « retournement de l'ethnicité », les locaux renvoient les Saxons à leur passé migratoire, leur condition de migrants en Allemagne. Le mythe du « retour » est prolongé par les locaux. Les négociations passées avec eux pour maintenir le groupe grâce au « retour » se révèlent dans toute leur ambivalence.

Qu'advient-il du mythe après la concrétisation du « retour » ? Ainsi qu'il est apparu au fil de ce chapitre, il est prolongé pour que le groupe saxon continue à exister en Allemagne. Ce prolongement est appuyé sur un nouvel élément : l'expérience migratoire. Il est tout d'abord favorisé par la réorganisation spatiale du collectif saxon en Allemagne. La proximité d'échelles régionale et locale facilite le travail sur le mythe, travail nécessaire à la continuité généalogique. Ensuite, l'activation continue du mythe est concrétisée par diverses formes de regroupement social des *Sachsen*. Les associations et les pratiques festives visent à assurer la pérennité de la croyance en une généalogie propre aux Saxons. Mais assurer cette continuité nécessite de modeler dans cette perspective les relations aux autres. De la distance sociale et spatiale est instaurée vis-à-vis des locaux : les Saxons sont désormais des migrants. Le paradoxe du « retour » apparaît dans tout son éclat : les Saxons ont migré dans la perspective d'une généalogie commune aux habitants de l'Allemagne, mais ils veulent se redéfinir comme migrants pour pouvoir subsister en tant que groupe après la concrétisation du « retour ». Ainsi, le mythe est entretenu après la migration ; il intègre l'expérience migratoire dans son contenu pour pouvoir garantir la pérennité du collectif saxon.

Ce positionnement est accentué avec l'ouverture de la Roumanie à partir de la fin de l'année 1989. Car pour maintenir la spécificité saxonne, il faut désormais entretenir les relations avec ceux qui n'ont pas concrétisé le « retour » et qui vivent en Roumanie. Des mouvements de

circulation migratoire apparaissent entre Allemagne et Transylvanie, pour assurer la continuité relationnelle et, de ce fait, la continuité généalogique à l'intérieur du groupe saxon désormais installé dans la distance constitutive de l'espace migratoire.

Chapitre 6

CHAPITRE 6 : REDEFINIR LE MYTHE POUR POUVOIR CIRCULER. L'OUVERTURE DE LA MIGRATION ETHNIQUE

« Nos livres sont rangés dans des étagères construites sur commande par un immigrant. Notre dentiste est un ré-migrant. Avec nos invités nous allons dans le restaurant d'un ré-migrant, d'autres fois nous allons à la pizzeria d'un autre. Lorsqu'on nous interroge sur des possibilités d'hébergement, nous pouvons tout de suite orienter les gens vers deux pensions tenues par des ré-migrants. Si nous avons envie d'un petit pain, nous pouvons l'acheter dans la boulangerie d'un ré-migrant. S'il faut faire réparer la voiture, nous l'aménonons au garage d'un ré-migrant. Si nous avons besoin d'une pièce automobile, nous la commandons chez un immigrant. Si nous partons en voiture à l'ouest, nous pouvons faire halte dans deux stations et une auberge tenues par des ré-migrants. Si nous avons besoin des services d'une entreprise de consulting, nous pourrions nous adresser à plusieurs entreprises appartenant à des immigrants ou des ré-migrants. Mais pour pouvoir consulter un avocat immigré, nous devons nous tourner vers Bucarest »^{LXXIX} [Zugänge, 1998, p.20].

Qui parle ? Maria-Luise Roth-Höppner, une Saxonne revenue en Roumanie après avoir vécu une vingtaine d'années en Allemagne fédérale. Car il est aujourd'hui possible de rencontrer des Saxons revenus du « retour » dans la « mère-patrie » mythifiée. Le fait est récent ; il était quasiment impossible de revenir avant 1989 et peu le souhaitaient. La tendance est apparue dès l'ouverture du pays et s'est accentuée au fil des années. Elle va à l'encontre de l'idée de « retour » telle qu'elle a été théorisée jusqu'à présent, et bouleverse la compréhension de l'immigration saxonne en Allemagne, conçue comme définitive tant par les migrants que par les scientifiques et les politiques. Dans la définition générale du « retour » telle qu'elle a été dressée en introduction, une rentrée au pays de départ n'est pas prévue ; c'est une éventualité qui est écartée d'emblée et ce dans la logique de rupture sous-jacente à l'idée de la migration ethnique. Rogers Brubaker n'a pas non plus pris cette alternative en considération. La réalité vient invalider les écrits scientifiques.

Car la venue de Saxons en Roumanie rapproche la migration saxonne du binôme aller-retour présent dans de nombreuses migrations non ethniques. Une nouvelle facette des migrations saxonnes émerge, faite de va-et-vient entre le pays d'installation et le pays de provenance. Un va-et-vient dont les fonctions sociales ont été démontrées, à propos d'autres migrations, par différents auteurs (voir par exemple l'ouvrage sur les migrants portugais d'Y. Charbit, M.-A. Hily et M. Poinard). Ces voyages plus ou moins répétés et réguliers entre les différents pôles d'un espace migratoire sont désignés par la notion de circulation migratoire : « un ensemble de flux humains, matériels et immatériels irriguant le champ migratoire et l'espace relationnel d'une

population donnée, qui vit tous les jours une altérité "interactive" dans son espace de résidence comme dans son espace d'origine » [De Tapia S., 1995, p.174]. La circulation migratoire a des vocations multiples ; c'est un mode de faire-valoir individuel pour les migrants qui la pratiquent, mais par là même aussi un instrument de réorganisation des collectivités en migration. La circulation migratoire a des fonctions économiques, politiques, identitaires ; sa caractéristique principale est de pouvoir faire de la dispersion du groupe une ressource [Ma Mung E., 1999 ; Tarrus A., 1989].

Pour les Saxons migrants, l'immigration en Allemagne sous statut de *Aussiedler* a joué un rôle fédérateur fort, grâce au mythe du « retour ». La circulation migratoire apparue après 1989 revisite ce mythe, et devient elle-même progressivement fédératrice. Car le mythe du « retour » tel qu'il a été formulé pour pouvoir immigrer en République fédérale, puis reconstruit *a posteriori* pour légitimer l'immigration, interdit le maintien de relations avec l'espace de départ : il est élaboré autour de l'idée de rupture, de séparation d'avec la Roumanie. Les seuls échanges autorisés, on l'a vu, ont pour fonction de faire émigrer ceux qui n'ont pas encore franchi le pas. Il faut donc revisiter ce mythe pour pouvoir circuler entre les deux pays ; or, c'est la circulation qui sera l'instrument même de cette redéfinition du mythe du « retour » des Saxons. *La circulation migratoire est à la fois source et résultat du renoncement au mythe du « retour », tel qu'il a été formulé pour l'immigration en Allemagne sous statut de Aussiedler. Il est redéfini pour y intégrer la distance qui existe désormais au sein du groupe saxon, ainsi que la mobilité.* Par le prisme et l'expérience de la circulation, le mythe du « retour » des *Sachsen* désigne l'alternance d'allers et retours, le va-et-vient entre espace de provenance et espace d'installation.

Cette redéfinition du mythe consécutive à l'essor de la circulation migratoire saxonne nécessite de nouveaux outils opératoires. Car l'existence de phénomènes circulatoires complexifie l'activité des filières, et leur organisation spatiale, au point que celles-ci sont remplacées par des réseaux de migrants. Les réseaux sociaux ont fait l'objet de nombreux travaux théoriques. A propos des migrants, on retiendra la définition proposée par Douglas Massey, pour qui ce sont « *des ensembles de liens interpersonnels qui relient migrants, anciens migrants et non-migrants dans les pays d'origine et de destination, à travers des liens de parenté, d'amitié, et une origine communautaire partagée* » [in Light I., Bhachu P., Karageorgis S., 1993, p.25]. Les réseaux de migrants indiquent la complexification et la multiplication des échanges entre les Saxons et le collectif migrant élargi. Ils ont des implications spatiales : un champ migratoire est un espace migratoire configuré par l'activité des réseaux de migrants [Simon G., 1981, p.55]. Le champ migratoire intègre l'espace de départ et l'espace d'arrivée dans un unique espace relationnel : la mise en relation et la hiérarchisation des lieux passent par les flux et les relations que permettent les réseaux. L'échange est donc l'élément structurant du champ migratoire.

Le passage du mythe du « retour » à la circulation migratoire saxonne est une continuité, et non une rupture dans le processus migratoire : elle reprend certains éléments de la migration ethnique (I). Cette évolution est, dans le cas des *Siebenbürger Sachsen*, voulue, formulée et défendue par une élite retraitée installée entre Allemagne et Roumanie, qui revient sur la définition endogène du groupe pour justifier sa position (II). La redéfinition du mythe exerce ses effets sur

divers collectifs saxons en migration ; par le recrutement de main-d'œuvre, la circulation saxonne dépasse les catégorisations ethniques pour toucher d'autres populations migrantes (III).

I. UNE CIRCULATION SAXONNE DANS LA CONTINUITÉ DU « RETOUR » DES AUSSIEDLER

Avant 1989, il est légalement très difficile de circuler entre la République fédérale d'Allemagne et la Roumanie. La pratique du va-et-vient est par conséquent un phénomène récent pour les ressortissants roumains, ainsi que pour leurs proches émigrés. Bien que circulation et émigration définitive soutenue par l'attribution du statut de *Aussiedler* puissent passer pour des types de parcours migratoires opposés, la circulation migratoire saxonne est fondée sur la migration ethnique. Si le va-et-vient vise à et nécessite la redéfinition du mythe sous-jacent au « retour », il commence par s'appuyer dessus. Ce ne sont pas des formes migratoires opposées, mais en continuité. La continuité est législative : le socle légal de la circulation saxonne nouvelle est celui de l'immigration en Allemagne sous statut de *Aussiedler*. Ceci est surprenant ; il n'aurait pas été inconcevable que les Saxons mettent à profit des circuits et opportunités investis par des migrants non ethniques. La continuité est aussi de l'ordre des types de circulation élaborés, à mi-chemin entre la migration ethnique et la mobilité économique.

I.1. VA-ET-VIENT ET LÉGALITÉ : UNE CIRCULATION FONDÉE SUR LES LOIS D'IMMIGRATION ETHNIQUE EN ALLEMAGNE

A la différence de nombreux migrants roumains et tziganes qui circulent en Europe en marge de la légalité et développent des stratégies originales au niveau de la mobilité, la circulation des Saxons de Transylvanie entre Roumanie et Allemagne se situe dans l'espace réglementaire délimité par certaines législations allemandes. Les Saxons restent dans un strict respect des lois mises en place par leur Etat de destination. Néanmoins, la légalité de ces déplacements suscite l'étonnement : loin de se déployer dans un dispositif spécifiquement désigné pour encadrer les aller et venues de citoyens roumains, celle-ci use d'un versant méconnu de la politique fédérale sur les *Aussiedler*. Il faut comprendre le(s) contexte(s) législatif(s) de la mise en place et du développement de cette nouvelle mobilité : les *Sachsen* pratiquant le va-et-vient semblent user des espaces laissés ouverts par les lois d'immigration fondées sur la germanité et destinées aux candidats à l'immigration définitive dans la « mère-patrie » (Allemagne). Les dispositions juridiques mises en place pour l'immigration saxonne définitive fournissent le cadre juridique de la circulation migratoire.

Les trajectoires individuelles retracées correspondent à deux types de situations juridiques propres aux Saxons migrant entre Transylvanie et Allemagne : la possession d'un document administratif spécifique (l'« ordre d'admission », « *Aufnahmebescheid* »), à l'origine destiné aux candidats à l'émigration définitive, et la double citoyenneté. Si aucun des dispositifs n'avait pour objet initial l'encadrement du va-et-vient migratoire, la capacité d'innovation des individus

soutenus par les réseaux de migrants a suffi à les transformer en instruments indispensables à l'installation dans la circulation.

I.1.1. Visa et ordre d'admission : une utilisation détournée de la loi d'immigration définitive en Allemagne

Si les migrants roumains agissent souvent à l'ombre des lois sur les migrations, la mobilité saxonne se déploie dans les espaces de la légalité. Elle s'y inscrit pourtant de façon particulière et incite à interroger les procédés par lesquels des dispositifs juridiques construits sur une conception très particulière de la germanité, destinés à encadrer la migration définitive vers l'Allemagne par la politique des *Aussiedler*, deviennent les outils de la circulation des Saxons entre Roumanie et République fédérale.

Depuis la promulgation de la Loi sur l'accueil des *Aussiedler* du 28 juin 1990, la migration définitive vers l'Allemagne sous statut de *Aussiedler* est conditionnée par l'obtention préalable du droit à venir s'installer dans le pays¹⁷⁶. Ce droit est matérialisé par l'obtention d'un ordre d'admission, attribué par l'Office Fédéral allemand d'Administration sur la base de la Loi fédérale sur les réfugiés et les personnes déplacées de 1953, après que l'une des représentations consulaires allemandes en Roumanie lui a communiqué le dossier, ou que le candidat l'a déposé lui-même auprès de l'Office allemand d'administration. Si les changements politiques de la fin des années quatre-vingt se sont notamment traduits par une émigration saxonne massive, celle-ci s'est doublée de l'accès de la majorité des *Sachsen* installés en Roumanie au précieux « *Aufnahmebescheid* » (ordre d'admission) délivré par la République fédérale. La quasi-totalité des interlocuteurs saxons rencontrés en Roumanie détient le document : bien que n'ayant pas mis à profit la possession du droit d'immigrer en R.F.A., les Saxons demeurés en Transylvanie sont reconnus de manière officielle comme membres de la nation allemande, et comme de potentiels *Aussiedler*. Ana est une Saxonne âgée d'une trentaine d'années, qui séjourne à intervalles irréguliers en Allemagne pour y travailler. Ses propos à Mălâncrav pendant l'été 2001 sont éloquentes : elle-même et ses enfants détiennent l'ordre d'admission depuis 1993, car, dit-elle, « *lorsque tu as les papiers, tu peux partir n'importe quand, quand on a ce papier* »^{LXXX}. Elle précise toutefois ne jamais avoir eu l'intention de quitter la Roumanie. Ce phénomène est également surprenant quant aux possibilités ainsi offertes à ces Saxons non émigrés mais détenteurs du droit d'entrer en Allemagne. Jusqu'au 1^{er} janvier 2002, la possession de l'ordre d'admission leur ouvre en effet des voies simplifiées pour l'accès aux visas touristiques. Le fait est fondamental pour la compréhension de la mise en place de phénomènes de circulation entre les deux pays. L'installation des Saxons dans la mobilité repose sur cette opportunité. Les cadres législatifs du flux de *Aussiedler* sont donc aussi, sous un autre angle, ceux du va-et-vient.

¹⁷⁶ Jusqu'alors, les situations pouvaient être régularisées en Allemagne, ce qui constitue l'un des facteurs explicatifs à l'arrivée brusque de 398.000 *Aussiedler* en 1990, dont 111.150 en provenance de Roumanie et 133.872 de Pologne : grâce aux proches et parents déjà installés outre-Rhin, ceux-ci ont pu entrer en République fédérale avec des visas touristiques et régulariser leur situation sur place [*Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, janvier 2001, p.9].

La mise en lumière de ce versant peu connu de la politique allemande vis-à-vis des membres des minorités saxonne et souabes de Roumanie attire en outre l'attention sur les spécificités de son mode d'application. Une convergence peut être observée à ce niveau entre la politique des autorités allemandes et l'action menée par l'instance représentative des minorités allemandes du pays, le Forum Démocratique des Allemands de Roumanie, dont l'intervention va figurer le second niveau de rencontre des lois et réseaux autour de la germanité. La position prédominante du Forum auprès des minorités allemandes de Roumanie (il n'existe pas d'autre instance représentative propre aux Allemands sur le plan politique ; l'Eglise luthérienne est considérée comme l'autre représentation importante des *Sachsen*) s'est traduite par la mise en place, dans les centres régionaux et dans certaines antennes urbaines, de l'organisation de services spécialisés dans les demandes de visa pour l'Allemagne. Si le Forum n'a aucune fonction décisive à jouer dans leur attribution, le fait d'y adhérer ou non va, au bout du compte, devenir un paramètre fondamental dans l'accès au visa pour l'Allemagne¹⁷⁷. Car les adhérents du Forum détenteurs de l'ordre d'admission ne sont pas soumis à l'obligation, durcie au cours des années quatre-vingt dix, d'avoir une invitation d'un citoyen allemand pour demander un visa touristique. L'un des principaux obstacles rencontrés par les Roumains jusqu'en 2002 dans les demandes de visa de tourisme est ainsi levé.

Le second type de procédure d'attribution de visa touristique concerne les membres de minorités dites « allemandes » possédant l'ordre d'admission, mais non adhérents du Forum. Le demandeur ne peut bénéficier de l'assistance du Forum ; il doit lui-même apporter au consulat un dossier contenant des pièces supplémentaires. Dans le premier type de procédure, les Saxons sont supposés avoir déjà apporté la preuve de leur germanité. Dans le second type, il faut à nouveau regrouper les preuves de l'« appartenance » à la nation allemande : certificat de baptême et extrait généalogique (*Abnenpaß*) établis par l'Eglise à laquelle le requérant est affilié, attestation de service militaire, et test de langue. Si l'examen des pièces permet de prouver la germanité du candidat, celui-ci peut engager la procédure décrite ci-dessus, et rejoint le corps des citoyens roumains bénéficiaires de modalités simplifiées d'entrée dans l'espace de l'Union européenne, en vertu de la reconnaissance par la République fédérale de leur ethnicité. Dans le cas contraire, il doit engager un troisième type de démarche : les Saxons non détenteurs de l'ordre d'admission et non membres du Forum sont dans l'obligation de suivre les procédures destinées aux citoyens roumains non allemands, procédures dont l'objectif est de limiter sévèrement les entrées dans l'Union. Outre la détention de la précieuse invitation d'un ressortissant de la République fédérale, les candidats doivent posséder une carte de travail (*carta de munca*) en Roumanie, afin de prouver qu'ils ont un emploi. Dans le cas contraire, les autorités consulaires admettent qu'il est quasiment impossible d'obtenir un visa. Cette condition s'avère problématique pour les personnes, nombreuses dans le pays, qui travaillent dans l'agriculture ; dans cette éventualité, il leur est demandé d'apporter une attestation de leur mairie, mais... celle-ci n'est pas toujours suffisante !

¹⁷⁷ Les informations ici présentées sont extraites de plusieurs entretiens avec des élus du Forum en 2000 et 2001, de la brochure publiée pour les dix ans d'existence de celui-ci [*Zehn Jahre Demokratisches Forum der Deutschen in Hermannstadt*, 2000] et du bulletin d'information communiqué chaque trimestre par le Forum, *Curier F.D.G.R.*

Une femme au foyer ayant des enfants peut ainsi se voir refuser un visa, alors que sa situation familiale lui permet de satisfaire à un autre critère d'attribution : la famille, car les enfants sont considérés comme un point d'attache au pays, garant du retour en Roumanie du demandeur de visa.

L'engagement du Forum dans les procédures de demande de visa pour l'Allemagne témoigne des efforts faits, au cours des dernières années de la décennie quatre-vingt dix, pour l'octroi d'une position sociale aux pratiquants du va-et-vient. Par l'intermédiaire du Forum, un espace de reconnaissance officielle est attribué à ces derniers et le gouvernement allemand leur reconnaît une position particulière au sein de la société roumaine. Pourtant, les procédures décrites ci-dessus, participant à l'émergence des phénomènes de circulation, peuvent susciter quelque étonnement quant à la représentativité de l'institution du Forum avec lequel les autorités allemandes ont noué des liens de nature politique. Car à Mălâncrav, de même que dans d'autres villages transylvains parcourus, l'évocation du Forum ne provoque bien souvent que des réactions hésitantes. Au cours d'un entretien réalisé en mai 2001, le délégué du Forum de Sighișoara faisait ainsi part de son dépit: « *les centres locaux [du Forum] ne fonctionnent nulle part comme nous l'avions pensé. Il y a certes le fait que les gens sont âgés (...). C'est très difficile de travailler avec des gens de plus de soixante, soixante-dix, quatre-vingt, quatre-vingt dix ans, il faut avoir beaucoup de ténacité. Nous essayons... Mais je peux vous dire aussi que beaucoup de gens se sont inscrits au Forum Démocratique pour les visas touristiques et pour ne plus avoir à aller au consulat général [à Sibiu] ! L'idéalisme de la " saxonitude " faiblit... »^{LXXXI}. Il faut aborder la question des visas pour que le Forum soit identifié par ses adhérents. Le rôle de l'association, dont les efforts visent officiellement à améliorer les conditions de vie en Roumanie, semble finalement être bien souvent réduit, aux yeux d'une partie ses adhérents, à la position d'intermédiaire entre la population déclarée de nationalité allemande et les consulats de la République fédérale. Alors que le Forum est *a priori* extérieur à l'application de la politique des *Aussiedler*, il participe de manière active au mouvement d'extension, de renforcement des réseaux relationnels saxons, et à leur positionnement au sein de la société roumaine.*

Depuis la levée de l'obligation de visa pour l'accès des ressortissants roumains à l'espace Schengen, au premier janvier 2002, les Saxons et autres Allemands de Roumanie ne disposent plus de réglementations particulières accordées par l'Allemagne. Les demandes de titres de voyage déposées auprès des représentations diplomatiques de la République fédérale portent sur l'émigration définitive sous statut de *Spätausiedler*, et sur les visas de travail. Les traitements spécifiques organisés par le Consulat, c'est-à-dire le dépôt des dossiers auprès du Forum Démocratique des Allemands de Roumanie et la suppression de l'entretien individuel, ont été supprimés au premier janvier 2002. Les autorités roumaines n'accordent pas non plus de traitement particulier aux membres de minorités allemandes. Ils doivent, à l'instar de tous les ressortissants roumains, disposer des documents exigés à la sortie et au retour dans le pays (billet

de voyage aller et retour, assurance maladie, attestation de la possession de moyens financiers suffisants pour la durée du séjour à l'étranger)¹⁷⁸.

I.1.2. La double citoyenneté tolérée ou les faveurs faites aux *Aussiedler* de retour

L'installation de Saxons dans la circulation migratoire repose sur des procédures administratives initialement vouées à l'immigration définitive sous statut de *Aussiedler*. Elle use aussi d'un autre versant de la politique des *Aussiedler* : la tolérance vis-à-vis du maintien de la double citoyenneté, refusée jusqu'en 2000 par la législation allemande. Les Saxons circulants rencontrés lors des enquêtes sont parfois d'anciens émigrés en Allemagne qui, après quelques années, se sont réinstallés de façon principale en Roumanie. Si certains d'entre eux possèdent toujours une partie de leur famille et un domicile outre-Rhin, la spécificité de la situation vient de l'emploi qu'ils peuvent faire du statut de *Aussiedler* et des droits qui l'accompagnent : l'immigration en République fédérale en tant que *Aussiedler* leur permet d'accéder de façon automatique à la citoyenneté allemande¹⁷⁹. Mais, et ceci est surprenant au vu des réticences des autorités allemandes face aux situations de double citoyenneté, les migrants issus de minorités germaniques d'Europe centrale et orientale ou de l'ex-U.R.S.S. ont la possibilité de conserver leur citoyenneté précédente (si toutefois leur Etat d'origine le leur permet). Il convient ici de cerner les répercussions, au niveau de la mobilité, de ce traitement spécifique de la citoyenneté allemande : il semble représenter une seconde forme de ressource migratoire pour les Saxons. A Mălâncrav, la trajectoire de vie de Thomas, Saxon de quarante ans émigré puis revenu en Roumanie, illustre des stratégies que les mécanismes d'accès à la citoyenneté allemande amènent à élaborer. Cette trajectoire n'est pas envisagée ici sous un angle juridique ; elle doit plutôt servir à questionner les modalités selon lesquelles les réseaux de migrants et les initiatives individuelles en viennent à s'articuler sur les dispositifs législatifs de la R.F.A.

Interrogé à son domicile de Mălâncrav en juin 2001, Thomas est l'un des premiers Saxons à quitter le village dès le début de l'année 1990. Il n'a à l'époque pas de membre de sa famille installé en Allemagne, et est donc soutenu par un Saxon émigré depuis le milieu des années soixante-dix. Celui-ci l'héberge lors de son arrivée en République fédérale, et l'aide à trouver un emploi. Peu de temps après son arrivée, il obtient la citoyenneté allemande sans avoir pour autant à renoncer à sa citoyenneté roumaine. Il s'installe dans une commune proche d'Ingolstadt dans laquelle résident de nombreux Saxons originaires de Mălâncrav, et où ses parents et son frère le rejoignent. Dix ans plus tard, après s'être réinstallé dans son village transylvain, il demeure citoyen des deux Etats et joue de cette situation lors de ses fréquents déplacements entre les deux pays. Une à deux fois par an, il travaille quelques semaines pour une entreprise située dans la commune où vivent ses parents. « *Je ne suis pour ainsi dire pas vraiment ici [en Roumanie] non plus, pas à 100 %. Je continue à travailler là-bas [en Allemagne], trois-quatre mois par an* »^{LXXXII}. Mais il ne sait pas s'il lui sera

¹⁷⁸ Informations transmises par le juriste et attaché culturel du Consulat général de la République fédérale d'Allemagne de Sibiu en novembre 2002.

¹⁷⁹ Ceci est valable depuis les modifications apportées au Code allemand de la citoyenneté le 1^{er} janvier 2000. Il fallait jusqu'alors suivre des démarches spécifiques lors de l'arrivée en Allemagne [*Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, mars 2000, pp.16-17].

possible de prolonger ce mode de vie : son emploi semble dans une situation incertaine. La présence de ses parents outre-Rhin représente selon lui une seconde raison d'aller et venir entre les deux pays, mais le fait que son épouse, roumaine, et ses enfants continuent à vivre au village l'incite plutôt à opter pour la Roumanie.

Alors que l'Allemagne exige des candidats à sa citoyenneté non « ethniques allemands » qu'ils renoncent à leur citoyenneté précédente, elle tolère que ses « descendants », réputés être affiliés à la nation allemande, conservent la leur. Les explications avancées par le personnel consulaire allemand de Sibiu sont parlantes. Ces situations seraient tolérées en premier lieu parce que les étrangers installés en Roumanie n'ont pas le droit d'y posséder un terrain – et la réforme du Code allemand de la citoyenneté votée en 2000 n'aurait fait qu'ajouter à cette souplesse. Les *Aussiedler* de retour en Roumanie sont souvent agriculteurs ou entrepreneurs ; il leur est indispensable de pouvoir conserver (ou récupérer) certains titres de propriété foncière et immobilière. L'explication est donc ici de nature plutôt utilitariste. Bien que contrôlées et limitées, les situations de double citoyenneté sont tolérées en second lieu au motif que « *comme on le sait, les liens sentimentaux au pays d'origine sont maintenus* »^{LXXXIII}... Des liens « sentimentaux » qui, toutefois, ne semblent pas remettre en cause l'attachement à l'Allemagne. Mais il est possible de voir là une manifestation du présupposé selon lequel leur attachement à la « mère-patrie » Allemagne est *a priori* suffisamment fort pour ne pas être menacé par la conservation de leur citoyenneté roumaine. L'argument implicite serait alors que le lien à l'Allemagne correspond à des identifications historiques et profondes, tandis que la relation à l'Etat de départ, la Roumanie notamment, ne serait que circonstanciée, circonscrite dans le temps au gré des aléas historiques et politiques, et non liée à un attachement de nature identitaire. La pratique du va-et-vient d'un nombre croissant de Saxons vivant en Allemagne laisse pourtant penser l'inverse.

Une douzaine d'années après le mouvement massif de départ vers l'Allemagne, les Saxons non émigrés, en général considérés comme sédentaires, peuvent entrer en circulation grâce à un recours inédit aux lois sur l'immigration définitive, et aux appuis fournis par les émigrés. Ceci démontre qu'une migration, irrégulière dans son évolution et tenue pour définitive, peut déboucher sur le maintien de relations avec le pays d'origine et, partant, créer d'autres déplacements. Cette évolution a été renforcée par le durcissement des conditions d'accueil en R.F.A. au cours des années quatre-vingt dix : si le flux d'immigration est quasiment tari, il semble être peu à peu remplacé par de nouvelles formes de mobilité. De ce fait, les *Sachsen* circulants se positionnent dans un double espace de légitimité juridique. Citoyens roumains, ils savent tirer profit de multiples statuts définis par l'Allemagne au titre de la germanité. En revanche, il n'existe pas de loi explicitement consacrée à la circulation et à l'embauche en République fédérale de membres de minorités allemandes. Le développement de ces mouvements d'aller-retour entre les deux pays, de par ses modalités et ses formes, participe à la structuration de l'espace migratoire roumain. La circulation est l'occasion d'une ouverture de la migration saxonne à des migrants autres que saxons. Les différents types de circulation identifiés en témoignent.

I.2. DES PRATIQUES CIRCULATOIRES EN VOIE DE DIVERSIFICATION

Il existe des mouvements circulatoires de Saxons, pratiqués à la fois par des migrants installés à titre principal en République fédérale, et par d'autres demeurés ou revenus en Roumanie. Ces va-et-vient sont, pour partie au moins, indépendants de la migration ethnique *stricto sensu*. Une typologie succincte des formes de circulation observées souligne les enchaînements qui les relient. Elle révèle les évolutions, les glissements entre migrations ethniques et autres types de flux migratoires.

I.2.1. Une première typologie des formes de circulation pratiquées par les Saxons

La typologie montre la diversité des buts de la circulation migratoire ; les deux orientations possibles des flux et les différents collectifs saxons impliqués : les *Aussiedler* et les Saxons « non migrants » participent au va-et-vient, donc certains mouvements partent plutôt de l'Allemagne vers la Roumanie pour revenir en Allemagne, d'autres quittent la Roumanie, d'autres enfin existent dans les deux sens. La circulation n'est pas seulement celle des Saxons installés en Allemagne à titre principal. Au sein de cette circulation saxonne, on distingue (voir document 7).

Document 7 : La circulation migratoire saxonne entre Roumanie et Allemagne : une diversité des formes

Type de circulation	Sous-type	Organisation spatiale : direction première de la circulation	Identification empirique
Relationnelle	-familiale -associative -tourisme	-d'Allemagne à la Roumanie -de la Roumanie à l'Allemagne	-entretiens -observations
Commémorative	-privée -associative	-d'Allemagne à la Roumanie	entretiens -observations -publications des associations de migrants
Economique	-entrepreneurs -main d'œuvre	-d'Allemagne à la Roumanie -de la Roumanie à l'Allemagne	-entretiens -publications des associations de migrants -sites Internet spécialisés
Politique	-représentants politiques en Roumanie -représentants associatifs en Allemagne -hiérarchie luthérienne	-d'Allemagne à la Roumanie -de la Roumanie à l'Allemagne	-entretiens -presse germanophone de Roumanie -publications du Forum -publications des associations de migrants
Intellectuelle	-enseignants -scientifiques -étudiants, élèves	-d'Allemagne à la Roumanie -de la Roumanie à l'Allemagne	-entretiens -presse germanophone de Roumanie -publications des associations de migrants

Source : enquête personnelle.

- Les mouvements de va-et-vient de Saxons émigrés, liés au maintien de relations avec les régions et localités d'origine. Avant 1989, ces mouvements étaient peu développés et justifiés essentiellement par l'entraide interne à la communauté. Les entretiens réalisés en Allemagne ont montré qu'il s'agissait surtout de « faire l'initiation » des candidats à l'émigration, en leur exposant les procédures officielles à suivre, mais aussi en élaborant avec eux des stratégies de sortie (légale ou non) de Roumanie, et, par-dessus tout, en leur apportant les devises nécessaires à cette fuite. Seuls ceux qui ont pu bénéficier d'un soutien financier extérieur ont pu rétribuer (de façon non officielle) les différents intermédiaires et émigrer avant 1990. Après 1990, ces mouvements se sont accrus au titre des retours vacanciers, de la retraite, voire pour la récupération des biens perdus lors des expropriations consécutives à l'émigration pendant la période communiste. On distinguera la circulation ayant d'abord une vocation relationnelle (entretenir les liens avec ceux qui sont restés au pays ou avec ceux qui ont émigré) ; une vocation commémorative (revenir sur les lieux de vie des parents, sur leur tombe, organiser des rassemblements de tous les émigrés d'une localité...).
- Les déplacements à vocation économique. Ils sont le fait de Saxons entrepreneurs qui mettent à profit la circulation pour leur activité ; par exemple, en créant une entreprise en Roumanie, en faisant de l'importation en Allemagne de produits manufacturés et de marchandises produits en Roumanie, en recrutant de la main-d'œuvre en Roumanie. Ce sont aussi des Saxons « non migrants » qui montent une affaire en Roumanie justifiée par l'existence du groupe migrant : sociétés de transport par autobus, sociétés de livraison de marchandises et de paquets, sociétés touristiques... Ce sont enfin les Saxons demeurés en Roumanie qui trouvent ainsi un emploi de plus ou moins longue durée en Allemagne. Il s'agit d'individus qui, sans pour autant être des émigrés *Aussiedler* et tout en étant considérés comme des « non-migrants » par leurs proches, pratiquent la circulation migratoire.
- La circulation des élites saxonnes entre Roumanie et Allemagne. Cette circulation a existé de manière très réduite avant 1989, et s'est étendue après 1990. Son fonctionnement est fondamental pour la compréhension de la reconstruction actuelle de la population saxonne en Roumanie, et ce notamment dans le domaine politique : bien des personnes engagées dans les institutions communautaires sont revenues en Roumanie après de longs séjours en Allemagne. Ce sont des enseignants, des prêtres... qui se réinvestissent en Roumanie tout en conservant leurs attaches avec la République fédérale. Leur action est à prendre en considération, car elle amène à revoir la dissociation souvent faite entre la circulation des élites et celle du reste de la population : dans le cas saxon, on peut émettre l'hypothèse que la circulation des élites contribue à la création de l'espace de légalité de la circulation générale.

Tous ces flux sont liés les uns aux autres de manière intime, et il peut sembler artificiel de les séparer. La démarche retenue permet néanmoins de mettre en évidence certains processus pour traiter en détail la redéfinition du mythe du « retour ». Avant d'entrer dans le vif du sujet, on énoncera quelques caractéristiques générales de la circulation à partir du cas de la circulation d'entrepreneurs saxons, revenus en Roumanie pour y créer une entreprise. Le traitement de ce

type de va-et-vient sera partiel car les informations recueillies ne sont pas exhaustives. Mais il m'a tout de même semblé important d'en dire quelques mots, car le parcours de ces entrepreneurs rémigrés montre la multiplicité des causes de la circulation migratoire ; l'importance de la circulation, comme ressource nouvelle ; les interdépendances avec de nombreux acteurs, tant en Allemagne qu'en Roumanie, réactivées par ce cheminement. La circulation des entrepreneurs est en premier lieu un faire-valoir individuel : ils mettent à profit leur position sociale. Mais, par là même, la circulation devient aussi un moyen de redéfinir le mythe du « retour » : l'opposition discursive que ces entrepreneurs saxons rencontrent chez leurs proches rend compte des significations sociales de leur nouveau mode de vie.

I.2.1. La circulation comme ressource individuelle et collective : quelques aspects déterminants

13 juin 2001, sur la route de Mediaș à Sibiu. Șeica Mică est une petite bourgade au sud-ouest de Copșa Mică, en retrait de la route nationale. L'un des prêtres luthériens de la paroisse de Mediaș a recommandé quelques jours avant d'aller y rendre visite à la famille Kratzer. Nous avons dans l'idée de voir si le village conviendrait à une enquête de moyenne durée, si tous les paramètres que nous avons sélectionnés pour le choix des lieux d'enquête y sont représentés. A l'entrée du village, nous laissons un bâtiment imposant sur notre droite, une sorte de baraquement moderne allongé et entouré de panneaux publicitaires. Puis nous arrivons sur une place qui semble faire fonction de centre du village. Renseignements pris auprès de la vendeuse du *magazin alimentar* en préfabriqué, nous parvenons à la maison de la famille recherchée. De la bâtisse saxonne villageoise traditionnelle ne subsistent que peu de choses, vu de l'extérieur. L'intérieur est à l'avenant. La cour est occupée par plusieurs grosses voitures immatriculées en Allemagne. On voit sur la gauche, derrière une grande baie vitrée, une salle de sport équipée d'appareils les plus modernes. De multiples pots de géraniums fleuris agrémentent l'ensemble. Nous cherchons le fils, dont nous savons seulement qu'il a repris l'usine locale. En son absence, nous nous entretenons avec sa mère dont l'allure vestimentaire tranche singulièrement avec celle des paysannes saxonnnes côtoyées au quotidien à Mălâncrav.

Les Kratzer ont quitté Șeica Mică en 1991, pour s'installer à Sindelfingen. Ils n'ont à l'époque pas vendu leur maison familiale. Des amis l'ont occupée pendant plusieurs années sans payer de loyer, à charge de l'entretenir. Puis le fils, âgé d'une trentaine d'années, a terminé ses études en Allemagne et décidé de se lancer dans le monde professionnel en Roumanie. Il a repris la maison familiale, et s'y est installé après des travaux substantiels. La famille Kratzer a racheté l'usine située à l'entrée du village, sur la droite. Le fils a repris l'affaire, et l'usine produit des tapis depuis 1998. Les employés habitent à Șeica Mică et dans les localités environnantes ; l'usine fournit des emplois à quelques-uns des anciens travailleurs de l'industrie sinistrée de Copșa Mică. Le fils est associé à un Roumain du village, qui gère l'entreprise lorsque les Kratzer sont en Allemagne. Le père est toujours présent dans l'affaire, ce qui l'amène également à passer une partie de son temps à Șeica Mică. Finalement, parents et fils passent une petite moitié de l'année en Roumanie, répartie en plusieurs séjours. Les aller-retour à travers l'Europe sont donc

fréquents, entrecoupés par des séjours de quelques semaines en Transylvanie ou en Allemagne. La mère les justifie non par l'activité industrielle familiale, mais par le fait que « *nous avons notre cimetière ici, nos parents* »^{LXXXIV}. Lieux de vie (Șeica Mică, Sindelfingen), activités (industrie, transmission intergénérationnelle) et générations (parents et fils) sont en interdépendance dans ce qui est au départ expliqué comme un mode d'entrée dans le monde du travail.

L'absence du fils a rendu impossible un entretien personnalisé et approfondi. Le bref état des lieux dressé par sa mère contient toutefois les principaux traits à partir desquels il est pertinent de définir un groupe de Saxons entrepreneurs de retour en Roumanie. Une série d'article du *Monitorul de Sibiu*, consacrée à ces entrepreneurs (et intitulée « *Investisseurs allemands à Sibiu* »¹⁸⁰), a fourni le matériau complémentaire à une analyse de cet aspect entrepreneurial des circulations réputées être « de retour » en Roumanie¹⁸¹.

Les entrepreneurs saxons de retour sont pour l'essentiel des hommes, aujourd'hui encore en âge d'activité (entre trente et cinquante ans, selon les exemples commentés). Ils proviennent de grosses bourgades rurales des campagnes environnant Sibiu, dans lesquelles leurs familles possédaient autrefois, avant la collectivisation, de petites entreprises privées. Parmi eux, certains ont eu la chance de pouvoir s'appuyer sur des héritages familiaux, laissés inexploités le temps de vivre en République fédérale. M. Kraus en témoigne : « *En Allemagne, la vie est fondée en premier lieu sur le travail, sur un travail difficile, mais celui qui parvient à acquérir une propriété est un homme qui s'est assuré pour l'avenir. Ma famille avait une briqueterie à Cristian, qui permettait à toute la famille de gagner sa vie. J'ai pensé qu'en plus de cette briqueterie, la maison familiale est ce qui me fait ressentir que ma vie a un sens. Je ne suis que le maillon d'une chaîne qui a été créée par mes ancêtres et dont je ne voudrais pas qu'elle se rompe avec moi* »^{LXXXV} [*Monitorul de Sibiu*, 10/3/2000].

En Roumanie, ces hommes étudient puis exercent des activités agricoles ou techniques : mécanique automobile, bâtiment, études en mécanique et informatique. La structuration socioprofessionnelle des groupes de Saxons de retour est par conséquent évidente : aux notables ayant exercé des professions intellectuelles en Roumanie et en R.F.A., ceux qui deviendront entrepreneurs opposent des métiers techniques. Leurs parcours migratoires sont caractérisés par une tardive mise en place : ces *Sachsen* émigrent dans les années quatre-vingt, voire au lendemain de la Révolution. Mathias Kraus, émigré au début 1989, explique cela par le fait qu'il n'avait pas de parents de premier degré en République fédérale. Il finit par obtenir son passeport de sortie après une altercation violente avec le chef du Service des passeports de la Police de Sibiu [*Monitorul de Sibiu*, 10/3/2000]. Andreas Huber dit avoir traversé le Danube à la nage, un soir de 1983, avec la volonté d'échapper à un système où la liberté promise ne correspondait en rien au manque de liberté réel [*Monitorul de Sibiu*, 2/6/2000]. A l'arrivée en République fédérale, ces quelques personnes passent par une période de requalification professionnelle. Les secteurs dans lesquels ils trouvent de l'emploi favoriseront leur initiative entrepreneuriale après 1989 : employés dans de grandes entreprises automobiles, ou eux-mêmes créateurs de leur propre affaire, ils

¹⁸⁰ *Monitorul de Sibiu*, 10/3/2000; *Monitorul de Sibiu*, 2/6/2000 ; *Monitorul de Sibiu*, 30/6/2000. Voir aussi *Allgemeine Deutsche Zeitung für Rumänien*, 3/8/2000].

¹⁸¹ Les patronymes usités sont les patronymes réels, car ils ont été publiés par les articles cités.

côtoient en migration le métier de chef d'entreprise. Bien que parfois douloureuses, les expériences acquises en Allemagne sont bénéfiques sur le long terme et permettent aux émigrés une stabilisation familiale et professionnelle en migration. En dépit de cela, les événements de 1989 signifient pour eux une chance d'accéder au marché roumain, et une chance de reconstruire une existence en Roumanie.

L'apparition d'un entrepreneuriat migrant parmi les Saxons de retour en Transylvanie, depuis 1990, est fondée sur quelques caractéristiques socioprofessionnelles et migratoires du flux de *Aussiedler*. Les motivations avancées *a posteriori* par les individus concernés représentent un second paramètre de définition d'un groupe d'entrepreneurs saxons dans la circulation, ou encore, de cadres économiques de la circulation. Les notables appuient leur investissement dans le va-et-vient et dans les institutions saxonnes en Roumanie sur des motivations idéologiques précises, affirmant la nécessité endogène et exogène de la présence saxonne en Transylvanie et désavouant le mythe du « retour » vers la mère-patrie. La mobilité des entrepreneurs répond quant à elle à un pragmatisme certain. Les retours liés à des investissements en Roumanie sont justifiés par l'ouverture du marché roumain à l'économie capitaliste. Cette causalité explicative première, non surprenante, est déclinée sous diverses formes au fil des interviews conduites par le journaliste du *Monitorul*.

Les motivations avancées après coup par les entrepreneurs saxons évoquent en premier lieu l'ouverture de la Roumanie au modèle économique capitaliste. Le marché roumain apparaît comme riche de possibilités non exploitées. Ceux qui espèrent revenir y monter une entreprise ont effectué un séjour finalement court en République fédérale, souvent inférieur à dix ans. S'ils ont eu le temps d'acquérir une certaine stabilité dans leur situation familiale et professionnelle, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils ont pu effectuer des économies importantes. Or, un des aspects attractifs du marché roumain post-communiste est qu'il est possible d'y investir des sommes réduites. Un pécule de départ limité peut suffire à la création d'une entreprise. Andreas Huber rend compte de la perception sécurisante qu'il avait alors de la situation économique roumaine : « *Après 1989, j'ai vu que je pouvais construire quelque chose, que je serais libre dans le pays, et que je pourrais avoir du succès avec peu d'argent mais avec beaucoup de travail et de sérieux* »^{LXXXVI} [*ibidem*]. Un des atouts dont les Saxons candidats au retour disposent est celui d'une capacité de travail importante, acquise en Allemagne. Ce capital doit favoriser leur initiative, et compenser la quantité limitée des finances disponibles. En fin de compte, ils misent sur leur débrouillardise et persévérance personnelles pour compenser leurs handicaps financiers, et les éventuelles incertitudes du terrain roumain.

Les potentialités des aspirants entrepreneurs reposent en outre, selon eux, sur la combinaison des qualifications acquises en Allemagne à celles apprises en Roumanie avant l'émigration. Le retour ultérieur à 1990 sera l'occasion d'un nouvel apprentissage, d'un nouvel élargissement des compétences. Les futurs entrepreneurs voient les bénéfices qu'ils pourront eux-mêmes tirer de cet apprentissage, ainsi que ceux qui iront à leurs employés roumains. L'apport de compétences n'est pas exposé dans une perspective purement individuelle, mais dans l'optique

d'une amélioration générale du marché du travail et de la situation économique en Roumanie. Les futurs employés font donc partie intégrante du projet entrepreneurial. C'est uniquement grâce à la mise en commun d'aptitudes différentes que les entrepreneurs saxons parviendront à faire fructifier leur initiative : « *Il semble que nous avons réussi à mettre au point la combinaison idéale entre l'inventivité roumaine et le système et la qualité allemands* »^{LXXXVII}, « *C'est pour moi une satisfaction que de pouvoir concrétiser l'expérience roumano-allemande dans une activité productive, par une entreprise dont le but est le développement et l'implantation de solutions modernes et de qualité dans le marché roumain* »^{LXXXVIII} (propos de Hans Martin Müller) [*Monitorul de Sibiu*, 30/6/2000].

Les propos d'Andreas Huber résument le positionnement social des entrepreneurs saxons de retour : ils se considèrent comme des « Roumains » (c'est-à-dire comme membre de la population de la Roumanie), et ce en dépit du fait qu'ils conservent la citoyenneté allemande [*Monitorul de Sibiu*, 2/6/2000]. Mon interlocuteur espère que l'entrée future de la Roumanie dans l'Union européenne facilitera les démarches de ceux qui se trouvent dans des situations similaires à la sienne ; il demandera alors à ce que la citoyenneté roumaine lui soit restituée. Ce dernier point mérite deux commentaires. D'une part, les retours en Roumanie ne sont envisagés et possibles que si les liens juridiques à l'Allemagne sont conservés. Les entrepreneurs saxons circulants se positionnent dans le champ économique roumain en tant que ressortissants allemands (voir détenteurs d'une double citoyenneté, dans certains cas). Ils tombent par conséquent sous le coup des lois relatives au séjour et à l'activité des étrangers en Roumanie (et non sous les lois destinées aux citoyens roumains). Ce choix est crucial, dans la mesure où il soulève des obstacles considérables à la concrétisation du projet entrepreneurial. La contrepartie positive en est une facilité accrue d'aller et venir, et la possibilité de repartir en Allemagne à tout moment si les circonstances s'avéraient répulsives. D'autre part, les discours des entrepreneurs ré-migrés ne font pas référence à une éventuelle fonction de « pont » entre les deux cultures roumaine et allemande. Cette fonction intermédiaire des Saxons fait pourtant partie des éléments clés de la rhétorique des gouvernants allemands vis-à-vis de la minorité (et des autres minorités allemandes dans les P.E.C.O.). Une partie des financements attribués depuis 1990 par Helmut Kohl, puis Gerhard Schröder pour la « stabilisation » des Allemands en Roumanie sont destinés à des entrepreneurs : une des alternatives à l'émigration est l'émergence d'un tissu économique fort, émergence à laquelle les entrepreneurs saxons peuvent contribuer grâce à l'aide allemande. Dans une telle perspective, les initiatives individuelles sont ramenées de manière systématique à des considérations d'ordre collectif : si les autorités allemandes soutiennent des petits patrons saxons, c'est pour l'affirmation du collectif saxon en Roumanie. A l'inverse, les Saxons entrepreneurs ré-migrés en Roumanie évoquent avant tout des motivations d'échelle individuelle : les projets économiques ont pour fonction première l'amélioration de leurs propres conditions de vie. Si élargissement il y a dans leurs propos, il concerne la globalité du tissu économique roumain, et non la seule population saxonne de Transylvanie. Les entrepreneurs ré-migrés n'assignent pas de visée collective à leurs projets (tout du moins dans leurs propos *a posteriori*). En cela, leur circulation repose sur des mécanismes éloignés de ceux des notables de retour.

Lors de la préparation de leur projet de ré-migration, les entrepreneurs saxons rencontrent une vive opposition chez leurs proches installés en République fédérale. Ceux-ci manifestent ouvertement leur mécontentement, essayent de décourager les candidats à l'expérience du retour (il est bien dit dans l'article qui lui est consacré dans le *Monitorul de Sibiu* que « *ses amis n'ont pas été enchantés lorsqu'ils ont appris qu'il voulait revenir au pays. La majorité lui a conseillé de ne pas le faire, mais finalement seule sa décision propre a compté* »^{LXXXIX} [*ibidem*]). Maria-Luise Roth-Höppner rappellera elle-même ces réticences, manifestées entre Saxons émigrés¹⁸².

On peut interpréter ces manifestations hostiles à la circulation sous l'angle de l'affrontement entre l'idéologie ethnicisante du « retour » vers la « mère-patrie » et une forme de pragmatisme socioprofessionnel : le mythe du « retour » en Allemagne est fondé sur une approche collectivisante de la migration, alors que les entrepreneurs saxons ré-migrés en appliquent une conception apparemment individuelle. Car si la circulation des notables est ouvertement fondée sur une récusation du mythe du « retour », les entrepreneurs contribuent à réfuter ce mythe par leurs initiatives économiques. Sans pour autant apporter de justification idéologique à leurs projets, à l'inverse des notables, ces entrepreneurs remettent en cause la relation exclusive construite avec l'Allemagne par la germanisation de la population saxonne ainsi que l'idéal et le modèle migratoire qui en ont découlé. Il y a là une nouvelle complémentarité entre la circulation des notables de retour et leurs initiatives politiques (par le Forum, l'Académie, l'association *Arche Noab*) et celles des entrepreneurs. En affichant leur désir de profiter de la reconstruction de l'économie roumaine pour améliorer leurs propres conditions de vie, les entrepreneurs affirment que la consolidation de leur statut professionnel et économique n'est pas réalisable en Allemagne, mais en Roumanie. L'impossible affirmation de leur position sociale en Allemagne débouche sur le rappel aux *Sachsen*, rappel implicite dans les propos des entrepreneurs ré-migrés, de leur statut d'immigrants en Allemagne. A l'opposé de ce que véhicule le mythe du « retour », les Saxons n'y sont pas en position de membres *de fait* de la nation allemande, mais en position d'immigrants, donc d'étrangers. Et ce même si leur étrangeté diffère de celle d'autres arrivants. Par là même, les initiatives des entrepreneurs ré-migrés redéfinissent la présence saxonne en Allemagne. Cela provoque les réactions hostiles face aux projets d'investissement (économique et personnel) en Roumanie : si certains parviennent à trouver un faire-valoir en Roumanie, alors le caractère instable de la présence des autres en République fédérale n'en est que plus éclatant. L'affirmation économique des entrepreneurs retournés en Roumanie est manière d'acquérir un statut social plus valorisé, aussi bien à l'intérieur de la population saxonne qu'à l'extérieur.

La trajectoire de ces entrepreneurs évoque pour une première fois le passage de l'espace au champ migratoire par la multiplication des réseaux sollicités. Les spatialités de la migration

¹⁸² On peut également rappeler ici les difficultés rencontrées lors de la préparation de l'enquête, en Allemagne : les interlocuteurs rencontrés ont tous invalidé l'hypothèse d'une circulation migratoire saxonne, soutenant que les Saxons installés en République fédérale n'ont pas maintenu de relations fortes avec leur région de provenance. Le travail effectué sur le terrain, en Allemagne et en Roumanie, a montré qu'il est pertinent de dresser d'autres suppositions interprétatives.

saxonne ne reposent plus sur un mode unique de migration, mais sur des mobilités diversifiées, des groupes migrants nombreux et des espaces élargis hors Transylvanie. La circulation migratoire oriente les Saxons vers des pratiques migratoires autres que l'immigration définitive sous statut de *Aussiedler*, et vers des groupes migrants non saxons. La trajectoire de ces entrepreneurs montre aussi la dépendance de la circulation saxonne vis-à-vis des législations nationales roumaine et allemande et de la compréhension politique de ce mode de vie, ainsi que la dépendance vis-à-vis d'autres groupes de migrants circulants. Ces deux derniers aspects du va-et-vient seront analysés dans le détail.

Le « retour » des Saxons de Transylvanie est redéfini grâce aux instruments législatifs qui le soutiennent : la circulation migratoire développée entre les deux pôles principaux du champ migratoire saxon repose sur le corpus de lois élaboré pour l'immigration en République fédérale sous statut de *Aussiedler*. Une première transversalité est signalée entre migration ethnique et va-et-vient. D'autres transversalités se dégagent à partir d'une typologie succincte des formes circulatoires identifiées par l'empirie ; parmi ces formes, visites commémoratives, relationnelles, politiques et intellectuelles peuvent avoir des raisons propres au collectif saxon. D'autres, telles la circulation économique, ou dans certaines circonstances la circulation politique, intellectuelle ou relationnelle peuvent ouvrir à de nouveaux acteurs des sociétés roumaine et allemande. Ces secondes configurations circulatoires rendent nécessaire une redéfinition des fondements mythiques de la migration de *Sachsen*. Pour pouvoir circuler, il faut par conséquent redéfinir certains mythes fondateurs de la migration des Saxons entre Roumanie et Allemagne. C'est ce que font des notables saxons émigrés de longue date et aujourd'hui retraités, qui introduisent la mobilité dans la définition de l'altérité saxonne en Roumanie.

II. REDEFINIR LE MYTHE POUR CIRCULER : L'INTERVENTION DES NOTABLES SAXONS

Les premiers Saxons qui se mettent à circuler ne sont pas des entrepreneurs ni des travailleurs (ce qui prévaut en revanche pour d'autres flux). Quelques-uns d'entre eux se mettent à aller et venir (quoi qu'à un rythme ralenti par les conditions politiques) un peu avant 1989. Ce sont des intellectuels, des notables, qui usent de leur respectabilité pour promouvoir un autre type de relation que celui de l'émigration définitive entre Saxons déjà en migration et Saxons non émigrés de Transylvanie. Ils veulent aussi promouvoir une autre définition endogène du groupe, espérant qu'elle influencera les différents partenaires gouvernementaux des *Sachsen*. La première forme de circulation migratoire pratiquée par des Saxons est donc une circulation de notables à visées politiques et idéologiques. Ils veulent l'abandon du mythe du « retour » pour la reconnaissance de l'altérité en migration des *Sachsen*. Le passage du mythe du « retour » au va-et-vient doit par conséquent à ce groupe de notables. Ils oeuvrent pour la reconnaissance officielle

par les autorités roumaines et allemandes fédérales de la réorganisation du collectif saxon dans la distance grâce à la circulation.

Cet activisme a certes une utilité individuelle : ces quelques personnes, retraitées, se rendent indispensables au collectif migrant élargi, tant en Roumanie qu'en Allemagne. Mais il a surtout un sens collectif, puisqu'il vise à redéfinir les fondements mythiques de l'organisation spatiale du groupe.

La transformation du mythe par la circulation des notables suit trois étapes complémentaires. En un premier temps, les croyances fondatrices du groupe sont redéfinies. Il faut redéfinir les Saxons par leur position dans la société roumaine, et abandonner la relation exclusive à l'idée de nation allemande. Dans un second temps, les notables saxons en Roumanie créent et s'insèrent dans des institutions destinées à diffuser cette position idéologique et politique ; l'altérité saxonne n'existe que dans les rapports d'interdépendance avec les autres habitants du pays. Dans un troisième temps, ils cherchent à légitimer la circulation migratoire. Ces trois phases composent la réponse des notables, migrants et retraités, à la question « être d'ici ou de là-bas ? ».

II.1. UNE REDEFINITION PREALABLE DES CROYANCES FONDATRICES DU GROUPE

Dès la destitution de Nicolae Ceaușescu, des Saxons émigrés tentent un retour en Roumanie. Dans les jours, les semaines qui suivent la Révolution de décembre 1989, quelques-uns se risquent à venir voir la situation sur place ; les parents et amis non émigrés les accueillent. Un chassé-croisé migratoire se met en place dans ces instants décisifs. La grande majorité des non émigrés se décide à rejoindre l'Allemagne ; les invitations fournies par les *Aussiedler* et les ordres d'admission obtenus auparavant mais non utilisés rendent les départs possibles. De l'autre côté de l'Europe, quelques individus font un choix inverse. Après avoir vécu dans la « mère-patrie », ils s'engagent dans une relation migratoire nouvelle entre l'Allemagne et la Roumanie. Cette tendance touche un nombre réduit de personnes ; elles vont toutefois constituer un premier groupe de migrants de retour au pays. Le groupe de *Rück siedler* ou *repatriati* ainsi constitué acquiert très rapidement une position clé dans la réorganisation du champ migratoire saxon, alors en plein bouleversement. Le retour en Roumanie prend une forme circulaire ; il sert la remise en question des cloisonnements socio-spatiaux fondateurs du mythe du « retour » vers la « mère-patrie ». Par le va-et-vient, les premiers Saxons de retour réaffirment le statut de la collectivité saxonne dans la société roumaine post-communiste. Ils se placent ainsi en porte-à-faux par rapport au mouvement général : alors que la tendance est à la fuite, les premiers Saxons revenus veulent freiner l'émigration et implanter l'idée d'un possible « renouveau » saxon en Roumanie. Quelques traits sociologiques définissent les contours de ce petit groupe migrant. Il résulte d'un positionnement marginal et ancien, développé en migration, sur le rôle des *Sachsen* en Transylvanie. « Le *Heimat* est en Roumanie », et c'est pour affirmer la position des Saxons au sein de la population roumaine que la circulation migratoire doit être soutenue.

II.1.1. Une élite émigrée de longue date et retraitée

Arrivée à Sibiu en mars 2000, les premiers de mes interlocuteurs m'aident à dresser une liste de personnes à rencontrer. Plusieurs noms reviennent ; en Allemagne et dans la documentation récoltée, leur présence était également récurrente. Paul Philippi, Maria-Luise Roth-Höppner, le couple Möckel, et quelques autres sont évoqués dans toute discussion¹⁸³. Les spécificités de leurs parcours migratoires individuels créent un lien entre eux : les premiers Saxons de retour en Roumanie sont des notables, tôt installés dans la migration.

L'entrée en migration des notables aujourd'hui de retour en Transylvanie commence avec la Deuxième Guerre mondiale. Les hommes jeunes sont engagés dans l'armée allemande ; à la fin du conflit, ils ne peuvent revenir en Roumanie. Ils font par conséquent partie du contingent des primo-migrants à partir duquel le flux d'immigration se déroulera. Puisqu'ils vivent très tôt en République fédérale, ils ne font pas l'expérience directe de la vie sous le communisme roumain. Et s'ils n'ont pas eux-mêmes émigré sous le prétexte du « retour », ils contribuent à l'émergence et au renforcement du mythe en Transylvanie, de par le regroupement familial. D'autres, de quelques années leurs cadets, émigrent sous les pressions du régime. Leurs engagements politiques ou leurs origines sociales « non conformes » au dogme en font des cibles privilégiées. Ces notables proviennent de grandes familles saxonnes, installées depuis des générations en milieu urbain, et dont certains membres ont joué un rôle central dans l'histoire de la collectivité saxonne¹⁸⁴. L'expérience du statut de notable, d'acteur politique de premier ordre et de porteur de responsabilités communautaires est transmise de génération en génération au sein de ces quelques familles. Le retour en Roumanie, après 1989, est aussi la reprise d'une continuité sociale interrompue brutalement au milieu du vingtième siècle.

Le récit de Helmut Pilder rend compte des continuités et discontinuités provoquées par l'émigration en Allemagne, puis le retour en Roumanie. « *Le sort de ma famille est le sort de mon peuple : que nous vivions divisés entre la Roumanie et l'Allemagne* »¹⁸⁵ : il naît en 1934 à Sibiu dans une famille d'intellectuels saxons. Sa mère est une germaniste réputée, son père ingénieur à la Compagnie des chemins de fer roumains. La famille sort des sentiers battus en s'installant à Bucarest. Cinquante ans plus tard, H. Pilder donne une image positive de cette période : « *nous nous sommes toujours très bien entendu avec ceux qui nous côtoyaient, et même après la guerre, quand tout le monde reprochait aux Saxons d'avoir collaboré avec les nazis, je n'ai pas senti que ces préjugés aient affecté nos relations avec les gens que nous connaissions. C'est une des raisons pour lesquelles je suis revenu au pays* »^{XC} [Monitorul de Sibiu, 19 mai 2000]. Les événements prennent un tour compliqué lors d'une série de procès intentés à des intellectuels saxons dans les années soixante, qui mène sa mère en prison pour six années. H. Pilder est entre temps devenu prêtre au sein de l'Église luthérienne de

¹⁸³ Les patronymes n'ont pas été changés car ces personnalités sont reconnues en Roumanie pour leurs fonctions ; elles interviennent dans les institutions saxonnes, et leurs écrits seront utilisés ici pour analyser leur position.

¹⁸⁴ Maria-Luise Roth-Höppner est la fille de Hans-Otto Roth.

¹⁸⁵ « *Soarta familiei mele este soarta poporului meu : să trăim dezbinăți în România și în Germania* ». Son récit est publié par le Monitorul de Sibiu dans ses éditions du 19 et du 26 mai 2000, sous le titre : « Les témoignages d'un Saxon chassé par les communistes » (« *Mărturiile unui sas izgonit de comuniști* ») [Monitorul de Sibiu, 19/5/mai 2000 ; 26 mai 2000]. Les articles sont complétés par des informations recueillies lors d'un entretien réalisé le 19 juin 2000.

Roumanie. Elu successivement dans plusieurs paroisses à population saxonne¹⁸⁶, il rencontre des difficultés avec la police secrète roumaine, difficultés officiellement liées à ses activités d'encadrement religieux. Finalement, on l'« incite » à quitter le pays avec sa famille. En octobre 1965, la famille quitte le pays. En Allemagne, il continue à exercer la prêtrise. Il entre en contact avec un petit groupe d'immigrés saxons parfois qualifié de « dissident », dans le sens où les idées directrices qui y sont défendues diffèrent de celles proclamées par l'Association des Saxons de Transylvanie en Allemagne. Les notables de retour sont pour partie actifs au sein de ce groupuscule. Dès après la Révolution, Helmut Pilder, alors retraité, effectue un voyage en Roumanie. Le Forum Démocratique des Allemands de Sibiu est créé à la fin du mois de décembre 1989 et rapidement intégré au Forum Démocratique des Allemands de Roumanie. Ses fondateurs comptent parmi les notables saxons locaux, mais également parmi quelques personnalités saxones revenues précipitamment dans le pays. H. Pilder se joint à eux ; au milieu des années quatre-vingt dix, il se réinstalle à Sibiu et obtient un poste au Forum. Sa famille est pourtant demeurée en Allemagne : le retour de Helmut Pilder est en réalité une entrée dans le va-et-vient entre Transylvanie et Bade-Wurtemberg. Son engagement en Transylvanie repose sur cette circulation : tout en étant actif dans les milieux saxons de Sibiu, il reste citoyen de l'Allemagne. Les initiatives des notables de retour en Transylvanie sont fondées sur la mise en complémentarité des statuts sociaux de part et d'autre du champ migratoire saxon.

II.1.2. « On ne peut être saxon qu'en Transylvanie », une reconstruction de l'altérité saxonne par les rapports d'interdépendance avec la société roumaine

Le groupe de migrants saxons dans lequel H. Pilder s'insère en République fédérale défend une vision minoritaire et dérangeante du devenir de la population saxonne. Animé par Paul Philippi et Gerhard Möckel, ce collectif est soudé par la conviction que « *l'on ne peut être saxon qu'en Transylvanie* »^{XCI} [Monitorul de Sibiu, 26/5/mai 2000]. Ce positionnement marginal sur le rôle des *Sachsen* en Transylvanie est vivifié en migration ; il découle d'un courant de pensée ancien, formalisé par quelques penseurs saxons de premier rang.

Un texte de P. Philippi expose sa prise de position en faveur de la présence saxonne en Roumanie. Ce texte est présenté lors d'un séminaire de l'Académie Luthérienne (*Evangelische Akademie*) à Berlin, en novembre 1965, et est publié douze ans plus tard, dans un ouvrage collectif [Möckel G., 1977, pp.73-93]. Il est à replacer dans une polémique qui oppose son auteur aux partisans les plus ardents du « retour » des *Sachsen* dans la « mère-patrie ». Le texte met au jour des arguments polémiques et les positions idéologiques défendues par l'un de ceux qui, vingt-cinq ans plus tard, sont les artisans de l'entrée de Saxons dans la circulation migratoire. La polémique éclate lorsque P.Philippi fait paraître une argumentation sur le caractère variable de la définition du groupe dit « saxon de Transylvanie ». Son propos est résumé en quatre propositions, faisant appel à quatre conceptions différentes d'un collectif ethnique ou national [*in* Möckel G., 1977, p.73]) :

¹⁸⁶ Les prêtres de l'Eglise luthérienne de Roumanie sont élus par l'ensemble des membres d'une paroisse (et non seulement par les autorités religieuses).

1. « *Il est certain que les Saxons sont des Allemands* » (« *Dat mir Sachsen Detschen senj, às gewàs* »¹⁸⁷)
2. « *Que l'on puisse qualifier les Saxons de Transylvanie d'«Allemands» dépend de la manière dont on définit ou comprend le terme «allemand»* » (« *Ob man die Siebenbürger Sachsen als «Deutsche» bezeichnen darf, hängt davon ab, wie man «deutsch» definiert oder versteht* »)
3. « *Le fait d'appeler les Saxons de Transylvanie «Allemands» induit en erreur* » (« *It leads to mistakes to call the Transylvanian Saxons «Germans»* »)
4. « *Les Saxons de Transylvanie ne sont pas des Allemands* » (« *Les Saxons de Transylvanie ne sont pas des Allemands* »)

L'auteur conclut de ces quatre thèses qu' « *il n'existe pas de compréhension unifiée, valable partout, du mot «allemand» ; bien plutôt [que] les différentes manières de comprendre et d'employer le même mot sont à l'origine de malentendus qui pourraient avoir une portée politique considérable* »^{XCI} [Philippi P., 1977, p.75]. Ce positionnement provoque l'ire de plusieurs responsables associatifs saxons en R.F.A., car il remet en question le caractère prétendument intangible de la « saxonitude » et de la germanité des *Sachsen*. Non pas que P. Philippi réfute les relations anciennes et étroites entre un groupe dit « saxon de Transylvanie » et l'idée de la nation culturelle allemande. Mais il souligne les évolutions des diverses conceptions de la nation, allemande, américaine ou française, lesquelles obligent les Saxons à questionner la manière dont ils se définissent eux-mêmes. La possibilité de l'existence d'un groupe saxon en Transylvanie dépend de la conception sous-jacente de la nation et de l'ethnicité. En conséquence, les Saxons doivent trouver un moyen de se définir, de se qualifier et de se présenter qui soit compréhensible par tous, quelle que soit la définition de la nation employée par leurs interlocuteurs. Et l'auto-définition saxonne par une germanité exclusive entrave cette compréhension générale : la définition de la nation allemande est depuis une centaine d'années « politique » et non plus « culturelle » (selon les mots de Paul Philippi), soit une nation liée à l'existence de l'Etat allemand (Empire puis République) et non plus à l'idéal romantique de la langue et du « génie » allemand. En ce sens nouveau, les Saxons ne sont pas allemands et l'Etat allemand ne leur est donc redevable de rien. Ce qui ne dément pas leurs relations étroites avec la culture allemande, non restreinte à l'Etat allemand (P. Philippi introduit de nombreuses comparaisons avec les évolutions étatiques et culturelles suivies par les Luxembourgeois, les Suisses germanophones, les Autrichiens). Les évolutions philosophiques et idéologiques de l'idée de nation allemande, qui peuvent être résumées comme menant à une territorialisation de la nation allemande sur l'Etat allemand, imposent par conséquent aux Saxons de se définir autrement que par référence à l'Allemagne et à la germanité. La confusion des différents niveaux de compréhension du terme « nation » les a induit en erreur, leur a laissé croire que leur existence en tant que groupe n'est possible que dans une relation exclusive avec l'Allemagne. A l'inverse, ce qui constitue le collectif saxon selon P. Philippi, c'est sa relation aux autres en Transylvanie, et donc à l'Etat roumain aujourd'hui (et aux Empires Habsbourg et

¹⁸⁷ En dialecte saxon. Chacune des quatre propositions est exprimée dans la langue dans laquelle elle prévaut (en saxon pour les Saxons, en allemand pour la conception allemande contemporaine, en anglais pour la conception américaine (P. Philippi « profite » d'expériences vécues lors de sa détention dans une prison américaine pour exposer la compréhension américaine de la nation), en français pour la vision française, adoptée selon lui par les autorités roumaines.

austro-hongrois auparavant). « [Nos conclusions] nous obligent seulement à traiter notre auto-désignation de manière telle qu'elle n'entrave pas notre présence, mais la soutienne. Notre existence sera d'autant moins mal comprise qu'elle sera expliquée par elle-même : nous sommes Saxons de Transylvanie. (...) Les Saxons de Transylvanie sont aujourd'hui une entité sociale de Roumanie, et en tant que telle une partie intégrante de son devenir. (...) Notre manière d'être collective, notre identité saxonne transylvaine (entre autres) est liée à la culture germanophone dans laquelle nous avons toujours vécu et de laquelle nous sommes toujours nourris »^{XCIII} [Philippi P., 1977, p.92]. L'auteur se place en cela dans la continuité d'éminents penseurs saxons tels Georg-Daniel Teutsch et Hans Otto Roth, partisans d'un positionnement fort de la collectivité saxonne dans le contexte transylvain, austro-hongrois et roumain. Finalement, Paul Philippi préconise l'abandon du qualificatif « *deutsch* » pour tout ce qui concerne les Saxons : s'il a été employé pendant plusieurs siècles pour désigner les relations des *Sachsen* à la sphère culturelle germanophone, il ne peut aujourd'hui que générer ambiguïtés et incompréhensions.

II.1.2. « Le *Heimat* est en Transylvanie »

La démonstration de Paul Philippi l'amène à une position extrêmement ferme sur la thématique de l'immigration saxonne en Allemagne. Rappelons que l'écrit ici analysé est rendu public au milieu des années soixante, c'est-à-dire dans une période de raidissement du régime roumain à l'égard des intellectuels et religieux saxons (et plus largement allemands de Roumanie), et d'accroissement du flux de départs. Si P. Philippi défend alors la nécessité de la présence saxonne en Roumanie, c'est pour soutenir son engagement contre l'émigration. Le « retour » dans la mère-patrie » n'est pas le garant de la survie de la population saxonne de Transylvanie ; à l'inverse, c'est seulement en Roumanie que la collectivité peut trouver une nouvelle reconnaissance. Une vingtaine d'années plus tard, le retour des notables en Roumanie est fondé sur cette position idéologique et politique.

Ceux qui reprennent en migration l'idée de l'altérité saxonne intrinsèque à la Transylvanie formulée par P. Philippi sont pour partie des hommes ayant été engagés dans l'armée allemande (tel est le cas de P. Philippi et de G. Möckel, enrôlés dans la *Wehrmacht* alors qu'ils avaient une vingtaine d'années). Leur parcours reflète les ambiguïtés et difficultés de la position des Saxons, entre la Roumanie et l'Allemagne : liens forts avec la société transylvaine d'une part, croyance en l'idéal national allemand d'autre part. Mais une participation individuelle à la guerre aux côtés de l'Allemagne nazie ne signifie pas nécessairement un nationalisme exacerbé et irréversible. Au lendemain de la guerre, ces jeunes « anciens combattants » se voient refuser le retour dans la nouvelle République socialiste de Roumanie. Plusieurs d'entre eux deviennent prêtres au sein de l'Eglise luthérienne en République fédérale. L'affirmation de leur vision particulière de la collectivité saxonne en Transylvanie sera appuyée sur leurs convictions religieuses : être saxon, c'est le plus souvent être luthérien, dans la version transylvaine de l'Eglise luthérienne¹⁸⁸. D'autres finissent leurs études universitaires en Allemagne, et embrassent des carrières intellectuelles

¹⁸⁸ Une critique de ce point de vue dominant peut toutefois être dressée : tous les Saxons ne sont pas luthériens. Une minorité est catholique, une autre affiliée à des groupes néo-protestants (baptistes, adventistes, pentecôtistes). Elle est pourtant quasiment ignorée par les autorités religieuses saxonnnes luthériennes.

(enseignants, scientifiques...) au cours desquelles ils peuvent parfois affirmer leurs convictions. Être historien ou théologien permet d'étoffer une argumentation forte sur la société saxonne entre la Transylvanie et la République fédérale. Les titulaires de tels profils sont rejoints au fil du temps par d'autres notables saxons, émigrés plus tard, au gré des évolutions de la politique des gouvernements roumains vis-à-vis des minorités allemandes du pays. Parmi les nouveaux venus, les hommes d'Eglise et les intellectuels sont nombreux. Leur émigration est particulièrement forte dans les années soixante et soixante-dix : la répression organisée par le gouvernement roumain touche quelques catégories sociales en particulier, constitutives de l'élite intellectuelle et religieuse des Allemands en Roumanie. C'est alors qu'émigrent H. Pilder et M.-L. Roth-Höppner, personnages-clé dans la formation du groupe de notables de retour après 1990.

Le groupe de notables saxons défenseurs de l'altérité saxonne en Transylvanie prend forme en migration, dès les années soixante. Il se réunit de façon périodique à Berlin ouest où vivent certains de ses animateurs. C'est le cas de Gerhard Möckel, l'un des membres fondateurs du groupe ; il y travaille pour l'Académie Luthérienne, institution rattachée à l'Eglise luthérienne d'Allemagne. L'objectif défendu par ce groupe informel est, « avec les autres "venus de là-bas" de penser et de travailler en direction d'"à la maison" »¹⁸⁹ [Koch-Möckel D., Möckel G., 1998, p.52]. Quelques membres du groupe sont également actifs au sein de l'Association des Saxons de Transylvanie, basée à Munich. Les tensions dominent toutefois dans les relations entretenues entre la représentation associative officielle des *Sachsen* en migration, et le groupe informel de notables¹⁹⁰. Au niveau individuel, un double investissement est pourtant possible ; G. Möckel dit y avoir entretenu sa « relation émotionnelle à la Transylvanie »^{XCV} [*ibidem*, p.52]. Les deux structures saxonnes en migration sont opposées par les conceptions de l'histoire collective qui y sont développées. Au sein de la *Landsmannschaft*, on véhicule l'idée qu'il n'y a plus aucune perspective d'avenir pour les *Sachsen* en Transylvanie ; seule l'immigration en République fédérale garantirait la pérennité du groupe. Le *Siebenbürgische Zeitung* (le journal publié par l'Association saxonne en Allemagne) se fait le relais de cette idée. A l'inverse, les travaux du groupe informel de notables sont fondés sur l'idée d'un avenir possible et ouvert pour les Saxons en Roumanie. Il serait par conséquent plus juste d'opposer les deux organisations par les conceptions du collectif saxon qui y sont élaborées, que par une stricte interprétation de l'histoire collective.

Les conflits portent sur la pertinence ou non-pertinence de l'émigration pour le maintien du groupe saxon. La première position est construite sur une vision cloisonnée de ce qui fait exister le groupe dit « *Siebenbürger Sachsen* », en Transylvanie : enracinement, antériorité,

¹⁸⁹ « Mit anderen "Davongekommenen" in Richtung "Zuhause" zu denken und zu arbeiten ». L'expression « *Davongekommenen* » désigne en fait les primo-migrants, arrivés en Allemagne après avoir combattu dans l'armée allemande. Il peut être traduit par « ceux qui viennent de cela ».

¹⁹⁰ Ces tensions m'ont été confirmées par plusieurs interlocuteurs, et sont évoquées par H. Pilder dans son entretien au *Monitorul de Sibiu*. Une note de prise de distance a toutefois été ensuite publiée par l'attaché de presse du Forum Démocratique des Allemands de Roumanie, soulignant que le point de vue exprimé n'est que celui de son auteur et non celui des structures formelles au sein desquelles il agit (le Forum, l'Académie Evangélique). L'article et le communiqué qui lui succède témoignent bien de la difficulté à aborder sereinement les relations entre institutions représentatives des Saxons en Roumanie et en Allemagne. L'article de G. Möckel ici utilisé fait lui-même référence à ces tensions, en évoquant les critiques dont le groupe de notables est à plusieurs reprises l'objet dans des articles du *Siebenbürgische Zeitung*, publié par la *Landsmannschaft* [Koch-Möckel D., Möckel G., 1998, pp.52-53].

intangibilité des frontières du groupe, « pureté » de la « saxonnité », exclusivité de la relation à la germanité et à l'Allemagne « mère-patrie », groupe saxon dont l'existence même serait menacée par les conditions de vie rencontrées sous le régime communiste roumain, impossibilité de maintenir le groupe dans la distance. Face à cela, le petit groupe de notables émigrés défend la conviction d'un collectif saxon inséré dans la population roumaine et transylvaine, d'un collectif saxon membre à part entière de la société roumaine. Être saxon, dans cette seconde optique, c'est être en Transylvanie dans l'interrelation. « *Qui en réalité décrète que l'histoire serait "terminée" ? Depuis des décennies déjà nous nous sommes opposés au slogan selon lequel "tout est fini là-bas" »*^{XCV} [ibidem, p.53] : les prémices du retour futur en Roumanie sont cultivées au sein du groupe informel de notables émigrés. C'est encore dans le texte de Paul Philippi que le manifeste est le plus clair, et ce dès 1965 : « *ce n'est pas en tant qu' "Allemands" mais en tant que Siebenbürger Sachsen que nous pouvons revendiquer un futur en Roumanie, et le construire de manière raisonnable : en tant que groupe socio-politique historique, qui peut perdurer dans sa forme spécifique dans le cadre de son Etat roumain et également cultiver chacune de ses particularités liées à son intégration à la culture germanophone »*^{XCVI}. Plus encore, « *en tant que Siebenbürger Sachsen nous revendiquons le droit de "rester" "ce que nous sommes" ensemble et dans le futur, dans notre Heimat »*^{XCVII} : la Roumanie [Philippi P., 1977, p.93].

La circulation migratoire des notables saxons retraités repose sur un socle idéologique ferme. Le mythe du « retour » est renversé pour laisser la part belle à l'insertion des *Sachsen* dans la société roumaine, et relativiser l'importance de l'idéal national allemand dans la définition endogène du groupe. Ce renversement n'est en rien spontané ; il est à l'inverse réfléchi, organisé, fondé sur une réflexion de longue durée. Il ne faut pourtant pas croire à une réhabilitation de la compréhension ancienne du groupe, telle qu'elle a prévalu jusqu'à l'inclusion de la Transylvanie dans l'Empire Habsbourg. Si la conviction d'un nécessaire positionnement dans la société transylvaine (et, au-delà, roumaine) est réaffirmée, l'expérience migratoire est intégrée aux nouvelles revendications des notables saxons, migrants et non migrants.

II.2. INITIATIVES DES NOTABLES DE RETOUR : DES INSTITUTIONS POUR DEFENDRE LE MYTHE REDEFINI

Une fois les croyances fondatrices du « retour » redéfinies, elles doivent être concrétisées et diffusées auprès du plus grand nombre possible de *Sachsen*. C'est auprès de plusieurs institutions des allemands et/ou Saxons en Roumanie que les notables saxons, migrants et retraités, trouvent les ressources nécessaires à cette diffusion. Deux de ces institutions ont une relation indirecte avec la question migratoire : ce sont le Forum Démocratique des Allemands de Roumanie, et une organisation luthérienne. Une troisième institution sera créée pour légitimer les nouveaux mouvements de va-et-vient entre Allemagne et Roumanie : l'association *Arche Noah*.

II.2.1. L'insertion dans des institutions officielles en Roumanie

Quelques-uns des notables de retour en Roumanie dès le début des années quatre-vingt dix s'insèrent dans des institutions représentatives des Saxons et Allemands en Roumanie. Le

Forum Démocratique des Allemands de Roumanie, unique représentation politique des Allemands (Saxons, Souabes et autres) auprès des gouvernements roumains, est le lieu privilégié pour un investissement de nature politique. Il est fondé en Roumanie, dans les remous de la Révolution de décembre 1989, par des notables saxons et souabes non émigrés. Quelques points de repère sont ici nécessaires pour cerner les modalités d'intégration des *Sachsen* de retour dans le Forum Démocratique ; son rôle dans les recompositions spatiales contemporaines liées à la migration saxonne sera traité plus loin (chapitre VII). Une hypothèse de travail peut ici être avancée : l'émergence d'une nouvelle représentation politique des Saxons (et Allemands) dans la Roumanie post-communiste repose pour partie sur la circulation de notables entre Roumanie et Allemagne.

Le Forum Démocratique des Allemands de Roumanie est créé principalement par des hommes d'Eglise et théologiens saxons vivant en Roumanie. Ces individus sont peu nombreux, une dizaine à Sibiu. Paul Philippi fait partie des Saxons revenus en Roumanie dont la participation aux activités du Forum va être déterminante. Connu pour ses prises de position en faveur d'une présence saxonne en Transylvanie et contre l'émigration, il rémigre à Sibiu en 1983, après quarante ans en migration (il vit en Suisse, en Allemagne et aux Etats-Unis). Il enseigne à l'Institut de théologie de Sibiu, et recouvre la citoyenneté roumaine, perdue au lendemain de la guerre. Il est parmi les initiateurs du Forum réunis pour la première fois le 23 décembre 1989, en pleine Révolution. Le Forum est officiellement fondé quatre jours plus tard par une vingtaine de personnes¹⁹¹. Leur but est de profiter des bouleversements politiques pour raviver la vie politique au sein de la population dite « allemande, afin d'obtenir une représentation de la minorité auprès des instances roumaines centrales, et une possibilité de « *défendre l'identité allemande au sein de la Roumanie* »¹⁹² [Philippi P., 1993, p.14]. Ils s'inspirent pour cela des droits attribués aux Allemands dans la Grande Roumanie de l'entre-deux-guerres, défendus par des personnalités telles que Hans Otto Roth et Rudolph Brandsch. Ils veulent parvenir à demander des « *droits précis et non exagérés pour la minorité allemande* »¹⁹³, et pouvoir exprimer un point de vue sur les actions des partis politiques nationaux détenteurs du pouvoir central [Nägler T., 2000, p.36]. Ils entendent en fait ne pas se positionner au même niveau de revendications que les Magyars de Roumanie, revendications qu'ils considèrent comme agressives¹⁹⁴. Les débuts sont sinueux : l'émigration est alors à son apogée, et réduit sensiblement les chances d'asseoir l'existence du Forum sur un nombre conséquent de Saxons et autres Allemands en Roumanie. En outre, la presse des Saxons installés en République fédérale réproouve l'apparition de ce nouvel organe représentatif. Enfin, au niveau de la politique interne à la Roumanie, les germanophones représentent un enjeu « secondaire », à la fois du fait de leur nombre relativement réduit et du fait du caractère non

¹⁹¹ Dont l'actuel évêque de l'Eglise luthérienne Christoph Klein, l'historien Thomas Nägler, Paul Philippi, l'ancien directeur de l'Institut de Théologie de Sibiu Hermann Pitters, l'actuel prêtre luthérien de Sibiu Kilian Dörr.

¹⁹² « *Die deutsche Identität in Rumänien zu wehren* ».

¹⁹³ « *Klare und nicht übertriebene Rechte für die deutsche Minderheit zu formulieren* ».

¹⁹⁴ Les Allemands revendiquent pour leur part la préservation du système scolaire en langue allemande et la « *liberté culturelle* » (« *kulturelle Freiheit* », sans qu'une signification plus précise soit attribuée à cette expression dans le texte), la récupération des biens individuels et collectifs dont ils ont été expropriés sous le régime communiste, et une libre économie.

conflictuel de leurs relations à la population majoritaire (à l'inverse des Magyars et Tsiganes). Si des notables s'engagent dans la voie d'un renouveau politique saxon, c'est par leur croyance profonde en la nécessité d'une présence saxonne en Roumanie. Cette conviction même qui était défendue par les notables émigrés groupés autour de P. Philippi et G. Möckel est donc également présente chez les notables de Transylvanie. Notables de retour et notables non émigrés se rejoignent autour de la certitude qu'il faut agir « *pour l'avenir, à l'intégration des communautés allemandes de Roumanie dans les représentations politiques, économiques et culturelles du pays* »^{XCVIII} [Philippi P., 2000, p.19] : cela constitue la seule voie possible pour la « préservation de l'identité » (Paul Philippi écrit : « *sans avoir peur de ce que l'identité soit menacée* »^{XCIX} [Philippi P., 1993, p.17]). Mais le Forum représente également les Allemands de Roumanie auprès de la République fédérale d'Allemagne. Dès 1990, les autorités allemandes se lancent dans la politique de l'aide dans le pays d'origine, progressivement mise à égalité avec la politique d'accueil des *Spätaussiedler*. Le Forum est immédiatement choisi comme partenaire central dans l'attribution de soutiens financiers et matériels aux minorités allemandes. A partir de 1992, la collaboration avec les autorités allemandes est affichée : elle favorise la reconnaissance du rôle politique du Forum, à la fois en Roumanie et en Allemagne. Le *leitmotiv* défendu par ses représentants est « *Kein Gespräch über uns ohne uns !* » (« *Pas de discours sur nous sans nous !* », cité par le *Hermannstädter Zeitung* du 13/11/1998). Le Forum devient dès lors le partenaire privilégié des deux gouvernements, pour les questions relatives aux minorités allemandes de Roumanie.

Paul Philippi est élu Président du Forum des Allemands de Roumanie en 1992 ; il occupe ce poste jusqu'en 1998, pour en être depuis le Président d'honneur. Il vit à Sibiu avec son épouse, leurs enfants étant demeurés en Allemagne. Ses fonctions politiques passées et présentes et la division géographique de sa famille l'amènent bien entendu à effectuer de nombreux voyages entre Sibiu et l'Allemagne. Il est l'un des principaux instigateurs de continuité entre Allemagne et Transylvanie, entre les Saxons émigrés et ceux demeurés ou revenus en Roumanie. Cette continuité est idéologique, philosophique : l'avenir du groupe dit « saxon de Transylvanie » ne peut être envisagé et concrétisé que dans le cadre de l'Etat roumain. Le mythe du « retour » vers la « mère-patrie » va à son encontre. Cette position a été défendue en migration, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Elle l'est aujourd'hui en Roumanie, notamment par les membres actifs du Forum Démocratique. La continuité est aussi migratoire : la fin de l'émigration définitive justifiée par la germanité et les persécutions est remplacée par des mouvements circulatoires de plus en plus intenses et diversifiés. Les actions du Forum auprès des gouvernements roumains et allemands en faveur de la reconnaissance des spécificités et des droits des Allemands de Roumanie en sont une des explications.

II.2.2. La création de nouvelles institutions communautaires

Les notables saxons de retour sont motivés par la volonté de mettre sur pied de nouvelles institutions de soutien aux *Sachsen* en Roumanie. L'exemple ici analysé est rattaché à l'Eglise luthérienne : il s'agit de l'Académie Luthérienne de Transylvanie (*Evangelische Akademie Siebenbürgen*). Créée à Sibiu sur l'initiative du couple Möckel, qui a joué un rôle prépondérant dans

L'organisation du groupe de notables émigrés en République fédérale, elle regroupe aujourd'hui l'essentiel de l'élite intellectuelle, politique et religieuse saxonne en Roumanie, que ces membres aient émigré puis ré-migré ou soient demeurés en Roumanie.

Les Académies luthériennes apparaissent en Allemagne après la guerre, dans le giron de l'Eglise luthérienne¹⁹⁵. Elles sont organisées selon une structure fédérale, et sont également fondées en R.D.A. Ces Académies doivent participer à la reconstruction de la démocratie en Allemagne, en faisant office de forum de discussion, forum à la fois laïcs et religieux. Elles sont pensées comme des lieux de rencontre semi-religieux, semi-professionnels. Le projet qui leur est attaché est mis en pratique essentiellement par l'organisation de conférences et séminaires. Chaque année, quelques deux mille manifestations ont lieu en Allemagne. Les financements proviennent de l'Eglise, de fonds publics, des cotisations des membres et de donations. Ce type de structure est repris par les Eglises luthériennes germanophones hors Allemagne (Suisse et Autriche notamment). En Roumanie, il faut toutefois attendre la fin du régime de Nicolae Ceaușescu et le retour de quelques Saxons émigrés pour qu'une Académie voie le jour.

L'engagement de Gerhard Möckel auprès des Académies est bien antérieur à son retour en Roumanie. Prêtre luthérien, il est chargé de coordonner les activités de l'Académie de Berlin-ouest puis de celle du Bade-Wurtemberg. Les conférences qu'il y organise portent souvent sur la Roumanie. Ce travail est complété par son engagement auprès du groupe informel de notables saxons émigrés et de la *Landsmannschaft*. Issu d'une grande famille saxonne de prêtres et d'enseignants de Sibiu, il vit avec la conviction que « *la participation à la communauté de l'Eglise [joue] un rôle particulier* »^C dans ses choix personnels [Koch-Möckel D., Möckel G., 1998, p.53]. La relation forte entretenue par les Saxons avec l'Eglise luthérienne transforme son engagement religieux en un engagement auprès de la population saxonne, en migration. C'est pour ces raisons imbriquées, religieuses et communautaires, qu'il propose dès 1990 à l'Eglise luthérienne de Roumanie la création d'une Académie, sur le modèle instauré en Allemagne. Il justifie *a posteriori* cette initiative par les relations fortes qu'il a conservées avec la Transylvanie en dépit de l'ancienneté de son émigration (il vit en Allemagne dès 1946) : « *pour quels motifs quelqu'un "revient"-il ? Quelles ont été les forces qui ont poussé à un "retour-à-la-maison" ? Ce doit être en premier lieu une forte imprégnation et une forte relation au Heimat. Il y a là-dedans aussi un souvenir positif, joyeux de mon enfance et de ma jeunesse, de la maison familiale et de mes frères, mais aussi de la famille élargie qui vivait principalement à Sibiu* »^{C1} [ibidem, pp.51-52]. Il y a aussi la responsabilité vis-à-vis de ceux qui souhaitent revenir en Roumanie, grâce à l'ouverture de la situation politique. Ces deux motivations sont finalement sous-tendues par un seul et même objectif : celui de la transmission, en Roumanie, de ce qui a été fait par les générations antérieures (son épouse n'est pas saxonne mais allemande ; elle écrit à ce propos qu' « *il conçoit sa responsabilité dans la continuité des générations, son devoir de se comporter de manière responsable avec ce que les aïeux ont réalisé et de s'engager pour le pays, pour une meilleure cohabitation des ethnies, pour une meilleure démocratie, pour un mode de vie plus juste, guidé par l'Evangile* »^{CII} [ibidem, pp.51-52]).

¹⁹⁵ Voir le site <http://www.ekd.de/akademien.html>. Les informations ici utilisées sur les académies luthériennes en Allemagne sont extraites de ce site.

La détermination du couple a une répercussion inattendue : leur entrée dans le va-et-vient entre Allemagne et Roumanie, puis leur réinstallation en Roumanie quelques mois plus tard. Ils disposent pour cela de ressources capitales. Ils bénéficient des retraites qui leur sont versées en République fédérale, et des droits sociaux détenus en qualité de ressortissants allemands. Ils disposent en outre du temps nécessaire à la réalisation d'un tel projet. Les liens conservés avec la collectivité saxonne, émigrée ou non, fournissent les points d'appui indispensables. En 1991, ils installent leur résidence principale en Transylvanie, tout en demeurant citoyens de la R.F.A. ; ils rencontrent en cela des difficultés certaines, à la fois du côté des autorités roumaines et des autorités allemandes [*ibidem*, pp.47-50]. Leur situation est en fait commune à celle de tous les Saxons ré-migrés en Roumanie après 1990 ; les obstacles administratifs rencontrés sur place, et l'incertitude de la situation politique et économique justifient selon eux la conservation de la citoyenneté allemande et de tous les droits afférents (protection sociale, retraite, protection diplomatique, etc...), et d'un domicile en Allemagne. En outre, les notables de retour ne reviennent pas en compagnie de leurs enfants ; les familles restent en Allemagne, et sont une justification supplémentaire de la forme circulatoire que prend le retour. Quand les notables parlent de retour au *Heimat*, il s'agit bien plutôt d'une circulation migratoire entre les deux pays. La création de l'association *Arche Noah*, quelques années plus tard, aura pour but principal de répondre aux besoins de ces migrants d'un nouveau genre.

L'Académie Luthérienne est finalement créée en mai 1991, en tant qu'association du droit roumain, avec un siège à Sibiu et quarante membres fondateurs. Elle est aujourd'hui un lieu de réflexion de premier ordre pour les élites saxonnes de Sibiu. Plus de soixante-dix conférences ont été organisées en l'espace de dix ans, dans une perspective « *acuménique, interethnique et interdisciplinaire* »^{CIII} : l'intention affichée est d'« *encourager le développement de structures démocratiques dans le pays, de construire une culture du dialogue et d'aider à la mise en route du processus d'apprentissage* »^{CIV} [*Zehn Jahre Demokratisches Forum der Deutschen in Hermannstadt*, 2000, p.94]. Les thèmes abordés concernent effectivement la Transylvanie dans son ensemble (et non seulement les *Sachsen*) ; des intervenants roumains, magyars, tsiganes et venus d'Allemagne participent de manière régulière. Les organisateurs des rencontres tiennent à favoriser des points de vue critiques, et à préserver la qualité de réflexion développée en Allemagne dans le groupe informel de notables. C'est ainsi que l'Académie est devenue une des institutions saxonnes les plus importantes en Roumanie, en favorisant l'émergence d'un espace de pensée critique. Mais la formalisation de cet espace de pensée ne peut être dissociée du va-et-vient des notables saxons : les activités de l'Académie sont dépendantes de la mobilité d'une partie de ses membres. Car les notables saxons de retour ne le sont que de manière partielle. Bien que leur résidence officielle soit en Roumanie, ils conservent un habitat en Allemagne et demeurent ressortissants de la République fédérale : la réinstallation en Roumanie ne se fait qu'à la condition de conserver les droits ouverts par la citoyenneté allemande. Emergence d'un champ de réflexion critique (autour des activités de l'Académie) et retour par la circulation sont par conséquent intimement liés.

Par leur participation aux activités du Forum Démocratique, les notables saxons acteurs du va-et-vient s'intègrent dans l'appareil d'Etat roumain et deviennent des interlocuteurs privilégiés des dirigeants allemands. La légalisation de l'altérité saxonne est le nœud autour duquel ces interactions prennent corps. En créant de nouvelles institutions, c'est la dimension vécue de l'altérité saxonne qui est représentée, défendue, mais aussi formalisée ; une altérité représentée par l'adhésion au luthéranisme, puisque l'Académie luthérienne devient un lieu de réflexion sur le nouveau positionnement des Saxons dans la société roumaine. L'engagement idéologique et politique des notables saxons de retour en Roumanie est finalement traduit par leur collaboration avec les notables non migrants. Les migrants se mettent au service de la représentation politique en Roumanie, pour la promotion de l'altérité saxonne dans le cadre de l'Etat roumain et de la société roumaine. L'engagement est également traduit par la création de nouveaux organismes voués à défendre et légitimer le statut de migrant et la reconnaissance de la circulation migratoire. L'altérité saxonne est recentrée sur la Roumanie, mais en y intégrant l'expérience migratoire qui empêche les croyances de rester telles qu'elles étaient avant l'émigration.

II.3. LEGITIMER LE STATUT DE MIGRANT CIRCULANT

Si certains des notables saxons revenus en Roumanie s'impliquent dans les institutions de représentation des Saxons et Allemands en Roumanie d'autres consacrent leur énergie à la reconnaissance, la représentation et la légitimisation des migrants dans la société roumaine. C'est le but attribué à une association implantée à Sibiu, qui représente les *Aussiedler* revenus en Roumanie mais aussi d'autres étrangers vivant dans le pays.

II.3.1. Des parcours individuels complexes

Maria-Luise Roth-Höppner naît à Sibiu en 1930, dans une grande famille d'hommes politiques saxons : son père n'est autre que Hans-Otto Roth, avocat réputé et député représentant les minorités allemandes au Parlement de la Grande Roumanie. Une telle filiation vaut à père et fille un emprisonnement dans les geôles communistes, en 1949. Le père, aujourd'hui encore figure de proue de la vie politique saxonne, meurt en détention. Maria-Luise est libérée en 1954, au bénéfice d'un « assouplissement » des mesures prises à l'encontre des membres de minorités allemandes et des opposants politiques. Elle se lance dans des études d'astrophysique à Bucarest. Elle obtient en 1968 l'autorisation de quitter le pays et de rejoindre la R.F.A. en tant que *Aussiedlerin*. Sa citoyenneté roumaine lui est retirée, comme à tous ceux qui émigrent à cette époque. Sa spécialisation professionnelle la conduit à s'installer à Hambourg et à enseigner à l'université. Elle y rencontre son futur époux, Allemand de l'ouest astrophysicien. Tous deux viennent à intervalle régulier en Transylvanie pendant leurs congés.

La Révolution de 1989 offre à M.-L. Roth-Höppner l'espoir de concrétiser le projet, jamais abandonné, de « rentrer à la maison »^{CV}. Le mouvement massif de départ des Saxons pour

l'Allemagne la surprend, elle qui trouve « *normal* »¹⁹⁶ de revenir en Roumanie. Elle qualifie *a posteriori* ces départs d' « hystérie collective », en impute une responsabilité substantielle aux prêtres des villages de la région, mais relativise le phénomène en le rapportant à la tendance générale de l'émigration alors en vigueur dans le pays. En 1991, le couple décide de tenter un retour en Roumanie. Le but est de revenir de manière définitive, tout en conservant des relations avec l'Allemagne : ces relations apparaissent garantes de la réussite de leur projet. M.-L. Roth-Höppner souhaite aujourd'hui que cela soit sa dernière migration « définitive », au vu des difficultés rencontrées lors de son immigration en République fédérale il y a un quart de siècle, et lors de son retour en Roumanie. Elle et son mari ne trouvent pas de possibilité d'exercer à nouveau dans l'astrophysique. Ils décident de profiter de l'entière reconstruction de l'économie et de créer une entreprise à Sibiu. C'est ainsi qu'ils fondent une maison d'édition d'ouvrages en langue allemande (*Hora Verlag*), d'une part parce que les importations d'Allemagne sont bien trop onéreuses pour des Roumains, d'autre part parce qu'elle dit ne pas avoir une connaissance suffisante de la langue roumaine écrite pour éditer en roumain. Trois personnes bilingues sont employées pour le développement de l'entreprise.

Cette activité les entraîne dans de fréquents aller et retour entre les deux pays. Plusieurs voyages sont nécessaires chaque année pour amener en Roumanie le matériel d'édition. La connaissance de la problématique circulaire de M.-L. Roth-Höppner est avant tout une connaissance personnelle. L'essor du marché informatique roumain à partir du milieu de la décennie quatre-vingt dix lui permet de trouver sur place les fournitures requises. Le rythme des va-et-vient est ralenti. De 1998 à 2000 (date de notre rencontre), elle n'est plus retournée en Allemagne, et se qualifie désormais de « *réelle ré-migrante* »^{CVI} (les « faux » ré-migrants étant par conséquent et selon elle ceux qui se maintiennent dans la circulation). Elle a d'ailleurs pu rapidement recouvrer la citoyenneté roumaine, réclamée dès la fin 1989. Elle conserve pourtant la citoyenneté allemande et continue à jouir des droits sociaux que lui a ouvert sa période d'activité en République fédérale (retraite, sécurité sociale) ... et surtout de la liberté de déplacement, puisque les ressortissants roumains sont soumis à une obligation de visa jusqu'en 2002). Elle justifie cela par le fait que personne n'abandonne tout en Allemagne, à l'exception près de quelques personnes très âgées qui reviennent en Transylvanie pour y mourir et y être enterrées.

Les perspectives d'avenir sont pourtant incertaines. Il leur est difficile de trouver le personnel bilingue nécessaire à leur entreprise éditoriale. En outre, l'écart d'âge entre les époux contribue à la précarité de la situation ; en cas de décès de Maria-Luise, son époux ne resterait certainement pas en Roumanie, dont il n'est pas originaire¹⁹⁷. Les difficultés ne sont cependant pas nouvelles, et la tâche de la réinstallation a été délicate sur toute sa durée. Notamment parce qu'un retour en Roumanie est en général considéré comme un échec par les Saxons, émigrés ou

¹⁹⁶ Elle répond au journaliste du *Monitorul de Sibiu*, qui l'interroge sur les causes de son retour au pays : « *pourquoi suis-je revenue ? Parce que c'était possible et que cela m'a paru normal de le faire, si cela était possible* » (« *de ce m-am întors ? Pentru că se putea și mi s-a părut normal să-l fac, dacă se putea* ») [*Monitorul de Sibiu*, 21/1/2000].

¹⁹⁷ Lors de notre entretien, la question des perspectives futures n'est pas abordée ; le couple Roth-Höppner rend compte de l'incertitude de la situation dans une discussion avec Dana Diminescu au cours de l'été 2000 [Rey V., (dir.), 2001, p.61].

non : « *le plus difficile est pour les Saxons rapatriés pour lesquels le retour est vu comme un échec là-bas [en Allemagne]* »^{CVII}. Notamment aussi parce que « *la vérité est que tout le monde croyait que, si nous venions d'Allemagne, nous étions plein d'argent* »^{CVIII} [Monitorul de Sibiu, 21/1/2000]. Enfin, par la pléthore des obstacles juridiques au retour et à la reconstruction d'une vie en Roumanie. C'est pour faire face à ces difficultés multiples que M.-L. Roth-Höppner fonde l'association *Arche Noah*.

II.3.2. L'Association *Arche Noah* pour représenter les immigrants

Bien que les autorités fédérales disent seulement tolérer (et non accepter) les situations de double citoyenneté, la création par M.-L. Roth-Höppner à Sibiu, en 1994, de l'association *Arche Noah*¹⁹⁸ témoigne de la prégnance sociale du phénomène de retour par la circulation entre Roumanie et Allemagne. Elle souligne encore la nécessité de renverser le regard porté sur les migrations saxonnes.

La nécessité sociale d'une telle structure s'est fait sentir dès les premiers retours de Saxons en Transylvanie, peu après la Révolution. Si les notables émigrés ont pu s'appuyer sur des ressources personnelles importantes (relations familiales, retraites suffisantes en Allemagne, soutien des notables non émigrés, reconnaissance sociale au sein de la population saxonne...), tous les retours ne sont pas le fait de l'élite intellectuelle et politique. Les plus nombreux des ré-migrants sont des personnes n'ayant pu stabiliser leur situation en migration, sans emploi ou sans logement propre, ayant perdu leurs désillusions sur la « mère-patrie » bienfaitrice. Ce qui est considéré par eux-mêmes comme un échec du projet migratoire est également interprété comme une défaite, en Roumanie, par ceux qui n'ont pas quitté le pays. Dans les rencontres de *Sachsen émigrés*, on n'en parle pas : si l'Allemagne est le seul lieu où l'on peut « rester saxon », alors revenir en Roumanie signifie abandonner l'idéal de la germanité des Saxons à cause d'un échec individuel. Mais en Roumanie, « *personne ne croyait que certains d'entre nous étaient peut-être revenus pour ça, parce qu'ils avaient des problèmes là-bas [en Allemagne] et parce qu'ils s'imaginaient qu'ici ça irait mieux pour eux* »^{CIX} [*ibidem*, 21/1/2000]. Les difficultés de compréhension rencontrées par les ré-migrants sont à l'origine de la création de l'association. Ils cumulent les handicaps : les autorités allemandes s'en désintéressent au prétexte qu'ils bénéficient souvent d'une double nationalité ; les autorités roumaines les traitent comme des ressortissants étrangers (ce qu'ils sont aussi !) et les soumettent aux législations afférentes aux étrangers en Roumanie. Enfin, le Forum Démocratique des Allemands de Roumanie est déclaré incompétent dans ce domaine : il défend uniquement les Saxons (et autres groupes germanophones) non émigrés ; les questions particulières soulevées par les cas de retour ou de circulation ne sont pas de son ressort. Le refus exprimé par les responsables du Forum est en outre lié au fait qu'*Arche Noah* entend représenter les étrangers vivant en Roumanie, qu'ils soient d'anciens *Aussiedler* ou non [*Zugänge*, 1998, p.7].

En effet, seul un tiers des mille cinq cent citoyens allemands vivant en Roumanie au début 2000 et recensés par l'association sont d'anciens *Aussiedler*. Cinq cent personnes environ se sont réinstallées de manière principale en Roumanie, après des séjours en République fédérale plus ou

¹⁹⁸ Voir la page web de l'association *Arche Noah*: <http://www.sibiweb.de/arche>.

moins durables. Les ressortissants allemands représentent les neuf dixièmes de la centaine de membres de l'association, car ils posent des problèmes spécifiques (difficulté d'obtention de la double citoyenneté) ; le dixième restant est formé d'autres étrangers (Suisses, Néerlandais, Israéliens, Norvégiens...). L'association a par conséquent un double champ d'action. Elle apporte un soutien aux anciens *Aussiedler* de retour, mais aussi à de « nouveaux venus » immigrant en Roumanie. La problématique de l'immigration en Roumanie, ou de la Roumanie comme espace d'immigration, émerge ici. Le retour, la circulation des Saxons anciennement émigrés et l'immigration en Roumanie sont des facettes des mouvements migratoires que les activités d'*Arche Noah* mettent en interrelation. La vocation d'aide aux immigrants est le premier objectif affiché par la Présidente de l'association. La définition de l'« immigration » en Roumanie retenue par M.-L. Roth-Höppner est en elle-même révélatrice des problématiques sous-jacentes. Il s'agit selon elle uniquement d'un « vivre actuellement en Roumanie » et/ou un « être actif ici »^{CX} : « une immigration en Roumanie ne doit donc pas être comprise aujourd'hui comme une "décision pour la vie". On vient, on essaye, on reste plus ou moins longtemps dans le pays – peut-être qu'il en résultera une installation pour la vie »^{CXI} [*ibidem*, p.12]. La réouverture des frontières roumaines dès 1989-1990 équivaut à un renversement complet de perspective. Non seulement la migration n'est plus envisagée dans un sens unique, départ du pays oppresseur pour le refuge offert par la « mère-patrie ». La migration est désormais multidirectionnelle et multiforme : l'essor de l'immigration va de pair avec la possibilité d'aller et venir entre les deux pays, en dépit d'obstacles juridiques et politiques certains. Retour, immigration et circulation sont les différentes phases d'un même processus.

La principale fonction de l'association est de soutenir les *Rück siedler*, les ré-migrants saxons ayant vécu pendant plus ou moins longtemps en République fédérale. Elle participe de cette manière à la légitimation et à la visibilisation croissante des migrants circulants¹⁹⁹. ; l'association est la première institution non gouvernementale qui les prenne en considération. L'association est une instance consultative, qui délivre aux étrangers les informations nécessaires sur les législations, institutions et autorités roumaines. Elle est également pensée comme une instance de défense des droits des doubles citoyens roumano-allemands et étrangers vivant en Roumanie. On y conduit des négociations avec les autorités allemandes aussi bien qu'avec les autorités roumaines sur le statut juridique des citoyens allemands et étrangers implantés de façon plus ou moins durable en Roumanie. Les objectifs affichés de l'association sont :

- la résolution des problèmes pratiques et sociaux rencontrés lors de l'installation, grâce à du conseil et de l'aide réciproques ;
- la représentation des intérêts du groupe migrant auprès des autorités roumaines et allemandes ;
- la transmission d'une image « réaliste » de la Roumanie dans les pays occidentaux ;
- le soutien à ceux qui vivent et qui veulent s'impliquer sur place.

¹⁹⁹ Mais également autres : l'association veut représenter tous les étrangers vivant en Roumanie qui le désirent.

La tâche n'est pourtant pas aisée. L'association ne fait que de la consultation, n'a aucun pouvoir direct sur les autorités roumaines et allemandes. Un des principaux obstacles rencontrés par les ré-migrants est, selon M.-L. Roth-Höppner, le fait que les gouvernants allemands exigent d'eux qu'ils conservent un logement Allemagne pour qu'ils puissent demeurer ressortissants allemands. La reconnaissance de la double citoyenneté passe par là.

La circulation migratoire des notables saxons retraités a pour but collectif de faciliter les autres types de va-et-vient pratiqués par des *Sachsen*. Le retournement du mythe du « retour » est nécessaire, faute de quoi les Saxons définiraient par disparaître en tant que groupe en Allemagne. Bien que présenté autrement par ses défenseurs, le nouveau discours vise donc à préserver le groupe saxon en migration. L'optique défendue est moins exclusive que celle sous-jacente au mythe du « retour » : la société roumaine, l'expérience migratoire et la collaboration avec les dirigeants allemands en sont désormais partie intégrante. Ainsi, il est manifeste que les élites (même retraitées) ont la possibilité de se faire entendre des autorités, et ce à l'inverse d'autres groupes migrants. Ils parviennent à la reconnaissance des différentes formes d'émigration pratiquées par des *Sachsen*. Il n'existe pas de statut particulier aux circulants, mais les autorités roumaines et allemandes prêtent attention au discours émis à ce sujet.

L'engagement des notables retraités pose la question des relations entre groupes pratiquant le va-et-vient. Les actions politiques des premiers contribuent en effet à consolider celle des seconds (travailleurs, parents rejoignant leurs proches, etc.) : des interconnexions peuvent en découler au niveau des pratiques migratoires. La structuration sociale de la migration saxonne, cachée par la législation pour l'immigration sous statut de *Aussiedler*, est de plus en plus évidente. Or, les groupes sociaux en migration ne paraissent pas défendre des intérêts dissociés ou divergents, à l'inverse de ce qu'on peut constater pour d'autres migrations. Faut-il y voir un effet de la définition du collectif migrant par son ethnicité putative ?

Les retraités migrants de l'élite négocient une nouvelle position sociale et individuelle. Cet aspect de leur circulation est d'autant plus important qu'ils sont souvent en rupture avec les instances représentatives des Saxons en Allemagne. En prônant l'inscription des revendications saxonnaises dans la société roumaine, ils se placent dans la continuité historique de Saxons réputés pour avoir œuvré aux bonnes relations entre les Saxons, la société transylvaine et les gouvernants roumains.

La redéfinition du mythe du « retour » dans la « mère-patrie », la réorientation des croyances généalogiques sous-jacentes à la migration saxonne, et la reconnaissance de l'expérience migratoire sont donc intégrées au nouveau positionnement socio-spatial des Saxons dans leur champ migratoire grâce à un petit groupe de notables retraités, allant et venant entre les deux pays. Un collectif saxon pratiquant la circulation bénéficie de ce travail des notables et des réseaux migratoires activés ces quinze dernières années : celui de Saxons, vivant en Transylvanie,

ayant des proches en migration, qui travaille à intervalles plus ou moins réguliers en Allemagne. La migration saxonne est désormais aussi une migration de main-d'œuvre.

III. LES SAXONS « NON MIGRANTS » DE ROUMANIE : L'OUVERTURE DE LA MIGRATION ETHNIQUE PAR LA MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

La redéfinition du mythe du « retour » en une circulation bénéfique à divers groupes saxons qui, en s'inscrivant eux-même dans une pratique mobile de l'espace, contribuent à la redéfinition du mythe. C'est le cas de Saxons tenus pour « non migrants » car non immigrés en République fédérale sous statut de *Aussiedler*, qui mettent à profit les nouvelles possibilités d'aller et venir entre les deux pays pour travailler temporairement outre-Rhin. Ce groupe, étudié à Mălâncrav, est constitué de ruraux, paysans pour la plupart. Tous ses membres ont des proches vivant en Allemagne ; ils ont commencé à aller et venir entre les deux pôles migratoires dès que la Roumanie s'est ouverte, mais le mouvement s'est accentué à partir de la seconde moitié des années quatre-vingt dix. Ce sont essentiellement des hommes, quoi que quelques femmes participent au mouvement ; ils sont en âge d'activité, partent pour des durées limitées (de quelques jours à quelques semaines) en laissant leur famille au village. Il n'y a pas de relation évolutive entre les mouvements des notables retraités et ceux de la main-d'œuvre saxonne de Roumanie. Les deux types de mobilité coexistent, même si les ressources politiques des premiers favorisent la circulation des seconds.

L'étude du va-et-vient des Saxons « non migrants » démontre que la circulation saxonne dépasse les catégorisations ethniques grâce à la migration de main-d'œuvre. Les pratiques migratoires saxonnes sont peu à peu reliées à de la migration de main-d'œuvre : la place de l'ethnicité y est sérieusement remodelée. A l'appui de cette hypothèse, rappelons que l'Allemagne est la première destination des migrants roumains, quelle que soit leur ethnicité putative ; depuis une dizaine d'années, les accords de main-d'œuvre ont repris et facilitent d'autant la circulation de travail.

Les parcours des circulants saxons de Mălâncrav sont à cet égard éloquentes. Des justifications d'ordre familial ou interpersonnel sont invoquées pour l'entrée dans la mobilité : les réseaux de migrants génèrent le va-et-vient. La circulation adopte rapidement une configuration qui témoigne de l'imbrication des migrations ethniques aux migrations de main-d'œuvre : son déroulement demeure fortement encadré par les réseaux migratoires saxons établis entre Transylvanie et Allemagne. Mais elle crée des déplacements à but professionnel de « non-Saxons » : les frontières de l'altérité sont dépassées dans le mouvement migratoire.

III.1. UNE CIRCULATION ENCADREE PAR LES RESEAUX MIGRATOIRES SAXONS

Par ce partage de la mobilité, les structures familiales se replacent dans l'ensemble des réseaux de migrants tissés entre les deux pays, et sur lesquels la circulation trouve appui. Mais ce partage donne aux Saxons de Roumanie la possibilité et la légitimité d'utiliser les structures réticulaires à des fins autres que familiales. Ces structures sont mobilisées par les migrants afin

qu'ils puissent s'installer dans le va-et-vient. En retour, la pratique de la circulation est liée au fonctionnement des réseaux de migrants saxons. Les modalités de genèse de la circulation saxonne se positionnent non pas dans le prolongement d'une tradition de mouvement pour la recherche d'activités économiques, mais dans la continuation de l'émigration massive vers l'Allemagne, justifiée par un recours à une supposée filiation historique. Les répercussions consistent en un strict encadrement du fonctionnement même de cette circulation.

III.1.1. Circuler pour maintenir la cohésion familiale dans la distance

Le départ de la majeure partie de la population saxonne vers l'Allemagne au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle occasionne une réorganisation de la société saxonne autour de deux espaces disjoints. Les Comités associatifs locaux créés en Allemagne (les *Heimatortsgemeinschaften*) organisent parfois des retrouvailles dans le village transylvain d'origine. Mais dans les entretiens réalisés à Mălâncrav, la sphère familiale est apparue comme le premier niveau de négociation ou de renégociation des positionnements sociaux : les soixante-dix familles saxonnes aujourd'hui dans le village²⁰⁰ font toutes l'expérience de la distance, à l'exception d'une seule dont tous les membres se trouvent aujourd'hui encore en Roumanie. Loin des arguments fondés sur des références ethniques développées, loin des arguments économiques souvent utilisés en situation de circulation migratoire, les Saxons du va-et-vient font référence à la famille et à son évolution dans la distance comme source de l'établissement dans le mouvement. La famille devient l'élément principal « justifiant » la circulation.

Deux modes de mobilisation collective contribuent à ce maintien de la cohésion familiale. En premier lieu, les fêtes telles que mariage, baptêmes, anniversaires, sont le plus fréquemment organisées en République fédérale alors qu'elles pourraient avoir lieu « au pays ». C'est dans le pays d'installation que l'on se retrouve, en dépit des difficultés financières rencontrées par les Saxons vivant en Roumanie. Mais le coût du voyage n'est pas un obstacle insurmontable : les membres de la famille installés en Allemagne peuvent le cas échéant le prendre en charge. L'aspect central de ces réunions semble être la venue des non émigrés dans le pays d'installation de leurs proches. Ainsi, le premier séjour en République fédérale a-t-il le plus souvent lieu dans le cadre de ces retrouvailles familiales. Maria, l'une des institutrices germanophones du village, et son père initié à un va-et-vient régulier, s'y rendent tous deux pour la première fois en 1992 à l'occasion du baptême de leur nièce et petite-fille. Les implications du voyage dépassent de loin ce qu'ils ont prévu, puisque c'est à cette occasion qu'ils ont l'opportunité d'exercer un travail temporaire. En second lieu, l'entraide fournie à l'intérieur de la sphère familiale constitue une autre forme de regroupement outre-Rhin, et devient une motivation supplémentaire à l'entrée dans la mobilité. Cette entraide a souvent lieu lorsque les émigrés se lancent dans la construction d'une maison : appel est alors fait aux proches résidant en Roumanie. Ce mode d'organisation attire lui aussi l'attention : les Saxons installés en Allemagne seraient suffisamment nombreux et suffisamment proches sur le plan géographique pour subvenir à ces besoins. Il est de coutume de

²⁰⁰ Il s'agit ici d'une estimation faite à partir des données de l'Eglise luthérienne et des différentes Eglises néo-protestantes du village, pendant l'été 2001.

ne pas rémunérer les parents qui vivent en Allemagne, alors que les proches venant de Roumanie reçoivent une petite rémunération pour leur aide. Il y a là une forme particulière de redistribution ; le gain d'argent, en réalité souvent réduit, paraît être un prétexte à cette entraide. On peut supposer que l'expérience de la migration, qu'elle soit durable ou temporaire, doit être partagée par tous. Elle deviendrait par ce moyen l'élément qui lierait à nouveau ceux qui ont tout quitté quelques années auparavant, et ceux qui ont choisi de ne pas émigrer. Elle deviendrait une nouvelle forme de solidarité dans l'éloignement. Il serait alors nécessaire que le plus grand nombre l'ait pratiquée, vécue, et que le plus grand nombre ait connaissance de cette pratique commune, pour qu'elle puisse être intégrée aux références partagées, et ne plus être un facteur de distanciation entre la Transylvanie d'origine et les régions d'implantation en Allemagne. Cette interprétation peut-elle être mise en relation avec la vision dépréciative que donnent fréquemment les Saxons vivant en République fédérale sur leurs proches non émigrés ? Dans une société où la majorité a « franchi le pas » dans l'urgence du début de la décennie quatre-vingt dix, les individus qui n'ont pas suivi cette voie doivent vivre l'expérience, ne serait-ce que de façon temporaire, pour être reconsidérés. La cohésion familiale peut être réaffirmée quant le fait migratoire est commun au plus grand nombre. Le soutien apporté par les réseaux de migrants apparaît dans le fonctionnement même de la circulation.

III.1.2. Un accès à l'emploi sous-tendu par les réseaux de migrants

L'insertion de la mobilité, développée depuis moins d'une dizaine d'années entre la Transylvanie et l'Allemagne, dans les structures migratoires saxonnes, a pour effet premier un mode d'intégration particulier des *Sachsen* migrants dans le marché du travail en République fédérale. Car ceux qui circulent veulent présenter leur accès aux activités professionnelles comme quelque chose de non recherché, voire d'accidentel. Maria a eu l'occasion d'exercer une activité rémunérée lors d'une visite familiale ; elle l'explique ainsi : « *je n'y avais même pas pensé, je n'y avais même pas pensé. Je suis venue au baptême, la belle-mère de ma sœur a parlé de son travail, mon frère lui a posé des tas de questions [elle sous-entend que lui, en revanche, cherchait un petit emploi], et elle m'a dit : tu voudrais, toi, peut-être ? J'ai répondu : si je peux, pourquoi pas ? Alors elle a ajouté : je vais demander, ce sont des gens comme il faut, je leur demande. Elle a demandé, et je crois que dès le soir suivant ils ont appelé pour que je vienne... C'était drôle !* »^{CXII}. L'accès à l'emploi est une chance donnée par ceux qui vivent en Allemagne. Les réseaux saxons en sont l'unique porte d'entrée.

Le contrôle de l'accès à l'emploi par les migrants en réseaux oriente de manière décisive les *Sachsen* circulants vers certaines branches d'activité. Les migrants de Mălâncrav ont des occupations de deux types. D'une part, ils sont orientés de petites entreprises ; ces entreprises peuvent être dirigées par des Saxons, ou par des Allemands. Dans le second cas de figure, un ou plusieurs Saxons en relation avec le candidat à l'embauche (venu de Roumanie) y travaillent. Par conséquent, lorsque l'entreprise n'est à l'origine pas incluse dans le réseau car non dirigée par un Saxon, le fonctionnement réticulaire finit par l'y introduire au moyen de l'engagement de Saxons pratiquant le va-et-vient. Des entreprises « autochtones » soutiennent la migration circulatoire saxonne. Les *Sachsen* y sont employés parfois sur contrat, parfois sans contrat ; mais ceci n'est pas

nécessairement lié au fait que le directeur soit lui-même saxon. De manière assez classique en migration, les secteurs d'activité connaissent une différenciation nette par sexe : les hommes sont employés dans leur très grande majorité dans le bâtiment, quelques-uns ayant également eu l'opportunité de travailler dans des entreprises automobiles. Les femmes, peu nombreuses parmi les personnes interrogées, ont exercé dans le secteur du textile. D'autre part, de menus travaux sont réalisés pour des particuliers : jardinage, gardiennage, réparations en tous genres en fonction des compétences de chacun, voire travaux agricoles. Il s'agit alors de diversifier la source principale de revenus que constitue le salaire versé par l'entreprise : en règle générale, la durée des menus travaux n'excède pas quelques heures ou quelques jours, mais elle suffit à rentabiliser les séjours en Allemagne. L'accès à ces travaux demeure garanti par les Saxons vivant en République fédérale ; les employeurs peuvent être eux-mêmes saxons, membres de la famille proche ou élargie, du même village. Ils peuvent également être des Allemands en relation avec les Saxons, voisins, collègues de travail ou parfois employeurs ; ils contribuent au fonctionnement et au développement des réseaux de migrants saxons entre les deux pays.

III.1.3. Une mobilité aux spécificités spatiales définies par les réseaux

Si l'encadrement de la circulation par les réseaux migratoires saxons débouche sur des modalités particulières d'accès à l'emploi, il rend aussi cette circulation rigide à différents points de vue.

En premier lieu, le va-et-vient pratiqué par les *Sachsen* de Roumanie est centré de façon exclusive sur les régions voire sur les localités d'installation de leurs proches en République fédérale (la Bavière et le Bade-Wurtemberg surtout). La polarisation géographique des flux est telle qu'elle semble aller à l'encontre d'un possible élargissement spatial de ces pratiques migratoires : les Saxons se dirigent uniquement vers les centres de gravité et ne s'en éloignent pas. Ce phénomène souligne à nouveau la singularité de la circulation développée au sein des réseaux saxons. A l'opposé des mouvements déployés par les Roumains et Tsiganes, qui ont peu à peu investis l'Europe au gré des opportunités ou obstacles rencontrés et ont ainsi dessiné une trajectoire élargie en cercles concentriques, les *Sachsen* restent à l'intérieur des frontières spatiales définies par les relations entre Saxons *Aussiedler* et « non migrants » de Roumanie.

En outre, l'accès à l'emploi semble entièrement reposer sur la capacité ou la volonté des émigrés d'aider leurs proches ou non. A maintes reprises, les propos des interlocuteurs ont souligné cette dépendance vis-à-vis de l'entraide communautaire. Maria, dont trois frères et sœurs vivent en Allemagne, expose en détail leurs professions afin de démontrer qu'il leur est impossible de lui trouver une activité temporaire en Allemagne ; il en va de même pour son époux. Elle détaille également les parcours de deux jeunes hommes du village qui pratiquent une circulation bi-annuelle, depuis le début des années 1990 : « *Peter a travaillé chez son frère, qui était employé dans une entreprise de boissons ; quand son collègue était en congé, Peter allait l'aider. Mais maintenant ça ne marche plus, ça dépend vraiment de ce que font les proches. C'est la même chose pour Horst, qui a plusieurs frères ; ils ne travaillent pas dans des bureaux, eux !* »^{CXIII}. Harald appuie ce point de vue : il souhaiterait pouvoir à nouveau être employé en Allemagne, où il a beaucoup apprécié les conditions de

travail. Son épouse, qui assiste à l'entretien, s'empresse de préciser que cela dépend de ce que son frère lui trouvera... A la polarisation géographique s'ajoute une polarisation professionnelle de la circulation saxonne : celle-ci demeure dans les limites préétablies par les membres du réseau.

Enfin, le contrôle de la mobilité par les réseaux de migrants vient influencer sur l'élaboration du projet de circulation lui-même. En conséquence de la polarisation socio-spatiale des va-et-vient, les projets de circulation paraissent finalement très flous. Aucun retour en Roumanie ne s'accompagne d'un réel projet de nouveau départ : si celui-ci dépend des emplois trouvés ou non par les proches installés en Allemagne, alors les candidats à la circulation ont tendance à ne pas élargir leurs stratégies et à se reposer sur les potentiels développés au sein des réseaux de migrants. En outre, cette mobilité ne semble pas s'accompagner d'un projet d'émigration définitive : les *Sachsen* pratiquant l'aller-retour n'explorent pas les possibilités d'installation durable dans la société allemande – en dépit du fait qu'ils ont en général le droit, grâce à l'ordre d'admission, d'être reconnus comme *Aussiedler*. L'incertitude est généralisée quant à la longévité de la circulation : rien ne semble être prévu ni assuré aux yeux de ceux qui circulent. Le fort encadrement des réseaux saxons semble en être la cause. Pourtant, l'existence de ces mêmes réseaux est une source d'ouverture en Roumanie : des « non-Saxons » sont progressivement incorporés aux déplacements encadrés par des migrants saxons.

III.2. DES CATEGORISATIONS ETHNIQUES DEPASSEES PAR LA CIRCULATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Les motivations d'entrée et de fonctionnement de la mobilité démontrent que la circulation des Saxons de Roumanie est contrôlée dans sa majeure partie par les réseaux de migrants construits sur la base des départs définitifs. Cependant, si les déplacements ne semblent pas être accompagnés de réels projets d'installation durable dans le va-et-vient, ils peuvent révéler certaines capacités d'innovation à l'intérieur des réseaux migratoires, en Roumanie. La mise en route des mouvements d'aller-retour mobilise des arguments de nature familiale, voire communautaire, arguments qui justifient par la suite la configuration particulière de ces mouvements très ciblés sur les plans spatiaux et sociaux. En revanche, les périodes de retour en Transylvanie s'accompagnent d'un élargissement de l'action des réseaux saxons. Ils servent de matrice à d'autres types de flux migratoires partant de Roumanie, et qui pourraient *a priori* être considérés comme dissociés de la migration saxonne. A travers la circulation de main-d'œuvre, les catégorisations ethniques sont dépassées. L'élaboration de ce positionnement intermédiaire se fait par étapes successives. Il débouche sur des interrelations entre groupes de migrants dans leur pays de destination commun, l'Allemagne.

III.2.1. Les intermédiaires du recrutement : l'élargissement du fonctionnement des réseaux migratoires

L'élargissement du rayon d'action des réseaux saxons est mis en relief par quelques parcours individuels retracés à Mălâncrav et dans d'autres villages dans lesquels des *Sachsen*

pratiquent le va-et-vient ou le recrutement de travailleurs pour des entreprises implantées en République fédérale (Șeica Mică et Zagăr notamment).

L'histoire personnelle narrée par Walter, un habitant de Mălâncrav, est la plus détaillée. Alors que nous nous étions rencontrés à plusieurs reprises déjà et bien qu'il ait souvent exprimé ses opinions sur tel ou tel aspect de la vie en Allemagne, il n'avait jamais abordé ses séjours de travail dans le pays où vivent trois de ses quatre enfants. C'est son unique fille demeurée en Transylvanie qui nous apprend que, à l'instar d'autres hommes saxons, il pratique des aller-retour fréquents dans des buts professionnels. L'épisode ici relaté ne se situe pas au début de son itinéraire de migrant, mais au milieu des années quatre-vingt dix. Après avoir effectué quelques séjours en Allemagne, au cours desquels il travaille dans l'entreprise du fils de l'un de ses cousins, il est contacté par un entrepreneur saxon, et ce par l'intermédiaire d'une amie de sa fille. Natif de Sighișoara, l'entrepreneur est implanté depuis plusieurs années à Nuremberg ; il a ouvert une succursale à Bucarest au cours des années quatre-vingt dix et recrute des travailleurs de Roumanie.

Le cheminement de Friedrich met en lumière d'autres modalités du recrutement par des intermédiaires ; il nous est rapporté par son épouse, lui-même se trouvant en Allemagne pendant la période d'enquête à Mălâncrav. Friedrich a déjà travaillé à plusieurs reprises en Allemagne, mais chez des proches et sans contrat de travail. C'est lors d'un séjour que l'un de ses cousins lui trouve un emploi dans une entreprise « étrangère » (c'est-à-dire : allemande en Allemagne !). Quelques mois après son retour en Roumanie, la direction de cette entreprise le contacte pour une nouvelle période d'emploi : « *un jour, une lettre est arrivée de Bucarest et la période d'emploi y était déjà indiquée. Tout d'un coup, monsieur X. de Zagăr, nous a fait savoir qu'il fallait aller le voir et amener de l'argent car il avait ramené les contrats et je ne sais plus quoi d'autre de Bucarest* »^{CXIV}. Connaissent-ils alors ce monsieur X, qui joue le rôle d'intermédiaire entre entreprises et travailleurs ? « *Non, nous avons seulement entendu dire qu'il s'occupe de ce genre de choses et qu'il aide un peu les gens. (...) Ça veut dire qu'il se renseigne dans la région. Mon mari n'a eu qu'à faire faire le visa à Sibiu* »^{CXV}.

Ces deux moments migratoires rendent compte de la diversité des formes de mobilité pratiquées par un même individu. Les premiers déplacements se font dans le cadre des réseaux familiaux ou saxons. Les épisodes postérieurs mettent en lumière les transversalités peu à peu instaurées avec d'autres types de flux migratoires. L'intervention d'entrepreneurs ou d'intermédiaires dans les recrutements, désormais organisés dès la Roumanie (et non après l'arrivée en Allemagne), laisse à penser que les Saxons concernés se situent dans ce qui pourrait être considéré comme des migrations de main-d'œuvre. La Roumanie et la République fédérale ont signé en 2000 des accords sur les recrutements de travailleurs roumains par des entreprises allemandes : les parcours de Walter et Friedrich s'intègrent désormais dans ce cadre, qui définit une nouvelle catégorie de *Gastarbeiter*. Recrutés sur contrat, ceux-ci ont droit à des périodes limitées de travail en Allemagne (trois mois le plus souvent). Le processus montre que, en dépit de contextes législatifs assez rigides, les migrants citoyens roumains, de nationalité roumaine, saxonne ou autre, peuvent naviguer entre différents types de mobilités et ainsi contribuer à remettre en question les catégories d'analyse préétablies. Les frontières entre migrations

s'affaiblissent. Plus de dix ans après l'émigration de dizaines de milliers de Saxons vers l'Allemagne, les phénomènes de circulation incitent à réfléchir sur les typologies de migrants ou de formes de migrations afin de rendre les fluidités de parcours qui savent user à la fois de la migration ethnique et de la migration de main d'œuvre, toutes deux régies par des législations distinctes. Les formes de mobilité qui en résultent démontrent que, en dépit du cadre rigoureux que constituent les réseaux saxons et de leurs effets sur la structuration socio-spatiale du va-et-vient, les migrants possèdent la capacité d'innover et d'investir des espaces parallèles.

III.2.2. Les réseaux saxons, une porte d'entrée de la main-d'œuvre roumaine en Allemagne

En 1992, le premier voyage de Walter en Allemagne a pour objectif initial de rendre visite à sa fille émigrée depuis un an. A cette occasion, le fils de l'un de ses cousins lui propose de travailler dans sa petite entreprise de construction en bâtiment située à Pforzheim. Il fait pour cela les démarches nécessaires, et obtient une autorisation de travail d'une durée de trois mois. Au cours de cette période, sept Roumains de Vâlcea travaillent dans son entreprise : le patron, fils du cousin de Walter, les a recrutés par l'intermédiaire de « connaissances » qu'il a à Vâlcea. Cet élément apparaît ici pour la première fois dans un parcours circulatoire : outre les proches saxons, des travailleurs roumains sont embauchés par des entrepreneurs saxons installés en Allemagne. Les relations que ces derniers maintiennent avec la Roumanie, dont ils ont émigré à des dates plus ou moins anciennes, ne se limitent manifestement pas aux liens personnels les reliant surtout à la Transylvanie méridionale. Tout en mobilisant les réseaux saxons centrés sur cette région, ils peuvent faire intervenir des relations autres, plus anciennes, et élargir leurs recrutements à des citoyens roumains non saxons (le plus souvent roumains de nationalité, mais aussi tsiganes et magyars), venus de régions « roumaines » (Valachie et Moldavie). Il y a là une liaison à examiner. Dans le cours de son récit, Walter s'attarde cependant sur la manière dont les uns et les autres sont rémunérés par le fils du cousin : « à moi, il m'a dit : je te donne dix marks de l'heure ; au Roumain, il n'a donné que sept marks et il a dit : je ne peux pas te donner dix marks. Le Roumain était content, je te le dis franchement ! (...) C'est pour ça qu'il recrute des Roumains : il a pu construire plus avec eux parce qu'il les paye peu ; aux Allemands, tu dois donner vingt cinq marks de l'heure ! »^{CXVI}. En dépit de l'élargissement des recrutements aux Roumains, le paramètre Saxon ou « non Saxon » est pris en considération ; il est traduit dans les conditions de rémunération.

Les contacts établis avec la société allemande par les *Sachsen* pratiquant le va-et-vient se font de façon presque exclusive par le travail. Si l'on en juge par les difficultés rencontrées lors des entretiens pour obtenir des informations détaillées sur le sujet, il semble que cet aspect des séjours en Allemagne soit à nouveau strictement contrôlé par l'entourage, ayant en amont conditionné l'accès à l'emploi et déterminant dès lors les contacts avec la société allemande environnante. Les Roumains recrutés sous contrat sont également placés sous ce contrôle. Ceci contribue à renforcer les interdépendances créées entre Saxons d'Allemagne, Saxons de Transylvanie et Roumains, et ce par rapport à la société allemande dans laquelle ils effectuent un séjour plus ou moins durable. Les Saxons installés en République fédérale ont tout d'abord la

capacité de fournir un accès à l'emploi (et donc des revenus complémentaires) à des ressortissants roumains, quelle que soit leur nationalité. Par cette position de fournisseurs d'accès à l'emploi, ils instaurent donc une certaine dépendance auprès de ceux qu'ils aident, à trouver un emploi ou un employé. Ce mode de création de solidarités et de reconnaissances suit plusieurs cercles concentriques : les *Sachsen* circulants y prennent place, en seconde position. Ils s'appuient d'une part sur les réseaux saxons pour accéder au monde du travail en Allemagne, et contribuent de ce fait au positionnement spécifique des *Aussiedler* saxons dans la société allemande (et dans les structures réticulaires saxonnes). Mais ils parviennent en outre à se positionner comme intermédiaires entre ces Saxons émigrés et les travailleurs roumains qui vont être recrutés sur contrat. Enfin, ces travailleurs roumains apparaissent par cet emboîtement de solidarités plus légitimes et plus respectables que leurs concitoyens ayant appuyé leurs pratiques circulatoires sur le contournement des dispositifs législatifs. Un jeu à trois partenaires peut être observé, dans lequel chacun construit sa crédibilité en même temps qu'il construit celle de ses vis-à-vis. Une spirale se forme, dans laquelle différentes migrations, qui paraissent à première vue dissociées, se légitiment mutuellement auprès de la société qui les reçoit. Ce jeu n'est pourtant acceptable que dans la mesure où il demeure temporaire : son bon fonctionnement semble conditionné par l'absence de projet d'installation des migrants circulants en République fédérale. Les accords tacites qui régissent le fonctionnement des solidarités ainsi nouées maintiennent le caractère temporaire de la circulation.

La migration ethnique peut-elle être transformée en migration de main-d'œuvre ? Telle est la question posée par les Saxons vivant en Transylvanie qui circulent entre Roumanie et Allemagne pour y effectuer du travail temporaire. Cet examen rapide des modalités d'entrée, d'installation et d'évolution de la circulation saxonne a mis en relief le rôle central qu'y détiennent les réseaux de migrants établis entre Transylvanie et Allemagne, lors de l'émigration sous statut de *Aussiedler*. Le phénomène est inverse à celui observé chez les Roumains (ou d'autres groupes migrants en provenance de P.E.C.O.) : l'émigration définitive est antérieure à l'entrée dans le va-et-vient. Les mouvements circulatoires demeurent dépendants de l'émigration définitive, et ce en deux moments principaux. L'entrée dans la circulation est le plus souvent justifiée par des arguments de nature familiale ou interpersonnelle ; les arguments économiques sont passés sous silence. Par la suite, le déroulement des aller et retour est fortement encadré par les réseaux de migrants saxons : l'accès à l'emploi et la sélection des migrants circulants saxons reposent sur les relations établies entre la zone de départ et les espaces d'installation en Allemagne. Toutefois, l'action déterminante des structures réticulaires saxonnes ne débouche pas sur un cloisonnement ethnique accru, entre Saxons et « non-Saxons ». On avait déjà évoqué le fait que les Saxons migrants fournissaient des invitations à des Roumains désireux d'entrer dans l'espace Schengen pour y trouver un emploi temporaire. L'ouverture de la migration ethnique passe un cap supplémentaire. Par le biais des migrations temporaires de travail, des relations sont nouées avec

des candidats à la migration roumains, tsiganes ou magyars. De par leurs pratiques circulatoires, des Saxons participent à l'entrée de ressortissants roumains dans le va-et-vient entre la Roumanie et l'espace Schengen.

Les migrations contemporaines des *Siebenbürger Sachsen* sont-elles limitées à l'émigration définitive vers l'Allemagne sous statut de *Aussiedler*? Ne consistent-elles qu'en des migrations ethniques? Qu'advient-il des migrants après leur installation en Allemagne, et des relations ainsi créées avec la Roumanie? On a ici avancé l'hypothèse que l'expérience migratoire qualifiée de « retour » mène à la redéfinition du groupe, une fois la distance installée parmi les Saxons. Il est aujourd'hui manifeste que des Saxons pratiquent bel et bien de la circulation migratoire structurante d'un champ migratoire. Cette circulation utilise les lois définies par les gouvernants allemands pour l'immigration dite « ethnique ». Certaines des formes circulatoires élaborées par les *Sachsen* empruntent à la migration fondée par l'ethnicité; d'autres se rapprochent de va-et-vient détachés de toute préoccupation ethnique.

Ces pratiques récentes, autorisées depuis l'ouverture de la Roumanie à la fin de l'année 1989, sont facilitées, rendues visibles et lisibles grâce à un groupe de Saxons pratiquant l'aller-retour: celui des élites intellectuelles et politiques retraitées. Ces notables travaillent à la redéfinition des croyances fondatrices de l'altérité des Saxons en Transylvanie et de leur mobilité. La redéfinition passe par une inscription dans des institutions représentatives des Saxons et autres Allemands en Roumanie, ayant pour partenaires les gouvernements roumain et allemand. Finalement, la reconnaissance et l'officialisation des va-et-vient de Saxons reposent sur ces activités de notables retraités. En Roumanie et en Allemagne, les *Sachsen* ne sont plus seulement autres mais aussi des migrants; c'est sur cette nouvelle dimension de leur altérité que leurs interrelations avec différents acteurs dans les deux pays reposent désormais.

Ces actions bénéficient à d'autres groupes saxons qui mettent en œuvre la circulation. L'exemple des saxons vivant en Transylvanie à titre principal et travaillant à intervalles plus ou moins réguliers en Allemagne en rend compte. Grâce à l'appui qu'ils trouvent dans les réseaux de migrants tissés entre les deux pôles du champ migratoire, ces travailleurs participent à l'élargissement des réseaux au-delà du groupe défini par son ethnicité putative. Des travailleurs non saxons entrent dans les réseaux de travail contrôlés par des *Sachsen*. Grâce au recrutement de main-d'œuvre en Roumanie, la migration saxonne est peu à peu désethnicisée.

La diversité sociale interne à la migration des Saxons est rendue au terme de cette analyse; une diversité cachée par le statut de *Aussiedler*, qui fait de l'ethnicité et des discriminations supposées les principaux paramètres d'attribution du statut. Par la circulation, les stratifications sociales internes aux Saxons apparaissent; elles sont en partie reconfigurées grâce à la ressource que représente la mobilité. Que reste-t-il du « retour » des Saxons dix ans après son quasi-tarissement? La perspective prédominante de la rupture n'est plus; lui succède la perspective de l'interdépendance par la circulation et la redéfinition du sens de l'altérité en

Roumanie. La perspective de l'unicité ethnique du flux n'est plus : aujourd'hui, la migration saxonne se fait en partie avec des déplacements de « non saxons », ressortissants roumains dont l'ethnicité est laissée de côté pour l'entrée en migration. Tel qu'il a été mythifié dans la narration sur l'immigration en République fédérale, il ne subsiste plus beaucoup du « retour ».

Conclusion de la deuxième partie

Conclusion de la deuxième partie : Le mythe structure l'espace du « retour »

Au commencement du « retour », au milieu du vingtième siècle, le mythe est celui d'une rupture avec la société roumaine. Une rupture d'ordre collectif, qui éloigne une partie des Saxons de leurs familles et proches demeurés en Transylvanie. La rupture résulte aussi de la volonté des autorités roumaines, tout au long de la période communiste, de limiter autant que possible l'émigration du pays. Les *Sachsen* partent de ce fait sans la perspective de pouvoir revenir en Transylvanie, que ce soit de manière durable ou temporaire. La rupture porte enfin sur les interdépendances nouées avec la société roumaine : le rapprochement de ceux qui sont déjà en République fédérale prévaut, et incite les individus et les familles à quitter le pays. Dans cette première étape, le mythe du « retour » est donc un mythe de la rupture dans la sédentarité : la migration en est la répercussion et non le projet initial.

Une fois le « retour » accompli, le mythe n'en est pas écarté par ses protagonistes. Bien à l'inverse : il est maintenu, entretenu, soutenu. Comment ? Grâce à l'organisation spatiale des Saxons en Allemands. Ils sont concentrés dans quelques localités et quelques *Länder*. Cette proximité, sans être l'unique facteur explicatif de l'entretien du mythe, leur permet de participer aisément à des activités associatives communes, dont l'objet est de maintenir la croyance en un lien généalogique propre aux membres du groupe. Cette croyance est également réactivée lors de festivités multiples au cours desquelles certains traits culturels tenus pour « typiquement » saxons sont mis en avant. La revivification et l'entretien de la proximité sociale et spatiale entre les membres du collectif saxon en migration est le but poursuivi. Mais l'entretien de l'« entre-soi » a un corollaire influent : la distanciation vis-à-vis des autres habitants. Les *Sachsen* rencontrés à Geretsried entretiennent de la distance sociale et spatiale vis-à-vis des autochtones. En Allemagne, le mythe du « retour » est entretenu grâce à l'expérience migratoire pour pérenniser le collectif saxon désormais organisé dans l'éloignement de la Transylvanie.

La troisième phase du processus repose sur l'intégration du statut de migrant et de l'expérience migratoire au mythe du « retour ». Une nouvelle évolution est amorcée au début des années quatre-vingt dix. Elle consiste en la possibilité de réactiver et d'utiliser au maximum les relations maintenues avec le collectif migrant élargi en Transylvanie et la société roumaine, en dépit des obstacles dressés au cours des décennies précédentes. Comment réactiver ces contacts ? En circulant à l'intérieur du champ migratoire saxon, grâce aux multiples réseaux de migrants qui le structurent. Mais pour ce faire il est impossible d'en rester à la croyance en une généalogie saxonne indéfectiblement et irrémédiablement liée à la nation allemande. Le mythe est par conséquent redéfini dans le sens de l'interdépendance avec divers acteurs de la société roumaine

et de la société transylvaine. La position de migrant est valorisée dans les deux pôles socio-spatiaux du champ migratoire.

La dimension mythique du « retour » intervient de trois manières complémentaires sur l'espace migratoire des *Siebenbürger Sachsen*. Elle génère tout d'abord une spatialité de rupture par l'éloignement. Elle produit ensuite une spatialité de sédentarisation dans le cloisonnement, par la distanciation vis-à-vis de l'extérieur du groupe pour une concentration accentuée des relations sur les membres du collectif. Elle confectionne enfin une spatialité de circulation dans l'ouverture : un jeu sur les écarts à l'intérieur du champ migratoire visant à se rapprocher du plus grand nombre d'acteurs possible. On peut donc en conclure que le mythe structure l'espace migratoire des Saxons de Transylvanie.

Pour affiner ce propos, il faut procéder à l'analyse de l'autre composante du « retour » : le système d'interdépendance dans lequel les migrants saxons sont impliqués. L'interdépendance n'est cependant pas absente du mythe ; elle a été évoquée en filigrane au cours des pages précédentes. Mais l'interdépendance se fait de plus en plus prégnante depuis 1990 ; aujourd'hui, elle intervient de manière déterminante dans les spatialités migrantes des Saxons et exerce un effet certain sur la recomposition de la Transylvanie méridionale, touchée par le flux migratoire.

¹ « Rumänien war neutral, und wollte die Neutralität nicht verletzen. Dann hat es geheißen, tausend junge Männer können nach Deutschland kommen, um eine berufliche Ausbildung zu machen. Aber mit der Berufsausbildung war es nichts; die Berufsausbildung war Exerzieren bei dem Militär. Dann sind wir zum Militär gegangen, und ich bin Soldat geworden, 1940, und war sogar bis 1944; 1944 bin ich in Italien in die Gefangenschaft gekommen. Ich bin durch die Gefangenschaft nach Afrika gekommen, amerikanische Gefangenschaft, sie haben uns nach Afrika verbracht, in Marokko, in Oran; dann sind wir mit dem Schiff nach U.S.A., ich war fast zwei Jahre in U.S.A., und bin dann aufgrund meiner Verletzung entlassen worden. Der Weg nach Deutschland führte über Frankreich; wir sind in Le Havre mit dem Schiff angekommen, von Le Havre mit dem Zug bis nach Paris, und von dort nach Deutschland, in der Nähe von Hamburg. Dann bin ich in Deutschland gewesen, in der Nähe von Hamburg, und habe dort angefangen zu arbeiten. Ich habe dann über Zuhause erfahren, ich war lange ohne Nachricht von Zuhause, ich habe nicht gewußt, was in Siebenbürgen los ist, nachdem die Russen da herein gekommen sind. Ich habe durch meine Angehörigen in Rumänien erfahren, daß mein Bruder in München ist. Dann bin ich nach München gefahren, die Norddeutschen passen sowieso nicht so gut zu den Süddeutschen und zu den Siebenbürgern. In München habe ich meinen Bruder getroffen, und habe dann hier angefangen zu arbeiten, ich bin Schlossermeister vom Beruf. Dann habe ich geheiratet, Haus gebaut, dieses Haus habe ich selber gebaut, zwei Söhne gehabt... Na ja. Dann ist eigentlich das Leben normal verlaufen ».

^{II} « Das fing an in 1945 bei uns, wir haben das erst 1945 erfahren; ich glaube, woanders haben sie schon Ende 1944 davon gewußt, daß sich was tut. Bei uns fing es an am 7. Januar oder am 12. Januar 1945; da kam ein Polizist, ein rumänischer Polizist und ein Russe, sie gingen von Haus zu Haus, sie hatten ja schon Liste, wer in dieses Alter hineinfällt: die Frauen von 18 bis 38 und die Männer von 18 bis 45, wurden eingezogen. Dann gingen sie von Haus zu Haus mit der Liste und sagten, der und der hat sich in so und so viel Zeit fertig zu machen. Dann haben sie sich getroffen, alle, und sind dann gemeinsam, das war der erste Transport, mit Musik hat man sie begleitet bis zum Nachbarnort, und von dort sind sie dann mit dem Bus wieder in einem anderen größeren Ort geschafft worden und waren dann in einer Schule untergebracht. Da war mein Vater dabei. Dann haben sich ja so viele versteckt, und sie haben sich ihre Zahl zusammenbekommen, und dann hieß es, nach kurzer Zeit wird nochmal ein Transport zusammengestellt; da sollte ich dabei sein. Dann haben wir uns versteckt, ein Onkel hatte schon eine Grube gegraben, dann sind wir durch den Kuhstall unter der Krippe gekrochen in diese Grube hinein. Dort waren wir vielleicht fünf oder sechs, also meine Schwester war noch dabei, und Schulfreunde, und Cousins. Dann haben sie uns das Essen versteckt gebracht, in der Nacht, wir sind auch nur nachts rausgegangen, daß man uns nicht sehen sollte. Na ja. Aber die Russen haben gesagt, die und die sind auf der Liste, und ich mußte rauskommen. Eines Tages kam meine Mutter und sagte "wenn du nicht herauskommst und mitgehst, dann muß ich gehen", und sie hatte noch ein kleines Kind, das war neun Monate alt (pleure). Ich habe natürlich gedacht, das kann ich antun, daß sie geht, dann bin ich rausgegangen, da war schon ein Russe, besoffen, und ein rumänischer Polizist bei uns im Haus. Ich mußte mich schnell, schnell fertig machen, was man da so einpacken kann, und meine Schwester war noch da, und eine Tante, meine Schwester die jüngste, meine Tante war die älteste. Und dann wollte dieser Russe eben die Schwester und die Tante auch mitnehmen, also das war deren gleich, ob man 14 war... Ich war 17, noch nicht ganz 18. Dann sind meine Schwester und meine Tante im Garten verschwunden; wir sind auch gesammelt worden, in der Kanzlei, das Bürgerhaus. Dann hat man uns einwagoniert, das waren vier Wagons (...), in der Mitte war eine kleine Öffnung, das war ja im Winter, und wir laden da und saßen auf Päckchen. Von Zeit zur Zeit kamen die Russen, haben die Tür aufgerissen, und dann dürfen wir raus. Einmal haben wir gedacht, jetzt kriechen wir unter dem Wagon durch, auf der anderen Seite sieht uns niemand. Aber die Russen gingen dann immer mit dem Gewehr, dort wären wir auch nicht alleine gewesen! Zu essen hatten wir ja selber etwas mit, bekommen haben wir dann nichts unterwegs. Ich kann mich gar nicht erinnern, daß wir irgendwann etwas bekommen hätten, nein. Wir waren 12 Tage unterwegs, dann kamen wir in Rußland an, dicker Schnee aber schöne Sonnenschein. Wir haben Kraut zu essen bekommen, viel Kraut, sogar rohes Kraut. Das war so viel, daß wir das gar nicht essen konnten; dann haben wir das einfach auch im Schnee hingeschmissen. Nachher hätten wir das vielleicht gebraucht und hätten das gern gehabt, aber das haben wir ja nicht gewußt, daß es so kommt. Dann haben wir jeden Tag eine Krautsuppe bekommen mit Reisbrei, kein Fleisch, keine Kartoffel, die bekamen wir dann, wenn sie erfroren waren, und in der Früh einen Tee. Das war alles, für eine schwere Arbeit, die schwerste Arbeit, die es gibt: Zigel. Manchmal sind wir auch klaufen gegangen, aufs Feld, Kartoffel oder Mais. Wenn ich frei hatte, habe ich auch gestrickt, ich nehme an, das waren Soldatenpullover, für eine Frau habe ich Strumpfe gestrickt, dann habe ich ein bißchen Milch, ein bißchen Butter bekommen. Nirgends durften wir hingehen, das war auch kein richtiges Dorf dahinten, das war eine Zigelei; die Paar Leute, die dort gewohnt haben, oder die Dörfer weit weg, ich weiß nicht, wovon sie gelebt haben, wahrscheinlich von dem bißchen, das sie dort im Garten hatten. Die Männer waren noch im Krieg unten, oder in Deutschland als Gefangene... (...) Na ja. Dort hatte ich noch Glück, muß ich sagen; ich habe Zigel gemacht. Wir waren eine Gruppe, nur Mädchen aus Siebenbürgen und Banat; im Sommer haben wir draußen gearbeitet und haben Zigel gemacht (erzählt wie). Alle drei Monate kam eine Untersuchung, wer krank und schwach war, und mit dem Transport ist er abgefahren. Ich war eigentlich einmal im Winter krank, aber das hat nicht lang gedauert (...). Dann hat der Arzt aufgeschrieben: "mit Herzfäule"; dann bin ich für den Transport vorgelesen worden. Ich bin schnell nach Hause, habe meine Sachen gepackt, und dann sind wir Gott sei Dank gleich abgefahren. Dann hatte ich Glück, daß ich nicht nach Rumänien nicht entlassen wurde, der Transport wurde nach Frankfurt an der Oder entlassen. Dort haben wir geduscht und gewaschen und eingekleidet und Essen bekommen für 14 Tage, und dann hat man uns weitergeschafft nach Leipzig. Dann hieß es, derjenige, der arbeiten will, soll sich Arbeit suchen. Ich habe in einem Altenheim Arbeit gefunden, ich habe dort in der Küche geholfen. Dort waren die Russen überall auf der Straße, das wollten wir nicht; wir haben gesagt, wir müssen von hier weg. Hier in München hatte ich einen Onkel und einen Cousin, und so sind wir hierher gekommen. Das war auch schwierig, wir mußten draußen übernachten usw. Hier kamen wir gerade am Nikolaustag, am 6. Dezember 1947; das war ja alles zerbombt und kaputt, und keine Licht auf der Straße, usw., und wir sind auf der Art und Weise bei dem Cousin angekommen. Seitdem bin ich immer hier ».

^{III} « Ich war in der Ukraine, mein Vater war auch in der Ukraine; der Ort hieß Časov Yar, und mein Vater war in Dnepropetrowsk. Er ist nach Rumänien entlassen worden; er hat sich danach schnell erholt, und ich habe mich dann hier auch erholt. Hier hatten wir

wieder keine Wohnung, keine Arbeit; die meisten mußten dann wieder in einem Lager, aber der Cousin hat uns untergebracht. Dann habe ich durch Bekannte meinen Mann kennengelernt; wir haben damals so große Heimattreffen gehabt, sowie jetzt in Geretsried; jetzt gehe ich nicht mehr hin, ich bin schon zu alt (...). Dann habe ich in einer Firma angefangen, das war eine ganz schöne Arbeit, muß ich sagen (...). Ich hätte nicht nach Hause fahren können; damals wäre ich gern nach Hause gefahren, heute sage ich, zum Glück bin ich hier gekommen (...). Hier war ich so alleine... Es war schon schwer. Aber heute bin ich froh, daß ich nicht unten war, sonst wäre ich 50 Jahre unter dem Kommunismus gewesen und hätte nicht raus können (...). Mein Vater hatte Pech, er ist nach Rumänien entlassen worden; wir waren getrennt, wir wußten nichts von einander; wir waren in ganz verschiedenen Städten und Arbeitslagern ».

IV « Wir hatten in Rumänien alles, was wir gebraucht haben. Wir haben ein Haus gebaut, 1970, der Schwiegervater hatte Grund und Boden, und meine Frau war seine einzige Tochter. Trotzdem wir wußten, daß wir später nach Deutschland ziehen werden, haben wir uns ein Haus gebaut. Und dieses Haus war mit einem schönen Garten, wir haben ein Auto gehabt, wir haben Arbeit gehabt, es war alles gut bis auf das Zusammenleben unseren rumänischen Kollegen ».

V « Wir hatten schon seit 1950 die Akten dafür gemacht, wir haben Verwandten in Deutschland gehabt, die Schwester meiner Mutter hat hier gelebt, und hat für uns diese Einreisegenehmigung beantragt, und wir haben gewußt, daß wir zukünftigen in Deutschland leben werden. Trotzdem haben wir dieses Haus gebaut ».

VI « Die älteren sind durch Kinder ausgewandert ».

VII « Ich habe ihr nie versprochen, das wir aussiedeln ».

VIII « Ich bin so erzogen worden, daß ich eigentlich wußte, irgendwann fahren wir nach Deutschland (...). Bein uns in der Familie war das klar, irgendwann gehen wir weg (...). Ich bin eigentlich mit dem großgeworden, daß wir gar nicht immer bleiben werden, daß wir irgendwann weggehen werden ».

IX « Es sind ja viele Männer hier geblieben; bis zum Schluß waren es 47, die hier geblieben sind; sie hatten aber alle unten Familie, Kinder, Frau, sie mußten dort bleiben (...). Nach einem halben Jahr hat man sie zur Polizei gerufen, man hat sie geschimpft, man hat gesagt, dein Mann muß zurückkommen, usw. Dann habe ich die Verständigung bekommen, ich soll die Papiere einreichen (...). Dann bin ich alleine zum Paßamt nach Hermannstadt gefahren; das war ein von den drei Orten, wo man einreichen konnte. Das Problem war, die Frauen deren Männer hier geblieben waren, durften nicht arbeiten, und alles wurde ihnen enteignet; ich wäre ein Monat länger geblieben, hätte ich Miete in meinem Haus bezahlen müssen! Ich habe das erst hier in Deutschland erfahren, daß wir enteignet worden sind ».

X « Ich hatte Freunde, und Schule, es war alles wunderbar; das war für mich mit siebzehn überhaupt kein Grund, wegzugehen. Ich habe mich nicht fremd gefühlt, oder sonst etwas. Im Gegenteil. Aber es war durch die Erziehung klar, daß wir da nicht bleiben werden ».

XI « Ich glaube, unter diesem Freiheitsentzug haben wir schon gelitten ».

XII « Es ist so gewesen, man hat die Kinder schon in der Schule, ab der 5. Klasse oder so, da wurde man schon so parteipolitisch erzogen. Das war ja kommunistisch, es gab ja Pionnierversammlungen, es war ganz toll. Das Nächste war in der Berufsschule wurde militärische Ausbildung gemacht, dann mußte man in kommunistische Jugend eintreten, ohne das war keine Chance. Die Deutschen haben sich da ferngehalten, die deutsche Nation wollte nicht so teilhaben in den politischen Parteien und so ».

XIII « Als Kind hat man da eher kein Problem; ich habe schon ein bißchen am Rande mitgekriegt, daß mein Vater jetzt mal in die Partei gehen soll, und nicht gegangen ist, oder daß er einen besseren Job gekriegt hätte, dadurch ».

XIV « Bei den anderen ».

XV « Aufgrund meines Studiums und meiner Ausbildung, und meiner Lebenserwartung, habe ich Probleme gehabt, in dem Sinne, daß ich mich mit kommunistische und sozialistische Gesellschaft auseinander ausgesetzt hatte, ich bin nicht juristisch ins Konflikt gekommen, aber ich habe diese Welt schon während Abiturszeit oder während des Studiums einfach durchgesehen; ich habe die Kluft gesehen zwischen was ist Praxis und was wird hier vorgepredigt, und die Entscheidung war für mich: (...) warum sind wir eingesperrt, warum können wir nicht so leben, wie die anderen freien Menschen, warum müssen wir immer Angst haben, wenn wir unter uns erzählen, daß ein dritter, ob das Staatspolizei ist oder nicht Polizei, uns mithört... Ich habe mich in diesem Land aber unter der alten Gesellschaftform des Sozialismus richtig nicht frei gefühlt, und eingeengt gefühlt, und habe festgestellt, daß was hier gepredigt wird, mit der Realität überhaupt nicht übereinstimmt. Das ware eigentlich meine Gründe; ich habe gesagt, ich will in die freie Welt, und will einen neuen Anfang machen, und den dann gleich richtig ».

XVI « Dieser Druck von dem System ».

XVII « Dort wurde überhaupt nicht die Wahrheit dargestellt ».

XVIII « Ich habe mich mit meinen rumänischen Kollegen immer gut verstanden, das kann ich nicht behaupten, daß wir discriminiert wurden. Daß man mich irgendwie, wie soll ich sagen, anders behandelt hätte. Ich kann das nicht sagen. Bis 1959 hatten wir eine selbständige deutsche Direktion; dann wurden die deutschen Schulen den rumänischen Schulen angegeben, so daß wir nur noch eine deutsche Abteilung waren ».

XIX « Na ja, es war schon nicht leicht für uns, aber wir haben auch z.B. rumänisch unterrichtet, deutsch und rumänisch parallel ».

XX « Es ist sehr schnell gegangen, denn in dem Jahr 1973 war der Ceauşescu hier in Deutschland und war danach bestrebt, die deutschen Lehrer möglichst aus dem Land zu bekommen ».

XXI « Weil es die Intellektuellen waren, und weil er die Rumanisierung vorantreiben wollte. Darum ging es, die Assimilierung, daß wir Deutsche untergeben dem rumänischen Volk, um so zu sagen. Es gibt so viele Mischeben, gerade auch in der Schule, sehr viele Mischlinge, aus Mischeben, und sogar auch reine Rumäne; in der letzten Klasse, wo ich unterrichtet habe, das waren acht reine rumänische Kinder. Denn die rumänische Intellektualität hat sich bestrebt, die Kinder in die deutsche Schule zu schicken ».

XXII « Überraschend schnell innerhalb von zwei Monaten ».

XXIII « Zu dem Thema gibt es verschiedene Aspekte oder Blickpunkte. Der eine ist das Thema Familienzusammenführung, wird ja wohl auch bei vielen stimmen. Der Aspekt Familienzusammenführung wurde früher, auch in meiner Schulzeit, noch beiseitig gesehen, das heißt, die Rumänen haben ja gesagt, das ist kein Problem, die Familienzusammenführung kann auch in anderen Richtungen stattfinden, sie können ja nach Rumänien kommen. Das war die eine Darstellung; dagegen hat man nicht viel argumentieren können. Der zweite Aspekt, der vielleicht ein bißchen zweideutig angesehen werden kann, ist daß es sehr viele drüben gegeben hat, Rumäniendeutsche, die nach Deutschland gekommen sind, die das Thema Familienzusammenführung direkt so gar nicht sagen können, weil sie ja da keine nahe Verwandten hatten; das heißt, für mich gilt Familienzusammenführung wenn da meine Großeltern da gewesen wären, oder mein Bruder, also die nahen Verwandten. Das Phänomen war eigentlich, aus meiner Sicht, nicht ganz so bei vielen, und so weil jetzt der wirtschaftliche Aspekt kommt. Das wird nicht als sehr einfach hier diskutiert, beschrieben, es hat seine zwei Seiten, gerade diesen wirtschaftlichen Aspekt, aber man kann ihn nicht ausschließen und soll ihn auch nicht unterschätzen ».

XXIV « Wenn man wegen Deutschland auswandert, dann muß man auch in die D.D.R. einwandern; da haben sie auch deutsch gesprochen. Aber alle sind in den Westen gekommen. Es kam auch zusammen, daß die wirtschaftliche Situation eben so war, daß ab den 1960er Jahren hier das Wirtschaftswunder war und ökonomisch ein Sinn macht. Aber das hätte man sehen müssen, weil viele Sachen, wenn viele sagen, ich bin wegen der Freiheit und wegen des Deutschtums gekommen... Also ich glaube es nicht (...). Nur ich habe auch Geschichte und Politik studiert, und habe mich auch ein bißchen beschäftigt mit der Sache; man kann nur das Experiment machen, wie wäre es wenn ganz Deutschland kommunistisch wäre, und Rumänien nicht kommunistisch? Wer wohin geht? Keine einzige Familie wäre ausgewandert! Weil das Problem der Auswanderung ist eine Kettenreaktion; und es hat eine ökonomische Funktion. Eine Kettenreaktion, das heißt immer mehr Familien und immer mehr Geld. Rumänien hat eine schlechte wirtschaftliche Situation gehabt, hier war die wirtschaftliche Situation besser; in der Aussiedlungspolitik wird das Push and Pull System genannt. Wenn ich allein da bin, was solle ich machen? (...) Das ist ein Schieben und ein Ziehen gewesen, und aus Rußland ist es genauso auch. Jemand, der nur irgendwo einen deutschen Vorfahren hat, wo er irgendwo anknüpfen kann, kommt raus. Einfach weil es hier immer noch ökonomisch besser ist als dort. Ganz einfach. Und nicht wegen Deutschtum. Die Kinder, die ich jetzt in der Schule habe, die nur russisch sprechen, die russisch denken, russisch träumen, die wären nie auf die Idee gekommen zu sagen, wir gehen nach Deutschland; das ist nicht das Phänomen ».

XXV « Aber da war die Entscheidung dann einfacher, und sie war rein ökonomisch, rein ökonomisch. Die Entscheidung, daß man sagt, gut, wir gehen, jetzt, es ist aber auch nachvollziehbar, man ist enteignet worden im Jahre 1948; die Zukunft war kommunistisch, und das wollte man nicht (...). Weil es kam ja täglich so viele Menschen, und sie kamen nicht, weil es hier Deutschtum ist. Sicher die politische Freiheit spielt eine Rolle, nur es hat nichts mit dem Deutschtum zu tun ».

XXVI « Es ist Diskriminierung gewesen, es ist auch vielleicht persönliche Nachteile gewesen; nur wenn man beispielsweise ein ökonomisches Status gehabt hätte dort, freiwirtschaftliche Tätigkeit, und ein Zukunft auch, eine Zukunft insofern, daß dieses Deutschtum sich nicht dauernd verringert hätte durch diese Auswanderung, weil ich kann nicht sagen, ich bleibe hier, dann sage ich, wenn ich deutsch bleiben will, dann muß ich gehen, weil hier ist ja niemand mehr ».

XXVII « Erstens war die Landwirtschaft sehr schlecht, sie haben keinen Beruf gehabt, sie waren Landwirte, und der Vater von meiner Mutter war schon hier. Das ist mehr materiell und wirtschaftlich gesehen nie politisch. (...) Wir haben hier bessere materielle Chancen gehabt ».

XXVIII « Meine Eltern haben diesen Entschluß schon sehr lange gefaßt, weil sie wußten, daß Deutsche oder Deutschsprechenden, eben nur eine Minderheit (...). Und sie hatten einfach Angst, daß die Minderheiten es immer schwerer haben, wobei sie selbst auch mehr persönliche die Erfahrungen hatten, daß es tatsächlich schlimme Zeiten gab für die Minderheiten. Ich hatte diese Erfahrung mit diesen 16 Jahren überhaupt nicht gemacht, ich hatte rumänisch als Pflichtsprache, Fremdsprache ab der 1.Klasse, aber ich war einer deutschen Schule; das hat mich eigentlich nicht weiter gestört. Ich habe auch nicht unter dem Druck oder so gelitten, oder bin verfolgt worden, oder... während meine Eltern da einfach schon viel mehr erlebt haben (...). Also diese ganzen Erfahrung hatte ich nicht; und ich habe dort in einem Dorf gewohnt, wo nicht viel gefehlt hat; wir haben zum Leben genug gehabt, das war irgendwie keine Armut... Also mir hat eigentlich nichts gefehlt ».

XXIX « Meine Freunde waren weitgehend Deutsche, aber ich hatte auch Kontakte zu Rumänen, wobei eigentlich keine Freundschaften. Also so in der Schule waren das weitgehend getrennt, es gab rumänische Klasse, deutsche; ich würde sagen eigentlich nein. Es war eine sehr gebütete Gemeinschaft. Also insofern auch wie eine Insel, würde ich mal so sagen. Wo nicht viele Kontakte... Meine Eltern hatten natürlich auch die Angst, daß es sich ändern könnte, daß immer mehr... Ja, daß dieses Behütete verloren geht, dieses Inseldasein, daß immer mehr Druck von rumänischer Seite da kam; und man hat sich immer sehr bewußt abgegrenzt, immer. Es war würde ich jetzt mal sagen, nicht feindlich abgegrenzt, aber es kein Miteinander. Es war auch kein Gegeneinander. Es war auch nicht so, daß Haß war; man hat auch rumänische Nachbarschaft gehabt, es war in Ordnung; man hat sich mal was ausgeliebt oder so, aber ein richtiges Miteinander war es glaube ich nicht. Es waren wirklich getrennte Bereiche ».

XXX « Weil damals schon in den 68er, 70er Jahren abzusehen war, damals hat es angefangen, daß deutsche Schulen aufgelöst worden sind. Also es gab noch welche, ich zum Beispiel bin noch an einem deutschen Gymnasium, am Hunterus-Gymnasium, zur Schule gegangen, da waren deutsche Lehrer, deutsche Direktoren, also es war noch Deutsch. Aber es war abzusehen, daß das sich ändert, und dann hat es sich ja ganz ganz schnell in den 70ern, zwischen 70 und 80 geändert, sind die deutschen Schulen aufgelöst worden und es gab nur einzelne Klassen und Sektionen innerhalb von rumänischen Schulen dort. Und das war der Grund für uns, daß wir gesagt haben wir wollen da nicht bleiben, weil wir Deutsche bleiben wollen. Daß wir die deutschen Schulen hätten behalten können oder wieder so haben können, wie es vor dem 2. Weltkrieg war ».

XXXI « Deutschtum ist jetzt nicht nur das deutsche Abstammung, das Blut, sondern ist eben auch die deutsche Sprache, die deutsche Kultur ».

XXXII « Wir hatten das Verständnis unsere rumänischen Mitbürger nicht, daß wir deutsch bleiben wollen ».

XXXIII « Es kann auch sein, daß die Siebenbürger Sachsen ein bißchen national eingestellt sind. Das ist so. Ich sage Ihnen, ick kann es auch begründen : sonst in 800 Jahren wären wir keine Deutschen mehr ».

XXXIV « Wir wollten für unsere Kinder eine deutsche Zukunft haben, und wir haben es erreicht ».

XXXV « Wir wollten ihnen die Möglichkeit bieten, deutsch zu bleiben ».

XXXVI « Die haben mich dann zur Polizei gerufen, und wollten dann wissen, warum. Warum, daß ich nach Deutschland will, warum, daß ich das Land verlassen will. Und dann habe ich denen das alles erzählt (...). Und das habe ich denen dann alles dort aufgelegt und die wollten das nicht glauben. Oh, was ich mit denen dort einen Terror hatte, die haben geschrien, die waren ja 6-7 bei der Kommission dort, und ich allein. Also ich habe immer Angst gehabt, auf einmal schlagen die mich doch. Aber ich habe nur die Wahrheit denen gesagt dort. Und da hat einer gesagt, ja, wenn sie nicht ruhig sind, dann haben wir Methoden, sie ruhig zu machen. das habt ihr, das weiß ich, habe ich gesagt, ihr schlagt mich halbtot, habe ich gesagt, ihr nehmt mich zur Securitate, schlagt mich halb tot und dann muß ich ruhig sein. Und dann hat der andere gesagt: wollen Sie vielleicht schwarz über die Grenze gehen? Nein, habe ich gesagt, das tue ich nicht, nichteinmal, wenn ihr mich mit dem Hintern auf die Grenzlinie setzt, gehe ich einen Schritt drüber. Ich gebe euch nicht die Gelegenheit, daß ihr mich zusammenschießt wie die Hasen. Da hat er gesagt: schießen wir an der Grenze? Oh oh ja, sage ich, ihr habt schon viele erschossen an der Grenze damals. Die haben erschossen, die, wo schwarz über die Grenze sind, die haben manche erschossen. Und das war dann mein Zweck, wegen dem habe ich gesagt, nie mehr, ich bleib´ nicht mehr bei euch ».

XXXVII « Da gingen wir immer zur Anhörung, Audienz hat man gesagt, auf Rumänisch, dort zu diesen Polizeibonzen dort. Da standen hunderte Leute in der Reihe, jeder gab ein Gesuch, so einen Zettel dorthin, und hat draufgeschrieben seinen Namen und alles und er ersucht die rumänische Regierung für die Ausreise und so. Und der hat mich schon dort gekannt, das war dort ein hochrangiger General, war ein sehr brutaler Mann. Ich er hat mich schon gekannt dort...und die anderen hatte niemand reingeholt, nur mich hat er reingeholt. Komm mal rein da, durch die Tür, sagte er. Da bin ich reingegangen zu ihm, und dann hat er mir die Zeitung hingelegt. Da war rot unterschrieben, rumänische Nationalzeitung, und da hatte er rot unterzeichnet gehabt, hatte Ceausescu eine Rede gehalten im Parlament, und hatte gesagt, keiner dürfe mehr das Land verlassen. Keiner dürfe ausreisen, einjeder muss dort bleiben, wo er geboren ist. Und da gibts nix mehr zu auswandern. Ich hab´ das ja schon daheim gelesen gehabt, in der deutschen Zeitung war das ja auch. Habe ich ihm die Zeitung zurückgegeben. Sagt er: "Hast gelesen?" "Ja, sagte ich, habe ich gelesen. "Und, was sagst Du dazu?" "Ja, sagte ich, das ist ganz in Ordnung, Genosse Ceausescu hat Recht, aber, sage ich, ich habe die Verfassung gelernt, wie ich in der 7.Schulklasse war, und dort schreibts drin: ein jeder Bürger Rumäniens darf sich hinbewegen, wo er will und darf reden, was er will. Die Rede- und die Bewegungsfreiheit ist in Rumänien erlaubt, laut ihrer Verfassung. Dann hat der mich angeschrien auf rumänisch, geh raus, du kriegst Deinen Paß nie! Ich werd´ dir zeigen, daß du deinen Paß nie kriegst! Und deine Knochen werden hier in Rumänien verfaulen. Gut, sage ich, und bin raus und fort. Ich hatte Urlaub, es war im Oktober, und der nächste Tag in der Frühe, halb sieben, kam die Polizei zu mir ins Haus, die Miliz, Klopfst schon ans Tor, na, denke ich, was ist jetzt schon wieder los. Und dann kam der rein und sagte: "Du sollst sofort zum General X. Zu dem sollst du kommen". Was soll ich schon wieder bei den, sage ich, ich war erst gestern abend bei dem. Sagt er: "Ich glaub´, du kriegst deinen Paß, da ist was in der Luft". Im Dorf, die Miliz, die hat man ja gekannt. Und dann bin ich gleich auf den ersten Autobus und bin in die Stadt gefahren, bin zu dem ans Fenster, der hat nur so ein Loch gehabt, hab´ geklopft. Er hat das Fenster aufgemacht. Tja, hat er gesagt, daß ich dich einmal los hab... Dann hat er mir die Papiere hingeschmissen, füll das Zeug da aus und du kriegst deinen Paß ! Wie das, sagte ich, gestern Abend hast du mich rausgeschmissen, und jetzt gibst mir meinen Paß! Daß ich dich einmal los hab, schreit er, und hat schon das Fenster zugebaut und hat mir diese Papiere hingeschmissen. Dann hast zahlen müssen. Hat er gesagt, geh dort über, dort ist eine Bankfiliale, und dort tust du zahlen, ich weiß nicht mehr, wieviel man zahlen mußte. Und die füllst du aus und bringst mir die zurück. Gut, ich heim, da waren ja jede Menge Fragen, die ich ausfüllen mußte, und habe das ausgefüllt. Dann hat man mich angerufen für den Paß. Und dann gings los: dann mußte von allen Geburtsurkunden, Sterbeurkunden und alles, was du hast, von einer jeden Person mußttest du kopieren. Die Originale mußte man dort lassen, Personalausweis mußte man dort lassen. Und das mußttest du dann wieder eingeben, und dann mußte man wieder warten, bis du den Paß bekommen hast. Und während der Zeit hast du dann ja alles verschleudert, was du im Haus hattest ».

XXXVIII « Das ist ja über dem rumänischen Staat organisiert worden », d'après Monsieur Fabritius.

XXXIX « Man hat dieses Kopfgeld hat man versucht, einzutreiben, wo es gegangen ist. Das erste Problem war, wer das Geld hat ; das andere war, daß jemand das Geld annehmen sollte ; du hast noch bitte müssen, daß einer das Geld holt. Als es uns so ergangen ist, wie es uns damals ergangen ist, hat mein Vater gesagt, jetzt ist es aus ; hol das Geld und geh raus, wir reichen nochmal ein. Das war in der Zeit wo alle bezahlt haben, in 1986, aus meinem Erfahrungsbereich wo sehr viele bezahlt haben, aber der rumänische Staat hat es sich nicht leisten können, daß alle bezahlt haben, vielleicht haben 95% bezahlt, aber er hat noch ein Paar durchlaufen lassen müssen ».

XI « Ich habe mich freigekauft ».

XLI « Was ich jetzt im Nachhinbein als schrecklich empfinde, man hat das Haus voll gehabt mit Sammlungen gehabt von sich selber. Ich hatte meine ganze Schulhefte, meine Schulbücher, meine sonstigen Bücher. Mitnehmen durfte ich sie nicht, wem lasse ich sie da? Das sind ja Sachen, die interessieren sonst niemandem. Was hat man gemacht? Einen riesen Feuer. Jedes einzelne Heft, jedes einzelne Buch, jedes Stück von mir selber hat man vernichtet. Ich bin ein Mensch ohne Vergangenheit. Ich kann meinem Kind kein Schulheft von mir selber zeigen, guck, das habe ich in der Schule gemacht. Das empfinde ich jetzt; in dem Moment, wo ich es gemacht habe, hat es mir nicht Weh getan. Und es hat mir auch lange Jahre nicht Weh getan. Jetzt vermisse ich es. Also kein Stück aus meiner Kindheit habe ich da. Denn man hat im Koffer Bettwäsche, Geschirr und Kleider gehabt, aber das sind ja Dinge, die trägt man, und sie sind verbraucht, und sie sind weg. Aber ein Stück aus meiner Kindheit, sei es jetzt bloß eine Puppe oder sei es ein Heft, ein Buch, was ich als Kind gehabt habe, nichts! Wir sind Menschen ohne Vergangenheit! Mein Sohn sammelt seine Sachen, er sagt "das geb ich meinen Kindern". Wir haben unseren Kindern nichts zu geben aus meiner Kindheit. Das ist was ich heute vermisse. Zu dem Zeitpunkt, damals, das war ein rieser Lagerfeuer, man hat Spaß gehabt dabei, man hat gelacht dabei, es ist einem nicht schwer gefallen. Aber ich mußte alles das lassen

und geben. Das war der Preis. Gut, ich würde heute den gleichen Preis wieder zahlen, es ist kein Thema. Nur wie gesagt, es hat mir lang nicht belastet, jetzt Jahre später. Man durfte es in dem Moment nicht mitbringen. Das ist Spionage! Familiäre Sachen durfte man, aber sie haben Bild per Bild angeschaut. Das was ich mitnehmen wollte, das haben sie Bild per Bild durchgeguckt. Jedes Stück; sie haben jede Unterhose gedreht, jedes Stück, auch die Bilder. Dann hat man sich nicht getraut, man wollte problemlos rauskommen. Und wem unterlasse ich dann solche Sache, jahrelang? Und hoffe, daß irgendwann der Kommunismus vorbei ist, und daß ich die Möglichkeit habe, die Sachen zu holen. Mit dem konnte man nicht rechnen. Also es ging nur, die Sachen zu vernichten. Zu verbrennen ».

XLII « Seinen Angaben zufolge ist immer wieder gerade von denjenigen deutschen Aussiedlern, die aus größeren Städten Rumäniens kommen, zu hören, daß sie mit "denen aus Drabenderhöhe" nicht viel zu tun haben wollen, weil in diesem Ortsteil vornehmlich Leute aus ländlichen Gebieten Rumäniens wohnten ».

XLIII « Ich habe damals nicht gewußt, wie man Bayern richtig schreibt, wo das ist ! Ich war allein, ich war nirgends gebunden, also gehen wir ! ».

XLIV « Also war Bayern für mich ein bißchen Zufall ».

XLV « Im Übergangswohnheim haben wir dann zwei Jahre gewohnt, das waren noch die Baracken mit draußen Kaltwasser und Waschgelegenheiten und drinnen mit Kohle geheizt. Das war schon ganz primitiv, aber das war ganz gleich. Wir waren so glücklich, daß wir wieder zusammen waren, das war also absolut nebensächlich ».

XLVI « Wir haben einen einzigen Raum gehabt ; aber ich denke gern an die Zeit zurück, denn das war wie eine große Familie ».

XLVII « Ich habe im Stein, im Durchgangslager schon welche getroffen, eine Schulfreundin... Aber wir waren im Block mit fünfzig Wohnungen, da waren viele Siebenbürger; dann hat man sie kennengelernt, man hat sofort eine Clique gehabt, im gleichen Alter... Mir persönlich hat es auch sehr gut gefallen. Meine Mutter hat viel geweint, sie wollte nach Hause, aber ich habe da keine Probleme gehabt. Für mich war das ideal ».

XLVIII « Wir haben großes Glück gehabt, daß wir noch 1977 unter den ersten waren, die in dieses Übergangswohnheim gekommen sind. Wir haben zusammen mit Rußland- und Polendeutschen die Küche und das Bad teilen müssen, und haben in Etagenbett schlafen müssen. Aber wir hatten den großen Vorteil, daß wir die Sprache und die Musik beherrscht haben. Wir sind am ersten Abend in Rottweil in der evangelischen Kirchenchor gesessen und haben gesungen. Dadurch haben wir sehr schnell Zugang zu den Einheimischen gefunden, und sind sehr stark unterstützt worden ».

XLIX « Hier sind alle Zugewanderte, alle heimatlose Leute; Sudentendeutsche, Schlesier, Siebenbürger, und dann hat auch die Landsmannschaft versucht, die Leute ein bißchen zusammen zu halten, daß sie dieses Heimweh überbrücken, und daß sie noch ein bißchen an die Zuhause denken. Das ist eine große Hilfe. Eine sehr große Hilfe ».

L « Der Onkel da hatte keine Kinder; er ist 1950 aus der Gefangenschaft gekommen, er war fünf Jahre in der Kriegsgefangenschaft, und hat hier ein Haus gebaut, einen kleinen Betrieb, und hatte keine Kinder; er hat mit immer gesagt, bleibe da, ich habe niemanden ».

LI « Meine Onkel in München hat eine Firma gehabt, und hat hier in Wolfsratshausen gewohnt. So bin ich nach Geretsried gekommen. Es waren hier auch Siebenbürger, eine Frau aus meiner Ortschaft, und hier in Geretsried war es organisiert, es gab ein Durchgangslager, wo die Leute ein Zimmer gekriegt haben. Ich habe aber gleich nach einer Woche eine Wohnung gefunden; seit damals bin ich noch in der gleichen Firma ».

LII « Geretsried war schon bekannt, aus den Briefen, aus Telefonaten, die Mutter war schon 1968 auf Besuch hier, man hat schon gewußt, was hier alles ist, und der Großvater hat schon für jeden einen Job gesucht. Wir waren nur zwei Wochen zu Hause, bis die Papiere fertig waren, dann sind alle arbeiten gegangen. Es ging schnell damals, nach der Revolution war es anders ».

LIII « Ich war noch in Rumänien, da habe ich schon gewußt, wo ich hinarbeiten wollte, wenn ich nach Deutschland komme, habe ich schon einen Platz da bekommen, habe ich schon Freunde da gehabt, Kollegen, die haben schon in dem Betrieb vorgesprochen : da kommt doch einer jetzt, und der ist auch so gut wie wir. Wir waren beliebt da, wir waren sehr gut angesehen, weil wir fleißig gearbeitet haben und auch mußten, weil, wenn du wieder von vorne anfangen mußt, von null... ».

LIV « Ich bin dann im Schwarzwald bei der Firma sieben Jahre geblieben, und habe mich tüchtig eingearbeitet, und bin dann beruflich nach München versetzt worden. Dann ist die Firma verkauft worden, und ich bin in Vorrubestand geschickt worden mit noch nicht 53 Jahren. Ich habe eine Abfindung bekommen und eine Arbeitslosigkeit, und habe die Arbeitslosigkeit nicht angenommen sondern arbeite heute ».

LV « Wir sind nach München versetzt worden, berufsmäßig, und mußten für die Familie aus dem Schwarzwald her kommend eine Wohnung suchen. Eine 5-Zimmer Wohnung zu mieten war damals sehr, sehr teuer. Statt in München oder in der Umgebung für über 2.000 DM eine Wohnung zu mieten, haben wir die große Belastung auf uns genommen, meine deutschen Kollegen haben mich für verrückt gehalten, was ich da am Darlehen auf mich genommen habe, um ein Haus von Anfang an zu beziehen ».

LVI « Inzwischen sind zwei meiner Geschwister hier, der Bruder ist Tierarzt, und meine Schwester lebt im Allgäu ».

LVII « Und zu der Zeit, in den 70ern, war es für die Integration und für Arbeit zu finden, viel viel leichter wie jetzt zum Beispiel. Das war kein Problem. Mein Mann hat gleich Arbeit gefunden, da er einen technischen Beruf hatte und ich als Bibliothekarin habe bei der Stadt schon zugesagt bekommen, daß eine Stelle oder eine Bibliothek gegründet wird. (...) Ich habe dann aber gewartet, bis hier 1973 die Stelle geschaffen wurde und bin dann hier Bibliothekarin geworden, für die Stadt Geretsried. (...) Aber im Großen und Ganzen im 70er war das sehr leicht, da waren viele Arbeitsplätze, da war jeder froh, daß er jemanden gefunden hatte ob Büroarbeit, oder... (...) Das war alles im Ausbruch damals und auch hier, und es war viel einfacher unterzukommen, das Arbeiten anzufangen, wie jetzt zum Beispiel ».

LVIII « Unser sächsisches Bewußtsein bei möglichst vielen Landsleuten wachzuhalten und an die nächsten Generationen weiterzugeben ».

LIX « Die Landsmannschaft bietet den Rahmen, in dem sich die Gemeinschaft aller Siebenbürger Sachsen mit den überlieferten Traditionen auf dem Gebiet der Kultur, des Brauchtums, mit den gebrachten wirtschaftlichen und sozialen Erfahrungen weiterentwickeln ».

kann. Und damit haben wir gute Chancen, uns in ein "gemeinsames und grenzenloses Europa", das inzwischen mehr als nur eine Vision geworden ist, einzubringen. Die Zukunft wird nämlich zeigen, daß gerade unter diesen Prämissen die Besinnung auf die Wurzeln, als Ausgangspunkt für ein gebedliches Miteinander, vonnöten ist. Wir liegen also im Trend, und können eine jahrhundertalte Erfahrung an Toleranz und demokratischem Selbstverständnis in die Entwicklung unserer neuen Heimat einbringen. Die Landsmannschaft wird als Vertretung der Siebenbürger Sachsen von den politischen Gremien in Deutschland voll anerkannt und auch bei wirtschaftlichen, sozialen und karitativen Hilfen nach Siebenbürgen zu Rate bezogen. Damit es so bleibt und wir auch in Zukunft unseren Auftrag erfüllen können, sollten möglichst alle Siebenbürger Sachsen zu unserer Gemeinschaft finden und durch ihren Beitritt und ihre Mitarbeit das Ihrige zum guten gemeinsamen Gelingen beitragen ».

LX « Die Gründung einer Jugendtanzgruppe 1970 (...) fördert die Brauchtumpflege und den Zusammenhalt in der neuen Heimat ».

LXI « Das gemeinschaftliches Leben ».

LXII « Zukünftig wird die Kulturarbeit in der Kreisgruppe von der ehrenamtlichen Mitarbeit der hier lebenden jüngeren Landsleute abhängen, die bereit sind, das Bestehende zu erhalten und auszubauen, von den Erfahrungen der langjährigen Referenten zu lernen. Und damit ihren Beitrag zur Erhaltung siebenbürgisch-sächsischer Eigenart und des Brauchtums in bewährter Gemeinschaft und friedlichem Miteinander zu leisten ».

LXIII « Die Verbindung zur Heimat ist nie abgerissen ».

LXIV « Sie sind doch nicht alles schlecht ».

LXV « Diejenigen, die Deutsche oder Deutschen heiraten, sie verlieren den Kontakt zu der Heimatortsgemeinschaft ».

LXVI « Sie haben bestimmt ein schönes Leben mit Deutschen... Die haben wir auch, wir sind auch im Kontakt, wir feiern auch mit Deutschen zusammen ».

LXVII « Nein nein, wir sind auch Deutsche! Wir alle sind Deutsche! Bloß keiner ist hier geboren. Die Deutschen, die waren schon immer Deutschen; also, wir waren auch immer deutsch... Die Deutschen, die immer hier gelebt haben (...). Das sind die Deutschen, die immer hier waren. Deutsche sind die, die immer auf dem Territorium waren. Aber das ist nicht schlecht gemeint ! ».

LXVIII « Ich weiß, daß die Siebenbürger fleißig sind; ich kenne von meinem Ort keinen, der arbeitslos ist. Das gibt es bei den **Einheimischen** schon; das ist die Mentalität hier. Wir sagen auch immer, wir sind mehr deutsch, als die Deutschen hier. 800 Jahre haben wir uns dort als deutsche gehalten; aber die **Deutschen** hier sind dann mit der Wirtschaftswunder verdorben ».

LXIX « Wir haben auch andere Freunde, also Einheimische, aber mit einem Freund, mit einem Siebenbürger hat man in unserem Alter mehr Gesprächsstoff. Mit einem Einheimischen kannst du nur über Politik oder Fußball sprechen, Musik auch, aber mit einem Landsmann, mit einem Siebenbürger kann man Nächte lang sich unterhalten. Das ist die Wahrheit! So ist es ! ».

LXX « Wir haben in Geretsried 2.000 Siebenbürger, wo wir unter denen und vor allen Dingen unter den Intellektuellen sehr viele Bekannte haben. Die, die wir nicht gekannt haben, haben wir hier kennengelernt, und wir leben zur Zeit hier mehr unter unseren Landsleuten als mit den Einheimischen ».

LXXI « Ich bin ein Siebenbürger und ich will meine Leute nicht im Stich lassen! Jeder muß seine Sprache, seine Bräuche pflegen. Wenn ich zum Kegelerverein gehe, was bringt das? Aber hier, wir haben unsere Tradition, wir haben unsere Bräuche, unsere Trachten... ».

LXXII « Ja, ich bin als Siebenbürger... Wir sind Deutsche. Ich bin ein Volksdeutscher. Ich bin kein Rumäne ! ».

LXXIII « Ich bin ein Siebenbürger Sachse und sterbe als Siebenbürger Sachse ! ».

LXXIV « Das heißt, warum ich mich hier nicht integriere und den deutschen Stil nehme ?... Geretsried ist schon eine Flüchtlingsstadt, eine Spätaussiedlerstadt; aus jedem Volk sind Leute da, hundert ethnische Vereine sind in Geretsried. Warum soll ich nicht zu meinen Siebenbürgern gehen, und zu einem anderen? Sie würden mich nicht einmal akzeptieren! Was meinen Sie unter den Deutschen? Die Bayer und die Preußen, das sind ja zwei verschiedene Stifel! ».

LXXV « Wir sind so deutsch, wie die Leute aus Baden-Württemberg. An unserem Akzent hört man gleich, woher wir kommen, aber das wil ich auch gar nicht verheimlichen, warum ?... Ich bin deutsche, ich bin dort geboren, wohne jetzt da, es ist ja nicht schlimm, oder ?... ».

LXXVI « Nur in Nürnberg habe ich mich gräßlich geärgert, denn die, die uns gefragt hat, zu mir gesagt hat: sind Sie überhaupt eine Deutsche? Aber ich habe mich so geärgert! Ich habe gedacht, jetzt kommt man nach Deutschland, und man wird gefragt, ob man ein Deutscher ist! ».

LXXVII « Ich habe feststellen können, daß viele am Anfang mit uns nichts anfangen konnten; warum seid ihr nicht rumänisch geworden, warum seid ihr überhaupt gekommen? Wir haben viel Unverständnis am Anfang gehabt, und nachher waren wir aber, weil wir sehr beständig waren an unserem Arbeitsplatz, haben wir uns eine gewisse...Wie soll man sagen? erarbeitet, eine Achtung erarbeitet ».

LXXVIII « Durch meine Aussprache, durch meine deutsche Sprache kann ich nicht verleugnen, daß ich nicht von da bin. Und ich bin stolz, woher ich komme; meine Geschichte, meine Vergangenheit und meine Herkunft geben mir einen gewissen Halt und ich verlengne sie auch nicht. Sie zu verlengnen wäre falsch. Ich muß auch zugeben, daß es nicht in allen intellektuellen Kreisen leicht ist, sich zu behaupten. Ich bin in Bad Tölz mit echten Bayern zusammen, in der Arbeit, die immer wieder, so scheint es mir, glauben, daß nur ihre Berge die schönsten sind. Sie wissen gar nicht, daß es auch woanders schöne Berge gibt (...). Oder wenn der Kollege sagt, wer ist der Fremde da? und meint mich. Das muß man aber ertragen können, und wir haben diese Rolle in Siebenbürgen als Mittler zwischen Rumänen und Ungarn immer wieder gehabt, und sie hat uns hier auch befegt, uns anzupassen ».

LXXIX « Unsere Bücher stehen in Bücherregalen, die von einem Neusiedler auf Bestellung hergestellt wurden. Unser Zahnarzt ist Rücksiedler. Mit unseren Gästen gehen wir in das Restaurant eines Rücksiedlers, falls wir nicht die Pizzeria eines anderen Rücksiedlers besuchen. Wenn wir gebeten werden, ein Zimmer zu vermitteln, können wir gleich auf zwei Pensionen zurückgreifen, die von Rücksiedlern betrieben werden. Haben wir einmal Lust auf Laugenbrötchen, können wir diese bei einem rückgesiedelten Bäcker haben. Muß unser Auto zur Reparatur, gehen wir zur Firma eines Rücksiedlers. Brauchen wir Autobestandteile, bekommen wir diese bei einem

Neusiedler. Fabren wir mit dem Auto westwärts, können wir bei zwei von Rücksiedlern betriebenen Tankstellen und einer ebensolchen Rasstätte Halt machen. Wollten wir den Rat einer Consulting-Firma einholen, könnten wir auf mehrere zurückgreifen, deren Inhaber Rück- oder Neusiedler sind. Um allerdings einen eingewanderten Rechtsanwalt zu konsultieren, müßten wir uns nach Bukarest wenden ».

LXXX « Wenn du die Papier hast, kannst du immer weg, wenn man die Papiere hat... ».

LXXXI « Also Ortsforen funktionieren niegends so wie wir es gedacht haben. Es gibt zwar auch dieser: die Leute sind veraltet. (...) Es ist sehr schwierig, mit Leuten über 60 Jahren, 70, 80, 90 zu arbeiten; man muß sehr großes Ausdauer haben, aber wir versuchen ja... Denn ich kann Ihnen auch etwas sagen: viele Leute haben sich ins Demokratische Forum eingeschrieben, daß sie ein Touristenvisum bekommen und nicht zum Generalkonsulat fahren müssen; hier haben sie die Akten angegeben und... Der Idealismus des Sachsentums gibt nach! »

LXXXII « Umsozusagen bin ich auch jetzt nicht 100% da. Ich arbeite auch jetzt dort, 3-4 Monate im Jahr drüben ».

LXXXIII « Denn man weiß, daß die sentimentale Verbindungen zur Heimat behalten sind ». Entretien avec le juriste du Consulat allemand de Sibiu en juillet 2001.

LXXXIV « Denn wir haben unseren Friedhof hier, unsere Eltern ».

LXXXV « În Germania viața e bazată în primul rând pe muncă, pe o muncă grea, iar cine reușește să dobândească o proprietate, e un om care și-a asigurat viitorul. Familia mea a avut în Cristian o cărămidărie, din care toată familia putea să-și câștige existența. M-am gândit că, pe lângă cărămidăria aceea, casa familiei este acea proprietate care mă face să simt că viața mea are un sens. Eu nu sunt decât o verigă într-un lanț care a pornit de la strămoșii mei și care n-aș vrea să se încheie cu mine ».

LXXXVI « După 1989 am văzut că pot construi ceva, că în țară sînt liber și că pot avea succes cu bani mai puțini, dar cu multă muncă și seriozitate ».

LXXXVII « Se pare că am reușit să punem la punct combinația ideală între inventivitatea românească și sistemul și calitatea germane ».

LXXXVIII « Este o satisfacție pentru mine că pot să concretizez într-o activitate productivă experiență româno-germană, printr-o firmă al cărei țel este dezvoltarea și implementarea de soluții moderne și de calitate pe piața românească ».

LXXXIX « Doar prietenii nu au fost prea încântați cînd au auzit că vrea să se întoarcă în țară. Majoritatea l-au sfătuit să nu o facă, dar pînă la urmă tot propria decizie a contat ».

XC « Întotdeauna ne-am înțeles foarte bine cu cei din jur și nici după război, cînd toată lumea reproșa sașilor colaborarea cu nașiștii, nu am simțit că aceste prejudecăți ar fi afectat relațiile cu cunoscuții. Acesta este unul dintre motivele pentru care m-am întors în țară ».

XCI « Poți fi sas doar în Transilvania ».

XCII « Es gibt kein einheitliche, für alle Welt festgefügtés Verständnis des Wortes "deutsch", vielmehr steckt in der verschiedenen Art, in der das gleiche Wort verstanden und gebraucht wird, die Ursache von Mißverständnissen, die hohe politische Relevanz haben könnten ».

XCIII « [Unsere Folgerungen] führen nur zur Aufforderung, mit unserer Selbstbezeichnung so umzugehen, daß sie die Zukunft des Bestandes nicht hindert sondern fördert. Unsere Existenz wird am unmißverständlichsten durch sich selbst erläutert: Wir sind Siebenbürger Sachsen. (...) Die Siebenbürger Sachsen als soziale Entität heute zu Rumänien gehören und als solche ein integraler Bestandteil von dessen geschichtlichem Werden sind. (...) Unsere kollektive Wesenart, unsere siebenbürgisch-sächsische Identität (u. a.) ist an die deutschsprachige Kultur gebunden, in der wir immer gelebt und von der wir immer gezebrt haben ».

XCIV « Die emotionale Verbindung mit Siebenbürgen ».

XCv « Aber wer eigentlich dekretiert, daß die Geschichte "zu Ende" sei? Gegen den Slogan, daß "unten alles aus ist", haben wir uns schon vor Jahrzehnten zur Wehr gesetzt ».

XCvi « Nicht als "Deutsche": als Siebenbürger Sachsen können wir in Rumänien eine Zukunft beanspruchen und auch vernünftigerweise begründen; als ein geschichtlich eingewurzelte soziopolitische Gruppe, die im Rahmen ihres rumänischen Staates den spezifischen Zusammenhalt festhalten und auch hinsichtlich jener Merkmale pflegen kann, die mit ihrer deutschen Sprachkultur verbunden sind ».

XCvii « Als Siebenbürger Sachsen stehen wir für das Recht, gemeinsam in unsere Heimat auch in Zukunft "bleiben" zu dürfen, "was wir sind" ».

XCviii « Die Einbeziehung der rumäniendeutschen Gemeinschaften in die politischen, kulturellen und wirtschaftlichen Vorstellungen für die Zukunft des Landes [ist] wichtig ».

XCix « « Ohne Angst vor der Gefährdung der eigenen Identität ».

C « Die Einbindung in die Gemeinschaft der Kirche eine besondere Rolle » [spielt].

Ci « Aus welchen Motiven kommt jemand "zurück"? Welche sind die Triebkräfte des eigenen "Wieder-nach-Hause-Kommens" gewesen? Es muß in erster Linie eine starke Prägung und Bindung durch die Heimat sein. Dazu gehört eine positive, eine freundliche Erinnerung an meine Kindheit und Jugend, an das Elternhaus und die Brüder, aber auch an die größere Familie, die hauptsächlich in Hermannstadt lebte ».

Cii « Er sieht seine Verantwortung im Zusammenhang der Generationen, seine Aufgabe, mit dem, was die Vorfahren geschaffen haben, verantwortlich umzugehen und sich einzusetzen für das Land, für ein besseres Zusammenleben der Ethnien, für eine bessere Demokratie, für ein wahrhaftigere, vom Evangelium her bestimmte Lebensführung ».

Ciii « Ökumenisch, interethnisch und interdisziplinär ».

Civ « Die Entwicklung von demokratischen Strukturen im Land fördern, eine Gesprächskultur aufbauen und helfen, Lernprozesse in Gang zu bringen ».

Cv « Nach Hause zurück zu kommen ».

Cvi « Richtige Rückkehrer ».

Cvii « Cel mai greu le e sașilor repatriați, pentru care o reîntoarcere este privită ca un eșec dincolo ».

Cviii « Adevărul e că toată lumea credea că, dacă venim din Germania, sîntem plini de bani ».

CIX « Nimeni nu credea că unii dintre noi poate de aceea s-au întors, pentru că aveau probleme acolo și pentru că își imaginau că aici are să le meargă mai bine ».

CX « Zur-Zeit-in-Rumänien-Leben », « Hier-tätig-Sein ».

CXI « Eine Ansiedlung in Rumänien muß also heute nicht eine "Entscheidung fürs Leben" bedeuten. Man kommt, man versucht's, man bleibt kürzer oder länger im Land – vielleicht wird ein Aufenbtalt fürs Leben daraus ».

CXII « Ich habe nicht mal gedacht dran, ich habe nicht dran gedacht. Und ich kam, dann war die Taufe, und da hat ihre Schwiegermutter so erzählt, und da mein Bruder immer so und so, hat sie gesagt: möchtest du vielleicht? Habe ich gesagt, wenn ich könnte warum nicht? Dann hat sie gesagt; du, ich frage mal, das sind so anständige Leute, ich frage sie mal. Dann hat sie gefragt, und ich glaube, am anderen Abend hat man schon angerufen! Ich soll mal kommen und sehen... Es war so lustig! »

CXIII « Der Peter, der hat auch bei seinem Bruder gearbeitet, sein Bruder hat bei Getränken, und dann wenn der einer im Urlaub war, der Kollege, hat der Peter mit ihm mitarbeiten können. Die Arbeit ging weiter, aber es ist dann auch, wie die Verwandten arbeiten. Und bei dem Horst auch; der hat mehrere Brüder, und die arbeiten nicht im Büro oder so! ».

CXIV « Auf einmal kam ein Brief aus Deutschland und hatte schon die Zeit da gemeldet. Auf einmal hat uns der Mann X aus Rode, der hat dann uns lassen sagen, daß man soll zu ihm fahren und Geld mitnehmen, er hat ihm Kontrakt und ich weiß nicht was aus Bukarest gebracht! »

CXV « Nein, wir haben nur gehört, daß er sich für so was interessiert und den Leuten ein bißchen mithilft ».

CXVI « Zu mir hat er gesagt, ich gebe dir die 10DM pro Stunde, an dem Rumäner hat er nur 7DM gegeben, er hat gesagt, ich kann dir nicht 10DM geben. Dann war er zufrieden, ich sage es herrlich! (...) Deshalb nimmt er sich Rumänen: er hat mehr gebaut mit den Rumänen, weil er wenig bezahlt, dem Deutsch mußt du 25DM geben pro StunRINGRINGde! ».

TROISIEME PARTIE

TROISIEME PARTIE : L'INTERDEPENDANCE AU CŒUR DU « RETOUR ». LE FACTEUR DE LA RECOMPOSITION POST-MIGRATOIRE EN ROUMANIE

Introduction de la troisième partie

L'interdépendance (ou système d'interdépendance) désigne le rapport qui lie deux entités ou plus, entités qui n'existent que les unes par rapport aux autres. Ce rapport est construit, évolutif, fait à la fois de composantes tangibles et d'imaginaire. L'interdépendance est influencée par les évolutions de la composante mythique du « retour », dont elle est indissociable. Comment une liaison par l'interdépendance peut-elle contribuer au « retour » des Saxons de Transylvanie en Allemagne ? L'analyse du rôle spatial de l'interdépendance sera la troisième étape de cette démonstration sur la migration des *Siebenbürger Sachsen* entre Roumanie et Allemagne. La thèse défendue est que *le « retour » est transformé sous les effets de l'interdépendance qui le constitue et qu'il génère. Le système d'interdépendance est le nouveau facteur organisationnel des espaces locaux en Transylvanie du sud, bouleversés par l'émigration saxonne.*

L'étude de l'interdépendance en Roumanie découle de la dernière transformation subie par le mythe du « retour ». Dans sa nouvelle définition, l'existence de l'altérité saxonne est affirmée comme n'étant possible qu'en Transylvanie. C'est donc en Roumanie que les conséquences de cette redéfinition de la dimension mythique de la migration saxonne doivent être analysées. Les recompositions post-migratoires en Transylvanie sont liées à l'évolution du mythe du « retour ».

L'interdépendance prend plusieurs formes et plusieurs significations imbriquées. Elle agit donc de plusieurs façons sur les spatialités locales transylvaines. L'interdépendance est tout d'abord institutionnelle. Elle est incarnée par une organisation de représentation politique des Allemands en Roumanie : le Forum démocratique des Allemands de Roumanie. Le Forum doit défendre les intérêts des Saxons, Souabes et autres Allemands auprès du gouvernement roumain ; il est partie intégrante du système politique roumain. Il a aussi pour tâche représenter la minorité dite « allemande » auprès des autorités fédérales allemandes. Il lui faut enfin formaliser l'idée d'altérité saxonne dans la relation aux autres habitants de Transylvanie. Par ces trois fonctions, remplies de manière inégale, il structure les centres urbains et les localités rurales de Transylvanie.

L'interdépendance est aussi informelle, spontanée, produite au quotidien par les habitants des villages transylvains. Elle apparaît avant tout dans la transmission des logements libérés par les Saxons émigrés, logements situés dans les centres villageois et investis d'une valeur symbolique forte. Les dynamiques relationnelles générées par la réoccupation de ce bâti vacant, constitutives du système d'interdépendance, sont de deux types. Certaines sont communes à toutes les localités étudiées lors de l'enquête sur place. D'autres changent d'une localité à l'autre, dessinant quelques grands profils de recompositions socio-spatiales locales. Ce qui est en jeu, c'est le modèle d'organisation villageoise caractéristique de la Transylvanie méridionale.

Le plan suivi rend compte des trois dimensions de l'interdépendance identifiées au cours de cette recherche. Sera étudiée dans un premier temps la forme institutionnelle de

l'interdépendance, figurée par le Forum démocratique. L'interdépendance est impulsée par l'instrumentalisation politique de l'ethnicité des Saxons et autres Allemands de Roumanie, qui leur permet d'agir avec le soutien de la population majoritaire non-saxonne. Dans un deuxième temps, l'interdépendance informelle sera étudiée dans ses dimensions communes à l'ensemble des localités d'enquête. Les recompositions locales suivent des tendances générales ; mais leur caractère général ne signifie pas que les divisions socio-spatiales disparaissent, bien au contraire. Les dimensions variables de l'interdépendance feront l'objet du troisième temps de l'analyse. La principale transformation qu'elles introduisent dans le modèle villageois consiste à reléguer l'ethnicité au second rang parmi les facteurs structurant des espaces locaux : l'interdépendance limite la capacité d'action des catégorisations ethniques.

Chapitre 7

CHAPITRE 7 : L'ETHNICITE INSTITUTIONNALISEE : UN ACTEUR EFFICACE DE L'INTERDEPENDANCE.

L'EXEMPLE DU FORUM DES ALLEMANDS EN ROUMANIE

Loin de correspondre à une relation mythifiée exclusive et unidirectionnelle, la dynamique migratoire établie entre Roumanie et Allemagne par les Saxons est de type circulatoire. Elle signifie une redéfinition du mythe du « retour », et l'affirmation d'un nouveau positionnement idéologique d'une partie des migrants, affirmant qu'être saxon signifie être en Transylvanie. Les évolutions les plus marquantes sont par conséquent à appréhender dans la zone initiale de départ. Quels sont les effets de ce discours ? On peut en effet questionner la résonance sociale de ce qui pourrait n'être qu'une déclaration de bonne intention. Résonance parmi l'ensemble des Saxons non émigrés d'une part, résonance au sein de la société roumaine d'autre part. L'originalité de ce positionnement est bien de valoriser le caractère indissociable de l'altérité saxonne et de son contexte régional et national.

C'est à partir de la volonté d'affirmation de cette croyance que les interdépendances qui lient les *Sachsen* à la société roumaine sont réorganisées après 1989. Elles prennent la forme d'une « organisation ethnique », partagée avec les autres groupes dits allemands : le Forum démocratique des Allemands en Roumanie. La mise en place de cette instance représentative attire l'attention sur les capacités spatiales de l'ethnicité érigée en formation politique : une « organisation ethnique » telle le Forum, *a priori* vouée à défendre des intérêts particuliers et particularisants, peut-elle générer de la proximité socio-spatiale entre le groupe minoritaire défendu et les autres ? De quelle manière ? Il apparaît que *l'ethnicité minoritaire peut devenir un outil politique d'action sur l'espace, sur la proximité si la majorité (les « non-Saxons ») est incluse dans ses œuvres. En érigeant la croyance en la germanité en outil politique, les notables saxons donnent impulsion à un processus de convergence des non-Saxons majoritaires vers la minorité ; ils attirent des non-Saxons dans les institutions qui leur sont destinées, et renforcent ainsi leur position au sein de la société roumaine.*

Ce processus de convergence vers les structures de réorganisation formelle de la présence saxonne en Roumanie repose sur la fondation, dans le temps même de la Révolution, du Forum démocratique. Il nécessite la participation active de nombreux acteurs : les migrants et leurs organisations en Allemagne ; les gouvernements roumain et allemand ; les autorités locales en Transylvanie. Sans ces partenaires, l'institution des Allemands ne peut fonctionner. Par la création du Forum, les Saxons et autres Allemands de Roumanie se dotent d'un outil politique d'intervention sur l'espace. Un outil dont l'existence repose sur le soutien apporté par le

gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et les Saxons migrants (I). Ce positionnement politique émergent est centré sur la ville de Sibiu ; il offre la possibilité d'ouvrir des organismes traditionnellement considérés comme « saxons » à des non-Saxons : la durabilité des initiatives des Saxons dépend de la manière dont des non-Saxons, des migrants et les autorités y participent (II). Une telle ouverture à l'altérité est finalement le moyen de renforcer le positionnement des élites saxonnes au sein de la société roumaine ; lorsqu'elle fait défaut, le Forum est peu efficace. D'autres études de cas le montrent (III). Finalement, l'institution existe alors que le nombre de Saxons (et d'Allemands) ne cesse de diminuer.

I. L'ETHNICITE INSTITUTIONNALISEE : UN OUTIL D'INTERVENTION SUR L'ESPACE

La Révolution bat son plein à la fin du mois de décembre 1989. Au plus fort de la crise, quelques-unes des personnalités saxonnes de la ville décident que le temps est venu pour elles de s'inscrire dans les bouleversements en cours : en tant que groupe constitutif de la société roumaine, elles ne peuvent laisser les événements se dérouler sans leur participation. Elles ne peuvent non plus laisser passer l'occasion de réaffirmer le rôle de la population saxonne, au niveau local d'abord, puis au niveau national par la participation aux débats sur le sort futur des minorités dites nationales ou religieuses dans un régime démocratique à construire. C'est par conséquent dans le cœur même de la révolte que quelques notables saxons saisissent l'occasion de reformuler, de l'intérieur, le statut des *Sachsen* au sein de la société roumaine. Cette reformulation mobilise la conviction, déjà défendue en République fédérale par une fraction dissidente de l'élite saxonne en migration, qu'il n'est possible de demeurer saxon qu'en Transylvanie. Ce qui implique l'acceptation d'une proximité de l'Autre vivant dans le pays, roumain, magyar, tsigane etc. Selon quelles stratégies et dans quels buts cette conviction est-elle concrétisée en Roumanie ? On peut avancer que l'organisation des Saxons autour d'une structure ethno-politique leur confère la capacité de jouer sur la proximité socio-spatiale, dans le sens d'un rapprochement des groupes en présence. Le Forum démocratique des Allemands de Roumanie est en effet la première application patente de la conviction de l'altérité saxonne en Transylvanie : l'organisation est un élément à part entière de l'appareil d'Etat roumain post-communiste. Le Forum démocratique est pourtant bien un organisme ethnicisé : son existence repose sur la réification politique de la germanité. Il lui faut pour cela entretenir des relations étroites avec l'Eglise luthérienne de Roumanie, la religion jouant un rôle central dans la construction endogène d'une vision dominante de la germanité des Saxons. Les migrants saxons interviennent de diverses manières dans les processus en cours. Leur participation apparaît en filigrane. Rappelons que les fondateurs du Forum sont pour partie des notables locaux qui circulent entre l'Allemagne et la Roumanie.

I.1. LE FORUM : UNE ORGANISATION ETHNIQUE INSEREE A L'ESPACE POLITIQUE ROUMAIN

La création du Forum répond à une volonté de participation active aux bouleversements politiques majeurs des années 1989-1990. Cette volonté est d'autant plus manifeste qu'elle est

l'occasion, selon les notables saxons qui accèdent à la parole publique, de retrouver une tradition d'auto-représentation politique des Saxons interrompue depuis la Seconde Guerre mondiale. A partir des années 1970, le Conseil des travailleurs de nationalité allemande fait office de représentation officielle des minorités allemandes du pays ; en réalité, ses membres sont nommés par les autorités, ce qui décrédibilise l'institution aux yeux d'une bonne partie de ceux qu'elle est censée représenter. A l'intérieur de la population saxonne, on considère que l'Eglise luthérienne de Roumanie est de fait l'organisme représentatif des *Sachsen*, bien qu'elle ne soit pas reconnue comme telle par le gouvernement roumain et qu'elle demeure plutôt impuissante par conséquent sur le plan politique [Philippi P., 2000, p.16]. En 1989, le projet d'une nouvelle institution représentative des Saxons est pensé en relation étroite avec l'Eglise luthérienne (de nombreux instigateurs du projet de Forum sont des hommes d'Eglise). L'objectif est de parvenir à une représentation politique unifiée des Allemands auprès des gouvernements roumains à venir. Dans ses fondements idéologiques et juridiques, le Forum est conçu comme une organisation ethnique vouée à formaliser les interrelations nouées entre la collectivité saxonne (ou allemande) et la société roumaine. Le Forum est consacré au rapprochement socio-spatial, en ce qu'il combine à la fois la défense des intérêts particuliers des Saxons (ou Allemands) et la volonté de les dépasser : il s'agit de « protéger la cause saxonne ou allemande » en attirant les autres, non-Saxons majoritaires. Le Forum est bien le premier procédé de concrétisation de l'idée d'altérité saxonne en Transylvanie ; il permet un jeu sur les frontières du groupe. Cette logique est perceptible à la création du Forum. Si l'organisation peut être mise sur pied, c'est grâce aux garanties apportées par la Constitution de 1991 : elle est partie intégrante du système politique roumain post-communiste.

I.1.1. Une idéologie de l'interdépendance : l'altérité saxonne en Transylvanie

Les fondations du Forum sont bâties alors même que l'émigration des germanophones de tout le pays bat son plein. Créer une représentation politique des Allemands entre fin 1989 et 1992 est par conséquent une initiative à contre-courant. Elle s'explique par le substrat idéologique sur lequel le Forum est bâti : la collectivité saxonne a son avenir dans la société roumaine, et seulement dans la société roumaine. Cette conviction, développée parmi les notables saxons de Sibiu, peut être comprise comme une croyance en l'interdépendance. La spécificité saxonne, selon les notables saxons de Sibiu, est à préserver en Roumanie dans l'échange, l'interaction. Il faut sensibiliser l'extérieur (les majoritaires roumains et les membres d'autres minorités) pour promouvoir l'intérieur (le groupe saxon ou allemand) : intérieur et extérieur sont interdépendants.

Les responsabilités octroyées au Forum, lors de sa fondation, sont articulées autour de plusieurs arguments principaux²⁰¹. Les initiateurs du projet souhaitent au premier chef parvenir à nouveau à une auto-représentation du collectif sur le plan politique ; ils veulent ainsi reprendre le fil d'une tradition ancienne. Cette auto-représentation vaut au plan de l'Etat roumain ; il s'agit

²⁰¹ L'histoire politique du Forum est synthétisée par Paul Philippi [Philippi P., 1993, pp.13-19 ; Philippi P., 2000, pp.14-25].

d'affirmer la place des *Sachsen* et de l'ensemble des Allemands dans la société roumaine : « *un des premiers buts était de représenter les intérêts allemands de Roumanie [rumäniendeutsche] dans le cadre de la politique intérieure roumaine* »^I [*ibidem*, p.18]. Cela va de pair avec un deuxième argument : la défense de l'identité saxonne, fortement mise à l'épreuve par l'émigration brutale de dizaine de milliers de Saxons après 1989. Un troisième argument est retenu : « *on voulait pouvoir agir à nouveau comme un sujet collectif à l'intérieur de la Roumanie (...). Un des principaux objectifs était alors certainement de défendre notre propre identité par cet activisme politique* »^{II} [Philippi P., 2000, p.18]. Défendre l'identité saxonne ne signifie toutefois pas adopter une posture politique agressive ; la revendication est ici construite dans une perspective « ouverte » : « *l'auto-définition ethnique des Allemands de Roumanie consiste en une identité culturelle et désigne bien par là une composante historique et sociale (donc responsable sur le plan politique) [de la société roumaine], mais absolument pas raciale* »^{III} [*ibidem*, p.25]. L'auto-représentation politique recherchée prévaut également vis-à-vis des Etats extérieurs, l'Allemagne essentiellement ; il s'agit là du quatrième argument mobilisé pour créer le Forum : les leaders saxons partent du principe que les gouvernants allemands ont un intérêt à soutenir les populations germanophones de Roumanie, et ce, cinquième argument, « *parce qu'elles sont considérées comme un pont entre les Etats allemand et roumain* »^{IV} [*ibidem*, p.22]. Les Saxons veulent par conséquent jouer le rôle d'intermédiaire, de catalyseur entre les deux sociétés. Dans cette optique, les acquis de l'expérience migratoire de certains Saxons de retour doivent être valorisés. Pour ces diverses raisons les Allemands doivent donc parvenir à s'inscrire dans le système politique roumain : « *il était et il est toujours nécessaire, dans une plus grande mesure encore, de faire des efforts pour être connus au sein de la "classe politique" de Roumanie et de gagner la confiance de ses faiseurs d'opinion, ce pour la défense de notre identité d'une part, mais d'autre part aussi parce que l'insertion des communautés allemandes de Roumanie dans les représentations politiques, culturelles et économiques est importante pour l'avenir du pays* »^V [Philippi P., 2000, p.19]. Le positionnement adopté par les créateurs du Forum démocratique est ouvertement tourné contre l'émigration, et ce bien que plusieurs d'entre eux soient des migrants installés dans la circulation.

Le Forum est une institution d'échelle nationale ; mais les Saxons ont joué un rôle déterminant pour sa création, notamment les personnalités saxonnnes de Sibiu.

Le Forum démocratique des Allemands de Roumanie est mis sur pied entre la fin de l'année 1989 et février 1990 (date de son enregistrement auprès du tribunal de Sibiu) alors que l'émigration allemande est en plein essor. La décision de créer l'organisation est par conséquent adoptée en opposition à la migration (voir document 8).

Le choix de Sibiu comme siège central s'explique à la fois par la position géographique de la ville, au centre du pays, et par le fait que seule l'antenne de Sibiu dispose d'un bâtiment suffisant pour accueillir l'ensemble de la structure. Deux semaines plus tard, un troisième niveau d'organisation du Forum est institué lors d'une assemblée à Sibiu : sur le modèle du Forum régional créée dans le Banat, les Saxons se regroupent dans un Forum de Transylvanie (*Siebenbürgen*) ; des Forums régionaux sont également instaurés pour les autres régions où vivent des membres de minorités allemandes, le Vieux Royaume (*Altreich*), la région de Satu Mare

(*Sathmar*) et la Bucovine (*Bukowina*). Le Forum connaît dès lors une structure dite « fédérale » qui prévaut toujours et au sein de laquelle les niveaux locaux et nationaux, mais aussi les entités historico-régionales, sont représentés.

Document 8 : Les événements fondateurs du Forum, à Sibiu

Les premières réunions de réflexion sur la prise de participation des germanophones au devenir du pays ont lieu à Sibiu, dans le cœur même de la Révolution. Le 23 décembre 1989, des théologiens et journalistes saxons se retrouvent pour déterminer des objectifs et modalités d'organisation possibles dans la future Roumanie. Deux jours plus tard, ils adressent une déclaration au Front de Salut National (*Fruntul de Salvarii Națională*) dans laquelle ils annoncent la création d'une organisation des Saxons à Sibiu. Le 27 décembre, une vingtaine de notables saxons se réunissent à l'Institut de théologie luthérienne de la Grand-Place (*Piața Mare*) de Sibiu et fondent officiellement le Forum démocratique des Allemands à Sibiu (*Demokratisches Forum der Deutschen in Hermannstadt*). L'événement est rendu public par un communiqué au Front de Salut National et à la télévision. Les fondateurs expliquent avoir préféré le terme de Forum à ceux de comité (*Komitee*), association (*Verband*) ou groupe ethnique (*Volksgruppe*), trop connotés sur le plan idéologique car utilisés dans les organisations nationales-socialistes. Le lendemain, les prêtres luthériens saxons se retrouvent dans une assemblée générale organisée à Sighișoara.

L'initiative des Saxons de Sibiu suscite des volontés de regroupement dans d'autres régions de Roumanie, et notamment dans le Banat. A Sighișoara, les prêtres luthériens proclament la création du Forum démocratique des Allemands de Roumanie (*Demokratisches Forum der Deutschen in Rumänien*), issu de l'association des Forums des Allemands de Sibiu et du Banat. Un nouveau communiqué rend cette initiative publique. Les premiers jalons d'une nouvelle représentation politique des germanophones en Roumanie sont posés. La démarche est venue des hommes d'Eglise et intellectuels communautaires donc d'une partie restreinte de la population concernée ; elle permet aux Allemands de déléguer un représentant auprès du gouvernement formé après la Révolution. Le 8 janvier 1990, une première réunion officielle du Forum de Sibiu amène des hommes de l'Eglise luthérienne et des intellectuels saxons locaux à se réunir pour débattre des modes d'élection internes au Forum (la légitimité du groupe initiateur du projet est ainsi débattue). Ils examinent également le problème de la représentation politique des candidats à l'émigration dans la région de Sibiu : dès les origines, les membres du Forum se positionnent contre les départs et refusent de représenter les candidats à l'émigration.

Une semaine plus tard, un premier programme de travail du Forum démocratique des Allemands de Roumanie est publié, qui reprend les principaux éléments de cette réflexion collective. Peu après, Hans-Dietrich Genscher, alors Ministre des Affaires Etrangères de la R.F.A., rencontre des délégués du Forum démocratique des Allemands de Roumanie à Bucarest ; il leur promet d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des germanophones dans le pays, et de maintenir les possibilités d'émigrer vers l'Allemagne fédérale. Une délégation du gouvernement fédéral allemand vient à la fin janvier à Sibiu afin d'évaluer, avec des délégués du Forum, les besoins les plus urgents dans les domaines scolaires, culturels et médiatiques. Le Forum démocratique des Allemands de Roumanie n'est enregistré administrativement que le 19 février 1990 à Sibiu.

Source : Klein H., 2000, pp.26-28 ; Weber H., 1993, pp.37-43 ; Weber H., 2000, pp.29-35.

Au terme de deux mois et demi d'action, le Forum démocratique des Allemands de Roumanie est par conséquent institué. Le récit succinct des événements qui ont marqué sa fondation (a mis plusieurs éléments analytiques en relief : le rôle central joué par quelques personnalités de Sibiu en premier lieu, qui ont fait de la ville le pôle premier de l'organisation politique des Allemands dans la Roumanie post-communiste. Les instigateurs du Forum ont par ailleurs positionné dès les premiers instants leur action dans le cadre des bouleversements politiques nationaux en collaborant avec les forces politiques roumaines majeures du moment. Enfin, la volonté de collaboration avec le gouvernement de la R.F.A. a trouvé une concrétisation

immédiatement. Ces quatre traits organisationnels sont maintenus lors des développements ultérieurs du Forum : position prédominante de quelques personnalités, rôle central de Sibiu, positionnement du côté des gouvernants roumains, collaboration avec les autorités allemandes.

La mise en place du Forum dès 1989-1990 résulte de la conviction, développée parmi les notables saxons et plus particulièrement ceux de Sibiu, en une possible altérité saxonne en Roumanie. Les motivations à l'origine de l'organisation allemande sont par conséquent géographiques : elles mobilisent la logique de l'interdépendance socio-spatiale, et nécessitent la collaboration avec des partenaires multiples du champ migratoire des Saxons. La concrétisation de cette logique à travers le Forum traduit elle-même l'interdépendance.

I.1.2. Le Forum : une organisation ethnique interne au système d'Etat roumain

L'implantation durable du Forum dans le système politique roumain est rendue possible par les droits politiques accordés, après la Révolution, aux minorités de Roumanie. La législation roumaine sur les minorités, réélaboree en 1990, autorise la formation d'organisations à base ethnique, à l'exclusion des partis politiques. Ces organisations sont vouées à représenter et défendre les intérêts des groupes concernés, dits nationaux, ethniques ou religieux, auprès des instances gouvernementales du pays. De telles formations de promotion endogène sont partie intégrante du système politique roumain post-communiste.

Le Forum démocratique des Allemands de Roumanie est défini, dans ses statuts légaux, comme « *une association de la minorité allemande en Roumanie organisée sur une base ethnique* »^{VI} [*Rahmensatzung des D.F.D.R.*, 1998, p.1]. Les organisations créées pendant la Révolution par des minorités de Roumanie sont reconnues par un décret-loi de février 1990, qui entérine l'élection de députés représentant des minorités [Vosganian V., 1994, p.185]. La Constitution de 1991 institutionnalise l'organisation de la population du pays en catégories ethniques représentées au plan politique, tout en proclamant l'unité du peuple roumain^{VII}. Selon le législateur, ces organisations sont assimilées, pour les opérations électorales, aux partis politiques (à l'exception du fait que les représentants des minorités ne sont pas élus comme les autres députés)²⁰². Le statut social et politique du Forum (comme d'autres organisations de minorités) est par conséquent peu précis, car enregistré en 1990 au Tribunal comme association²⁰³ mais faisant en réalité fonction d'organe politique au plan de la représentation de la minorité et de l'appareil d'Etat roumain.

Association de promotion ethnique ou parti politique national ? La nuance est de taille, puisqu'elle oppose deux conceptions divergentes de la participation à la vie politique nationale (au sens large de fonctionnement du système politique roumain) : l'une fondée sur une logique de défense d'intérêts particuliers ; l'autre articulée autour d'une logique de promotions d'intérêts généraux, ainsi qu'il en va généralement pour les partis politiques d'envergure nationale. Varujan

²⁰² Voir l'article 4 de la Loi n°68 du 15 juillet 1992 pour l'élection de la Chambre des Députés et du Sénat, cité dans Gouvernement de la Roumanie, 1994, p.95.

²⁰³ Selon la Loi sur les personnes juridiques de 1924 alors en vigueur [Vosganian V., 1994, p.185].

Vosgianian, lui-même député de la minorité arménienne, propose le statut alternatif de « formation politique », qui combinerait à la fois les portées particularisantes des associations ethniques et la participation à la vie politique nationale commune à l'ensemble des partis politiques du pays [*ibidem*, p.185]. Trois critères distinguent selon lui les formations politiques (le Forum démocratique par exemple) des partis politiques « traditionnels » :

1. les formations politiques mènent des activités autres que politiques : culturelles, éducatives, sociales ; à cette liste, il est possible d'ajouter des interventions de type économique, telles que celles conduites par le Forum ;
2. les formations politiques ont une base électorale non extensible, limitée au nombre de membres de la minorité représentée ;
3. elles ont une visée « défensive », de protection de la minorité représentée, et non de conquête de positions de pouvoir au sein de l'appareil d'Etat.

On préférera le terme d'*organisation ethnique* à celui de formation politique, afin de restituer à la fois la dimension ethnique et la multiplicité des domaines d'intervention (politique, culturel, économique...).

L'organisation des minorités allemandes de Roumanie par le Forum démocratique (minorité saxonne comprise) leur ouvre dès 1991 la participation à la vie politique nationale par l'élection régulière d'un député auprès du Parlement et du Sénat, et la participation aux élections locales et départementales [Gouvernement de la Roumanie, 1994, pp.95-101].

La Constitution de 1991 garantit par ailleurs aux membres des minorités du pays un droit spécifique à la représentation au Parlement et au Sénat. Les organisations représentatives des minorités doivent pour cela obtenir « *un nombre de suffrages égal au moins à 5% du nombre moyen de suffrages valablement exprimés dans le pays entier pour l'élection d'un député* » [*ibidem*, p.95]. Dans le cas où les 5% ne seraient pas atteints, la Constitution garantit l'octroi d'un siège de député pour chacune de ces minorités non représentées. Depuis les élections parlementaires de septembre 1992, le Forum démocratique a un député pour la circonscription de Sibiu, en la personne de Wolfgang Wittstock (réélu en 1996 et 2000).

La Loi sur les élections locales (26 novembre 1991) précise les modalités selon lesquelles les organisations de minorités peuvent entrer dans la composition des conseils locaux et municipaux, ainsi que les formes de leur participation à l'élection des maires et vice-maires. Etant assimilées aux partis politiques, elles obéissent aux mêmes règles. Les élections locales de février 1992 marquent l'entrée du Forum démocratique dans la représentation locale, avec un nombre conséquent d'élus à des postes de maires, vice-maires, conseillers locaux et départementaux.

Le Forum démocratique trouve dans la loi roumaine post-communiste ses possibilités légales d'existence : la Constitution garantit aux minorités (dites ethniques, nationales ou religieuses) le droit à se fédérer, se représenter et défendre leurs intérêts par des organismes propres. Le jeu sur la frontière majorité/minorité, interne/externe est par conséquent reconnu et institutionnalisé dans le cadre législatif roumain. De ce fait, la mise en place du Forum autorise les Saxons et autres Allemands à prendre place dans le système politique national. Pour activer le

Forum, il convient toutefois de délimiter son champ de compétence : il s'agit de déterminer en quoi l'ethnicité y joue un rôle déterminant.

I.2. UNE ORGANISATION FONDEE SUR LA REIFICATION DE LA GERMANITE PAR LE POLITIQUE

Qualifier d'organisation ethnique le Forum des Allemands de Roumanie revient à attirer l'attention sur sa composante et ses visées ethniques ou, bien plutôt, ethnicisées. L'inscription dans la Constitution roumaine du droit à la représentation des minorités par des organisations spécifiques est une manifestation de l'ordonnement et de la différenciation par l'Etat des citoyens du pays sur la base de leur ethnicité putative. Par conséquent, la création et le fonctionnement du Forum démocratique passent inévitablement par ce classement : l'organisation ne peut fonctionner sans une définition préalable de ses adhérents potentiels et une délimitation des groupes dits allemands, de l'intérieur du groupe ou des groupes sociaux visés. L'existence et le fonctionnement du Forum procèdent finalement d'une réification par le politique des catégories quotidiennes et administratives de la germanité. Ce processus de démarcation de l'intérieur/extérieur se fait autour des différentes catégories de la germanité : le but sous-jacent est de rendre légitime la catégorie « Allemands de Roumanie », placée au centre du jeu de représentation politique, par-dessus les entités historico-régionales (Saxons, Souabes...). La légitimation de cette catégorie auprès de ceux que le Forum est censé représenter est indispensable à la reconnaissance externe de l'organisation, reconnaissance venant notamment du gouvernement roumain.

I.2.1. Enjeux des catégories de la germanité : légitimer le Forum

L'institution d'une représentation politique unique pour l'ensemble des minorités dites « allemandes » de Roumanie ne relève pas de l'évidence. La structure organisationnelle du Forum rend elle-même compte des problèmes posés par les différents niveaux de définition de la germanité : la catégorie officielle « Allemands », telle qu'admise et recensée par les autorités de l'Etat roumain, est une couverture administrative et politique aux catégories quotidiennes, d'échelles locale et régionale. La question est : pourquoi les membres des minorités allemandes choisissent-ils une représentation politique unique à travers le Forum ? Comment leur est-il possible de définir des critères généraux et unifiés d'attestation de la germanité, alors qu'ils vivent au quotidien des auto- et hétéro- assignations sans contenu politique au plan national ? Il faut aux responsables du Forum légitimer la catégorie « Allemands » aux yeux de leurs proches, membres des minorités allemandes ou non : elle devient l'expression politique des divers niveaux de définition endogène et exogène de la germanité. L'efficacité du Forum nécessite une politisation et une légitimation préalables de la catégorie englobante « Allemands de Roumanie ». La première étape du processus consiste à rendre compatibles ces diverses échelles de définition collective de la germanité : il s'agit de fixer et d'exprimer des intérêts communs à l'ensemble de ceux qui se disent appartenir à l'une des entités régionales germanisées. La seconde étape consiste à apporter des preuves, au niveau de l'individu, de cette germanité ; mais le caractère socialement construit

des catégories impliquées complique, voire déjoue, les objectifs des responsables du Forum. La troisième étape consiste à engager dans le processus des personnes extérieures aux collectivités dites « allemandes », afin d'en renforcer le poids : le Forum fonctionne finalement grâce à la participation des autres.

Poser la question des échelles de définition de la germanité revient à interroger la relation créée, dès l'apparition du Forum, entre ces deux types de définition de la germanité. Le Forum démocratique est-il un outil suffisamment puissant pour fédérer les citoyens roumains recensés de nationalité allemande, ou tout au moins pour instaurer une dynamique de convergence (et non de contradiction) entre les types de définition de la germanité ? Lesdits Saxons ou Souabes (ou autres Allemands de Roumanie) gagnent à accepter le jeu de différenciation des citoyens sur base ethnique que les autorités roumaines instaurent et gèrent, et qui les regroupe dans la catégorie « Allemands », « *germani* » : c'est là le moyen de parvenir à une représentation politique conséquente²⁰⁴.

Selon P. Philippi, le Forum compte parmi ses objectifs prioritaires le renforcement du lien entre les diverses entités régionales allemandes : « *outre la représentation des intérêts du groupe vis-à-vis de Bucarest et de Bonn, une des tâches principales du Forum était de transformer l'indéniable appartenance politique commune de tous les Allemands de Roumanie en une réelle cohésion sociale* »^{viii} [Philippi P., 2000, pp.23-24]. Les initiateurs du Forum se rattachent dès 1989-1990 à la vision d'une unité allemande politique et sociale soutenue par les gouvernants roumains²⁰⁵. On assiste en effet à un essai de création d'un lien fort entre des entités éloignées, tant sur le plan géographique que sur les plans historique et social.

Cette tentative de rapprochement des groupes dits allemands de Roumanie peut être lue à travers la structure organisationnelle du Forum démocratique. Ses initiateurs choisissent d'emblée une structure qu'ils qualifient de « fédérale » : l'organisation est en réalité constituée de cinq subdivisions correspondant aux auto-définitions régionales (Forum de Transylvanie, du Banat, de Satu Mare ou Transylvanie du nord, de Bucovine et du Vieux Royaume). Car l'instauration d'une représentation politique unique au sein de l'appareil d'Etat roumain n'est pas synonyme, aux yeux des fondateurs, de disparition des spécificités régionales. Il s'agit bien plutôt de gagner en poids politique grâce au regroupement au niveau national. La création d'un outil d'intervention sur l'espace nécessite de créer au préalable une plus grande proximité entre les groupes constitutifs de

²⁰⁴ Nadia Rakowitz considère que la reconnaissance constitutionnelle des minorités contient le risque d'une réification des catégories de populations sur base ethnique, et qu'en cela les autorités roumaines outrepassent leurs droits : les représentants de l'Etat devraient selon elle se limiter à gérer et apporter des solutions aux processus sociaux de différenciation ethnique, alors que par l'institutionnalisation de l'ethnicité par la Constitution, ils participent eux-mêmes du processus de différenciation des citoyens par l'ethnisation [Rakowitz N., 1996, pp.151-152].

²⁰⁵ Paul Philippi insiste sur le fait que, dans les turbulences de la Révolution de 1989, les notables et intellectuels des groupes allemands régionaux n'ont jamais évoqué l'idée d'une représentation politique séparée des groupes auprès du Parlement roumain. En dépit des conséquences dramatiques des événements des années quarante, au cours desquels les Allemands avaient pour la première fois construit un appareil de représentation politique unifié, les répercussions de la Seconde Guerre mondiale, les conditions de vie faites aux membres des minorités allemandes pendant le communisme, et la politique menée par la République fédérale d'Allemagne à leur égard, ont rendu évident le principe d'une organisation politique unique.

l'entité « allemande de Roumanie », sans grande prégnance sociale jusqu'alors. Intervenir sur la proximité avec les « non Allemands » passe en premier lieu par le renforcement des liens internes au groupe « allemand » lui-même. La catégorie « Allemands » usitée dans l'administration roumaine doit acquérir un contenu.

Une fois posées les définitions et enjeux des catégories de la germanité, il faut apporter des preuves de la germanité tenues pour « concrètes » pour pouvoir adhérer au Forum. Selon les statuts juridiques de l'organisation, l'appartenance à une minorité allemande du pays est déterminée au moyen de « *la connaissance de la langue maternelle allemande (...). Dans le cas où la langue allemande ne serait pas maîtrisée, le Forum peut toutefois accepter l'adhésion pleine sur la foi de documents administratifs* »^{IX} [*Rahmensatzung des D.F.D.R.*, 1998, p.2]. Deux types de preuves sont donc recherchés : les preuves linguistiques et les preuves administratives. Mais l'établissement de ces preuves par les délégués locaux du Forum pose des problèmes certains : la logique classificatoire qui préside à l'entreprise de catégorisation ethnique bute inévitablement sur le caractère mouvant, perpétuellement évolutif et socialement construit des preuves recherchées.

L'attestation par la langue soulève deux problèmes complémentaires. En premier lieu, les statuts du Forum n'indiquent pas si les compétences linguistiques attendues portent sur le *Hochdeutsch*, appris en général à l'école et écrit, ou les multiples dialectes saxons (et souabes) parlés au quotidien dans la sphère familiale. Si les Allemands de Roumanie ont pu, jusqu'à l'heure actuelle, bénéficier d'un système scolaire germanophone garant de l'apprentissage du haut allemand, les deux niveaux de langue sont parfois mêlés dans les parlers quotidiens. L'obstacle des classifications linguistiques et de leur réalité sociale est ici posé. Il appartient en fin de compte au délégué local du Forum de décider si le candidat à l'adhésion peut être (ou non) considéré comme germanophone. En second lieu, les compétences linguistiques desdits « Allemands » de Roumanie varient fortement d'un groupe historico-régional à l'autre. Les Saxons de Transylvanie ou Souabes du Banat passent pour entièrement germanophones, c'est-à-dire pour être dans leur quasi totalité de langue maternelle allemande (dialectale ou haut allemand). Il en va tout autrement pour les Souabes de la région de Satu Mare : ils ont fait l'objet d'une forte politique de magyarisation à la fin du XIXe siècle, à la suite de laquelle nombre d'entre eux estiment faire partie de la minorité magyare, sont devenus magyarophones (et non plus germanophones) et fréquentent le système scolaire de langue magyare.

L'attestation par le document soulève à son tour des difficultés particulières, ayant trait à l'enregistrement administratif de l'ethnicité (nommée nationalité dans la langue administrative roumaine). L'ethnicité apparaît dans les documents d'identification individuelle (carte d'identité notamment) ; elle est « prouvée » au moyen de pièces délivrées par des autorités administratives (acte de naissance) ou par les Eglises (certificat de filiation, ou *Abnenpaß* pour les germanophones). Le certificat de filiation indique la structure de la famille du demandeur jusqu'aux grands-parents, voire arrière-grands-parents, ayant fait également partie de l'Eglise en question. Il mentionne la nationalité de chacun des membres de la parentèle portés sur le document. Chaque individu ayant à « attester » de son « appartenance » à un groupe dit

« ethnique » ou « national » peut s'adresser, s'il est officiellement membre d'une Eglise, aux autorités de cette dernière pour obtenir un certificat de filiation. C'est ici la compétence des structures religieuses dans le domaine de l'identification administrative de l'ethnicité qui est à interroger.

Deux difficultés apparaissent à cet égard dans les entretiens menés avec des responsables locaux du Forum. En premier lieu, le nombre croissant de familles mixtes (composées de Saxons mariés à des non-Saxons) pousse les responsables du Forum à vouloir quantifier la germanité des candidats à l'adhésion. Les mots usités pour désigner ce processus diffèrent d'un responsable à l'autre, mais le phénomène reste le même dans chacun des centres : le président du Forum de Mediaș affirme qu'il faut être allemand « *au moins à cinquante pour cent* »^X pour pouvoir adhérer, le responsable de l'antenne de Sighișoara soutient pour sa part que « *normalement il faut qu'un des parents [du candidat à l'adhésion] soit allemand* »^{XI}. Ici, c'est donc la filiation qui est retenue comme critère de reconnaissance de la germanité : on ne peut être Saxon ou Souabe que si au moins l'un des parents l'est/l'était. Or, le nombre croissant de couples mixtes fait qu'il est de plus en plus périlleux et vide de sens de recourir à de telles méthodes de désignation : « *nous sommes maintenant dans la situation où la deuxième génération [de couples mixtes] arrive et c'est très difficile, mais les gens sont baptisés à l'Eglise [luthérienne], certains sont confirmés...* »^{XII}. Dans ce contexte, la proportion attendue d'Allemands parmi les ancêtres ne peut que se réduire : la classification par la filiation apparaît ici dans toute son ambiguïté. Si les responsables du Forum en restent à la démarche quantitative, le nombre d'adhérents baissera inévitablement dans les années à venir. Pour maintenir l'organisation, ils devront donc l'ouvrir à des « moins de moitié de Saxons » : ceci va à l'encontre du principe de défense d'intérêts définis comme ethniques, principe jusqu'à présent central dans l'existence même du Forum. Le second problème soulevé par le système du certificat de filiation délivré par les autorités religieuses est celui de la multiconfessionnalité des Saxons de Transylvanie. Bien que présentée en général comme unique représentante religieuse des *Sachsen*, l'Eglise luthérienne n'est en réalité que l'une des Eglises auxquelles les Saxons se rattachent. Une partie d'entre eux déclare être catholique ou membre d'Eglises néo-protestantes (adventiste, baptiste, pentecôtiste pour l'essentiel). Les Eglises néo-protestantes pratiquent pour la plupart le baptême à l'âge adulte ; il est en outre fréquent que les individus issus de familles néo-protestantes ne demandent pas le baptême alors qu'ils en ont la possibilité. Dans ce cas, ils ne font officiellement partie d'aucune Eglise et sont dans l'impossibilité de se voir attribuer un certificat de filiation. Selon plusieurs prêtres luthériens rencontrés en milieu urbain (à Mediaș notamment) comme en milieu rural (à Mălâncrav), un nombre croissant de Saxons non baptisés demande à entrer dans l'Eglise luthérienne ou à la réintégrer, afin d'obtenir le précieux *Abnenpaß*, sésame justificateur de la germanité. Les représentants locaux de l'Eglise luthérienne se trouvent alors dans une position déterminante : accepter ces nouveaux venus au sein de leur paroisse signifie en réalité accepter de les reconnaître comme Saxons. Cette position génère d'une part des relations fortes entre l'Eglise luthérienne et le Forum ; elle alimente d'autre part des relations quotidiennes conflictuelles avec les Saxons non luthériens.

Les impasses auxquelles mènent l'identification par la langue et par le document sont en fin de compte résolues par des méthodes non fixées dans les statuts du Forum : le responsable du Forum de Mediaş procède alors soit par l'identification des noms de famille (mais... il reconnaît lui-même que « *c'est sûr, on ne peut le déterminer à cent pour cent* »^{XIII} !), soit par une méthode que l'on peut qualifier de « relationnelle hasardeuse » : « *on se connaît plus ou moins ! On sait qui est des nôtres* »^{XIV} ! Une issue partielle à la logique classificatoire existe cependant dans le fonctionnement du Forum : les adhésions sont de plusieurs types, en fonction de la nationalité de l'adhérent. Par cela, le Forum élargit son emprise.

En dépit du fait que l'adhésion pleine est réservée aux citoyens roumains pouvant apporter la preuve de leur germanité, les non-Allemands sont autorisés à soutenir l'organisation. Les statuts du Forum différencient en effet l'adhésion pleine de l'adhésion de soutien (*unterstützende Mitgliedschaft*) : celle-ci est ouverte aux ressortissants roumains de nationalité autre qu'allemande, et aux ressortissants étrangers, alors nommés « sympathisants » [*Rahmensatzung des D.F.D.R.*, 1998, p.2]. La principale différence de participation entre les adhérents et les sympathisants est le vote : les adhérents ont un droit de vote interne ; ils peuvent postuler à des postes électifs au sein du Forum ou solliciter une investiture pour les élections locales et législatives. Les sympathisants ne bénéficient pas de ces deux droits, mais participent à toutes les activités du Forum autres qu'électorales ; ils sont organisés en un conseil spécifique, interne au Forum.

L'ouverture de l'organisation ethnique à des sympathisants non allemands revêt une double importance. Selon les responsables du Forum de Sibiu, elle est en premier lieu nécessaire aux relations avec l'extérieur, au positionnement du Forum dans son contexte - local tout au moins. Les sympathisants sont en effet considérés comme de possibles intermédiaires entre le Forum et d'autres structures politiques ou sociales locales, tels les partis politiques et organisations d'autres minorités. Des thèmes tels que l'enseignement en langue allemande, le contenu des livres d'histoire, l'implantation de panneaux de signalisation routière, ou encore la position du Forum de Sibiu dans les demandes de rétrocession de biens expropriés et nationalisés sont discutés avec le conseil des sympathisants, afin d'éviter ou de limiter les conflits avec les autorités locales ou nationales. La prise de position au niveau local, à Sibiu tout au moins, passe donc par une concertation avec les membres non-Saxons du Forum. L'inclusion de sympathisants est en second lieu un moyen efficace d'élargir la base électorale du Forum, lors des votes locaux et des votes à la députation. Dès 1992, le candidat du Forum de Sibiu aux élections municipales obtient un nombre de voix deux fois plus important que l'effectif des Saxons : les sympathisants non-Saxons donnent leurs voix à l'organisation allemande [*ibidem*, p.68]. Ce mécanisme d'élargissement de l'aire d'influence aura quelques années plus tard des répercussions fortes, puisque le candidat du Forum sera élu maire de la ville.

Document 9 : Propos d'un sympathisant du Forum de Sibiu

Je rencontre par hasard Monsieur Popa un jour de juin 2000, au siège du Forum de Sibiu. Klaus Johannis, le candidat du Forum, a été élu maire de la ville une semaine auparavant. Monsieur Popa est un chirurgien roumain à la retraite, sympathisant du Forum depuis sa création, au début de l'année 1990. Il raconte avoir grandi à Sibiu, dans une famille tournée vers la culture allemande : son père avait étudié à Vienne du temps de l'Autriche-Hongrie, lui-même s'est tôt pris de passion pour la philosophie allemande. Il lui a par conséquent semblé évident de voter, lorsque cela a été possible, pour le candidat de l'organisation allemande. Il a en outre suivi les conseils de ses enfants : âgés d'une trentaine d'années, ils ont tous deux été scolarisés au lycée germanophone de Sibiu, le lycée Bruckenthal. Ils y ont été élèves de Klaus Johannis, alors enseignant, et ont voté pour lui en juin 2000. Enfin, Monsieur Popa explique l'engouement des habitants de Sibiu pour le candidat du Forum par la déception généralisée vis-à-vis hommes politiques roumains locaux ; Klaus Johannis, à l'inverse, est selon lui réputé incarner les « qualités » dites germaniques : ordre, propreté, rigueur morale.

Les propos de Monsieur Popa mettent à jour certaines caractéristiques sociales des sympathisants du Forum (voir document 9). Membre de la bourgeoisie locale, il est proche de la culture allemande « classique » ; sa famille, quoi que roumaine, a profité de la période austro-hongroise pour évoluer dans la capitale impériale. Plus tard, Monsieur Popa place ses propres enfants sous cette influence en les scolarisant dans un établissement germanophone, et ce en pleine période communiste. Enfin, il exprime son intérêt pour la culture allemande en soutenant de manière active et par le vote l'organisation allemande. La résurgence, dans ses propos, de stéréotypes essentialisés sur les Saxons (et particulièrement leurs représentants) souligne l'ambiguïté d'un tel positionnement social. Monsieur Popa soutient résolument la minorité tout en se définissant de la majorité. Il délimite néanmoins chacun des groupes auxquels il se rattache (par sa famille et par ses centres d'intérêts) au moyen de traits essentialisés, immuables, et qui placent finalement les deux groupes (roumain et saxon) dans une relation hiérarchisée conflictuelle (les représentants saxons seraient par nature plus sérieux que les hommes politiques roumains). Les composantes de la dynamique socio-spatiale générée par le Forum sont avancées : attrait sur la majorité, mais maintien de frontières ethnicisées et essentialisées.

L'intégration des *Sachsen* à une organisation ethnique fondée sur la germanité nécessite qu'ils acceptent et reconnaissent comme légitime une catégorie socio-spatiale plus large, celle des « Allemands », employée dans l'administration roumaine. Le fonctionnement d'un organisme politique commun requiert donc la reconnaissance d'une ethnicité commune, l'inscription dans un processus d'auto-ethnicisation partagé. Mais le discours sur l'interdépendance combinée à l'affaiblissement démographique des Allemands explique, en 2002, un bouleversement profond dans la compréhension de la vocation ethnique du Forum par ses animateurs. En effet, lors d'une réunion du bureau du Forum de Roumanie à Sibiu en novembre 2002, la question de l'ouverture de l'organisation aux non-Allemands est posée [*Hermannstädter Zeitung*, 1/11/2002]. Les résultats électoraux obtenus dans la ville même ne sont pas indépendants de cette évolution : la campagne

menée sous la bannière d'une minorité « au service de tous » a récolté ses fruits. Le Forum est toutefois identifié et juridiquement enregistré comme organisation ethnique : son ouverture à des non-Allemands signifierait-elle alors un changement radical de vocation ? Il en va de l'efficacité politique du Forum.

I.2.2. Enjeux des catégories : obtenir des financements publics

La définition de la germanité des adhérents du Forum a des enjeux politiques certains, puisqu'elle entre en ligne de compte pour l'octroi de financements par le gouvernement roumain. La légitimation de la catégorie « Allemands » est indispensable pour que le Forum ait un poids politique le plus important possible, car de nombreuses organisations représentatives de minorités existent dans le pays. Il faut donc que les Allemands soient unis sur le plan politique, sur le plan de la représentation, pour qu'ils soient identifiés de l'extérieur, et notamment par le gouvernement roumain.

A la fin de l'année 1999, les adhérents du Forum sont bien dispersés sur le territoire roumain (voir tableau 5). Les différentes minorités dites « allemandes » du pays sont toutes représentées dans l'institution de représentation politique.

Tableau 5 : Nombre d'adhérents du Forum démocratique des Allemands de Roumanie en 1999

Structure du Forum	Nombre d'adhérents
Forum du Banat	17.181
Forum de Transylvanie	13.279
Forum de Satu Mare	13.034
Forum de Bucovine	4.833
Forum du Vieux Royaume	4.736
Forum national	53.063

Source : *Curier F.D.G.R.*, décembre 1999, n°6, p.9.

Les fonds attribués par le gouvernement roumain aux organisations représentatives des minorités peuvent être utilisés pour :

- le financement des sièges de ces organisations,
- les travaux d'entretien des locaux,
- la rémunération du personnel,
- la presse des minorités, la publication d'ouvrages en langues minoritaires ;
- l'organisation de manifestations culturelles pour l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers par les organisations de minorités.

Les fonds attribués au Forum vont pour les deux-tiers (soit près de 2,6 milliards de lei en 2000)²⁰⁶ aux subventions des cinq principaux organes de presse germanophones (*Allgemeine Deutsche Zeitung für Rumänien*, *Banater Zeitung*, *Karpatenrundschau*, *Hermannstädter Zeitung*).

²⁰⁶ A la fin 1999, 1 franc français valait 2.750 lei.

Tableau 6 : Financement des organisations de minorités par le gouvernement roumain en 2000

Organisation destinataire	2000
Société culturelle des Magyars en Transylvanie	9,5 milliards de lei
Parti des Roms (<i>Partida Romilor</i>)	8,9 milliards de lei
Union des Ukrainiens en Roumanie	7,1 milliards de lei
Forum démocratique des Allemands en Roumanie	3,9 milliards de lei
Autres organisations de minorités (13)	33,2 milliards de lei
Total	62,6 milliards de lei

Source : *Hermannstädter Zeitung*, 11 août 2000.

Construire un Forum des Allemands (et pas seulement des Saxons) est le seul moyen d'être bien identifiés par le gouvernement roumain ; les catégories d'auto-identification quotidienne sont donc réifiées dans une catégorie « Allemands » à vocation politique. Cela pose la question de la différenciation légale des catégories « Saxons » et « Allemands ». Il faut ici regarder du côté de la religion : l'Eglise luthérienne participe de la construction d'une définition endogène et dominante de la germanité des Saxons (les autres Allemands sont majoritairement catholiques). L'attestation légale de la nationalité « allemande » des Sachsen est du ressort de l'Eglise luthérienne.

I.3. UN POIDS POLITIQUE INTERNE FONDE SUR LES INTERDEPENDANCES NOUEES AVEC L'EGLISE LUTHERIENNE

L'un des modes d'identification de la germanité utilisés pour l'adhésion au Forum démocratique des Allemands en Roumanie est le certificat de filiation ou *Abnenpaß*, délivré par les autorités religieuses. Les Eglises interviennent par ce biais dans le champ de l'identification légale de l'ethnicité. Elles jouent par conséquent un rôle dans sa reconnaissance juridique et politique. Ce positionnement n'est pas nouveau pour l'Eglise luthérienne, à laquelle les Saxons se rattachent majoritairement. De 1876 à 1941, elle incarnait la représentation politique officielle des Saxons auprès des gouvernants austro-hongrois puis roumains. Institution de droit public, elle avait en charge la défense des intérêts des *Sachsen* sur les plans religieux, sociaux et politiques [Klein H., 1995, p.26]. Il n'est donc pas surprenant que l'actuel évêque luthérien, Christoph Klein, insiste sur les fonctions politiques de l'Eglise luthérienne, interdépendantes des actions menées par le Forum démocratique [Klein C., 1998, pp.261-264].

La représentation politique des Saxons dans la Roumanie post-communiste incombe à la fois à l'organisation ethnique (le Forum, des Allemands et des Saxons) et à l'Eglise luthérienne. Ce partage des tâches semble d'autant plus évident qu'un grand nombre des individus impliqués dans la création et le fonctionnement du Forum sont également hommes d'Eglise, prêtres ou théologiens. Il y a donc recouvrement partiel des réseaux sociaux mobilisés dans deux domaines

qui pourraient être distincts mais ne le sont que partiellement : la représentation des intérêts religieux des Saxons, et la représentation de leurs intérêts politiques et sociaux.

On a vu que la représentation de type politique (par le Forum) repose sur certaines compétences propres aux Eglises (dont l'Eglise luthérienne) dans le domaine de l'identification de la germanité. On verra, à travers l'analyse de propos d'hommes d'Eglise saxons luthériens, que l'affiliation à l'Eglise luthérienne de Roumanie est un paramètre central dans la construction endogène de la germanité des Saxons. C'est principalement par la religion que les *Sachsen* se différencient des autres groupes dits « allemands » du pays.

Lors d'un entretien réalisé au siège du Forum de Roumanie à Sibiu en juin 2001, Paul Philippi, qui en est le Président d'honneur depuis 1998, insiste sur la conviction commune à de nombreux Saxons qu'il n'est pas possible d'être saxon sans être luthérien²⁰⁷. Cela lui paraît d'autant plus étrange qu'un fort mouvement de renouveau religieux a touché la population dès avant la Première Guerre mondiale, à la suite duquel une partie des *Sachsen* s'est tournée vers des Eglises dites néo-protestantes. Mais le constat reste que la relation à l'Eglise luthérienne demeure un critère central de définition endogène de la « saxonitude ». Elle introduit une double discontinuité : entre les Saxons et les autres, mais aussi entre Saxons luthériens, majoritaires, et Saxons d'autres confessions, minoritaires en proportion et en poids politique. Les fortes interdépendances nouées entre les initiateurs du Forum démocratique à Sibiu et l'Eglise luthérienne produisent de la distanciation et de la hiérarchisation à l'intérieur du groupe dit saxon, et entre les Saxons et les autres.

I.3.1. La variable document : l'Eglise luthérienne, fournisseur d'attestations administratives

La distanciation interne et externe produite par les interrelations nouées (à Sibiu surtout) entre le Forum en ses diverses composantes et l'Evêché de l'Eglise luthérienne réside dans la compétence officielle qu'a l'Eglise luthérienne de délivrer des certificats de filiation, attestant de la germanité du demandeur. En réalité, ce droit est attribué à toutes les Eglises reconnues par l'Etat roumain; aucune rupture ne devrait par conséquent en résulter, ni entre l'Eglise luthérienne et les autres Eglises de rattachement de Saxons, ni entre l'Eglise luthérienne et les autres Eglises dites « historiques ». Pourtant, l'importance sociale acquise par le précieux *Abnenpaß* au cours de la seconde moitié du vingtième siècle en fait un motif de crispation entre Eglises.

Le certificat sert initialement à attester, vis-à-vis de l'administration roumaine, de la nationalité de la personne qui en fait la demande. Le document prend de la valeur avec l'essor du mouvement d'émigration vers la République fédérale d'Allemagne, pendant le régime communiste. Il acquiert une signification politique et sociale forte : il est censé apporter la preuve de la filiation à la germanité. De simple attestation administrative, il devient un outil requis pour

²⁰⁷ « Il y avait chez les Saxons l'idée qu'on ne peut pas appartenir à une autre Eglise qu'à l'Eglise luthérienne ; il y avait pourtant chez les Saxons, et c'est important de le dire, avant la Première Guerre mondiale déjà et juste après, un fort mouvement de renouveau religieux » (« Bei den Sachsen galt ja die Meinung, daß es sich nicht gehört einer anderen Kirche anzugehören als der evangelischen ; es gab freilich bei den Sachsen, und das ist wichtig zu erwähnen, schon vor dem ersten Weltkrieg und erst richtig danach, eine starke Erweckungsbewegung »).

pouvoir quitter le pays. Alors que le flux de départ de membres des minorités allemandes de Roumanie est à son apogée, entre 1990 et 1992, ceux qui n'ont pas encore pris la décision de quitter la Roumanie demandent toutefois leur *Abnenpaß* auprès des autorités religieuses de leur paroisse : ils peuvent ainsi postuler au droit d'émigrer qui, même s'ils demeurent en Roumanie dans un premier temps, leur garantit le droit de rejoindre l'Allemagne en cas de nécessité. Enfin, le certificat prend une valeur supplémentaire dans le cadre du Forum démocratique créé en 1989-1990 ; il permet d'y adhérer en tant que membre de plein droit.

Le prêtre luthérien de Mălâncrav, présent depuis huit ans dans la paroisse et interrogé sur ce sujet à la fin du mois de mai 2001, dit avoir été confronté à de nombreuses reprises à des personnes souhaitant intégrer ou réintégrer l'Eglise luthérienne pour pouvoir obtenir le précieux document. Ici, c'est l'importance sociale du certificat qui est à analyser. Quelques jours plus tard, un des jeunes prêtres luthériens du diocèse de Mediaş affirme que la délivrance des certificats de filiation place l'Eglise luthérienne dans une relation de conflit avec les autres Eglises historiques, et surtout avec la hiérarchie de l'Eglise orthodoxe. Les luthériens seraient en effet accusés de vouloir et de pouvoir recruter de nouveaux adeptes en leur garantissant ce certificat : la question de l'attractivité renouvelée de l'Eglise luthérienne est ici posée.

De manière plus générale, l'aspect légal de l'ethnicité prend de l'importance dans les dernières années de la décennie 1990 et au début des années deux mille en Roumanie. Le cas des Allemands est un exemple parmi d'autres du recours de plus en plus fréquent au document officiel comme outil de reconnaissance de l'ethnicité²⁰⁸. Les demandes de certificat génèrent également un nouveau type de relation entre les requérants et les autorités compétentes, parmi lesquelles les représentants locaux des Eglises. Car accepter d'attribuer un document d'identification ethnique revient finalement à accepter de reconnaître le demandeur comme membre du groupe en question, et donc de le légitimer dans cette position.

On peut par conséquent conclure à un double processus entraîné par cette production de l'ethnicité officielle. Le premier de ces processus concerne les catégories impliquées : il consiste en un passage des catégories ethnicisées issues des interactions, vécues au quotidien par des individus en situation de coprésence, aux catégories administratives, reconnues par les plus hautes autorités de l'Etat roumain et éventuellement par d'autres Etats. Le second processus touche les phénomènes socio-spatiaux sous-jacents : il consiste en un passage des auto- et hétéro-désignations par le vécu à la légitimation institutionnelle de la différence.

I.3.2. Une ligne de discontinuité interne à la population dite « saxonne »

Les possibles décalages entre vécu et mise en catégories administratives sont éclairés par l'existence de minorités religieuses à l'intérieur même de la population dite saxonne de

²⁰⁸ La Loi hongroise sur le statut de 2000 introduit une « légitimation de Magyar » pour les ressortissants roumains de nationalité magyare qui souhaitent bénéficier des programmes de soutien mis en place à leur égard par le gouvernement hongrois. L'idée d'un document d'identification des Tsiganes roumains est également soulevée, afin de faciliter leur participation aux programmes de discrimination positive qui sont aménagés pour eux avec le soutien financier de l'Union européenne. Dans ces deux cas, l'identification par la nationalité est nécessaire pour qu'un individu puisse profiter de politiques spécifiques : des Etats sont les requérants de la preuve de la nationalité du demandeur.

Transylvanie. Une petite partie des *Sachsen* est affiliée à l'Eglise catholique, principalement dans les zones de forte présence magyare catholique (autour de Braşov). Cela ne semble pas poser de problème particulier à la hiérarchie luthérienne, le sujet ne donne pas lieu à des débats tendus. En revanche, l'adhésion de Saxons à ces Eglises parfois qualifiées de « sectes » que représentent les groupes nés du protestantisme au cours du XIXe siècle (adventistes, baptistes, pentecôtistes) suscite de fortes tensions entre les Saxons tenant des différentes tendances religieuses. L'utilisation même du terme de « sectes » chez certains d'entre eux est un premier indicateur de ces tensions : reconnues par l'Etat roumain, ces Eglises n'ont formellement aucun caractère « sectaire ».

Il est difficile d'obtenir des données chiffrées globales sur la répartition des Saxons en fonction de leur confession, notamment parce que les Eglises auxquelles ils sont affiliés (autres que l'Eglise luthérienne) ne sont pas majoritairement des Eglises saxonnes, l'ethnicité n'y intervient pas de manière aussi prégnante que dans le cas luthérien. On peut toutefois prendre en considération le fait qu'à la fin de l'année 1999, seulement 1% des 1.354 membres du Forum de Sibiu déclare faire partie d'une Eglise néo-protestante, et que 6% déclarent être catholiques [Fritzmann M., 2000, p.54]. En outre, seule l'Eglise luthérienne fonctionne comme représentante de la population saxonne auprès des autorités roumaines et des autres Eglises historiques (orthodoxe, catholique, juive).

La dynamique des relations entretenues entre Saxons luthériens et Saxons néo-protestants est apparue dans toute sa force lors du séjour à Mălâncrav, au printemps 2001. Le prêtre luthérien du village doit faire face à une situation ambivalente, faite à la fois de conflits (par exemple lors des décès de Saxons néo-protestants dont les familles demandent à ce qu'ils soient enterrés au cimetière luthérien) et d'échanges quotidiens dans la pratique religieuse (des luthériens assistent aux cultes néo-protestants, des néo-protestants viennent au culte luthérien : ce type d'échanges peut être qualifié de multi-fréquentation religieuse). Il accepte ces pratiques de multi-fréquentation car il y voit un moyen de désamorcer les conflits. En revanche, il émet des propos retenus sur la position de la haute hiérarchie luthérienne face aux groupes néo-protestants : *« notre Eglise insiste sur le fait qu'elle est œcuménique ; si on utilise le mot d'œcuménisme, on doit aussi y inclure les Eglise néo-protestantes. Mais en Roumanie, quand on parle d'œcuménisme, ça ne désigne en fait qu'une seule direction : soit l'œcuménisme entre lesdites Eglises historiques (catholique, orthodoxe, réformée), soit l'œcuménisme qui inclut les néo-protestants, mais à ce moment-là normalement les orthodoxes ne veulent plus rien en savoir... L'Eglise orthodoxe a aussi, comment dirais-je, une prétention de représentation unique. C'est-à-dire cette croyance que "nous sommes la seule vérité pour les gens". Avec les Eglises historiques on arrive plutôt à s'arranger, ça dépend aussi du prêtre et c'est comme ça dans toutes les Eglises. J'ai l'impression que notre Eglise est un peu entre les deux positions [à propos de l'œcuménisme] ; j'ai l'impression que la plupart des prêtres optent pour l'œcuménisme avec les Eglises historiques. L'évêque est très tourné vers les relations œcuméniques avec les Eglises historiques »^{XV}. Comment expliquer ce fait ? « Il faut dire aussi que les Eglises néo-protestantes ont été fortement combattues par l'Eglise luthérienne ; on les considérait comme de la concurrence, comme le mal, comme des sectes, et naturellement c'était réciproque. Les néo-protestants ont souvent dit que l'Eglise [luthérienne] est le diable lui-même... Il y a toujours eu de fortes tensions »^{XVI}. Il n'y aurait par conséquent pas de rupture officielle*

entre les autorités ecclésiastiques, pas de rejet officiel des Saxons néo-protestants par la hiérarchie luthérienne. Mais une scission sociale existe bel et bien, d'une part du fait du peu de relations entretenues entre les représentants des cultes, d'autre part du fait des tensions vécues au niveau local entre membres des divers cultes.

Les fortes interrelations nouées entre le Forum démocratique en Transylvanie et l'Eglise luthérienne apparaissent en plusieurs endroits : liaisons personnelles entre personnes engagées dans chacune des institutions, double engagement d'autres individus, capacité de l'Eglise à délivrer des « attestations de germanité », endo-définition dominante de la « saxonitude » par le luthéranisme. Une fonction politique considérable est transférée de l'organisation ethnique à l'Eglise luthérienne. L'Eglise ne fait ainsi que regagner une partie du poids politique qu'elle a traditionnellement joué pour les *Sachsen*. Mais ce regain du sens politique de l'Eglise la place au cœur d'un phénomène nouveau : elle attire des individus, saxons ou non, qui s'en étaient éloignés ou étaient auparavant affiliés à d'autres corps religieux.

Analyser la construction du Forum démocratique des Allemands en Roumanie amène à trois conclusions. En premier lieu, la mise en place de l'organisation allemande est, pour les Saxons et les Allemands de Roumanie dans leur ensemble, le moyen légal, garanti par la Constitution, d'être représentés au sein de l'appareil d'Etat roumain. De par cette représentation politique d'échelle nationale, les minorités allemandes sont une composante à part entière du système politique roumain. Mais cette insertion nécessite en second lieu un jeu sur les échelles des auto-identifications à la germanité. Le bon fonctionnement et la prégnance politique du Forum sont soumis au fait que les Saxons (et les autres Allemands) acceptent de se reconnaître dans la catégorie « Allemands ». Les catégories quotidiennes et administratives de la germanité sont réifiées par le politique. L'efficacité de la représentation politique par le Forum nécessite par conséquent un emboîtement des échelles de la germanité : échelles régionales pour les identifications quotidiennes, vécues ; échelle nationale pour la catégorie administrative « Allemands de Roumanie ». Or, jouer sur la germanité revient à mettre en lumière les fortes interdépendances nouées en Transylvanie du sud entre le Forum, dont le siège national est à Sibiu, et l'Eglise luthérienne. L'Eglise est l'instance décisionnelle qui juge en dernier ressort de la germanité des Saxons. L'absence de politique globale sur l'entrée dans le corps des fidèles, et donc sur la reconnaissance de la « saxonitude » (selon la vision luthérienne dominante), souligne les capacités limitées du Forum et de l'Eglise à intervenir sur la proximité : c'est au niveau local que les actions de leurs représentants sont décisives.

On a pourtant souligné la dimension nationale du Forum démocratique, par son intégration à l'appareil d'Etat roumain ; et sa structure spatiale hiérarchique emboîtée, qui reprend les diverses modalités de définition de la germanité. Où réside donc l'efficacité du Forum ? Le passage par des études localisées de son fonctionnement est nécessaire pour définir sa capacité

d'action spatiale. Sibiu représente à la fois le seul exemple d'emboîtement complet des échelles d'action du Forum, telles que définies dans ses statuts, et le seul exemple de réussite réelle sur le plan de la politique locale. Une attention particulière sera donc portée à l'organisation ethnique dans ce centre urbain. A partir d'études de cas complémentaires, choisies en milieu rural et urbain, les manques générés par le mauvais emboîtement des échelles organisationnelles du Forum et les solutions apportées dans des combinaisons de l'espace local et de l'espace migratoire seront analysés.

II. UN FORUM EFFICACE DANS L'INTERDEPENDANCE : SIBIU

Chercher à analyser le rôle du Forum démocratique des Allemands en Roumanie dans la construction ou reconstruction d'un lien socio-spatial entre les membres des minorités allemandes et les « autres » en Roumanie ne peut se faire sans accorder une attention particulière au centre urbain sud-transylvain de Sibiu. Outre sa fonction historique de « capitale » politique des Saxons, la ville fait aujourd'hui fonction de centre pour le Forum. Un centre organisationnel, car le siège du Forum national y est localisé et car tous les niveaux structurels de l'organisation y sont représentés. Un centre social, puisque les succès rencontrés par le Forum local de Sibiu sont uniques. Pourquoi le Forum devient-il un outil d'une telle efficacité à Sibiu ? On avancera qu'il peut être un outil créateur de proximité socio-spatiale s'il y a, en un lieu, emboîtement des spatialités convoquées par l'organisation. Sibiu est le seul exemple qui rende compte des pleines capacités d'action du Forum. Elles reposent sur une combinaison efficace de la participation politique locale de l'organisation ethnique aux services internes rendus aux adhérents du Forum. C'est en outre à Sibiu qu'un Forum local obtient ses meilleurs résultats électoraux : l'analyse de l'efficacité spatiale du Forum dans la ville sud-transylvaine sera centrée sur ce point. Plus tard, les études de cas complémentaires seront en revanche ciblées sur les services internes de l'organisation car leurs résultats électoraux sont faibles voire inexistantes. L'efficacité localisée du Forum à Sibiu est à expliquer en premier lieu par la convergence, vers le centre urbain, des multiples spatialités activées par l'organisation. Elle est à expliquer en second lieu par l'adhésion de la population majoritaire à ses projets. Sibiu est le seul exemple dans lequel le Forum participe pleinement à l'interdépendance, et agit en sa faveur. Cela s'explique par le grand nombre de partenaires mobilisés, parmi lesquels des migrants saxons.

II.1. UN CONTEXTE LOCAL D'EMBOITEMENT DES NIVEAUX D'ORGANISATION DU FORUM

Un premier élément explicatif des réussites du Forum de Sibiu réside dans l'agencement spatial de l'organisation ethnique. Si l'antenne de Sibiu atteint une efficacité maximale au plan de la participation à la vie politique locale, c'est parce que l'implantation en un même lieu des différents niveaux d'organisation du Forum facilite la mise en interdépendance de spatialités *a priori* éloignées. La vocation du Forum étant de maintenir les minorités allemandes dans le contexte de la Roumanie post-communiste, cette concentration localisée des échelons constitutifs

du Forum facilite le croisement de spatialités produites par la majorité « non-saxonne » à des spatialités issues de la « catégorisation à germanité » des Saxons et autres Souabes du pays.

II.1.1. Une structure pyramidale incomplète

Le Forum démocratique couvre la majeure partie du territoire roumain : il inclut dans son aire d'action les régions traditionnelles d'implantation des minorités allemandes (Transylvanie du nord et du sud, Banat, région de Satu Mare, Bucovine), et les régions où une partie de leurs membres s'est installée pour des raisons diverses (accès à l'emploi, raisons familiales...) : la Valachie, la Moldavie et la Dobroudja. Dans ce cadre d'une couverture ample du territoire national, où se font donc les ouvertures, les contacts entre l'organisation allemande et les majoritaires, dont la participation est indispensable au bon fonctionnement du Forum et à la réalisation de ses objectifs ? Comment l'articulation des différentes échelles organisationnelles du Forum favorise-t-elle ou non la création de proximité socio-spatiale entre les minorités allemandes et la majorité ? La structuration géographique du Forum s'avère incomplète : un manque de cohérence et de coordination des objectifs de chaque niveau organisationnel contribue à expliquer la réussite relative et localisée de la politique menée au sein du Forum.

Le découpage des niveaux spatiaux d'intervention du Forum démocratique des Allemands en Roumanie ne reprend que partiellement le découpage territorial de l'Etat roumain (communes, villes, municipales, *judete*). Le niveau des *judete* est remplacé par celui des diocèses luthériens. Ce choix organisationnel représente un élément explicatif important de l'efficacité du Forum. Il crée une continuité supplémentaire entre l'Eglise luthérienne et l'organisation ethno-politique : deux systèmes spatiaux propres aux Saxons sont ainsi mis en cohérence. En revanche, ce choix introduit une discontinuité entre le Forum et le découpage du territoire de l'Etat roumain : les deux systèmes sont en partie incohérents. Une continuité spatiale interne aux Saxons est donc privilégiée, celle du découpage diocésain. Quelles sont les répercussions de ce choix sur la concrétisation des objectifs assignés au Forum ? Comment le découpage organisationnel peut-il intervenir dans la gestion des frontières entre la minorité et la majorité, tâche principale du Forum ? On avance que la discontinuité, l'hétérogénéité des découpages géographiques entrave l'efficacité de l'organisation.

Le Forum démocratique des Allemands en Roumanie est une structure spatiale composée de cinq échelles (voir document 10).

Document 10 : Les échelles d'organisation du Forum démocratique des Allemands de Roumanie

1. L'échelle nationale : le Forum démocratique des Allemands en Roumanie, ou « Forum national » (*Landesverband*).
 2. L'échelle régionale : les cinq Forums régionaux de Transylvanie, du Banat, de Satu Mare, de Bucovine et du Vieux Royaume (Valachie et Moldavie). Le découpage reprend le découpage des régions dites « historiques » de Roumanie (*Regionalverband*).
 3. L'échelle « centrale » : c'est l'échelle de rupture avec le découpage administratif étatique roumain. Les dirigeants du Forum auraient pu choisir de suivre le découpage en départements, mais ils lui ont préféré la structuration des diocèses de l'Eglise luthérienne. Le Forum démocratique des Allemands en Transylvanie comprend cinq « Forums centraux » (*ZentrumsForum*) : ceux de Sibiu, Sebeş, Mediaş, Sighişoara et Braşov.
 4. L'échelle locale : dernier niveau de découpage du Forum qui correspond au découpage paroissial de l'Eglise luthérienne, il reprend *grosso modo* le découpage communal, à la condition que lesdites communes comportent une population allemande. Les « Forums locaux » (*OrtsForum*) peuvent être constitués d'une seule ou de plusieurs localités, tout comme les paroisses luthériennes et communes roumaines.
 5. L'échelle des villages, n'a pas de traduction organisationnelle. Cet échelon ne comporte ni statut juridique, ni comité élu, ni budget.
-

La structure du Forum peut être qualifiée de *pyramidale emboîtée* : les échelles sont rassemblées dans le niveau supérieur. Les représentants élus des Forums locaux élisent l'assemblée du Forum central, dont les représentants élisent l'assemblée du Forum régional, et dont à nouveau les représentants sont rassemblés au sein du Forum national. Les interdépendances apparaissent en de multiples facettes du fonctionnement du Forum comme organisation.

C'est à Sibiu qu'a été installé le siège central du Forum national, après des débats intenses à ce sujet : le premier Forum local (le Forum démocratique des Allemands de Sibiu) y a été créé, et les initiateurs du projet ont rapidement pu disposer d'un local de taille importante, prêté par les autorités luthériennes. Sibiu fait en quelque sorte office de « capitale » des Allemands. C'est aussi le lieu de concentration de toutes les échelles structurantes du Forum : Sibiu est le siège du Forum de Transylvanie, du Forum central (du diocèse) de Sibiu, et bien entendu du Forum local de Sibiu même. Les sièges de chacune de ces échelles sont regroupés dans un bâtiment unique, sis sur la place centrale de la ville, la Grand-Place (*Piaţa Mare*).

On peut étudier les ressorts de l'organisation à travers la mise en place des Forums locaux [von Hannenheim A, 2000, pp.58-62] ; à nouveau, les interdépendances avec les hommes de l'Eglise luthérienne sont un trait prédominant. La première condition requise à la création d'une antenne locale du Forum est la présence de *Sachsen* dans les localités regroupées au sein de la commune et dans la commune même. La prise de connaissance des situations locales passe par des contacts établis entre ceux qui initient du Forum dans d'autres lieux (à Sibiu par exemple), et les représentants de l'Eglise luthérienne dans la commune visée par leur démarche. Le passage par l'Eglise luthérienne est une évidence pour les instigateurs du projet. Il n'y a, selon le compte-rendu que dresse A. von Hannenheim du processus de dissémination locale de l'initiative, pas d'autres « représentants » locaux des Saxons ; l'Eglise luthérienne et le Forum ont un intérêt

commun : la lutte contre l'émigration massive vers l'Allemagne. L'entreprise rencontre toutefois des difficultés importantes ; les personnes contactées par les représentants locaux de l'Eglise luthérienne arguent de leur grand âge, ou de la peur de représailles consécutives à leur entrée dans une organisation à base ethnique pour refuser (dans un premier temps au moins) d'adhérer au Forum. Des obstacles matériels surgissent également, liés notamment aux ressources limitées des paroisses luthériennes. Le petit nombre de Saxons résidant encore dans certains villages, enfin, est contourné par un regroupement au sein des Forums centraux. De véritables négociations avec les Saxons sont donc nécessaires pour parvenir à créer des antennes locales du Forum. L'implantation locale de l'organisation se fait non sans peine. La reconnaissance juridique des groupes ainsi constitués passe par le vote de bureaux locaux, dont les délégués élus se réunissent à intervalles réguliers à Sibiu : ils forment le bureau du Forum central, dont la tâche est de maintenir des relations étroites entre les membres des Forums locaux et la hiérarchie de l'organisation, active à Sibiu.

Les compétences des quatre échelles structurantes du Forum sont définies dans les statuts enregistrés au Tribunal de Sibiu [*Rahmensatzung des D.F.D.R.*, 1998 et 2001]. La structure pyramidale emboîtée du Forum se révèle incomplète. Un manque de coordination des objectifs assignés, dans les statuts, à chacun des niveaux organisationnels contribue à expliquer la réussite relative et localisée de la politique menée au sein du Forum démocratique. A travers l'analyse des statuts du Forum et des observations et entretiens auprès de quelques-uns de ses représentants, on fera apparaître des domaines de compétence du Forum. Leurs implications concrètes seront étudiées dans quelques localités.

Document 11 Tableau organisation du forum

Le tableau de synthèse des objectifs assignés, dans les statuts, aux différentes échelles organisationnelles du Forum fait apparaître un déséquilibre structurel de l'organisation (voir document 11). En effet, les statuts sont les plus précis pour les échelles extrêmes, locale et nationale. Les Forums locaux bénéficient des compétences les plus larges. Leurs représentants doivent effectuer des tâches dont les échelles supérieures bénéficieront sans avoir à les réaliser par elles-mêmes (collecte des cotisations des adhérents, relations multiformes et directes avec les adhérents et les partenaires du Forum). Ils ont pour mission de résoudre des problèmes concrets et quotidiens dans des domaines variés (scolaire, culturel, social, économique), dont les grandes orientations politiques auront parfois été fixées au sein du Forum national et dont les réalisations seront parfois menées grâce à des aides venues d'Allemagne. En cas d'échec, ils peuvent faire appel aux délégués des antennes centrales et régionales, voire aux représentants nationaux du Forum. L'échelle nationale est bien définie dans son mode de fonctionnement et ses responsabilités. Elle est, sur le plan politique, la plus sensible : les positionnements vis-à-vis des autorités roumaines et du gouvernement allemand y sont décidés. Les négociations menées au plan politique autour des intérêts des Allemands dans la société roumaine y sont discutés, en collaboration avec le gouvernement allemand. En revanche, les statuts sont peu précis pour les échelles intermédiaires centrales et régionales. L'absence de réelle attribution donne le sentiment qu'il s'agit plus d'échelons-relais, et non de véritables plate-formes décisionnelles ou exécutives. On peut ici remettre en question la pertinence d'un découpage du Forum en entités régionales calquées sur les provinces dites « historiques » de la Roumanie (par exemple la Bucovine ou le Banat), et en diocèses de l'Eglise luthérienne en Transylvanie.

Les compétences effectivement mises en œuvre par le personnel du Forum sont à regrouper en quatre grands domaines : questions diverses propres aux Allemands en Roumanie ; culture germanophone ; problèmes socio-économiques ; participation à la vie politique (voir document 12). Ces domaines sont investis de manière inégale à chacune des échelles de fonctionnement de l'organisation.

Document 12 : Compétences du Forum en fonction de ses niveaux d'organisation

Tableau compétence forum

- *A l'échelle nationale* : ce sont surtout la participation à la vie politique (par l'élection d'un député) et les questions propres aux Allemands qui sont traitées. La culture germanophone et les problèmes d'ordre socio-économique sont davantage délégués aux échelles inférieures de l'organisation. Les membres du bureaux du Forum national ont toutefois des responsabilités multiples et diversifiées. Leur rôle est déterminant dans les négociations menées au plan législatif : l'acquisition de droits spécifiques est la condition préalable à toute autre réalisation. C'est donc par l'échelle nationale que les intérêts des Allemands sont inscrits dans les négociations avec les autorités roumaines. Le soutien du gouvernement allemand est parfois nécessaire, représenté par le Ministère de l'Intérieur et la Commission mixte germano-roumaine. Citons l'exemple des négociations sur les lois de restitution des biens nationalisés, au cours desquelles le gouvernement de Gerhard Schröder est intervenu en faveur des revendications exprimées par le député du Forum, Wolfgang Wittstock.
- *A l'échelle régionale* : les compétences des Forums régionaux sont statutairement mal définies, les réalisations sont par conséquent difficiles à identifier dans la documentation recueillie et l'enquête. Les principales actions sont l'organisation de manifestations culturelles propres aux Allemands (le rassemblement annuel des Saxons à Biertan pour le Forum de Transylvanie,) et la distribution d'aides économiques et matérielles à partir de donations du gouvernement allemand. Cette seconde responsabilité n'est toutefois plus du ressort des Forums régionaux depuis la mise en place de fondations régionales spécifiques en 1992, telle la *Saxonia* de Braşov. Le nombre des compétences est par conséquent en déclin. On peut mettre en cause le découpage en entités socio-historiques, qui introduit une rupture avec l'organisation administrative de l'Etat roumain : ces Forums régionaux ne trouvent aucun partenaire régional dans l'appareil d'Etat roumain. Les Forums régionaux pourraient en revanche trouver des partenaires définis selon cette logique régionale dans les associations de migrants en Allemagne : la *Landsmannschaft* des Saxons, celle des Souabes du Banat et de Satu Mare. Mais aucune relation particulière n'a pu être identifiée sur ce point. Les échelles régionales du Forum, mal définies dans les statuts, sont affaiblies par leur manque de relations avec l'extérieur, tant roumain qu'allemand.
- *A l'échelle centrale* : les Forums centraux interviennent effectivement dans les questions propres aux Allemands en Roumanie, dans le domaine de la culture germanophone et dans les problèmes socio-économiques. La représentation politique est absente, de même que dans les travaux des Forums régionaux. En réalité, le principal service des Forums centraux est, jusqu'au premier janvier 2002, celui des visas touristiques pour l'Allemagne. Cela est essentiel à leur fonctionnement pour deux raisons. D'abord, les propos recueillis montrent que ce service des visas est le principal atout du Forum, voire l'unique raison qui pousse à y adhérer. D'autre part, le service des visas a contribué à aider des Saxons à circuler entre la Roumanie et l'Allemagne ; par ce moyen, le Forum est intervenu dans les relations établies entre les deux

pôles du champ migratoire. Le 1^{er} janvier 2002, c'est par conséquent un des piliers du Forum (et plus particulièrement de ses antennes dites « centrales ») qui disparaît.

- *A l'échelle locale* : les Forums locaux doivent s'acquitter de tâches multiples, qui touchent aux quatre domaines d'intervention identifiés. Les études de cas montreront le plus ou moins grand succès rencontré par les délégués locaux du Forum dans leurs entreprises. Un constat général est que tout ce que font des représentants locaux du Forum est en interdépendance avec l'« Autre » : au niveau local, le Forum ne peut fonctionner de manière autarcique. Ses interlocuteurs varient en fonction des domaines d'intervention.

Les relations que le Forum entretient avec ses partenaires représentent une troisième entrée pour la compréhension de la structuration spatiale de l'organisation allemande ([voir tableau 3](#)). Il va de soi que le Forum ne peut fonctionner en autarcie. La densité du tissu d'interrelations dans lequel il s'insère reflète le positionnement médian de l'organisation, représentante d'une minorité en partie émigrée. Cinq types de partenaires privilégiés sont identifiés, qui interviennent à tous les niveaux de compétence et dans la majorité des réalisations du Forum.

- *L'Etat allemand* : un partenaire de premier ordre pour le Forum. Le partenariat est à la fois politique, diplomatique et financier. Les bénéficiaires en sont principalement le Forum national et les Forums régionaux, qui répartissent ensuite une partie des dotations. Cette collaboration porte essentiellement sur les domaines socio-économiques et politiques.
- *Les migrants saxons installés en Allemagne* : la collaboration entre le Forum et les migrants saxons passe par plusieurs canaux. Il peut s'agir d'une aide individuelle apportée par des migrants, et qui consiste essentiellement en dons divers. Les comités associatifs locaux fonctionnent en général en relation avec les Forums locaux, pour des donations ou pour l'organisation de manifestations culturelles. La *Landsmannschaft* collabore avec les Forums centraux des centres urbains majeurs, et pour le rassemblement annuel à Biertan, avec le Forum régional de Transylvanie. Enfin, l'Eglise luthérienne d'Allemagne est occasionnellement mobilisée par des Saxons émigrés pour aider à un projet ponctuel. De par cette coopération dans les domaines culturels et socio-économiques, le Forum prend position au sein de l'espace migratoire. Si l'organisation doit défendre ceux qui sont restés en Roumanie, elle le fait grâce au soutien de ceux qui ont migré.

Document 13 : Organisation, compétences et partenaires du Forum Démocratique des Allemands de Roumanie

- *D'autres institutions allemandes en Roumanie* : le Forum est, cela a déjà été souligné à propos des modalités d'adhésion et des aires socio-spatiales de compétence de l'organisation, dépendant d'autres institutions allemandes. Citons, outre la hiérarchie luthérienne, les directeurs d'établissements scolaires germanophones, ou les directeurs d'hospices pour Allemands. Dans ces interrelations, le Forum représente le lieu de réception de financements et aides matérielles qui seront ensuite répartis entre les institutions partenaires. Le Forum représente aussi le lieu d'élaboration des lignes politiques à tenir pour que les institutions partenaires puissent fonctionner (par exemple, le député interviendra dans la rédaction des lois sur les manuels scolaires pour que leur contenu soit plus conforme aux idées défendues dans les commissions scolaires du Forum). Cette collaboration entre institutions allemandes porte avant tout sur des questions culturelles et socio-économiques.
- *L'Etat roumain* : le partenaire principal du Forum national. La collaboration passe par la Commission mixte germano-roumaine, l'élection du député allemand, les autorités locales et départementales. Elle concerne les quatre domaines d'intervention du Forum, à travers les financements directs attribués par le gouvernement roumain à l'organisation ethnique.
- *« Les autres », majorité de la population en Roumanie* : les interrelations sont établies entre le Forum et les organisations ethniques d'autres minorités, entre le Forum et des partis politiques nationaux. Il faut aussi considérer des individus avec lesquels les délégués du Forum établissent des relations au quotidien pour pouvoir mener à bien leurs tâches. Le Forum est par conséquent inscrit dans des jeux de relations inter-groupales en Roumanie.

Cet état des lieux rapide des principaux partenaires (institutionnels ou non) du Forum démocratique met en évidence son double positionnement. Par ses relations nouées en Roumanie avec l'Etat roumain, les autres institutions saxonnnes et les autres populations, il est positionné dans l'espace sédentaire. Par ses relations nouées avec l'Etat allemand et les Saxons migrants, il est également positionné dans l'espace migratoire. A la fin des années quatre-vingt dix, deux partenariats du Forum illustrent ce double positionnement : le Forum collabore avec le parti au pouvoir après les élections de 2000 ; le gouvernement allemand de Gerhard Schröder continue à lui apporter son soutien. Les partenaires du Forum jouent un rôle déterminant dans son fonctionnement, et notamment ceux d'Allemagne : s'ils n'agissent pas, le Forum ne peut fonctionner complètement.

II.1.2. Sibiu : un lieu de mise en interdépendance des systèmes politiques allemand et roumain

Sibiu est le lieu de concentration des échelles organisationnelles du Forum, locale, centrale, régionale et nationale. Le positionnement politique du Forum démocratique dans et par rapport aux espaces politiques nationaux roumain et allemand est défini et concrétisé à Sibiu : le regroupement de ces échelles fait du centre urbain un espace de mise en contact de plusieurs systèmes politiques. Sibiu représente l'unique lieu, en Roumanie, où les Allemands (ici Saxons) ont le pouvoir de créer du lien entre systèmes politiques nationaux. Cela passe par trois moyens

complémentaires : la collaboration avec des partis politiques roumains ; la collaboration avec les autorités allemandes ; la représentation par un député au Parlement roumain.

Le positionnement du Forum démocratique des Allemands de Roumanie au sein du système politique roumain franchit une étape importante en 2002, avec la signature d'un protocole de coopération entre le Forum et le parti du gouvernement alors en place, le Parti social-démocrate (*Partidul Social Democrat*, P.S.D.). La signature de ce protocole traduit un positionnement politique prôné par les représentants des minorités allemandes du pays : celui de la « *loyauté critique* »^{xvii}, selon les mots de Klaus Johannis, président du Forum national, rapportés par la presse germanophone [*Hermannstädter Zeitung*, 26/6/2002]. Le Forum s'inscrit en cela dans une tradition politique ancienne chez les Allemands, qui consiste à soutenir le parti au pouvoir.

La signature du protocole entre le P.S.D. et le Forum a pour précédents la signature de protocoles similaires entre le parti au pouvoir et l'Union Démocratique Magyare de Roumanie d'une part, et le Parti des Roms (*Partida Romilor*) d'autre part. Elle s'inscrit dans un mouvement de rapprochement politique du parti gouvernemental et des organisations représentant les principales minorités du pays. Les négociations entre le Forum et le P.S.D. sont lancées en février 2002 ; elles sont menées à la fois au niveau national, entre le président du Forum de Roumanie (Klaus Johannis) et celui du P.S.D. (Adrian Nastase, Premier ministre), et au niveau départemental dans le *județ* de Sibiu [*Independent*, 25/2/2002 ; *Divers*, 21/2/2002]. Une première rencontre a lieu en avril 2002 au siège du Forum à Sibiu. Le protocole est signé le 13 juin 2002 à Bucarest ; il est valable jusqu'à la tenue des prochaines élections parlementaires en 2004 [*Cotidianul*, 14/6/2002]. Le protocole est signé entre les représentants nationaux des deux partis impliqués.²⁰⁹ Klaus Johannis parvient toutefois à faire admettre une clause finale spécifique au cas de Sibiu : toutes les initiatives prises par lui (le maire de la ville) doivent être soutenues par l'antenne locale du P.S.D.²¹⁰. Il trouve là une porte de sortie à un conflit qui l'oppose aux membres du conseil municipal élu du P.S.D. : niveaux national et local s'entremêlent. Quelques

²⁰⁹ Les représentants du Forum démocratique s'engagent à :

- Ne pas s'opposer au programme du gouvernement ;
- Favoriser les relations entre le gouvernement roumain et le gouvernement allemand, et plus particulièrement dans les domaines de la santé publique, des jumelages et de la coopération, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. L'objectif est d'obtenir des fonds de la part des autorités allemandes et autrichiennes.

D'autre part, les leaders du Parti social-démocrate s'engagent à œuvrer pour :

- Une application juste de la loi sur les restitutions des biens nationalisés ;
- Une attribution de financements publics à la minorité allemande qui prenne en compte sa taille démographique (ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent) ;
- Maintenir les classes et écoles germanophones ;
- Financer les publications et les médias de langue allemande (ne pas raccourcir les heures d'émission en allemand sur les radios et chaînes de télévision publique, soutenir financièrement la presse germanophone...) ;
- Aider à la restauration des lieux de culte luthérien ;
- Accélérer restitution des biens d'Eglise nationalisés ;
- Financer les hospices de Sibiu et Timișoara.

²¹⁰ « Dans le cas de Sibiu, le maire sera soutenu dans toutes les initiatives qu'il prend dans l'intérêt de la ville. Ce point sera détaillé avec l'antenne locale du P.S.D. » (« Im Falle Hermannstadt wird der Bürgermeister in allen Unternehmungen unterstützt werden, die er im Interesse der Stadt anregt. Dieser Punkt wird mit der örtlichen P.S.D.Organisation detailliert »), cité par le *Hermannstädter Zeitung*, 14/6/2002.

semaines après la signature du protocole, le président du Forum souligne, par voie de presse, que le protocole ne contient pas de clause électorale : le Forum n'est pas tenu de soutenir le P.S.D. lors des élections. Il s'agit donc d'un simple document de collaboration [*Hermannstädter Zeitung*, 20/12/2002].

Cinq mois plus tard, un protocole de coopération est signé entre la délégation du P.S.D. dans le *județ* de Sibiu et le Forum local de Sibiu. Les délégations se promettent un soutien mutuel dans les domaines de la politique, la protection des minorités, l'enseignement, la protection sociale, la restitution des propriétés, la décentralisation de l'administration communale, et la mise en valeur touristique des monuments et églises saxonnes. Le protocole prévoit également des réalisations dans la ville même de Sibiu [*Hermannstädter Zeitung*, 29/11/2002]. La nouvelle collaboration entre le Forum et le Parti social-démocrate est un premier indicateur de la reconnaissance nouvelle dont bénéficie le Forum.

Le regroupement des niveaux hiérarchiques du Forum à Sibiu fait du centre urbain le lieu d'interaction entre l'espace politique roumain et l'espace migratoire des Allemands de Roumanie. Finalement, le positionnement de l'organisation allemande dans le système politique roumain est pour bonne partie dépendant des financements alloués par les autorités allemandes en compensation à la non-émigration, à la sédentarité. Ce qui revient à dire que l'insertion du Forum dans le champ migratoire de la minorité rend possible son positionnement dans l'espace sédentaire et majoritaire de la politique roumaine. Les spatialités migrantes et sédentaires sont ici emboîtées par le politique, ou plus exactement, par l'ethnicité politisée. Les conséquences locales de ce jeu d'interdépendances apparaissent dans toute leur force à Sibiu, à travers l'élection, en juin 2000, du candidat du Forum démocratique au poste de maire. Elles attirent l'attention sur l'élément final indispensable à la réussite du Forum : l'adhésion de la majorité de la population, non-Saxonne.

II.2. UNE MINORITE RENFORCEE PAR LA MAJORITE : LA VICTOIRE AUX ELECTIONS LOCALES DE SIBIU, JUIN 2000

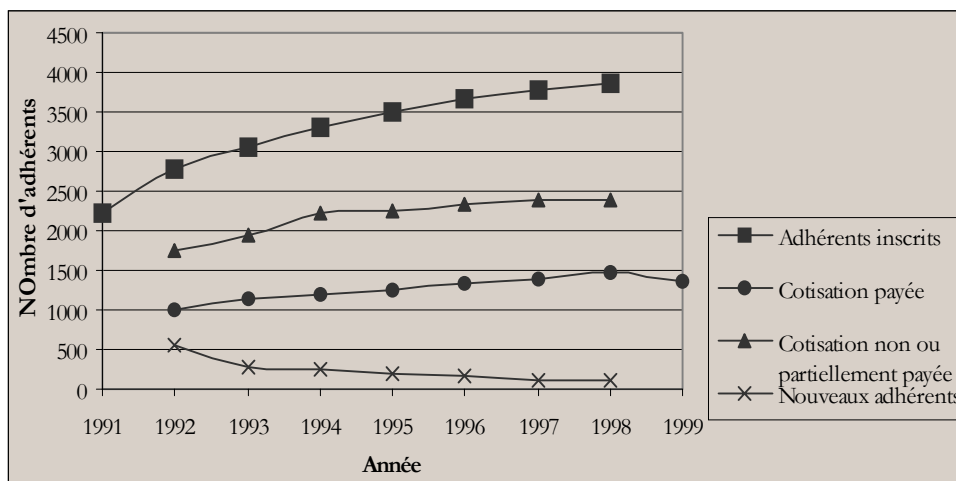
Le déroulement et l'issue des élections locales de juin 2000 à Sibiu amènent à considérer le contexte local dans lequel le Forum est inséré : comment l'organisation allemande, dont tous les niveaux organisationnels sont représentés dans la ville, est-elle combinée au contexte local de Sibiu pour que son efficacité soit maximale ? La participation du Forum local de Sibiu aux élections, soutenue par les instances régionales et nationales, démontre que la réussite du Forum dépend en dernier ressort de sa capacité à susciter l'adhésion de la majorité. L'adhésion des majoritaires, lors des élections de juin 2000 à Sibiu, est le facteur fondamental qui autorise le renforcement des institutions saxonnes et de la présence minoritaire. L'événement est notable, dans un centre urbain qui compte en 2000 quelques 1.600 luthériens pour une population totale de 170.000 habitants (selon le recensement de 1992). En dépit de cette faiblesse numérique de la minorité engagée dans la campagne électorale, Sibiu représente le seul exemple urbain d'accès d'une organisation ethnique à la mairie. Le Forum local connaît pourtant des difficultés, avec un

nombre d'adhérents sur le déclin. Les arguments électoraux sont clairement rassembleurs, tournés vers l'intérêt commun de tous les habitants de la cité. Ils ont su capter le vote de la majorité.

II.2.1. LE FORUM LOCAL DE SIBIU : UNE ORGANISATION PEU IMPORTANTE EN CHIFFRES

Le Forum local de la ville de Sibiu connaît un succès croissant depuis sa création à la fin de l'année 1989 (voir graphique 13). Le nombre de ses adhérents²¹¹ augmente au fil de la décennie, pour atteindre près de 4.000 personnes en janvier 1999. Cela représente un taux d'adhésion élevé pour la population luthérienne de la ville. La courbe de croissance du nombre d'adhérents du Forum local amène toutefois à relativiser le succès de l'organisation. En premier lieu, si l'organisation continue à gagner des adhérents, le nombre des nouveaux entrants est de plus en plus réduit (549 en 1992 pour 109 en 1998). On peut en déduire que le « plein » de membres est atteint dès les premières années d'existence de l'organisation : le stock de voix à conquérir est de moins en moins large, et ceux qui souhaitent soutenir l'organisation l'ont probablement fait dès que possible. Par ailleurs, la courbe des adhérents en retard de paiement de leur cotisation est toujours supérieure à celle des adhérents à jour de cotisation : cela semble confirmer l'hypothèse, maintes fois entendue dans les propos des responsables du Forum, que les adhérents ne renouvellent leur cotisation que lorsqu'ils ont besoin d'un visa touristique pour l'Allemagne.

Graphique 13 : Evolution du nombre d'adhérents au Forum démocratique des Allemands de Sibiu, de 1991 à 1999



Source : *Zehn Jahre Demokratisches Forum der Deutschen in Hermannstadt.*

Le Forum central, dont le siège se trouve au même endroit, correspond au diocèse luthérien de Sibiu. Il englobe dix-huit Forums locaux, regroupant 53 localités, et 2.689 membres à la fin 1999. Sibiu excepté, le Forum local le plus important en nombre d'adhérents est celui de

²¹¹ Tous les catégories d'adhérents sont prises en compte : les Saxons comme les sympathisants, les membres avec cotisation à jour et ceux en paiement partiel ou retardé.

Cisnădie (299 adhérents) ; vient ensuite celui d'Agnita (172 membres). Slimnic, qui sera un des principaux lieux d'enquête, ne compte officiellement que 12 membres du Forum. Ces différences s'expliquent d'une part (et cela est évident) par le nombre de Saxons encore sur place, d'autre part par le nombre de villages inclus dans la zone de compétence des dix-huit Forums locaux. Le Forum d'Agnita est de loin le plus étendu, en nombre de localités regroupées.

Le Forum représente par conséquent une très faible proportion de la population de Sibiu en 2000. Pourtant, cette faiblesse numérique devient un atout dans la campagne électorale (voir les tableaux et graphiques sur le Forum).

**FORUM DEMOCRATIQUE DES ALLEMANDES DE SIBIU :
CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ADHERENTS (1998-1999)**

Graphique 14 : Structure par âge des adhérents

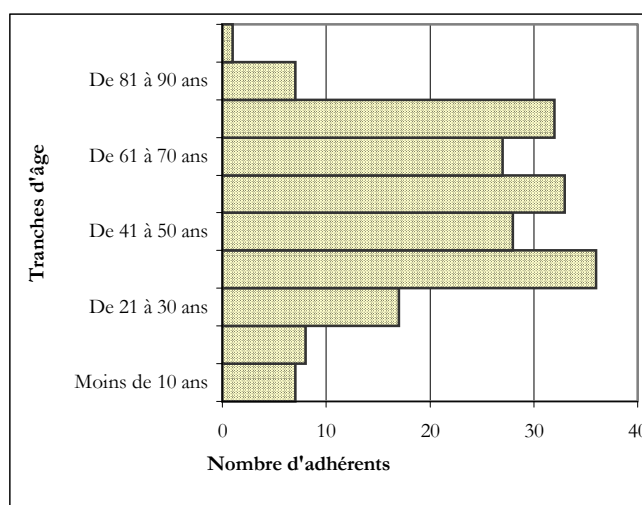


Tableau 7 : Structure socioprofessionnelle des adhérents (1999) (en pourcentage du nombre total d'adhérents)

	FORUM LOCAL DE SIBIU
Adhérents (cotisation à jour)	1.354
Enfants et adolescents	10%
Retraités	38%
Actifs	52%

Tableau 8 : Structure religieuse des adhérents (1999) (en pourcentage du nombre total d'adhérents)

	FORUM LOCAL DE SIBIU
Adhérents (cotisation à jour)	1.354
Luthériens	63%
Orthodoxes	23%
Catholiques	6%
Réformés/calvinistes	1%
Néo-protestants	1%
Non déclaré	4%

N.B. : les données portent ici uniquement sur les adhérents à jour de cotisation, soit 1.519 personnes en 1998 et 1.354 en 1999.

Source : relevés statistiques du Forum local de Sibiu, 1998, aimablement communiqués par la secrétaire générale ; Fritzmann Marianne, 2000, p.54.

II.2.2. La germanité minoritaire comme ressource partagée : l'argument électoral gagnant

En 1992, l'électorat de Sibiu a choisi la Convention démocratique roumaine (*Convenția Democratică Română*, C.D.R.), constituée de partis libéraux et paysan. Ce vote, reconduit en 1996, est toutefois interrompu en 2000. La participation du Forum démocratique aux élections locales de la ville se fait en effet sur fond de tensions vives entre les partis détenant le Conseil municipal. Les difficultés économiques, non résolues au plan local, génèrent par ailleurs une déception certaine vis-à-vis des élus locaux. Les leaders politiques saxons y voient un contexte favorable à une solution alternative, que le Forum pourrait représenter. Outre les candidatures à des postes de conseillers municipaux et départementaux, postes déjà obtenus lors des scrutins antérieurs, le Forum présente un candidat au poste de maire de Sibiu, en la personne de Klaus Johannis²¹². L'argument central de cette candidature, inattendue de la classe politique locale, joue sur les relations entre la minorité saxonne et la majorité : le Forum veut représenter une minorité préoccupée par et impliquée dans le devenir de l'ensemble de la population locale. La position minoritaire des Saxons leur permet de développer des compétences particulières de gestion locale. En conséquence, le programme du Forum se veut avant tout pragmatique et général ; l'ethnicité n'y apparaît que comme une ressource supplémentaire, à mettre au profit de tous. Le programme est clairement un programme rassembleur, centré sur l'intérêt général. La résolution des problèmes propres aux *Sachsen* est mise en arrière-plan.

La campagne électorale s'étend de mars au 6 juin 2000. Pendant ces trois mois, le Forum démocratique de Sibiu diffuse son programme dans la presse locale roumanophone (notamment en vertu d'un accord passé avec le *Monitorul de Sibiu*, antenne locale d'un des quotidiens les plus importants du pays et consacrant une chronique hebdomadaire aux Saxons), ainsi que dans la presse germanophone locale (le *Hermannstädter Zeitung*) et nationale (le *Allgemeine Deutsche Zeitung für Rumänien*). Les slogans placés en tête du programme proclament « *Comptez sur nous !* », ou encore « *L'alternative que vous avez recherchée !* »^{xviii}. La rhétorique et le contenu du programme font un appel explicite aux deux valeurs combinées défendues par le Forum : le souci de l'intérêt général ; les compétences particulières que peuvent apporter les Saxons. Les apports des Saxons à l'ensemble de la population urbaine sont rassemblées en une idée clé : l'accès à des ressources situées à l'étranger et surtout en Allemagne, des ressources relationnelles, culturelles et économiques (voir document 14).

²¹² Les postes de maires, conseillers municipaux, président du Conseil général et conseillers généraux sont renouvelés lors des élections locales.

Document 14 : Programme électoral du Forum démocratique de Sibiu pour les élections locales de juin 2000

Si les intérêts particuliers des Saxons sont absents du programme électoral du Forum, les points principaux soulignent de manière récurrente les ressources propres aux *Sachsen*, à mettre au service de tous dans la ville. L'objectif est de faire de Sibiu une « *ville moderne et européenne* »*. Pour cela, le Forum entend :

- Rétablir l'efficacité dans l'administration locale ;
- Mettre en avant la dimension européenne de la ville, liée à sa tradition « *exemplaire de cohabitation multiethnique, multiculturelle, multireligieuse* »** et à ses relations de jumelage avec plusieurs villes d'Europe occidentale : l'ethnicité est clairement invoquée, dans le sens d'une possibilité d'ouverture à l'Autre ;
- Remettre en état les différents potentiels économiques de la ville, de par : la construction d'infrastructures de transport adéquates (autoroute de ceinture, aéroport international) ; la valorisation du patrimoine touristique urbain et des périphéries rurales proches ; l'attraction d'investisseurs étrangers, et notamment de l'espace germanophone, avec lesquels le Forum entretient des relations étroites ;
- Rétablir une réelle politique sociale dans la ville, par des programmes de construction de logements sociaux, de propositions d'activités estivales aux jeunes, par un effort de scolarisation des enfants tsiganes. La sensibilité du Forum aux problématiques de minorités s'exprime à travers ce dernier point.

Source : Programme électoral du Forum démocratique des Allemands de Sibiu aux élections locales de Sibiu, juin 2000.

* « *Un oraş modern, cu tentă europeană* ».

** « *Exemplu pozitiv de aşezare multiethnică, multiculturală, multiconfesională* ».

Un appel au vote signé par Paul Philippi, figure intellectuelle et politique locale, est adjoint au programme ; il précise la vision du rôle de la minorité développé au sein du Forum. Il est, selon lui, du « *devoir démocratique* »^{XIX} du Forum de prendre part aux élections. Mais à ses yeux, les Saxons représentés par l'organisation allemande sont bien conscients de leur position de minorité au sein de la ville et des limites que cette position comporte. En outre, le Forum local n'a jamais été tourné uniquement vers la défense des intérêts des Saxons, mais a toujours tenté de s'impliquer dans le devenir urbain général de Sibiu. Enfin, pour soutenir ces arguments, P. Philippi fait appel aux périodes anciennes d'administration saxonne de la ville, aux nombreuses connections à l'Europe (notamment germanophone) établies par le Forum, et enfin à la personnalité de Klaus Johannis. Les trois axes de cet appel sont l'efficacité, les interrelations entre la minorité et la majorité, les connections à l'extérieur. L'argument minoritaire devient, dans ce programme, une ressource à mobiliser pour la construction d'un espace urbain commun à tous.

Klaus Johannis, candidat au poste de maire, a été choisi par les membres du bureau du Forum de Sibiu pour se présenter aux élections. Âgé d'une quarantaine d'années, il incarne la position médiatrice choisie par le Forum pour sa campagne électorale.

Natif de Sibiu, Klaus Johannis est marié à une Roumaine. Il a commencé sa carrière professionnelle comme enseignant de sciences physiques dans plusieurs communes du sud de la Transylvanie (Agnita, Şura Mare) et au lycée germanophone de Sibiu. Il a ensuite été nommé

inspecteur adjoint à l'inspection scolaire du département de Sibiu, puis inspecteur général de ce même inspection en 1999. Il a donc exercé des responsabilités importantes au sein de l'administration scolaire roumaine. En parallèle, il s'engage dans le Forum de Sibiu dès la création de celui-ci. Sa première responsabilité politique lui est attribuée en 1998 lorsqu'il est élu président de ce Forum local. C'est donc également parce que ses compétences politiques ont pu être mises à l'épreuve au sein de l'organisation allemande qu'il lui est proposé de se porter candidat au poste de maire de la ville. Il représente cependant l'unique chance, pour le Forum, de pouvoir prendre part aux élections : il n'y a pas d'autre candidat potentiel à cette fonction parmi les membres du bureau du Forum. Le succès de l'organisation résulte est conditionné à cette circonstance heureuse qui permet d'avoir un candidat. D'autres antennes locales de l'organisation n'ont pas pu bénéficier de circonstances aussi favorables. Par ailleurs, le parcours politique de K. Johannis prend de l'ampleur après son élection ; il est élu, au printemps 2002, au poste de président du Forum national, en remplacement du député Wolfgang Wittstock [*Hermannstädter Zeitung*, 12/4/2000]. Il concentre désormais les deux fonctions d'unique maire allemand élu du Forum dans un centre urbain majeur de Roumanie, et de président du Forum démocratique des Allemands en Roumanie.

Les candidats aux postes de conseillers municipaux correspondent également au profil de l'élite intellectuelle saxonne auquel K. Johannis adhère. Les cinq candidats (auxquels il faut ajouter Klaus Johannis) sont théologiens, enseignants ou scientifiques. A Sibiu, ce sont les notables intellectuels et religieux qui se mobilisent pour la participation à la vie politique locale.

La campagne électorale du Forum de Sibiu est menée autour de l'idée centrale d'une situation minoritaire comme ressource commune à tous. L'élite intellectuelle saxonne, largement engagée dans l'organisation allemande, se mobilise pour promouvoir cet argument. Par le système des sympathisants, une partie des notables locaux roumains promeut également cette vision des interrelations majorité/minorité. La capacité mobilisatrice de cette thèse, combinée au contexte politique local de crise, mène à la victoire du Forum.

II.2.3. Un résultat exceptionnel interprété à l'aune de l'ethnicité : l'élection de Klaus Johannis à la mairie de Sibiu

La campagne menée par le Forum de Sibiu autour de son candidat porte ses fruits au soir du premier tour de scrutin, le 6 juin 2000. Le taux de participation est particulièrement bas (45,13% des 141.333 électeurs potentiels de la circonscription) [*Rondul*, 6/6/2000] : le scrutin ne mobilise que faiblement les citoyens, dans un contexte de disputes politiques constantes au Conseil municipal et de grande dispersion des candidatures. En effet, 54 coalitions, partis ou candidats indépendants postulent aux postes de conseillers municipaux, et la liste des prétendants au siège de maire ne contient pas moins de 22 personnalités. Les minorités sont peu présentes dans ce paysage politique ; en dehors des Allemands, seules des organisations représentatives des Magyars et des Tsiganes prennent part au jeu électoral. Pour le poste de maire, les deux

représentants de minorités sont K. Johannis et le candidat tsigane Florin Tanase Cioabă²¹³. L'élection de Klaus Johannis au poste de maire de Sibiu est un résultat exceptionnel pour une organisation de minorité, et pour le Forum. Il est interprété à travers le prisme de l'ethnicité.

Dès le premier tour de scrutin, le Forum démocratique obtient le nombre le plus élevé de votes pour le conseil municipal (20.630), soit plus du tiers des votes validés (33,82% de 60.998)²¹⁴. Le Forum démocratique obtient une représentation notable au sein du conseil, avec six membres sur vingt-cinq : la totalité de ses candidats obtient un poste [*Monitorul de Sibiu*, 6/6/2000 ; *Rondul*, 6/6/2000]. Le second tour oppose la tête de liste du Forum et celle du Parti de la démocratie sociale de Roumanie, Ioan Cindrea. Au soir du second tour du 18 juin, Klaus Johannis est proclamé maire de Sibiu avec 69,18% des 66.902 voix valables exprimées²¹⁵. La victoire est éclatante, face à un candidat réputé incarner la tendance politique ex-communiste. Le choix des électeurs s'est par conséquent porté à la fois sur une organisation susceptible de renouveler la vie politique locale et la gestion de la commune (au premier tour), et sur une organisation opposée à la tendance ex-communiste sur l'échiquier politique roumain. Le vote en faveur de Klaus Johannis est autant un vote pour le Forum qu'une opposition aux héritiers supposés du régime communiste. Et pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, Sibiu a un maire saxon.

Les résultats obtenus par le Forum démocratique pour le *județ* de Sibiu et pour la Roumanie sont toutefois moins glorieux. Le Forum obtient quatre sièges dans le conseil départemental de Sibiu ; mais aucun autre candidat du Forum ne reçoit de siège de conseiller départemental dans le reste du pays. Les deux candidats à des mairies dans des localités du *județ* de Sibiu (Bazna et Brateiu) échouent. Les quatre autres mairies conquises par l'organisation allemande sont situées dans le département de Satu Mare, à Beltiug, Fieni, Petrești et Urziceni [*Curier F.D.G.R.*, juin 2000, n°3, p.7].

En somme, les résultats électoraux du Forum démocratique sont inférieurs à ceux des élections de 1992 et 1996. Le nombre de postes de maires (cinq) et de conseillers départementaux (quatre) demeure identique, mais la baisse est nette en ce qui concerne les conseillers locaux (86 plus trois dans des coalitions en 1996, 78 en 2000). Ces résultats peuvent être interprétés à la lumière des modifications de la loi électorale : l'introduction du seuil de 5% a bel et bien limité les

²¹³ Les Magyars sont représentés par l'Union démocratique des Magyars de Roumanie (U.D.M.R.), principale organisation magyare du pays ; les Tsiganes sont représentés par le Parti des Roms (*Partida Romilor*), bien implanté au plan national, et un parti important au plan local, le Centre Chrétien des Roms de Roumanie (*Centrul Creștin al Romilor din România*). Le Centre Chrétien des Roms de Roumanie a son siège à Sibiu ; il est animé par la famille « royale » des Roms du pays, autour du « Roi » Florin Tanase Cioabă, lui-même candidat au poste de maire.

²¹⁴ L'écart est très net avec le Parti de la démocratie sociale de Roumanie (*Partidul Democrației Sociale din România* ou P.D.S.R.), qui accuse un retard de 10% (14.040 voix). Les trois autres partis obtenant des sièges de conseillers municipaux sont crédités de scores inférieurs : le Parti de la Grande Roumanie (*Partidul România Mare*, P.R.M.) obtient moins de 4% des voix. La Convention démocratique Roumaine (*Convenția Democrată Română*, C.D.R.) recueille 4,81% des suffrages. Le Parti démocrate (*Partidul Democrat*, P.D.) attire 16% des voix. Le conseil municipal reflète l'ensemble des grands courants politiques roumains.

²¹⁵ Soit un faible taux de participation de 48,8%.

chances de réussite du Forum au niveau local. A l'exception notable de quelques localités (dont Sibiu), et des votes exprimés à Sibiu pour le conseil départemental, les résultats électoraux du Forum démocratique demeurent par conséquent modestes. Au plan national, le Forum ne représente pas une force politique notable ; la victoire électorale à Sibiu est exceptionnelle.

L'élection de Klaus Johannis est une réelle surprise tant au Forum que parmi la classe politique locale et nationale. Alors que les Saxons ne représentent qu'une petite part des habitants du centre urbain, la majorité non-saxonne a massivement voté pour le candidat de l'organisation allemande. Le fait est remarquable pour une cité qui n'avait plus été gérée par un Saxon depuis la Seconde Guerre mondiale²¹⁶.

Alors que l'argumentaire ethnique avait été mobilisé dans le sens d'une mise en commun, les commentaires de l'élection de Johannis remettent l'ethnicité et les stéréotypes qui l'entourent au centre du débat, dans une rhétorique de différenciation. Au lendemain de son élection, Klaus Johannis publie dans la presse locale une lettre de remerciement à ses électeurs : *« je suis conscient du fait que mon appartenance au groupe ethnique allemand a joué un rôle particulier dans mon élection au poste de maire. On attend de ce groupe ethnique des choses bien pensées et d'une qualité particulière. Pour moi, cela implique une exigence forte dans tout ce que je fais. Je serai le maire de tous les habitants de Sibiu, j'agirai dans l'intérêt des citoyens, quelle que soit leur appartenance ethnique. Sibiu mérite d'être une ville européenne modèle. Elle mérite que nous fassions tous l'effort nécessaire pour réaliser ce désir »*^{xx} [Curier F.D.G.R., juin 2000, n°3, pp.9-10]. La presse germanophone de Sibiu reprend l'argument de la germanité comme élément explicatif de la victoire : *« il n'y a aucun doute sur le fait que Johannis a été élu en tout premier lieu parce qu'il est allemand et parce qu'il représente le Forum des Allemands. Car aux yeux de la population majoritaire roumaine, il incarne le soin, l'efficacité, le sérieux, le goût de l'ordre, le sens de l'économie »*^{xxi} [Hermannstädter Zeitung, 23/6/2000]. Le contexte politique local est toutefois également invoqué, contexte de crise dans lequel le Forum et son candidat sont parvenus à imposer leur image de solution alternative.

L'élection de Klaus Johannis est un fait exceptionnel à plus d'un titre. Elle représente une réussite éclatante du Forum local, et du Forum dans son ensemble. Klaus Johannis est également le premier et unique élu d'une organisation ethnique au poste de maire d'un centre urbain majeur du pays. Y compris dans les régions de forte concentration magyare ou tzigane, leurs organisations ne parviennent à obtenir les mairies urbaines principales. La victoire du Forum constitue par conséquent une exception dans la représentation politique locale des minorités en Roumanie. A Sibiu, le contexte de fortes rivalités politiques entre les partis en place au conseil municipal a apporté un soutien certain aux arguments électoraux rassembleurs du Forum. L'idée

²¹⁶ Pendant près de six cent ans, le fauteuil de *Bürgermeister* était réservé par l'administration autonome locale à la noblesse saxonne. Seuls deux nobles magyars troublèrent cet ordre socio-politique. En revanche, le rattachement de la Transylvanie à la Roumanie de l'entre-deux-guerres signifie un retournement des équilibres politiques locaux : pour la première fois, un Roumain est élu maire de la ville en 1931. A Vasile Hada succèdent des Roumains jusqu'en 1940 ; un Saxon récupère alors le poste. Albert Dörr, maire de 1940 à 1945, et grand-père de l'actuel prêtre luthérien en charge de la paroisse de Sibiu, a laissé de mauvais souvenirs du fait de sa proximité avec le régime nazi [Monitorul de Sibiu, 20/6/2000].

de minorité comme ressource partagée a ainsi attiré l'adhésion de la majorité. Le maire saxon a été élu par des non-Saxons parce que sa spécificité saxonne a été perçue comme un élément positif.

La ville de Sibiu détient une position stratégique dans l'efficacité du Forum démocratique : de multiples spatialités y sont convoquées et emboîtées. A Sibiu, spatialités migrantes et sédentaires s'imbriquent selon une combinaison unique. Cet emboîtement réussi serait impossible sans le soutien matériel, financier et politique apporté à l'organisation allemande par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. En revanche – et si évident que cela puisse paraître, il convient de souligner –, l'agent « Etat allemand » ne pourrait intervenir en Roumanie par l'intermédiaire du Forum si ce dernier n'était pas avant tout un élément constitutif de l'Etat roumain. Les interventions extérieures doivent leur efficacité à l'insertion préalable du Forum dans le système politique et administratif roumain. La mise en interdépendance est par conséquent à la fois un facteur de réussite du Forum et un résultat de son activité.

Mais l'analyse des élections locales de juin 2000 montre aussi que le succès du Forum, au niveau local, dépend de la capacité de ses responsables à fédérer la population majoritaire autour de ses objectifs, par définition minoritaires. Si le Forum est consacré à Sibiu, c'est parce que, tout au long de la campagne, la germanité putative du candidat Johannis est présentée comme une ressource mise au service de tous. Présenter l'ethnicité minoritaire comme un potentiel à partager aboutit finalement à ce que la majorité vienne soutenir l'organisme minoritaire. Le Forum ne peut agir dans le sens d'une proximité accrue que s'il est placé au centre d'un système d'interdépendance, activé notamment par les gouvernants allemands et par les majoritaires. Les lacunes apparues à l'examen de la structure organisationnelle du Forum n'entravent donc pas la participation des Saxons à la vie politique locale de Sibiu. Qu'en est-il ailleurs ? L'étude du fonctionnement du Forum dans d'autres centres urbains et dans des localités rurales de Transylvanie méridionale démontre que l'institution représentative des Allemands intervient de manière inégale sur l'espace.

III. UNE ORGANISATION A L'EFFICACITE INEGALE : ETUDES DE CAS

Des situations observées et des propos entendus dans d'autres localités rurales et urbaines de Transylvanie méridionale amènent à nuancer l'analyse produite à partir des succès du Forum de Sibiu. Si le Forum, en ses diverses antennes urbaines, y apparaît comme un outil créateur de proximité par sa capacité à emboîter des spatialités multiples, les faiblesses relevées en d'autres lieux, ruraux, démontrent que le Forum ne peut fonctionner entièrement que s'il est au centre d'un système d'interdépendance. Les données analysées ont été recueillies lors d'entretiens avec des délégués des Forums locaux. Le plus souvent, seule une personne a été interrogée : les

commentaires livrés dépendent donc pour l'essentiel des rôles et interprétations individuels. La diversité des localités ainsi mises en relation sera traitée au moyen d'une typologie des Forums locaux. La démarche n'est pas comparative ; les études de cas doivent permettre d'affiner les hypothèses de travail émises à partir de la configuration exceptionnelle de Sibiu. Un réseau des centres urbains sud-transylvains émerge des activités moyennes des Forums locaux. En revanche, les campagnes sont à la marge : les Forums, peu efficaces, n'y agissent pas ou peu en faveur d'une plus grande proximité.

Il ressort de l'étude des Forums que l'institution ne peut fonctionner pleinement que si tous les partenaires de l'interdépendance participent à ses actions. Le Forum ne peut fonctionner que dans l'interdépendance, et génère lui-même de l'interdépendance.

III.1. UNE VARIÉTÉ D'ESPACES DÉFINIE PAR LES INTERVENTIONS DU FORUM

Les lieux d'observation du fonctionnement de l'organisation allemande en Transylvanie sont multiples et divers. Les études de cas ne sont pas envisagées dans une approche monographique, tel que cela aurait pu l'être pour Sibiu, ni comparative : les conditions d'enquêtes disparates rendent toute comparaison systématique impossible. En revanche, la variété des cas de figure (localités rurales au Forum quasiment inexistant, localité urbaine au Forum actif et efficace, etc.) fait émerger la complexité des processus en cours. Décortiquer le maximum d'aspects de cette complexité doit autoriser à dresser quelques grands types d'espaces modelés par les interventions du Forum (plutôt que de mettre en avant des particularités locales). Les diverses compétences identifiées à la fois dans les statuts et lors de l'enquête sont transformées en indicateurs d'activité des Forums locaux. La typologie ne porte que sur les Forums locaux ; les activités des Forums centraux ont été écartés car leur activité principale, l'aide aux visas touristiques, était menée dans chacun d'eux et a pris fin au 1^{er} janvier 2002. Quatre types d'espace peuvent être identifiés, en fonction des modes d'intervention locale du Forum. Ils sont rapidement présentés avant d'être examinés plus attentivement, Sibiu ayant déjà fait l'objet d'un traitement approfondi (voir document 15).

1. **Type 1:** *Sibiu, Braşov. Un Forum urbain actif et créateur de convergences.*

Dans ce premier type d'espace, toutes les fonctions prévues dans les statuts, identifiées par l'observation et l'entretien, sont remplies. Les quatre grands domaines d'intervention du Forum²¹⁷ sont couverts. Deux Forums locaux correspondent à ce profil : ceux de Sibiu et Braşov. Ils représentent aussi les deux Forums locaux les plus importants en nombre d'adhérents, ce qui correspond aux effectifs de luthériens qui y vivent. Les deux « capitales » traditionnelles²¹⁸ des Saxons remplissent aujourd'hui encore cette fonction. Les deux Forums locaux s'opposent toutefois par les champs dans lesquels ils ont obtenu le plus de succès. Le Forum de Sibiu connaît en 2000 un succès politique exceptionnel avec l'élection de Klaus

²¹⁷ Questions diverses propres aux Saxons ; problème socio-économiques généraux ; culture germanophone ; participation à la vie politique locale.

²¹⁸ Sibiu est généralement considéré comme l'ancienne « capitale » politique des Saxons, alors que Braşov passe plutôt pour une « capitale » économique.

Johannis ; l'installation de la fondation *Saxonia* à Braşov, après la création de celle-ci en 1992, rend plutôt compte de l'efficacité du Forum local sur le plan économique.

Document 15 : Les quatre types d'espaces locaux de l'ethnicité institutionnalisée

Indicateurs d'activité	Sibiu	Braşov	Sighişoara	Mediaş	Fişer	Mălâncrav	Slimnic
Nombre d'adhérents (2000)	1.354 (1999)	3.000	600	1.084	Moins de 10	?	12
Membres élus dans l'administration locale	+	+	-	+	?	-	-
Anciens déportés en U.R.S.S.	+	+	+	?	-	-	-
Aide pour restitution de biens nationalisés	+	+	+	?	+	+	-
Aide aux entreprises privées (avec la fondation <i>Saxonia</i>)	+	+	+	+	+	+	-
Aide humanitaire	+	-	+	+	+	-	-
Aide médicale	+	+	-	+	-	-	-
Manifestations culturelles	+	+	+	+	-	-	-
Aide à la scolarisation germanophone	+	+	+	+	-	-	-
Types d'espaces	Type 1		Type 2		Type 3		Type 4

Source : enquête personnelle.

2. **Type 2**: *Sighişoara, Mediaş. Un Forum à l'efficacité médiane, structurant d'un réseau de villes moyennes.*
Ce second profil spatial est caractérisé par le fait qu'une majorité des fonctions identifiées sont bel et bien remplies par les Forums locaux (de 5 à 6 sur 8), et que le nombre d'adhérents s'élève à plusieurs centaines. Les Forums concernés sont localisés en milieu urbain, dans des villes petite (Rupea) et moyennes (Sighişoara, Mediaş). On voit ainsi apparaître un petit réseau de centres urbains secondaires structuré par des Forums locaux d'efficacité moyenne ; les points forts communs sont l'aide aux entreprises privées, l'aide humanitaire et l'aide à la scolarisation germanophone. Les trois Forums se différencient toutefois par leurs points faibles, qui varient de l'un à l'autre.
3. **Type 3**: *Fişer, Mălâncrav. Un Forum peu actif, centré sur les activités rurales.*
Dans ce troisième profil spatial, moins de la moitié des fonctions identifiées sont remplies (de 2 à 3) et le nombre d'adhérents est réduit (si toutefois il a pu être recueilli). Deux cellules locales ont été étudiées qui correspondent à ce profil ; elles sont toutes deux sises en milieu rural, mais dans des localités très différentes l'une de l'autre. Fişer est un village situé sur la route principale qui mène de Braşov à Sighişoara, dans l'aire d'influence de la petite ville de Rupea et à très faible population saxonne (moins de dix personnes). Les actions rapportées par le représentant local du Forum font toutes référence aux activités de l'organisation menées à Rupea. A l'inverse, Mălâncrav est un village reculé, éloigné de tout axe de communication, avec une population saxonne encore importante. La présence de *Sachsen* n'a cependant pas rendu l'enquête facile à propos du Forum, qui semble y être peu actif. Les

points forts communs aux cellules de Fișer et Mălâncrav sont leurs interventions dans les procédures de demandes de restitution de biens nationalisés, et l'aide aux entreprises privées (agricoles le plus souvent). Précisons toutefois les différences de statut des deux localités : à Mălâncrav il s'agit d'un Forum local, alors que Fișer est rattaché à celui de Rupea.

4. **Type 4:** *Slimnic. Un Forum sans activité.*

Le quatrième profil est caractérisé par le fait qu'aucune des fonctions potentielles du Forum local n'y est remplie. Bien qu'officiellement représentée au niveau local, l'organisation allemande y est en réalité inopérante. Cette absence d'efficacité du Forum semble être courante en milieu rural.

La typologie met en évidence une discontinuité entre Forums urbains et Forums ruraux : les premiers remplissent la majorité de leurs fonctions alors que les seconds sont peu efficaces. Elle souligne également le fait que plus les Forums locaux sont efficaces, plus leurs activités sont tournées vers des thématiques propres aux Saxons. Elle démontre enfin que l'efficacité des Forums dépend des interlocuteurs : plus ceux-ci sont nombreux, plus l'organisation est active.

III.2. UN RESEAU URBAIN STRUCTURE PAR L'EFFICACITE DU FORUM

Trois Forums sis dans des centres urbains de Transylvanie méridionale prennent place dans l'analyse : ceux de Brașov, Sighișoara et Mediaș. Leurs actions peuvent être qualifiées d'efficaces ; elles touchent aux quatre domaines de compétence de l'organisation. Le Forum démocratique structure donc un réseau urbain en Transylvanie méridionale : un réseau défini par une plus grande proximité générée par les interventions de l'organisation.

Plusieurs obstacles méthodologiques sont pourtant à signaler avant d'entrer dans le détail des capacités spatiales de chaque Forum local. Les centres urbains choisis sont également sièges de Forums centraux. Si à Sibiu les deux structures de l'organisation semblent bien distinctes, il n'en va pas de même ailleurs. Dans les entretiens avec les représentants des Forums à Brașov, Sighișoara et Mediaș, les fonctions propres aux Forums locaux ou aux Forums centraux n'ont pas été différenciées ; comme si les interlocuteurs intervenaient dans les deux structures, en théorie distinctes. Le descriptif intégrera donc à la fois les actions des Forums locaux (présentées en premier lieu) et des Forums centraux (en second lieu). Cette difficulté rend compte des limites de la méthode empirique choisie. L'étude des Forums repose sur quelques entretiens avec des représentants locaux ; il n'y a pas eu de phase d'observation prolongée du fonctionnement de l'institution de l'intérieur. Les interprétations proposées reposent par conséquent plus sur l'analyse des discours des protagonistes que sur de l'observation ; un séjour prolongé au sein de chacun des Forums locaux et centraux aurait probablement amené à affiner le propos. On détaillera, pour chaque centre urbain, d'abord l'organisation pratique du Forum, puis les actions qui y sont menées et les relations nouées avec des partenaires divers.

Carte 14 : Les quatre types d'espaces de l'ethnicité institutionnalisée

III.2.1. Braşov : un soutien aux individus grâce aux migrants saxons

Dès ses origines, le Forum de Braşov est en étroite liaison avec les initiatives prises en d'autres centres urbains de la Transylvanie méridionale. Les objectifs affichés par ses fondateurs et premiers membres sont en de nombreux points similaires à ceux des Forums de Sibiu, de Sighişoara ou de Mediaş : tâches de représentation politique de la minorité et offre de services divers aux adhérents du Forum. Ces missions sont déterminées dès les premiers instants par des pourparlers avec les forces politiques locales, nationales et allemandes²¹⁹. La position des *Sachsen* au sein du contexte urbain de Braşov et de son *judet* ne permet cependant pas de conquérir une position politique significative au niveau local et départemental. Les actions les plus efficaces consistent en des aides individuelles aux membres de la minorité allemande et à leurs familles ; de nature sociale, culturelle et économique, elles sont menées grâce à une collaboration forte avec le Comité associatif des Saxons de Braşov installés en Allemagne.

Le comptable du Forum local de Braşov, rencontré en juin 2001, définit bien le rôle de l'organisation : les deux desseins complémentaires que sont la représentation politique et l'offre de services aux *Sachsen* apparaissent clairement dans sa vision de l'engagement auprès de l'organisation. Il réduit toutefois la portée du travail effectué : le faible nombre des personnes impliquées à l'échelle de la ville de Braşov et du département les empêche d'y jouer un rôle politique majeur. Le Forum central de Braşov est divisé en trois Forums locaux, autour des communes de Măieruş, Făgăraş, Rupea. Leur petit nombre s'explique par le fait que le Forum de Braşov draine un espace large. Une grande disparité en nombre d'adhérents existe entre le Forum local de Braşov, avec quelques 3.000 adhérents et sympathisants, et les Forums locaux, qui n'en comptent pas plus d'une centaine chacun, selon le comptable de Braşov. Le nombre d'adhérents à Braşov est plus élevé que celui des fidèles de la paroisse luthérienne locale (1.600) : cela s'explique par le fait que les statuts du Forum de la ville autorisent l'adhésion de conjoints *non-Saxons*, de même que celle de sympathisants. Cette disparité numérique a des répercussions sur les actions menées : selon lui, il ne se passe rien dans les trois Forums locaux, alors que l'essentiel des activités est concentré à Braşov. Il conclut sans enthousiasme aucun que l'utilité principale du Forum à Braşov est l'aide aux démarches visant à l'obtention de visas touristiques. Ainsi, le représentant insiste dès le début de la conversation sur les lacunes et la faiblesse politique du Forum aux niveaux local et régional. La suite de son propos est toutefois en contradiction partielle avec cette présentation dépréciative de la fonction socio-politique de l'organisation.

Situé en marge directe de la ville ancienne, le Forum n'a pu ouvrir en 1992 que grâce au soutien financier et matériel octroyé par l'Association des Saxons de Transylvanie en Allemagne (la *Landsmannschaft*), par sa section spécialisée dans les questions sociales. L'implantation de l'organisation allemande à Braşov n'aurait par conséquent pas été possible sans l'aide des Saxons

²¹⁹ Au début du mois de janvier 1990, le prêtre luthérien de Braşov et Wolfgang Wittstock, plus tard élu député des Allemands au Parlement roumain pour la circonscription de Sibiu, rencontrent le Ministre des Affaires Etrangères de la R.F.A., Hans-Dietrich Genscher.

émigrés. Cette aide venue des migrants est à souligner en d'autres points des quatre grands domaines d'intervention du Forum à Braşov :

- *questions propres aux Allemands ou Saxons* : le Forum intervient dans le processus de réclamation des biens nationalisés par deux moyens complémentaires. D'une part, une permanence juridique est tenue au siège du Forum, notamment pour la constitution des dossiers de réclamation. D'autre part, l'organisation bénéficie des services d'un avocat spécialisé, qui intervient au tribunal pour défendre les requêtes déposées par des adhérents du Forum. L'organisation offre donc un soutien actif aux personnes désirant récupérer leurs biens. La plupart des requêtes déposées au Forum local l'ont été par des Saxons émigrés. Au début des années 1990, l'autre tâche importante du Forum est l'obtention de la reconnaissance d'un statut spécifique et d'une indemnisation publique pour les anciens déportés en Union soviétique [*ibidem*, 2000, p.5]. Ce processus débouche sur la création d'une association des anciens déportés en Russie dans le *judet* de Braşov, qui compte entre 1.000 (1992) et 359 membres (2000). En outre, le conseiller départemental membre du Forum obtient le droit à une signalisation routière en allemand dans certaines communes du *judet* [*ibidem*, 2000, p.5] : l'espace public est marqué par les actions du Forum. Enfin, un service des visas est ouvert, qui représente rapidement la principale raison d'être du Forum pour ses adhérents, selon le représentant interrogé. Il est ouvert avec l'aide des services consulaires allemands, qui ont eu une antenne dans la ville pendant quelques années. Il est fermé au 1^{er} janvier 2002.
- *problèmes socio-économiques généraux* : le Forum incite dès 1991-1992 à la constitution d'associations agricoles, avec les terres obtenues de la privatisation. La Fondation *Saxonia*, dont le siège est localisé à Braşov, prend la suite grâce à des financements attribués par le gouvernement allemand. Le Forum de Braşov propose enfin des services médicaux et dentaires à ses membres, ce qui est une spécificité locale. Des soins et des médicaments sont fournis aux adhérents ; le matériel provient en bonne partie d'Allemagne, par l'intermédiaire du Comité associatif des Saxons de Braşov en Allemagne.
- *culture germanophone et saxonne* : les initiatives sont multiples. Parmi les plus significatives [*ibidem*, 2000, p.5] : la réhabilitation du bâtiment du lycée Honterus, grâce à des financements du Ministère allemand de l'Intérieur et de l'Inspection Scolaire du département de Braşov. D'autres dotations financières leur permettent de distribuer chaque année quelques bourses aux élèves de ce lycée, et de procéder à un ramassage scolaire des élèves fréquentant les classes germanophones et résidant à distance. On peut également citer au nombre des réalisations la constitution d'un orchestre et l'organisation de festivités multiples, dont certaines sont l'occasion de retrouvailles avec les membres du Comité associatif des Saxons de Braşov en Allemagne.
- *participation à la vie politique locale* : le Forum est représenté, depuis les élections locales de 1992, par un élu au Conseil municipal de Braşov, et un au Conseil départemental²²⁰. Des candidats n'ont été présentés, en 1992 comme lors des élections suivantes (1996 et 2000), que lorsqu'un succès paraissait possible : les candidatures et campagnes électorales coûtent cher à l'organisation, qui ne veut se lancer dans l'aventure sans perspective de réussite. Les faibles chances de victoire (selon le représentant rencontré) ont dissuadé les responsables locaux de présenter un candidat au poste de maire en 2000 : l'élection de Klaus Johannis à Sibiu apparaît comme « *un cas unique* »^{XXII}. Les chances de victoire électorale semblent plus élevées en milieu rural ou dans des communes urbaines de plus petite taille : en 2000, le Forum central obtient quatre postes de conseillers municipaux (à Harman, Maieruş, Rupea, et Sânpetru)²²¹. Les postes obtenus sont toutefois limités à des fonctions d'observation : les élus

²²⁰ Qui sont respectivement rédacteur en chef du journal germanophone local et président du Forum de Braşov. La concentration des fonctions peut ici à nouveau être constatée.

²²¹ Il est intéressant de noter que la feuille de diffusion des résultats émise par les responsables du Forum inclut également une personnalité saxonne très en vue car impliquée dans des projets de réhabilitation des villages

du Forum tentent de gagner la solidarité de leurs collègues lors des questions touchant particulièrement la minorité saxonne, mais ils n'ont pas de droit de vote. Ils ne peuvent donc agir que par la persuasion. Cela rend d'autant plus cruciales les relations entretenues aux niveaux local et départemental avec les autres partis politiques et organisations de minorités.

Lors de l'entretien, le représentant du Forum local de Braşov affirme pourtant que l'organisation n'entretient pas de relation particulière avec les représentations locales d'autres minorités. Les problèmes soulevés par chacune d'elles sont nettement différenciés, et il leur est difficile de trouver des points de rencontre. Seule la population juive connaît une situation analogue à celle des Saxons : émigration massive, fort vieillissement des non émigrés, processus de restitution des biens nationalisés. Il nie également l'existence de relations spécifiques entre Saxons et Magyars à Braşov, ville à forte population magyare. Mais lorsque les délégués du Forum sont concernés par un débat en cours au conseil municipal, ils tentent d'obtenir le soutien des élus de l'Union démocratique des Magyars de Roumanie, ce qui peut leur permettre d'obtenir gain de cause ! Finalement, le Forum de Braşov est caractérisé par l'intensité de ses relations avec le Comité associatif des Saxons de Braşov en Allemagne : les relations avec les Saxons migrants sont garantes de ses réussites.

III.2.2. Sighișoara: des activités culturelles soutenues par les migrants

Le Forum de Sighișoara est l'un des premiers centres urbains de l'organisation à être fondé à la fin de l'année 1989. C'est également à Sighișoara que se tient, le 28 décembre 1989, l'assemblée générale des prêtres luthériens saxons. Les Saxons de Sighișoara jouent un rôle premier dans la mise en place du Forum de Roumanie ; la participation active des hommes d'Eglise est à nouveau déterminante. Les actions les plus efficaces sont de type culturel ; elles sont concrétisées grâce à une collaboration avec d'autres instances (départementales, régionales, nationale) du Forum et avec le Comité associatif des Saxons de Sighișoara en Allemagne. La faiblesse du Forum de Sighișoara est l'absence de représentation dans les instances politico-administratives locales.

Les objectifs du Forum de Sighișoara sont formulés, par les représentants rencontrés en mai 2001, de manière plus idéologisée que par l'interlocuteur de Braşov. Le Forum n'a pas seulement pour mission de représenter les Allemands au plan politique et de leur offrir des services divers. Selon le président de l'antenne locale, « *de manière générale nous représentons nos Saxons devant la loi, nous luttons pour qu'ils aient les mêmes droits que les autres citoyens* »^{xxiii} : le principe sous-jacent à ses propos est que les Allemands souffriraient de leur position de minoritaire, et que le Forum devrait remédier à cet état de fait. L'interprétation de la mission semble ici suivre une ligne d'auto-défense plutôt que d'insertion dans le tissu politique et socio-économique de la société roumaine.

En dépit de ces proclamations d'intention plus clairement orientées vers la défense des intérêts saxons que dans d'autres propos recueillis, les représentants du Forum rencontrés à

« saxons », effectivement conseillère municipale de Buneşti mais... pour le compte du P.D.S.R. et non du Forum de Braşov ! Sa « saxonitude » justifie pourtant qu'elle soit associée aux élus du Forum.

Sighișoara nuance rapidement l'efficacité de leur travail. Le rôle du Forum est, une fois de plus, présenté dans ses faiblesses plus que dans ses succès. Les causes de ces déficiences sont multiples. La bibliothécaire souligne le nombre très réduit de personnes impliquées dans le fonctionnement de l'organisation de Sighișoara (quatre au quotidien) : ce nombre réduit d'intervenants limite considérablement les possibilités d'action du Forum au niveau local et départemental. L'unicité de la configuration socio-spatiale du Forum de Sibiu est une fois de plus soulignée. A Sighișoara, il est impossible de parvenir à une telle reconnaissance sociale, à la fois parmi les Saxons et en dehors des Saxons. Les entretiens fournissent une autre explication probable : à Sighișoara, le conseil du Forum a décidé de ne pas accepter l'adhésion de sympathisants ; les seuls membres sont les membres « de plein droit », ayant au moins un parent allemand (et cela doit être prouvé au moyen du fameux certificat de filiation)²²². La conception auto-centrée et plus exclusive de l'organisation se traduit en conséquence par le rejet de la participation de non-Saxons. Enfin, les difficultés de fonctionnement sont dues à la mauvaise collaboration entre les différents niveaux organisationnels du Forum dans le département. Le Forum central de Sighișoara regroupe le Forum de la ville et une cinquantaine de Forums locaux. Le Forum de Sighișoara comporte quelques 600 adhérents (pour une population luthérienne estimée à 500 personnes par l'Eglise luthérienne), l'ensemble des Forums locaux près du millier. Mais à propos des relations entre les multiples Forums locaux et le Forum central de Sighișoara, la bibliothécaire dira que « *nous ne pouvons pas nous féliciter* »^{XXIV} : ces relations sont très ténues. Le président dresse un constat d'échec similaire, agrémenté de considérations idéologiques troublantes : « *les Forums locaux ne fonctionnent nulle part comme ça avait été prévu. Il y a aussi le fait que les gens sont âgés : "je suis trop vieux, s'il vous plaît, faites ceci, cela", etc. C'est très difficile de travailler avec des gens qui ont plus de 60, 70, 80, 90 ans ; il faut avoir beaucoup de résistance, mais on essaye... Je peux vous dire autre chose aussi : beaucoup se sont inscrits au Forum démocratique pour avoir un visa de tourisme et ne pas avoir besoin d'aller au Consulat général (...). Donc ce n'est pas... L'idéalisme de l'« être saxon » faiblit !* »^{XXV}.

Le Forum de Sighișoara est localisé en plein cœur de la ville médiévale, souvent dite « saxonne » et classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Les principales institutions liées aux Saxons s'y trouvent : le lycée germanophone, l'Eglise luthérienne, le siège du diocèse luthérien. Les domaines d'intervention du Forum central et du Forum local de Sighișoara sont similaires à ceux des Forums de Brașov, à l'exception de la participation à la vie politique locale (le Forum de Sighișoara n'a aucun membre élu au plan local ou départemental).

- *questions propres aux Allemands ou Saxons* : le président du Forum de Sighișoara évoque comme première réalisation la lutte pour la reconnaissance par l'Etat roumain des anciens déportés en Union soviétique. Quelques 220 personnes ont ainsi obtenu une indemnisation, versée mensuellement par le gouvernement jusqu'à la fin de leurs jours. Par ailleurs, le Forum participe, depuis le début des années 1990, au processus de réclamation des biens nationalisés par deux moyens complémentaires. D'une part, le personnel de l'organisation incite les membres à réclamer la restitution de leurs biens ; d'autre part, un service de conseil et de

²²² Le président du Forum de la ville souligne à cet endroit les problèmes posés aujourd'hui par l'arrivée à la majorité de la seconde génération issue de couples mixtes... et dont seulement les grands-parents sont saxons, alors que les statuts de l'organisation exigent que la germanité soit identifiée au premier degré de parenté !

soutien juridique est proposé, comme cela se fait aussi à Sibiu et Braşov. Le travail d'enquête au niveau local fournira des éléments explicatifs de ce peu d'intérêt manifeste des Saxons, émigrés ou vivant en Transylvanie, pour leurs anciennes propriétés. Enfin, un service de visas fonctionne à Sighişoara jusqu'en 2002, qui génère (selon les représentants interrogés) la majeure partie des adhésions et l'essentiel de l'activité du Forum. Les représentants du Forum sont convaincus du fait que le seul intérêt que trouvent les adhérents au Forum réside dans le service des visas ; cela suscite chez eux des réactions d'amertume prononcées : « *c'est comme ça : ils viennent ici pour avoir un visa pour l'Allemagne. Malheureusement. Il y a certes aussi quelques projets économiques qui marchent, mais ils viennent principalement ici pour avoir un visa ; nos collègues s'en occupent, on va chaque semaine à Sibiu au consulat pour ces visas* »^{xxvi}. Le Forum ne prend en charge que des demandes de visa touristique ; les candidats à l'émigration n'y trouvent aucun soutien, ni juridique, ni matériel, ni organisationnel : « *car c'est, disons, dans l'intérêt du Forum de retenir les gens ici, et de ne pas leur... (...) Chacun doit décider pour soi-même, nous ne pouvons pas dire "reste ici" s'ils ont tous leurs enfants là-bas [en Allemagne]. Nous ne pouvons pas leur garantir que nous prendrons soin d'eux s'ils sont malades, etc. Mais c'est tout de même... Notre intérêt est pourtant bien que les gens restent ici* »^{xxvii} (propos de la bibliothécaire).

- *problèmes socio-économiques généraux* : le président met en avant les interventions sociales, voire humanitaires du Forum dans la ville de Sighişoara ; un service d'aide alimentaire a été mis sur pied avec l'Eglise luthérienne. Les fonds nécessaires proviennent en grande partie du Comité associatif des Saxons de Sighişoara en Allemagne, auquel a été attribué comme tâche principale de fournir des aides sociales aux Saxons demeurés à Sighişoara par l'intermédiaire de la paroisse luthérienne (aide pour les enterrements, aide vestimentaire, dons pour le chauffage et la nourriture des plus défavorisés des membres de la paroisse, selon la comptable du Forum de Sighişoara). Dès 1991-1992, l'antenne centrale du Forum a également été impliquée dans la constitution d'associations agricoles de Saxons en milieu rural. Des financements ont été obtenus des gouvernements allemand et autrichien, et sont aujourd'hui gérés par la fondation *Saxonia*. Le constat dressé est le même qu'à Braşov : ces associations ont périclité, et ont été remplacées par d'autres forces d'exploitation, individuelle ou collective.
- *culture germanophone et saxonne* : le Forum de la ville de Sighişoara est particulièrement actif dans le domaine culturel. Dès le début de l'entretien, son président aborde la question des écoles germanophones et de leur maintien en dépit du déclin sensible du nombre d'élèves saxons depuis la Révolution. Les efforts ont été concentrés sur les jardins d'enfants germanophones, moins soutenus par les fonds de l'Etat roumain que les écoles et lycées : « *nous avons vu que nous avons besoin d'enfants roumains dans les jardins d'enfants germanophones pour pouvoir conserver les écoles germanophones. Et nous avons assez bien réussi. A Sighişoara, où nous ne sommes plus que 600 Allemands de souche environ, dont 2% ont moins de vingt ans, nous avons trois jardins d'enfants en langue allemande. Vous voyez la proportion* »^{xxviii}. L'objectif recherché consistant à préserver les institutions en place grâce à des enfants non-saxons et d'améliorer la qualité de l'éducation qui y est dispensée semble atteint. D'autres activités culturelles rencontrent un certain succès²²³. Le Forum de Sighişoara a pour spécificité d'être doté d'une bibliothèque, dont l'existence tient à des donations. Les dons ont souvent été faits lors des départs en Allemagne, et le Comité associatif des Saxons de Sighişoara en Allemagne a également contribué au développement du fond. Enfin, le Forum central de Sighişoara organise, en collaboration avec celui de Mediaş, le Forum de Transylvanie et le Forum de Roumanie, la réunion annuelle des Saxons à Biertan. Il s'agit là de l'un des rares exemples de coopération effective entre les différents niveaux organisationnels du Forum.

²²³ Le cercle de femmes (*Frauenkreis*), réuni chaque semaine, telles aussi des conférences mensuelles portant sur la vie des Saxons à Sighişoara (« *ça a une relation à la ville, disons plutôt à la culture saxonne, car sur 3Sat [une chaîne allemande accessible par satellite et regardée par de nombreux Saxons] on peut trouver des tas de choses intéressantes, donc nous nous limitons à une échelle plus locale* », dira la bibliothécaire responsable de ces réunions mensuelles...).

- *participation à la vie politique locale* : le manque d’ancrage local du Forum de Sighișoara est révélé par son absence de participation à la vie électorale de la ville et du *judet*. À l’inverse du Forum de Brașov, aucun candidat n’a participé aux élections, ne serait-ce que pour des postes de conseillers : « *nous n’en avons même pas pour les postes de conseillers, nous nous sommes dit que nous n’avons aucune chance. Nous aurions peut-être eu des chances. Vous trouvez le meilleur exemple à Sibiu (...). Mais Sibiu est aussi une ville plus grande et chez nous nous n’avons trouvé personne qui soit prêt à prendre une telle fonction. Certains de ceux qui sont encore actifs ont dit “je ne peux pas quitter mon travail”, les autres ont dit “je suis trop vieux, je ne suis pas fait pour ça, je ne sais pas parler”... Nos gens ne sont plus tellement prêts à s’investir dans la vie politique ni d’apprendre maintenant* »^{xxix}, explique le président du Forum. Le seul succès électoral évoqué par les représentants du Forum de Sighișoara est celui d’un Saxon ayant été maire de la commune de Zagăr entre 1996 et 2000... Renseignement pris, il n’était pas élu du Forum démocratique mais du Parti national paysan !

Les succès du Forum à Sighișoara reposent sur la collaboration avec les migrants, et la bonne coordination avec les autres échelles de l’organisation ethnique (Forum de Transylvanie, de Mediaș...). En revanche, les faiblesses de son ancrage local limitent ses actions. À nouveau l’importance des partenaires du Forum est soulignée.

III.2.3. Mediaș : un Forum efficace dans le domaine éducatif grâce aux gouvernements roumain et allemand

À Mediaș, l’antenne locale du Forum est fondée dès la fin du mois de décembre 1989. Les premières réalisations sont rendues possibles grâce à des dons des membres de la paroisse luthérienne [*Hermannstädter Zeitung*, 17/3/2000]. À la suite de la structuration complète de l’organisation au niveau national, Mediaș accueille également le Forum central pour les localités environnantes regroupées au sein du diocèse de Mediaș. Le Forum de Mediaș est particulièrement actif dans le domaine scolaire ; ses initiatives sont concrétisées grâce à une collaboration efficace avec les autorités scolaires du département de Sibiu (dans lequel la ville de Mediaș se trouve) et avec le Ministère de l’Intérieur allemand, pourvoyeur d’aide matérielle et humaine.

Le président du Forum local de Mediaș commence l’entretien par une longue diatribe sur la situation des minorités dans la Roumanie contemporain : selon lui, les lois roumaines sont assez permissives vis-à-vis des minorités, et le contexte social leur serait favorable : « *il n’y a pas de difficulté particulière pour une ethnie plus que pour une autre* »^{xxx}, affirme-t-il après quelques minutes de parole. Ces propos trouvent leur explication plus tard, alors qu’il expose les raisons d’être d’une organisation telle que le Forum démocratique. Le Forum a bien pour vocation, par l’accès à la représentation politique au niveau national, de défendre les intérêts politiques et économiques des minorités allemandes dans le pays. Il trouve en cela un soutien certain dans les autorités du pays. En revanche, les relations avec les autorités locales sont plus complexes : le processus de privatisation des biens nationalisés sous le régime communiste génère des situations conflictuelles entre les Saxons et les détenteurs du pouvoir politique au niveau local, selon le président du Forum. Les litiges résultent des intérêts matériels en jeu.

Les modalités d’adhésion au Forum de Mediaș sont similaires à celles qui ont été relevées à Sighișoara : il faut être allemand « *au moins à 50%* »^{xxxi}, et le prouver avec un certificat de

filiation émis par une Eglise ou un certificat de naissance émis par un bureau de l'état civil, ou bien encore être de langue maternelle allemande. En cas d'absence de certificat, deux solutions empiriques sont usitées : la connaissance interpersonnelle (« *on se connaît plus ou moins* ») et l'étude du nom de famille.

Le siège du Forum de Mediaș est situé sur la place centrale de la ville ancienne, dite « saxonne ». L'entretien avec son président sur les actions menées dans le cadre du Forum est peu détaillé. Les grands domaines d'intervention identifiés dans les contextes de Brașov et Sighișoara apparaissent néanmoins.

- *questions propres aux Allemands ou Saxons* : les initiatives du Forum de Mediaș dans le processus de réclamation des biens nationalisés ne sont pas réellement analysées lors de l'entretien. Les autres problématiques propres aux Saxons ne sont pas évoquées. Sur ce point l'entretien avec le président échoue.
- *problèmes socio-économiques généraux* : l'aide humanitaire représente une partie importante du travail du Forum dans la ville. Il s'agit d'un service d'aide alimentaire, de distribution de vêtements, et de médicaments à l'occasion. Les biens distribués proviennent en partie de la *Landsmannschaft* des Saxons en Allemagne [*Hermannstädter Zeitung*, 29/3/2002]. Le Forum de Mediaș rencontre en revanche un certain succès dans le soutien aux associations agricoles, lancé au début de la décennie 1990 et financé depuis par la fondation *Saxonia*. Une vingtaine d'associations agricoles sont financées dans le département, ainsi qu'une petite trentaine d'associations artisanales [*Hermannstädter Zeitung*, 17/3/2000].
- *culture germanophone et saxonne* : les activités les plus connues du Forum portent sur l'entretien et la diffusion de la culture germanophone. Un effort important est réalisé dans le domaine scolaire, avec le financement de l'entretien quotidien de l'internat du lycée germanophone de la ville (le lycée Hermann-Oberth). Un système de ramassage scolaire par minibus amène à Mediaș les élèves des localités rurales environnantes. Enfin, en 2002, une étape importante est franchie avec l'ouverture d'un institut germanophone de formation des enseignants (du primaire et du secondaire). Le Forum organise par ailleurs de nombreuses manifestations culturelles (expositions, concerts...). Il est surtout l'un des co-organisateur de la réunion annuelle des Saxons à Biertan.

Le Forum de Mediaș mène donc des actions multiples grâce à la collaboration avec les autorités roumaines et allemandes. La diversité des activités déployées dans le cadre du Forum, à Mediaș ou dans les localités rattachées au Forum central, n'est pourtant pas suffisante pour garantir la stabilité du nombre de ses adhérents. Des informations relevées dans le journal germanophone de Sibiu (le *Hermannstädter Zeitung*) témoignent d'une érosion progressive mais continue de son rayonnement (en termes d'adhésions).

La prédominance du service des visas dans le fonctionnement du Forum central de Mediaș n'a pas été évoquée lors de la conversation avec le président. Mais certains de ses collaborateurs ont communiqué, par voie de presse, leurs inquiétudes quant à l'avenir de l'organisation : la fin du service des visas augurerait-elle d'une disparition progressive du Forum ? Il est finalement surprenant mais révélateur que le devenir d'une institution vouée à contrer l'émigration et à soutenir ceux des Saxons ou Allemands restés en Roumanie puisse être présenté comme dépendant des séjours touristiques et migrations temporaires de ses membres. La

confrontation de la typologie des interventions des Forums locaux aux commentaires que peuvent en délivrer les représentants desdits Forums pousse à conclure sur l'efficacité relative du Forum dans les centres urbains sud-transylvains, à l'exception de Sibiu. Le réseau urbain est structuré par les interventions socio-économiques et culturelles du Forum ; sa faible participation à la vie politique locale le fragilise. On expliquera cela par un défaut de relations avec les partenaires du Forum implantés en Roumanie (autorités locales, partis politiques et organisation de minorités..), supplantés par de fortes interdépendances nouées avec les Saxons émigrés et des émissaires du gouvernement allemand. Les relations entretenues par les Forums centraux avec les localités rurales attestent de cette efficacité fragile : l'accès aux services de visas représente, jusqu'en 2002, le principal élément de cette relation.

En milieu urbain, les Forums fonctionnent car leurs responsables sont parvenus à établir et entretenir des collaborations avec des partenaires plus ou moins nombreux. En revanche, l'organisation se révèle peu efficace en milieu rural : les Forums y manquent d'interlocuteurs et y sont affaiblis.

III.3. DES CAMPAGNES SUD TRANSYLVAINES A LA MARGE : UN FORUM PEU EFFICACE

Trois localités rurales rattachées à des Forums centraux sont insérées dans l'étude de l'efficacité spatiale du Forum : Fișer (dont l'analyse ne peut être séparée de celle de Rupea), Mălâncrav et Slimnic. Les initiatives prises par les représentants sur place du Forum démocratique y apparaissent comme incomplètes et peu opérantes, voire inopérantes. Les campagnes sud-transylvaines sont caractérisées par la faible activité d'une institution avant tout tournée vers les conflits agraires, engendrés par le processus de privatisation agricole. Les réalisations sont très ciblées ou inexistantes. Le Forum ne génère pas d'interdépendance.

Les entretiens ont été, si possible, menés avec les représentants locaux du Forum. Le cas échéant, d'autres personnes-ressources saxonnes ou proches des Saxons ont été interrogées (dont les prêtres luthériens). Il a été difficile de lancer des conversations sur le sujet du Forum et d'obtenir des informations, même générales. Plusieurs causes expliquent ce manque de communication à propos de l'organisation allemande. Les séjours plus ou moins prolongés dans ces villages a permis de cerner les conflits en cours autour du Forum, par l'observation ; mais les entretiens sont restés marqués par la communication problématique à ce sujet. On détaillera, pour chaque localité rurale, l'organisation pratique ou non-organisation du Forum, puis les actions qui y sont menées ou non et les relations nouées avec des partenaires divers.

III.3.1. Fișer : une activité dépendante du Forum local de Rupea

Rencontre avec Monsieur Pitzer à Fișer, sur la route de Brașov à Sighișoara, lors d'un court séjour d'enquête dans le village en juin 2001. Monsieur Pitzer et son épouse sont parmi les huit derniers luthériens du village. Leurs deux filles vivent en Allemagne, parties au plus fort de la vague d'émigration. Monsieur Pitzer a été longtemps enseignant ; il se dit aujourd'hui électricien et agriculteur. Mais avant tout, il se définit comme étant le seul du village à prendre soin de l'« héritage » saxon : il est le représentant local du Forum. Il accepte assez aisément de donner des

informations sur son rôle. Il ressort de ses propos que, s'il parvient à être actif dans son village, c'est toujours en relation étroite avec ce qui se fait dans le cadre du Forum local de Rupea. Les interventions à Fișer sont à la marge du Forum de Rupea.

La localité de Fișer est rattachée au Forum local de Rupea, qui en comporte une quinzaine d'autres, situées à proximité. Le Forum local de Rupea est relié au centre de Brașov. En 2001, Monsieur Pitzer annonce que cette antenne locale est formée de quelques 300 membres. Elle a été créée dès les premiers mois de 1990. Le représentant de l'organisation la définit comme étant de nature « *ethnico-politique* »^{xxxii}. Cette définition correspond selon lui aux activités actuelles du Forum, dont l'étendue a été singulièrement restreinte depuis 1990. En effet, dans les premiers temps, l'organisation exerçait des tâches plus diversifiées sur le plan économique ; elle distribuait des aides financières et matérielles venant d'Allemagne, à destination de personnes désireuses de se lancer dans une activité agricole, artisanale ou industrielle indépendante. « *Entre temps, le Forum n'est plus responsable que de problèmes nationaux, ethniques* »^{xxxiii} ; les actions financières et matérielles ont été prises en charge par la fondation *Saxonia*, délestant les représentants locaux du Forum d'une partie de leurs fonctions. Mon interlocuteur semble regretter cette évolution, sans pour autant préciser les raisons profondes de son dépit. Ses propos sur la fonction uniquement ethnique du Forum sont du reste relativisés par la suite ; l'organisation ne propose pas son soutien aux seuls Saxons, mais à leur « environnement » : « *ces aides sont aussi pour ceux qui vivent dans l'environnement des Saxons, ou qui entreprennent quelque chose avec des Saxons. Ils peuvent être roumains, magyars ou de n'importe quelle autre nationalité. Ce n'est pas fermé, c'est aussi pour l'environnement* »^{xxxiv}. L'environnement est ici compris au sens de proximité spatiale : c'est parce qu'on vit dans une localité avec des *Sachsen* qu'on peut faire des demandes d'aides. Il est aussi compris au sens de couples dits « mixtes ». Il faut pourtant souligner le manque de clarté du discours du représentant du Forum : tout en distinguant les fonctions actuelles de l'organisation allemande de celles de la fondation *Saxonia*, il les mêle par la suite lorsqu'il aborde les réalisations concrètes effectuées dans l'un et l'autre cadre. L'attribution de prêts à des non-Saxons n'est pas le fait du Forum, mais de la *Saxonia*. Cette confusion reviendra à plusieurs reprises dans la conversation, témoignant d'un manque de clarté certain dans l'identification même du Forum, et ce y compris chez ses représentants locaux.

Au cours de l'entretien, trois domaines d'intervention du Forum dans la localité de Fișer sont abordés.

- Dans l'immédiat après-Révolution, le représentant local de l'organisation a pour responsabilité principale la réception et la distribution d'aides financières et matérielles venant d'Allemagne : « *au début, le Forum a distribué beaucoup d'aides entre les Allemands, il n'y avait pas d'autre organismes, il n'y avait que le Forum après la Révolution, aussi pour des aides financières, pour les associations agricoles et pour d'autres structures des machines ont été envoyées. Le Forum a fait l'intermédiaire* »^{xxxv}. Les donations proviennent de la *Landsmannschaft* des Saxons immigrés en Allemagne, ou bien encore de particuliers : un hospice est construit dans le village grâce à un don important d'un Saxon installé depuis la Deuxième Guerre mondiale aux Etats-Unis. La création de la *Saxonia* enlève une partie de ses attributions socio-économique au Forum ; l'organisation se consacre par la suite essentiellement au positionnement politique et à la défense des intérêts juridiques des membres de minorités allemandes dans le pays plus qu'à de

l'aide matérielle et financière immédiate. Ce point de vue diffère singulièrement des observations faites auprès des antennes du Forum situées en milieu urbain : elles ont parmi leurs missions les plus importantes la distribution d'aide matérielle (sous diverses formes : nourriture, vêtements, dons multiples...). Monsieur Pitzer souligne toutefois qu'au cours des dernières années, les demandes de prêts déposées par des habitants du village auprès de la fondation *Saxonia* sont essentiellement formulées par des Roumains, pour la simple raison qu'il n'y a presque plus de Saxons en âge d'activité...

- Un second domaine d'intervention des représentants du Forum à Fișer et Rupea (puisque Monsieur Pitzer est rattaché au Forum local de Rupea) est celui des demandes de restitution de biens nationalisés. Les demandes formulées auprès de la mairie de Rupea (dont dépend Fișer sur le plan administratif) sont peu nombreuses, y compris de la part de *Sachsen* émigrés. Le phénomène est plutôt marginal : seules trois ou quatre Saxons de Fișer (émigrés et non émigrés) ont déposé une demande de restitution. Monsieur Pitzer explique ce désintérêt par le fait que les terres qui pourraient être ainsi récupérées « *ne représentent que des soucis en plus* »^{XXXVI}, surtout lorsque les propriétaires vivent en Allemagne. La terre serait de mauvaise qualité dans la région de Rupea, difficile à cultiver ; elle ne présenterait donc que peu d'avantages, ce qui aurait dissuadé les anciens propriétaires de se lancer dans une procédure longue et compliquée : « *entre temps ils ont remarqué qu'on ne peut rien faire avec la terre, ce n'est qu'une charge. Nous avons tous commencé avec enthousiasme, mais...* »^{XXXVII}.
- Le représentant du Forum à Fișer semble en revanche rencontrer un certain succès sur le plan de la participation à la vie politique locale : il est membre du conseil municipal de Rupea en tant qu' élu du Forum depuis 1992 (ou tout du moins, c'est ainsi qu'il se présente : il n'apparaît pas dans la liste fournie à Brașov !). Un second élu de l'organisation y est également conseiller municipal : la participation de l'organisation allemande est importante pour une ville de la taille de Rupea, dont le conseil municipal compte quinze membres. Monsieur Pitzer souligne deux phénomènes importants quant à cette implication dans la vie politique locale. D'une part, il soutient que les deux élus du Forum ont obtenu, lors de chaque élection (1992, 1996, 2000), un nombre de voix supérieur au nombre de Saxons habitant dans la commune²²⁴. Le Forum posséderait donc une base électorale locale dépassant la seule population se considérant comme saxonne. D'autre part, le second conseiller municipal élu du Forum (et qui est pour sa part bel et bien recensé en tant que tel par le Forum de Brașov !) a ouvert en 1991, en collaboration avec l'Eglise luthérienne et une association humanitaire fondée à cet effet en Allemagne, un hospice pour luthériens âgés dans l'ancienne maison paroissiale luthérienne de Fișer. Il a pour épouse une Roumaine qui a été maire de Rupea entre 1979 et 1989, et qui dirige l'hospice de Fișer depuis son ouverture. Au niveau local, les fonctions de représentation et d'organisation de la population saxonne sont donc concentrées dans les mains d'un nombre très réduit d'individus : à Fișer, tout ce qui concerne les Saxons passe par l'une des deux familles. Forum, représentation politique locale, actions humanitaires, relations avec les fournisseurs de dons financiers et matériels (les autorités allemandes, l'Eglise luthérienne, des structures humanitaires variées ou des donateurs particuliers) sont contrôlés par ces deux familles.

En somme, les actions menées à Fișer ne réussissent que si elles sont menées en collaboration avec le Forum de Rupea : la cellule locale de l'organisation n'est pas assez forte ni suffisamment de reliée à des partenaires extérieurs pour pouvoir agir seule.

²²⁴ On peut supposer qu'il fait plutôt référence au nombre de luthériens, car il n'y a pas eu de recensement de la population depuis 1992.

III.3.2. Mălâncrav : un acteur des conflits engendrés par la restitution des biens nationalisés

Mălâncrav est l'un des derniers villages sud-transylvains à posséder une population saxonne encore notable. Il a donc paru cohérent d'y effectuer un séjour de longue durée, au cours duquel le rôle du Forum démocratique devait être étudié. Dès les premiers jours sur place, le terme de « Forum » apparaît à maintes reprises dans les conversations. Je suis surprise de constater que les personnes rencontrées, saxonnes, roumaines ou tsiganes, évoquent l'organisation avec une telle fréquence. Mais les contextes narratifs dans lesquels l'organisme est évoqué me surprennent plus encore. Je n'arrive pas à comprendre de quoi il s'agit exactement. Il faudra réitérer mes demandes pour apprendre que le Forum démocratique a bel et bien un représentant dans le village. Rendez-vous est pris avec lui pour l'interroger sur ses fonctions. La conversation tourne court ; il faut changer de sujet. On essaye d'en savoir plus en questionnant les autres personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête. En dépit du temps passé sur place, des multiples allusions au sujet et des demandes répétées d'entretien avec le représentant local officiel, les informations recueillies demeurent plus que partielles. Il faudra confronter de nombreuses bribes d'observations et de conversations, formelles et informelles, pour comprendre en quoi le thème du Forum est source de tension. Le sujet est conflictuel parce que les représentants locaux du Forum ont pour unique activité d'intervenir dans les demandes de restitution de biens nationalisés, demandes déposées auprès de la mairie de Laslea : le conflit porte en réalité sur les terres en voie de restitution.

Un premier entretien a lieu avec le représentant officiel du Forum dès l'arrivée à Mălâncrav. On espère que ses contacts avec les Saxons du village nous ouvriront des portes. Les premières informations sur le « Forum » se font jour de façon laborieuse ; en réalité, notre interlocuteur parle de l'association agricole créée par des Saxons du village immédiatement après la Révolution. On ne saura rien ce jour-là du Forum démocratique en tant qu'organisation de représentation et de défense des Allemands.

Plus tard, le sujet est abordé en compagnie du prêtre luthérien, venu de l'ex-R.D.A. huit ans auparavant. Le nom de « Forum » évoque pour lui, ainsi que - cela se confirmera dans les semaines suivantes - pour la majorité des interlocuteurs rencontrés dans le village, trois organismes différents. A ses yeux, le « Forum » désigne en premier lieu l'association agricole des Saxons ; on saura après qu'elle porte en réalité le nom de « Liberté » (*Freiheit*), nom on ne peut plus évocateur pour une association fondée au lendemain de la chute du dictateur. Le « Forum » désigne aussi le Forum démocratique, « *représentation des intérêts des Allemands* »^{xxxviii}. Enfin, l'appellation « Forum » est également usitée dans le village pour désigner une auberge achetée et rénovée par des Autrichiens, disponible à la location pour des touristes de passage. La confusion ne porte pas uniquement sur la nature de l'organisation appelée « Forum » : le prêtre ne connaît son fonctionnement et ses activités que de manière très partielle. « *Je ne sais pas s'il y a un Forum local ici, si c'est vraiment enregistré comme Forum. Les gens [les Saxons] sont en partie membres du Forum, ils payent des cotisations pour le centre de Sighișoara, mais si j'ai bien compris, c'est seulement pour pouvoir obtenir des visas plus facilement. J'ai souvent entendu dire que les gens ne payent pas vraiment, et seulement quand ils*

veulent aller en Allemagne, ils renouvellent leurs cotisations»^{XXXIX}. Il sait que le représentant du Forum a pour tâche de récolter les cotisations, qui seront par la suite transférées à Sighișoara. Son manque d'informations est dû aux difficultés rencontrées lorsqu'il aborde le sujet : *« j'ai essayé d'en savoir quelque chose, mais j'ai remarqué que je ne récolte que des réponses vides, alors je me suis dit que ce n'est pas si important que ça pour moi ! »*^{XL}. Une seule information est certaine : le représentant officiel du Forum démocratique est également président de l'association agricole « Liberté » et administrateur de la paroisse luthérienne. Les fonctions de responsabilité au sein de la population saxonne sont, à Mălâncrav comme dans les autres localités rurales étudiées, concentrées dans les mains d'un nombre très réduit de personnes.

Cette difficulté à récolter des renseignements gagne à être confrontée aux réactions du président du Forum de Sighișoara, lorsque, après quelques semaines passées à Mălâncrav, on l'interroge sur la situation de l'organisation dans le village : *« à Mălâncrav personne ne veut prendre la responsabilité du Forum local ! (...) En fait il n'y a pas de Forum local : ils viennent avec leurs problèmes ici, les visas ou autre chose ! »*^{XLI}. Le président a d'autant plus de peine à dissimuler son mécontentement que *« les Forums locaux devraient, doivent maintenir la cohésion dans la communauté allemande, avec l'Eglise, avec du travail en commun, avec des activités culturelles... »*^{XLII}. Il poursuit sur l'inefficacité des Forums locaux, déjà évoquée dans l'analyse du Forum à Sighișoara.

En fait, il faudra attendre un entretien avec le maire de la commune de Laslea, dans laquelle Mălâncrav est intégré, pour entendre définir le Forum comme l'organe de représentation politique des Saxons. Selon le maire, il n'existe pas de délégation du Forum dans le village de Laslea, dont la population saxonne est certes plus réduite que celle du village voisin de Mălâncrav.

On a mentionné les propos du prêtre luthérien de Mălâncrav sur le peu d'utilité sociale du Forum alors qu'il est lui-même engagé dans de nombreuses activités au sein de la population saxonne et informé de multiples faits de la vie villageoise. Quelques événements survenus à la fin du séjour à Mălâncrav vont pourtant livrer des éléments capitaux pour la compréhension du rôle de l'organisme.

Le jour même du départ, alors qu'on prend congé des personnes rencontrées, un Saxon de soixante-cinq ans environ me confie discrètement *« des choses que [je] dois savoir avant de partir »*. Nous avons eu un entretien « officiel » quelques semaines auparavant, au cours duquel il n'avait rien dit du Forum. Il commence par le fait que les Saxons sont privés de droits dans le pays, qu'ils sont victimes de discrimination. L'explication ne tarde pas à suivre : le jour précédent, il a participé, avec d'autres habitants de Mălâncrav adhérents du Forum (dit-il), à une réunion avec les membres du conseil municipal de Laslea. L'objet en était les procédures de récupération des biens nationalisés, déposées par des Saxons de Mălâncrav. Son discours s'emballe, mais il en ressort une interprétation particulière de la situation : toutes les demandes formulées par des habitants de la commune auraient été réglées et de manière satisfaisante, à l'exception des requêtes déposées par des *Sachsen*. Le personnel municipal ferait volontairement obstacle à ces dossiers, dont l'un des enjeux porterait sur une surface forestière de 22 hectares. Difficile de savoir comment interpréter une telle diatribe, d'autant plus que le représentant officiel de l'organisation n'a jamais fait allusion aux réunions des adhérents que mon interlocuteur évoque alors. Quelques semaines

après toutefois, le maire de Laslea évoque la réunion du 17 juin 2001 : les représentants du Forum y auraient effectivement participé, puisque leur fonction est bel et bien de jouer les négociateurs lors de conflits entre les Saxons et leurs autorités de tutelle, locales ou départementales. Le Forum serait donc, selon Monsieur le maire, un intermédiaire entre les Saxons et la hiérarchie politico-administrative roumaine. Je le questionne sur des exemples de conflits ayant nécessité intervention du Forum. Il soulève sans hésitation aucune les demandes de restitution de biens nationalisés. Afin d'étayer son argumentation, il évoque la venue récente du sénateur Wolfgang Wittstock à Laslea, dont la présence aurait été nécessaire pour régler des litiges dus à des documents non délivrés par les dépositaires de demandes de restitution. A Sibiu, une autre version des faits me sera apportée par un employé du Forum. Les conflits seraient tellement forts entre les Saxons de Mălâncrav et le maire de Laslea que le député saxon se serait vu contraint d'intervenir. La commune de Laslea est, conclut mon interlocuteur, connue pour être l'une des rares au sein de laquelle le processus de restitution des terres aux Saxons se déroule de manière aussi conflictuelle. Avoir recours au Forum serait alors le seul moyen, pour les Saxons, d'obtenir un règlement équitable du problème.

Bien que mal identifié par ceux qui y adhèrent, le Forum est à Mălâncrav un acteur des conflits opposant des anciens propriétaires saxons au personnel municipal de Laslea, à propos des restitutions de biens nationalisés. Il est méconnu des habitants et ne remplit que des fonctions très ciblées.

Si le Forum démocratique souffre d'un déficit d'identification à Mălâncrav, le fonctionnement de l'organisation à Slimnic s'avère être plus sombre encore : à Slimnic, le Forum est absent des recompositions en cours après l'émigration saxonne.

III.3.3. Slimnic : une institution inopérante

A la fin du mois de juin 2000, la curiosité piquée à vif par la victoire de Klaus Johannis à la mairie de Sibiu, je recherche le représentant du Forum à Slimnic (puisque représentant du Forum à Slimnic il y a, m'a-t-on affirmé au siège de Sibiu). Maréchal-ferrant de métier, il met terme à l'entretien avant que celui-ci n'ait commencé : s'il est représentant du Forum dans le village, ce n'est que parce que personne d'autre ne peut le faire. Quelles sont alors ses fonctions auprès des Saxons du village ? Aucune, il n'y a rien à faire ici. L'intelligentsia de Sibiu semble très loin. Les semaines d'enquête dans le village ne permettront effectivement pas de repérer la trace d'une quelconque activité de l'organisation des Allemands dans la localité. L'avis du prêtre luthérien est sollicité, lui qui est habituellement prolix en explications en tous genres. Mais le sujet ne suscite qu'une réponse : il devrait, en tant que représentant local de l'Eglise luthérienne, déposer une réclamation pour un terrain boisé ayant appartenu avant guerre à la paroisse. A nouveau, la thématique du Forum est mise en lien direct avec le processus de restitution des biens dont les *Sachsen* (et d'autres citoyens roumains) ont été expropriés. Au cours de journées de travail d'archive à la mairie du village, j'assisterai à des scènes révélatrices des conflits créés entre les

habitants par ce processus. A l'inverse de Mălâncrav, les services du Forum ne semblent pas avoir été sollicités pour trouver une issue au conflit.

Le travail empirique mené à propos du Forum en milieu rural a démontré que l'institution allemande y est d'une efficacité peu consistante. A l'inverse de ce qui se produit dans les villes du sud de la Transylvanie, le Forum intervient peu sur la proximité entre ceux qu'il est tenu de représenter et défendre (les *Sachsen*) et les non-Saxons majoritaires. Pour synthétiser, ses délégués locaux n'agissent en général qu'en cas de conflit entre un Saxon désireux de récupérer une propriété dont il avait été exproprié et les autorités communales en charge du dossier, et s'il a le soutien des autorités locales. Il apparaît en outre que les derniers des Saxons demeurés dans ces trois localités rurales et adhérents du Forum n'entretiennent pas de relations particulières avec leurs proches émigrés par biais de l'institution, et reçoivent très peu d'aides en provenance du gouvernement allemand. On peut par conséquent interpréter l'inefficacité du Forum comme un résultat de l'absence de relations fortes à des partenaires installés en Allemagne, dans l'autre pôle du champ migratoire saxon.

Situées en milieu urbain ou rural, les études de cas amènent à la conclusion suivante : les antennes locales du Forum démocratique ne peuvent fonctionner que si elles sont au cœur d'un système d'interdépendance reliant les deux pôles du champ migratoire saxon, Roumanie et Allemagne. La défection d'un ou plusieurs partenaires de ce système d'interdépendances prive l'organisation allemande d'une partie de son potentiel d'action.

Le Forum démocratique des Allemands de Roumanie est créé en 1989-1990 dans une tentative de concrétisation de la conviction, formulée par certains notables saxons, qu'être Saxon signifie être en Transylvanie. Il y a derrière cette conviction l'idée que la spécificité même de l'altérité saxonne, outre des marqueurs réifiés tels la langue, la religion, réside dans le fait d'être en interdépendance avec les « autres » (roumains, magyars, tsiganes...) majoritaires en Transylvanie. Les modalités concrètes de mise en place de l'organisation ethnique traduisent cette logique d'interdépendance ; le Forum est une institution du droit roumain, insérée dans l'appareil d'Etat roumain. Le droit à la représentation politique garanti par la Constitution aux minorités ethniques positionne d'emblée l'organisme des Allemands dans le système politique national. Il faut pour cela procéder à un travail interne de légitimation de la germanité : pour que le Forum gagne en crédibilité politique, il est nécessaire que tous les membres de groupes dits « allemands » en Roumanie (saxons, souabes...) acceptent de se reconnaître d'une appartenance commune. L'altérité saxonne en Transylvanie ne peut subsister sans la totalité des « Allemands de Roumanie ». Le travail endogène sur la germanité réactive les fonctions politiques de l'Eglise luthérienne, garante de la vision dominante parmi les Saxons de leur « saxonitude » attachée au luthéranisme. C'est finalement en interdépendance avec les hommes de l'Eglise luthérienne que

les représentants du Forum démocratique parviennent à mener leur travail. Le Forum peut être tenu pour un acteur de la proximité, mais à l'échelle locale avant tout.

Les réussites exceptionnelles rencontrées par l'organisme allemand dans la ville de Sibiu mettent au jour les ingrédients nécessaires au bon fonctionnement local du Forum. Il faut tout d'abord que les différentes structures organisationnelles soient en cohérence et reliées les unes aux autres, que leurs objectifs respectifs convergent bien vers la double mission assignée au Forum : défendre les intérêts des Allemands tout en développant leurs relations avec les groupes environnants. Il s'agit ensuite que les apports des divers partenaires institutionnels de l'organisation (gouvernement allemand, associations de migrants, gouvernement roumain, partis politiques roumains...) soient mis en complémentarité. Pour ce faire, les idéologues les plus hauts placés dans l'institution allemande ont développé une idée-clé : celle de la situation minoritaire comme ressource partagée par tous. La victoire du Forum aux élections locales de Sibiu en l'an 2000 est la concrétisation de cette combinaison d'idéologie (une situation minoritaire à valoriser par tous) et de relations multiples, complexes et actives. Le Forum peut effectivement générer de la proximité s'il y a, au plan local, emboîtement des spatialités qu'il peut mobiliser.

Les études de cas complémentaires, consacrées à d'autres Forums locaux sis à la fois dans des centres urbains de Transylvanie méridionale et dans des localités rurales, permettent de préciser les conditions d'action du Forum. Dans les centres urbains, les Forums locaux sont efficaces avant tout dans les domaines socio-économiques ; le devoir de représentation dans la politique locale et départementale est en revanche mal ou non concrétisé. Cela résulte de relations déficientes avec les partenaires institutionnels du Forum implantés en Roumanie ; les fortes liaisons avec les Saxons immigrés en Allemagne, organisés en collectif ou apportant un soutien individuel à l'organisation allemande de Roumanie, de même que les aides considérables délivrées par les autorités allemandes, ne peuvent compenser ce déficit d'ancrage local. En milieu rural en revanche, les antennes locales du Forum sont peu efficaces, voire totalement inefficaces. Là, les contacts avec les Saxons émigrés ou les émissaires du gouvernement allemand sont très faiblement mobilisés. Finalement, le Forum ne peut fonctionner entièrement que si l'ensemble de ses relations à « l'extérieur », à l'« autre » sont activées. Le Forum est inscrit dans le champ migratoire saxon (ou allemand de Roumanie) ; il ne peut fonctionner que si le système d'interdépendance dans lequel il est inséré au sein de ce champ est activé.

Une organisation ethnique telle que le Forum peut générer de la proximité sociale et spatiale entre le groupe qu'elle représente et les autres groupes en présence, et ce bien qu'elle soit *a priori* vouée à défendre des intérêts ethnicisés, particuliers et particularisants. Une organisation ethnique du droit roumain peut par conséquent œuvrer au développement des interrelations nouées entre le groupe minoritaire et la majorité. En ce sens, une minorité fédérée autour d'un organisme représentatif peut agir sur la majorité. Mais il faut pour cela que la majorité adhère au projet social formulé au travers de l'organisation ethnique. Les idéologues du Forum démocratique ont atteint cet objectif à Sibiu en 2000 : en voulant faire de la germanité minoritaire une ressource partagée par tous les habitants de la cité, en voulant mettre leurs compétences particulières issues de leur situation socio-spatiale minoritaire insérée dans un champ migratoire,

ils ont obtenu une forte adhésion de la population majoritaire. En érigeant la germanité en outil politique mis au service du plus grand nombre, les notables saxons s'attirent le soutien de la majorité. Les résultats obtenus ailleurs sont toutefois très nuancés, parfois plus limités, parfois en nette situation d'échec. L'ethnicité institutionnalisée sous forme de formation politique ne peut agir dans tous les espaces ; elle n'a pas partout ni toujours une efficacité mobilisatrice. Il reste à déterminer si l'ethnicité comme interaction quotidienne permet de compenser cette défaillance et si elle peut contribuer pleinement à l'interdépendance.

Chapitre 8

CHAPITRE 8 : L'INTERDEPENDANCE DANS LES RECOMPOSITIONS POST-MIGRATOIRES. LE BATI DES MIGRANTS, ENJEU DU RENFORCEMENT DES DIVISIONS LOCALES

Le discours d'interdépendance formulé par les notables saxons installés dans le va-et-vient entre Roumanie et Allemagne n'est que partiellement mis en pratique sur le plan politique à travers le Forum démocratique des Allemands de Roumanie. Cette idée d'interdépendance socio-spatiale a pour but l'intensification des échanges entre les Saxons, migrants et non-migrants, et la société roumaine globale. Elle est pensée comme une manière de nouer les spatialités migrantes (des *Sachsen*) aux spatialités sédentaires (en Roumanie), de les placer dans une situation de dépendance réciproque. Sur le plan de l'institutionnalisation politique, l'initiative des notables saxons ne connaît qu'un succès relatif. Cette réussite en demi-teinte est contrebalancée par les initiatives prises en dehors de tout cadre politique dans les localités rurales d'émigration saxonne. La réflexion sur le fonctionnement du Forum conduit l'analyse davantage vers les initiatives prises parmi les Saxons que vers les autres acteurs impliqués dans l'interdépendance. Or, l'interdépendance ne peut exister qu'entre plusieurs acteurs : c'est elle qui les fait exister. Les Saxons sont donc forcément liés à d'autres acteurs. Comment ces autres acteurs, qu'il reste à désigner et comprendre, s'investissent-ils dans la relation d'interdépendance avec des Saxons migrants et non-migrants, formulée par les notables saxons ? On formule l'hypothèse, après enquête dans plusieurs localités rurales touchées par la migration saxonne que *l'interdépendance socio-spatiale prend forme et sens autour du bâti villageois laissé vacant par les migrants saxons. Les maisons de migrants sont le lieu de mise en interdépendance des spatialités migrantes saxonnnes aux spatialités sédentaires activées en Roumanie par leurs partenaires.* Les processus de catégorisation ethnique ne sont plus le principal facteur organisateur de l'espace villageois. La zone centrale des villages est remodelée sous l'effet des recompositions consécutives à l'émigration saxonne ; les zones périphériques évoluent également.

Les données empiriques recueillies à propos des localités rurales de Transylvanie du sud font l'objet d'une typologie. Dans un premier temps cette typologie sera présentée, afin d'en faire ressortir les dimensions principales des recompositions locales consécutives à l'émigration saxonne. Afin aussi d'en faire ressortir les implications méthodologiques pour l'interprétation des données (I). Deux types d'indicateurs ont été retenus pour la construction typologique : des indicateurs communs à l'ensemble des localités étudiées, que l'on nommera « indicateurs

communs ». Ces indicateurs feront l'objet de développements spécifiques (II, III, IV). Ont également été identifiés des indicateurs indiquant les variations d'une localité à l'autre ; ils seront nommés « indicateurs de différenciation » : les quatre profils locaux de l'interdépendance ont été définis à partir de ce second groupe d'indicateurs.

I. UNE TYPOLOGIE DES FORMES D'INTERDEPENDANCE

L'enquête, sous ses diverses formes a été menée dans une dizaine de localités rurales de Transylvanie méridionale. Elle trouve un complément dans des monographies villageoises réalisées par des chercheurs roumains et saxons, émigrés ou vivant en Roumanie. Trois de ces monographies ont pour but de dresser un état des lieux de villages sud-transylvains après l'émigration saxonne, avec comme cas d'étude Cristian, Senereuş et Viscri²²⁵. Trois autres monographies ont été effectuées sur commande de la Banque Mondiale, avec pour objectif explicite de proposer des moyens de préserver le bâti dit « saxon » (maisons de type « saxon » et églises fortifiées) des villages concernés, Biertan, Moşna et Viscri²²⁶. Mon enquête de courte durée a porté sur quelques-unes des localités étudiées dans ces monographies (Biertan, Moşna, Viscri). Le corpus d'information est par conséquent disparate, tant dans les méthodes employées pour sa constitution que dans les données recueillies.

Traiter un tel corpus afin de faire ressortir les tendances majeures de l'interdépendance socio-spatiale post-migratoire et ses variations locales nécessite la construction d'une typologie. La typologie est élaborée en premier lieu autour des quatre localités privilégiées lors de l'enquête, sièges de recherches empiriques de longue durée (à Slimnic et Mălâncrav) et de moyenne durée (Fişer et Laslea). Autour de cette trame, à partir de laquelle les indicateurs principaux ont été dégagés, j'ai inséré les données collectées lors de quelques enquêtes de courte durée et dans la documentation. Lorsque l'information est trop lacunaire pour permettre un examen de chacun des indicateurs retenus, les localités ont été écartées de la typologie et viendront éclairer la démonstration textuelle. Finalement, dix localités sont insérées dans la typologie (voir document 16).

I.1. DES INDICATEURS COMMUNS ET DES INDICATEURS DE DIFFERENCIATION

Le pivot central de classement est celui des relations existant ou non entre migrants saxons et autres acteurs locaux, autour du bâti laissé vacant par les migrants.

Il est ramifié en quatre axes ; le premier est celui des paramètres spatio-économiques généraux ; le second porte sur les acteurs impliqués, en Transylvanie, dans la dynamique d'interdépendance étudiée ; le troisième concerne les actions suscitées par cette dynamique, actions de type processif ; enfin, le quatrième axe intègre les enjeux relationnels sous-jacents à la

²²⁵ Sur Cristian, voir : Observatoire social de Bucarest, Société des Européanistes de Bruxelles, 1997 ; Mihăilescu V., 1998, pp.156-160. Sur Senereuş, voir Georg et Renate Weber, 1985. Sur Viscri, voir Herman van der Haegen, Paul Niedermaier, (éd.), 1997.

²²⁶ Sur Biertan, voir Paula Sandu, Claudiu Tufiş, 2000, pp.207-283. Sur Moşna et Viscri, voir le rapport à la Banque mondiale coordonné par Dumitru Sandu, 1999.

logique d'interdépendance. A l'exception du premier, chacun des axes est lui-même divisé en deux sous-types : on a identifié des indicateurs communs et des indicateurs de différenciation. Les *indicateurs communs* sont rencontrés dans toutes les localités étudiées ; en ce sens, ils ne représentent pas de facteur de variation dans les processus en cours, mais bien plutôt des facteurs autorisant la généralisation. Ils ne sont pas inclus dans la typologie, puisqu'ils ne participent pas à l'identification de profils d'interdépendance. Les *indicateurs de différenciation*, en revanche, changent d'une localité à l'autre. C'est par eux que les profils vont être identifiés. Indicateurs de communs et indicateurs de différenciation sont connectés, au sein de chaque axe, par une double relation d'opposition et de complémentarité ; ils constituent des binômes.

La démonstration fournira la matière détaillée de la typologie. Avant d'en présenter les profils spatiaux, il semble toutefois nécessaire d'indiquer, dans les grandes lignes, le contenu des indicateurs communs retenus dans la typologie (voir document 16).

L'axe intitulé « paramètres spatio-économiques généraux » regroupe à la fois des indicateurs spatiaux et économiques. Les indicateurs spatiaux retenus sont :

- la localisation (proximité ou éloignement d'un centre urbain) ;
- l'accessibilité (proximité ou éloignement d'un axe de circulation majeur ou non) ;
- la desserte (autocar ou chemin de fer, ou non).

Les indicateurs économiques sont :

- les possibilités locales d'emploi en dehors de l'agriculture ;
- les possibilités d'emploi dans un centre urbain proche.

Cet axe est construit autour de l'hypothèse que les conditions géographiques et économiques locales jouent un rôle important dans les négociations nouées autour des maisons de migrants saxons. On peut citer à titre d'exemple les deux localités d'enquête de longue durée, opposées par leurs caractéristiques spatio-économiques. Slimnic est une localité rurale proche de Sibiu, située sur la route nationale qui relie Sibiu à Mediaş, autre centre urbain important ; jusqu'en 1989, plusieurs centaines d'habitants de Slimnic allaient chaque jour à Sibiu pour y travailler. Aujourd'hui les emplois urbains sont en nombre limité, les habitants se sont tournés vers l'agriculture ; mais Slimnic reste rattaché à Sibiu, notamment grâce à des liaisons par autobus régulières.

Document 16 : Les indicateurs de l'interdépendance socio-spatiale

A l'inverse, Mălâncrav, à une quinzaine de kilomètres en retrait de la route Mediaș-Sighișoara, n'est accessible que par un chemin de terre raviné ; il n'y a plus d'autobus reliant le village à l'extérieur, en dehors d'un car privé de ramassage scolaire qui ne fonctionne que lorsque les parents sont suffisamment nombreux à payer pour que le trajet soit rentable. En raison de ces difficultés d'accès, un nombre très réduit d'habitants travaille en dehors du village. L'isolement est à la fois géographique et économique. Dans de telles conditions, on pourrait attendre que Slimnic exerce un attrait plus fort sur d'éventuels nouveaux occupants des maisons de migrants, et que Mălâncrav, à l'inverse, reste en retrait des recompositions socio-spatiales. Ce qui reviendrait en fait à attribuer un rôle déterminant à la localisation. L'analyse des autres variables permettra d'affiner cette proposition de départ.

L'axe consacré aux acteurs de l'interdépendance socio-spatiale est divisé en trois indicateurs de différenciation et trois indicateurs communs.

- Par l'expression « notables locaux » sont désignés les individus ayant la capacité, par leur statut et leurs relations personnelles, d'influer sur les logiques d'attribution de maisons de migrants par les équipes communales. Il s'agit ici d'identifier les acteurs des dynamiques locales.
- La décohabitation désigne le passage, grâce à la vacance en logement résultant de l'émigration, d'unités résidentielles familiales larges (désignées en Roumanie par le terme de *maisnie*) à des unités familiales nucléaires.
- La *țigănie* est un quartier de relégation propre à ceux que l'on qualifie de Tsiganes ; l'accès à des maisons de migrants est un moyen d'en sortir.
- L'indicateur de différenciation « migrants agricoles pré-1989 » porte sur l'immigration de travailleurs agricoles, pendant le communisme, vers les structures productives de l'agriculture collective (fermes d'Etat, coopératives agricoles de production, entreprises agricoles d'Etat). Bien qu'antérieur au mouvement de départ massif des *Sachsen*, ce type de migrants est retenu dans la typologie parce que, dans les localités où il est observé, les migrants concernés ont été identifiés comme des partenaires importants des négociations nouées autour de la transmission des maisons de Saxons émigrés. Le personnel d'encadrement (ingénieur agronome, vétérinaire en chef...) a été exclu de cette variable : non seulement le nombre d'individus concernés dans chaque localité est réduit, mais les observations montrent qu'ils font aujourd'hui partie de ceux que je qualifie de « notables locaux », ayant capacité d'agir sur les décisions prises par les autorités locales. Par ailleurs, les autres catégories de travailleurs migrants internes (personnel éducatif, personnel médical...) n'apparaissent pas en tant que catégories distinctes tout simplement parce qu'ils n'ont pas pu être identifiés comme acteurs remarquables des processus en cours (ce qui n'est pas contradictoire avec le fait que de telles migrations aient existé).
- Les migrants de retour aux campagnes apparaissent dès le changement de régime pour s'intensifier à partir de 1997. Leurs retours aux campagnes sont étroitement liés à la

détérioration de la situation économique générale dans le pays ; ils sont multiformes : mouvement de retraités, de familles ayant perdu leurs emplois en milieu urbain ou n'ayant plus les moyens de vivre en ville, nécessité de pratiquer une pluri-activité, ou encore migration de membres d'Eglises néo-protestantes.

- Les migrants internes néo-protestants feront toutefois l'objet d'un traitement propre, car ils révèlent des dynamiques relationnelles fortes entre néo-protestants en Roumanie et Saxons néo-protestants émigrés.

L'axe consacré aux actions de mise en interdépendance est divisé en deux indicateurs de différenciation et trois indicateurs communs.

- Les deux indicateurs de différenciation portent sur les modalités concrètes de transmission du bâti vacant : location, achat-vente, prêt, échange. Ces modalités sont identiques d'une localité à l'autre, notamment du fait du contexte législatif qui encadre le processus ; mais elles varient en fonction du responsable de la transmission (maire ou propriétaire saxon).
- L'indicateur de différenciation dénommé « roumanisation » désigne les changements spatiaux dus à une volonté explicite, de la part de certains acteurs locaux, d'ethniser les négociations en cours autour du bâti villageois lié à la présence saxonne, migrante ou non.
- La patrimonialisation désigne le processus d'attribution d'une valeur particulièrement élevée au bâti ancien dit « saxon », par des Saxons ou d'autres intervenants [Lévy J., Lussault M. (dir.), 2003, pp.692-693], afin de lui restituer sa position de vecteur matériel des hiérarchies sociales locales, dans ce cas exprimées en termes ethniques. On différenciera les localités d'intervention effective sur le bâti (ex. Mălâncrav, Viscri), des sièges de communes qui servent aux négociations de type administratif plus qu'à des travaux effectifs sur le bâti (ex. Laslea).
- La valorisation économique regroupe les initiatives à vocation économique prises grâce à la vacance de bâti : création de petites entreprises diverses (laiterie, épicerie...), développement d'une économie du tourisme chez l'habitant. Sont aussi inclus dans cet indicateur les possibles répercussions économiques des travaux de patrimonialisation du bâti dit « saxon », ainsi que certaines formes d'organisation collective des Saxons qui induisent des relations de type économique avec les acteurs locaux (les hospices luthériens de Fișer et Laslea). Certains éléments peuvent par conséquent jouer dans deux axes de la typologie.

L'axe consacré aux enjeux relationnels de l'interdépendance est divisé en deux indicateurs de différenciation et quatre indicateurs communs.

- Le premier indicateurs de différenciation peut être avec ou sans relation directe avec des Saxons migrants : il porte sur les négociations menées entre notables locaux, à propos de la gestion et transmission du parc de logements vacants. Cet indicateur complète celui identifié dans l'axe « acteurs » ; il détaille les modes d'interaction internes à ce groupe, et entre ce groupe et d'autres intervenants.
- Le rapport entre Saxons migrants et Saxons non-migrants est à observer dans toutes les localités d'émigration saxonne. Il est ici compris dans une dimension individuelle ou familiale.

- Par ailleurs, les formes d'organisation collective des Saxons (migrants et non-migrants) sont également prises en compte dans l'analyse : retrouvailles dans la localité de départ, festivités diverses, mais aussi structures de soutien aux Saxons non-migrants tels les hospices luthériens de Fișer et Laslea. Il s'agit par conséquent ici de toutes les formes de liaison qui impliquent un collectif de *Sachsen*.
- Les contacts maintenus entre Saxons migrants et locaux impliquent de multiples partenaires en Roumanie. Les divers partenaires et les logiques sous-jacentes à leurs relations avec les migrants saxons seront détaillés dans le corps de la démonstration. On exclut de cet indicateur les notables locaux, dont on a vu qu'ils interviennent dans toutes les localités ; on exclut également les Tsiganes et les néo-protestants, qui induisent des logiques relationnelles méritant un traitement particulier.
- Les enjeux liant les Saxons migrants aux Tsiganes des villages sud-transylvains apparaîtront dans une dimension historique inattendue et forte ; ce qui explique leur traitement propre. Pourtant, cette dynamique relationnelle n'a pu être observée et documentée de manière détaillée que dans le village de Mălâncrav. Ailleurs la réflexion n'était pas assez avancée pour que certaines facettes de cette dynamique fassent l'objet d'une attention particulière ; ailleurs encore, l'enquête de courte ou moyenne durée n'a pas permis de parvenir à un degré de confiance suffisamment élevé avec les interlocuteurs pour que ceux-ci exposent dans le détail les spécificités de cette interaction. Enfin, ce rapport varie dans l'espace. Dans le cadre de la typologie, qui implique une certaine généralisation, on considèrera que la relation étroite observée à Mălâncrav existe aussi dans les localités caractérisées par les faits suivants : mention de Tsiganes vivant dans des logements de Saxons émigrés depuis 1989 ; installation de Tsiganes dans des maisons de Saxons effectuant des séjours estivaux réguliers.
- Les dynamiques relationnelles induites entre Saxons et autres néo-protestants font aussi l'objet d'un traitement propre : elles constituent l'une des remises en cause les plus fortes des logiques interprétatives fondées sur l'ethnicité.

Le principe même de la typologie implique de procéder par généralisation. Il n'est possible de dégager des profils spatio-relationnels majeurs qu'en opérant un regroupement des localités sous des variables communes. Pour éviter toute extrapolation et rendre la complexité interne à chaque profil, les composantes de l'interdépendance socio-spatiale (paramètres socio-économiques généraux, acteurs, actions, enjeux relationnels) seront analysés dans le détail après l'exposé des profils spatiaux identifiés.

I.2. QUATRE PROFILS D'INTERDEPENDANCE SOCIO-SPATIALE

Quatre profils de localités rurales sud-transylvaines se dégagent de la typologie, en fonction des dynamiques spatiales à l'œuvre autour de la transmission du bâti laissé vacant par les migrants saxons (voir document 17).

1. Profil 1 : *Une interdépendance limitée.*

La localité, en dépit de son accessibilité, est peu attractive sur le plan migratoire. Seuls les travailleurs agricoles installés avant 1989 introduisent de la migration dans la population locale. La valorisation sociale et économique du bâti vacant est déficiente, en dehors d'initiatives ponctuelles (l'hospice luthérien). Les relations avec les migrants saxons sont faibles. Cas étudié : Fișer.

2. Profil 2 : *Une interdépendance partielle et ciblée.*

Les localités sont plus ou moins accessibles, et exercent une attractivité migratoire faible. Elles sont valorisées par la patrimonialisation du bâti saxon, qui peut exercer un effet d'entraînement économique local. Mais les relations aux migrants saxons sont peu formalisées et sont avant tout inter-individuelles. Cas étudiés : Mălâncrav, Biertan, Cund, Cisnădioara.

3. Profil 3 : *Une interdépendance ouverte, en voie de diversification.*

Les localités sont accessibles et attractives sur le plan migratoire. Leur valorisation, quoique en voie de diversification, demeure partielle, centrée sur les activités économiques. Les relations aux migrants saxons sont également partielles et circonscrites. Cas étudiés : Slimnic, Laslea, Șeica Mică, Prejmer.

4. Profil 4 : *Une interdépendance multiforme.*

Les localités sont plus ou moins accessibles et attractives ; mais leur valorisation est diversifiée et complétée par de fortes relations inter-individuelles et collectives aux migrants saxons. Cas étudiés : Moșna, Viscri.

Document 17 : Le bâti des migrants saxons, lieu de l'interdépendance socio-spatiale. Typologie des modes locaux de mise en relation

La typologie ainsi dressée appelle plusieurs commentaires. En premier lieu, elle n'a aucune valeur quantitative : la plus grande fréquence du profil 2 ou 3 n'est due qu'au choix des localités d'enquête, et non au caractère particulièrement répandu des processus identifiés au sein de ces profils. En second lieu, l'analyse doit dépasser la typologie ; les profils identifiés connaissent une diversité interne inévitablement dissimulée par la réduction des processus en cours à quelques indicateurs majeurs. L'écueil principal induit par la démarche typologique consisterait à conclure à une relation directe entre les acteurs et modes de valorisation locaux d'une part, et l'intensité des relations maintenues avec les Saxons migrants d'autre part. Or, chacun des quatre axes connaît une indépendance relative vis-à-vis des autres. Les paramètres socio-économiques généraux ne sont finalement pas déterminants : les localités les plus dynamiques, en migrations, actions et en relations, ne sont pas toujours les plus accessibles. Autre exemple : à Laslea, les nouveaux habitants adventistes n'interviennent en rien dans la valorisation économique et patrimoniale du village ; actions et acteurs, tels que présentés dans la typologie, peuvent être relativement déconnectés. Le but de l'analyse sera par conséquent de préciser les formes et contenus des rapports ou absence de rapports observés entre ces quatre axes, entre les conditions socio-économiques locales, les acteurs, actions et enjeux des processus en cours autour du bâti dit « saxon ».

On montrera dans la suite de ce chapitre que *l'interdépendance existe dans toutes les localités touchées par l'émigration saxonne. C'est un phénomène général*. Les trois indicateurs communs à l'ensemble des localités étudiées doivent proposer des réponses aux interrogations suivantes : qui accède aux maisons laissées vacantes par les migrants ? Comment ces maisons sont-elles utilisées ? Qu'est-ce que leur utilisation signifie sur le plan relationnel ? On argumentera que l'interdépendance est fondée sur des hiérarchies sociales locales qui préexistent à l'émigration saxonne (II). Elle est issue des modalités de gestion du bâti laissé vacant (III). Les relations internes à certains groupes locaux la déterminent (III).

II. DES ACTEURS SEDENTAIRES LIES PAR DES RAPPORTS ANCIENS

Le second axe de la typologie, consacré aux acteurs accédant au bâti laissé vacant par les migrants, est partagé en indicateurs de différenciation par la migration et en indicateurs communs par la sédentarité. Les acteurs entrant dans la dynamique d'interdépendance par l'accès au bâti sont qualifiés par leurs pratiques spatiales : ce sont à la fois des locaux et des migrants internes. En réalité, les hiérarchisations locales antérieures sous-tendent l'intervention des acteurs sédentaires à l'émigration saxonne : l'interdépendance est appuyée sur des logiques socio-spatiales anciennes. Cette hypothèse de travail amène d'emblée à revoir les catégories d'analyse de l'organisation socio-spatiale des localités sud-transylvaines touchées par l'émigration saxonne.

La disponibilité en logements (et en terres agricoles) consécutive au départ de nombreux *Sachsen* pose en premier lieu la question du repeuplement des localités concernées. Deux propos reviennent en *leitmotiv* dans les entretiens, menés en Roumanie et en Allemagne, avec des Saxons

comme avec les interlocuteurs supposés d'ethnicité autre. Le départ des Saxons laisserait la porte ouverte à une arrivée massive de Tsiganes dans des villages quasiment désertés. Pour contrer ce phénomène, il conviendrait (selon certains interlocuteurs) de procéder à un repeuplement organisé de la Transylvanie méridionale. Les informations recueillies évoquent en effet plusieurs projets de repeuplement des villages dits « saxons ». Lors de l'enquête, on m'apprend à plusieurs reprises que des projets ont été élaborés pour telle ou telle localité. Je vais sur place m'informer auprès du personnel communal, à Brateiu, à Zagăr ; on me répond invariablement qu'il n'a jamais été question d'attirer de nouveaux habitants dans la localité pour la simple et bonne raison qu'il n'y a plus de maison vide disponible à la location ou à la vente, que celles qui l'étaient sont désormais habitées par des habitants du village. Une monographie écrite sur Viscri mentionne également une telle initiative et conclut à son échec. Les propriétaires, émigrés le plus souvent, ne veulent pas mettre à disposition leurs maisons et les autorités gouvernementales ne peuvent intervenir par la force dans ce dossier [Van der Haegen H., Niedermaier P. (éd.), 1997, p.25]. Le repeuplement organisé des villages de *Siebenbürgen*, préoccupation récurrente des interlocuteurs rencontrés, est finalement supplanté par des dynamiques sociales spontanées. Locaux et migrants internes non encadrés par un projet officiel de mobilité dressent la partition des recompositions locales.

En second lieu, le modèle d'organisation villageoise observé en Transylvanie méridionale est construit autour d'une définition ethnicisée et ethnicisante des acteurs. Les recompositions locales post-migratoires, en revanche, impliquent des acteurs définis en termes de pratiques spatiales, migrantes ou non migrantes. La migration est ici interne à la Roumanie : les individus concernés viennent de l'extérieur de la localité étudiée, d'une autre localité, d'un autre département ou plus rarement d'une autre région de Roumanie. Faut-il pour autant présupposer que les nouvelles dynamiques relationnelles mettront aux prises locaux et migrants internes?²²⁷

On montrera plutôt que la pratique spatiale, ligne de définition des groupes en présence, se combine aux hiérarchies locales pour donner une nouvelle configuration socio-spatiale. Deux systèmes de délimitation et de classement se croisent : migration-sédentarité, et classement des « établis » face aux « marginaux ». La terminologie des « établis » (*established*) et des « marginaux » (*outsiders*) est empruntée aux travaux de Norbert Elias. Un tel positionnement permet de ne présumer d'aucune opposition en termes de groupes ethniques, ni d'aucune opposition en termes de groupes locaux et migrants. Les acteurs, tant individuels que collectifs, seront qualifiés par leurs liens et non par des supposées qualités intrinsèques.

Les acteurs accédant au bâti, rencontrés dans l'ensemble des localités étudiées, sont des acteurs sédentaires, des locaux. Ils seront confrontés, lors de l'analyse des indicateurs communs, aux migrants internes identifiés dans certaines de ces localités. Les dynamiques relationnelles nouées et maintenues par ces acteurs généraux et particuliers commencent avec la désignation des groupes formés par la pratique spatiale : les *băştinaşi* sont, dans la parole villageoise, les autochtones. Des individus dont des générations d'ancêtres vivaient déjà dans la même localité,

²²⁷ C'est l'hypothèse interprétative proposée dans les monographies consacrées à Cristian et Moşna.

des individus reliés aux ancêtres par le *neam*, le lien de sang, matrice de l'origine partagée. Les non-migrants sont aussi désignés de *localnici*, ces locaux que la sédentarité résidentielle oppose aux migrants internes. Le vocable quotidien désigne bel et bien des groupes d'habitants par leurs pratiques spatiales. Pourtant, le corps des *băştinaşi* ou *localnici* connaît lui-même une stratification interne complexe et hiérarchisée. Cette hiérarchisation, dont les paramètres et seuils apparaîtront lors de la définition des acteurs impliqués, intervient dans l'accès au bâti vacant : la définition des acteurs par l'accès aux logements de Saxons émigrés dépend pour partie des rapports de force locaux. Deux groupes de *băştinaşi* émergent à travers le processus d'installation dans les maisons libres : celui des notables locaux, des « établis » d'une part ; celui des Tsiganes, des « marginaux » d'autre part. Les outils analytiques forgés par Norbert Elias éclairent non seulement les relations fondées sur le couple migration-sédentarité, mais aussi les interactions internes à ceux qui sont désignés et se désignent comme des locaux.

II.1. DES NOTABLES LOCAUX QUI PROFITENT DES RECOMPOSITIONS POST-MIGRATOIRES

A travers l'étude empirique dans les localités sud-transylvaines, un premier groupe d'acteurs sédentaires est défini par la possibilité d'accéder aux maisons laissées vacantes par les migrants saxons : celui des notables locaux. On le caractérisera comme le groupe de ceux qui, parmi les locaux, ont le plus aisément accès aux logements vacants, et ce tant avant qu'après 1989. Ce sont ceux qui, parmi les locaux, les *băştinaşi*, disposent de ressources financières élevées, de fonctions perçues comme placées au sommet des hiérarchies sociales locales, et de relations étroites aux détenteurs du pouvoir politique local (les membres des conseils communaux). Ils renforcent leur notabilité grâce à et dans l'interdépendance.

II.1.1. Un groupe défini par l'accès au bâti vacant

Les notables locaux ou « établis » obtiennent les logements vacants grâce aux multiples ressources dont ils disposent : ressources sociales par leurs professions ou statuts, ressources financières parfois, ressources relationnelles surtout.

Ceux des habitants qui pratiquent une activité rentable sur le plan économique font partie des notables locaux. A Mălâncrav, une famille roumaine élargie dont les membres se désignent comme *băştinaşi*, constituée de trois générations, est propriétaire d'un des trois commerces d'alimentation du village. Ceci lui confère une position sociale centrale : non seulement elle possède un capital économique, mais elle se rend indispensable aux autres habitants par son petit commerce. Le village est isolé, peu accessible, et se fournir en denrées de première nécessité non cultivables est déjà chose difficile ; les commerçants tiennent les rennes d'une relation de dépendance. La famille est également propriétaire de terres cultivables suffisamment étendues pour que l'embauche quotidienne de travailleurs journaliers soit indispensable au travail agricole. Enfin, cette même famille vit dans une maison dite saxonne achetée à la fin des années quatre-vingt dix et en cours de rénovation pendant l'été 2001. Un des fils vient d'acquérir une autre maison de Saxons émigrés et y fait des travaux substantiels de modernisation avant de s'y installer en famille ; il possède une des rares voitures du village. La détention d'une richesse économique

certaine joue un rôle déterminant dans l'accès de cette famille au bâti vacant. Les petits entrepreneurs sont les individus les plus aisément identifiables parmi les détenteurs du pouvoir économique local. Certains agriculteurs semblent aussi parvenir à des ressources économiques non négligeables ; l'embauche de travailleurs journaliers, la détention de machines agricoles, et surtout, l'achat de maisons vacantes sont les signes extérieurs de leur aisance financière. La stratification économique est un premier paramètre de définition des notables locaux, qui sont aussi les plus aisés du village.

Parmi les notables locaux, on retrouve en diverses localités les fonctionnaires « répartis » sous le régime communiste²²⁸ : cadres des entreprises agricoles d'Etat (ferme, coopérative, institut), ingénieurs agronomes, techniciens qualifiés ou enseignants. A Laslea, ils sont considérés comme les « intellectuels » (*intelectuali*) du village ; leur spécificité est tellement nette pour eux qu'elle explique leur capacité à mettre sur pied des formes d'entraide propres, distincte du reste des habitants²²⁹. De par leurs fonctions, ces individus sont en règle générale proches des membres des conseils communaux. Ainsi, les ingénieurs agronomes, aujourd'hui en charge de la privatisation des terres agricoles²³⁰, sont intimement liés au personnel communal. En dépit du fait qu'ils ne sont pas, à proprement parler, des *băştinaşi* puisqu'ils ne vivent dans les localités concernées que depuis leur « répartition », ces fonctionnaires peuvent être tenus pour des notables locaux. L'extranéité est supplantée par la fonction génératrice de relations aux décideurs locaux. La relation locale dépasse la pratique spatiale migrante.

La relation à l'élite politique locale est déterminante parce que les membres des conseils communaux sont eux-mêmes considérés comme des notables locaux. Certains d'entre eux mettent à profit leur fonction pour acquérir des maisons vacantes, notamment parmi celles tombées dans le domaine public avant 1989²³¹. Dans une des mairies, on a relevé que cinq des six employés de la mairie, dont le maire lui-même, habitent depuis quelques années dans des maisons qualifiées de « saxonnnes » et situées sur les rues les plus centrales du village ; le dernier employé, qui se trouve aussi être le plus jeune, vient d'acquérir à son tour une maison vacante et va quitter le domicile parental. D'autres individus qui gravitent autour de ce personnel communal vivent aussi dans des maisons d'émigrés situées au centre du village : un ancien maire, un représentant local du Parti de l'unité nationale roumaine (*Partidul Unităţii Naţionale Române*, P.U.N.R.) beau-frère de la responsable de l'état civil à la mairie, la mère de la secrétaire, et des « amis » qui passent régulièrement à la mairie saluer leurs connaissances. Les employés de mairie profitent ainsi directement de leur fonction ; mais ils jouent en outre un rôle déterminant dans l'attribution, à la location ou à la vente, des maisons tombées dans le domaine public et gérées par la mairie. Il convient par conséquent de différencier les deux catégories d'acteurs que sont les notables locaux

²²⁸ La « répartition » (*repartiizare*) consiste en l'affectation des fonctionnaires à un poste par leurs autorités de tutelle.

²²⁹ Les « intellectuels » ont en effet formé leur propre voisinage à Laslea, unité d'entraide principalement activée lors des enterrements.

²³⁰ Sur la fonction sociale déterminante des ingénieurs agronomes dans le processus de privatisation des terres, voiles travaux de K. Verdery.

²³¹ Entre 1974 et 1989, les propriétés privées des émigrants passent automatiquement dans le domaine public lorsque leurs propriétaires émigrent. Ce point, déterminant pour comprendre les recompositions contemporaines, sera analysé plus loin.

nouveaux habitants des logements inoccupés, et ceux qui décident de la redistribution de ces logements : le personnel municipal et les migrants eux-mêmes. D'autres acteurs enfin interviennent dans la valorisation du bâti transmis, sans pour autant s'être installés dans une maison vacantes.

II.1.2. Une notabilité assise la décohabitation générationnelle

Les notables locaux accédant au bâti vacant l'occupent selon une modalité propre : la décohabitation des générations les plus jeunes. De nombreuses maisons de la Transylvanie rurale sont en effet habitées par trois générations. Cela correspond au mode d'organisation familial de la *maisnie*, unité de parenté élargie. Cela témoigne aussi du fait que la décohabitation des plus jeunes est de plus en plus malaisée avec l'accroissement des difficultés économiques. La solution vient parfois d'une migration temporaire à l'étranger, au cours de laquelle les fonds nécessaires à l'achat d'un logement sont récoltés. Le problème n'est pas spécifique aux localités rurales de Transylvanie méridionale, mais généralisé en Roumanie. Les notables locaux ont des moyens propres de résoudre la question.

A Slimnic, la décohabitation est l'une des justifications majeures de l'accès des Roumains au bâti vacant. Elle concerne majoritairement, d'après plusieurs interlocuteurs, des familles roumaines installées dans un quartier dit « roumain », sis autour de l'église fortifiée luthérienne : le quartier « sous la fortification », *după cetate*. La localisation initiale des familles concernées donne des indications sur la composition sociale du groupe entrant ainsi en mobilité résidentielle. La *strada după cetate* est en effet une des rues dites « roumaines » les plus anciennes du village, ce qui explique sa proximité avec le centre dit « saxon ». Elle est habitée de Roumains se définissant comme des *băştinaşi*, en fait les plus anciens des Roumains du village, selon eux. Le fort ancrage local des familles de la rue se lit à travers plusieurs dynamiques relationnelles activées lors de l'accès au bâti vacant. Tout d'abord, plusieurs des familles concernées par la décohabitation entretiennent des relations d'amitié anciennes avec les propriétaires saxons émigrés. Cela explique le fait que les Saxons, lorsqu'ils ont conservé la propriété de leur maison, la louent ou la prêtent à leurs amis roumains de « sous la fortification ». Ce type de dynamique relationnelle reviendra de manière récurrente dans la transmission directe du bâti, des propriétaires saxons aux nouveaux occupants. De plus, plusieurs des membres du conseil communal vivaient eux-mêmes et ont encore leurs parents dans la rue *după cetate*. La relation aux notables locaux est ainsi établie, insérant par là même les jeunes occupants des maisons de *Sachsen* émigrés dans le corps des notables locaux.

II.1.3. Variations locales autour de la décohabitation : Cund

La décohabitation prend un tour particulier dans un village situé sur la bordure nord de la zone d'implantation saxonne : Cund. Difficile d'accès, le village fait partie de la commune de Bahnea, localisée dans le département du Mureş. Cund est à deux kilomètres d'un autre village de la commune, Gogan. Cund et Gogan forment aujourd'hui un binôme socio-spatial, par le processus de décohabitation résidentielle.

Cund était un village à population presque exclusivement saxonne, à l'exception d'une famille « à moitié tzigane » selon une interlocutrice rencontrée sur place en juillet 2001. A la différence de Gogan, qui, bien que situé à proximité, est habité par une population à moitié roumaine et à moitié magyare. La ligne de démarcation des zones d'implantation saxonne et magyare passe entre les deux villages ; elle peut se lire dans l'architecture, qui diffère sensiblement d'un village à l'autre. Cund regroupe 170 maisons, dont les occupants saxons ont massivement émigré en 1990. Il ne reste plus que cinq Saxons au début de l'année 2000. Mais le village n'est pas vide : ses habitants actuels sont venus de Gogan. Village roumano-magyar, personne n'en émigre à la chute de Ceaușescu. Le binôme est alors constitué d'un village presque déserté, et d'un village pleinement occupé, sans possibilité de logement. Les couples les plus jeunes de Gogan, désireux de quitter la maison parentale, s'adressent à la mairie de Bahnea qui gère les maisons de Saxons tombées dans le domaine public. Dès 1990, plusieurs couples obtiennent la location de maisons d'émigrant saxons situées à Cund. Le mouvement se poursuit quatre années durant, en provenance de Gogan surtout mais également de quelques autres localités proches (voir tableau 9). Une large trentaine de maisons est ainsi réoccupée. Les autres, vides, appartiennent encore aux Saxons installés en Allemagne.

Tableau 9 : La décohabitation résidentielle en direction de Cund, de 1990 à 1993.

Village de provenance	Nombre de familles
Ațintis	1
Daia	2
Băgaciu	1
Gogan	30 environ

Source : enquête personnelle, juillet 2001.

Les maisons restent le plus souvent propriétés de l'Etat ; seuls les plus aisés (sept familles) ont pu acheter après la promulgation en 1995 de la loi « pour la réglementation de la situation juridique de certains immobiliers destinés au logement, et passés dans la propriété de l'Etat »²³² [Monitorul Oficial, 29 novembre 1995, n°279, pp.88-97]. Tel est le cas de la propriétaire de l'unique magasin d'alimentation du village. Agée de 35 ans environ, elle vit à Cund depuis dix ans lorsque je la rencontre. Elle a obtenu la location, avec son mari, d'une maison ayant appartenu à des Saxons émigrés avant 1989, et de ce fait tombée dans la propriété publique. Le personnel communal de Bahnea leur a attribué la maison à la location, et la leur a vendue en 1998. D'après l'interlocutrice, l'état de dégradation avancé des façades est lié à la gestion communale des maisons. Les contrats de location stipulent en effet que la mairie est responsable de l'entretien des parties extérieures du bâti ; mais ils n'ont jamais été appliqués, faute de moyens financiers des administrations locales. On est loin de la dégradation liée à l'installation de nombreux Tsiganes, invoquée dans de nombreux entretiens.

²³² *Legea nr.112 din 25 noiembrie 1995 pentru reglementarea situației juridice a unor imobile cu destinația de locuințe, trecute în proprietate statului.*

Le village est désormais organisé en deux groupes sociaux. L'un est constitué des jeunes couples, âgés de 30 à 40 ans en 2001, venus de Gogan ; ils sont roumains et magyars. Le fait que la majorité d'entre eux n'a pas pu acquérir la maison habitée après 1995 témoigne des possibilités économiques restreintes des nouveaux habitants du village. S'ils font partie des notables du binôme Cund-Gogan, ce n'est pas par leurs possibilités économiques, à quelques exceptions près. Le paramètre relationnel prédomine : obtenir des contrats de location à la mairie nécessite l'entretien de bonnes relations avec les responsables communaux du parc locatif. L'autre groupe est constitué des propriétaires saxons émigrés après 1989, ayant conservé leur maison ; un mouvement de retours estivaux émerge lentement, après plusieurs années d'absence de contacts avec le village de départ. Mais l'organisation spatiale du village ne rend pas compte de l'existence de ces deux groupes distincts : maisons habitées ou conservées comme résidences secondaires sont mêlées dans l'espace. Roumains et Magyars venus de Gogan reprennent le modèle spatial en place dans le village parental : foyers roumains et magyars se jouxtent et se succèdent, dessinant ainsi un modèle d'organisation socio-spatiale homogène dans sa mixité, opposé à celui de la division socio-spatiale des villages dits « saxons ». Cund ne porte pas de signes matériels du changement de population ; il n'y avait pas dans le village de lieu de culte orthodoxe ou calviniste²³³. Aujourd'hui, il n'y a plus non plus de prêtre luthérien, ni de nouveau lieu de culte. Le phénomène de décohabitation par l'accès aux logements de Saxons émigrés a fait de Cund un village organisé selon la mixité socio-spatiale roumano-magyare rencontrée sur la frontière septentrionale de la zone d'implantation saxonne. L'ancienne présence saxonne est aujourd'hui signalée par l'absence entrecoupée de retours estivaux.

Approcher les recompositions socio-spatiales consécutives à l'émigration saxonne par les acteurs accédant au bâti vacant fait émerger un premier groupe : celui des notables locaux. Ce groupe bénéficie d'un statut social prestigieux dès avant l'émigration saxonne. L'accès aux logements libérés par l'émigration renforce sa position dominante. Une première ligne de division des populations locales est renforcée par les recompositions contemporaines. Bien que situés à l'opposé des *băștinași* sur l'échelle hiérarchique, les Tsiganes rendent également compte des modifications sociales générées par l'accès au bâti des émigrés saxons.

II.2. MARGINAUX LOCAUX EN ASCENSION : LES TSIKANES EN SORTIE DE LA TIGANIE

Les Tsiganes constituent un second groupe d'acteurs accédant au bâti vacant des localités rurales sud-transylvaines. C'est un groupe situé au bas des hiérarchies sociales locales, et lui-même hiérarchisé : tous les Tsiganes ne bénéficient pas du même statut auprès des non-Tsiganes. Seuls les mieux considérés (ou les moins stigmatisés) d'entre eux améliorent leur condition grâce à cette nouvelle ressource que constitue le bâti vacant. Les divisions internes aux Tsiganes sont accentuées dans les recompositions post-migratoires.

²³³ Les Magyars de Transylvanie centrale sont calvinistes dans leur majorité.

Comprendre en quoi leur catégorisation en tant que Tsiganes, catégorisation à la fois exogène et endogène, intervient dans le processus d'installation dans des maisons de *Sachsen* émigrés est une nécessité issue du travail empirique sur place : quoi que marginalisés, des Tsiganes participent au jeu d'acteurs induit par ce processus. C'est aussi une nécessité découlant des propos, maintes fois recueillis lors de l'enquête, sur une supposée « invasion » tsigane en direction des villages dépeuplés par le départ des Saxons. Les enjeux sociaux inhérents à une telle perspective de l'« invasion » tsigane ne laissent que peu de place au doute : le statut de « marginaux » affecté aux Tsiganes en est le cœur, statut qui trouverait ici à être réaffirmé à peu de frais. C'est enfin une nécessité résultant de débats en cours parmi les intellectuels saxons ; certains d'entre eux tentent d'aplanir le débat sur la relégation des Tsiganes en affirmant que le défi qu'ils posent à la société roumaine est d'ordre social (pauvreté, analphabétisme, chômage, ...) et non d'ordre ethnique, et en affirmant la responsabilité ancienne des Saxons dans l'apparition et le maintien de ce statut social des Tsiganes²³⁴.

Lors de la présentation du modèle socio-spatial des localités rurales de Transylvanie méridionale, on a montré que la population auto- et hétéro- désignée de « Tsigane » connaît une forte diversité interne, inscrite dans la longue durée. La diversité est parfois construite autour des métiers traditionnellement remplis par les Tsiganes, parfois autour du paramètre migratoire (on est un Tsigane plus légitime et mieux accepté si on est « du village » que si on est d'ailleurs), parfois encore autour des disparités économiques. L'accès au bâti vacant fonctionne comme un nouvel axe de hiérarchisation interne aux Tsiganes : seuls certains d'entre eux ont la possibilité d'accéder aux maisons de Saxons émigrés, et ce aussi bien avant qu'après 1989. Seuls ceux des Tsiganes qui sont définis par l'accession aux maisons d'émigrés sont pris en compte dans la réflexion ; ils disposent pour ce faire de ressources spécifiques, qui apparaîtront au fil de la description du lien « accès au bâti vacant ». L'accès aux maisons vacantes fait ressortir des stratifications internes aux Tsiganes : la stratification économique d'une part, la stratification relationnelle d'autre part. Les plus aisés financièrement et ceux ayant des relations étroites avec des Saxons (et avec d'autres habitants) peuvent accéder aux maisons de migrants. Ces ressources

²³⁴ Sur ce dernier point, voir le colloque organisé à Sibiu en mars 2000 par l'Académie Luthérienne de Transylvanie sur « les Tsiganes dans le contexte des cultures historiques de Transylvanie ». La question posée portait explicitement sur le lien à reformuler entre les Saxons et les Tsiganes après le départ massif d'une majorité de *Sachsen*. Les analyses démographiques présentées à cette occasion montrent un accroissement de la population tsigane dans les localités d'émigration saxonne, accroissement dû à une forte natalité et à des migrations internes. Les intervenants préconisent que les Saxons fassent participer les Tsiganes aux recompositions locales pour que ceux-ci maintiennent l'« héritage » social et culturel des Saxons. L'enjeu du colloque est de cerner la manière dont il serait possible d'impliquer les Tsiganes dans la gestion de ce patrimoine. Le programme reflète bien cette préoccupation. Le colloque commence par des exposés sur la culture tsigane en Roumanie et en Transylvanie ; viennent ensuite des communications sur les changements démographiques en cours dans les localités d'émigration des Saxons, et qui mènent, selon les communicants, à un remplacement progressif des Saxons par des Tsiganes. La problématique de la préservation du patrimoine saxon est ensuite exposée. La démonstration générale se termine sur des études de cas présentées par des prêtres luthériens officiant dans des localités à forte population présumée tsigane. Les enseignements à tirer du colloque sont doubles. D'une part, on peut souligner l'effort fait en direction des Tsiganes, effort suffisamment exceptionnel pour qu'il soit remarqué. Plusieurs des communicants sont d'ailleurs des intellectuels tsiganes affirmés et reconnus (Vasile Burtea ; Luminița Cioabă, poétesse « princesse » des Tsiganes, sœur du Roi autoproclamé des Tsiganes Florin Cioabă vivant à Sibiu). Mais d'autre part, la perspective globale reste centrée sur les Saxons : la préoccupation prédominante est celle de la préservation du patrimoine saxon, patrimoine architectural et social, et non l'amélioration des conditions de vie des Tsiganes ou la lutte contre la discrimination.

mobilisées dans des stratégies résidentielles sous-tendent la mise en jeu de la catégorie « Tsiganes ».

II.2.1. Une sortie accessible à certains des Tsiganes seulement

A Fișer, la famille Gangal vit dans une maison saxonne de la rue principale, (*strada principală*), en plein cœur dit « saxon » du village. Lors de l'entretien en juillet 2001, le mari et son épouse insistent sur les divisions internes aux Tsiganes du village. Ils évoquent tout particulièrement la distanciation introduite par les plus aisés d'entre eux vis-à-vis des plus pauvres ; les plus riches et les plus « éduqués » auraient quitté le village après le départ des Saxons. Au sein des quelques « bonnes familles » tsiganes qui seraient restées à Fișer, les plus aisés refuseraient tout contact avec les plus pauvres, relégués dans la *țigănie* sise aux pieds de l'église fortifiée aujourd'hui luthérienne. « *C'étaient des Tsiganes meilleurs, ils étaient spéciaux par rapport aux autres, ceux-là, les meilleurs, ils sont partis à Brașov et ont acheté des maisons ailleurs. Et ceux-là de devant ne veulent rien savoir des autres, les plus nécessiteux* »^{XLIII} : le discours met bien en avant la division économique existant entre les Tsiganes du village. Cette division économique est en outre reliée à deux autres types de clivages. Elle est d'une part reliée à une éducation réputée plus élevée : les plus riches seraient aussi les « meilleurs » (*feine*), terme qui, dans son sens roumain, comporte la notion de qualité de l'éducation. Elle est d'autre part reliée à la division spatiale de la population villageoise : ceux « *de devant* », c'est-à-dire du centre du village, refusent les contacts avec les plus pauvres vivant dans la *țigănie*.

Mes interlocuteurs de Fișer en viennent de là à parler de la relégation particulièrement forte dont les Tsiganes font l'objet dans le village. Cette relégation est à son apogée dans le fait que les Tsiganes, bien qu'orthodoxes, ne peuvent être enterrés dans le cimetière orthodoxe, dit « roumain » à Fișer. La mise à l'écart est telle qu'elle est vécue comme une négation de l'humanité même, du caractère humain des Tsiganes. Dans un élan de dénonciation de cette profonde injustice, la personne interrogée finit par réaffirmer leur humanité : « *nous aussi nous sommes des êtres humains !* »^{XLIV}. C'est un dernier recours face à l'indifférence généralisée, face à une situation contre laquelle personne, selon elle, ne se révolte. Les propos de Roumains du village confirment cette scission forte et matérialisée, au moment ultime, par une exclusion du cimetière des croyants de même confession sur la base de leur ethnicité putative. Ce type exacerbé de mise à l'écart des Tsiganes n'est pas fréquent ; il n'a lieu dans aucune autre des localités étudiées lors de l'enquête, et ne peut être expliqué par les habitants de Fișer. L'utilisation du cimetière orthodoxe comme lieu de hiérarchisation des groupes installés dans le village reviendra à propos des migrants internes venus de Moldavie. On trouve là un indicateur de la plus ou moins grande facilité, pour certains Tsiganes, d'accéder au bâti vacant : il est possible (et la suite de l'analyse le dira) que cet accès soit plus difficile dans un village de forte relégation tel que Fișer que dans d'autres, à relégation plus atténuée.

En dépit de ces cloisonnements forts imposés de l'extérieur aux membres de la minorité tsigane du village, la famille Gangal a pu acquérir une maison de Saxons émigrés. Tombée dans le domaine public lors de l'émigration des propriétaires, avant 1989, les Gangal ont tout d'abord

habité la maison en tant que locataires de la mairie de Rupea. Grâce à la promulgation de la loi 112/1995 sur la vente des maisons passées dans la propriété publique, ils ont pu l'acheter quelques années plus tard. Une partie de l'ameublement y demeurait, que les Gangal ont payée aux anciens propriétaires lors d'une visite estivale de ceux-ci.

Le parcours résidentiel de la famille Gangal de Fișer appelle plusieurs commentaires. En premier lieu, il a été rendu possible par le fait que les Gangal sont perçus par d'autres habitants du village comme étant des Tsiganes plus élevés dans l'échelle des hiérarchies locales que les autres Tsiganes. Leur voisin direct, un Saxon âgé d'une soixantaine d'années, explique leur trajectoire par le fait que Madame Gangal est « à moitié roumaine »^{XLV}, et que ce sont des « Tsiganes de velours » (*țigani de mătase*). A Fișer comme à Slimnic ou Mălâncrav, les « Tsiganes de velours » sont placés par les non-Tsiganes au sommet de la hiérarchie des Tsiganes. Cet élément est à prendre en compte dans l'attribution de logements par le personnel communal, connaisseur des catégories locales et des individus ou familles qui y sont inclus. Il est aussi à prendre en compte lors de la transmission directe des maisons par les propriétaires saxons aux nouveaux occupants ; un individu considéré comme « Tsigane de velours » sera mieux considéré et aura par conséquent davantage de chances de pouvoir acheter, louer ou habiter contre services une maison vacante qu'un Tsigane autrement catégorisé par son partenaire de négociation. L'accès de certains Tsiganes aux maisons vacantes passe donc, en second lieu, par ces catégories. Le voisin saxon des Gangal insiste en troisième lieu sur le fait que les « Tsiganes de velours » doivent en partie leur meilleure situation sociale à ces nouveaux habitats : ils sortent ainsi du quartier tzigane. Si, dans un premier temps, l'ethnicité putative des habitants est utilisée pour construire une catégorie spatiale reléguante (la *țigănie*), dans le second temps de la sortie de la *țigănie* par l'accès au bâti vacant, la catégorie spatiale (ici l'ancien centre dit « saxon ») est employée pour reconstruire l'ethnicité des résidents. Par la sortie de la *țigănie*, on demeure Tsigane, mais de manière moins stigmatisante.

Le parcours de la famille Leșca de Slimnic et les commentaires qu'il suscite dans le village rendent bien compte de ces déterminations réciproques entre catégories ethniques et catégories spatiales. Quelques personnes tenues pour Tsiganes y trouvent une échappatoire en accédant au bâti laissé vacant par les Saxons. Les Leșca me sont présentés en juin 2000 à Slimnic par leurs voisins roumains comme de « vrais Tsiganes »^{XLVI}. Les deux familles vivent dans la *strada rușilor*, habitée majoritairement de Saxons jusqu'en 1990-1991, et dans des maisons de style dit « saxon ». Les Leșca ont vécu pendant plusieurs années dans l'un des deux quartiers de relégation des Tsiganes du village. Ils sont ensuite parvenus à s'installer à Sibiu, où le mari avait un emploi et où la mère enregistrait des disques de musique « tzigane ». En 1995, ils sont revenus à Slimnic parce que le mari, paralysé, avait été licencié. Pour cela, ils ont échangé leur appartement de Sibiu avec une maison de la *strada rușilor*. Après l'émigration des propriétaires saxons, celle-ci avait été rachetée par un Roumain. L'installation des Leșca dans une maison d'émigrants repose donc sur la possession de certaines ressources immobilières échangeables. Elle a des conséquences immédiates sur leur positionnement, par des interlocuteurs non-tsiganes rencontrés sur place, dans la hiérarchie sociale du village. Madame Leșca est tenue pour quelqu'un de particulièrement

travailleur : en témoignent ses efforts pour enregistrer des disques et pour donner à sa fille adolescente la possibilité de pratiquer la musique elle aussi. En témoignent également les efforts faits pour trouver un emploi à Sibiu et quitter le village, un temps durant. Finalement, m'expliquera plus tard la médecin du village, les Leșca sont arrivés à s'en sortir : la preuve ultime en est qu'ils ont quitté le quartier dit « tsigane » et vivent dans la *strada rușilor*, ancienne rue « de Saxons » située au centre du village.

II.2.2. Une ascension fondée sur des ressources relationnelles et économiques

Disparités économiques et stratifications internes endogènes et exogènes des Tsiganes sont complétées, dans certaines localités, par une hiérarchisation des individus tenus pour Tsiganes sur base de leurs relations aux non-Tsiganes du village. Cette dynamique relationnelle hiérarchisante intervient de façon primordiale dans l'accès ou l'impossibilité d'accéder au bâti laissé vacant par les émigrants saxons. La rupture de 1989 donne une prégnance encore plus remarquable à cette dynamique.

C'est à Mălâncrav que cette relation particulièrement intense entre Saxons et Tsiganes est apparue dans ses détails. Le parcours résidentiel de la famille Ruja repose sur cette dynamique relationnelle. En 2001, les Ruja vivent dans une maison du bas de la *strada crișului*, c'est-à-dire dans ce qui est considéré comme le centre du village, et qui plus est le centre marqué par la présence des Saxons. Leur maison présente effectivement les traits architecturaux en général associés aux Saxons. La famille y vit depuis dix ans. Monsieur Ruja entretenait, depuis son enfance, des relations d'amitié avec le propriétaire saxon : « *nous étions amis par nos parents, nous lui disions "grüßsvueter"* [déformation roumanophone du terme allemand *Großvater*, grand-père]... *C'est comme ça que nous l'appelions. Il n'avait pas d'enfant, une nièce seulement* »^{XLVII}. Le propriétaire est décédé avant le changement de régime ; sa nièce a alors hérité de sa maison, puis a émigré avec sa famille. « *Sa nièce a émigré en Allemagne. Elle est partie avant la Révolution. Et la maison est tombée dans le domaine public, l'Etat la lui a payée et elle est partie en Allemagne, de telle sorte que moi j'ai pu acheter la maison à l'Etat* »^{XLVIII}. Selon la législation alors en vigueur, la maison est devenue propriété de l'Etat roumain et a été mise en location.

Monsieur Ruja a profité de la libération de logements par l'émigration pour déposer une candidature à la location de l'une de ces maisons, auprès de la mairie de Laslea (dont dépend Mălâncrav). Il vivait alors avec sa famille dans la maison de ses parents, construite dans les années cinquante en haut de la *strada crișului*, dans le quartier dit « roumain ». Il obtient d'abord de la mairie une maison vacante de la rue principale (*strada principală*), dont les propriétaires saxons avaient quitté la Roumanie depuis plusieurs années et avec lesquels il ne précise pas avoir eu de relations particulièrement étroites. Après 1990, la maison de la famille saxonne avec laquelle ses propres parents entretenaient des liens d'amitié est libérée de ses occupants ; il peut la louer et s'y installer. Finalement, il l'achète à l'Etat lorsque la loi de vente des biens immobiliers tombés dans le domaine public est promulguée, en 1995. Le parcours résidentiel jusqu'à cette bâtisse ayant appartenu à une famille saxonne considérée comme proche est donc indirect ; Monsieur Ruja est

d'abord passé par une autre résidence, et la transaction ne s'est pas faite directement avec les anciens propriétaires saxons mais avec le personnel communal.

La proximité ancienne existant entre les deux familles joue cependant un rôle symbolique tel dans la transmission du bâti vacant que Monsieur Ruja a souhaité obtenir cette maison, et non une autre. Un nombre élevé des maisons ayant appartenu à des Saxons et situées dans la *strada crișului* étaient pourtant libres ; il aurait pu en choisir une autre. Les relations inter-familiales ont guidé son choix, ce qu'il réaffirmera à de multiples reprises lors de l'entretien en insistant sur les liens forts qui les rapprochaient : « *vous savez, nous, nous avons grandi avec les Saxons ; plus exactement, nous les Tsiganes, nous avons grandi avec les Saxons* »^{XLIX}. Ce type d'affirmation, réitérée dans la conversation, ajoute une dimension collective aux dynamiques relationnelles d'abord évoquées à propos de sa famille et d'une famille saxonne. Une telle proximité n'était pas limitée aux deux familles, mais concernait « *nous les Tsiganes* » et « *les Saxons* » de manière plus générale. Les liens noués peuvent aussi déboucher sur un parcours résidentiel direct. Tel est le cas du frère de Monsieur Ruja : « *j'ai un frère qui habite un peu en dessus de chez moi, toujours sur la gauche, il a acheté la maison à un Saxon (...) en 1993 ou 1994 ou 1991, quand les Saxons ont commencé à partir. Mon frère l'a achetée à l'époque et s'est installé là-bas ; comme moi je l'ai eue de l'Etat, lui il l'a achetée au Saxon, au propriétaire* »^L.

Le caractère direct ou indirect de la transmission de maisons de Saxons à Tsiganes repose non pas sur l'étroitesse des liens noués, mais sur les temporalités de l'émigration et de ses conséquences. Entre 1974 et 1989, les propriétés passent automatiquement dans le domaine public ; les émigrants n'ont pas la possibilité d'y installer les personnes de leur choix. En revanche, la Révolution signifie aussi, pour les partants, le droit de conserver leurs biens ou de les transmettre selon la modalité qu'ils préfèrent (vente, location, prêt avec contrepartie) et aux personnes de leur choix. Les dynamiques relationnelles entre les habitants d'un même village étaient limitées par le contexte politique et législatif. Leur importance, pour les Tsiganes, apparaît après le changement de régime. Les ressources relationnelles sont fortement temporalisées.

Les acteurs catégorisés (de l'intérieur et de l'extérieur) comme Tsiganes interviennent dans l'interdépendance socio-spatiale nouée autour des maisons d'émigrants saxons grâce à plusieurs types de ressources mobilisables. Elles sont d'ordre économique en premier lieu ; la détention de capitaux joue un rôle toujours croissant dans les divisions villageoises, mais aussi dans les divisions internes aux Tsiganes parmi lesquels les inégalités économiques sont les plus criantes [Sandu P., Tufiş C., 2000, pp.210 ; Sandu D. (coord.), 1999, p.42]. Elles sont aussi d'ordre relationnel : une partie des Tsiganes qui accèdent au bâti vacant le peut grâce à des relations établies de longue date entre familles tsiganes et familles saxonnnes. Elles sont enfin d'ordre hiérarchique : accéder à une maison du centre villageois est un moyen de remettre en cause les catégories ethniques et spatiales organisatrices des cloisonnements locaux, ou tout du moins, de tenter d'en échapper. Si l'implication de Tsiganes dans le processus d'installation dans des maisons de Saxons émigrés est un indicateur commun des recompositions post-migratoires locales, les manières d'y parvenir sont en revanche multiples et variables. Les trois types de

ressources identifiées grâce au travail empirique sont plus ou moins marqués en fonction des temporalités de la recomposition et des localités concernées.

Un obstacle subsiste néanmoins à la participation des Tsiganes : les pratiques discriminatoires développées par les conseils communaux. A Biertan, les familles tsiganes ayant réussi à s'installer au centre villageois sont rares. L'équipe communale mène délibérément une politique de relégation des Tsiganes dans les quartiers dits « tsiganes » du village, en refusant de leur attribuer des maisons vacantes au titre du logement social [Sandu P., Tufiş C., 2000, pp.212]. Un constat similaire a été dressé à Fişer, puisque les maisons tombées dans le domaine public ont été attribuées par le conseil municipal de Rupea à des migrants venus de Moldavie dans les années quatre-vingt et non aux Tsiganes du village en ayant fait la demande. Le maintien de cet obstacle conforte les Tsiganes concernés dans la situation de « marginaux », et ce en dépit de l'avancée que représente la participation de certaines familles au partage du bâti vacant. En réalité, seuls les moins marginaux des *outsiders* peuvent y intervenir. Les relations privilégiées avec des familles saxonnes représentent, après 1989, le moyen principal de dépasser cet obstacle, et par conséquent, une ligne supplémentaire de division interne aux Tsiganes. Ce sera l'indicateur de différenciation à partir duquel les profils spatiaux seront définis.

Le second groupe d'acteurs locaux identifié dans les négociations en cours autour du devenir laissé vacant par les migrants saxons est celui des Tsiganes. Le bilan à tirer de leur participation au processus est nuancé. D'un côté, des Tsiganes parviennent à y prendre part : ceci est un constat important, dans la mesure où les Tsiganes sont le plus souvent marginalisés par les populations locales. Mais de l'autre, seuls les moins discriminés d'entre eux parviennent à intervenir dans les recompositions locales : ceux qui bénéficient des ressources financières et relationnelles nécessaires pour accéder à ce bâti. Les divisions internes au groupe ressurgissent à cette occasion, et sont accentuées.

A propos des acteurs des recompositions post-migratoires en Transylvanie méridionale, l'analyse des indicateurs communs à l'ensemble des localités étudiées amène à conclure sur le fait que certaines des logiques de division et de hiérarchisation internes aux populations locales sont renforcées lors des négociations pour l'accès au bâti vacant. Les notables locaux renforcent leur notabilité en récupérant une partie des logements. Les Tsiganes, quoique marginalisés, y participent également ; mais seuls ceux bénéficiant de ressources à mobiliser à cette occasion obtiennent finalement un logement en location ou à l'achat. Sur ce premier point, la vacance en bâti dans les centres villageois, vacante résultant du départ de nombreux Saxons, est un facteur d'accroissement des inégalités sociales parmi les locaux. La division spatiale des villages, selon le modèle identifié en Transylvanie du sud, a une signification davantage marquée encore ; ceux qui réussissent à s'installer dans les maisons du centre voient leur prestige social accentué.

Cette conclusion est tirée à partir de l'identification d'acteurs locaux, entretenant des relations finalement ténues aux Saxons migrants. Elles ne sont déterminantes que pour quelques familles tsiganes. En revanche, les types d'actions sur le bâti identifié dans l'ensemble des localités de Transylvanie du sud démontrent une implication plus forte du paramètre migratoire.

III. UNE INTERDEPENDANCE GENEREE PAR LA GESTION DU BATI

Les préoccupations exprimées en Roumanie et en Allemagne sur le repeuplement des localités rurales sud-transylvaines sont accompagnées de l'idée de dégradation, d'abandon des maisons et autres types de bâti historiquement liés aux Saxons. On s'inquiète de ce que, les *Sachsen* ayant massivement quitté le pays, personne ne puisse maintenir en état les fermes, églises et bâtiments divers autrefois entretenus par eux. Les localités concernées sont loin d'être désertifiées ; il convient par conséquent d'examiner comment les différents acteurs locaux, propriétaires présents ou anciens, habitants non propriétaires, autorités locales, Saxons émigrés sont impliqués dans l'entretien de ce bâti laissé vacant par le départ des habitants saxons. Car la crainte, généralisée parmi les migrants et non-migrants rencontrés, d'une détérioration grave du bâti dit « saxon » mène à l'interrogation suivante : pourquoi une telle valeur est-elle conférée par les habitants actuels et anciens aux centres villageois, autrefois occupés par des *Sachsen*, des localités de Transylvanie méridionale ? Pourquoi ce bâti « saxon » devient-il une valeur de différenciation spatiale ?

La notion de *valeur spatiale* donne un point de départ à l'analyse des données empiriques recueillies sur cet aspect des recompositions locales. Élément de différenciation des espaces, la valeur spatiale est « *l'expression de la qualité des substances sociétales qu'un espace recèle* », « *celle que les individus, les groupes et les organisations, dans un contexte historique donné, y projettent et y fixent, en raison même de l'état, dans la société donnée, des systèmes de définition et de qualification des valeurs sociales* » [Lévy J., Lussault M. (dir.), 2003, p.973]. Analyser la valeur spatiale revient donc à « *l'analyse des conditions sociétales générales et à la condensation dans des agencements spatiaux de valeurs (positives et/ou négatives) par les acteurs sociaux* ». Cela participe d'une réflexion en termes d'interdépendance socio-spatiale en ce que le processus de valorisation de l'espace passe par des rapports de négociation entre acteurs impliqués dans la valorisation : processus, relation, pouvoir sont les dimensions communes aux deux notions de qualification de l'espace. Le troisième axe de la typologie est intitulé « Actions », et vise à apporter des éléments d'analyse sur la manière dont la disponibilité en bâti (résidentiel ou d'utilité collective) est transformée en ressource. Dans toutes les localités d'enquête, les modalités de gestion du bâti vacant sont similaires (vente, location, prêt) : ce sont les indicateurs communs de la typologie. Y répondent des types de valorisation multiples ; ils varient d'un point à un autre : patrimonialisation, création d'activités économiques, ethnicisation sont les éléments variables qualifiant les espaces locaux. Ce double mouvement de gestion et valorisation est augmenté d'une définition double du bâti concerné : la gestion porte uniquement sur les logements d'émigrants, alors que la valorisation inclut également le reste du bâti dit « saxon ».

Il apparaît que l'interdépendance résulte en premier lieu de la gestion du bâti, gestion qui incombe aux autorités politiques d'une part, aux migrants propriétaires à partir de 1989 d'autre part. Les indicateurs communs « gestion de l'habitat vacant » sont donc de deux ordres : publique et privé. Gestion privée et gestion publique de l'habitat dépendent l'une de l'autre, mais selon des modalités variables dans la longue durée de l'émigration saxonne, qui commence, rappelons-le, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale et s'accélère en 1990. Les façons de gérer le bâti résidentiel disponible mettent donc en lumière la dimension temporelle de la valorisation spatiale, et par ce biais, de l'interdépendance socio-spatiale.

On remarque enfin que le suivi de la gestion publique des logements d'émigrants ouvre une nouvelle possibilité de connaître le déroulement chronologique de l'émigration saxonne : plus le stock de logements gérés par une mairie est important, plus l'émigration a eu lieu avant la destitution de Nicolae Ceaușescu. A l'inverse, si la gestion privée prédomine, cela indique que les départs ont eu lieu dans leur majorité après 1989.

III.1. UNE GESTION PUBLIQUE DU BATI HEURTEE

Le bâti des émigrants prend de la valeur spatiale par la gestion publique : il devient ainsi un instrument du rapport des administrateurs locaux aux migrants. Cette valorisation suit une évolution temporelle heurtée. Avant 1989, elle fait fonction d'outil politique de répression de l'émigration hors de Roumanie ; elle est insérée dans un mécanisme de rupture du lien aux partants. Après 1989, en revanche, elle est instrumentalisée pour rendre attractives les localités touchées par le départ massif des *Sachsen*, et ce notamment par la reprise des contacts aux Saxons installés en Allemagne ; c'est dès lors un outil de l'interdépendance entre les migrants saxons et les sédentaires de Roumanie (les sédentaires impliqués étant ici les administrateurs roumains, gouvernementaux et locaux).

Une telle évolution ne peut être séparée du contexte général de transformation de la gestion de la propriété privée et de son corollaire, la gestion de la propriété publique. La fin du régime communiste marque le passage d'une gestion publique et collective de la propriété à une gestion en voie de privatisation. La question des ruptures et continuités entre les deux régimes politiques, communiste et post-communiste, est sous-jacente à la réflexion autour du bâti vacant. L'emprise de l'Etat roumain sur les logements d'émigrants commence dès la mise en place du régime communiste : les biens immobiliers tombent dans le domaine public lors du départ de Roumanie (voir document 18).

Document 18 : Les maisons de migrants, une valeur spatiale des secteurs public et privé

Chronologie	Gestion publique	Gestion privée par les (é)migrants
1953	-Divers textes de loi sur le passage des propriétés immobilières d'émigrants dans le domaine public	-Perte des propriétés immobilières lors de l'émigration, contre indemnisation par l'Etat roumain (puis par l'Etat allemand)
1974	- Décret 223/1974 sur la nationalisation des propriétés immobilières d'émigrants -Fond immobilier public géré par le secteur locatif d'Etat (<i>sectorul locativ de stat</i>), relayé par les administrations locales	-Perte automatique des propriétés immobilières lors de l'émigration, contre indemnisation par l'Etat roumain (puis par l'Etat allemand)
Gestion publique de rupture ←		
1990	-Fin de la nationalisation des biens immobiliers des émigrants	-Pratique dominante : vente des biens immobiliers lors de l'émigration
1992		
1993	-Location par les administrations locales des biens nationalisés	-Pratiques diversifiées : vente, location, prêt contre gardiennage des biens immobiliers lors de l'émigration
Gestion publique d'attente		Gestion privée de rupture →
1995	- Loi 112/1995 sur la restitution des biens nationalisés par le décret 223/1974. En autorise la vente aux occupants -Location et vente par les administrations locales des biens nationalisés	-Demande de restitution de biens perdus avant 1989 -Conflits sur la restitution des biens lorsque ceux-ci sont occupés
1997	- Décision 333/1997 sur la non-constitutionnalité et l'annulation du décret 223/1974	-Gestion diversifiée des biens restitués : vente, location, prêt
1999		-Amorce du mouvement de revalorisation des biens immobiliers et des retours estivaux
2001	- Loi 10/2001 sur la restitution de tous les types de biens nationalisés de manière abusive entre le 6 mars 1945 et le 22 décembre 1989	
2003	Gestion publique et privée de reprise du lien par l'immobilier ←	

Légende :

—— Révolution de 1989

..... Seuil temporel

III.1.1. Emigrer c'est être exproprié. Une gestion publique de rupture du lien avec les émigrants (1974-1989)

Lors de l'enquête à Fișer en juillet 2001, madame Müller, roumaine mariée à un Saxon, raconte la gestion publique des biens des émigrants. Maire de Rupea entre 1979 et 1989 et donc responsable de l'application locale des lois sur l'émigration et la nationalisation, elle a été directement impliquée dans le processus de rupture du lien avec les émigrants.

L'expropriation est utilisée par les gouvernants roumains comme un outil de répression de l'émigration de Roumanie dès l'instauration du régime communiste en 1947. A la fin des années cinquante, les Allemands de Roumanie sont toujours sous le coup des lois qui les privent de leurs droits civiques et de leur citoyenneté roumaine ; plusieurs dizaines de milliers d'entre eux sont en déportation en Union soviétique jusqu'en 1949. Ceux qui ont échappé à la déportation se sont vus exproprier leurs biens immobiliers et fonciers, octroyés pour une dizaine d'années à des occupants roumains ou tziganes. Plusieurs textes législatifs réglementent alors le passage des propriétés immobilières des émigrants dans le domaine de la propriété publique.

En 1974, un décret est émis qui rend systématique la nationalisation des biens immobiliers des émigrants (le Décret du Conseil d'Etat nr.223 du 3 décembre 1974 sur la réglementation de la situation de certains biens) : grâce à ce décret, ceux qui quittent le pays perdent leurs propriétés immobilières. Le décret n'est pas réservé aux émigrants déclarés de nationalité allemande, mais touche l'ensemble des individus quittant la Roumanie : Magyars, Juifs ou Roumains émigrant sont également concernés par la perte des biens au profit de l'Etat. La nationalisation des biens se fait selon deux procédures différentes. Une indemnisation symbolique est versée aux émigrants légaux, ayant obtenu une autorisation de sortie définitive du territoire roumain ; l'indemnisation est de loin inférieure au prix des logements sur le marché roumain d'alors (un interlocuteur saxon de Fișer dira que les partants recevaient 35.000 lei, soit une somme équivalente à la moitié du prix d'une voiture Dacia neuve, 70.000 lei). En revanche, les émigrants irréguliers, non détenteurs d'une autorisation de sortie du territoire, se voient confisquer leurs biens sans qu'aucune compensation financière ne soit versée à leurs proches ou ne puisse être réclamée par la suite²³⁵. Les biens tombés dans la propriété publique par l'émigration sont inclus dans le « fonds locatif » (*fondul locativ*), fonds de logements publics géré par le « secteur locatif d'Etat » (*sectorul locativ de stat*). Ce fonds regroupe à la fois le « fonds de propriété personnelle » (*fondul de proprietate personală*), constitué de maisons particulières et de logements en habitat collectif (les célèbres « blocs » ou *blocuri*) ; et le « fonds d'Etat » (*fondul de stat*) composé des logements nationalisés par le décret 223/1974 et de logements (individuels ou collectifs) construits par l'Etat. Le secteur locatif d'Etat a pour charge d'entretenir l'extérieur des bâtiments, d'établir des contrats de nationalisation avec les (anciens) propriétaires, des contrats de location avec de nouveaux occupants, et de récolter les loyers. Les administrations locales sont le relais de ce secteur locatif au niveau des localités.

²³⁵ Le décret porte également sur les logements dont l'intégralité de la somme d'achat n'a pas pu être payée par l'acquéreur ; celui-ci n'obtient pas de compensation financière pour le bien perdu : la somme déjà versée est considérée comme un loyer pour la période déjà passée dans le logement. Le décret mêle donc des aspects propres aux émigrants à une gestion sédentaire de la propriété immobilière.

Par effet de l'entrée en vigueur du décret 223/1974, tous les Saxons et autres émigrants ayant quitté la Roumanie au cours des quinze dernières années du régime communiste ont perdu leurs biens immobiliers au profit de l'Etat roumain. Les indemnités versées aux émigrants autorisés étaient complétées par des dédommagements versés par la République fédérale d'Allemagne aux *Aussiedler*. Ce double système de compensation financière les prive du droit actuel de revendiquer la rétrocession de la propriété nationalisée, alors que plusieurs textes législatifs sur la récupération des biens nationalisés sont en vigueur. Mais madame Müller, toujours proche des administrés locaux de Rupea (son époux est un élu local du Forum démocratique des Allemands de Roumanie), affirme que les tribunaux saisis des demandes de restitution formulées par des Saxons émigrés entre 1974 et 1989 ne tiennent pas nécessairement compte de ces compensations, et accordent la priorité au préjudice subi lors de l'émigration. Des conflits peuvent alors survenir entre les anciens propriétaires et les occupants actuels du logement, souvent propriétaires.

Bien que le décret 223/1974 n'a plus été appliqué dès le changement de régime en 1989, il demeure un élément fondamental de compréhension des processus de recomposition socio-spatiale actuellement en cours. Sa simple promulgation en 1974 délivre des informations centrales sur la manière dont l'émigration internationale a été gérée par les autorités roumaines, et ce notamment dans les quinze dernières années de gouvernement de Nicolae Ceaușescu. La nationalisation des biens immobiliers est alors un moyen de dissuader les candidats à l'émigration : ils sont ainsi privés d'une partie importante du capital économique possédé. Leur ôter leur logement rend également difficile tout retour temporaire ou durable : l'émigration est nécessairement définitive. A cela, il faut rappeler que les émigrants sont automatiquement destitués de leur citoyenneté roumaine lorsqu'ils quittent officiellement le pays de manière définitive. Ces éléments combinés mènent à la conclusion que l'émigration est abordée par les autorités roumaines comme un mode d'exclusion (parmi d'autres) d'une partie des ressortissants roumains. Il y a création d'une clôture à l'intérieur de la collectivité civique, dès lors que l'un de ses membres s'avise de s'en éloigner sur le plan spatial. La sortie du territoire national est traduite par une exclusion forcée et transposée dans l'organisation interne de l'espace national, par la récupération par l'Etat d'un espace privé (le logement). Cette récupération symbolise le contrôle total (ou du moins la volonté d'un contrôle total) de la sphère privée du migrant par la sphère publique de l'Etat. L'impossibilité de récupérer les biens nationalisés sans la citoyenneté roumaine, impossibilité maintenue jusqu'au milieu des années quatre-vingt dix, marque le maintien des anciens migrants en dehors du collectif national.

Entre 1974 et 1989, cette gestion de la propriété privée par les administrateurs roumains communistes s'est traduite dans l'organisation concrète des espaces villageois, de par le passage du bâti dans le domaine public. C'est alors un élément du processus de nationalisation. Aujourd'hui, c'est un élément du processus de privatisation. Ainsi, la question migratoire apparaît comme une nouvelle porte d'entrée dans l'étude du processus de nationalisation de la propriété, puis de la privatisation, amorcé dès la fin de l'année 1989. Ou, à l'inverse, l'étude des processus

liés de nationalisation et privatisation ouvre un nouveau regard sur les phénomènes migratoires en Roumanie.

III.1.2. Des maisons gérées par les mairies. Une gestion publique d'attente (1990-1992)

La Révolution de 1989 marque la fin de l'application du décret de 1974 sur la nationalisation des biens immobiliers des émigrants. Il faut toutefois attendre 1995 pour qu'un nouveau texte de loi entre en vigueur. Pendant cette période, la pratique de la nationalisation est interrompue ; les émigrants demeurent propriétaires de leurs biens s'ils le désirent.

La fin de la nationalisation des biens immobiliers des émigrants modifie les modalités de gestion, par les autorités locales en charge, du stock de bâtiments résidentiels nationalisé avant décembre 1989. Pendant les cinq années ultérieures, cette gestion est réduite à la location des logements concernés à de nouveaux occupants, des locaux ou des individus fraîchement installés sur place. Quoique limitée aux pratiques locatives, cette gestion s'avère participer de la valorisation du bâti des émigrants saxons, valorisation elle-même intégrée dans le processus post-communiste de densification de l'interdépendances socio-spatiale. Car des dynamiques relationnelles originales guident cette gestion locative : elles sont de trois ordres.

Les logements vacants sont d'une part fréquemment loués à des proches, parents et amis, des membres du conseil communal, voire à des membres du conseil communal eux-mêmes : c'est ce qui apparaît lors du travail empirique mené en 2000 dans une mairie. Le groupe des notables locaux renforce ainsi sa position, à la fois en s'octroyant une partie importante du parc locatif, en parvenant à s'installer dans le centre du village, et en excluant de ce fait d'autres candidats à la location. Dans les premières années post-communistes, la gestion locative du parc de logements nationalisés est par conséquent un domaine sous contrôle des notables locaux impliqués dans l'administration locale. La gestion locative est désormais un outil de renforcement de la position dominante des notables.

Cette première dynamique a pour corollaire une dynamique opposée. Si la gestion locative du parc de logements nationalisés est un outil de domination du groupe des notables locaux, c'est aussi un outil d'exclusion. Les individus jugés comme indésirables par les membres du conseil communal se voient refuser toute attribution d'un logement locatif ayant appartenu à des Saxons émigrés. Il s'agit en général de Tsiganes, vivant dans une *țigănie*. Lors d'une rencontre au cours de l'été 2001, le maire de Prejmer, ville de 8.500 habitants située à proximité de Braşov, reconnaît avoir limité la mobilité spatiale des Tsiganes en bloquant leur accès à des logements laissés vacants par des émigrés saxons. Pourtant installés de longue date dans la ville, ces Tsiganes vivent en majorité dans la *țigănie* et n'ont, selon le maire, pas réussi à en sortir après 1989. Les maisons à louer l'ont été à des institutions ou des techniciens (qualifiés de « roumains » par le maire) venus dans la région de Braşov par « répartition ». La gestion locative des logements nationalisés est un outil de relégation des marginaux, tenus pour Tsiganes par les notables locaux détenant le pouvoir d'attribuer ou non les logements.

Le renforcement des hiérarchies locales par la gestion du parc locatif est (et ceci constitue la troisième dynamique en cours) contrebalancé par le fait que quelques marginaux parviennent

cependant à accéder aux logements vacants. Car dans chaque localité étudiée, quelques-uns des logements nationalisés ont été transformés en « logements sociaux » (*locuințe sociale*) à bas loyer²³⁶. Quelques familles tsiganes obtiennent un bail ; elles sortent ainsi des quartiers de relégation. Seuls les mieux considérés des marginaux parviennent à accéder au bâti dit « saxon » mis à la location à bas loyer. Ils bénéficient aussi d'un prestige accru (quoi que toujours limité !) : ils sont plus « élevés »^{LI} que les Tsiganes demeurés dans la *țigănie*, selon un Roumain interrogé à Fișer. En réalité, les propos recueillis à ce sujet auprès de non-Tsiganes ne permettent pas de procéder à une hiérarchisation des deux modes d'hétéro-définition des marginaux accédant au parc locatif : on ne peut établir s'ils sont moins discriminés parce qu'ils vivent en dehors des quartiers de relégation socio-spatiale des Tsiganes (auquel cas le transfert spatial influencerait les pratiques sociales de mise à l'écart), ou s'ils accèdent aux logements parce qu'ils sont d'ores et déjà insérés dans une catégorie de Tsiganes moins marginalisée que les autres (auquel cas les catégorisations sociales interviendraient dans la mobilité spatio-résidentielle). L'interpénétration du social et du spatial est ici évidente.

Deux logiques identifiées à Mălâncrav et dans la commune de Biertan renforcent cette hypothèse. A Mălâncrav, madame Helwig évoque le parcours de son voisin direct : « *il y est depuis l'après-guerre, depuis que les Saxons ont été expropriés ; en fait c'étaient ses parents. Ils y habitaient, puis les parents sont morts et il est resté dans la ferme. (...) [Les anciens propriétaires saxons] étaient âgés, ils n'avaient pas d'enfants. C'est comme ça que la maison est passée à l'Etat, parce qu'ils n'avaient pas de parents, pas d'enfants. Alors la ferme est passée à l'Etat, et on a mis les Tsiganes dedans* »^{LI}. Son voisin tsigane obtient un logement locatif par une logique de continuité spécifique aux relations nouées entre Tsiganes et Saxons et fondamentale dans les processus contemporains de recomposition locale. Des dynamiques sociales antérieures aux nationalisations et locations de logement favorisent la mobilité socio-spatiale de quelques marginaux. Par ailleurs, la monographie réalisée par P. Sandu et C. Tufiș sur la commune de Biertan montre que la distance spatiale exerce une influence certaine sur les pratiques de distanciation entre groupes ethnicisés. Dans le village de Biertan, centre de la commune et siège de la mairie, le personnel municipal utilise de manière évidente la gestion du parc locatif pour le maintien à distance des Tsiganes. Les Tsiganes ne parviennent pas à obtenir des contrats de location ; ils demeurent concentrés dans trois rues périphériques constituant la *țigănie*, dans une situation de marginalisation « *tant spatiale que provoquée par le comportement des villageois et des autorités [locales] vis-à-vis des Tsiganes* »^{LI} [Sandu P., Tufiș C., 2000, p.215]. Bien que le départ des Saxons se soit traduit par une mixité ethnique accrue dans le centre villageois, rares sont les Tsiganes qui en font partie. Pourtant, les villages de Richiș et Copșa Mare, intégrés à la même commune de Biertan, offrent un profil de mobilité socio-résidentielle différent. Davantage de Tsiganes ont obtenu la location de maisons de Saxons émigrés : « *Richiș et*

²³⁶ On trouve aussi dans les logements sociaux de petits habitats collectifs (cinq à dix appartements). D'un confort rudimentaire, ces logements sont en majorité occupés par des Tsiganes ; ils deviennent progressivement de nouveaux espaces de concentration tsigane, allant même jusqu'à être qualifiés de *țigănie* par des non-Tsiganes. La *țigănie* peut par conséquent revêtir au moins deux formes différentes en milieu rural sud-transylvain : celle d'un quartier à habitation individuelle précaire (maisons en torchis) et sans infrastructure, ou celle d'un habitat collectif dégradé. A Laslea comme à Slimnic, les deux formes coexistent.

Copşa Mare ont été plus ouverts (en termes d'espace disponible) et plus tolérants (en termes de politique de logement) »^{LIV} [*ibidem*, p.211]. La gestion de l'équipe communale suit donc des logiques différentes en fonction des villages, tous inclus dans la commune, auxquels elle s'applique. Plus les villages sont éloignés du centre (le village de Biertan), plus la politique d'attribution de logements locatifs à des marginaux a été ouverte. Le cloisonnement social est diminué mais dans la distance spatiale uniquement.

III.1.3. 1995 : des maison du domaine d'Etat disponibles à la vente. Une gestion publique de reprise du lien par l'immobilier

Le changement survient avec la promulgation le 25 novembre 1995 de la loi 112/1995 « pour la réglementation de la situation juridique de certains immobiliers destinés au logement, et passés dans la propriété de l'Etat ». L'objet central de la loi est le suivant : « les anciens propriétaires – personnes physiques – des biens immobiliers destinés au logement, passés en tant que tels dans la propriété de l'Etat ou d'autres personnes juridiques après le 6 mars 1945, avec le titre de propriété, et qui se trouvent en possession de l'Etat ou d'autres personnes juridiques à la date du 22 décembre 1989, bénéficient de mesures de réparation prévues par la présente loi »^{LIV} [*ibidem*, chap.I, art.1, pp.88-89]. Les requérants ont six mois pour déposer une demande, à partir de la date de promulgation de la loi. Ils doivent posséder la citoyenneté roumaine. La loi s'applique également aux « héritiers » des anciens propriétaires jusqu'au deuxième degré de parenté. La réparation se fait en nature, par la restitution du logement concerné, ou en argent si le logement ne peut être restitué. La clause de citoyenneté roumaine limite d'emblée la portée de la loi : ceux qui ont émigré avant 1989 l'ont en théorie perdue, et ce d'autant plus que la loi allemande n'autorise pas, à l'époque, la double citoyenneté. Afin de contourner cet obstacle, les Saxons installés en Allemagne peuvent tout d'abord demander à recouvrer la citoyenneté roumaine ; la tolérance pratiquée par les autorités allemandes à cet égard facilite la démarche. De plus, une partie des interlocuteurs rencontrés en Allemagne en 1999 et immigrés après 1989 ont admis être toujours en possession de leur citoyenneté roumaine. Mais le court délai fixé par la loi 112/1995 complique le processus : il est rare que les demandeurs obtiennent à la fois la citoyenneté roumaine et l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier dans les six mois légaux.

Si la loi prévoit des mesures de réparation pour les anciens propriétaires, elle fixe aussi les droits des occupants du logement à la date de dépôt du dossier. Au cas où l'ancien propriétaire ne réclamerait pas la restitution de sa propriété, l'occupant peut déposer une demande d'acquisition du logement auprès du *sectorul locativ* toujours en charge du dossier. A Slimnic, un ancien maire de la commune (entre 1963 et 1967) suit de près les travaux de restitution de logements et de terres menés par l'équipe communale actuelle. Il insiste, lors d'une conversation, sur les malversations générées par la privatisation et la restitution des propriétés foncières et immobilières ; les archives communales indispensables à la constitution des dossiers (extrait de carte foncière, registres agricoles...) ont été détruites en bonne partie lors d'un incendie « accidentel » en 1996. Une commission *ad hoc* est créée dans chaque département pour évaluer la valeur des biens à restituer ou à vendre. Les fonds recueillis par la vente des biens non réclamés sont partagés entre le *judet* et

la mairie de localisation du bien. Selon lui, à Slimnic, la majeure partie des maisons d'émigrés a été vendue à ses locataires. Elle a été vendue à des prix « avantageux ».

Le nombre des ventes au titre de la loi 112/1995 varie nettement d'une localité à l'autre (voir tableau 10) ; dans la commune de Laslea par exemple, la mairie est toujours propriétaire de près de quatre-vingts logements sur les quelques cent soixante tombés dans le domaine public lors de l'émigration des *Sachsen*. Les candidats à la restitution et à l'acquisition ont été finalement peu nombreux. Seule une moitié des logements a fait l'objet d'une procédure de privatisation ou de restitution. Les maisons restituées à leurs anciens propriétaires sont par la suite gérées de multiples manières par ceux-ci (qui les vendent, les louent, les confient à un proche ou les conservent pour leur propre usage). Dans les deux communes de Laslea et Slimnic, le nombre de logements concernés par la loi 112/1995 est somme toute réduit par rapport au nombre de familles saxonnes émigrées. Cela confirme le fait que l'émigration vers l'Allemagne s'est majoritairement déroulée après 1990.

A Slimnic, les informations récoltées à la mairie confirment le lien existant entre le parc locatif public, progressivement privatisé à partir de 1995, et l'émigration des habitants saxons : les logements gérés (loués et vendus) par la mairie sont tous localisés dans les rues constitutives du « centre saxon » (la rue principale et les rues *rușilor, lungă, câmpului, cetății*), à l'exception de trois d'entre eux et du « bloc » de logements sociaux²³⁷ (voir tableau 10). On constate par ailleurs que les trois-quarts des logements publics (« bloc » inclus) ont été vendus : l'hypothèse d'une occupation par des habitants aisés est ici confirmée. Les loyers des logements loués sont une preuve supplémentaire de cette hiérarchie économique transcrite par l'accès aux maisons vacantes : très disparates, les plus élevés d'entre eux concernent des maisons situées dans les « rues saxonnes » (voir tableau 11).

Les dates de signature des contrats de vente des logements tombant sous le coup de la loi 112/1995, à Slimnic, montrent enfin que les acquisitions par les locataires ont eu lieu, pour les deux tiers, en 1996 ; le dernier tiers des transactions s'est déroulé en 1997 (voir tableau 12). Les cas litigieux se multiplient entre anciens et nouveaux propriétaires depuis qu'une décision gouvernementale a autorisé les anciens propriétaires déchus de la citoyenneté roumaine à demander la restitution de leurs biens.

²³⁷ La gestion du « bloc » de logements sociaux n'a aucun lien avec les anciens propriétaires saxons, et sort par conséquent de l'objet de la présente réflexion.

Tableau 10 : Les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi 112/1995 sur les biens immobiliers. Variations locales (communes de Laslea et Slimnic)

Commune de Laslea (*Florești, Noul Săsesc, Roandola)

Localisation du logement	Nombre de logements vendus d'après la loi 112/1995	Nombre de logements publics loués par la mairie	Nombre total de logements concernés
Laslea	50	50	100
Mălâncrav	10	10	20
Autres villages*	8	8	16
Ensemble de la commune	76	76	152

Source : données de la mairie de Laslea, juillet 2001.

Localité de Slimnic

Localisation du logement**	Nombre de logements vendus d'après la loi 112/1995	Nombre de logements publics loués par la mairie	Nombre total de logements concernés
Rue principale	18	3	21
Rue <i>rușilor</i>	12	3	15
Rue <i>lungă</i>	11	1	12
Rue <i>câmpului</i>	16	1	17
Rue <i>cețății</i>	8	0	8
Autre rue	3	13**	15
Total	68	21	89

**Le nombre élevé de logements locatifs dans l'une des rues s'explique par l'existence d'un « bloc » de logements sociaux appartenant à la commune, composé de neuf appartements.

Source : données de la mairie de Slimnic, juillet 2000.

Tableau 11 : Les disparités locales des loyers de logements publics gérés par la mairie de Slimnic (été 2000)

Prix du loyer	Localisation du logement	Nombre de logements
De 33.000 à 87.000 lei	Bloc de logements sociaux (rue <i>mediașului</i>)	9
De 61.000 à 65.000 lei	Rues <i>glodari</i> et <i>lungă</i>	2
De 74.000 à 77.500 lei	Rues <i>principală</i> et <i>rușilor</i>	3
De 82.500 à 96.000 lei	Rues <i>mediașului</i> et <i>podului</i>	2
De 112.500 à 228.000 lei	Rues principale, <i>câmpului</i> , <i>rușilor</i>	4

Source : données de la mairie de Slimnic, juillet 2000.

Tableau 12 : Des transactions immobilières intensifiées au milieu des années quatre-vingt dix. L'exemple de Slimnic

Année de vente par la mairie	Nombre de logements
1996	46
1997	22
1998	0
1999	0
2000	0

Source : données de la mairie de Slimnic, juillet 2000.

III.1.4. Conflits potentiels et réels autour des demandes de restitution par des Saxons, émigrés ou non (1995-2003)

Devant le faible nombre de demandes de restitution de biens en provenance d'Allemands émigrés de Roumanie, le gouvernement Ciurbea publie en 1997 une ordonnance d'urgence qui modifie la disposition centrale de la loi 112/1995 relative à la citoyenneté des anciens propriétaires. Désormais, les anciens propriétaires déchus de la citoyenneté roumaine peuvent déposer des demandes de restitution. Par ailleurs, la Décision 333/1997 de la cour constitutionnelle sur « *l'exception d'inconstitutionnalité des dispositions du décret 223/1974 sur la réglementation de la situation de certains biens et des prévisions de l'article 330 du code de procédure civile* »²³⁸ [Monitorul Oficial, 6 février 1998, n°52, pp.2-3] invalide toute disposition initialement contenue dans le décret de 1974. Les demandes de restitution émanant de Saxons émigrés déposées à la suite de ces deux nouveaux textes juridiques génèrent des situations conflictuelles. Car les logements ont été souvent acquis par leurs occupants, par la loi 112/1995. La gestion du bâti laissé vacant par l'émigration saxonne rejoint ici un aspect central de la privatisation en Roumanie : les conflits entre anciens et nouveaux propriétaires. Le dernier document législatif relatif aux restitutions de biens immobiliers n'apporte pas de solution à cet obstacle. La loi 10/2001 sur « *le régime juridique de biens immobiliers prélevés de manière abusive dans la période du 6 mars 1945 au 22 décembre 1989* »²³⁹ [Monitorul Oficial, 14 février 2001, n°75], reste imprécise sur la citoyenneté du demandeur. Le degré de parenté définissant les « héritiers » susceptibles de déposer une demande demeure également flou. Ces imprécisions posent un problème important, dans la mesure où la loi porte sur tous les types de propriété (immobilière, foncière, individuelle ou collective) susceptibles de faire l'objet d'une réclamation de la part de leurs anciens propriétaires.

A maintes reprises, les interlocuteurs rencontrés lors de l'enquête en Roumanie font mention de conflits opposant les anciens propriétaires, Saxons émigrés, et les détenteurs actuels des logements mis à la vente par la loi de 1995. Il n'a toutefois pas été possible de recueillir des informations détaillées à ce sujet ; les personnes interrogées ont en général orienté la conversation vers les problèmes fonciers. Les conflits semblent porter davantage sur la restitution des terres que des maisons.

En outre, lors d'un bref passage dans les locaux de la mairie de Rupea en compagnie de madame Müller, un des membres du conseil municipal concède que les demandes de récupération de logements (et de biens fonciers) émanant de *Sachsen* installés en Allemagne sont peu nombreuses. Elles l'ont été dans le cadre temporel défini par la loi de 1995 (six mois). A Rupea, les requérants sont généralement des individus sortis de Roumanie sans autorisation, sous N. Ceaușescu ; ils n'ont donc pas reçu de dédommagement financier de l'Etat roumain pour les biens perdus. Madame Müller et les employés municipaux présents lors de la conversation

²³⁸ Decizia nr.333 din 14 iulie 1997 referitoare la exceptia de neconstituționalitate a dispozițiilor Decretului nr.223/1974 privind reglementarea situației unor bunuri și a prevederilor art.330 din Codul de procedură civilă.

²³⁹ Legea nr.10 din 8 februarie 2001 privind regimul juridic al unor imobile preluate în mod abuziv în perioada 6 martie 1945 – 22 decembrie 1945.

confirment le fait que peu de Saxons émigrés ont demandé à récupérer d'anciennes propriétés. Finalement, on apprend que certains d'entre eux, ayant fait une demande de restitution et ayant obtenu gain de cause, ne sont jamais venus chercher leurs titres de propriété, qui reposent à la mairie de Rupea, sans que personne ne semble savoir qu'en faire. Un constat identique sera dressé peu après lors d'un entretien avec le maire de Laslea

La gestion publique du bâti laissé vacant par l'émigration saxonne rend compte du positionnement des autorités roumaines face à la question migratoire, tant dans la période communiste que dans la période post-communiste. Avant 1989, une politique de fermeture aux migrations et de rupture du lien avec les ressortissants roumains émigrés prévaut. Ceux qui quittent le pays doivent donc abandonner toutes leurs propriétés, y compris immobilières. Après 1989, la gestion du bâti sert à rétablir peu à peu le lien avec les émigrés, ou à le conserver avec ceux qui partent. D'abord les autorités adoptent une position hésitante ; à partir du milieu de la décennie quatre-vingt dix en revanche, le bâti devient un moyen de valoriser les relations aux migrants roumains, quitte à ce que cela entraîne des conflits avec les nouveaux occupants des maisons. La gestion publique du bâti vacant reflète l'évolution heurtée de la politique roumaine sur les questions migratoires. La gestion privée est soumise à cette politique.

III.2. GESTION PRIVÉE DU BATI PAR LES MIGRANTS : TRANSMETTRE LES BIENS

Avant 1989, les Saxons quittant la Roumanie sont expropriés ; la gestion privée des biens immobiliers possédés ne débute par conséquent qu'après la Révolution. Grâce à cette gestion privée, le bâti résidentiel devient un instrument de participation directe des migrants saxons à l'interdépendance socio-spatiale. La gestion privée évolue en fonction de la gestion publique du bâti d'une part, en fonction de l'évolution du mythe du « retour » d'autre part. A la rupture, prévalant avant 1989, succède la reprise du lien à travers l'immobilier.

L'outil « bâti résidentiel » est manipulé dans des orientations divergentes au fil du temps. D'abord instrument de distanciation avec la Roumanie, il intervient ensuite dans un processus de rapprochement ou de maintien de la proximité malgré la distance spatiale. Ces phases mettent au jour des dynamiques relationnelles particulières entre les *Sachsen* installés en Allemagne à titre principal et les autres acteurs locaux impliqués dans les recompositions post-migratoires en Transylvanie méridionale.

L'évolution de la gestion privée du bâti résidentiel ne peut être analysée sans prendre en compte la stabilisation des parcours migratoires saxons en République fédérale. Les Saxons migrants peuvent, à partir du milieu des années quatre-vingt dix, investir en temps et en moyens financiers dans leurs logements conservés en Roumanie parce que leurs situations professionnelles et résidentielles sont consolidées en Allemagne.

III.2.1. La vente : le mode de transmission prédominant entre 1990 et 1992. Une gestion privée de rupture

Immédiatement après la Révolution, les Saxons émigrent massivement de Roumanie. La tendance générale est à la rupture avec le pays de départ. Les émigrants vendent tous les biens qu'ils détiennent en Roumanie. Les prix s'effondrent ; les fermes, avec les terres attenantes et tout ce qu'elles contiennent en mobilier et objets divers, sont cédées pour quelques milliers de marks allemands (parfois pour une somme équivalente à la valeur d'une Dacia d'occasion). La vente des propriétés immobilières apparaît à l'époque comme le moyen ultime d'installer une distance irréversible entre la Transylvanie de départ et les nouveaux espaces d'installation dans la « mère-patrie » Allemagne. La gestion des biens immobiliers consiste avant tout en la vente de ces biens. Mise en location ou prêt apparaissent de façon minoritaire. La rupture passe par l'émigration, mais aussi par l'abandon volontaire de tout type de lien matériel au pays quitté.

Pourtant, quelques-uns des vendeurs prennent soin de sélectionner attentivement les acquéreurs de leurs biens. Si la vente de l'immobilier est un instrument de rupture, le choix des nouveaux propriétaires introduit une nouvelle forme de lien dans l'émigration définitive. Grâce à ce choix qu'ils se réservent, certains Saxons, propriétaires sur le départ, s'assurent un nouveau mode de participation à l'organisation socio-spatiale locale. Une continuité inédite est ainsi instaurée entre les migrants et leurs successeurs. Cette continuité originale se manifeste de la manière la plus vivace dans des localités touchées, depuis 1990, par l'arrivée de membres de groupes religieux dits « néo-protestants ». Le phénomène est particulièrement frappant à Slimnic. Une partie des Saxons de Slimnic sont en effet affiliés à l'Eglise baptiste de Roumanie. Entre 1990 et 1992, ils immigrent en Allemagne de façon massive, à l'instar des *Sachsen* luthériens du village. Les modalités de l'émigration semblent ne pas avoir été déterminées par l'affiliation religieuse des émigrants. En revanche, une distinction nette des deux groupes filtre à travers les temporalités de l'émigration²⁴⁰, et surtout la manière dont les uns (luthériens) ou les autres (baptistes) gèrent leurs biens immobiliers, et se mettent ainsi à distance de Slimnic. L'enquête sur place en 2000 révèle en effet qu'une partie importante des Saxons baptistes a vendu ses fermes à des baptistes venus de l'extérieur du village, roumains et magyars. C'est ce que relate madame Rusu : son mari et elle, Roumains qui vivaient auparavant dans le Banat à Lugoj, ont acheté dès 1992 la maison de Saxons baptistes sur le point de quitter définitivement la Roumanie. En réalité, les Rusu ont choisi de s'installer à Slimnic parce qu'ils pouvaient y acheter une maison ayant appartenu à des baptistes. La mise à disposition de logements de baptistes a exercé un effet d'appel sur des coreligionnaires, résidant jusqu'alors en dehors de Slimnic (on verra plus loin les modalités détaillées de cette migration interne). Les membres de l'Eglise accordent de l'importance au fait que les anciens propriétaires sont eux-mêmes baptistes : « *c'est important parce qu'ils nous ont beaucoup aidés. (...) Nous avons besoin de quelque chose comme ça, nous avons prié et cette voie d'issue est apparue. Les personnes qui avaient la maison nous ont beaucoup aidés. Je ne sais pas si un orthodoxe*

²⁴⁰ D'après les relevés effectués pendant l'été 2000 dans les registres de l'Eglise baptiste et de l'Eglise luthérienne de Slimnic, les Saxons baptistes auraient émigré en 1992 pour la majorité d'entre eux, alors que les luthériens ont quitté le pays de manière progressive depuis les années soixante-dix.

nous aurait aidé, peut-être qu'il y a aussi des hommes bons parmi eux mais nous on n'en a jamais entendu parler. Ils nous ont beaucoup aidés, ils nous ont laissé toute la maison et tout ce qu'ils avaient accumulé pendant leur vie entière ; et quand ils sont venus chez nous, ils ont été bien reçus, on leur a demandé dans quelle chambre ils voulaient s'installer. Et leurs enfants nous rendent visite quand ils viennent. Peut-être que les relations ne seraient pas les mêmes si nous avions acheté à des orthodoxes »^{LVII}. Une même continuité est mise au jour pour ceux qui les ont louées ou prêtées. Par la transmission des biens immobiliers entre baptistes, une continuité de type religieux est par conséquent opposée à un processus migratoire fondé sur des arguments ethniques. La continuité religieuse remet en cause les clivages ethniques invoqués pour justifier (et parfois interpréter) l'émigration saxonne de Transylvanie.

A Mălâncrav, il n'y a pas eu d'immigration de néo-protestants depuis 1990. Mais de même qu'à Slimnic, les catégorisations religieuses interviennent dans le processus de vente du bâti des émigrants saxons pour en faire un processus de transmission : quatre des cinq lieux de culte néo-protestants du village (deux des trois lieux des pentecôtistes, un pour les baptistes, un pour les adventistes) ont été installés dans des maisons mises à la vente (ou à la location ou en prêt) par leurs propriétaires saxons désormais installés en Allemagne. Ces propriétaires étaient en général eux-mêmes membres des groupes auxquels ils ont transmis leur bien. Les assignations ethniques sont à nouveau dépassées par le lien religieux : seul le groupe baptiste comportait, jusqu'à l'émigration massive des Saxons, une proportion élevée d'entre eux. Les autres groupes rassemblent essentiellement des Roumains et des Tsiganes.

La vente des biens immobiliers des *Sachsen* représente le mode de gestion du bâti le plus en rupture avec la société locale. Le choix possible des nouveaux propriétaires par les anciens fait toutefois contrepoids à une scission totale : les continuités religieuses (et non ethniques) sont ici sollicitées pour maintenir la relation. Les pratiques locatives leur viennent en soutien.

III.2.2. La gérance : une nécessaire relation de confiance réciproque

Une deuxième pratique de gestion immobilière se répand entre 1993 et 1995 : celle du prêt des logements non occupés. Les termes employés dans la langue roumaine pour désigner ce procédé indiquent que le prêt implique à la fois une relation de confiance réciproque et une relation d'échange : il s'agit de logements placés en « *custodie* », c'est-à-dire sous la surveillance et la gestion du nouvel habitant. Rudolph Poledna emploie l'expression « administrateur par procuration »²⁴¹ pour désigner ce nouveau type d'occupant des lieux [Poledna R., 1998, p.140].

La relation d'échange mutuel est évoquée à Mălâncrav par un Saxon âgé, administrateur pendant plusieurs années d'une maison de migrants. Son fils habite aujourd'hui celle d'amis émigrés : « *il s'occupe d'une ferme et cultive les terres. (...) Ce sont aussi des Saxons. Il [le fils] paye à l'Etat les impôts pour la ferme mais il y habite et cultive les terres. (...) Les émigrés ont toujours laissé les maisons à quelqu'un qui l'entretient, qui en est responsable »^{LVIII}*. Monsieur Klemmer pleure. Le sujet a une charge émotive forte car il est directement lié à l'absence de nombreux parents et amis. « *La troisième maison à partir d'ici [il montre], c'est nous qui nous en occupons ; le beau-père de mon fils, il habite à deux*

²⁴¹ « *Administrator prin procură* ». Il applique le terme également aux acheteurs, héritiers et occupants installés par la politique de « répartition » en vigueur sous Ceaușescu.

maisons d'ici et s'occupe de deux autres maisons. Il [le beau-père] a émigré il y a deux ans, il était veuf»^{LVIII}. Une nouvelle forme d'entraide mutuelle apparaît avec l'émigration de nombreux Saxons, entraide constitutive de l'interdépendance.

La relation de confiance réciproque repose en général sur des contacts établis antérieurement à l'émigration, entre anciens et nouveaux occupants des maisons. Une des institutrices saxonnes du village habite une maison ayant appartenu à la grand-mère de sa belle-mère, dont les enfants et petits-enfants sont décédés ou en Allemagne : « *nous nous sommes installés ici après notre mariage ; ils nous ont autorisés à habiter ici et ensuite ils ont parlé de vendre la maison. Ils sont en Allemagne aussi maintenant, depuis un peu après 1990, ils sont âgés et malades et ne peuvent plus venir ici ; les enfants, ça ne les intéressait pas non plus. Alors ils ont dit que si ça nous intéresse...* »^{LIX}. Dans l'exemple cité, les protagonistes sont tous saxons et membres d'une parenté élargie. La dynamique relationnelle impliquée peut cependant s'exercer en dehors de la parenté et du groupe dit ethnique. A Viscri, la moitié des maisons du village sont placées sous la responsabilité d'un administrateur qui y habite ou non (voir ci-dessous pour les maisons administrées mais non habitées par l'administrateur) [van der Haegen H., Niedermaier P. (éd.), 1997, p.215 Les administrateurs sont saxons le plus souvent mais aussi roumains et tsiganes : des liens établis de longue date entre familles sont alors mobilisés, sans que l'ethnicité des protagonistes ne soit un obstacle. Par ailleurs, le lien confessionnel est aussi identifié comme matrice des pratiques de prêts contre service. A Slimnic, la famille baptiste Oprea est venue de Sibiu en 1992 pour s'installer dans la maison de Saxons qui quittaient alors la Roumanie. Les Oprea vivaient jusqu'alors dans un quartier de « blocs » à Sibiu ; les contacts avec la famille saxonne ont été établis dans le cadre de la paroisse baptiste de Sibiu, à laquelle les Saxons se rendaient régulièrement. Les Oprea se sont installés dans leur maison du haut de la rue *rușilor*, intégrée dans le centre dit « saxon » du village. En échange de ce logement sans frais, ils ont réhabilité l'habitation et reçoivent à intervalles réguliers les propriétaires émigrés.

Les Oprea sont toutefois les derniers des baptistes récemment arrivés à Slimnic à demeurer administrateurs de leur maison et à ne pas l'avoir acquise. Car tant à Slimnic qu'à Mălâncrav, une chronologie précise de la transmission du bâti vacant a été suivie, quand ce bâti n'a pas été vendu dès l'émigration des propriétaires. Dans un premier temps, les propriétaires non décidés à vendre leur bien le prêtent : « *ils ont conservé la ferme. Ils ont alors dit à quelqu'un, un ami ou un parent, de venir s'y installer et de s'en occuper* »^{LX}, dira un Saxon demeuré à Mălâncrav. Un Magyar baptiste récemment installé à Slimnic dans la maison de *Sachsen* émigrés relate un déroulement similaire de la transmission directe ; les baptistes venus dans le village après 1990 sont désormais tous propriétaires de leur logement (à l'exception de la famille Oprea). Ils ont tous d'abord été les administrateurs pendant quelques mois ; puis un contrat de location a été établi avec les propriétaires installés en Allemagne. Au bout de quelques années, les baptistes ont finalement acheté le bien immobilier. Bien que pratiqué plus tardivement que la vente, le prêt du bâti représente finalement la première étape d'un processus achevé par la vente/acquisition.

La famille Daniel rencontrée à Slimnic y vit depuis huit ans dans la maison d'un Saxon baptiste émigré ; elle provient du département voisin du Mureș. Le père de famille tient le rôle de « meneur » de la collectivité baptiste locale, recomposée à la suite du départ des Saxons et de

l'arrivée de leurs successeurs roumains et magyars. La maison leur a été prêtée dans un premier temps ; le couple a alors ouvert une boulangerie dans le village. Les fonds recueillis leur ont permis d'acquérir la maison dans la deuxième moitié des années quatre-vingt dix, puis une épicerie. Un projet de pâtisserie était en cours lors de l'enquête. Les relations n'ont toutefois pas été rompues avec l'ancien propriétaire ; celui-ci continue d'envoyer des vêtements à la famille de cinq enfants, et leur rend visite lors de ses passages (peu fréquents) dans le village. La vente des biens immobiliers, étape ultime du processus de transmission, n'exclut donc pas les anciens propriétaires de la relation d'interdépendance. Bien plutôt, cette dernière prend une nouvelle configuration avec les venues estivales des Saxons émigrés dans leurs anciennes demeures. A partir de 1998-1999, les retours se multiplient à l'occasion des congés et amorcent un mouvement de revalorisation des biens immobiliers conservés en Transylvanie méridionale. En réalité, le prêt ou mise en gardiennage est le plus souvent une des étapes d'un parcours relationnel noué autour de la transmission du bâti entre les Saxons migrants et de nouveaux occupants, qui se prolonge par la location du logement aux mêmes occupants.

III.2.3. La location : la prédominance des liens interpersonnels

La mise en location des biens immobiliers libérés par l'émigration vers l'Allemagne est devenue plus fréquente après le mouvement massif de départ, soit à partir de 1993. L'évolution des pratiques gestionnaires élaborées par les *Sachsen* quittant la Roumanie provient de trois mouvements sociaux larges. D'une part, le durcissement certain de la politique allemande d'accueil des *Aussiedler* freine considérablement les arrivées d'Allemands de Roumanie (parmi lesquels des Saxons). Ceux qui parviennent à entrer en Allemagne ne sont plus assurés d'être reconnus comme *Spätaussiedler*²⁴². D'autre part, il est pour eux de plus en plus difficile d'accéder au marché de l'emploi en Allemagne, et les aides sociales auxquelles ils peuvent prétendre en tant que *Spätaussiedler* sont largement revues à la baisse. Enfin, la situation politique se stabilise lentement en Roumanie ; la nécessité d'émigrer se fait moins pressante. Dans ce contexte, de plus en plus de Saxons émigrent tout en conservant des relations tangibles avec leurs localités de provenance : garder sa maison et la louer devient l'une des formes de conservation du lien dans la distance.

Plus que dans le cadre de la vente du logement laissé vacant par les émigrants, la location implique que les propriétaires saxons aient au préalable établi une relation de confiance avec les futurs locataires. Ceux-ci peuvent être des parents ou des amis ; ou encore des connaissances bénéficiant d'un capital de confiance suffisant. Parfois encore, des logiques collectives dépassant les catégorisations ethniques sont activées : les réseaux néo-protestants interviennent à nouveau dans les relations locatives entre Saxons migrants et acteurs des recompositions post-migratoires locales en Transylvanie. Le lien confessionnel a une signification sociale suffisamment forte dans

²⁴² Rappelons que ceux d'entre eux qui ont obtenu avant 1992 le droit d'immigrer en Allemagne en tant que *Aussiedler*, mais ne l'avaient pas utilisés jusqu'alors, ne sont pas concernés par les réformes restrictives sur ce type d'immigration. La réforme touche ceux des Allemands de Roumanie et d'autres Etats d'Europe centrale et orientale qui demandent alors le droit d'immigrer en République fédérale.

le groupe concerné (baptiste à Slimnic, adventiste à Laslea, ou à la fois adventiste, baptiste et pentecôtiste à Mălâncrav) pour qu'il puisse remplacer la connaissance interpersonnelle directe : anciens et nouveaux occupants des logements ne se connaissent pas nécessairement avant la transaction immobilière, mais l'affiliation à un même collectif religieux donne une garantie aux uns et aux autres.

III.2.4. Conserver ses biens et revenir : laisser les maisons en gardiennage. La reprise du lien par l'immobilier (depuis 1995)

Le milieu des années quatre-vingt dix marque le début d'une nouvelle phase dans la valorisation du bâti des Saxons migrants. La gestion privée vise désormais à maintenir les liens avec les acteurs locaux en Transylvanie, ou à les reprendre après interruption. Le mouvement est amplifié à la fin de la décennie. Quoique certaines propriétés immobilières continuent à être vendues, louées ou prêtées par leurs propriétaires installés en Allemagne, on remarque une expansion certaine des séjours temporaires en Roumanie, le temps des vacances ou à l'heure de la retraite.

Une partie des migrants met à profit les contacts conservés avec les nouveaux occupants de leurs anciens logements, chez lesquels ils trouvent un hébergement. D'autres ont confié à des proches la garde de leur maison, inoccupée la majeure partie de l'année. Là encore, confiance réciproque et échange mutuel sont les fondements de la relation nouée autour des fermes. Le propriétaire vivant en Allemagne en paye les impôts à l'Etat roumain ; le gardien s'en voit confier les clés, ainsi que la possibilité de cultiver pour son propre usage les terres attenantes. A Mălâncrav, madame Müller garde les clés de ses voisins, dont les enfants reviennent chaque été au village. Madame Pitzer emploie pour sa part des travailleurs journaliers tsiganes pour pouvoir cultiver le jardin attenant à la maison d'amis émigrés, maison dont elle est responsable. Lors de l'enquête, tous les « gardiens » rencontrés sont saxons ; une interlocutrice saxonne âgée dira d'ailleurs que lorsqu'on laisse les clés de sa maison à quelqu'un, « *si ce n'est pas un Saxon, alors un Roumain, un à qui on peut faire confiance* »^{LXI}. L'ethnicité reste donc un critère de sélection, même si elle passe au second plan après la confiance. L'attribution préférentielle des clés à des Saxons demeurés sur place conduit à ce que quelques individus, tenus par les autres Saxons pour des personnes centrales du collectif, se retrouvent finalement responsables d'un nombre élevé de maisons de migrant. Tel est le cas à Viscri, où Herta Reitz détient les trousseaux d'une vingtaine de maisons du centre villageois.

La gestion du bâti par les propriétaires saxons migrants est soumise aux lois en vigueur en Roumanie ; tant que les gouvernants veulent contrôler l'émigration, les propriétaires n'ont aucun pouvoir décisionnel sur leurs propriétés. Après 1989 en revanche, cette gestion privée connaît des mutations profondes. Elle suit les étapes de l'évolution du mythe du « retour ». Lorsque la logique de rupture prévaut dans le mythe (au début des années quatre-vingt dix), les propriétaires cherchent en majorité à vendre leurs biens. Puis une seconde phase se met en place, au cours de laquelle les propriétaires migrants adoptent une posture plus ouverte ; les propriétés sont

conservées, mais occupées par des personnes de confiance. Les migrants ne les utilisent que peu. Dans un troisième temps enfin, depuis 1998-1999, les propriétaires migrants cherchent à récupérer les biens dont ils ont été expropriés, réhabilitent les maisons, et reprennent le lien avec leurs localités de provenance.

A propos des actions sur le bâti identifiées dans l'ensemble des localités sud-transylvaines étudiées, deux indicateurs ont été analysés : la gestion publique et la gestion privée des biens laissés vacants par les émigrants. Ces deux gestions sont heurtées, non linéaires. La gestion publique est apparue comme soumise aux évolutions de la politique roumaine vis-à-vis des migrations internationales. Tant que la fermeture a prévalu, les propriétaires sur le départ ont été expropriés. Avec le changement de régime et l'ouverture du pays aux migrations internationales, les autorités ont mis en place des procédures permettant aux anciens propriétaires de recouvrer les biens nationalités et de les valoriser. En parallèle, la gestion privée a été tout aussi heurtée. Impossible jusqu'en 1990, elle rend compte aussi des évolutions de la politique roumaine des migrations. Ce n'est que depuis quelques années que les propriétaires de biens immobiliers en Roumanie, émigrés avant ou après 1989, conservent leurs propriétés et cherchent à les valoriser ; auparavant, la logique de rupture prédominait. Finalement, la gestion du bâti laissé vacant par l'émigration saxonne évolue sous l'influence de deux paramètres complémentaires : la politique roumaine sur les migrations internationales ; le mythe du « retour » qui oriente tant les décisions des migrants que celles des décideurs roumains.

On conclura cette analyse des actions menées sur l'ensemble des localités d'émigration saxonne ainsi : la vacance en bâti et les interventions qu'elle génère représentent un facteur d'accentuation et de concrétisation des composantes du mythe du « retour ». Sédentarité et rupture prévalent jusqu'en 1989 ; circulation et interdépendance sont en revanche les lignes directrices de la période post-communiste. La prégnance du mythe est encore plus éclatante. Après un long intervalle de fermeture, les échanges sont aujourd'hui réactivés au sein du champ migratoire.

IV. DES ENJEUX RELATIONNELS UNILATÉRAUX, INTERNES A QUELQUES GROUPES

Le quatrième axe de la typologie est consacré aux enjeux relationnels impliqués dans la gestion du bâti laissé vacant par les migrants saxons dans les localités rurales de Transylvanie méridionale. La question des enjeux socio-spatiaux sous-jacents aux recompositions post-migratoires est traitée, par certains des interlocuteurs rencontrés sur place et dans certains travaux scientifiques, en relation étroite avec le champ de l'ethnicité. Deux lignes explicatives se complètent. D'une part, l'absence d'une majorité des Saxons est souvent associée à des propos sur la « dégradation » du bâti dit « saxon ». Cela revient à postuler qu'un bon fonctionnement de

la société locale était jusqu'alors assurée par la présence saxonne ; et par conséquent, à faire des Saxons, définis par leur ethnicité putative uniquement, les garants de l'ordonnement local. D'autre part, la problématique construite autour de l'« ethnique » véhiculée dans cette première tendance est remplacée, dans une seconde tendance explicative, par une problématique portant sur une opposition supposée entre locaux et migrants internes [Observatoire social de Bucarest, Société des Européanistes de Bruxelles, 1997, p.20 ; Mihăilescu V., 1998, pp.156-160]. L'hypothèse sous-jacente est que migrants et sédentaires sont en opposition, voire en conflit. Cette deuxième problématique est résumée sous le terme de « petite ethnicité », qui désigne le fait que les locaux, sédentaires, se regrouperaient sous la figure historique du Saxon pour s'opposer aux nouveaux venus, migrants internes de la période post-communiste. Ces deux lignes explicatives ont pour intérêt de démontrer qu'en dépit de l'absence, les Saxons font bel et bien partie des recompositions en cours. En revanche, leur portée est limitée par le fait qu'elles placent la réflexion dans des logiques collectives de différenciation, voire d'affrontement.

Les enjeux des recompositions post-migratoires portent-ils effectivement sur le renforcement de logiques de différenciation, logiques dites « ethniques » et logiques d'opposition entre migrants et sédentaires ? La recherche empirique amène à répondre par la négative : elle montre que l'enjeu central est le maintien d'un système complexe de liens socio-spatiaux intégrant les Saxons migrants. Cet enjeu porte sur le maintien d'une logique d'interdépendance impliquant à la fois l'espace migrant des Saxons et l'espace sédentaire local en Roumanie. Ainsi, la relation de proximité malgré la distance est maintenue par des initiatives locales spontanées, qui impliquent différents acteurs sans tenir nécessairement compte de leurs assignations ethniques. Mais il apparaît, à la lumière des indicateurs communs à l'ensemble des localités de Transylvanie méridionale, que certains groupes maintiennent des relations privilégiées en leur sein pour pouvoir intervenir sur le bâti vacant. La relation interne aux groupes des notables locaux et des Saxons (à un niveau individuel et familial pour les Saxons) prévaut dans toutes les localités ; les autres formes de relations, en revanche, varient d'une localité à l'autre.

Deux dynamiques relationnelles antagoniques ont été identifiées dans toutes les localités étudiées ; elles représentent les indicateurs de différenciation de la typologie. L'une d'entre elle réduit *de facto* la participation des migrants saxons : les notables locaux renforcent leur pouvoir grâce à leur capacité d'agir sur le devenir du bâti laissé vacant. A l'opposé, la seconde dynamique repose sur l'intervention des *Sachsen* migrants : les Saxons demeurés en Transylvanie participent aux processus contemporains en étroite collaboration avec leurs proches émigrés. Ces deux dynamiques peuvent de ce fait être qualifiées d'unidirectionnelles. Les indicateurs communs, examinés plus loin, portent pour leur part sur un autre type de réponse des acteurs impliqués. Des interactions multipolaires lient les migrants saxons et divers intervenants locaux ; leur configuration varie selon les localités d'étude.

IV.1. LES NOTABLES LOCAUX : RENFORCER LE POUVOIR DEJA ACQUIS,

Les notables locaux ont été définis précédemment comme ceux des habitants qui ont la possibilité, par leur statut et leurs relations, d'orienter les logiques de distribution des logements

vacants par les conseils communaux. Dans toutes les localités étudiées, ce groupe peut être identifié comme un acteur central des recompositions post-migratoires. Mais ses interventions, à l'inverse de celles d'autres acteurs, sollicitent peu les *Sachsen* migrants. L'interdépendance est ténue. Les notables locaux sont des locaux, des sédentaires qui visent à renforcer leur pouvoir par le contrôle de la redistribution immobilière. Pour parvenir à cette fin, les membres du groupe font peu appel à des intervenants extérieurs, les migrants saxons. Les ressources relationnelles des notables sont sédentaires et locales.

IV.1.1. Des procédures d'attribution de logements sous le contrôle des notables locaux

Les notables parviennent à affirmer leur influence sur la répartition immobilière de plusieurs manières complémentaires.

Lorsque la localité étudiée est siège de commune, les rapports étroits noués entre le groupe des notables locaux et le conseil communal exercent une emprise majeure. Afin d'octroyer un logement (à la location ou à la vente) à un membre du groupe, les employés communaux peuvent orienter les procédures dans le sens qui leur convient. Faire échouer les recherches de titres de propriété confisqués lors de l'expropriation, traiter en priorité les demandes déposées par des notables, recevoir une « compensation » officieuse pour le service rendu. Les observations réalisées dans une des mairies sont éloquentes quant aux pratiques qui régissent la redistribution des biens nationalisés, terres à privatiser ou lots immobiliers passés à l'Etat lors de l'émigration des propriétaires saxons. Les employés communaux en charge des dossiers concernés sont les charnières de ces procédés de blocage et réorientation des attributions de biens. Les mécanismes de collusion entre certains acteurs sont similaires d'un domaine d'intervention (le foncier) à l'autre (l'immobilier).

La scène rapportée ci-dessous montre deux des ressorts principaux du contrôle non officiel des employés de l'Etat exercé sur la redistribution des biens nationalisés : la petite corruption et la domination comportementale (voir document 19). Les villageois ne sont pas dupes du jeu de certains notables : « *après que les Saxons sont partis, les maisons ont été données à ceux qui les voulaient. Mais tous de la commune, parce que personne n'est venu de l'extérieur. Ceux qui sont entrés de manière abusive dans les maisons l'ont fait par l'intermédiaire de la mairie. (...) Ils leur ont donné de l'argent, combien je ne sais pas. Ca dépend de la valeur des maisons* »^{LXII}, dira une dame âgée de Slimnic (qui passe d'ailleurs sous silence l'installation de baptistes dans le village).

Le corollaire de cette première stratégie d'affirmation du pouvoir des notables locaux en liaison avec les conseils communaux est l'exclusion délibérée de certains acteurs de la redistribution des biens immobiliers nationalisés. Les Tsiganes sont le plus souvent visés par ce second mode d'intervention sur les recompositions post-migratoires. A Slimnic, quelques-uns d'entre eux seulement ont pu obtenir un logement nationalisé. A Biertan, le blocage est volontairement doublé du non-entretien des infrastructures publiques desservant la *țigănie*, déjà très déficitaires (réseau routier, eau potable, électricité, gaz ne sont fréquemment pas acheminés jusque là par les mairies). La discrimination délibérément pratiquée est telle que de réelles

tensions existent désormais avec les Tsiganes relégués, qui réclament une meilleure prise en charge du quartier par l'équipe communale [Sandu P., Tufiş C., 2000, pp.223].

Document 19 : Scène quotidienne de négociation pour l'attribution d'un bien public (et ses répercussions pour la suite de l'enquête)

L'épisode relaté met en jeu un ingénieur agronome, responsable de la répartition des terres agricoles à privatiser. Bien que les observations menées à la mairie se soient étalées sur plusieurs semaines, il ne m'a pas été donné d'assister à des scènes aussi flagrantes à propos des attributions de logements publics.

Un après-midi de juillet 2000. J'ai rendez-vous avec l'ingénieur agronome de la commune pour qu'il m'explique le déroulement de la privatisation des terres agricoles dans le village. J'arrive à l'heure convenue ; mon interlocuteur n'a pas fini de traiter l'affaire précédente, qui porte sur une demande de restitution de terres agricoles. La requérante est présente ; la négociation bat son plein entre les deux protagonistes, qui se font face de part et d'autre du bureau de Monsieur l'ingénieur. La porte est ouverte, j'entre. J'assiste à une scène à laquelle je ne devrais pas assister.

La requérante est originaire du village, mais vit à Constanța depuis de nombreuses années. Les terres réclamées étaient des terres familiales, perdues lors de la constitution de la ferme collective du village dans les années cinquante. Elle est visiblement intimidée par l'ingénieur, qui abuse ouvertement de la puissance que lui confèrent son statut et ses prérogatives. Il s'adresse à elle sur un ton plein d'autorité. Elle évoque à plusieurs reprises le fait qu'elle a déposé une demande de restitution des terres dès 1996. Malgré ses venues régulières dans le village, son dossier n'a, quatre ans plus tard, pas été pris en considération. L'ingénieur agronome déploie une mauvaise volonté évidente dans la conversation, fait mine d'ignorer ce dont elle l'informe.

Près de vingt minutes s'écoulent dans une atmosphère pesante et une chaleur insoutenable. Comprenant que la conversation est dans une impasse, la requérante lui propose soudainement de venir passer une semaine de vacances à Constanța, sur les bords de la Mer Noire, en famille et sans frais aucun. L'invitation a été lancée entre deux phrases sur la demande de restitution, sans que le ton ou l'attitude corporelle de la requérante ne subissent de modification. L'ingénieur ne trahit aucune surprise, conserve la même posture autoritaire. La conversation se poursuit comme si rien n'en avait modifié les tenants et aboutissants. La dame de Constanța en vient alors à demander, toujours sans modification aucune de locution ou de comportement, que lui soient attribuées des terres de meilleure qualité que celles auparavant possédées par ses parents. Elle réitère immédiatement son offre de vacances à la Mer Noire. L'ingénieur agronome manifeste à nouveau sa mauvaise volonté, se dit impuissant à satisfaire les désirs de son interlocutrice. Il jette quelques coups d'œil dans ma direction, visiblement embarrassé par ma présence. Je décide de ne pas sortir de la pièce tant qu'il n'y m'y aura pas invitée verbalement. Il se résigne finalement à lui dicter le contenu d'une lettre à adresser au préfet du *județ* de Sibiu, reprenant les principaux éléments de la demande de restitution foncière.

La requérante quitte le bureau en remerciant à de multiples reprises Monsieur l'ingénieur, figé dans sa posture condescendante.

Mon tour arrive. L'ingénieur agronome s'était jusqu'alors montré prévenant et disponible à mon égard. Ce jour-là, il est évident que ma curiosité l'importune. Il refuse de donner des informations autres que purement législatives. Je n'en saurai pas davantage sur la manière dont il traite les dossiers déposés par des Saxons (émigrés ou non). Le lendemain, le maire me convoque pour me faire savoir que mes questions dérangent et que « les gens commencent à parler dans le village ».

IV.1.2. Mettre à l'écart certains acteurs

Les notables locaux peuvent exclure certains acteurs des recompositions socio-spatiales sans s'appuyer sur les conseils communaux. A Fișer, point d'équipe communale locale puisque le village est rattaché à la mairie de Rupea. En conséquence, la définition du groupe des notables locaux et de leurs modes d'intervention sur l'interdépendance varie sensiblement.

Quelques familles roumaines et saxonnes entretiennent bien des relations privilégiées avec le conseil municipal de Rupea. L'une des autres personnalités dominantes est le responsable du voisinage roumain du village, le « père de voisinage ». Deux outils sont dans ses mains : l'acceptation dans le voisinage, le contrôle des enterrements dans le cimetière orthodoxe de Fişer. Deux groupes de population sont visés : les Tsiganes, et les migrants internes installés dans le village dès le milieu des années quatre-vingt, les « *venetici* » (le cas particulier des migrants internes sera traité lors de l'analyse des indicateurs de différenciation des localités). Le « père » du voisinage se montre particulièrement intransigeant sur ces deux points. Il n'accepte pas de Tsigane dans le voisinage qu'il dirige : « *bon, nous ne nous mélangeons pas avec les Tsiganes* »^{LXIII}. Plus tard, il répète que le voisinage est « *pour tous les Roumains, y compris les nouveaux venus [les *venetici*], mais nous n'avons rien à faire avec les Tsiganes* »^{LXIV}. Car pour être accepté dans le voisinage, il faut être « *orthodoxe orthodoxe, roumain authentique* »^{LXV}. « *Chez nous seulement des Roumains roumains !* »^{LXVI}. Notons que des propos d'une telle virulence ont rarement été entendus à propos des adhésions aux voisinages. Notons aussi que catégories ethniques et catégories religieuses sont superposées dans le raisonnement de Monsieur Magher. Or les Tsiganes sont, à l'instar des Roumains, majoritairement affiliés à l'Eglise orthodoxe. Ils devraient par conséquent être enterrés dans le cimetière orthodoxe du village. Tel n'est pourtant pas le cas : ils sont enterrés dans « leur » cimetière. Monsieur Magher bénéficie, eu égard à sa fonction de père du voisinage, du pouvoir d'attribuer ou non des concessions dans le cimetière orthodoxe de Fişer.

En aucun des autres lieux d'étude les pères de voisinage ne disposent d'un tel pouvoir. Il donne une indication précieuse quant à la monopolisation abusive du cimetière par les Roumains locaux, regroupés au sein du voisinage qu'il dirige : « *le cimetière est communal, non, plutôt roumain* »^{LXVII}. Un des Roumains les plus âgés du village (il a plus de quatre-vingt ans) a toujours connu cette mise à distance des Tsiganes : « *c'était déjà comme ça lorsque j'étais enfant. (...) On a hérité de ça : leur cimetière est séparé, les Roumains ont le leur* »^{LXVIII}. Il ne peut expliquer le pourquoi de la scission par les cimetières : « *c'était déjà comme ça lorsque j'étais un petit enfant. Les Tsiganes étaient entre eux et les Roumains entre eux. Aussi pour les voisinages ; et les Saxons aussi étaient entre eux* »^{LXIX}. Le prêtre orthodoxe accepte le contrôle exercé par le père du voisinage sur le cimetière.

Les Tsiganes touchés par cette mise à l'écart la perçoivent de manière très clairvoyante ; mais le rapport de domination est tel qu'aucun d'entre eux n'a jusqu'alors osé aller en faire état aux autorités ecclésiastiques supérieures. Les propos relatés sont ceux de Madame Gangal, installée dans une maison de Saxons émigrés au centre du village : « *je ne m'y fais pas ! (...) Je ne comprends pas pourquoi ici, à Fişer ! [Elle cite des villages des environs dans lesquels les Tsiganes sont enterrés dans le cimetière orthodoxe comme tous les orthodoxes] Je ne me fais pas du tout à cette pensée ! Pourquoi cette coutume ? Il y a assez de place là-bas [dans le cimetière] et les Roumains du village ne veulent pas !* »^{LXX}. Elle irait bien voir les autorités ecclésiastiques pour leur demander « *pourquoi ce séparatisme. Parce que nous sommes tous baptisés dans la même Eglise et dans le même bassin avec de l'eau ! Pourquoi ce particularisme ? Nous aussi sommes des êtres humains ! Nous allons tout le temps à l'église et nous contribuons à tout !* »^{LXXI}. Leur dénier le droit d'être enterrés dans l'espace prévu pour par l'Eglise orthodoxe revient à accroître le déni qui est fait de l'humanité des Tsiganes : les « véritables » être

humains ont eux le droit d'y trouver une dernière demeure. L'organisation spatiale du village est l'expression flagrante de la naturalisation des processus de hiérarchisation sociale, avec la coexistence des cimetières orthodoxe et tsigane.

Bien qu'ils puissent parvenir à s'installer dans des maisons laissées vacantes par les Saxons (les Gangal font partie de ceux qui ont pu sortir de la *figămie*), les Tsiganes ne peuvent pas prendre part autant qu'ils le désireraient au système d'interdépendance noué entre les habitants du village et les Saxons migrants. Ils en sont écartés par certains acteurs locaux.

Les notables locaux parviennent à exercer un contrôle sur la distribution du bâti vacant et sur la manière dont l'accès à ce bâti permet (ou non) aux résidants de prendre part aux processus post-migratoires contemporains. Les enjeux de la participation des notables sont triples et complémentaires. Il y va en premier lieu du contrôle de l'accès aux ressources que représentent les logements vacants : obtenir ce contrôle est un gain de pouvoir. Il y va en outre de la concentration de ces ressources entre leurs mains. L'enjeu central est enfin, pour ces acteurs déjà installés dans la notabilité, de renforcer le pouvoir acquis. Les moyens usités pour y parvenir sont exclusivement locaux ; les migrants saxons sont loin d'être sollicités par les notables locaux. La dynamique socio-spatiale introduite par ces notables est de type sédentaire.

IV.2. AIDES INDIVIDUELLES ET FAMILIALES ENTRE SAXONS MIGRANTS ET « NON-MIGRANTS »

A l'opposé du groupe des notables locaux ont été identifiés des enjeux reliant les Saxons migrants et « non-migrants »²⁴³. Les interrelations nouées entre migrants et « non-migrants » représentent le premier de ces enjeux : il s'agit ici d'un champ relationnel dans lequel l'interdépendance socio-spatiale est centrale. L'indicateur commun désigne ici les relations individuelles ou familiales entre *Sachsen* ; les échanges de type collectif, organisés par des associations ou d'autres institutions saxonnes d'Allemagne ou de Roumanie, aideront à déterminer les profils des recompositions consécutives à l'émigration saxonne. Les maisons représentent l'élément de cristallisation de l'interdépendance aux plans individuel et familial : l'aide réciproque prend forme autour du bâti.

IV.2.1. Aides des migrants aux « non-migrants »

La relation d'interdépendance instaurée entre Roumanie et Allemagne autour des *Sachsen* est concrétisée par des aides apportées par les migrants aux « non-migrants ». Le phénomène est classique en situation migratoire : soutien financier, apport d'équipements divers (électroménager, vêtements, mobilier...), amélioration des conditions de logement font partie des multiples apports des migrants aux proches vivant dans le pays de départ. La migration saxonne apparaît ici

²⁴³ Ces derniers sont installés à titre principal en Roumanie, ce qui n'exclut pas qu'ils puissent circuler entre Roumanie et Allemagne à intervalles plus ou moins réguliers. Les guillemets sont employés pour indiquer le caractère relatif de leur sédentarité : ils ne sont sédentaires par rapport aux Saxons migrants que parce qu'ils ne sont pas installés en Allemagne à titre principal.

dans ses points communs avec de nombreux flux migratoires non tenus pour « ethniques ». Ainsi, les Saxons vivant en Allemagne apportent régulièrement en Roumanie des aides variées, financières ou matérielles. Ils aident également leurs proches en les invitant en Allemagne et en les aidant à travailler temporairement dans le pays. Ces aides servent avant tout à améliorer l'habitat des « non-migrants » : le bâti résidentiel est au centre des relations maintenues entre migrants et « non-migrants ». Citons deux exemples familiaux rencontrés à Mălâncrav.

Dans la famille Ziegler, un des fils vit en Allemagne. Deux fois l'an, son jeune frère, demeuré en Roumanie avec la mère et la sœur, vient travailler pendant quelques semaines dans l'entreprise de boissons dans laquelle le premier fils est employé²⁴⁴. Peter investit une partie importante de l'argent gagné dans la modernisation de la ferme familiale, à Mălâncrav. Les façades ont été refaites à neuf au détriment de l'architecture dite « saxonne », la cour est bétonnée ; la cuisine est « aux normes allemandes », et Peter a installé une salle de musique dans l'ancienne cuisine d'été. Il reste peu de la ferme traditionnelle ; mais l'ampleur des travaux effectués ne peut s'expliquer par les seuls investissements du second fils. Lors de ses retours estivaux en Roumanie, le fils le plus âgé apporte également une partie des fonds nécessaires à la réhabilitation de la ferme familiale. Surtout, il consacre une partie importante de ses congés aux travaux qu'il effectue lui-même. Peter y participe également, ainsi que des amis ou connaissances des deux frères : lors des venues estivales en Roumanie, les liens maintenus avec certains habitants sont réactivés pour la réalisation des travaux. La contrepartie offerte par le premier fils Ziegler à ceux qui les aident est parfois financière ; parfois, elle consiste en une invitation en Allemagne : la circulation migratoire de Saxons, Roumains ou Tsiganes du village peut commencer lors de l'entraide pour la réfection du bâti.

Le second exemple familial est celui des Baak. Un des deux frères a vécu quelque temps en Allemagne au début des années quatre-vingt dix ; il s'est réinstallé en Roumanie à titre principal en 1995, mais continue à travailler temporairement en Allemagne à intervalles réguliers. L'argent gagné lui permet de vivre à Mălâncrav pendant le restant de l'année. Son frère vit pour sa part en Allemagne ; en 1998, il a pourtant acheté une maison du village, laissée à l'abandon par ses propriétaires émigrés. Afin de pouvoir venir y passer ses vacances, il a entrepris d'importants travaux de remise en état. Disposant de ressources financières suffisantes pour cela, il fait appel à une petite société en bâtiment créée dans le village par un Saxon émigré, dirigée et gérée sur place par un jeune Saxon. La réfection est rapide, grâce à la disponibilité en main-d'œuvre locale ; la demande de service peut être tenue pour une aide indirecte du frère aux *Sachsen* demeurés à Mălâncrav : la société embauche en premier lieu des Saxons, en second lieu seulement des Roumains et des Tsiganes.

IV.2.2. Aides des « non-migrants » aux migrants

L'achat d'une maison de Saxons émigrés par le frère Baak est un des signes annonciateurs des pratiques touristiques vers le pays de départ. Le mouvement, amorcé en 1998-1999 selon

²⁴⁴ Le parcours migratoires de Peter Ziegler a été partiellement évoqué dans le chapitre sur la circulation migratoire entre Roumanie et Allemagne.

plusieurs interlocuteurs, est en plein essor. Il suscite deux types de relations entre les migrants et les « non-migrants », ces derniers étant cette fois-ci en position d'apporter leur soutien aux proches revenus au village.

La première forme d'entraide est l'hébergement offert par les « non-migrants » aux migrants. A la Pentecôte 2001, la nièce de Monsieur Gall, personnage-clé parmi les *Sachsen* de Mălâncrav, revient pour la deuxième fois en Roumanie. Elle a émigré avec son mari en 1990 ; ils avaient alors vingt-cinq ans. Leur première visite a eu lieu quelques mois après leur émigration ; ils tiennent des propos négatifs sur l'évolution de la Roumanie et de leurs villages d'origine (Mălâncrav et Brateiu) pour justifier leur absence de dix ans. Cette fois-ci, ils ne sont venus que parce que leur fille, âgée de dix ans, les interroge régulièrement sur leur pays de départ. Ils n'ont plus aucune famille en Roumanie, à l'exception de Monsieur Gall. C'est la raison pour laquelle ils sont hébergés chez lui pendant toute la durée de leur séjour dans le village. L'épouse de Monsieur Gall semble accepter cette présence ; le couple ne réagit pas aux propos dépréciatifs tenus par la nièce et son mari, qui répètent à plusieurs reprises avoir pensé faire demi-tour après avoir passé la frontière entre la Hongrie et la Roumanie. Quelques jours plus tard, Madame Gall dira qu' « *on est pressé qu'ils s'en aillent* »^{LXXII}, à propos de ces migrants de plus en plus nombreux à revenir au village l'été. « *Il y a plusieurs points de vue : alors, pourquoi est-ce que vous n'émigrez pas, qu'est-ce que vous cherchez encore ici chez ces Tsiganes, chez ces Roumains, qu'est-ce que vous voulez encore ici ? C'est pourquoi moi je dis : nous aussi nous vivons ici. C'est peut-être plus difficile qu'en Allemagne, mais on n'a pas forcément besoin d'avoir tout ce qu'on désire* »^{LXXIII}.

En dépit des conflits latents suscités par les propos des migrants venus en vacances, les « non-migrants » leur apportent leur soutien d'une seconde manière : en participant à la réfection des maisons conservées par certains des Saxons installés en Allemagne. Le service n'est cependant pas gratuit ; il sera rétribué ou donnera lieu à une invitation en Allemagne.

Les Saxons migrants et « non migrants » interviennent sur les recompositions locales par le biais du bâti laissé vacant, grâce aux relations maintenues à travers le champ migratoire. Aux niveaux individuel et familial, les logiques internes au groupe saxon prédominent sous toute autre forme d'échange. Comme pour les notables locaux, la gestion du bâti se décide à l'intérieur du groupe. L'enjeu est de taille : la question du bâti est manière de maintenir et vivifier les relations entre migrants et « non migrants » afin d'assurer la cohésion du collectif malgré l'éloignement spatial. Les recompositions post-migratoires aident à la subsistance du groupe

Les localités de Transylvanie du sud touchées par l'émigration saxonne ont pour point commun que les enjeux sous-tendus par la vacance en logements favorisent les relations entre le groupe des notables locaux d'une part, et les relations de type individuel et familial entre les *Sachsen*, migrants et « non migrants » d'autre part. Les relations entretenues entre les notables locaux grâce au bâti vacant visent à asseoir le pouvoir du groupe. Ils n'ont pas besoin des Saxons

migrants pour cela : ils disposent sur place de toutes les ressources nécessaires. Entre les familles et les individus saxons, les échanges visent à maintenir la cohésion du groupe en dépit de l'éloignement. Cette utilisation du bâti est complémentaire à la réactivation de la croyance en la généalogie partagée qui a lieu sur les lieux de la migration, en Allemagne, mais aussi en Roumanie (c'est ce que les indicateurs de différenciation des localités montreront). Ainsi, la croyance généalogique et les échanges de niveau individuel et familial aident le collectif à se maintenir à travers le champ migratoire.

En somme, les enjeux relationnels communs à toutes les localités d'étude visent à maintenir des groupes préétablis. Ils visent aussi à les conforter dans leurs statuts sociaux, voire à renforcer ces statuts. Ces deux groupes n'ont en effet aucun intérêt à ce que leurs positions sociales, au niveau des localités, changent. Les notables locaux sont en position dominante sur les plans économique, politique et relationnel. Les Saxons continuent à bénéficier d'un prestige symbolique certain. Ils visent finalement à minimiser les effets des mutations locales sur ces groupes, à les consolider en dépit du changement. Les négociations sur le bâti vacant constituent un facteur de préservation des logiques relationnelles internes à deux groupes et antérieures à l'émigration des *Sachsen*.

A l'issue de cette analyse des indicateurs de l'interdépendance communs à toutes les localités sud-transylvaines touchées par l'émigration et abordée par l'empirie, trois constats se dégagent à propos ce qu'est l'interdépendance issue des recompositions post-migratoires.

A propos des acteurs impliqués dans toutes les localités, les négociations sur le bâti laissé vacant par les Saxons en migration renforcent des hiérarchisations existant auparavant dans les populations locales. Bien que quelques Tsiganes parviennent par ce moyen à sortir de la relégation, la tendance est plutôt au renforcement de logiques et divisions préexistantes. A propos des actions entreprises sur ce bâti vacant, la gestion publique et privée rapproche les trajectoires locales : la valorisation n'a pas lieu partout, en revanche on doit partout décider du sort des logements non habités. A une période de rupture du lien par l'expropriation des émigrants succède depuis 1990 une intensification des échanges à partir de la gestion de ce bâti. L'évolution du mythe du « retour », d'un mythe de la rupture à de la circulation migratoire, est accentuée. A propos, enfin, des enjeux relationnels induits par les recompositions : les négociations autour du bâti sont l'occasion, pour deux groupes (les notables locaux et les *Sachsen*), de consolider des intérêts internes afin que les collectifs en question puisse se maintenir dans leurs positions sociales.

Les indicateurs communs montrent par conséquent que l'indépendance est utilisée pour renforcer des divisions et des hiérarchisations qui lui préexistent. Chaque acteur impliqué essaye de préserver sa position, de sauvegarder ses intérêts. La vacance en bâti issue de l'émigration saxonne génère, au niveau de toutes les localités étudiées, peu d'échanges aux migrants. C'est un faire-valoir individuel et collectif qui renforce les organisations sociales préexistantes.

Cette conclusion tirée de l'examen des indicateurs de l'interdépendance communs aux localités ne doit cependant pas cacher les ouvertures qu'elle offre. Une partie des Tsiganes améliore sa situation, et les Saxons migrants intensifient leurs relations avec la région de provenance depuis le milieu des années quatre-vingt dix. L'étude des indicateurs de différenciation des localités confirmera cette ambivalence de l'interdépendance, faite aussi du bouleversement des agencements socio-spatiaux locaux.

Chapitre 9

CHAPITRE 9 : L'INTERDEPENDANCE DANS LES RECOMPOSITIONS POST-MIGRATOIRES. LE BATI DES MIGRANTS, ENJEU DES VARIATIONS LOCALES

Le système d'interdépendance constituant et constitué en Roumanie par le « retour » des Saxons en Allemagne existe dans toutes les localités transylvaines touchées par l'émigration. Il change dans ses formes et son contenu d'un lieu à l'autre. Après en avoir déterminé les composantes générales, il faut donc en étudier les variations locales grâce aux indicateurs de différenciation identifiés plus haut. L'argument avancé pour cela est que *si l'interdépendance est un phénomène général à toutes les localités touchées par l'émigration saxonne, elle prend des aspects et significations changeants d'une localité à l'autre. L'interdépendance est multiforme.* L'enjeu général en est la transformation du modèle villageois sud-transylvain.

Les profils des recompositions post-migratoires se distinguent les uns des autres non pas par l'intensité du rapport d'interdépendance mais par sa diversité interne (voir le tableau 13 du chapitre 8). Car les modalités locales de variation sont regroupées en trois axes principaux : les acteurs des recompositions locales ; les actions qui y contribuent ; les enjeux relationnels sous-tendant ces actions entreprises par les acteurs. Les acteurs sont des migrants internes, qui créent donc une dynamique impliquant des individus autres que les seuls locaux. Les actions visent à la valorisation du bâti laissé vacant par les Saxons migrants ; elles dépassent la seule gestion et transmission à de nouveaux occupants. Les relations sous-tendant le jeu des acteurs ouvrent les rapports préexistant aux recompositions locales, créent du lien entre des individus et groupes n'ayant pas entretenu de rapports spécifiques auparavant. Migrants internes, valorisation, ouverture relationnelle sont les trois mots-clés de la différenciation locale par l'interdépendance, face à ses dynamiques communes (acteurs locaux, gestion, enjeux endogènes). Les paramètres socio-économiques caractérisant les contextes locaux ne sont pas étudiés dans le détail, mais évoqués lorsqu'ils ont des implications nettes pour les évolutions en cours.

Carte 15 : Les quatre profils des recompositions locales consécutives à l'émigration saxonne

Grâce à ces trois axes, quatre profils de localités ont été individualisés et dénommés. Le premier profil est caractérisé par sa faible différence par rapport aux traits généraux des recompositions ; il sera appelé *profil de moindre variabilité*. Le second est défini par le caractère ciblé des recompositions sur quelques indicateurs ; il sera appelé *profil ciblé*. Le troisième a pour spécificité de voir sa différenciation s'accroître par rapport aux traits généraux de l'interdépendance, sans que le terme de cette différenciation soit encore observé ; il sera nommé *profil ouvert*. Le dernier est le plus nettement différencié par rapport aux modalités générales de la recomposition : il sera nommé *profil multiforme*. La définition des profils ne signifie pas qu'ils sont homogènes ; les localités regroupées en un profil font émerger de grandes tendances, mais il y a de l'hétérogénéité entre elles.

Le plan suivra les quatre profils, dont les caractéristiques seront évoquées les unes après les autres. Les tendances les plus nettes pour un indicateur seront donc exposées dans le détail lors de leur première évocation, puis simplement rappelées. Le *profil de moindre variabilité* sera analysé dans un premier temps (I), le *profil ciblé* viendra ensuite (II), puis le *profil ouvert* (III). L'étude se terminera par le *profil multiforme* (IV). Leurs grands traits distinctifs sont synthétisés dans le document 20.

Document 20 : Les profils de l'interdépendance dans les recompositions post-migratoires locales

I. PROFIL DE MOINDRE VARIABILITE : UNE INTERDEPENDANCE LIMITEE AUX ACTEURS MIGRANTS

Le premier profil de localités rurales sud-transylvaines identifié dans la typologie des dynamiques spatiales à l'œuvre autour de la transmission du bâti des migrants saxons est défini par la faible différenciation de l'interdépendance socio-spatiale. Ce profil est établi à partir de l'étude empirique de moyenne durée menée à Fișer. Il est caractérisé par cinq indicateurs de différenciation, dont un seul est vraiment marqué : celui des acteurs migrants impliqués dans les recompositions locales (voir le tableau 14 du chapitre 8)²⁴⁵. La variation par rapport aux éléments généraux se fait donc par les migrants.

Bien qu'accessible, la localité représentative du *profil de moindre variabilité* est peu attractive sur le plan migratoire depuis 1989 et le départ de la majeure partie des Saxons. Les seuls acteurs migrants sont les travailleurs agricoles arrivés sur place dès le début des années quatre-vingt. Il existe peu d'initiatives de mise en valeur sociale et économique des logements laissés vacants par les *Sachsen* émigrés ; les initiatives prises sont ciblées. En conséquence, les mouvements relationnels entretenus entre les migrants saxons et différents types d'acteurs locaux sont de fréquence et d'intensité moyenne : ils existent, sans pour autant être structurants du système d'interdépendance noué entre acteurs.

I.1. MIGRANTS AGRICOLES : UNE PARTICIPATION LIMITEE A L'OCCUPATION DU BATI

Le *profil de moindre variabilité* est défini par la présence d'un indicateur commun unique parmi les acteurs : celui de la présence d'un groupe de migrants agricoles installés dans la localité depuis les années quatre-vingt. Migrants participant du mouvement post-communiste de retour aux campagnes et migrants néo-protestants sont absents de ce profil. Une dizaine d'années après leur arrivée dans le village, les migrants agricoles rencontrés à Fișer demeurent définis, aux yeux des autochtones, par leurs pratiques migratoires internes à la Roumanie. Cette expérience migratoire favorise-t-elle ou limite-t-elle leur participation aux recompositions locales consécutives à l'émigration saxonne ? On avance que les migrants forment un nouveau groupe d'acteurs de l'interdépendance. Ces acteurs ont des possibilités limitées d'intervenir dans les processus en cours. Leur participation à la réorganisation socio-spatiale de Fișer consiste avant tout en l'installation dans les logements laissés vacants par les Saxons migrants, au centre du village ; ils ne prennent pas d'initiative de mise en valeur de ce bâti dit « saxon ».

I.1.1. Un groupe d'immigrants moldaves parmi les acteurs de l'interdépendance

Les migrants internes identifiés à Fișer comme acteurs des recompositions post-migratoires locales ont suivi un parcours initialement sans rapport avec le départ des Saxons vers

²⁴⁵ Pour mémoire, ces indicateurs de différenciation sont : la présence de migrants agricoles venus avant 1989 (pour les acteurs) ; la valorisation économique du bâti vacant (pour les actions) ; l'existence de modes d'organisation collective des Saxons, de relations entre Saxons migrants et acteurs locaux, et de relations entre Saxons migrants et Tsiganes (pour les enjeux relationnels).

l'Allemagne. Ils viennent principalement du sud de la Moldavie roumaine, des environs de la ville de Buzău : ce sont les *buzoieni*. Un second flux, plus réduit, est installé entre le Maramureș, à la frontière roumano-ukrainienne, et Fișer²⁴⁶.

Le premier migrant venu de Buzău est arrivé à Fișer pour travailler dans une des structures locales de l'agriculture collective, l'entreprise agricole d'Etat (*Intreprindere Agricolă de Stat, I.A.S.*)²⁴⁷ localisé à la sortie de Fișer en direction de Rupea. Cet ingénieur agronome y a été affecté au tout début des années quatre-vingt. De par ses fonctions, il a pu favoriser le recrutement de travailleurs agricoles provenant de sa région d'origine : l'immigration de Moldaves à Fișer commence vers 1985. Madame Müller connaît bien le phénomène, qu'elle a encadré lors de ses mandats²⁴⁸. Elle raconte. La migration interne de Moldaves est liée au développement local de l'agriculture collective : c'est une migration agricole, telle que la Roumanie en a fréquemment connu dans les dernières années du régime de Nicolae Ceaușescu. La collectivisation de l'agriculture a été faible dans la région de Buzău, montagneuse et spécialisée dans l'économie pastorale et forestière. Le peuplement y est diffus, ce qui rend plus difficile encore le regroupement des paysans dans des villages et de grandes structures de travail agricole. A l'inverse, la collectivisation est très avancée dans la région de Rupea ; de forts besoins en travailleurs agricoles se font sentir. Les travailleurs sont donc recrutés dans les régions de faible collectivisation ; en l'occurrence, le sud de la Moldavie et le Maramureș. Les migrations internes ne sont pas libres, mais gérées par les autorités. La nationalisation des maisons d'émigrants vient servir cette politique, puisqu'elle fournit aux politiques un moyen de mettre en application le contrôle des mobilités internes des citoyens roumains²⁴⁹. L'immigration des *buzoieni* à Fișer doit être replacée dans ce contrôle étatique. Les nouveaux arrivants sont employés dans l'I.A.S. Ce sont en majorité des bergers, des travailleurs forestiers ou des journaliers : des activités qui impliquent une forte mobilité. La migration vers Fișer n'apparaît donc que comme un déplacement de plus, au début du moins. Les migrants, âgés de vingt à quarante ans, sont hébergés dans les foyers de l'I.A.S. et de la coopérative agricole d'Etat (*Cooperativa Agricolă de*

²⁴⁶ Lors de l'enquête à Fișer, il n'a pas été possible de rencontrer de migrants venus du Maramureș, les *maramureșeni*. La présente analyse porte donc uniquement sur les migrants moldaves ; la migration du Maramureș est synthétisée en encadré (document 17).

²⁴⁷ Les entreprises agricoles d'Etat ont été constituées par le régime communiste au début de la collectivisation, à partir des grands domaines fonciers expropriés et des terres nationalisées pour des raisons politiques (terres de l'Eglise ; terres appartenant à des populations jugées compromises avec le régime hitlérien...). Au même titre que les entreprises industrielles, elles sont soumises au plan : des « objectifs de production » et des « objectifs de rendement » leur sont imposés ; un parc de machines propre et des conducteurs d'engins agricoles (*tractoristi*) sont mis à leur disposition ; une part des bénéfices réalisés sert à constituer un « fonds de salaire » et à rémunérer les employés.

²⁴⁸ Elle était maire de Rupea entre 1979 et 1989, et le primo-migrant moldave lui a succédé. Il est toujours maire de Rupea en 2001. On peut mettre son élection en rapport avec la présence de migrants agricoles moldaves dans la ville de Rupea même.

²⁴⁹ Le contrôle des mobilités internes à la Roumanie repose notamment sur un outil mis en place à cet effet : le « bulletin de mutation » (*buletin de mutație*) ou carte de résidence. Le droit à s'installer en un lieu est conditionné par l'obtention de ce bulletin de mutation ; le droit à y travailler est également conditionné par l'obtention de ce bulletin. Les gouvernants peuvent donc exercer un contrôle sur la population à travers le contrôle de leurs déplacements résidentiels et professionnels.

*Productie, C.A.P.)*²⁵⁰. Car si les hommes viennent les premiers en Transylvanie pour y travailler, ce qui est fréquent dans leurs corps de métier, les épouses et les familles les y rejoignent bientôt. La disponibilité en logements modifie la nature de la migration. De professionnelle et temporaire, elle devient familiale et durable. Le logement n'est donc pas à l'origine de la migration des *buzoieni*, mais favorise leur implantation durable à Fișer.

Je rends visite à Maria Rotariu dans sa maison de type « saxon » dans la rue principale de Fișer. Ioana Crețu, une voisine également migrante, participe à l'entretien. Elle et son époux sont venus de la commune de Sărulești de Buzău en 1986 pour travailler comme bergers à l'entreprise agricole : « *mon mari est venu pour les brebis. Quand il est venu la première fois, il n'était pas question que nous déménagions ici. Il était venu pour travailler quelques temps ici et moi j'étais restée chez mes beaux-parents avec notre fils qui était petit. Mais les plans ont changé et je suis venue ici moi aussi* »^{LXXIV}. Étaient-ils les premiers à s'installer à Fișer ? « *Certains [des buzoieni] étaient déjà installés. Le premier est venu est Cristea. Ensuite sa sœur est venue, puis son frère... Ils sont tous venus travailler comme bergers. (...) Mon mari est conducteur de tracteur [tractoris] de métier, il a travaillé au Conseil Populaire comme conducteur de tracteur* »^{LXXV}. Maria Rotariu est arrivée peu après en Transylvanie, en provenance de Bisoca : « *nous sommes parmi les derniers à être venus ici [en 1998]. Il y en a d'autres. Nous, nous sommes venus comme bergers, pour les brebis et les vaches, et après que les Saxons sont partis, on a acheté ici. (...) Mon mari a travaillé à l'I.A.S. et je suis venue* »^{LXXVI}. Comment ont-ils décidé de venir à Fișer ? « *On en a entendu parler. Car les bergers se baladent partout avec les animaux. C'est comme ça depuis que la terre existe. (...) Nous avions un fils qui est parti chercher du travail. Et il a trouvé une place ici. Il est resté comme berger de brebis pendant un an et ensuite il est parti à l'armée. Son père est venu le remplacer. (...) Ensuite je suis venue* »^{LXXVII}. Les Rotariu ont quitté leur village parce que les conditions de vie y étaient trop difficiles, du fait du manque de terres agricoles et de pâturages. Interrogée quelques jours plus tard, Adina fait partie des derniers arrivés à Fișer, en 1995. Elle vient également de Bisoca. « *Nous sommes venus pour voir comment c'est, et la région nous a plu. (...) Mon mari avait un frère plus jeune ici, qui était venu chez des parents pour travailler comme berger de brebis. Il était jeune, il avait dix ou douze ans, quelque chose comme ça. Donc nous nous sommes passés dans la région pour voir comment c'est et ça nous a beaucoup plu, et les cousins de mon époux, qui vivent à Făgăraș*²⁵¹, disaient : "allez, venez, ici c'est mieux, venez chez nous" ! Parce que nous nous entêtions ; quand nous nous sommes mariés à Buzău nous avons fait construire une maison. (...) Après ça je me disais : pourquoi partir, nous avons une maison, nous avons tout ce qu'il nous faut. Mais ensuite mon mari a trouvé un travail, et je me suis dit, tant pis pour la maison »^{LXXVIII}. Les modalités professionnelles de la migration ont changé entre temps, avec la fin de l'agriculture collectivisée : son époux a trouvé un emploi dans une entreprise privée de Rupea.

²⁵⁰ Les coopératives agricoles de production sont créées dans la deuxième étape de la collectivisation, dans le but d'intégrer les petits paysans possédant moins de 5 hectares. Bien que soumises elles aussi à un régime de planification, elles ne sont pas contrôlées aussi étroitement que les entreprises agricoles d'Etat. Chacune se voit imposer des objectifs annuels mais reste libre de les atteindre par les moyens qui lui conviennent. Quelques normes d'organisation sont simplement édictées.

²⁵¹ L'époux d'Adina a trois cousins installés dans un village proche de Făgăraș, toujours dans la zone d'implantation saxonne. Ils y sont également venus pour travailler dans l'agriculture collective.

Document 21 : Les migrations internes agricoles : les travailleurs du Maramureș à Fișer

L'immigration agricole à Fișer est, dans les années quatre-vingt, aussi celle de *maramureșeni*. Ils quittent le Nord de la Roumanie du fait du manque de terres agricoles et de sources de revenus. Avant de migrer, ils sont travailleurs forestiers et éleveurs de bétail. Leurs activités impliquent une grande mobilité : leur migration vers la Transylvanie correspond à un élargissement des parcours migratoires. Comme les *buzoieni*, ils trouvent des emplois dans l'entreprise agricole d'Etat de Fișer (et dans la coopérative agricole en moindre proportion). Mais à l'inverse du groupe moldave, les migrants viennent en famille du Maramureș. Ils sont logés temporairement dans les foyers de la C.A.P. et de l'I.A.S., puis obtiennent de la mairie de Rupea des maisons nationalisées lors de l'émigration des propriétaires saxons vers la République Fédérale d'Allemagne. A Fișer, ils sont employés comme travailleurs journaliers ou éleveurs. Quelques-uns d'entre eux se tournent aussi vers la construction en bâtiment : la migration marque une réorientation partielle des activités.

Ces trois parcours font apparaître les principales modalités de la migration agricole communiste installée entre la région de Buzău et Fișer de 1985 environ à 1995. La migration est d'abord professionnelle, puis familiale, puis villageoise, ce qui est un processus classique en migration. Les migrants, regroupés sous le terme générique de *buzoieni*, animent deux filières migratoires rattachées aux localités de Bisoca et Brătilești, proches de Buzău. Ainsi, une part importante des habitants de Bisoca vivent à Fișer à l'heure de l'enquête. Lorsque les établissements agricoles collectifs ont périclité ou ont été démembrés après 1991, une partie des *buzoieni* a repris une activité pastorale à titre privé : tel est le cas de Monsieur Poplăcean, berger venu de Brătilești à l'I.A.S. en 1989. Mais aucun d'entre eux n'est retourné en Moldavie : la disponibilité des maisons saxonnnes a fortement contribué à leur installation durable dans le village. Monsieur Pitzer, représentant local du Forum démocratique des Allemands de Roumanie, estime leur nombre à quelques soixante-dix personnes.

I.1.2. Une immigration agricole moldave impliquée dans les recompositions spatiales

Les voies d'accès aux logements sont similaires à celles rencontrées en d'autres localités : location à la mairie ; achat, location ou gardiennage direct aux propriétaires. L'installation dans ces logements n'est pas la cause de la migration, mais un facteur de consolidation de la filière migratoire.

En arrivant à Fișer en 1986, le couple Crețu obtient un contrat de location auprès de la mairie de Rupea. La maison louée appartenait à des Saxons, émigrés depuis peu : « *au début on a habité quelque part en location, puis nous avons déménagé là où nous habitons actuellement. (...) [C'était] une maison de Saxons émigrés. Nous avons habité avec une sœur de mon mari. Puis nous sommes venus ici, plus haut. On a pris la maison en location et eux sont restés là-bas. Plus tard, eux aussi ont déménagé. Chacun a eu sa maison* »^{LXXIX}. Parfois, l'accès à un logement se fait grâce à des relations établies au préalable avec le propriétaire saxon. C'est le cas pour la famille Rotariu : « *quand nous sommes arrivés ici, nous avons loué. Nous ne sommes pas venus directement ici [dans la maison de la rue principale dans laquelle l'entretien a lieu]. On habitait du même côté de la rue, (...) pendant à peu près un an. Après il y a eu la Révolution, les Saxons sont partis, ils ont vendu, on a acheté. C'était comme ça... (...) L'homme travaillait à l'entreprise agricole, avec une charrette. Et en travaillant avec lui il m'a demandé si ça ne nous plairait pas*

d'acheter cette maison. C'est comme ça qu'on a commencé à discuter avec lui. Et quand ils sont partis, on a acheté la maison. (...) Après la Révolution. En 1990, pendant cet été-là^{LXXX}. Car Saxons et *buzoieni* entrent en contact par le travail dans l'Entreprise agricole d'Etat : les relations mobilisées lors de la transmission du bâti vacant reposent sur des contacts antérieurs²⁵².

La transmission des logements de Saxons émigrés ou émigrants aux *buzoieni* entraîne une modification rapide de l'organisation socio-spatiale du village : au centre dit « saxon » succède un espace majoritairement habité d'immigrants moldaves. Car Fișer connaît, jusqu'au départ du plus grand nombre des Saxons (il n'en reste plus que 30 en 2001 selon les données de l'Eglise luthérienne, en incluant les pensionnaires de l'hsopice), l'agencement socio-spatial caractéristique des localités rurales de Transylvanie méridionale. Le centre, d'une surface importante, est habité de Saxons. Les Roumains sont installés autour, à partir du pont et de la rue du cimetière (*strada cimitirului*), sur les axes principaux en direction de Rupea. La localisation de l'église orthodoxe rend compte de cette installation périphérique des Roumains : elle est située à l'extrémité sud du village. « *Il y avait peu de Roumains ici, des Saxons, des Saxons vivaient ici* »^{LXXXI}, raconte un Roumain âgé de plus de quatre-vingt ans. Il y avait alors quelques vingt-cinq à trente familles roumaines dans le village, avant que les *buzoieni* ne s'y installent. Dans une périphérie peu accessible et non visible du centre, située au pied de la butte sur laquelle l'église luthérienne a été érigée, se trouve la *țișănie*. Après l'émigration saxonne, les périphéries roumaines et la *țișănie* ne sont pas radicalement modifiées dans leur organisation. En revanche, le centre est complètement transformé, « *parce que les Saxons d'ici sont allés en Allemagne et il n'est resté que le village vide. (...) Il y avait beaucoup de terres, elles sont restées désertes* »^{LXXXII}, précise le vieux Roumain. Ils ont été remplacés par les *buzoieni* et par des « *Tsiganes pauvres* »^{LXXXIII} sortis de la *țișănie*. Du fait de la présence des migrants moldaves au centre du village, certains toponymes usuels ont été changés : la « *rue du moulin* » (*strada morii*), autrefois espace saxon, est désormais appelée « *rue des buzoieni* » (*strada buzoienilor*)²⁵³. Les catégories spatiales employées au quotidien rendent compte de l'évolution des catégories sociales construites et manipulées par les habitants du village.

Les immigrants agricoles moldaves s'installent au centre. A Fișer, le centre du village n'est plus occupé et défini par des Saxons, mais par des Roumains locaux et immigrants moldaves.

²⁵² Les coopératives agricoles sont créées en 1949 alors que les Saxons ont déjà été expropriés, en 1945. Les Saxons ne peuvent par conséquent pas y entrer, puisqu'ils n'ont pas de biens fonciers et matériels à apporter à la coopérative. Ce sont les autres habitants du village auxquels les terres et matériels divers ont été attribués qui s'y inscrivent avec ces biens. L'entreprise agricole de Fișer est fondée en 1945 avec les terrains d'une superficie supérieure à dix hectares, jusqu'alors non nationalisées car étant des propriétés collectives (biens des Eglises, des écoles, des mairies...) ainsi qu'avec les terres non travaillées car peu productives. Les terres apportées par des Saxons sont particulièrement nombreuses, car les Saxons avaient des possessions foncières de grande superficie (vingt à trente hectares) et de nombreux biens considérés comme collectifs, appartenant notamment à l'Eglise luthérienne. En outre, les Saxons se voient restituer en 1954 des propriétés d'une taille maximale de quatre hectares. Ce sont ces terres qui sont apportées lors de l'entrée dans l'entreprise agricole. Dans la C.A.P., les paysans sont par conséquent en majorité des locaux, roumains et tsiganes. Dans l'I.A.S. en revanche travaillent des Saxons et des migrants agricoles, *buzoieni* et *maramureșeni*.

²⁵³ Il convient ici de distinguer entre toponymes officiels, employés dans l'administration roumaine, et toponymes usuels, employés par les habitants du village. La « *rue du moulin* » est un toponyme officiel aujourd'hui supplanté par un toponyme usuel.

I.1.3. Mise en catégories : une nouvelle division sociale dans la recomposition villageoise post-migratoire

L'immigration en provenance de Moldavie est à l'origine de la formation de nouvelles catégories sociales et spatiales parmi les habitants de Fișer. Les catégories ici analysées sont utilisées par ceux qui se qualifient de « locaux », d'« autochtones », par opposition aux migrants internes. La population saxonne de Fișer étant extrêmement réduite, il convient de préciser que les discours étudiés sont ceux de Roumains et de quelques Tsiganes.

Un premier type de catégorie désigne la venue même des migrants agricoles moldaves. Une Roumaine âgée, rencontrée chez le père de voisinage Magher, renvoie au thème de la colonisation : « *ici il y a beaucoup de villages saxons, mais il y en a aussi des roumains ! Ici il y avait plus de Saxons, et les Roumains étaient moins nombreux [que les Saxons]. Maintenant les Saxons sont partis, et à la place ils sont venus et ils ont colonisé [colonizat], ceux de Moldavie* »^{LXXXIV}. Le champ lexical de la colonisation est invoqué pour exprimer le fait que les locaux doivent accepter la présence des migrants moldaves. De par cette formulation, il est évident que l'interlocutrice ne tolère la présence des Moldaves que parce qu'elle ne peut l'empêcher.

Un second type de catégorie désigne les migrants moldaves mêmes et les renvoie à leur différence : leur extranéité. Le terme de « *buzoieni* », habitants de Buzău, est le plus neutre. Les migrants sont renvoyés à leur provenance géographique extérieure au village, et plus encore, extérieure à la Transylvanie. Mais la désignation ne suscite pas de réaction particulière parmi les migrants moldaves. En revanche, le terme de « *venetici* », qui signifie littéralement « ceux qui sont venus », provoque des réactions acerbes parmi les deux groupes d'acteurs, les « locaux » et les migrants. Le substantif n'est pas propre à Fișer, il est employé dans tous les villages dans lesquels une immigration a eu lieu de manière parallèle ou consécutive au départ des *Sachsen*. Il est opposé aux deux catégories des locaux, les « *localnici* », et des autochtones, les « *băștinași* ». Partons d'une déclaration entendue à Viscri de la bouche de Herta Reitz, personnalité saxonne en vue, à propos des migrants moldaves à Fișer : « *ils sont encore pires que les Tsiganes !* »^{LXXXV}. Aucun propos équivalent ne sera enregistré à Fișer même. Mais Monsieur Magher fait une synthèse du problème : il est lui-même migrant, venu de Vaslui à l'âge adolescent et sans rapport aucun avec l'immigration des *buzoieni*, mais sa fonction de père de voisinage lui attribue un rôle décisif dans la population villageoise. « *Je ne suis pas un venetic dans mon propre pays ! Je suis un venetic si je passe de l'autre côté ! Même si je suis de Buzău ou de Galați, je suis toujours dans mon pays ! Mais ici à Fișer, on dit "venetic". (...) C'est comme ça qu'on introduit de la haine entre les venetici et les autochtones !* »^{LXXXVI}. Deux définitions du *venetic*, étranger qualifié par sa migration, sont ici confrontées. Les autochtones définissent l'étranger comme celui qui est extérieur au village en premier lieu, extérieur à la Transylvanie méridionale en second lieu. En revanche, les migrants nient leur extranéité en faisant référence à une affiliation étatique partagée : l'étranger est celui qui vient de l'extérieur de la Roumanie. Deux systèmes de référents socio-spatiaux sont mobilisés pour des intérêts antagonistes.

Oana Poplăcean affirme dès le début de l'entretien que « *pour nous c'est comme si nous étions d'ici. Comme si on était né ici. C'est comme ça pour moi, pour les autres je ne peux pas savoir. Je n'ai plus*

personne là-bas [dans son village de Brătilești], mais comme je suis partie de là-bas j'ai l'impression que c'est un village étranger, quand j'y retourne. Ici je dis que c'est mon village natal. C'est comme ça que je me sens»^{LXXXVII}. Que répond-elle lorsqu'on lui demande d'où elle vient ? « Si nous allons en ville ou jusqu'à Braşov, nous disons que nous sommes de Fişer, de Rupea. (...) Ici nous disons de Buzău, parce qu'ici tout le monde le sait... Nous nous connaissons maintenant »^{LXXXVIII}. Plus tard elle emploie l'expression « nous les venetici »^{LXXXIX} ; une voisine arrivée en cours d'entretien réagit : « moi je ne me qualifie pas de "nouvelle venue" [venetică] ! Je suis d'ici ! »^{XC}. Mais si on lui demande d'où elle vient ? « De Fişer. Je suis née ici ! »^{XCI}, ce qui est une interprétation partielle de son parcours puisqu'elle vient de Bisoca ! Pour ces deux migrantes agricoles, le jeu sur l'auto-définition sociale est synonyme d'un jeu sur l'identification spatiale : être à Fişer, le lieu d'immigration, signifie être catégorisée comme étrangère. Mais en dehors, l'identification au lieu d'immigration peut se faire. Adina revient sur cette assignation à extranéité qui la touche lorsqu'elle est à Fişer : « c'est une expression lancée comme ça, "mais vous êtes des venetici" ! Parce que c'est comme si ça les dérangeait que tu vives ici sans être né ici »^{XCI}. Est-ce donc péjoratif d'employer le terme de « venetici » ? « Oui oui, bien sûr »^{XCI}.

Les catégories usitées chez les locaux pour désigner les migrants venus de Moldavie paraissent donc prescriptives à ces derniers, qui les perçoivent comme une assignation à extranéité, un maintien dans une différence irréductible. La prescription ne va cependant pas jusqu'à la mise à l'écart ou à la marginalisation, telles qu'elles opèrent pour les Tsiganes. Deux exemples attestent de cette participation aux recompositions socio-spatiales en dépit de l'assignation à différence. D'une part, les *buzoieni* sont acceptés comme membres du voisinage dit « roumain », alors que les Tsiganes en sont farouchement exclus. D'autre part, les *buzoieni* sont enterrés dans le cimetière orthodoxe, qualifié de « roumain » par Monsieur Magher, père de voisinage qui en détient le contrôle *de facto*. Les Tsiganes du village en sont pour leur part exclus. Mais le cimetière est un nouvel espace de marquage des groupes en présence : les *buzoieni* doivent payer une taxe élevée pour obtenir une concession (un million de lei en 2001), alors que les « locaux » en sont dispensés. Les caveaux attribués aux *buzoieni* sont concentrés dans le haut du cimetière, légèrement à l'écart des autres rangées de caveaux.

C'est donc par le groupe des immigrants moldaves que Fişer, l'unique localité représentative du *profil de moindre variabilité*, s'éloigne des modalités de recompositions post-migratoires communes à l'ensemble des localités de Transylvanie méridionale. Elle s'en éloigne par l'existence, au sein de sa population, d'un collectif marqué par sa double extranéité, migrante et non-transylvaine. Elle s'en éloigne aussi parce que les *buzoieni* s'installent dans le centre du village, autrefois très majoritairement habité de *Sachsen*. Le modèle villageois est donc bouleversé par l'installation de Roumains en son centre, Roumains locaux et immigrants. Le principal facteur de variation est la migration interne.

I.2. UNE VALORISATION DU BÂTI VACANT PEU DIVERSIFIÉE

La valorisation du bâti est le processus par lequel ce même bâti devient un instrument de différenciation spatiale. A partir des données empiriques, il faut analyser la manière dont le bâti

prend de la valeur ou est transformé en une ressource pour une ensemble d'acteurs ; il faut aussi analyser le type de ressource que le bâti peut devenir. Le *profil de moindre variabilité* illustré par Fișer est caractérisé par une valorisation peu diversifiée du bâti laissé vacant par les Saxons migrants ; la valorisation est de type économique avant tout. En revanche, initiatives à visée ethnicisante et à visée patrimoniale sont absentes de Fișer. La valorisation du bâti résidentiel et collectif attribué aux Saxons est peu marquée, bien qu'étant à la fois économique et communautaire.

I.2.1. Un hospice luthérien à Fișer

Après l'émigration de la quasi-totalité des Saxons de Fișer, peu d'initiatives sont prises par les habitants du village pour valoriser le bâti laissé vacant. Les anciennes fermes des *Sachsen* servent exclusivement à l'habitat : les utilisations faites du bâti ne sont pas modifiées. Dans ces conditions, la seule initiative remarquable concerne la maison paroissiale luthérienne. C'est une grosse bâtisse située en plein cœur « saxon » du village. Elle ne fait plus fonction de maison paroissiale depuis 1990, année au cours de laquelle le dernier prêtre luthérien en poste dans le village a émigré vers l'Allemagne. Madame Müller a suivi de très près la transformation de la maison paroissiale : elle est, en 2001, directrice de l'hospice installé dans le bâtiment depuis quelques dix années. Elle raconte.

L'émigration vers l'Allemagne a touché l'ensemble des catégories socioprofessionnelles et classes d'âge de Saxons. Toutefois, les personnes âgées sont les plus nombreuses à avoir renoncé à quitter la Roumanie. Elles se retrouvent fréquemment seules, leurs enfants et petits-enfants étant désormais installés en Allemagne. Cette structure démographique post-migratoire s'avère, dès 1991-1992, problématique. Le pays manque d'institutions spécialisées, et l'Eglise luthérienne, durement touchée par le départ de nombreux prêtres et bénévoles, ne peut faire face aux besoins en assistance aux personnes âgées. A Fișer même, tous les Saxons à l'exception d'une famille (la famille Pitzer) sont trop âgés pour vivre seuls. L'époux de Madame Müller, un prêtre luthérien émigré et des amis vivant en Allemagne décident alors d'apporter une solution locale à cette situation. Ils entrent en négociation avec les autorités luthériennes de Roumanie, le prêtre en poste à Fișer jusqu'en 1990, et avec le comité paroissial du village²⁵⁴. Décision est prise d'implanter un hospice dans la maison paroissiale désormais vacante.

Des travaux de réhabilitation du bâtiment sont lancés dès 1990. Une association humanitaire est créée à cet effet en Allemagne, la « *Transylvania V.A.* », par laquelle transitent fonds financiers et aides matérielles. En janvier 1991, l'hospice ouvre ses portes. Il accueille sept personnes venues de villages proches de Rupea. Les demandes se font de plus en plus nombreuses. La même année, le Centre des Aides Sociales des Saxons immigrés en Allemagne, situé à Munich, fait un don de 70.000 dollars pour la construction d'un bâtiment supplémentaire. Celui-ci est inauguré un an plus tard. Madame Müller est alors nommée à la direction de l'établissement : quoique roumaine et orthodoxe, elle est mariée à un Saxon luthérien.

²⁵⁴ Chaque paroisse de l'Eglise luthérienne de Roumanie est autonome vis-à-vis de l'autorité centrale, le *Landeskonsistorium*. Au niveau local, les décisions affectant la paroisse sont prises par le comité paroissial et le prêtre, et non par le prêtre seul.

I.2.2. Une initiative économique et communautaire

L'hospice de Fișer appartient à l'Eglise luthérienne de Roumanie. Il est destiné à accueillir des luthériens : l'affiliation religieuse est par conséquent un critère discriminant. De fait, cela revient à en limiter l'accès aux Saxons.

En 2001, trente personnes sont accueillies à l'hospice²⁵⁵. Ce sont essentiellement des personnes âgées et isolées, mais aussi des handicapés mentaux et physiques non pris en charge par leurs familles. Tous les pensionnaires sont saxons et luthériens, à l'exception d'une Magyare mariée à un Saxon. L'admission dans l'hospice se fait après demande du prêtre luthérien responsable de la paroisse dans laquelle la personne à soigner vit. La seule condition requise, outre la religion, est de préciser le lieu dans lequel la personne souhaite être enterrée en cas de décès. Le prêtre luthérien de Rupea, dont dépend aujourd'hui Fișer, prendra alors contact avec le prêtre luthérien ou le maire de ladite localité. Madame Müller précise que l'affiliation à l'Eglise luthérienne est également nécessaire pour le paiement des frais ; les pensions des retraités sont en effet directement versées à l'Eglise luthérienne. Quelques personnes ne reçoivent cependant pas de pension ; il s'agit d'anciens travailleurs journaliers de la coopérative agricole, par définition non salariés, ou de personnes moins âgées. Diverses donations faites à l'Eglise couvrent leurs frais.

La dimension religieuse apparaît enfin dans l'organisation de la vie quotidienne à l'hospice : « *les traditions saxonnes sont respectées* »^{XCV}, selon la directrice roumaine. Ce qui signifie essentiellement que la langue d'usage est l'allemand et que les fêtes religieuses suivent le calendrier luthérien (et non orthodoxe). Le prêtre vient une fois par mois de Rupea pour dire la messe ; Madame Pitzer vient chaque semaine faire des lectures bibliques aux pensionnaires. Les employés sont toutefois des Roumains vivant à Fișer : l'ouverture de l'hospice aura généré quelques emplois au niveau local.

L'ouverture de l'hospice luthérien peut être considérée comme une valorisation de type économique parce qu'il induit des relations de type financier avec certains habitants : les employés roumains et saxons, qui deviennent ainsi acteurs des recompositions locales. Mais pour les Saxons, initiateurs, financeurs et gérants du projet, la valeur de l'hospice est plus qu'économique. On voit ici, avec l'exemple de l'hospice, comment un bâtiment attaché à la population saxonne du village est transformé en ressource. On verra plus loin les enjeux relationnels de cette transformation.

I.2.3. Une absence des autres types de valorisation volontaire

A Fișer, il n'y a pas d'autre initiative consécutive à la redistribution des logements de Saxons migrants. Il n'y a pas de processus d'ethnisation du centre ancien dit « saxon » : pas de transformation de ce centre par des marqueurs spatiaux volontairement associés aux Roumains ou à l'orthodoxie (église orthodoxe, modification des styles architecturaux...). Dans le même temps, le village n'est pas non plus touché par des travaux du bâti visant à le « moderniser » et à

²⁵⁵ Ces personnes entrent dans les données de l'Eglise luthérienne sur Fișer.

en modifier le style architectural, travaux fréquents en d'autres localités. Il n'y a pas non plus de patrimonialisation du bâti dit « saxon », de travaux de réhabilitation sous-tendus par la volonté de maintenir les spécificités architecturales et techniques tenues pour propres aux Saxons. Enfin, pas d'entreprises privées créées par des *buzoieni* ou des locaux installés dans les maisons de migrants saxons grâce ou à la suite de ce changement de domicile, ce qui relativise la portée des actions de valorisation économique du centre villageois.

Les actions sur le bâti laissé vacant par les Saxons migrants existent à Fișer, mais elles sont peu nombreuses et peu diversifiées. Elles résident avant tout dans la gestion par la mairie et les propriétaires saxons, qui représente une caractéristique de l'interdépendance commune à toutes les localités étudiées, et dans la création et le fonctionnement de l'hospice luthérien. Le centre villageois évolue sous le coup de ces quelques actions uniquement. Pour les Saxons migrants et non-migrants, la réalisation principale (l'hospice) a une portée tant économique que relationnelle : elle contribue à l'organisation du champ migratoire saxon. Pour les locaux et les *buzoieni*, les retombées sont faibles : seules quelques personnes y sont employées.

Sur le plan des actions de valorisation du bâti, le profil de moindre variabilité change par conséquent peu par rapport aux modalités de recompositions communes à toutes les localités. Il n'y existe que peu d'initiatives qui diffèrent de la gestion du bâti commune à toutes les localités d'enquête. Cela a des répercussions certaines sur les enjeux relationnels noués autour de ce bâti.

I.3. DES ENJEUX RELATIONNELS MOYENNEMENT MARQUES

L'enjeu général des recompositions des localités sud-transylvaines, recompositions consécutives au départ des *Sachsen*, est la participation ou non-participation à un système complexe de liens socio-spatiaux intégrant les migrants saxons. A Fișer, la configuration relationnelle liant migrants saxons et acteurs locaux est une configuration simple. Outre les enjeux invariants, trois types de dynamiques relationnelles peuvent être identifiés mais une seule, l'organisation collective des Saxons, est marquante.

I.3.1. L'hospice luthérien : un élément du champ migratoire saxon

L'implantation de l'hospice luthérien à Fișer est le principal facteur de structuration des relations entre les Saxons migrants et les acteurs des recompositions post-migratoires en Roumanie. La dynamisation de cette interdépendance réside dans la mobilisation de multiples partenaires pour la création et le fonctionnement de l'hospice. Ces partenaires sont :

- Les quelques Saxons de Fișer et de Rupea (M. Müller) instigateurs du projet et impliqués dans le fonctionnement actuel de l'hospice ;
- Les Saxons migrants participant au projet à sa concrétisation, essentiellement grâce à l'apport d'aides financières et matérielles ;
- Les membres de l'Eglise luthérienne ayant accordé leur soutien au projet : l'ancien prêtre de Fișer, un prêtre migrant, les autorités ecclésiastiques luthériennes en Roumanie ;

- Le Centre des Aides sociales des Saxons immigrés en Allemagne de Munich, qui collecte les donations nécessaires au financement du projet et une partie des frais de fonctionnement de l'hospice. Pour l'hospice, un Saxon immigré aux Etats-Unis après la Seconde Guerre mondiale a fait un don de plusieurs dizaines de milliers de dollars et est revenu en Roumanie à l'occasion de l'inauguration de l'hospice pour la première fois depuis son émigration.

La mise en fonctionnement de l'hospice a donc nécessité l'activation de réseaux interpersonnels et d'organisations collectives saxonnes. L'espace relationnel élargi que représente le champ migratoire saxon est mobilisé pour une réalisation locale. De manière classique en migration, les ressources récoltées en un pôle du champ migratoire (Allemagne, voire Etats-Unis) servent à vivifier les échanges avec un autre pôle du champ. Pour les Saxons participant au projet, l'enjeu est double : les échanges générés par l'hospice contribuent au maintien de la circulation migratoire entre les espaces de départ et d'installation ; ils contribuent aussi au maintien d'une présence saxonne à Fișer. Les deux dimensions de l'enjeu interagissent. La circulation aide au fonctionnement de l'institution en Roumanie ; le fonctionnement d'une institution luthérienne en Roumanie favorise les échanges entre les deux pôles migratoires, entraînant de la circulation. Les implications spatiales de la présence de l'hospice sont donc locales et internationales, mais n'entraînent aucune autre forme locale de relations entre Saxons.

I.3.2. Acteurs locaux et Saxons : des relations ponctuelles

L'implantation de l'hospice luthérien à Fișer génère également des relations entre Saxons migrants impliqués dans le fonctionnement de l'institution et certains locaux. En effet, des Roumains sont employés à l'hospice (cuisinière, infirmières, jardinier, chauffeur...) ; leur religion ou leur ethnicité putative ne sont par conséquent pas un obstacle. L'hospice a entraîné la création de quelques emplois au niveau local : économie locale et circulation migratoire des *Sachsen* porteurs du projet sont intimement liés.

Les migrants saxons sont par ailleurs en interrelation avec les habitants actuels de leurs (anciennes) propriétés, et notamment les migrants agricoles venus de Moldavie, les *buzoieni*. Après la transmission du bâti, les interrelations ont un contenu varié. Elles consistent en invitations délivrées par les Saxons pour l'obtention d'un visa par des Roumains (et ce jusqu'à ce que l'obligation de visa soit levée au premier janvier 2002) ; en visites mutuelles et accueil réciproque des familles concernées, plus fréquents dans le sens de la venue des Saxons en Roumanie que dans le sens opposé ; en échanges de services divers (envoi vers l'Allemagne de marchandises produites en Roumanie, envoi d'aide financière en Roumanie, ...).

Il apparaît ainsi que les habitants de Fișer, « locaux » et *buzoieni*, contribuent au maintien des relations avec les Saxons migrants. En contrepartie, les *Sachsen* en migration contribuent (certes modestement) à l'emploi et l'économie locale.

I.3.3. Saxons et Tsiganes : la réactivation d'une relation ancienne

A Fișer, le départ de la plupart des Saxons a favorisé l'installation de quelques familles Tsiganes dans le centre dit « saxon ». Les mécanismes par lesquels ces Tsiganes ont ainsi pu sortir

de la *țigănie* sont complexes ; ils reposent notamment sur d'anciennes relations liant certaines familles tsiganes à des familles saxonnes, relations réactivées lors de la transmission des logements vacants. Ces mécanismes ont pu être approchés dans leurs détails à Mălâncrav uniquement. On considèrera qu'ils prévalent aussi à Fișer, puisque deux indicateurs y existent : l'installation de tsiganes dans des maisons ayant appartenu à des Saxons, et des visites régulières des anciens propriétaires aux occupants tsiganes. Mais l'intégralité de la relation sera analysée dans le *profil ciblé*, à partir du cas de Mălâncrav.

Il ressort de cette reprise relationnelle qu'elle permet aux Saxons migrants d'intervenir dans les recompositions locales, directement par le choix de leurs successeurs, indirectement par le maintien des contacts avec eux.

Trois types de dynamiques relationnelles entre les acteurs locaux et les migrants saxons ont été identifiés à Fișer. Une seule donne pourtant lieu à des échanges réguliers : il s'agit de la dynamique liant Saxons migrants et Saxons demeurés en Roumanie à titre principal. L'interdépendance socio-spatiale est par conséquent principalement animée par les *Sachsen*. Les relations aux autres acteurs locaux et aux Tsiganes sont plus ténues, quoi qu'existantes. En conséquence, le *profil de moindre variabilité* est le plus proche des autres localités en ce qui concerne les enjeux relationnels noués autour des propriétés immobilières des Saxons en migration. A Fișer, l'interdépendance est peu diversifiée.

Le *profil de moindre variabilité* identifié à partir de l'enquête à Fișer est faiblement différencié des modes de recomposition communs à toutes les localités d'enquête. Il s'en éloigne avant tout par les acteurs impliqués dans les recompositions consécutives à l'émigration saxonne, en l'occurrence les immigrants de Buzău venus pour travailler dans l'agriculture collectivisée. Ces *buzoieni* s'installent dans le centre villageois, et bouleversent le modèle socio-spatial caractéristique des localités de Transylvanie méridionale. La différenciation par les actions est avant tout économique et communautaire ; elle entretient des relations aux Saxons migrants bailleurs des fonds nécessaires au fonctionnement de l'hospice, mais peu d'échanges avec la population villageoise. Le profil varie enfin par les dynamiques relationnelles impliquées, qui sont les plus marquées à propos des échanges entre Saxons et Tsiganes (mais qui ont ici été brièvement évoqués) et entre les Saxons migrants et non-migrants. Ainsi, la localité de Fișer présente une organisation socio-spatiale faiblement différenciée.

II. PROFIL CIBLE : UNE INTERDEPENDANCE CENTREE SUR LES SAXONS

Le second profil de recomposition locale par l'interdépendance identifié en Transylvanie du sud présente un nombre d'indicateurs de différenciation plus élevé que le profil précédent, mais la variation par rapport aux caractéristiques communes à l'ensemble des localités porte essentiellement sur les enjeux relationnels. Parmi les acteurs, des migrants internes interviennent ; mais ils sont peu nombreux et ne constituent pas de groupe distinctif parmi les populations de Mălâncrav, Biertan, Cund et Cislădioara. La valorisation du bâti laissé vacant par les Saxons émigrés est davantage diversifiée que dans le *profil de moindre variabilité* ; elle consiste en la patrimonialisation de ce bâti et son utilisation économique. Parmi les enjeux relationnels, deux sont très marqués : les relations des Saxons aux Tsiganes ; les relations des Saxons à l'ensemble des acteurs locaux. La spécificité du *profil ciblé* repose donc avant tout sur les enjeux et les actions générés par la vacance en logements dans les centres villageois.

Il n'y a pas d'homogénéité des paramètres spatio-économiques des localités du *profil ciblé*. Deux villages sont isolés, tant spatialement qu'économiquement : Mălâncrav et Cund. Deux sont plus ouverts : Biertan, aisément accessible depuis Mediaș, et Cislădioara, à proximité directe de Cislădie (au sud de Sibiu).

II.1. DES ACTEURS MIGRANTS PEU REPRESENTES

Les localités regroupées dans le *profil ciblé* de la typologie n'ont pas été touchées par des migrations agricoles antérieures à 1989. Elles ne comportent donc pas, lorsque les Saxons commencent à les quitter, de groupe de « *venetici* » susceptible de reprendre les logements libérés par les émigrants. Le travail empirique en Transylvanie avait pourtant été commencé avec l'idée confuse que les localités de départ des Saxons seraient aujourd'hui attractives sur le plan migratoire ; que leur évolution démographique actuelle tiendrait beaucoup à l'arrivée de nouveaux habitants, attirés par la disponibilité en logements et en terrains agricoles. On relativisera d'entrée ce présupposé par un état des lieux de la connaissance scientifique sur les migrations internes dans la Roumanie post-communiste, et sur les migrations dirigées vers les localités à population saxonne. La Transylvanie méridionale ne connaît pas d'immigration particulièrement forte. On montrera ensuite, à partir des relevés empiriques, que l'existence d'une immigration ne signifie pas nécessairement la participation des nouveaux habitants aux recompositions socio-spatiales générées par le départ des *Sachsen*. C'est ce qui crée de l'unité entre les quatre localités du profil : les migrants internes n'interviennent que modestement dans la dynamique d'interdépendance. Ils n'apparaissent pas en tant que groupe distinctif des populations locales. L'existence d'une immigration ne bouleverse pas l'organisation sociale des lieux.

II.1.1. Caractéristiques générales des migrations internes dirigées vers les localités d'émigration saxonne

Une enquête conduite par Rudolph Poledna entre décembre 1993 et janvier 1995 met au jour les principales caractéristiques des mouvements migratoires dirigés vers les localités d'émigration saxonne après 1989 [Poledna R., 1998, pp.119-142]. Réalisée en quatorze lieux dont

plusieurs apparaissent dans la présente étude²⁵⁶, l'enquête, à visée quantitative, porte sur plus de 15.000 migrants internes. Elle doit répondre à l'interrogation sur un possible repeuplement des localités rurales sud-transylvaines par des migrations internes à la Roumanie.

L'immigration de recomposition post-migratoire est en premier lieu rurale. Les deux-tiers des migrants viennent du milieu rural ; Cisnădioara et Șeica Mică sont les deux exceptions à ce constat, puisque les deux-tiers des migrants y proviennent du milieu urbain. Cette immigration est en second lieu définie par les courtes distances pratiquées : elle se déroule à l'intérieur de la Transylvanie, avec près de 60% des migrants en provenance du même département que celui dans lequel se trouve la localité d'installation, dont 13% en provenance d'une localité voisine à celle d'installation. Et 28% proviennent d'un autre *județ* de Transylvanie. En troisième lieu, les migrants sont dans leur grande majorité en âge d'activité lors de la migration ; ils s'installent en famille dans leur nouveau lieu de résidence.

L'enquête montre par ailleurs qu'il faut revoir l'hypothèse d'un effet exercé par le départ des Saxons sur les migrants internes : à l'exception de Cisnădioara et Șeica Mică, les flux orientés vers ces localités ne se sont pas renforcés après 1989. Les migrations internes qui existaient dans les années quatre-vingt ne leur étaient que rarement inférieures en nombre de migrants. A Cisnădioara et Șeica Mică en revanche, la croissance post-communiste est nette. L'émigration saxonne n'a par conséquent été que faiblement compensée par l'arrivée de nouveaux habitants. Parmi ces migrants, les Roumains dominent. Les Tsiganes ne représentent pas plus du cinquième des personnes interrogées, ce qui contredit nettement les rumeurs maintes fois entendues en Roumanie et en Allemagne sur une « invasion » des villages dits « saxons » par des Tsiganes. Les migrants tsiganes proviennent en outre dans leur majorité du même département que celui de la localité d'installation, ou parfois d'autres *județe* transylvains. Deux présupposés sont ici invalidés par l'enquête quantitative.

La recherche de R. Poledna montre finalement que les localités d'émigration saxonne n'ont été que peu repeuplées par des migrants. Leur capacité d'attraction, en dépit des terres et logements vacants, n'est pas suffisamment élevée sur les plans économiques et du marché de l'emploi. Les recompositions postérieures au départ des *Sachsen* se font sans phénomène migratoire d'ampleur.

II.1.2. Des migrations internes de retour aux campagnes

Les conclusions tirées par Rudolph Poledna sont renforcées par d'autres travaux scientifiques consacrés aux migrations internes dans la Roumanie post-communiste [Emsellem K., 2000, pp.336-345 ; Heller W., 1998, pp.661-667 ; Rey V., Groza O., Ianoș I., Pătroescu M., 2000, pp.37-47].

De manière générale, les migrations internes au pays décroissent après le changement de régime. Le ralentissement touche particulièrement l'exode rural, élevé dans les décennies précédentes du fait de la politique de systématisation. Les distances parcourues sont également

²⁵⁶ L'enquête de R. Poledna a porté sur : Alțâna, Bazna, Biertan, Brădeni, Cisnădioara, Homorod, Nadeș, Noul Săsesc, Petrești, Rotbav, Saschiz, Sighișoara, Șeica Mică, Zagăr.

revues à la baisse ; les flux sont d'échelle régionale en majorité, ou entre départements limitrophes.

Le profil des migrations internes change brutalement au milieu des années quatre-vingt dix. En 1995, les flux quittant des espaces urbains pour des espaces ruraux s'accroissent nettement jusqu'à représenter en 1997 le flux interne à la Roumanie le plus important. Viennent ensuite (et à partir de 1996-1997) les flux urbain-urbain, puis les flux liant le rural au rural, et enfin les migrations rurales allant vers l'urbain. Bien qu'en troisième position, les mouvements inter-ruraux se développent au cours de la période 1990-2001. Les migrations internes sont par conséquent majoritairement orientées vers les campagnes. On peut, à l'exemple de W. Heller et K. Emsellem, parler de retour vers le milieu rural ; un retour rapidement amorcé et d'une grande ampleur.

Le retour aux campagnes est effectué par des migrants jeunes (en âge d'activité) et en famille. Les explications avancées sont la décollectivisation et la privatisation agraires, qui offrent une alternative partielle à la chute des emplois industriels ; la crise économique, qui oblige à diversifier les sources de revenus ; les liens familiaux maintenus avec des proches vivant au village. La vacance en logements et en terres agricoles, en Transylvanie méridionale, n'apparaît pas comme un facteur attractif. En témoigne l'orientation géographique des flux.

Tout au long de la décennie quatre-vingt dix, les mouvements migratoires internes sont dirigés vers les zones économiques dynamiques : la capitale et la frontière occidentale du pays. Les *județe* d'émigration saxonne sont moyennement attractifs sur le plan migratoire. Les informations recueillies au niveau local affinent cette conclusion, et en font ressortir les mécanismes socio-spatiaux.

II.1.3. Des localités moyennement attractives sur le plan migratoire

Les quatre localités définissant le *profil ciblé* de la typologie illustrent cette attractivité migratoire moyenne après le départ des Saxons. Selon les informations recueillies à Mălâncrav, Biertan, Cisnădioara et Cund, quelques arrivées ont bien lieu. Elles sont toutefois insuffisantes pour que les migrants ne forment un groupe intervenant dans les recompositions locales consécutives à l'émigration saxonne.

A *Cund*, la migration lie un espace rural à un espace rural proche. Elle prend la forme d'une décohabitation générationnelle. Les nouveaux habitants du village viennent de Gogan, situé à deux kilomètres, où vivent leurs parents. Ils ne sont pas suffisamment nombreux pour réoccuper toutes les maisons libérées par des Saxons émigrés : une trentaine de familles s'y est installée, alors que le village compte 170 fermes. En outre, et bien qu'ils représentent aujourd'hui l'essentiel de la population villageoise, les migrants ne sont pas identifiés en tant que tels par les locaux, ceux qui vivent à Cund de plus longue date. La proximité de Gogan est telle que la mobilité n'est pas perçue comme une migration. Elle fait plutôt figure d'extension de la zone d'habitat de Gogan, en dépit de la distance qui sépare les deux noyaux villageois.

A *Cisnădioara*, la migration relie la zone urbaine de Sibiu à un espace rural proche des Carpates. A nouveau, la migration interne prend une forme originale. Une Saxonne abordée dans

le village affirme qu'il n'y a jamais eu de Roumain dans le village et qu'il n'y en a pas aujourd'hui non plus. Ses propos me sont expliqués par le prêtre luthérien de Cîsnădie et un prêtre venu d'Allemagne, affecté à Cîsnădioara en 2001. Le village comptait effectivement un nombre très réduit d'habitants roumains avant 1990. A tel point qu'il n'y avait que des classes germanophones à l'école. Ces quelques Roumains avaient été amenés à Cîsnădioara par mariage avec des *Sachsen* ou par « répartition ». Cîsnădioara est fortement touchée par le départ des Saxons au début des années quatre-vingt dix, à l'instar des autres localités à population saxonne. Aujourd'hui, sur quelques quatre cent habitants, cent vingt environ sont saxons ; le village compte aussi une vingtaine de ressortissants allemands. Les autres sont roumains. Mais les Allemands et les Roumains ne sont pas perçus comme des migrants : Cîsnădioara fait désormais office de lieu de villégiature pour des « nouveaux riches ». Les nouveaux propriétaires n'y résident qu'à temps partiel. Une partie des Saxons du village vit en réalité à Sibiu et ne vient à Cîsnădioara que le temps des week-ends. D'autres vivent en Allemagne à titre principal ; les ressources financières dont ils disposent leur ont permis d'acquérir une résidence secondaire dans ce village aux avantages multiples (proximité de Sibiu et des Carpates, infrastructures en état satisfaisant, population réduite, présence d'institutions saxonnes importantes : l'église luthérienne et un foyer de rencontres lui appartenant). C'est ainsi que plusieurs des personnalités saxonnes les plus en vue à Sibiu possèdent une résidence secondaire à Cîsnădioara. Les nouveaux propriétaires roumains en profitent également comme d'un lieu de villégiature. Mais leur nombre croissant justifie le projet de construction d'une église orthodoxe ; il n'y en avait pas jusqu'alors. Les mobilités qui affectent le village sont temporaires. En conséquence, Cîsnădioara fait aujourd'hui figure de lieu touristique plus que de collectivité villageoise à dynamiser.

A *Biertan*, la situation migratoire paraît plus classique. La monographie rédigée par P. Sandu et C. Tufiş mentionne une immigration qui, entre 1989 et 1998, aurait partiellement compensé les pertes démographiques entraînées par l'émigration saxonne [Sandu P., Tufiş C., 2000, p.10]. Sur place, le gardien de l'église luthérienne fortifiée, interrogé sur l'évolution de la population locale, mentionne l'arrivée de quelques familles de Mediaş. Pourtant le nombre de Roumains habitant le village ne varie que légèrement entre ces deux dates ; de plus il varie à la baisse (1.098 Roumains en 1989 selon les données de la mairie pour 1.020 en 1998). Le nombre de Tsiganes augmente (de 372 à 541), mais ces résultats doivent être interprétés avec précaution lorsque l'on sait que les données fournies par l'équipe communale reposent sur une hétéro-identification des individus. Cette méthode amène les agents recenseurs à catégoriser comme Tsiganes des personnes qui ne se déclareraient pas comme telles. En outre, les travaux de R. Poledna ont bien montré que les mouvements migratoires de Tsiganes sont faibles entre localités de Transylvanie méridionale. Au total, la population villageoise ne diminue que faiblement au cours des années quatre-vingt dix (elle passe de 1.889 à 1.759 habitants). Enfin, les auteurs de la monographie ne font pas mention d'un groupe migrant participant aux recompositions locales consécutives à l'émigration des *Sachsen*. Rien, dans les interprétations proposées, ne laisse présager du fait que les nouveaux habitants de Biertan participent d'une manière active et collective aux processus en cours. On aurait ici le cas d'une migration de retour aux campagnes. Mais le

phénomène en lui-même ou les informations collectées sont trop succincts pour que l'hypothèse d'un groupe migrant acteur des négociations locales ne soit formulée.

A *Mălâncrav* enfin, aucun cas d'immigration post-communiste n'a été relevé au cours des semaines d'enquête sur place. Deux à trois maisons ont été acquises par des ressortissants allemands (dont des Saxons émigrés de longue date) en tant que résidences secondaires. Mais le fait demeure rare. Les difficultés d'accès au village (treize kilomètres de chemin de terre jusqu'à Laslea), l'absence d'infrastructures (pas d'eau courante, pas de gaz, pas de téléphone), l'absence de toute possibilité d'emploi sur place en dehors du travail de la terre sont des causes explicatives plausibles au manque d'attractivité de ce village isolé.

Le *profil ciblé* de la typologie est finalement caractérisé par l'absence ou la faiblesse du rôle des migrants internes dans les recompositions socio-spatiales contemporaines. Il n'y a pas d'homogénéité des cas relatés : certains villages n'ont pas été touchés par l'immigration, d'autres l'ont été mais sous des formes (décohabitation, villégiature) qui n'ont pas favorisé la constitution d'un groupe considéré comme migrant au sein de la population locale. Dans les quatre localités étudiées, point de « *venetici* » : cette catégorie d'acteurs n'est pas apparue depuis le départ de la majorité de Saxons.

Deux hypothèses interprétatives sont retenues. En premier lieu - et cela sera analysé dans les enjeux relationnels des processus de recomposition locale -, la non-constitution de groupes de migrants internes est à rapprocher de la faiblesse des relations existant entre ces quelques migrants rencontrés à Cund, Cislădioara ou Biertan et les Saxons migrants. La quasi-absence de lien entre les deux types d'acteurs explique pour partie la faible participation des premiers à la dynamique d'interdépendance. En second lieu - et cela fera l'objet de l'analyse du *profil ouvert* -, le travail empirique montre que les migrants internes, entrés en migration après le changement de régime, ne sont pas seulement des migrants internes. Ils sont aussi, et peut-être avant tout, insérés dans des réseaux de sociabilité étroits. Bien souvent, les réseaux migratoires sont superposés à des réseaux religieux. Ces réseaux religieux sont absents de Biertan, Cund et Cislădioara et réduits à Mălâncrav ; ils n'entraînent pas de migration. Si le *profil ciblé* varie par rapport aux autres profils de la typologie, ce n'est pas par les migrants.

II.2. DES MODES DE VALORISATION EN COURS DE DIVERSIFICATION

Les localités regroupées au sein du *profil ciblé* se différencient du *profil de moindre variabilité* par les actions volontaires entreprises sur le bâti transmis par les mairies et les Saxons migrants. Ces actions de valorisation sont davantage diversifiées : elles sont de deux types et incluent un nombre plus élevé d'habitants. Elles visent principalement au maintien du « patrimoine » culturel saxon, et ce même lorsqu'elles sont davantage conçues dans un sens économique. Elles sont en cours de diversification.

II.2.1. Les villages « saxons » et leur patrimonialisation : une implication relative des migrants

Certaines localités de Transylvanie méridionale font l'objet de travaux de patrimonialisation : les bâtiments considérés comme liés aux Saxons sont élevés, grâce à des travaux de réhabilitation, au rang de vecteurs matériels des hiérarchies sociales locales, hiérarchies dans ce cas construites par l'ethnicisation. Parmi ces localités, certaines ont été incluses dans le *profil ciblé* (Mălâncrav et Biertan), d'autres dans les *profils ouverts* (Laslea) et *multiforme* (Viscri et Moşna). Deux projets de patrimonialisation y sont à l'œuvre : l'un de la Fondation britannique Mihai Eminescu consacré à Mălâncrav, Biertan, Laslea et Viscri parmi dix localités ; l'autre de la Banque Mondiale, concernant Biertan, Moşna et Viscri.

La Fondation Mihai Eminescu (*the Mihai Eminescu Trust*, ou M.E.T.) est une fondation privée de droit britannique²⁵⁷. Elle est créée juste avant la Révolution roumaine, en 1987. Le Prince de Galles la finance en partie. Il a été sollicité par un ancien ambassadeur britannique en Roumanie ainsi que par quelques Saxons historiens de l'art vivant en Allemagne à titre principal mais très préoccupés par la préservation du « patrimoine saxon » en Transylvanie.

Le financement de la Fondation a valu au Prince Charles deux voyages privés en Transylvanie, destinés à visiter certains des villages inclus dans les projets de la Fondation. En 1998, il se rend à Sibiu puis à Moşna ; en 2002, il vient à Mălâncrav.

Le projet est initié par des Britanniques, mais les personnes-relais en Transylvanie sont en grande majorité des Saxons, au niveau local tout du moins. A Mălâncrav, Viscri, ou Biertan, les interlocuteurs des employés de la Fondation sont exclusivement saxons. Les seuls contacts avec des non-Saxons se font lorsque cela est nécessaire : dans les négociations avec les administrations locales, départementales et nationale, ou lorsqu'il faut faire appel à des techniciens très qualifiés et aux compétences rares.

« Les villages saxons manifestent une harmonie remarquable, préservée entre les gens et le paysage »^{XCV} ; « il y existe une certaine unité qui définit la "saxonitude" des villages : les églises fortifiées, les danses en ronde, les maisons et les étables, l'organisation des rues, l'harmonie exemplaire entre homme et paysage et les méthodes agraires centenaires qui survivent jusqu'à nos jours »^{XCVI}. C'est ainsi que la Transylvanie méridionale peuplée de Saxons est présentée sur le site Internet de la Fondation. Le tout est illustré de clichés de Saxons en tenues traditionnelles. L'objectif général de la *Mihai Eminescu Trust* est d'œuvrer à la conservation de cette « harmonie » entre les habitants des villages et leur cadre naturel de vie. Ces quelques phrases introductives suscitent l'étonnement. L'approche faite des localités du sud de la Transylvanie semble quelque peu naturalisante et figée : il faut préserver un ordre établi, ancien, celui des relations homme–nature telles qu'elles ont cours depuis des siècles. En outre, l'approche est ethnicisante ; les villages sont qualifiés de « saxons », les seuls objets d'intérêts étant directement liés à l'histoire saxonne en Transylvanie. Ce qui est extérieur aux Saxons n'est apparemment pas pris en considération.

²⁵⁷ Voir son site à l'adresse : <http://www.eminescu.trust.org.uk>.

Quoi que centrés sur les *Sachsen* et leur passé, les initiatives de la Fondation sont multiples :

- réhabilitation du bâti dit « saxon » avec des techniques et des matériaux tenus pour avoir été traditionnellement utilisés par les *Sachsen* ;
- réhabilitation des églises fortifiées, aujourd’hui luthériennes ;
- développement de métiers artisanaux en voie de disparition et tenus pour typiquement saxons (maçonnerie, vannerie) ;
- préservation de pratiques culturelles jugées propres aux Saxons, tel le voisinage (*Nachbarschaft* ou *vecinătate*)²⁵⁸ ;
- mise en place de circuits d’ « écotourisme » : un tourisme « à développer avec beaucoup de soins, afin de ne pas endommager dans le long terme les motifs mêmes de son apparition »^{XCVII}.

Mălâncrav est l’un des quatre villages de la commune de Laslea intégrés aux projets de la Fondation M. Eminescu. Le choix de ce village est dû à des motivations particulièrement ethnicisées, centrées sur les Saxons : le village est celui dans lequel la proportion de Saxons dans la population totale est la plus élevée ; le prêtre luthérien est présenté comme un collaborateur efficace. En outre, les maisons saxonnes sont particulièrement bien préservées, du fait de l’isolement du village. On trouve, à l’intérieur de l’église luthérienne, de rares fresques du XVe siècle et un autel du siècle suivant. Un manoir surplombe le village, construit par la famille magyare régnant sur le village entre le XVe et le XVIIIe siècles. Enfin, le prêtre et la communauté saxonne seraient tout à fait intéressés par les propositions de la Fondation. Dans cette présentation, rien ne fait allusion à une quelconque présence roumaine ou tzigane dans le village... Bien que les Roumains et les Tsiganes représentent l’essentiel de la population. La Fondation vise clairement à la réhabilitation du patrimoine bâti saxon.

Les travaux de la Fondation à *Mălâncrav* portent sur cinq grands domaines : agricoles, de réhabilitation du manoir et des fresques des églises luthérienne et catholique, de restauration de maisons d’habitation et d’ouverture d’une maison d’hôtes (voir photos 9, 10, 11).

- Plantation fruitière et production de jus de fruits : la Fondation a acheté le verger attenant au manoir, intégré jusqu’alors à l’entreprise agricole d’Etat de la commune de Laslea. L’objectif est de préserver les variétés rares de fruits (pommes et poires), grâce à des techniques agricoles considérées comme « traditionnelles », et de créer une entreprise de production de jus de fruits. Sept travailleurs agricoles ont été recrutés parmi les villageois pour travailler dans la plantation et à la production de jus de fruits. Mais il est évident que cette production n’est pas destinée à la population locale, dont le niveau de vie est trop faible pour ce type d’achat non indispensable.
- Le manoir : propriété de l’Eglise luthérienne depuis les années vingt, il a été confisqué lors de l’instauration du régime communiste roumain en 1947. Il a fait fonction de maison de la

²⁵⁸ Notons que les représentants de la Fondation brièvement rencontrés à *Mălâncrav* n’avaient jamais entendu parler de l’existence de voisinages roumains, tziganes dans le village (et magyars ailleurs), existence remettant en cause l’idée même d’une institution culturelle propre aux *Sachsen*.

culture (*cămin cultural*) jusqu'en 1989, date à partir de laquelle il a été quasiment abandonné. En 2000 l'Eglise luthérienne est parvenue à se voir restituer le titre de propriété du manoir, acquis par la Fondation à la fin de la même année.

- Maisons d'hôtes : elles sont intégrées aux circuits d'«écotourisme» mis en place par la Fondation. A Mălâncrav, deux grosses bâtisses du centre villageois ont été achetées par la Fondation à cet effet. Elles sont en cours de restauration lors de l'enquête en 2001, et ont été mises en service pendant l'année 2002. Les circuits touristiques sont destinés à un nombre réduit de visiteurs, et consistent en promenades pédestres, équestres et séjours de peinture : un tourisme en accord avec le principe selon lequel « *ce sont les paysages et le mode de vie qui rendent les villages saxons si attrayants pour les touristes* »^{xcviii}. A nouveau, toute référence aux autres populations locales est exclue.
- Travaux de réhabilitation des églises luthérienne et catholique du village. Les travaux portent sur les fresques du XVe siècle de l'église luthérienne et sur l'entretien général de l'église catholique. Le nombre de catholiques est très faible (une petite dizaine de personnes, roumaines, magyares et saxonnes), l'église ne sert qu'une fois l'an et les catholiques, au niveau local, n'ont pas les moyens financiers d'en assurer l'entretien. La Fondation est donc en contact avec le diocèse catholique d'Alba Iulia, auquel Mălâncrav est rattaché, afin de réhabiliter le bâtiment et les peintures intérieures. En revanche, rien n'est prévu pour l'église orthodoxe du village, certes plus récente mais également couverte de fresques. Rien non plus pour les cinq lieux de culte néo-protestants (trois pour les pentecôtistes, un pour les baptistes, un pour les adventistes), installés il est vrai dans de simples maisons d'habitation. La Fondation concentre son attention sur ce qui a un lien avec les Saxons, dans une approche traditionnelle des Saxons définis par leur luthéranisme.
- Travaux de réhabilitation de maisons particulières : la Fondation veut inciter les propriétaires de maisons de style dit «saxon» à recourir à des techniques et matériaux délaissés au profit de méthodes plus «modernes». Les représentants sont pour cela entrés en contact avec un Saxon d'un village voisin, Noul Săsesc, fin connaisseur des techniques de construction utilisées pour le bâti dit «saxon». On ne sait pourtant pas comment la Fondation veut amener les propriétaires actuels des maisons à délaisser ce qu'ils tiennent pour «moderne» (ciment à la place d'un mélange de terre et de sable, volets de plastique en lieu et place des volets de bois) au profit d'un style architectural perçu comme archaïque et inconfortable. L'entreprise connaît un certain succès à Viscri, mais à Mălâncrav, lors de l'enquête en 2001, seule une maison est réhabilitée selon ces principes. La collaboration avec certains acteurs locaux, techniciens du bâtiment, semble être la voie de persuasion choisie.

Photo 9 : Le manoir de Mălâncrav

Photo 10 : Restauration d'une maison « saxonne » à Mălâncrav

Photo 11 : Evolution des styles de construction au centre de Mălâncrav

Cet exposé des projets et réalisations effectives de la Fondation Eminescu à Mălâncrav démontre qu'ils portent essentiellement sur la réhabilitation, dans le style ancien dit « saxon », du bâti du centre villageois. Pour cela, il est nécessaire de faire appel à des spécialistes de la construction. C'est ainsi qu'une collaboration a été établie avec une petite entreprise en bâtiment créée par un Saxon migrant, qui emploie une quinzaine de villageois. Il y a effectivement création d'emplois pour la patrimonialisation des biens considérés comme « saxons ».

Les initiatives prises par la Fondation suscitent pourtant des réserves parmi les habitants. Plusieurs interlocuteurs ont dit espérer l'asphaltisation prochaine des treize kilomètres de piste qui séparent Mălâncrav de Laslea. Les habitants attendent avant tout une amélioration des infrastructures courantes (eau, gaz, téléphone, transport). Mais les représentants de la Fondation disent à l'inverse vouloir conserver le chemin de terre, si important pour la préservation de la qualité du site. Leur objectif n'est pas de contribuer à l'améliorer des conditions de vie locale, mais de rendre les lieux attrayants pour des touristes en quête de l'exotisme incarné par les Saxons. Un exotisme tout de même « civilisé », puisque l'exotisme des *țigănie* n'est pas inclus dans le programme des visites ! Par ailleurs, tous les interlocuteurs de la Fondation à Mălâncrav sont saxons ; les villageois non saxons sont absents des négociations. A Mălâncrav, personne ne manifeste d'enthousiasme particulier pour ces projets, la seule espérance forte portant sur l'amélioration de la route. Les adjoints saxons les soutiennent toutefois de fait par leur collaboration.

A *Biertan*, les travaux effectués ou projetés par la Fondation britannique sont plus modestes qu'à Mălâncrav. Ils portent uniquement sur l'installation d'un bureau de la Fondation dans une maison saxonne restaurée selon les principes élaborés par la Fondation (matériaux, techniques et style « typiquement » saxons). Le bureau sera également l'office de l'« écotourisme », promouvant les activités organisées par la *Mihai Eminescu Trust*. Les produits artisanaux produits pour le compte de la Fondation (qui prévoit également de développer des activités de vannerie) y seront vendus. En revanche, rien n'est entrepris ou prévu pour l'entretien de l'église fortifiée, inscrite il est vrai au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1997.

L'entrée en scène de la Fondation britannique Mihai Eminescu correspond au désir de ses promoteurs de réaffirmer la présence saxonne en Transylvanie, en dépit de l'émigration de la grande majorité d'entre eux. Il convient pour cela de remettre en état quelques marqueurs spatiaux : le bâti dit « saxon », et des pratiques culturelles tenues pour spécifiques aux Saxons, le tout grâce à des méthodes « traditionnelles ». Le projet est patrimonial avant tout ; il devrait néanmoins avoir quelques répercussions économiques locales, ne serait-ce que par la création d'emplois, temporaires en l'état actuel des travaux. Mais le choix de la patrimonialisation exclut de fait les non-Saxons du projet, et ce bien que leur participation soit parfois sollicitée. La patrimonialisation porte sur les Saxons, et est destinée aux Saxons et aux futurs touristes, mais les Saxons migrants y participent peu.

II.2.2. Biertan : la rencontre annuelle de tous les Saxons

La patrimonialisation du bâti dit « saxon » se fait selon une deuxième orientation à *Biertan* : une rencontre organisée chaque année autour de l'église fortifiée du village, intégrée au Patrimoine mondial de l'Unesco : la Rencontre Annuelle de tous les Saxons (*Întâlnirea a Sașilor de pretutindeni*)²⁵⁹. Cette rencontre n'a pas pour objectif initial la patrimonialisation du bâti saxon mais un rassemblement du plus grand nombre possible de *Sachsen*, émigrés (en Allemagne ou ailleurs) ou vivant en Roumanie à titre principal. Plusieurs centaines de personnes font le voyage depuis l'Allemagne ou l'Autriche pour l'occasion : la fête est l'un des principaux motifs de circulation migratoire entre la Roumanie et les pôles d'installation des migrants. Elle joue cependant un rôle patrimonial puisque ce rassemblement est organisé autour d'un lieu central des Saxons à *Biertan* : l'église fortifiée. Le fête de *Biertan* est en quelque sorte de la fête annuelle organisée en Allemagne à Dinkelsbühl. Le rôle des Saxons migrants y est déterminant : c'est une fête qui doit rassembler tous les *Sachsen* ; elle rencontre un succès certain et participe au maintien du lien collectif. La Rencontre Annuelle de tous les Saxons existe depuis septembre 1990. Elle est organisée par le Forum régional de Transylvanie, en collaboration avec celui de Mediaș. Elle est préparée autour d'un thème spécifique, qui structure l'ensemble des manifestations²⁶⁰.

La Rencontre débute par un office religieux dans l'église fortifiée aujourd'hui luthérienne. Les festivités se prolongent par des danses populaires en costumes traditionnels, musique de fanfare, pièces de théâtre, jeux pour enfants. Une médaille est finalement décernée par le Forum régional de Transylvanie à une personnalité saxonne s'étant distinguée par ses activités au profit de la population saxonne. Le déroulement des festivités met donc en avant des pratiques culturelles tenues pour spécifiquement saxonnes.

Mais la Rencontre des *Sachsen* est aussi l'occasion de renforcer des contacts noués avec des partenaires extérieurs aux Saxons et à la Roumanie. Ainsi, en 2000, la Rencontre a lieu peu après le lancement, à Sibiu, de festivités consacrées à la Bavière ; Hans Zehetmair, le Ministre bavarois des Arts, de la Recherche et des Sciences, présent à Sibiu, est invité à *Biertan*. Il a ces quelques mots à l'issue de la manifestation : « *j'ai été enchanté par Biertan, le berceau des Saxons. Je me suis réjoui de visiter cette localité, de constater la conservation et l'intérêt pour leurs traditions, pour le patrimoine culturel. Ce qui m'a véritablement été confirmé ici ce sont les affinités avec la Roumanie, et non la séparation. (...) Le modèle roumain est un modèle qui mérite d'être suivi par d'autres cultures européennes. Je crois en la redynamisation économique de la région. Quand nous parlons d'affaires entre la Bavière et Sibiu, il faut que nous parlions des jeunes. Les Saxons sont un fondement pour l'Europe multiculturelle. Les Saxons de Bavière peuvent lancer des affaires, car ils ont leurs racines en Roumanie. Ensemble nous construirons une nouvelle Europe* »^{XCIX} [extrait du journal *Tribuna* de Sibiu, cité par *Curier F.D.G.R.*, octobre 2000, n°5, p.1]. Certes le ton est emphatique. Mais le Ministre pointe un aspect essentiel de la manifestation : les relations

²⁵⁹ Littéralement : la « Rencontre Annuelle des Saxons de partout ».

²⁶⁰ A titre d'exemple, la Rencontre de 1999 est organisée autour du centième anniversaire de naissance de l'écrivain saxon Erwin Wittstock, père de l'actuel député saxon au Parlement roumain, et est intitulée « Patrie et esprit confiant ». En 2000, le thème général est « Ainsi sommes-nous » ; en 2001, « Ensemble vers le troisième millénaire ».

maintenues entre les Saxons migrants et la Roumanie. L'approche de la collectivité saxonne, quoique patrimonialisante, est ouverte.

Au niveau local, les effets de la rencontre sont incertains. La manifestation mobilise fortement les quelques personnalités saxonnes locales détenant des postes-clé : le prêtre luthérien, également impliqué dans le Forum Démocratique ; l'administrateur des biens ecclésiastique (le curateur ou *Kurator*). Leur attention porte avant tout sur l'entretien de l'église fortifiée et des bâtiments divers appartenant à la paroisse luthérienne. Par ailleurs, le maire de Biertan fonde en 1996 la Fondation Biertan 2000 (*Fundația Biertan 2000*), en collaboration avec une société locale de phytothérapie : « la Fondation Biertan 2000 a été créée comme un consortium local en 1996, en septembre, à l'occasion de la rencontre de tous les Saxons. Nous avons convenu avec la mairie de poser les bases d'un consortium local (...); on sentait qu'il existe des possibilités de lancer, de développer des projets sur la base de ce consortium »^c [propos du directeur de la Société de Phytothérapie, cité par Sandu P., Tufiş C., 2000, p.234]. L'objectif est de mettre à profit la venue annuelle de milliers de personnes dans le village, à l'occasion de la rencontre des Saxons. L'initiative est intéressante car elle créerait des liens entre les *Sachsen* (et leur invités) et la population locale peu concernée par la manifestation. Mais les effets se font attendre. Les retombées économiques directes sont maigres.

Le rôle central de Biertan pour les Saxons a cependant attiré des fonds de la Banque Mondiale vers la commune. Au début de l'année 1999, elle a décidé d'octroyer cinquante millions de dollars à quatre localités à population saxonne (Cincu, à mi-chemin entre Agnita et Făgăraş ; Biertan, Moşna et Viscri) [*Hermannstädter Zeitung*, 26 mars 1999]. Les fonds sont destinés à valoriser le patrimoine culturel de ces localités. Chaque équipe communale doit élaborer un projet de mise en valeur du patrimoine local, après consultation des habitants. Le représentant de la Banque Mondiale insiste auprès des représentants politiques locaux pour la consultation se fasse aussi auprès des Tsiganes, que personne n'en soit écarté. Pourtant, le choix initial des localités témoigne d'une approche centrée sur l'histoire saxonne. A l'instar de la Fondation britannique Mihai Eminescu, les initiatives de la Banque Mondiale écartent de fait la présence de Roumains, de Tsiganes et de Magyars du passé et de la culture locale. La non-adéquation des desseins de la Banque aux souhaits des habitants des localités concernées éclate lors des négociations avec les équipes communales : celles-ci désirent avant tout moderniser les infrastructures en eau, téléphone, transport, récolte des déchets ménagers et canalisations diverses.

La politique de patrimonialisation des multiples bâtiments associés à la présence saxonne n'est pas, aux yeux des habitants, garante d'une amélioration de leurs conditions de vie au quotidien. Les projets distincts de la Fondation britannique et de la Banque Mondiale génèrent toutefois un début de relance économique locale : on voit émerger un tissu d'initiatives privées, ponctuelles.

II.2.3. Une valorisation économique marquée du bâti vacant

Le bâti vacant transmis par les migrants saxons et les mairies de milieu rural est valorisé, dans les localités regroupées au sein du *profil ciblé*, sur le plan économique. Trois modes de transformation du simple bâti résidentiel en ressource, ici de type économique, y sont

identifiables : la création d'entreprises privées liées aux travaux de patrimonialisation ; la création d'entreprises privées non liées à la patrimonialisation ; l'essor du tourisme.

A *Mălâncrav*, la réalisation des projets de la Fondation Mihai Eminescu ne peut se faire sans le recrutement local de personnel qualifié en matière de construction et réhabilitation en bâtiment. Les représentants de la Fondation tiennent à ce que les travaux soient effectués selon les méthodes et avec les matériaux autrefois utilisés par les Saxons, remplacés depuis par des composants et techniques tenus pour « modernes ».

Walter Meyndt a émigré en 1967 alors qu'il était étudiant. Sa famille vient d'un village proche de Rupea. Il exerce en tant que médecin en Allemagne et revient régulièrement en Roumanie sous le régime communiste. Après la destitution de Nicolae Ceaușescu, il décide d'acheter une maison « saxonne » pour en faire une résidence secondaire. Il choisit *Mălâncrav*, un village qui lui plaît par son isolement. Lorsque je le rencontre en 2001, sa maison est en cours de restauration ; les personnes employées à cela sont en réalité salariées d'une petite entreprise en bâtiment qu'il vient de fonder dans le village. Il a recruté une quinzaine de travailleurs et placé un jeune Saxon en position de responsable local de l'entreprise, Ralph. Les employés sont saxons si cela est possible, roumains ou tsiganes lorsque les Saxons font défaut. W. Meyndt est rapidement entré en contact avec les représentants de la Fondation Mihai Eminescu, pour que son entreprise réalise les travaux projetés par les Britanniques, selon les directives que ceux-ci leur donneront. La réfection du bâti saxon à patrimonialiser représente une source d'emplois bienvenus : « *les Saxons ne construisent plus. Nous avons de la chance de travailler grâce à ces Anglais. J'étais avec Ralph, nous sommes trois ou quatre à avoir passé un an dans une école [de construction] à Sibiu. Maintenant ils veulent commencer par le château [le manoir] et l'école, et ils ont aussi acheté une maison, peut-être qu'on commencera ce mois-ci après la Pentecôte. J'ai travaillé dix ans aux chemins de fer, mais il n'y a plus rien à Sighișoara, ni dans la construction, ni dans rien. Mais peut-être que nous y arriverons ici, c'est vraiment mieux de gagner un peu d'argent. (...) Les Anglais sont venus et ont montré comment ils travaillent. (...) Nous sommes six Saxons là-bas [dans l'entreprise] ; les autres, ce sont des Roumains, des Tsiganes... Il n'y a plus beaucoup de Saxons, ou alors ils ont trois ou quatre vaches et n'ont plus le temps de travailler à quelque chose d'autre. C'est ce qui est difficile ici : l'argent. Sinon ça va quand même* »^{CI} (un employé saxon de l'entreprise, âgé de trente ans environ).

Les dernières possibilités d'emploi dans le village sont fournies par l'entreprise de W. Meyndt, sous-traitante de la Fondation Eminescu. Quelques Saxons migrants ayant conservé leur maison y font cependant appel pour des travaux de restauration : l'essor de pratiques touristiques dans les villages de départ est une source supplémentaire de revenus.

L'essor économique de *Biertan* repose en effet en partie sur le tourisme des Saxons migrants, en visite en Transylvanie. La monographie rédigée sur *Biertan* distingue quatre types d'activités touristiques [Sandu P., Tufiș C., 2000, pp.253-254]. Le premier type est directement lié à l'église fortifiée, principal motif d'attraction du village. Le second type est lié aux activités de la Société de Phytothérapie, qui organise régulièrement des conférences à *Biertan* et attire ainsi des

visiteurs. Le troisième est celui pratiqué par les Saxons migrants ; « pour le temps de leur visite, ils préfèrent loger dans les maisons qu'ils ont laissées en gardiennage, chez les anciens amis, dans leurs anciennes maisons qu'ils ont vendues avant de partir, ou à la maison d'hôtes »^{CH} [ibidem, p.254]. Enfin, un quatrième type est pratiqué par des touristes divers autour des gîtes ruraux apparus récemment dans le village. En effet, consciente de ce potentiel touristique, l'équipe communale a fait homologuer une quinzaine de fermes comme gîtes ruraux. Il faut leur ajouter la maison d'hôtes ouverte par l'Association des Saxons (*Asociația Sașilor*)²⁶¹ et depuis gérée par une entreprise privée ; ainsi que la maison paroissiale luthérienne, dans laquelle on peut séjourner temporairement. La création de la Fondation Biertan 2000 se situe dans la même logique de valorisation du potentiel touristique local.

A Cund enfin, un centre éducatif pour adolescents a été ouvert par des Allemands en 1997 dans une des maisons centrales dont les propriétaires saxons avaient émigré. Plusieurs enseignants venus d'Allemagne les encadrent. Un d'entre eux vit dans l'ancienne maison paroissiale luthérienne, cédée par les autorités ecclésiastiques. La rééducation passe notamment par le travail agricole et par l'ébénisterie. Une menuiserie a donc été adjointe au centre, qui emploie également quelques personnes du village.

La valorisation du bâti vacant par la patrimonialisation et par l'économique sont par conséquent fortement interdépendantes. Mais elles demeurent distinctes par les visées qui président à leur mise en place. Les initiatives de patrimonialisation œuvrent explicitement pour et autour des *Sachsen*, quitte à ce que les autres habitants des localités soient exclus des projets. Les initiatives d'ordre économique sont plus ouvertes, mais dépendent toutefois souvent de la capacité attractive attribuée aux bâtiments dits « saxons » (églises fortifiées, fermes au style architectural original, maisons paroissiales...). Cet ethnocentrisme de la valorisation du bâti exerce une influence certaine sur les enjeux relationnels noués autour des centres villageois. Ces Saxons sont au centre des recompositions.

II.3. DES ENJEUX RELATIONNELS DIVERSIFIÉS

Les enjeux induits par la valorisation du bâti dit « saxon » des centres villageois de Transylvanie méridionale gagnent en complexité dans le *profil ciblé* (Mălâncrav, Biertan, Cund et Cislădioara). La configuration relationnelle liant migrants saxons et acteurs locaux est constituée de trois indicateurs de différenciation (sur quatre identifiables dans l'ensemble des localités d'enquête). Ces trois indicateurs sont toutefois d'un poids inégal : le plus prégnant porte sur les relations des *Sachsen* en migration aux acteurs locaux ; viennent ensuite les rapports aux Tsiganes, et aux organisations collectives de Saxons. Les Saxons sont donc bien présents dans ces enjeux.

²⁶¹ L'Association des Saxons a été créée au début des années quatre-vingt dix pour gérer et travailler de manière collective les terres récupérées par les Saxons lors du processus de privatisation. De telles associations sont apparues dans de nombreuses localités, dont à Mălâncrav, mais rencontrent de grosses difficultés de fonctionnement. Elles ont souvent été démantelées.

II.3.1. L'efficacité des organisations collective de Saxons

Les localités du *profil ciblé* sont définies par des échanges collectifs relativement faibles entre les *Sachsen* en migration et les *Sachsen* vivant en Roumanie. Mălâncrav et Biertan sont pourtant reconstituées en Allemagne par un Comité associatif local²⁶².

Le Comité local des Saxons émigrés de *Mălâncrav* se réunit pour la première fois en 1986 ; les rencontres ont lieu tous les deux ans. Elles sont organisées dans une zone allant de Francfort-sur-le-Main à Darmstadt, zone de concentration de quelques soixante-dix familles de Mălâncrav. Jusqu'en 2001, ces rencontres n'ont jamais eu lieu en Roumanie alors que de nombreux comités associatifs locaux organisent de temps à autre des festivités au village de départ. La collaboration avec les habitants de Mălâncrav est par ailleurs limitée ; elle consiste essentiellement en dons financiers. Le prêtre luthérien raconte notamment que les taxes de l'Eglise ont été particulièrement basses en l'an 2000, parce que le Comité associatif avait fait un don destiné à l'entretien des monuments aux morts. Ces monuments se trouvent dans la cour de l'église ; un d'entre eux a été offert par le Comité. Un père de voisinage saxon rapportera par la suite que les anciens membres des voisinages font parfois des donations aux voisinages, donations de quelques dizaines de marks allemands. Enfin, le Comité associatif rétribue quelques Saxonnes pour qu'elles veillent à l'entretien du cimetière luthérien. Tous les interlocuteurs saxons de Mălâncrav soulignent que les échanges avec le Comité associatif sont faibles, limités à ces quelques dons. Si relations il y a entre Saxons migrants et non-migrants, elles ne passent pas par ce canal. A Mălâncrav, elles sont interindividuelles et inter-familiales avant tout. Sur ce point, la dynamique relationnelle observée à Mălâncrav est par conséquent proche des caractéristiques communes à toutes les localités de Transylvanie méridionale, qualifiées par des échanges interpersonnels entre *Sachsen*.

Le constat dressé à propos du Comité associatif de *Biertan* est similaire. La *Heimatortsgemeinschaft* est fondée en 1984 après une dizaine d'années de réflexion sur la forme que pourrait prendre un organisme rassemblant les Saxons de Biertan vivant en République Fédérale. Dès lors, des rencontres ont lieu tous les deux ans à Heilbronn et le nombre d'adhérents ne cesse de s'accroître pour atteindre 1.300 personnes en 1998. Les responsables sont satisfaits des actions entreprises dans le cadre du Comité en direction de leurs proches demeurés à Biertan : « *on compte parmi les tâches du Comité associatif : l'entretien du cimetière, la conservation de l'église fortifiée, la collecte et la préservation de documents relatifs à l'histoire locale et à la généalogie, l'intensification du travail avec les jeunes, le maintien de contacts étroits avec Biertan, l'érection d'un monument aux morts et aux déportés en Russie* »^{CIII}. Pourtant, après enquête, C. Sandu et C. Tufiş concluent à la faiblesse des échanges collectifs entre Saxons demeurés à Biertan et Saxons migrants. « *Ceux qui font partie de la communauté saxonne de Biertan sont aidés par leurs amis et leurs parents d'Allemagne, mais seulement de manière individuelle (les aides ne*

²⁶² Voir les pages des Comités de Mălâncrav et Biertan sur le site Sibiweb :

- Mălâncrav ou Malmkrog : <http://www.sibiweb.de/orte/malmkrog/index.html>;
- Biertan ou Birthälm : <http://www.sibiweb.de/orte/birthaelm/index.html>.

viennent pas pour la communauté, mais pour des personnes, directement au destinataire). Cette situation n'est pas non plus susceptible se transformer en lien pour la communauté»^{CIV} [Sandu P., Tufiş C., 2000, p.214].

Les comités locaux contribuent modestement aux recompositions locales en finançant des travaux ponctuels sur des marqueurs spatiaux tenus pour « saxons » : cimetières, églises, monuments aux morts, parfois écoles ou voisinages. Mais si les comités locaux existent bel et bien, ils sont davantage tournés vers le maintien d'une dynamique relationnelle entre migrants, en Allemagne, plutôt que vers la relation à la localité d'origine et à ses habitants. L'objectif est de préserver et transmettre la croyance en une généalogie partagée.

C'est à *Biertan* que se jouent au maximum les dynamiques reliant Saxons migrants et « non-migrants » dans le *profil ciblé* de la typologie. La Rencontre Annuelle de tous les Saxons est en effet organisée pour : ces dynamiques sont sa raison d'être. Ces retrouvailles nécessitent la mobilisation de multiples acteurs saxons, acteurs individuels et collectifs. En premier lieu, la rencontre est organisée en Roumanie par le Forum régional de Transylvanie, en collaboration avec les Forums centraux de Sighişoara et Mediaş. Les migrants sont donc en contact avec la structure politique représentative des Saxons (et autres Allemands) en Roumanie. En second lieu, l'Association des *Siebenbürger Sachsen* en Allemagne (la *Landsmannschaft* de Munich) contribue à la manifestation en invitant ses adhérents à y participer et en envoyant sur place ses principaux délégués. En troisième lieu, des Comités associatifs locaux de migrants vivant en Allemagne envoient des délégations : groupes de danse, fanfares, chorales... Enfin, des centaines de migrants viennent à titre individuel prendre part aux manifestations. Ils retrouvent des proches, amis ou connaissances anciennes demeurés en Roumanie, et eux-mêmes participants actifs de la manifestation. *Biertan* constitue le principal espace-temps de retrouvailles des *Sachsen*, où qu'ils résident. La rencontre nécessite enfin d'intenses échanges avec les autorités locales de *Biertan*.

Le profil ciblé est par conséquent caractérisé par l'intensité des relations collectives saxonnes, organisées par leurs diverses institutions politiques et associatives d'Allemagne et de Roumanie.

II.3.2. Des relations intenses entre les Saxons migrants et les acteurs locaux

Le *profil ciblé* est défini par l'intensité des relations nouées entre *Sachsen* en migration et acteurs locaux. Parmi ces acteurs locaux : les autorités communales, les partenaires des pratiques touristiques, et les Tsiganes, auxquels une attention particulière est consacrée.

La Rencontre annuelle à *Biertan* ne peut avoir lieu sans le soutien des autorités communales. Le Forum, organisateur de l'évènement, négocie avec le maire de la commune. Celui-ci a saisi le profit à tirer d'une manifestation annuelle unique par son ampleur et sa médiatisation. Les infrastructures touristiques peu à peu mises en place dans le village, les fonds apportés par des financeurs internationaux tels la Banque Mondiale et l'Unesco, contribuent à rendre le village plus attractif encore.

L'essentiel des relations entre Saxons migrants et acteurs locaux de Mălâncrav, Biertan, Cund et Cisnădioara passe par les pratiques touristiques. En plein essor depuis la seconde moitié des années quatre-vingt dix, le tourisme « au pays » des *Sachsen* active plusieurs types de liens. D'abord, les Saxons migrants peuvent être logés chez des parents, des proches, des amis, voire chez les habitants de leur ancienne maison. Les relations anciennes sont ainsi mobilisées pour des séjours en Roumanie. Ensuite, l'accroissement du nombre des migrants venant passer des congés en Roumanie incite les habitants à développer les structures d'accueil : chambres d'hôtes, gîtes ruraux. A Mălâncrav même, une grande bâtisse ayant appartenu à l'Eglise luthérienne a été transformée en gîte. A Biertan, l'équipe communale fait le pari d'un développement local par le tourisme. Cisnădioara est presque devenu un village de résidences secondaires, entretenues pendant l'année par des Saxons vivant sur place. Enfin, les migrants saxons entraînent avec eux un nombre toujours plus élevé de touristes allemands qui effectuent le plus souvent un circuit reliant les églises fortifiées les plus célèbres (Biertan, Moșna, Viscri...). Par le développement des capacités d'accueil touristiques, les habitants prennent directement part à la dynamique relationnelle établie avec les Saxons migrants.

II.3.3. Sortir de la *țigănie* : des relations anciennes et étroites entre Tsiganes et Saxons

Le processus de transmission du bâti laissé vacant par les migrants saxons participe à la réactivation d'une relation forte et ancienne entre Saxons et Tsiganes. C'est à Mălâncrav que l'enquête a pu aller dans les détails de cette relation. La charge émotionnelle et symbolique qui lui est liée est telle qu'il était nécessaire de passer un temps long sur place pour voir les discours se préciser et dépasser les propos d'opposition ou de conflit aisément livrés. Ailleurs, des éléments d'informations recueillies laissent penser que les liens entre Tsiganes et Saxons ont pris une forme similaire à celle qui a prévalu et prévaut à Mălâncrav ; la relation est donc mentionnée dans le tableau typologique. On considèrera toutefois que Mălâncrav est, pour cette dynamique inter-groupe, le cas de référence.

L'analyse de la relation Tsiganes/Saxons et de son importance dans la transmission des maisons de Saxons émigrés est présentée à travers le parcours relationnel de deux familles, la famille tsigane Rusalim et la famille saxonne Gärtner (voir document 22).

Document 22 : Schéma de synthèse de la relation entre Tsiganes et Saxons

Légende :

	Logement localisé dans le centre villageois dit « saxon »
	Logement localisé en périphérie dite « roumaine »
	Logement localisé en périphérie lointaine du village
	Logement extérieur au village

Etapes	FAMILLE RUSALIM	FAMILLE GÄRTNER
1. 1910	Grand-père (né vers 1890) - <i>Slugă</i> : domestique des Gärtner -Formé et scolarisé par les Gärtner -Travaille pour les Gärtner -Vit sur les terres des Gärtner	Grands-parents (nés à la fin du XIXe siècle) - <i>Stăpân</i> : maître de M. Rusalim -Artisan et agriculteur propriétaire terrien -Paye M. Rusalim en nature, nourriture, logement et argent -Vit au centre du village
	Relation de dépendance →	
1930	Parents - <i>Slugi</i> : domestique des Gärtner -Travaille pour les Gärtner -Vit sur les terres des Gärtner -Gain d'une terre par la relation de domesticité	Parents - <i>Stăpâni</i> : maître de M. Rusalim -Agriculteur propriétaire terrien -Paye M. Rusalim en nature, nourriture, logement et argent -Vit au centre du village -Rémunération par le don d'une terre
	Relation de dépendance →	
2. 1945	Parents -Octroi du titre de propriété de la maison Gärtner -Installation dans la maison des Gärtner : cohabitation -Travail en commun et partage des récoltes	Parents -Perte du titre de propriété de la maison -Cohabitation contrainte -Travail en commun et partage des récoltes
	Relation de dépendance inversée ←	
3. 1954	Parents -Construction d'une maison dans le quartier roumain de la rue <i>crișului</i> -Travaillent à la Coopérative agricole d'Etat	Parents -Récupération de la propriété de la maison -Travaillent à la Coopérative agricole d'Etat
	Relation d'égalité professionnelle ↔	
1970	Monsieur Rusalim -Machiniste (<i>tractorist</i>) à la Coopérative agricole d'Etat -Maison parentale de la rue <i>crișului</i>	Monsieur Gärtner et son frère -Brigadier à la Coopérative agricole d'Etat ; mécanicien à la Coopérative agricole d'Etat -Maison familiale du centre du village ; maison acquise par le frère
	Relation d'égalité professionnelle ↔	
4. 1990	Monsieur Rusalim -Machiniste (<i>tractorist</i>) à la Coopérative agricole d'Etat et agriculture à usage privé -Installé dans la maison de Monsieur Gärtner et l'achète en 1995 -Enfants employés comme journaliers chez le frère Gärtner	Monsieur Gärtner et son frère -Emigre vers l'Allemagne (1990) -Maison prêtée et vendue à M. Rusalim -Embauche des travailleurs journaliers, dont des proches de M. Rusalim
	Relation d'échange, conséquence directe de l'émigration ↔	
	Relation de dépendance réciproque, conséquence indirecte de l'émigration ↔	

Monsieur Rusalim, âgé de 55 ans environ lors de notre rencontre, date de la fin du XIX^e siècle le début de la relation nouant sa famille à celle des Gärtner : « le grand-père est né en 1896 et a été domestique chez les Gärtner. Papa a aussi été domestique chez les Gärtner, ensuite il s'est marié avec maman qui a aussi été domestique chez les Gärtner. Mais on habitait là où est la ferme [la ferme agricole d'Etat], là-bas, là-bas il y avait notre maison. Et ils habitaient là-bas, là-bas les Gärtner avaient des terres, ils avaient des étables, des remises, ils avaient du bétail, et nous nous travaillions la terre, mes parents et le grand-père, ils travaillaient la terre et eux ils les payaient, ils leur donnaient à manger, ils les payaient etc. Donc à proprement parler c'était leur maison, ils y travaillaient, ils y mangeaient, ils y dormaient, etc. Par la suite, quand... Gärtner habitait... Le père, le vieux Gärtner habitait ici [il désigne une maison du centre du village]. C'était leur maison et leur cour. Par la suite, le fils (...) a pris de la terre de là-bas, on appelle ce lieu la vallée de Mălâncrav, c'est comme ça que s'appelle l'endroit où est la ferme [collective]. Nous habitons nous-même là-bas, la maison, les étables, la remise, absolument tout, et par la suite quand ce régime est venu, quand le régime a changé, alors ils ont fait un papier et ont inscrit... Ils l'ont fait, un papier donné au conseil, c'est comme ça que s'appelait alors la mairie à Daneş [un village voisin siège de commune sur le territoire duquel se trouvaient les terres concernées], donc la maison, [ont été donnés] à Rusalim Ioan et Rusalim Octavian, donc au grand-père et à papa ». « Et non aux Gärtner ? » « Gagné par le travail domestique (slujire). Mais Gärtner a donné, il a dit : gagné par le travail domestique. Et par la suite quand ils sont venus, quand le régime a changé, la ferme a été construite là-bas et nous ils nous ont fait partir. Alors ils nous ont installés ici et nous avons habité chez les Saxons jusqu'à ce que nous nous ayons construit une maison. Nous nous sommes construit une maison plus haut par là-bas (...) et après ils nous ont pris et la maison et les terres. Ils nous les ont pris et à nous, et aux Gärtner, parce qu'ils [les Gärtner] nous avaient donné des terres et la maison. (...) Après ils sont tous partis, le vieux Gärtner est mort ici, et son fils Gärtner Hans qui vivait à Laslea est en Allemagne, mais ils sont vieux maintenant, ils ont plus de soixante ans. Un des fils a été vice-maire pendant les dernières années, pendant un temps il était brigadier à la ferme [collective], et l'autre était mécanicien, on était même collègues de travail, avec Michi Gärtner »^{CV}.

La relation étroite nouée entre les Tsiganes et les Saxons prend son origine dans l'abolition des droit spéciaux à la fin du XIX^e siècle (fin du servage des Tsiganes, fin des privilèges des Saxon, abolition des statuts de paysans libres et asservis). En Transylvanie méridionale, les paysans les plus aisés sont souvent des *Sachsen*. Les plus pauvres, paysans sans terre, sont tsiganes en général²⁶³. Une nouvelle relation de dépendance est alors instaurée, dans les espaces villageois, entre ces groupes opposés par la richesse. Le grand-père de Monsieur Rusalim est *slugă*²⁶⁴ ou domestique chez les grands-parents Gärtner. Le terme implique une relation de dépendance, et d'autant plus qu'il est associé au terme de *stăpân*²⁶⁵, qui désigne le maître. Le domestique travaille pour son maître en échange d'une rémunération peu importante mais

²⁶³ Il convient toutefois de ne pas considérer la scission économique comme superposée aux catégories ethniques : les Saxons ne sont pas tous riches, une partie de la paysannerie pauvre est saxonne. En revanche les Tsiganes sont en général dans les situations les plus défavorables.

²⁶⁴ Forme plurielle : *slugi*.

²⁶⁵ Forme plurielle : *stăpâni*.

multiforme : monnaie, nourriture, logement, et formation des enfants. Le père de Monsieur Rusalim « a été slugă à partir de six ans. Il n'est pas allé à l'école, à l'époque ils n'allaient pas à l'école, seulement ceux qui en avaient la possibilité. Parce que le Saxons s'entendait bien avec les parents de mon père. Il a grandi et est resté jusqu'à ce qu'il parte à l'armée. Le Saxon lui a fait sa valise et il est parti à l'armée. Il ne faisait pas attention au fait qu'il soit son père ou non, que ce soit son fils ou non. Ils mangeaient ensemble, ils dormaient ensemble »^{CVI}. La relation passée entre les deux familles est donc une relation de dépendance des Rusalim vis-à-vis des Gärtner. Elle se traduit sur le plan spatial : les Gärtner, riches paysans propriétaires, vivent dans le centre villageois dit « saxon ». Les Rusalim vivent à l'écart du village, sur les terres même des maîtres. Cette liaison de maîtres à domestiques inclut la génération suivante née dans les années vingt. Les modalités n'en changent pas, en dépit de la réforme agricole de 1921 et de l'ancienneté de l'abolition de l'esclavage des Tsiganes. La relation implique un rapport de pouvoir défavorable aux Tsiganes, mais les compensations versées par les maîtres saxons introduisent une proximité certaine entre les deux familles.

Il faut attendre les événements de la Seconde Guerre mondiale et l'instauration du régime communiste en Roumanie pour que la dynamique relationnelle des Tsiganes aux Saxons soit bouleversée. Le changement est d'abord d'ordre spatial. Les Gärtner perdent les titres de propriété de leur maison et de leurs terres, qui sont attribués à la famille Rusalim. Monsieur Rusalim présente la donation comme un acte volontaire des Gärtner ; en réalité il n'en est rien : les Saxons sont contraints de céder leurs biens. La relation de dépendance est inversée ; les Saxons sont désormais subordonnés aux décisions prises par leurs anciens domestiques. Les deux familles entrent alors dans une période de cohabitation qui dure une dizaine d'années (de 1945 à 1954), dans la maison villageoise auparavant détenue par les Gärtner. La proximité spatiale imposée aux Saxons, dans une période marquée par les mesures de rétorsion prises à leur rencontre par les gouvernants roumains, est vécue de manière problématique par les anciens propriétaires. Non seulement la relation de pouvoir est inversée (les Gärtner et les autres Saxons sont désormais placés sous les décisions des Tsiganes installés chez eux), mais la cohabitation forcée oblige les anciens maîtres à la vivre au quotidien. Ordre hiérarchique et agencement spatial de la hiérarchie sont bouleversés. En outre, les nouveaux occupants des domiciles reçoivent les titres de propriété des terres cultivables. Les anciens propriétaires saxons, pour pouvoir subvenir à leurs besoins, se voient contraints de travailler leurs anciennes terres sous le contrôle des nouveaux propriétaires. Les rôles de travailleurs et d'employeurs sont intervertis et placés dans une forte proximité spatiale.

Ce renversement des rôles a cours pendant une dizaine d'années. Au terme de ce laps de temps, les titres de propriété des *Sachsen* leur sont restitués et les occupants des maisons doivent trouver de nouveaux logements. La famille Rusalim, comme les autres familles tsiganes ayant vécu chez des Saxons, reçoit des fonds de l'Etat pour construire une maison. Sise à l'extrémité de l'une des rues du village, elle fait entrer la famille dans l'espace villageois alors qu'elle avait vécu, jusqu'à la fin de la guerre, dans une périphérie éloignée. La distance spatiale est rétablie entre les familles Rusalim et Gärtner, et ce dépit du fait que la famille Rusalim, catégorisée comme tsigane,

vit désormais à proximité de familles roumaines et saxonnes. Par ailleurs, les structures de l'agriculture collectivisée sont progressivement mises sur pied. Les paysans y entrent ; c'est ainsi que plusieurs membres des familles Gärtner et Rusalim sont employés dans la Coopérative agricole d'Etat créée dans la commune de Laslea. Il n'existe plus de relation d'ordre professionnel entre les deux familles. Mais les individus continuent à se côtoyer dans le cadre du travail agricole en commun. Monsieur Rusalim commence une carrière de machiniste²⁶⁶ à la Coopérative agricole dans ce contexte ; les Gärtner de sa génération y travaillent également. La distance spatiale est maintenue ; la relation est désormais une relation d'égalité professionnelle.

La dynamique relationnelle entre Rusalim et Gärtner prend un nouveau tour avec l'émigration vers l'Allemagne d'une bonne partie de la famille Gärtner, au début de 1990. Deux orientations se dessinent progressivement.

Un des fils Gärtner, alors âgé d'une cinquantaine d'années, décide de ne pas vendre sa maison. Il en confie la garde et l'entretien à Monsieur Rusalim en échange de quoi celui-ci peut venir s'y installer avec son épouse et leurs enfants (ils vivent depuis quelques années dans une autre maison de Saxons émigrés, louée à la commune de Laslea). Cette pratique du prêt contre entretien fait partie, on l'a vu, des méthodes les plus courantes de transmission du bâti. Ici, la relation Rusalim-Gärtner apporte une solution, au moins temporaire, au problème de gestion des maisons laissées en Roumanie par les propriétaires quittant le village. L'ancienneté des contacts inter-familiaux et la force de ces contacts sont réactivées par la nécessité de préserver les habitations. L'étape finale de ce processus de réactivation des liens anciens survient à la fin des années quatre-vingt dix : le fils Gärtner vend sa maison à Monsieur Rusalim. La transmission du bâti, loin de suivre les lignes des catégories ethniques, marque la reprise de contacts durables. La conséquence en est l'installation des Rusalim, famille tsigane, dans le centre du village et dans une maison ayant appartenu à des Saxons. Des Tsiganes peuvent ainsi accéder à l'espace résidentiel central selon un mode très précis : par la reprise des échanges avec des *Sachsen* avec lesquels la famille a été en relation d'interdépendance depuis un siècle. L'installation de Tsiganes dans le centre dit « saxon » est un résultat de ces dynamiques relationnelles anciennes et complexes. L'enquête met à jour des processus de recomposition plus fins que ne le laisse entrevoir les thématiques de l'« invasion tsigane » et du conflit interethnique et l'analyse des indicateurs communs à toutes les localités. Rusalim et Gärtner sont liés par une relation d'échange réciproque, directement issue de l'émigration du protagoniste saxon.

Dans le même temps, l'autre fils Gärtner reste à Mălâncrav dans la maison parentale du centre villageois, dont il hérite. Grâce à la loi de 1991 sur la restitution des terres dites loi du fonds foncier, il obtient plusieurs hectares à travailler. Sa famille ne suffit à elle seule à faire fructifier toute la superficie détenue, et les proches saxons ont tous quitté le village pour l'Allemagne. Ce fils Gärtner fait donc appel à des travailleurs journaliers. A Mălâncrav, les

²⁶⁶ Il est plus exactement *tractorist*, soit conducteur de tracteur ; au sein de la hiérarchie des employés de l'agriculture collectivisée, cette fonction détenait un prestige certain qui émane aujourd'hui encore des récits sur la période collectivisation.

journaliers sont dans leur grande majorité des Tsiganes, ou tout du moins, des personnes tenues pour tsiganes par ceux qui les emploient. Quelques *coloniști* travaillent aussi à la journée. Ce sont toujours des paysans pauvres, sans terre ou trop pauvres pour avoir les moyens de les travailler (l'achat de semence ou de matériel représente déjà une dépense trop importante). Il fait aussi régulièrement appel aux enfants de Monsieur Rusalim, rémunérés pour leur travail : la relation de confiance est déjà établie, le sérieux du travail effectué et de la rémunération sont garantis. Le travail de la terre pousse de nombreux Saxons à faire appel à des travailleurs tsiganes ; en dépit du discours de rupture délivré par les interlocuteurs saxons, ceux-ci admettent cet état des échanges de travail. L'échange demeure toutefois inégal, plus favorable au propriétaire saxon des terres qu'aux travailleurs tsiganes dépendant de l'emploi journalier. Monsieur Gärtner et les Rusalim, ainsi que d'autres Tsiganes du village, sont désormais liés par une reprise des relations de dépendance, conséquence indirecte de l'émigration.

Trois dynamiques relationnelles ont été identifiées dans les quatre localités regroupées au sein du *profil ciblé* de la typologie. La plus fréquente est celle qui relie les migrants aux acteurs locaux non saxons et non tsiganes : on la rencontre à la fois à Mălâncrav, Biertan, Cund et Cislădioara. Si les deux autres dynamiques sont moins répandues dans l'espace, elles semblent entraîner des contacts plus étroits entre les individus et institutions concernés. Cette configuration relationnelle est en voie de diversification ; les projets exposés sont en cours de réalisation, d'autres viendront. C'est par cette dimension évolutive que le *profil ciblé* est à distinguer du *profil de moindre variabilité* : il s'en distingue par le fait que les évolutions attendues sont prévisibles et balisées ; dans le type ouvert les évolutions sont moins nettement déterminées. Les modalités de mise en relation des *Sachsen* en migration aux habitants se complexifient.

Le *profil ciblé* varie plus ou moins de l'ensemble des recompositions en fonction des indicateurs étudiés. Il se démarque peu par les acteurs de l'interdépendance ; les quelques immigrants internes qui se sont installés depuis le départ des Saxons ne constituent pas un groupe de population à part entière, et n'interviennent pas en tant que groupe spécifique. Par les actions menées sur le bâti laissé vacant par les *Sachsen* en migration, le *profil ciblé* détone davantage. Ces actions concernent au premier chef les Saxons, migrants et non-migrants. Elles consistent en la patrimonialisation du bâti, l'organisation de rencontres visant à maintenir du lien entre migrants et non-migrants ; elles consistent aussi en travaux de valorisation économique, souvent entrepris par des *Sachsen*. Enfin, le profil ciblé est caractérisé par l'intensité des relations nouées parmi les Saxons par le biais de leurs institutions d'une part, entre les Saxons et acteurs locaux d'autre part. C'est aussi l'occasion de consolider un rapport ancien avec les Tsiganes. Ce profil est par conséquent défini par la forte implication des Saxons, que ceux-ci vivent en Roumanie ou en Allemagne à titre principal. La différenciation est accrue et passe par des indicateurs autres que ceux identifiant le *profil de moindre variabilité*. Le troisième profil progresse encore en distinction.

III. PROFIL OUVERT : UNE INTERDEPENDANCE EN VOIE DE DIVERSIFICATION

Le profil d'interdépendance dit *ouvert* se recompose, après le départ des Saxons, de manière davantage différenciée encore que les *profils ciblé* et *de moindre variabilité*. De six à sept indicateurs le distinguent des modalités de recomposition identifiées dans l'ensemble des localités de Transylvanie du sud abordées par l'empirie. Les trois localités intégrées dans ce troisième profil (Slimnic, Laslea, Șeica Mică) sont aisément accessibles par la route, situées sur des grands axes de circulation ou à proximité directe de ces axes. Elles sont également placées dans les aires d'influence des villes de Sibiu (pour Slimnic), Copșa Mică et Mediaș (pour Șeica Mică), Dumbrăveni et Sighișoara (pour Laslea). Elles exercent une attractivité certaine sur le plan migratoire ; deux groupes de migrants internes y participent de manière active aux recompositions en cours. La valorisation du bâti laissé vacant par les *Sachsen* émigrés y est diversifiée ; tous les types de valorisation repérés au cours de l'enquête y sont représentés. Enfin, les relations nouées entre divers types d'acteurs sont multiples et impliquent les Saxons migrants. Le *profil ouvert* se distingue donc des autres localités par ses acteurs, les actions qui y sont menées sur le bâti vacant et les relations sous-tendant les recompositions.

III.1. RESEAUX NEO-PROTESTANTS : UN NOUVEAU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

A l'instar des localités regroupées dans le profil précédent, Slimnic, Laslea et Șeica Mică (*profil ouvert*) n'ont pas accueilli de migrants agricoles au cours des années quatre-vingt. Ces trois localités d'enquête exercent une attraction migratoire certaine depuis le départ d'une partie des Saxons. Les migrants internes y forment des groupes reconnus ; ils participent de manière active à la dynamique relationnelle instaurée entre les habitants et les Saxons migrants. Les *venetici* prennent part aux négociations en cours, comme le font les locaux, notables ou tziganes. Le travail empirique mené sur place a pourtant mis en évidence la définition double de ces acteurs nouveaux ; ils sont des migrants internes, mais aussi souvent membres d'Eglises néo-protestantes (baptiste, adventiste, pentecôtiste). On pourrait par conséquent présenter la mobilité des néo-protestants comme une forme de migration interne. On avancera plutôt que, dans certaines localités d'émigration saxonne, les « nouveaux venus » sont dans leur majeure partie des néo-protestants. Les réseaux migratoires internes sont fortement imbriqués à des réseaux religieux dits néo-protestants. Leur participation active aux recompositions socio-spatiales locales est fondée sur cette imbrication des pratiques migratoires et religieuses, à partir de laquelle ils forment un groupe distinctif dans les populations locales.

III.1.1. Retour aux campagnes et migration baptiste : deux types de flux parallèles à Șeica Mică

C'est à Șeica Mică que la première mise en relation des deux types de pratiques, confessionnelle et migratoire, est à observer. Șeica Mică est une grosse bourgade rurale proche de

Copşa Mică. Madame Kratzer, rencontrée sur place en juillet 2001, insiste sur la faible présence roumaine et tsigane dans le village : « *c'était une communauté saxonne forte* »^{CVII}.

La famille Kratzer, émigrée en 1991, a conservé sa maison en la mettant en gardiennage. Au bout de quelques années, le fils est revenu s'y installer à titre principal et a relancé une usine locale (voir chapitre 6). A travers le Comité associatif local de Şeica Mică en Allemagne, les Kratzer ont incité les Saxons émigrés à revenir temporairement au village ; une partie d'entre eux a en effet conservé ses possessions immobilières. Le mouvement prend de l'ampleur depuis 1998-1999 ; les maisons n'ont pas été vendues, et sont progressivement réhabilitées par leurs propriétaires vivant en Allemagne la majeure partie de l'année.

Une autre partie des maisons a été vendue ou louée. Les nouveaux occupants sont des Roumains du village, mais surtout des migrants venus de Copşa Mică et de ses environs. Les propos de Madame Kratzer sont confirmés par l'enquête de Rudolph Poledna [Poledna R., 1998, p.125]. Şeica Mică est une des deux localités vers lesquelles l'immigration est plus élevée depuis 1989 qu'avant. En outre, les migrants recensés proviennent majoritairement de milieu urbain : le déclin de l'activité industrielle de Copşa Mică est la cause principale de ce mouvement de retour à la campagne. Mais à l'inverse de ce qu'affirme mon interlocutrice saxonne, les Tsiganes sont absents de cette immigration, selon R. Poledna. Parmi les nouveaux habitants, Madame Kratzer mentionne enfin des baptistes. Certains Saxons du village étaient affiliés à l'Eglise baptiste ; en émigrant, ils ont laissé leurs maisons à d'autres baptistes, roumains. Afin de pouvoir s'y réunir et célébrer, les baptistes roumains ont acheté en l'an 2000 la maison de type dit « saxon » dans laquelle les *Sachsen* baptistes tenaient le culte.

Les deux dimensions de l'immigration post-communiste à Şeica Mică ne sont pas mises en relation : on ne sait pas si les urbains de retour à la campagne sont aussi ces baptistes installés dans des maisons de baptistes saxons, ou si les flux sont indépendants. On ne sait pas non plus si les baptistes parviennent à Şeica Mică par contacts directs avec les Saxons baptistes émigrants, ou pour d'autres motifs. Si, en fin de compte, les réseaux religieux orientent les migrations internes, ou si les migrants s'orientent indépendamment des relations internes aux Eglises. Les situations diffèrent d'une localité à l'autre.

III.1.2. Installation d'un réseau migratoire adventiste : Laslea

A Laslea, plusieurs groupes néo-protestants coexistent : adventistes, baptistes et pentecôtistes. Parmi les Saxons, des adventistes et des baptistes. Lorsque, sur place, j'aborde le thème des migrations internes, mention est immédiatement faite de l'arrivée récente de familles adventistes. Bien que quelques retours « classiques » au village ont lieu depuis Sighişoara, l'immigration post-communiste, à Laslea, est présentée dans sa composante religieuse. L'installation d'adventistes est provoquée par la disponibilité en logements ; mais la relation n'est pas directe, entre adventistes saxons émigrants et adventistes roumains nouveaux venus à Laslea.

La présence adventiste à Laslea remonte au début du vingtième siècle. Les premiers convertis sont des Saxons en rupture avec l'Eglise luthérienne. Quelques Roumains et Tsiganes

les accompagnent. Lors du changement de régime, le groupe compte quelques soixante membres. Les deux-tiers des Saxons émigrent vers l'Allemagne entre 1990 et 1992 ; ils mettent leurs maisons en vente ou en location, en gardiennage si l'occasion se présente.

Un premier adventiste roumain s'installe peu après dans le village. Il vient de Braşov. Puis en 1991, la famille Ardelean décide de quitter Tecuci, ville industrielle proche de Galaţi, pour Laslea. Madame Ardelean, la quarantaine, raconte : « *nous avons des parents ici. La sœur de mon père, ma tante, s'est installée ici en 1920 je crois, après la guerre ; elle a eu neuf enfants. Ils sont déjà tous vieux. Nous avons beaucoup de parents dans cette commune. Nous sommes venus ici très souvent avant la Révolution. Nous aimions l'endroit ; du coup, quand il y a eu des maisons à vendre, nous avons décidé de venir nous installer ici* »^{CVIII}. Sont-ils venus uniquement pour habiter une maison ? « *Oui, parce là-bas nous habitons dans un immeuble [un « bloc »]. Ici les maisons étaient plus agréables, on aimait l'endroit... (...) Nous sommes venus chez nos parents et nous avons appris qu'il y avait des maisons à vendre. Pas celle-ci précisément [celle dans laquelle la famille habite en 2001], il y en avait d'autres. Et finalement nous nous sommes décidés pour celle-ci* »^{CIX}. Les Ardelean sont les premiers à venir de Tecuci. Ils connaissent quelques-unes des familles adventistes qui les suivent : « *nous ne nous connaissions pas forcément. Mais beaucoup de ceux qui sont venus sont nos parents : ma sœur, ma belle-mère, ma marraine. Donc après que nous avons déménagé, avec maman et les autres, mon parrain est venu avec sa femme, ma belle-mère avec mon beau-père et ainsi de suite. Après un an ou deux. Chacun s'est acheté une maison. (...) [Les autres migrants] sont des frères de religion* »^{CX}. Les parents de Costel Moldovan, jeune adventiste de vingt-cinq ans, ont suivi une trajectoire familiale similaire. Son père est le frère du premier migrant adventiste, venu de Braşov. La famille Moldovan, qui vit à Brăila, lui rend visite à plusieurs reprises à Laslea. Ils apprécient le cadre naturel, et ont fini par acquérir en 2000 une maison d'émigrants saxons. Ce sont les derniers arrivés (voir tableau 13).

Tableau 13 : Composition du groupe adventiste de Laslea, 2001

Catégories de membres	Nombre de membres	
	1989	2001
Saxons	50 environ	20 environ
Roumains	Quelques personnes	Quelques personnes
Tsiganes	Quelques personnes	Quelques personnes
Immigrants roumains, dont	-	30
Boiu	-	1 famille
Brăila	-	1 famille
Braşov	-	1 famille
Tecuci	-	4 famille
Daneş	-	1 famille
Total	60 environ	60 environ

Source : enquête personnelle, 2001.

D'autres adventistes parviennent jusqu'à Laslea grâce à des relations établies avec des Saxons adventistes avant que ceux-ci n'émigrent. C'est le cas des Dumitru qui vivaient jusqu'alors dans le village proche de Daneş. Ils venaient parfois au culte à Laslea ; par l'intermédiaire d'amis

communs, ils font la connaissance d'une Saxonne adventiste sur le point d'émigrer : « *c'était une sœur âgée qui est partie et qui nous a demandé si nous voulions acheter sa maison* »^{CXI}. A l'époque les Dumitru vivaient avec leurs parents ; ils souhaitaient acquérir un logement et ont donc accepté la proposition en 1990.

Plusieurs familles, enfin, prennent connaissance de la disponibilité en logements par des annonces publiées dans une revue adventiste, « Expériences » (*Experiențe*). Monsieur Dumitru l'a lue ; « *il y avait des noms de villages et de communes des environs, Bunești, Laslea, Roandola, où il y avait beaucoup de maisons. Car il y a des Saxons qui sont partis et qui à l'époque n'ont pas trouvé d'acheteur pour leurs maisons, ou qui les ont laissées à un voisin ou qui ont tout fermé. Donc c'est normal que quelqu'un ait fait passer l'annonce. Parce que nous tenons compte du fait que c'est une zone dans laquelle on peut bien travailler la terre. (...) Nous, en tant qu'Eglise, en tant que chrétiens, nous aimons beaucoup la campagne parce l'air est pur, il y a la nature, tu pars avec les enfants, tu peux sortir te promener avec un groupe...* »^{CXII}. Son épouse ajoute : « *c'est mieux à la campagne qu'en ville, en ville tout s'achète et si tu es un travailleur...* »^{CXIII}.

Les causes de leur mobilité résidentielle sont annoncées : coût plus réduit de la vie quotidienne, et surtout qualité de l'environnement naturel. L'argument du milieu naturel revient dans les propos de tous les néo-protestants interrogés, adventistes ou baptistes. Il vient justifier et soutenir une installation en milieu rural.

L'installation à Laslea des immigrants adventistes passe par l'achat d'une maison (une seule famille est en location). Les interlocuteurs adventistes mentionnent le fait que les propriétaires saxons adventistes n'ont pas délibérément recherché d'acheteurs adventistes. La transmission du bâti se fait donc sans prise en considération des affiliations religieuses des partenaires impliqués. Monsieur Dumitru précise qu'il ne cherchait pas une maison « *de Saxons adventistes, pas absolument. Pour nous ça a été une coïncidence, mais il y avait aussi des maisons qui n'étaient pas adventistes. Les Saxons n'étaient pas adventistes, et quand ils [les migrants futurs] sont venus ils ont cherché des maisons à vendre et ils ont acheté. (...) En général, les maisons qui appartenaient à des Saxons adventistes ont été achetées par des non-adventistes, des orthodoxes ou d'autres religions. Le plus souvent, ce sont des non-adventistes qui ont acheté aux Saxons adventistes. D'autant plus que si le propriétaire avait reçu les papiers d'émigration, il devait partir rapidement* »^{CXIV}. Il a toutefois acheté le logement d'une adventiste. Les propriétaires saxons étaient adventistes ; mais Madame Ardelean précise que cette transmission de la maison d'une famille adventiste saxonne à des adventistes roumains n'est pas la règle. L'affiliation religieuse ne semble pas être un critère de sélection des nouveaux habitants.

Au plan de l'organisation spatiale du village, les migrants adventistes s'installent dans des maisons de migrants saxons, donc au centre du village. Une maison ayant appartenu à des Saxons leur sert de lieu de culte. Enfin, un troisième marqueur spatial de leur présence est identifiable : le cimetière adventiste est conservé en dépit du départ des Saxons. Les groupes néo-protestants représentés dans le village ont chacun leur cimetière. Ces cimetières sont proches les uns des autres, mais éloignés des cimetières des groupes religieux « historiques » (orthodoxe et luthérien).

L'immigration adventiste à Laslea tient à la fois du retour à la campagne, de par son orientation géographique et ses motivations, et d'un mouvement à base religieuse, de par les

contacts établis au préalable entre membres du groupe et les motivations exprimées. Pourtant, et bien que la disponibilité en logements joue comme un important facteur attractif, la transmission du bâti vacant ne repose pas explicitement sur des critères religieux. Et ce en dépit des contacts antérieurs existant parfois entre propriétaires saxons et acheteurs adventistes. L'immigration post-communiste à Slimnic prend forme sur des dynamiques religieuses plus affirmées.

III.1.3. Un réseau baptiste continu : Slimnic

A Slimnic, les néo-protestants sont baptistes et peu représentés au sein de la population totale. A nouveau, parler d'immigration dans le village signifie parler de baptistes. La dimension religieuse du flux prédomine dans les propos des interlocuteurs interrogés à ce sujet, qu'ils se désignent eux-mêmes comme baptistes ou non. De même qu'à Laslea, l'arrivée de baptistes est provoquée par la disponibilité en logements. Mais à la différence de la localité précédente, la trajectoire des logements repose sur une volonté explicite des Saxons baptistes de transmettre leurs biens à des membres du même groupe religieux. La transmission entre baptistes est directe.

Les premiers baptistes de Slimnic sont saxons. Ils se convertissent au début du vingtième siècle, quand certains des *Sachsen* sont déportés en Union soviétique pendant la Première Guerre mondiale. Le nombre des adeptes augmente dans les années trente. Jusqu'à l'émigration saxonne entre 1990 et 1992, le groupe est exclusivement composé de Saxons. La cinquantaine de membres vit dispersée dans le centre dit « saxon » du village ; l'adhésion à l'Eglise baptiste n'engendre pas de rapprochement spatial des membres. Cela s'explique par le fait que les conversions ne touchent pas nécessairement l'ensemble des membres d'une famille ; le changement de religion est une décision individuelle et bien des personnes affiliées à un groupe néo-protestant en décident sans que cela ne soit suivi par les proches. Citons l'exemple de la famille de Monsieur Daniel de Slimnic. Ses propres parents, orthodoxes, se sont convertis alors qu'ils étaient âgés de trente ans. Certains de leurs enfants les ont suivis, d'autres non : les frères de Monsieur Daniel sont orthodoxes. Cette multiconfessionnalité familiale est fréquente.

L'immigration baptiste post-communiste à Slimnic est amorcée dès les premiers départs des Saxons baptistes. Ces derniers désirent en effet des successeurs baptistes : « *quand ils sont partis ils nous ont appelés pour qu'on administre les maisons, ils ont tous pris des néo-protestants, en fait seulement des baptistes* »^{CXV}, selon Monsieur Daniel. Cette volonté expresse de ne transmettre leurs fermes qu'à des membres de la même Eglise est confirmée à maintes reprises par des interlocuteurs baptistes et non-baptistes. C'est ainsi que le flux est lancé.

Les premiers baptistes roumains arrivent à Slimnic en 1990-1991. L'année 1992 fait la charnière entre les deux groupes : l'émigration des baptistes saxons se termine, les arrivées d'immigrants baptistes se ralentissent singulièrement. Il ne reste plus que deux Saxons baptistes, âgées de plus de soixante-dix ans, et qui n'émigreront pas. Le remplacement de la collectivité baptiste saxonne locale par une collectivité baptiste roumaine et magyare migrante est

fait²⁶⁷. Au total, trente-six personnes baptisées s'installent dans des maisons de baptistes saxons migrants et à l'hospice baptiste bientôt ouvert dans la rue *rușilor*, auxquelles il faut ajouter les enfants non baptisés. Treize maisons (et l'hospice) servent de jonction aux deux groupes baptistes. Car « *il y avait le risque que l'église reste vide et sans personne, et une culture se serait perdue, un culte, différentes choses se seraient perdues. Du coup, nous avons été invités à venir, quelques familles, et nous sommes venus. Nous nous sommes installés ici* »^{CXVI} (M. Daniel). La collectivité baptiste de Slimnic est préservée grâce à l'immigration.

Si les baptistes proviennent de Sibiu pour la plupart, l'installation à Slimnic consiste effectivement en un retour au milieu rural : ce sont des ruraux vivant en milieu urbain depuis leur âge actif seulement. La famille magyare Bálásza arrive à Slimnic, en provenance de Petroșani (dans la vallée minière du Jiu). Elle est en fait originaire de l'ouest du pays, d'un village proche d'Oradea à population majoritairement magyare. Agotá Bálásza, la grand-mère, vient d'une famille magyare convertie au baptisme dès 1893. Ses propres grands-parents faisaient partie des premiers Magyars passés du calvinisme au baptisme. Arrivés à l'âge de la retraite, les Bálásza décident de quitter la ville et les mines du Jiu pour s'installer dans une campagne éloignée de toute industrie. Par l'intermédiaire d'un ami baptiste de Sibiu, ils prennent connaissance des transactions en cours à Slimnic autour des maisons d'émigrants baptistes saxons. Ils s'y installent dès 1992 avec leur fille (également baptiste) et leurs petits-fils, dans la maison de Saxons récemment émigrés. Les arguments d'ordre écologique et religieux sont mêlés dans la justification du choix du milieu rural. Les migrants ne s'attardent pas sur les motivations d'ordre économique, pourtant centrales.

Entrer en migration par les réseaux baptistes nécessite que des contacts préalables aient été établis entre anciens et nouveaux propriétaires, ou tout du moins, qu'ils le soient au moment où les Saxons émigrants recherchent les personnes auxquelles transmettre leur maison. Ces contacts sont noués dans le cadre de l'Eglise baptiste de Sibiu : les futurs immigrants vivent tous à Sibiu, à l'exception de la famille magyare qui vient du Jiu. Ces baptistes roumains apprennent, lors des cultes et manifestations diverses organisées à Sibiu, que leurs coreligionnaires saxons de Slimnic souhaitent leur laisser (en vente, en location ou en prêt) leurs propriétés. L'affiliation à une même Eglise prédomine donc sur les catégorisations dites ethniques : le fait que les nouveaux occupants soient roumains (ou magyars) est secondaire, voire sans importance. Il y a là de quoi remettre en cause la dimension ethnique de l'émigration saxonne, puisque les partants se soucient non seulement du devenir de leurs propriétés mais également de la religion de leurs futurs occupants. Une continuité est de ce fait établie entre anciens et futurs habitants ou propriétaires, au delà des catégorisations ethniques. Le lien à la Roumanie est maintenu grâce à l'affiliation religieuse commune, baptiste dans le cas présent. La communauté de religion est également porteuse de sens pour les immigrants. Les intérêts matériels sont premiers, mais les arrangements passés entre Saxons et nouveaux occupants sont interprétés comme des signes d'entraide propres aux membres du groupe baptiste. Adriana Rusu insiste sur ce point : « *c'est important pour nous parce*

²⁶⁷ Les relevés dans les registres de la communauté baptiste montrent en outre que les Saxons baptistes ont tous émigré après 1989, alors que les départs de Slimnic avaient déjà commencé dans les années soixante-dix.

qu'ils nous ont beaucoup aidés. (...) Ces gens qui avaient cette maison nous ont beaucoup aidés. Je ne sais pas si un orthodoxe nous aurait aidé, peut-être qu'il y a aussi des hommes bons parmi eux mais nous, nous n'en avons jamais entendu parler. Ils nous ont beaucoup aidés, ils nous ont laissé toute la maison et tout ce qu'ils ont accumulé au cours de leur vie. (...) Si on avait acheté à des orthodoxes, peut-être que les relations ne seraient pas les mêmes »^{CXVII}.

L'entraide commence dès que les immigrants s'installent dans les maisons de saxons. Dans un premier temps, les nouveaux venus obtiennent les maisons en location ou en gardiennage ; en cas de gardiennage, ils ne payent pas de loyer, peuvent utiliser le bâtiment et le jardin attenant, mais payent les frais divers (impôts factures...). Dans un second temps, les occupants achètent le logement qui leur a été confié. La famille Daniel a acquis la maison dans laquelle elle réside ; « nous l'avons achetée. D'autres les ont laissées [en gardiennage]. Ça dépend... Chacun a fait ce qu'ils [les propriétaires] voulaient »^{CXVIII}. Ils se sont arrangés en fonction des besoins des nouveaux habitants. Après achat, nombreux sont ceux à entreprendre des travaux de réaménagement ou de réhabilitation des logements qui modifient singulièrement le style architectural du bâti. L'immigration peut aussi s'appréhender par les travaux en bâtiment.

L'immigration baptiste à Slimnic peut à la fois être qualifiée de mobilité à base religieuse et de retour à la campagne. Les deux dimensions du flux sont interdépendantes. C'est le résultat de la transmission directe des logements d'émigrants saxons aux nouveaux venus baptistes. Les recompositions socio-spatiales du centre dit « saxon » de Slimnic sont donc pour partie influencées par ce processus migratoire original.

A Laslea et Șeica Mică comme à Slimnic, la participation des immigrants néo-protestants aux recompositions postérieures à l'émigration saxonne passe par leur catégorisation. Ils sont à la fois « *venetici* » et « *pocăiți* ».

III.1.4. Les « *pocăiți* », un nouveau groupe d'acteurs des recompositions locales

Les adeptes d'Eglises néo-protestantes sont qualifiés, dans la langue orale, de « *pocăiți* ». Le terme signifie littéralement les « repentis », les « pénitents »²⁶⁸. Il prend le sens supplémentaire de : fidèles de l'une des Eglises créées par divergence au protestantisme luthérien ou calviniste, Eglises apparues en Roumanie et Transylvanie à la fin du dix-neuvième siècle.

Mais dans son usage quotidien, la désignation de « *pocăiți* » est chargée de significations implicites à révéler pour comprendre la participation des immigrants néo-protestants aux dynamiques relationnelles créées entre les villages de Transylvanie et les migrants saxons. « *Le sens véritable est celui d'homme bon, mais eux ils l'utilisent comme un sobriquet ou comme une insulte, mais "repenti" signifie que tu regrettes tes erreurs devant Dieu et essayes de faire des choses bonnes, de devenir un homme bon, c'est ça que ça signifie de te repentir. Des regrets. Que tu regrettes le mal que tu as fait, mais eux ils disent ça comme une insulte : "ah, tu es repenté !" »^{CXIX} (Adriana Rusu de Slimnic).*

²⁶⁸ Du verbe *a se pocăi*, se repentir, faire pénitence.

Les Dumitru de Laslea reviennent sur ces difficultés générées par leur adhésion à une Eglise adventiste : ils reprochent aux membres d'Eglises « historiques » de ne pas différencier les divers groupes néo-protestants, de les considérer comme des « sectes ». La mère raconte les difficultés qu'elle a rencontrées dans sa famille lorsqu'elle a voulu se convertir. Mais le couple insiste sur le fait que leur religion ne leur a pas posé de problèmes particuliers lors de l'installation à Laslea : « nous n'avons pas eu de problèmes parce qu'ici il y avait des adventistes et que les gens connaissent les adventistes, et nous nous les respectons. Par exemple, même si nous ne sommes pas originaires d'ici [băștinași], nous respectons les gens, nous les aidons s'ils ont besoin, dans la limite de nos possibilités. Nous sommes sociables. Et les gens nous respectent comme ça. Nous avons de bonnes relations d'isoins. Nous n'avons pas de problèmes à cet égard »^{CXX}. Désireux de minimiser les influences de cette désignation, M. Daniel précise également que le terme « s'utilise pour les cultes néo-protestants. Il est utilisé par les autres. Mais ce n'est pas un mot humiliant. C'est un mot normal »^{CXXI}, propos qu'il prolonge par des explications bibliques. Les adeptes se nomment eux-mêmes plutôt « credincioși », « croyants ».

Ces interventions soulignent par conséquent que les immigrants affiliés à des groupes néo-protestants font l'objet d'une catégorisation imposée de l'extérieur et dans laquelle ils ne se reconnaissent pas. On verra, grâce à l'analyse des actions menées sur le bâti transmis par les Saxons migrants, si cette catégorisation a des répercussions sur les modes de participation des néo-protestants aux recompositions post-migratoires locales.

A propos des acteurs des recompositions locales consécutives au départ de nombreux Saxons, les localités du *profil ouvert* se distinguent des autres localités par l'importance qu'y ont acquise des migrants internes membres d'Eglises néo-protestants (adventistes et baptistes surtout). Ces migrants sont somme toute peu nombreux à l'échelle des villages (quelques dizaines de personnes). Mais ils bouleversent l'organisation villageoise en ce qu'ils y introduisent d'autres lignes de solidarité et de rupture ; c'est notamment par cette nouvelle catégorie de population définie par sa religion et non par son ethnicité putative que cette ethnicité est reléguée à un plan arrière parmi les facteurs d'organisation des espaces villageois. Ils participent également de manière active à la valorisation du bâti laissé vacant.

III.2. DES ACTIONS DE VALORISATION DIVERSIFIEES

Les actions volontaires de valorisation du bâti laissé vacant par les *Sachsen* en migration à Slimnic, Laslea et Șeica Mică diffèrent sensiblement de ce qui est observé au sein du profil ciblé de la typologie. Les trois modes de valorisation identifiés y sont représentés : ethnicisation des centres villageois, patrimonialisation et valorisation économique. L'apparition des processus d'ethnicisation des centres témoigne d'une plus grande participation des Roumains : la valorisation n'est plus seulement fondée sur la composante saxonne de la population. Pourtant, la dimension économique demeure la plus prégnante ; elle touche les trois localités regroupées au sein du troisième profil.

III.2.1. La nouvelle ethnicisation des centres dits « saxons »

La spécificité du *profil ouvert* réside, à propos des actions entreprises sur le bâti vacant, dans les travaux d'ethnicisation des centres villageois. L'ethnicisation des centres dits « saxons » a été définie comme l'ensemble des changements spatiaux dus à une volonté explicite, de la part de certains acteurs locaux, d'ethniciser les négociations en cours autour du bâti villageois lié à la présence saxonne, migrants ou non. Le phénomène a été observé dans ses détails à Slimnic, et a été repéré dans des localités d'enquête de courte durée : Buzd, Prejmer, voire Cisnădioara. Le processus y est toujours initié par des Roumains ; les Magyars sont peu nombreux dans les localités d'étude, les Tsiganes sont trop marginalisés pour pouvoir exercer une telle emprise sur les recompositions locales liées au départ des Saxons. L'ethnicisation porte sur deux types de marqueurs spatiaux : les églises orthodoxes et les églises fortifiées appartenant à l'Eglise luthérienne de Roumanie. L'enjeu est, pour certains, d'ethniciser les centres jusqu'alors considérés par les habitants comme « saxons ».

III.2.1.1. Installer des églises orthodoxes dans les centres dits « saxons »

Passage rapide à *Prejmer* par une journée neigeuse de janvier 2001. On débouche rapidement sur l'église fortifiée qui marquait le centre du village. Immense, entourée de trois enceintes successives, en bon état de conservation. La mairie a été installée à proximité directe de la *cetate* (selon les Roumains) ou de la *Burg* (selon les Saxons) (voir photo 12). Le symbole de l'autorité communale, plus récente que l'église fortifiée, lui fait rivalité en devenant le point central du village. Face à l'église fortifiée, une autre église est en construction. Les coupoles qui la chapeautent et les croix placées sur ces coupoles laissent présumer qu'il s'agit d'une église orthodoxe. Le chantier est bien avancé, l'église devrait être bientôt ouverte aux fidèles. Une grosse bâtisse de style « saxon » jouxte l'église en construction. C'est la maison paroissiale luthérienne, dont l'emplacement a été choisi pour qu'elle constitue un ensemble spatial dense et cohérent avec la *Burg* fortifiée. Cet ensemble spatial était volontairement placé au centre du village ; il symbolisait la centralité du pouvoir religieux, luthérien, par rapport à la population locale. L'implantation de la mairie a représenté un premier facteur de perturbation de cet agencement socio-spatial organisé autour des luthériens, donc des Saxons. La reprise des constructions de bâtiments religieux après 1989, orthodoxes (et néo-protestants), constitue un second facteur de modification de l'ordre socio-spatial ancien spécifique aux localités d'implantation saxonne. Ce mouvement n'est pas limité à la Transylvanie, mais touche l'ensemble de la Roumanie. Prejmer compte déjà une église orthodoxe. La construction d'un nouveau lieu de culte orthodoxe au centre de Prejmer n'est pas sans rapport avec la politique d'expansion mise sur pied par les autorités ecclésiastiques orthodoxes, ni avec l'affaiblissement par l'émigration de l'Eglise luthérienne. Perturber l'ordre villageois établi par les *Sachsen* revient à affirmer la présence orthodoxe dans des espaces auparavant catégorisés comme « saxons ».

Photo 12 : Une église orthodoxe en construction au centre de Prejmer

Photo 13 : Une église orthodoxe en construction au centre de Buzd

Photo 14 : La maison paroissiale orthodoxe au centre de Mălâncrav

Lorsque l'on est sur la rue principale qui traverse *Slimnic*, allant de Sibiu à Mediaș, on ne peut manquer de remarquer une église en construction située au bord de la rue. La construction semble arrêtée ; les échafaudages de bois sont en place mais personne ne s'affaire dessus. Des signes de relâche du chantier sont visibles. Quelques fissures courent déjà le long des pans de murs élevés, des herbes sauvages envahissent le terrain. L'état de construction interrompue de ce qui apparaît déjà comme un bâtiment religieux contraste avec la localisation du chantier. Il se trouve à proximité directe de la mairie et du « magasin central », c'est-à-dire dans ce qui est identifié comme centre du village. Un centre administratif avec la mairie, un centre historique pour les Saxons. Il y a déjà une église orthodoxe à Slimnic ; mais elle est située à l'écart, dans une périphérie « roumaine » accessible uniquement à pied ou en charrette. Elle n'est que peu visible depuis le centre du village. Le prêtre orthodoxe a donc décidé, dès que cela a été rendu possible après le changement de régime, de remédier à cette distance spatiale. Les premiers fonds nécessaires au chantier ont été apportés par l'Etat roumain, qui finance en partie les Eglises, et par des collectes régulières auprès des fidèles. Les sommes disponibles se sont toutefois avérées insuffisantes. Un appel a alors été lancé auprès... des Saxons émigrés de Slimnic, vivant en Allemagne et en Autriche, pour que le chantier puisse reprendre ! A Slimnic, l'église orthodoxe est donc délibérément construite en plein centre dit « saxon » avec des financements venus des migrants. L'ambiguïté des requêtes du prêtre orthodoxe ne reste pas sans répercussions. Lors d'une conversation avec le prêtre luthérien, celui-ci se plaint du comportement de son collègue orthodoxe. Ce dernier refuse que des panneaux de signalisation bilingues roumain-allemand soient installés aux entrées du village alors que la loi l'autoriserait et que le prêtre luthérien en a fait la demande auprès de l'équipe communale. Le prêtre orthodoxe s'y oppose, arguant du fait que les minorités n'auraient, dans aucun autre pays, des droits aussi larges qu'en Roumanie. L'homme d'Eglise luthérien souligne la contradiction : le prêtre orthodoxe devrait se montrer plus compréhensif vis-à-vis des Saxons du village, lui qui reçoit des dons d'Allemagne et d'Autriche pour la construction du nouveau lieu de culte orthodoxe !

Si la construction de l'église orthodoxe génère une situation conflictuelle à Slimnic, ailleurs les clergés luthérien et orthodoxe parviennent à trouver un terrain d'entente. Les églises luthériennes désaffectées sont prêtées aux orthodoxes, ou aux gréco-catholiques sans lieu de culte. C'est le cas à Nou, à côté de Roșia, où il ne reste plus que quelques Saxons et où l'église luthérienne est prêtée aux gréco-catholiques. Les centres villageois se recomposent alors sans tension entre groupes confessionnels ; la transmission des lieux de culte modifie les agencements socio-spatiaux locaux.

La construction de lieux de culte orthodoxes n'est pas un phénomène limité à la Transylvanie méridionale, et n'est donc pas directement liée à la volonté de profiter du départ des Saxons pour « récupérer » les centres villageois. Toutefois, le processus prend un tour conflictuel dans certaines localités (dont Slimnic). La construction d'églises orthodoxes devient alors un argument ethnique manipulé par les prêtres orthodoxes et certains de leurs fidèles. D'autres entreprises d'ethnisation relevées lors du travail empirique montrent un emboîtement similaire

des forces concurrentes : l'interprétation roumanisée de l'histoire locale dépend des contacts maintenus avec les migrants saxons, et des aides financières qu'ils attribuent à leur localité de départ.

III.2.1.2. Débats sur l'antériorité : l'instrumentalisation des églises fortifiées

Passage à la mairie de *Slimnic* en une fin de matinée de juillet 2000. Les locaux sont vides, mais je rencontre un habitué des lieux, Cornel Neagu. Je l'ai déjà rencontré à plusieurs reprises dans le village notamment lorsque je me rendais à l'église fortifiée. Il semble y passer beaucoup de son temps. Après s'être enquis de mon sujet de recherche, il affirme être fin connaisseur de l'histoire locale et pour joindre le geste à la parole m'invite à venir visiter le petit musée qu'il a installé dans sa maison de la *strada lungă*. J'y trouverai de quoi nourrir ma réflexion. Le maire arrive sur ces entrefaites et décide de se joindre à nous pour la visite du musée. On part en Dacia, un pneu crève, on arrive quelques dizaines de mètres plus loin au domicile de C. Neagu. Dans la cour chauffée par le soleil d'été, les poules décèdent les unes après les autres d'une maladie mystérieuse qui fait des ravages dans le village. La maison de C. Neagu est bien au-dessus de la norme locale du confort moyen ; sa fille dispose d'un ordinateur personnel, et une pièce de la bâtisse est effectivement consacrée à une exposition d'objets divers. Y sont mélangés beaux meubles de bois peints de style dit « saxon », poteries fabriquées dans le *județ* de Harghita par des Magyars, tissus finement brodés à déployer sur les icônes orthodoxes, et de multiples icônes peintes sur verre.

Mes deux interlocuteurs refusent l'enregistrement de l'entretien ; ce sera un des rares refus rencontrés pendant toute la durée de l'enquête en Roumanie et en Allemagne. Cornel Neagu me raconte l'histoire de Slimnic depuis 1945 en insistant sur la position historiquement dominante des Saxons dans le village d'une part, sur le manque de terres à distribuer dans le cadre de la décollectivisation d'autre part, manque de terres résolu en bonne partie par le départ de la majorité des Saxons et l'abandon de fait de leurs réclamations foncières. S'ensuit une conversation sur les échanges entre groupes dits « ethniques » qui composent la population slimnicoise. Ils parlent à contrecœur de ces échanges, qui viennent contrebalancer le propos précédent sur la domination saxonne. J'apprends de la bouche de C. Neagu que les Roumains de Slimnic et de Loamneș (un village proche) se seraient unis pour lutter contre la double domination des Magyars et des Saxons. Cette domination s'exprimait notamment par le fait que les Saxons n'autorisaient pas la construction d'églises orthodoxes dans les centres villageois, et interdisaient aux Roumains la construction de maisons de briques ; faites de bois, leurs maisons étaient alors plus vulnérables et susceptibles d'être déplacées. Finalement, il parle de fouilles archéologiques qu'il souhaite entreprendre autour de la *cetate*, l'église fortifiée appartenant à la paroisse luthérienne. Grâce à ces fouilles, il pourra démontrer que les Roumains étaient présents sur le site de Slimnic bien avant l'arrivée des Saxons. Et ainsi faire taire l'historiographie officielle des lieux, qui veut que les Saxons s'y soient installés sur les ruines d'une implantation magyare et tout cela préalablement à l'arrivée de Roumains.

Cornel Neagu tient à ces fouilles. Il travaille de concert avec un élu local pour parvenir à jumeler la commune de Slimnic avec celle d'Ingolstadt en Allemagne. En effet, de nombreux Saxons émigrés de Slimnic vivent à Ingolstadt. Il espère obtenir les fonds nécessaires aux fouilles sur la *cetate* grâce à ce jumelage. Plus tard, lorsque l'antériorité des Roumains sera établie par l'archéologie, l'église fortifiée pourra être restaurée et Slimnic pourra être intégré dans un circuit touristique établi autour des églises fortifiées de Transylvanie méridionale. Le raisonnement est simple : l'argent venu d'Allemagne par l'intermédiaire des *Sachsen* migrants servira à rétablir la « véritable » histoire locale et l'antériorité des Roumains sur les Saxons !

L'entretien arrive à son terme. Je prends congé de mes hôtes. Les poulets continuent à mourir sous le soleil qui chauffe la cour. Sur la grille, une affiche des dernières élections communales est restée. Mon interlocuteur, C. Neagu, n'est autre que le représentant local du parti nationaliste P.U.N.R. (Parti de l'Union Nationale Roumaine) réputé pour ses positions nationalistes.

Il n'y a pas d'homogénéité entre les trois localités du *profil ouvert* en ce qui concerne l'ethnisation des centres villageois : ce type de processus n'a pas été identifié à Laslea et Șeica Mică, mais à Slimnic (ainsi que dans d'autres localités extérieures à ce profil). On ne le retrouve dans aucun autre profil de la typologie. C'est par conséquent un phénomène assez peu représenté dans les localités d'étude empirique. Cela n'enlève rien à sa portée significative. Certains des habitants roumains des localités en mutation post-migratoire tentent d'assigner une autre qualification ethnisée aux centres villageois, jusqu'à présent souvent tenus pour « saxons » par les locaux. Ils essaient de « roumaniser » certains des marqueurs spatiaux (églises fortifiées, rues d'architecture dite « saxonne »...) associés à la présence saxonne. Leur entreprise se révèle toutefois paradoxale. Les travaux de construction de lieux de culte orthodoxes ou de fouilles archéologiques requièrent des moyens financiers que les équipes communales ou les paroisses orthodoxes n'ont pas à leur disposition. Il leur faut alors faire appel à des revenus extérieurs. A ce point de la démarche, il leur semble évident de solliciter l'attention des Saxons migrants, qui sont après tout aussi des locaux ! C'est ainsi que les initiatives d'ethnisation ne peuvent être concrétisées sans le soutien des migrants saxons.

III.2.2. La dynamique des néo-protestants pour « sauver » le devenir villageois

Il existe un second type de valorisation propre aux localités du *profil ouvert* (Slimnic, Laslea et Șeica Mică) : l'économie issue de l'immigration de néo-protestants. Leurs initiatives résultent de leur installation dans ces localités, car les prêts de maisons qui leur sont souvent proposés (avant location ou achat) leur permettent d'épargner les fonds nécessaires à la création d'une petite entreprise ou d'une autre activité à vocation économique.

A Slimnic, l'arrivée de plusieurs familles baptistes entre 1990 et 1992 succède au départ de la majorité des membres saxons du groupe religieux. Seuls les plus âgés restent en Roumanie. Se pose alors le problème de la prise en charge médicale et sociale des Saxons âgés non émigrés, problème déjà évoqué à propos de Fișer. Si les autorités de l'Eglise luthérienne ont ouvert

plusieurs hospices destinés à accueillir leurs fidèles des troisième et quatrième âges, une initiative similaire est prise dans le cadre de la paroisse baptiste de Slimnic.

Le couple de baptistes roumains qui gère l'hospice vit à Sibiu ; Ioan et Maria Voinescu se sont converti au baptisme après qu'un de leurs fils a été guéri d'une maladie grave. Ils entrent dans la paroisse baptiste de Sibiu. Des baptistes américains proposent une aide financière pour créer un hospice. C'est alors qu'un des membres du groupe de Sibiu met sa propriété, située à Slimnic, à disposition du projet. Il s'agit d'une maison de la rue *rușilor*, cédée par ses propriétaires saxons baptistes émigrants à des baptistes roumains. Elle est entièrement restaurée pour devenir un hospice. Les fonds américains sont reconduits régulièrement, et l'hospice reçoit également une aide financière d'un organisme néerlandais non baptiste implanté à Băcău, en Moldavie. Plus de vingt personnes y sont prises en charge. L'affiliation à l'Eglise baptiste n'est pas requise ; certains des pensionnaires sont luthériens. Les activités organisées sont pourtant fortement teintées par les pratiques religieuses baptistes. Par ailleurs, l'ouverture de l'hospice a généré la création de cinq emplois dans le village. Les employés sont eux-mêmes membres de l'Eglise baptiste de Slimnic. En dépit du fait que l'hospice est officiellement ouvert aux non-baptistes, il est perçu par les habitants non-baptistes comme une institution néo-protestante.

L'arrivée des immigrants baptistes roumains à Slimnic donne également lieu à la création d'entreprises privées de taille familiale. L'entrepreneur le plus dynamique est le leader du groupe ; il a ouvert une épicerie, une boulangerie, et travaille à l'ouverture prochaine d'une pâtisserie lorsque je le rencontre à l'été 2000. Ce dynamisme suscite selon lui des réactions de jalousie de la part des locaux non baptistes : *« il y a des problèmes maintenant aussi, il y en a aussi entre nous, et maintenant il y a des gens de Slimnic qui regardent ceux qui sont venus [les migrants internes] et qui ont obtenu des maisons, disons des maisons habitées par des Saxons, qui auraient pu leur revenir à eux [sous-entendu : si les migrants ne s'étaient pas installés à Slimnic]. Donc ils les auraient bien voulues. Mais par-dessus tout, presque tous ceux qui sont venus de l'extérieur de la commune sont les seuls à avoir essayé de faire quelque chose comme en Occident ! Moi j'ai essayé de monter la boulangerie, le magasin. Peu d'autochtones en ont fait de même. Seulement ceux qui sont venus de l'extérieur »*^{CXXII}. Il cite les initiatives prises par d'autres d'immigrants entrepreneurs. *« Nous sommes tout de même considérés comme... Cette idée n'a pas encore pris dans le pays »*^{CXXIII} : ceux qui sont entrepreneurs sont considérés comme étant intéressés, selon lui. Les propos de M. Daniel ne mettent pas directement les spécificités religieuses de ces personnalités entrepreneuriales. Cependant, il insiste sur le fait que ce sont des migrants récemment installés à Slimnic. Son point de vue implicite est tout de même que les baptistes nouvellement venus dans le village sont les plus dynamiques.

Si les néo-protestants parviennent à créer des entreprises dans leurs nouvelles localités de vie, c'est aussi parce que certains d'entre eux ont acquis les ressources financières et relationnelles nécessaires lors d'une précédente expérience migratoire à l'étranger. Citons le parcours de Costel Moldovan, interrogé à Laslea. Son père et lui-même ont déjà migré en Italie avec un contrat de travail. Ils ont obtenu un contrat de neuf mois dans la région de Rome grâce à un adventiste roumain qui a créé une entreprise en Roumanie, entreprise qui sous-traite à des entrepreneurs italiens. D'autres de leurs amis adventistes roumains ont par la suite travaillé dans cette entreprise.

Par ailleurs, son père a travaillé à plusieurs reprises en Israël comme maçon (son métier), dans une entreprise privée. Il a trouvé l'emploi par une annonce dans un journal. Il est parti en Israël avec un cousin, et y a passé au total trois ans mais par séjours de plusieurs mois. L'argent récolté lors de ces séjours à l'étranger n'a pas été dépensé ; il a servi à acheter la maison de Laslea et à quitter Brăila. La migration temporaire à l'étranger s'est donc inscrite dans un projet de mobilité interne à la Roumanie.

Enfin, la valorisation économique du bâti des *Sachsen* en migration doit aussi aux migrants saxons eux-mêmes. Installés dans la circulation migratoire entre Allemagne et Roumanie, ils créent ou achètent des entreprises en Transylvanie tout en vivant en Allemagne à titre principal (voir chapitre 6). Le parcours de la famille Kratzer de Șeica Mică a déjà été exposé. A Laslea, un Saxon a ouvert un garage automobile. De telles initiatives sont fréquentes dans les localités étudiées.

L'analyse des actions volontaires réalisées à Slimnic, Laslea et Șeica Mică montre la grande diversité des modes de valorisation économique. La dynamisation des centres touchés par le départ des *Sachsen* y repose pour partie sur l'arrivée de migrants néo-protestants. Un lien existe toutefois entre ces diverses entreprises : elles sont rendues possibles par une précédente migration. Migration interne à la Roumanie dans le cas des baptistes de Slimnic qui bénéficient des dons et prêts effectués par les baptistes saxons. Migration internationale dans le cas des adventistes de Laslea, qui participent ainsi aux réseaux migratoires adventistes roumains, réseaux denses établis entre la Roumanie, l'Italie, l'Espagne et Israël. Migration internationale enfin dans le cas des Saxons entrepreneurs, qui mettent la circulation migratoire au service de l'investissement dans le pays de départ.

III.2.3. Une patrimonialisation de faible ampleur

Le *profil ouvert* de la typologie diffère des profils *ciblé* et *multiforme* par le fait que les travaux de patrimonialisation du bâti dit « saxon » y sont de faible ampleur ; ils y existent toutefois (ce qui marque aussi une distinction avec le *profil de moindre variabilité*).

Les initiatives de patrimonialisation n'ont cours qu'à Laslea, avec l'intervention de la Fondation britannique Mihai Eminescu. Le village de Laslea est inclus dans les projets car c'est le siège de la commune du même nom. Pour pouvoir agir à Mălâncrav, localité prioritaire dans leurs vues, il faut passer par Laslea. La collaboration avec les autorités locales est récente, et a été renforcée au cours de l'année 2002 pour que les travaux prévus par la Fondation dans l'ensemble de la commune puissent être effectués. Parmi les éléments de la collaboration, notons le fait que la mairie de Laslea fournit la fondation en matériaux de construction : des matériaux récupérés sur des bâtiments anciens et détruits appartenant à la mairie, et remplissant le souhait des représentants de la Fondation d'employer uniquement ce qui est « traditionnel ». Par ailleurs, une série de photographie de maisons reconstruites récemment dans le village a été produite avec le soutien du Ministère roumain de la culture. La manière dont ces maisons ont été restaurées est contestée par la Fondation ; selon elle, les critères de « modernité » sont préférés à la préservation

de l'architecture locale, menacée par de telles restaurations. Les représentants de la Fondation veulent parvenir à ce que les habitants tiennent compte du patrimoine architectural dans leurs travaux.

La patrimonialisation des centres villageois est par conséquent peu étendue à Laslea même. Les travaux sont d'ordre administratif plus que du ressort de la construction.

Les trois modes de valorisation du bâti transmis après l'émigration saxonne se révèlent, à Slimnic, Laslea et Șeica Mică, indépendants les uns des autres. Les initiatives d'ethnisation des centres n'ont pas cours lorsque des travaux de patrimonialisation du bâti saxon ont été entrepris. L'exploitation économique est finalement détachée des deux précédents types d'actions sur les centres villageois dits « saxons ». A cet égard, les processus identifiés dans le *profil ouvert* diffèrent de ceux du *profil ciblé*, où valorisation économique et patrimoniale s'étaient révélées fortement liées. En revanche, il existe bien une unité interne au *profil ouvert* sur le plan des actions : la place prépondérante tenue par les migrants internes et internationaux. Ethnisation, patrimonialisation et valorisation économique sont possibles grâce aux revenus générés par l'expérience migratoire.

III.3. DES ENJEUX RELATIONNELS INTERNES A DES GROUPES PREEXISTANTS

Les enjeux induits par la gestion, la transmission et la valorisation du bâti dit « saxon » des centres villageois de Transylvanie méridionale sont aussi complexes dans le *profil ouvert* que dans le *profil ciblé*. Ces enjeux ne sont pas nouveaux. La configuration relationnelle qui relie les habitants de Slimnic, Laslea et Șeica Mică aux Saxons qui en ont émigré consiste en trois indicateurs de différenciation des quatre identifiés au cours de l'enquête. Deux d'entre eux sont bien représentés : ils portent sur les contacts maintenus par les organisations collectives des Saxons, et les relations aux néo-protestants. La dynamique relationnelle construite avec les acteurs locaux est plus ténue. Les Tsiganes en sont exclus ; ils sont mis à la marge des processus de recomposition post-migratoire.

III.3.1. Organisation collective des Saxons : les retrouvailles communautaires comme moment et lieu de jonction des migrants et des « non-migrants »

Les localités du *profil ouvert* sont caractérisées par des échanges collectifs entre les *Sachsen* en migration et les *Sachsen* vivant en Roumanie. Il existe en Allemagne des Comités associatifs locaux des Saxons de Slimnic, Laslea et Șeica Mică²⁶⁹.

Pour la première fois depuis l'émigration massive des Saxons de Slimnic, des festivités sont organisées dans le village²⁷⁰. Le passage au troisième millénaire est le prétexte officiel de ce rendez-vous en Roumanie. La rencontre a lieu le samedi 12 août 2000. Quelques deux cent migrants sont présents. La rencontre a été organisée de manière conjointe par le Comité associatif

²⁶⁹ Voir les pages des Comités sur le site Sibiwweb : <http://www.sibiwweb.de/orte/>.

²⁷⁰ Voir l'article consacré à cette journée dans le *Monitorul de Sibiu* : « Mileniul i-a adus pe sașii din Slimnic acasă », in *Monitorul de Sibiu*, 18 août 2000.

et quelques membres du conseil communal de Slimnic. La mairie prend en charge les dépenses liées à la participation des Roumains.

La journée commence par un office religieux célébré dans l'église luthérienne. De nombreux Roumains y assistent, dont les membres du conseil communal. La plupart d'entre eux pénètre dans l'église et assiste pour la première fois à une cérémonie luthérienne. Le prêtre traduit une partie du culte. En dépit de cette présence non luthérienne inhabituelle, la répartition des fidèles dans l'église suit la règle : les hommes sont à l'étage des bas-côtés, les femmes dans la nef. Chacun retrouve la place qui lui était attribuée avant de quitter la Roumanie. Un grand désordre se fait lors de la communion ; les orthodoxes ne savent que faire ni que dire, mais n'osent rester à leur place. Dans son homélie, le prêtre rappelle que sept cent *Sachsen* ont quitté Slimnic depuis 1990, que sa paroisse compte actuellement une soixantaine de membres dont une dizaine vivent en couples mixtes. L'office religieux se termine. Les participants montent vers le cimetière luthérien qui surplombe la rue principale ; le prêtre luthérien ouvre la marche, suivi de la fanfare des migrants saxons. Au cimetière, il dit une bénédiction. Les migrants venus d'Allemagne parcourent les tombes, à la recherche de celles de leurs proches. Chacun rejoint la maison de la culture dans le plus grand désordre. La maison de la culture appartenait à l'Eglise luthérienne avant la nationalisation des biens collectifs par les dirigeants communistes, et jouxte l'Eglise luthérienne et l'ancienne école germanophone. Elle passe, aux yeux des *Sachsen* du village, pour un bâtiment « saxon » indûment retiré à la paroisse. Les responsables de la journée ont donc organisé un parcours pédestre reliant les différents lieux les plus symboliques pour les Saxons et de la présence saxonne. C'est là qu'un repas est servi par le personnel municipal. Tous les organisateurs de la partie roumaine sont présents. Les Saxons parlent le dialecte saxon entre eux ; toutes les classes d'âge sont représentées.

Le président du Comité associatif des Saxons de Slimnic me raconte que cette rencontre est préparée depuis deux ans. Les *Sachsen* de Slimnic sont regroupés à Hof (siège du comité), Ingolstadt et Ilingen (dans la région de Stuttgart). Les migrants installés à Hof ont organisé la rencontre ; ils sont une centaine à avoir fait le voyage. Le président est déçu du faible nombre de participants. Publicité avait pourtant été faite dans le journal des saxons en Allemagne, le *Siebenbürgische Zeitung*, dès le mois de septembre 1999. Ils attendaient quelques 300 personnes. Un appel à contribution (de quinze marks allemands par famille) avait également été lancé dans le journal pour des travaux d'entretien du cimetière luthérien. Là encore, les réponses ont été plus faibles qu'espéré. Le Comité associatif continue pourtant à rémunérer un Roumain de Slimnic pour qu'il entretienne le cimetière. Le président est finalement déçu de la manifestation ; il attendait une participation plus forte.

La journée se termine sans grand entrain. Certains migrants vont passer quelques jours au village, d'autres partent en direction des monastères de Moldavie. La journée n'a généré la dynamique relationnelle attendue par ses organisateurs saxons. Pourtant, elle a bien eu lieu à Slimnic et cela reste remarquable. Car si de nombreux comités associatifs existent, les festivités ont rarement lieu en Roumanie. Le comité des Saxons de Șeica Mică n'est pas encore parvenu à une telle efficacité. Il relaye toutefois les appels de la famille Kratzer, qui encourage les migrants à

venir séjourner en Roumanie. Le maintien des interdépendances établies entre Saxons migrants et non-migrants par le biais des comités associatifs n'est pas chose aisée.

III.3.2. Des relations aux acteurs locaux moyennement forts

Les relations nouées entre Saxons migrants et acteurs locaux à Slimnic, Laslea et Șeica Mică diffèrent de celles observées pour le *profil ciblé* de la typologie. Elles leur sont similaires par les pratiques touristiques qui amènent les locaux à héberger, gratuitement ou contre rémunération, des *Sachsen* venus « au pays ». Mais elles en divergent sur deux points.

En premier lieu, l'absence de manifestation aussi importante que la Rencontre saxonne de Biertan pourrait expliquer que les migrants aient peu de relations avec les autorités locales. Dans les trois localités étudiées, seules les festivités organisées à Slimnic avec le Comité associatif local ont nécessité que migrants et membres du conseil communal coopèrent. Il serait alors aisé de faire le rapprochement entre les travaux d'ethnisation du centre villageois de Slimnic et l'absence d'intervention des migrants auprès des autorités locales à propos de la conservation de ce bâti tenu pour « saxon ». Mais l'analyse des étapes de l'ethnisation a démontré, à l'inverse, qu'elle ne peut être concrétisée sans soutien financier ou matériel des Saxons en migration ! L'attribution de ce soutien passe par l'étape préalable du jumelage des communes concernées (Slimnic en Roumanie d'une part, des communes d'installation de Saxons de Slimnic en Allemagne et Autriche d'autre part). Ce type d'échange demeure cependant peu fréquent. Les donations venues d'Allemagne vont le plus souvent à l'Eglise luthérienne ou à l'entretien de bâtiments liés aux *Sachsen* (cimetière, monument aux morts...). Dans le *profil ouvert*, les relations des migrants aux acteurs locaux sont par conséquent paradoxales puisqu'elles peuvent venir soutenir des ambitions contraires aux intérêts des Saxons demeurés sur place.

Le *profil ouvert* de la typologie se distingue en second lieu par l'absence manifeste de contacts entre les Saxons migrants et les Tsiganes. La continuité relationnelle inter-groupale identifiée en détail à Mălâncrav, et repérée à Fișer, Biertan, ou encore Moșna et Viscri, semble ne pas avoir cours à Slimnic, Laslea et Șeica Mică. Un nombre très réduit de familles tsiganes est bien parvenu à s'installer dans les centres de Slimnic et de Laslea. Mais les entretiens n'indiquent pas que cette mobilité a été facilitée par des contacts existant au préalable avec des Saxons, propriétaires du nouveau domicile ou ayant pu en influencer l'attribution. Faut-il à nouveau mettre cela en rapport avec les velléités de la « roumanisation » de certains des notables locaux ?

III.3.3. Enjeux relationnels néo-protestants : dépassement du clivage ethnique pour un clivage religieux ?

Une des spécificités les plus marquante des localités regroupées au sein du *profil ouvert* consiste en la dynamique relationnelle nouvelle créée après 1989-1990 entre groupes néo-protestants. Cette configuration relationnelle n'a été observée qu'en ces trois localités. Elle est le produit de la transmission du bâti laissé vacant par les migrants saxons, néo-protestants parfois, luthériens dans d'autres cas. La dimension religieuse semble très prégnante, et de plus en plus.

En dépit du rôle central de la religion dans ces enjeux relationnels induits par les recompositions postérieures au départ des *Sachsen*, les échanges entre l'Allemagne et la Roumanie ne sont pas organisés par les Eglises elles-mêmes. A Slimnic comme à Laslea, les autorités ecclésiastiques baptistes et adventistes n'interviennent en rien dans la dynamique relationnelle. Ce sont les liens inter-individuels ou inter-familiaux qui sont structurants. Ces liens sont de trois types principaux. En premier lieu, les néo-protestants installés dans des maisons de Saxons en migration accueillent chez eux les anciens propriétaires lorsque ceux-ci viennent effectuer un séjour en Transylvanie. Ceci n'a rien de spécifique aux baptistes ou adventistes, mais le lien religieux confère une signification supérieure à l'accueil. Adriana Rusu, rencontrée à Slimnic, insiste sur cette qualité accrue de la relation, du fait d'une affiliation religieuse partagée. *A contrario*, les fidèles d'autres religions (les orthodoxes surtout) sont présentés comme incapables de « faire le bien ». En second lieu, les migrants baptistes et adventistes installés dans des maisons de baptistes et adventistes émigrés reçoivent des aides matérielles et financière diverses de leurs (anciens) propriétaires. La famille Daniel de Slimnic est composée de cinq jeunes enfants en 2000. Les anciens propriétaires leur amènent des vêtements et des objets divers à chacun de leurs passages. Les Daniel essaient de répondre à leurs dons : « *ils sont venus chaque année [depuis 1990] et ils reviennent cette année. Ils viennent comme chez eux à la maison, nous avons une très bonne relation, nous n'avons pas de problèmes. Ils nous aident de là-bas, et nous nous les aidons d'ici avec ce que nous pouvons ! Nous envoyons un petit quelque chose qui ne se trouve pas là-bas, en Allemagne. De l'artisanat...* »^{CXXIV}. En signe de reconnaissance, toute la famille Daniel assiste aux obsèques d'une belle-sœur saxonne des anciens propriétaires, décédée en juin 2000. Enfin, les Saxons installés en Allemagne aident les nouveaux habitants de leurs maisons à venir séjourner en Allemagne, en leur délivrant les invitations indispensables aux demandes de visas de courte durée jusqu'au 31 décembre 2001. Le séjour est parfois purement touristique : les Roumains vont rendre visite aux Saxons devenus des amis au fil du temps. C'est ainsi qu'Adelina Ardelean, adventiste de Laslea, a pu sortir de Roumanie pour la première fois de sa vie : les anciens propriétaires lui ont envoyé une invitation grâce à laquelle elle a passé un mois chez eux à Ulm. D'autres fois, le séjour a une motivation économique. Les Roumains invités par des Saxons mettent à profit leur venue en Allemagne pour trouver un emploi et travailler quelques semaines. Certains restent en Allemagne ; d'autres mettent à profit la libre circulation dans l'espace Schengen pour rejoindre des réseaux de migrants roumains adventistes bien implantés dans d'autres régions européennes, et notamment sur la côte espagnole méditerranéenne [Potot S., 2003]. Réseaux amicaux, réseaux religieux et réseaux migratoires s'emboîtent ainsi pour contribuer aux recompositions des localités de Transylvanie méridionale : les fonds récoltés lors de la migration temporaire dans l'Union Européenne sont investis dans l'achat et la restaurations des maisons de Saxons migrants.

Dans les localités du *profil ouvert*, les principales relations sous-tendant les recompositions post-migratoires impliquent les Saxons migrants, les acteurs locaux et surtout les migrants néo-protestants. La ligne religieuse prend une ampleur sociale inattendue. A l'instar des profils de moindre variabilité et ciblé, les organisations de Saxons jouent un rôle médian, les comités

associatifs locaux se révélant finalement peu entreprenant dans les localités d'origine des migrants. Les échanges entre *Sachsen* en migration et acteurs locaux sont également d'ampleur moyenne. C'est donc essentiellement par les rapports aux néo-protestants que le profil se caractérise.

Le *profil ouvert* varie nettement des recompositions en cours dans l'ensemble de la Transylvanie méridionale touchée par le départ des Saxons. Il s'en distingue en premier lieu par la présence d'immigrants néo-protestants dans les localités de Slimnic, Laslea et Șeica Mică, qui constituent des groupes clairement identifiés des populations locales. La variation est donc forte par les indicateurs « acteurs ». La variation est également marquée par les indicateurs de l'action. Tous les types de valorisation reconnus par l'enquête y sont pratiqués : ethnicisation, patrimonialisation, utilisation économique. Enfin, la différenciation par les relations est forte et individualisée par la présence néo-protestante. Pour les échanges entre Saxons passant par leurs organisations collectives, et pour les enjeux des *Sachsen* aux acteurs locaux, la configuration du *profil ouvert* ressemble à celle du *profil ciblé*.

L'immigration néo-protestante relègue l'ethnicité à l'arrière-plan des divisions sociales locales, introduit une nouvelle ligne de continuité avec les Saxons migrants, et est l'élément identifiant le *profil ouvert* de la manière la plus nette. Le *profil multiforme*, en revanche, est caractérisé par d'autres indicateurs.

IV. PROFIL MULTIFORME : UNE INTERDEPENDANCE COMPLEXE

Les deux localités regroupées au sein du dernier profil de la typologie (le *profil multiforme*) présentent des spécificités spatio-économiques générales très différentes. L'une est aisément accessible et proche d'un centre urbain important (Mediaș) : Moșna. L'autre est isolée, mal aisément accessible par la route de terre, éloignée de toute implantation urbaine majeure : Viscri. Ces deux localités se rapprochent pourtant par le processus de recomposition qui les touche après le départ des Saxons, qui résulte et génère de l'interdépendance. Il change du mode général de recomposition, identifié pour toutes les localités de Transylvanie méridionale étudiées, par les trois groupes d'indicateurs de différenciation. Les variations y sont les plus nettement marquées, par rapport aux trois profils précédents.

IV.1. MIGRATIONS AGRICOLES FAIBLES ET RETOURS AUX CAMPAGNES

Le *profil multiforme* (Moșna et Viscri) est le moins différencié des profils quant aux acteurs de l'interdépendance socio-spatiale nouée avec les Saxons migrants. Les deux localités n'ont été que faiblement touchées par des mobilités internes postérieures à l'émigration saxonne ; des migrants agricoles s'y sont installés avant 1989, mais à l'écart des centres villageois. Les migrations internes sont faibles ; les migrants ne constituent pas de groupes d'acteurs des

processus contemporains de recomposition locale. Les protagonistes des dynamiques relationnelles sont des locaux.

IV.1.1. Moşna : une immigration faible

Moşna est un village important de quelques 2.000 habitants, proche de Mediaş et aisément accessible par la route, desservi régulièrement par des transports collectifs. Pourtant l'immigration y est réduite tant avant qu'après 1989.

Des travailleurs journaliers sont venus à Moşna depuis la Moldavie et le Maramureş dès la mise en place des structures agraires collectives. Ils étaient (et sont toujours pour certains) employés à l'entreprise agricole d'Etat de Moşna. Mais à la différence des migrants agricoles rencontrés à Fişer, ils n'ont pas obtenu de logements pour s'installer dans le village même. Ils vivent dans le foyer de l'entreprise agricole, au milieu des terres à cultiver. « *Leurs seuls partenaires d'interaction sont le cuisinier (employé par la ferme), les trois conducteurs de tracteur, les deux employés permanents aux charrettes et chevaux et l'ingénieur agronome. Les Moldaves sont en nombre plus réduit que les travailleurs du Maramureş, et sont spécialisés dans les vendanges. Les seuls échanges impliquant ces groupes sont des échanges strictement économiques et ne les mettent en relation qu'avec leurs collègues* »^{CXXV} [Sandu D. (coord.), 1999, p.34]. De toute évidence, ces travailleurs agricoles n'accèdent pas aux recompositions contemporaines issues du départ d'un grand nombre de *Sachsen*. L'impossibilité de s'installer dans le centre villageois les en exclue de fait.

L'étude monographique de Moşna mentionne une immigration post-communiste suffisamment importante pour compenser les départs [Sandu D. (coord.), 1999, p.4]. Pourtant, dans l'analyse, nulle mention est faite des « *venetici* » : si des arrivées ont eu lieu, les migrants ne représentent pas un acteur collectif remarquable. Leur participation aux recompositions peut être individuelle, mais ne donne pas lieu à une catégorisation nouvelle.

Enfin, une interlocutrice saxonne rencontrée sur place fait allusion à la construction en cours d'un lieu de culte néo-protestant. Il y a des familles néo-protestantes dont on ne sait pas si elles sont installées à Moşna de longue date ou non. La construction d'un nouveau lieu de culte tendrait pourtant à indiquer que le nombre des fidèles augmente, ou qu'un nouveau groupe s'est constitué.

En conséquence, il y a bien quelques installations récentes à Moşna. Mais il ne semble pas que cela influence la dynamique d'interdépendance socio-spatiale.

IV.1.2. Viscri : une localité à l'écart de l'immigration

Le village de Viscri, difficile d'accès, est à l'écart des migrations internes. Le changement de régime n'en accroît pas l'attrait. Les capacités locales d'emploi sont très réduites, voire inexistantes en dehors de l'agriculture.

Un habitant interrogé sur place mentionne bien quelques migrants agricoles venus dans les années quatre-vingt. Ils seraient venus de la région de Buzău ; ils feraient partie du réseau migratoire identifié à Fişer, mais auraient trouvé un emploi dans la coopérative agricole de Viscri. En très faible nombre, ils n'apparaissent pas en tant que groupe migrant au sein de la population

locale. Ils n'interviennent pas en tant que tels dans les négociations contemporaines sur le devenir du centre « dit » saxon.

La monographie réalisée par H. Van der Haegen et P. Niedermaier mentionne bien un projet de repeuplement du village par l'immigration. Mais les difficultés de concrétisation d'un projet de cette ampleur sont telles qu'il n'a pas été, jusqu'à présent, accompli. Mention est également faite de l'arrivée de quelques Roumains de Moldavie. Ils ne constituent cependant pas un groupe actif dans l'évolution socio-spatiale du village.

Bien que regroupées au sein du *profil multiforme*, les recompositions contemporaines en cours à Moşna et Viscri diffèrent par l'ampleur des migrations internes qui y parviennent. Les flux sont légèrement plus importants à Moşna qu'à Viscri. Mais ils sont similaires dans l'absence de catégories de population spécifiques aux migrants ; il n'est pas (ou tellement peu) question de « *venetici* » ou de « *buzoieni* ». Cela est-il à mettre en relation avec l'absence de participation manifeste des immigrants, en tant que groupes, dans la valorisation du bâti laissé vacant par les *Sachsen* en migration ?

IV.2. DES MODES DE VALORISATION MARQUES

Le *profil multiforme* n'est pas caractérisé par de nouvelles actions volontaires de recompositions socio-spatiales. Les modes de valorisation du bâti laissé vacant par les Saxons migrants sont, à Viscri et Moşna, similaires à ceux identifiés dans les localités regroupées au sein du *profil ciblé* de la typologie. Ils visent à la patrimonialisation de ce bâti et à son exploitation économique. Les modes de valorisation ne sont donc pas novateurs, mais clairement pratiqués.

IV.2.1. Une forte patrimonialisation des villages « saxons »

Le *profil multiforme* de la typologie est à rapprocher du *profil ciblé* par l'ampleur qu'y prennent les travaux de patrimonialisation du bâti dit « saxon ». Moşna et Viscri sont comptent parmi les localités privilégiées par la Fondation Mihai Eminescu et la Banque Mondiale.

Viscri fait partie de la commune de Buneşti, siège de la mairie et des négociations en cours entre les autorités locales et la Fondation britannique. Les objectifs sont similaires à ceux énoncés à propos de Mălâncrav : faire des bâtiments liés aux Saxons (maisons privées, église fortifiée, bâtiments appartenant à la paroisse luthérienne...) et de pratiques culturelles tenues pour « saxonnes » (les voisinages essentiellement) un patrimoine. A Viscri, les travaux de la Fondation sont organisés en trois domaines.

Photo 15 : Bâtisses « saxonnes » restaurées au centre de Viscri

Photo 16 : Une bâtisse restaurée à Viscri

Photo 17 : L'église fortifiée et le cimetière luthérien de Viscri

- Travaux de réhabilitation de maisons particulières : une petite dizaine de maisons privées a été restaurée « avec les matériaux originels et la main-d'œuvre locale »^{CXXVI}. Les travaux vont de menues réparations en réfections de façades et de toitures, voire en restauration complète des bâtiments. A la demande du maire, des travaux de réfection des façades de la bibliothèque et du musée communaux ont été effectués à Bunești. Bien que les résultats sont visibles, les habitants de Viscri sont critiques : l'avancée des restaurations leur semble trop lente.
- Maisons d'hôtes : quatre fermes ont été transformées en maisons d'hôtes, trois autres sont en cours de modernisation et seront bientôt disponibles pour l'accueil de touristes. Les clés sont confiées à Herta Reitz, une Saxonne membre du conseil communal de Bunești, au rôle central dans l'implantation et l'essor des projets de la Fondation à Viscri.
- Circuits d'« écotourisme » : la Fondation gère les séjours de groupes de touristes dans la région. Le logement est fourni à Viscri dans les maisons d'hôtes, et des excursions organisées vers les églises fortifiées des villages voisins.

A Viscri comme à Mălâncrav, les initiatives prises par la Fondation visent par conséquent à la préservation du bâti dit « saxon ». Ces initiatives sont bien relayées sur place par quelques personnalités dynamiques. Elles pourraient également trouver un relais dans les fonds proposés par la Banque Mondiale, destinés à financer des projets culturels dans le village [*Hermannstädter Zeitung*, 26 mars 1999].

La Fondation Mihai Eminescu n'intervient pas à Moșna ; les travaux et projets sont élaborés sur place et émanent de quelques habitants, saxons ou roumains, particulièrement actifs dans la valorisation du potentiel touristique local. Parmi les réalisations récentes [Sandu D. (coord.), 1999, p.26] :

- Un musée villageois : « le musée a deux sections – une qui fait exclusivement référence aux Saxons et à leur église fortifiée, gérée par Caroline [une Saxonne active sur le plan de la patrimonialisation] ; et la seconde, avec un caractère historique et multiculturel, est centrée sur l'histoire de Moșna et gérée par le directeur de l'école (un professeur d'histoire et doctorant). En coopérant, Caroline et le directeur d'école reconstruisent la mémoire collective autour de l'élément saxon, central »^{CXXVII}. La monographie n'échappe pas aux risques de l'ethnisation de l'histoire locale en en faisant des Saxons l'« élément » central.
- Un monument à la mémoire de Stefan Ludwig Roth, personnage important de l'histoire saxonne en Transylvanie ;
- Le projet de patrimonialiser des maisons de style « saxon », sur l'exemple des réalisations entreprises par la Fondation M. Eminescu.

En l'absence d'apports de fonds, les réalisations sont par conséquent singulièrement plus réduites que dans d'autres localités. Mais les financements alloués par la Banque mondiale à partir de 1999 sont supposés combler ce vide financier et le faible nombre des initiatives locales [*Hermannstädter Zeitung*, 26 mars 1999]. Si Moșna est moins favorisée que d'autres localités de

Transylvanie méridionale, le caractère fortement ethnicisé des projets jusqu'alors élaborés est tout aussi flagrant qu'à Mălâncrav ou Viscri.

A Viscri et Moșna comme à Mălâncrav, les réalisations de type patrimonial ne concrétisent qu'une maigre part des attentes des habitants. Ces derniers espèrent avant tout une amélioration des infrastructures locales et du marché de l'emploi, aujourd'hui restreint au domaine agricole. A la différence de ce qui a été observé dans la commune de Laslea, les projets de la fondation britannique ne semblent pas entraîner la création d'emplois locaux au niveau local. Mais une économie du tourisme prend progressivement forme. Et quelques initiatives privées voient le jour pour dynamiser les économies villageoises.

IV.2.2. Un dynamisme économique des centres villageois

La valorisation du bâti laissé vacant par les migrants saxons est, à Moșna et Viscri, de type économique. Les modes de transformation du bâti résidentiel en ressource économique y sont doubles : l'essor du tourisme, et la création d'entreprises privées non liées aux travaux de patrimonialisation. A la différence de Mălâncrav ou Biertan, les initiatives patrimonialisantes ne sont pas génératrices d'emplois.

L'économie locale repose essentiellement sur le travail agricole. Le tourisme fournit depuis quelques dix ans des revenus substantiels aux deux localités, et ce par plusieurs sources [Sandu D. (coord.), 1999, pp.38-39 ; p.54]. Tout d'abord, certains des migrants saxons viennent passer leurs congés à Viscri ou Moșna. Ils ont conservé leur maison et l'ont placée sous le gardiennage d'une personne de confiance ; ou ils logent chez des parents, des amis ou les nouveaux occupants de leur ferme. Cela est fréquent dans les localités étudiées. A Moșna, ces venues estivales ont généré un mouvement de restauration des maisons privées afin de les « moderniser » et de les rendre conformes aux normes de confort « allemand ». Par ailleurs, les représentants de la Fondation M. Eminescu ont fait transformer plusieurs bâtisses en gîtes ruraux : les infrastructures d'accueil de touristes se multiplient. Enfin, deux initiatives privées ont été lancées par de nouveaux habitants de Viscri. Un couple venu d'Allemagne souhaite ouvrir une petite agence touristique dans le village. Il a pour cela acheté deux maisons de Saxons émigrés et les a transformées en gîtes ruraux ; il espère en acquérir plusieurs autres, afin de pouvoir créer une agence de tourisme rural. Un autre couple de Roumains de Bucarest représente à Viscri un organisme de Dresde destiné au développement du tourisme en Transylvanie d'adolescents venus des *Länder* de l'ancienne République Démocratique d'Allemagne. Le couple roumain vise pour sa part à encourager les pratiques touristiques chez les jeunes Roumains, pour lesquels le coût financier en demeure élevé pour qu'ils puissent partir régulièrement. Pour ce faire, une maison du centre villageois a été achetée et restaurée. Au total, une dizaine de maisons de Saxons émigrés a été transformé en lieux d'accueil de touristes. Ce qui, pour un village de la taille de Viscri (quelques 450 habitants à la fin des années autre-vingt dix ou 213 maisons), est remarquable.

Quelques entreprises privées ont vu le jour dans les deux villages et vivifient l'économie locale. A Viscri, deux Allemands ont lancé une production artisanale de chaussettes destinée à

l'exportation vers l'Allemagne. Le choix de cette activité n'est pas innocent : les femmes du village peuvent tricoter après le travail aux champs, pendant les quelques heures tranquilles de la fin de journée. Les chaussettes sont ensuite collectées par le couple allemand, qui se rend chaque année en Allemagne pour les vendre sous un label de commerce équitable. Le prix de vente correspond ainsi à peu de choses près aux sommes ensuite versées aux tricoteuses. L'activité s'est rapidement avérée rentable, et à la tombée du soleil, les bancs de Viscri sont remplis de femmes en train de tricoter des chaussettes. A Moşna et Viscri, des petits commerces et des cafés ont été installés dans d'anciennes maisons d'habitation de Saxons émigrés. Plusieurs de ces petites entreprises privées ont été créées après un séjour de leur fondateur en Allemagne : séjour rendu possible par l'invitation fournie par un Saxon émigré, séjour au cours duquel il a été possible de trouver un emploi, de gagner des sommes suffisantes à l'ouverture d'un commerce (voir photo 18).

Photo 18 : Le commerce du tricot en plein essor à Viscri



B.Michalon, 2001

Les actions entreprises à partir de la vacance en bâti résidentiel ne diffèrent pas, à Moşna et Viscri, de ce qui est en cours dans d'autres localités. Les processus de valorisation sont similaires, et ce à l'exception des travaux d'ethnisation des centres villageois. Ces centres ne donnent pas lieu à des spéculations exprimées en termes ethniques, telles qu'on a pu les approcher à Slimnic. Est-ce dû aux travaux de patrimonialisation du bâti dit « saxon » ? Le fait est que patrimonialisation ethnocentrée sur les Saxons et « roumanisation » des centres villageois n'ont pas cours au sein des mêmes localités.

IV.3. DES ENJEUX RELATIONNELS TRANCHES

Les enjeux induits par la gestion, la transmission et la valorisation du bâti dit « saxon » des centres villageois inclus dans le dernier profil (Moşna et Viscri) sont multifformes. La configuration relationnelle liant migrants saxons et acteurs locaux est constituée de trois variables dépendantes. Seules les relations aux immigrants néo-protestants en sont absentes. En cela cette

configuration relationnelle est semblable à celle qui qualifie le *profil ciblé* de la typologie. Elle en diffère toutefois par la prégnance de ces indicateurs. Les liens existant entre les *Sachsen* en migration, les *Sachsen* non migrants d'une part, les acteurs locaux (hors Tsiganes) d'autre part, les Tsiganes enfin, sont bien établis. Ils exercent des effets certains sur les recompositions socio-spatiales post-migratoires en cours à Viscri et Moșna, alors que leurs effets sont plus hésitants dans les localités des *profils ciblé, ouvert et de moindre variabilité*.

IV.3.1. Des personnalités centrales dans les organisations collectives des Saxons

Le dernier profil de la typologie élaborée à propos des localités rurales d'émigration saxonne présente une forte composante relationnelle entre Saxons migrants et non-migrants. A Viscri et Moșna, les *Sachsen* entretiennent des rapports multiformes avec leurs proches et amis installés en Allemagne. Dans cette diversité de formes, plusieurs ont déjà été identifiées et analysées à propos des précédents profils de la typologie. Il s'agit des liens noués à partir des comités associatifs locaux créés en Allemagne d'une part (un rassemblement a eu lieu à Moșna en 1997) ; de l'entretien des relations par des visites régulières des migrants à ceux demeurés en Roumanie, voire d'invitations de ces derniers en Allemagne ; de festivités diverses qui incitent les migrants à séjourner en Roumanie ; de l'essor récent des pratiques touristiques au pays de départ. Les observations menées à Viscri et Moșna font apparaître une composante nouvelle de cette dynamique relationnelle : le rôle central de quelques Saxons demeurés en Transylvanie.

En effet, dans chacun des deux villages, les recompositions observées au tour du bâti transmis après l'émigration des anciens propriétaires reposent pour beaucoup sur l'entrée en action d'un nombre très réduit d'individus, voire d'un individu. Il s'agit, dans les deux cas, de Saxonnes âgées d'une quarantaine d'années. Fortement impliquées dans la vie du village dans lequel elles vivent, voire de leur commune, elles sont instigatrices de nombreuses évolutions locales.

A *Viscri*, Herta Reitz est désignée par tous et dans la littérature scientifique comme la principale interlocutrice à rencontrer. Elle remplit à la fois les fonctions de [Sandu D. (coord.), 1999, p.54] :

- Institutrice et directrice de l'école du village ;
- personne-ressource pour la gestion du « patrimoine » culturel saxon, principale interlocutrice locale des représentants de la Fondation Mihai Eminescu. Elle a transformé la maison de ses propres parents en musée, récolte divers objets et meubles de style « saxon » (essentiellement des meubles en bois peint) ;
- Administratrice de dix maisons de migrants saxons ; elle est en charge des clés de ces maisons, dans lesquelles elle peut le cas échéant loger des touristes contre rémunération ;
- Elue au conseil communal de Bunești (elle n'est pas élue du Forum Démocratique mais d'un parti « non ethnique ») ;
- Initiatrice et coordinatrice du jumelage avec une ville de Belgique (Bullingen) ;
- Coordinatrice de la distribution de l'aide humanitaire reçue des migrants et de la ville jumelle ;

- Organisatrice et animatrice d'activités culturelles et cérémonies diverses ;
- Propriétaire d'un magasin d'alimentation et d'un café à Viscri ;
- Responsable locale de la centrale téléphonique.

Herta Reitz est au centre du petit groupe de Saxons actifs à Viscri. Elle est en outre insérée de nombreux réseaux, qui articulent le niveau local au champ migratoire des *Sachsen*. La dynamique relationnelle liant les habitants de Viscri aux migrants saxons lui doit beaucoup.

A Moşna, Caroline Klein détient une position aussi centrale que celle de H. Reitz à Viscri. Elle est [Sandu D. (coord.), 1999, p.26] :

- Initiatrice des projets et travaux de patrimonialisation : elle a contribué à l'installation d'un musée d'art saxon avec le directeur de l'école locale, est à l'origine du monument à la mémoire de Stephan Ludwig Roth et du projet de restauration de maisons dites « saxonnnes » ;
- Coordinatrice de la distribution de l'aide humanitaire reçue des migrants et de ressortissants allemands impliqués dans l'aide humanitaire ;
- Créatrice d'une organisation non gouvernementale de femmes destinée à promouvoir la contraception et à limiter les violences conjugales ;

La position de Caroline Klein à Moşna montre que de telles personnalités saxonnnes peuvent insuffler de l'énergie aux relations avec les Saxons en migration ; qui plus est « *elle consolide les relations des Saxons membres de la communauté aux autres groupes ethniques du village* »²⁷¹ [ibidem, p.27].

L'analyse des processus en cours au sein des deux localités regroupées dans le *profil multiforme* montre par conséquent le rôle fondamental de quelques personnes-clé pour le maintien, l'entretien et l'évolution du système d'interrelations liant les habitants aux migrants saxons.

IV.3.2. Des relations intenses entre Saxons migrants et acteurs locaux

Le *profil multiforme* est caractérisé par l'intensité des relations nouées entre *Sachsen* en migration et acteurs locaux. Parmi ces acteurs locaux : les autorités communales, les partenaires nécessaires au développement du tourisme, et les Tsiganes. En cela, Viscri et Moşna connaissent une configuration relationnelle aux Saxons migrants semblable à celles identifiées dans les *profils ciblé et ouvert*.

IV.3.3. Sortir de la *tiġānie*

A Moşna et Viscri, la dynamique relationnelle liant Saxons en migration et acteurs des recompositions socio-spatiales locales fait une place aux rapports des Saxons aux Tsiganes. Rappelons que l'on admet l'existence de cette continuité relationnelle dès lors que le travail empirique et documentaire a révélé l'installation de Tsiganes dans des maisons du centre villageois, maisons laissés vacantes par des *Sachsen* migrants ; dès lors aussi que l'on a appris que

²⁷¹ « *She is consolidating the relations of the in-Saxon community with the other ethnic groups of the village* ». Dans la monographie une distinction est établie entre les Saxons reconnus par les autres Saxons comme faisant partie du groupe (les « *in-* ») de ceux qui en sont marginalisés pour des difficultés économiques, relationnelles, l'exclusion de l'Eglise luthérienne, voire des mariages avec des Tsiganes (les « *out-* »).

les migrants saxons conservent des rapports avec ces Tsiganes, nouveaux habitants des centres villageois. Présentés dans leurs détails dans l'analyse du profil ciblé, ces rapports semblent suivrent des logiques similaires à Moşna et Viscri.

Trois variables relationnelles dépendantes sont à l'œuvre dans les deux localités de Viscri et Moşna. Elles s'y exercent avec une intensité similaire. L'interdépendance socio-spatiale qui lie migrants saxons et sociétés locales est donc multiforme, car tous les éléments participants aux recompositions consécutives à l'émigration saxonne s'y exercent avec la même intensité (à l'exception notable tout de même de l'immigration interne).

Le *profil multiforme*, dernier à avoir été analysé dans la typologie des recompositions locales post-migratoires, ne change que peu des autres localités par les acteurs qui interviennent dans son évolution. Les acteurs de l'interdépendance sont avant tout les locaux, et les quelques immigrants arrivés dans les dernières années n'apparaissent pas en tant que groupe particulièrement actif dans le processus. En revanche, la différenciation est clairement marquée tant par les actions que par les dynamiques relationnelles sous-tendant ces actions sur le bâti des centres villageois, laissé vacant lors du départ de la majorité des Saxons. Seuls deux indicateurs sur trois ont été identifiés pour la valorisation de ce bâti, mais ils sont d'une efficacité certaine. Les rapports constatés entre Saxons migrants et différents acteurs locaux, dont les Tsiganes, et entre Saxons migrants et non-migrants, sont forts. La différenciation par rapport aux profils précédents et par rapport aux traits communs de la recomposition est par conséquent très nette, tranchée. Le *profil multiforme* est caractérisé par la force de ses indicateurs de différenciation.

Document 23 : Tableau conclusif sur l'interdépendance

Profils Indicateurs	Profil de moindre variabilité	Profil ciblé	Profil ouvert	Profil multiforme
Acteurs	Différenciation ciblée	Différenciation faible	Différenciation forte	Différenciation faible
Actions	Différenciation faible	Différenciation médiane	Différenciation forte	Différenciation forte
Enjeux relationnels	Différenciation médiane	Différenciation forte	Différenciation forte	Différenciation forte
Différenciation par rapport aux recompositions générales	Limitée	Ciblée	Forte	

La démarche typologique retenue pour l'analyse de l'interdépendance issue de et générée par les recompositions contemporaines consécutives à l'émigration saxonne en Transylvanie du sud a montré que bien que les indicateurs participent tous d'un même système de lien, il ne faut pas présupposer d'influences réciproques automatiques entre indicateurs de différenciation. De

manière générale parmi les quatre profils étudiés, on peut en conclure que les différenciations les plus faibles par rapport aux logiques communes à toutes les localités sud-transylvaines abordées par l'empirie concernent les acteurs des processus en cours. La logique d'interdépendance est donc avant tout issue de rapports entre locaux, déjà présents sur place avant que les *Sachsen* n'en partent. En revanche, les différenciations les plus fortes sont apparues à propos des relations sous-jacentes aux recompositions : ce sont donc les contacts établis entre certains habitants ou groupes d'habitants qui guident les phénomènes actuels. Les profils se distinguent donc les uns des autres par les groupes rapprochés par l'interdépendance, et dont le rapprochement constitue cette interdépendance même. Les logiques relationnelles prédominent à la fois sur les groupes en présence, et sur la variété des utilisations possibles du bâti des centres villageois. Ces logiques relationnelles préexistent à l'émigration saxonne, ou sont créées à la suite.

Les dynamiques de rapprochement social prédominent donc dans les recompositions des espaces locaux. L'interdépendance résulte donc de ces enjeux relationnels, et non d'enjeux « matériels » (par l'utilisation du bâti) ou de la différenciation sociale interne aux populations des localités.

Conclusion de la troisième partie

Conclusion de la troisième partie : L'interdépendance organise les recompositions locales en Transylvanie

Le système d'interdépendance généré par la migration des Saxons entre Roumanie et Allemagne, une fois que les allers et retours entre les deux pays sont devenus possibles, structure la région de départ de trois manières complémentaires.

Le premier mode d'intervention de l'interdépendance sur l'espace consiste en une institutionnalisation par le Forum démocratique des Allemands de Roumanie. Des représentations locales de cette organisation existent dans de nombreuses localités de Transylvanie méridionale, urbaines et rurales ; le nombre d'adhérents y est élevé. Le Forum rencontre un succès certain dans les centres urbains majeurs, et notamment à Sibiu : depuis 2000, le maire est un Saxon élu du Forum. Le pari d'une altérité saxonne mobilisée pour l'intérêt général a réussi. Un réseau urbain se dessine ainsi dans la région autour des initiatives prises dans le cadre de l'institution, qui œuvre effectivement à l'ouverture et la consolidation des relations entre Saxons et autres habitants. Pourtant, l'entreprise ne connaît pas que des succès. En milieu rural, les réalisations sont faibles, voire inexistantes. Le bilan est donc contrasté, positif lorsque tous les partenaires nécessaires à son bon fonctionnement concourent effectivement à ses actions, négatif lorsque la collaboration ne fonctionne pas. L'efficacité spatiale du Forum est donc conditionnée par la relation aux partenaires extérieurs.

Le système d'interdépendance activé en Transylvanie du sud depuis une quinzaine d'années intervient également sur l'espace par son caractère informel, spontané, activé au quotidien par les habitants des localités rurales. Le rapport entre les différents groupes d'acteurs y est noué autour de la gestion et de la transmission du bâti laissé vacant par les Saxons installés en Allemagne à titre principal. Ce sont donc les centres villageois qui sont au cœur des négociations. Le bilan, à nouveau, est contrasté. L'interdépendance présente deux facettes complémentaires qui agissent de manières différenciées sur l'organisation villageoise. Par ses traits communs à toutes les localités, elle renforce des positions sociales qui lui préexistent. L'interdépendance ne rend pas les habitants égaux en ressources (économiques, relationnelles, politiques...). L'interdépendance est donc un système relationnel qui peut accroître (ou tout au moins consolider) les hiérarchies sociales. Mais par ses traits variables d'une localité à l'autre, elle modifie les lignes sociales le long desquelles la population est divisée ou solidarisée. Alors que l'ethnicité était le principal facteur de division des sociétés villageoises sud-transylvaines, l'interdépendance relègue les catégories ethniques derrière d'autres paramètres organisationnels locaux.

L'interdépendance constitutive du « retour » intervient de trois façons sur le pôle roumain du champ migratoire des *Sachsen*. D'abord, par le Forum : elle résulte de la capacité qu'a l'ethnicité institutionnalisée de créer de la proximité entre divers acteurs, migrants et sédentaires. Il faut pour cela que tous les partenaires des responsables du Forum (les gouvernements roumain et allemand, les autorités locales en Roumanie, l'Eglise luthérienne, les Saxons migrants et non-migrants, les autres habitants) s'y impliquent. Mais leur implication étant inégale selon les lieux, l'interdépendance agit davantage sur les centres urbains que sur les localités rurales. Le système d'interdépendance organise aussi l'espace du « retour » en y accentuant certaines hiérarchies sociales anciennes, ou du moins antérieures à l'émigration saxonne. C'est la conclusion tirée de l'analyse des dimensions de l'interdépendance identifiées dans toutes les localités d'enquête. Les échanges au sein d'un champ migratoire peuvent donc accentuer des discontinuités sociales ; tous les acteurs n'y trouvent pas leur compte. L'interdépendance accroît donc la différenciation interne à un champ migratoire. Mais en dépit de cela, elle génère de nouvelles dynamiques relationnelles, variant d'un lieu à l'autre, qui réduisent la capacité d'action de l'ethnicité. Les échanges entre différents acteurs autour du bâti laissé vacant par les Saxons migrants prévalent sur les phénomènes de catégorisation ethnique dans la réorganisation sociale et spatiale des villages.

A l'issue de la migration dite « ethnique », l'ethnicité n'est donc plus le facteur premier de structuration des espaces locaux de Transylvanie et du champ migratoire saxon.

- ^I « Diese Zielsetzungen hatten also zuerst im Auge, die rumäniendeutschen Interessen im Rahmen der rumänischen Binnenpolitik durchzusetzen ».
- ^{II} « Man meinte, innerhalb Rumäniens wieder als kollektives Subjekt handeln zu können (...). Dabei stand sicherlich das Anliegen im Vordergrund, durch aktives politisches Handeln die eigene Identität zu wahren ».
- ^{III} « Die ethnische Selbstdefinition der Deutschen Rumäniens kulturelle Identität meint und [daß] darin wohl eine geschichtsbezogene und soziale (also politisch verantwortliche), jedoch keinerlei rassistische Komponente mitschwingt ».
- ^{IV} « Weil sie als eine Brücke zwischen den Staaten Deutschland und Rumänien angesehen werden ».
- ^V « Darüber hinaus bedürfte es und bedarf es in verstärktem Maß einiger Anstrengung, um in der "politischen Klasse" Rumäniens bekannt zu werden und unter deren Meinungsmachern guten Willens jenes Vertrauen zu erwerben, das für die Anliegen der eigenen Identitätswahrung einerseits, aber andererseits auch für die Einbeziehung der rumäniendeutschen Gemeinschaften in die politischen, kulturellen und wirtschaftlichen Vorstellungen für die Zukunft des Landes wichtig ist ».
- ^{VI} « Ein auf ethnischer Grundlage organisierter Verband der deutschen Minderheit in Rumänien ». Voir les statuts enregistrés auprès du tribunal de Sibiu : Rahmensatzung des Demokratischen Forums der Deutschen in Rumänien (D.F.D.R.); Rahmensatzung des Demokratischen Forums der Deutschen in Rumänien (D.F.D.R.).
- ^{VII} « La Roumanie est la patrie commune et indivisible de tous ses citoyens, sans distinction de race, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion, de sexe, d'opinion, d'appartenance politique, de fortune ou d'origine sociale » [Gouvernement de la Roumanie, 1994, p.9].
- ^{VIII} « So bestand denn eine der vorzüglichsten Aufgaben des Forums darin, neben der Interessenvertretung gegenüber Bukarest und Bonn auch die unbezweifelte politische Zusammengehörigkeit aller Rumäniendeutschen zu einem wirklichen Zusammenhalt zu führen ».
- ^{IX} « Kenntnis der deutschen Muttersprache (...). Falls die Kenntnis der deutschen Sprache nicht gegeben ist, kann die übergeordnete Forumsorganisation aufgrund der Aktenlage trotzdem die Vollmitgliedschaft bewilligen ».
- ^X « Muß man wenigstens 50% Deutsch sein ».
- ^{XI} « Normal muß einer der Eltern deutsch sein ».
- ^{XII} « Jetzt sind wir in dieser Situation, wo schon die zweite Generation kommt und das sehr schwierig ist, aber die Leute sind doch in der Kirche getauft, einige konfirmiert... ».
- ^{XIII} « Sicher kann man das nicht so 100%, nein... ».
- ^{XIV} « Aber mehr oder wenig kennt man sich ! Man weiß, wer dazu gehört ».
- ^{XV} « Unsere Kirche betont, daß sie ökumenisch offen ist, und wenn man das Wort Ökumene nimmt, dann gehören die Freikirchen auch dazu. Aber das ist in Rumänien ja so, wenn man Ökumene meint, dann heißt das nur in eine Richtung eigentlich : entweder zwischen den sogenannten historischen Kirchen, oder Ökumene, wo die Freikirchen auch dazu gehören, aber dann wollen normalerweise die Orthodoxe nichts mehr davon wissen von Ökumene... Die orthodoxe Kirche hat auch so ein Stückchen, wie soll ich sagen, den Alleinvertretungsanspruch. Also dieses Selbstverständnis, wir sind die einzige Wahrheit für die Leute. Mit den historischen Kirchen arrangiert man sich so eher, es hängt auch mit dem Pfarrer, das ist in jeder Kirche so. Ich habe den Eindruck, unsere Kirche steht so ein Stückchen zwischen den Positionen ; ich habe den Eindruck, die meisten Pfarrer entscheiden sich für die Ökumene mit den historischen Kirchen. Von der Landeskirche, von dem Bischof her, er ist sehr bemüht mit den ökumenischen Beziehungen zu den historischen Kirchen ».
- ^{XVI} « Es ist auch so, daß die Freikirchen auch sehr stark von der evangelischen Kirche gekämpft worden sind, man hat sie als Konkurrenz empfunden, als Übel, als Sektierer, und natürlich war es gegenseitig. Die Freikirchen haben oft gesagt, die Kirche ist der Teufel persönlich... Das hat immer sehr starke Spannungen gegeben ».
- ^{XVII} « Kritische Loyalität ».
- ^{XVIII} « Contați pe noi ! » ; « Este alternativa pe care ați căutat-o ! ».
- ^{XIX} « Datoria sa democratică ».
- ^{XX} « Sunt conștient de faptul că un rol deosebit în alegerea mea în funcția de primar l-a avut faptul că aparțin etniei germane. Se așteaptă de la această etnie lucruri bine gândite și de o calitate deosebită. Pentru mine acest fapt implică o exigență sporită în tot ce fac. Voi fi primarul tuturor sibiienilor, voi acționa în folosul cetățenilor, indiferent de etnia din care aceștia fac parte. Sibiul merită să fie un oraș european model. Merită ca noi toți să depunem efortul necesar pentru atingerea acestui deziderat ».
- ^{XXI} « Es besteht auch kein Zweifel, daß Johannes in erster Linie deswegen gewählt wurde, weil er Deutscher ist und das deutsche Forum vertritt. Denn in den Augen der rumänischen Bevölkerung verkörpert er die deutsche Sekundärtugenden Fleiß, Tüchtigkeit, Zuverlässigkeit, Ordnungsliebe, Wirtschaftssinn ».
- ^{XXII} « Ein Einzelfall ».
- ^{XXIII} « Wir vertreten im Allgemeinen unsere Sachsen vor Gesetzen, wir kämpfen, daß sie auch dieselben Rechte haben, wie die anderen Bürger ».
- ^{XXIV} « Da können wir uns nicht sehr loben ».
- ^{XXV} « Ortsforen funktionieren nirgends so wie wir es gedacht haben. Es gibt zwar auch dieser : die Leute sind Veraltet. Ich bin zu alt, bitte, mach dies, jenes, und so. Es ist sehr schwierig, mit Leuten über 60,70,80,90 zu arbeiten ; man muß sehr großes Ausdauer haben, aber wir versuchen ja... Denn ich kann Ihnen auch etwas sagen : viele Leute haben sich ins Demokratische Forum eingeschrieben, daß sie ein Tourismusvisum bekommen und nicht zum Generalkonsulat fahren müssen (...). Also es ist nicht... Der Idealismus des Sachsentums gibt nach ! ».
- ^{XXVI} « Es ist so : die kommen her, ein Visum für Deutschland zu bekommen. Leider. Es sind zwar auch ein Paar wirtschaftliche Projekte, die laufen, aber hauptsächlich kommen die dann hier, um ein Visum zu bekommen ; unsere Leute befassen sich damit, jede Woche fährt man nach Hermannstadt zum Konsulat und macht diese Visen ».

- XXVII « Denn es ist ja, sagen wir, auch im Interesse des Forums, die Leute hier zu halten, und nicht ihnen den... (...) Jeder Mensch muß das selber entscheiden, und wir können ja nicht sagen, bleib hier, wenn er alle Kinder dort hat. Wir können ja nicht garantieren, daß wir ihn pflegen, wenn er krank ist, usw. Aber es ist eben... Unser Interesse ist ja doch, daß die Leute hier bleiben ».
- XXVIII « Wir haben eingesehen, wir brauchen rumänische Kinder im deutschen Kindergarten, daß wir deutsche Schulen erhalten können. Und das ist uns ziemlich gelungen. Also in Schäßburg, wo wir ungefähr noch 600 Volksdeutsche sind, wo vielleicht 2% noch unter 20 Jahre sind, haben wir drei Kindergärten mit deutscher Unterrichtssprache. Sie verstehen vielleicht das Verhältnis ».
- XXIX « Wir haben es auch sogar nicht einmal für Berater beworben, wir haben gesagt, wir haben keine Chancen. Wir hätten vielleicht Chancen gehabt. So finden Sie ja das beste Beispiel in Hermannstadt (...). Aber doch Hermannstadt ist ja größer und bei uns haben wir niemanden gefunden, der gewilligt war, so eine Funktion zu übernehmen. Einige, die noch in Arbeit sind, haben gesagt "ich kann nicht meine Arbeit lassen", die anderen haben gesagt, "ich bin zu alt, ich bin nicht dafür, ich kann nicht so gut reden"... Unsere Leute sind nicht mehr so gewilligt, sich ins politische Leben einzuleben und jetzt auch zu lernen ».
- XXX « Es gibt keine spezifische Schwierigkeiten für eine Ethnie oder eine andere ».
- XXXI « Wenigstens 50% deutsch ».
- XXXII « Eine ethnisch-politische Organisation ».
- XXXIII « Inzwischen ist das Forum nur noch mit völkischen, ethnischen Belangen belastet ». L'interlocuteur emploie le terme de *völkisch*, imparfaitement traduit par « national ».
- XXXIV « Diese Hilfen sind auch für die, die im Umfeld der Sachsen leben, oder die etwas zusammen unternehmen mit Sachsen, es können dann Rumänen, Ungarn oder was immer auch sein. Es ist nicht geschlossen, es ist das Umfeld auch mit ».
- XXXV « Das Forum hat am Anfang auch viele Hilfen vermittelt zwischen Deutschen, es gab keine andere Körperschaft, zunächst nach der Wende war das Forum, auch finanzielle Hilfe, für landwirtschaftliche Vereine, für verschiedene Bereiche wurden Maschine geschickt. Dann hat das Forum vermittelt ».
- XXXVI « Es sind nur noch mehr Sorgen ».
- XXXVII « Inzwischen haben sie gemerkt, mit dem Boden kann man nichts anfangen, es ist nur eine Belastung. Wir haben alle am Anfang mit Begeisterung angefangen, aber... ».
- XXXVIII « Interessenvertretung der Deutschen ».
- XXXIX « Ich weiß es nicht, ob es hier ein Ortsforum gibt, ob das richtig eingetragen ist, das Forum. Die Leute sind zum Teil Mitglieder des Forums, also bezahlen Beiträge an das Forum nach Schäßburg, aber wenn ich richtig mitbekommen habe, nur um das Visum leichter zu bekommen. Das habe ich oft mitbekommen, die Leute zahlen da nicht so richtig, und erst wenn sie wieder nach Deutschland fahren wollen, zahlen sie die Beiträge nach ».
- XL « Ich habe versucht, manches rauszukriegen, habe aber gemerkt, ich kriege leere Antworten; dann habe ich gedacht, ach, so wichtig ist das für mich nicht ! »
- XLI « In Malmkrog will niemand dieses Ortsforum Unterstützung gewinnen ! (...) Es gibt kein Ortsforum : sie kommen mit ihren Problemen, wenn sie haben, mit Visum oder andere kommen sie hierher ! ».
- XLII « Die Ortsforen müßten, müssen die deutsche Gemeinschaft zusammenhalten mit Kirche, mit Zusammenarbeit, Kulturaktivitäten... ».
- XLIII « Erau țigani ăștea mai feine, erau deosebiți de cealaltă, ăștea mai frumoși au plecat pe la Brașov și au cumpărat case în alte părți. Și ăștea mai de frunte nu vreau cu aia mai necăjiți ».
- XLIV « Noi suntem tot oameni ! »
- XLV « Halb Rumänin ».
- XLVI « Țigani adevărați ».
- XLVII « Noi am fost prieteni împreună cu părinți noștri ; noi îi spunem "grüssvuer"... Așa îi spunem. N-a avut copii și a avut o nepoată numai ».
- XLVIII « Nepoata lui a plecat în Germania. A plecat înainte de revoluție. Și casa a intrat la stat, a plătit-o statul și a plecat în Germania, așa că atunci eu am cumpărat-o de la stat ».
- XLIX « Noi, să știți, noi am crescut cu sașii, propriu-zis țigani, noi am crescut cu sașii ».
- L « Mai am un frate ce stă mai sus puțin de mine, stânga tot, casa de la un sas a cumpărat-o (...) în 1993 sau 1994 sau 1991, când au început să plece sașii. Atunci a cumpărat-o fratele meu, și s-a mutat acolo, că eu am luat-o de la stat și el a cumpărat-o aia de la sas, exact de la proprietarul a cumpărat ».
- LI « Mai ridicăți ».
- LII « Er ist seit dem 45er hier, seit die Sachsen enteignet waren, waren die Eltern von diesem Nachbartsigeuner. Sie waren hier, dann sind die Eltern gestorben, und er ist weitergeblieben im Hof. (...) Das war ein altes Paar, sie hatten auch keine Kinder. So ging der Hof dem Staat, weil keine Verwandten waren. Dann ging der Hof dem Staat, dann hat man die Tsigeuner hingetan ».
- LIII « Atât spațială, cât și provocată de comportamentul sătenilor și autorităților față de țigani ».
- LIV « Richişul și Copsa Mare au fost mai deschise (ca spațiu disponibil) și mai tolerante (ca politica a locuirii) ».
- LV « Foștii proprietari – persoane fizice – ai imobilelor cu destinația de locuințe, trecute ca atare în proprietate statului sau a altor persoane juridice, după 6 martie 1945, cu titlu, și care se aflau în posesia statului sau a altor persoane juridice la data de 22 decembrie 1945, beneficiază de măsurile reparatorii prevăzute de prezenta lege ».
- LVI « Este important pentru că ei ne-au ajutat foarte mult. (...) Noi aveam nevoie de așa ceva și ne-am rugat la Dumnezeu și a venit scapare asta. Nu știu dacă un ortodox ne-ar fi ajutat, poate că sunt și printre ei oameni buni dar noi nu am auzit. Ei ne-au ajutat mult, ne-au lăsat toată casa și tot ce au adunat ei o viață întreagă, și când au venit ei la noi au fost bine primiți, îi întrebam și în ce cameră vor să stea. Și copiii lor când vin ne vizitează. Dacă cumpăram de la ortodocși poate relațiile nu ar fi fost la fel ».

- L^{VII} « Er besorgt einen Hof dort und hat die Wirtschaft. (...) Das sind auch Sachsen. Er bezahlt die Steuern für den Hof dem Staat aber er wohnt dort, er hat dort die Wirtschaft. (...) Die Ausgewanderten haben immer die Höfe übergeben, einem Sorger, der verantwortet ». Les terres mentionnées sont en fait les jardins attenants aux fermes. Les terres agricoles à proprement parler font l'objet de négociations autres.
- L^{VIII} « Das 3.Haus, das besorgen wir auch und der Schwiegervater vom Sohn, er wohnt das 2.Haus, er besorgt zwei Höfe noch. Der Schwiegervater ist auch ausgewandert vor zwei Jahren ; er war Witve ».
- L^{IX} « Nach der Hochzeit haben wir hier gewohnt, haben sie uns erlaubt, hier zu wohnen, und dann haben sie angesprochen wegen kaufen, verkaufen ; sie sind jetzt nach Deutschland auch, nach dem 90er, nicht gleich aber doch, und älter und krank und so, und können nicht mehr kommen ; die Kinder, die interessierten sich auch nicht. Dann haben sie gesagt, wenn wir es möchten oder verkaufen ».
- L^X « Die haben den Hof behalten. Dann hatte jemand noch einen Freund oder einen Verwandte er sollte auf den Hof und sich darum kümmern ».
- L^{XI} « Wenn kein Sachse, dann ein Rumäne, ein vertraulicher ».
- L^{XII} « După ce au plecat sașii s-au dat casele la cine a vrut. Dar tot din comuna, că nu a venit nimeni din afară. Cei care au intrat abusiv au intrat prin primărie. (...) Și le-au dat cu bani, cât nu știu. Depinde cum au evaluat ei casele ».
- L^{XIII} « Bine, nu punem cu țigani ».
- L^{XIV} « Este pentru toți români, și venetici, dar cu țiganii n-avem treabă ».
- L^{XV} « Ortodox ortodox, get-beget român ».
- L^{XVI} « La noi, numai români români ! ».
- L^{XVII} « Cimitirul este comunal, bine, românește ».
- L^{XVIII} « Așa am pomenit de copil. (...) Așa am pomenit, că cimitirul lor e separat, cel a românilor e separat ».
- L^{XIX} « Așa am pomenit eu de copil mic. Țiganii au fost separat și românii separat. Și cu vecinătățile, și sașii separat ».
- L^{XX} « Cu asta eu nu m-împac. (...) Eu nu înțeleg de ce aici în Fiser. (...) Nu m-împac deloc cu gândul asta. De ce obiceiu asta ? Că este teren destul acolo, și nu vor românii din sat să lase ! »
- L^{XXI} « De ce separatismul asta ? Pentru că fiecare suntem botezați în aceeași biserică, și în aceeași galetș cu apă ! De ce deosebire asta ? Și noi suntem tot oameni ! Chiar noi mergem tot timpul la biserică și contribuim cu absolut tot ! ».
- L^{XXII} « Man sehnt sich dann, daß sie geben ».
- L^{XXIII} « Es kommen dann verschiedene Meinungen : na, warum wandert ihr nicht aus, was sollt ihr hier, was wollt ihr noch hier, bei diesen Tsigenen, bei diesen Rumänen, was wollt ihr noch hier ? Deswegen sage ich : wir leben ja auch hier. Es ist ja schwerer vielleicht als in Deutschland, aber man muß nicht haben, alles was man möchte ».
- L^{XXIV} « Soțul a venit la oi. Când a venit soțul prima dată nu a fost planul ca să ne mutăm aici. El să vie pe o perioadă la muncă aici și eu am rămas cu băiatu', era mic, la socrii. Dar după aceea s-a schimbat planul și am venit și eu aici ».
- L^{XXV} « Eau veniți deja. Primul buzoian care a fost aici a fost Cristea. După aceea au venit sora, frate... Tot așa au venit la oi. (...) Al meu e de meserie tractorist, deci a lucrat cu tractorul la Consiliul Popular ».
- L^{XXVI} « Suntem printe ultimii care au venit aici. Mai sunt și alții. Noi am venit la oi, la vaci, după ce sașii au plecat am cumpărat aici. (...) A lucrat soțul la I.A.S. și am venit ».
- L^{XXVII} « Am aflat. Că așa umbra păstorii peste tot la animale. Asta a fost de când lumea și pământul. (...) Am avut un băiat și a plecat să-și caute de muncă. Și am găsit la oi aici. Așa. Și a stat la loi un an de zile, și apoi a plecat în armată. Și a venit tată-s-o în locul lui. (...) După aia am venit și eu ».
- L^{XXVIII} « Am venit să vedem cum este, și ne a plăcut terenul, ne a plăcut locul. (...) Soțul a avut un frate mai mic, care a venit la niște rude, la oaie, cioban ; dar era micuț, așa zece, doisprezece ani. Deci noi am trecut pe zona asta să văzusem cum este terenul și ne a plăcut mult, și verii aștia de către Făgăraș a lui soțul mereu ziceau : "haideți acolo că e mai bine, haideți acolo la noi !" Că noi ne -m îndurată când am făcut casa, când ne am căsătorit la Buzău am făcut casa. (...) Apoi după aceea am zis, ce să ne mai ducem, aven casa avem tot ce trebuie. După a venit sotul cu serviciu, am venit și noi și am zis, lasă acolo de casă ».
- L^{XXIX} « Și am stat undeva prima dată, la chirie, după aceea ne-am mutat unde stăm acuma. (...) Casa de sași plecați. Am stat cu o soră de a lu' bărbatu-meu. Ne-am mutat noi aci, mai sus. Am luat casă cu chirie și ei o rămas acolo. Apoi și ei s-au mutat de acolo. Fiecare o avut casa lui ».
- L^{XXX} « Când am venit aici am stat cu chirie. Nu am venit aci direct. Am stat pe partea aceea, (...) aproape un an. Și după aceea o venit revoluția, au plecat sașii, au vândut, am cumpărat, tot așa... (...) Omul lucra la I.A.S., cu căruța. Și lucrând cu el m-a întrebat dacă nu ne place să cumpărăm aicea. Și așa am intrat în vorbă cu el. Și când au plecat am cumpărat casa. (...) După revoluția. In 1990, în vara aia ».
- L^{XXXI} « Au fost români puțini aici, sași, sași au fost aici ».
- L^{XXXII} « Că aicia sașii s-au dus în Germania și a rămas numai satul gol. (...) Aici a fost pământ mult, a mai rămas și pustiul ».
- L^{XXXIII} « Țigani săraci ».
- L^{XXXIV} « Aici sunt multe sate săsește dar sunt și românește ! Aici au fost sași mai mulți, și români au fost mai puțini. Acuma sașii au plecat, și în locul lor au venit și s-au colonizat, din Moldova ».
- L^{XXXV} « Sie sind noch schlimmer als die Tsigenen ! ».
- L^{XXXVI} « Venetic în țara mea nu sunt ! Sunt venetic dacă trec dincolo ! Chiar dacă sunt din Buzău sau din Galați, este tot în țara mea ! Dar aici în Fiser se zice "venetic" ! (...) Aicia este, face o ură între venetici și băștinași. Dar în țara mea nu sunt venetic ! ».

LXXXVII « Aici pentru noi este ca și cum am fi de aici. Ca și cum ne-am fi născut aici. Așa e pentru mine, pentru alții nu pot să știu. Acolo nu mai am pe nimeni, iar dacă am plecat de acolo mi-i se pare că e un sat străin, când mă duc acolo. Aici zic că e satul meu natal. Așa mă simt eu ».

LXXXVIII « Dacă mergem în oraș sau până la Brașov zicem că suntem din Fișer, de la Rupea. (...) Aici zicem de la Buzău, dar aici lumea știe... Ne cunoaștem acuma ».

LXXXIX « Noi veneticii ».

XC « Eu nu mă dau venetică ! Eu sunt de aici ! ».

XCI « Din Fișer. Aici m-am născut ! ».

XCII « Vorbă așa aruncat, că doar sunteți venetici ! Că nu ne-am născut aici, parcă îl deranjezi dacă stai aici ».

XCIII « Da, da, sigur ».

XCIV « Tradițiile săsește sunt respectate ».

XCv « The Saxons villages display a remarkable, unspoilt harmony between people and landscape ».

XCVI « There is a certain unity that defines the "Saxon-ness" of the villages : the fortified churches, the "dancing circles", the houses and barns, the streetscape, the exemplary harmony between man and landscape and the centuries-old agricultural methods that survive to this day ».

XCvII « This tourism needs to be developed with great care, so as not to damage in the long term the very reason for its establishment ».

XCvIII « It is the landscape and the way of life that makes the Saxon villages so interesting to tourists ».

XCIX « Am fost încântat de Biertan, leagănul sașilor. M-am bucurat să vizitez această localitate, să constat păstrarea și interesul pentru tradițiile lor, pentru patrimoniul cultural. Aici am primit confirmarea veridică a afinității cu România, și a separării de ea. (...) Modelul României este un model care merită să fie urmat și în alte culturi din Europa. Cred în revigorarea economică din zonă. Când vorbim de afaceri între Bavaria și Sibiu, trebuie să vorbim de cei tineri. Sașii sunt o piatră de temelie pentru Europa multiculturală. Sașii din Bavaria pot să deruleze afaceri, fiind legați prin rădăcini de România. Împreună vom clădi o nouă Europă ».

C « Fundația Biertan 2000 s-a creat ca un consorțiu local în 1996, în septembrie, cu ocazia întâlnirii sașilor de pretutindeni. Am convenit, împreună cu primăria, să realizăm fundamentele unui consorțiu local (...); se simțea că există posibilitatea de a antrena, de a dezvolta proiecte pe baza acestui consorțiu ».

CI « Die Sachsen bauen jetzt nicht mehr. Wir haben Glück, mit diesen Engländern, daß wir arbeiten. Ich war mit Ralph, wir waren drei-vier ein Jahr in der Schule in Hermannstadt. Sie wollen anfangen jetzt mit dem Kastell und die Schule hier, was noch hier, und sie haben noch ein Haus gekauft, vielleicht nach dem Pfingsten in diesem Monat fangen wir an. Ich habe zehn Jahre bei der Eisenbahn gearbeitet, aber das ist alles fertig in Schäßburg, beim Bauen und so. Aber vielleicht fangen wir jetzt hier, es ist ja besser, ein wenig Geld zu verdienen. (...) Es waren Engländer, und sie haben gezeigt, wir sie arbeiten. (...) Sechs Sachsen sind wir dort; die Resten, Rumänen, Tsigeunern... Es sind nicht mehr Sachsen, oder sie haben vielleicht drei-vier Küben, dann können sie nicht mehr bei so etwas arbeiten. Das ist das Schwere hier : das Geld. Sonst geht es schon ».

CII « Aceștia preferă să stea, pe perioada vizitei, în casele pe care le-au lăsat în custodie, la foști prieteni, în fostele lor case, pe care le-au vândut înainte de plecare, sau la casa de oaspeți ».

CIII « Zu den Aufgaben der H.O.G. zählen die Friedbofspflege im Heimatort, die Erhaltung der dortigen Kirchenburg, das Sammeln und Sichern von Unterlagen zur Heimatortsgeschichte und für das genealogische Archiv, die Intensivierung der Jugendarbeit, die weitere, enge Kontaktpflege zu Birnbälern, die Erstellung einer Gedenktafel mit allen Namen der Kriegsgefallenen und in Rußland Verstorbenen ».

CIV « Cei care fac parte din comunitatea săsească din Biertan sunt ajutați de prieteni și rude din Germania, însă în mod individual (ajutoarele nu vin pentru comunitate, ci pentru persoane, direct la destinatar). Nici acest lucru nu este menit să se transforme într-un liant al comunității ».

CV « Dacă moșul a fost născut în 1896, și a fost slugă la Gärtner. Tata a fost slugă tot la Gärtner, dar pe urmă s-a căsătorit și cu mama tot a fost slugă la Gärtner. Dar stăteam unde e fermă acolo, acolo a fost casa noastră. Și acolo stăteau ei, acolo aveau pământul Gärtner, aveau grajduri, aveau șura, aveau vite, și noi lucram pământul, părinți mei, și bunicul, îi lucrau pământul, și ei le plăteau, le dădeau de mâncare, le plăteau și așa mai departe. Deci propriu-zis era ca la casa lor, aici lucrau, aici mâncau, aici dormeau, și așa mai departe. Pe urmă când... Gärtner stătea... Tatăl, bătrânul Gärtner stătea aici, unde e acuma forumul. Acolo a fost casa și curtea lor. Pe urmă, ficiorul (...) a luat pământul de acolo, îi spunem valea Mălâncravului, așa se spune unde e ferma. Acolo am stat noi, casă, grajd, șură, absolut tot, și pe urmă când a venit regimul asta, s-a schimbat regimul, atuncea au făcut o hârtie și au înscris... Dar până atunci au făcut-o, o hârtie înscrisă la sfat, așa se numea primărie atuncea în Daneș, căci casa, grajdul, și șura, la Gangal Ion și la Gangal Octavian, deci la moși și la tata, pe tata îi chema Octavian ». « Și nu la Gärtner? » « Câștigat prin slujire. Dar Gärtner a dat, a zis câștigat prin slujire. Și pe urmă când au venit, s-a schimbat regimul, atuncea s-a făcut ferma acolo și pe noi ne au scos. Atuncea ne au băgat aici și am stat la sașii, până când ne am făcut casa. Apoi ne am făcut casa mai sus acolo, (...) și apoi ne au luat și casa și pământul. Ne au luat și noi, și la Gärtner, că ne-au dat și noi pământ și ne au data casă. (...) Acuma s-au dus toți, el a murit aici, Gärtner Hans, pe tatăl sau iar a murit aici în Mălâncrav, și copilul lui, Gärtner Hans din Laslea, sunt în Germania amândoi, dar sunt bătrâni acuma, au 60 și ceva de ani. Unul a fost vice-primar ultimul timp, un timp a fost brigadier la fermă, și unul a fost mecanic, unul a fost chiar coleg de muncă, Michi Gärtner ».

CVI « A fost slugă când a avut șase ani. N-a mers la școală, atuncea nu mergeau la școală, numai care aveau posibilitate să meargă. Că avea sasul bine cu părinții lui tatăl meu. A crescut, și a stat până când a mers în armată. Sasul îi a făcut valiza și s-a dus în armată. Nu făcea deosebire că e tatăl lui sau că e băiatul lui. Mâncau laolaltă, dormeau laolaltă ».

CVII « Das war eine starke sächsische Gemeinde ».

- CVIII « Noi avem rude aici. Sora tatălui meu, deci mătușa s-a mutat în 1920 și ceva, cam după război. Dânsa a vut nouă copii. Toți sunt bătrâni deja. Avem foarte multe rude în comuna aici. Am venit până la Revoluția de foarte multe ori aici. Ne-au plăcut locurile așa că atunci când s-au ivit case de vânzare, ne-am hotărât să ne mutăm de acolo aici ».
- CIX « Da, că acolo stăteam la bloc. Aici erau case mai bune, mai convenabile, ne-a plăcut locul... (...) Am venit la ruda noastră și am aflat că sunt case de vânzare. Nu neapărat asta, că mai erau și altele. Și ne-am hotărât la asta la urmă ».
- CX « Nu ne-am cunoscut neapărat. Dar mulți din cei veniți sunt rudele noastre : sora mea, soacra mea, cumnata mea. Deci după ce ne-am mutat noi, cu mama cu toți, a venit cumnatul cu soția, soacra cu socrul meu și așa mai departe. După un an, doi. Fiecare și-a cumpărat casa. (...) Sunt doar frați în credința ».
- CXI « Era o soră bătrâna cu copii care a plecat, și a spus dacă nu vrem să cumpărăm casa de la dânsa și așa ». Les membres de groupes néo-protestants désignent leurs coreligionnaires par les termes de frères et sœurs.
- CXII « Se dădea nume de sate și comune din jurul Bunești, Laslea, Roandola, că sunt multe case. Deci sunt sași care au plecat și nu au găsit atunci cumpărători ca să își vândă casele, ori le au lăsat la un vecin să aibă grijă, sau au închis, așa, atunci normal că cineva a dat anunța respectivă. Că ținem cont că e o zonă unde se pot lucra pământ bine... (...) Și noi ca biserică, ca creștini ne place mult la țara, fiind aer curat, natură, te duci împreună cu copiii, poți să ieși într-un grup împreună ».
- CXIII « Mai bine este la țară ca la oraș, la oraș totul se cumpăra și dacă ești un muncitor... ».
- CXIV « Nu de la sași adventiști, nu neapărat. La noi a fost o coincidență, dar au fost case care au fost neadventiști. Sașii au fost neadventiști, și când au venit s-au interesat dacă este o casă de vânzare și au cumpărat. De obicei case care au fost sași adventiști aici la noi au cumpărat și alți, ortodocși sau de altă religie. Deci mai mult au cumpărat neadventiști de la adventiștii. Pentru că dacă omul a avut actele, a trebuit să plece repede ».
- CXV « Când ei au plecat, ne au chemat pe noi să administrăm casele, și așa, dar tot pocăiți au cam luat și ei, deci tot cultul baptist ».
- CXVI « Era tentativă să rămână biserica goală și fără nimeni, și se pierdea o cultură, un cult, se pierdea niște lucruri. Atunci am fost rugați noi să venim, câteva familii că am venit înapoi. Ne am stabilit ».
- CXVII « Este important pentru că ei ne-au ajutat foarte mult. (...) Oamenii ăștia care aveau casa aici ne-au ajutat mult. Nu știu dacă un ortodox ne ar fi ajutat, poate că sunt și printre ei oameni buni dar noi nu am auzit. Ei ne au ajutat mult, ne au lăsat toată casa și tot ce au adunat ei o viață întreagă. (...) Dacă cumpărăm de la ortodocși poate relațiile nu ar fi fost la fel ».
- CXVIII « Asta am cumpărat. La unii le au lăsat. Depinde ... Fiecare cum a vrut ei au făcut ».
- CXIX « Adevăratul lui sens este om bun, dar ei folosesc ca pe o poreclă, sau batjocură, dar pocăit înseamnă să-ți pare rău de greșeli, înaintea lui Dumnezeu să faci fapte bune, să te faci om bun, asta înseamnă să te pocăiești ».
- CXX « N-am avut probleme că noi, că aici au fost adventiști și oameni cunosc adventiști, și noi respectăm. De exemplu, chiar dacă noi n-am fost băștinași de aici, noi respectăm pe oameni, îi ajutăm, dacă au nevoie de ceva în limita posibilității. Noi suntem niște oameni sociabili. Și oamenii ne respectă așa. Ne avem bine, așa. Probleme în privința asta n-avem ».
- CXXI « Se folosește la cultele neo-protestante. Se numește de către ceilalți. Dar nu este un cuvânt de jignitor. Este normal ».
- CXXII « Mai sunt și acuma probleme, sunt și între noi, și acuma sunt oameni din Slimnic care privesc spre cei care au venit și au obținut niște case, niște locuințe de sași, să zicem așa, pe care le ar fi revenit poate ei. Deci le ar fi vrut ei. Și mai ales cam toți cei pe care au venit din exterior din comuna, numai ei au încercat să facă ceva ca în Occident ! Eu am încercat să fac cu brutărie, cu magazin. Puțini băștinași care își au făcut. Numai cei care au venit de dincolo ».
- CXXIII « Suntem priviți totuși... Încă ideea asta nu a prins în țară ».
- CXXIV « Au venit în fiecare an și în anul asta încă vin. Da. Ei vin ca la ei acasă, suntem o relație foarte bună, deci nu avem probleme. Și ne mai ajută de dincolo, și noi ajutăm cu ce putem noi de aici ! Mai trimitem câte ceva care acolo nu există în Germania ! Artizanat... ».
- CXXV « The only natives partners of interaction are the cook (employed by the farm), the three tractor drivers, the two permanent employees for the wagons and horses and the agronomy engineer. The Moldavians are in smaller numbers than the people from the Maramureș and they are expert in cutting the grape vine. The only exchanges involving these groups are the strictly economic ones and they are related only to the fellow workers ».
- CXXVI « Using the original materials, and local labour ».
- CXXVII « Caroline together with the school principal set up a museum with all kinds of traditional Saxon objects. The museum has two sections – one referring strictly to the Saxons and their fortified church, managed by Caroline ; and the second with a historical and multicultural character focused on Moșna history and managed by the school principal (a history teacher and PhD student). Co-operating, Caroline and school principal rebuild the collective memory around the central Saxon element ».

Conclusion générale

CONCLUSION GENERALE : LE « RETOUR », UN PARADOXE SPATIAL

Les migrations de *Aussiedler* vers l'Allemagne sont en général qualifiées de « migrations ethniques ». L'enjeu de cette étude résidait donc dans l'analyse de la place de l'ethnicité dans les phénomènes migratoires. Le choix des *Siebenbürger Sachsen* était particulièrement indiqué à cet effet, non pas pour en souligner l'exceptionnalité dans un contexte migratoire roumain ouvert depuis une quinzaine d'années seulement mais parce que la migration saxonne incarne des processus paradoxaux de plus en plus marquants dans les migrations roumaines contemporaines, essentiellement issues de nécessités économiques. L'expérience saxonne montre à quel point la migration n'est pas seulement rationalité ou « calcul d'intérêts » (économiques, politiques...), mais aussi affaire de croyances. L'expérience saxonne est certes fondée sur l'ethnicité, dans le sens où elle repose sur la croyance en une généalogie germanique entretenue depuis plusieurs siècles parmi les Saxons, dans le sens aussi où elle est rendue possible par des lois élaborées en Allemagne afin de favoriser l'immigration de membres de minorités dites « allemandes » d'Europe centrale, orientale et de l'(ex-)Union Soviétique. Mais depuis le changement de régime politique en Roumanie, les migrations de Saxons prennent des formes de plus en plus diversifiées, de plus en plus éloignées du modèle de la migration ethnique supposée répondre à une volonté de vivre « parmi les siens » et de plus en plus proches de mouvements faits d'allers-retours fréquents, non qualifiés par l'ethnicité putative des individus qui se déplacent.

C'est ce mouvement de complexification des formes et significations de la migration saxonne que l'on a appelé « retour » : si l'ethnicité y occupe une place désormais relativisée par d'autres préoccupations des migrants (économiques par exemple), quels sont donc les types de solidarité noués dans la migration et leurs fondements sociaux ? Ou, selon une formulation plus théorique, quelles sont dans un espace migratoire les relations entre la dimension mythique et la dimension relationnelle (appelée « interdépendance ») du « retour » ?

Les migrations saxonnes vers la République fédérale reposent sur la croyance en une généalogie germanique des *Sachsen*. Une croyance partagée par les membres du collectif ainsi constitué, mais également par les dirigeants roumains et allemands, et leurs prédécesseurs respectifs : la croyance trouve un support fort dans sa reconnaissance institutionnelle. L'ethnicisation germanisée des Saxons ne relève pourtant pas de l'évidence ou d'une quelconque linéarité historique. Depuis l'arrivée en Transylvanie de colons venus de l'Ouest de l'Europe dans le cadre de l'*Ostsiedlung* médiévale, la généalogie saxonne a été élaborée dans une trajectoire complexe et heurtée. Dans un premier temps, les Saxons se définissaient effectivement comme

des descendants de migrants occidentaux. Dans un second temps pourtant, leurs intellectuels élaborèrent une généalogie saxonne ancrée dans le sol transylvain : l'enjeu de l'ancienneté devait légitimer les Saxons dans la Principauté de Transylvanie. Dans un troisième temps, le passé migratoire fut redécouvert et valorisé : la croyance contemporaine en la germanité des *Sachsen* date d'alors. Cette élaboration généalogique ne s'est pas faite sans soutien des autorités en place ; bien à l'inverse, elle a en général servi au positionnement politique des Saxons dans la société transylvaine, puis roumaine. D'ailleurs, sa réification la plus nette par les autorités commence en 1918, lorsque la Transylvanie est intégrée à la Grande Roumanie. Jusqu'à aujourd'hui, les Saxons peuvent appuyer leur croyance sur le fait qu'ils sont reconnus comme « Allemands » au sein de l'Etat roumain.

Cette croyance en une généalogie germanique est suffisamment forte pour organiser les espaces d'implantation des Saxons en Transylvanie méridionale. La région de présence saxonne se distingue des zones environnantes par un modèle villageois organisé autour d'une centralité saxonne. A cette échelle locale, les Saxons ne sont plus minoritaires mais majoritaires, souvent tant par le nombre que par leur pouvoir symbolique : ils bénéficient d'un prestige certain auprès des autres habitants et sont de ce fait placés au sommet des hiérarchies sociales locales. Cette situation de forte division et hiérarchisation socio-spatiale dure jusqu'au lendemain de la guerre : le statut des Saxons est sévèrement remis en cause à la fin des années quarante. Ceci contribue à mettre en place le mouvement d'émigration.

Or, les migrations de Saxons entre Roumanie et République fédérale sont aussi consécutives à l'arrivée dans l'Allemagne en ruines d'anciens militaires, de prisonniers de guerre et de déportés saxons. Ce ne sont pas les seuls membres de minorités dites « allemandes » d'Europe centre-orientale et de l'U.R.S.S. à y parvenir ; dans les années suivant le conflit, plus de douze millions de personnes rejoignent le pays en reconstruction. C'est pour faire face à ces arrivées et faciliter les regroupements familiaux qui découlent des scissions occasionnées par la migration que les gouvernants allemands mettent en place, en 1953, la loi d'immigration pour les Allemands de l'Est et le statut de *Aussiedler*. Les immigrants arrivent de tous les pays communistes européens, le flux augmentant singulièrement dans les dernières années de la décennie 1980. Le succès de la politique d'immigration des *Aussiedler* est tel après l'effondrement des régimes communistes que les dirigeants allemands restreignent les possibilités d'entrée et de séjour dans le pays pour les membres de ces minorités. Les Saxons ne remplissent plus, dans leur majorité, les conditions exigées à partir de 1993 pour pouvoir obtenir l'accueil de l'Allemagne. L'immigration saxonne sous statut de *Aussiedler* touche à sa fin.

La prégnance sociale et spatiale du phénomène d'émigration de minoritaires est toutefois telle à l'époque de la Roumanie communiste que l'espace migratoire des ressortissants roumains est, jusqu'à la destitution de Nicolae Ceaușescu, très clairement dominé par les flux dits « ethniques », d'Allemands, de Magyars et de Juifs. L'efficacité spatiale de l'ethnicité se lit dans l'organisation de cet espace migratoire. Le changement résulte de la Révolution roumaine : avec l'ouverture du pays, les types de migrations pratiqués par des Roumains sont diversifiés. Les migrations dites « ethniques » perdent en volume et évoluent sous l'influence des autres mobilités

pratiquées à partir du pays. Les Saxons optent de plus en plus pour de la circulation migratoire à vocations multiples, et intègrent des non-Saxons à leurs réseaux migratoires. La migration ethnique s'ouvre au non-ethnique.

De manière parallèle, les Saxons installés en Allemagne maintiennent des contacts forts les uns avec les autres. Ils sont concentrés dans les *Länder* du sud et du sud-ouest, et notamment dans quelques localités précises. Cela facilite le travail des structures associatives mises en place dès la fin des années quarante par les premiers d'entre eux à s'y être implantés. Ces associations ont pour but principal la préservation des liens entre les membres du groupe et les générations nées en migration. Cela passe par des rencontres régulières, la reproduction et la transmission de pratiques culturelles élaborées en Transylvanie. Dans le même temps, les migrants s'organisent au quotidien de manière à être proches les uns des autres. La configuration socio-spatiale saxonne, telle qu'elle a été abordée lors de l'enquête, vise au maintien de l'« entre-soi ».

Depuis la réouverture de la Roumanie fin 1989, de nouveaux types de migrations apparaissent parmi ces Saxons d'Allemagne. Une partie d'entre eux décide en effet de valoriser l'expérience migratoire par des activités économiques, politiques ou intellectuelles ; d'autres reprennent les contacts avec les proches restés en Roumanie. Ces nouvelles activités et dynamiques relationnelles entraînent de nombreux aller et venues entre les deux pays. Elles amènent aussi à développer de nouveaux échanges en dehors du collectif migrant élargi. La migration saxonne génère du lien et des initiatives qui dépassent les limites du groupe.

La reprise des échanges migratoires est accompagnée d'un fort réinvestissement de certains Saxons en Transylvanie même. Le Forum démocratique des Allemands de Roumanie en est le premier bénéficiaire. Reconnu par le droit roumain, il est destiné à la représentation politique et culturelle des diverses minorités dites « allemandes » en Roumanie. L'implication dans l'organisation de Saxons revenus en Roumanie après avoir vécu en Allemagne fait également du Forum une instance représentative des Allemands auprès des autorités de la République Fédérale. Celles-ci ont en effet décidé d'investir directement dans les pays dans lesquelles vivent les minorités allemandes afin de limiter l'immigration. Le Forum bénéficie des aides octroyées par l'Allemagne. Il est d'une efficacité certaine dans les centres urbains de Transylvanie méridionale. En revanche, manquant de partenaires, ses délégations en milieu rural ne mènent que peu de projets à bien. Le Forum est une institution aux visées larges mais aux réalisations contrastées.

En milieu rural en revanche, les initiatives prises de manière spontanée par les habitants débouchent sur des modes de recomposition variés des localités touchées par l'émigration saxonne. Ces initiatives partent des logements laissés vacants par les migrants, et impliquent l'ensemble des habitants. Elles sont divisées en deux grands types : celles qui touchent toutes les localités étudiées lors de l'enquête, et que l'on a considérées comme étant générales ; celles qui ne concernent que certaines localités, et qui introduisent de la différenciation entre les lieux. Toutes ces initiatives mettent en relation des acteurs multiples, locaux ou migrants, notables ou marginaux, appartenant à différents groupes ethniques et religieux. Elles provoquent une réorganisation socio-spatiale profonde des localités, déjà éprouvées par le départ de nombreux *Sachsen*. A l'issue de la migration saxonne, l'espace sud-transylvain est bouleversé : il n'est plus

organisé selon les catégories ethniques, mais selon un ensemble diversifié de continuités et discontinuités sociales.

Tout au long de cette histoire, deux phénomènes interagissent pour donner sa spécificité à la migration saxonne : le mythe et l'interdépendance. Trois conclusions majeures s'imposent à l'issue de cette recherche, à propos de la construction, de la mobilisation et de la signification du mythe et de l'interdépendance dans le « retour ». On reviendra sur les implications du choix du groupe saxon comme groupe d'étude, et non des *Aussiedler* ou Allemands de Roumanie. On rappellera ensuite le rôle de la croyance en une généalogie germanisée des *Sachsen* dans l'organisation et le fonctionnement de l'espace migratoire saxon. On réexaminera enfin le jeu sur les écarts dans la migration, la manière dont un déplacement modifie cette « affaire de distance » fondatrice selon Jacques Lévy des rapports entretenus entre une collectivité et les sociétés qu'elle parcourt.

Rappelons que le mythe et l'interdépendance composant le « retour » entrent en contact à trois niveaux. C'est autour de la loi, de l'ethnicité et des spatialités que les deux dimensions du « retour » s'influencent mutuellement. Au cours de la démonstration, chacune de ces deux composantes a fait l'objet d'un traitement particulier. Il faut maintenant revenir sur les relations qu'elles entretiennent pour donner sa substance à la notion de « retour ».

LES LOIS ETHNIQUES N'EMPECHENT PAS DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES LARGES DANS L'ESPACE MIGRATOIRE

L'interrogation sur les effets migratoires des niveaux d'identification des *Sachsen* trouve des réponses dans la mise en relation et la confrontation de l'interdépendance et du mythe constitutifs du « retour » par *la loi*.

L'attention portée au groupe des *Siebenbürger Sachsen* était justifiée par la volonté de distinguer un collectif migrant de populations définies par des statuts légaux. L'analyse aurait pu être consacrée à *des Aussiedler*, sans que soit mentionnée la diversité interne à ce qui ne constitue une population qu'au sens législatif et statistique du terme. C'est précisément à cause de l'absence de liens vécus entre les individus partageant essentiellement la qualification de *Aussiedler* que cette alternative a été écartée. Les recherches empiriques menées auprès de Saxons, de Souabes du Banat et de Satu Mare, ou auprès de quelques Allemands de l'ancienne Union soviétique ont montré que l'expérience migratoire ne suffit pas à fédérer les immigrants membres de minorités dites « allemandes » de l'Est. Le choix des Saxons de Transylvanie reposait aussi sur la volonté de ne pas en rester aux « Allemands de Roumanie » (les *Rumäniendeutsche*). La population « Allemands » en Roumanie existe certes d'un point de vue formel ; elle désigne l'ensemble des individus se déclarant de nationalité allemande lors de l'enregistrement de l'état civil et lors des recensements de population. Elle désigne aussi une partie des *Aussiedler* en provenance de Roumanie. Mais cet enregistrement par l'administration roumaine et l'administration allemande ne correspond pas aux auto-définitions, qui renvoient aux entités historiques régionalisées saxonne et souabes. Finalement, c'est par l'absence de formalisation juridique que les Saxons se

distinguent des *Aussiedler* et Allemands de Roumanie. Les *Sachsen* n'ont aucune existence légale ni en Roumanie ni en Allemagne, mais sont intégrés à des populations légales et statistiques qui les dépassent et dans le cadre desquelles ils peuvent développer leur « retour ».

Le premier niveau de croisement des dimensions constitutives du « retour » montre comment l'interdépendance est modelée sous les effets de la formulation et de l'évolution du mythe du « retour ». Au début du mouvement migratoire des Saxons vers l'Allemagne fédérale, c'est une logique de rupture qui prédomine dans la loi fédérale d'immigration des *Aussiedler* et les lois roumaines sur l'émigration des ressortissants roumains. L'interdépendance ne peut donc s'installer dans la formulation légale du « retour ». La rupture, intégrée au mythe, empêche l'interdépendance par la loi. Après l'ouverture de la Roumanie, il en va pourtant autrement. Le cadre législatif d'immigration des *Aussiedler* (ou *Spätaussiedler*), bien que non élaboré à cet effet, est utilisé pour maintenir du lien entre les deux pôles migratoires par la circulation. L'activation de l'interdépendance s'appuie sur le statut de « migrant ethnique » défini par les autorités allemandes. Par ailleurs, le corpus législatif élaboré pour les *Aussiedler* leur permet de se fondre parmi les citoyens de la République Fédérale tout en bénéficiant de dispositifs d'aide spécifiques (aide au logement, à la requalification professionnelle, à la langue, droits associatifs...). Les dynamiques relationnelles internes au groupe saxon recomposé en migration trouvent là un soutien fort : les migrants peuvent se regrouper, s'organiser sur le plan associatif, défendre leurs intérêts grâce à ces structures associatives propres. Le croisement législatif de l'interdépendance et du mythe se révèle donc ambivalent. Il promeut à la fois de la rupture (vis-à-vis de la société roumaine) et de l'inclusion (dans la société allemande) ; et c'est par cette inclusion dans la société allemande que la reprise des liens avec la Roumanie, après 1989, est rendue possible.

Le second niveau de croisement des dimensions constitutives du « retour » montre comment le mythe est modelé sous les effets de la formulation et de l'application de l'interdépendance. En Roumanie, la loi intervient dans le « retour » par le biais du Forum démocratique. La création de l'organisation amène à approcher avec précaution les effets de l'institutionnalisation de l'ethnicité. Le Forum pourrait en effet fonctionner uniquement comme un organisme de défense des Allemands de Roumanie, et ainsi renforcer la discontinuité ethnique au sein de la population. Tel n'est pas le cas : il a bel et bien une fonction de protection endogène face aux autorités centrales, mais il sert aussi au renforcement des relations et échanges avec les autres habitants de Transylvanie et de Roumanie. La légalisation de l'interdépendance contribue à l'institutionnalisation du mythe tel qu'il a été redéfini une fois la migration en Allemagne accomplie. Au plan des recompositions des localités rurales de Transylvanie méridionale, recompositions consécutives à l'émigration saxonne, c'est par le bâti laissé vacant que la loi met en contact interdépendance et mythe. Les lois régulant la gestion et la transmission des logements vacants influent de deux manières sur cette mise en contact. Avant 1989, elles concrétisent la rupture par l'émigration. Après 1989, elles soutiennent la reprise du lien entre les Saxons en migration et un ensemble diversifié d'acteurs locaux. Ses effets sont toutefois inégaux. Partout, elle favorise des liens préexistants au départ des *Sachsen*, quitte à renforcer les hiérarchies sociales locales. Elle différencie aussi les localités en facilitant de nouveaux types de liens et en reléguant

l'ethnicité au second rang des solidarités et discontinuités locales. Le second niveau de croisement législatif du mythe et de l'interdépendance a pour caractéristique principale de réduire les effets de l'ethnicité dans l'organisation de l'espace migratoire saxon.

En somme, les lois d'immigration et d'institutionnalisation de l'ethnicité dont les effets auraient initialement pu être pensés comme accentuant l'ethnisation et la division ont des répercussions inverses : elles favorisent le lien à l'intérieur de l'espace migratoire saxon. Les lois sur l'exception ethnique n'empêchent pas des dynamiques relationnelles larges dans tout l'espace migratoire. Elles individualisent les groupes mais ne les cloisonnent pas. Les initiatives de rapprochement endogène et exogène des Saxons ne sont pas freinées par ces lois.

LA FIN DE L'ETHNICITE COMME RESSORT DE LA MIGRATION

La seconde interrogation sur le rôle de la croyance généalogique dans l'organisation et le fonctionnement de l'espace migratoire saxon des *Sachsen* trouve des réponses dans la mise en relation et la confrontation de l'interdépendance et du mythe constitutifs du « retour » par l'ethnicité.

A un premier niveau, l'interdépendance est façonnée par le mythe du « retour » par le biais de l'ethnicité. Lors de la mise en place du mouvement migratoire, la croyance en une généalogie germanisée est utilisée pour maintenir les échanges avec le collectif migrant élargi en dépit des obstacles politiques. L'objectif est alors d'aider à l'émigration de ceux qui vivent encore en Roumanie. La concrétisation de la rupture mythique avec la société roumaine passe, et ce n'est pas le moindre paradoxe du « retour », par l'entretien de l'interdépendance avec les *Sachsen* en Transylvanie. Il faut maintenir le lien collectif pour concrétiser une rupture avec l'extérieur ! Après l'immigration en République Fédérale, le mythe est prolongé pour que le groupe saxon continue à exister. Le prolongement du mythe nécessite une redéfinition de la croyance généalogique fondatrice des *Sachsen* : elle doit désormais leur permettre de se distinguer des « Allemands d'Allemagne ». C'est par la territorialisation que la différence est instaurée : la germanité territorialisée est attribuée aux Allemands ; la germanité dans l'éloignement est attribuée aux Saxons. Mais la redéfinition du mythe et de la croyance généalogique a des effets surprenants : le « retour » est réorienté vers la Roumanie, à partir de 1990. Quelques Saxons d'Allemagne amorcent un mouvement de va-et-vient entre les deux pôles migratoires, car ils croient en une altérité saxonne en Transylvanie. Les liens internes au groupe sont renforcés et valorisés dans l'ensemble de l'espace migratoire. Les polarités spatiales induites par la croyance en une généalogie saxonne commune aux « Allemands d'Allemagne » sont renversées : la croyance en la germanité demeure, mais ne trouve à être appliquée que dans la société roumaine. L'éloignement du « centre » autorise son maintien.

A un deuxième niveau, le mythe du « retour » est façonné par l'interdépendance, par le biais de l'ethnicité. Cela passe tout d'abord par l'institutionnalisation de l'ethnicité en Roumanie, à travers le Forum démocratique. L'ethnicité redéfinie afin de favoriser les échanges entre les Saxons de Transylvanie et d'Allemagne est érigée au rang d'organisme représentatif des *Sachsen* (et Souabes ou autres Allemands) dans le pays de départ. Le mythe redéfini dès l'Allemagne est ainsi

concrétisé. Mais la redéfinition de la croyance généalogique saxonne n'exerce pas seulement un effet d'ouverture sur le mythe du « retour ». Les capacités exclusives de ce dernier sont aussi renforcées, notamment dans les recompositions des localités rurales de Transylvanie méridionale. La dynamique créée par la vacance de logements s'appuie sur les relations préexistantes entre Saxons migrants et Saxons non migrants (ainsi qu'entre d'autres groupes), et les renforce. Cet effet de la redéfinition du mythe par l'interdépendance est valable dans toutes les localités observées. En revanche, l'autre effet de cette redéfinition introduit de la différenciation entre espaces locaux : l'ethnicité des habitants n'est plus le principal facteur organisateur des solidarités et discontinuités sociales locale, désormais structurées par un ensemble complexe de causalités (économiques, relationnelles, ethniques, historiques...). Une fois institutionnalisée par le Forum et la gestion-transmission du bâti laissé vacant par les *Sachsen* migrants, l'ethnicité dans le « retour » a des répercussions ambivalentes : dans certains cas elle renforce des continuités et des discontinuités qui préexistent au « retour » ; dans d'autres, elle perd en capacité d'action. Elle n'est plus le moteur central de l'interdépendance même si elle conserve une force d'intervention certaine.

La croyance généalogique fonctionne bel et bien au sein du « retour » mais elle n'empêche pas les formes d'interdépendance fondées sur d'autres paramètres de définition sociale. C'est la fin de l'ethnicité comme unique élément structurant du « retour » : elle demeure dans les définitions endogènes et exogènes, mais n'est plus le seul facteur organisationnel de la migration saxonne.

UNE ORGANISATION SPATIALE OUVERTE, NON HIERARCHISEE MAIS DIFFERENCIEE

La troisième interrogation relative au jeu sur les écarts et les contacts dans l'organisation et le fonctionnement de l'espace migratoire saxon des *Sachsen* trouve des réponses dans la mise en relation et la confrontation de l'interdépendance et du mythe constitutifs du « retour » par *les spatialités*.

A nouveau, l'interdépendance est configurée par le mythe du « retour ». Lors de la première étape migratoire, qui correspond à une première définition du mythe du « retour », l'espace de la migration saxonne est un espace binaire : les deux pôles sont conçus comme étant dissociés. Mais dès que la migration est mise en place, ces deux pôles sont reliés par les filières de migrants. L'espace de la « migration ethnique » est conçu comme étant cloisonné, mais ne l'est pas dans son fonctionnement réel. Il résulte également d'un jeu complexe sur la distance. En immigrant en République Fédérale, les Saxons veulent introduire de la distance sociale et spatiale entre eux et la société roumaine, et se rapprocher de la société allemande. Mais pour ce faire, ils doivent conserver des relations avec les membres du collectif non encore émigrés. Dans une seconde phase, les filières migratoires familiales et villageoises sont les composantes spatiales les plus actives du « retour ». Elles servent au maintien du groupe dans l'éloignement, un groupe désormais dispersé dans un espace relationnel actif. La proximité interne doit être reconstruite, ce qui passe par une mise à distance sociale des locaux, tant en Roumanie qu'en Allemagne. Dans une troisième phase, l'organisation spatiale du binôme mythe-interdépendance est renversée. Il

s'agit de rétablir le lien à la société roumaine sans pour autant rompre avec la société d'immigration : l'objectif est donc de profiter de la situation migratoire. Cela passe par une activation des filières qui relient les deux pôles structurants de l'espace migratoire ; par leur sollicitation intense, ces filières sont transformées en réseaux de migrants sous-tendant la circulation, et l'espace est transformé en champ migratoire. En Allemagne comme en Roumanie, le jeu sur les écarts vise à les réduire pour une plus grande proximité à l'intérieur du groupe et avec l'extérieur. L'organisation spatiale du « retour » passe par conséquent du cloisonnement, du caractère binaire et hiérarchisé, à une organisation bidirectionnelle voire multidirectionnelle, faite de réseaux de migrants et concrétisée par du va-et-vient. C'est alors un espace ouvert et non hiérarchisé.

Mais la non-hiérarchisation des pôles d'un champ migratoire ne permet pas de conclure à son indifférenciation interne. C'est ce que montre l'autre versant du fonctionnement de l'espace migratoire saxon, dans lequel le mythe du « retour » est également configuré par l'interdépendance au moyen des spatialités. Par l'institution du Forum, l'interdépendance structure un réseau urbain mais ne parvient pas à façonner les espaces ruraux. L'interdépendance institutionnalisée a donc la capacité d'agir sur l'espace, sans toutefois pouvoir l'unifier ; elle y introduit de la différenciation. Il en va de même pour l'interdépendance informelle identifiée dans les localités rurales à partir de la gestion-transmission du bâti laissé vacant par les migrants saxons. Toutes les localités concernées voient certaines divisions anciennes renforcées par la concrétisation du mythe redéfini au moyen du système d'interdépendance auquel les Saxons migrants prennent part. A nouveau, la différenciation spatiale est accrue, ici à l'échelle des localités. La différenciation est également accrue à l'échelle de la région transylvaine méridionale : les diverses modalités de recomposition post-migratoire désignent des types de localités ; il n'existe pas un seul mode de réorganisation consécutif à l'émigration des *Sachsen*. En Roumanie, la redéfinition du mythe du « retour » génère par conséquent une différenciation accrue des lieux d'émigration, en mobilisant des critères plus diversifiés que la seule ethnicité. La différenciation accrue et multicausale ne signifie pourtant pas un accroissement du cloisonnement ; l'espace est hétérogène mais ouvert.

A l'issue de cette réflexion, il apparaît donc que l'organisation spatiale binaire du « retour » est remplacée par une organisation spatiale ouverte, non hiérarchisée mais différenciée.

LE « RETOUR » ET SES AMBIVALENCES

La combinaison du mythe et du système d'interdépendance dans le « retour » des Saxons de Transylvanie en Allemagne en font un paradoxe spatial.

Le mythe initial affirme le « retour » comme une fin, comme l'étape finale d'une « boucle à boucler » longue de plusieurs siècles. Mais la concrétisation du « retour » par l'immigration en Allemagne bouleverse cette affirmation de départ. Ses deux composantes transforment le « retour » pour en faire une étape parmi d'autres d'une histoire migratoire, et non un point d'aboutissement. D'abord parce que l'interdépendance constitutive du « retour » n'existe que dans l'échange entre les divers lieux et acteurs du « retour », lieux et acteurs qui d'ailleurs n'existent que

par elle. Ensuite parce que la dimension mythique du « retour » n'est pas figée mais évolutive, adaptable, transformée au gré des discours qui la construisent et la reconstruisent. Le « retour » est donc un moment d'un parcours qui amène au repositionnement du groupe saxon dans les pôles de son champ migratoire, et ce à toutes échelles considérées : à l'échelle locale par le remodelage du modèle villageois sud-transylvain, à l'échelle régionale par l'hétérogénéisation interne accrue des modes de recomposition. Le « retour » est un moment, initialement pensé par ses acteurs comme sédentaire. Il autorise le repositionnement des acteurs grâce et dans la mobilité entre deux pôles spatiaux disjoints mais non dissociés.

Le « retour » répond par un paradoxe au problème général du maintien du lien dans l'espace migratoire. *Le « retour » est un mythe de la rupture dans la sédentarité qui produit de l'interdépendance dans la mobilité.*

Quel est l'avenir du « retour » ? La spécificité de ce type de migration va-t-elle se maintenir ou non ? Au vu de l'expérience saxonne, on tendrait à penser que la migration ethnique est en train de disparaître. En réalité, le bilan est nuancé.

Pour ce qui est des migrations ethniques anciennes, ayant cours depuis plusieurs décennies (citons les migrations des *Aussiedler* ou l'immigration juive en Israël), leur spécificité tend à s'estomper au profit de mouvements circulatoires et de fonctionnements similaires à d'autres types de flux. C'est la fin du mythe du « retour » et le début du mythe du retour, fait cette fois-ci de l'alternance départ-retour. C'est ce qu'a montré le cas saxon. L'évolution de la migration allemande de l'ancienne Union soviétique annonce aussi des mouvements circulatoires : compagnies aériennes et de transports routiers, commerces de marchandises diverses, émergence d'un tourisme au pays de départ sont les premiers signes de sa transformation. Cela fait des années que l'immigration allemande de Pologne s'est déjà convertie en mouvement circulatoire. A propos de l'Allemagne, la migration ethnique est déjà largement remplacée par du va-et-vient.

Les législations mises en place depuis plusieurs décennies en Allemagne, en Israël ou en Grèce ont fait des émules en Europe, notamment parmi les anciens Etats communistes ; c'est là que réside l'avenir de la migration ethnique. Les « retours » les plus récents touchent la Pologne ou la Finlande, voire certains Etats issus de l'U.R.S.S. En Roumanie, la situation pique la curiosité. Certes il n'existe pas officiellement de loi d'immigration fondée sur la « roumanité » et destinée aux minorités roumaines des Etats voisins du pays (l'Ukraine, la Moldavie, la Bulgarie et les autres Etats des Balkans). Mais des dispositions existent qui facilitent l'entrée et le séjour en Roumanie des membres de ces minorités roumaines. Il est difficile de recueillir des informations à ce sujet mais, de fait, l'immigration en Roumanie est en bonne partie une immigration de Roumains en provenance de Moldavie et d'Ukraine.

Un autre point commun entre anciens et nouveaux pays d'immigration ethnique est mis en évidence par l'essor de l'immigration en Roumanie : dans les Etats disposant de longue date de dispositifs d'immigration ethnique, les « retours » se sont accompagnés d'une immigration non-ethnique. La circulation saxonne facilite l'immigration roumaine en Allemagne, et des processus similaires ont été identifiés en Israël. Qu'en sera-t-il pour les nouvelles destinations des

ethnomigrants ? A l'heure où la Roumanie renforce ses frontières orientale et septentrionale pour satisfaire aux critères d'adhésion à l'Union européenne, la question devient cruciale.

Le « retour » n'est pas la fin mais le début de la migration.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- (1993) « Das Demokratische Forum der Deutschen in Rumänien », in *Zugänge, Forum des Evangelischen Freundekreises Siebenbürgen, cahier 14*, Heidelberg, 157 p.
- (1993) *Partide politice, România*, Bucarest, Agenția națională de presă Rompres, 192p.
- (1994) « Relațiile interetnice », *Revista de cercetări sociale*, n°4, pp.147-255.
- (1995) « Die 30er Jahren. Ein binder Flecken ? », Tagung der Evangelischen Akademie Siebenbürgen, in *Zugänge, Forum des Evangelischen Freundekreises Siebenbürgen, cahier 17*, Heidelberg, 112 p.
- (1995) « Für wen ist die Evangelische Kirche A.B. in Rumänien da ? », Tagung der Evangelischen Akademie Siebenbürgen, in *Zugänge, Forum des Evangelischen Freundekreises Siebenbürgen, cahier 18*, Heidelberg, pp.18-70.
- (1997) « Identité, identités. L'individu. Le groupe. La société », *Sciences Humaines*, C.N.R.S., décembre 1996-janvier 1997, hors-série, n°15, 49 p.
- (1997) *Cahiers de terrain*, Observatoire social de Bucarest, Société des Européanistes de Bruxelles, Bucarest, Paideia, 61p.
- (2000) *Zehn Jahre Demokratisches Forum der Deutschen in Hermannstadt*, Forum Democrat al Germanilor din România, Sibiu, Monumenta, 144 p.
- ADAM Eribert (1995) « Les politiques de l'identité. Nationalisme, patriotisme et multiculturalisme », in « Pouvoirs de l'ethnicité », in *Anthropologie et Sociétés*, vol.19, n°3, pp.87-109.
- ÁDÁM Magda (1993) « Ethnicity and nationalism in the Successor States », in KRÜGER Peter (éd.), *Ethnicity and nationalism. Marburger Studien zur Neueren Geschichte*, Marburg, Hitzeroth, vol.3, pp.35-45.
- AKER Rogers (1995) « Aftermaths of Empire and the unmixing of peoples : historical and comparative perspectives », *Ethnic and Racial Studies*, vol.18, n°2, pp.189-218.
- AMSELLE Jean-Loup (1985) « Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique », in AMSELLE Jean-Loup, M'BOKOLO Elikia (éd.), *Au cœur de l'ethnie*, Paris, La Découverte, pp.11-48. (coll. Sciences Humaines et Sociales)
- ANDERSON Benedict (1996) *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 213 p.
- ANSART Pierre (1998) « Nation et ethnie : archéologie du problème », in DAYAN-HERZBRUN Sonia, GOLDRING Maurice (dir.), « Appartenances et ethnicité », *Tumultes*, n°11, pp.11-22.
- BADE Klaus J. (1989) « Trends and issues of historical migration research in the Federal Republik of Germany », *Migration*, n°6, pp.7-28.
- BADE Klaus J. (1994) „Immigration and Integration in United Germany: Historical Development and Present Status”, in TROEN Ilan S., BADE Klaus J. (dir.), *Returning Home. Immigration and Absorption into their Homelands of Germans and Jews from the former Soviet Union*, Beer-Sheva, Ben Gurion University of the Negev, pp. 2-10
- BADE Klaus J. (1998) „Einführung : Zuwanderung und Eingliederung in Deutschland seit dem Zweiten Weltkrieg“, <http://www.univerlag.uni-Osnabrueck.de/books/migratio/imis3/kapital.htm>
- BADIE Bertrand (1995) *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 276 p.
- BARASH Jeffrey Andrew (1999) « Les sources de la mémoire », in Tariq RAGI ; Sylvia GERRITSEN (Eds.), *Les territoires de l'identité*, Paris, L'Harmattan, pp. 75-91
- BAREL Yves (1981) « Modernité, code, territoire », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°10-11, pp.3-21.
- BAREL Yves (1986) « Le social et ses territoires », in AURLAC François, Brunet Roger (coord.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard/Fondation Diderot, pp.131-139. (Nouvelle Encycopédie des Sciences et Techniques)
- BARTH Fredrick (1995) « Les groupes ethniques et leurs frontières », in POUTIGNAT Philippe, STREIFF-FENART Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, Paris, P.U.F., pp.205-217.

- BAUER Thomas, ZIMMERMANN Klaus F. (1997) « Network Migration of ethnic Germans », *International Migration Review*, vol.31, n°1, pp.143-149.
- BAUER Ute, BÜRKNER Hans-Joachim (1998) « Spatially concentrated settlement of ethnic Germans (Aussiedler) as a chance for integration? », *Espace, populations et sociétés* - « Les mutations démographiques en Europe centrale et orientale », n°3, pp. 431-440.
- BAUMANN Johannes (1994) “The Federal Government’s Repatriation Policy: Its Instruments and the Cooperation between Federation, Länder and Local Authorities”, in TROEN Ilan S., BADE Klaus J. (dir.), *Returning Home. Immigration and Absorption into their Homelands of Germans and Jews from the former Soviet Union*, Beer-Sheva, Ben Gurion University of the Negev, pp. 43-50
- BECK Sam (1984) « Ethnicity, class, and public policy : Țigani/Gypsies in Socialist Romania », in SHANGRILADZE Kot K., TOWNSEND Erica W. (éd.), *Papers for the V.Congress of southeast european studies*, Belgrade, september 1984, Columbus Ohio, Slavica Publishers, pp.19-37.
- BENATTIG Rachid, BRACHET Olivier (1998a) *Les dynamiques migratoires roumaines: le cas des demandeurs d'asile en France*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DPM, juin 1998, 98 p.
- BENATTIG Rachid, BRACHET Olivier (1998b), « Les dynamiques migratoires roumaines. Le cas des demandeurs d'asile en France », *Migrations Etudes. Synthèse des travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France*, Paris, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, n°81, 12 p.
- BERCEANU Barbu B. (1999) *Cetățenia. Monografie juridică*, Bucarest, Edition All Beck, , 386p.
- BERDOULAY Vincent, ENTRIKIN J. Nicholas (1998) « Lieu et sujet. Perspectives théoriques », *l'Espace géographique*, n°2, pp.111-121.
- BERDOULAY Vincent, TURCO Angelo (2001) « Mythe et géographie, de l'opposition aux complémentarités », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 45, n°126, pp. 339-345.
- BINDER Paul (1995) « Ethnische Verschiebungen im mittelalterlichen Siebenbürgen », *Zeitschrift für siebenbürgische Landeskunde*, vol.18, n°2, pp.142-146.
- BODÓ Barna (1998) « Distanțe sociale și identitate locală în Banatul istoric », in BOCȘAN Nicolae, MITU Sorin, TOADER Nicoară (coord.), *Studii de imagologie*, Cluj-Napoca, Presa Universitară Clujeană, vol.2, pp.363-374.
- BÖHM Johann (1993) *Die Deutschen in Rumänien und die Weimarer Republik, 1919-1933*, Ippesheim, Verlag des Arbeitskreises für Geschichte und Kultur der deutschen Siedlungsgebieten in Südosteuropa e.V., 299 p.
- BOIA Lucian (1999) *Două secole de mitologie națională*, Bucarest, Humanitas, 130 p.
- BOLOVAN Ioan, BOLOVAN Sorina (1995) « Contribuții privind structura etnică și confesională a Transilvaniei în secolul XX », in BOLOVAN Sorina, BOLOVAN Ioan (coord.), *Sabin Manuilă. Istorie și demografie. Studii privind societatea românească între secolele XVI-XX*, Cluj-Napoca, Centrul de studii transilvane, Fundația culturală română, pp.154-167.
- BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc (1996) « Le lien territorial entre frontières et identités », *Géographie et Cultures*, n°20, pp.7-18.
- BOULINEAU Emmanuelle (2001) « Un géographe traceur de frontières : Emmanuel de Martonne et la Roumanie », *L'espace géographique*, n°4, pp.358-369.
- BOYD Monica (1989) « Family and personal networks in international migration : recent development and new agendas », *International Migration Review*, vol.23, n°3, pp.638-662.
- BRUBAKER Rogers (1996) « Nationalizing states in the old “New Europe”- and the new », *Ethnic and Racial Studies*, vol.19, n°2, pp.411-437.
- BRUBAKER Rogers (1997) *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 320 p.
- BRUBAKER Rogers (1998) « Migrations of ethnic unmixing in the “New Europe” », *International Migration Review*, vol.32, n°4, pp.1047-1065.
- BUIRETTE Olivier (1998) « Géographes et frontières : le rôle d'Emmanuel de Martonne au sein du Comité d'étude lors de la conférence de la Paix (1919) », in GIBLIN Béatrice, LACOSTE Yves (dir.), *Géohistoire de l'Europe médiane*, Paris, La Découverte/Livres Hérodote, pp.149-163.
- BÜRKNER Hans-Joachim (1992) « Soziokulturelle Herkunftsbedingungen jugendlicher und junger Erwachsener aus Rumänien und ihre Rolle für Probleme und Konflikte im Einwanderungskontext », in SCHLÄGER H. et al. (dir.), *Eingliederung junger Aussiedler*, Speyer, Staatliches Institut für Lehrerfortbildung und Weiterbildung, vol.2, pp.169-203.
- BÜRKNER Hans-Joachim, HELLER Wilfried (2000) « Aspekte der jüngeren Zentralitätsforschung in Ostmittel- und Südosteuropa. Veränderte Perspektiven für die Bewertung der Städte Siebenbürgens ? », in LÖWE H.D., SCH G.H., TROEBST S. (dir.), « *Minderheiten*,

- Nationalbewußtsein und Zentralismus im Ostmitteleuropa* », Siebenbürgische Archiv, Cologne, Böhlau Verlag, n° 35, pp.213-229.
- CADIOT Juliette (2000), « Qu'est-ce que la "nationalité" ? Deux recensements généraux de l'Empire russe (1897) et de l'Union Soviétique (1926) », in LE BRAS Hervé (dir.), *L'invention des populations. Biologie, idéologie et politique*, Paris, Odile Jacob, pp.107-124.
- CALHOUN Craig (1993) « Nationalism and ethnicity », *Annual Review of Sociology*, n°19, pp.211–239.
- CAMILLERI Carmel (1999) « Stratégies identitaires : les voies de la complexification », in HILLY Marie-Antoinette, LEFEBVRE Marie-Louise (dir.), *Identité collective et altérité. Diversité des espaces, spécificité des pratiques*, Paris, L'Harmattan, pp.195-211.
- CARROUE Laurent, OTH Valère (1997) *L'Europe médiane*, Paris, Armand Colin, 222p.
- CESARI Jocelyne (1997), « Les réseaux transnationaux entre l'Europe et le Maghreb : l'international sans territoire », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.13, n°2, pp.81-94.
- CHAPMAN Malcom, McDONALD Maryon, TONKIN Elisabeth (1989) « Introduction », in TONKIN Elisabeth, McDONALD Maryon, CHAPMAN Malcom (éd.), *History and Ethnicity*, London, New York, Routledge, pp.1-21.
- CHARLEMAGNE Jacqueline (1999) « Ordre sécuritaire européen et migration est-ouest », *Migrations Sociétés*, vol.11, n°63, pp.79-92.
- CHATELET François (1976) « Hegel et la géographie », *Hérodote*, n°XX, pp.77-93.
- CHIRCĂ Haralambie (1967) « Die nationale Struktur der Bevölkerung des Hermannstädter Stuhls in den Jahren 1721-1722 », in *Forschungen zur Volks- und Landeskunde*, Bucarest, Editura Academiei Române, vol.10, n°2, pp.94-102.
- CHIVALLON Christine (1994a) « Deux notions pour comprendre l'expérience sociale de l'espace : réseaux sociaux et territoires », in MARY André (éd.), « Réseaux, territoires et identités », *Cahiers de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines*, n°3, pp.73-90.
- CHIVALLON Christine (1994b) « Crise des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ? », communication au colloque de Pau, tapuscrit, 8 p.
- CHIVALLON Christine (1996) « Repenser le territoire, à propose de l'expérience antillaise », *Géographie et Cultures*, n°20, pp.45-54.
- CHIVALLON Christine (1999) « Fin des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ? », *Géographie et Cultures*, n°31, pp.127-138.
- CHIVALLON Christine (1999) « Géographies et contextes », in CHIVALLON Christine, RAGOUET Pascal, SAMERS Mickael (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve post-moderne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.19-26.
- CHIVALLON Christine (2000) « D'un espace appelant forcément les sciences sociales pour le comprendre », in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin, pp.299-317.
- CIOBANU Vasile (1992) « Die Entstehung des Unterstaatssekretariat für Minderheiten in Rumänien (1931-1933) », in *Forschungen zur Volks- und Landeskunde*, Bucarest, Editura Academiei Române, vol.35, n°1-2, pp.45-56.
- CIOBANU Vasile (1995a) « Die Minderheitenfrage in den Programmen rumänischer Parteien während der Zwischenkriegszeit », in ROTH Harald (éd.), « Minderheit und Nationalstaat », Siebenbürgisches Archiv, cologne, Böhlau Verlag, pp.59-72.
- CIOBANU Vasile (1995b) « Organizarea național-politică a Germanilor din România 1919-1944 », *Anuarul Institutului de Cercetări socio-umane, Sibiu*, n°2, pp.121-134.
- CLAUS Wolfgang (1994) *Probleme der Integration der Spätaussiedler in der Region Südniedersachsen*, Göttingen, 301 p.
- COLONOMOS Ariel (1995) « La sociologie des réseaux transnationaux » ? in COLONOMOS Ariel (dir.), *Sociologie des réseaux transnationaux. Communautés, entreprises et individus : lien social et système international*, Paris, L'Harmattan, pp.21-69.
- COMȘA Mircea (2001) « Migrație », in *Fundația pentru o Societate Deschisă, Barometrul de Opinie Publică*, România, Bucarest, pp.39-50.
- CORBEA-HOISIE Andrei (1995) „Rümanien. Vom National zum Nationalitätenstaat“, in ROTH Harald, « Minderheit und Nationalstaat : Siebenbürgen seit dem Ersten Weltkrieg », Siebenbürgisches Archiv, Cologne, Weimar, Vienne, Böhlau Verlag, vol.31, pp

- CRĂCIUN Bogdan (2000) « The transylvanian saxon community of șaes (Mureș county) in the 19th century », *Transylvanian Review*, vol.9, n°2, pp.40-57.
- CSÁKY Moritz (1996) « Die Vielfalt der Habsburgermonarchie und die nationale Frage », in ALTERMATT Urs (éd.), *Nation, Ethnizität und Staat in Mitteleuropa*, Cologne, Böhlau Verlag, pp.44-73.
- CUCHE Denis (1996) *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 124 p
- CUCIUC Constantin (1997) *The Atlas of religions and or religious historical monuments in Romania*, București, Editura Gnosis, 322 p.
- DARDEL Eric (1952), *L'homme et la terre. Nature et réalité géographique*, Paris, Editions du CTHS, réed. 1990, 1999p.
- De MARTONNE Emmanuel (1931) *Géographie Universelle*, 1931, tome 1, pp.1-3 ; pp.98-129 ; tome 2, pp.699-712
- De TAPIA Stéphane (1995) « L'émigration turque : circulation migratoire et diasporas » ? in BRUNEAU Michel (coord.), *Diasporas*, Montpellier, GIP Reclus, pp.174-188.
- De TAPIA Stéphane (2001) « Rôle des flux migratoires et des réfugiés dans la construction d'un Etat. La Turquie », in CAMBREZY Luc, LASSAILLY-JACOB Véronique (dir.), *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, Paris, Editions de l'IRD, pp.119-150.
- De TINGUY Anne (2001) « L'élargissement à l'Est de l'Union, un nouveau défi pour l'Europe réunifiée », *Hommes et Migrations*, n°1230, pp.5-19.
- DEBARBIEUX Bernard (1995a) « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et Sociétés*, n°82-83, pp.13-35.
- DEBARBIEUX Bernard (1995b) « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'espace géographique*, n°2, pp.97-112.
- DEBARBIEUX Bernard (1999) « Le territoire : histoires en deux langues. A bilingual (his-)story of territory », in CHIVALLON Christine, RAGOUEZ Pascal, SAMERS Mickael (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve post-moderne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.33-46.
- DEPPE Volker, ENGSTER Hans-Joachim (1992) « Rechtliche Bedingungen der Eingliederung », in SCHLÄGER H. et al. (dir.), *Eingliederung junger Aussiedler*, Speyer, Staatliches Institut für Lehrerfortbildung und Weiterbildung, vol.2, pp.207-263.
- DI MEO Guy (1985) « Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie », *Annales de géographie*, n°526, pp.660-689.
- DI MEO Guy (1987), « Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire », *Annales de géographie*, n°537, pp.564-594.
- DI MEO Guy (1991a) « De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe », *L'espace géographique*, n°4, pp.359-373.
- DI MEO Guy (1991b) « La genèse du territoire local : complexité dialectique et espace-temps », *Annales de géographie*, n°559, pp.273-294.
- DI MEO Guy (1991c) *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Economica, 319 p.
- DI MEO Guy (1995) « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n°78, pp.15-34.
- DI MEO Guy (1998) « De l'espace aux territoires: éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie », *L'information Géographique*, n°3, pp.99-110.
- DI MEO Guy (1999) « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques sociales », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.43, n°118, pp.75-93.
- DIENERS Udo M. (1995) « Schutzrechte nationaler Minderheiten in Rumänien » in ROTH Harald, « *Minderbeit und Nationalstaat : Siebenbürgen seit dem Ersten Weltkrieg* », Siebenbürgisches Archiv, Cologne, Weimar, Vienne, Böhlau Verlag, vol.31, pp.189-200.
- DIMINESCU Dana (1999) « Faire une saison. Pour une anthropologie des migrations roumaines en France. Le cas du pays d'Oaş », *Migrations Etudes. Synthèse des travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France*, Paris, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, n°91, 16 p.
- DIMINESCU Dana (2001a) « Le "système D" contre les frontières informatiques », *Hommes et Migrations*, n°1230, pp.28-33.
- DIMINESCU Dana (2001b) « L'installation dans la mobilité : les savoir-faire migratoires des Roumains », *Migrations Société*, vol.13, n°74, pp.108-116.

- DOBRINCU Dorin (1997) « Națiune și confesiune. Reflecții asupra coabitării în spațiul românesc », *Xenopoliana, Iași*, vol.5, n°1-4, pp.84-90.
- DÖVÉNYI Zoltán (1997) « Zeitliche und räumliche Aspekte der Migrationswellen in Ungarn 1918-1995 », in SEEWANN Gerhard (éd.), *Migrationen und ihre Auswirkungen. Das Beispiel Ungarn 1918-1995*, Munich, R.Oldenbourg Verla, Buchreihe der Südostdeutschen Historischen Kommission, Band 36, pp.7-33.
- DOUBNOV Simon (1994) *Histoire moderne du peuple juif, 1789-1938*, Paris, Ed. du Cerf, 1792 p.
- DURANDIN Catherine (1994) *Histoire de la nation roumaine*, Bruxelles, éd. Complexe, 167p.
- DURANDIN Catherine (1995) *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 573p.
- DURANDIN Catherine (1997) « Européisme et autochtonisme en Europe centrale et orientale : de la guerre froide à la guerre chaude », *Xenopoliana, Iași*, vol.5, n°1-4, pp.74-83.
- EDROIU Nicolae (1995) « Români în urbariile transilvane din secolul al XVI-lea », in BOLOVAN Sorina, BOLOVAN Ioan (coord.), *Sabin Manuilă. Istorie și demografie. Studii privind societatea românească între secolele XVI-XX*, Cluj-Napoca, Centrul de studii transilvane, Fundația culturală română, pp.56-69.
- ELBAZ Mickaël, HELLY Denise (1995a) « Modernité et postmodernité des identités nationales », in « Pouvoirs de l'ethnicité », *Anthropologie et Sociétés*, vol.19, n°3, pp.15-35.
- ELBAZ Mickaël, HELLY Denise (1995b) « Présentation. Spectres et pouvoirs de l'ethnicité », in « Pouvoirs de l'ethnicité », *Anthropologie et Sociétés*, vol.19, n°3, pp.5-14.
- ELIAS Norbert, SCOTSON John L. (1997) *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 342 p.
- ELWERT Georg (1982) « Probleme der Ausländerintegration. Gesellschaftliche Integration durch Binnenintegration? », in KÖNIG René, REIDHARDT Friedhelm, LEPSIUS M.Rainer (éd.), *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, Opladen, Westdeutscher Verlag, Band 37, pp.717-731.
- ELWERT Georg (1989) « Nationalismus und Ethnizität. Über die Bildung von Wir-Gruppen », in NEIDHARDT Friedhelm, LEPSIUS Rainer (éd.), *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, Opladen, Westdeutscher Verlag, Band 41, pp.440-464.
- EMSELLEM Karine (2000), *Les petites villes dans le système de peuplement de la Roumanie*, Thèse de doctorat de géographie, Université Paris I – Panthéon Sorbonne, 2000, 529 p.
- ENTRIKIN J. Nicholas (1999) « Lieu, culture et démocratie », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.43, n°118, pp.349-355.
- ESPOSITO Roberto (2000) *Communitas: Origine et destin de la communauté*, Collège international de philosophie, Paris, P.U.F.
- FAIST Thomas (1997) « The crucial meso-level », in HAMMAR T., BROCHMANN G., TAMAS K., FAIST T. (éd.), *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary perspectives*, Oxford, New York, Berg, pp.187-217.
- FAIST Thomas (2000) « Transnationalization in international migration : implications for the study of citizenship and culture », *Ethnic and Racial Studies*, vol.23, n°2, pp.189-222.
- FARINELLI Franco (2000) « Friedrich Ratzel and the nature of (political) geography », *Political Geography*, 2000, n°19, pp.943-955, <<http://www.elsevier.com/locate/polgeo>>
- FASSMANN Heinz, MÜNZ Rainer (1995) « La migration d'Est en ouest en Europe (1918-1993) », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.11, n°3, pp.43-66.
- FATI Sabina (1995) « Convenția-cadru pentru protecția minorităților », *Sfera Politicii*, n°25, p.20.
- FAWCETT James T. (1989) « Networks, linkages, and migration systems », in *International Migration : an assessment for the 90's*, *International Migration Review*, vol.3, n°3, pp.671-680.
- FEIDSCHMIDT Margit (2001) « Symbolische Kämpfe der Nationalisierung. Die Auseinandersetzungen um ein nationaldenkmal immultiethnischen Ort Cluj », in Beate BINDER, Wolfgang KASCHUBA, Peter NIEDERMÜLLER (brgb.), *INSZENIERUNGEN DES Naionalen. Geschichte, Klutur und die Politik der Identitäten am Ende des 20. Jabrubunderts*, Köln, Böhlau Verlag, pp.263-284.
- FLIEDNER Dietrich (1995) « La crise de la géographie humaine en Allemagne. Plaidoyer pour une discipline », in *La géographie : quel avenir ?*, *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.39, n°108, pp.485-496.
- FRITZMANN Marianne (2000) in *Zehn Jahre Demokratisches Forum der Deutschen in Hermannstadt*, Sibiu, Monumenta Verlag, pp.58-62.
- FREITAG Michel (1981) « Théorie marxiste et question nationale : autopsie d'un malentendu », *Pluriel Débats*, n°26, pp.3-37.
- FREMONT Armand et al. (1982) « Espaces vécus et civilisations », in *Mémoires et documents de géographie*, Paris, C.N.R.S., 106 p.

- GABANYI Anneli Ute (2000) « Die Kommunalwahlen in Rumänien 2000 », *Südosteuropa*, n°7-8, pp.401-437.
- GÁL Kinga (2000) « Innere Selbstbestimmung. Aktuelle Autonomiekonzepte der Minderheiten in Rumänien », in LÖWE H.D., TONTSCH G.H., TROEBST S. (dir.), « *Minderheiten, Nationalbewußtsein und Zentralismus im Ostmitteleuropa* », Siebenbürgische Archiv, Cologne, Böhlau Verlag, n° 35, pp.105-119.
- GALLAGHER J.J., TUCKER P.N.J. (1998) « Persistence in place : ethnic Germans in Braşov's built environment », *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Geographia*, vol.53, n°1, pp.61-66.
- GALLISSOT René, KILANI Mondher, RIVERA Annamaria (2000) *L'imbroglio ethnique. En quatorze mots clés*, Lausanne, Editions Payot, 294 p.
- GANS Herbert J. (1979), "Symbolic ethnicity : the future of ethnic groups and cultures in America", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 2, n°1, 1979, pp. 1-20
- GEERTZ Clifford (2000) « L'idéologie comme système culturel », in CEFAL Daniel (dir.) *Les cultures politiques*, Paris, P.U.F., pp. 35-90
- GEIGER Klaus F. (2000) « Le débat actuel sur le code de la nationalité en Allemagne », *Hommes et Migrations*, n°1223, pp.20-32.
- GEORGE Pierre (1984) « Identité de groupe, identité de territoire. Sur les rapports entre population et espace », *Espace, Populations et Sociétés*, n°1, pp.13-16.
- GHEORGHE Nicolae, HANCOCK Ian, CORTIADE Marcel (1995) « "Rroms" ou "Tsiganes" ? », *Etudes Tsiganes*, vol.5, n°1, pp.135-140.
- GHIITA Maria (1998) « Între ideologie și mentalitate : problema minorităților din România în primul deceniu interbelic », in BOCȘAN Nicolae, MITU Sorin, TOADER Nicoară (coord.), *Studii de imagologie*, Cluj-Napoca, Presa Universitară Clujeană, vol.2, pp.333-347.
- GIEDE Werner, WAGNER Angelika (1992) « Umsetzung rechtlicher Bedingungen vor Ort », in SCHLÄGER H. et al. (dir.), *Eingliederung junger Aussiedler*, Speyer, Staatliches Institut für Lehrerfortbildung und Weiterbildung, vol.2, pp.265-302.
- GLOANNEC Anne-Marie (1993) « Y a-t-il un nationalisme allemand? », *Hérodote - «La question allemande»*, n°68, pp.67-73.
- GÖLLNER Karl (1966) « Die Stellungnahme der Siebenbürger Sachsen zur Vereinigung Transsilvaniens mit Rumänien », *Forschungen zur Volks- und Landeskunde, Bucarest, Editura Academiei Române*, vol.9, n°2, pp.29-38.
- GÖLLNER Ralf Thomas (1993) « Der ungarisch-rumänische Nationalitätenkonflikt in Siebenbürgen im Spiegel der Volkszählung von 1910, 1920 und 1930 », *Siebenbürgische Semesterblätter*, n°1-2, pp.83-101.
- GOSSIAUX Jean-François (1997) « Ethnicité, nationalités, nation », in ABELES Marc, JEUDY Henri-Pierre (dir.), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, pp.27-40.
- GOSSIAUX Jean-François (2002) *Pouvoirs ethniques dans les Balkans*, Paris, P.U.F.
- Gouvernement de la Roumanie, Conseil pour les Minorités Nationales (1994) *Le cadre législatif et institutionnel pour les minorités nationales de Roumanie*, Bucarest, Institut Roumain pour les Droits de l'Homme, 176p.
- GÜNDISCH Konrad, *Siebenbürgen und die Siebenbürger Sachsen*, SibiWeb, <http://www.wad.org/sibiweb/>, 29p.
- GÜNDISCH Konrad (1991) „850 Jahre Siebenbürger Sachsen. Geschichtlicher Überblick“ in *Landsmannschaft der Siebenbürger Sachsen in Deutschland, 850 Jahre Siebenbürger Sachsen*, Munich, Client Concept Verlag, pp. 9-28
- GURAK Douglas T., CACES Fe (1992) « Migration networks and the shaping of migration systems », in KRITZ Mary M., LIM Lin Lean, ZLOTNIK Hania (éd.), *International Migration Systems. A global Approach*, Oxford, Clarendon Press, pp. 150-176.
- GYÉMÁNT Ladislau (1993) « Das offizielle statistische Bild Siebenbürgens am Vorabend der Revolution von 1848 », *Zeitschrift für Siebenbürgische Landeskunde*, vol.16, n°2, pp.140-167.
- GYÉMÁNT Ladislau (1995) « Învățământul din Transilvania în preajma Revoluției de la 1848. Structuri și aspirații », in BOLOVAN Sorina, BOLOVAN Ioan (coord.), *Sabin Manuilă. Istorie și demografie. Studii privind societatea românească între secolele XVI-XX*, Cluj-Napoca, Centrul de studii transilvane, Fundația culturală română, pp.212-225.

- HAEGEL Florence, LEVY Jacques (1998) « Une lecture spatiale des identités », in HAUMONT Nicole (dir.), *L'urbain dans tous ses états. Faire, vivre, dire la ville*, Paris, L'Harmattan, pp.203-220. (coll. Habitat et Sociétés)
- HALBWACHS Maurice (1994) *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 367p.
- HALBWACHS Maurice (1997) *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 295 p.
- HAUPT Georges (1977) « Dynamisme et conservatisme de l'idéologie : Rosa Luxemburg à l'orée de la recherche marxiste dans le domaine national », *Pluriel Débats*, n°11, pp.3-37.
- HEINICH Nathalie (1997) *La sociologie de Norbert Elias*, Paris, la Découverte, 122 p.
- HELLER Wilfried (1998) « Binnenmigration und Probleme des ländlichen Raumes im post-sozialistischen Rumänien », *Südost-Institut München (éd.), Südosteuropa*, n°12, pp.649-684.
- HELLER Wilfried, KOCH Friedhelm (1987) « Deutsche Aussiedler aus Rumänien. Landsleute oder eine Minorität? Zur räumlichen Mobilität einer Einwanderergruppe », in TOLKSDORF Ulrich (éd.), *Jahrbuch für Ostdeutsche Volkskunde*, Marburg, Elwert Verlag, Band 30, pp.21-55.
- HERZFELD Michael (1995) « Les enjeux du sang : la production officielle des stéréotypes dans les Balkans », *Anthropologie et sociétés - Pouvoirs de l'ethnicité*, vol.19, n°3, pp.37-51.
- HIGOUNET Charles (1989) *Les Allemands en Europe centrale et orientale au Moyen Age*, Paris, Aubier, 454 p. (collection Historique)
- HITCHINS Keith (1979) « Austria-Hungary, Rumania, and the nationality problem in Transylvania, 1894-1897 », *Rumanian Studies. An international annual of the humanities and social sciences*, Leiden, E.J.Brill Ed., vol.4 (1976-1979), pp.6-126.
- HITCHINS Keith (1995) « Orthodoxism : polemics over ethnicity and religion in interwar Romania », in VERDERY Katherine (éd.), *National character and national ideology in Interwar Eastern Europe*, New Haven, Yale Center for International and Area Studies, pp.135-156.
- HITCHINS Keith (1998) *România 1866-1947*, Bucarest, Humanitas, 572p.
- HITCHINS Keith (1998) *România 1774-1866*, Bucarest, Humanitas, 405p.
- HOFFMANN Herbert Hans (1998) « Les églises fortifiées des Saxons de Transylvanie, expression d'une vie communautaire », in STAHL Paul Henri (réd.), *Etudes et Documents balcaniques et méditerranéens*, n°21, Paris, pp.55-62.
- HOFMANN Hans-Jürgen, HELLER Wilfried, BÜRKNER Hans-Joachim (1991) « Aussiedler in der Bundesrepublik Deutschland », *Geographische Rundschau*, n°12, p.736-739.
- HÖNEKOPP Elmar (2001) « Elargissement et libre circulation : les effets sur le marché du travail dans l'Union », *Hommes et Migrations*, n°1230, pp.34-42.
- HORVATH Franz (1999) « Der Mythos der germanischen Kontinuität in Siebenbürgen », *Zeitschrift für Siebenbürgische Landeskunde*, vol.22, n°2, pp.223-232.
- HOUSEMAN Michel (1994) « Etude des Tsiganes et questions d'anthropologie », *Etudes Tsiganes*, vol.4, n°2, pp.10-18.
- HOVANESSIONIAN Martine (1992) *Le lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris, A. Colin, 321 p.
- HOVANESSIONIAN Martine (1995) « Territoire et mémoire: les Arméniens en région parisienne », Communication au Colloque national de Démogéographie Immigrés et enfants d'immigrés en France, Poitiers, 25, 26, 27 octobre 1995, 11 p.
- HOVANESSIONIAN Martine (1995) « Territoires de l'altérité : la diaspora arménienne », in BRUNEAU Michel (coord.), *Diasporas*, Montpellier, GIP Reclus, pp.42-54.
- HOVANESSIONIAN Martine (1996) « L'élaboration d'un "sens" communautaire », *Cultures et Sociétés*, n°8, pp.57-67.
- HOVANESSIONIAN Martine (1996) « Territoires de l'émigration », in OSTROWETSKY Susanne (éd.), *Sociologues en ville*, Paris, L'Harmattan, pp.57-63.
- HROCH Miroslav (1995) « De l'ethnicité à la nation. Un chemin oublié vers la modernité », in « Pouvoirs de l'ethnicité », *Anthropologie et Sociétés*, vol.19, n°3, pp.71-86.
- IANCU Carol (1998) *Emanciparea evreilor din România. 1913-1919*, Bucarest, Editions Hasefer, 415p
- IANCU Carol (2000) *Evreii din România. De la emancipare la marginalizare, 1919-1938*, Bucarest, Editions Hasefer, 377p.
- IARIA Sebastiano (1998) « La Geopolitik allemande et la question balkanique », *Géographie et Cultures*, n°27, pp.19-39.
- IGLICKA Krystyna (1998) « Are they fellow countrymen or not ? The migration of ethnic poles from Kazakhstan to Poland », *International Migration Review*, vol.32, n°4, pp.995-1014.

- Innenministerium Baden-Württemberg (éd.) (1987) *Die Donauschwaben. Deutsche Siedlungen in Südosteuropa*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 328p.
- Innenministerium Baden-Württemberg (éd.) (1993) *Flucht, Vertreibung, Eingliederung. Baden-Württemberg als neue Heimat*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 296 p.
- IOANID Radu (1998) *Evreii sub regimul Antonescu, Bucarest*, Editions Hasefer, 430 p.
- IORDACHI Constantin (1999) « Politics and Inter-Confessional Strife in Post-1989 Romania : from Competition for Resources to the Redefinition of National Ideology », *Balkanologie*, vol.3, n°1, pp.147-169.
- IORDAN Ian, REY Violette (1993) « La carte administrative de la Roumanie d'avant-guerre : probable ou impossible retour ? », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie - Changements administratifs et territoriaux dans la nouvelle Europe*, tome 26, n°3-4, pp.183-192.
- IORGA Nicolae (1940) *Rectifications sur la « Question de Transylvanie ». Réponse à un article de M. Korniss Gyula*, Bucarest, pas d'éditeur, 13 p. (archives de la bibliothèque de l'Institut sur la Transylvanie, code CX/95)
- JUTEAU Danielle (1983) "La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal", *Sociologie et sociétés*, 15, n°2, pp.39-54.
- JUTEAU Danielle (1999) *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, les Presses Universitaires de Montréal, 226 p.
- KASTORYANO Riva (1996) *La France, l'Allemagne et leurs immigrés. Négocier l'identité*, Paris, A. Colin, 223 p.
- KASTORYANO Riva (2000) « Nationalité et citoyenneté en Allemagne aujourd'hui », *Vingtième Siècle*, n°70, pp.3-17.
- KASTORYANO Riva (2001) « La nouvelle citoyenneté allemande : un pas vers l'unité politique et sociale », *Allemagne d'aujourd'hui*, n°156, pp.105-124.
- KELLER Thomas (1994) « Les conceptions de la nation dans l'Allemagne nouvelle », *Hérodote - Nation, nations, nationalismes*, n°71-72, pp.30-56.
- KERIBIN Jean-Pierre (2000) « Le nouveau droit allemand de la nationalité », *Allemagne d'aujourd'hui*, n°152, pp.221-229.
- KING Russell (2000) « Generalizations from the History of Return Migration », in GHOSH Bimal (éd.), *Return Migration. Journey of hope or Despair?*, Genève, Office International des Migrations, pp.7-55.
- KINGSTON Klara, « The hungarian status law », *Radio Free Europe, East European Perspectives*, Prague, 3 octobre 2001, vol.3, n°17, <http://www.rferl.org/reprints/content.asp>
- KIVU Mircea (1994) « O abordare empirică a relației dintre români și maghiari », *Revista de cercetări sociale*, n°4, pp.5-21.
- KLEIN Albert (1982) « Die genossenschaftliche Struktur der evangelischen Gemeinden in Siebenbürgen », *Siebenbürgisch-Sächsisch Hauskalender*, Cologne, Böhlau Verlag, pp.37-44.
- KLEIN Christoph (1998) *Ausschau nach Zukunft. Die Siebenbürgisch-Sächsische Kirche im Wandel*, Erlangen, Martin-Luther-Verlag, 387p.
- KLEIN Hans (1995) « Eine theologische Analyse », in « Für wen ist die Evangelische Kirche A.B. in Rumänien da ? », *Zugänge*, n°18, pp.26-38.
- KLEIN Hans (2000) « Wie das Forum entstand. Ein Erlebnisbericht », in *Zehn Jahre Demokratisches Forum der Deutschen in Hermannstadt*, Sibiu, Monumenta Verlag, pp.26-28.
- KLEKOWSKI, Von KOPPFELS, A. (2002), The decline of privilege: the legal back ground to the migration of ethnic germans, in WOLFF S., ROCK D. (ed.) *Coming home to germany?*, New-York – Oxford, Berghahn Books, pp.102-120.
- KLUSCH Horst (2000) « Zehn Jahre Sympathisanten des D.F.D.H. », in *Zehn Jahre Demokratisches Forum der Deutschen in Hermannstadt*, Sibiu, Monumenta Verlag, pp.67-69.
- KLUTH Karin (1985), « Die Verarbeitung der Identitäts- und Integrationsprobleme der Deutschen Heimatvertriebenen in der 2.Generation », in TOLKSDORF Ulrich (éd.), *Jahrbuch für ostdeutsche Volkskunde*, Marburg, Elwert Verlag, Band 28, pp.288-317.
- KOCH Friedhelm (1991a) « Zur räumlichen Siedlungsverteilung Der Deutschen aus Rumänien innerhalb der Bundesrepublik Deutschland », *Südostdeutsche Vierteljahresblätter*, Munich, Verlag, Südostdeutsches Kulturwerkes, n°3, pp.220-230.
- KOCH Friedhelm (1991b), *Deutsche Aussiedler aus Rumänien. Analyse ihres räumliches Verhaltens*, Köln, Böhlau Verlag.
- KOCH Friedhelm (1992) « Deutsche Zussiedler aus Rumänien. Vergleich der Aussiedlungsbeweggründe für die Jahre 1986 und 1991 », in TOLKSDORF Ulrich (éd.), *Jahrbuch für Ostdeutsche Volkskunde*, Marburg, Elwert Verlag, Band 35, pp.193-220.

- KOLAR Othmar (1997) *Rumänien und seine nationale Minderheiten, 1918 bis heute*, Cologne, Böhlau Verlag, 584 p.
- KÖNITZ Barbara (dir.) (1986) *Menschenrechte im Osten. Beiträge zur Lage der deutschen Volksgruppen in Ost- und Südosteuropa*, Bonn, Bundesarbeitsgemeinschaft für deutsche Ostkunde im Unterricht
- KONRADT Edith (1998) « Identität als Dilemma » in GÜNDISCH Konrad, HÖPKEN Wolfgang, MARKELEL Michaël (éd.), « *Das Bild des Anderen in Siebenbürgen. Stereotype in einer multiethnischen Region* », Cologne, Weimar, Vienne, Böhlau Verlag, pp.237-261. (Siebenbürgisches Archiv, vol.33)
- KORINMAN Michel (1983) « Friedrich Ratzel et la politique Géographie (1897) », *Hérodote*, n°28, pp.128-140.
- KORINMAN Michel (1990) *Quand l'Allemagne pensait le monde. Grandeur et décadence d'une géopolitique*, Paris, Fayard, 413p.
- KORINMAN Michel (1993) « La longue marche des organisations de réfugiés allemands de 1945 », *Hérodote - La question allemande*, n°68, pp.41-66.
- KORINMAN Michel (1999) *Deutschland über alles. Le pangermanisme, 1890-1945*, Paris, Fayard, 701 p.
- KÖSTLIN Konrad (2001) « Ethno-Wissenschaften : die Verfremdung der Eigenheiten », in BINDER Beate, KASCHUBA Wolfgang, NIEDERMÜLLER Peter (éd.), *Inszenierungen des Nationalen. Geschichte, Kultur und die Politik der Identitäten am Ende des 20. Jahrhunderts*, Köln, Wien, Weimar, Böhlau Verlag, pp.43-63.
- KOTZAMANIS Byron, PARANT Alain, SARDON Jean-Paul (éd.) (1996) *La démographie dans les Balkans. Sources et données*, Association Internationale des Démographes de Langue Française, 201 p.
- KRITZ Mary M., ZLOTNIK Hania (1992) « Global interaction : migration systems, processes, and policies », in KRITZ Mary M., LIM Lin Lean, ZLOTNIK Hania (éd.), *International Migration Systems. A global Approach*, Oxford, Clarendon Press, pp.1-16.
- KURTHEN Hermann (1995) « Germany at the crossroads: national identity and the challenges of immigration », *International Migration Review*, vol.29, n°4, pp.914-938.
- LABBE Morgane (1997) « Le projet d'une statistique des nationalités discuté dans les sessions du Congrès International de Statistique (1853-1876) », in RONSIN Francis, LE BRAS Hervé, ZUCKER-ROUVILLOIS Elisabeth (coord.), *Démographie et politique*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, pp.127-142.
- LABELLE Micheline (1999) « Réflexions autour du champ des études ethniques », in HILLY Marie-Antoinette, LEFEBVRE Marie-Louise (dir.), *Identité collective et altérité. Diversité des espaces, spécificité des pratiques*, Paris, L'Harmattan, pp.16-26.
- LACOSTE Yves (1996) « Encore et toujours des territoires », *Géographie et Cultures*, n°20, pp.119-124.
- LAPLANTINE François (1999) *Je, nous et les autres. Etre humain au-delà des appartenances*, Paris, Editions Le Pommier-Fayard, 156p.
- LAPLANTINE François, NOUSS Alexandre (1997) *Le Métissage*, Paris, Flammarion, 128 p.
- LE BRAS Hervé (2000a) « Peuples et populations » in *L'invention des populations. Biologie, idéologie et politique*, Paris, Odile Jacob, pp.10-54.
- LE BRAS Hervé (dir.) (2000b) *L'invention des populations. Biologie, idéologie et politique*, Paris, Odile Jacob, 254 p.
- LENGYEL Zsolt K. (1994) « Grundlinien der politischen Beziehungen zwischen Deutschen und Magyaren im Rumänien der zwanziger Jahren », *Zeitschrift für Siebenbürgische Landeskunde*, vol.17, n°2, pp.172-198.
- LENGYEL Zsolt K (2001) „Politisches System und Minderheiten in Rumänien 1918-1989. AbiB über die inneren Integrationsprobleme des zentralistischen Einheitsstaates am Beispiel der Deutschen und der Magyaren“, *Zeitschrift für Siebenbürgische Landeskunde*, vol. 24, n°95, Heft 2, pp. 190-212
- LENOIR Rémi (2000) « Savoirs et sciences d'Etat : généalogie et démographie », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°1333, pp.96-97.
- LEVY Daniel (2002) “Integrating Ethnic Germans in West Germany : The Early Postwar Period”, in ROCK David, WOLFF Stephan (éd.), *Coming Home to Germany? The Integration of Ethnic Germans from Central and Eastern Europe in the Federal Republic*, New York, Oxford, Berghahn Books, pp. 19-37
- LEVY Jacques (1993) « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? », *Espaces Temps. Les Cahiers*, n°51-52, pp.102-142.
- LEVY Jacques (1995) « Pourquoi la géographie ? », in « *La géographie : quel avenir ?* », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 39, n°108, pp.517-526.
- LEVY Jacques (1997) *Europe. Une géographie*, Paris, Hachette, 288p.

- LEVY Jacques (1999), *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 399p.
- LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.) (2000) *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, 352 p. (coll. Mappemonde)
- LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.) (2003) *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1033 p.
- LIGHT Ivan, BHACHU Parminder, KARAGEORGIS Stavros (1993) « Migration networks and immigrant entrepreneurship », in LIGHT Ivan, BHACHU Parminder (éd.), *Immigration and Entrepreneurship. Culture, Capital and Ethnic Networks*, New Brunswick, London, Transaction Publishers, pp.25-49.
- LIPIANSKY Edmond-Marc (1995) « Communication interculturelle et modèles identitaires », in SAEZ Jean-Pierre (dir.), *Identités, cultures et territoires*, Paris, Desclée de Brouwer, pp.35-41.
- LÖFGREN Orvar (2001) « Nationale Identitäten und transnationale Bewegungen : die Pädagogik der Mobilität », in BINDER Beate, KASCHUBA Wolfgang, NIEDERMÜLLER Peter (éd.), *Inszenierungen des Nationalen. Geschichte, Kultur und die Politik der Identitäten am Ende des 20. Jahrhunderts*, Köln, Wien, Weimar, Böhlau Verlag, pp.64-85.
- LUMMAN B.P. (1989) « The impact of social networks on the occupational status of migrants », *International Migration*, vol.27, n°1, pp.69-83.
- LUSSAULT Michel (1999) « Reconstruire le bureau (pour en finir avec le spatialisme) », in CHIVALLON Christine, RAGOUEZ Pascal, SAMERS Mickael (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve post-moderne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.225-251.
- LUSSAULT Michel (2000) « Action(s) ! », in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin, pp.11-36.
- LÜTTINGER Paul (1986) « Der Mythos der schnellen Integration. Eine empirische Untersuchung zur Integration der Vertriebenen und Flüchtlinge in der Bundesrepublik Deutschland bis 1971 », *Zeitschrift für Soziologie*, Band 15, pp.20-36.
- MA MUNG Emmanuel (1995) « Non-lieu et utopie : la diaspore chinoise et le territoire », in BRUNEAU Michel (coord.), *Diasporas*, Montpellier, GIP Reclus, pp.163-173.
- MA MUNG Emmanuel (1999a) « L'espace géographique entre l'espace phénoménal et l'espace du monde », in CHIVALLON Christine, RAGOUEZ Pascal, SAMERS Mickael (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve post-moderne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.285-309.
- MA MUNG Emmanuel (1999b) « La dispersion comme ressource », *Cultures et conflits*, n°33-34, pp.89-103.
- MA MUNG Emmanuel (dir.), DORAÏ Kamel, LOYER Frantz, HILY Marie-Antoinette (1998) « La circulation migratoire. Bilan des travaux », *Migrations Etudes.- Synthèse des travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France*, n°84, 12 p.
- MacARTHUR Marylin (1990) *Zum Identitätswandel der Siebenbürger Sachsen. Eine Kulturanthropologische Studie*, Cologne, Böhlau Verlag, 347 p.
- MALMBERG Gunnar (1997) « Time and space in international migration », in HAMMAR T., BROCHMANN G., TAMAS K., FAIST T. (éd.), *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary perspectives*, Oxford, New York, Berg, pp.21-49.
- MARIE Claude-Valentin (2002) « Quelles politiques migratoires ? Les politiques européennes de gestion des flux : contrôle et restrictions », *Cahiers Français*, n°307, pp.57-63.
- MARTINIELLO Marco (1995) *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, P.U.F., 127 p.
- MATEI Liviu (1993) « Les Tsiganes aux frontières des Etats », *Etudes Tsiganes*, vol.1, n°1, pp.106-117.
- MATZENAUER Dieter (1989) « Die ethnische Identität der Siebenbürger Sachsen als historischer Prozeß », in TOLKSDORF Ulrich (éd.), *Jahrbuch für Ostdeutsche Volkskunde*, Marburg, Elwert Verlag, Band 32, pp.161-170.
- MAUREL Marie-Claude (1997) *Recomposition de l'Europe médiane*, Paris, SEDES, 221 p.
- MENSCHENDÖRFER Hans, MITTELSTRASS Otto (1996) *Siebenbürgen auf alten Karten. Historisch-landeskundlicher Atlas von Siebenbürgen*, Heidelberg, Arbeitskreis für siebenbürgische Landeskunde.
- MESNIL Marianne (1999) *Anthropologie de l'Europe. Mythe et réalité des frontières de l'Europe*, Presses Universitaires de Bruxelles, 130 p.
- MIHĂILESCU Vintilă (1998) « Les terrains de l'Observatoire social de l'Université de Bucarest », *Annuaire de la Société d'Anthropologie Culturelle de Roumanie*, Bucarest, Paideia, pp.156-160.

- MIHOK Brigitte (2000) « Historische, sprachliche und soziale Differenzierung der Roma im Siebenbürgen der Gegenwart », in LÖWE Heinz-Dietrich, TONTSCH Günther, TROEBST Stephan (dir.), *Minderheiten, Regionalbewußtsein und Zentralismus in Ostmitteleuropa*, Cologne, Böhlau Verlag, Siebenbürgisches Archiv, vol.35, pp.171-184.
- MIKLÓS Bakk (1998) « Identitate și alteritate în spațiul central-european », in BOCSAN Nicolae, MITU Sorin, TOADER Nicoară (coord.), *Studii de imagologie*, Cluj-Napoca, Presa Universitară Clujeană, vol.2, pp.375-378.
- MISKOLCZY Ambrus (1996) « Braşov, Brassó, Kronstadt, ville-frontière d'une région frontière de la monarchie des Habsbourg » in KOTÉK Joël (dir.), *L'Europe et ses villes-frontières*, Bruxelles, éd. Complexe, 1996.
- MITU Sorin (1997) « Stigmatizarea elitelor ca promotoare ale asimilării în imaginarul social ardelean de la începutul epocii moderne », *Xenopoliana, Iași*, vol.5, n°1-4, pp. 147-157.
- MÓLNAR Gustav (1999) « Problema transilvană », in MÓLNAR Gustav, ANDREESCU Gabriel, *Problema transilvană*, Iași, Polirom, pp. 12-37.
- MONET Jérôme (1998) « La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergeo*, n°42, 13 p., <<http://www.cybergeo.presse.fr/revgeo/paelink/bailly.htm>>.
- MOROKVASIC Mirjana (1996) « Entre l'Est et l'Ouest, des migrations pendulaires », in MOROKVASIC Mirjana, RUDOLPH Hedwig, *Migrants, les nouvelles mobilités en Europe*, Paris, L'Harmattan, pp.119-157.
- MOROKVASIC Mirjana (2001) « Balkans : les exclus de l'élargissement », *Hommes et Migrations*, n°1230, pp.81-93.
- MOROKVASIC Mirjana (2002) « Dynamiques migratoires. Ouverture des frontières à l'Est et nouveaux flux », *Cahiers Français*, n°307, pp.24-30.
- MOROKVASIC-MÜLLER Mirjana (1999) « La mobilité transnationale comme ressource : le cas des migrants de l'Europe de l'Est », *Cultures et Conflits*, n°33-34, pp.75-125.
- MOTTE Jan, OHLIGER Rainer, VON OSWALD Anne (dir.) (1999) *50 Jahre Bundesrepublik. 50 Jahre Einwanderung. Nachkriegsgeschichte als Migrationsgeschichte*, Francfort / New York, Campus Verlag, 340p.
- MUNTELE Ionel (1996) « La dynamique de la population en Roumanie de 1912 à 1992. Considérations générales », *Revue Roumaine de Géographie*, tome 40, pp.61-67.
- MUSCARA Luca (1998) « Les mots justes de Jean Gottmann », *Cybergeo*, n°54, 16 p., <<http://www.cybergeo.presse.fr/geocult/texte/gottcorr.htm>>
- MYB Walter (éd.) (1993) *Lexikon der Siebenbürger Sachsen*, Thaur bei Innsbruck, Wort und Welt Verlag, 623p.
- NÄGLER Thomas (1972) « Die soziale Schichtung bei den Siebenbürger Sachsen im 12.-13. Jahrhundert », in *Forschungen zur Volks- und Landeskunde*, Bucarest, Editura Academiei Române, vol.15, n°1, pp.31-43.
- NÄGLER Thomas (1999), *Die Rumänien und die Siebenbürger Sachsen vom 12. Jahrhundert bis 1848*, Sibiu, Hora / AKSL, 284p.
- NASSEHI Armin (1990) « Zur ethnische Identität der Siebenbürger Sachsen. Soziologische Überlegungen zum Problem ethnischer Vergesellschaftung », *Siebenbürgische Semesterblätter*, n°1-2, pp.121-140.
- NASSEHI Armin, WEBER Georg (1990) *Identität, Ethnizität und Gesellschaft*, Cologne, Böhlau Verlag.
- NAZARE Daniel (1997) « Subjectiv, despre naționalism », *Xenopoliana, Iași*, vol.5, n°1-4, pp.55-61.
- NEDELICU Mihaela Florina (2000) « Instrumentalizarea spațiilor virtuale în situație migratorie », *Sociologie Românească*, n°2, pp.83-99.
- NICA Michèle (1991) « Les migrations roumaines extérieures », *Cahiers balkaniques*, Paris, Publications des Langues' O, n°17, pp.51-106.
- NIEDERMAIER Paul (1986) « Zur Bevölkerungsdichte und -Bewegung im mittelalterlichen Siebenbürgen », *Forschungen zur Volks- und Landeskunde*, Bucarest, Editura Academiei Române, vol.29, n°1, pp.17-27.
- NIEDERMAIER Paul (2000) « Die Kirche im Selbstverständnis der Siebenbürger Sachsen », *Transylvanian Review*, vol.9, n°2, pp.13-18.
- NOGLE June Marie (1994) « The system approach to international migration : an application of network analysis methods », *International Migration*, vol.XXXII, n°2, pp.329-342.

- NOIRIEL Gérard (1995) « Socio-histoire d'un concept. Les usages du mot « nationalité » au XIXe siècle », *Genèses - Histoire politique, histoire du politique*, n°20, pp.4-23.
- NOIRIEL Gérard (2001) *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 400 p.
- OHLIGER Rainer (2000) « Osteuropaforschung als "Deutschumsforschung" ? Zwei Debatten von außen betrachtet », in *Osteuropa. Zeitschrift für Gegenwartsfragen des Ostens*, Munich, Deutsche Gesellschaft für Osteuropakunde, année50, pp.1048-1055.
- OHLIGER Rainer (2001) « *Vertreibungsforschung, Ost(europa)forschung, "Deutschumsforschung" ? Zwei Debatten – ein Konflikt und einige (un)zeitgemäesse Betrachtungen zu Pfingsten* », <<http://nsozkult.geschichte.hu-berlin.de/BEITRAG/essays/ohra.0600.htm>>
- OKOLSKI Marek (2001) « La politique migratoire de la Pologne à la veille de son adhésion à l'Union Européenne », *Hommes et Migrations*, n°1230, pp.51-58.
- OKELY Judith (1994) « L'étude des Tsiganes : un défi aux hégémonies territoriales et institutionnelles en anthropologie », *Etudes Tsiganes*, vol.4, n°2, pp.39-58.
- ORIOU Michel (1999) « Diversité des espaces. Spécificité des pratiques », in *HILLY Marie-Antoinette, LEFEBVRE Marie-Louise (dir.), Identité collective et altérité. Diversité des espaces, spécificité des pratiques*, Paris, L'Harmattan, pp.3-14.
- PAILLE Joël (1999) « La production de singularité dans la géographie française », in *CHIVALLON Christine, RAGOUET Pascal, SAMERS Mickael (dir.), Discours scientifiques et contextes culturel. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve post-moderne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.141-156.
- PARFAIT Nicole (1999) *Une certaine idée de l'Allemagne. L'identité allemande et ses penseurs de Luther à Heidegger*, Paris, Desjonquères, 155 p.
- PERRIN Nicolas (2001) « Registres de population, migrations internationales et dénombrement de la présence étrangère en Allemagne », *Migrations Etudes. Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France*, Paris, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, n°95, 16 p.
- PHILIPPI Paul (1974) « Staatliche Einheit und gesellschaftliche Pluralität in der Religionsgesetzgebung des Fürstentums Siebenbürgens », *Heidelberger Jahrbücher*, Berlin, Heidelberg, Springer Verlag, pp.50-65.
- PHILIPPI Paul (1977a) « Die Türken sind unter uns », in *MÖCKEL Gerhard (éd.), Siebenbürgisch-sächsische Geschichte in ihren neunten Jahrhundert*, Gespräch in der Zerstreuung, Munich, pp.109-111.
- PHILIPPI Paul (1977b) « Von Deutschtum und Zukunft der Siebenbürger Sachsen », in *MÖCKEL Gerhard (éd.), Siebenbürgisch-sächsische Geschichte in ihren neunten Jahrhundert*, Gespräch in der Zerstreuung, Munich, pp.73-93.
- PHILIPPI Paul (1977c) « Wie hältst Du's mit der Nation ? », in *MÖCKEL Gerhard (éd.), Siebenbürgisch-sächsische Geschichte in ihren neunten Jahrhundert*, Gespräch in der Zerstreuung, Munich, pp.125-128.
- PHILIPPI Paul (1978) « Zum Selbstverständnis der Siebenbürger Sachsen im Zeitalter des Nationalismus und danach », in *WEBER-KELLERMAN Ingeborg, Zum Interethnik. Donauschwaben, Siebenbürger Sachsen und ihre Nachbarn*, Frankfurt/Main, Suhrkamp Verlag, pp.231-275.
- PHILIPPI Paul (1991) « 800 Jahre Ecclesia Theutonicum Ultrasilvanorum », in *NÄGLER Thomas (éd.), Katalog zur Ausstellung 800 Jahre Kirche der Deutschen in Siebenbürgen*, Thaur bei Innsbruck, Wort und Welt Verlag, pp.15-40.
- PHILIPPI (1993a), „Was sollte das Forum sein und tun?“, *Das Demokratisches Forum der Deutschen in Rumänien*, n°14, pp. 13-19
- PHILIPPI Paul (1993b) « Was sollte das Forum sein und tun ? », in « Das Demokratisches Forum der Deutschen in Rumänien », *Zugänge*, n°14, pp.13-19.
- PHILIPPI Paul (1994) « Nation und Nationalgefühl », in *ROTHE Hans (éd.), Die Siebenbürger Sachsen in Geschichte und Gegenwart*, Cologne, Böhlau Verlag, pp.69-87.
- PHILIPPI Paul (2001) « Ach, Abschiede ! Ein Freundesgruß an Egnald Schlattner », in *Der Punkt. Monatsschrift der Arbeitsgemeinschaft Deutscher Jugendorganisation in Rumänien*, n°31, pp3-4.
- PHILIPPI Paul (2000a), *Die Krischengemeinde als Lebensform eine siebenbürgisch-sächsische Besinnung*, Munich, Landsmannschaft der Siebenbürger Sachsen in Deutschland e.V.
- PHILIPPI Paul (2000b), « Ziele der Hermannstädter Forumsgründung 1989. Retrospektive 1999 », in *Zehn Jahre Demokratisches Forum der Deutschen in Hermannstadt*, Sibiu, Monumenta Verlag, pp.15-25.
- PIASERE Leonardo (1994) « Les Tsiganes sont-ils "bons à penser" anthropologiquement ? », *Etudes Tsiganes*, vol.4, n°2, pp.19-38.

- PIETRANTONIO Linda (2000) « Une dissymétrie sociale : rapports sociaux majoritaire/minoritaires », *Bastidiana*, n°29-30, pp.151-176.
- PINTILIE C. (1990) *Proiect pentru stabilizarea etnicilor germani din România (sinteza)*, Bucarest, Societatea Română de Management, 26 p.
- PIOLLE Xavier (1990) « Mobilités, identités, territoires », *Revue de Géographie de Lyon*, vol.65, n°3, pp.149-154.
- PIOLLE Xavier (1991) « Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? », *L'espace géographique*, n°4, pp.349-358.
- PIOLLE Xavier (1999) « Territoire, territorialités, réseaux : réflexions sur le rôle des contextes dans un itinéraire de recherche », in CHIVALLON Christine, RAGOUET Pascal, SAMERS Mickael (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve post-moderne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.116-128.
- PIVETEAU Jean-Luc (1995) « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *L'espace géographique*, n°2, pp.113-123.
- POHJOLA A. (1991) « Social networks. Help or hindrance to the migrant ? », *International Migration*, vol.29, n°3, pp.435-444.
- POLEDNA Rudolf Ioan (1998) *Transformari sociale la Sasii Ardeleni dupa 1945*, Thèse de doctorat, Université Babeş-Bolyai, Cluj-Napoca, 1998
- POP Gr.P. (1997) « România. Geografie electorală », *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Geographia*, vol.62, n°1-2, pp.99-120.
- POTOT Swanie (2000) « Etude de deux réseaux migratoires roumains », *Sociologie Românească*, n°2, pp.101-119.
- POTOT Swanie (2003) « Quand les migrants balkaniques rencontrent ceux venus du Sud », *Balkanologie*, vol. 7, n°1, pp. 65-86
- POUTIGNAT Philippe, STREIFF-FENART Jocelyne (1995) *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 270 p.
- PREVELAKIS Georges (1998) « Les enjeux géopolitiques de l'Europe médiane », *Géographie et Cultures*, n°27, pp.5-18.
- RACOTA Despina-Simona (1998) *Die räumliche Mobilität der Siebenbürger Sachsen im 20. Jahrhundert*, Aachen, Magisterarbeit der Rheinisch-Westfälischen Technischen Hochschule Aachen, Geographisches Institut, 134 p.
- RAFFESTIN Claude (1979) *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 249 p.
- RAFFESTIN Claude (1986a) « Ecogénèse territoriale et territorialité », in AURLAC François, BRUNET Roger (coord.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard/ Fondation Diderot, Nouvelle Encycopédie des Sciences et Techniques, pp.175-185.
- RAFFESTIN Claude (1986b) « Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale ? », *Geographica Helvetica*, n°2, pp.91-96.
- RAFFESTIN Claude (1990) « La frontière comme représentation : discontinuité géographique et discontinuité idéologique », *Relations Internationales*, n°3, pp.295-303.
- RAKOWITZ Nadia (1996) « Meine Nation ist hier », in « Nation der Ethnien ? Wege und Irrwege », *Banatica. Beiträge zur Deutschen Kultur*, n°4, pp.151-154.
- RÄTZEL Nora (1995) « Nation et nationalité en Allemagne au regard des nouveaux processus migratoires », in NEVEU Catherine (dir.), *Nations, frontières et immigration en Europe*, Paris, L'Harmattan, pp.143-171.
- REDEI Maria, « Hungary », in ARDITTI Solon (éd.) (1994) *The Politics of East-West Migration*, London, The Macmillan Press, pp.86-97.
- REMMEL Franz (1996) « Kel oh drom tschal-Wohin führt der Weg ? Die Roma in Rumänien », *Südosteuropa Mitteilungen*, n°4, pp.229-247.
- RENAN Ernest (1997) *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Mille et une Nuits, 47 p.
- RETAILLE, Denis, 1997, *Le monde du géographe*, Paris, Presses de Sciences Po, 284 p.
- REY Violette (1975) *Brasov, une vocation urbaine*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 150p.
- REY Violette (1989) « Les marquages du pouvoir des Etats dans l'Europe de l'Est : le phénomène de la frontière », in RADVANYI Jean, REY Violette, *Régions et pouvoirs régionaux en Europe de l'Est et en URSS*, Paris, Masson, pp.11-18.
- REY Violette (1993) « Une inspiration roumaine dans la géographie française », *Revue Roumaine de Géographie*, tome 37, pp.21-30.

- REY Violette (1994) « La question régionale dans l'espace roumain », *L'Espace géographique*, n°4, pp.361-376.
- REY Violette (1994) « Que devient la Roumanie ? », *L'Espace géographique*, n°4, pp.289-292.
- REY Violette (1998) « Les territoires centre-européens, défis d'Europe », in REY Violette (dir.), *Les territoires centre-européens. Dilemmes et conflits. L'Europe médiane en question*, Paris, La Découverte, pp.13-33.
- REY Violette (dir.), DIMINESCU Dana, OHLIGER Rainer (2001) *La construction de l'Europe par ses marges. Stratégies et stratagèmes de la circulation migratoire des Roumains*, Paris, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, MIRE, 2001, 147 p.
- REY Violette, GROZA Octavian, IANOSÏ Ioan, PĂTROESCU Maria (2000) *Atlas de la Roumanie*, Paris, Montpellier, CNRS, GDR Libergéo, La Documentation Française, Reclus, 168 p.
- REY Violette, VERNICOS-PAPAGEORGIOU Sophie (1994) « Religions, nationalités et discontinuités territoriales : le cas roumain en 1992 », *L'Espace géographique*, n°4, pp.300-311.
- REYNIERS Alain (1998) « Le souci de soi, ou la pérennité d'une communauté tsigane », *Etudes Tsiganes*, vol.11, pp.116-124.
- ROGER Antoine (2000), *La dynamique du nationalisme roumain (années 1790 – années 1990)*, Thèse pour l'obtention du doctorat en science politique, Université Montesquieu - Bordeaux IV
- ROGER Antoine (2002a), *Fascistes, communistes et paysans. Sociologie des mobilisations identitaires roumaines (1921-1989)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles
- ROGER Antoine (2002b), « Relations agraires et relations de pouvoir dans la Roumanie communiste : les coopératives agricoles de production comme terrain d'affrontement politique », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, vol.49, n°2, pp. 24-53
- ROGER Antoine (2003), *Les fondements du nationalisme roumain (1791-1921)*, Genève/Paris, Droz
- ROTH Harald (1990) « Die Bukarester "Minderheitenministerien" der Zwischenkriegszeit », *Siebenbürgische Semesterblätter*, n°1-2, pp.52-72.
- ROTH Harald (1998a) « Autostereotypen als Identifikationsmuster. Zum Selbstbild der Siebenbürger Sachsen », in GÜNDISCH Konrad, HÖPKEN Wolfgang, MARKEL Michaël (éd.), « *Das Bild des Anderen in Siebenbürgen. Stereotype in einer multiethnischen Region* », Cologne, Weimar, Vienne, Böhlau Verlag, pp.179-191. (Siebenbürgisches Archiv, vol. 33)
- ROTH Harald (1998b) « Ethnische Mentalitäten in der Geschichte Ostmitteleuropas. Einige methodische Überlegungen », in NASSEHI Armin (éd.), *Nation, Ethnie, Minderheit. Beiträge zur Aktualität ethnischen Konflikte. Georg Weber zum 65.Geburstag*, Cologne, Böhlau Verlag, pp.399-408.
- ROTH Harald (1998c) « Petschenegen, Kumanen und Mongolen. Turkvölker in Siebenbürgen. Zusammenfassung », *Siebenbürgische Semesterblätter*, Munich, n°1, pp.59-62.
- ROTH Harald (1998d) « Reußdörfchen : a case study on the construction of national identities in Transylvania », *Siebenbürgische Semesterblätter*, Munich, n°1-2, pp.77-82.
- ROTH Peter (1998) *Chancen und Probleme der Integration der Siebenbürger Sachsen in München und Umgebung*, München, Technische Universität München, Diplomarbeit, 133 p.
- ROTTE Ralph (2000) « Immigration control in United Germany : toward a broader scope of national policies », *International Migration Review*, vol.34, n°2, pp.357-389.
- ROUX Michel (1997) « Frontières, territoires et échanges dans les Balkans dans la perspective de l'intégration européenne », *Territoires en mutation*, Montpellier III, n°3, 104 p.
- ROVAN Joseph (1994) « Identité et territoire dans l'histoire de la France et de l'Allemagne », *Hérodote - Nation, nations, nationalismes*, n°71-72, pp.22-29.
- RUDDER De Véronique (1997) « Désignation et origine : production sociale et production savante de "l'ethnique" », *Cahiers de la Méditerranée*, n°54, pp.69-80.
- RUDDER De Véronique (1998) « Identité, origine et étiquetage. De l'ethnique au racial, savamment cultivés... », *Journal des Anthropologues*, n°72-73, pp.31-47.
- RUF Werner (2000) « La conception de la nation en France et en Allemagne », *Hommes et Migrations*, n°1223, pp.12-19.
- SACHAR Howard M. (1985) *Diaspora. An Inquiry into the contemporary jewish world*, New York, Hoper and Row, 539p.
- SALT J. (1987) « Contemporary trends in international migration study », *International Migration*, vol.25, n°3, pp.241-251.
- ŞANDRU Dumitru (1991) « Die Agrarreform von 1945 und die Evangelische Kirche in Rumänien », *Südostdeutsche Vierteljahresblätter*, Munich, Verlag Südostdeutsches Kulturwerke, n°4, pp.306-312.

- ȘANDRU Dumitru (2000) *Reforma agrară din 1945 în România*, București, Institutul pentru studii totarismului, 323 p.
- SANDU Dumitru (1979) « Premise pentru o teorie a fluxurilor de migrație », *Viitorul Social*, an 8, n°4, pp.499-506.
- SANDU Dumitru (1982) « Condițiile de locuire și starea de sănătate a populației urbane », in *Istoria României în istoriografia internațională*, București, Academia de Științe sociale și Politice, pp.20-25.
- SANDU Dumitru (1995) « Regionalizări identitare », *Sfera Politicii*, n°36.
- SANDU Dumitru (1996) « Restructurarea migrației interne în România », in *Academica*, 1996, n°9.
- SANDU Dumitru (1998) « Migrația internă sub șocul tranziției », *Populație și Societate*, n°2, pp.1-7.
- SANDU Dumitru (coord.) (1999) *Reconstructing Community Space. Social Assessment of Moșna and Vicri – two former Saxon villages in Romania*, Bucarest, 70p.
- SANDU Dumitru, De JONG Gordon F. (1996) « Migration in market and democracy transition : migration intentions and behavior in Romania », *Population Research and Policy Review*, n°15, pp.437-457.
- SANDU Dumitru, De JONG Gordon F. (1998) « Political change, ideology and migration intentions », *Journal of Sociology*, București, Editura Academiei române, vol.9, n°1, pp.22-35.
- SANDU Dumitru, TUFIS Claudiu (2000) « Biertan. In Cautarea viitorului », in ZAMFIR Elena, PREDA Marian (dir.), *Diagnoza problemelor sociale comunitare. Studii de caz*, Editura Expert, pp. 207-287
- SCHAEFFER Fanny (1999) *Champ, réseau et circulation migratoire : articulation de ces trois notions à travers l'étude de la migration marocaine. L'exemple de la communauté marocaine de Strasbourg*, Poitiers, mémoire de DEA, 87 p.
- SCHAEFFER Fanny (2001) « Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France ou au Maroc ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.17, n°1, pp.165-176.
- SCHENK Annemie (1979) « Interethnische Gemeindeforschung in Siebenbürgen », in WIEGELMANN Günter (éd.), *Gemeinde im Wandel. Volkskundliche Gemeindestudien in Europa*, Münster, F.Coppentrath Verlag, pp.201-207.
- SCHENK Annemie (1984) Familie und Wohnen in Stolzenburg, *Studia Transylvanica*, n°10, 387 p.
- SCHENK Annemie (1987) « Interethnischer Austausch zwischen Siebenbürger Sachsen und Rumänen am Beispiel der Institution Nachbarschaft », in TOLKSDORF Ulrich (éd.), *Jahrbuch für Ostdeutsche Volkskunde*, Band 20, Marburg, Elwert Verlag, pp.162-175
- SCHMID Bernard (2001) « L'Allemagne instille du droit du sol », *Plein Droit*, n°49, pp.19-23.
- SCHNAPPER Dominique (1994) *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 228 p.
- SCHULLER Friedrich (s.d.) Volksstatistik der Siebenbürger Sachsen, Archives de la Bibliothèque de l'Institut sur la Transylvanie (Siebenbürgen Institut), code FII/27, 55 p.
- SCHUMACHER Alois (2001) « Citoyenneté et quête identitaire. Les codes allemands de la nationalité », *Allemagne d'aujourd'hui*, n°157, pp.101-117.
- SCHWEIßGUT Edmund (1955) « Die Rumäniendeutsche und das rumänische Staatsbürgerschaftsrecht », *Mitteilungen des Südostdeutschen Studentenrings München*, Munich, n°2, pp.16-21.
- SENDERS Stefan (2002), « *Jus Sanguinis* or *Jus Mimesis*? Rethinking 'Ethnic German' Repatriation », in ROCK David, WOLFF Stephan (éd.), *Coming Home to Germany? The Integration of Ethnic Germans from Central and Eastern Europe in the Federal Republic*, New York, Oxford, Berghahn Books, pp. 87-101
- SEGUEV Tom (1998) *Les premiers Israéliens*, Paris, Calmann-Lévy, 418p.
- ȘERBAN Monica, GRIGORAȘ Vlad (2000) « Dogenii din Teleorman în țară și în străinătate », *Sociologie Românească*, n°2, pp.31-55.
- SIMMEL Georg (1994) « L'étranger dans le groupe », *Tumultes* [1908], n°5, pp.199-205.
- SIMON Gildas (1981) « Réflexions sur la notion de champ migratoire international », *Hommes et terres du Nord - Actes du Colloque international : Migrations internes et externes en Europe occidentale*, Lille, 1981, tome 1, pp.85-89.
- SIMON Pierre-Jean (1994) « Ethnicité », *Pluriel Recherches, Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, n°2, pp.14-20.
- SITTON Schlomo (1963) *Israël. Immigration et croissance, 1948-1958*, Paris, Editions Cujas, 398p.
- SMYRNELIS Carmen (2000) « Jeux d'identité à Smyrne aux XVIIIe et XIXe siècles », in Le BRAS Hervé (dir.), *L'invention des populations. Biologie, idéologie et politique*, Paris, éd. Odile Jacob, pp.125-139.

- SPRINK J., HELLMANN W. (1989) « Finanzielle Belastung oder ökonomisches Potential ? », *Informationen zur Raumentwicklung*, Bonn, n°5, pp.323-329.
- STERBLING Anton (1989) « Zur Problematik der kulturellen Identität: Überlegungen zum Selbstverständnis der Deutschen in Rumänien », in *TOLKSDORF Ulrich (éd.), Jahrbuch für Ostdeutsche Volkskunde, Band 32*, Marburg, Elwert Verlag, pp.142-160.
- STERBLING Anton (1995) *Ethnische Probleme in Rumänien*, Hamburg, Universität der Bundeswehr, Beiträge aus dem Fachbereich Pädagogik, 46 p.
- STERBLING Anton (1996a) « Die soziologische Ost- und Südosteuropaforschung in der Bundesrepublik Deutschland unter besonderer Berücksichtigung der Rumänienforschung », *Südosteuropa-Mitteilungen*, n°4, pp.76-81.
- STERBLING Anton (1996b) « Minderheitenprobleme und interethnische Konflikte in Siebenbürgen nach 1867 », *Siebenbürgische Semesterblätter*, n°2, pp.109-124.
- STOLA Darius (1992) « Forced Migrations in Central European History », *International Migration Review*, vol.XXVI, n°2, pp.324-341.
- SUNDHAUSEN Holm (1993) « Deutsche in Rumänien » in *BADE Klaus J. (dir.), Deutsche im Ausland, Fremde in Deutschland. Migration in Geschichte und Gegenwart*, Munich, C. H. Beck Verlag, pp.36-54.
- SUNDHAUSEN Holm (1996) « Die Transformation des Dorfes und der Landwirtschaft im Balkanraum vom 19. Jahrhundert bis zum Zweiten Weltkrieg », *Südosteuropa-Mitteilungen*, n°4, pp.319-335.
- SUR Etienne (1993) « A propos de l'extrême-droite en Allemagne. De la conception ethnique de la nation allemande », *Hérodote - La question allemande*, n°68, pp.18-40.
- SURD V. (1997) « Processus interactifs dans l'évolution du rural en Roumanie après la deuxième guerre mondiale », *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Geographia*, vol.62, n°1-2, pp.171-174.
- SZOKE László (1992) « Hungarian Perspectives on Emigration and Immigration in the New European Architecture », *International Migration Review*, vol.26, n°2, pp.305-323.
- TARRIUS Alain (1989) *Anthropologie du mouvement*, Caen, Paradigme, 185 p.
- TARRIUS Alain (1995) « Naissance d'une colonie : un comptoir commercial à Marseille », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.11, n°1, pp.21-51.
- TARRIUS Alain (1996) « Territoires circulatoires des migrants et espaces européens », in *HAUMONT Nicole (éd.), La ville : agrégation et ségrégation sociales*, Paris, L'Harmattan, pp.189-194.
- TONTSCH Günther H. (1990) « Statutargesetzgebung und Gerichtsbarkeit als Kernbefugnisse der sächsischen Nationsuniversität », in *KESSLER Wolfgang (éd.), Gruppenautonomie in Siebenbürgen. 500 Jahre siebenbürgisch-sächsische Nationsuniversität*, Cologne, Böhlau Verlag, pp.29-59.
- TONTSCH Günther H. (2001) „Legiferarea statutară și jurisdicția ca atribuții fundamentale ale Universității Sasesti“, in *Asociația de Studii Transilvane Heidelberg, Transilvania și Sasii Ardeleni în istoriografie*, Sibiu, Hora & AKSL, pp. 54-63
- TÓTH Ágnes (1997) « Das Zusammenwirken von Bodenreform, Binnenmigration und Aussiedlung der Deutschen im Jahre 1945/1946 », in *SEEWANN Gerhard (éd.), Migrationen und ihre Auswirkungen. Das Beispiel Ungarn 1918-1995*, Munich, R. Oldenbourg Verlag, Buchreihe der Südostdeutschen Historischen Kommission, vol.36, pp.115-126.
- TOURNADRE Jean-François (1983) « La Prusse. Tentatives de réhabilitation idéologique d'un espace géopolitique », *Hérodote*, n°28, pp.60-71.
- TOURNADRE Jean-François (1993) « Extrême-droite, nationalisme et problèmes d'identité dans l'ex-RDA », *Hérodote - La question allemande*, n°68, pp.74-82.
- TRESS Madeleine (1998) « Welfare state type, labour markets and refugees : a comparison of Jews from the former Soviet Union in the United States and the Federal Republic of Germany », *Ethnic and Racial Studies*, vol.21, n°1, pp.116-135.
- TURCO Angelo (2001a) « Sociotopies : institutions géographiques de la subjectivité », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.45, n°125, pp.269-284.
- TURCO Angelo (2001b) « Mythe et géographies », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 45, n°126, pp. 369-388.
- TURDA Marius (1997) « Aurel C. Popovici and the symbolic geography of the Romanians in the late Habsburg Empire (1890-1910) », *Revue Roumaine d'Histoire*, Bucarest, Editura Academiei Române, vol.36, n°1-2, pp.97-119.
- TURLIUC Cătălin (1997) « Ideea națională și construcția politică modernă », *Xenopoliana, Iași*, vol.5, n°1-4, pp. 40-48.

- TURLIUC Cătălin (2000) « Jewish emigration from Romania 1945-1965 », communication au colloque Assimilation - Diasporization - Representation , Historical Perspectives on Immigrants and Host Societies in Postwar Europe, Humboldt University, Berlin, October 26-28.
- VAN DE VYVER Greet (1998) « Ethnicity and Historicity in Transylvania », in LEMAN Johann (éd.), *The dynamics of emerging ethnicities. Immigrant and indigenous ethnogenesis in confrontation*, Frankfurt/Main, Peter Lang Verlag, pp.87-112.
- VAN DER HAEGEN Herman, NIEDERMAIER Paul (éd.) (1997) *Weißkirch. Ein siebenbürgisches Dorf im Griff der Zeit. Zur Siedlungsgeschichte Rumäniens*, Université catholique de Louvain, Institut de Géographie, 322 p. (Acta Geographica Lovaniensia, vol.36)
- VAN GENNEP Arnold (1995) *Traité comparatif des nationalités*, [1921], Paris, Editions du Comité Scientifique des Travaux Historiques et Scientifiques, 228 p.
- VARIKAS Eléni (1998) « Sentiment national, genre et ethnicité », in DAYAN-HERZBRUN Sonia, GOLDRING Maurice (dir.), « Appartenances et ethnicité », *Tumultes*, n°11, pp.87-97.
- VASILEVA Darina (1992) « Bulgarian turkish emigration and return », *International Migration Review*, vol.26, n°2, pp.342-352.
- VERDERY Katherine (1979) « Internal colonialism in Austria-Hungary », *Ethnic and Racial Studies*, vol.2, n°3, pp.378-399.
- VERDERY Katherine (1983) *Transylvanian Villagers. Three Centuries of political, Economic, and Ethnic Change*, Berkeley, university of California Press, 433 p.
- VERDERY Katherine (1995) « National ideology and national character in interwar Romania », in VERDERY Katherine (éd.), *National character and national ideology in interwar Eastern Europe*, New Haven, Yale Center for International and Area Studies, pp. 103-133.
- VERDERY Katherine (1996) « The Elasticity of Land : Problems of Property Restitution in Transylvania », in *What Was Socialism and What Comes Next*, Princeton, Princeton University Press, pp. 133-67.
- VERDERY Katherine (1998) « Disambiguating ownership: Rights and power in Transylvania's decollectivization », in HANN (C. M.) (dir.), *Property Relations : Reviewing the Anthropological Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- VERDERY Katherine (1999) « Fuzzy Property: Rights, Power, and Identity in Transylvania's Decollectivization », in BURAWOY (Michael) & VERDERY (Katherine) (dirs.), *Uncertain Transition: Ethnographies of Change in Postsocialist World*, Lanham, Rowman & Littlefield, pp. 53-81.
- VIDAL De la BLACHE Paul (1994) *Tableau de la Géographie de la France [1903]*, Paris, Editions de La Table Ronde, 559 p.
- VIENNE Florence (2000) « L'invention du "Juif", de "l'homme héréditairement sain" et de "la femme apte à enfanter" dans les écrits du démographe nazi Friedrich Burgdörfer », in LE BRAS Hervé (dir.), *L'invention des populations. Biologie, idéologie et politique*, Paris, Odile Jacob, pp.81-105.
- Von HANNENHEIM Andreas (2000) « Verbindung zu den Ortsforen des Zentrumsforums Hermannstadt », in *Zehn Jahre Demokratisches Forum der Deutschen in Hermannstadt*, Sibiu, Monumenta Verlag, pp.58-62.
- Von HIRSCHHAUSEN-LECLERC Béatrice (1994) « L'invention de nouvelles campagne en Roumanie », *L'Espace géographique*, n°4, pp.318-328.
- Von PUTTKAMER Joachim (1997) « Nationalism and schooling in Transylvania 1867-1914 : methodological considerations on a research project », *Xenopoliana, Iași*, vol.5, n°1-4, pp.62-69.
- VOSGANIAN Varujan (1994) « Formațiunile politice constituite pe baze etnice », *Polis*, n°2, pp.171-190.
- VOSGERAU Hans-Jürgen (1998) « The economic impact of migrants from the point of view of Germany as a receiving country », in BIEGEL Rainer (éd.), *Problèmes migratoires en région méditerranéenne*, Fondation Konrad Adenauer, 1998, pp.81-93.
- WACKERMANN Gabriel, REY Violette, AQUATIAS Christine (1997) *Mutations en Europe médiane*, Paris, CNED/Sedes, 416 p.
- WAGNER Ernst (1977) *Historisch-statistisches Ortsnamenbuch für Siebenbürgen*, Cologne, Böhlau Verlag, vol.4, 526 p.
- WAGNER Ernst (1981) *Quellen zur Geschichte der Siebenbürger Sachsen*, Cologne, Böhlau Verlag, 460 p.
- WAGNER Ernst (1986) « Die Deutschen in Rumänien. Eine Minderheit auf Abruf ? » in KÖNITZ Barbara (éd.), *Menschenrechte im Osten. Beiträge zur Lage der deutschen Volksgruppen in Ost- und Südosteuropa*, Bonn, Bundesarbeitsgemeinschaft für deutsche Ostkunde im Unterricht e.V., pp.59-76.

- WAGNER Ernst (1989) «Rumänien» in «*Aussiedler*», *Informationen zur politischen Bildung*, n°222, Bonn, pp.37-43.
- WAGNER Ernst (1990) *Geschichte der Siebenbürger Sachsen*, Thaur bei Innsbruck, Wort und Welt Verlag, 118p.
- WALLNER Ernst M. (1990) « Über interethnische Kontakte und Kluturbeziehungen zwischen Rumänen und Siebenbürger Sachsen bis zur Zwischenkriegszeit », *Zeitschrift für Siebenbürgische Landeskunde*, vol.13, n°2, pp.164-174.
- WATERS Tony (1995) « Towards a theory of ethnic identity and migration : the formation of ethnic enclaves by migrant Germans in Russia and North America », *International Migration Review*, n°29, pp.515-544.
- WEBER Frank-Paul (1996) « Migrations du travail en Allemagne : le territoire introuvable », in *MOROKVASIC Mirjana, RUDOLPH Hedwig, Migrants, les nouvelles mobilités en Europe*, Paris, L'Harmattan, pp.159-184.
- WEBER Georg (1997) « Soziologische Anmerkungen zur sozialen Entstehungsbedingungen von "fremd" und "vertraut" », in *Forschungen zur Volks- und Landeskunde*, Bucarest, Editura Academiei Române, vol.40, n°1-2, pp.31-45.
- WEBER Georg et Renate (1985) *Zendersch. Eine siebenbürgische Gemeinde im Wandel*, Munich, Delp, 751 p.
- WEBER Georg et al. (1995) *Die deportation von Siebenbürger Sachsen in die Sowietunion, 1945-1949*, Band 1, Cologne, Böhlau Verlag, 737 p.
- WEBER Horst (1993a) „Die Anfänge des Forums“, *Das Demokratisches Forum der Deutschen in Rumania*, n°14, pp. 37-43
- WEBER Horst (1993b) « Die Anfänge des Forums », in « Das Demokratische Forum der Deutschen in Rumänien », *Zugänge*, n°14, pp.37-43.
- WEBER Horst (2000) « Die Anfänge des Forums », in *Zehn Jahre Demokratisches Forum der Deutschen in Hermannstadt*, Sibiu, Monumenta Verlag, pp.29-36.
- WEBER Max (1995) « Les relations communautaires ethniques », in *Economie et société*, Paris, Plon, pp.411-427.
- WEIDELNER Helmut, HEMBERGER Fritz, KÖNIGBAUER Walter (2001) *Deutsches Staatsangehörigkeitsrecht*, Munich, Jehle Verlag.
- WEILL Claudie (1980) « Otto Bauer : migrations prolétariennes », *Pluriel Débats*, n°23, pp.75-98.
- WEILL Claudie (1981) « Territoire et extra-territorialité : les théories socialistes des empires multinationaux avant 1914 », *Pluriel Débats*, n°26, pp.39-44.
- WIEGANDT Ellen (1993) « Towards an understanding of Rural Ethnic Mobilisation, 1980-1940 », in *HOWELL David* (éd.), *WIEGANDT Ellen, Von PISTOHLKORS Gert* (coll.), *Roots of Rural Ethnic Mobilisation. Comparative studies on governments and non-dominant ethnic groupes in Europe, 1850-1940*, Dartmouth, Aldershot, vol.2, pp.305-319.
- WIEGANDT Ellen, HOWELL David, Von PISTOHLKORS Gert (1993) « Introduction », in *HOWELL David* (éd.), *WIEGANDT Ellen, Von PISTOHLKORS Gert* (coll.), *Roots of Rural Ethnic Mobilisation. Comparative studies on governments and non-dominant ethnic groupes in Europe, 1850-1940*, Dartmouth, Aldershot, vol.2, pp.1-7.
- WIEWORKA Michel (1997) « Avant-propos », in *ELLAS Norbert, SCOTSON John L., Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, pp.11-33. (collection Agora)
- WILPERT Czarina (1992) « The use of social networks in turkish migration to Germany », in *KRITZ Mary M., LIM Lin Lean, ZLOTNIK Hania* (éd.), *International Migration Systems. A global Approach*, Oxford, Clarendon Press, pp. 177-189.
- WIDGREN Jonas (2001) « Les politiques de prévention de la migration illégale et du trafic de migrants », *Hommes et Migrations*, n°1230, pp.20-27.
- WITTSTOCK Wolfgang (1995) « Zur gegenwärtigen Lage der nationalen Minderheiten in Rumänien » in *ROTH Harald*, « *Minderheit und Nationalstaat : Siebenbürgen seit dem Ersten Weltkrieg* », Cologne, Weimar, Vienne, Böhlau Verlag, pp. 201-217.
- WITTSTOCK Wolfgang (1997) « Ein sächsisches Memorandum », in *Kronstädter Rundschau*, 5 juillet 1997, p.3.
- WITTSTOCK Wolfgang (1997) « Wie die Bauernhöfe zurückgegeben wurden », in *Kronstädter Rundschau*, 26 avril 1997, p.3.
- WOLFF Stephan (2002) « From Colonists to Emigrants : Explaining the "Return Migration" of Ethnic Germans from central and Eastern Europe », in *ROCK David, WOLFF Stephan* (éd.), *Coming Home*

to Germany? *The Integration of Ethnic Germans from Central and Eastern Europe in the Federal Republic*, New York, Oxford, Berghahn Books, pp.1-15.

- ZACH Cornelius R. (1994) « Der Status der Siebenbürger Sachsen in Rumänien. Gesetzliche Verankerung und Wirklichkeit 1919-1933 », in HÖSCH Edgar, SEEWANN Gerhard (éd.), *Aspekte ethnischer Identität. Ergebnisse des Projektes « Deutsche und Magyaren als nationale Minderheiten im Donauraum »*, Munich, R. Oldenbourg Verlag, pp.233-255.
- ZACH Krista (1998) « Studiul agra-istoric al lui Dumitru Șandru “Reforma agrară din 1945 în România și țăranii germani” », in ZACH Krista (éd.), *România în obiectiv. Limba și politică. Identitate și ideologie în transformare*, München/Munich, Verlag Südostdeutsches Kulturwerkes, pp.213-226.
- ZACH Cornelius (2001) « Sasii între tradiție și noi opțiuni politice 1930-1944 », in *Asociația de Studii Transilvane Heidelberg, Transilvania și Sasii Ardeleni în istoriografie*, Sibiu, Hora & AKSL, pp. 171-183
- ZLOTNIK Hania (1992) « Empirical identification of international migration systems », in KRITZ Mary M., LIM Lin Lean, ZLOTNIK Hania (éd.), *International Migration Systems. A global Approach*, Oxford, Clarendon Press, pp.19-40.

METHODOLOGIE

- ARBORIO Anne-Marie, FOURNIER Pierre (1999) *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan, 127 p.
- BENVENISTE Annie (1998) « Le récit migratoire ou l'identité instable », *Journal des Anthropologues*, n°75, pp.85-94.
- BERDOULAY Vincent (2000) « Le retour du refoulé. Les avatars modernes du récit géographique », in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin, pp.111-126.
- BLANCHET Alain, GOTMAN Anne (1992) *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 125 p.
- De SINGLY François (1992) *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, 127 p.
- JAY Monique (1998) « Sur l'écriture en sciences humaines », *Journal des Anthropologues*, n°75, pp.109-128.
- KAUFMANN Jean-Claude (1996) *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 127 p.
- LAPLANTINE François (1996) *La description ethnographique*, Paris, Nathan, 128 p.
- OLIVIER SARDAN De, Jean-Pierre (1995) « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, n°1, pp.71-109.
- OLIVIER SARDAN De, Jean-Pierre (1996) « La violence faite aux données. De quelques figures de la surinterprétation en anthropologie », *Enquête*, n°3, pp.31-59.
- POURTIER Roland (1991) « Derrière le terrain, l'Etat », in BLANC-PAMART Chantal (éd.), *Histoires de géographes*, Paris, Editions du CNRS, 120 p. (Mémoires et documents de géographie)
- SAINT-JULIEN Thérèse (2000) « Quantitatif et qualitatif dans l'approche géographique : la modélisation en question », in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel, *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, pp.141-152.
- SAUSSIÉ Gilles (2001) « Situations du reportage, actualité d'une alternative documentaire », in Jean-François CHEVRIER, Gilles ROUSSIN (dir.), « *Le parti pris du document* », Communications, Paris, Editions du Seuil, EHESS, n°71, pp.307-331.
- STASZAK Jean-François (1997) « Dans quel monde vivons-nous ? Géographie, phénoménologie et ethnométhodologie », in STASZAK Jean-François, *Les discours du géographe*, Paris, L'Harmattan, pp.13-38.

PRESSE

Allgemeine Deutsche Zeitung für Rumänien

21 mars 2000.

28 avril 2000.

26 mai 2000.

Hermannstädter Zeitung

26 mars 1999.

17 mars 2000.

29 mars 2000.

31 mars 2000.

6 avril 2000.

7 avril 2000.

12 avril 2000.

19 mai 2000.

26 mai 2000.

11 août 2000.

21 février 2002.

14 juin 2002.

23 juin 2002.

26 juin 2002.

29 novembre 2002.

20 décembre 2002.

24 janvier 2003.

Le Monde

14 décembre 2001.

7 janvier 2002.

9 et 10 juin 2002.

Monitorul de Sibiu

6 juin 2000.

20 juin 2000.

Rondul

6 juin 2000.

21 juin 2000.

29 mai-4 juin 2001.

Divers

Adevărul, 21 juin 2000.

Le Courrier des Balkans, 21/12/2001.

Cotidianul, 14 juin 2002.

Independant, 25 février 2002.

STATISTIQUES

- (1993) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°45.
(1994) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°47.
(1995) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°69.
(1995) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°49.
(1996) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°82.
(1996) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°64.
(1997) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°91.
(1997) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°79.
(1997) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°86.
(1998) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°90.
(1999) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°100.
(1999) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°103.
(2001) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°110.
(2002) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, Bundesministerium des Innern, n°115.

- Rotariu T. (coord.) (1996) *Semeniuc M., Mezei E., Recensământul din 1850. Transilvania*, Cluj, Université Babeş-Bolyai, Studia Censualia Transsilvanica, Editura Staff, 414 p.
- Rotariu T. (coord.) (1997) *Semeniuc M., Mezei E., Recensământul din 1857. Transilvania*, Cluj, Université Babeş-Bolyai, Studia Censualia Transsilvanica 2e édition, Editura Staff, 581 p.
- Rotariu T. (coord.) (1997) *Semeniuc M., Mezei E., Recensământul din 1880. Transilvania*, Cluj, Université Babeş-Bolyai, Studia Censualia Transsilvanica, Editura Staff, 456 p.
- Rotariu T. (coord.) (1999) *Semeniuc M., Mezei E., Recensământul din 1900. Transilvania*, Cluj, Université Babeş-Bolyai, Studia Censualia Transsilvanica, Editura Staff, 709 p.
- Rotariu T. (coord.) (1999) *Semeniuc M., Mezei E., Recensământul din 1910. Transilvania*, Cluj, Université Babeş-Bolyai, Studia Censualia Transsilvanica, Editura Staff, 711 p.
- Institutul Central de Statistică (1938) *Recensământul general al populației României din 29 decembrie 1930, volumul II : neam, limbă maternă, religie*, Bucurest, 780 p.
- Direcția Centrală de Statistică (1969) *Recensământul populației și locuințelor din 15 martie 1966, volumul 1. Rezultatele generale, partea 1 : populație*, Bucurest, 941 p.
- Direcția Centrală de Statistică (1992), *Recensământul populației și locuințelor din 7 ianuarie 1992, Rezultate preliminare*, Bucurest, 220 p.
- Institutul Național de Statistică, *Recensământul populației și al locuințelor 2002. Rezultate preliminare*, Juillet 2002 (CD-ROM).
- GHEORGHIU Dorel (2000) *International Migration in Romania, 1980-1998*, Bucurest, rapport de la Comisia Națională pentru Statistica (Commission Nationale des Statistiques), 20p.
- OCDE (1994), *Sopemi 1993*, Paris, OCDE.

DOCUMENTS OFFICIELS

Monitorul Oficial

- Nr.68 bis, 23 mars 1945.
Nr.279, 29 novembre 1995.
Nr.52, 6 février 1998.
Nr.8, 12 janvier 2000.
Nr.75, 8 février 2001.

Bulletin Oficial

- Nr.85, 12 avril 1945.
Nr.152, 6 décembre 1974.

DOCUMENTS DIVERS

Curier F.D.G.R. Buletin Informativ al Forumului Democrat al Germanilor din România, Sibiu, août 1999, n°4, 23 p.

Curier F.D.G.R. Buletin Informativ al Forumului Democrat al Germanilor din România, Sibiu, décembre 1999, n°6, 23p.

Curier F.D.G.R. Buletin Informativ al Forumului Democrat al Germanilor din România, Sibiu, juin 2000, n°3, 23 p.

Curier F.D.G.R. Buletin Informativ al Forumului Democrat al Germanilor din România, Sibiu, octobre 2000, n°5, 24 p.

Programme électoral du Forum démocratique des Allemands de Sibiu aux élections locales de Sibiu, juin 2000.

Rahmensatzung des Demokratischen Forums der Deutschen in Rumänien (D.F.D.R.), Sibiu, 1998, 17p.

Rahmensatzung des Demokratischen Forums der Deutschen in Rumänien (D.F.D.R.), Sibiu, 2001, 25p.

Annexes

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN, ALLEMAGNE, JUIN-JUILLET 1999

1-Itinéraire familial:

Persönlicher Werdegang:

- Où sont nés vos parents et proches? Où ont-ils vécu? Ont-ils l'intention de migrer? Où sont-ils décédés?
Wo sind Ihre Eltern und Verwandten geboren? Wo haben sie gelebt? Haben sie vor, auszuwandern? Wo sind sie gestorben?
- Quel niveau de scolarité et de formation ont vos parents et vos proches?
Welchen Ausbildungsgrad haben Ihre Eltern und Verwandten erreicht?
- Quelle profession ou activité exercent vos parents et vos proches?
Welchen Beruf oder Tätigkeit üben Ihre Eltern und Verwandten aus?
- Quelles sont les relations matrimoniales qui existent au sein de la famille?
Was sind die ehelichen Beziehungen in der Verwandtschaft?
- Quelle position occupez-vous dans la fratrie?
Welche Position haben Sie unter Ihren Geschwistern?

2-Itinéraire géographique et socio-professionnel:

Aufenthaltsorte und beruflicher Werdegang:

- Quel niveau de scolarité et de formation professionnelle avez-vous?
Was für ein Schul- und Ausbildungsniveau haben Sie?
- Quels ont été vos lieux de résidence avant d'arriver en Allemagne (c'est-à-dire en Roumanie et éventuellement ailleurs)? Étaient-ce des lieux à population saxonne/souabe majoritaire?
Wo haben Sie vor der Aussiedlung nach Deutschland gewohnt? War dort die Mehrheit der Einwohner Sachsen/Schwaben?
- Pratiques spatiales: quels étaient les lieux que vous fréquentiez le plus souvent avant d'émigrer en Allemagne (en dehors des lieux d'habitat, de scolarité, de formation et d'emploi)? À quelle fréquence vous y rendiez-vous? Pourquoi, sur quelles motivations (religieuses, économiques, familiales...)? Quelles impressions avez-vous conservé de ces lieux?
Räumliches Verhalten: welches waren die Orte, die Sie in Rumänien vor der Auswanderung am häufigsten besucht haben (außer Wohn-, Schule-, Ausbildungs- und Tätigkeitsorten)? Wie oft gingen Sie dor hin? Aus welchen Gründen (religiösen, ökonomischen, familiären...)? Was für einen Eindruck ist Ihnen von diesen Orten geblieben?
- Où avez-vous effectué votre scolarité et votre formation professionnelle?
Wo sind Sie zur Schule gegangen? Wo haben Sie studiert?
- Quelle(s) profession(s) ou activité(s) avez-vous exercée(s), où les avez-vous exercée(s)?
Was für Tätigkeiten haben Sie ausgeübt, und wo?
- Pour les Saxons de Transylvanie: comment définiriez-vous *Siebenbürgen*? Qu'est-ce que *Siebenbürgen* représente pour vous? Pouvez-vous en dessiner les limites sur la carte? Y a-t-il pour vous une différence entre *Siebenbürgen*, *Transsilvanien* et *Ardeal*? Pouvez-vous dessiner ces deux autres régions sur la carte?

Für Siebenbürger Sachsen: wie definieren Sie Siebenbürgen? Was bedeutet Siebenbürgen für Sie? Können Sie Siebenbürgen auf der Karte zeichnen? Gibt es für Sie einen Unterschied zwischen Siebenbürgen, Transsilvanien und Ardeal? Können Sie die zwei anderen Regionen auf der Karte zeichnen?

3-Itinéraire migratoire:

Migrationsweg:

- *Projet de départ: quand avez-vous formulé le projet de départ? Qu'est-ce qui vous a incité à émigrer? Quelle a été l'influence du départ de vos proches sur votre décision? Quels étaient alors les objectifs que vous vouliez atteindre grâce à la migration? Quelles connaissances aviez-vous alors de l'Allemagne? Que pensez-vous aujourd'hui de cette migration?*

Aussiedlungsprojekt: Wann haben Sie das Aussiedlungsprojekt geplant? Was hat Sie zur Aussiedlung bewogen? Wie hat die Auswanderung Ihrer Verwandten Ihre eigene Entscheidung beeinflusst? Was waren Ihre damaligen Ziele, die Sie durch die Auswanderung erreichen wollten? Was waren Ihre damaligen Kenntnisse über Deutschland? Was halten Sie heute von Ihrer Aussiedlung?

- *Pourriez-vous faire un récit aussi détaillé que possible de la migration elle-même? Pourriez-vous décrire le chemin de migration le plus précisément possible?*

4-Itinéraire passé en Allemagne:

Bisheriger Lebensverlauf in Deutschland:

- *A quel(s) endroit(s) avez-vous résidé depuis votre arrivée en Allemagne? Pourquoi avez-vous choisi de vous y installer? Combien de temps avez-vous passé dans vos différents lieux de résidence? En cas de déménagement, quels en étaient les causes?*

Wo haben Sie seit der Ankunft in Deutschland gewohnt? Warum haben Sie diese Orte gewählt? Wie lang haben Sie dort gewohnt? Warum sind Sie umgezogen?

- *Y a-t-il eu des modifications familiales depuis votre arrivée en Allemagne (naissances, mariage, décès...)?*

Was ist seit Ihrer Ankunft in Deutschland in Bezug auf Ihrer Familie passiert (Gebürten, Eheschließungen, Todesfälle...)?

- *Que s'est-il passé sur le plan professionnel depuis votre arrivée en Allemagne? Quelles ont été vos expériences professionnelles? Quelles ont été vos réalisations? Quelles ont été vos difficultés? Quelles ont été vos perspectives?*

5-Situation actuelle:

Heutige Lage:

- *Situation du migrant et de sa famille proche: où habitent les membres de votre famille? Quelle activité exercent-ils?*

Heutige Lage des Aussiedlers und seiner Familie: wo wohnen Ihre Eltern, Kinder, Geschwister? Was für eine Tätigkeit üben sie aus?

- *Situation de la famille élargie: où habitent les membres de votre famille élargie? Quelle activité exercent-ils?*

Heutige Lage der Verwandtschaft: wo wohnen Ihre Verwandten? Was für eine Tätigkeit üben sie aus?

6-Pratiques spatiales:

Räumliches Verhalten:

- *Quels lieux fréquentez-vous le plus souvent dans votre commune d'installation? A quelle fréquence vous y rendez-vous? Pourquoi? Quelle perception avez-vous de ces lieux, vous y sentez-vous "chez vous"?*

Welche sind die von Ihnen am häufigsten besuchten Orte im Wohnort? Wie oft gehen Sie dort hin? Warum? Wie nehmen Sie diese Orte wahr? Fühlen Sie sich dort "zu Hause"?

- Quels lieux fréquentez-vous le plus souvent à l'extérieur de votre commune, de votre région, ou hors de l'Allemagne? A quelle fréquence vous y rendez-vous? Pourquoi? Quelle perception avez-vous de ces lieux, vous y sentez-vous "chez vous"?

Welche sind die von Ihnen am häufigsten besuchten Orte außerhalb des Wohnortes, bzw. außerhalb Deutschland? Wie oft gehen Sie dort hin? Warum? Wie nehmen Sie diese Orte wahr? Fühlen Sie sich dort "zu Hause"?

- Quels contacts avez-vous encore avec la Roumanie, et plus particulièrement avec votre région d'origine? Y retournez-vous parfois? A quelle fréquence? Pourquoi y retournez-vous? Où retournez-vous précisément? Comment y retournez-vous (voiture, bus, avion, train)? Combien de temps y restez-vous? Quelles impressions ramenez-vous de ces séjours au pays d'origine?

Haben Sie noch Kontakte zu Rumänien, und zu Ihrem Herkunftsgebiet? Fabren Sie dort manchmal wieder hin? Wie oft? Warum? Wo fabren Sie dann hin? Welches Verkehrsmittel benutzen Sie? Wie lange bleiben Sie dort? Welche Eindrücke bringen Sie von der "alten Heimat" mit zurück?

7-Pratiques communautaires:

Gemeinschaftliches Verhalten:

- En Allemagne, avez-vous, vous-même et les membre de votre famille proche, des relations avec d'autres Saxons de Transylvanie/Souabes du Banat/Souabes de Satu Mare? Où les rencontrez-vous? Pourquoi? A quelle fréquence?

Hier in Deutschland, haben Sie, Sie selbst oder Ihre Familie, Kontakte zu anderen Siebenbürger Sachsen/BanaterSchwaben/Sathmarer Schwaben? Wo treffen Sie sie? Warum? Wie oft?

- Avez-vous des relations avec d'autres Rumäniendeutschen? Où les rencontrez-vous? Pourquoi? A quelle fréquence?

Hier in Deutschland, haben Sie, Sie selbst oder Ihre Familie, Kontakte zu anderen Rumäniendeutschen? Wo treffen Sie sie? Warum? Wie oft?

- Avez-vous des relations avec d'autres Aussiedler? Où les rencontrez-vous? Pourquoi? A quelle fréquence?

Hier in Deutschland, haben Sie, Sie selbst oder Ihre Familie, Kontakte zu anderen Aussiedlern? Wo treffen Sie sie? Warum? Wie oft?

- Avez-vous des relations avec d'autres Allemands (d'Allemagne)? Où les rencontrez-vous? Pourquoi? A quelle fréquence?

Hier in Deutschland, haben Sie, Sie selbst oder Ihre Familie, Kontakte zu anderen Deutschen (die keine Aussiedler sind)? Wo treffen Sie sie? Warum? Wie oft?

- Avez-vous des relations avec d'autres immigrants (turcs, yougoslaves,...)? Où les rencontrez-vous? Pourquoi? A quelle fréquence?

Hier in Deutschland, haben Sie, Sie selbst oder Ihre Familie, Kontakte zu anderen Immigranten? Wo treffen Sie sie? Warum? Wie oft?

- Institutions communautaires: en Allemagne, êtes-vous membre d'une institution communautaire (association, parti politique...) des Saxons de Transylvanie/Souabes du Banat/Souabes de Satu Mare? Pourquoi en faites-vous partie/n'en faites-vous pas partie? Etait-ce déjà le cas en Roumanie avant la migration? Etes-vous membre d'une institution dont le but est d'instaurer des relations avec la Roumanie (jumelage de villes...)?

Gemeinschaftliche Institutionen: hier in Deutschland, sind Sie Mitglied einer Institution (Landsmannschaft, Verein, politische Partei...) der Siebenbürgener Sachsen/BanaterSchwaben/Sathmarer Schwaben? Warum? War das schon der Fall in Rumänien vor der Auswanderung? Sind Sie Mitglied einer institution, deren Ziel die Schaffung von Beziehungen mit Rumänien ist?

8-Statut de *Aussiedler* et sa perception :

Aussiedlerstatus und Wahrnehmung dieses Status :

- Statut de *Aussiedler*: que pensez-vous du statut de *Aussiedler* et du traitement spécifique qu'il accorde aux *Volksdeutschen*? Comment vous êtes-vous senti accueilli en Allemagne? Que pensez-vous des modifications qui ont été apportées à ce statut au cours des dernières années?
Aussiedlerstatus: was halten Sie vom Aussiedlerstatus? Wie haben Sie den Empfang in Deutschland erlebt? Was denken Sie von den Reformen des Aussiedlerstatus im Laufe der letzten Jahre?
- Citoyenneté: avez-vous conservé votre citoyenneté roumaine? Pourquoi? Quelle utilisation en faites-vous? Comment entretenez-vous cette citoyenneté ?
Staatsbürgerschaft: haben Sie Ihre rumänische Staatsbürgerschaft beibehalten? Warum? Welchen Gebrauch machen Sie davon? Was machen Sie, um diese Staatsbürgerschaft "lebendig" zu erhalten ?

9-Bilan du parcours migratoire:

Persönliche Bilanz der Aussiedlung:

- Si c'était à refaire, pourriez-vous aujourd'hui recommencer cette migration (, si vous étiez encore en Roumanie)?
Würden Sie heute wieder aussiedeln (, wenn Sie immer noch in Rumänien wären)?

10-Projets et rêves de migration:

Migrationspläne und Träume / Wunschvorstellungen:

- Avez-vous prévu de retourner définitivement en Roumanie? Pourquoi le prévoyez-vous/ne le prévoyez-vous pas? En cas de retour, où vous installerez-vous? Qu'advient-il alors de votre conjoint/e et de vos enfants? Quelle place occupent les membres de votre famille dans ce projet ? Le partagent-ils ?
Haben Sie eine endgültige Rückkehr nach Rumänien geplant? Wenn ja/nein, warum? Wenn ja, wo werden Sie sich niederlassen? Was wird dann mit Ihrem/r Ehegatt/in und Kindern geschehen? Was für eine Platz hat Ihre in diesem Projekt ? Teilen sie es ?
- Si vous ne prévoyez pas de rentrer en Roumanie, prévoyez-vous plutôt de circuler entre les deux pays? Quel serait alors votre lieu de résidence principale (6 mois et un jour)?
Falls Sie nicht nach Rumänien zurückkehren wollen, würden Sie lieber zwischen Deutschland und Rumänien "pendeln" ? Wo wäre dann Ihr Hauptwohntort (6 Monaten und ein Tag)?
- Où souhaitez-vous passer votre retraite? Où voulez-vous être enterré?
Wo möchten Sie Ihren Lebensabend verbringen? Wo möchten Sie begraben werden?

ANNEXE 2 : STATISTIQUES

Tableau 1 : Les Allemands de Roumanie parmi les *Aussiedler* (1950-1989)

Pays de provenance	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989
(ex-)U.R.S.S.	13580	8571	56585	176565
Pologne	292183	110618	202712	632803
(ex-)Tchécoslovaquie	20361	55733	12775	12727
Hongrie	4400	3815	3757	6622
Roumanie	3454	16294	71417	151161
(ex-)Yougoslavie	57512	21108	6205	3282
Autres	43034	5377	2415	927
Total	417155	221516	355866	984087

Source : *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, janvier 2001, n°110.

Tableau 2 : Les entrées de *Aussiedler* en Allemagne en fonction des Etats de provenance des immigrants (1985-2001)

Pays de provenance	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
(ex-)U.R.S.S.	460	753	14488	47572	98134	147950	147320	195576	207347
Pologne	22075	27188	48423	140226	250340	133872	40129	17742	5431
Roumanie	14924	13130	13994	12902	23387	111150	32178	16146	5811
Autres: (ex-))Tchécoslovaquie, (ex-))Yougoslavie, Hongrie, Autres	1509	1717	1618	1973	5194	4101	2368	1101	299
Total	38968	42788	78523	202673	377055	397073	221995	230565	218888

Pays de provenance	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
(ex-)U.R.S.S.	213214	209409	172181	131895	101550	103599	94558	97434
Pologne	2440	1677	1175	687	488	428	484	623
Roumanie	6615	6519	4284	1777	1005	855	547	380
Autres: (ex-))Tchécoslovaquie, (ex-))Yougoslavie, Hongrie, Autres	322	293	111	60	37	34	26	47
Total	222591	217898	177751	134419	103080	104916	95615	98484

Source : *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, janvier 2001, n°110.

Tableau 3 : Total des *Aussiedler* entrés en Allemagne entre 1953 et 2001, en fonction des Etats de provenance

Pays de provenance	Total
(ex-)U.R.S.S.	2077334
Pologne	1443492
Roumanie	429593
(ex-)Tchécoslovaquie	105071
(ex-)Yougoslavie	90358
Autres	52020
Hongrie	21400
Total	4201899

Source : *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, janvier 2001, n°110.

Tableau 4 : Répartition des *Aussiedler* dans les *Länder*, 1992

Land	Taux 1992	Nombre 1992	Pologne	Ex-U.R.S.S.	Roumanie et autres
Bade-Wurtemberg	12,52	28874	1212	23024	4638
Bavière	15,08	34777	2127	25476	7174
Berlin	2,6	5995	725	4929	341
Brandenbourg	2,37	5469	168	4992	309
Brême	1,09	2522	304	2201	17
Hambourg	1,64	3788	410	3329	49
Hesse	8,73	20127	1895	17127	1105
Mecklembourg-Pomméranie du Nord	1,51	3474	286	3087	101
Basse Saxe	11,53	26586	861	25419	306
Rhénanie du nord-Westphalie	22,17	51116	7112	42756	1248
Rhénanie-Palatinat	5,49	12648	450	11773	425
Pays de la Sarre	1,53	3517	205	3132	180
Saxe	4,94	11394	342	10345	707
Saxe-Anhalt	2,78	6421	160	6051	210
Schleswig-Holstein	2,75	6330	1177	5047	106
Thuringe	3,26	7527	308	6888	331

Source : *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, janvier 1993, n°45.

Tableau 5 : Répartition des *Aussiedler* dans les *Länder*, 1999

Land	Taux	Nombre	Pologne	Ex-U.R.S.S.	Roumanie	Autres
Bade-Wurtemberg	12,29	12899	37	12644	210	8
Bavière	14,38	15086	35	14727	316	8
Berlin	2,68	2824	3	2817	4	0
Brandenbourg	3,48	3809	1	3790	18	0
Brême	0,9	909	1	908	0	0
Hambourg	2,13	2240	3	2231	6	0
Hesse	7,19	7626	29	7550	44	3
Mecklembourg-Pomméranie du Nord	2,55	2957	3	2946	8	0
Basse Saxe	9,21	9159	41	9102	16	0
Rhénanie du nord-Westphalie	21,8	22732	235	22397	98	2
Rhénanie-Palatinat	4,73	4956	10	4911	25	10
Pays de la Sarre	1,42	1517	3	1495	18	1
Saxe	6,52	6870	4	6804	61	1
Saxe-Anhalt	3,9	4120	0	4120	0	0
Schleswig-Holstein	3,32	3509	22	3480	7	0
Thuringe	3,5	3703	1	3677	24	1

Source : *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, janvier 2001, n°110.

Tableau 6 : L'immigration en Allemagne des ressortissants roumains (1950-2000)

Année	Emigrants vers l'Allemagne	Emigrants de nationalité allemande	Aussiedler de Roumanie en Allemagne
1950			13
1951			1031
1952			26
1953			15
1954			8
1955			44
1956			176
1957			384
1958			1383
1959			374
1960			2124
1961			3303
1962			1675
1963			1321
1964			818
1965			2715
1966			609
1967			440
1968			614
1969			2675
1970			6519
1971			2848
1972			4374
1973			7577
1974			8484
1975	5067	4292	5077
1976	3760	3200	3766
1977	10854	9809	10989
1978	12129	10993	12120
1979	9645	8617	9663
1980	15416	13608	15767
1981	11912	9948	12031
1982	13112	10954	12972
1983	15885	13441	15501
1984	17268	14425	16553
1985	15449	12809	14924
1986	13804	11034	13130
1987	15377	11639	13994
1988	13943	10738	12902
1989	17378	14598	23387
1990	66121	60072	111150
1991	20001	15567	32178
1992	13813	8852	16146
1993	6874	5945	5811
1994	6880	4065	6615
1995	9010	2906	6519
1996	6467	2315	4284
1997	5807	1273	1777
1998	3899	775	1005
1999	2370	390	855
2000	2216	374	380

Source: *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, n°110; n°113; Commission Nationale des Statistiques, Bucarest.

Tableau 7 : Structure par pays de destination de l'émigration de Roumanie (1975-2000)

Année	Australie	Autriche	Canada	France	Grèce	Israël	Italie
1975	40	116	245	168	86	2278	334
1976	44	147	184	238	86	2189	178
1977	77	341	274	263	151	1492	316
1978	79	718	330	334	122	1250	299
1979	89	787	300	297	163	1069	356
1980	158	668	527	393	175	1182	345
1981	234	619	568	390	195	1076	300
1982	298	571	685	574	290	1585	416
1983	289	358	597	550	341	1349	248
1984	347	348	707	458	363	2003	242
1985	379	532	741	399	275	1395	263
1986	353	1705	648	427	271	1376	328
1987	351	1430	948	434	383	1694	324
1988	585	1544	923	532	413	1483	386
1989	652	1500	1151	436	425	1486	376
1990	611	3459	1894	1626	576	1227	1130
1991	301	4630	1661	1512	354	519	1396
1992	297	3282	1591	1235	143	463	528
1993	236	1296	1926	937	80	324	645
1994	220	1256	1523	787	87	417	1580
1995	136	2276	2286	1438	193	316	2195
1996	165	915	2123	2181	274	418	1640
1997	207	1551	2331	1143	232	554	1706
1998	206	941	1945	846	316	563	1877
1999	124	468	1626	696	214	326	1415
2000	143	270	2518	809	328	433	2142

Année	Allemagne	Etats-Unis	Suède	Hongrie	Autres	Total
1975	5067	1243	64	266	794	10701
1976	3760	1418	63	317	712	9336
1977	10854	2051	69	728	1194	17810
1978	12129	2456	101	521	1441	19780
1979	9645	2042	94	362	1880	17084
1980	15416	3191	175	338	2144	24712
1981	11912	2582	145	289	2576	20886
1982	13112	3053	195	494	3101	24374
1983	15885	3744	206	457	2276	26300
1984	17268	4440	336	773	2609	29894
1985	15449	4155	340	761	2560	27249
1986	13804	2685	509	1184	3219	26509
1987	15377	3435	887	1262	2643	29168
1988	13943	3063	884	10529	3013	37298
1989	17378	3583	832	11163	2481	41463
1990	66121	4924	996	10635	3730	96929
1991	20001	5770	381	4427	3208	44160
1992	13813	2100	686	4726	2288	31152
1993	6874	1245	199	3674	1010	18446
1994	6880	1078	176	1779	1363	17146
1995	9010	2292	520	2509	2504	25675
1996	6467	3181	310	1485	2367	21526
1997	5807	2861	468	1244	1841	19945
1998	3899	2868	129	1306	2640	17536
1999	2370	2386	98	774	2096	12593
2000	2216	2763	90	881	2200	14793

Source : Commission Nationale des Statistiques, Bucarest.

Tableau 8 : Structure par nationalité de l'émigration de Roumanie (1975-2000)

Année	Roumains	Allemands	Magyars	Juifs	Autres	Total
1975	3274	4292	701	2176	258	10701
1976	3201	3200	759	1999	177	9336
1977	4778	9809	1417	1404	402	17810
1978	5856	10993	1361	1201	369	19780
1979	6134	8617	1058	978	297	17084
1980	8276	13608	1388	1087	353	24712
1981	8260	9948	1329	1008	341	20886
1982	9750	10954	1855	1401	414	24374
1983	9592	13441	1697	1187	383	26300
1984	10667	14425	2540	1729	533	29894
1985	10274	12809	2432	1159	575	27249
1986	9412	11034	4144	1086	833	26509
1987	11477	11639	3845	1274	933	29168
1988	12879	10738	11728	1048	905	37298
1989	14745	14598	10099	1008	913	41363
1990	23888	60072	11040	745	1184	96929
1991	19307	15567	7494	516	1276	44160
1992	18104	8852	3523	224	449	31152
1993	8814	5945	3206	221	260	18446
1994	10146	4065	2509	177	249	17146
1995	18706	2906	3608	131	324	25675
1996	16767	2315	2105	191	148	21526
1997	16883	1273	1459	136	194	19945
1998	15202	775	1217	198	144	17536
1999	11283	390	696	111	114	12594
2000	13438	374	788	66	87	14753

Source : Commission Nationale des Statistiques, Bucarest.

Tableau 9 : Structure par sexe de l'émigration de Roumanie (1975-2000)

Année	Total	Hommes	Femmes	% Hommes	% Femmes
1975	10701	4703	5998	43,95	56,05
1976	9336	4229	5107	45,30	54,70
1977	17810	8141	9669	45,71	54,29
1978	19780	9401	10379	47,53	52,47
1979	17084	8559	8525	50,10	49,90
1980	24712	12195	12517	49,35	50,65
1981	20886	10334	10552	49,48	50,52
1982	24374	12084	12290	49,58	50,42
1983	26300	12402	13898	47,16	52,84
1984	29894	14206	15688	47,52	52,48
1985	27249	13318	13931	48,88	51,12
1986	26509	13173	13336	49,69	50,31
1987	29168	13954	15214	47,84	52,16
1988	37298	18814	18484	50,44	49,56
1989	41363	20384	20979	49,28	50,72
1990	96929	46335	50594	47,80	52,20
1991	44160	21211	22949	48,03	51,97
1992	31152	16085	15067	51,63	48,37
1993	18446	8751	9695	47,44	52,56
1994	17146	7886	9260	45,99	54,01
1995	25675	11478	14197	44,70	55,30
1996	21526	10079	11447	46,82	53,18
1997	19945	9423	10522	47,24	52,76
1998	17536	8460	9076	48,24	51,76
1999	12594	5858	6736	46,51	53,49
2000	14753	6798	7955	46,08	53,92

Source : Commission Nationale des Statistiques, Bucarest.

Tableau 10 : Structure par âge de l'émigration de Roumanie (1975-2000)

Année/Âge	moins de 18 ans	18-25 ans	26-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61 et plus
1975	2393	2175	2874	1328	785	1146
1976	2098	1632	2568	1134	777	1127
1977	4090	2936	4547	2563	1519	2155
1978	4340	3163	5162	2966	1858	2291
1979	3596	2900	4854	2251	1577	1906
1980	5773	4009	6797	3386	2323	2424
1981	4669	3311	6120	2740	1925	2121
1982	5771	3612	7223	3072	2105	2591
1983	6818	3381	7279	3179	2573	3070
1984	7545	3601	8584	3670	3014	3480
1985	6692	3407	8046	3204	2788	3112
1986	5971	3699	8102	2903	2467	3367
1987	6796	3823	8714	3240	2972	3623
1988	7564	6246	12150	4274	3214	3850
1989	10593	6623	12361	4143	3558	4085
1990	25298	13570	25589	9790	11311	11371
1991	14837	7949	10863	3533	3356	3622
1992	5540	7807	10195	2861	2249	2500
1993	4119	3608	5683	1822	1407	1807
1994	4597	3036	5901	1569	959	1084
1995	5137	4180	10875	2803	1245	1435
1996	4198	3447	8347	2701	1332	1501
1997	4145	2559	8091	2490	1143	1517
1998	6371	1795	5379	1690	864	1437
1999	4290	1357	4244	1236	664	803
2000	4372	1513	5717	1551	657	943

Source : Commission Nationale des Statistiques, Bucarest.

Tableau 11 : Evolution de la population totale de Geretsried

Année	Nombre d'habitants
1939	1367
1950	3236
1961	8309
1970	17158
1980	20034
1987	20722
1990	21866
1995	22122
1996	22231
1997	22451

Source : mairie de Geretsried.

Tableau 12 : Provenance des habitants de Geretsried, 1970

Provenance	Nombre d'habitants	Pourcentage de la population
Sudètes	5200	30,95 %
Silésie	1550	9,23 %
Prusse orientale, Pomméranie	1250	7,44 %
Hongrie	680	4,05 %
Roumanie	500	2,09 %
R.D.A.	2392	14,24 %
Berlin-ouest	538	3,2 %
R.F.A.	4690	28,8 %
Total	16800	100 %

Source : mairie de Geretsried.

Tableau 13 : Passages par le centre de Stein pour *Aussiedler* de Geretsried

Année	Nombre d'entrées	Nombre de sorties
1960	2405	1979
1962	750	994
1965	1224	1166
1967	785	901
1970	493	468
1972	719	713
1974	845	1060
1977	717	915
1980	1346	153
1982	184	611
1985	57	207
1987	5	189

Source : mairie de Geretsried.

ANNEXE 3 : CARTE DES EVOLUTIONS FRONTALIERES DE LA ROUMANIE

Tables

TABLE DES CARTES

Carte 1 : La connaissance directe : lieux et types d'enquête en Allemagne (1996-1999)	37
Carte 2 : La connaissance directe : lieux et types d'enquête en Transylvanie (2000-2001).....	41
Carte 3 : Une répartition déséquilibrée des centres d'accueil pour les <i>Aussiedler</i>	59
Carte 4 : L'organisation du flux de <i>Aussiedler</i> en fonction des Etats de provenance des immigrants (1953-2001)	78
Carte 5 : Un système régionalisé de répartition des <i>Aussiedler</i>	81
Carte 6 : L'inégale répartition des <i>Aussiedler</i> en Allemagne (1992-1999).....	83
Carte 7 : Une colonisation médiévale progressive en Transylvanie du sud	94
Carte 8 : Une répartition inégale des Allemands dans la Grande Roumanie (recensement de 1930)	130
Carte 9 : Evolution de la répartition des Allemands de Roumanie (recensements de 1956, 1966, 1977, 1992)	136
Carte 10 : Le modèle sud-transylvain d'organisation villageoise : une forte division spatiale. L'exemple de Mălâncrav.....	151
Carte 11 : Un modèle sud-transylvain d'organisation villageoise bouleversé après la Seconde Guerre mondiale. L'exemple de Mălâncrav.....	159
Carte 12 : L'émigration de Roumanie par département en 1977, 1989, 1992 et 2000	175
Carte 13 : Les flux d'émigration en provenance de la Roumanie entre 1979-1989 et 1990-2000	178
Carte 14 : Les quatre types d'espaces de l'ethnicité institutionnalisée	382
Carte 15 : Les quatre profils des recompositions locales consécutives à l'émigration saxonne....	449

TABLE DES DOCUMENTS

Document 1 : organisation socio-spatiale transylvanie.....	90
Document 2 : L' <i>Andreanum</i> de 1224 : le texte fondateur d'un collectif de « Saxons » en Transylvanie	92
Document 3 : Deux Saxons représentants politiques des Allemands dans la Grande Roumanie	126
Document 4 : Un espace migratoire roumain marqué par le départ des Juifs	169
Document 5 : Des liens migratoires anciens entre Roumanie et Hongrie.....	180
Document 6 : Publicité pour une entreprise de <i>Sudetendeutsche</i> , spécialisée dans le bois et les matières synthétiques : Heinz Z. Lorenz, Holz- und Kunststoff GmbH.....	251
Document 7 : La circulation migratoire saxonne entre Roumanie et Allemagne : une diversité des formes	291
Document 8 : Les événements fondateurs du Forum, à Sibiu	342
Document 9 : Propos d'un sympathisant du Forum de Sibiu	350
Document 10 : Les échelles d'organisation du Forum démocratique des Allemands de Roumanie	359
Document 11 Tableau organisation du forum.....	361
Document 12 : Compétences du Forum en fonction de ses niveaux d'organisation	363
Document 13 : Organisation, compétences et partenaires du Forum Démocratique des Allemands de Roumanie	366
Document 14 : Programme électoral du Forum démocratique de Sibiu pour les élections locales de juin 2000.....	374

Document 15 : Les quatre types d'espaces locaux de l'ethnicité institutionnalisée	380
Document 16 : Les indicateurs de l'interdépendance socio-spatiale	402
Document 17 : Le bâti des migrants saxons, lieu de l'interdépendance socio-spatiale. Typologie des modes locaux de mise en relation	407
Document 18 : Les maisons de migrants, une valeur spatiale des secteurs public et privé.....	423
Document 19 : Scène quotidienne de négociation pour l'attribution d'un bien public (et ses répercussions pour la suite de l'enquête)	441
Document 20 : Les profils de l'interdépendance dans les recompositions post-migratoires locales	451
Document 21 : Les migrations internes agricoles : les travailleurs du Maramureş à Fişer	455
Document 22 : Schéma de synthèse de la relation entre Tsiganes et Saxons	480
Document 23 : Tableau conclusif sur l'interdépendance	514

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Les Allemands de Roumanie parmi les <i>Aussiedler</i> (1950-1989). Une population moyennement importante.....	73
Graphique 2 : Evolution du flux des Allemands de Roumanie par rapport au total des <i>Aussiedler</i> (1950-2001)	74
Graphique 3 : Les Allemands de Roumanie parmi les <i>Aussiedler</i> : une population davantage représentée (1985-2001)	76
Graphique 4 : Les migrations des ressortissants roumaines en Allemagne fédérale (1975-2000). Comparaison des données roumaines sur l'émigration aux données allemandes sur l'immigration	173
Graphique 5 : La structure par sexe de l'émigration de Roumanie (1975-200) : une égale répartition	173
Graphique 6 : La structure par âge de l'émigration de Roumanie (1975-2000) : une émigration familiale.....	174
Graphique 7 : Une émigration de Roumanie prédominée par les flux dits « ethniques » (1975-2000).....	179
Graphique 8 : Un nombre total d'adhérents à l'Association des Saxons en Allemagne lié à l'évolution du flux migratoire	238
Graphique 9 : Une répartition inégale des adhérents à l'Association des Saxons sur le territoire allemand.....	239
Graphique 10 : Une population de Geretsried essentiellement composée d'immigrants allemands de l'Est (1970)	246
Graphique 11 : Une population croissante pendant la seconde moitié du vingtième siècle	247
Graphique 12 : Evolution des entrées et sorties de résidents au centre Stein pour <i>Aussiedler</i> de Geretsried (1960-1987)	255
Graphique 13 : Evolution du nombre d'adhérents au Forum démocratique des Allemands de Sibiu.....	370
Graphique 14 : Structure par âge des adhérents	372

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 : Organisation spatiale de Mălâncrav et plan de Viscri	145
Photo 2 : Le bâti « saxon » à Mălâncrav	147
Photo 3 : Les styles architecturaux à Mălâncrav	147
Photo 4 : La « tsiganie » de Viscri	147
Photo 5 : Le centre « saxon » de Mălâncrav	153

Photo 6 : Délabrement et entretien des maisons de migrants à Mălâncrav.....	153
Photo 7 : La « rue des colons » à Mălâncrav.....	156
Photo 8 : Une rue de Mălâncrav créée pour les colons et Tsiganes dans les années cinquante ...	156
Photo 9 : Le manoir de Mălâncrav	472
Photo 10 : Restauration d'une maison « saxonne » à Mălâncrav.....	472
Photo 11 : Evolution des styles de construction au centre de Mălâncrav	472
Photo 12 : Une église orthodoxe en construction au centre de Prejmer	495
Photo 13 : Une église orthodoxe en construction au centre de Buzd.....	495
Photo 14 : La maison paroissiale orthodoxe au centre de Mălâncrav	495
Photo 15 : Bâtisses « saxonnnes » restaurées au centre de Viscri.....	508
Photo 16 : Une bâtisse restaurée à Viscri.....	508
Photo 17 : L'église fortifiée et le cimetière luthérien de Viscri.....	508
Photo 18 : Le commerce du tricot en plein essor à Viscri.....	511

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Une diminution des fonds attribués par le Ministère allemand de l'Intérieur au Forum Démocratique des Allemands de Roumanie	68
Tableau 2 : Une distribution des fonds attribués au Forum selon la répartition régionale des Allemands en Roumanie (2002-2003)	69
Tableau 3 : Un quota inégal de répartition des <i>Aussiedler</i> par <i>Länder</i>	82
Tableau 4 : Variables du recensement de l'altérité en Roumanie (1948-1992).....	134
Tableau 5 : Nombre d'adhérents du Forum démocratique des Allemands de Roumanie en 1999	351
Tableau 6 : Financement des organisations de minorités par le gouvernement roumain en 2000	352
Tableau 7 : Structure socioprofessionnelle des adhérents (1999) (en pourcentage du nombre total d'adhérents).....	372
Tableau 8 : Structure religieuse des adhérents (1999) (en pourcentage du nombre total d'adhérents).....	372
Tableau 9 : La décohabitation résidentielle en direction de Cund, de 1990 à 1993.....	413
Tableau 10 : Les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi 112/1995 sur les biens immobiliers. Variations locales (communes de Laslea et Slimnic).....	430
Tableau 11 : Les disparités locales des loyers de logements publics.....	430
Tableau 12 : Des transactions immobilières intensifiées au milieu des années quatre-vingt dix. L'exemple de Slimnic.....	430
Tableau 13 : Composition du groupe adventiste de Laslea, 2001	488

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	II
INDICATIONS POUR LA LECTURE.....	III
SOMMAIRE.....	IV

CHAPITRE INTRODUCTIF : LE « RETOUR », UN LIEN SOCIO-SPATIAL..... 1

PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE : UNE APPROCHE EMPIRIQUE DU « RETOUR » DES SAXONS..... 30

PREMIERE PARTIE : LA FONDATION DU « RETOUR » DES SAXONS DE TRANSYLVANIE EN ALLEMAGNE..... 47

CHAPITRE 1: LE « RETOUR », CREATION DE LA LOI ET DES FILIERES DE MIGRANTS..... 50

I. INTERVENIR SUR L'ETHNICITE PAR LA MOBILITE SPATIALE : LE DROIT A L'IMMIGRATION DES AUSSIEDLER (1949-1992).....	51
I.1. Une loi sur la citoyenneté pour incorporer les migrants de la guerre.....	53
I.2. Une loi d'immigration sous le signe de la germanité négociée.....	54
I.3. Les lois d'installation en R.F.A. : insérer les immigrants dans le corps des citoyens sédentaires.....	57
II. RENVERSEMENTS DE L'INTERVENTION POLITIQUE SUR L'ETHNICITE : DES RESTRICTIONS A L'IMMIGRATION VERS UNE POLITIQUE DE LA SEDENTARISATION HORS ALLEMAGNE (1990-2003).....	60
II.1. La croyance généalogique dépassée par les relations inter-individuelles : une politique d'accueil restreinte.....	61
II.2. Une pratique linguistique contextualisée qui prévaut sur la croyance généalogique.....	64
II.3. Une nouvelle intervention des autorités allemandes : la sédentarisation en Roumanie.....	66
III. DYNAMIQUE SPATIALE DU « RETOUR » DES SAXONS DE TRANSYLVANIE EN ALLEMAGNE FEDERALE : L'IMBRICATION DES LOIS ET DES FILIERES MIGRATOIRES (1950-2001).....	71
III.1. Les Allemands de Roumanie dans le flux des <i>Aussiedler</i> : un groupe migrant peu important et à la trajectoire heurtée.....	72
III.1.1. De 1950 à 1968, un flux réduit mais en essor.....	73
III.1.2. De 1969 à 1988 : un flux croissant soutenu par des accords entre la R.F.A. et la Roumanie....	75
III.1.3. De 1989 à 1992 : une brève émigration en masse.....	75
III.1.4. De 1993 à 2001 : la fin de l'immigration allemande de Roumanie.....	77
III.2. Une répartition régionalisée guidée par les filières migratoires.....	79
III.2.1. Un système de répartition régionale pour réduire les regroupements d'immigrants.....	80
III.2.2. La répartition des Allemands de Roumanie témoigne de l'activité des filières migratoires.....	82

CHAPITRE 2 : L'ETHNICISATION PROGRESSIVE DES SAXONS EN TRANSYLVANIE : INTERDEPENDANCE ET REVERSIBILITE..... 88

I. UNE CONSTRUCTION POLITIQUE DU GROUPE DANS LE CONTEXTE TRANSYLVAIN ET LA RELATION A L'ALLEMAGNE (XIIe SIECLE-1918).....	89
I.1. La <i>natio</i> saxonne médiévale : une société juridique et spatialement discontinue (XIIe-XVe siècles) ..	91
I.1.1. Un collectif migrant défini par un statut juridique.....	91
I.1.2. Une organisation juridico-administrative dotée d'un territoire discontinu.....	93
I.2. Mise en cohérence des paramètres de catégorisation : les débuts de l'ethnicisation de la <i>natio</i> saxonne (XVe siècle-1687).....	96
I.2.1. Ordre juridique et ordre social en interdépendance pour une autonomie accrue.....	97
I.2.2. Les débuts de l'ethnicisation : une opposition catégorielle.....	98
I.2.3. Le renforcement de l'ethnicisation, un effet de la Réforme.....	99

I.3. Une <i>natio</i> saxonne germanisée dans l'Empire Habsbourg : des spatialités de l'ethnicité et du politique dissociées (1687-1867)	102
I.3.1. Une ethnicisation issue de la limitation de l'autonomie politique.....	102
I.3.2. Ethnicisation <i>versus</i> ancrage politique régional : le thème de la « double loyauté ».....	104
I.4. codification de la germanité dans la double monarchie (1867-1918)	107
I.4.1. Dissolution de l'autonomie saxonne et émergence du débat en termes nationaux	107
I.4.2. Des revendications roumaines en termes de droits politiques (1860-1918).....	108
I.4.3. De la nationalité à l'ethnicité : les variables de l'altérité pour la légitimité politique	109
II. LA RECHERCHE DES ORIGINES : UNE GENEALOGIE EVOLUTIVE	114
II.1. Une généalogie de colonisation médiévale à vocation défensive (XIIe-XVe siècle).....	115
II.2. Retournement : la continuité gothico-dace, ou la généalogie de la germanité en Transylvanie (XVe-XVIIIe siècle)	117
II.3. provenance et germanité : l'invention de la « mère-patrie » (XVIIIe-XXe siècle)	119
III. EN ROUMANIE, LES SAXONS SONT DES ALLEMANDS	121
III.1. Une reconnaissance institutionnelle de l'ethnicisation des Saxons : la minorité « allemande » de Roumanie	122
III.1.1. La Grande Roumanie, Etat national ou multiethnique ?.....	122
III.1.2. Réversibilité de la représentation des minorités dans la Grande Roumanie	123
III.1.3. Des Saxons pour représenter les Allemands	125
III.2. Une ethnicisation exacerbée dans la roumanie de l'entre-deux guerres.....	126
III.2.1. Un contexte roumain favorable à l'exacerbation du lien à l'Allemagne.....	127
III.2.2. Des organisations politiques des Allemands en Roumanie tournées vers le national-socialisme	127
III.2.3. Une ethnicisation traduite dans le recensement de la « nationalité allemande ».....	128
III.3. La catégorie « Allemands de Roumanie » prédomine après 1945.....	132
III.3.1. Les Saxons représentés par les « Allemands » dans la Roumanie communiste	132
III.3.2. La nationalité allemande prévaut dans la statistique sociale	134

CHAPITRE 3 : L'ALTERITE DES SAXONS : UNE RESSOURCE SEDENTAIRE ET MIGRATOIRE DANS L'ESPACE ROUMAIN

I. L'ETHNICISATION : UNE RESSOURCE SPATIALE DANS LA SEDENTARITE	142
I.1. Division socio-spatiale et empirie : la hiérarchisation au cœur des articulations spatiales	142
I.1.1. Lecture des productions spatiales par les marqueurs spatio-temporels : faire clôture par l'ethnicisation.....	144
I.1.2. L'histoire orale : un discours pour articuler les spatialités collectives	148
I.2. Une division spatiale ancienne, fondée sur les catégorisations ethniques	150
I.2.1. Le centre « saxon » : l'espace attribué à la majorité saxonne, au cœur de toutes les recompositions	152
I.2.2. Des périphéries « roumaines » plus récentes	154
I.2.2. Les périphéries éloignées et stigmatisées : les <i>țigănie</i>	155
I.3. Mutations de l'après-guerre : perturbations des hiérarchies socio-spatiales.....	158
I.3.1. Déportation et expropriation : l'espace « saxon », un enjeu.....	158
I.3.2. L'immigration de « colons » roumains : le primat de l'autochtonie.....	160
I.3.3. Sortir des quartiers tziganes pour échapper à la stigmatisation	163
II. UN ESPACE D'EMIGRATION ORGANISE PAR L'ETHNICISATION (1948-1989).....	165
II.1. des migrations de « retour » durables: une gestion internationalisée de l'ethnicité (1948-1974)	167
II.2. un espace migratoire roumain polarisé par les flux de « retour » (1975-1989).....	171
II.2.1. Une forte régionalisation de l'émigration liée à la répartition des minorités dans l'espace roumain.....	174
II.2.2. Quelques destinations prédominantes : les pays du « retour ».....	177
II.2.3. Une présence marquée des minoritaires au sein des départs	179
III. DES USAGES MIGRATOIRES DE L'ETHNICITE EN COURS DE REDEFINITION	183
III.1. De 1990 à 1992 : un régime de transition migratoire.....	184
III.2. De 1993 à 1999 : une circulation économique facilitée par les migrations ethniques	186
III.3. Depuis 2000 : les ethnomigrants, intermédiaires de la circulation.....	189

Conclusion de la première partie : Le mythe et l'interdépendance sont les composantes indissociables du « retour »	197
---	------------

DEUXIEME PARTIE : CONSTRUCTION, MAINTIEN ET REDEFINITION DU MYTHE DU « RETOUR ». DE LA SEDENTARITE A LA CIRCULATION MIGRATOIRE DES SAXONS DE TRANSYLVANIE..... 200

CHAPITRE 4 : LA PAROLE ET L'ACTE : L'ELABORATION DU MYTHE DU « RETOUR » 203

I. LA PAROLE COLLECTIVE : UN MYTHE DE LA RUPTURE.....	204
I.1. Un mythe ancré dans la Seconde Guerre mondiale : les primo-migrants.....	205
I.2. La déportation en U.R.S.S. : un éloignement sous contrainte.....	207
I.3. Expropriations et restriction des droits : rupture des spatialités locales en transylvanie.....	210
II. LA PAROLE PRIVEE : UN MYTHE AUX FORMES MULTIPLES.....	212
II.1. Regroupement familial : faire fonctionner les filière migratoires pour se rapprocher.....	213
II.2. Echapper aux conditions de vie de Roumanie (politiques, économiques).....	217
II.3. Un rôle ambivalent de l'ethnicité dans le projet migratoire.....	222
III. CONCRETISER LE « RETOUR » : LA PERSPECTIVE DU NON-RETOUR EN TRANSYLVANIE.....	225
III.1. Obtenir le droit de sortir.....	226
III.2. Un passé confisqué pour empêcher le retour en Roumanie.....	230

CHAPITRE 5 : PROLONGER LE MYTHE DU « RETOUR » POUR MAINTENIR LE GROUPE SAXON 234

I. UNE REPARTITION SPATIALE PROPICE AU TRAVAIL SUR LE MYTHE DU « RETOUR ».....	235
I.1. une population concentrée aux échelles locale et régionale.....	235
I.1.1. Production endogène du chiffre : la <i>Landsmannschaft</i> et le contrôle des connaissances.....	236
I.1.2. Une population concentrée dans les <i>Länder</i> du sud de l'Allemagne occidentale.....	238
I.1.3. Une population concentrée au niveau local.....	241
I.2. Geretsried : une ville fondée sur l'immigration allemande.....	244
I.2.1. Traces de guerre.....	244
I.2.2. Créer la ville par l'exil.....	245
I.2.3. Organiser la ville autour des catégories migrantes.....	248
I.2.4. Développer la ville grâce aux savoir-faire migrants.....	249
I.3. Choisir geretsried pour prolonger l'entre-soi.....	252
I.3.1. Un encadrement institutionnel par les centres d'accueil.....	253
I.3.3. Un marché de l'emploi attractif.....	256
II. PROLONGER LE MYTHE DU « RETOUR » POUR ASSURER LA CONTINUITÉ GENEALOGIQUE.....	261
II.1. Des associations pour assurer la continuité généalogique.....	261
II.1.1. Une porte privilégiée d'accès aux migrants.....	261
II.1.2. Au cœur de la continuité généalogique : la <i>Landsmannschaft</i>	263
II.1.3. Dans l'inscription locale de la continuité généalogique : les Comités associatifs locaux.....	268
II.2. Des fêtes pour une spatialisation symbolique de la continuité.....	270
III. PRODUIRE DE LA DISTANCE SOCIO-SPATIALE POUR TRANSMETTRE LA CONTINUITÉ GENEALOGIQUE.....	273
III.1. Le logement : réinstaurer la transmission généalogique par la famille.....	273
III.2. Les mots de la différenciation des autochtones par la territorialisation.....	275
III.3. Le « retournement de l'ethnicité » pour stigmatiser les Saxons.....	279

CHAPITRE 6 : REDEFINIR LE MYTHE POUR POUVOIR CIRCULER. L'OUVERTURE DE LA MIGRATION ETHNIQUE 283

I. UNE CIRCULATION SAXONNE DANS LA CONTINUITÉ DU « RETOUR » DES <i>AUSSIEDLER</i>	285
I.1. Va-et-vient et légalité : une circulation fondée sur les lois d'immigration ethnique en Allemagne ...	285
I.1.1. Visa et ordre d'admission : une utilisation détournée de la loi d'immigration définitive en Allemagne.....	286
I.1.2. La double citoyenneté tolérée ou les faveurs faites aux <i>Aussiedler</i> de retour.....	289

I.2. Des pratiques circulatoires en voie de diversification.....	291
I.2.1. Une première typologie des formes de circulation pratiquées par les Saxons	291
I.2.1. La circulation comme ressource individuelle et collective : quelques aspects déterminants	293
II. REDEFINIR LE MYTHE POUR CIRCULER : L'INTERVENTION DES NOTABLES SAXONS.....	298
II.1. Une redéfinition préalable des croyances fondatrices du groupe.....	299
II.1.1. Une élite émigrée de longue date et retraitée	300
II.1.2. « <i>On ne peut être saxon qu'en Transylvanie</i> », une reconstruction de l'altérité saxonne par les rapports d'interdépendance avec la société roumaine.....	301
II.1.2. « <i>Le Heimat est en Transylvanie</i> ».....	303
II.2. Initiatives des notables de retour : des institutions pour défendre le mythe redéfini	305
II.2.1. L'insertion dans des institutions officielles en Roumanie.....	305
II.2.2. La création de nouvelles institutions communautaires	307
II.3. Légitimer le statut de migrant circulant	310
II.3.1. Des parcours individuels complexes.....	310
II.3.2. L'Association <i>Arche Noah</i> pour représenter les immigrants	312
III. LES SAXONS « NON MIGRANTS » DE ROUMANIE : L'OUVERTURE DE LA MIGRATION ETHNIQUE PAR LA MIGRATION DE MAIN-D'OEUVRE.....	315
III.1. Une circulation encadrée par les réseaux migratoires saxons.....	315
III.1.1. Circuler pour maintenir la cohésion familiale dans la distance	316
III.1.2. Un accès à l'emploi sous-tendu par les réseaux de migrants	317
III.1.3. Une mobilité aux spécificités spatiales définies par les réseaux	318
III.2. Des catégorisations ethniques dépassées par la circulation de main-d'œuvre	319
III.2.1. Les intermédiaires du recrutement : l'élargissement du fonctionnement des réseaux migratoires	319
III.2.2. Les réseaux saxons, une porte d'entrée de la main-d'œuvre roumaine en Allemagne	321
Conclusion de la deuxième partie : Le mythe structure l'espace du « retour »	325

TROISIEME PARTIE : L'INTERDEPENDANCE AU CŒUR DU « RETOUR ». LE FACTEUR DE LA RECOMPOSITION POST-MIGRATOIRE EN ROUMANIE..... 335

CHAPITRE 7 : L'ETHNICITE INSTITUTIONNALISEE : UN ACTEUR EFFICACE DE L'INTERDEPENDANCE..... 338

I. L'ETHNICITE INSTITUTIONNALISEE : UN OUTIL D'INTERVENTION SUR L'ESPACE.....	339
I.1. le Forum : une organisation ethnique insérée à l'espace politique roumain.....	339
I.1.1. Une idéologie de l'interdépendance : l'altérité saxonne en Transylvanie	340
I.1.2. Le Forum : une organisation ethnique interne au système d'Etat roumain	343
I.2. Une Organisation fondée sur la réification de la germanité par le politique.....	345
I.2.1. Enjeux des catégories de la germanité : légitimer le Forum.....	345
I.2.2. Enjeux des catégories : obtenir des financements publics	351
I.3. Un poids politique interne fondé sur les interdépendances nouées avec l'Eglise luthérienne.....	352
I.3.1. La variable document : l'Eglise luthérienne, fournisseur d'attestations administratives	353
I.3.2. Une ligne de discontinuité interne à la population dite « saxonne ».....	354
II. UN FORUM EFFICACE DANS L'INTERDEPENDANCE : SIBIU.....	357
II.1. Un contexte local d'emboîtement des niveaux d'organisation du Forum	357
II.1.1. Une structure pyramidale incomplète	358
II.1.2. Sibiu : un lieu de mise en interdépendance des systèmes politiques allemand et roumain.....	367
II.2. Une minorité renforcée par la majorité : la victoire aux élections locales de Sibiu, juin 2000.....	369
II.2.1. Le Forum local de Sibiu : une organisation peu importante en chiffres.....	370
II.2.2. La germanité minoritaire comme ressource partagée : l'argument électoral gagnant.....	373
II.2.3. Un résultat exceptionnel interprété à l'aune de l'ethnicité : l'élection de Klaus Johannis à la mairie de Sibiu	375
III. UNE ORGANISATION A L'EFFICACITE INEGALE : ETUDES DE CAS.....	378
III.1. Une variété d'espaces définie par les interventions du Forum.....	379
III.2. Un réseau urbain structuré par l'efficacité du Forum.....	381

III.2.1. Braşov : un soutien aux individus grâce aux migrants saxons.....	383
III.2.2. Sighişoara: des activités culturelles soutenues par les migrants.....	385
III.2.3. Mediaş : un Forum efficace dans le domaine éducatif grâce aux gouvernements roumain et allemand.....	388
III.3. Des campagnes sud transylvaines à la marge : un Forum peu efficace	390
III.3.1. Fişer : une activité dépendante du Forum local de Rupea	390
III.3.2. Mălâncrav : un acteur des conflits engendrés par la restitution des biens nationalisés	393
III.3.3. Slimnic : une institution inopérante.....	395
CHAPITRE 8 : L'INTERDEPENDANCE DANS LES RECOMPOSITIONS POST-MIGRATOIRES. LE BATI DES MIGRANTS, ENJEU DU RENFORCEMENT DES DIVISIONS LOCALES	399
I. UNE TYPOLOGIE DES FORMES D'INTERDEPENDANCE.....	400
I.1. Des indicateurs communs et des indicateurs de différenciation.....	400
I.2. quatre profils d'interdépendance socio-spatiale.....	405
II. DES ACTEURS SEDENTAIRES LIES PAR DES RAPPORTS ANCIENS.....	408
II.1. Des notables locaux qui profitent des recompositions post-migratoires.....	410
II.1.1. Un groupe défini par l'accès au bâti vacant	410
II.1.2. Une notabilité assise la décohabitation générationnelle	412
II.1.3. Variations locales autour de la décohabitation : Cund.....	412
II.2. Marginaux locaux en ascension : les Tsiganes en sortie de la <i>figănie</i>	414
II.2.1. Une sortie accessible à certains des Tsiganes seulement.....	416
II.2.2. Une ascension fondée sur des ressources relationnelles et économiques.....	418
III. UNE INTERDEPENDANCE GENEREE PAR LA GESTION DU BATI.....	421
III.1. Une gestion publique du bâti heurtée	422
III.1.1. Emigrer c'est être exproprié. Une gestion publique de rupture du lien avec les émigrants (1974-1989).....	424
III.1.2. Des maisons gérées par les mairies. Une gestion publique d'attente (1990-1992).....	426
III.1.3. 1995 : des maison du domaine d'Etat disponibles à la vente. Une gestion publique de reprise du lien par l'immobilier	428
III.1.4. Conflits potentiels et réels autour des demandes de restitution par des Saxons, émigrés ou non (1995-2003)	431
III.2. Gestion privée du bâti par les migrants : transmettre les biens	432
III.2.1. La vente : le mode de transmission prédominant entre 1990 et 1992. Une gestion privée de rupture	433
III.2.2. La gérance : une nécessaire relation de confiance réciproque	434
III.2.3. La location : la prédominance des liens interpersonnels.....	436
III.2.4. Conserver ses biens et revenir : laisser les maisons en gardiennage. La reprise du lien par l'immobilier (depuis 1995).....	437
IV. DES ENJEUX RELATIONNELS UNILATERAUX, INTERNES A QUELQUES GROUPES	438
IV.1. Les notables locaux : renforcer le pouvoir déjà acquis,.....	439
IV.1.1. Des procédures d'attribution de logements sous le contrôle des notables locaux.....	440
IV.1.2. Mettre à l'écart certains acteurs	441
IV.2. Aides individuelles et familiales entre Saxons migrants et « non-migrants ».....	443
IV.2.1. Aides des migrants aux « non-migrants ».....	443
IV.2.2. Aides des « non-migrants » aux migrants.....	444
CHAPITRE 9 : L'INTERDEPENDANCE DANS LES RECOMPOSITIONS POST-MIGRATOIRES. LE BATI DES MIGRANTS, ENJEU DES VARIATIONS LOCALES.....	448
I. PROFIL DE MOINDRE VARIABILITE : UNE INTERDEPENDANCE LIMITEE AUX ACTEURS MIGRANTS... 452	452
I.1. Migrants agricoles : une participation limitée à l'occupation du bâti.....	452
I.1.1. Un groupe d'immigrants moldaves parmi les acteurs de l'interdépendance	452
I.1.2. Une immigration agricole moldave impliquée dans les recompositions spatiales	455
I.1.3. Mise en catégories : une nouvelle division sociale dans la recomposition villageoise post-migratoire	457
I.2. Une valorisation du bâti vacant peu diversifiée	458

I.2.1. Un hospice luthérien à Fişer	459
I.2.2. Une initiative économique et communautaire	460
I.2.3. Une absence des autres types de valorisation volontaire.....	460
I.3. Des enjeux relationnels moyennement marqués	461
I.3.1. L'hospice luthérien : un élément du champ migratoire saxon.....	461
I.3.2. Acteurs locaux et Saxons : des relations ponctuelles	462
I.3.3. Saxons et Tsiganes : la réactivation d'une relation ancienne.....	462
II. PROFIL CIBLE : UNE INTERDEPENDANCE CENTREE SUR LES SAXONS	464
II.1. Des acteurs migrants peu représentés.....	464
II.1.1. Caractéristiques générales des migrations internes dirigées vers les localités d'émigration saxonne.....	464
II.1.2. Des migrations internes de retour aux campagnes	465
II.1.3. Des localités moyennement attractives sur le plan migratoire	466
II.2. Des modes de valorisation en cours de diversification.....	468
II.2.1. Les villages « saxons » et leur patrimonialisation : une implication relative des migrants	469
II.2.2. Biertan : la rencontre annuelle de tous les Saxons	474
II.2.3. Une valorisation économique marquée du bâti vacant	475
II.3. Des enjeux relationnels diversifiés	477
II.3.1. L'efficacité des organisations collective de Saxons	478
II.3.2. Des relations intenses entre les Saxons migrants et les acteurs locaux.....	479
II.3.3. Sortir de la <i>ţigănie</i> : des relations anciennes et étroites entre Tsiganes et Saxons	480
III. PROFIL OUVERT : UNE INTERDEPENDANCE EN VOIE DE DIVERSIFICATION	486
III.1. Réseaux néo-protestants : un nouveau groupe d'acteurs locaux	486
III.1.1. Retour aux campagnes et migration baptiste : deux types de flux parallèles à Şeica Mică.....	486
III.1.2. Installation d'un réseau migratoire adventiste : Laslea	487
III.1.3. Un réseau baptiste continu : Slimnic	490
III.1.4. Les « <i>pocăiţi</i> », un nouveau groupe d'acteurs des recompositions locales	492
III.2. Des actions de valorisation diversifiées	493
III.2.1. La nouvelle ethnicisation des centres dits « saxons ».....	494
III.2.1.1. Installer des églises orthodoxes dans les centres dits « saxons »	494
III.2.1.2. Débats sur l'antériorité : l'instrumentalisation des églises fortifiées	497
III.2.2. La dynamique des néo-protestants pour « sauver » le devenir villageois.....	498
III.2.3. Une patrimonialisation de faible ampleur.....	500
III.3. Des enjeux relationnels internes à des groupes préexistants	501
III.3.1. Organisation collective des Saxons : les retrouvailles communautaires comme moment et lieu de jonction des migrants et des « non-migrants ».....	501
III.3.2. Des relations aux acteurs locaux moyennement forts	503
III.3.3. Enjeux relationnels néo-protestants : dépassement du clivage ethnique pour un clivage religieux ?.....	503
IV. PROFIL MULTIFORME : UNE INTERDEPENDANCE COMPLEXE	505
IV.1. Migrations agricoles faibles et retours aux campagnes	505
IV.1.1. Moşna : une immigration faible.....	506
IV.1.2. Viscri : une localité à l'écart de l'immigration.....	506
IV.2. des modes de valorisation marqués	507
IV.2.1. Une forte patrimonialisation des villages « saxons »	507
IV.2.2. Un dynamisme économique des centres villageois	510
IV.3. Des enjeux relationnels tranchés.....	511
IV.3.1. Des personnalités centrales dans les organisations collectives des Saxons	512
IV.3.2. Des relations intenses entre Saxons migrants et acteurs locaux.....	513
IV.3.3. Sortir de la <i>ţigănie</i>	513

Conclusion de la troisième partie : L'interdépendance organise les recompositions locales en Transylvanie 516

CONCLUSION GENERALE : LE « RETOUR », UN PARADOXE SPATIAL..... 523

BIBLIOGRAPHIE GENERALE	533
ANNEXES.....	555
TABLE DES CARTES.....	568
TABLE DES DOCUMENTS	568
TABLE DES GRAPHIQUES.....	569
TABLE DES PHOTOS.....	569
TABLE DES TABLEAUX	570
TABLE DES MATIERES	571